



**GRAND
BELFORT**

Numéro 102

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
Grand Belfort Communauté
d'Agglomération**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
les actes parus au présent Recueil des Actes Administratifs peuvent être
consultés au siège Hôtel de VILLE de BELFORT et du GRAND BELFORT Communauté d'Agglomération
place d'Armes – 90020 Belfort Cedex
et sur le site internet www.belfort.fr

AVRIL – MAI – JUIN 2021

SOMMAIRE

Conseil communautaire du 6 avril 2021	page 1
Bureau communautaire du 25 mai 2021	page 457
Conseil communautaire du 10 juin 2021	page 497
Bureau communautaire du 21 juin 2021	page 1297
Arrêts du Président	page 1360

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 avril 2021

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 6 AVRIL 2021
à 19h00**

ORDRE DU JOUR

2021-21	M. Damien MESLOT	Nomination du secrétaire de séance
2021-22	M. Damien MESLOT	Adoption du compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 25 février 2021
2021-23	M. Damien MESLOT	Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation qui lui a été accordée par délibération du Conseil communautaire du 6 juillet 2020, en application de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, du 1er février au 12 mars 2021
2021-24	M. Damien MESLOT	Compte rendu des décisions du Bureau communautaire du 25 mars 2021
2021-25	M. Damien MESLOT	Commission d'appel d'offres : modification de sa composition
2021-26	M. Damien MESLOT	Stratégie territoriale 2021-2023
2021-27	M. Damien MESLOT	Information des élus non siégeant au conseil communautaire et au SMGPAP
2021-28	M. Damien MESLOT	Adhésion à l'association Interligne TGV Belfort-Bienne et désignation d'un représentant
2021-29	Mme Loubna CHEKOUAT	Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
2021-30	Mme Marie-Laure FRIEZ	Situation sur le développement durable
2021-31	Mme Maryline MORALLET	Adoption des Budgets primitifs 2021 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération - Budget principal, Budget eau, Budget assainissement et Budget zone artisanale les Errues
2021-32	Mme Maryline MORALLET	Vote des taux d'imposition 2021
2021-33	Mme Maryline MORALLET	Actualisation des tarifs communautaires
2021-34	Mme Maryline MORALLET	Taxe locale sur la publicité extérieure
2021-35	Mme Maryline MORALLET	Construction de 5 logements habitat Seniors Rue du Docteur Jacquot à Danjoutin - Garantie d'emprunt de 50% sur prêts CDC partagée avec le Conseil départemental
2021-36	Mme Maryline MORALLET	Méthode de calcul des provisions pour risque d'impayés sur compte de tiers
2021-37	Mme Maryline MORALLET	Examen du compte rendu de la commission de mutualisation des services - Comptes 2019 et 2020

2021-38	M. Alexandre MANÇANET	Fonds d'aides aux communes - Attributions de subventions
2021-39	M. Rafaël RODRIGUEZ	ZAC des Tourelles - cession du lot 16
2021-40	M. Rafaël RODRIGUEZ	Fonds régional des territoires (FRT) - attribution des aides
2021-41	Mme Florence BESANCENOT	Modalités de fonctionnement et tarifs de la nouvelle piscine du Parc
2021-42	Mme Loubna CHEKOUAT	Créations et suppressions de postes
2021-43	M. Samuel DEHMECHE	Avenant à la convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre 2019-2024 : programmation 2021
2021-44	M. Samuel DEHMECHE	OPAH RU des quartiers Belfort Nord et Jean Jaurès : bilan annuel 2020
2021-45	M. Samuel DEHMECHE	Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés des Résidences - Bilan annuel.
2021-46	M. Damien MESLOT	Election d'un membre du Bureau

DÉLIBÉRATIONS

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

N° 2021-21

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Nomination du secrétaire
de séance

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Samia JABER, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vetrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Fousseماغne** : M. Arnaud MIOTTE.
M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)
Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée
Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président
Mme Charène AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)
M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)
Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)
Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars)
M. David DIMEY (Belfort)
Mme Zoé RUNDSTADLER (Belfort)
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)
M. Michel MERLET (Eguenigue)
M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)
M. Olivier CHRETIEN (Reppe)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction des Affaires Générales

Références : DM/MLu/MA
Code matière : 5.2

Objet : Nomination du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2125-15 ;

Au début de chacune de ses séances, le Conseil communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément à cette disposition,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

de désigner Madame Corinne AYMONIER pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13271-DE-1-1

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

Objet de la délibération

N° 2021-22

Adoption du compte
rendu de la séance du
Conseil communautaire
du 25 février 2021

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Samia JABER, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Foussemagne** : M. Arnaud MIOTTE.
M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)
Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée
Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président
Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)
M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)
Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)
Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars)
M. David DIMEY (Belfort)
Mme Zoé RUNDSTADLER (Belfort)
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)
M. Michel MERLET (Eguenigue)
M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)
M. Olivier CHRETIEN (Reppe)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction des Affaires Générales

Références : DM/MLu/MA
Code matière : 5.2

Objet : Adoption du compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 25 février 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-11 ;

Vu le projet ci-annexé ;

Considérant que le compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 25 février 2021 a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération et publié sur le site internet du Grand Belfort en date du 1^{er} mars 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'adopter le compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 25 février 2021.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13272-DE-1-1

**Compte rendu de la séance du Conseil communautaire
du 25 février 2021**

Le 25 février 2021, à 19h00, les membres du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, dont le nombre en exercice est de 96, se sont réunis au Gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour jusqu'à la fin de la séance.

APPEL NOMINAL

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, M. Bouabdallah KIOUAS, Mme Michèle JEANNENOT, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot :** M. Michel NARDIN, **Argiesans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechene :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, M. Loïc LAVAILL, Mme Charlene AUTHIER, M. Jean-Marie HERZOG, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Buc :** Mme Edith PETEY, **Chatenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche :** M. Julien COULON, **Cunelieres :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** Mme Martine PAULUZZI, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans :** M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue :** M. Michel MERLET, **Eloie :** M. Eric GILBERT, **Essert :** Mme Hafida BERREGAD, **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN, **Foussemagne :** M. Arnaud MIOTTE, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Lariviere :** M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt :** M. Michael JAGER, **Montreux-château :** M. Phillipe CREPIN, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, **Perouse :** M. Jean-Pierre CNUDE, **Phaffans :** Mme Christine BAINIER, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey :** Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie :** M. Bülent KILICPARLAR, **Vettrigne :** M. Alain SALOMON, **Vezelois :** M. Roland JACQUEMIN.
Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Rafaël RODRIGUEZ Vice-président - mandataire : M. Damien MESLOT Président
Mme Françoise RAVEY Conseillère communautaire déléguée - mandataire : M. Alain PICARD Vice-président
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiesans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée
Mme Nathalie BOUDEVIN (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : Mme Hafida BERREGAD (Essert)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente
M. Julien PLUMELEUR (Charmois)
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : M. Michel NARDIN

Ordre de passage des rapports : 1 à 20

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 21h20.

DELIBERATION N° 2021-1 : NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

de désigner M. Michel NARDIN pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021-2 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 FÉVRIER 2021

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte du compte rendu des décisions du bureau communautaire du 8 février 2021.

DELIBERATION N° 2021-3 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'adopter le compte rendu de la séance du conseil communautaire du 14 décembre 2020.

DELIBERATION N° 2021-4 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION QUI LUI A ÉTÉ ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2020, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DU 21 NOVEMBRE 2020 AU 31 JANVIER 2021

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte du compte-rendu des décisions prises sur la période du 21 novembre 2020 au 31 janvier 2021.

DELIBERATION N° 2021-5 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Vu le rapport de Mme Maryline MORALLET, 1^{ère} Vice-présidente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de valider le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021.

Par 86 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions (M. Gérald LORIDAT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY), (Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Martine PAULUZZI, M. Alain FOUSSERET ne prennent pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-6 : FONDS D'AIDE AUX COMMUNES - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Vu le rapport de M. Alexandre MANÇANET, Vice-président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'attribuer les subventions communautaires sollicitées,

d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer, avec la commune bénéficiaire, la convention attributive

correspondante, selon le modèle-type approuvé le 15 octobre 2020.

Par 90 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions (M. René SCHMITT, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT).

DELIBERATION N° 2021-7 : FONDS RÉGIONAL DES TERRITOIRES (FRT) - ATTRIBUTION DES AIDES DANS LE CADRE DU VOLET ENTREPRISES

Vu le rapport de M. Rafaël RODRIGUEZ, Vice-président, présenté par M. Damien MESLOT, Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver l'attribution de la subvention au titre du FRT aux dossiers ayant reçu un avis favorable, pour un montant prévisionnel total de 38 624,03 € (trente huit mille six cent vingt quatre euros et trois centimes), dont 7 724,81 € (sept mille sept cent vingt quatre euros et quatre vingt un centimes) sur les crédits du Grand Belfort et 30 899,23 € (trente mille huit cent quatre vingt dix neuf euros et vingt trois centimes) sur les crédits de la Région,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec les entreprises bénéficiaires, la convention attributive correspondante, selon le modèle-type annexé, et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Par 91 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. Jean-Pierre CNUDDE), (M. Pierre-Jérôme COLLARD ne prend pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-8 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - MME LOSSERAND AUREORE

Vu le rapport de M. Rafaël RODRIGUEZ, Vice-président, présenté par M. Damien MESLOT, Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver le versement, le montant et les modalités de remboursement de l'avance remboursable consentie à Madame Aurore LOSSERAND pour l'acquisition d'un local à Belfort, à savoir 18 000 € (dix huit mille euros) HT sous forme d'avance remboursable à taux nul, les crédits nécessaires étant disponibles,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents afférents à cette délibération.

Par 88 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions, (M. Loïc LAVAILL, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, M. Jean-Pierre CNUDDE), (M. Jean-Marie HERZOG ne prend pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-9 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR LES PROJETS 2021

Vu le rapport de Mme Delphine MENTRÉ, Vice-présidente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'attribuer, pour l'année 2021, ces trois subventions pour un montant de 3 700 € (trois mille sept cents euros).

Par 92 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention (M. Joseph ILLANA ne prend pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-10 : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Vu le rapport de Mme Loubna CHEKOUAT, Vice-Présidente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de valider les créations et suppressions des postes mentionnés.

Par 85 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions (M. René SCHMITT, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT), (Mme Mathilde REGNAUD, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, Mme Martine PAULUZZI, M. Alain

FOUSSERET ne prennent pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-11 : MODIFICATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE DE MISE EN PLACE D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA POUR L'HÔPITAL NORD FRANCHE-COMTÉ

Vu le rapport de M. Philippe CHALLANT, Vice-président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer :

un avenant à la convention tripartite de mise en place d'un prélèvement SEPA pour l'hôpital Nord Franche-Comté
le cas échéant, les avenants d'ajout ou de retrait de contrats de ce dispositif de prélèvement automatique.

Par 92 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, (Mme Marie-José FLEURY ne prend pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-12 : PROGRAMME 2021 : DEMANDE DE FINANCEMENTS À L'AGENCE DE L'EAU

Vu le rapport de M. Philippe CHALLANT, Vice-président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte des présentes dispositions.

DELIBERATION N° 2021-13 : RECONDUCTION DU DISPOSITIF DE VALORISATION DU PATRIMOINE DES COMMUNES

Vu le rapport de Mme Marie-France CEFIS, Vice-présidente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver la poursuite du dispositif de valorisation du patrimoine des communes,

d'approuver le règlement de ce dispositif,

d'approuver la convention type d'attribution d'une subvention.

Par 88 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT), (M. Brice MICHEL, Mme Marie-José FLEURY, M. Florian BOUQUET ne prennent pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-14 : VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Vu le rapport de Mme Marie-France CEFIS, Vice-présidente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'attribuer la subvention à la commune de Fontaine, sur la base de 1 630 € (mille six cent trente euros),

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention attributive.

Par 89 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. Gérald LORIDAT), (M. Alexandre MANÇANET, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT ne prennent pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-15 : MISE À JOUR DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE D'AGGLOMÉRATION

Vu le rapport de M. Stéphane GUYOD, Vice-président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver les orientations et propositions présentées.

Par 92 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, (M. Philippe CREPIN ne prend pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-16 : BILAN DES GARANTIES D'EMPRUNTS 2020 EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL ET RÉSERVATIONS DES LOGEMENTS SOCIAUX

Vu le rapport de M. Samuel DEHMECHE, Vice-président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec Territoire habitat et Néolia les conventions de réservation de logements en contrepartie des garanties d'emprunts.

Par 89 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention (Mme Mathilde REGNAUD, Mme Marie-José FLEURY, M. Daniel SCHNOEBELEN, M. Jean-Claude MOUGIN ne prennent pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-17 : CESSION DES PARCELLES DE TERRAINS SUR LES COMMUNES DE CHARMOIS, FONTAINE, FOUSSEMAGNE ET REPPE - SITE DE L'AÉROPARC

Vu le rapport de M. Pierre FIETIER, Conseiller communautaire délégué

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver les conditions de cette cession,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes notariés à intervenir et tous autres documents y afférent.

Par 85 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions (Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Martine PAULUZZI, M. Alain FOUSSERET), (M. Gérald LORIDAT, M. Jean-Marie HERZOG, M. Jean-Claude MOUGIN ne prennent pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-18 : NOUVEAU PROTOCOLE DE PARTENARIAT CONTRAT DE CANAL DU RHÔNE AU RHIN

Vu le rapport de Mme Marianne DORIAN, Conseillère communautaire déléguée,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de valider le nouveau protocole de partenariat pour l'élaboration d'un Contrat de Canal du Rhône au Rhin (Vallée du Doubs),

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit protocole de partenariat et tout document se rapportant à ce projet.

Par 90 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, (Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY ne prennent pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-19 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPTB SAÔNE ET DOUBS CONCERNANT LA PARTICIPATION À L'ANIMATION DU SAGE ALLAN

Vu le rapport de M. Miltiade CONSTANTAKATOS, Conseiller communautaire délégué,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver la poursuite de ces partenariats,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de coordination.

Par 89 voix pour, 1 voix contre (M. Jean-Paul MOUTARLIER), 0 abstention, (M. Bernard MAUFFREY, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Marie-José FLEURY ne prennent pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-20 : PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DES RÉSIDENCES : CHARTE D'INSERTION

Vu le rapport de M. Joseph ILLANA, Conseiller communautaire délégué,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver la charte d'insertion du programme de renouvellement urbain du quartier des Résidences,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer,

d'autoriser le versement annuel de 4 000 € (quatre mille euros) à la MIFE.

Par 84 voix pour, 1 voix contre (Mme Mathilde REGNAUD), 5 abstentions (M. Gérald LORIDAT, M. Loïc LAVAILL, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Martine PAULUZZI, M. Alain FOUSSERET), (Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY ne prennent pas part au vote).

L'intégralité des débats peut être consultée sur le site Internet du Grand Belfort.

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

N° 2021-23

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation qui lui a été accordée par délibération du Conseil communautaire du 6 juillet 2020, en application de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, du 1er février au 12 mars 2021

Étaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONTIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Foussemagne** : M. Arnaud MIOTTE.

M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)

Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Étaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

Mme Charlène AÜTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)

Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars)

M. David DIMEY (Belfort)

M. Michel MERLET (Eguenigue)

M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)

M. Olivier CHRETIEN (Reppe)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction des Affaires Générales

Références : DM/MLu/MA
Code matière : 5.2

Objet : Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation qui lui a été accordée par délibération du Conseil communautaire du 6 juillet 2020, en application de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, du 1er février au 12 mars 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°20-23 en date du 6 juillet 2020 portant délégation d'une partie des compétences de l'organe délibérant à son Président et ses Vice-présidents ;

Vu les documents annexés au présent rapport portant sur la conclusion de marchés publics (annexe 1) et de conventions (annexe 2) ;

Considérant qu'à chacune des réunions du conseil communautaire, le président rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation ;

Considérant que les décisions prises en application de la délégation donnée peuvent être signées par les Vice-présidents et les Conseillers communautaires ayant reçu délégation en ce sens. Cette disposition s'applique également en cas d'empêchement du président.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte du compte rendu des décisions prises sur la période du 1^{er} février au 12 mars 2021.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13297-DE-1-1

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (M.A.P.A)

N° Décision	Date	Société Adresse complète	Service	N° de marché, Objet et Lots détaillés Avenant - détailler le motif	Procédure	Durée	Nombre de reconduction(s) éventuelle(s)	Montant total TTC	Accord-cadre Montant mini annuel TTC	Accord-cadre Montant maxi annuel TTC	Montant TTC de l'avenant (somme complémentaire)
21-0008	02/02/21	SAS ROGER MARTIN - 9 route de Montbéliard - 90400 ANDELNANS	Direction du patrimoine bâti	17GB071 - Tx - Création d'un équipement aquatique sur le site des Résidences	Avenant			1 055 593,64 €			4 752,00 €
21-0010	04/02/21	LOT N° 11 - CURTI SA - ZONE INDUSTRIELLE - 90800 BAVILLIERS LOT N° 18 - NICOLETTA - 9 rue Gustave Lang - 90000 BELFORT	Direction du patrimoine bâti	18GV025 - Création d'un équipement aquatique sur le site des Résidences	Avenant			Lot 11 : 184 084,16 € Lot 18 : 143 276,58 €			Lot 11 : 23 854,11 € Lot 18 : 28 136,00 €
21-0020	22/02/21	EGIS EAU/SOLAGRO 78286 SAINT QUENTIN EN YVELINES	Service Fluides et Energies	20GB066 - FCS - Etude de faisabilité d'une unité de méthanisation des boues des STEP de Belfort	Marché	4 mois	0	46 924,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21-0021	22/02/21	BUREAU VERITAS EXPLOITATION - 68350 DIDENHEIM	Service Patrimoine Bâti	20GB067 - FCS - Contrôle électrique des bâtiments du Grand Belfort. Communauté d'Agglomération	Marché	1 an	2	3 081,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21-0022	22/02/21	SAS ROGER MARTIN - 9 route de Montbéliard - 90400 ANDELNANS	Eau et assainissement	18GB067 - TX - Travaux d'entretien du réseau d'eau potable - Travaux de terrassement, maçonnerie et refaction de chaussées inhérents à des travaux d'entretien, maintenance et réparation, construction de branchements	Avenant						114 000,00 €
21-0023	22/02/21	INEO Industrie - 25200 MONTBELIARD	DEE / EPARCRI	20GB057 - TX - Modification de l'instrumentation des déversoirs d'ormes n° 15 et 16 de l'agglomération d'assainissement de Belfort	Marché	12 mois		19 440,00 €			
21-0024	23/02/21	ANCO SAS - 34 rue Jean Guyomarch 58000 VANNES	Déchets ménagers	20GB065 - FCS - Entretien des conteneurs enterrés	Marché	12 mois	2			84 000,00 €	
21-0025	23/02/21	CHAMOIS ENVIRONNEMENT RECYCLAGE - 90000 BELFORT	Déchets ménagers	20GB071 - FCS - Nettoyage des espaces de tri	Marché	12 mois	2			60 000,00 €	

RÉGIE

Décision n° 21-0027 du 09.03.2021 : Régie d'avances et de recettes – Aire d'accueil des gens du voyage – Modification des mandataires suppléants

Monsieur Daniel MERGOLA reste nommé régisseur titulaire de la régie d'avances et de recettes « Aire d'accueil des gens du voyage Bavilliers, Belfort, Valdoie et Aire de Grand passage de Fontaine » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de la régie.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur Daniel MERGOLA est remplacé par Madame Julia LAHAXE et Madame Sarah Claudia ZENGA LUWA.

Monsieur René BELMILI n'est plus nommé mandataire suppléant.

SUBVENTIONS

Décision n° 21-0009 du 03.02.2021 : Direction générale – Installation de variateurs électroniques de vitesse sur les pompes de traitement d'eau du bassin olympique – Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local

Objet : Demande de subvention à l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local pour le projet d'installation de variateurs électroniques de vitesse sur les pompes de traitement d'eau du bassin olympique.

Montant de la demande de subvention : 50 000 €

Décision n° 21-0012 du 05.02.2021 : Direction générale - Création d'une piste cyclable dans la Zone d'Activité d'Intérêt Communautaire (ZAIC) de Bourogne– Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local

Objet : Création d'une piste cyclable dans la Zone d'Activité d'Intérêt Communautaire (ZAIC) de Bourogne

Montant de la demande de subvention : 84 000 €

Décision n° 21-0013 du 05.02.2021 : Direction générale – Mise en accessibilité du stade Roger Serzian– Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local

Objet : Mise en accessibilité du stade Roger Serzian

Montant de la demande de subvention : 59 000 €

Décision n° 21-0014 du 05.02.2021 : Direction générale – Mise en accessibilité de la patinoire du grand Belfort - Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local

Objet : Mise en accessibilité de la patinoire du grand Belfort

Montant de la demande de subvention : 12 500 €

Décision n° 21-0015 du 05.02.2021 : Direction générale – Mise en accessibilité de la Coopérative - Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local

Objet : Mise en accessibilité de la Coopérative

Montant de la demande de subvention : 10 000 €

Décision n° 21-0017 du 10.02.2021 : Direction générale – Installation d’un système de couverture iso-thermique au bassin sportif extérieur de la piscine du Parc – Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l’investissement local

Objet : Demande de subvention à l’État au titre de la Dotation de soutien à l’investissement local pour le projet d’installation de système de couverture iso-thermique au bassin sportif extérieur de la Piscine du Parc du Grand Belfort Communauté d’Agglomération

Montant de la demande de subvention : 200 000 €

DROIT DE DEFENDRE

Décision n° 21-0018 du 15.02.2021 : Saisine du Tribunal Administratif de Besançon – Référé mesures utiles – Expulsion d’une famille des gens du voyage de l’aire d’accueil de Belfort (emplacement n° 4)

Le Tribunal administratif de Besançon est saisi d’un recours en référé afin que soit prononcée en toute urgence l’expulsion de l’aire des gens du voyage sis sur le territoire communal de la ville de Belfort, des occupants de l’emplacement n°4 de ladite aire.

Maître Simon WILLIAMSON, dont le cabinet est sis 148 avenue de Wagram – 75017 Paris, est chargé de représenter Grand belfort communauté d’agglomération dans le cadre de ce dossier.

Décision n° 21-0019 du 15.02.2021 : Saisine du Tribunal Administratif de Besançon – Référé mesures utiles – Expulsion d’une famille des gens du voyage de l’aire d’accueil de Belfort (emplacement n° 20)

Le Tribunal administratif de Besançon est saisi d’un recours en référé afin que soit prononcée en toute urgence l’expulsion de l’aire des gens du voyage sis sur le territoire communal de la ville de Belfort, des occupants de l’emplacement n°20 de ladite aire.

Maître Simon WILLIAMSON, dont le cabinet est sis 148 avenue de Wagram – 75017 Paris, est chargé de représenter Grand Belfort communauté d’agglomération dans le cadre de ce dossier.

AUTORISATIONS DE MISE EN SERVICE D’INSTALLATIONS D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Décision n° 21-0011 du 04.02.2021 : Direction Eau et Environnement – Autorisation de mise en service d’une installation d’assainissement non collectif

Monsieur Brice DUCLOUX est autorisé à mettre en service l’installation d’assainissement non collectif de la construction à usage d’habitation sise 4 rue d’Eschêne à Autrechêne.

Décision n° 21-0016 du 10.02.2021 : Direction Eau et Environnement – Autorisation de mise en service d’une installation d’assainissement non collectif

M. Romain BARBOSA est autorisé à mettre en service l’installation d’assainissement non collectif de la construction à usage d’habitation sise 9 A rue de l’Etang à Frais.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Décision n° 21-0026 du 26.02.2021 : Sports – Occupation du domaine public du stade SERZIAN

Afin de mener à bien son activité de captation et de diffusion des matches de championnats FUCHS SPORTS est autorisé à procéder à l’installation du système de captation sur les infrastructures du stade Serzian, situé avenue du Général GAMBIEZ à Belfort.

Cette occupation du domaine public du stade Serzian est attribuée à titre gracieux.

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

N° 2021-24

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Compte rendu des
décisions du Bureau
communautaire du 25
mars 2021

Étaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Prouse** : M. Jean-Pierre CNUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Fosse-magne** : M. Arnaud MIOTTE.

M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)

Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Étaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)

Mme Mélanie WELKLEN-HAOTAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars)

M. David DIMEY (Belfort)

M. Michel MERLET (Eguenigue)

M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)

M. Olivier CHRETIEN (Reppe)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction des Affaires Générales

Références : DM/MLu/MA
Code matière : 5.2

Objet : Compte rendu des décisions du Bureau communautaire du 25 mars 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n° 20-47 du Conseil communautaire du 24 juillet 2020 portant délégation au bureau communautaire conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet ci-annexé ;

Considérant que le compte-rendu de la séance du Bureau communautaire du 25 mars 2021 a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération et publié sur le site internet du Grand Belfort en date du 31 mars 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte du compte rendu des décisions du Bureau communautaire du 25 mars 2021.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13367-DE-1-1

**Compte rendu de la séance du Bureau communautaire
du 25 mars 2021**

Membres du bureau présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Michèle JEANNENOT, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS.

Membres du bureau absents :

Mme Delphine MENTRÉ
M. Alain PICARD
M. Bouabdallah KIOUAS
M. Joseph ILLANA

Observateurs présents :

M. Michel NARDIN, M. Roger LAUQUIN, Mme Corinne AYMONIER, M. Pascal GROSJEAN, M. Baptiste GUARDIA, M. Julien COULON, M. Emmanuel FORMET, M. Jean-Paul MORGEN, M. Daniel SCHNOEBELEN; M. Michel MERLET, M. Eric GILBERT, M. Arnaud MIOTTE, M. Marc BLONDÉ, M. Michaël JÄGER, Mme Martine GARNIAUX, Mme Pascale GABILLOUX, M. Jean-Pierre CNUUDE, M. Olivier CHRETIEN, M. Jean-François ROUSSEAU, M. Alain SALOMON, Mme Nicole DARÇOT.

M. Eric KOEBERLÉ, 6e Vice-président, quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 23.

La séance est ouverte à 17h00 et levée à 20h20.

I) DECISIONS DU BUREAU PAR DELEGATION

2021-11 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 FÉVRIER 2021

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président

Le Bureau communautaire, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'adopter le compte rendu du Bureau communautaire du 8 février 2021.

2021-12 : MISE EN VENTE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER APPARTENANT À ENGIE, SIS ANGLE RUE DE L'ETANG-8 AVENUE DES USINES - ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NÉGOCIATION EXCLUSIVE

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président

Le Bureau communautaire, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord de confidentialité et de négociation exclusive qui vous est présenté en annexe.

2021-13 : PARTENARIAT AVEC L'INCUBATEUR DECA BFC - ANNÉE 2021

Vu le rapport de M. Rafaël RODRIGUEZ, Vice-président

Le Bureau communautaire, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'approuver le partenariat du Grand Belfort avec DECA BFC pour l'année 2021,

d'inscrire un montant de 24 000 € (vingt quatre mille euros) au Budget Principal 2021 du Grand Belfort,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention 2021 jointe à ce rapport, sous réserve du vote du budget 2021.

2021-14 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE À L'IMMOBILIER - SOCIÉTÉ DETEC AUTOMATISMES

Vu le rapport de M. Rafaël RODRIGUEZ, Vice-président

Le Bureau communautaire À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'approuver le versement, le montant et les modalités de remboursement de l'avance remboursable consentie à la société DETEC AUTOMATISMES pour une acquisition immobilière à Belfort, à savoir 22 500 € (vingt deux mille cinq cents euros) sous forme d'avance remboursable à taux nul, les crédits nécessaires étant disponibles,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents afférents à cette délibération.

2021-15 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - SOCIÉTÉ LOISIRS ET BIEN ETRE

Vu le rapport de M. Rafaël RODRIGUEZ, Vice-président

Le Bureau communautaire À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'approuver le versement, le montant et les modalités de remboursement de l'avance remboursable consentie à la société LOISIRS ET BIEN ETRE pour la construction d'un chalet à Sermamagny, à savoir 5 777 € (cinq mille sept cent soixante dix sept euros) sous forme d'avance remboursable à taux nul, les crédits nécessaires étant disponibles,

d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents afférents à cette délibération.

2021-16 : SOUTIEN FINANCIER DU GRAND BELFORT À L'UTBM POUR LE PROJET CRUNCH LAB - ANNÉE 2021

Vu le rapport de M. Eric KOEBERLÉ, Vice-président

Le Bureau communautaire À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir et dont le projet est annexé au présent rapport.

2021-17 : SOUTIEN FINANCIER À L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ (UFC : UFR STGI) ANNÉE 2021

Vu le rapport de M. Eric KOEBERLÉ, Vice-président

Le Bureau Communautaire À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir et dont le projet est annexé au rapport.

2021-18 : FEUILLE DE ROUTE "DÉCHETS"

Vu le rapport de M. Jacques BONIN, Vice-président

Le Bureau communautaire À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'approuver la feuille de route « déchets ménagers ».

2021-19 : TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPÉTENCE "DOCUMENT D'URBANISME" = PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) - RAPPORT D'INFORMATION

Vu le rapport de Mme Françoise RAVEY, Conseillère communautaire déléguée

Le Bureau communautaire,

DECIDE

de prendre acte de ces informations.

2021-20 : PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET SNCF RÉSEAU DE RESTAURATION DE LA BOURBEUSE ENTRE AUTRECHÈNE ET CHARMOIS

Vu le rapport de M. Miltiade CONSTANTAKATOS, Conseiller communautaire délégué

Le Bureau communautaire À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

de se prononcer sur un accord de principe concernant la participation de Grand Belfort Communauté d'Agglomération à ce projet.

d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat annexée au présent rapport.

II) RAPPORTS A INSCRIRE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 AVRIL 2021

Le Bureau DECIDE, après examen, l'inscription au Conseil communautaire des dossiers qui suivent :

- 1) Stratégie territoriale 2021-2023
- 2) Information des élus non siégeant au Conseil communautaire et au SMGPAP
- 3) Adhésion à l'association Interligne TGV Belfort-Bienne et désignation d'un représentant
- 4) Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
- 5) Situation sur le développement durable
- 6) Adoption des Budgets primitifs 2021 de Grand Belfort : Budget Principal, Budget eau, Budget assainissement et

Budget zone artisanale Les Errues

- 7) Vote des taux d'imposition 2021
- 8) Actualisation des tarifs communautaires
- 9) Taxe locale sur la publicité extérieure
- 10) Construction de 5 logements habitat Seniors Rue du Docteur Jacquot à Danjoutin - Garantie d'emprunt de 50 % sur prêts CDC partagée avec le Conseil départemental
- 11) Méthode de calcul des provisions pour risque d'impayés sur compte de tiers
- 12) Examen du compte rendu de la commission de mutualisation des services - Comptes 2019 et 2020
- 13) Fonds d'aides aux communes - Attributions de subventions
- 14) ZAC des Tourelles - cession du lot 16
- 15) Fonds régional des territoires (FRT) - attribution des aides
- 16) Modalités de fonctionnement et tarifs de la nouvelle piscine du Parc
- 17) Créations et suppressions de postes
- 18) Avenant à la convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre 2019-2024 : programmation 2021
- 19) OPAH RU des quartiers Belfort Nord et Jean Jaurès : bilan annuel 2020
- 20) Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés des Résidences - Bilan annuel.

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

N° 2021-25

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Commission d'appel
d'offres : modification de
sa composition

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Fousse-magne** : M. Arnaud MIOTTE.

M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)

Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)

Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars)

M. David DIMEY (Belfort)

M. Michel MERLET (Eguenigue)

M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)

M. Olivier CHRETIEN (Reppe)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction des Affaires Juridiques

Références : DM/JS/GW
Code matière : 1.7

Objet : Commission d'appel d'offres : modification de sa composition

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu la délibération n° 20-30 en date du 24 juillet 2020 portant création et élection des membres de la Commission d'appel d'offres ;

Considérant que la Commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés publics, ou de son représentant, président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants de l'assemblée délibérante, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant la lettre de démission de ladite commission de Monsieur Bernard MAUFFREY, titulaire, en date du 5 mars 2021 ;

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau membre pour la Commission d'appel d'offres afin de remplacer ce dernier en tant que titulaire ;

Il vous est proposé la candidature de Monsieur Rafaël RODRIGUEZ. Ainsi, la commission pourrait désormais être composée comme suit :

Maryline MORALLET	Jean-François ROUSSEAU
Philippe CHALLANT	Roger LAUQUIN
Rafaël RODRIGUEZ	Marie-Laure FRIEZ
Arnaud MIOTTE	Joseph ILLANA
Marianne DORIAN	Pascal GROSJEAN

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de désigner Monsieur Rafaël RODRIGUEZ en tant que titulaire de la Commission d'appel d'offres pour remplacer Monsieur Bernard MAUFFREY.

Pour	82	
Contre	0	
Suffrages exprimés	82	
Abstentions	2	M. Gérald LORIDAT, Mme Marie-José FLEURY
Ne prend pas part au vote	5	Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13255-DE-1-1

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

N° 2021-26

Stratégie territoriale
2021-2023

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmoix** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Foussemagne** : M. Arnaud MIOTTE.

M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)

Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire M. Jacques BONIN Vice-président

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)

Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars)

M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)

Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction Sécurité et Tranquillité
Publique

Références : DM/JJL
Code matière : 6.1

Objet : Stratégie territoriale 2021-2023

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance du Grand Belfort signée le 17 octobre 2017 est arrivée à échéance fin 2020 et il convient de définir une nouvelle stratégie pour la période 2021-2023.

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance représente le plan d'actions du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Elle est la déclinaison au niveau intercommunal de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et du plan départemental de prévention de la délinquance.

Le document annexé au présent rapport présente le diagnostic local de sécurité et de prévention ainsi que la stratégie territoriale pour la période 2021-2023 autour de 3 axes que sont la gouvernance, la sécurité et la tranquillité publique, la prévention de la délinquance.

1 Méthodologie d'élaboration de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour la période 2021-2023

Afin d'élaborer la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2021-2023, le bureau du CISPD du 2 décembre 2020 a validé la méthodologie suivante :

- réalisation d'un bilan de la stratégie territoriale 2018-2020,
- définition d'un diagnostic territorial permettant de recenser les problématiques de sécurité et de prévention de la délinquance sur le territoire du Grand Belfort,
- définition, compte tenu des problématiques recensées, des objectifs à atteindre et des actions à développer pour répondre à ces objectifs.

Pour mener cette réflexion, il a été proposé d'utiliser les outils suivants :

- un bilan de la stratégie territoriale 2018/2020 lors du bureau du CISPD du 2 décembre 2020,
- un questionnaire adressé à l'ensemble des communes du Grand Belfort (bilan, diagnostic, propositions d'actions),
- la création de 2 commissions, l'une chargée des questions de sécurité et l'autre de la prévention de la délinquance (bilan, diagnostic, propositions d'actions). Ces commissions étaient composées d'élus des différentes collectivités (communes, Grand Belfort, Conseil départemental), des services de l'Etat dans le département (police, gendarmerie, préfecture, éducation nationale...), de représentants d'autres organismes partenaires de la sécurité et de la prévention de la délinquance (bailleurs sociaux, RTTB, SNCF...) et de personnes ressources dans leur domaine de compétence.

2 Le bilan de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour la période 2018-2020

Les éléments suivants présentent, pour chaque axe, les points forts et les axes d'amélioration relatifs à la période précédente.

Axe 1 : la gouvernance

- un partenariat local ancré et organisé notamment autour des travaux de la cellule de régulation qui permet un réel échange d'informations et une coordination des réponses apportées ;
- des échanges d'informations sécurisés au travers de la charte déontologique ;
- un observatoire de la sécurité à parfaire en favorisant l'échange des éléments statistiques des différents partenaires de la sécurité ;
- peu d'outils permettant d'associer les habitants.

Axe 2 : la sécurité et la tranquillité publique

- coordination entre la police nationale et la police municipale de la Ville de Belfort qui permet un réel échange d'informations et une coordination des réponses apportées ;
- fort développement de la vidéoprotection dans de nombreuses communes (Belfort, Bavilliers, Offemont, Essert, Valdoie...) ;
- coordination des différentes forces de l'ordre pour lutter contre les rodéos, les stupéfiants et les attroupements à l'origine de dégradations et nuisances ;
- mise en œuvre d'actions par la ville de Belfort pour sécuriser les cortèges de mariages ;
- coordination des différentes forces de l'ordre pour sécuriser les transports (bus, arrêts de bus, gares) ;
- mise en œuvre à Belfort d'un plan de propreté renforcé pour notamment lutter contre les dépôts sauvages ;
- une baisse constante des incendies de véhicules et conteneurs sur l'ensemble du territoire ;
- plans d'actions spécifiques pour sécuriser les déchetteries, le stade nautique et les autres équipements sportifs et culturels ;
- absence de convention de coordination entre la gendarmerie et les gardes champêtres.

Axe 3 : la prévention de la délinquance

- actions développées par l'éducation nationale pour lutter contre l'absentéisme scolaire ;
- le développement des mesures de responsabilisation à destination des collégiens ;
- le développement des chantiers éducatifs et la coordination des différents intervenants
- une baisse de l'implication des locataires du parc d'habitat social dans la vie de leur immeuble ou quartier ;
- la mise en place par le service de médiation de la ville de Belfort d'un travail de rue pour engager un repérage et un suivi des personnes en situation de mendicité et/ou sans domicile ;
- un accueil inégal dans les collectivités des personnes condamnées à des TIG ou des mesures de réparation
- très peu de collectivités ont mis en place le rappel à l'ordre et le conseil pour les droits et devoirs des familles ;
- le service de médiation sociale de la ville de Belfort permet un accompagnement individualisé (TIG, mesures de responsabilisation, chantier éducatifs) et une prévention situationnelle. Un partenariat renforcé avec Territoire habitat ;
- les actions développées par Solidarité Femmes en matière d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales (et leurs enfants) ;
- les actions de prévention développées par Optymo en direction des élèves de primaires et des collèges ;
- la prévention routière à travers notamment du dispositif « citoyen roulant ».

Le tableau ci-dessous montre les résultats de l'extension du nombre de caméras de vidéoprotection.

Evolution de la vidéo	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Réquisitions	44	96	225	231	214	215	159
Transferts d'images	NC	NC	872	946	3 198	4526	3837
Vidéo verbalisation	0	1 227	2 765	2 602	1023	828	1075

Le tableau ci-dessous évalue les résultats de la stratégie territoriale en comparant le nombre d'actes recensés entre 2014 et 2019. Les statistiques de 2020 sont particulièrement basses du fait de la crise sanitaire et des confinements.

EVOLUTION DE LA DELINQUANCE - Statistiques de la Police Nationale

Zone Police

		ANNEE 2014	ANNEE 2019	ANNEE 2020		
DELINQUANCE DE VOIE PUBLIQUE	VOLS A MAIN ARMEE	5	7	40,0%	0	-100,0%
	VOLS AVEC VIOLENCES	105	59	-43,8%	50	-52,4%
	CAMBRIOLAGES	515	437	-15,1%	355	-31,1%
	VOL D'AUTOMOBILES	85	42	-50,6%	36	-57,6%
	VOLS DE DEUX ROUES	49	21	-57,1%	15	-69,4%
	VOLS ROULOTTES & ACCESSOIRES	240	193	-19,6%	132	-45,0%
TOXICOMANIE	USAGE-REVENTE	81	14	-82,7%	21	-74,1%
	CONSOMMATION	329	241	-26,7%	289	-12,2%
INCENDIE	VEHICULES	119	63	-47,1%	39	-67,2%
	CONTENEURS	175	41	-76,8%	47	-73,1%
Total des faits recensés		1703	1118	-34,4%	984	-42,2%
MIS EN CAUSE [FAITS COMMIS SUR LE COMMUNE]	NOMBRE DE MIS EN CAUSE	1563	1313	-16,1%	1222	-21,8%
	DONT MINEURS	325	255	-21,5%	197	-39,4%
	% DES MINEURS	20,75%	19,44%	-8,5%	16,12%	-22,5%

3 Le diagnostic local de sécurité

Le diagnostic local de sécurité réalisé en amont de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance s'est basé sur une deux approches complémentaires :

- une approche statistique et factuelle reposant sur les données transmises par la Direction Départementale de la Sécurité Publique, le groupement de Gendarmerie Nationale, le SDIS et la Police Municipale, la cellule de régulation, les groupes de résolution de problèmes...
- une approche qualitative reposant sur le bilan de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2018/2020 et un recensement des problématiques territoriales par les deux commissions thématiques.

Le diagnostic local de sécurité a construit le socle de la stratégie en permettant l'identification des axes prioritaires structurant l'action publique locale. Les problématiques suivantes ont été recensées :

Axe 2 : la sécurité et la tranquillité publique

- les attroupements dans l'espace public et dans le parc locatif à l'origine de nuisances, de dégradations et du développement d'un fort sentiment d'insécurité. Ces attroupements sont souvent associés à la consommation et au trafic de stupéfiants ;
- l'accroissement des dépôts sauvages en secteur urbain comme en secteur rural ;
- les cambriolages notamment d'habitations privées et de commerces restent à niveau élevé ;
- les vols à l'étalage dans les commerces ;

- la prise en charge des individus perturbateurs ou violents atteints de troubles psychiatriques ;
- les rodéos d'engins motorisés qui concernent les secteurs urbains et de plus en plus les secteurs ruraux ;
- l'augmentation de l'agressivité des usagers envers les personnels ou les élus ;
- les stationnements gênants et dangereux et la présence des épaves sur le domaine public.

Axe 3 : la prévention de la délinquance

- lutter contre l'absentéisme scolaire et la déscolarisation ;
- l'insertion socio-professionnelle des jeunes adultes ;
- la responsabilisation des parents et l'accompagnement à la parentalité ;
- l'accompagnement des personnes sans domicile et/ou en situation de mendicité ;
- la prévention de la radicalisation et le suivi des personnes repérées ;
- favoriser les outils de prévention de la récidive tel que l'accueil des TIG ;
- des actes de délinquance commis par des individus de plus en plus jeunes ;
- les violences conjugales et intrafamiliales ;
- les addictions notamment à l'alcool et aux drogues ;
- le cyber harcèlement ;
- la sécurité des personnes vulnérables, notamment les personnes âgées.

4 La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance du Grand Belfort 2021-2023

Au regard du bilan de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2018/2020, du diagnostic local de sécurité et des réflexions menées au sein des deux commissions thématiques, l'ensemble des partenaires du CISPD s'associent pour développer une nouvelle Stratégie territoriale pour les années 2021 à 2023.

Le document annexé présente de manière détaillée chacune des 90 actions prévues par cette stratégie. Les principales actions identifiées sont les suivantes :

Axe 1 : la gouvernance

- maintenir le rôle central de la cellule de régulation ;
- consolider l'observatoire de la tranquillité publique à l'échelle du Grand Belfort Communauté d'Agglomération ;
- développer les diagnostics de sécurité à l'échelle des communes ;
- favoriser les démarches participatives en associant les habitants au recensement des problématiques et à la recherche des actions à développer.

Axe 2 : la sécurité et la tranquillité publique

- poursuivre et renforcer la coordination des différentes forces de l'ordre : police nationale, gendarmerie nationale, police municipale, gardes champêtres ;
- amplifier les actions permettant de lutter contre les stupéfiants, les rodéos et les attroupements ;
- poursuivre le déploiement de la vidéoprotection et assurer un rôle communautaire au centre opérationnel de commandement et de supervision ;
- amplifier les actions permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants (tags, affichages sauvages, épaves, dépôts sauvages) ;
- poursuivre la lutte contre les incendies de véhicules, conteneurs et mobiliers urbains ;
- poursuivre les actions de sécurisation des transports ;
- poursuivre la sécurisation du parc locatif social.

Axe 3 : l'action éducative et sociale et la prévention de la délinquance

- développer la prévention primaire à caractère éducatif et social ; favoriser l'accès aux loisirs, à la

culture et au sport, développer la citoyenneté ;

- amplifier la prévention secondaire pour prévenir le passage à l'acte : médiation sociale, prévention spécialisée, prévention des addictions, prévention routière et prévention des dangers d'internet ;
- accompagner les jeunes dans leur scolarité : lutter contre l'absentéisme, la déscolarisation et les violences scolaires, favoriser la réussite éducative ;
- responsabiliser les parents et les accompagner dans leur rôle : le conseil des droits et devoirs des familles, l'accompagnement parental ;
- amplifier la prévention au travers de l'insertion socioprofessionnelle : chantiers éducatifs, missions de la MIFE, du BIJ, du CFA ;
- renforcer la prévention tertiaire, prévention de la récidive : TIG, réparation pénale, stages de citoyenneté, le rappel à l'ordre et la transaction ;
- renforcer la prévention de la radicalisation ;
- protéger les personnes vulnérables : séniors, victimes de violences conjugales et intrafamiliales, la prise en charge des troubles psychiatriques, les personnes sans domicile ou en situation de mendicité ;
- lutter contre la maltraitance animale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Président du Grand Belfort à signer la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2021/2023,

d'autoriser Monsieur le Président du Grand Belfort à signer les conventions et les autres actes administratifs permettant la mise en œuvre des actions développées dans la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2021/2023.

Les demandes de subventions ayant été transférées au Président, ce dernier sollicitera, par voie de décision, les aides financières du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la mise en œuvre des actions développées dans la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2021/2023.

Pour	83	
Contre	1	M. Gérald LORIDAT
Suffrages exprimés	84	
Abstentions	7	Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Martine PAULUZZI, M. Alain FOUSSERET, Mme Hafida BERREGAD, M. Bernard GUERRE-GENTON
Ne prend pas part au vote	1	Mme Marie-José FLEURY

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13023-DE-1-1

GRAND BELFORT

**Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
du Grand Belfort Communauté d'Agglomération**

**STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION
DE LA DELINQUANCE**

2021 - 2023

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	P. 3
LE DIAGNOSTIC LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION	P. 5
LA STRATEGIE TERRITORIALE	
AXE 1 : LA GOUVERNANCE	P. 12
AXE 2 : LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES	P. 27
AXE 3 : L’ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE	P.55
ANNEXES	P. 108

PREAMBULE

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance est la traduction d'un partenariat efficient entre les différents acteurs permettant de répondre de manière coordonnée aux problématiques de sécurité et de prévention recensées sur le territoire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

1) Historique des dispositifs locaux de sécurité et de prévention de la délinquance à l'échelle de l'Agglomération Belfortaine

Le premier Contrat Local de Sécurité de Belfort et de son agglomération date de 1998, et s'est inscrit dans la continuité du Conseil communal de prévention de la délinquance installé depuis 1983.

Pour faire suite à la publication du décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance, la Ville de Belfort a approuvé, par une délibération du conseil municipal en date du 4 octobre 2002, la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.) en partenariat avec les communes de Bavilliers, Cravanche, Danjoutin, Essert, Offemont, Pérouse et Valdoie, rejointes ensuite par la commune d'Andelnans. Son périmètre d'action coïncidait alors avec celui de la circonscription de la Police nationale du département du Territoire de Belfort.

Présidé alors par le maire de Belfort, le C.I.S.P.D. constitue depuis l'instance locale de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la délinquance. Il mobilise l'ensemble des acteurs institutionnels et organismes locaux concernés autour de cet objectif. Il assure, de plus, le pilotage du Contrat Local de Sécurité puis la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Belfort et de son agglomération. Ce dernier, réactualisé en 2005, a créé plusieurs instances de travail partenariales (cellules de veille, de repérage ou encore groupe de résolution de problèmes) et a mis en place des actions visant notamment à prévenir la délinquance juvénile.

Le C.I.S.P.D., réuni de manière annuelle en assemblée plénière et en formation restreinte *via* son bureau, définit les grandes orientations du travail partenarial, dresse le bilan des actions engagées et celui de l'activité des différentes instances.

Peu après l'entrée en vigueur de la loi du 5 mars 2007 portant prévention de la délinquance, le décret n°-2007-1126 du 23 juillet 2007, abrogeant le décret du 17 juillet 2002 précité, a remanié les modalités de fonctionnement des instances locales de sécurité et de prévention de la délinquance. La correspondance entre le territoire des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et celui du C.I.S.P.D. a été prescrite.

Dès lors, par une délibération du conseil communautaire du 19 juin 2008, la Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB) s'est dotée d'un nouveau C.I.S.P.D. L'extension du partenariat en matière de sécurité et de prévention de la délinquance à l'échelle de la C.A.B. a représenté l'opportunité d'asseoir une nouvelle dynamique en ce domaine, et promis le partage renouvelé de connaissances et de moyens pour lutter contre la délinquance et l'insécurité. Ces dernières sont des phénomènes mobiles, dont les manifestations ou caractéristiques diffèrent selon le type de territoire. L'association de nouveaux partenaires a été, en outre, de nature à favoriser l'émergence

d'actions nouvelles et la constitution de nouveaux groupes de travail adaptés aux réalités de la délinquance dans ses aspects urbains, péri-urbains et ruraux.

Sur la base de l'expérience partenariale acquise dans le cadre du C.I.S.P.D. de la zone "Police nationale" et dans la mise en œuvre de son Contrat Local de Sécurité, l'Assemblée plénière d'instauration du nouveau C.I.S.P.D. de l'Agglomération belfortaine a décidé en juin 2010 de moderniser les modalités de l'action publique dans le champ de la sécurité et de la prévention de la délinquance. Depuis, sur cette base, deux stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance ont alors pu être élaborées. Ces stratégies définies pour les périodes 2013-2016 puis 2017-2020 contiennent des objectifs opérationnels, des programmes d'actions précis, des responsables identifiés et une méthodologie et des outils d'évaluation.

2) Méthodologie d'élaboration de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour la période 2021/2023

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2017/2020 est arrivée à échéance au 31/12/2020.

Afin d'élaborer la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui entrera en vigueur en 2021 et pour 3 années, le bureau du C.I.S.P.D. du 2 décembre 2020 a validé la méthodologie suivante :

- Réalisation d'un bilan de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2017-2020 quant à la mise en œuvre des actions programmées, l'atteinte des résultats, l'efficacité du partenariat. Pour ce faire, un bilan intermédiaire a été présenté au bureau du C.I.S.P.D. du 2 décembre 2020 et un questionnaire a été adressé à l'ensemble des communes du Grand Belfort pour connaître et dans quelle mesure ces dernières se sont appropriées et mis en œuvre les différentes actions définies dans la stratégie territoriale.
- Réalisation d'un diagnostic territorial sur la base d'une part du bilan de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2017-2020 et, d'autre part d'un recensement des problématiques rencontrées sur le territoire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération.
- Définition, au regard des problématiques recensées, d'objectifs à atteindre en matière de sécurité et de prévention de la délinquance et détermination des actions à maintenir et/ou à développer pour répondre à ces objectifs.

Ce travail de réflexion a notamment été mené au sein de deux commissions constituées d'élus de différentes collectivités (communes, communauté d'agglomération, conseil départemental), de services de l'Etat dans le département (Préfecture, Police nationale, Gendarmerie nationale, Education nationale), de représentants d'autres organismes partenaires de la sécurité (bailleurs sociaux, RTTB, Sûreté ferroviaire...) et de personnes ressources dans leur domaine de compétences.

Ces commissions étaient les suivantes :

- Commission n°-1 : sécurité et tranquillité publiques,
- Commission n°-2 : la prévention de la délinquance.

Les commissions se sont réunies à deux reprises de manière à réaliser le diagnostic, définir les nouveaux objectifs et enfin élaborer les actions à développer.

DIAGNOSTIC LOCAL DE SECURITE

Le Diagnostic Local de Sécurité réalisé en amont de la présente Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance s'est basé sur deux approches complémentaires :

- une approche statistique et factuelle reposant sur les données transmises par la Direction Départementale de la Sécurité Publique, le groupement de Gendarmerie nationale, le Service départemental d'incendie et de secours, la Police municipale, la cellule de régulation, les groupes de résolution de problèmes, etc.,
- une approche qualitative reposant sur le bilan de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2017-2020 et un recensement des problématiques territoriales par les différentes commissions.

Le Diagnostic Local de Sécurité a construit le socle de la présente stratégie en permettant l'identification des axes prioritaires structurant l'action publique locale.

1- Bilan de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2017/2020

Le bilan de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2017-2020 a été réalisé au travers de 3 démarches complémentaires : un bilan intermédiaire réalisé lors du bureau du C.I.S.P.D. le 2 décembre 2020, un questionnaire adressé à l'ensemble des communes du Grand Belfort et enfin un travail d'analyse réalisé par les deux commissions thématiques.

1-1- Bilan intermédiaire réalisé dans le cadre du Bureau du C.I.S.P.D. du 2 décembre 2020 et par les deux commissions thématiques

Les tableaux ci-joints (annexes 1, 2 et 3) présentent le bilan de chaque action des trois axes de la stratégie territoriale et les perspectives données à ces dernières.

1-2- Synthèse du questionnaire adressé aux communes du Grand Belfort

Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des communes du Grand Belfort. Ce questionnaire avait pour but de connaître d'une part le degré d'information des communes sur la Stratégie Territoriale et, d'autre part, dans quelles mesures ces dernières se sont appropriées et mis en œuvre les différentes actions définies dans la Stratégie Territoriale.

Le tableau ci-joint (annexe 4) présente la synthèse des réponses des communes.

2- Diagnostic local de sécurité

Sur la base du bilan de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2017/2020 développé ci-dessus, les deux commissions thématiques se sont alors attelées à recenser les problématiques en matière de sécurité et de prévention de la délinquance rencontrées sur le territoire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération. Ce recensement a notamment été opéré sur la base d'éléments quantitatifs et qualitatifs apportés par les différents partenaires : Police nationale, Gendarmerie nationale, SDIS, Police municipale, membres de la cellule de régulation et des groupes de résolution de problèmes.

Ce recensement a également été complété par les questionnaires renseignés par les communes du Grand Belfort.

Les tableaux ci-après présentent les problématiques ainsi recensées en matière de sécurité et de prévention de la délinquance sur le territoire du Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Axe 1 : Sécurité et tranquillité publiques

Thèmes	Problématiques	Description de la problématique
Sécurisation de l'espace public	Attroupements dans l'espace public	<ul style="list-style-type: none"> * Attroupements avec nuisances sonores et dégradations notamment en soirée et le week-end (en secteur urbain comme en secteur rural) - déplacement des attroupements de la ville vers les villages * Attroupements de marginaux avec consommation d'alcool et de stupéfiants et présence de chiens * Les attroupements génèrent un sentiment d'insécurité * La vidéo protection permet de réduire les attroupements mais souvent provoque leur déplacement aux endroits où il n'y a pas de caméras * Attroupements souvent en lien avec la consommation ou le trafic de stupéfiants * Commerces de nuit (bars, discothèques ou débits de boissons) à l'origine d'attroupements et de nuisances sonores, rixes, ivresse publique * Individus souvent très jeunes
	incivilités dans l'espace public (dégradations, tags...)	<ul style="list-style-type: none"> * Présence régulière de tags sur les bâtiments communaux * Dégradations de bâtiments communaux ou mobiliers urbains (souvent en lien avec les attroupements) * Rixes (interventions plus nombreuses pour le SDIS)
	dépôts sauvages et pollutions	<ul style="list-style-type: none"> * Tous les secteurs urbains comme ruraux sont concernés * Beaucoup de dépôts dans des secteurs éloignés des habitations (bois, chemins)
	lutte contre les cambriolages ou intrusions	<ul style="list-style-type: none"> * Intrusions et dégradations de salle des fêtes ou écoles * Intrusions dans des espaces fermés au public : installations sportives, cours d'écoles, squares

Thèmes	Problématiques	Description de la problématique
Sécurisation de l'espace public	Sécurisation des commerces (vols à l'étalage, cambriolage...)	<ul style="list-style-type: none"> * Particularité de l'avenue Jean Jaurès avec des dégradations par des élèves du collège Châteaudun * Vols à l'étalage, cambriolages ou vol à main armée
	Etat d'urgence - plan Vigipirate, risque attentat	Mise en œuvre des procédures définies dans le plan (sécurisation des établissements scolaires, services publics, manifestations, lieux de culte)
	Incendies de conteneurs, de véhicules, mobiliers urbains	<ul style="list-style-type: none"> * Multiplication des feux « de loisirs » à l'occasion d'atroupements ou pour des barbecues * Diminution des incendies de véhicules, notamment le 31 décembre
	consommation, détention, trafic de stupéfiants	<ul style="list-style-type: none"> * Consommation de stupéfiants dans l'espace public, halls d'immeubles et à proximité des lycées - part significative de mineurs * Lieux de trafic connus et récurrents : rue de Moscou à Belfort, rue Renoir à Offemont * Consommation et trafics repérés également en secteur rural
	individus atteints de troubles psychiatriques	* Individus perturbateurs ou dangereux présents dans l'espace public - difficulté de prise en charge par les communes ou les forces de l'ordre
Sécurisation des établissements ou services publics	sécurisation du parc de la Douce et du stade nautique	<ul style="list-style-type: none"> * Parc de la Douce : atroupements avec consommation de stupéfiants, rodéos, chiens non tenus en laisse * Zone des loisirs : atroupements avec consommation de stupéfiants, rodéos * Stade nautique : résultats positifs des actions déjà engagées
	Sécurisation des services publics	* Augmentation de l'agressivité des usagers envers les personnels ou les élus (violences verbales ou physiques) - communes, Optymo, SDIS
	Sécurisation des chantiers de construction, de voirie	<ul style="list-style-type: none"> * Vols de matériels * Dégradations * Incendies
	Sécurisation des équipements sportifs ou culturels	<ul style="list-style-type: none"> * Vols de matériels * Dégradations et atroupements * Incendies * Intrusion pour utilisation des installations
Sécurisation du parc locatif	Atroupements dans le parc locatif	<ul style="list-style-type: none"> * Atroupements avec nuisances sonores et dégradations * Les atroupements génèrent un sentiment d'insécurité * Atroupements souvent en lien avec la consommation ou le trafic de stupéfiants * Reproduction de badges permettant l'accès aux halls

Thèmes	Problématiques	Description de la problématique
Sécurisation du parc locatif	incivilités dans le parc locatif (dégradations, tags...)	<ul style="list-style-type: none"> * Dégradations des portes, boîtes aux lettres, lumières * Tags dans les parties communes ou sur les murs extérieurs * Jets d'ordures par les fenêtres
	Conflits de voisinage	<ul style="list-style-type: none"> * Nombreux conflits de voisinage dans l'habitat collectif * Troubles du voisinage (nuisances sonores, hygiène) * Individus atteints de troubles psychiatriques
Mobilité	Gestion des cortèges de mariage	<ul style="list-style-type: none"> * Non-respect du code de la route * Nuisances sonores
	Sécurisation des arrêts de bus et des lignes de bus	<ul style="list-style-type: none"> * Principales difficultés à la sortie des collèges : jets de projectiles sur les bus, décompressions, agressions entre élèves, chahuts * Ligne 20 (Giromagny - Valdoie) : individus perturbateurs, incivilités, stupéfiants * Pas de ligne plus particulièrement difficile mais davantage sur le créneau 16h00-18h00, moment de plus forte fréquentation * Développement de la fraude d'habitude, y compris pour des jeunes élèves bénéficiant de 2 trajets gratuits par jour
	Sécurisation de la gare et ses abords	<ul style="list-style-type: none"> * Gare Belfort centre : attroupements, incivilités, consommation de stupéfiants et d'alcool, agressions - attractivité du bureau de tabac installé dans la Gare et de la Brasserie située en face de la Gare * Gare TGV : petites dégradations, vols de bagages dans le hall ou dans les trains
	Rodéos	<ul style="list-style-type: none"> * Toutes les communes peuvent être concernées en secteur urbain et en secteur rural * Lieux identifiés : Parc de la Douce, Salbert, forêt du Mont * Les aménagements routiers réalisés pour réduire la possibilité de rodéos ne doivent pas nuire aux autres usagers (vélos, poussettes, personnes à mobilité réduite...)
	Sécurité routière	<ul style="list-style-type: none"> * Non-respect de la sécurité routière, notamment la vitesse excessive (secteurs rural et urbain) * Non-respect des règles de sécurité routière par les vélos, trottinettes ou skates, notamment une présence sur les trottoirs ou zone piétonnes
	Stationnement	<ul style="list-style-type: none"> * Problèmes de stationnement à proximité des établissements scolaires * Stationnement abusif d'épaves sur le domaine public ou privé

Axe 2 : Prévention de la délinquance

Thèmes	Problématiques	Description de la problématique
Accompagnement à la scolarité	Lutte contre l'absentéisme scolaire ou le décrochage scolaire	<ul style="list-style-type: none"> * Respect de l'obligation scolaire (3 à 16 ans) et de l'obligation de formation (16 à 18 ans) - lutter contre la déscolarisation * Echanges entre les partenaires pour vérifier la scolarisation des enfants * Absentéisme scolaire récurrent parfois dès la maternelle * Lutter contre le décrochage scolaire * Nécessité d'intervenir pour l'ensemble de la fratrie * Accompagner les enfants pour leurs devoirs notamment lorsque les parents ne sont pas en capacité de le faire * Accompagner les familles en difficultés (coéducation) * S'assurer de la compétence des intervenants périscolaire pour accompagner des enfants en difficultés
	Incivilités, non-respect du règlement de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> * Incivilités et dégradations * Rixes, agressions, violences scolaires * Harcèlements * Veiller à un bon climat scolaire * Pouvoir apporter une réponse immédiate à l'enfant
	Incivilités, rixes... sur le chemin de l'école ou dans le bus	<ul style="list-style-type: none"> * Incivilités, agressions, rixes devant l'établissement ou sur le chemin de l'école ou du collège * Fraude d'habitude dans le bus
Accompagnement social et professionnel	Insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> * Travailler sur les freins à l'insertion professionnelle * Eloignement de l'emploi, absence de repères * (ré)apprendre à respecter des consignes, travailler en équipe * Public parfois violent verbalement ou physiquement et avec troubles du comportement/psychiatriques
	Insertion et accompagnement social	<ul style="list-style-type: none"> * Paupérisation de certains secteurs tels que Jean Jaurès, Dardel, Bougenel * Problématique des logements insalubres * Question de la mixité sociale dans les différents espaces de vie
	Individus générant des troubles de voisinage ou dans l'espace public	<ul style="list-style-type: none"> * Procédures de traitement internes pour les bailleurs * Troubles du voisinage suite à nuisances sonores, problèmes d'hygiène
	Responsabilisation des parents / accompagnement à la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> * Absence des parents dans l'éducation des enfants * Absence de repères sociétaux pour les enfants * Parents présents mais dépassés par les difficultés de leurs enfants
	Individus atteints de troubles psychologiques	<ul style="list-style-type: none"> * Pathologies psychiatriques difficiles à prendre en charge par les bailleurs, communes, forces de l'ordre et autres services publics
	Mendicité agressive	<ul style="list-style-type: none"> * Individus en situation de mendicité agressive dans l'espace public

Thèmes	Problématiques	Description de la problématique
Prévention de la récidive	La récidive	<ul style="list-style-type: none"> * Engagement dans un processus de récidive et d'échec * Nécessité de formaliser le rappel à l'ordre mis en œuvre par certaines communes (conformément à la réglementation) * Identifier les risques de récidive
Prévention de la radicalisation	Radicalisation	<ul style="list-style-type: none"> * Phénomène de la radicalisation * La formation et l'accompagnement des professionnels et des élus * La procédure de signalement
Prévention de la délinquance	Délinquance des enfants et adolescents	<ul style="list-style-type: none"> * Actes d'incivilités parfois de la part de jeunes enfants * Repli sur le quartier (sentiment d'appartenance) et difficultés de s'affranchir des règles du quartier * Absence de cadre, de repères et du savoir vivre ensemble * Absence d'accès à la culture, au sport, aux loisirs * Effets de l'économie parallèle des stupéfiants y compris pour des enfants * Nécessité de renforcer la présence des services publics sur le terrain (travail de rue) des animateurs ou travailleurs sociaux * Lutte contre l'oisiveté à travers la culture, le sport, les loisirs, l'engagement citoyen * Favoriser les signalements aux services sociaux pour engager un accompagnement de manière plus précoce * Identifier les jeunes exposés à la délinquance y compris les très jeunes enfants (- 12 ans)
	Violences conjugales et intrafamiliales	<ul style="list-style-type: none"> * Favoriser le signalement * Sensibiliser le grand public et notamment le public jeune * Ecoute et accompagnement social et psychologique des femmes et des enfants * Assurer un hébergement d'urgence * Prévenir les comportements sexistes et/ou violents * Favoriser l'égalité hommes / femmes
	Addictions et santé	<ul style="list-style-type: none"> * Addictions à l'alcool et aux drogues * Addictions aux jeux * Accompagnement social et santé en matière d'addictions
	Prévention et sécurité routière	<ul style="list-style-type: none"> * Actions de prévention à destination des séniors * Actions de prévention à destination d'un public jeune sur les risques routiers et les rodéos
	Violences dans le sport	<ul style="list-style-type: none"> * Violences dans les clubs de sport * Violences des spectateurs aux abords des stades * Harcèlements
	Dangers d'internet et cyber harcèlement	<ul style="list-style-type: none"> * Harcèlement via les réseaux sociaux * Accès à des informations non sécurisées, violentes, pornographiques * Dépendance et repli sur soi

Thèmes	Problématiques	Description de la problématique
Prévention de la délinquance	Sécurité et accompagnement du public sénior	<ul style="list-style-type: none"> * La dépendance difficile à prendre en charge par les bailleurs * Valoriser l'accompagnement des communes (CCAS) en matière de soins, social, loisirs, lutte de contre l'isolement * Sécurité des séniors, personnes vulnérables, à leur domicile ou lors de leurs déplacements * Repérer les publics les plus isolés
	Maltraitance animale	<ul style="list-style-type: none"> * Maltraitance animale et actes de cruauté * Ignorance des besoins vitaux des animaux * Abandons * Propreté canine * Des signalements parfois trop tardifs ou absence de signalement * Sensibiliser le grand public et notamment le public jeune * Interdire aux maltraitants d'avoir à nouveau des animaux

Au regard du bilan de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2017-2020, du diagnostic territorial de sécurité et des réflexions menées au sein des deux commissions thématiques, l'ensemble des partenaires du C.I.S.P.D. s'associent pour développer une nouvelle Stratégie Territoriale pour les années 2021 à 2023 dont les actions, présentées ci-après, sont réparties selon trois axes :

- Axe 1 : la gouvernance
- Axe 2 : la sécurité et la tranquillité publiques
- Axe 3 : l'action éducative et sociale et la prévention de la délinquance

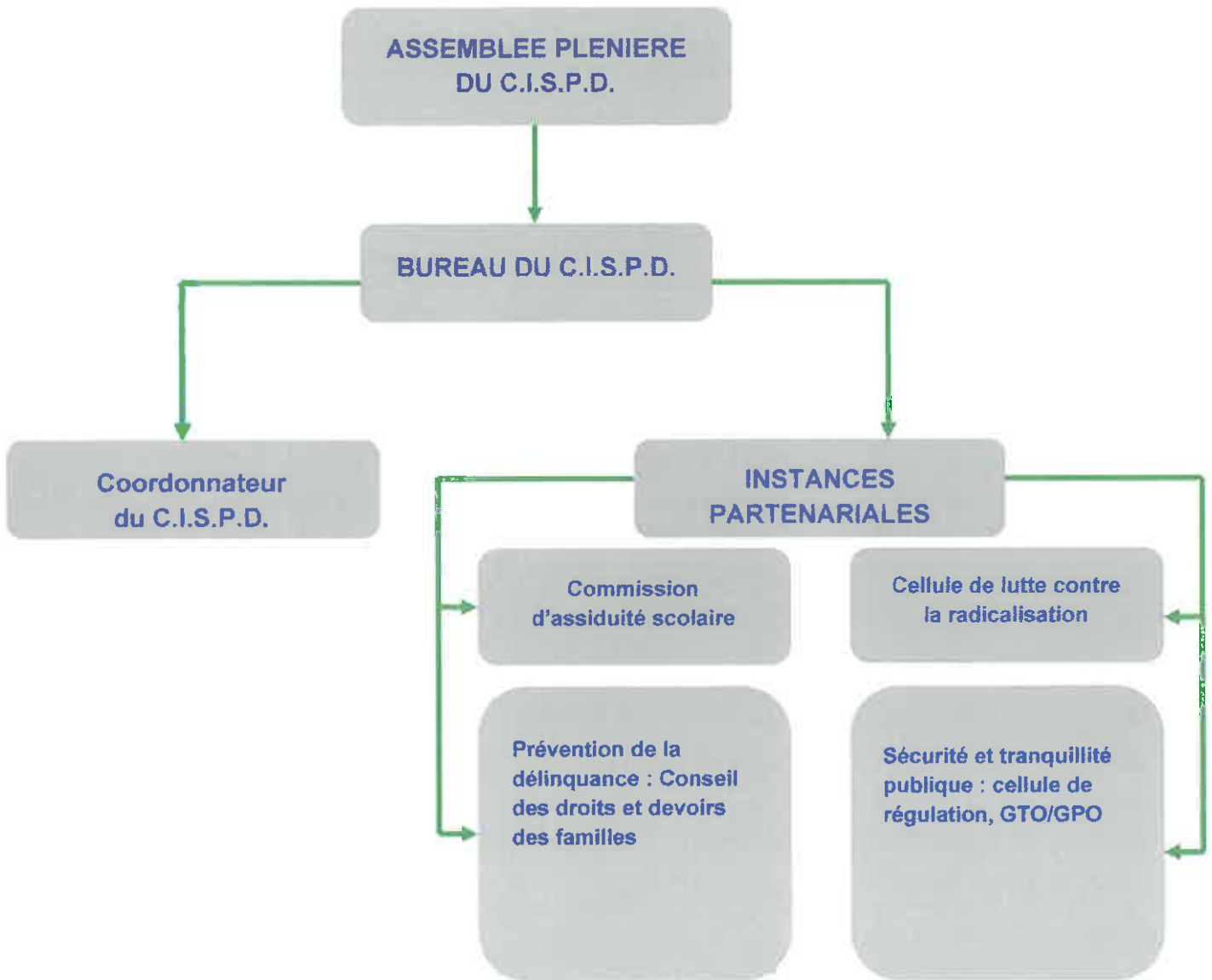
AXE 1 : LA GOUVERNANCE

Le premier axe de la Stratégie Territoriale vise à structurer l'action partenariale, organiser les échanges d'informations et favoriser la participation des habitants.

Orientations	Actions	Pilotage	Partenaires
Les structures partenariales	Le CISPD - l'assemblée plénière et le bureau	Grand Belfort	Préfet et services de L'État/Procureur/Communes/Conseil départemental/bailleurs/RTTB/ Sûreté ferroviaire /CCI / CMA / CNL/FCPE/PEEP/Mission locale/Solidarité femmes/SDIS
	La cellule de régulation	Grand Belfort	Police nationale / Gendarmerie/Préfecture/ Bailleurs/RTTB/ Sûreté ferroviaire/ Conseil départemental/ Éducation nationale/PJJ/SPIP
	Les groupes thématiques opérationnels / les groupes partenariaux opérationnels	Grand Belfort/Police nationale/Gendarmerie	Police nationale / Gendarmerie/Préfecture/ Bailleurs/RTTB/ Sûreté ferroviaire/ Conseil départemental/ Éducation nationale/PJJ/SPIP
	La cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles	État	Préfecture/Conseil Départemental/ Education Nationale/ Justice/ Pôle Emploi/ CAF, Coordonnateur du CISPD/ ARS/ SDIS/ DIRECCTE, DDCSPP/ PJJ/ SPIP/ Maison d'arrêt
	Le coordonnateur du CISPD	Grand Belfort	Membres du CISPD
L'échange d'informations entre les partenaires et les outils de diagnostic	Déontologie - la sécurisation des échanges d'informations	Grand Belfort	Police nationale / Gendarmerie/Préfecture/ Bailleurs/RTTB/ Sûreté ferroviaire / Conseil départemental/ Éducation nationale/PJJ/SPIP
	L'observatoire de la tranquillité publique	Grand Belfort	Police nationale / Gendarmerie/Préfecture/ Bailleurs/RTTB/ Sûreté ferroviaire / Conseil départemental/ Éducation nationale/PJJ/SPIP
	Le diagnostic de sûreté et l'étude de sécurité	Police nationale / Gendarmerie	Grand Belfort / Communes /Bailleurs/RTTB/ Sûreté ferroviaire / Éducation nationale/Commerces
	L'observatoire des faits au sein du parc d'habitat social - la procédure de signalement des attroupements et le recueil des plaintes des locataires	Territoire Habitat / Néolia	Grand Belfort / Communes / Police nationale / Gendarmerie/Préfecture
	L'information des Maires sur les suites judiciaires relatives aux infractions signalées ou aux dépôts de plainte de la commune - article 59 de la loi Engagement et proximité	Parquet	Les communes
	Présentation au conseil municipal par le Préfet des sujets de sécurité et de prévention de la délinquance - article 41 de la loi Engagement et proximité	Préfecture	Les communes

Orientations	Actions	Pilotage	Partenaires
Associer la population	Favoriser les démarches participatives en matière de sécurité et de prévention	Grand Belfort / Communes	Police nationale / Gendarmerie/Préfecture
	La participation citoyenne / les « voisins vigilants et solidaires »	Les communes	Police nationale / Gendarmerie/Préfecture
	Les conseils de quartier	ville de Belfort	Grand Belfort / Police nationale / Gendarmerie/Préfecture
	L'implication des locataires du parc locatif social	Territoire Habitat / Néolia	Grand Belfort / Communes / Police nationale / Gendarmerie/Préfecture

Les communes : libre adhésion des maires



Axe	LA GOUVERNANCE
Orientation stratégique	Les structures partenariales
	1- Le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance – Assemblée plénière
Pilotage	Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Composition	Présidée par le Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (<i>cf. arrêté – redéfinition des membres du CISPD en 2021</i>).
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Définition, mise en œuvre et évaluation d'objectifs communs et d'actions de prévention de la délinquance, de sécurité et de tranquillité publique, • Pilotage de la stratégie territoriale : suivi du fonctionnement des instances et de la réalisation des actions, • Échange d'informations entre ses membres : présentation d'un diagnostic de sécurité chaque année par la police nationale et la gendarmerie ainsi qu'un bilan annuel de la CPRAF (Cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles).
Fréquence	Annuelle
	2- Le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance – Bureau
Pilotage	Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Composition	Présidé par le Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (<i>cf. arrêté</i>).
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Instance opérationnelle de pilotage de la stratégie territoriale, • Préparation des Assemblées plénières du C.I.S.P.D. : réalisation de bilans et perspectives, analyse de l'évolution des statistiques de la délinquance, décision de nouvelles actions à engager, • Rencontres sur des thématiques spécifiques selon les problématiques recensées.
Fréquence	Selon les besoins
	3- La Cellule de régulation
Pilotage	Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Composition	Coordonnateur du C.I.S.P.D., Police nationale, Gendarmerie nationale, Conseil départemental, Éducation nationale, P.J.J., Territoire Habitat, Néolia, Sûreté ferroviaire, SMTC/RTTB, Préfecture (services des sécurités et/ou délégué du Préfet dans les quartiers).
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Espace privilégié d'échanges d'informations entre les différents partenaires et de détermination des actions à mettre en œuvre pour répondre aux différentes problématiques recensées sur le territoire de Grand Belfort, • Les participants ne pouvant être présents transmettent leurs éléments au coordonnateur du CISPD de manière à assurer une continuité.
Fréquence	Tous les 15 jours

Axe	LA GOUVERNANCE
Orientation stratégique	Les structures partenariales
	4- Groupe thématique opérationnel (Grand Belfort) / Groupe partenarial opérationnel (Police nationale / Gendarmerie)
Pilotage	Grand Belfort Communauté d'Agglomération ou Police nationale / Gendarmerie nationale
Composition	Composition en fonction de la nature de la problématique à traiter.
Missions	Le GTO/GPO vise à répondre à une problématique spécifique, affectant un territoire.
Fréquence	Dès que nécessaire.
	5- Cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles
Pilotage	État
Composition	Préfecture, Conseil Départemental, Éducation nationale, Justice, Pôle Emploi, CAF, Coordonnateur du CISP, ARS, SDIS, DIRECCTE, DDCSPP, PJJ, SPIP, Maison d'arrêt.
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des différents cas de radicalisation, sur le territoire, signalés par les partenaires, • Définition de mesures d'accompagnement des personnes signalées et de leur famille, • Définition d'actions de prévention de la radicalisation.
Fréquence	Trimestrielle
	6- Le coordonnateur du CISP
Pilotage	Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Composition	
Missions	<p>Animation du C.I.S.P.D.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élabore et propose la feuille de route annuelle du C.I.S.P.D., • Prend en charge le secrétariat du C.I.S.P.D. et du bureau du C.I.S.P.D., • Participe à chacune des instances thématiques et territoriales et anime la cellule de régulation et les GPO. <p>Mise en œuvre de la stratégie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Initie et suit la mise en œuvre des actions de la Stratégie Territoriale, • Établit un bilan des actions, une évaluation des dispositifs, • Développe des instruments d'analyse (diagnostic local, observatoire local de la délinquance), • Développe les partenariats entre les collectivités et les différents partenaires, • Information, conseils auprès des communes du Grand Belfort pour la mise en œuvre de la stratégie territoriale, • Mission de veille et de prospective.
Fréquence	

AXE 1	LA GOUVERNANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	L'échange d'informations entre les partenaires et les outils de diagnostic
ACTION	7- Déontologie - la sécurisation des échanges d'informations
Pilotage	Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Partage des informations sur des situations individuelles difficiles et/ou sur des faits sensibles appelant une réponse coordonnée des partenaires.
Objectifs	<p>Favoriser l'échange d'informations confidentielles.</p> <p>Définir les modalités du partage d'information, dans le respect du droit des personnes et des textes régissant le secret professionnel et le partage d'informations.</p> <p>Rédaction d'une Charte déontologique pour l'échange d'informations dans le cadre des différentes instances du C.I.S.P.D..</p>
Déroulement/Descriptif de l'action	Le partage se limite à la transmission d'informations indispensables et utiles dont le professionnel a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions. C'est uniquement dans ce cadre que les informations pourront être échangées entre professionnels.
Partenaire(s)	Membres du C.I.S.P.D.
Public cible	Membres du C.I.S.P.D.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Sans objet

AXE	LA GOUVERNANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	L'échange d'informations entre les partenaires et les outils de diagnostic
ACTION	8- L'observatoire de la tranquillité publique
Pilotage	Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	L'évaluation des politiques publiques locales de prévention et de sécurité nécessite une réactivité importante, passant par la mise en place et l'animation d'un observatoire de la délinquance et de la tranquillité publique.
Objectifs	<p>Analyser les évolutions sur le territoire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération des problématiques de sécurité et de tranquillité publique.</p> <p>Évaluer la portée des actions mises en place par Grand Belfort Communauté d'Agglomération et ses partenaires.</p> <p>Favoriser l'échange d'informations, réaliser des diagnostics partagés et mettre en œuvre des réponses coordonnées.</p>
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Inter-transmission des statistiques de la délinquance à l'échelle de Grand Belfort Communauté d'Agglomération par la Police nationale, la Gendarmerie, le SDIS, les bailleurs sociaux, les transporteurs de personnes, la police municipale et les gardes champêtres.</p> <p>Faire vivre l'observatoire en intégrant les données et en effectuant un retour régulier auprès des partenaires membres du C.I.S.P.D..</p> <p>Établissement de cartographies thématiques (lieux d'attroupements, engins motorisés, incendies...).</p> <p>Etablissement d'un observatoire hebdomadaire des faits par quartier (Belfort) ou par commune (Grand Belfort) - les éléments recensés dans cet observatoire sont ensuite transmis aux membres de la cellule de régulation : les faits recensés par la Police Nationale, la Gendarmerie, le SDIS, les bailleurs sociaux (observatoires des faits d'incivilité), les transporteurs de personnes, la police municipale, le Conseil départemental, l'Éducation nationale sont transmis au coordonnateur du CISPDP.</p>
Partenaire(s)	<p>Grand Belfort Communauté d'Agglomération</p> <p>Les communes</p> <p>Police nationale</p> <p>Gendarmerie nationale</p> <p>Bailleurs sociaux</p> <p>Sûreté ferroviaire</p> <p>SMTC</p> <p>SDIS</p> <p>Conseil départemental</p> <p>Éducation nationale</p>
Public cible	
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Élaboration de statistiques mensuelles, trimestrielles, annuelles</p> <p>Élaboration de l'observatoire hebdomadaire des faits</p>

AXE	LA GOUVERNANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	L'échange d'informations entre les partenaires et les outils de diagnostic
ACTION	9- Le diagnostic de sûreté et l'étude de sécurité
Pilotage	Police nationale / Gendarmerie nationale
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Difficultés pour les différents partenaires de réaliser des études de sécurité précises pour répondre à une problématique de sécurité, de mise en œuvre du plan Vigipirate ou d'organisation d'une manifestation.
Objectifs	Fournir des éléments d'aide à la décision et d'orientation des actions dans le domaine de la sûreté et de la sécurité aux différents membres du C.I.S.P.D., par l'établissement de diagnostics de sûreté établis par les référents Sûreté Police nationale / Gendarmerie, ou d'analyses de sécurité.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Les membres du C.I.S.P.D. qui estimeront nécessaire, en vue de la réalisation d'une action, pour son orientation ou suite à la survenance de difficultés, d'obtenir un diagnostic situationnel thématique ou géographique du secteur concerné, ou une analyse tirée des statistiques pourront en faire la demande aux référents sûreté de la Police nationale ou de la Gendarmerie.</p> <p>Les communes et Grand Belfort Communauté d'Agglomération veilleront notamment lors de projets structurants ou de requalification d'espaces publics à intégrer l'avis des référents sûreté dans leur démarche.</p> <p>Réalisation de diagnostics globaux sur une commune ou un quartier de manière à recenser l'ensemble des problématiques de sécurité et définir un plan d'actions.</p> <p>Réalisation d'un diagnostic au regard de la mise en œuvre du plan Vigipirate.</p> <p>Réalisation d'études de sécurité d'une manifestation.</p>
Partenaire(s)	<p>Les communes et Grand Belfort Communauté d'Agglomération</p> <p>Bailleurs sociaux</p> <p>Transporteurs</p> <p>Éducation nationale</p> <p>CCI, commerces</p> <p>Conseil départemental</p>
Public cible	
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de saisines ou de dossiers traités

AXE	LA GOUVERNANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	L'échange d'informations entre les partenaires et les outils de diagnostic
ACTION	10- L'observatoire des faits au sein du parc d'habitat social - la procédure de signalement des attroupements et le recueil des plaintes des locataires
Pilotage	Territoire Habitat / Néolia / ICF Habitat
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Nécessité pour le bailleur de mesurer la réalité des faits d'incivilités recensées par le personnel et de les enregistrer en vue de la déclinaison d'actions. Présence d'attroupements d'individus dans les halls d'immeubles : problèmes de sécurité, de dégradations, de salissures, de trafics et de logements vacants.
Objectifs	Conduire le personnel du bailleur à identifier les actes d'incivilité et de mettre en place les actions nécessaires au rétablissement de la situation. Déterminer les lieux les plus fragiles pour une prise en compte adaptée en matière de gestion de proximité. Recenser de manière continue et active la constitution d'attroupements, en faire part à la cellule de régulation en vue de décider d'une action partenariale. Alimenter l'observatoire de la tranquillité publique de Grand Belfort Communauté d'Agglomération et la cellule de régulation. Développer des modalités de recensement des plaintes des locataires et des faits qui se déroulent dans les immeubles.
Déroulement/Descriptif de l'action	Chaque fait identifié fait l'objet d'un rapport. Éléments transmis aux partenaires en cellule de régulation.
Partenaire(s)	Police nationale, Gendarmerie nationale, Police municipale, communes, Conseil départemental
Public cible	Les locataires de Territoire Habitat, Néolia, et ICF Habitat
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Production annuelle d'un rapport remis au CISPD. Présentation des éléments tous les 15 jours en cellule de régulation. Intégration des données dans l'observatoire de la tranquillité publique de Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Axe	LA GOUVERNANCE
Orientation stratégique	L'échange d'informations entre les partenaires et les outils de diagnostic
Action	11- L'information des Maires sur les suites judiciaires relatives aux infractions signalées ou aux dépôts de plainte de la commune - article 59 de la loi Engagement et proximité
Pilotage de l'action	Procureur de la République
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Nécessité par les maires de disposer d'informations relatives aux infractions commises sur le territoire de la commune et notamment les infractions constatées par la police municipale.
Objectifs	Renforcement de l'information du maire sur les suites judiciaires relatives aux infractions commises sur le territoire de la commune par le procureur de la République.
Description de l'action	Le maire est informé, à sa demande, par le procureur de la République des classements sans suite, des mesures alternatives aux poursuites, des poursuites engagées, des jugements devenus définitifs ou des appels interjetés lorsque ces décisions concernent des infractions commises sur la commune. Le maire est informé, à sa demande, par le procureur de la République, des suites judiciaires données aux infractions constatées sur le territoire de sa commune par les agents de police municipale.
Partenaire(s)	Les communes
Public cible	
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	

Axe	LA GOUVERNANCE
Orientation stratégique	L'échange d'informations entre les partenaires et les outils de diagnostic
Action	12- Présentation au conseil municipal par le Préfet des sujets de sécurité et de prévention de la délinquance - article 41 de la loi Engagement et proximité
Pilotage de l'action	Le Préfet
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Nécessité pour le maire de disposer d'information sur les problématiques de sécurité et de prévention de la délinquance sur sa commune.
Objectifs	Présentation de l'action de l'État en matière de sécurité et de prévention de la délinquance devant le conseil municipal
Description de l'action	A la demande du maire, le représentant de l'État dans le département ou son représentant présente, une fois par an, devant le conseil municipal, l'action de l'État en matière de sécurité et de prévention de la délinquance pour la commune concernée.
Partenaire(s)	Les communes
Public cible	
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	

AXE	LA GOUVERNANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	Associer la population
ACTION	13- Favoriser les démarches participatives en matière de sécurité et de prévention
Pilotage	Les communes Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	De par leur usage quotidien de la voie publique, les habitants sont un appui et une ressource à part entière dans le recensement des faits et des problématiques de sécurité et de prévention ainsi que dans la conception et la mise en œuvre de dispositifs pour répondre à ces problématiques.
Objectifs	Associer les habitants au recensement des faits et des problématiques. Les démarches participatives sont aussi un outil d'évaluation et une aide à la décision qui permettent aux décideurs locaux de trouver des solutions au bénéfice de l'ensemble de la population
Déroulement/Descriptif de l'action	Les démarches participatives peuvent prendre de nombreuses formes : <ul style="list-style-type: none"> - Des marches exploratoires, - Une consultation de la population par enquêtes, sondages, questionnaires, - L'organisation de journées à thème : journée citoyenne, journée de nettoyage d'un quartier, - La mise à disposition de plateformes dématérialisées permettant aux usagers de signaler à la commune un fait, une dégradation... "Allo mairie", "Allo voirie"...
Partenaire(s)	Associations de quartiers Maison de quartiers et centres socio-culturels Conseils de quartier Habitants Les communes et Grand Belfort Communauté d'Agglomération Police nationale / Gendarmerie
Public cible	Ensemble du territoire
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de démarches organisées et nombre d'actions mises en œuvre

Axe	LA GOUVERNANCE
Orientation stratégique	Associer la population
Action	14- Les conseils de quartier
Pilotage de l'action	Ville de Belfort
Calendrier de l'action	Deux sessions des neuf conseils de quartiers par année civile Possibilité d'ajouter des conseils extraordinaires en fonction : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de projet, - Consultation de la population sur une décision.
Contexte de mise en œuvre	Présentation des projets par le maire ou l'élu en charge du dossier. Questions des habitants. Réponses du maire ou des élus.
Objectifs	Information des habitants sur le fonctionnement de la ville, des actions envisagées et/ou réalisées. Le conseil de quartier est également l'occasion pour les habitants de faire part de dysfonctionnements, de problématiques en matière de sécurité.
Description de l'action	Chaque dossier est présenté à la population. La parole est ensuite donnée aux personnes présentes pour poser des questions. Réponse de l'élu en charge du dossier.
Partenaire(s)	Intervenants extérieurs en fonction des sujets.
Public cible	Les habitants de tous les quartiers de la Ville de Belfort.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'habitants participant aux conseils de quartier.

Axe	LA GOUVERNANCE
Orientation stratégique	Associer la population
Action	15- La participation citoyenne (État) Les "voisins vigilants et solidaires" (dispositif privé et payant)
Pilotage de l'action	Les communes (libre adhésion)
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Lutter contre les cambriolages, les incivilités et attroupements. Une approche territoriale de la sécurité. Apporter une action complémentaire et de proximité aux services de Gendarmerie ou de police nationale dans leur lutte contre les phénomènes de délinquance.
Objectifs	Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement. Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance. Renforcer la tranquillité publique et générer des solidarités de voisinages. Établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier ou d'une commune, les élus et les représentants de la force publique. La participation citoyenne permet de développer une culture de la prévention de la délinquance auprès des citoyens.
Description de l'action	Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Encadrée par la gendarmerie nationale ou la police nationale, la "participation citoyenne" vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre. <u>Procédure de mise en œuvre</u> <ul style="list-style-type: none"> - Signature d'un protocole entre la commune, le Préfet et la Police nationale / Gendarmerie pour définir les modalités de mise en œuvre, - Présentation du dispositif par le maire lors d'une réunion publique, - Citoyens choisis par le maire, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants du quartier et les forces de l'ordre. Les volontaires reçoivent une information générale par un représentant des forces de l'ordre, - Les citoyens alertent les forces de l'ordre de tout événement suspect ou trouble à l'ordre public – sans jamais intervenir eux-mêmes, - La mise en œuvre du dispositif s'accompagne d'une signalétique à l'entrée de la commune, dont l'effet est dissuasif.
Partenaire(s)	Police nationale Gendarmerie nationale Préfecture
Public cible	Ensemble de la population de la commune
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de communes inscrites dans ces dispositifs Nombre de citoyens participants Bilan qualitatif par les forces de l'ordre

AXE	LA GOUVERNANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	Associer la population
ACTION	16- L'implication des locataires du parc locatif social
Pilotage	Territoire Habitat / Néolia / IFC Habitat
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre et indicateurs	Le locataire, notamment quand il n'y a pas de représentation collective (amicale), sont très demandeurs et consommateurs des services des organismes logeurs.
Objectifs	<p>Impliquer les locataires dans la vie de leur immeuble pour une réappropriation des espaces collectifs.</p> <p>Développer des actions collectives impliquant chacun dans le résultat et ainsi susciter l'auto-responsabilisation.</p> <p>Diminuer les conflits et les troubles de voisinage.</p>
Descriptif de l'action	<p>Formaliser des rencontres régulières avec les locataires pour leur permettre de s'exprimer, décider avec eux des actions à conduire.</p> <p>Développer des actions les impliquant directement et les engageant dans le suivi.</p> <p>Organisation de chantiers d'insertion ou éducatifs au sein du parc.</p>
Partenaire(s)	Bailleurs – locataires – amicales de locataires
Public cible	Locataires
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Structuration de l'implication des locataires</p> <p>Nombre d'actions</p> <p>Mesure du climat, de l'ambiance de l'immeuble</p>

AXE 2 : LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES

Orientations	Actions	Pilotage	Partenaires
La coordination et l'intervention des forces de l'ordre	Les conventions de coordination - police municipale/police nationale et gardes champêtres/gendarmerie	Ville de Belfort Grand Belfort	Police nationale Gendarmerie Préfecture Procureur
	La police municipale de la ville de Belfort	Ville de Belfort	Police nationale
	Les gardes champêtres de Grand Belfort Communauté d'Agglomération	Grand Belfort	Gendarmerie Les communes Police municipale Police nationale
	La sécurisation du Parc de la douce et de la zone des loisirs - La mise à disposition de la police municipale de Belfort aux communes d'Essert et de Bavilliers	Ville de Belfort Grand Belfort	Ville d'Essert Ville de Bavilliers Police nationale
	L'opération tranquillité vacances	Police nationale Gendarmerie	Police municipale
Sécuriser l'espace public	La lutte contre le terrorisme - le plan Vigipirate	État	Les communes Grand Belfort
	La lutte contre les stupéfiants	Police nationale Gendarmerie	Les communes Grand Belfort
	Le développement de la vidéoprotection	Les communes Grand Belfort	Police nationale Gendarmerie Préfecture
	Lutter contre l'affichage sauvage et les tags	Les communes Grand Belfort	Police nationale Gendarmerie
	Lutter contre les dépôts sauvages et améliorer la propreté	Les communes Ville de Belfort	Police nationale Gendarmerie
	La gestion du stationnement - lutter contre les stationnements gênants et les épaves	Les communes Grand Belfort	Police nationale Gendarmerie
	Lutter contre les incendies	Les communes Grand Belfort	Police nationale Gendarmerie SDIS
	La sécurité des chantiers de voirie ou de construction	Les communes Grand Belfort	Police nationale Gendarmerie
	Lutter contre les attroupements	Les communes Grand Belfort	Police nationale Gendarmerie Baifleurs
	Les violences à l'occasion des rencontres sportives	État Les communes Grand Belfort	Police nationale Gendarmerie
	La sécurisation des équipements sportifs et culturels	Les communes Grand Belfort	Police nationale Gendarmerie
	La sécurisation des services publics	Les communes Grand Belfort	Police nationale Gendarmerie

Orientations	Actions	Pilotage	Partenaires
Sécuriser l'espace public	La protection des bâtiments - le programme de prévention technique	Les communes Grand Belfort	Police nationale Gendarmerie
	La sécurisation des commerces	Les communes État	Police nationale Gendarmerie CCI / CMA
	Les débits de boissons et les établissements musicaux à l'origine de nuisances et d'attroupements	Les communes État	Police nationale Gendarmerie
Sécuriser les transports	La sécurisation des bus et arrêts de bus	Régie des transports du Territoire de Belfort	Police nationale / Gendarmerie Police municipale / Gardes champêtres
	La sécurisation des gares et leurs abords	Sûreté ferroviaire	Police nationale / Gendarmerie Police municipale / Gardes champêtres
	La sécurisation des cortèges de mariages	Ville de Belfort	Police nationale Gendarmerie
	Les engins motorisés dans l'espace public : lutter contre les rodéos	Police nationale Gendarmerie	Les communes Grand Belfort Le Parquet
Sécuriser le parc locatif	La sécurisation des immeubles - le programme de prévention technique et la vidéoprotection	Territoire habitat / Néolia / ICF Habitat	Les communes Police nationale Gendarmerie
	La gestion des individus perturbateurs, des attroupements et des conflits de voisinage	Territoire habitat / Néolia / ICF Habitat	Police nationale / Gendarmerie Police municipale / Gardes champêtres Conseil départemental

Les communes : libre adhésion des maires

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	La coordination et l'intervention des forces de l'ordre
ACTION	17- Les conventions de coordination - police municipale/police nationale et gardes champêtres/gendarmerie
Pilotage	Ville de Belfort Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Convention cadre élaborée par le Ministère de l'Intérieur à décliner au plan local avec les communes disposant d'une police municipale. Pour la Ville de Belfort : signature d'une convention de coordination dès 2015, renouvelée en 2018 et 2021. Pour Grand Belfort Communauté d'Agglomération : première convention de coordination entre la Gendarmerie nationale et les gardes champêtres en 2021.
Objectifs	Créer une synergie entre les services avec possibilité de mettre en œuvre des actions coordonnées prévues ou inopinées (renforts mutuels) pour une meilleure efficacité.
Déroulement/Descriptif de l'action	Déclinaison de la convention cadre établie par le Ministère de l'Intérieur et adaptation aux situations des communes concernées. Mise en œuvre de l'interopérabilité entre la police nationale et la police municipale.
Partenaire(s)	Préfet et procureur de la République Police nationale Gendarmerie nationale
Public cible	Ensemble de la population de Belfort (police municipale) et du Grand Belfort (gardes champêtres).
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Entrée en vigueur des conventions. Nombre de réunions de coordination pour sa mise en œuvre et son suivi. Nombre d'actions coordonnées mises en œuvre.

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	La coordination et l'intervention des forces de l'ordre
ACTION	18- La police municipale de la ville de Belfort
Pilotage	Ville de Belfort
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Lutter contre les actes d'incivilité sur le territoire de la commune
Objectifs	Répondre aux besoins de sécurisation de la commune
Déroulement / Descriptif de l'action	<p>Renforcement des effectifs : 30 policiers municipaux – fonctionnement 7 jours sur 7 à compter de 2021 de 7h30 à 22h00 du 1^{er} avril au 30 septembre et de 7h30 à 20h00 du 1^{er} octobre au 31 mars (dimanche après-midi uniquement).</p> <p>Renforcement des équipements des policiers municipaux : les agents sont armés de révolvers, pistolets à impulsion électrique et de bâtons télescopiques. Elle dispose de caméras piétons, 3 cinémomètres, 5 voitures, 3 motos et 12 VTT.</p> <p>Création d'une brigade motorisée, d'une brigade VTT, d'une brigade cynophile, d'une brigade chargée des débits de boissons et spécialisation d'un agent dans la gestion des chiens catégorisés.</p> <p>Missions : développement des flotages de proximité, renforcements des interventions, sécurisation des manifestations, développement des contrôles routiers, sécurisation des établissements scolaires, gestion des objets trouvés sur la commune.</p>
Partenaire(s)	Police nationale - Sûreté ferroviaire
Public cible	Ensemble de la population de la commune
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Activités des policiers municipaux et statistiques des interventions présentées chaque année dans le cadre du bilan de la convention de coordination avec la police nationale.

Axe	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
Orientation stratégique	La coordination et l'intervention des forces de l'ordre
Action	19- Les gardes champêtres de Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Pilotage de l'action	Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Lutter contre les incivilités dans les communes adhérentes au service des gardes champêtres. Protection de l'environnement et des animaux.
Objectifs	Répondre aux besoins de sécurisation des communes adhérentes au service. Prise en charge de la faune sauvage et des animaux domestiques. Protection de l'environnement.
Description de l'action	<p>Le service est constitué de 8 gardes champêtres et 2 ASVP. Il fonctionne 7 jours sur 7 de 7h30 à 22h00 du 1^{er} avril au 30 septembre et de 7h30 à 20h00 du 1^{er} octobre au 31 mars.</p> <p>Missions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surveillance générale des bancs communaux, - Surveillances des entrées et sorties des écoles, - Intervention sur les animaux : animaux en divagation, chiens présentant un danger ou dangereux, mauvais traitements, récupérations de cadavres, nuisances (abolements déjections...), sauvetages, piégeages, - Gestion des dépôts sauvages, - Police de la route (contrôle radar), - Environnement : interventions sur les pollutions de l'eau, du sol, atmosphériques, sonores, - Circulation dans les espaces naturels, - Police funéraire, - Urbanisme, - Capture d'animaux (piégeages suite à prolifération de chats, de pigeons).
Partenaire(s)	Les communes Police municipale Police nationale Gendarmerie nationale
Public cible	Ensemble de la population des communes adhérentes au service.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Activités des gardes champêtres et statistiques des interventions présentées chaque année dans le cadre du bilan de la convention de coordination avec la gendarmerie.

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	La coordination et l'intervention des forces de l'ordre
ACTION	20- La sécurisation du Parc de la douce et de la zone des loisirs - La mise à disposition de la police municipale de Belfort aux communes d'Essert et de Bavilliers
Pilotage	Ville de Belfort Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	<p>Difficultés d'intervention au sein du parc de la douce et de la zone des loisirs situés sur 3 communes : Bavilliers, Belfort et Essert.</p> <p>Délits de fuite de contrevenants dans le parc de la Douce lors des interventions des policiers municipaux dans le quartier des Résidences.</p> <p>Sécurisation du stade nautique du 1er juin au 31 août.</p> <p>Sécurisation de la zone des loisirs, notamment la patinoire et le centre aquatique.</p> <p>Sécurisation du parc.</p>
Objectifs	Sécurisation du parc de la douce et de la zone des loisirs.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Convention de mise à disposition des policiers municipaux entre les 3 communes pour permettre une intervention de ces derniers sur les territoires des communes de Bavilliers, Essert et Belfort mais uniquement sur le périmètre du parc de la Douce et de la zone des loisirs.</p> <p>Les policiers municipaux sont placés sous l'autorité du maire de la commune dans laquelle ils interviennent.</p> <p>Établissement d'une convention de coordination entre la police municipale et la police nationale pour chacune des communes concernées.</p> <p>Développement de la vidéoprotection au sein du parc de la Douce et de la zone des loisirs par Grand Belfort Communauté d'Agglomération (convention de coordination entre Belfort, Grand Belfort, Essert et Bavilliers en date du 25/03/2019) - les caméras ont été installées et reliées directement au COCS de la ville de Belfort.</p>
Partenaire(s)	Bavilliers, Essert, police nationale
Public cible	Usagers fréquentant le parc de la Douce et la zone de loisirs.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Signature de la convention de mise à disposition des policiers municipaux entre les trois communes.</p> <p>Signature des conventions de coordination avec la police nationale.</p> <p>Nombre d'interventions des policiers municipaux.</p>

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	La coordination et l'intervention des forces de l'ordre
ACTION	21- L'opération tranquillité vacances
Pilotage	Police nationale / Gendarmerie nationale
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Lutter contre les cambriolages.
Objectifs	Sécurisation des habitations et des commerces lors de l'absence des occupants.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Passages réguliers aux habitations inscrites dans le dispositif (démarche du propriétaire ou du locataire auprès de la police nationale ou de la gendarmerie), vérification qu'il n'y pas eu d'effraction et information du propriétaire / locataire en cas de problèmes.</p> <p>Coordination entre la police nationale et la police municipale pour effectuer régulièrement des contrôles des habitations sur la ville de Belfort.</p>
Partenaire(s)	Police municipale
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Nombre habitations surveillées</p> <p>Évolution des statistiques des cambriolages</p>

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser l'espace public
ACTION	22- La lutte contre le terrorisme Le plan Vigipirate
Pilotage	État
Date de mise en œuvre	Selon la durée de la période d'état d'urgence
Contexte de mise en œuvre	Risque élevé d'attentats en France
Objectifs	Sécurisation des personnes et des biens
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Réalisation de diagnostics et d'études de sécurité par les référents sûreté des forces de l'ordre.</p> <p>Surveillance renforcée des zones commerçantes, établissements scolaires, lieux de cultes, bâtiments publics : présence physique de Sentinelle, police nationale, gendarmerie, police municipale, garde champêtres et surveillance renforcée par le centre de supervision (vidéoprotection).</p> <p><u>Ville de Belfort</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation des zones piétonnes pour éviter l'intrusion de véhicules (bornes, interphonie...). - Projet de sécurisation permanente de la place d'Armes, de la place Corbis et du parking de l'Arsenal (lieux régulièrement utilisés pour des manifestations). <p><u>Manifestations</u></p> <p>Recensement des manifestations organisées sur le territoire de la commune. Transmission de ce recensement à la Préfecture et aux forces de l'ordre. Pour les manifestations ou lieux rassemblant un nombre important de personnes, réalisation d'une étude de sécurité par le référent sûreté de la Police nationale ou de la Gendarmerie. Mise en œuvre de moyens de protection de la population : installation de barrages interdisant l'accès aux véhicules, contrôles visuels ou fouilles et palpations à l'entrée des bâtiments, présence d'agents de sécurité, police municipale, garde champêtres, police nationale, gendarmerie.</p>
Partenaire(s)	Les communes Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de manifestations ou lieux sécurisés

Axe	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
Orientation stratégique	Sécuriser l'espace public
Action	23- La lutte contre les stupéfiants
Pilotage de l'action	État
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Consommation, détention et trafic de stupéfiants. Lieux de trafic de stupéfiants identifiés. Lieux de consommation identifiés (ex : à proximité des lycées).
Objectifs	Lutter contre la consommation, la détention et le trafic de stupéfiants.
Description de l'action	<p>Création au sein de la police nationale et de la gendarmerie de la Cellule du Renseignement Opérationnel Sur les Stupéfiants (CROSS). Cette structure est constituée des services de police judiciaire, de la sécurité publique, des douanes et de la Gendarmerie nationale. Le groupement de Gendarmerie départemental 90 est le chef de file de cette structure.</p> <p>Concernant les missions de la CROSS elle remonte ses informations à l'antenne régionale de l'OFAST (office anti-stupéfiants). Au sein d'une instance de pilotage renforcée, présidée par le procureur de la République et le préfet, la CROSS propose une stratégie d'actions de lutte contre les trafics de stupéfiants. Une cellule de lutte contre les trafics permettra de réunir différents acteurs des collectivités territoriales et des élus ainsi que des structures de la société civile (bailleurs sociaux, société de transports) pour partager les objectifs de travail.</p> <p>Surveillance renforcée des lieux de consommation et de trafic de stupéfiants par la police nationale, la gendarmerie, la police municipale, le centre de supervision (vidéoprotection).</p> <p>Transmission à la CROSS des informations recensées par la police municipale, le centre de supervision, les gardes champêtres, les membres de la cellule de régulation.</p>
Partenaire(s)	Les communes, police municipale, gardes champêtres, centre de supervision, membres de la cellule de régulation.
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'individus interpellés ou verbalisés pour consommation de stupéfiants. Nombre d'individus interpellés pour détention et trafic de stupéfiants.

Axe	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
Orientation stratégique	Sécuriser l'espace public
Action	24- Le développement de la vidéoprotection
Pilotage de l'action	Les communes (libre adhésion) Ville de Belfort (centre opérationnel de commandement et de supervision)
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Prévenir les incivilités, les attroupements et tous les autres faits délictuels.
Objectifs	Développer la vidéoprotection. Renforcer le centre opérationnel de commandement et de supervision. Renforcer la collaboration entre les communes et les forces de l'ordre.
Description de l'action	<p><u>Développer la vidéoprotection</u></p> <p>Poursuivre l'installation de nouvelles caméras selon les problématiques recensées en assurant une continuité et en supprimant les zones aveugles. Favoriser l'installation de la vidéoprotection dans les communes (accompagnements techniques de GBCA, soutien financier du FIPD). Établissement d'une charte éthique de la vidéoprotection dans le cadre d'un COCS à vocation intercommunal. Mise en place d'un logiciel de traitement automatisé permettant de détecter les situations comportant un danger. Développement du parc de caméras mobiles déplaçables rapidement en fonction du besoin sur l'ensemble du territoire (incivilités, attroupements, dégradations incendies, manifestations). Développement du nombre de caméras mobiles du Grand Belfort et mises en prêt aux communes.</p> <p><u>Renforcer le centre opérationnel de commandement et de supervision</u></p> <p>Le centre opérationnel de commandement et de supervision assure aujourd'hui la surveillance de 116 caméras dont 92 pour la ville de Belfort, 18 pour Grand Belfort, 3 pour la ville d'Essert et 3 pour la ville de Valdoie et un partenariat est en cours d'élaboration avec Territoire habitat pour 6 caméras. Le COCS gère également les transmissions radios entre le central et les équipes de policiers municipaux et de gardes champêtres sur le terrain ainsi que les communications et les transferts d'images à la police nationale. Le COCS dispose depuis 2020 du logiciel "Briefcam", facilitant les recherches approfondies et depuis 2019 d'une géolocalisation des policiers municipaux. Le COCS fonctionne 7jours/7 et 365 jours par an et est composé de 8 agents permanents. Projet : renforcer le nombre d'opérateurs du COCS pour plus d'efficacité (50 caméras par agent). La ville de Bavilliers a installé 25 caméras de vidéoprotection et la ville d'Offemont 6 caméras (non reliées au COCS).</p>
Partenaire(s)	Police nationale Gendarmerie nationale Préfecture (FIPD)
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de caméras de vidéoprotection, Nombre de caméras reliées au COCS, Nombre de transferts d'images aux forces de l'ordre, Nombre de réquisitions des forces de l'ordre, Nombre d'interventions des forces de l'ordre à la demande du COCS.

Axe	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
Orientation stratégique	Sécuriser l'espace public
Action	25- Lutter contre l'affichage sauvage et les tags
Pilotage de l'action	Les communes Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Affichages sauvages sur des bâtiments ou mobiliers urbains de la part d'organismes de spectacles, syndicats ou partis politiques... Présence de tags sur des bâtiments publics ou privés et sur des mobiliers urbains.
Objectifs	Lutter contre l'affichage sauvage et les tags.
Description de l'action	<p><u>Lutter contre les tags</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements techniques empêchant le dépôt de tags – peinture anti-accroche, treillis avec plantes grimpantes, - Surveillance des lieux récurrents par les forces de l'ordre et le COCS, - Recensement des tags par les différents intervenants sur la voie publique et les usagers, - Retrait des tags existants sur les bâtiments publics et les mobiliers urbains pour éviter la multiplication et intervention sur demande du propriétaire pour les bâtiments privés (retrait immédiat s'agissant des tags injurieux, racistes, nominatifs...), - Dépôt de plainte et facturation des frais d'enlèvement du tag lorsque l'auteur est identifié, - Nettoyage des surfaces en lien avec les TIG ou chantiers éducatifs, - Mise à disposition aux tagueurs de lieux dédiés (<i>Street Art</i>). <p><u>Lutte contre l'affichage sauvage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements techniques empêchant l'affichage sauvage – mobiliers urbains avec reliefs, installation de panneaux prévus à cet effet, - Prise d'un arrêté municipal interdisant l'affichage sur l'ensemble de la commune en dehors des espaces prévus à cet effet, - Surveillance des lieux récurrents par les forces de l'ordre et le COCS, - Recensement des affichages par les différents intervenants sur la voie publique et les usagers, - Dépôt de plainte et facturation des frais d'enlèvement des affiches lorsque l'auteur est identifié et refuse de les retirer.
Partenaire(s)	Propriétaires de bâtiments publics et privés Police nationale Gendarmerie nationale
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de tags et affichages retirés Nombre de plaintes déposées Nombre de contrevenants verbalisés

Axe	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
Orientation stratégique	Sécuriser l'espace public
Action	26- Lutter contre les dépôts sauvages et améliorer la propreté
Pilotage de l'action	Les communes Ville de Belfort (plan de propreté renforcé)
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Amélioration du cadre de vie des habitants. Problématique d'hygiène, de protection de l'environnement et de risque d'incendies.
Objectifs	Enlèvement des dépôts sauvages Améliorer la propreté urbaine
Description de l'action	<p><u>Lutter contre les dépôts sauvages</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signalement des dépôts sauvages par les agents de surveillance de la voie publique, les ambassadeurs du tri du Grand Belfort, les usagers, les autres intervenants sur la voie publique, - Surveillance des lieux récurrents par les forces de l'ordre et le COCS, - Vérification par les forces de l'ordre ou autres agents assermentés si un élément dans le dépôt permet d'identifier l'auteur, - Retrait rapide de l'ensemble des dépôts pour éviter la multiplication, - Verbalisation en cas de flagrant délit ou retrait du dépôt par l'auteur, - En l'absence de flagrant délit mais auteur identifiable : dépôt de plainte ou procès-verbal de contravention adressé à la police nationale ou à la gendarmerie (volet pénal), - Si l'auteur est identifié, facturation des frais d'enlèvement du dépôt (volet administratif), - Mise en place de caméras de vidéoprotection dans les lieux récurrents de dépôts (prêts de caméras par Grand Belfort aux communes) et mise en place d'une signalétique rappelant d'interdiction et les risques encourus en matière de verbalisation, - Condamner l'accès à des lieux récurrents de dépôts comme les chemins forestiers, - Sensibiliser les usagers au regard de l'interdiction, des coûts engendrés pour la collectivité et rappeler les lieux de collecte. <p><u>L'amélioration de la propreté - Exemple du plan de propreté renforcé de la Ville de Belfort</u> L'objectif du plan de propreté renforcé est de rétablir l'image d'une ville propre et entretenue. Les principales actions concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rénovation du mobilier urbain : le format des corbeilles des parcs et jardins et des espaces naturels a été revu et adapté par une contenance plus importante, - Le renforcement des moyens dédiés aux interventions de lutte contre la malpropreté des rues : présence d'un « scooter de propreté canine » avec des circuits comportant les rues réputées les plus touchées, la mise en place de lieux de propreté canine en plus des distributeurs de sacs de ramassage des déjections canines, les traces de chewing-gums qui enlaidissent souvent les revêtements des trottoirs sont enlevés lors d'opérations ponctuelles de nettoyage. Pour cela le service de la propreté a fait l'acquisition d'un moyen spécifique.
Partenaire(s)	Police nationale – Gendarmerie nationale
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Statistiques mensuelles pour ce qui est de l'enlèvement des dépôts sauvages Frais d'enlèvements facturés Nombre de dépôts verbalisés

Axe	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
Orientation stratégique	Sécuriser l'espace public
Action	27- La gestion du stationnement – lutter contre les épaves
Pilotage de l'action	Police nationale Gendarmerie nationale Police municipale Gardes champêtres
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Amélioration du cadre de vie des habitants, Problématique d'hygiène, de protection de l'environnement et de risque d'incendies, Perte d'espace de stationnement.
Objectifs	Identifier et retirer les épaves de véhicules (deux roues, voitures, camions)
Description de l'action	<p>Signalement des véhicules en stationnement abusif et des épaves par les agents de surveillance de la voie publique, les usagers, les autres intervenants sur la voie publique, les forces de l'ordre et le COCS.</p> <p>Vérification qu'il s'agit d'un véhicule en stationnement abusif (marquage).</p> <p>Identification des propriétaires et mise en demeure de retirer le véhicule (possibilité d'une astreinte de 50 euros par jour de retard).</p> <p>Mise en fourrière des véhicules lorsque cela est nécessaire (non retrait pas le propriétaire, propriétaire non identifié, véhicule non identifiable) et facturation des frais d'enlèvement.</p>
Partenaire(s)	Les communes Les habitants et autres intervenants sur la voie publique
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de véhicules recensés et retirés Nombre de véhicules mis en fourrière

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser l'espace publique
ACTION	28- Lutter contre les incendies
Pilotage	Grand Belfort Communauté d'Agglomération Les communes :
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Une baisse globale du nombre d'incendies est à noter depuis plusieurs années, toutefois certains secteurs restent sensibles : incendies de poubelles, véhicules, chantiers ou dépôts sauvages.
Objectifs	Prévention du risque d'incendies et traitement lors de leur survenance.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Création d'un observatoire des incendies sur le territoire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération dans le cadre du CISPD. Le SDIS transmettra au coordonnateur du CISPD les statistiques pour l'ensemble des communes du Grand Belfort.</p> <p>Surveillance renforcée ou vidéoprotection de lieux sensibles dans lesquels plusieurs feux ont été signalés.</p> <p>Installation de conteneurs enterrés par Grand Belfort Communauté d'Agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bacs roulants d'ordures ménagères et collecte sélective en pied d'immeuble sont des sources de combustible pour des actes malveillants. En les remplaçant par des conteneurs enterrés, le cadre de vie est amélioré et les incendies de conteneurs rendus impossibles ou sans effet, - Remplacer tous les bacs présents en pied d'immeuble par des conteneurs enterrés à horizon 2030 (300k€/an), - En partenariat avec les communes et les bailleurs, implantation des conteneurs enterrés en pied d'immeuble, avec 3 flux pour inciter au tri : ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, emballages verre. <p>Intervention rapide pour l'évacuation des dépôts sauvages, des épaves – une attention particulière doit être portée pour les veilles de fêtes telles que la Saint Sylvestre ou la fête nationale.</p> <p>Les véhicules ou conteneurs incendiés doivent être évacués et l'espace nettoyé dans les 24 heures pour éviter le risque de multiplication.</p>
Partenaire(s)	SDIS, Gendarmerie nationale, Police nationale, bailleurs.
Public cible	Ensemble du territoire du Grand Belfort.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Évolution du nombre d'incendies de poubelles, véhicules, chantiers ou dépôts sauvages Délais d'évacuation et de nettoyage.

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser l'espace publique
ACTION	29- La sécurité des chantiers de voirie ou de construction
Pilotage	Grand Belfort Communauté d'Agglomération Les communes
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Vols, dégradations et incendies de chantiers de construction ou de voirie.
Objectifs	Sécuriser les chantiers de construction ou de voirie.
Déroulement/Descriptif de l'action	Distribution d'une plaquette d'information à destination des usagers ou des entreprises par les communes rappelant les bons gestes à tenir pour sécuriser un chantier, Informers les forces de l'ordre de l'existence d'un chantier de manière à en assurer la surveillance, Fermeture du chantier et mise en sécurité des matériels en l'absence des entreprises Favoriser les dépôts de plainte systématiques, Installation de caméras mobiles pour surveiller les chantiers classés à risque.
Partenaire(s)	Entreprises, Police nationale, Gendarmerie nationale, CCI, CMA
Public cible	Usagers, entreprises.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Évolution du nombre de vols, dégradations et incendies de chantiers de construction ou de voirie.

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser l'espace publique
ACTION	30- Lutter contre les attroupements
Pilotage	Les communes Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Présence d'attroupements sur la voie publique ou dans le parc locatif à l'origine de nuisances, dégradations et incivilités. De nombreux attroupements sont liés au trafic de stupéfiants. Les attroupements génèrent un fort sentiment d'insécurité pour les habitants ou les locataires du parc d'habitat social.
Objectifs	Sécuriser la voie publique et les parties communes de l'habitat collectif. Ne pas laisser les individus à l'origine des attroupements s'approprier les lieux.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Fermeture des lieux en dehors des horaires d'accessibilité du public : squares, cimetières, cours d'école, passage Semard...,</p> <p>Surveillance renforcée des lieux propices aux attroupements (parkings souterrains par exemple) par les forces de l'ordre, les médiateurs, les agents du centre opérationnel de commandement et de supervision.</p> <p>Recensement des lieux d'attroupements par l'ensemble des partenaires, transmission des éléments à la cellule de régulation et mise en œuvre d'actions coordonnées et graduées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interventions des médiateurs sociaux dans le cadre de la prévention situationnelle et/ou des éducateurs spécialisés du conseil départemental, - Interventions des policiers municipaux ou des gardes champêtres, - Intervention de la police nationale ou gendarmerie, - Interventions coordonnées police nationale / police municipale, - Mise en place de caméras de vidéoprotection, - Si nécessaire, organisation d'un GPO / GTO. <p>Un partenariat a été engagé entre la Ville de Belfort et Territoire habitat pour favoriser l'intervention des médiateurs pour gérer les attroupements au sein du parc locatif.</p>
Partenaire(s)	Police nationale, Gendarmerie nationale, les communes, les bailleurs, membres de la cellule de régulation
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'attroupements pris en charge Nombre d'interventions des médiateurs

Axe	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
Orientation stratégique	Sécuriser l'espace public
Action	31- Les violences à l'occasion des rencontres sportives
Pilotage de l'action	État Les communes Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Violences entre spectateurs, Violences de spectateurs envers les joueurs, arbitres et organisateurs, Ces violences concernent particulièrement la pratique du football.
Objectifs	Assurer la sécurité des spectateurs, Assurer la sécurité des joueurs, des arbitres et des organisateurs
Description de l'action	<p>Transmission à la police nationale ou à la gendarmerie de la liste des différentes rencontres sportives de manière à ce que les forces de l'ordre puissent en évaluer le risque.</p> <p>En cas de risque avéré, les référents sureté ou le référent « <i>hooliganisme</i> » des forces de l'ordre pourront préconiser des actions à mettre en œuvre par les organisateurs ou les communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Barriérage et autres aménagements techniques, - Limiter ou suspendre la participation des spectateurs ou groupes de spectateurs, - Présence des forces de l'ordre, - Présence de la police municipale, - Présence de stadiers et d'agents de sécurité. <p>Signature d'une charte de respect des valeurs républicaines avec les clubs sportifs recevant des financements publics – suspension ou suppression des financements ou de l'accès aux installations sportives en cas de non-respect de la charte.</p>
Partenaire(s)	Police nationale, Gendarmerie nationale, État
Public cible	Les clubs sportifs Les spectateurs des rencontres sportives
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de rencontres classées à risque Nombre de rencontres ayant donné lieu à des actions particulières

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser l'espace publique
ACTION	32- La sécurisation des équipements sportifs et culturels
Pilotage	Les communes Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Dégradations, vols, non-respect du règlement intérieur des structures, attroupements, rixes.
Objectifs	Assurer la sécurité des grands équipements sportifs ou culturels.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p><u>Le stade nautique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination des interventions entre la Police nationale et la Police municipale, • Présence de la Police municipale – présence statique ou rondes, • Présence d'une société de surveillance à l'entrée et dans le stade, • Vidéoprotection intérieure et extérieure, • Présence de médiateurs sur les pelouses et autour des bassins, • Prévention technique : clôtures, fermetures du site la nuit, tourniquet pour l'accès aux bassins. <p><u>Autres équipements sportifs ou culturels (Stade Roger Serzian, Le Phare, la patinoire, stade Coubertin, lieux de spectacles...)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination des interventions entre la Police nationale et la Police municipale, • Présence de la Police municipale, • Présence de la Police nationale pour les rencontres classées à risque, • Présence d'une société de surveillance pour sécuriser les entrées (fouilles et palpations) et les parkings, • Vidéoprotection intérieure et extérieure, • Prévention technique : clôtures, fermetures des sites inoccupés
Partenaire(s)	Police nationale, Gendarmerie nationale
Public cible	Usagers des équipements sportifs et culturels.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Évolution du nombre de dégradations, vols, non-respect du règlement intérieur des structures, attroupements et rixes.

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser l'espace public
ACTION	33- La protection des bâtiments – le programme de prévention technique
Pilotage	Les communes Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Le développement de la prévention technique s'insère dans l'action publique des collectivités en vue de limiter la délinquance patrimoniale et de favoriser la tranquillité publique (dégradations, tags, effractions, cambriolages, attroupements et squats dans des lieux inoccupés).
Objectifs	Renforcer l'éclairage public, Améliorer la sécurisation des bâtiments municipaux, Développer la vidéoprotection.
Déroulement/Descriptif de l'action	Le renforcement de l'éclairage public dans des sites insécurisant, Mise en place de matériels dissuasifs (grilles, protections anti-vandalisme, etc.) ou d'alarmes de détection intrusion, vidéoprotection interne, recours à des sociétés de surveillance, Une action particulière est menée sur assurer la sécurisation des déchetteries de Grand Belfort Communauté d'Agglomération : alarmes, vidéoprotection reliée au COCS, périmètres grillagés, fermeture des lieux de stockage, Des diagnostics et études de sécurité peuvent être réalisées à la demande des communes souhaitant sécuriser leurs bâtiments ou autres espaces publics.
Partenaire(s)	Police nationale, Gendarmerie nationale
Public cible	Ensemble de la population.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de sites équipés, suivi du nombre d'incidents patrimoniaux (dépôts de plainte)

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser l'espace public
ACTION	34- La sécurisation des services publics
Pilotage	Les communes Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Incivilités et agressions verbales ou physiques envers le personnel ou les élus.
Objectifs	Sécurisation des lieux d'accueil du public, Sécurisation des personnels et des élus.
Déroulement/Descriptif de l'action	Installations techniques permettant de sécuriser les lieux et les personnels <ul style="list-style-type: none"> - Installation de « boutons d'urgence » anti-agression reliés directement au COCS pour les services de l'accueil de l'hôtel de ville, l'état civil et la bibliothèque municipale de la ville de Belfort, - Vidéoprotection à l'intérieur des locaux, - Vitrage de protection de l'accueil. <p>Formation des personnels aux situations d'accueil difficiles et la gestion des conflits. Création d'une procédure visant à favoriser les dépôts de plainte des personnels et élus ayant fait l'objet de menaces ou d'agressions physiques ou verbales et pour l'ensemble des dégradations aux biens et bâtiments publics.</p>
Partenaire(s)	Police nationale Gendarmerie nationale
Public cible	Agents et usagers des services publics Élus
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Évolution du nombre d'incivilités et agressions verbales ou physiques envers le personnel ou les élus.

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser l'espace public
ACTION	35- La sécurisation des commerces
Pilotage	État Les communes
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Différents types d'infractions peuvent être commis dans les espaces commerciaux telles que les atteintes aux biens (vols à l'étalage, vols à la tire, à l'arraché, par ruse ou à main armée), les atteintes aux personnes.
Objectifs	Sécuriser les commerces, les personnels et les clients.
Déroulement/Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'études de sécurité et d'une cartographie par la police nationale ou la gendarmerie". Cette cartographie pourra être agile et devra être actualisée régulièrement. Cet outil sera notamment utile pour repérer les récurrences et la pertinence d'installation d'une vidéoprotection, • Favoriser les dépôts de plainte de la part des commerçants notamment au travers d'une procédure simplifiée de lettre-plainte pour les commerçants victimes de certaines infractions, dont la commission est récurrente, • Mise en œuvre par les communes d'aménagements visant à sécuriser les commerces : zones piétonnes, barrières, vidéoprotection de la voie publique, • Création par la Ville de Belfort d'un fonds de soutien aux commerces pour financer la sécurisation de leurs espaces (alarme, vidéoprotection), • Mise en œuvre d'une procédure SMS en cas de vol à mains armée, • Coopération entre les différentes forces de l'ordre et assurer une surveillance renforcée lors des périodes de plus forte affluence (fêtes, soldes).
Partenaire(s)	Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort, les commerces, les associations de commerçants, Police nationale, Gendarmerie nationale.
Public cible	Commerces
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de faits recensés Nombre d'interventions du fonds de soutien aux commerces

Axe	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
Orientation stratégique	Sécuriser l'espace public
Action	36- Les débits de boissons et les établissements musicaux à l'origine de nuisances et d'attroupements
Pilotage de l'action	Les communes (libre adhésion) État
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Débits de boissons, vente à emporter ou établissements musicaux à l'origine de nuisances sonores, d'attroupements, consommations de stupéfiants, rixes.
Objectifs	Assurer la tranquillité des riverains de ces établissements.
Description de l'action	<p>Recensement des faits autour de ces établissements.</p> <p>Assurer une surveillance renforcée de la part des forces de l'ordre.</p> <p>Mise en place d'une surveillance renforcée par le centre opérationnel de commandement et de supervision.</p> <p>Renforcement des pouvoirs des maires dans le cadre de l'article 45 de la loi engagement et proximité : le maire peut demander au préfet de lui déléguer ses pouvoirs de police afin de pouvoir procéder, si nécessaire, à la fermeture de débits de boissons ou établissements diffusant de la musique. Le Maire peut également encadrer les horaires de vente à emporter d'alcool entre 20h00 et 8h00.</p> <p>La fermeture par le maire est uniquement possible pour les établissements fixes ou mobiles de vente à emporter de boissons alcoolisées ou d'aliments assemblés et préparés sur place destinés à une remise immédiate au consommateur, au sens de l'article L. 332-1 du Code de la Sécurité Intérieure et les établissements diffusant de la musique au sens de l'article L. 333-1 du Code de la Sécurité Intérieure pour cause de trouble à l'ordre, la sécurité ou la tranquillité publiques.</p> <p>Pour les débits de boissons fixes, la fermeture nécessite outre la délégation de pouvoir du préfet, la nécessaire constitution d'une commission municipale des débits de boisson. Celle-ci doit être définie par un décret en Conseil d'Etat qui n'est pas encore paru.</p>
Partenaire(s)	Police nationale Gendarmerie nationale
Public cible	Débits de boissons, vente à emporter Établissement musicaux
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de faits recensés Nombre de procédures engagées à l'encontre des établissements

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser les transports
ACTION	37-La sécurisation des bus et arrêts de bus
Pilotage	Régie des Transports du Territoire de Belfort Syndicat Mixte des Transports en Commun
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Incivilités et agressions dans les bus et aux arrêts de bus, dégradations du matériel, Dissuasion des actes de malveillance, lutte contre l'atteinte aux biens et aux personnes, Fraudes, Les principales difficultés sont recensées aux abords des collèges.
Objectifs	Sécuriser les transports publics urbains et suburbains
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Présence des agents de la RTTB sur le réseau : 6 vérificateurs assermentés et agréés sont présents quotidiennement sur les réseaux urbain et suburbain et 7 contrôleurs techniques présents pour prêter assistance aux agents de conduite et intervenir en cas de besoin, ils sont également assermentés et agréés - un décret en Conseil d'Etat, à paraître, permettra aux agents assermentés d'être équipés de caméras piétons. Il s'agira d'une (expérimentation).</p> <p>Depuis plusieurs années, les véhicules circulant sur le réseau urbain de voyageurs et sur les lignes départementales sont équipés de caméras. Des séquences peuvent être extraites afin d'identifier les auteurs d'actes de délinquance. Elles sont ensuite transmises aux forces de l'ordre.</p> <p>Interventions des médiateurs, des policiers municipaux, des policiers nationaux ou des gendarmes dans les lignes de bus et aux arrêts de bus.</p> <p>Surveillance par le COCS des arrêts de bus placés à proximité de caméras.</p> <p>Dépôts de plainte systématiques pour les dégradations et incivilités.</p> <p>Favoriser les dépôts de plainte pour agression physique ou verbale envers le personnel ou pour les fraudes d'habitude.</p> <p>Définition, dans le cadre d'un GTO ou GPO, d'un plan d'actions pour les lignes faisant l'objet d'incivilités récurrentes.</p> <p>Formation des personnels pour gérer les conflits et les individus perturbateurs.</p>
Partenaire(s)	Police nationale Gendarmerie nationale Police municipale, médiateurs
Public cible	Tous publics transportés à bord des bus
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de séquences vidéo transmises aux forces de l'ordre, Nombre d'interventions des médiateurs, des policiers municipaux, des policiers nationaux, des gendarmes.

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser les transports
ACTION	38- La sécurisation des gares et leurs abords
Pilotage	Sûreté ferroviaire
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	<p>Gare de Belfort Ville</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attroupements et trafics dans la gare et aux abords, - Incivilités et agressions dans la gare et sur les quais, - Tags de rames de train, dans le passage Semard et derrière la gare <p>Gare TGV</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incivilités, - Vol de bagages.
Objectifs	Sécurisation des deux gares, des quais et des abords.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Renforcement de la vidéoprotection dans les deux gares : de 6 à 26 caméras pour la gare de Belfort ville et installation de caméras à l'arrêt Meroux pour la gare TGV.</p> <p>Création d'un équipage de cyno-défense.</p> <p>Présence d'équipages en civil, notamment à la gare TGV, pour lutter contre le vol de bagages.</p> <p>Coordination entre la SUGE et la police nationale / police municipale / gendarmerie pour renforcer la surveillance générale.</p> <p>Dépôts de plainte systématiques lors d'incivilités, agressions, dégradations et tags.</p> <p>Mise en œuvre d'actions coordonnées Police Nationale/SUGE/Police Municipale pour la Gare de Belfort Ville.</p> <p>Mise en place d'un GPO / GTO si nécessaire.</p> <p>Passages réguliers des médiateurs de la Ville de Belfort dans et aux abords de la gare pour une prise de contact avec les publics difficiles.</p>
Partenaire(s)	<p>Ville de Belfort – Grand Belfort Communauté d'Agglomération</p> <p>Police nationale</p> <p>Gendarmerie nationale</p>
Public cible	Usagers des gares y compris des commerces installés dans les gares
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Nombre d'attroupements</p> <p>Nombre d'agressions</p> <p>Nombre d'incivilités</p> <p>Nombre de tags</p>

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser les transports
ACTION	39- Les engins motorisés dans l'espace public : lutter contre les rodéos
Pilotage	Police nationale / Gendarmerie nationale
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Utilisation de l'espace public par des engins motorisés (motos et quads) : comportements dangereux pour les utilisateurs et les usagers, nuisances sonores et incivilités, infractions répétées au code de la route.
Objectifs	Réduire les nuisances et dangers provoqués par les engins motorisés dans l'espace public.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Création au sein de la Police nationale d'une cellule « rodéo 90 » chargée de recenser les contrevenants et engager des actions de contrôle.</p> <p>Création d'une brigade motorisée au sein de la Police municipale de la ville de Belfort.</p> <p>Étendre la verbalisation des contrevenants (contrôles routiers ou vidéo verbalisation).</p> <p>Création par la Ville de Belfort d'une zone de stockage des engins immobilisés pour accompagner le travail du Parquet.</p> <p>Développement des contrôles routiers coordonnés entre la Police nationale et la Police municipale (interception en sécurité).</p> <p>Surveillance renforcée par le centre opérationnel de commandement et de supervision : développement des vidéo verbalisations et des signalements à la police nationale.</p> <p>Cartographie des lieux de rodéos récurrents pour organiser une surveillance plus approfondie par la police nationale, police municipale, gendarmerie, gardes champêtres, ONF (forêts).</p> <p>Aménagements routiers permettant d'empêcher la réalisation de rodéos : écluses, coussins berlinois.</p> <p>Création de lieux permettant d'exercer la moto en toute sécurité (nécessitant un encadrement et une réflexion en amont en matière de responsabilités et de nuisances).</p>
Partenaire(s)	Parquet Les communes
Public cible	Utilisateurs d'engins motorisés
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Nombre d'infractions constatées</p> <p>Nombre d'engins suivis</p> <p>Nombre de plaintes des riverains</p> <p>Nombre d'engins saisis</p>

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser les transports
ACTION	40- La sécurisation des cortèges de mariages
Pilotage	Ville de Belfort
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Certains cortèges de mariages sont à l'origine d'entraves à la circulation, d'infractions au code de la route, de mises en danger des participants ou des usagers, de nuisances sonores et d'exhibitions de drapeaux étrangers.
Objectifs	Sécuriser les personnes et les biens pendant les cortèges de mariages
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Établissement d'une charte des mariages remis aux futurs époux lors de la déclaration rappelant les règles à respecter.</p> <p>Transmission de la liste des mariages à venir à la Police municipale et à la Police nationale. La Police nationale classe les mariages en trois catégories : risque faible, risque moyen ou risque élevé.</p> <p>Selon ce classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque faible : vidéoprotection du cortège, • Risque moyen : vidéoprotection du cortège et présence des policiers municipaux, • Risque élevé : les futurs époux sont reçus par un responsable de la Police municipale pour les sensibiliser, le parcours du cortège est prédéfini, vidéoprotection du cortège, présence renforcée des policiers municipaux avec suivi du cortège par la brigade motorisée, présence si besoin des policiers nationaux, • En cas de risque élevé, le maire se réserve le droit de reporter le mariage et de ne célébrer celui-ci qu'en présence des époux et des témoins.
Partenaire(s)	Police nationale, Gendarmerie nationale
Public cible	Ensemble des mariages sur la commune
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Nombre d'infractions relevées</p> <p>Nombre de mariages classés à risque</p> <p>Nombre de mariages reportés</p>

AXE	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser le parc locatif
ACTION	41-La sécurisation des immeubles – le programme de prévention technique et la vidéoprotection
Pilotage	Territoire Habitat / Néolia / ICF Habitat
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre et indicateurs	Présence d'atroupements dans les parties communes des immeubles à l'origine de dégradations, salissures et trafics. Augmentation du nombre de logements vacants.
Objectifs	Connaître les faits de dégradations qui se déroulent dans les halls. Identifier les auteurs en vue d'actions et dépôts de plainte. Empêcher l'accès aux immeubles. Sensibiliser les locataires en vue de maîtriser les allées et venues dans leur immeuble.
Descriptif de l'action	Développement des dispositifs de vidéoprotection dans les immeubles où des atroupements et incivilités sont identifiés. Doter les immeubles de dispositifs d'interphonie, badges d'accès – éviter la possibilité de copie des badges. Développer des actions de communication et d'information en direction des locataires en vue de la gestion des allées et venues dans les immeubles. Modification physique de certaines entrées pour les rendre plus visibles depuis la rue (exemple aux 18 et 20 rue Blum à Belfort pour Territoire habitat). Expérimentation (libre adhésion des bailleurs) d'assermentation de gardiens d'immeuble ou autres agents en qualité de gardes particuliers pour verbaliser les incivilités (dégradations, dépôts sauvages, nuisances...).
Partenaire(s)	Police nationale – Police municipale – Gendarmerie nationale
Public cible	Publics jeunes
Indicateurs d'activité – Éléments d'évaluation	Nombre de dispositifs développés Nombre de logements vacants Nombre d'atroupements et de dégradations des halls recensés

AXE 2	LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUES
ORIENTATION STRATEGIQUE	Sécuriser le parc locatif
ACTION	42- La gestion des individus perturbateurs, des attroupements et des conflits de voisinage
Pilotage	Territoire Habitat / Néolia / ICF Habitat
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	<p>Le comportement de certains locataires nuit au climat social d'un immeuble, d'un hall ou au quotidien des voisins proches.</p> <p>Les conflits de voisinage sont très nombreux au niveau du parc social. Les plaignants ne savent pas quelles autorités saisir et n'ont pas toujours le bon interlocuteur.</p> <p>Attroupements générant un fort sentiment d'insécurité et à l'origine de dégradations, nuisances, trafics et salissures.</p>
Objectifs	<p>Amélioration du cadre de vie des locataires</p> <p>Tranquillité et salubrité au sein des immeubles</p>
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Mise en place et suivi des procédures de traitement des situations problématiques. Actions graduées en fonction de la nature et du développement de la situation. Actions qui passent du rappel aux obligations des locataires, à des démarches de médiation et de résolution non contentieuses des situations et qui peuvent aboutir à une procédure contentieuse visant la résiliation du bail.</p> <p>Saisine du réseau de partenaires (communes, police nationale, police municipale, services sociaux) dans le cadre de la cellule de régulation et, s'agissant des problématiques liées à la salubrité, saisie du bureau d'hygiène des communes.</p> <p>Déterminer les responsabilités en distinguant les troubles et les conflits de voisinage, et définir des procédures complémentaires partagées et connues des locataires pour le traitement de ces situations de conflits – intervention du DCCP de la police nationale dans les situations de conflits.</p> <p>Dès l'identification des auteurs, mise en place d'une cellule de suivi en vue de définir des actions collectives (type chantiers éducatifs) visant à une prise en charge individuelle par les services (sociaux, santé, emploi...) compétents.</p> <p>Création de charte du bien vivre ensemble.</p>
Partenaire(s)	<p>Communes</p> <p>Conseil départemental</p> <p>Police nationale et Gendarmerie nationale</p> <p>Police municipale et gardes champêtres</p>
Public cible	<p>Locataires présentant des difficultés nuisant au climat social de l'immeuble.</p> <p>Locataires en conflit de voisinage.</p> <p>Individus à l'origine d'attroupements.</p>
Indicateurs d'activité - Eléments d'évaluation	<p>Nombre de situations qui ont fait l'objet dans le cadre de la démarche d'une rencontre avec le responsable de secteur, suite à l'échec de la première phase du traitement de la situation par le gardien.</p> <p>Nombre de situation où le bailleur a engagé un relogement ou une saisine du juge.</p> <p>Nombre de décisions de justice qui a conduit à la résiliation de bail.</p> <p>Nombre d'interventions dans le cadre des attroupements.</p>

AXE 3 : L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Orientations	Actions	Pilotage	Partenaires
La prévention à caractère éducatif et social (la prévention primaire)	Favoriser l'accès aux loisirs (activités extrascolaires, lieux de rencontres, service jeunesse...), à la culture et au sport	Les communes Grand Belfort Conseil départemental	État Établissements culturels Clubs sportifs
	Développer la citoyenneté - le conseil municipal des enfants – « A la rencontre des institutions »	Les communes Conseil départemental	Membres du CISPD
	Développer la sensibilisation des plus jeunes « Ressources face à la violence »	Solidarité femmes	Éducation nationale Les communes Conseil départemental État
	La prévention dans les transports	Régie des transports du Territoire de Belfort	Éducation nationale Police nationale
	La maison des adolescents	La maison des adolescents de l'Aire urbaine	Éducation nationale Conseil départemental ALTAU Les communes
Identifier les jeunes exposés à la délinquance et prévenir le passage à l'acte (la prévention secondaire)	Développer la prévention situationnelle - la médiation sociale	Ville de Belfort	Membres du CISPD
	La prévention spécialisée - informer sur ses missions	Conseil départemental	Membres du CISPD
Accompagner les jeunes exposés aux conduites à risque	Les conduites addictives	Police Nationale / Gendarmerie ALTAU	Les communes Éducation nationale Conseil départemental
	La prévention routière - le citoyen roulant	Police Nationale / Gendarmerie Les communes	Les communes Éducation nationale Prévention routière
	Les dangers d'internet et le cyber harcèlement	Police Nationale / Gendarmerie Les communes	Éducation nationale CAF - CIDFF Solidarité femmes
	La lutte contre l'absentéisme scolaire - la commission d'assiduité scolaire	Éducation nationale	Les communes PJJ Conseil départemental
Accompagnement à la scolarité	Le plan contre les violences scolaires	Éducation nationale	Les communes PJJ Conseil départemental
	La réussite éducative : les études surveillées	Les communes	Éducation nationale
	Les mesures de responsabilisation	Éducation nationale	Les communes Conseil départemental SDIS
	Les programmes de réussite éducative	Les communes	Éducation nationale
	Le dispositif « Relais »	Éducation nationale	Les communes PJJ
	La parentalité	Le conseil des droits et devoirs des familles	Les communes
L'accompagnement parental et la saisie par le Maire des autorités sociales et éducatives		Les communes	Conseil départemental Parquet CAF

Orientations	Actions	Pilotage	Partenaires
La parentalité			
	Les actions développées par les communes ou le Conseil départemental	Les communes Conseil départemental	Membres du CISPD CAF
La prévention par l'insertion socio-professionnelle	Les chantiers éducatifs	Les communes Mission locale Conseil départemental	Bailleurs SPIP PJJ
	Le travail alternatif payé à la journée	ALTAU	Bailleurs Les communes
	La mission locale et la MIFE	Mission Locale / Mife	Conseil départemental Les communes
	le Belfort information jeunesse	Ville de Belfort	Conseil départemental Mife - Mission locale Pôle emploi
	Le centre de formation des apprentis	Ville de Belfort	Éducation nationale Conseil régional CMA - Direccte
La prévention de la récidive (la prévention tertiaire)	Le Travail d'Intérêt Général	SPIP/PJJ	Les communes Grand Belfort Conseil départemental
	La réparation pénale	SPIP/PJJ	Les communes Grand Belfort Conseil départemental
	Les stages de citoyenneté	SPIP/PJJ	Police nationale / Gendarmerie
	Le rappel à l'ordre	Les communes	Parquet
	La transaction	Les communes	Parquet
La prévention de la radicalisation	Informier, prévenir, signaler, accompagner	État	Membres du CISPD
Protection des personnes vulnérables	La prévention à destination des séniors	Les communes Conseil départemental	Police nationale / Gendarmerie
	Les violences conjugales et intrafamiliales	Solidarité femmes	Les communes Police / Gendarmerie Conseil départemental
	Les stages de responsabilisation	SPIP	CIDFF - Aide aux victimes Solidarité femmes
	La prise en charge des troubles psychiatriques	État	Membres du CISPD
	Les intervenants sociaux placés auprès des forces de l'ordre	Conseil départemental	Police nationale / Gendarmerie
	La gestion de la mendicité	Ville de Belfort	Armée du salut ALTAU - Etat Conseil départemental
Maltraitance animale	Lutter contre la maltraitance animale	Ville de Belfort Syndicat intercommunal de la fourrière animale	Les communes Police nationale / Gendarmerie Police municipale / gardes champêtres Associations

Les communes : libre adhésion des maires

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention à caractère éducatif et social
Action	43- Favoriser l'accès aux loisirs, à la culture et au sport
Pilotage de l'action	Les communes Grand Belfort Communauté d'Agglomération Conseil départemental
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Public jeune sans activités qui déambule dans l'espace public. L'oisiveté est propice aux attroupements et aux actes d'incivilités.
Objectifs	Assurer l'occupation des jeunes pendant leur temps libre, Développer le vivre ensemble, Transmettre des valeurs à travers la culture ou le sport, Développer l'ouverture d'esprit, Développer la mixité sociale.
Description de l'action	Proposer des animations adaptées aux différents âges les mercredis, week-ends et vacances scolaires. Favoriser l'accès aux pratiques culturelles (musique, danse, arts plastiques, cinéma, théâtre, lecture, etc.). Favoriser l'accès aux pratiques sportives (stages sportifs, accès aux clubs sportifs). Mise à disposition de locaux pour les plus âgés.
Partenaire(s)	Établissements culturels Clubs sportifs État
Public cible	Jeunes de 3 à 25 ans
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombres de jeunes participants à des activités de loisirs Nombres de jeunes participants à des activités culturelles Nombres de jeunes participants à des activités sportives

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention à caractère éducatif et social
Action	44- Favoriser l'accès aux loisirs, à la culture et au sport Animations péri et extra-scolaires
Pilotage de l'action	Ville de Belfort
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Les antennes jeunesse situées dans les quartiers politique de la ville de la ville de Belfort (Résidences, Glacis, Belfort Nord) proposent des activités sportives, culturelles et éducatives aux jeunes
Objectifs	<p>Occuper les jeunes sur leur temps libre constitue la première des préventions en empêchant le désœuvrement ou toute tentation à la déviance.</p> <p>Sensibiliser les jeunes à un comportement respectueux, à l'engagement citoyen, à la réussite, au mérite et au respect des valeurs républicaines.</p> <p>Repérer d'éventuelles problématiques psychologiques ou/et des difficultés d'insertion sociale et professionnelle afin d'orienter le jeune vers le service compétent (assistante sociale/ éducateur de prévention/ psychologue).</p>
Description de l'action	<p>Les animateurs des antennes jeunesse proposent quotidiennement dans leur antenne ou dans le quartier des activités sportives comme le ping-pong / basket / football / futsal / dance / vélo / boxe éducative / ski...ou des activités culturelles : cinéma, théâtre d'improvisation, séjours... ,</p> <p>Les animateurs des antennes jeunesse proposent également du soutien scolaire (aide aux devoirs).</p>
Partenaire(s)	Établissements culturels Clubs sportifs Conseil départemental CAF
Public cible	Les jeunes de 11 à 17 ans
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de jeunes accueillis dans les antennes du service jeunesse

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention à caractère éducatif et social
Action	45- Favoriser l'accès aux loisirs, à la culture et au sport Atelier percussions à l'EPIDE
Pilotage de l'action	Grand Belfort - Conservatoire Henri DUTILLEUX
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	L'inauguration du centre le 27 juin 2012 a fait l'objet d'un projet entre des élèves d'un ensemble de percussions du Conservatoire Henri Dutilleux et des élèves de l'EPIDE. Fort de cette expérience est né un vrai partenariat entre ces 2 institutions.
Objectifs	Proposer le décloisonnement social des pratiques artistiques et en particulier des percussions à destination des jeunes accueillis dans le centre. Réduire les inégalités. Valoriser les potentiels individuels et collectifs. Favoriser la sensibilisation aux pratiques collectives au travers d'une pratique en atelier.
Description de l'action	Chaque semaine, de 8 à 12 jeunes se déplacent au Conservatoire – site de Vaidoie pour pratiquer les percussions. Encadré par un enseignant du conservatoire, à raison d'une heure hebdomadaire durant la période scolaire, cet atelier prend toute sa place chez ces jeunes souvent éloignés de la culture. Deux temps de restitution sont prévus chaque année dans le cadre de la remise des diplômes du centre et lors d'un concert carte blanche organisé par le conservatoire.
Partenaire(s)	EPIDE
Public cible	8 à 12 jeunes issus de l'EPIDE
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de participants Assiduité et investissement des jeunes

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention à caractère éducatif et social
Action	46- Favoriser l'accès aux loisirs, à la culture et au sport Orchestres dans les quartiers
Pilotage de l'action	Grand Belfort Communauté d'Agglomération - Conservatoire Henri DUTILLEUX
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Favoriser l'accès à la pratique de la musique dans les quartiers prioritaires.
Objectifs	Proposer le décloisonnement social des pratiques artistiques dans les quartiers politique de la ville. Réduire les inégalités. Valoriser les potentiels individuels et collectifs. Favoriser la sensibilisation aux pratiques collectives au travers d'une pratique en orchestre.
Description de l'action	Orchestre des Résidences-Le Mont : trompette, cor trompette, trombone, tuba <ul style="list-style-type: none"> - 1 séance de travail hebdomadaire en orchestre à l'école Pergaud encadrée par 1 enseignant, - 1 séance de travail hebdomadaire en atelier suivie d'une séance en orchestre au conservatoire – 1 rue Koepler encadrées par 4 enseignants et deux animateurs de la maison de quartier J. Brel. Orchestre ARSOT-GANGHOFFER : clarinette, saxophone, trompette, tuba et percussions <ul style="list-style-type: none"> - 1 séance de travail hebdomadaire en atelier suivie d'une séance en orchestre au conservatoire – site de Valdoie encadrées par 5 enseignants et de la directrice-adjointe de la Clé d'Offemont.
Partenaire(s)	Maison de quartier J. Brel et Centre socio-culturel La Clé d'Offemont.
Public cible	27 enfants issus des écoles élémentaires de ces deux quartiers.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de participants Assiduité et investissement des enfants

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention à caractère éducatif et social
Action	47- Développer la citoyenneté Le conseil municipal des enfants
Pilotage de l'action	Les communes (exemple de la Ville de Belfort) Conseil départemental
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	<p>Dans les 18 écoles primaires il est procédé chaque 2^e mardi du mois d'octobre à l'élection de 2 conseillers juniors par école (1 garçon et 1 fille). Le vote se déroule dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campagne électorale dans les classes, - Mise à disposition par la mairie d'une urne et d'un isolement, - Bulletin de vote, - Fiche de résultats.
Objectifs	<p>Le Conseil municipal des enfants est un lieu au sein duquel les valeurs de la République française sont transmises et respectées : Liberté, Égalité, Fraternité, démocratie mais aussi mérite républicain.</p> <p>Chaque élu junior doit prendre son rôle à cœur pour acquérir à la fin de l'année, l'envie de s'impliquer tout au long de sa vie en qualité de citoyen.</p>
Description de l'action	<p>Séance d'installation du Conseil municipal des enfants en présence du maire, de l'élue en charge du CME, d'un représentant de la Préfecture et de l'Éducation nationale.</p> <p>Réunion mensuelle des élus juniors sous forme de commission (exemple : vie scolaire, développement durable, UNICEF, culture).</p> <p>Programmation de visites (Assemblée nationale, musées, ou autre en fonction de l'actualité...).</p> <p>Intervenants extérieurs (Directeur de l'Office départemental des anciens combattants, gestes de premiers secours par la Protection civile,...).</p> <p>Séance de clôture pendant laquelle un représentant de chaque commission présente le bilan des travaux effectués au cours de l'année.</p> <p>Réalisation d'un "P'tit Mag".</p>
Partenaire(s)	En fonction du choix des intervenants extérieurs
Public cible	<p>Les garçons et filles inscrits en CM2 dans une école de Belfort (15 publiques et 3 privées)</p> <p>Les élèves doivent obligatoirement habiter la commune</p> <p>Le maire junior et les 3 adjoints sont désignés</p> <p>La parité est respectée (2 garçons et 2 filles)</p>
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Assiduité des jeunes élus</p> <p>Propositions de projets</p>

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention à caractère éducatif et social
Action	48-Développer la citoyenneté Le service citoyen
Pilotage de l'action	Ville de Belfort
Calendrier de l'action	3 sessions de recrutement par an (mars/juin/octobre) pour une durée de 6 mois.
Contexte de mise en œuvre	Aider les jeunes belfortains entre 18 et 30 ans à obtenir leur permis de conduire en finançant 80%.
Objectifs	Aider à accéder à l'emploi par la mobilité (de plus en plus d'emplois exigeant le permis de conduire).
Description de l'action	Les jeunes sélectionnés au dispositif doivent accomplir 80h de travail au service des autres dans des associations d'intérêt général (aide aux personnes âgées, secours populaire, Armée du salut...) en contrepartie d'une aide de 750€ versée par la mairie pour le financement de leur formation au permis de conduire (auto-école du jeune).
Partenaire(s)	Associations belfortaines liées au service public / Mission locale 90 / Prévention routière 90.
Public cible	Les jeunes motivés par la volonté de trouver un emploi et par l'engagement civique.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de jeunes bénéficiant du dispositif.

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	La prévention à caractère éducatif et social
ACTION	49- Développer la sensibilisation des plus jeunes "Ressources face à la violence"
Pilotage	Association Solidarité Femmes
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Nécessité d'un travail global de prévention des violences et de promotion des comportements non-violents et sexistes, à destination des jeunes et également des parents.
Objectifs	<p>Accompagner les jeunes à développer un regard et un sens critique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en interrogeant les représentations et stéréotypes en lien avec l'image des filles et des garçons, des hommes et des femmes, de l'utilisation de la violence, - en sensibilisant au processus d'influences négatives auxquels ils peuvent être confrontés. <p>Apporter des éléments de connaissance et de repérage des différentes formes de violence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier ses émotions et ressentis afin de se prémunir contre une réaction violente, - identifier les ressources et les processus de recherche d'aide auprès des adultes. <p>Promouvoir la gestion non-violente des conflits en accompagnant les jeunes dans leur manière de penser les relations aux autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - écouter et exprimer leurs émotions, leurs besoins et leurs désirs, - écouter les autres dans l'empathie et la réciprocité.
Descriptif de l'action	<p>L'action du pôle prévention est constituée de programmes de prévention animés majoritairement auprès des publics jeunes et dans les établissements scolaires.</p> <p>Ces programmes sont élaborés en partenariat avec les établissements scolaires et en fonction de leurs objectifs éducatifs. Les interventions se déroulent sous forme de séances de prévention auprès des jeunes.</p> <p>Les interventions développent les échanges avec les jeunes sur là où ils en sont aujourd'hui avec pour cadre de référence la loi (les droits et les devoirs), les valeurs de respect, d'égalité, de solidarité et de tolérance.</p> <p>Des actions plus ponctuelles sont également menées à destination des parents (conférence, réunion d'informations sur les programmes de prévention animés à destination des enfants) dans l'objectif d'une réflexion plus globale sur la problématique des violences.</p> <p>Depuis 2019, création d'un nouvel outil d'intervention mêlant réflexion sur les stéréotypes et création artistique et une action de sensibilisation sur le cyber harcèlement et le cyber sexisme.</p>
Partenaire(s)	Préfecture, Direction Régionale au Droit des Femmes et à l'Egalité, Mission Départementale au Droit des femmes et à l'égalité, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Conseil départemental, Ville de Belfort.
Public cible	Jeunes (de la maternelle au lycée) et parents d'élèves.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Éléments quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évolution du nombre d'heures d'intervention et du nombre de jeunes rencontrés. <p>Éléments qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retours des jeunes sur les interventions auxquelles ils ont assisté, - Bilans des programmes animés dans les différents établissements scolaires.

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	La prévention à caractère éducatif et social
ACTION	50- La prévention dans les transports "questions pour un citoyen"
Pilotage	Régie des Transports du Territoire de Belfort Syndicat Mixte des Transports en Commun
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	La classe de sixième, premier moment d'indépendance, qui, parfois, se traduit par des comportements exubérants et par l'expérimentation des premières infractions. A l'entrée dans l'adolescence, constat d'un changement de comportement de certains élèves pouvant se traduire par des actes d'incivilités.
Objectifs	Présenter les différentes catégories d'infractions et les sanctions prévues par la loi : <ul style="list-style-type: none"> - Développer la Citoyenneté, - Faire comprendre l'intérêt du respect des lois et règlements, - Faire prendre conscience des conséquences parfois très graves survenant lors de certaines infractions.
Descriptif de l'action	L'action ne se déroule sous la forme d'un échange avec la classe. Par la suite, information des établissements scolaires lorsque des faits sont signalés. Concernant la fraude d'habitude, un lien sera fait entre la RTTB et le Conseil départemental et le service social scolaire.
Partenaire(s)	Éducation nationale
Public cible	Élèves de sixième des établissements publics de l'agglomération belfortaine Élèves de quatrième des établissements publics de l'agglomération belfortaine
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'élèves concernés Nombre de classes concernées Nombre d'incidents signalés dans les transports publics

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	La prévention à caractère éducatif et social
ACTION	51- La prévention dans les transports Accueil des classes de CM2
Pilotage	Régie des Transports du Territoire de Belfort Syndicat Mixte des Transports en Commun
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Il s'agit de préparer la rentrée en classe de sixième dans le contexte des transports urbains.
Objectifs	Adopter les bons comportements lors des trajets en bus. Adopter les comportements sécuritaires lors du cheminement jusqu' à l'arrêt de bus et à l'arrêt de bus.
Descriptif de l'action	Chaque classe est accueillie au siège de la RTTB pendant une demi-journée. Les élèves suivent avec attention un diaporama et doivent être capable de déceler les comportements inadaptés ou dangereux dans le bus, à l'arrêt de bus ou sur le trajet collège – arrêt de bus. En fin d'intervention chaque élève apprend à valider une carte de bus afin de ne pas se trouver en situation irrégulière lors de futurs trajets. Une mise en situation (un freinage d'urgence sur le dépôt) clôt cette intervention.
Partenaire(s)	Éducation nationale
Public cible	Élèves de CM2
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'élèves concernés Nombre d'interventions

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention à caractère éducatif et social
Action	52- La Maison de l'adolescence
Pilotage de l'action	La Maison de l'adolescence de l'Aire urbaine – Association hospitalière de Bourgogne Franche Comté.
Calendrier de l'action	Toute l'année (3 rue Jules Vallès à Belfort – 03 84 57 43 10 – mda.au@ahbfc.fr).
Contexte de mise en œuvre	Adolescents (de 11 à 25 ans) souffrant de mal-être, rencontrant des difficultés familiales ou liées à la scolarité, adolescents soumis à des conduites à risque – actions inscrites dans le cadre du plan d'actions du Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé – Comité territorial Nord Franche Comté.
Objectifs	Accompagner les adolescents et leurs parents. Information et formation des professionnels travaillant avec des adolescents. Informier l'ensemble des professionnels des prestations offertes par la Maison de l'adolescence pour que ces derniers fassent le lien entre les adolescents rencontrés et la MDA.
Description de l'action	Rencontres avec les adolescents (entretiens individuels), les familles (entretiens familiaux). Groupe d'entraide pour les jeunes victimes de harcèlement. Groupe d'entraide pour améliorer son estime de soi. Organisation de colloques, d'actions de sensibilisation et de formation des professionnels travaillant avec des adolescents. <u>Atelier "Jeux m'intéresse"</u> - 5 thématiques de santé globale abordées avec les adolescents : gestion des émotions, estime de soi, harcèlement, réseaux sociaux, relations filles/garçons. <u>Atelier "le café des parents"</u> - 8 séances thématiques à destination des parents : travail scolaire et motivation, phobie scolaire, harcèlement scolaire, les addictions, les conflits dans la famille, la séparation ou le divorce, les relations filles/garçons, la nutrition.
Partenaire(s)	Les communes, Conseil départemental, autres membres du CISPD, ALTAU, Éducation nationale, service de pédopsychiatrie de l'adolescent.
Public cible	Adolescents de 11 (6 ^e) à 25 ans
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'enfants / parents rencontrés Nombre d'enfants / parents pris en charge

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	Identifier les jeunes exposés à la délinquance et prévenir le passage à l'acte
ACTION	53-Développer la prévention situationnelle - la médiation sociale
Pilotage	Ville de Belfort
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Les attroupements et les dégradations génèrent un fort sentiment d'insécurité Commission d'actes d'incivilité.
Objectifs	Assurer une présence de proximité rassurante pour les habitants. Éviter la commission d'actes d'incivilité et éviter les attroupements.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Contribuer à la tranquillité publique en assurant une présence de proximité rassurante et dissuasive dans les espaces publics et les équipements publics.</p> <p>Effectuer une veille sociale (dialogue et création de lien social avec rôle d'information et d'orientation).</p> <p>Accueillir, écouter et concourir au lien social : établir le contact avec usagers, renseigner, orienter et conseiller les usagers.</p> <p>Rétablir le dialogue et créer un processus de communication.</p> <p>Prévenir et aider à la résolution des conflits : identifier les motifs de tension, les dysfonctionnements et les conflits et mettre en place des mesures de régulation, de sécurisation ou d'alerte. Empêcher les conflits en rappelant et expliquant les règles de conduite à respecter.</p> <p>Faire respecter la réglementation et les consignes de sécurité notamment concernant l'occupation des halls d'immeubles, et dans les établissements publics. Effectuer une veille technique (maintien du cadre de vie par l'observation de l'environnement).</p> <p>Depuis 2020, développement d'un partenariat avec Territoire habitat pour renforcer la présence des médiateurs dans le parc locatif.</p> <p>En 2021, expérimentation concernant l'intervention des médiateurs en soirée (20 ou 22h) et le dimanche après-midi au travers le recrutement de 3 adultes relais.</p>
Partenaire(s)	Police nationale, Gendarmerie nationale, Police municipale, services sociaux, PJJ/SPIP, Conseil départemental.
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Temps de présence sur la voie publique Nombre d'interventions réalisées

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Identifier les jeunes exposés à la délinquance et prévenir le passage à l'acte
Action	54- Informations des partenaires sur les missions et les actions du Conseil départemental en matière de prévention spécialisée
Pilotage de l'action	Conseil départemental
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	La mise en œuvre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance nécessite une bonne connaissance des différents acteurs entre eux et de leurs missions. Le renouvellement régulier des élus locaux ou d'autres acteurs de terrain implique de renouveler la communication sur ce sujet.
Objectifs	Apporter aux élus locaux et aux différents partenaires un niveau d'informations qui permette une compréhension de l'organisation de la prévention spécialisée et de ses missions sur le Territoire de Belfort. Favoriser les conditions du partenariat et de ses attentes dans ce domaine. Améliorer la complémentarité des dispositifs existants et le repérage de besoins nouveaux.
Description de l'action	Communication de la charte départementale de la prévention spécialisée. Information aux élus locaux à travers les rencontres mairies/CCAS et responsables des Espaces des Solidarités Départementales. Communication dans le cadre des différentes réunions partenariales de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance ou dans d'autres instances en lien avec la thématique.
Partenaire(s)	Les communes Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Public cible	Les acteurs de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Le nombre de réunion d'information Les documents communiqués aux partenaires Les retours des partenaires sur cette question

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	Accompagner les jeunes exposés aux conduites à risque
ACTION	55- Les conduites addictives
Pilotage	Éducation nationale- Police nationale – Gendarmerie nationale – Association – Communes.
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Sensibilisation des élèves aux risques encourus. Travail sur toutes les dépendances (drogues, tabac et alcool). Protection des enfants et adolescents : population influençable, voire vulnérable dans les situations de précarité.
Objectifs	Prévenir d'éventuelles addictions. Repérage des élèves consommateurs et éviter la première consommation. Prévention des conduites à risques auprès des jeunes, des parents et des professionnels. Informers des risques encourus.
Descriptif de l'action	Programme d'actions par certains partenaires dans l'établissement scolaire suite à une problématique ou à une demande de la communauté éducative. Actions de prévention des conduites à risques auprès des adultes en situation d'insertion, des jeunes et des élèves du CFA de Belfort. Action de communication sur la prévention de l'alcoolisation notamment lors de moments festifs (FIMU, Eurockéennes). Lutte contre le tabagisme – initiative de la ville de Belfort en 2021 : interdiction de fumer ou vapoter à proximité des établissements scolaires (50 m), installation d'une signalétique et contrôles. Mobiliser les différents intervenants pour trouver une solution.
Partenaire(s)	Associations (ANPAA, ALTAU, Centres sociaux...) Conseil départemental Les communes Préfecture
Public cible	Tout public
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'interventions Retour qualitatif
Dispositif complémentaire	La réduction du risque alcool lors d'évènements festifs (FIMU, Eurockéennes).

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Accompagner les jeunes exposés aux conduites à risque
Action	56- Les conduites addictives - travail ambulatoire / maraudes sur la Ville de Belfort
Pilotage de l'action	ALTAU Le Relais / CAARUD Entr'actes
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Les maraudes de l'association ALTAU sont rattachées à son CAARUD Entr'actes. Ce dispositif de travail ambulatoire est une mission du Centre D'accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers (CAARUD) et s'inscrit dans une démarche d' "aller-vers", indispensable à l'offre de soin global en addictologie.
Objectifs	<p>Les maraudes permettent d'aller à la rencontre d'un public installé dans la rue, qui pour une raison ou pour une autre, ne fréquente pas les locaux du CAARUD</p> <p>Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les éventuels lieux d'exclusion et d'isolement social, et tenter de parer à de potentielles consommation cachée et donc dangereuse, pour l'utilisateur et son entourage direct ou indirect, - Établir et/ou restaurer un lien, social et institutionnel avec les personnes isolées, marginalisées, et potentiellement consommatrice de produits, - Permettre l'identification de la structure et l'association, et ainsi accroître la portée de son action, - Permettre l'accès à la Réduction des risques, et l'orientation vers une structure de soin et d'accueil en addictologie et/ou un dispositif de droit commun, - Accompagner les personnes dans leurs besoins.
Description de l'action	<p>Durant 3h00, les mercredis après-midi, un binôme pluridisciplinaire (infirmières et travailleurs sociaux) d'intervenants en addictologie, parcourt les rues du centre et de l'hypercentre de la ville de Belfort. Il se rend dans des lieux de squats et de mendicité identifiés, à la rencontre des plus démunis et isolés et doit avoir la vigilance nécessaire, à l'identification de nouveaux lieux de squat, de consommations ou d'isolations des publics les plus précaires.</p> <p>Sur une base de libre adhésion pour l'utilisateur, les intervenants, ont pour mission de créer du lien avec celui-ci, d'identifier ses besoins, ses éventuelles demandes et d'y répondre si possible.</p> <p>Si cela est possible, orienter les personnes en fonction de l'évaluation, vers la structure en addictologie et/ou un dispositif de droit commun, le plus adapté au profil, aux demandes et besoins identifiés.</p>
Partenaire(s)	Armée du salut / Samu social / structures d'hébergement / structures sociales
Public cible	Public isolé et très précaire, population sans domicile fixe
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Nombre de personnes rencontrées, matériel distribué, prise en charge effectuées</p> <p>Indicateurs qualitatifs : suivi des orientations lorsque cela est possible, pérennité du lien et intégration des personnes sur les centres fixe, teneurs des échanges avec les usagers</p>

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Accompagner les jeunes exposés aux conduites à risque
Action	57- Les conduites addictives - dispositif mobile d'addictologie pour le public isolé
Pilotage de l'action	ALTAU CSAPA Le Relais / CAARUD Entr'actes
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	<p>Les associations gestionnaires, ADDSEA, AHS-FC et ALTAU ont engagé une réflexion pour proposer une offre globale en matière de prise en charge en addictologie sur le Territoire du Nord Franche-Comté.</p> <p>Au-delà d'harmoniser et de structurer les pratiques professionnelles, il s'agit aussi de co-construire, avec les équipes, une méthode et des outils de prévention et d'information.</p> <p>Dans la continuité des actions déjà menées sur le territoire, ces 3 associations ont soutenu ensemble un projet de mise en place d'un dispositif mobile qui est effectif depuis fin 2017 et porté par le CAARUD Entr'actes de l'association ALTAU.</p>
Objectifs	<p>La mise en place d'une unité mobile de réduction des risques permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'apporter les compétences conjointes dans des zones blanches peu ou non couvertes par nos dispositifs du fait de leur éloignement géographique, - Dans la continuité de cet objectif, et aux regards de la période sanitaire actuelle, d'élargir l'offre de soin et de réduction des risques pour les personnes les plus isolées et marginalisées, spécifiquement dans les centres villes et périphéries proches de nos zones d'actions, - De faciliter l'accès au matériel de réduction des risques, au dépistage et aux soins de 1^{er} secours à des usagers éloignés des dispositifs existants, soit géographiquement soit du fait de situation de précarité importante favorisant leur isolement, - D'apporter aux professionnels de première ligne (médecins, pharmaciens, service de prévention spécialisé, CMS ...) rencontrant des usagers en difficulté, dans des zones peu ou mal couvertes, un soutien technique et logistique pour améliorer l'accès aux soins et à la réduction des risques, - Créer du lien avec un public éloigné des dispositifs et ainsi permettre une orientation vers les structures sociales et médico-sociales, vers le sanitaire, - Prévenir et réduire les risques infectieux en facilitant l'accès à du matériel de réduction des risques et aux mesures de dépistage, et d'hygiène, - Informer et donner des conseils de réduction des risques aux usagers, - Permettre aux usagers de drogues de satisfaire à leurs besoins fondamentaux en matière de santé en accédant à des soins somatiques de base.
Description de l'action	<p>Ce dispositif mobile consiste en la mise en place d'une équipe spécifiquement chargée de se déplacer, aux sollicitations d'usagers, ou en reconnaissance de terrain et/ou de lieux de consommations identifiés ou non.</p> <p>Un binôme de professionnel, constitué d'un travailleur social et d'une infirmière, a pour mission d'aller à la rencontre et d'entrer en contact avec les usagers de drogues dans les lieux habituellement fréquentés par ceux-ci, (maraudes de rue, squats, milieux festifs, usagers en milieu rural ou semi-rural, ...) ou à leur domicile.</p>

	<p>Ainsi, en fonction du lieu, de la rencontre, et de la demande, les professionnels du CAARUD mobile, mettent à disposition les offres de services auxquelles peuvent prétendre des usagers de drogues dans un CAARUD fixe. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du matériel stérile de réduction des risques, un espace de récupération du matériel DASRI usagé, ainsi qu'un support informatif concernant la consommation de produits psychoactifs, • Une offre de soin infirmier. À travers un espace mobile aménagé et adapté ou peuvent être effectuées des services de "bobologie" (soins rapides) évaluation et orientation, dépistages (TROD), • Un espace d'entretiens individuels, offrant discrétion, confidentialité et anonymat, et permettant d'éventuelles ouvertures de droits administratifs et/ou orientation vers des dispositifs de droits communs pour les usagers les plus isolés. <p>L'Unité mobile CAARUD est une porte d'entrée, un début d'offre de soin généraliste pour la personne. Plus globalement, cette offre de soin est pensée comme un vecteur de réinsertion, de resocialisation et de prévention contre l'isolement et la délinquance.</p>
Partenaire(s)	Service de Santé – Forces de l'ordre – Acteurs de la prise en charge du sanitaire et social – Structures d'hébergements
Public cible	Tout public consommateur de produit psychoactifs
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Bilan quantitatif et qualitatif effectué chaque année où sont recensés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de personnes touchées / La file active, • Les besoins, • Le matériel distribué et récupéré, • Des indicateurs géographiques lorsque cela est possible.

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	Accompagner les jeunes exposés aux conduites à risque
ACTION	58- La prévention routière - le citoyen roulant
Pilotage	Service Jeunesse de la Ville de Belfort
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	La conduite d'engins motorisés est très prisée chez les jeunes. Souvent, pas ou peu formés, ils ont des comportements dangereux dans leur appréhension du réseau routier urbain et périphérique. Certains conduisent alors qu'ils ne sont pas titulaires d'un permis et au-delà de leur personne, ils mettent en danger les autres usagers de la route. Ce projet vise à prévenir le comportement à risque des jeunes dans le cadre de la conduite d'engins motorisés.
Objectifs	Sensibiliser les jeunes aux risques de la conduite d'engins motorisés. Informers les jeunes sur le cadre réglementaire de la conduite d'engins motorisés. Former les jeunes à une pratique plus sécurisée. Améliorer la relation Police-jeunes.
Descriptif de l'action	La ville de Belfort finance le permis AM (deux roues) à des collégiens. Cette formation financée par la ville comprend plusieurs ateliers pratiques à la piste cyclable de la sécurité routière 90 encadrés par un agent de la police nationale. Ces ateliers ont lieu pendant les vacances de printemps et en juillet. Puis la formation se termine avec le passage de l'examen encadré par le moto club de la police nationale. Leur permis est remis par le maire lors d'une cérémonie valorisant leur parcours (en octobre chaque année). Ce dispositif prévoit également des actions de prévention routière à toutes les classes de 4ème, assurées par un animateur du service jeunesse et un agent de la police municipale ou nationale (en binôme), au sein même des collèges, pendant le second trimestre scolaire (séances "quizco").
Partenaire(s)	Éducation nationale Police municipale Police nationale Gendarmerie Nationale Prévention routière Préfecture Association Prévention MAIF
Public cible	Collégiens
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'élèves concernés Nombre d'interventions

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	Accompagner les jeunes exposés aux conduites à risque
ACTION	59- La prévention des dangers d'internet – le permis internet
Pilotage	Police nationale / Gendarmerie nationale
Calendrier / durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Sensibilisation des collégiens sur les dangers d'internet (cyber harcèlement, cyber violence...) Sensibilisation des élèves de CM2 à l'utilisation d'internet.
Objectifs	<p>Permettre aux jeunes de mieux appréhender et de mieux comprendre comment se protéger sur internet.</p> <p>Identifier les actes, paroles qui constituent des infractions. Rappeler la loi, en particulier la responsabilité des jeunes sur le contenu de leurs écrits et photos postés sur le net. .</p> <p>Sensibiliser les élèves aux différents risques que l'on peut rencontrer sur internet notamment sur les réseaux sociaux.</p> <p>Évoquer la notion de cyber harcèlement en insistant sur le fait d'en parler à un adulte dans cette situation.</p> <p>Pour les élèves de CM2 – le permis internet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Distribution du kit pédagogique au professeur avec prise de contact, - Le policier présente l'opération et distribue les codes de bonne conduite, - Examen et remise solennelle du permis internet avec les élèves.
Descriptif de l'action	Intervention d'un policier national ou d'un gendarme dans les établissements scolaires du second degré et dans les écoles primaires.
Partenaire(s)	Éducation nationale
Public cible	Collégiens de la 6 ^{ème} à la 4 ^{ème} Élèves de CM2
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'élèves concernés.

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Accompagner les jeunes exposés aux conduites à risque
Action	60- Les dangers d'internet Réseaux sociaux, pratiques et addictions
Pilotage de l'action	Les cybercentres de la ville de Belfort
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Actions menées de septembre à juin au sein des cybercentres de la ville de Belfort. Les cybercentres sont ouverts à raison de 7h par semaine et se situent dans les différents centres socioculturels et maisons de quartier de la ville de Belfort. Ils accueillent un public allant des adolescents aux seniors. L'objectif général est de réduire la fracture numérique et accompagner les usagers dans leur pratique des nouvelles technologies.
Objectifs	Sensibiliser les jeunes et les adultes à la citoyenneté numérique, Alerter sur les dangers des réseaux sociaux, Apprendre à utiliser les réseaux sociaux différemment, Développer la citoyenneté numérique.
Description de l'action	Dans le cadre des cybercentres, les cybermediateurs sont amenés à faire de la prévention auprès des jeunes et de leurs parents. Cela se fait sur 2 temps différents : <ul style="list-style-type: none"> - Les créneaux réguliers sur lesquels le public est accueilli : discussions, réponses aux questions ET accompagnement quotidien, - Les ateliers de préventions organisés tout au long de l'année : Sensibilisation contre le cybersexisme / création de courts métrages de sensibilisation / ateliers de prévention au cyber harcèlement / ateliers juridiques et numériques / sensibilisation à l'utilisation des réseaux sociaux dans le cadre familial.
Partenaire(s)	OÏKOS, ALTAU
Public cible	Les adolescents et leurs parents
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de participations aux ateliers

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Accompagner les jeunes exposés aux conduites à risque
Action	61- Les dangers d'internet Les promeneurs du net
Pilotage de l'action	Caisse d'allocations familiales du Territoire de Belfort Le BIJ
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Né en Suède en 2000, porté par les CAF au niveau national depuis 2012, ce dispositif s'adresse aux professionnels de la jeunesse au sens large dans le but de permettre une présence éducative sur le Net. 80 % des jeunes âgés entre 11 et 17 ans sont présents sur le Net une fois par jour, et plus de 48 % d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux plusieurs fois par jour. Les Promeneurs du Net sont une réponse aux inquiétudes que l'on peut se poser sur les questions d'accompagnement sur Internet, de réponse aux sollicitations, de sensibilisation aux bonnes pratiques et de prévention.
Objectifs	Accompagner les jeunes dans l'espace numérique en travaillant sur les thématiques telles que lien social et vie sociale, vie numérique, intervention éducative/espaces de parole et d'échange sur Internet, émergence d'initiatives, nouvelles pratiques collaboratives, prévention des comportements à risque et du mal-être.
Description de l'action	5 agents de la Ville de Belfort (2 animateurs du service jeunesse, le coordinateur des cybercentres et 2 agents de Belfort Information Jeunesse) assureront des permanences hebdomadaires sur les réseaux sociaux et seront identifiés comme "Promeneurs du Net". Ils seront des interlocuteurs pour prolonger sur internet l'action menée dans l'espace physique, toucher un public qui ne vient pas dans les structures en répondant à des questions et assurer une veille éducative et une prévention des risques.
Partenaire(s)	D'autres Promeneurs du Net ont été conventionnés par la CAF au sein de structures socioculturelles et d'insertion. Une quinzaine de Promeneurs devraient être présents sur le Territoire de Belfort.
Public cible	Tous les jeunes de 11 à 25 ans
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombres de suivis par les promeneurs du net.

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Accompagner les jeunes exposés aux conduites à risque
Action	62- Les dangers d'internet Sensibilisation au cyber-sexisme et au cyber-harcèlement
Pilotage de l'action	Les cybercentres de la Ville de Belfort
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Lors de la semaine de lutte contre le cyber-sexisme au mois de novembre, deux ateliers de prévention auprès d'une vingtaine de jeunes venant des antennes jeunesse de la ville de Belfort sont proposés.
Objectifs	Sensibiliser les jeunes au cyber-sexisme, Apprendre à sécuriser ses réseaux sociaux.
Description de l'action	Deux séances par groupe : <ul style="list-style-type: none"> - Échange avec les associations Solidarité femmes et le CIDFF autour du sexisme, des violences en ligne, du harcèlement par l'intermédiaire d'une photo langage et d'un quiz juridique autour des sanctions encourues dans ce genre de situation, - Via les ordinateurs, propositions de tutos de sécurisation des réseaux sociaux, - Puis, <i>via</i> la préparation de petites saynètes, expressions des jeunes autour de situations liées au sexisme.
Partenaire(s)	CIDFF et Solidarité Femmes
Public cible	Les adolescents de 12 à 16 ans
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de participants à l'atelier

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	Accompagnement à la scolarité
ACTION	63- La lutte contre l'absentéisme scolaire
Pilotage	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Garantir le droit à l'éducation et prévenir le décrochage scolaire.
Objectifs	Repérer les élèves absentéistes. Identifier les freins à une scolarisation régulière ainsi que les personnes ou structures ressources mobilisées ou à mobiliser pour installer ou réinstaller l'assiduité.
Déroulement/Descriptif de l'action	Procédure de signalement des élèves absents : <ul style="list-style-type: none"> - Les établissements scolaires signalent sans délai aux familles toute ½ journée d'absence injustifiée, - Les établissements rencontrent systématiquement les familles des élèves absentéistes (au moins 4 ½ journées d'absence injustifiées sur une période d'un mois), - Les familles reçoivent un courrier de rappel des obligations signé du Directeur Académique, - Ouverture d'un dossier individuel d'absentéisme transmis à la DSDEN en cas de poursuite des absences injustifiées (au moins 10 ½ journées d'absences injustifiées sur une période d'un mois) et contractualisation avec la famille, - Réunion de la commission départementale partenariale (Éducation nationale, Conseil Départemental, Parquet et PJJ et désignation d'un service chargé du suivi - Information préoccupante adressée au Conseil départemental en cas d'échec de tous les dispositifs mis en place pour la rescolarisation.
Partenaire(s)	Conseil départemental PJJ - Procureur Les communes
Public cible	Élèves absentéistes âgés de 3 à 16 ans
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'élèves signalés et suivis Nombre de retour à une scolarisation régulière

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Accompagnement à la scolarité
Action	64- La cellule départementale de lutte contre les violences scolaires
Pilotage de l'action	Éducation nationale
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Prévention et prise en charge violences scolaires circulaire MEN n° 2019-122 du 3-9-2019
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre plus efficacement aux violences scolaires, - Renforcer la protection des personnels, - Installer des procédures disciplinaires plus efficaces, - Assurer la prise en charge des élèves hautement perturbateurs et poly exclus, - Responsabiliser les familles.
Description de l'action	<p>Un comité de pilotage est placé auprès du DASEN. Ce comité a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'assurer un suivi systématique des faits de violence et de harcèlement signalés par les écoles et établissements et de leur traitement, - de procéder à une analyse des décisions en matière disciplinaire à partir des rapports des chefs d'établissements, - de traiter les affectations des élèves après une exclusion définitive de leur établissement, - d'élaborer la convention départementale Justice / Éducation nationale, - de réguler les saisines des directeurs et des chefs d'établissement dans le cadre du protocole d'accompagnement et de responsabilisation, - de fédérer et faire connaître les initiatives et les dispositifs innovants des établissements en direction notamment des élèves et des parents, - d'impulser les formations notamment sur les enjeux des relations familles – écoles, - d'adapter et de renforcer les liens avec tous les acteurs du territoire : collectivités territoriales, caisses d'allocations familiales, associations, acteurs de la politique de la Ville, représentants institutionnels.
Partenaire(s)	Conseil départemental
Public cible	Ensemble des élèves
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'actes de violence recensés en milieu scolaire Récidive

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	Accompagnement à la scolarité
ACTION	65- Les mesures de responsabilisation
Pilotage	Éducation nationale – Les communes (libre adhésion) – Conseil départemental
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	La mesure de responsabilisation est une mesure alternative à la sanction. Elle fait l'objet d'une convention tripartite signée entre l'établissement scolaire, la collectivité et les représentants légaux.
Objectifs	Aider l'élève à s'engager dans une démarche constructive et réfléchie visant à lui faire prendre conscience de la gravité des actes qu'il a commis ou auxquels il a participé.
Descriptif de l'action	<p>La mesure de responsabilisation consiste à « faire participer l'élève, en dehors de ses heures d'enseignements à des activités de solidarité, culturelle, de formation ou à l'exécution d'une tâche de nature éducative, pendant une durée qui ne pourra excéder vingt heures. »</p> <p>Ces activités peuvent être réalisées au sein d'un établissement ou au sein d'une association, d'une collectivité territoriale, d'un groupement rassemblant des personnes publiques ou d'une administration. Cette mesure de responsabilisation doit être en adéquation avec l'âge de l'élève et ses capacités.</p> <p>Soutien éducatif renforcé par les éducateurs de prévention de l'ESD Belfort Ouest - Carré Liberté pour les élèves du collège S. Signoret.</p> <p>Ville de Belfort : les médiateurs sociaux de la Ville de Belfort assurent l'interface entre l'établissement et le service municipal accueillant (bibliothèque, archives, musées), effectue le suivi pendant la mesure et rendent compte à l'établissement.</p>
Partenaire(s)	Collèges et lycées Les communes Conseil départemental
Public cible	Les élèves des collèges et des lycées
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de collégiens accueillis Nombre de lycéens accueillis Bilan qualitatif des mesures par l'Education nationale / la commune / le Conseil départemental.

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Accompagnement à la scolarité
Action	66- La réussite éducative - les études surveillées
Pilotage de l'action	Les communes – exemple de la Ville de Belfort
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	<p>Historiquement la Ville propose la possibilité aux enfants à partir du CP de s'inscrire en étude et de bénéficier d'un temps adapté pour faire ses devoirs. Ce temps d'accueil entre 16h30 et 17h15 est gratuit.</p> <p>Depuis la rentrée scolaire 2018/2019, les études surveillées s'inscrivent dans l'offre périscolaire. A ce titre, leur pilotage est assuré par les directeurs périscolaires.</p> <p>Les enseignants et directeurs d'école volontaires assurent les études en complément d'agents vacataires possédant le baccalauréat. Grâce à un partenariat avec l'IUT Carrières Sociales de Belfort, 15 étudiants sont venus compléter les équipes. Pour ce faire, leur emploi du temps a été organisé en fonction pour pouvoir être présents sur ce temps d'étude.</p> <p>Environ 90 études de 15 enfants maximum sont en place chaque année scolaire.</p>
Objectifs	Donner la possibilité aux enfants de faire leurs devoirs dans des conditions adaptées. Bénéficier de l'appui de l'encadrant qui s'assure que les devoirs ont bien été faits.
Description de l'action	<p>Les enfants s'inscrivent pour l'année. Ils sont pris en charge par l'équipe d'encadrement à 16h30 et bénéficient d'un temps de détente avant de se rendre en classe. Cette offre de service est assurée jusqu'à 17h15.</p> <p>Une articulation et une complémentarité se sont dernièrement engagées avec le CLAS pour les élèves de CP. A ce titre, l'intervenant CLAS vient encadrer au sein de l'étude les enfants inscrits au CLAS, puis dans un second temps une offre plus ludique est proposée avec ces élèves auprès de la maison de quartier.</p>
Partenaire(s)	Équipes enseignantes, Étudiants de l'IUT carrières sociales, maisons de quartier et coordinateurs REP.
Public cible	6-12 ans
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'élèves bénéficiant du dispositif

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Accompagnement à la scolarité
Action	67- Les programmes de réussite éducative
Pilotage de l'action	Les communes - exemple de la Ville de Belfort
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Le Programme de réussite éducative a été initié par l'État dans le cadre du plan de cohésion sociale de janvier 2005. Le PRE s'adresse aux enfants scolarisés dans l'enseignement public du premier degré et au collège, âgés de 2 à 16 ans et présentant des signes de fragilité ou ne bénéficiant pas d'un environnement favorable à leur développement.
Objectifs	L'accompagnement de l'enfant dans sa scolarité. Le soutien aux parents dans leur démarche éducative en valorisant leurs compétences. Le bien-être des enfants et la promotion de la prévention et de l'éducation à la santé.
Description de l'action	<p>Tout acteur éducatif qui constate une fragilité à l'égard d'un enfant, peut solliciter ce dispositif par le biais des infirmières scolaires.</p> <p><u>Les principales demandes d'intégration dans le dispositif :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des difficultés relationnelles de l'enfant avec l'équipe enseignante et ses camarades, - Des difficultés scolaires, enfants allophones, problèmes de langage..., - Des problèmes familiaux, difficultés financières, dissolution de la cellule familiale, deuil...., - Des problèmes de surpoids qui déclenchent des problèmes d'estime de soi. <p>Une commission pluridisciplinaire instruit les demandes et apporte une réponse en fonction de la problématique posée en commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une coordinatrice qui anime le réseau, - Des référents de parcours, 4 infirmières scolaires, - Un comité technique qui reste l'instance de pilotage, - Une équipe pluridisciplinaire qui instruit les demandes et évalue, - Des professionnels principalement médico-sociaux et socio-éducatifs, actuellement : psychologue, diététicienne, professeur de yoga, psychomotricienne, sophrologue, coach-parental, mandalas-massage parent/enfant...., - Des actions Pass' Port form avec les éducateurs sportifs de la Ville pour accompagner le surpoids, - Des ateliers Coup de Pouce CLE sur 10 écoles pour cette rentrée 2020-2021.
Partenaire(s)	Éducation nationale, Conseil départemental, MDPH, la CAF, référents familles des centres sociaux et les différents intervenants qui accompagnent l'enfant tout au long du parcours. Un des partenaires essentiel reste bien évidemment le parent. Sans son implication forte, la commission pluridisciplinaire ne valide pas le suivi.
Public cible	3-12 ans
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'enfants bénéficiant du dispositif.

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Accompagnement à la scolarité
Action	68- Le dispositif "Relais"
Pilotage de l'action	Éducation nationale
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Lutte contre le décrochage scolaire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la réappropriation des règles de la vie sociale et scolaire ainsi qu'un réinvestissement dans les apprentissages. • Assurer la reprise progressive d'un parcours scolaire adapté aux capacités de l'élève.
Description de l'action	<p>Le dispositif relais est déployé en étroite coopération avec la protection judiciaire de la jeunesse.</p> <p>Il permet d'accueillir temporairement hors du contexte de l'établissement scolaire des collégiens manifestant une incompréhension des règles collectives et entrant dans un processus de rejet de l'institution scolaire par des conduites et des attitudes perturbatrices répétitives, un absentéisme perlé ou chronique, une démotivation profonde dans les apprentissages.</p> <p>La prise en charge des élèves est individualisée et personnalisée. L'équipe d'encadrement pédagogique et éducatif s'appuie, en fonction des besoins des jeunes, sur des interventions extérieures pour la mise en œuvre d'activités culturelles, sportives, artistiques ou de prévention de la santé.</p> <p>PAFI : Parcours aménagé de formation initiale pour les élèves d'au moins 15 ans (MLDS).</p> <p>Prise en charge externalisée à l'unité éducative d'activités de jour (PJJ).</p>
Partenaire(s)	PJJ, Conseil départemental
Public cible	Collégiens
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'élèves accueillis au dispositif relais

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La parentalité
Action	69- Le conseil pour les droits et devoirs des familles
Pilotage de l'action	Les communes (libre adhésion)
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Créé par l'article 9 de la loi du 5 mars 2007, le Conseil pour les droits et devoirs des familles est une instance d'aide à la parentalité pilotée par le maire ou son représentant.
Objectifs	Accompagner les parents rencontrant des difficultés avec leurs enfants (mineurs).
Description de l'action	<p>Conseil pour les droits et devoirs des familles est présidé par le maire ou son représentant.</p> <p>Il est composé de représentants des services de l'État, du Conseil départemental et toutes autres personnes œuvrant dans les domaines de l'action sociale, sanitaire et éducative, l'insertion et la prévention de la délinquance.</p> <p>Le Conseil pour les droits et devoirs des familles fonctionne en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instruction de la situation et convocation de la famille, - Audition de la famille et transmission des recommandations. <p>Un suivi de la famille est ensuite réalisé par le Conseil pour les droits et devoirs des familles.</p>
Partenaire(s)	État - Conseil départemental – Éducation nationale - PJJ
Public cible	Jeunes en difficultés et ses parents
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Nombre de Conseil pour les droits et devoirs des familles mis en place.</p> <p>Nombre d'enfants suivis dans le cadre d'un Conseil pour les droits et devoirs des familles.</p>

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La parentalité
Action	70-L'accompagnement parental et la saisine par le maire des autorités en matière d'action sociale et éducative
Pilotage de l'action	Les communes (libre adhésion)
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	<p>La mesure d'accompagnement parental a été créée par l'article 9 de la loi du 5 mars 2007.</p> <p>Constats de menace à l'ordre, la sécurité ou la tranquillité publics en raison du défaut de surveillance ou d'assiduité scolaire d'un mineur.</p>
Objectifs	Accompagner les parents rencontrant des difficultés avec leurs enfants (mineurs).
Description de l'action	<p>L'accompagnement parental consiste en un suivi individualisé au travers d'actions de conseil et de soutien à la fonction éducative. Le maire sollicite pour ce faire les services du conseil départemental et en informe l'Inspecteur d'académie, la CAF et le Préfet. Il est délivré aux parents une attestation comportant leur engagement solennel à se conformer aux obligations liées à l'exercice de l'autorité parentale. Si la mesure est un échec ou si les parents refusent, le maire saisit alors le Président du Conseil départemental en vue de la conclusion d'un contrat de responsabilité parentale.</p> <p>La saisine du président du Conseil départemental par le maire (loi du 5 mars 2007) : le maire peut saisir le Conseil départemental en vue de la mise en œuvre d'une mesure d'accompagnement en économie sociale ou familiale, d'un contrat de responsabilité ou dans le cadre d'une "information préoccupante" s'il lui apparaît qu'un mineur est susceptible d'être en danger.</p> <p>La maire peut enfin saisir le juge des enfants (article 10 de la loi du 5 mars 2007) pour qu'il décide d'une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial, avec information au Président de la CAF, s'il lui apparaît que les prestations familiales ne sont pas employées aux besoins des enfants.</p>
Partenaire(s)	Conseil départemental – CAF – Justice
Public cible	Jeunes mineurs
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'accompagnements parentaux

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La parentalité
Action	71- Information des partenaires sur les missions et les actions du Conseil départemental en matière d'accompagnement à la parentalité
Pilotage de l'action	Conseil départemental (en articulation avec le schéma de prévention et de protection de l'enfance 2017/2021). La CAF (en articulation avec le schéma départemental de service aux familles).
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	La mise en œuvre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance nécessite une bonne connaissance des différents acteurs entre eux et de leurs missions
Objectifs	Apporter aux élus locaux et aux différents partenaires un niveau d'informations qui permette une compréhension des acteurs en charge des missions de parentalité. Favoriser les conditions de partenariat et de ses attentes dans ce domaine. Améliorer la complémentarité des dispositifs existants et le repérage de nouveaux besoins.
Description de l'action	Communication et information sur la politique menée par le Conseil départemental en corrélation avec le schéma départemental actuel et celui à venir dans le cadre des différentes réunions partenariales de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance ou d'autres instances en lien avec la thématique.
Partenaire(s)	Association AFP et HERA ainsi que tous les acteurs en charge de la parentalité.
Public cible	Les acteurs de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Le nombre de réunion d'information Les documents communiqués aux partenaires Les retours des partenaires sur cette question

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La parentalité
Action	72- Actions développées dans la cadre de la petite enfance
Pilotage de l'action	Ville de Belfort - Direction de la petite enfance
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Accompagner les parents dans leur rôle de parents.
Objectifs	Favoriser le lien enfant/parents, mettre en confiance avec le système institutionnel, faire de la prévention sanitaire.
Description de l'action	<p><u>Au sein des établissements d'accueil du jeune enfant</u> : participation des familles à des "cafés parents" sur des thèmes touchant à la petite enfance, participation à des ateliers parents enfants afin de favoriser le lien entre eux et impliquer les familles dans l'accueil de leur enfant.</p> <p><u>Au sein des Lieux d'accueil enfants / parents</u> : accueil de la parole de la famille sans jugement, sans thème particulier, en se basant également sur l'observation de l'enfant.</p> <p><u>Au sein des réunions via le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents</u> : réunions animées par l'accueillant des LAEP en présence d'un psychologue sur un thème souhaité par les familles et inscrites à la séance.</p>
Partenaire(s)	CAF, Protection maternelle et infantile
Public cible	Familles fréquentant les EAJE et les LAEP
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombres de participants dans les différentes structures

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	La prévention par l'insertion socio-professionnelle
ACTION	73- Les chantiers éducatifs
Pilotage	Ville de Belfort / Mission Locale / Conseil Départemental
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	<p>Une des clefs principales du processus de sortie de la délinquance est l'insertion professionnelle, laquelle est largement conditionnée par l'accès à une formation, une qualification et à un emploi.</p> <p>Face aux difficultés récurrentes d'insertion professionnelle pour des jeunes sous-mains de justice, le chantier éducatif est un outil moteur dans la dynamique d'insertion. L'enjeu est d'obtenir l'adhésion des jeunes pour une inscription dans un parcours professionnel sur le long terme. Les chantiers doivent être « un sas vers l'emploi » et non pas une simple activité d'occupation.</p>
Objectifs	<p>L'objectif est de proposer des réponses concrètes et personnalisées afin de favoriser l'insertion professionnelle et de prévenir la récidive :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation de travail, sur une courte période, pour un public de mineurs ou de jeunes majeurs accompagnés par les éducateurs de prévention / conseillers jeunes / médiateurs sociaux, - Actions collectives venant en renfort des suivis individuels pour vérifier ou faire prendre conscience aux jeunes des compétences acquises ou restant à acquérir. Ces mises en situation de travail permettent également aux éducateurs d'accompagner plus longuement les jeunes, de les voir en situation de travail et de les préparer à de futurs emplois et/ou d'intégrer des dispositifs (CIVIS, garantie jeune, emploi d'avenir...), <p>Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de jeunes sous main de justice sans solution d'insertion dans les dispositifs de droit commun.</p> <p>Favoriser l'appropriation du territoire de manière positive par ces jeunes en privilégiant des chantiers locaux (type rénovation d'espaces communs dans les quartiers en partenariat avec les bailleurs...).</p>
Descriptif de l'action	<p>Le bailleur met à disposition un support chantier, les matériaux et voir l'encadrement technique nécessaire à l'action.</p> <p>Le chantier est aussi l'occasion pour les jeunes de rencontrer des professionnels de l'insertion, de la santé, participer à des activités culturelles ou sportives.</p>
Partenaire(s)	Territoire Habitat / régie des Quartiers, SPIP et PJJ
Public cible	Jeunes de 16 à 25 ans.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de jeunes accueillis, nombre de chantiers réalisés, typologie des publics, nombre de mise en situation de travail à l'issue des chantiers

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention par l'insertion socio-professionnelle
Action	74- Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ)
Pilotage de l'action	Association de Lutte contre les Toxicomanie de l'Aire Urbaine (ALTAU) – CAARUD Entr'actes
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	<p>TAPAJ s'appuie sur un partenariat entre :</p> <p>Une <u>structure médico-sociale (CSAPA - CAARUD)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - démarche les partenaires susceptibles de proposer des plateaux de travail, - identifie les jeunes susceptibles de remplir les missions proposées par les entreprises, - suit les jeunes sur le lieu de travail (une présence sécurisante tant pour les jeunes que pour les entreprises, correspondant à la mission d'accompagnement du CSAPA/CAARUD). <p>Une <u>association intermédiaire qui est l'employeur juridique des jeunes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - assure la rémunération du jeune dans les conditions spécifiques à TAPAJ et édite les contrats de travail et un bulletin de salaire en fin de mois, reprenant le décompte des heures travaillées. <p>Une <u>entreprise / collectivité / association auprès desquels les jeunes sont mis à disposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - proposent des missions programmées par session de 4 heures, renouvelable.
Objectifs	Prévenir la marginalisation du public jeune en situation d'addiction
Description de l'action	TAPAJ est un dispositif d'insertion spécifique permettant aux jeunes en situation d'addiction, en errance, isolés ou dans une situation précaire, d'être rémunérés en fin de journée, pour une activité professionnelle qui ne nécessite pas de qualification ou d'expérience professionnelle particulière et ne les engage pas sur la durée. TAPAJ est pensé comme une alternative à la manche ou aux petits larcins. Ce dispositif apporte en cela une réponse adaptée aux jeunes en difficulté que leurs problématiques sociales, éducatives et sanitaires tiennent éloignés des dispositifs de droit commun. L'objectif est de créer un <i>marchepied</i> entre les réponses d'assistance et les réponses d'insertion.
Partenaire(s)	<p>Association intermédiaire (Défi).</p> <p>Tous les partenaires accompagnant un public jeune (CHRS/prévention spécialisée/Mission Locale...).</p> <p>Toutes structures/organismes pouvant proposer des plateaux de travail (associations / collectivités / entreprises privées.</p>
Public cible	Jeunes de 18 à 25 ans en situation d'addiction, en situation de précarité, en rupture familiale, sans domicile fixe / isolés, rétifs au contact avec les institutions, victimes d'exclusion (la mendicité étant génératrice de nuisances urbaines, aggravées souvent par la présence des chiens), en difficulté pour initier une démarche de soin/d'insertion professionnelle, éloignés des dispositifs de droits communs.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	L'évaluation se fera à travers les professionnels intervenants sur le dispositif, les partenaires orienteurs, l'association intermédiaire et le public via des entretiens individuels, des espaces de paroles collectives (ex : comité de pilotage), des questionnaires et le logiciel statistique.

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention par l'insertion socio-professionnelle
Action	75- La mission locale et la Maison de l'information sur la Formation et l'Emploi
Pilotage de l'action	Mission locale - MIFE
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Favoriser l'insertion socio- professionnelle des jeunes
Objectifs	Informers les jeunes sur les métiers, les formations, Accompagner les jeunes à définir un projet professionnel ou à créer leur entreprise.
Description de l'action	<p><u>Les missions de la mission locale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individualisé, <ul style="list-style-type: none"> • Proposition de formations (compétences clés, formations de pré-qualification, qualification), • Aide à la recherche d'emploi, • La "garantie jeune" dans le cadre du "parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie", - Participation aux chantiers éducatifs, - Proposition d'ateliers : orientation et formation et accès à l'emploi. <p><u>Les missions de la MIFE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cité des métiers : lieu de ressources sur les questions relatives à la vie professionnelle, l'insertion, la création d'entreprise, la formation, - "Plan local pour l'insertion et l'emploi", - "Dispositif local d'accompagnement" des associations.
Partenaire(s)	Conseil départemental Les communes
Public cible	Jeunes en insertion socio-professionnelle
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de jeunes accueillis par la mission locale et la MIFE Nombre de jeunes bénéficiant de la garantie jeune

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention par l'insertion socio-professionnelle
Action	76- Belfort Information Jeunesse Forum des jobs d'été
Pilotage de l'action	Ville de Belfort – "Belfort Information Jeunesse"
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Le BIJ est régulièrement sollicité par les jeunes sur la recherche d'un job d'été et souvent bien trop tard. Il s'agit généralement de la recherche d'un premier emploi pour laquelle les jeunes n'ont aucune connaissance sur la méthodologie et sur les secteurs qui recrutent.
Objectifs	<p>Informier et accompagner les jeunes dans leur recherche d'emploi saisonnier.</p> <p>Proposer des offres dans des secteurs variés.</p> <p>Permettre la rencontre entre des jeunes et des employeurs.</p>
Description de l'action	<p><u>Les missions du BIJ :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre d'information et de documentation pour la jeunesse (études, métiers, emploi, jobs, formation continue, vie quotidienne, logement, santé, culture, loisirs, sports, vacances, partir à l'étranger), - Accompagnement de projets, - Vie étudiante, - Services : logement, jobs, petites annonces, - Accompagnement de projets, - Carte Avantages Jeunes, édition Belfort, - Cybercentre : accès en libre-service. <p><u>Le forum des jobs d'été :</u></p> <p>Au travers des stands et des professionnels présents tout au long de la journée, un jeune qui se déplace au forum peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consulter des offres d'emploi saisonnier dans le Territoire de Belfort et les environs, - Rencontrer des professionnels qui recrutent, avoir un entretien et déposer son CV, - Rencontrer un professionnel de l'emploi pour avoir des conseils et s'informer sur ses droits, - Faire son CV avec les conseils de professionnels, participer à des simulations d'entretien, - S'informer sur la recherche d'un job à l'étranger, - S'informer sur la possibilité de travailler quand on est mineur, - Trouver une alternative à l'emploi, si toutefois la recherche n'aboutit pas, grâce au bénévolat, au volontariat et à l'engagement qui sont des expériences valorisantes.
Partenaire(s)	Les professionnels de l'emploi tels que Pôle Emploi, la Mission locale, la MIFE et la DDCSPP.
Public cible	Jeunes de 16 à 30 ans
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Fréquentation du BIJ, du forum des jobs d'été.

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention par l'insertion socio-professionnelle
Action	77- Qualification et insertion de jeunes apprentis
Pilotage de l'action	Centre de Formation des Apprentis Municipal
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Dans le cadre du contrat d'apprentissage le CFA accueille 530 jeunes de 15 à 29 ans afin d'assurer les formations préparant aux examens des diplômes du CAP, BP, BAC, et BTM.
Objectifs	Permettre aux jeunes d'accéder à une qualification et une insertion durable dans l'emploi 80% des jeunes trouvent un emploi durable et 85% obtiennent leur diplôme.
Description de l'action	<p>Mise en œuvre des formations selon les référentiels de l'Éducation nationale et de CMA France.</p> <p>Actions de sensibilisation et d'interventions externes (expert) dans le cadre de la formation des apprentis : sécurité routière / cybercriminalité / addiction / violence.</p> <p>Les formations proposées par le CFA sont présentées aux participants aux chantiers éducatifs, TIG, mesure de responsabilisation...</p>
Partenaire(s)	Éducation nationale / CMA /OPCO /Conseil Régional Bourgogne Franche Comté / DIRECCTE.
Public cible	Apprentis 15-29 ans
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'apprentis / taux d'insertion / résultat aux examens.

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention de la récidive
ACTION	78- Le développement des mesures de Travail d'Intérêt Général (TIG)
Pilotage	Tribunal / SPIP et PJJ
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre et indicateurs	Consolider le développement de ces mesures et du partenariat nécessaire à leur mise en œuvre du fait d'un constat commun d'un impact positif de ces mesures auprès des personnes concernées. Au sein de la PJJ, un coordonnateur du dispositif est chargé de recensés l'ensemble des partenaires susceptibles d'accueillir des TIG et de développer ce partenariat.
Objectifs	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes concernées. Favoriser la prévention de la récidive. Renforcer le partenariat Justice / Collectivités Territoriales.
Descriptif de l'action	Le travail d'intérêt général est une peine prononcée par la juridiction de jugement à la place de l'emprisonnement avec l'accord du condamné. Il consiste en l'accomplissement d'un travail non rémunéré d'une durée variable dans un délai maximum de 18 mois au profit d'une personne morale de droit public, d'une personne morale de droit privée ou d'une association. Un suivi post-TIG doit être mis en place. Procédure à la Ville de Belfort : <ul style="list-style-type: none"> - la personne confiée par la Justice est prise en charge par les médiateurs, - les médiateurs font le lien avec les tuteurs professionnels, - les médiateurs effectuent le bilan de la mesure et le transmettent à la Justice, - un projet est en cours d'élaboration pour former les tuteurs professionnels à l'accueil de ce public spécifique.
Partenaire(s)	Collectivités locales / associations Le développement des TIG implique la consolidation du réseau de partenaires accueillant les jeunes dans ce cadre.
Public cible	Mineurs (à partir de 16 ans) ou majeurs condamnés à une peine de TIG
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de TIG prononcés Nombre de postes de TIG proposés par les partenaires

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention de la récidive
ACTION	79- Les mesures de réparation pénale
Pilotage	Parquet, Juge des Enfants (prononcé des mesures) / PJJ (mise en œuvre des mesures).
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre et indicateurs	Consolider le développement de ces mesures et du partenariat nécessaire à leur mise en œuvre du fait d'un constat commun d'un impact positif de ces mesures auprès des jeunes concernés.
Objectifs	<p>Favoriser des modalités de prise en charge rapides permettant aux jeunes concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De s'inscrire dans un processus de responsabilisation qui reconnaît le mineur comme sujet de droit répondant de ses actes, - De prendre en compte la victime et de réparer le préjudice commis, - De s'engager dans un processus de restauration de l'estime de soi et de se réinscrire positivement dans le corps social. <p>Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes délinquants.</p> <p>Favoriser la prévention de la récidive.</p>
Descriptif de l'action	<p>La mesure de réparation pénale est une mesure éducative prononcée à l'égard d'un mineur, auteur d'une infraction pénale. Il lui est demandé de s'engager dans une démarche restauratrice en réalisant une activité ou une action au bénéfice de la victime (réparation directe avec l'accord de la victime) ou dans l'intérêt de la collectivité (réparation indirecte).</p> <p>La réalisation de cette mesure implique une mobilisation des titulaires de l'autorité parentale, ainsi que le soutien d'un réseau partenarial.</p>
Partenaire(s)	<p>Secours populaire, SPA, SDIS, collectivités locales...</p> <p>Le développement de ces mesures implique la consolidation du réseau de partenaires, dans la mesure où la réparation indirecte reste largement majoritaire.</p>
Public cible	Mineurs auteurs d'une infraction pénale
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Nombre de réparations pénales prononcées</p> <p>Nombre de partenaires concourant à la mise en place de ces mesures</p>

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	La prévention de la récidive
ACTION	80- Les stages de citoyenneté
Pilotage	Parquet, Juge pour Enfants et Tribunal pour Enfants (prononcé des mesures) / PJJ (mise en œuvre des mesures) / SPIP
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre et indicateurs	<p>Code pénal : le stage de citoyenneté est une mesure en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2004, créée par la loi d'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité du 9 mars 2004 (LAJEC). Elle a été intégrée au code pénal par l'article 135-5-1 et rendue applicable aux mineurs de 13 à 18 ans par l'introduction dans l'ordonnance du 2 février 1945 d'un article 20-4-1.</p> <p>Consolider le développement de ces mesures et du partenariat nécessaire à leur mise en œuvre du fait d'un constat commun d'un impact positif de ces mesures auprès des jeunes concernés.</p>
Objectifs	<p>Favoriser des modalités de prise en charge rapides avec une dimension collective permettant une prise de conscience des auteurs de leur responsabilité civile et pénale, ainsi que des droits et devoirs qui structurent toute vie en société.</p> <p>Sensibiliser les parents à leur rôle et à leur responsabilité.</p> <p>Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes délinquants.</p> <p>Favoriser la prévention de la récidive.</p>
Descriptif de l'action	<p>Les stages se présentent sous la forme de différents modules animés soit par des professionnels de la PJJ, soit par des partenaires extérieurs. Un éducateur de la PJJ encadre le groupe de jeunes durant tout le stage. Il est veillé à mettre en concordance le contenu de ces stages avec les comportements délictueux constatés afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner aux mineurs des éléments de compréhension de leur acte, - Apporter aux mineurs les éléments de connaissance leur permettant d'appréhender les fondements de l'organisation sociale et les devoirs qu'implique la vie en société.
Partenaire(s)	<p>Gendarmerie, maison d'arrêt de Belfort, Police nationale, EPIDE, AIAVI 90...</p> <p>Le développement de ces stages implique la consolidation du réseau de partenaires participant aux modules qui constituent les stages.</p>
Public cible	Mineurs ou jeunes majeurs
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Nombre de stages prononcés.</p> <p>Nombre de partenaires concourant à la mise en place de ces stages au travers de l'animation de modules.</p>

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	La prévention de la récidive
ACTION	81- Le rappel à l'ordre
Pilotage	Les communes (libre adhésion)
Calendrier/durée de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre et indicateurs	<p>L'article 11 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a inséré un article L.2212-2-1 dans le code général des collectivités territoriales qui donne pouvoir au Maire de procéder verbalement à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune. Si la personne est mineure, les parents doivent être présents.</p> <p>La pratique montre que des maires mettent en place le rappel à l'ordre sans en respecter le formalisme prévu par la loi.</p>
Objectifs	En agissant sur les comportements individuels et le plus en amont possible, le Maire doit avoir pour objectif de mettre un terme à des faits qui, s'ils ne constituent pas des crimes ou des délits, peuvent y conduire.
Descriptif de l'action	<p>Le maire ne peut recourir au rappel à l'ordre que pour des faits qui ne constituent pas un délit ou un crime.</p> <p>Le rappel à l'ordre peut s'appliquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au non-respect des arrêtés de police du Maire lorsqu'ils portent sur des questions de bon ordre, de sûreté, de sécurité ou de salubrité publiques, - A d'autres faits relevant d'une peine contraventionnelle (essentiellement pour les - Contraventions pouvant être constatées par la Police municipale), - Ou encore à des comportements n'emportant pas de qualification pénale, - Il peut par exemple s'agir de conflits de voisinage, l'absentéisme scolaire, les mineurs non accompagnés dans les lieux publics, les atteintes aux biens, les incivilités... <p>Le rappel à l'ordre devra faire l'objet d'un protocole préalable établi avec le Procureur de la République. Ce protocole détaillera les types de troubles pouvant justifier ou non un rappel à l'ordre, détaillera notamment les relations avec l'autorité judiciaire.</p>
Partenaire(s)	Le Parquet
Public cible	Tout type de comportement incivique sur le territoire de la commune.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Nombre de rappels à l'ordre effectués.</p> <p>Nombre de protocoles entre le Procureur de la République et les communes.</p>

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La prévention de la récidive
Action	82- La transaction
Pilotage de l'action	Les communes (libre adhésion)
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	La transaction a été créée par l'article 50 de la loi du 31 mars 2006 et complétée par la loi du 5 mars 2007.
Objectifs	Réparer le préjudice de la commune concernant des destructions ou dégradations légères commises contre des biens appartenant à la commune.
Description de l'action	<p>Pour les contraventions que les agents de la police municipale sont habilités à constater par procès-verbal conformément aux dispositions de <u>l'article L. 2212-5</u> du code général des collectivités territoriales et qui sont commises au préjudice de la commune au titre de l'un de ses biens, le maire peut, tant que l'action publique n'a pas été mise en mouvement, proposer au contrevenant une transaction consistant en la réparation de ce préjudice (création d'une régie).</p> <p>La transaction proposée par le maire et acceptée par le contrevenant doit être homologuée par le Procureur de la République.</p> <p>Les actes tendant à la mise en œuvre ou à l'exécution de la transaction sont interruptifs de la prescription de l'action publique. L'action publique est éteinte lorsque l'auteur de l'infraction a exécuté dans le délai imparti les obligations résultant pour lui de l'acceptation de la transaction.</p> <p>La transaction peut également consister en l'exécution, au profit de la commune, d'un travail non rémunéré pendant une durée maximale de trente heures. Elle doit alors être homologuée, selon la nature de la contravention, par le juge du tribunal de police ou par le juge de la juridiction de proximité.</p> <p>Lorsque le contrevenant refuse la transaction, le maire en informe le procureur.</p> <p>La procédure de la transaction nécessite un protocole entre le Maire et le Procureur de la République pour délimiter le champ d'application de la mesure.</p>
Partenaire(s)	<p>Le procureur de la république</p> <p>Le juge du tribunal de police</p> <p>Le juge de la juridiction de proximité</p>
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Nombre de protocoles mis en œuvre</p> <p>Nombre de transactions</p>

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	La prévention de la radicalisation
ACTION	83- Informer, prévenir, signaler, accompagner
Pilotage	État
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Actes terroristes sur le territoire national, développement des cas de radicalisation.
Objectifs	Prévenir les risques de radicalisation.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p><u>Recensement des cas de radicalisation</u> (y compris les signaux faibles) par l'ensemble des partenaires et signalements aux services de l'État. Une vigilance particulière sera portée sur les individus bénéficiant des actions de la prévention de la délinquance et de la récidive (chantiers éducatifs, TIG, mesures de responsabilisation...) ou à l'occasion de prévention situationnelle. Désignation dans les différentes structures d'un "référé radicalisation" qui pourra centraliser les informations et les transmettre à la CPRAF. Le coordonnateur du CISPD peut assurer ce rôle pour Grand Belfort Communauté d'Agglomération et ses communes membres.</p> <p>Formation des acteurs de terrain pour favoriser les signalements.</p> <p>Information du grand public pour favoriser les signalements.</p> <p>Actions de sensibilisation du grand public et notamment les collégiens, lycéens et étudiants sur les risques de basculement.</p> <p>Accompagnement des personnes en voie de radicalisation et leur famille. Coopération entre l'État et les collectivités pour la prise en charge des personnes présentant des signes de radicalisation et leurs familles notamment par un accompagnement social et une insertion professionnelle.</p> <p>Le rôle de la psychologue rattachée à la CPRAF :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation et prise en charge des individus signalés et des familles, - Etat des lieux des actions et acteurs sur le territoire, - Sensibilisation et formation des partenaires.
Partenaire(s)	Membre du CISPD
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre d'acteurs formés, nombre de signalements, nombre de personnes accompagnées.

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	Protection des personnes vulnérables
ACTION	84- La prévention à destination des séniors
Pilotage	Les communes Conseil départemental
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Agressions physiques ou verbales envers les personnes âgées, vols et cambriolages, Accidents de la circulation, Isolement des personnes âgées.
Objectifs	Assurer la sécurité des séniors
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Le rôle essentiel des communes (CCAS) et du Conseil départemental dans l'accompagnement du public sénior :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion de l'autonomie, des soins, de la santé, des loisirs, - Suivi individuel dans le cadre de crises sanitaires, lors de canicules, - Identifier les personnes isolées et actions pour rompre cet isolement, - Exemples d'actions mises en œuvre par le CCAS de Belfort : partenariat avec les élèves de la formation « carrières sanitaires et sociales » qui se rendent directement au domicile des personnes âgées ; un jardin partagé entre les personnes âgées du quartier et les élèves d'une école primaire, - Stage de prévention routière : remise à niveau au code de la route ou à la conduite. <p>Mise en œuvre d'une opération « tranquillité séniors » (Ville de Belfort) qui consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La diffusion d'une plaquette d'information à destination des personnes âgées sur les bons gestes et réflexes à avoir pour assurer sa sécurité, - Formation au profit des personnes âgées par les policiers municipaux, - Formation au profit des aidants et des professionnels par les policiers municipaux.
Partenaire(s)	Association et structures destinées aux personnes âgées, gendarmerie nationale, police nationale.
Public cible	Personnes âgées.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de personnes formées, évolution du nombre d'agressions physiques ou verbales envers les personnes âgées, vols et cambriolages.

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	Protection des personnes vulnérables
ACTION	85- Les violences faites aux femmes
Pilotage	Solidarité Femmes
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Violences physiques ou psychiques faites aux femmes
Objectifs	Informier et accompagner les femmes victimes de violences et leurs enfants
Déroulement/Descriptif de l'action	<p><u>Les Missions de Solidarité Femmes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la formation et la sensibilisation du grand public, favoriser les signalements (3919), - la mise en relation des victimes avec l'association, - la prise en charge des victimes. <ul style="list-style-type: none"> • Le centre d'hébergement et de réinsertion sociale : sécurité des femmes et des enfants, accompagnement psycho-social, activités collective – mise à disposition de logements par l'Armée du Salut pour les auteurs de manière à éviter le départ de la victime et de ses enfants du logement familial, • L'accueil de jour : primo-accueil, écoute, information, orientation, • Les permanences d'accueil : accompagnement spécialisé des personnes non hébergées. - La référente "violences conjugales", personnes ressource pour les professionnels. <p>Formation des personnels de la police nationale et de la gendarmerie à la prise en charge des victimes.</p> <p>Prise en charge des victimes par l'assistant social placé auprès des forces de l'ordre qui fera ensuite le lien avec Solidarité Femmes.</p>
Partenaire(s)	Les communes, Police nationale, Gendarmerie nationale, Conseil départemental
Public cible	Femmes victimes de violences et leurs enfants
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de signalements, nombre de prises en charge

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ORIENTATION STRATEGIQUE	Protection des personnes vulnérables
ACTION	86- Les stages de responsabilisation pour la prévention des violences conjugales et sexistes
Pilotage	Administration pénitentiaire (SPIP 90) / TGI Belfort
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	<p>La loi du 4 août 2014 (article 50) pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a institué, entre autres dispositions, le stage de responsabilisation pour la prévention des violences au sein du couple et sexistes.</p> <p>Il constitue une réponse pénale à visée éducative, pouvant être prononcée à titre de peine principale ou complémentaire, comme obligation particulière d'un sursis avec mise à l'épreuve, d'une peine de contrainte pénale, ou comme mesure de composition pénale ou d'alternative aux poursuites.</p> <p>Ce stage peut également être proposé par le SPIP aux personnes placées sous main de justice condamnées en répression de faits de violences conjugales, y compris en l'absence de mandat spécifique au stage. Cette participation est alors considérée comme une modalité particulière de prise en charge telle que prévue par l'article D577 du Code de Procédure Pénale.</p>
Objectifs	<p>Responsabilisation des auteurs de violences conjugales et prévention de la récurrence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conscientisation de la violence par les auteurs, - Déconstruction des stéréotypes et représentations, - Replacer les violences intrafamiliales dans le cadre légal de référence, - Percevoir les conséquences de la violence tant individuelles que familiales, - Démystifier le rôle des addictions, - Sa principale finalité est la prévention de la récurrence.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Le SPIP du Territoire de Belfort assure la préparation et la mise en œuvre des stages. Il recrute les intervenants et veille à la cohérence pédagogique du dispositif. Il est représenté par deux conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation présents pendant toute la durée du stage et assurant le lien pédagogique entre les différents intervenants.</p> <p>Le SPIP est garant de la participation des personnes convoquées au stage ; il présente le dispositif aux personnes devant faire l'objet du stage lors d'un entretien préalable, leur adresse une convocation, et leur délivre une attestation en fin de stage. Les conseillers SPIP informent les personnes des conséquences judiciaires du respect ou non-respect du stage, et des liens existants entre l'Administration Pénitentiaire et les Autorités Judiciaires mandantes.</p> <p>Il rend compte aux magistrats mandants de la réalisation du stage, des éventuelles absences et de tout incident.</p> <p>Le Parquet de Belfort et le Juge de l'application des peines mandatent l'antenne SPIP de Belfort pour l'application des décisions judiciaires prévoyant l'exécution d'un stage de responsabilisation pour la prévention des violences au sein du couple et sexistes.</p>

	<p>Le Procureur de la République et le Président du Tribunal Judiciaire de Belfort sont informés du contenu pédagogique du stage et veillent à sa conformité avec les textes en vigueur. Un magistrat du Parquet de Belfort assure durant le stage une intervention relative à la portée de la loi et à la répression pénale des faits de violences conjugales et sexistes.</p> <p>Outre les interventions du SPIP et du Parquet, Le stage de responsabilisation pour la prévention des violences au sein du couple et sexistes met en œuvre les interventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUVIV (Unité de Suivi pour Auteurs et Victimes de Violence) : « <i>La violence peut-elle être une mode de communication ? - Approche psycho-socio-éducative de la violence</i> », - Solidarité Femmes : « <i>violences conjugales – impacts sur les victimes et la sphère familiale</i> », - CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) : « <i>Égalité femmes - hommes et questionnement des stéréotypes de genre</i> "Exposition "Bien dans leur genre" ».
Partenaire(s)	<p>AUVIV (unité de suivi pour auteurs et victimes de violence) Solidarité Femmes CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles)</p>
Public cible	<p>Ce stage est une action collective destinée à un public de 8 à 12 personnes et se déroule sur deux journées consécutives dans le cadre d'un mandat judiciaire.</p>
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	<p>Le dispositif est évalué annuellement à l'occasion de la commission d'exécution des peines réunie au Tribunal judiciaire de Belfort.</p> <p>Cette évaluation précise notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ratios personnes convoquées / personnes présentes, - L'existence de poursuites postérieures au stage en matière de violences conjugales.
Dispositif complémentaire	<p>Mesures de probation mises en œuvre par le SPIP 90</p>

Axe	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Protection des personnes vulnérables
Action	87-La prise en charge des troubles psychiatriques
Pilotage de l'action	État – Services de psychiatrie publics
Calendrier de l'action	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	<p>Présence d'individus souffrant de troubles psychiatriques dans l'espace public ou dans le parc locatif social.</p> <p>Pathologies psychiatriques difficiles à prendre en charge par les bailleurs, les communes, les forces de l'ordre et les autres services publics.</p> <p>Manque d'informations des partenaires sur le signalement et la prise en charge des troubles psychiatriques.</p>
Objectifs	Connaitre les acteurs et les modalités de prise en charges des troubles psychiatriques.
Description de l'action	<p>Situation de mise en danger pour l'individu ou pour les autres : interventions des forces de l'ordre qui selon la situation pourront solliciter l'avis d'un médecin et si nécessaire solliciteront une prise en charge par les services psychiatriques (prise d'un arrêté par le maire d'admission provisoire en soin psychiatrique).</p> <p>Pour les autres situations, le travailleur social placé auprès des forces de l'ordre, membre de la cellule de régulation, assure le lien entre les différents partenaires et les Espaces de Solidarité Départementale.</p> <p>Le conseil local de santé mentale est un lieu de concertation et de coordination entre les services de psychiatries publics, l'État, les élus locaux, les usagers et les aidants.</p> <p>Le projet territorial de santé mentale Nord Franche-Comté 2019-2023 recense et décrit l'offre de soins présent sur le territoire pour les enfants, les adolescents, des adultes, l'addictologie et les personnes âgées et définit les actions à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès au diagnostic et aux soins psychiatriques, - Mieux prendre en compte les spécificités de certaines populations, - Améliorer l'accompagnement social et médico-social, - Favoriser l'accès aux soins somatique des personnes atteintes de pathologie psychiatriques, - Mieux prévenir et gérer les épisodes aigus.
Partenaire(s)	Les communes – Conseil départemental
Public cible	Individus souffrant de troubles psychiatriques
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de prise en charge par les forces de l'ordre

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation Stratégique	Protection des personnes vulnérables
ACTION	88- La permanence d'un travailleur social auprès des forces de l'ordre
Pilotage	Conseil départemental
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Permanence d'un travailleur social au sein du commissariat de Belfort et des différentes brigades de Gendarmerie (répartition 80% en zone police, 20% en zone gendarmerie).
Objectifs	Répondre rapidement à un besoin de prise en charge pour les personnes victimes de violence qui, devant l'acte de maltraitance, se sentent isolés et démunies au regard de l'acte subi et ne sachant pas où se renseigner.
Déroulement/Descriptif de l'action	Entretien avec les personnes ayant subi des actes de violences et qui souhaitent obtenir de l'aide. Orientation et accompagnement vers les différents acteurs du réseau. Ce travailleur social, membre de la cellule de régulation, assure le lien entre les différents partenaires et les Espaces de Solidarité Départementale.
Partenaire(s)	Préfecture, Services du Conseil Départemental, Gendarmerie Nationale, Police Nationale, Parquet, Association Solidarité Femmes, Centre d'addictologie, Service social du Centre Hospitalier Belfort Montbéliard, Protection Judiciaire de la Jeunesse...
Public cible	Toute personne victime de violences conjugales, intrafamiliales, détresse sociale, personnes âgées et personnes vulnérables.
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de personnes prises en charge.

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	Protection des personnes vulnérables
ACTION	89- La gestion de la mendicité
Pilotage	Ville de Belfort
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Mendicité agressive ou passive aux abords des espaces commerciaux.
Objectifs	Prise en charge des individus en situation de mendicité.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Ilotages journaliers d'un médiateur social spécialisé dans ce public pour aller à la rencontre des individus sans domicile et/ou en situation de mendicité et établir le contact.</p> <p>Demande d'interventions des partenaires dans le cas de situations d'urgence.</p> <p>Réalisation d'un diagnostic social de la personne et orientation vers les professionnels compétents.</p> <p>Suivi des individus dans la durée y compris après la prise en charge par les structures compétentes pour éviter les récidives.</p> <p>Prise d'un arrêté anti mendicité agressive dans certains secteurs de la ville.</p>
Partenaire(s)	CCAS, Armée du Salut, Conseil départemental, UDAF, services de santé, Préfecture et Protection civile.
Public cible	Individus en situation de mendicité
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Nombre de personnes rencontrées et suivies

AXE	L'ACTION EDUCATIVE ET SOCIALE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE
Orientation stratégique	La maltraitance animale
ACTION	90- Lutter contre la maltraitance animale
Pilotage	Ville de Belfort – Syndicat intercommunal de la fourrière animale – Les communes
Date de mise en œuvre	2021-2023
Contexte de mise en œuvre	Actes de maltraitance et actes de cruauté envers les animaux, Ignorance des besoins vitaux des animaux, Abandons d'animaux de compagnie, Des signalements parfois trop tardifs ou absence de signalement.
Objectifs	Lutter contre la maltraitance animale, Sensibiliser le grand public et notamment le public jeune, Éviter que les maltraitants puissent à nouveau posséder des animaux.
Déroulement/Descriptif de l'action	<p>Campagnes d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'une plaquette pour sensibiliser le grand public à informer les forces de l'ordre lorsque l'on est témoin de maltraitance, - "Journée contre la maltraitance" pour sensibiliser le grand public avec présence de stands des différentes associations engagées dans la cause animale, - Création d'un livret "mon animal en ville" pour apporter des réponses quant à la situation des animaux de compagnie ou sauvages en Ville, - Communication sur les différentes possibilités de faire garder son animal durant son absence pour éviter les abandons. <p>Interventions des policiers municipaux, des gardes champêtres, des policiers nationaux et des gendarmes sur signalements.</p> <p>Propreté canine : mise à disposition de sachets, caniparc, nettoyage, verbalisation, campagne de communication.</p> <p>Création de points de nourrissage pour les chats sans maîtres dans chaque commune, chats identifiés et stérilisés par la fourrière animale.</p> <p>Création de stages d'éducation canine.</p> <p>Engager des actions judiciaires lorsque les actes de maltraitance sont avérés et tenter d'obtenir l'interdiction pour les auteurs de détenir des animaux.</p>
Partenaire(s)	Grand Belfort Communauté d'Agglomération, Les communes Gardes champêtres, police municipale, police nationale, gendarmerie nationale Associations de protection animale
Public cible	Ensemble de la population
Indicateurs d'activité - Éléments d'évaluation	Évolution du nombre d'actes de maltraitance envers les animaux

Annexes

A Belfort le

**Le Président de Grand
Belfort Communauté
d'Agglomération
Président du C.I.S.P.D.**

**Le Préfet du Territoire
de Belfort**

**Le Procureur de la
République**

**Le Président du
Conseil Départemental**

Axe 1 Les structures partenariales

Structure partenariale	Pilotage	Objectifs	Bilan	Perspectives 2021-2023
Assemblée plénière / Bureau du CISPD	Grand Belfort Communauté d'Agglomération	Définition, mise en œuvre et évaluation d'objectifs communs et d'actions Pilotage de la stratégie territoriale Echanges d'informations	Le CISPDP s'est réuni chaque année pour établir le bilan de l'année écoulée et définir les perspectives de l'année suivante. Réunions de l'assemblée plénière les 06/04/2018 et 20/05/2019 et du bureau (en raison de la crise sanitaire) le 02/12/2020. Le CISPDP du 06/04/2018 a également validé la charte déontologique pour l'échange d'informations au sein de la cellule de régulation et des groupes thématiques	* Prévoir des réunions du bureau sur des problématiques récurrentes (rodéos, attroupements, stupéfiants...) * Membres à préciser, * cf. nouvel arrêté Réalisation d'un diagnostic territorial par la police nationale et la gendarmerie présenté chaque année en CISPDP dans le cadre du bilan Intermédiaire de la stratégie territoriale
Commission départementale d'assiduité scolaire	Education nationale	Repérer les jeunes en difficulté scolaire et absentéistes Détecter et prévenir les décrochages Mobiliser et coordonner les intervenants pour la définition de parcours individualisés	Trois réunions de la commission pour l'année scolaire 2019-2020 avec 39 situations examinées (contre 34 pour l'année scolaire 2018-2019) dont 13 en école et 26 en collège. Mise en place en 2019 d'un plan de lutte contre la violence scolaire avec pour objectifs de renforcer la responsabilisation des parents, renforcer le dispositif relais, renforcer la prise en charge des élèves perturbateurs et poly-exclus, rendre les procédures disciplinaires plus efficaces, renforcer la protection des personnels. Nomination d'un référent départemental en 2019 et réunion de la cellule départementale violences scolaires en février 2020. Parmi les situations traitées, 51 % relèvent du collège, 34 % du lycée professionnel, 9 % du lycée général et technique et 3 % de l'école. Répartition des faits de violences : 22 atteintes physiques, 20 violences verbales, 15 menaces, 9 ports d'arme, 9 harcèlements, 16 cyber-violences.	Partenaires : associer le coordonnateur du service de médiation et la direction de l'éducation de la ville de Belfort à la commission selon les besoins
Cellule de régulation	Grand Belfort Communauté d'Agglomération	Espace d'échanges interinstitutionnels Traitement partenarial des situations signalées	La cellule de régulation se réunit tous les 15 jours, soit près de 26 séances par an. C'est un lieu privilégié d'échanges d'informations entre les différents partenaires et de détermination des actions à mettre en œuvre pour répondre aux différentes problématiques. Sont présents : la Police nationale, la Gendarmerie, l'Education nationale, le Conseil départemental, Optymo, la Suge, Territoire habitat, Néolia et le coordonnateur du CISPDP (animation et compte rendu des séances). La Préfecture a participé à une cellule de régulation en 2020. A noter que depuis 2018, la PJJ a cessé de participer à la cellule de régulation.	* Participation de la Préfecture (services des sécurités et/ou le délégué du Préfet aux quartiers) * Participation de la PJJ/SPIP ou modalités de transmission des informations * Restreindre au territoire du Grand Belfort en termes d'échanges d'informations
Groupe thématique opérationnel / Groupes partenariaux opérationnels	Grand Belfort Communauté d'Agglomération	Le GTO vise à répondre à une problématique spécifique	Trois Groupes Thématiques Opérationnels (Ville de Belfort) : secteur des rues Blum et Braille le 23/09/2018 et la gare et ses abords les 25/01/2019 et 13/03/2019 En 2019, la police nationale a mis en place des Groupes Partenariaux Opérationnels sur le même mode de fonctionnement que les GTO : 9 en 2019 dont Essart (Zac du Port), Valdoie, Offemont (Arnat) et Belfort (rue Gambier, rue de Sienna, rue Payot, rue As de carneau) et 7 en 2020 dont Danjoultin (rue de Lorraine), sécurité des transports, Belfort (rue de Bruxelles, rue Barcot, rue du Four à chaux, rue Defferre)	A développer en zone Gendarmerie selon les besoins
Cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles	Etat	recensement des situations de radicalisation signalés par les partenaires Définition de mesures d'accompagnement Définition de mesures de prévention	Participation du coordonnateur du CISPDP à l'ensemble des réunions de la CPRAF permettant de transmettre les éléments recensés par la police municipale et les médiateurs de la ville de Belfort, les gardes champêtres du Grand Belfort et l'ensemble des autres services de la ville de Belfort du Grand Belfort. 9 CPRAF ont été organisées entre 2018 et 2020.	* Présentation d'un bilan annuel en CISPDP * Rôle de la psychologue de la CPRAF (3 missions)
Groupe acteurs de terrain	Ville de Belfort	Echanges sur le climat et la vie du quartier afin de répondre aux dysfonctionnements et apporter des réponses de proximité	Il existe 4 "groupes acteurs de terrain" pour les quartiers des Résidences, des Glacis du Château, Bougenel et Dardel. Chaque GAT se réunit 2 à 3 fois par an pour évoquer les problématiques du quartier et proposer des actions et projets communs. Participent aux GAT : Territoire habitat, Néolia, les établissements scolaires, les structures périscolaires, le CCAS, les médiateurs, les éducateurs de prévention, le délégué du Préfet, la Mission locale, le CIDFF.	
Commission de coordination sociale	Conseil départemental	Traitement des situations individuelles ne pouvant être traitées en cellule de régulation Définition de parcours sociaux et d'insertion	Il n'existe pas de commission formalisée mais les situations individuelles ne pouvant être traitées en cellule de régulation sont recensées par le représentant du Conseil départemental à la cellule de régulation pour être transmises à l'Espace de Solidarité Départemental de secteur.	Toutes les situations évoquées en cellule de régulation ou autres instances sont transmises aux ESD de secteur par le référent du Conseil départemental à la cellule de régulation
Conseil pour les droits et devoirs des familles	Ville de Belfort	soutien aux familles en matière d'autorité parentale Réapprendre aux familles leurs devoirs et la vivre ensemble	Cette instance n'a pas été mise en œuvre au cours de la période 2018-2020.	Libre adhésion des communes - information et accompagnement des communes dans la mise en œuvre
Coordonnateur du CISPDP	Grand Belfort Communauté d'Agglomération	Préparation des CISPDP et autres structures partenariales Préparation, animation et suivi de la Stratégie territoriale	Le directeur de la sécurité et de la tranquillité publique de la Ville de Belfort et de Grand Belfort Communauté d'Agglomération est le coordonnateur du CISPDP.	Développer les missions de prospective, veille, développement du partenariat, accompagnement des communes Légitimité du coordonnateur sur l'ensemble du territoire du Grand Belfort
Orientation	Action	Pilotage	Objectifs et bilan de l'action	
Echanges d'informations	Déontologie dans le cadre du partage d'informations	Grand Belfort Communauté d'Agglomération	Définir les modalités du partage d'informations dans le respect du secret professionnel et du droit des personnes. Rédaction d'une charte déontologique pour le partage d'informations - Le CISPDP du 06/04/2018 a validé la charte déontologique pour l'échange d'informations au sein de la cellule de régulation et des groupes thématiques - Charte diffusée et signée par les membres de la cellule de régulation.	* A élargir au-delà des GTO/GPO et cellule de régulation * Promouvoir l'échange d'informations confidentielle dans le respect de l'article 11 du code de procédure pénale

Bilan de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Grand Belfort Communauté d'Agglomération 2018-2020

Axe 2 La sécurité et la tranquillité publiques

Orientation	Action	Pilotage	Objectifs	Description de l'action et bilan	Perspectives 2021-2023
Echanges d'informations entre les partenaires	Observatoire de la tranquillité publique	Grand Belfort Communauté d'Agglomération	Analyser l'évolution des problématiques de sécurité Favoriser l'échange d'informations Evaluer la portée des actions mises en place	* police nationale : transmission du bulletin journalier (zone police) et des statistiques mensuelles (aux communes). * Gendarmerie : transmission des éléments aux communes mais pas au coordonnateur du CISP pour les communes du Grand Belfort. * police municipale : transmission du tableau d'activités hebdomadaire à la police nationale et des statistiques annuelles à l'occasion du bilan annuel de la convention de coordination * SDIS : transmission des interventions journalières aux communes mais pas au coordonnateur du CISP pour les communes du Grand Belfort. Etablissement d'un observatoire des faits par quartier (Belfort) ou par commune	Axe d'amélioration * transmission de statistiques annuelles de la PM à l'occasion du bilan de la convention de coordination transmission des statistiques mensuelles et annuelles de la Gendarmerie et des principaux faits recensés sur les communes de GBCA au coordonnateur du CISP * transmission du bulletin du SDIS pour les communes de GBCA au coordonnateur du CISP transmission des statistiques annuelles des bailleurs, Optymo, Suge
	Outils de diagnostic de sûreté et études de sûreté	Police nationale / Gendarmerie nationale	Éléments d'aide à la décision et d'orientation dans le domaine de la sécurité par l'établissement de diagnostics par les référents sûreté	Etablissement de diagnostics de sûreté. Pour la police nationale, 12 diagnostics ont été réalisés en 2018, 10 en 2019 et 7 en 2020. Intégration de l'avis des référents sûreté dans les projets structurants. Validation par les référents sûreté du dossier de sécurité des manifestations de la Ville de Belfort.	* Intérêt de faire un diagnostic général de la commune sur les différentes problématiques de sûreté * Associer les référents sûreté dans l'analyse des grands projets structurants
	Observatoire des faits au sein du parc d'habitat social Procédure de signalement des attroupements Recueil et traitement des plaintes des locataires	Territoire Habitat / Néolia	Identifier les actes d'incivilité Alimenter l'observatoire global Recenser de manière continue et active les lieux d'attroupements Agir en partenariat pour faire cesser les troubles	Territoire Habitat et Néolia ont créé un observatoire permettant de recenser l'ensemble des faits (par nature) constatés par les gardiens sur le parc locatif, qu'il s'agisse d'incivilités, de dégradations, d'attroupements ou de troubles et conflits de voisinage. Cet observatoire permet une première intervention des agents de Territoire Habitat ou de Néolia et est transmis aux membres de la cellule de régulation pour une intervention coordonnée des différents acteurs (médiateurs, police municipale, police nationale ou gendarmerie). Territoire Habitat a recensé 2311 faits en 2018, 4120 faits en 2019 et 3737 faits en 2020.	Associer ICF : transmission de leurs éléments pour un traitement en cellule de régulation
	Marches exploratoires	Ville de Belfort	Modèle participatif de la prévention situationnelle, outil d'aide à la décision	Une marche exploratoire a été organisée en mars 2019 sur le quartier Jean Jaurès notamment en présence de représentants de la Maison de quartier et la Présidente du quartier. L'association des habitants et des acteurs locaux se concrétise au sein des 9 conseils de quartiers de la ville de Belfort. Les présidents de quartier sont en contact avec la direction de la sécurité et de la tranquillité publique et reçoivent à échéances régulières des informations sur les différentes problématiques de sécurité recensées dans leur quartier.	Élargir à tous les dispositifs permettant d'associer les habitants pour recenser les problématiques et trouver des solutions = marches exploratoires, conseils de quartier, voisins vigilants ou participation citoyenne, questionnaires et sondages, plateforme de déclaration de faits... et voir d'autres dispositifs en lien avec la citoyenneté
Coordination et interventions des forces de l'ordre	Convention de coordination police nationale / police municipale	Police nationale / Ville de Belfort	Coordination des modalités d'intervention entre la police nationale et la police municipale	Signature d'une convention de coordination entre la police nationale et la police municipale le 06/04/2018. Signature d'un avenant le 10/01/2019 : déménagement de la police municipale, gestion des objets trouvés par la police municipale et mise en place de l'interopérabilité. Réalisation d'un rapport annuel dressant les éléments d'activités et de coordination, transmis à Monsieur le Préfet et Monsieur le Procureur. Une réunion de coordination est organisée tous les 15 jours entre le DDSP, le DDSP adjoint, l'alu en charge de la sécurité et le directeur de la sécurité et de la tranquillité publique de la ville de Belfort. L'interopérabilité entre la police nationale et la police municipale mise en œuvre en décembre 2018 n'est pas utilisée. La police municipale participe chaque année aux "Rencontres de la sécurité" initiées par l'Etat.	Continuum de sécurité * Convention de coordination Gardes champêtres / Gendarmerie Enrichissement de la convention police municipale de la ville de Belfort / police nationale pour la période 2021/2023 : à compléter
	Renforcement de la police municipale de la ville de Belfort	Ville de Belfort	Sécurisation de la ville de Belfort	La police municipale est composée de 27 agents dont 2 encadrants, 3 brigades de proximité, une brigade motocycliste, une brigade canine et une brigade en charge du contrôle des débits de boissons. Les agents sont armés de revolvers, pistolets à impulsion électrique et de bâton télescopiques. Elle dispose de caméras piétons, 3 cinémomètres, 5 voitures, 3 motos et 12 VTT. Elle gère le service des objets trouvés depuis le 1er janvier 2019. Quelques données chiffrées : en 2019, 379 procès verbaux, 154 mises à disposition à la police nationale, 347 mains courantes, 1505 interventions sur sollicitations, 982 contrôles de vitesse, 387 mises en fourmière, 780 sécurisations d'écoles. Pour l'année 2020, participation active aux contrôles liés à la crise sanitaire (confinement, port du masque). Création en 2019 d'une mission de recensement et suivi des chiens catégorisés confiée à un policier municipal spécialisé dans ce domaine. A noter également la reprise depuis le 1er janvier 2018 par le Grand Belfort des gardes champêtres : 47 communes adhérent à ce service. Il est composé de 8 gardes champêtres et 2 ASVP. En 2019, le service a réalisé 1960 interventions sur les différentes communes dont 901 pour des animaux, 538 surveillances du banc communal, 341 en police de la route, 119 pour des dépôts sauvages ou pollutions.	* Création d'une fiche sur l'organisation et les missions des gardes champêtres de GBCA * Pour la police municipale, à compléter = travail du dimanche et ajouter la mission de suivi des chiens catégorisés
	Police municipale à caractère intercommunal pour la sécurisation du parc de la Douce et du stade nautique	Grand Belfort Communauté d'Agglomération / Ville de Belfort	Sécurisation du parc de la Douce	Développement de la vidéoprotection au sein du parc de la Douce par Grand Belfort (convention de coordination entre Belfort, Grand Belfort, Essert et Baviillers en date du 25/09/2019) - 3 caméras ont été installées et reliées directement au COCS de la Ville de Belfort. Arrêté préfectoral annuel de mise en commun de la police municipale de la ville de Belfort entre les communes de Baviillers et Belfort pour assurer une sécurisation du stade nautique du Grand Belfort pour les mois de juin, juillet et août.	Mise à disposition de la police municipale entre les communes de Belfort, Baviillers et Essert pour une meilleure sécurisation du Parc de la Douce et de la zone des loisirs

	Opération "tranquillité vacances"	Police nationale / Gendarmerie nationale	Lutter contre les cambriolages	Sécurisation des habitations lors de l'absence des occupants, action mise en œuvre par la police nationale et de la Gendarmerie (soutien de la police municipale pour la ville de Belfort). Pour la police nationale, 371 adresses surveillées en 2018, 354 en 2019 et 204 en 2020. Pour la Gendarmerie, 4 adresses surveillées en 2018, 117 en 2019 et 60 en 2020.	Reconduction
Mobilité	Gestion des engins motorisés sur l'espace public	Police nationale / Gendarmerie nationale	Réduire les nuisances et les dangers provoqués par les engins motorisés sur l'espace public	et notamment le COCS sont associés. Création d'une brigade motorisée au sein de la police municipale, 3 agents et 3 motos, particulièrement chargée de la police de la route. Prise d'arrêtés municipaux par la ville de Belfort interdisant la circulation des engins depuis le 1er mai 2016. Création par la ville de Belfort d'une zone de stockage des engins immobilisés, mise à disposition de la Justice depuis le 28/07/2016.	* Accroître la présence des forces de l'ordre * Aéroparc : aménagements réduisant la possibilité de rodéos * Etablir une cartographie des lieux récurrents de rodéos pour définir des actions partenariales
	Gestion des cortèges de mariage	Ville de Belfort	Sécuriser les personnes et les biens lors des cortèges de mariage	Création par la ville de Belfort d'une charte des mariages rappelant les règles à respecter par les futurs époux et leurs invités. Surveillance renforcée par le COCS des cortèges : vidéo verbalisations, transmission des images à la police nationale, interventions de la police municipale. Présence des policiers municipaux à proximité de l'hôtel de ville. Transmission de la liste des mariages à la police nationale afin de déterminer les risques de débordements.	Reconduction
	Sécurisation des arrêts de bus et des lignes de bus	RTTB	Sécurisation des biens et des personnes	Présence des agents de la RTTB sur le réseau : 6 vérificateurs assermentés et agréés sont présents quotidiennement sur les réseaux urbains et suburbain (ils ont dressé 2789 procès verbaux en 2017 sur 112 306 clients contrôlés, 3570 procès verbaux en 2018 pour 152 601 clients contrôlés et 3328 procès verbaux en 2019 pour 139 560 clients contrôlés) et 7 contrôleurs techniques présents pour prêter assistance aux agents de conduite et intervenir en cas de besoin, ils sont également assermentés et agréés. Présence régulière de la police municipale dans les bus, aux arrêts de bus et pour les scolaires sur le chemin entre l'école, le collège, le lycée et les arrêts de bus. Présence régulière des médiateurs aux arrêts de bus et pour les scolaires sur le chemin entre l'école, le collège, le lycée et les arrêts de bus. Présence régulière de la police nationale et de la Gendarmerie dans les bus, aux arrêts de bus (523 contrôles communs avec la police nationale et 705 contrôles avec la gendarmerie en 2019). Vidéo-protection renforcée des arrêts de bus placés à proximité d'une caméra. Favoriser les dépôts de plainte pour agression physique ou verbale envers le personnels (10 dépôts de plainte en 2017, 17 en 2018 et 3 en 2019), dégradations (12 dépôts de plainte en 2017, 11 en 2018 et 5 en 2019) ou fraudes d'habitude (18 dépôts de plainte en 2017, 40 en 2018 et 19 en 2019). Installation de la vidéo-protection dans les bus : 33 réquisitions en 2017, 39 en 2018, 16 en 2019 et 9 en 2020. Globalement, sur les réseaux, ont été recensés 84 incidents en 2017, 77 en 2018, 69 en 2019 et 58 en 2020.	* Définition, dans le cadre d'un GTO ou GPO, d'un plan d'actions pour les lignes faisant l'objet d'incivilités * Présentation d'un bilan annuel par Optymo en cellule de régulation et CISPD
	Sécurisation de la gare et ses abords	SNCF - SUGE	Sécurisation des biens et des personnes	Renforcement de la vidéo-protection dans le hall de la Gare et sur les quais. Présence journalière de la police municipale et des médiateurs dans le hall de la Gare et aux abords. Présence régulière de la police nationale Mise en œuvre d'actions coordonnées SUGE / police nationale / police municipale en janvier et février 2018 pour répondre à des problématiques d'atroupements, dégradations et consommations de stupéfiants. Interventions de la SUGE. La SUGE intervient sur les gares de Belfort ville et Belfort TGV. En fonction des problématiques rencontrées, des renforts du Département des Forces Projétables Spécialisées et l'Unité Nationale d'Intervention rapide sont intervenus. Deux types d'actions de la SUGE en gare : préventive (690 interventions en 2018, 225 en 2019 et 3328 en 2020) ou sur sollicitations (11 Interpellations en 2018, 10 en 2019 et 4 en 2020, 149 procès verbaux dressés en 2018, 175 en 2019 et 116 en 2020 - création d'un équipage cyno-défense en décembre 2020.	* Définition, dans le cadre d'un GTO ou GPO, d'un plan d'actions en cas de problématiques récurrentes * Présentation d'un bilan annuel par la SUGE en cellule de régulation et CISPD
		Etat d'urgence - plan Vigipirate	Etat / Communes	Sécurisation des biens et des personnes	Sécurisation des manifestations au regard du risque attentat par la mise œuvre de moyens techniques et humains. Etablissement, pour les manifestations plus importantes d'un dossier de sécurité transmis à la Préfecture après validation par les référents sureté de la police nationale et du SDIS. Transmission à l'ensemble des partenaires d'un tableau mensuel récapitulant l'ensemble des manifestations organisées sur le territoire de la commune de Belfort, tableau indiquant les mesures de sécurité déployées pour chaque manifestation.
Sécurisation des espaces publics et des bâtiments			Sécurisation de la voie publique au regard des	Fermeture par la police municipale, les ASVP ou les médiateurs de certains lieux en dehors des heures d'accessibilité du public : squares, passages Semard, passages du Faubourg de France. Gestion coordonnée des atroupements : les atroupements sont signalés en cellule de régulation et un plan d'actions multi-partenariales est mis en œuvre pour réguler la problématique (médiateurs, police municipale, police nationale ou gendarmerie) et une surveillance renforcée est mise en place par le COCS (si caméra à proximité). Gestion des dépôts sauvages : mise en œuvre par la ville de Belfort d'un plan de propreté renforcé permettant dans les meilleurs délais de détecter, éliminer et si possible verbaliser les dépôts sauvages - les frais d'enlèvement sont également facturés aux contrevenants.	Gestion des dépôts sauvages : * interventions rapide des forces de l'ordre sur les atroupements * dépôt de plainte systématique développer la signalétique (GBCA) et communication auprès des administrés * installation d'une caméra mobile de GBCA

	Sécurisation de la voie publique	Grand Belfort Communauté d'Agglomération / Ville de Belfort	atroupements, nuisances, dégradations, incivilités Gérer les dépôts sauvages Gérer le stationnement Renforcer la vidéoprotection	Surveillance du stationnement : cette mission est confiée à l'ensemble des policiers municipaux et de 7 ASVP de la direction du domaine public. Renforcement de la vidéoprotection : le centre opérationnel de commandement et de supervision assure aujourd'hui la surveillance de 116 caméras dont 92 pour la ville de Belfort, 18 pour Grand Belfort, 3 pour la ville d'Esart et 3 pour la ville de Valdoie et un partenariat est en cours d'élaboration avec Territoire habitat. Le COCS gère également les transmissions radios entre le central et les équipes de policiers municipaux sur le terrain ainsi que les communications et les transferts d'images à la police nationale. Le COCS dispose depuis 2020 d'un logiciel Briefcam, facilitant les recherches approfondies et depuis 2019 d'une géolocalisation des policiers municipaux. Le COCS fonctionne 7j/7 et 365 jours par an et est composé de 8 agents permanents. Quelques données chiffrées en 2019 : 215 réquisitions des forces de l'ordre, 4526 transferts d'images à la police nationale, 828 vidéo-verbaux. La ville de Bavilliers a également installé 25 caméras de vidéoprotection (non reliées au COCS)	Gestion du stationnement : - poursuivre l'installation de zones bleues - aménagement de nouveaux espaces de stationnement Vidéoprotection : - poursuivre l'installation de nouvelles caméras selon les problématiques recensées en assurant une continuité et en supprimant les zones aveugles - renforcer le nombre d'opérateurs du COCS pour plus d'efficacité (50 caméras par agent)
Sécurisation des espaces publics et des bâtiments	Sécurisation des commerces	Etat / communes / CCI	Sécurisation des biens et des personnes	Présence régulière de la police nationale, de la gendarmerie et de la police municipale à proximité des commerces notamment lors des périodes de fortes affluences. Mise en œuvre d'une procédure de pré-plainte pour les commerçants. Mise en œuvre par la ville de Belfort d'un fonds de soutien permettant aux commerces de s'équiper de dispositifs de sécurité (alarme, vidéoprotection) : 14 demandes en 2018 pour 11.611 euros, 3 demandes en 2019 pour 3000 euros et 3 demandes en 2020 pour 3000 euros. Vidéoprotection des espaces publics à proximité des espaces commerciaux (Faubourg de France, Avenue Jean Jaurès, Belfort Nord, Pâpinière...), Mise en place d'une procédure Alerte commerces par la CCI.	Reconduction
	Programme de prévention technique	Communes	Renforcer l'éclairage public. Améliorer la sécurité des bâtiments	Renforcement de l'éclairage public dans des sites insécurisants (zone des loisirs) Mise en place de matériels dissuasifs tels que alarmes, périmètres grillagés, détecteurs de présence, caméras de vidéoprotection... Actions particulières pour sécuriser les déchetteries du Grand Belfort : installation de la vidéoprotection reliées au COCS de la ville de Belfort, périmètres grillagés, alarmes, fermeture des lieux de stockage. Retrait rapide des tags sur les bâtiments publics ou sur demande pour des propriétaires privés - en 2019 la Ville de Belfort a traité 13 demandes représentant 70 m2, en 2020, 120 m2 de tags ont été retirés par la Ville de Belfort. Les tags injurieux, racistes... sont retirés sans délai.	* Lutter contre l'affichage sauvage (communication pour rappeler l'interdiction, favoriser les mobiliers urbains avec reliefs, identification des auteurs) * Tags : aménagements techniques permettant de limiter les tags (treillis, plantes grimpantes, peinture anti-acroche...)
	Prévention des incendies	Grand Belfort Communauté d'Agglomération	Prévention du risque d'incendie et traitement lors de leur survenance	Création d'un observatoire des incendies sur l'ensemble des quartiers de la ville de Belfort. Surveillance renforcée notamment par vidéoprotection des lieux ayant fait l'objet d'incendies volontaires. Installation de conteneurs enterrés par Grand Belfort : 14 en 2018, 3 en 2019 et 6 en 2020. Interventions dans les meilleurs délais pour supprimer les dépôts sauvages. Intervention rapide pour évacuer les véhicules incendiés - suivi par la direction de la sécurité de chaque incendie en lien avec la police nationale.	* nouvelle procédure concernant les dépôts sauvages * nouveaux conteneurs enterrés de GBGA
	Sécurisation des services publics	Communes	Sécurisation des lieux d'accueil du public et des personnels	Installation de "boutons d'urgence" anti-agression reliés directement au COCS pour les services de l'accueil de l'hôtel de ville, l'état civil et la bibliothèque municipale. Installation d'une caméra de vidéoprotection à l'accueil de la police municipale. Installation d'un vitrage à l'accueil de la police municipale. Formation des personnels aux situations d'accueil difficiles et la gestion des conflits (12 agents formés en 2019), à la laïcité (10 agents formés en 2019), la sécurité incendie (34 agents formés en 2019). Création d'une procédure interne visant à favoriser les dépôts de plainte des personnels ayant fait l'objet de menaces ou d'agressions physiques ou verbales et pour l'ensemble des dégradations aux biens et bâtiments publics.	Installation de visiophonies, de portes sécurisées
	Sécurisation des chantiers	Grand Belfort Communauté d'Agglomération	Sécuriser les chantiers de construction ou de voirie	Création d'une plaquette d'information à destination des usagers et des entreprises : les bons gestes pour sécuriser son chantier. Création d'une procédure interne visant à favoriser les dépôts de plainte pour l'ensemble des dégradations aux biens et bâtiments publics. Installation de caméras provisoires de vidéoprotection pour surveiller les chantiers.	Reconduction
	Sécurisation des équipements sportifs ou culturels	Grand Belfort Communauté d'Agglomération / Ville de Belfort	Sécurisation des biens et des personnes	Mise en place de matériels dissuasifs tels que alarmes, périmètres grillagés, détecteurs de présence, caméras de vidéoprotection... Présence régulière des policiers municipaux et des médiateurs. Présence d'agents de sécurité lors de manifestations.	Création d'une fiche spécifique sur le stade nautique
	Sécurisation du	Développement de la vidéoprotection	Territoire Habitat / Néolia	Sécurisation des parties communes des immeubles	Territoire habitat : 200 caméras installées dans les halls, ascenseurs ou paliers. Certaines reliées à une centrale (1 et 3 rue de Madrid, 3, 5 et 7 rue Dorey, 2 et 6 place Schuman, 8 rue de Budapest) et d'autres autonomes (rue Dufay, 2 rue de Moscou, 2 rue Joliot-Curie, 44 rue Parant). Néolia : caméras installées dans les 4 halls de la rue Lasoot.
Développement de dispositifs de sécurisation des immeubles		Territoire Habitat / Néolia	Sécurisation des parties communes des immeubles	Mise en place de dispositifs limitant l'accès aux immeubles. Territoire habitat : tous les immeubles sont équipés d'interphonie et d'accès par badge individuel - modification physique des entrées des 18 et 20 rue Blum (entrées accessibles et visibles depuis la rue) Néolia : tous les immeubles sont équipés d'accès par badge ou clé individuel.	associer ICF

parc locatif	Gestion des comportements des locataires posant des difficultés Traitement des conflits de voisinage	Territoire Habitat: Néolia	Recenser les locataires créant des troubles et réduire les nuisances Traiter les conflits de voisinage	Territoire habitat : Création de procédures internes graduées pour l'identification des auteurs et l'intervention des différentes strates hiérarchiques de Territoire Habitat : gestionnaire de vie locative, chargé de clientèle, responsable d'unité territoriale, responsable prévention-sécurité. Identification des auteurs et mobilisation des différents acteurs pour une prise en charge individualisée (social, emploi, santé...) - situations transmises si nécessaire en cellule de régulation. Néolia a créé une fiche alerte concernant les immeubles faisant l'objet d'une problématique importante - rencontre des principaux acteurs dont les locataires pour élaborer des actions correctives.	astrodier ICF
---------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------

Axe 3 L'action sociale et la prévention de la délinquance

Orientation	Action	Pilotage	Objectifs	Description de l'action et bilan	Perspectives 2021-2023
Accompagnement à la scolarité	Lutte contre l'absentéisme	DSDEN	Contrôle de l'absentéisme et suivi des élèves	Trois réunions de la commission d'assiduité scolaire pour l'année scolaire 2019-2020 avec 39 situation examinées (contre 34 pour l'année scolaire 2018-2019) dont 13 en école et 26 en collège. Concernant les 39 situations : 17 cas d'assiduité retrouvée, 16 cas de poursuite de l'absentéisme, 2 cas de scolarisation dans un autre département et 4 cas de fin de scolarité (plus de 16 ans) et 38 situations ont donné lieu à une contribution partenariale (36 pour le conseil départemental), 2 situations pour la FII) Repérage des élèves absenteïstes, rencontre de l'élève et sa famille, mobilisation des différents partenaires pour l'accompagnement de la famille et favoriser la préscolarisation au travers d'un parcours individualisé. Information préoccupante adressée au Conseil départemental lorsque cela s'avère nécessaire. Trois réunions de la commission d'assiduité scolaire pour l'année scolaire 2019-2020 avec 39 situation examinées (contre 34 pour l'année scolaire 2018-2019) dont 13 en école et 26 en collège.	Reconduction Quid du PRE ?
	Les mesures de responsabilisation à destination des collégiens	DSDEN / Ville de Belfort	Prévenir le décrochage scolaire Responsabiliser l'élève pour le faire prendre conscience de ses actes Permettre à l'élève de s'impliquer sans sa sanction	En 2018, 16 jeunes positionnés dans le dispositif soit 34 demi journées. En 2019, 11 jeunes positionnés dans le dispositif soit 34 demi journées. En 2020, 12 jeunes positionnés dans le dispositif soit 24 demi journées. Signature d'une convention tripartite entre le collège, la Ville de Belfort et l'élève (et sa famille). Prise en charge de l'élève par les médiateurs durant toute la durée de la mesure. Bilan effectué par les médiateurs et transmission au collège	Reconduction pour les collèges et mise en œuvre pour les lycées
Accompagnement social et professionnel	Les chantiers éducatifs	Ville de Belfort / Mission locale / Conseil départemental / Régie des quartiers	droit commun Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de jeunes sous main de Justice Permettre aux individus de se réapproprier positivement leur territoire Favoriser la réinsertion professionnelle et prévenir la récidive Mise en situation de travail de personnes éloignées de l'emploi et des autres dispositifs de droit commun	Les supports des chantiers : espaces verts, propreté, peinture au profit de collectivités territoriales ou bailleurs. En 2018 : 8 chantiers éducatifs organisés pour 45 jeunes dont 16 jeunes adultes sont sous-main de justice. En 2019 : 14 chantiers organisés pour 91 jeunes dont 22 jeunes adultes ou mineurs sont sous-main de justice. En 2020 : 8 chantiers organisés pour 51 jeunes dont 10 sous main de justice. Chantiers multi-partenariaux engageant le service médiation de la Ville de Belfort, les éducateurs du Conseil départemental et les conseillers de la Mission locale. Les supports des chantiers : espaces verts, propreté, peinture au profit de collectivités territoriales ou bailleurs. En 2018 : 8 chantiers éducatifs organisés pour 45 jeunes dont 16 jeunes adultes sont sous-main de justice. En 2019 : 14 chantiers organisés pour 91 jeunes dont 22 jeunes adultes ou mineurs	Reconduction Développer le nombre de chantiers Formation des tuteurs
	Implication des locataires dans la vie de leur immeuble - les conseils de résidents	Territoire habitat / Néolia	Impiquer les locataires dans la vie de leur immeuble pour une réappropriation des espaces collectifs Développer des actions pour susciter l'auto-responsabilisation Diminuer les conflits et troubles du voisinage	autres instances représentatives et des groupes de travail sont créés avec des locataires pour des projets structurants comme des réhabilitations. Néolia : les locataires sont associés dans les différentes instances représentatives dont le conseil d'administration. Formaliser des rencontres régulières avec les locataires. Développer des actions les impliquant directement. Organisation de chantiers éducatifs au sein du parc locatif.	Reconduction
	Prise en charge sociale des auteurs d'attroupements Signalement et accompagnement des publics en grande difficulté de comportement Traitement des situations de locataires générant des troubles importants au sein des immeubles	Territoire habitat / Néolia	Prise en charge d'individus présentant des troubles d'ordre psychiatrique créant des nuisances dans leur immeuble ou quartier Prise en charge d'individus générant des troubles tels que les nuisances, l'hygiène, les dégradations Enrayer les attroupements par des actions individuelles à long terme Prise en charge d'individus présentant des troubles d'ordre psychiatrique créant des nuisances dans leur immeuble ou quartier	Création de procédures internes graduées pour l'identification des auteurs et l'intervention des différentes strates hiérarchiques de territoire Habitat : gestionnaire de vie locative, chargé de clientèle, responsable d'unité territoriale, responsable prévention-sécurité. Identification des auteurs et mobilisation des différents acteurs pour une prise en charge individualisée (social, emploi, santé...) - situations transmises si nécessaire en cellule de régulation. Néolia a créé une fiche alerte concernant les immeubles faisant l'objet d'une problématique importante - rencontre des principaux acteurs dont les locataires pour élaborer des actions correctives. Création de procédures internes graduées pour l'identification des auteurs et l'intervention des différentes strates hiérarchiques de territoire Habitat : gestionnaire de vie locative, chargé de clientèle, responsable d'unité territoriale, responsable prévention-sécurité. Identification des auteurs et mobilisation des différents acteurs pour une prise en charge individualisée (social, emploi, santé...) - situations transmises si nécessaire en cellule de régulation. Néolia a créé une fiche alerte concernant les immeubles faisant l'objet d'une problématique importante - rencontre des principaux acteurs dont les locataires pour élaborer des actions correctives.	Reconduction
	Gestion de la mendicité	Ville de Belfort	Prise en charge d'individus sans domicile ou en situation de mendicité	114 contacts ont été réenregistrés en 2018, 196 en 2019 et 157 en 2020 (certaines personnes pouvant faire l'objet de plusieurs contacts). Itinéraires journaliers d'un médiateur spécialisé dans ce public pour aller à la rencontre des individus sans domicile et/ou en situation de mendicité, établir un contact, effectuer un diagnostic social et rediriger vers les structures de droit commun. Il s'agit d'une réponse sociale aux arrêtés anti-mendicité mis en œuvre par la Ville de Belfort. Le suivi des personnes se poursuit y compris après la prise en charge par les structures compétentes pour éviter les récidives.	reconduction

Accompagnement social et professionnel	Permanence d'un travailleur social auprès des forces de l'ordre	Conseil départemental	Répondre à un besoin de prise en charge sociale rapide pour les personnes victimes ou auteurs	L'intervenant social a une mission d'accueil, d'écoute et de réorientation des usagers vers les dispositifs existants (ESD, MDPH, associations d'aide aux victimes, CCAS). Il peut être sollicité par les policiers nationaux, gendarmes, DCCP, policiers municipaux. Son activité porte aujourd'hui majoritairement sur des situations de violences conjugales ou familiales en lien avec le CIDFF ou solidarité femmes. L'intervenant social a ainsi pris en charge 550 personnes en 2018, 459 en 2019 et 200 en 2020 (zone police uniquement). Mise à disposition par le Conseil départemental d'un travailleur social auprès de la police nationale (80 %) et de la Gendarmerie (20 %) avec présence sur les brigades de Grandvillars, Delle, Belfort et Giromagny. L'intervenant social a une mission d'accueil, d'écoute et de réorientation des usagers vers les dispositifs existants (ESD, MDPH, associations d'aide aux victimes, CCAS). Il peut être sollicité par les policiers nationaux, gendarmes, DCCP, policiers municipaux. Son activité porte aujourd'hui majoritairement sur des situations de violences	reconduction
Prévention de la récidive	Mesures de réparation pénale	Parquet / PJJ	Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes délinquants Développer les mesures de réparation pénale Contribuer à l'insertion	En 2018 : 51 dossiers traités (3 mesures de réparation au sein de la ville de Belfort). En 2019 : 61 dossiers traités (2 mesures de réparation au sein des services de la ville de Belfort). En 2020 : 35 dossiers traités au 17 novembre. Accueil et suivi des personnes condamnées à une mesure de réparation pénale. En 2018 : 51 dossiers traités (3 mesures de réparation au sein de la ville de Belfort). En 2019 : 61 dossiers traités (2 mesures de réparation au sein des services de la ville	reconduction
	Développement des mesures de travail d'intérêt général	SPIP / PJJ	Mise en situation de travail d'individus éloignés de l'emploi et des autres dispositifs Favoriser la réinsertion sociale et professionnelle et prévenir la récidive Mise en situation de	En 2019 Le SPIP a fait exécuter 10 370 heures de TIG sur le département, 4669 heures sont réalisées au sein de la ville de Belfort. Pour la PJJ 4 jeunes ont exécuté leur TIG à la ville de Belfort soit 160 heures. En 2020, 2154 heures de TIG réalisées au sein des services de la ville de Belfort pour des suivis SPIP et 76 heures pour 2 suivis PJJ (au 17 novembre). Accueil et suivi des personnes condamnées à un TIG. En 2018 le SPIP a fait exécuter 10 042 heures de TIG dont 4802 heures au sein de la ville de Belfort (68 suivis SPIP). Pour la PJJ l'accueil TIG au sein de la ville de Belfort a concerné 4 jeunes pour 352 heures. En 2019 Le SPIP a fait exécuter 10 370 heures de TIG sur le département, 4669	reconduction - développer le nombre de lieux d'accueil - cf. mission référent PJJ
	Développement des stages de citoyenneté	Parquet / PJJ / SPIP	Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle Prévenir la récidive Favoriser une prise de conscience des auteurs de leur responsabilité civile et pénale	Stages animés par des professionnels de la PJJ et des partenaires extérieurs. 5 stages de citoyenneté réalisés sur la période 2018/2020. Stages animés par des professionnels de la PJJ et des partenaires extérieurs. 5 stages de citoyenneté réalisés sur la période 2018/2020.	reconduction
	Mise en place du rappel à l'ordre	Communes / Parquet	Mettre un terme à des faits qui ne constituent pas un crime ou un délit	Cette action n'a pas été mise en place sur la période 2018-2020.	sécuriser la procédure en informant les communes - libre adhésion des communes
Prévention de la délinquance	La médiation sociale	Ville de Belfort	Contribuer à la tranquillité publique et favoriser l'accompagnement de mesures individualisées	des médiateurs donnent lieu à l'établissement d'un tableau de bord de suivi communiqué aux membres de la cellule de régulation. A noter, depuis 2019, un partenariat renforcé avec Territoire habitat s'agissant des problématiques rencontrées dans le parc locatif. Le service de médiation et la direction des sports ont initié la manifestation Prox'aventure permettant un rapprochement des forces de l'ordre et du jeune public autour du sport : 3 éditions, quartiers des Glacis du Château en 2017, des Résidences en 2018 et de Belfort Nord en 2019. Présence dissuasive et préventive dans les différents lieux (espaces publics, établissements publics, habitat social) faisant l'objet d'incivilités, de troubles, d'attroupements. Accompagnement des mesures de réparation pénale, TIG, mesures de responsabilisation, individus en situation de mendicité. Participations aux chantiers éducatifs (un chantier annuel mis en place directement par le service).	Expérimentation sur soirée et dimanche avec 3 adultes relais Partenariat avec TH Expérimentation sur soirée et dimanche avec 3 adultes relais Partenariat avec TH
	Ressources face à la violence	Solidarité femmes	Accompagner les jeunes à développer un regard et un sens critique Apporter des éléments de connaissance sur les différentes formes de violence Promouvoir la gestion non violente des conflits	ou structures accueillant un jeune public. Double enjeu, lutte contre les stéréotypes sexistes et lutte contre toutes les formes de violence. Pour l'année scolaire 2017/2018, 168 heures d'intervention pour 1202 élèves et pour l'année scolaire 2018/2019, 150 heures d'interventions pour 851 élèves. En 2019, création d'un nouvel outil d'intervention mêlant réflexion sur les stéréotypes et création artistique et une action de sensibilisation sur le cyber harcèlement et le cyber sexisme. Création de projets de prévention et interventions dans les établissements scolaires ou structures accueillant un jeune public. Double enjeu, lutte contre les stéréotypes sexistes et lutte contre toutes les formes de violence. Pour l'année scolaire 2017/2018, 168 heures d'intervention pour 1202 élèves et pour l'année scolaire 2018/2019, 150 heures d'interventions pour 851 élèves. En 2019, création d'un nouvel outil d'intervention mêlant réflexion sur les stéréotypes et création artistique et une action de sensibilisation sur le cyber	reconduction
	Violences faites aux femmes	Solidarité Femmes	Informier et accompagner les femmes victimes de violences physiques et/ou psychologiques	Les permanences d'accueil (accompagnement spécialisé des personnes non hébergées) : 369 personnes accueillies en 2018 et 415 en 2019. La référente "violences conjugales", personnes ressource pour les professionnels : 36 accueils en 2018 et 40 en 2019. Entre 2018 et 2019, plus 112% en accueil de jour et plus 47 % d'accompagnement individualisé. Les Missions de Solidarité femmes sont : la formation et la sensibilisation du grand public, favoriser les signalements, la mise en relation des victimes avec l'association et la prise en charge des victimes. Le centre d'hébergement et de réinsertion sociale (sécurité des femmes et des enfants, accompagnement psycho-social, activités collectives) : 25 femmes et 45 enfants accueillis en 2018 et 32 femmes et 57 enfants en 2020. L'accueil de jour (primo-accueil, écoute, information, orientation) : 192 personnes accueillies en 2018, 434 en 2019.	reconduction

Prévention de la délinquance	Stage de responsabilisation pour la prévention des violences conjugales et sexistes	SPIP / Tribunal de Grande Instance	Réponse pénale à visée éducative Responsabilisation des auteurs de violences conjugales et prévention de la récidive	1 stage a été organisé en 2018 : 17 personnes ont été convoquées et 14 ont suivi la totalité du stage. 4 sessions de stage ont eu lieu en 2019 (février, juin, octobre et décembre) en alternance à Belfort et à Montbéliard. Pour le ressort du Tribunal Judiciaire de Belfort, 42 personnes ont été convoquées et 25 ont suivi la totalité du stage. Seuls 2 stages ont pu être mis en œuvre en 2020 en raison de la crise sanitaire. En 2020, 16 personnes ont été convoquées et 10 personnes ont suivi les stages. Entre 2018 et 2020, 49 personnes ont bénéficié de ce dispositif sur le ressort du tribunal Judiciaire de Belfort.	reconduction
	Jeu "questions pour un citoyen"	RTTB	Formation destinée à présenter les différentes catégories d'infractions et les sanctions prévues Développer la citoyenneté	Formation à destination des élèves de 6ème et de 4ème des 7 collèges publics de l'agglomération Belfortaine : 39 classes en 2017 pour 940 élèves, 40 classes en 2018 pour 950 élèves, 40 classes en 2019 pour 960 élèves.	reconduction
	Accueil et formation des classes de CM2	RTTB	Adopter les bons comportements lors des trajets en bus, aux arrêts de bus et sur le chemin jusqu'à l'arrêt de bus	Formation à destination des élèves de CM2 : 10 écoles en 2017 pour 281 élèves, 11 écoles en 2018 pour 268 élèves, 10 écoles en 2019 pour 271 élèves.	reconduction
	Prévention des conduites addictives	DSOEN/Police nationale/Gendarmerie	Sensibilisation des élèves aux risques encourus (drogues, tabac, alcool et autres dépendances) Repérage de consommateurs Prévention des conduites à risque	Interventions dans les établissements scolaires à la demande du chef d'établissement et actions de communication. Pour la police nationale, 39 interventions en 2018 pour 561 élèves, 28 interventions en 2019 pour 735 élèves, pas d'interventions en 2020 au regard de la situation sanitaire. Pour la Gendarmerie, 14 collégiens ont été reçus en 2018, 6 en 2019 et 12 en 2020.	reconduction
	Le citoyen roulant	Service jeunesse Ville de Belfort / police nationale	Sensibiliser les jeunes aux risques de la conduite d'engins motorisés Informers les jeunes sur le cadre réglementaire Former les jeunes à une pratique sécurisée Améliorer la relation forces de l'ordre / jeunes	Mise en place d'ateliers de sécurité routière pour les 11 - 16 ans : 5 jours durant les vacances de Pâques, 5 semaines durant les vacances estivales et 2 semaines durant les congés de la Toussaint, chaque année. Mise en place de Quiz CO dans les collèges, examen de sélection basé sur le code de la route : 1 jour par an dans les collèges Signoret, Vauban, De Vinci et Châteaudun. Pour 2018/2019 : 960 jeunes ont bénéficié de Quizco (82h) et 45 jeunes ont préparé le permis AM (40 permis délivrés) et pour 2019/2020 : 575 jeunes ont bénéficié de Quizco (23h) et 44 jeunes ont préparé le permis AM (44 permis délivrés). Cette action permet une mixité des publics et une mixité géographique, un partenariat fort entre la ville de Belfort et la police nationale, un échange privilégié des jeunes et des forces de l'ordre. Les classes de 4ème (âge de passage du permis AM) sont privilégiées. A noter que la Ville de Belfort a obtenu le label nationale "Ville prudente" en 2018.	reconduction
	Prévention des dangers d'internet	Police nationale / Gendarmerie	Sensibiliser les collégiens aux risques d'internet	Intervention d'un représentant des forces de l'ordre dans les collèges. Pour la police nationale, 17 interventions en 2018 pour 646 élèves, 28 interventions en 2019 pour 735 élèves et pas d'intervention en 2020 en raison de la situation sanitaire. Pour la Gendarmerie, 14 collégiens ont été reçus en 2018, 6 en 2019 et 12 en 2020.	reconduction
	Prévention séniors	Ville de Belfort	Assurer la sécurité des séniors	Diffusion d'une plaquette d'information sur les bons gestes et réflexes à avoir pour assurer sa sécurité. Formation à destination des personnes âgées par les policiers municipaux au sein des maisons de quartier et centres socio-culturels.	Stage de remise à niveau pour les séniors Action menée par l'OPABT Suivi individuel pendant ca nicule ou confinement suivi dans le cadre de la commission sociale
	Lutte contre la maltraitance animale	Grand Belfort Communauté d'Agglomération	Lutter contre la maltraitance animale	"Journée contre la maltraitance" pour sensibiliser le grand public avec présence de stands des différentes associations engagées dans la cause animale sur une journée en juin (2018 et 2019), Faubourg de France. Diffusion d'une plaquette pour sensibiliser le grand public et informer les forces de l'ordre lorsque l'on est témoin de maltraitance. Interventions des policiers municipaux ou des gardes champêtres.	reconduction
	Sensibilisation au cyber-harcèlement	Association d'aide aux victimes	Prévention auprès des lycéens sur les dangers d'internet : réseaux sociaux et cyber-harcèlement	Interventions auprès des élèves des lycées - action non reconduite sur la période 2018-2020.	à supprimer - cf. fiche "prévention des dangers d'internet"
	Sensibilisation des collégiens aux droits et devoirs	Association d'aide aux victimes	Sensibiliser les collégiens sur les droits et devoirs	Intervention auprès des élèves de 4ème - action non reconduite sur la période 2018-2020.	à supprimer

Annexe 4

Action	Avec quels élus est menée cette action ?		Voies de suivi de cette action est				Commentaires sur les résultats de cette action ?	
	ou	ou	autres	autres	autres	autres		
Sécurité et tranquillité publiques								
Diagnostique ou études de sécurité réalisées	4	10	Sécurisation aux abords de l'école	3	1	intérêt des GPO ou GTO pour traiter de	Intérêt de faire un diagnostic général	
Marches exploratoires avec les habitants	3	11	sur la base d'un questionnaire	3		connaître l'opinion des habitants	communiquer davantage	
Police municipale : fonctionnement et	4	10	Interventions régulières des gardes-	4			contacts réguliers avec le responsable des gardes	
Actions visant à la gestion des engins motorisés dans l'espace public	4	10	Interventions de la Gendarmerie nombreux rodéos à l'aéroparc zones 30, radars pédagogiques, écluses et coussins berlinois	1	2	1	surveillances, verbalisation, opération "coup de poings"	Accroître la présence des forces de l'ordre Aéroparc : aménagements réduisant la possibilité de rodéos augmenter les aménagements en accord avec les habitants
Actions visant à la gestion des cortèges	1	13	difficile d'anticiper d'éventuelles difficultés	1				
Sécurisation des biens et des personnes dans le cadre de l'état d'urgence	4	10	Plan de secours actif Plan de sauvegarde sécurisation des abords des écoles	3	1		application des mesures vigipirate	Adhésion au service des gardes champêtres GBCA
Gestion des attroupements	4	10	Rassemblement de jeunes de la commune	3	1		interventions des gardes champêtres 2	
Gestion des dépôts sauvages			Installation d'une caméra mobile de GBCA Interventions des gardes champêtres 5 intervention de la police nationale / Gendarmerie Installation d'une signalétique par GBCA installations de caméras Enlèvements rapides				Dépôts récurrents Information sur le site internet et magazine de la commune bonne réactivité du service des OM de GBCA	Dépôt de plainte systématique Développer la signalétique (GBCA) et communication auprès des administrés
Gestion du stationnement			Installation de zones bleues Aménagement d'espaces de stationnement prise d'arrêtés Courriers aux riverains interventions des gardes champêtres 2 verbalisations				interventions efficaces des gardes champêtres développer la prévention	Poursuivre l'installation de zones bleues Aménagement de nouveaux espaces de stationnement Prévenir puis verbaliser
Développement de la vidéoprotection			salle des fêtes terrains de sports création de 4				prêt d'une caméra mobile par GBCA manque de recul pour vérifier l'efficacité	aide pour les services de police bon retour de la part de la population
Sécurisation des commerces	4	10	vidéoprotection	3			aide pour retrouver les auteurs d'effractions	
Renforcement de l'éclairage public et	6	8	éclairage led	3	1		toujours une effraction	systématiser les ampoules led
Sécurisation des lieux d'accueil du public et des personnels	6	8	Plan vigipirate pour les écoles Hôtel de ville - visiophone sécurisation de la salle polyvalente	4	1	1		Porte sécurisée à l'hôtel de ville avec digicode renforcer par la vidéoprotection
Sécurisation des chantiers de construction ou de voie publique	7	7	Par arrêté municipal Présence d'un bureau de contrôle plan de prévention mise en place d'une signalétique vérification des chantiers	7				renforcer les contrôles un agent communal dédié à cette mission de contrôle
Sécurisation des équipements culturels ou sportifs	4	10	Vidéoprotection mise en place de clôtures fermetures des aires de jeux	4				coût élevé pour la commune
Dispositifs "Voisins vigilants ou	3	11	commune	4	2		risque de délation	initiatives citoyennes
Prévention de la délinquance								
Conseil pour les droits et devoirs des	1	13	PRE et volet parentalité	1				pluridisciplinaire PRE
Accompagnement à la scolarité	2	12	PRE et études surveillées	2				50 enfants pris en charge par le PRE et 30 enfants en études surveillées
Lutte contre l'absentéisme scolaire	2	12	appel des parents et visiste des enfants scolarisés à domicile	1	1			
Les mesures de responsabilisation à destination des collégiens	1	13		1				
Les chantiers éducatifs	3	11	Ateliers jeunes 3 chantiers éducatifs par an	1	1			action à reconduire
Accompagnement des personnes sans	3	11	domiciliation possible au CCAS	2	1			entraîner des situations conflictuelles en mairie
Actions visant à la prévention de la	2	12	soutien aux actions de la CLE	1	1			gestion déléguée à la CLE
Les mesures de réparation pénale	2	12	intégration de jeunes aux chantiers éducatifs	2				résultats positifs de l'intégration des jeunes aux chantiers éducatifs
Le travail d'intérêt général	2	12	intégration de jeunes aux chantiers éducatifs	1				résultats positifs de l'intégration des jeunes aux chantiers éducatifs
Le rappel à l'ordre (article 2212-2-1 du CGCT)	3	11	Réalisé par le Maire 2 rappels effectués par les gardes champêtres pour les stationnements gênants	2	1			Nécessité de nombreux rappels
La médiation sociale - fonctionnement et	4	10	disposition d'une salle	2	2			respect du règlement
Les violences conjugales ou	3	11	actions dans le cadre du PRE	1	2			gestion déléguée à la CLE
La prévention des conduites addictives	2	12	action à destination des adolescents	1	2			
La prévention routière			Aménagements routiers radars pédagogiques Ateliers code de la route pour les colaires 2	6			difficilement évaluable	bonne adhésion des participants (scolaires ou seniors)
La prévention des dangers d'internet /	1	13	primaire		1			
Les actions de prévention à destination	7	7	ateliers mémoire et équilibre	7			participants	Action menée par l'OPABT à poursuivre
La lutte contre la maltraitance animale	3	11	suivi en lien avec la gendarmerie suivi en lien avec les gardes champêtres		2		revoir l'organisation de la journée contre la maltraitance	repose sur les signalements en mairie interventions efficaces des gardes champêtres

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

N° 2021-27

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Information des élus non
siégeant au conseil
communautaire et au
SMGPAP

Étaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vétrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Foussemagne** : M. Arnaud MIOTTE.
M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)
Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Étaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire M. Jacques BONIN Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président
Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)
M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)
Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)
Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET
(Chatenois-les-forges)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars)
M. Frédéric VADOT (Essert)
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction des Affaires Générales

Références : DM/JS/ML
Code matière : 5.2

Objet : Information des élus non siégeant au conseil communautaire et au SMGPAP

Vu l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

En application de l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales, issu de la loi engagement et proximité, les conseillers municipaux des communes membres de Grand Belfort Communauté d'Agglomération qui ne sont pas conseillers communautaires seront destinataires, à compter du 1er mai prochain, des informations suivantes relatives au fonctionnement de Grand Belfort Communauté d'Agglomération :

- avant chaque conseil communautaire : d'une copie des dossiers de convocation au conseil,
- du rapport d'orientation budgétaire,
- du rapport d'activité accompagné du compte administratif,
- dans un délai d'un mois suivant le conseil communautaire : du compte-rendu du conseil

Ces éléments leur seront adressés par voie dématérialisée selon la procédure suivante :

- les documents seront déposés sur une plateforme informatique,
- les élus recevront à chaque nouveau dépôt d'un document, un courriel contenant le lien vers la plateforme. Ils pourront s'y connecter à l'aide d'un mot de passe.

Pour recueillir leurs adresses courriel, un formulaire à remplir ainsi qu'un tableau de recensement des coordonnées des élus sera prochainement envoyé aux mairies de l'agglomération. Elles seront chargées de centraliser les informations et de les renvoyer au service des assemblées du Grand Belfort Communauté d'Agglomération avant le 30 avril 2021.

Les élus ne disposant pas d'un accès internet pourront consulter les dossiers envoyés en application de l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales auprès de leur mairie directement. La même procédure s'appliquera aux instances membres d'un syndicat mixte. Ainsi, l'ensemble des élus siégeant dans les instances membres du Syndicat Mixte pour la Gestion des Parcs Automobiles Publics (SMGPAP) pourront recevoir les informations relatives au fonctionnement du comité syndical du SMGPAP. Les élus concernés sont : les conseillers municipaux des communes d'Offemont, Cravanche et Belfort, les conseillers communautaires du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, les membres des conseils d'administration du centre communal d'action social (CCAS) de Belfort, du syndicat mixte d'études et de réalisations pour le traitement intercommunal des déchets (SERTRID), et du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Territoire de Belfort.

Aussi, afin de recevoir les informations relatives au Syndicat Mixte pour la Gestion des Parcs Automobiles Publics en tant que conseiller communautaire du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, il vous est demandé de remplir le formulaire en pièce jointe et de le retourner au service des assemblées du Grand Belfort Communauté d'Agglomération avant le 23 avril 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte de ces nouvelles dispositions.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc12805-DE-1-1



FORMULAIRE DE CONTACT : ELU NON SIEGEANT AU COMITE SYNDICAL DU SMGPAP

Je soussigné.e

Nom :

Prénom :

Siège au sein de : Grand Belfort Communauté d'Agglomération Commune de Belfort

Commune de Cravanche Commune d'Offemont CCAS de Belfort SERTRID

Centre de gestion 90

Déclare qu'en application de l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales :

J'autorise le syndicat Mixte de Gestion de Parcs Automobiles Publics à me communiquer tout document en lien avec le fonctionnement du SMGPAP à l'adresse courriel suivante :

.....@.....

ou

Je ne dispose pas d'adresse courriel ou je ne souhaite pas la communiquer. Je prendrai connaissance de ces documents auprès du secrétariat de ma structure d'appartenance.

Fait à

Le

Signature

Ce document est à remettre **au secrétariat de votre organisme d'appartenance avant le 23 avril 2021**. Si vous ne souhaitez pas que ces informations soient centralisées par le secrétariat de votre organisme d'appartenance, vous pouvez le retourner directement à l'adresse suivante : SMGPAP, Hôtel de Ville et du Grand Belfort, Place d'Armes, 90020 Belfort cedex.

Protection des données à caractère personnel

Le SMGPAP met en œuvre un traitement de données destiné à gérer la transmission des documents aux élus dans le cadre de l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

La base légale du traitement est le consentement de la personne concernée. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment auprès du secrétariat du SMGPAP.

Les données collectées seront communiquées aux seuls personnels en charge de l'organisation du SMGPAP. Elles seront conservées jusqu'au retrait de votre consentement ou à expiration de votre mandat.

Pour obtenir toute information relative à ce traitement et pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, adressez-vous à notre délégué à la protection des données (DPO) en écrivant à dpo@grandbelfort.fr (ou courrier@grandbelfort.fr ou à l'adresse postale suivante : Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort, Place d'Armes, 90020 Belfort Cedex).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



FORMULAIRE DE CONTACT : ELU NON SIEGEANT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Je soussigné.e

Nom :

Prénom :

Conseiller municipal de la commune de :

Déclare qu'en application de l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales :

J'autorise le Grand Belfort Communauté d'Agglomération à me communiquer tout document en lien avec le fonctionnement du Grand Belfort Communauté d'Agglomération à l'adresse courriel suivante :@.....

ou

Je ne dispose pas d'adresse courriel ou je ne souhaite pas la communiquer. Je prendrai connaissance de ces documents auprès du secrétariat de ma mairie.

Fait à

Le

Signature

Ce document est à remettre **au secrétariat de votre mairie avant le 23 avril 2021**. Si vous ne souhaitez pas que ces informations soient centralisées par le secrétariat de votre mairie, vous pouvez le retourner directement à l'adresse suivante : Service des Assemblées, Hôtel de Ville et du Grand Belfort, Place d'Armes, 90020 Belfort cedex.

Protection des données à caractère personnel

Grand Belfort Communauté d'Agglomération met en œuvre un traitement de données destiné à gérer la transmission des documents aux élus dans le cadre de l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

La base légale du traitement est le consentement de la personne concernée. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment auprès du service des assemblées de la collectivité.

Les données collectées seront communiquées aux seuls personnels en charge de l'organisation des assemblées. Elles seront conservées jusqu'au retrait de votre consentement ou à expiration de votre mandat.

Pour obtenir toute information relative à ce traitement et pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, adressez-vous à notre délégué à la protection des données (DPO) en écrivant à dpo@grandbelfort.fr (ou courrier@grandbelfort.fr ou à l'adresse postale suivante : Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort, Place d'Armes, 90020 Belfort Cedex).

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

N° 2021-28

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Adhésion à l'association
Interligne TGV Belfort-
Bienne et désignation
d'un représentant

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Foussemagne** : M. Arnaud MIOTTE.

M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)

Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

Mme Charlène AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)

Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars)

M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)

Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction des Affaires Juridiques

Références : DM/JS/GW
Code matière : 5.3

Objet : Adhésion à l'association Interligne TGV Belfort-Bienne et désignation d'un représentant

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'art. L2122-21,

La ligne Belfort-Delle a été remise en service le 9 décembre 2018 avec une offre TER, exploitée par SNCF, entre les gares Belfort-Ville et Delle ainsi qu'une offre transfrontalière CFF reliant la Suisse à la gare TGV de Belfort-Montbéliard. Pour favoriser le report modal de la route vers le rail, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Canton du Jura ont décidé de la mise en place d'une gouvernance pérenne sur l'axe ferroviaire transfrontalier Belfort-Delle-Bienne.

L'association Interligne TGV Belfort-Bienne, à laquelle il vous est proposé d'adhérer, a pour objet d'être un lieu d'échange entre les collectivités suisses et françaises concernées par la ligne ferroviaire Belfort -Delle-Porrentruy -Delémont - Bienne. Elle vise aussi sa promotion. La cotisation annuelle est de 60 €.

Les statuts de cette association prévoient qu'une personne morale désigne un représentant. Aussi, je vous propose de désigner M. Stéphane GUYOD.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'adhérer à l'association Interligne TGV Belfort-Bienne,

de désigner Monsieur Stéphane GUYOD comme représentant de Grand Belfort Communauté d'Agglomération au sein de cette association.

Pour	91	
Contre	0	
Suffrages exprimés	91	
Abstentions	1	Mme Marie-José FLEURY
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13172-DE-1-1

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

Objet de la délibération

N° 2021-29

Rapport sur la situation
en matière d'égalité entre
les femmes et les
hommes

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmoix** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Foussemagne** : M. Arnaud MIOTTE.

M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)

Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FLORI)

Etaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)

Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars)

M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)

Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction des Ressources Humaines

Références : JS/GN/LS/CG/MM
Code matière : 8.5

Objet : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

En application de l'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui modifie les articles L.2311-1-2, L.3311-3 et L.4311-1-1 du CGCT, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter, chaque année, à l'assemblée délibérante un rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Les modalités et le contenu de ce rapport ont été précisés par décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

Ce rapport doit, ainsi, présenter la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Il présente également les politiques menées par la collectivité sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport concernant l'année 2019 présentait une grande marge de progression pour le Grand Belfort, accompagnée par une volonté politique visant à lever les freins à l'égalité femmes/hommes au sein de la collectivité.

Or, en raison de la crise sanitaire, l'année 2020 a largement impacté les initiatives en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de la collectivité.

En revanche, la construction d'un plan pluriannuel visant à permettre au Grand Belfort de tendre vers davantage d'égalité se poursuit et sera présenté devant le Comité technique au mois de juin 2021. Ce plan d'actions représentera un solide outil pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Grand Belfort au cours des prochaines années.

I. Etat de la politique des ressources humaines du Grand Belfort en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Les principaux indicateurs RH 2020 relatifs aux effectifs, aux recrutements, aux départs, à la rémunération, à la formation, à l'absentéisme et à l'organisation du temps de travail sont présentés **en annexe**. Ces sept points permettent d'avoir une approche globale des ressources humaines.

Sont également présentés en annexe, un bilan des actions menées au cours de l'année 2020 ainsi que la présentation des grands axes du plan d'actions pluriannuel à élaborer avant le 30 juin 2021 (article 80 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique).

II. La politique menée par la collectivité du Grand Belfort sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La communauté du Grand Belfort décline sa politique d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire à travers la mise en œuvre de l'axe transversal égalité femmes-hommes du Contrat de Ville Unique

et Global 2015-2020 dans les cinq quartiers Politique de la Ville (QPV) concernés.

Dans ce cadre, différentes actions visant l'égalité entre les femmes et les hommes ont été financées en 2020 à travers l'axe transversal égalité femmes-hommes du Contrat de Ville Unique et Global 2015-2020 :

- 3 400 € à l'association CIDFF pour une action de lutte contre les situations de non recours aux droits, prévenir les situations de difficultés sociales et favoriser l'autonomie du public,
- 2 000 € à l'association CIDFF « TouteSport » favorisant l'accès aux sports aux femmes dans le but d'activer le champ de l'inclusion sociale et professionnelle,
- 3 000 € à l'association Solidarité Femmes pour le fonctionnement des permanences d'accueil pour les femmes victimes de violences conjugales,
- 3 000 € au Collège Léonard de Vinci pour l'action « Les lionnes de Belfort » favorisant le développement de la pratique sportive féminine et en particulier l'accès au foot Ball,
- 5 000 € à l'association Inter'Actions qui promeut un autre regard sur les migrations, pour les 2 projets suivants : « Osons l'égalité tome 2 » (2 000 €) et « Installation de l'association dans ses nouveaux locaux » (3 000 €),
- 1 500 € à l'association OIKOS-Jacques Brel pour l'action « Osons l'égalité » qui permet d'accompagner un groupe d'habitants dans l'analyse de la place des femmes aujourd'hui dans notre société.
Cette action est co-animée avec l'association Inter'Actions (délibération du 16 juillet 2020).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13019-DE-1-1

Annexe

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE
D'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES
FEMMES ET LES HOMMES**

**Etat de la politique des ressources humaines
en matière d'égalité femmes hommes**

GRAND BELFORT - 2020



SOMMAIRE

PREAMBULE	Page 3
I. ANALYSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS RH	Page 4
I.1. Effectifs et caractéristiques des agents du Grand Belfort	Page 4
I.2. Recrutements, évolution statutaire et mobilité	Page 8
I.3. Départs	Page 9
I.4. Rémunération	Page 10
I.5. Formation	Page 13
I.6. Absentéisme	Page 14
I.7. Organisation du temps de travail	Page 14
II. SYNTHÈSE DES ACTIONS MENEES, RESSOURCES MOBILISEES....	Page 16
II.1. Favoriser l'embauche de femmes/hommes dans les secteurs masculinisés/féminisés en agissant sur le cadre de travail	Page 16
II.2. Favoriser l'embauche de femmes/hommes dans les secteurs masculinisés/féminisés en agissant sur le recrutement	Page 16
II.3. Veiller à la mixité au sein des instances représentatives du personnel : CAP, CCP, CT et CHSCT	Page 16
III. UN NOUVEL OBJECTIF : CONSTRUCTION D'UN PLAN D' ACTIONS PLURIANNUEL.....	Page 17

PREAMBULE

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel depuis 1946. Il a été rappelé dans l'article 1er de la Constitution de 1958 ainsi que dans l'article 6 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Ces dernières années, plusieurs textes sont venus renforcer l'engagement des institutions en faveur de l'égalité entre les sexes.

Le respect du principe d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes relève de la responsabilité de chaque employeur public.

Afin de passer d'une égalité statutaire à une égalité réelle, les employeurs publics mettent en œuvre toutes les mesures de nature à garantir l'égalité salariale et l'égalité des droits dans le déroulement de la carrière des agents publics quel que soit leur statut, titulaires ou contractuels.

Le premier rapport établi par le Grand Belfort Communauté d'Agglomération pour l'année 2019 a posé un diagnostic. Ainsi, les prochains rapports établiront les tendances et pourront mesurer les résultats des actions engagées.

I. ANALYSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS RH

L'extraction des données est réalisée à partir du logiciel Eksaé (ex Civitas) et concerne les agents permanents rémunérés au 31/12/2020.

L'analyse comparée est effectuée à partir du dernier rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de la DGAFP, édition 2019.

I.1. Effectifs et caractéristiques des agents du Grand Belfort

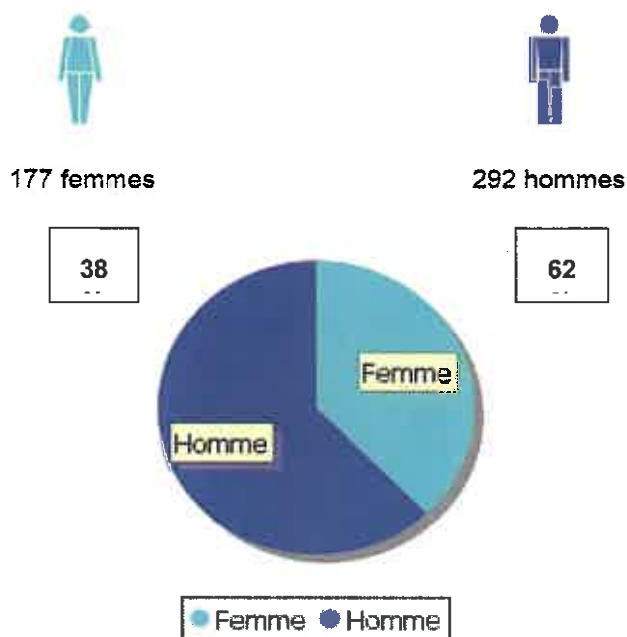
→ Effectifs par genre

Au niveau national, la part des femmes dans la fonction publique territoriale est de **61 %** et la part des hommes est de **39 %**.

Au sein du Grand Belfort, la tendance est inversée. On comptabilise **38 % de femmes** et **62 % d'hommes** au 31 décembre 2020. Plus de 6 agents sur emploi permanent sur 10 sont donc des hommes en 2020.

En 2019, la répartition était identique (selon le Bilan Social 2019 - GBCA).

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre – GBCA 2020



Par rapport à la moyenne nationale, la part des hommes du Grand Belfort est donc plus élevée de 23 points de pourcentage.



La faible mixité dans certains services tient à plusieurs facteurs :

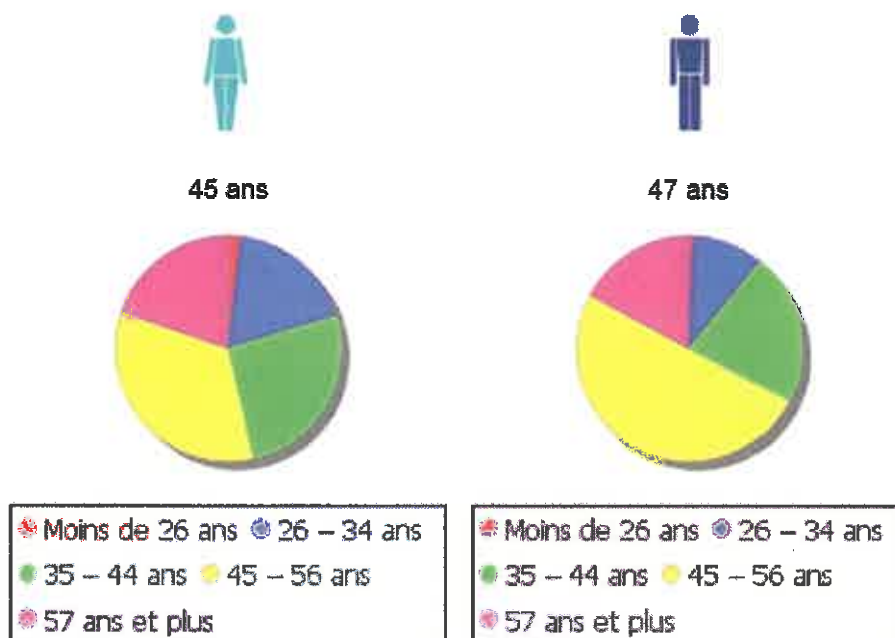
- les compétences historiques du Grand Belfort tournées vers des métiers techniques, très masculinisés,
- l'orientation faible des élèves femmes vers les filières techniques et des élèves hommes vers les filières administratives,
- le manque de femmes postulant sur les métiers techniques et le vivier peu important d'hommes postulant aux emplois administratifs,
- les stéréotypes et préjugés pouvant perdurer sur les compétences considérées comme « féminines » ou « masculines », sur les charges familiales, sur la suspicion éventuelle de maternité des jeunes femmes,
- les horaires décalés qui nécessitent des aménagements pour être conciliables avec une charge de famille.

La « paroi de verre » (chaque filière accueille peu de personnes de l'autre sexe) a des incidences sur les rémunérations et le déroulement de carrière.

→ **Effectifs par âge et par genre**

- Au niveau national, dans la fonction publique, l'âge moyen des femmes est de 43,4 ans et celui des hommes 43,1 ans.
- Dans la fonction publique territoriale, l'âge moyen est de **45,5 ans pour les femmes** et **45,1 ans pour les hommes**.
- Dans le secteur privé, il est de 41 ans.

Âge moyen par genre – GBCA 2020



Répartition des effectifs par genre et par tranche d'âge - GBCA 2020

Tranches d'âge	Femmes	Hommes
Moins de 26 ans	3	2
26 – 34 ans	33	30
35 – 44 ans	46	63
45 – 56 ans	60	147
57 ans et plus	35	50

Au Grand Belfort, la moyenne d'âge des femmes est identique à la moyenne nationale : **45 ans**. Les hommes ont une moyenne d'âge plus élevée : **47 ans** (45 ans au niveau national).

La plus forte majorité des effectifs se situe dans la tranche 35-56 ans. Une forte inégalité est constatée dans la tranche 45-56 ans où 71 % de cette tranche est représentée par des hommes.



Un effectif vieillissant :

Cette répartition offre de solides compétences et un renouvellement naturel au gré des départs en retraite.

Néanmoins, cette typologie est associée à une masse salariale importante. De plus, les départs à la retraite massifs et simultanés des agents font peser un risque de perte du savoir-faire. Identifier cette situation permet de pro-agir en mettant en place des dispositifs de transmission de la connaissance.

→ **Répartition de l'effectif par genre et statut (fonctionnaire et contractuel) – GBCA 2020**

Statut	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
Fonctionnaire titulaire	148	37 %	256	63 %
Fonctionnaire stagiaire	6	40 %	9	60 %
Non titulaire en CDI	3	37 %	5	63 %
Contractuel	20	48 %	22	52 %

La majorité des femmes et des hommes sont des fonctionnaires titulaires.

Fonctionnaires (titulaires et stagiaires) :

Au niveau national et concernant la fonction publique, la part des femmes parmi les fonctionnaires est de 64,5 %. Dans la fonction publique territoriale, elle est de 59 %.

Au Grand Belfort, elle est de 37 %, ce qui correspond au pourcentage de femmes dans l'effectif global.

Contractuels (non titulaires en CDI et contractuels sur poste permanent) :

Au niveau national et concernant la fonction publique, la part des femmes parmi les contractuels est de 67,5 %. Dans la fonction publique territoriale, elle est de 67 %.

Au Grand Belfort, elle est de 46 %, ce qui est plus élevé que la part des femmes dans l'effectif global mais moins élevé que les statistiques nationales.

→ **Répartition de l'effectif par genre et par filières – GBCA 2020**

Filière	Femmes		Hommes	
Filière technique	18	20 %	72	80 %
Filière administrative	54	86 %	9	14 %
Filière culturelle	21	64 %	12	36 %
Filière sportive	3	43 %	4	57 %
Filière police	2	67 %	1	33 %

Au niveau national, la part des femmes est importante dans la filière administrative (82 %) et culturelle (63 %). Elles sont également majoritaires dans les filières sociale et médico-sociale (95 %) et animation (72 %), filières non représentées ici puisqu'elles n'intègrent pas les compétences du Grand Belfort.

Au niveau de la collectivité, les tendances sont les mêmes.

La part des femmes a même augmenté de 2019 à 2020 en passant de 78 à 86 % dans la filière administrative et de 53 à 64 % dans la filière culturelle.

Par ailleurs, au niveau national, la part des hommes est importante dans la filière technique (59 %), sportive (70 %) et police (78 %).

Au niveau de la collectivité, les constats sont les mêmes mais pas dans les mêmes proportions.

La part des hommes est plus haute dans la filière technique (80 % soit 21 points de plus par rapport au national) mais cette part a diminué de 2019 à 2020 en passant de 87 à 80 %.

La part des hommes est plus faible dans la filière sportive (57 % soit 13 points de moins par rapport au national) et plus faible dans la filière police (33 %). Ce dernier pourcentage n'est pas significatif car il est composé uniquement de 3 agents.

→ **Effectifs par catégorie hiérarchique :**

Répartition par genre et par catégorie – GBCA 2020

Catégories	Femmes		Hommes	
	Nombre	%	Nombre	%
Catégorie A	40	45 %	49	55 %
Catégorie B	60	49 %	62	51 %
Catégorie C	77	30 %	181	70 %

Au niveau national, dans la fonction publique territoriale, la part des femmes parmi les agents de catégorie A est de 62 %. Au Grand Belfort, elle est de 45 %.

Concernant la catégorie B, elle est de 63 % au niveau national et de 49 % pour le Grand Belfort. Concernant la catégorie C, elle est de 61 % au niveau national et de 30 % pour le Grand Belfort.

La proportion d'hommes est donc plus importante d'une manière générale et beaucoup plus marquée parmi les **agents de catégorie C : 70 %**. En 2019, cette tendance est la même (selon le Bilan Social 2019-GBCA)

Au niveau national, 26 % des femmes relèvent des catégories A & B en 2019 et 23 % des hommes relèvent des catégories A & B.

Au Grand Belfort :

- 56 % des femmes relèvent des catégories A et B. La tendance était la même en 2019.
- 38 % des hommes relèvent des catégories A et B. La tendance était la même en 2019.

→ **Effectifs des emplois d'encadrement**

Au niveau national, la part des femmes dans les emplois supérieurs de direction est faible : 29 % en 2017 et 31 % en 2019 (dans la fonction publique territoriale). La part des hommes est donc de **71 %** en 2017 et de **69 %** en 2019.

Répartition des effectifs des emplois d'encadrement par genre – GBCA 2020

	Femmes	Hommes
Directeur général des services *	0	1
Directeurs généraux adjoints et DGST *	0	4
Directeurs / Directeurs adjoints (dont les directeurs et directeurs adjoints d'établissement)	8	12
Responsables de service et Responsables d'unité	13	32

**Tous les emplois fonctionnels de la collectivité sont représentés par des hommes. Il s'agit des postes de DGS, DGST et DGA. Ces emplois sont mutualisés entre la Ville et le Grand Belfort et les agents sont affectés au Grand Belfort pour la majorité d'entre eux.*

Au Grand Belfort, les emplois supérieurs sont occupés par des **femmes à 30 %** et **par des hommes à 70 %**. La part des femmes a baissé de 2019 à 2020 en passant de 34,55 % à 30 %.

En effet, le nombre d'hommes Responsables d'unité est en forte hausse suite à une mise à jour du référentiel des métiers par la délibération n°20-144 du 15/10/2020.

Cette dernière a fait évoluer le poste de « Chef d'équipe » vers celui de « Responsable d'unité », ce qui explique un nombre plus élevé de « Responsables de service et Responsables d'unité » par rapport aux données 2019 où il y avait 11 femmes et 20 hommes.

I.2. Recrutements, évolution statutaire et mobilité

→ Recrutement en externe

Statut	Femmes	Hommes
Fonctionnaires titulaires	4	4
Fonctionnaires stagiaires	1	2
Contractuels	2	5
Non titulaires CDI	0	1

En 2020, la collectivité a recruté 12 hommes et 7 femmes (fonctionnaire et contractuel), soit 63 % d'hommes et 37 % de femmes. En 2019 : 58 % d'hommes et 42 % de femmes.

Les recrutements d'hommes sont donc majoritaires et en lien avec les compétences techniques de la collectivité et se rapprochent du niveau des effectifs : 62 % d'hommes et 38 % de femmes.

→ Mobilités statutaires

Répartition des mobilités statutaires par genre – GBCA 2020



6 femmes

29
--



15 hommes

71
--

Au 31 décembre 2020, 21 agents sont en position de mobilité statutaire :

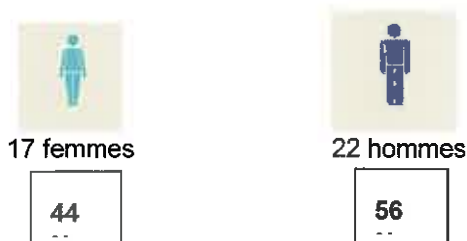
- **4 détachements** (3 femmes et 1 homme)
- **17 disponibilités** (3 femmes et 14 hommes, soit 18 % de femmes et 82 % d'hommes)

Sur 21 mobilités statutaires (détachements et disponibilités), 15 concernent des hommes (soit 71 %) et 6 des femmes (soit 29 %). En 2019, nous avons constaté 19 mobilités statutaires : 12 hommes (soit 63 %) et 7 femmes (soit 37 %). Une légère hausse pour l'année 2020.

Il s'agit essentiellement de disponibilités pour convenance personnelle (15) et de disponibilités pour raison de santé (2).

→ Agents promus

Répartition des agents promus suite à une CAP, par genre – GBCA 2020



	Femmes	Hommes
Promotion interne	2	3
Avancement	14	16
Examen professionnel	1	3

On constate que 44 % des agents promus sont des femmes alors qu'elles ne représentent que 38 % des effectifs. En 2019, elles étaient 46 %, une légère baisse est constatée.

I.3. Départs

→ Répartition des départs définitifs

Répartition de l'effectif par genre et par motif de départ – GBCA 2020

	Femmes	Hommes
Retraites	3	7
Mutations	8	8
Fin de CDD	2	0
Démissions	2	1
Fin de stage – non titularisation	2	0
Fin de détachement	0	1
Décès	0	1
Total	17	18

Au niveau national, sur 42 138 fonctionnaires de la fonction publique territoriale dont la pension est entrée en paiement en 2018, 55 % étaient des femmes.

Au niveau de la collectivité, 30 % étaient des femmes en 2020, ce qui est proche de la part des femmes dans l'effectif global (38 %). Elles étaient 50 % en 2019.

Au total, 17 femmes et 18 hommes sont partis en 2020. Les départs pour mutation sont les plus importants avec une répartition équilibrée entre les femmes et les hommes.

En 2019, la tendance était inversée : 19 femmes et 17 hommes sont partis.

Age moyen de départ à la retraite, selon la catégorie – GBCA 2020

Age moyen de départ en retraite	Femmes	Hommes
Catégorie A	-	61 ans
Catégorie B	-	62 ans
Catégorie C	62 ans	60 ans

En moyenne, les femmes prennent leur retraite légèrement plus tard. Cela peut s'expliquer par l'impact du temps partiel et des interruptions de carrière (par exemple le congé parental), davantage sollicitées par les femmes et du nombre de femmes à temps non complet.

I.4. Rémunérations

Les données extraites du logiciel Eksaé tiennent compte des effectifs permanents.

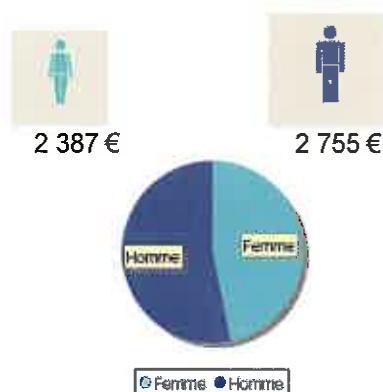
→ Analyse de la rémunération brute moyenne mensuelle

Au niveau national, dans l'ensemble de la fonction publique en 2017, **le salaire brut moyen mensuel** par agent en équivalent temps plein, y compris les bénéficiaires de contrats aidés, s'élève à 2 776 euros. Il est de 3 130 euros dans la fonction publique de l'État, **de 2 363 euros dans la fonction publique territoriale** et de 2 783 euros dans la fonction publique hospitalière.

Le salaire des femmes est inférieur en moyenne de 12,6 % à celui des hommes en 2017.

Cet écart s'est réduit de 0,3 point par rapport à 2016. Il est moins important que dans le secteur privé (écart de 19 % en 2016).

Rémunération brute moyenne mensuelle, par genre – GBCA 2020



Au Grand Belfort, la rémunération brute moyenne mensuelle des femmes est inférieure de 15 % à celle des hommes. Elle était inférieure de 7% en 2019, l'écart s'est donc creusé de 2019 à 2020.

Pour rappel, la rémunération brute moyenne mensuelle comprend l'intégralité des sommes perçues :

- Traitement de base, régime indemnitaire, NBI, SFT
- Variables diverses : prime de fin d'année, complément indemnitaire annuel, heures supplémentaires, astreintes, retenues pour service non fait, retenues liées aux absences pour raison de santé, indemnités CET, etc... La prime de fin d'année n'a aucune incidence car son montant est identique pour toutes les catégories et toutes les filières.

Rémunération brute moyenne mensuelle, par filière et catégorie – GBCA 2020

Brut moyen mensuel	Femmes			Hommes		
	A	B	C	A	B	C
Filière						
Technique	3123	2623	2043	4513	2681	2421
Administrative	3660	2397	2003	4671	2442	2087
Culturelle	3494	2150	-	2830	2175	-
Sportive	-	2232	-	4081	2798	-
Police	-	NC*	NC*	-	-	NC*
Moyenne globale	3092 €	2350 €	2023 €	4024 €	2524 €	2254 €

NC* chiffres non communiqués dans un souci de confidentialité, peu d'agents concernés.

Toutes filière confondues, les femmes ont perçues en moyenne une rémunération brute de 30 % de moins que les hommes pour la catégorie A (10 % en 2019), de 7 % de moins pour la catégorie B (9 % en 2019) et de 11 % de moins pour la catégorie C (identique en 2019).

L'écart entre les rémunérations brutes des femmes et des hommes est donc important pour la catégorie A. Il est passé de 10 à 30 % en un an.

Cet écart s'est amélioré pour la catégorie B et n'a pas évolué pour la catégorie C.

Traitement de base et régime indemnitaire moyen mensuel, par filière et catégorie – GBCA 2020

Filière	Femmes			Hommes		
	A	B	C	A	B	C
Technique	2748	2429	1778	3909	2401	2081
Administrative	3401	2257	1833	4001	2283	1909
Culturelle	2378	1973	-	2670	2020	-
Sportive	-	2071	-	3148	2514	-
Police	-	NC*	NC*	-	-	NC*
Moyenne globale	2842 €	2182 €	1805 €	3432 €	2304 €	1995 €

NC* chiffres non communiqués dans un souci de confidentialité, peu d'agents concernés.

Pour rappel, le traitement indiciaire de base dépend de la catégorie hiérarchique, du cadre d'emplois et du grade. A chaque grade correspond une grille indiciaire constituée d'une série d'échelons. A chaque échelon est associé un indice brut et un indice majoré. Cet indice majoré est utilisé pour le calcul du traitement.

Le régime indemnitaire est constitué par l'ensemble des sommes perçues, à titre facultatif, par un agent en complément des éléments obligatoires. Ce régime indemnitaire est bien encadré.

Analyse du tableau :

Toutes filières confondues, les femmes ont perçues en moyenne un traitement de base et un régime indemnitaire de 21 % de moins que les hommes pour la catégorie A (14 % en 2019), de 6 % de moins pour la catégorie B (7 % en 2019) et de 10 % de moins pour la catégorie C (7 % en 2019).

L'écart entre le traitement de base et régime indemnitaire des femmes et des hommes est donc important pour la catégorie A. Il est passé de 14 à 21 % en un an.

Cet écart s'est amélioré pour la catégorie B (de 7 à 6 %) et s'est creusé pour la catégorie C (de 7 à 10 %)

Enfin, malgré la surreprésentation des hommes en catégorie C, catégorie moins rémunératrice, l'écart de rémunération moyenne est atténué mais est en hausse par rapport à 2019.

Les éléments variables et tout particulièrement les heures supplémentaires, les astreintes, la prime exceptionnelle versée en 2020 aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire (services techniques essentiellement) expliquent en partie cet écart dans la mesure où les hommes sont en majorité concernés. Par ailleurs, le constat d'une surreprésentation des hommes sur les emplois supérieurs vient remonter leur moyenne de rémunération.

→ Le Complément Indemnitaires Annuel (CIA)

Cette prime annuelle facultative permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents.

Les critères retenus pour apprécier son versement sont les suivants :

- remplacement imprévu d'un supérieur hiérarchique ou d'un collègue pendant plus d'un mois, hors périodes de congés annuels ;
- portage ou aboutissement d'un projet transversal en respectant les jalons du projet, production ou engagement exceptionnels d'un agent.

La collectivité a mis en place des montants minimums selon la catégorie de l'agent. Ceux-ci sont identiques tant pour les femmes que pour les hommes.

Nombre de bénéficiaires du CIA par catégorie – GBCA 2020

Nombre d'agents	Femmes	Hommes
Catégorie A	6	2
Catégorie B	5	2
Catégorie C	9	8
Total	20	12

En 2020, 62,5 % des bénéficiaires du CIA au sein de la collectivité sont des femmes alors qu'elles ne représentent que 38 % des effectifs (même pourcentage en 2019).

En 2020, le CIA a bénéficié à 32 agents contre 24 en 2019, soit une hausse de 33 %.

Conclusion sur la partie rémunération :

Comme vu ci-dessus, des motifs structurels (répartition de la population par sexe, par âge, structure de rémunération des grades et des régimes indemnitaires) et des motifs sociologiques (la carrière des femmes se déroulant de manière différente selon les tranches d'âge, en raison par exemple de l'impact du congé parental) peuvent expliquer l'écart de rémunération en faveur des hommes dans la collectivité.

Une attention particulière est donc portée par la Direction des Ressources humaines au moment du recrutement avec un comparatif systématique, à poste équivalent, du niveau de rémunération. Ce type de mesure nécessitant plusieurs années pour atteindre l'objectif d'équilibre commencera à se traduire dans les prochains bilans et doit permettre de tendre vers l'équilibre souhaité.

I.5. Formation

→ Nombre d'agents partis en formation au moins une fois dans l'année, selon la catégorie

	Femmes	Hommes
Catégorie A	29	23
Catégorie B	47	39
Catégorie C	40	33
Total	116	95

Rappel 2019 : 110 142 agents

→ Heures de formation réalisées en 2020 selon la catégorie

	Femmes	Hommes
Catégorie A	253	131
Catégorie B	320	259
Catégorie C	607	668
Total	1180	1058

Rappel 2019 : 2640 3338 heures

Sur 211 agents partis en formation au moins une fois au cours de l'année 2020, 55 % sont des femmes et 45 % des hommes alors que les femmes représentent 38 % des effectifs et les hommes 62 %. Ce constat est le même quelle que soit la catégorie.

L'analyse est quasiment identique pour les 2 238 heures de formation réalisées (53% ont été réalisées par des femmes et 47 % par des hommes).

En 2020, les femmes partent donc plus en formation que les hommes.

En 2019 la tendance était inverse : 44 % des agents partis en formation étaient des femmes et 56 % des hommes.

De 2019 à 2020, on constate une baisse de 16 % des agents partis en formation et de 63 % des heures réalisées.

⇒ Le contexte de crise sanitaire n'a pas été favorable aux départs en formation.

L'organisation de formations « à distance » a été renforcée mais cela semble moins attractif.

En revanche, la plupart des formations obligatoires (habilitations électriques, autorisations de conduite, recyclage PSC1) ont été maintenues malgré l'impact du COVID 19.

→ Agents ayant utilisés leur Compte Personnel de Formation (CPF)

Aucun agent du Grand Belfort n'a utilisé son compte personnel de formation en 2020 (et en 2019).

Pour rappel, le CPF a remplacé le DIF le 1er janvier 2015. Il peut être utilisé dans l'objectif d'acquérir une qualification (diplôme, titre professionnel, etc.) ou de développer des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle précis.

Le CPF ne concerne pas les actions de formation relatives à l'adaptation aux fonctions exercées.

Le projet d'évolution professionnelle peut s'inscrire dans le cadre de la préparation d'une future mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle.

I.6. Absentéisme

2020	Maladie ordinaire		Accident de service		Accident de trajet		Longue maladie / Longue durée		Maladie professionnelle		Congés maternité / paternité		Total	
	en jours	%	en jours	%	en jours	%	en jours	%	en jours	%	en jours	%	en jours	%
Hommes	3 716	67%	3 259	88%	0	0%	2 661	43%	716	100%	11	2%	10 363	62%
Femmes	1 804	33%	459	12%	80	100%	3 563	57%	0	0%	520	95%	6 426	38%
Total	5 520		3 718		80		6 224		716		531		16 789	

Sur un total de **16 789 jours d'absence**, **38 %** concernent des femmes et **62 %** des hommes en 2020, ce qui correspond exactement au pourcentage de femmes et d'hommes dans l'effectif global.

Outre les absences relatives aux congés de maternité et de paternité, seule la catégorie des congés pour arrêts liés aux longues maladies et maladies de longue durée présente un déséquilibre défavorable. En effet 57 % des arrêts de cette classe concernent des femmes en 2020 (54 % en 2018).

Il est à noter également une absence de maladie professionnelle classifiée pour le personnel féminin et un faible taux d'accident du travail en 2020 (accident de service et accident de trajet).

Les hommes sont donc particulièrement touchés par les accidents de service. Le constat doit toutefois être atténué par la nature des postes occupés. Les hommes, majoritairement issus de la filière technique, sont davantage exposés à des risques de par leurs missions, que les femmes, occupant majoritairement des postes administratifs et culturels.

I.7. Organisation du temps de travail (situation au 31.12.2020)

→ Organisation du temps de travail

Tous les agents de la fonction publique ne travaillent pas à temps plein ; 23 % des femmes exercent leur activité à temps partiel contre 6 % des hommes. C'est dans la FPT, seul versant dans lequel un employeur peut proposer des postes à temps non complet à des fonctionnaires, que la proportion d'agents à temps partiel est la plus élevée (29 % des femmes et 7 % des hommes). Côté femmes, c'est plus de 3 points par rapport à la FPH (26 %) et plus de 14 points par rapport à la FPE (15 %).

Répartition de l'effectif selon le temps de travail- GBCA 2020

	Femmes	Hommes
Temps plein	137	272
Temps partiel	30	5
Temps partiel thérapeutique (TPT)	3	4
Temps non complet	7	6
Congé parental	0	0
Effectif total	177	292

Représentation des agents à temps partiel (dont TPT) par rapport à l'effectif total :

17 % **3 %**

L'analyse de l'effectif total de la collectivité montre que 17 % des femmes exercent leur activité à temps partiel contre 3 % des hommes. Ces pourcentages sont inférieurs à ceux de la fonction publique territoriale (29 % des femmes et 7 % des hommes).

→ **Le Compte épargne temps (CET)**

Pour rappel, le Compte épargne-temps permet de conserver des jours de congés ou de RTT non pris sur plusieurs années. Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

Nombre d'agent ayant un CET - GBCA 2020

	Nombre d'agent ayant un CET au 31/12/2020		Nombre d'agent ayant ouvert en CET en 2020	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Catégorie A	26	32	1	1
Catégorie B	38	39	1	1
Catégorie C	68	144	3	4
Total	132	215	5	6

38% des agents ayant un CET au 31/12/2020 sont des femmes (62 % sont des hommes), ce qui correspond à la répartition de l'effectif global.

Nombre de jours accumulés – GBCA 2020

	Nombre de jours accumulés au 31/12/2020		Nombre de jours versés en 2020	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Catégorie A	473	914	93	17
Catégorie B	672	941	107	102
Catégorie C	1633	3343	286	338
Total	2778	5198	486	457

35 % des jours de CET ont été accumulés par des femmes (65 % par des hommes), ce qui est proche de la répartition de l'effectif global.

En moyenne, les femmes qui ont ouvert un CET ont 21 jours sur leur compte.
En moyenne, les hommes qui ont ouvert un CET ont 24 jours sur leur compte.

Nombre de jours utilisés par type de consommation – GBCA 2020

Nombre de jours utilisés sous forme de congés en 2020		Nombre de jours indemnisés en 2020	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
35	234	140	361

13 % des jours de CET utilisés sous forme de congés ont bénéficié à des femmes (87 % à des hommes).

28 % des jours de CET indemnisés en 2020 ont bénéficié à des femmes (72 % à des hommes). Il semblerait que les femmes utilisent peu leurs jours de CET en congés ou en indemnisation. Elles préfèrent les conserver.

II. SYNTHÈSE DES ACTIONS MENÉES ET DES RESSOURCES MOBILISÉES

II.1. Favoriser l'embauche de femmes/hommes dans les secteurs masculinisés/féminisés en agissant sur le cadre de travail

Le service sécurité et qualité de vie au travail est associé aux projets de création et de rénovation de locaux et vérifie par exemple que des vestiaires sont prévus pour les femmes et les hommes.

En raison de la crise sanitaire les travaux d'amélioration ont été réduits en 2020. Aucun aménagement spécifique au bénéfice des femmes n'a pu être entrepris par le service du Patrimoine bâti.

II.2. Favoriser l'embauche de femmes/hommes dans les secteurs masculinisés/féminisés en agissant sur le recrutement

→ La mention F/H est systématiquement précisée dans tous les intitulés de postes ouverts au recrutement afin de permettre une égalité de traitement et d'accès à l'emploi.

→ Au niveau des recrutements effectués en 2020

Quelques femmes ont intégré des services plutôt « masculinisés » et apportent tout leur savoir-faire au quotidien :

- une garde champêtre au sein de la Direction de la Sécurité et de la tranquillité publique
- un contrôleur assainissement au sein de la Direction de l'Eau et de l'environnement
- un chauffeur-riporteur remplaçante au sein de la Direction des Déchets ménagers

A l'inverse, la Direction des Ressources humaines, direction plutôt « féminisée », a accueilli trois hommes en 2020.

- un chargé de recrutement et de process au service emploi et formation a permis de favoriser la mixité dans l'équipe. Sa participation aux jurys permet aussi de veiller à l'équilibre dans la composition des membres.
- un administrateur SIRH au service Pilotage
- un responsable au service Sécurité et qualité de vie au travail.

La Direction de la Communication a recruté un directeur adjoint.

La Direction des Affaires juridiques a recruté un gestionnaire achat

Les domaines techniques restent donc fortement masculinisés comme les déchets ménagers, l'eau et environnement, le patrimoine bâti, l'informatique...

D'autres domaines sont fortement féminisés comme la finance, le juridique, les ressources humaines, la communication ...

II.3. Veiller à la mixité au sein des instances représentatives du personnel : CT, CAP, CCP et CHSCT

Le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ainsi que la circulaire du 5 janvier 2018 détaillent les règles relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des comités techniques (CT), des commissions administratives paritaires (CAP) et des commissions consultatives paritaires (CCP).

Cependant, il arrive que la répartition entre les femmes et les hommes, définie théoriquement, ne se vérifie pas le jour de la tenue des instances par le jeu des suppléances.

Il appartient à l'administration et aux organisations syndicales de veiller à la mixité des instances.

III. UN NOUVEL OBJECTIF : LA CONSTRUCTION D'UN PLAN D'ACTIONS PLURIANNUEL

La Loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique vient renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (article 80) par la mise en place d'un Plan d'action pluriannuel dans les collectivités et les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Une proposition de plan d'actions sera présentée au préalable devant le Comité technique pour avis en juin 2021 et aura pour objectifs de définir les mesures permettant notamment :

- d'évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération ;
- de garantir l'égal accès aux cadres d'emploi, grades et emplois de la fonction publique ;
- de favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- de lutter contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations.

L'absence de plan dans les délais impartis expose la collectivité à une pénalité financière d'un montant maximum de 1 % de la rémunération brute annuelle globale de l'ensemble des personnels.

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

Objet de la délibération

N° 2021-30

Situation sur le
développement durable

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Fousse-magne** : M. Arnaud MIOTTE.

M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)

Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)

Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars)

M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)

Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction de l'Eau et de
l'Environnement

Références : MLF/AB/CB
Code matière : 8.8

Objet : Situation sur le développement durable

L'article L 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, demande aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Il ne s'agit pas d'exposer l'ensemble des actions menées par la collectivité. Le présent rapport est une présentation de la manière dont notre agglomération se saisit des objectifs nationaux de développement durable, mentionnés à l'article L 110-1 du Code de l'Environnement :

- lutte contre le changement climatique,
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

1. Lutte contre le changement climatique

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, Grand Belfort Communauté d'Agglomération a élaboré le diagnostic territorial. Quelques éléments vous sont exposés ci-dessous :

Consommation d'énergie :

Le territoire consomme environ 3 033 GWh par an, soit 29 MWh/an/habitant (soit 9 litre de pétrole par jour et par habitant). Pour information, la moyenne nationale est de 28 MWh/an/habitant et celle de la Région Bourgogne- Franche-Comté de 33 MWh/an/habitant. Les principales sources de consommation d'énergie sont les transports (35%) et le résidentiel (31%). Le coût de cette dépense est estimé à 2 400 €/an/habitant.

Les émissions de gaz à effet de serre :

Elles représentent 632 000 teq CO₂, soit 6 teq CO₂/an/habitant. Ces émissions sont inférieures aux émissions

régionales (8,7 teq CO₂/an) et nationales (7,2 teq CO₂/an). Les principales sources d'émissions sont également le transport routier (43%) et le résidentiel (26%).

Le territoire est en capacité de séquestrer environ 7% des émissions de gaz à effet de serre actuelles.

Ces éléments ont été présentés aux acteurs du territoire lors d'un comité technique.

Le Grand Belfort devra valider une stratégie territoriale fin 2021, qui permettra d'élaborer le plan d'actions de ce Plan Climat. Toutefois, des actions participant à la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre sont déjà conduites par la collectivité.

Le Grand Belfort souhaite être un des acteurs principaux de la transition écologique en développant la production d'énergie renouvelable à partir de l'énergie solaire et de l'hydrogène. Le Grand Belfort, en partenariat avec EDF, implantera un vaste complexe de 90 000 panneaux solaires sur l'aéroparc de Fontaine pour produire de l'énergie renouvelable équivalent au besoin d'une ville de 40 000 habitants. Une station de production d'hydrogène sera installée sur le site des 3 réseaux à Danjoutin et aura vocation à alimenter les bus à hydrogène qui remplaceront progressivement la flotte Optymo.

Dans le cadre de la maintenance des bâtiments et des équipements techniques, la collectivité remplace les installations dont la performance énergétique peut être améliorée. Par exemple, la construction de la nouvelle piscine du Parc à Belfort a permis de mettre en place un système d'échange de chaleur avec la patinoire permettant d'assurer 70 % des besoins en eau chaude de l'équipement. Par ailleurs, les anciennes installations frigorifiques de la patinoire qui fonctionnaient avec un fluide frigorigène (R507) ont été remplacées par des installations performantes fonctionnant à l'ammoniac (gaz neutre pour l'environnement), et les nouveaux systèmes de refroidissement permettent à la fois de supprimer le risque de légionnelle et d'avoir une nette amélioration de la performance.

Le secteur des transports est l'une des premières sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Il est également à l'origine de pollution aux particules fines (PM 10). Grand Belfort encourage ainsi les déplacements doux et moins émetteurs de GES :

- ☞ En engageant un certain nombre de projets dont certains vont démarrer en 2021, tels que :
 - la requalification de l'avenue du Maréchal Juin intégrant une forte composante paysagère, la réduction du gabarit de la chaussée, l'élargissement des trottoirs et l'aménagement de piste cyclable en site propre,
 - ou l'aménagement d'une piste cyclable dans la ZAIC de Bourogne avec un début de travaux prévus dès 2021 ;
- En engageant les études de préfiguration sur les liaisons cyclables de la boucle Nord reliant les communes de Chèvremont, Pérouse et Belfort, les liaisons cyclables entre Bessoncourt, Denney et l'étang des Forges, sur la réalisation de la passerelle des Sablettes à Sevenans et sur l'aménagement d'une voie verte entre Héricourt et Belfort en partenariat avec la DREAL, le Département et la Communauté de Communes d'Héricourt;
- ☞ En tant que lauréat du programme d'investissements d'avenir (PIA 3) « Territoire d'innovation » et de son axe dédié au développement d'une filière industrielle de l'hydrogène, est notamment prévue la commande par le SMTC (Grand Belfort membre majoritaire et financeur) de 7 bus à hydrogène avec une mise en circulation pour une phase de test dès 2022. L'objectif est de mettre 20 bus à hydrogène supplémentaires en service à partir de 2025. Les bus seront les premiers clients de la station de production et distribution d'hydrogène. L'hydrogène sera produit à partir de l'électrolyse de l'eau et d'électricité bas carbone. A terme, cette station sera accessible à un public large, ce qui évitera la consommation de près 853 699 litres/an de carburants fossiles soit 2 697 687 teq CO2/an.
- En augmentant la participation aux abonnements aux transports en commun de ses agents et en réservant des places de stationnement pour les agents réalisant du co-voiturage ;

2. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Le Grand Belfort est particulièrement riche d'un patrimoine naturel varié, reconnu pour sa biodiversité : forêts, étangs, rivières... Cette richesse est soulignée par de nombreuses démarches : arrêté de protection de biotope, zones Natura 2000, ZNIEFF.

Le Grand Belfort soutient les communes à travers, par exemple, la démarche « plan paysage » qui permet le cofinancement d'actions d'amélioration, de conservation ou de mise en valeur des paysages. En 2020, cinq projets ont été soutenus :

- la plantation de haies en entrée de village à Buc,
- le diagnostic du vieux Tilleul pour évaluer sa dangerosité dans la cour de l'école à Meroux-Moval,
- ☞ la plantation d'une « parcelle d'avenir » en forêt à Bavilliers,

- la pose d'un banc sur le chemin stratégique afin d'agrémenter les promenades du secteur à Chèvremont,
- la sécurisation de la grotte du Mont à Belfort.

a. Restauration des milieux aquatiques

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations), le Grand Belfort a pu poursuivre les travaux de restauration de la continuité écologique sur la Savoureuse, à Valdoie. Ces travaux se poursuivront en 2021. D'autres études sont en cours pour renaturer les rivières du territoire comme par exemple le secteur de l'Allaine à Morvillars.

Le Grand Belfort participe également financièrement à hauteur de 100k€ par an à la gestion des bassins écreteurs de crue gérés par le Département.

b. Préservation de la ressource en eau

Le Grand Belfort investit également près d'1 M € chaque année pour réduire les fuites sur les réseaux, en renouvelant les conduites les plus fragiles et en investissant dans des appareils de détections de fuites. Cette action a permis une hausse très significative du rendement du réseau, près de 15 points de plus en 8 ans : il atteint désormais 83,3 %, et permet d'économiser plus de 1 000 000 m³ d'eau chaque année.

Par ailleurs, la collectivité est partenaire de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort pour améliorer la qualité de l'eau distribuée. Des journées techniques sont ainsi réalisées pour les agriculteurs afin de présenter et de sensibiliser à de nouvelles pratiques professionnelles. La mise en place d'un semis vert participe par exemple à réduire les apports d'engrais sur les parcelles cultivées. En 2019, le captage de Fousse-magne a été intégré dans cette démarche d'animation.

c. Limitation des rejets vers le milieu naturel

Tout comme pour le réseau d'eau potable, le Grand Belfort investit également chaque année dans un programme d'actions sur le réseau d'eaux usées qui permet la traque des eaux claires parasites ainsi que la reprise des réseaux fuyards, pour limiter les rejets vers le milieu naturel.

A ce titre, une autosurveillance des réseaux est en place sur 13 points de mesures réglementaires afin de mesurer et surveiller que les rejets vers le milieu naturel n'excèdent pas 5% du volume total des eaux usées générées par l'agglomération d'assainissement.

Le traitement des effluents participe lui aussi à la préservation de l'environnement avec la mise en place de stations très performantes ayant des rendements épuratoires compris entre 90 et 100 %. Les équipements mis en place ces dernières années sont également sobres énergétiquement. Une récupération des calories sur les effluents traités est également active sur la STEP Sud Savoureuse à Trevenans et une étude sur la possibilité de méthaniser les boues va être lancée.

De plus, dans le cadre de sa prise de compétence Gestion des Eaux Pluviales, le schéma directeur des eaux pluviales en cours d'élaboration aboutira à un zonage des eaux pluviales pour les agglomérations de Belfort et de Bavilliers réaffirmant l'infiltration à la parcelle comme principe de base à privilégier.

d. Préservation de la qualité de l'air

Le Grand Belfort a conduit une étude sur la qualité de l'air aux abords de 5 écoles de l'agglomération. L'effet du transport domicile-école n'a pas été mis en évidence, mais d'autres résultats ont été mis en évidence comme l'émission de particules fines de liée au chauffage résidentiel. Afin de poursuivre son action dans le domaine de la préservation de la qualité de l'air, le Grand Belfort s'est engagé dans une démarche partenariale avec l'association ATMO BFC. L'association accompagnera l'EPCI dans l'élaboration du volet « Air » de son Plan Climat.

Le Grand Belfort proposera la gratuité des transports en commun lorsque le seuil de la qualité de l'air sera supérieur à 8 selon une échelle Atmo-BFC.

3. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

a. *Habitat*

Le Grand Belfort s'est engagé dans des opérations d'envergure visant à l'amélioration de l'habitat :

- Le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés. Quatre copropriétés à faible ressource ont été identifiées, soit environ 280 logements. Ils font l'objet d'un accompagnement par le Grand Belfort. Des informations sont proposées aux copropriétaires sur les droits et devoirs de chacun (syndic, copropriétaires...) ainsi que des formations. Des diagnostics ont été également établis afin d'identifier des leviers d'économies d'énergie dans ces bâtiments anciens. Un accompagnement social a été également proposé afin de trouver des solutions aux situations financières des familles. Avec la fin du dispositif, il est proposé la poursuite d'un accompagnement afin de maintenir les dynamiques engagées et de veiller à leur bon fonctionnement (appui juridique, outil de veille, accompagnement des copropriétés pour qu'elles puissent s'inscrire dans MaPrimeRénov Copropriétés...);
- L'OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Rénovation Urbaine). Cette démarche permet de détecter des logements précaires, à revenus modestes ou à aménager pour maintenir les personnes à leur domicile. Un accompagnement administratif, financier et technique est ensuite proposé au locataire ou propriétaire pour engager des travaux d'amélioration du logement. En 2020, le gain énergétique moyen est de 42% sur l'ensemble des projets des propriétaires occupants et de 63% sur l'ensemble des projets des propriétaires bailleurs. Depuis le début du dispositif, on dénombre 56 dossiers subventionnés dont 12 logements rénovés.;
- Le Grand Belfort apporte en dehors du secteur OPAH RU Belfort Nord et Jean Jaurès une aide financière sous condition de ressources aux propriétaires occupants soutenue par l'ANAH pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées et la rénovation énergétique ;
- Avec l'aide de son partenaire Gaïa Energie, le Grand Belfort accompagne les copropriétaires dans leur projet de rénovation énergétique.
- Le programme « Territoire d'Innovation » porté par le Grand Belfort et PMA comprend plusieurs actions :
 - financer le déploiement d'un système de chauffage par le vecteur hydrogène. C'est une première nationale qui sera mis en place dans un programme neuf de 15 logements sociaux porté par Territoire Habitat au Parc à Ballon à Belfort. Un second programme de 15 logements neufs situé à côté ne sera pas équipé du même modèle de chauffe et permettra par l'installation de capteurs de mesures, la réalisation d'une étude comparative. Si celle-ci s'avère concluante, la solution pourra être déployée plus largement.
 - participer au programme Eco-Campus. Le Grand Belfort est financeur et maître d'ouvrage délégué par l'Etat pour la réalisation de trois opérations de réhabilitation énergétique et de construction d'une nouvelle chaufferie bois/gaz. Cette démarche concerne des bâtiments de formation et de recherche de l'IUT et de l'UTBM ;
 - le projet nommé « Smart territoire » sera mis en place sur le Techn'hom. Des études préalables à la mise en place d'un démonstrateur vont être réalisées et seront portées par l'UTBM dans le cadre de la chaire industrielle EDF/UTBM.

b. *Insertion et emploi*

L'agglomération favorise, au travers de ses commandes de travaux et services, l'accès ou le retour à l'emploi des personnes en difficulté. L'intervention de l'agglomération passe :

- par les commandes de travaux et services passées aux structures d'insertion par l'activité économique,
- par l'intégration de clauses d'insertion dans sa commande publique. Depuis 2015, l'agglomération participe au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

4. Epanouissement de tous les êtres humains

Pour favoriser le bien-être de ses habitants, le Grand Belfort souhaite encourager la pratique sportive et l'accès à l'enseignement artistique. Pour cela, le Grand Belfort s'appuie sur des équipements

communautaires : les piscines Pannoux et du Parc, la Patinoire et le Conservatoire à Rayonnement Départemental.

Les travaux se poursuivent pour la création de la nouvelle piscine qui par les équipements projetés satisfera un large public.

Les sites d'enseignements du Conservatoire se répartissent sur l'ensemble de l'agglomération, sur 8 communes au total (Belfort, Bourogne, Châtenois-les-Forges, Chèvremont, Danjoutin, Frais, Montreux-Château et Valdoie). Les disciplines sont variées et répondent aux besoins du plus grand nombre. La collectivité a également validé l'instauration d'un tarif en fonction de l'âge, du lieu de résidence et des revenus des familles. Depuis septembre 2017, le Conservatoire dispose également d'un département pédagogique « Apprentissages artistiques et handicaps ». Une quinzaine de jeunes en situation de handicap peuvent ainsi suivre un enseignement artistique.

5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération veut s'inscrire dans l'effort national en faveur de la consommation et la production durable, aussi bien à travers sa politique d'achat public que dans la gestion des déchets. Les ambassadeurs du tri sont chargés de la sensibilisation des usagers sur les bonnes pratiques. En 2020, les contrôles des bacs ont été nombreux, permettant d'assurer une communication significative du grand public. Par ailleurs, chaque année des nouveaux points de regroupement de conteneurs enterrés sont mis en place (8 en 2020). Ces derniers permettent d'améliorer le cadre de vie tout en limitant l'expansion des kilomètres de collecte et en favorisant le tri des ordures.

De plus, sur la ville de Belfort, ont été mis en place une collecte et un traitement des biodéchets issus des sites de restaurations scolaires et des centres de loisirs, ainsi que sur la cuisine centrale.

Par ailleurs, le Grand Belfort souhaite poursuivre la mise en place d'actions concrètes visant la réduction de la consommation de papier au sein de la collectivité (dématérialisation des rapports et des courriers, limitation de la distribution de magazines et documents d'information au strict nécessaire, mise en place de groupes de travail écoresponsable...).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte de la situation sur le développement durable.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-Imc13045-DE-1-1

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

Objet de la délibération

N° 2021-31

Adoption des Budgets
primitifs 2021 de Grand
Belfort Communauté
d'Agglomération - Budget
principal, Budget eau,
Budget assainissement
et Budget zone
artisanale les Errues

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmoix** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Foussemagne** : M. Arnaud MIOTTE.

M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)

Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)

Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars)

M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)

Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction des Affaires Générales

Références : MM/JS/CN/JMG/CM
Code matière : 7.1

Objet : Adoption des Budgets primitifs 2021 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération - Budget principal, Budget eau, Budget assainissement et Budget zone artisanale les Errues

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire du 25 février dernier, le Budget Primitif 2021 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, vous est présenté, afin de doter la collectivité des moyens nécessaires à l'exercice de ses compétences, à l'accomplissement de ses missions et à la réalisation de ses projets. Il prévoit par conséquent les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes.

Le montant total des crédits qu'il vous est proposé d'adopter s'élève à 141,1 millions d'euros d'investissement et de fonctionnement confondus :

- Budget Principal :	103,81 millions d'euros,
- Budget Eau :	16,77 millions d'euros,
- Budget Assainissement :	19,28 millions d'euros,
- Budget du lotissement les Errues :	1,24 million d'euros,

Il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2021 composé du Budget Principal de Grand Belfort et des Budgets Annexes Eau, Assainissement et Lotissement Artisanal Les Errues, suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 25 février 2021.

L'annexe au présent rapport synthétise les propositions d'ouvertures de crédits figurant dans la maquette budgétaire. Il liste également les propositions d'attribution de subventions aux associations.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'adopter le Budget Primitif 2021 du Budget Principal de Grand Belfort et des Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement et du Lotissement Artisanal Les Errues

de voter les crédits par nature et pour chaque section au niveau du chapitre et en section d'investissement, sans chapitre opération retraçant les opérations d'équipement (à l'exception du PLH).

d'adopter le régime des provisions semi-budgétaire (pas d'inscriptions en recettes d'investissement).

d'approuver les ouvertures de crédits de paiement pour les AP-CP

d'approuver la répartition des crédits de subventions dont la liste est annexée au document budgétaire et d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'objectif et de moyen avec les associations et organismes, en fonction des seuils réglementaires et des modalités de versement.

de procéder à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil Communautaire, soit au sein de leur Conseil d'Administration, soit en qualité de salarié.

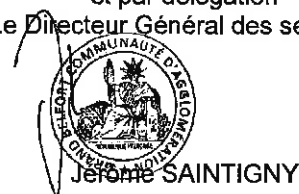
d'autoriser le versement des cotisations aux organismes auxquels la Grand Belfort est adhérent, selon les montants arrêtés par leurs organes délibérants.

d'approuver les ouvertures de crédits pour constater les provisions pour créances douteuses conformément à la délibération spécifique qui a été présentée.

Pour	78	
Contre	10	Mme Corinne AYMONIER, M. Gérald LORIDAT, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, Mme Martine PAULUZZI, M. Alain FOUSSERET
Suffrages exprimés	88	
Abstentions	2	M. Michel NARDIN, M. Bernard GUERRE-GENTON
Ne prend pas part au vote	2	Mme Hafida BERREGAD, M. Jean-Claude MOUGIN

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13359-DE-1-1

Pour rappel, le budget primitif 2020 n'a pu être adopté, en raison de la crise sanitaire, que le 24 juillet 2020 et avec la reprise des résultats issue du Compte Administratif 2019.

Par ailleurs, le budget primitif 2020 intégrait déjà quelques impacts liés à la crise sanitaire, comme la fermeture des établissements culturels et sportifs.

Aussi, les comparaisons de l'évolution des budgets 2020 et 2021 ne sont pas le reflet de situations à périmètre constant.

BUDGET PRINCIPAL

Les compétences exercées dans le cadre du Budget Principal de Grand Belfort Communauté d'Agglomération ne connaissent pas de modification par rapport à 2020.

1. L'équilibre général

BALANCE FONCTIONNEMENT	2020	2021	ECART	%
Charges à caractère général	15 704 120	15 391 608	-312 512	-1,99%
Charges de personnel	18 597 100	19 811 000	1 213 900	6,53%
Reversements de fiscalité	24 538 439	24 477 045	-61 394	-0,25%
Autres charges de gestion (dont SDIS)	9 939 739,46	10 961 372	1 021 632,54	10,28%
Charges financières	1 078 000	870 000	-208 000	-19,29%
Charges exceptionnelles	491 085	284 085	-207 000	-42,15%
Dotations aux provisions	0,00	142 205	142 205	NC
Dépenses réelles de fonctionnement	70 348 483,46	71 937 315	1 588 831,54	2,26%
hors reversements	45 810 043,46	47 466 270	1 656 226,54	3,60%
Impôts et taxes	52 795 138	56 610 470	3 815 332	7,23%
Dotations	16 576 316	18 699 888	2 123 572	12,81%
Produits des services	4 238 355	4 158 113	-80 242	-1,89%
Produits exceptionnels	78 214	25 000	-53 214	-68,04%
Atténuation de charges	20 000	61 000	41 000	205,00%
Produits financiers	350 000	300 000	-50 000	-14,29%
Produits de gestion dont participation des budgets annexes	75 160	48 700	-26 460	-35,20%
Recettes réelles de fonctionnement	74 133 183	79 903 171	5 769 988	7,78%
Résultat de fonctionnement reporté	4 740 063,98	0,00	-4 740 063,98	-100,00%
Épargne brute	8 524 763,52	7 965 856,00	-558 907,52	-6,56%
Amortissement du capital de la dette bancaire	5 569 601,00	4 200 000,00	-1 369 601,00	-24,59%
Épargne nette	2 955 162,52	3 765 856,00	810 693,48	27,43%

Le Budget Primitif a été voté tardivement en 2020, en raison des contraintes imposées par la crise sanitaire. Cela s'est notamment traduit par une reprise du résultat de fonctionnement. En 2021, cette option n'a pas été retenue. Malgré cela, l'épargne nette, telle qu'elle ressort des propositions qui vous sont faites, est en progression de 810 K€.

La comparaison entre les propositions 2020 et 2021 est rendue difficile par deux réformes fiscales (suppression de la taxe d'habitation et modification de l'évaluation des bases foncière des locaux industriels) qui entraînent d'importants mouvements entre les « impôts et taxes » et les « dotations ».

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

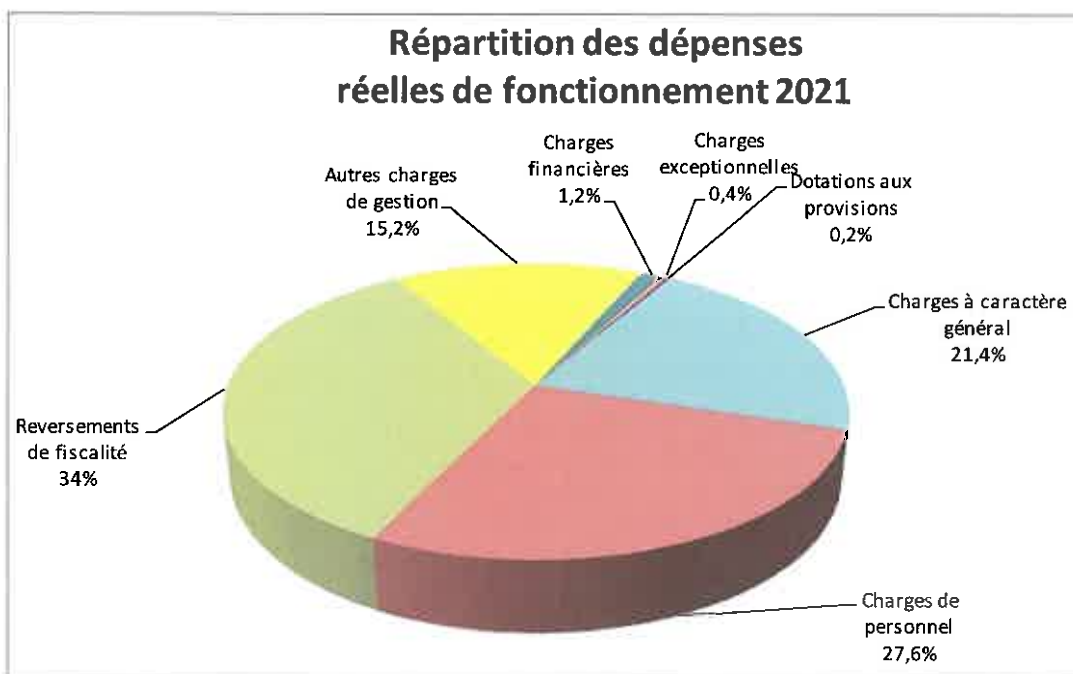
Les dépenses réelles de fonctionnement proposées pour l'exercice 2021 s'élèvent à 71,9 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement

Dont Déchets Ménagers

2020	2021
70 348 483,46 €	71 937 315 €
13 876 855 €	14 397 680 €

Elles augmentent de 1,59 M€ soit + 2,26 % par rapport au Budget Primitif 2020.



Charges à caractère général BP 2021 = 15 391 608 €
Diminution de 312 K€
par rapport au BP 2020
<u>Evolution principales :</u>
Entretien des véhicules - 1 051 K€ (désormais au ch. 65)
Ajustement des flux avec la ville de Belfort + 281 K€
Etudes Politique de la ville + 145 K€
SERTRIO + 103 K€
Collecte Selective + 93 K€
Contrôles réglementaires + 85 K€

Charges de personnel BP 2021 = 19 811 000 €
Augmentation de 1 213 K€
par rapport au BP 2020
<u>Evolution principales :</u>
Ajustement des flux avec la ville de Belfort + 710 K€
Dépenses salariales + 685 K€
Dont Déchets Ménagers + 370 K€
Adhésion au CNAS - 149 K€

Autres charges de gestion BP 2021 = 10 961 372 € dont SDIS 5 815 488 €
Augmentation de 1 021 K€
par rapport au BP 2020
<u>Evolution principales :</u>
Entretien des véhicules + 1051 K€ (auparavant au ch. 011)
Subvention FRT + 103 K€
Pôle Métropolitain + 50 K€
SDIS + 28 K€
Subvention Ecosan - 85 K€ (solde)
Convention bassin - 75 K€
AUTB - 55 K€

➤ **Les charges à caractère général :**

Les charges à caractère général diminuent de 312 K€ (soit 1,99%) pour s'établir à 15 392 K€.

L'entretien des véhicules qui, jusqu'en 2020, était imputé en charges générales (chapitre 011) est désormais imputé en charge de gestion (chapitre 65) suite à une remarque des services de la DDFIP pour 1 051 K€. Cette modification a été actée lors du Conseil communautaire du 15 octobre 2020. A périmètre constant les charges générales progresseraient donc de 739 K€.

Cette évolution correspond :

- A l'ajustement du montant des flux avec la Ville de Belfort dans le cadre de la mutualisation des services (+ 281 K€).
- La hausse du coût de prestations déjà existantes, pour la collecte des déchets ménagers (+ 196 K€) ou le renforcement des contrôles réglementaires (+ 85 K€).
- Des dépenses nouvelles dans le cadre de la politique de la Ville notamment pour la préparation du PLH 2022 – 2027 (+ 145 K€).

➤ **Les charges de personnel :**

Les charges de personnel progressent de 1 213 K€ (soit 6,53%), pour atteindre 19 811 K€. Cette évolution correspond principalement :

- A la progression de 710 K€ du montant des flux de remboursement des charges de personnels avec la Ville de Belfort. Cette évolution est liée à une modification du mode de calcul afin de tenir compte des remarques émises par la CRC dans son rapport.
- A l'impact des créations et des suppressions de postes décidées lors des Conseils Communautaires des 14 décembre 2020 et du 25 février 2021 (+685 K€ dont 370K€ fléchés sur le service des Déchets Ménagers).
- L'adhésion au CNAS, conformément à la délibération du 15 octobre 2020 (- 149 K€).

➤ **Les reversements de fiscalité :**

D'un montant de 24 477 K€, les reversements de fiscalité représentent le poste de dépenses de fonctionnement le plus important.

Ils correspondent principalement :

- Au montant de la contribution du territoire au FPIC estimée (824 K€). La répartition de ce montant entre l'EPCI et ses membres fera l'objet d'une délibération spécifique lorsque son montant définitif sera connu.
- Les attributions de compensation pour 23 639 K€. Le montant inscrit correspond à celui fixé par la délibération du 21 novembre 2019. Il restera figé tant que la CLECT n'aura pas constaté de nouveaux transferts de charges liés à des transferts de compétences. Le détail des montants pour chaque commune est retranscrit dans le tableau page suivante.
- Une provision pour les dégrèvements mis à la charge de l'EPCI par l'Etat.

COMMUNES	Montant 2021
ANDELNANS	290 025 €
ANGEOT	65 687 €
ARGIESANS	141 091 €
AUTRECHENE	35 605 €
BANVILLARS	29 528 €
BAVILLIERS	364 232 €
BELFORT	16 565 907 €
BERMONT	37 093 €
BESSONCOURT	508 119 €
BETHONVILLIERS	97 763 €
BOTANS	74 614 €
BOUROGNE	843 592 €
BUC	24 633 €
CHARMOIS	1 040 €
CHATENOIS LES FORGES	266 199 €
CHEVREMONT	54 112 €
CRAVANCHE	457 773 €
CUNELIERES	43 727 €
DANJOUTIN	624 960 €
DENNEY	67 332 €
DORANS	45 184 €
EGUENIGUE	66 401 €
ELOIE	43 942 €
ESSERT	79 493 €
EVETTE-SALBERT	26 756 €
FONTAINE	80 682 €
FONTENELLE	10 950 €
FOUSSEMAGNE	158 683 €
FRAIS	43 001 €
LACOLLONGE	36 580 €
LAGRANGE	29 891 €
LARIVIERE	98 613 €
MENONCOURT	77 322 €
MEROUX-MOVAL	10 690 €
MEZIRE	49 495 €
MONTREUX-CHÂTEAU	163 510 €
MORVILLARS	372 298 €
NOVILLARD	44 701 €
OFFEMONT	311 069 €
PEROUSE	18 847 €
PETIT-CROIX	35 477 €
PHAFFANS	53 564 €
REPPE	37 216 €
ROPPE	58 068 €
SERMAMAGNY	92 062 €
SEVENANS	27 483 €
TREVENANS	130 284 €
URCEREY	20 875 €
VALDOIE	764 546 €
VAUTHIERMONT	35 990 €
VETRIGNE	11 599 €
VEZELOIS	10 741 €
TOTAL GENERAL	23 639 045 €

Objet : Adoption des Budgets Primitifs 2021 de Grand Belfort : Budget Principal, Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement et de la Zone Artisanale Les Errues

➤ **Subventions versées aux associations et organismes de droit privé :**

En 2020, Grand Belfort Communauté d'Agglomération, a choisi de soutenir de manière forte les organismes et associations de son territoire afin de maintenir un tissu économique et culturel dense, proche des habitants et de limiter l'impact de la crise sanitaire.

En raison des incertitudes menaçant le tissu associatif, il vous est proposé de reconduire la politique volontariste menée en 2020.

LISTE DES ASSOCIATIONS	BP 2021
THEATRE GRANIT	618 000 €
AGENCE D'URBANISME TERRITOIRE DE BELFORT	565 000 €
AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE NORD FC	475 000 €
BELFORT TOURISME	371 000 €
ECOSAN PROJET	198 716 €
CCN VIADANSE	100 000 €
ESTA - GESTION DE L'ECOLE	90 000 €
TERRITOIRE DE MUSIQUES	80 000 €
SOUTIEN PROJETS INNOVANTS DECA BFC	24 000 €
CITELAB	22 500 €
POLE VEHICULES DU FUTUR	16 500 €
MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE ACTIONS SPECIFIQUES	10 000 €
FEDERATION DE CHASSE CONVENTION	10 000 €
PARTENARIAT GAIA ENERGIES	10 000 €
PARTENARIAT UNPI	10 000 €
AMICALE DES RETRAITES	8 300 €
HOPE 87	8 000 €
DEVELOPPEMENT PARTENARIAT SERVICES AUX HABITANTS	7 000 €
ENTREPRENDRE FC - ENTREPRENEURIALES	5 000 €
CHAMBRE METIER ARTISANAT SALON CREATION/REPRISE ENT.	5 000 €
SOUTIEN ADIE	5 000 €
SUBVENTION CASQUES BLEUS NORD FRANCHE COMTE	5 000 €
REVERSEMENT BPI FAE COOPILOTE	4 554 €
PARTENARIAT REFUGE LPO ETANG DES FORGES	3 900 €
REVERSEMENT BPI FAE BGE	3 762 €
BALISAGE 90 CONVENTION	3 120 €
FESTIVAL DES TOURELLES MORVILLARS	3 000 €
ASSOCIATION DES PIEGEURS AGREES DU TERRITOIRE DE BELFORT	2 000 €
REVERSEMENT BPI FAE ADIE	1 881 €
TALENTS DES CITES	1 500 €
VIVRE ENSEMBLE	1 000 €
REVERSEMENT BPI FAE FRANCHE COMTE ACTIVE	594 €
REVERSEMENT BPI FAE INITIATIVE 25 - 90	396 €
TOTAL	2 669 723 €

Les enveloppes à affecter proposées ci-après permettent, comme les années précédentes, de financer, en fonction des projets présentés en cours d'exercice, des associations sur la base de crédits votés. Ces affectations ultérieures, s'agissant des associations, font obligatoirement l'objet d'un accord préalable du Conseil Communautaire.

FRT POUR FONCTIONNEMENT ENTREPRISES ET COLLECTIVITES	103 741 €
ENVELOPPE A AFFECTER-ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	55 000 €
ENVELOPPE A AFFECTER TOURISME	10 000 €
ENVELOPPE A REPARTIR - ENSEIGNEMENT MUSICAL	4 000 €
TOTAL	172 741 €
TOTAL COMPTE 6574	2 842 464 €

➤ **Subventions aux RPI :**

Suite à la CLECT du 2 mai 2017, transférant la compétence périscolaire aux communes, le Conseil Communautaire a décidé de verser aux RPI et syndicats exerçant des compétences dans le domaine du périscolaire et de la petite enfance, les sommes suivantes :

	Répartition annuelle
Syndicat de la Baroche	36 932 €
Syndicat intercommunal du Tilleul	55 172 €
RPI Foussemagne Reppe	10 582 €
Microcrèche de Fontaine	39 119 €
RAM de Larivière	21 674 €
TOTAL	163 479 €

➤ **Les charges exceptionnelles :**

Le montant des charges exceptionnelles diminue de 207 K€ pour s'établir à 284 K€. Le niveau des dépenses 2020 s'explique par la participation de Grand Belfort Communauté d'Agglomération au Fonds de solidarité créé par la Région Bourgogne Franche-Comté pour soutenir les entreprises lors de la crise sanitaire.

En 2021, les charges exceptionnelles se composent principalement :

- ☞ De la subvention d'équilibre versées dans le cadre de la DSP à la Pépinière d'entreprises (151 K€)
- ☞ Des annulations de titres sur exercices antérieurs (110 K€).

➤ **Les provisions :**

Une provision pour risque d'impayés est constituée pour 142 K€ (voir délibération spécifique).

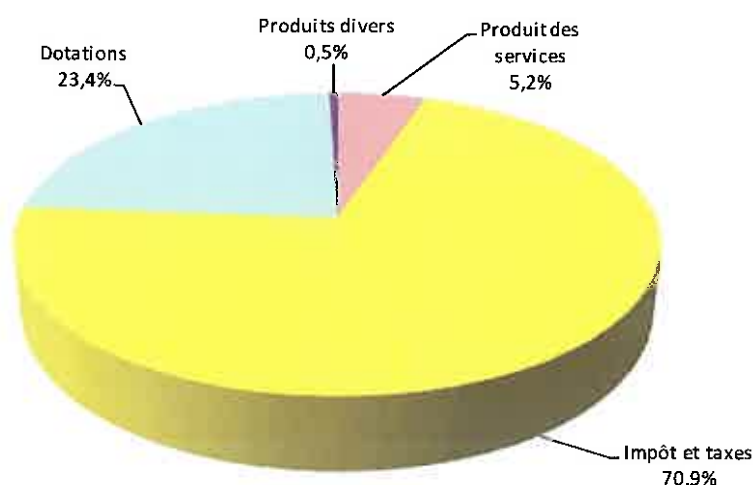
3. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 79,28 M€. Elles se décomposent de la manière suivante :

	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	74 133 183 €	79 903 171 €
<i>Dont Déchets Ménagers</i>	<i>14 486 800 €</i>	<i>14 726 668 €</i>

Leur montant augmente de 5,77 M€ (soit + 7,78%) par rapport au Budget Primitif 2020.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2021



Impôts et taxes
BP 2021 = 56 610 470 €
augmentation de 3 815 K€ par rapport au BP 2020
<u>Evolution principales :</u>
TVA + 14 513 K€
CVAE + 2 667 K€
Taxe Foncière Bâti + 1 816 K€
Taxe GEMAPI + 400 K€
TEOM + 339 K€
TASCOM + 228 K€
FPIC - 290 K€
CFE - 2 282 K€
Taxe Habitation - 13 507 K€

Dotations
BP 2021 = 18 699 888 €
augmentation de 2 123 K€ par rapport au BP 2020
<u>Evolution principales :</u>
Exonération CET + 2 603 K€
Dotations pertes de ressources liées au COVID + 330 K€
Exonération TF + 258 K€
Subvention dans le cadre de la politique de la ville + 162 K€
Subv. dev. Économique + 56 K€
Ecosan - 85 K€
DGF - 198 K€
Exonération TH - 1 015 K€

Produits des services
BP 2021 = 4 158 113 €
diminution de 80 K€ par rapport au BP 2020
<u>Evolution principales :</u>
Ajustement des flux avec la ville Belfort + 130 K€
Adhésion Gardes Champ. + 105 K€
Ajustement des flux avec les Budgets Annexes - 700 K€
Vente de matériaux Déchets Ménagers - 124 K€

➤ Impôts et taxes :

Le montant perçu au titre **des impôts et les taxes** s'élève à 56 610 M€, soit 70,9% du montant des recettes réelles de fonctionnement.

La progression de 3,81 M€ résulte :

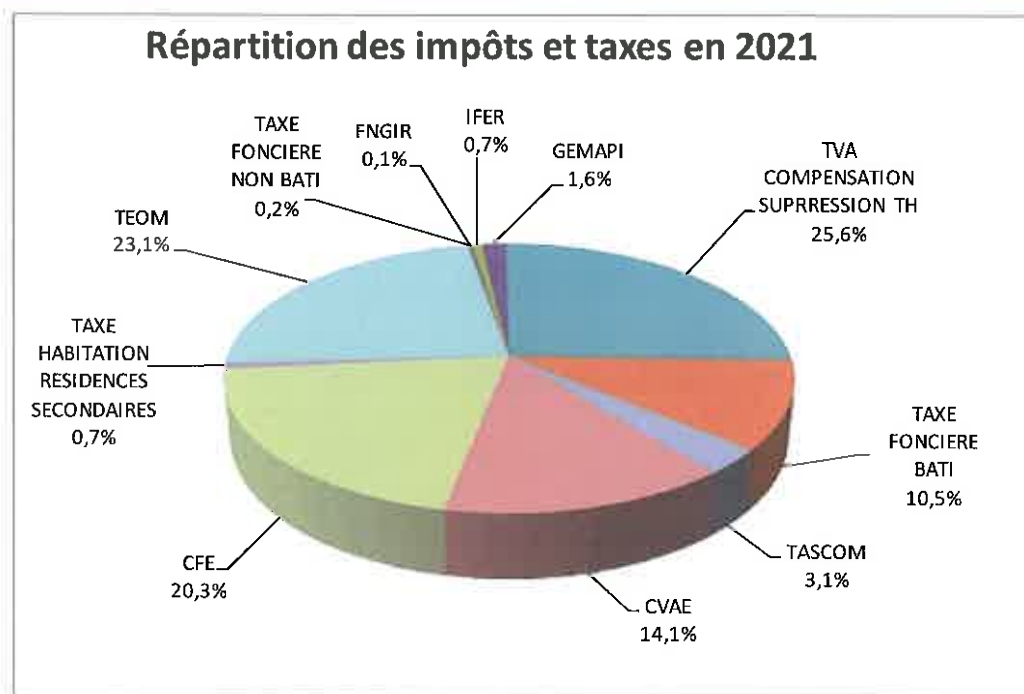
- De l'impact de la réforme conduisant à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. L'EPCI toucherait encore une somme de 415 K€ au titre uniquement des résidences secondaires. Cette perte de ressources est compensée par une part de TVA nationale 2021 d'un montant de 14 513 K€. Ce montant correspond à la somme de :
 - La Taxe d'Habitation sur les résidences principales 2020 : 13 497 K€
 - La moyenne des rôles supplémentaires sur les trois dernières années : 411 K€
 - Le montant de la compensation au titre des exonérations de Taxe d'Habitation anciennement comptabilisée avec les dotations : 1 016 K€.
- De l'impact de la mesure, votée lors de la Loi de finances pour 2021, diminuant de 50% les valeurs locatives des locaux industriels. La perte de ressources affectant à la fois la CFE et la taxe sur le foncier Bâti fait l'objet d'une compensation par l'Etat inscrite avec les dotations (chapitre 74).

- De l'augmentation de la CVAE de 2,66 M€. Comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, cette recette est très fluctuante.
- La progression de la taxe GEMAPI de 400 K€. Elle est uniquement affectée au financement des dépenses entrant dans le cadre de cette compétence.
- L'ajustement des recettes fiscales sur la taxe foncière bâti portée à 4,50 % et sur la Cotisation Foncière des Entreprises portée à 30,85 %.
- La fin de l'attribution du FPIC, suite à la fin des garanties dont bénéficiait l'EPCI depuis 2017, entraîne une perte de recette de 290 K€.

Impôts et taxes
Dont TEOM Déchets Ménagers

2020	2021
52 795 138 €	56 610 470 €
12 741 800 €	13 080 668 €

	BP 2020	BP 2021	variation
CFE	13 767 866 €	11 485 652 €	-2 282 214 €
CVAE	5 293 144 €	7 960 022 €	2 666 878 €
TASCOM	1 496 677 €	1 725 000 €	228 323 €
IFER	383 590 €	400 000 €	16 410 €
TOTAL IMPOTS ECONOMIQUES	20 941 277 €	21 570 674 €	629 397 €
TAXE FONCIERE NON BATI INTERCO	40 817 €	40 899 €	82 €
TAXE FONCIERE NON BATI REGION ET DEPARTEMENT	67 635 €	68 231 €	596 €
TAXE FONCIERE BATI	4 158 870 €	5 974 617 €	1 815 747 €
TAXE HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES (réforme)	13 923 063 €	415 611 €	-13 507 452 €
TVA COMPENSATION SUPPRESSION TAXE HABITATION	0 €	14 513 294 €	14 513 294 €
TOTAL IMPOTS MENAGES (HORS RS)	18 190 385 €	21 012 652 €	2 822 267 €
FPIC	290 000 €	0 €	-290 000 €
FNGIR	46 476 €	46 476 €	0 €
GEMAPI (TAXE SUR LES MILIEUX AQUATIQUES)	500 000 €	900 000 €	400 000 €
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	12 741 800 €	13 080 668 €	338 868 €
TOTAL AUTRES	13 578 276 €	14 027 144 €	448 868 €
TOTAL	52 795 138 €	56 610 470 €	3 815 332 €



Les taux d'imposition applicables sont les suivants (voir délibération spécifique) :

	Taux 2020	Taux 2021
CFE	29,56%	30,85%
Taxe d'habitation	10,41%	10,41%
Foncier Bati	3,00%	4,50%
Foncier non Bati	5,17%	5,17%
TEOM	9,80%	9,80%

➤ **Dotations et participations :**

Dotations et participations

Dont Déchets Ménagers

2020	2021
16 576 316 €	18 699 888 €
1 300 000 €	1 300 000 €

	BP 2020	BP 2021	variation
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	2 985 431 €	2 968 000 €	-17 431 €
DOTATION DE COMPENSATION	9 954 961 €	9 774 000 €	-180 961 €
TOTAL DGF	12 940 392 €	12 742 000 €	-198 392 €

	BP 2020	BP 2021	variation
FONDS DEPARTEMENTAL TAXE PROFESSIONNELLE	290 000 €	290 000 €	0 €
ETAT COMPENSATION TH	1 015 733 €	0 €	-1 015 733 €
ETAT COMPENSATION TF	8 818 €	267 168 €	258 350 €
DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TP	25 000 €	35 000 €	10 000 €
DOTATION COMPENSATION CET	199 353 €	2 802 586 €	2 603 233 €
TOTAL DOTATIONS DE COMPENSATIONS	1 538 904 €	3 394 754 €	1 855 850 €

Les dotations constituent le second poste le plus important de recettes pour Grand Belfort Communauté d'Agglomération avec un montant de 18 699 K€. La progression de 2 123 K€ enregistrée d'un exercice à l'autre s'explique :

- Par l'impact des réformes fiscales évoquées plus haut sur le niveau des compensations fiscales perçues par l'EPCI (voir partie fiscalité).
- La poursuite de la dégradation du niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement (- 198 K€)

Les autres dotations et subventions :

Les autres subventions perçues par Grand Belfort Communauté d'Agglomération s'élèvent à 2 563 K€ comprenant :

- Les aides éco-emballage versée par CITEO pour 1 300 K€.
- La dotation versée par l'Etat pour compenser les pertes de ressources suite à la crise sanitaire (330 K€).
- Des subventions dans le cadre de la Politique de la Ville (293 K€).
- La participation du Conseil Départemental au fonctionnement du Conservatoire (233 K€)
- Le solde de la convention de coopération internationale dans le cadre du programme ECOSAN contrepartie de la subvention inscrite en fonctionnement (199 K€).

➤ **Les produits de l'activité des services**

	BP 2020	BP 2021
Activités sportives	288 700 €	309 100 €
Activités culturelles	313 700 €	326 800 €
Gardes Champêtres	158 250 €	261 820 €
Services Déchets Ménagers	444 000 €	320 000 €
Flux	2 937 205 €	2 875 893 €
Autres recettes	96 500 €	64 500 €
TOTAL	4 238 355 €	4 158 113 €

La baisse des produits liés à l'activité des services de 80 K€ correspond :

- L'impact prévisible des mesures actuelles prises dans le cadre de la crise sanitaire impactant les activités sportives et culturelles.
- Une baisse des recettes liées aux ventes des produits du service Déchets Ménagers en raison d'une baisse du prix d'achat (- 124 K€).
- Une diminution des flux de 61 K€ constatant le remboursement par les budgets annexes au Budget Principal de charges de structure (gestion financière, gestion du personnel...).
- Une augmentation des recettes liées au service des Gardes Champêtres territoriaux avec la modification du mode de calcul des adhésions (+ 103 K€).

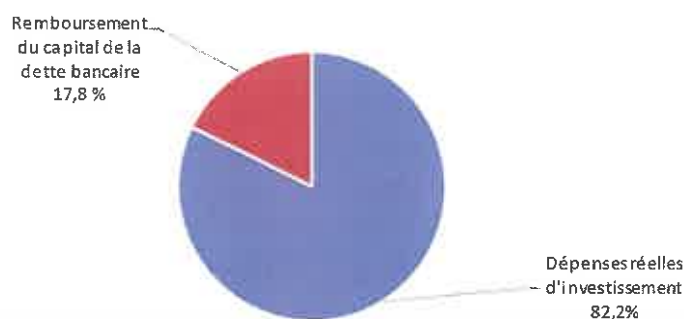
Les tarifs 2021 de la collectivité font l'objet d'une délibération spécifique.

4. Le programme d'investissement

Le volume des dépenses d'investissement proposé au Budget Primitif 2021 s'élève à 23,7 M€.

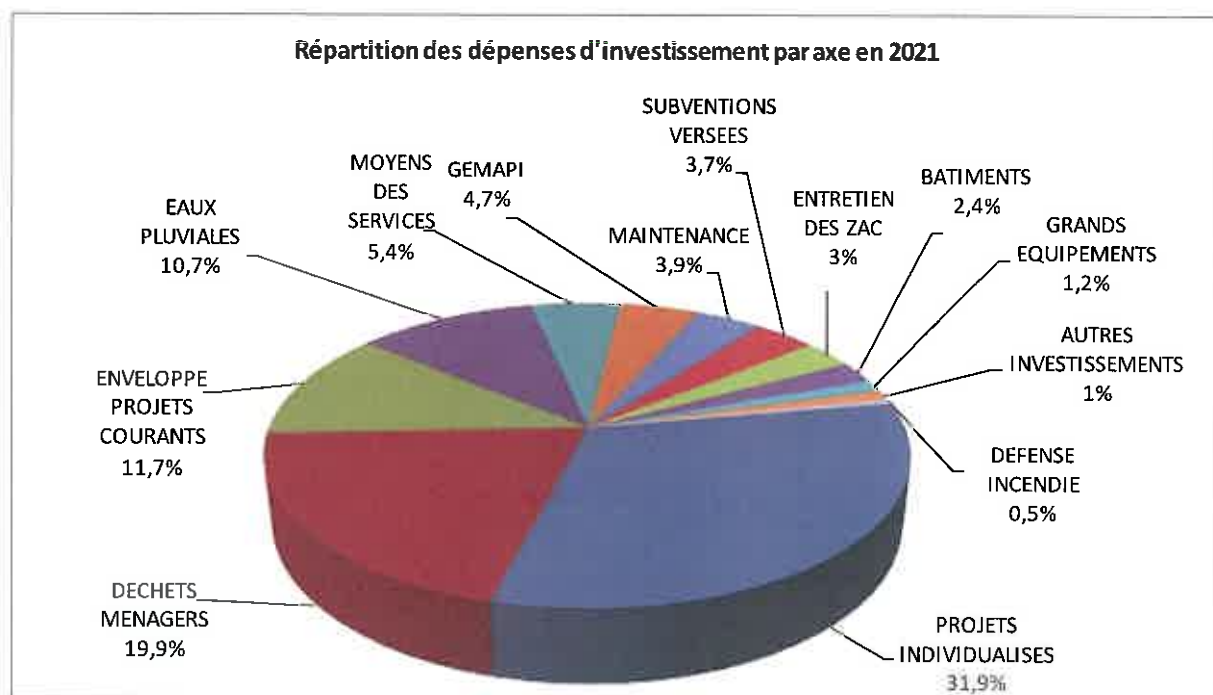
	BP 2020	BP 2021	Evolution	
Dépenses réelles d'investissement	24 830 759,50 €	19 511 538,00 €	-5 319 221,50 €	-21,42%
dont échéances parts TANDEM	1 459 601,00 €	0,00 €	-1 459 601,00 €	-100,00%
Remboursement du capital de la dette bancaire	4 110 000,00 €	4 200 000,00 €	90 000,00 €	2,19%
Reports	7 357 537,64 €	0,00 €	-7 357 537,64 €	-100,00%
TOTAL DEPENSES	36 298 297,14 €	23 711 538,00 €	-12 586 759,14 €	-34,68%

Dépenses réelles d'investissement 2021



Les inscriptions au BP 2021 se déclinent selon les axes suivants :

PROJETS INDIVIDUALISES	6 192 705 €
DECHETS MENAGERS	3 968 773 €
ENVELOPPE PROJETS COURANTS	2 265 100 €
EAUX PLUVIALES	2 082 200 €
MOYENS DES SERVICES	1 035 690 €
GEMAPI	913 000 €
MAINTENANCE	769 100 €
SUBVENTIONS VERSEES	714 285 €
ENTRETIEN DES ZAC	576 000 €
BATIMENTS	460 000 €
GRANDS EQUIPEMENTS	237 500 €
AUTRES INVESTISSEMENTS	192 185 €
DEFENSE INCENDIE	105 000 €
TOTAL	19 511 538 €



PROJETS INDIVIDUALISES	6 192 705 €
Dont	
AMENAGEMENT A VENUE DU MARECHAL JUIN	2 000 000 €
GFU HAUT DEBIT	1 150 000 €
NOUVELLE PISCINE	850 000 €
ZAC TECHN'HOM I - PARTICIPATION DEFICIT	800 000 €
FRT POUR INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES	518 705 €
ZAC PLUTONS - PARTICIPATION DEFICIT	507 000 €
AIDE A L'IMMOBILIER ENTREPRISE	180 000 €

Objet : Adoption des Budgets Primitifs 2021 de Grand Belfort : Budget Principal, Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement et de la Zone Artisanale Les Errues

ENVELOPPE DECHETS MENAGERS	3 968 773 €
Dont	
DECHETTERIE FONTAINE	1 231 453 €
ACQUISITION VEHICULES	1 258 000 €
CONTENEURS ENTERRES	450 000 €
NOUVEAU BATIMENT DECHETS MENAGERS REMB VILLE	265 000 €
CONTENEURS BACS ET BENNES	225 000 €
PLATEFORME DECHETS VERTS ET SECURISATION	138 000 €
ENVELOPPE PROJETS COURANTS	2 265 100 €
FONDS AIDES AUX COMMUNES 2020-2026	1 244 000 €
POLITIQUE DE LA VILLE (dont PLH)	561 100 €
RENOUVELLEMENT MATERIELS ECOLES	350 000 €
FONDS DE CONCOURS PAYSAGE ET VALORISATION PATRIMOINE	110 000 €
EAUX PLUVIALES	2 082 200 €
Dont	
GOUTTE CHENEAU	1 100 000 €
EAUX PLUV TVX NEUFS COMMUNES MO	641 000 €
TRAVAUX RESEAUX ET OUVRAGES EAUX PLUVIALES	310 000 €
MOYEN DES SERVICES	1 035 690 €
INFORMATIQUE ACQUISITION MATERIEL ET LOGICIELS	632 790 €
MOBILIERS ET MATERIELS DIVERS	170 600 €
TRAVAUX DIVERS	119 000 €
PISCINE DU PARC MATERIEL	113 300 €
GEMAPI	913 000 €
SEUIL VALDOIE	260 000 €
MOE TRAVAUX DIVERS	185 000 €
TRVX ET MOE BARRAGE ETANG DES FORGES	163 000 €
ETUDES DIVERSES	130 000 €
PARTICIPATION SNCF MESURE COMPENSATOIRE BOURBEUSE	100 000 €
PARTICIPATION CONVENTION BASSIN PARTIE INV	75 000 €
MAINTENANCE	769 100 €
MAINTENANCE BATIMENTS	189 500 €
ADAP PROGRAMMATION	188 000 €
MAINTENANCE RESEAUX HAUT DEBIT	144 000 €
MAINTENANCE ESPACES EXTERIEURS	112 600 €
TRAVAUX ECONOMIE ENERGIE	80 000 €
MAINTENANCE VOIRIES OUVRAGES ART	55 000 €
SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE	714 285 €
SMTC ACCESSIBITE PROGRAMME OPTYMO	400 000 €
ELECTRIFICATION VOIE 55 ALSTOM PARTICIPATION	148 085 €
SUB EQUIP CD90 GRADINS CCN	50 000 €
SOUTIEN ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS	40 200 €
AIDES INSTALLATION MEDECINS EN ZIP	40 000 €
SUBVENTION EQUIPEMENT THEATRE GRANIT	30 000 €
ASSOC JARDINS OUVRIERS SUBV EQUIPT	6 000 €
ENTRETIEN DES ZAC	576 000 €

Objet : Adoption des Budgets Primitifs 2021 de Grand Belfort : Budget Principal, Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement et de la Zone Artisanale Les Errues

BATIMENTS	460 000 €
ACQUISITION BATIMENT DEKRA	460 000 €
GRANDS EQUIPEMENTS	237 500 €
PATINOIRE TRAVAUX	74 500 €
PISCINE PANNOUX TRAVAUX	52 500 €
VIDEOSURVEILLANCE	45 000 €
STADE SERZIAN	34 500 €
STADE NAUTIQUE	31 000 €
DEFENSE INCENDIE	105 000 €
TERRASSEMENT DEFENSE INCENDIE	70 000 €
MATERIEL DEFENSE INCENDIE	30 000 €
DEVELOPPEMENT LOGICIEL DEFENSE INCENDIE	5 000 €
AUTRES INVESTISSEMENTS	192 185 €

Subventions versées (chapitre 204), hors PLH :

LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES	2021
FONDS D'AIDES AUX COMMUNES	1 244 000 €
FRT POUR INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES	518 705 €
ZAC PLUTONS - PARTICIPATION DEFICIT	507 000 €
SMTC ACCESSIBILITE PROGRAMME OPTYMO	400 000 €
NOUVEAU BATIMENT DECHETS MENAGERS REMB VILLE	265 000 €
ELECTRIFICATION VOIE 55 ALSTOM	148 085 €
AIDE A LA PIERRE ETAT 2011 / 2016 et 2019 / 2024	115 700 €
Eaux Pluviales Travaux Neufs MO Communes	100 000 €
PARTICIPATION SNCF MESURE COMPENSATOIRE BOURBEUSE	100 000 €
PARTICIPATION CONVENTION BASSIN	75 000 €
VALORISATION PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	60 000 €
FONDS DE CONCOURS PAYSAGE	50 000 €
SUBVENTION CD 90 GRADINS CCN	50 000 €
AIDES INSTALLATION MEDECINS EN ZIP	40 000 €
SUBVENTION EQUIPEMENT THEATRE GRANIT	30 000 €
AMENAGEMENT AIRES RETOURNEMENT COMMUNES	30 000 €
SOUTIEN AUX COMMUNES (PLU A AFFECTER)	27 000 €
SOUTIEN UFR STGI INVESTISSEMENT	20 200 €
OPEN LAB UTBM MATERIEL	20 000 €
ASSOC JARDINS OUVRIERS SUBV EQUIPEMENT	6 000 €

5. Autorisation de Programme et Crédits de paiement

Dans le cadre de la gestion des opérations en AP/CP, il vous est proposé la répartition des crédits suivante :

Programme PLH 2016 - 2021						
Autorisation de programme initiale		Réduction des AP	Nouveaux montants des AP	Crédits de paiement		
				Réalisé antérieur *	CP 2020	CP 2021
3.2 Accompagner le développement de programmes de logts	600 000 €	-359 800,00 €	240 200,00 €	104 800,00 €	135 400,00	0,00
3.3 Renouvellement urbain (démolition)	500 000 €	-500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00
3.4 Poursuivre le renouvellement urbain des autres quartiers politique de la ville	300 000 €	-100 000,00 €	200 000,00 €	60 000,00 €	140 000,00	0,00
4.1 Dispositif copropriétés fragiles	180 000 €	-51 742,45 €	128 257,55 €	54 722,48 €	68 535,07	5 000,00
4.3 Réhabilitation parc privé	649 220 €	-334 201,00 €	315 019,00 €	105 019,00 €	100 000,00	110 000,00
4.4 Lutte contre la vacance	150 000 €	-150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00	0,00
4.5 Dispositif de requalification et d'adaptation du parc ancien Belfort Nord	640 000 €	-253 000,00 €	387 000,00 €	15 714,00 €	171 286,00	200 000,00
4.6 Favoriser l'accession à la propriété	280 000 €	-244 000,00 €	36 000,00 €	12 000,00 €	24 000,00	0,00
4.7 Rééquilibrer la production de logement social	282 000 €	-113 700,00 €	168 300,00 €	92 500,00 €	45 400,00	30 400,00
4.9 Favoriser la réhabilitation énergétique du parc social	375 280 €	-15 680,00 €	359 600,00 €	254 200,00 €	91 900,00	13 500,00
4.12 Adapter les logement publics au maintien à domicile	720 000 €	-149 423,22 €	570 576,78 €	354 076,78 €	136 500,00	80 000,00
	4 676 500 €	-2 271 547 €	2 404 953,33 €	1 053 032,26 €	913 021,07 €	438 900,00 €

* Hors CA 2020

6. Le financement du programme d'investissement

	BP 2020	BP 2021	Evolution	
Subventions d'investissement	1 389 210 €	2 593 241 €	1 204 031 €	86,67%
FCTVA	1 280 219 €	2 025 000 €	744 781 €	58,18%
Autres recettes	1 722 500 €	770 507 €	-951 993 €	-55,27%
Epargne brute	8 524 763,52 €	7 965 856 €	-558 907,52 €	-6,56%
Résultat antérieur	574 076,06 €	0,00 €	-574 076,06 €	-100,00%
Reports	8 316 900,26 €	0 €	-8 316 900,26 €	-100,00%
Emprunt	14 490 628,30 €	10 356 934,00 €	-4 133 694,30 €	-28,53%
TOTAL RECETTES	36 298 297,14 €	23 711 538 €	-12 586 759,14 €	-34,68%
TOTAL DEPENSES	36 298 297,14 €	23 711 538 €	-12 586 759,14 €	-34,68%

Les autres recettes comprennent :

- Le produit de la cession de terrains à la SODEB sur la ZAC de l'Aéroparc pour 700 K€.
- Le remboursement des avances consenties à différentes entreprises dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise (52 K€)
- Le remboursement d'un trop perçu par l'école de musique de Chèvremont (subvention) pour 18 K€.

Objet : Adoption des Budgets Primitifs 2021 de Grand Belfort : Budget Principal, Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement et de la Zone Artisanale Les Errues

7. L'encours de la dette

	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	38 427 062 €	35 524 328 €	43 135 627 €	47 752 691 €	54 893 754 €



8. La charge de la dette

	2020	2021	évolution
Charges financières	1 078 000 €	870 000 €	-208 000 €
Amortissement du capital de la dette bancaire	5 569 601 €	4 200 000 €	-1 369 601 €
TOTAL	6 647 601 €	5 070 000 €	-1 577 601 €

9. Le service des Déchets Ménagers

Conformément à la réglementation, les opérations concernant les Déchets Ménagers sont retracées dans les états A7.2.1 et A7.2.2 du Budget Primitif 2021.

Equilibre de l'activité Déchets Ménagers

Prestation SERTRID (incinération des déchets)	5 390 000 €	TEOM	13 080 668 €
Dépenses de personnel	4 200 000 €		
Prestation de collecte sélective	1 200 000 €	Aides CITEO	1 300 000 €
Entretien des véhicules	1 051 510 €		
Flux pour adm générale	800 000 €	Produits des services	320 000 €
Sous-traitance collecte	610 000 €		
Autres charges	626 170 €	Autres produits	26 000 €
Transport et traitement déchetterie	520 000 €		
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 397 680 €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 726 668 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget annexe eau est assujéti à la TVA. Les inscriptions budgétaires sont donc exprimées Hors Taxe.

1. L'équilibre général

L'équilibre du budget annexe de l'Eau s'établit à 16,77 millions d'euros.

Montants HT	BP 2020	BP 2021	NCART	%
Charges à caractère général	3 803 564 €	3 381 350 €	-422 214 €	-11,10%
Achats d'eau	1 850 000 €	1 600 000 €	-250 000 €	-13,51%
Charges générales hors achats d'eau	1 953 564 €	1 781 350 €	-172 214 €	-8,82%
<i>dont participation au budget principal</i>	<i>500 000 €</i>	<i>450 000 €</i>	<i>-50 000 €</i>	<i>-10,00%</i>
<i>dont redevance prélèvement des eaux</i>	<i>441 500 €</i>	<i>450 000 €</i>	<i>8 500 €</i>	<i>1,93%</i>
<i>dont entretien patrimoine et achat petit matériel</i>	<i>201 100 €</i>	<i>211 700 €</i>	<i>10 600 €</i>	<i>5,27%</i>
<i>dont entretien véhicules</i>	<i>129 839 €</i>	<i>0 €</i>	<i>-129 839 €</i>	<i>-100,00%</i>
<i>dont achats d'énergie</i>	<i>248 900 €</i>	<i>247 900 €</i>	<i>-1 000 €</i>	<i>-0,40%</i>
<i>dont analyse eau</i>	<i>60 000 €</i>	<i>90 000 €</i>	<i>30 000 €</i>	<i>50,00%</i>
<i>dont frais télécom</i>	<i>20 500 €</i>	<i>23 400 €</i>	<i>2 900 €</i>	<i>14,15%</i>
<i>dont frais affranchissement facturation</i>	<i>30 000 €</i>	<i>8 000 €</i>	<i>-22 000 €</i>	<i>-73,33%</i>
<i>dont autres charges générales</i>	<i>321 725 €</i>	<i>300 350 €</i>	<i>-21 375 €</i>	<i>-6,64%</i>
Charges de personnel	2 720 790 €	2 505 000 €	-215 790 €	-7,93%
<i>dont remboursement personnel assainissement</i>	<i>195 000 €</i>	<i>100 000 €</i>	<i>-95 000 €</i>	<i>-48,72%</i>
Redevance pollution d'origine domestique	1 050 000 €	1 440 447 €	390 447 €	37,19%
Autres charges de gestion courante	90 010 €	220 698 €	130 688 €	145,19%
<i>dont entretien véhicules</i>	<i>0 €</i>	<i>130 688 €</i>	<i>130 688 €</i>	<i>NC</i>
Charges financières	348 600 €	300 000 €	-48 600 €	-13,94%
Charges exceptionnelles	182 500 €	241 000 €	58 500 €	32,05%
Provisions pour risques et charges	0 €	382 577 €	382 577 €	0,00%
DEPENSES RÉELLES D'EXPLOITATION	8 195 464 €	8 471 072 €	275 608 €	3,36%
Produits de la vente d'eau	7 890 000 €	7 890 000 €	0 €	0,00%
<i>dont part fixe vente d'eau</i>	<i>1 240 000 €</i>	<i>1 240 000 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0,00%</i>
<i>dont vente d'eau aux abonnés</i>	<i>6 650 000 €</i>	<i>6 650 000 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0,00%</i>
Autres produits et prestations	2 391 910 €	2 665 310 €	273 400 €	11,43%
<i>dont redevance pollution domestique</i>	<i>1 050 000 €</i>	<i>1 200 000 €</i>	<i>150 000 €</i>	<i>14,29%</i>
<i>dont redevance prélèvement des eaux</i>	<i>480 000 €</i>	<i>460 000 €</i>	<i>-20 000 €</i>	<i>-4,17%</i>
<i>dont remboursement personnel assainissement</i>	<i>600 000 €</i>	<i>685 000 €</i>	<i>85 000 €</i>	<i>14,17%</i>
<i>dont autres prestations facturées</i>	<i>257 410 €</i>	<i>315 310 €</i>	<i>57 900 €</i>	<i>22,49%</i>
<i>dont vente d'eau industrielle</i>	<i>2 500 €</i>	<i>3 000 €</i>	<i>500 €</i>	<i>20,00%</i>
<i>dont vente de bois zone captage</i>	<i>2 000 €</i>	<i>2 000 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0,00%</i>
Atténuation de charges de personnel	1 000 €	500 €	-500 €	-50,00%
Autres produits de gestion courante	10 €	10 €	0 €	0,00%
Produits financiers et exceptionnels	0 €	49 398 €	49 398 €	
RECETTES RÉELLES D'EXPLOITATION	10 282 920 €	10 605 218,00 €	322 298,00 €	3,13%
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>1 647 643,50 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>-1 647 643,50 €</i>	<i>-100,00%</i>
EPARGNE BRUTE	3 735 099,50 €	2 134 146,00 €	-1 600 953,50 €	-42,86%
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	<i>1 680 000,00 €</i>	<i>1 200 000,00 €</i>	<i>-480 000,00 €</i>	<i>-28,57%</i>
EPARGNE NETTE	2 055 099,50 €	934 146,00 €	-1 120 953 €	-54,54%

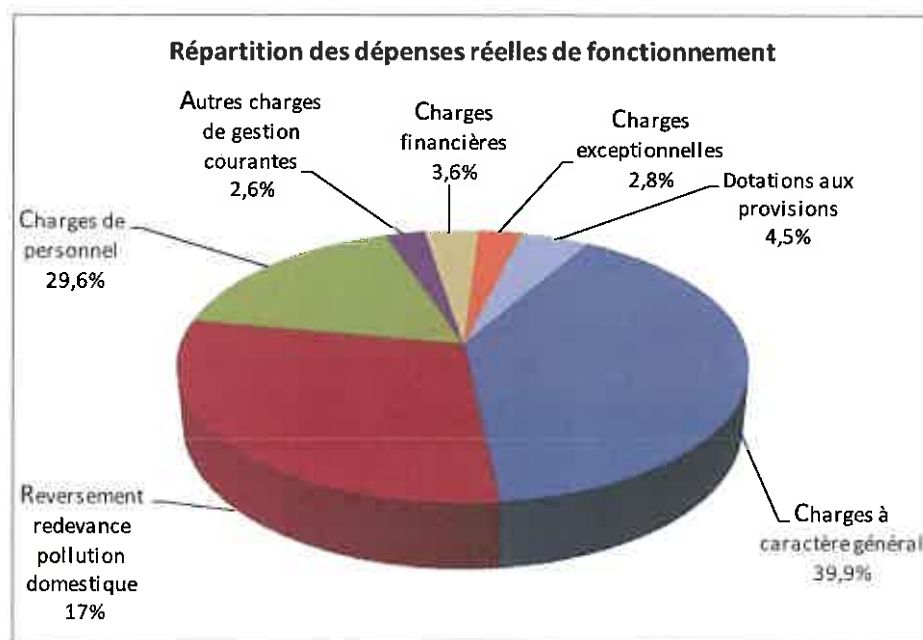
La diminution de l'épargne nette en 2021 résulte uniquement de la non reprise des résultats anticipés comme en 2020.

Comme annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, aucun ajustement des tarifs n'est prévu.

2. Les dépenses d'exploitation

Il est proposé d'arrêter le montant des dépenses de fonctionnement à 11,13 M€. Il se décompose en :

- Des charges réelles de fonctionnement pour 8,47 M€ en progression de 275 K€ soit + 3,36%
- Des amortissements pour un montant de 1,76 M€
- Un virement à la section d'investissement de 897 K€.



Une modification d'imputation entre chapitre sans impact sur l'évolution globale des dépenses de fonctionnement :

- Transfert des dépenses d'entretien des véhicules du service du chapitre 011 (charges à caractère général) vers le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) pour 130 K€.

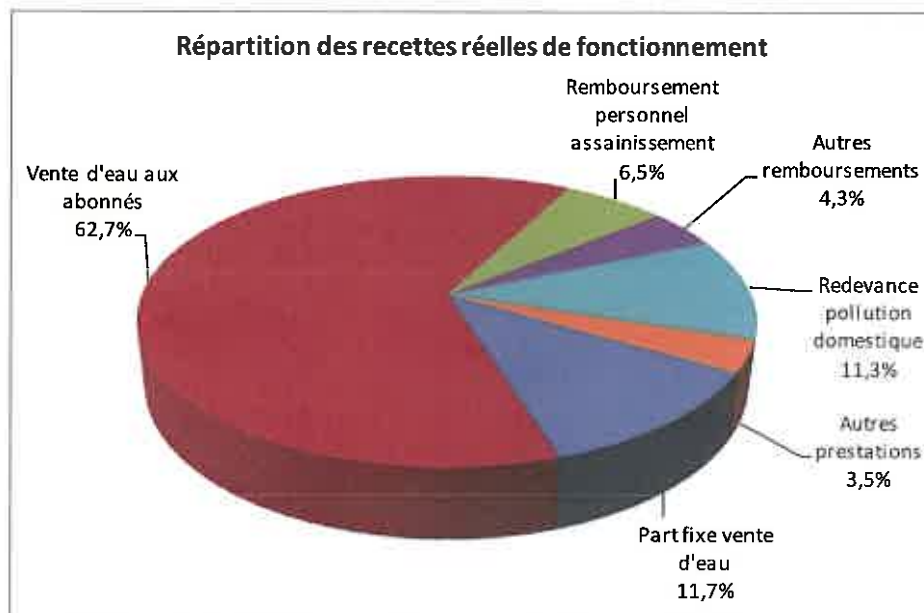
Les principales évolutions sont les suivantes :

- Diminution des charges à caractère général (hors entretien des véhicules) de - 292 K€. Elle correspond à un ajustement du montant des achats d'eau (- 250 K€) en fonction des besoins constatés lors des épisodes de sécheresse de 2019 et 2020.
- Diminution des charges de personnel de 215 K€ correspondant notamment à un ajustement à la baisse des versements de salaires au budget annexe de l'Assainissement (- 95 K€). Les prévisions concernant les salaires et les charges ont été évaluées en fonction des crédits consommés lors des précédents exercices.
- Augmentation du montant des redevances versées à l'Agence de l'Eau de la Redevance (+ 390 K€).
- Création d'une provision pour risque de créances impayées de 382 K€. Cette somme s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des comptes (voir délibération spécifique).

3. Les recettes d'exploitation

Le montant des recettes de fonctionnement est estimé à 11,13 M€. Il se décompose en :

- Des recettes réelles de fonctionnement pour 10,60 M€ en progression de 322 K€ soit 3,13%
- Des opérations d'ordre pour un montant de 529 K€.



Les principales recettes sont les suivantes :

	BP 2020	BP 2021
Ventes d'eau (consommation)	6 650 000 €	6 650 000 €
Ventes d'eau (part fixe)	1 240 000 €	1 240 000 €
Redevance pollution domestique	1 050 000 €	1 200 000 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 647 644 €	0 €
Autres recettes de fonctionnement	1 342 920 €	1 515 218 €

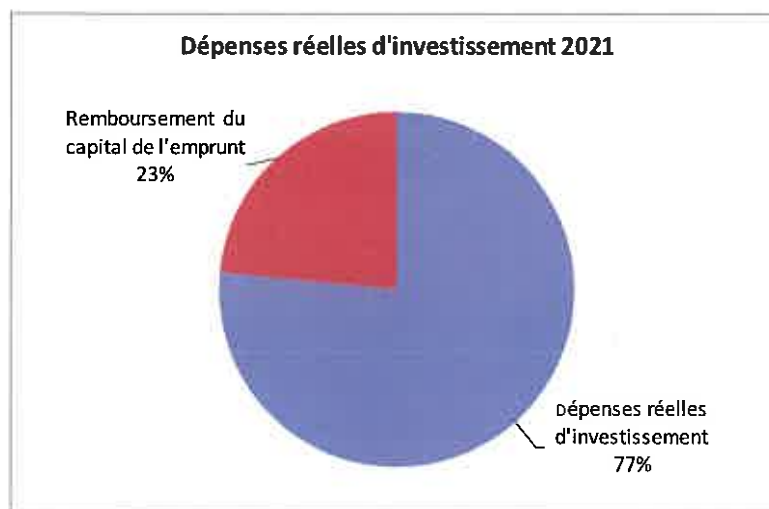
Les principales évolutions sont les suivantes :

- Ventes d'eau estimées au même niveau qu'au Budget primitif 2020 se basant sur une stabilité du nombre d'abonnés et des volumes facturés.
- Augmentation de la redevance prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau (+ 150 K€).
- Ajustement du remboursement des frais de personnel par le Budget Assainissement pour les activités communes aux deux services (+ 85 K€).
- Remboursement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité versée en 2018 et 2019 (+ 49 K€).

4. Le programme d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Primitif 2021 s'élèvent à 5,11 M€. Les trois quarts de ces dépenses sont consacrés à financer des équipements destinés à l'amélioration du réseau et du service rendu aux usagers (3,91 M€). Les crédits restants sont consacrés au remboursement du capital de la dette (1,2 M€).

	BP 2020	BP 2021	Evolution	
Dépenses réelles d'investissement	3 476 110 €	3 913 800 €	437 690 €	12,59%
Remboursement du capital de l'emprunt	1 680 000 €	1 200 000 €	-480 000 €	-28,57%
Total	5 156 110 €	5 113 800 €	-42 310 €	-0,82%



Les principales dépenses d'équipement sont retracées dans le tableau suivant :

Dépenses d'investissement		BP 2021
Amélioration du réseau		2 414 000 €
Travaux et branchements pour les particuliers		541 000 €
Moyens du service		739 800 €
MATERIELS		425 000 €
VEHICULES		205 000 €
LOGICIELS		65 800 €
EAUX SIG DAO LEVE TOPO		25 000 €
PETITS EQUIPEMENTS - MOBILIER		12 000 €
Projet radio relève		123 000 €
Divers		96 000 €
TOTAL		3 913 800 €

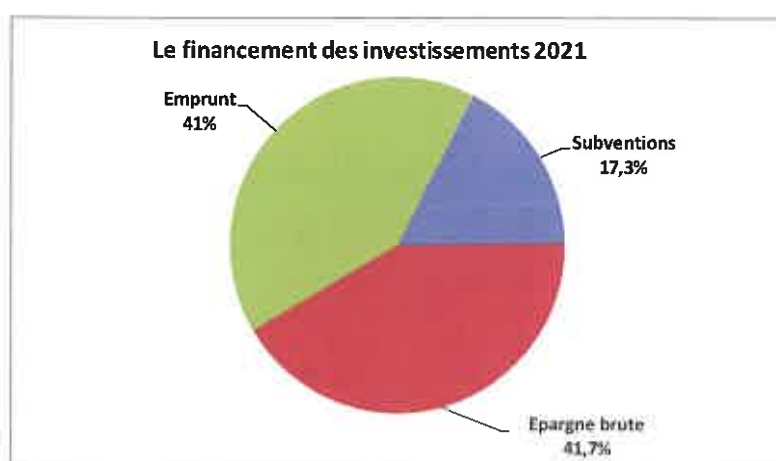
Les dépenses d'équipement prévues en 2021 correspondent à la poursuite de l'amélioration du réseau et à l'amélioration des moyens mis à la disposition du service. Le programme de déploiement de la radio-relève arrive à son terme (123 K€).

5. Le financement du programme d'investissement

	BP 2020	BP 2021	Evolution	
Subventions d'investissement	468 750 €	884 460 €	415 710 €	88,68%
Epargne brute	3 735 099,50 €	2 134 146 €	-1 600 954 €	-42,86%
Emprunt	952 260,50 €	2 095 194 €	1 142 934 €	120,02%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	5 156 110 €	5 113 800 €	-42 310 €	-0,82%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	5 156 110 €	5 113 800 €	-42 310 €	-0,82%

La moitié des dépenses d'équipement prévues en 2021 sont financées grâce au recours à de nouveaux emprunts (2,09 M€). Son montant prévisionnel est en forte progression par rapport au Budget primitif précédent. Il faut remarquer que cette évolution est liée au mode de vote adopté. La reprise des résultats en 2020 a permis d'augmenter l'épargne brute et par conséquent de minimiser le recours à l'emprunt.

Le montant des subventions d'investissement attendues est en progression de 415 K€ pour atteindre 884 K€. Cette évolution s'explique par l'attribution de DSIL pour financer les travaux prévus à Sermamagny et Morvillars (273 K€). L'Agence de l'Eau soutient de manière sélective nos projets.



6. L'encours de la dette

	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31 déc.	14 019 037 €	13 492 497 €	13 972 893 €	14 011 445 €	14 386 816 €



BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Les sommes indiquées ci-dessous sont TTC.

1. L'équilibre général

L'équilibre du budget annexe de l'Assainissement s'établit à 19,28 millions d'euros.

	BP 2020	BP 2021	ECART	%
Charges à caractère général	3 651 989 €	3 383 400 €	-268 589 €	-7,35%
<i>Participation budget principal</i>	700 000 €	650 000 €	-50 000 €	-7,14%
<i>Transport et traitement des boues</i>	598 000 €	685 000 €	87 000 €	14,55%
<i>Fluides stations</i>	917 400 €	917 700 €	300 €	0,03%
<i>SPANC</i>	40 000 €	35 000 €	-5 000 €	-12,50%
<i>Autres charges</i>	1 396 589 €	1 095 700 €	-300 889 €	-21,54%
Charges de personnel	3 414 950 €	3 500 000 €	85 050 €	2,49%
<i>Dont remboursement personnel eau</i>	600 000 €	685 000 €	85 000 €	14,17%
Autres charges de gestion courantes	80 050 €	470 949 €	390 899 €	488,32%
Redevance pour modernisation des reseaux	630 000 €	630 000 €	0 €	0,00%
Charges financières	600 000 €	580 000 €	-20 000 €	-3,33%
Charges exceptionnelles, diverses et imprévues	171 000 €	228 000 €	57 000 €	33,33%
Provisions pour risques et charges	0 €	150 000 €	150 000 €	0,00%
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	8 547 989 €	8 942 349 €	394 360 €	4,61%
Recettes de gestion des services	9 528 000 €	10 434 000 €	906 000 €	9,51%
<i>Dont Redevance assainissement</i>	7 600 000 €	8 700 000 €	1 100 000 €	14,47%
<i>Dont redevance pour modernisation du réseaux</i>	800 000 €	630 000 €	-170 000 €	-21,25%
<i>Dont Part fixe</i>	550 000 €	550 000 €	0 €	0,00%
<i>Dont Branchement, raccordements et contrôles</i>	367 000 €	410 000 €	43 000 €	11,72%
<i>Dont remboursement personnel eau</i>	195 000 €	100 000 €	-95 000 €	-48,72%
<i>Dont autres prestations de service</i>	16 000 €	44 000 €	28 000 €	175,00%
SPANC	66 000 €	104 000 €	38 000 €	57,58%
Subventions et primes d'épuration	419 214 €	370 000 €	-49 214 €	-11,74%
Autres produits de gestion courante	14 010 €	12 010 €	-2 000 €	-14,28%
Atténuation de charges	1 000 €	500 €	-500 €	-50,00%
Produits financiers et exceptionnels	45 058 €	249 678 €	204 620 €	454,13%
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	10 073 282 €	11 170 188 €	1 096 906 €	10,89%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	890 344,82 €	0,00 €	-890 345 €	-100,00%
EPARGNE BRUTE	2 415 637,82 €	2 227 839 €	-187 799 €	-7,77%
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	2 150 000 €	2 200 000 €	50 000 €	2,33%
EPARGNE NETTE	265 637,82 €	27 839 €	-237 799 €	-89,52%

En raison de la crise sanitaire, le budget primitif 2020 a été voté tardivement avec une reprise des résultats. Leur intégration a permis de dégager une épargne nette positive de + 265 K€.

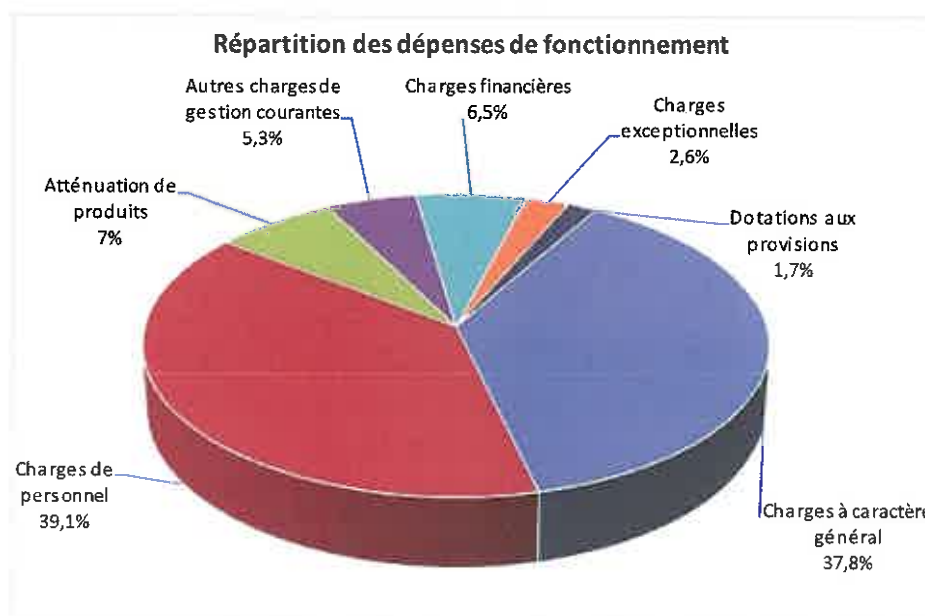
L'ajustement des tarifs rendu nécessaire par l'augmentation continue des charges d'exploitation (+ 394 K€), annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, permet dégager une épargne nette positive de 28 K€.

2. Les dépenses d'exploitation

Il est proposé d'arrêter le montant des dépenses de fonctionnement à 12,18 M€.

Elles se décomposent entre :

- Les charges réelles de fonctionnement progressent de + 394 K€ soit + 4,6 % pour atteindre 8,94 M€
- La dotation aux amortissements pour 2,49 M€
- Le virement à la section d'investissement pour 745 K€.



Une modification d'imputation entre chapitre sans impact sur l'évolution globale des dépenses de fonctionnement :

- Transfert des dépenses d'entretien des véhicules du service du chapitre 011 (charges à caractère général) vers le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) pour 379 K€.

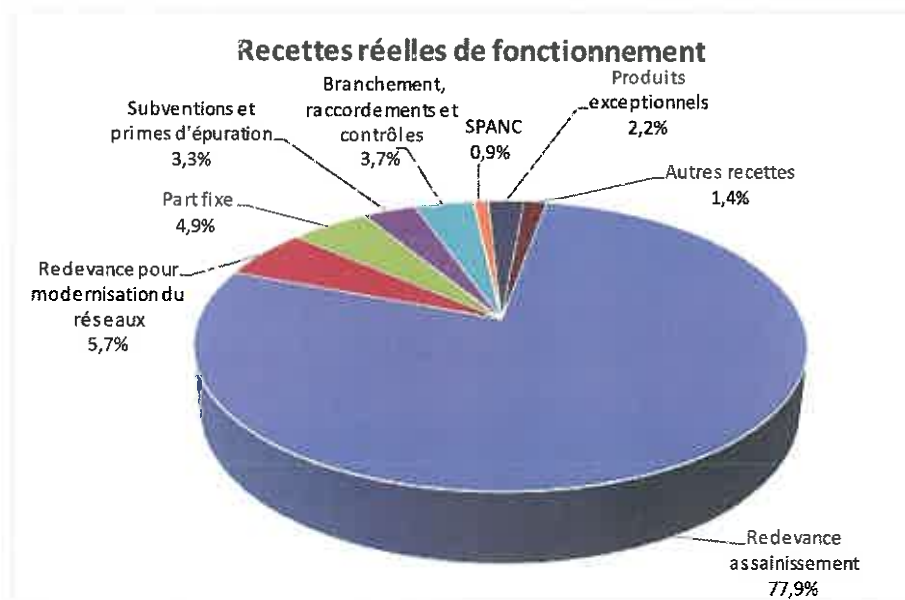
Les principales évolutions sont les suivantes :

- Transport et traitement des boues (+ 87 K€). Les prévisions budgétaires sont ajustées en fonction des montants réalisés en 2019 et 2020.
- Augmentation du remboursement des charges de personnel (+ 85 K€) au Budget Eau, dans le cadre des actions communes aux deux services.
- Ajustement du montant des annulations de titres sur exercices antérieurs tenant compte des besoins constatés lors des années précédentes (+ 50 K€).
- Création d'une provision pour risque de créances impayées de 150 K€. Cette somme s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des comptes (voir délibération spécifique).

3. Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation sont estimées à 12,18 M€. Elles se décomposent en :

- Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 11,17 M€. Elles augmentent de 1,09 M€ entre 2020 et 2021 principalement en raison de l'ajustement des tarifs destiné à dégager des ressources nouvelles et pérennes afin de continuer à fournir un haut niveau de service aux usagers.
- Des opérations d'ordre pour un montant de 1,01 M€.



Les principales recettes sont les suivantes :

	BP 2020	BP 2021
Redevances assainissement collectif	7 600 000 €	8 700 000 €
Part fixe assainissement	550 000 €	550 000 €
Redevance pour modernisation du réseau	800 000 €	630 000 €
Subventions et primes d'épuration	419 214 €	370 000 €
Produits exceptionnels	45 058 €	249 678 €
Autres recettes de fonctionnement	659 010 €	670 510 €
Résultat de fonctionnement reporté	890 344,82 €	0,00 €

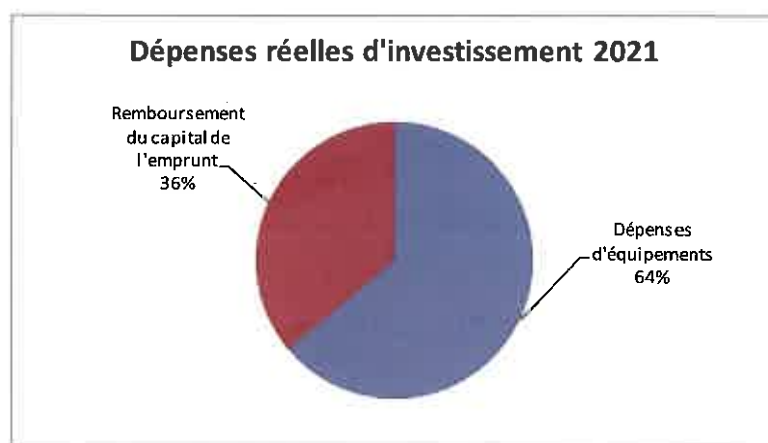
Les principales évolutions sont :

- Ajustement de la redevance d'assainissement collectif de 1,1 M€ (cf délibérations sur les tarifs).
- Remboursement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité versée en 2018 et 2019 (+ 209 K€).
- Diminution du prélèvement de la redevance pour modernisation du réseau au profit de l'Agence de l'Eau (- 170 K€) ;
- La Prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau poursuit sa baisse (- 49 K€)

4. Le programme d'investissement

En 2021, les dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif s'élèvent à 6,09 M€. Les deux tiers de ces dépenses sont consacrées à l'amélioration du réseau et du service rendu aux usagers (3,9 M€). Le volume d'investissement est en phase avec les montants annoncés lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

	BP 2020	BP 2021	Evolution	
Dépenses d'équipements	4 083 310 €	3 894 500 €	-188 810 €	-4,62%
Remboursement du capital de l'emprunt	2 185 257 €	2 200 000 €	14 743 €	0,67%
Total	6 268 567 €	6 094 500 €	-174 067 €	-2,78%



Les grands axes des opérations d'équipement 2021 sont indiqués dans le tableau suivant :

Dépenses d'investissement		BP 2021
Travaux sur le réseau		2 678 000 €
Maintenance		527 500 €
MATERIELS TECHNIQUES		242 500 €
LOGICIEL ET INFORMATIQUE		183 000 €
RENOUVELLEMENT DES VEHICULES		64 000 €
ETUDES DIVERSES		31 000 €
TRAVAUX		5 000 €
MOBILIER		2 000 €
Eaux Claires Parasites		490 000 €
TRAVAUX ECP SECTEUR SUD		308 000 €
AUTRES TRAVAUX EAUX CLAIRES PARASITES		182 000 €
STEP - projet		199 000 €
SUD SAVOUREUSE COLLECTEURS		194 000 €
FRAIS ETUDES STEP BELFORT		5 000 €
TOTAL		3 894 500 €

Les principales dépenses portent sur :

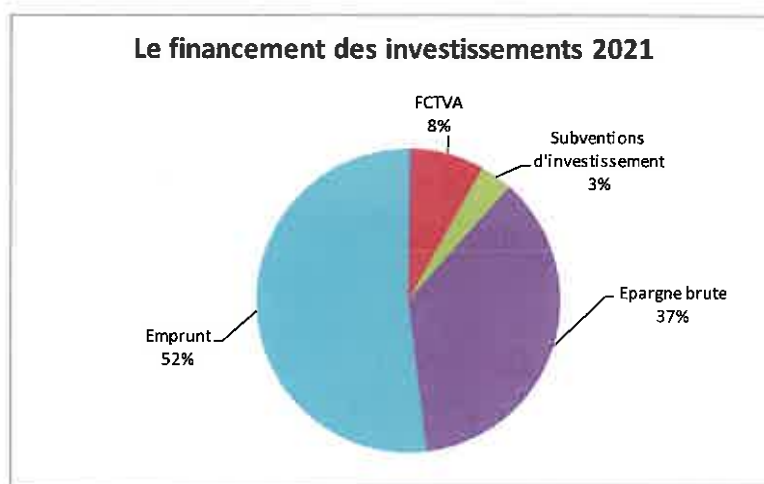
- Travaux sur les réseaux pour 2 678 K€ dont des travaux de branchement chez des particuliers pour 550 K€ ;
- De la maintenance pour 527 K€ ;
- La poursuite de la réduction des eaux claires parasites, principalement dans le secteur Sud (308 K€) ;
- Les collecteurs de la STEP du secteur Sud Savoureuse (194 K€).

5. Le financement du programme d'investissement

	BP 2020	BP 2021	Evolution	
Recettes SPANC	22 582 €	22 000 €	-582 €	-2,58%
FCTVA	586 200 €	470 000 €	-116 200 €	-19,82%
Subventions d'investissement	489 314 €	208 118 €	-281 196 €	-57,47%
Epargne brute	2 415 638 €	2 227 839 €	-187 799 €	-7,77%
Emprunt	2 754 833 €	3 166 543 €	411 710 €	14,95%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	6 268 567 €	6 094 500 €	-174 067 €	-2,78%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	6 268 567 €	6 094 500 €	-174 067 €	-2,78%

En raison de la faiblesse de l'épargne nette et de la raréfaction des subventions d'investissement versées par l'Agence de l'Eau, le financement du programme d'investissement 2021 sera financé par moitié par le recours à l'emprunt pour 3,1 M€.

Cette ressource est complétée par des subventions pour 208 K€ et le FCTVA pour 470 K€.



6. L'encours de la dette

	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	26 974 224 €	25 403 295 €	28 433 595 €	27 609 909 €	28 024 858 €



BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES ERRUES

Les travaux de viabilisation réalisés dans le lotissement artisanal des Errues ont permis de créer six parcelles, dont cinq sont encore en cours de commercialisation.

Sur ce budget, en 2021, seules les opérations de remboursement des échéances d'emprunts sont prévues. A cela s'ajoutent la constatation des stocks de terrains imposée par la réglementation.

La participation du budget principal en section d'investissement est estimée à 44K€. Son montant est moins important que précédemment en raison de la reprise des résultats déficitaires lors du vote du budget primitif 2020.

Le budget est assujéti à la TVA. Les sommes figurant ci-dessous s'entendent donc « hors taxe ».

L'équilibre général

Le budget du lotissement artisanal Les Errues s'établit à 1,24 millions d'euros.

Présentation simplifiée du Budget Primitif 2021

Section de fonctionnement

Recettes

	BP 2020	BP 2021	Evolution	
			en valeur	en %
75 Autres produits de gestion courante	2 610,46	0,00	-2 610,46	NC
Recettes de gestion courante	2 610,46	0,00	-2 610,46	NC
Recettes réelles de fonctionnement	2 610,46	0,00	-2 610,46	NC
042 Opérations d'ordre (stocks)	592 179,00	599 200,00	7 021,00	1,19%
043 Opérations d'ordre (section de fonctionnement)	10 059,00	9 400,00	-659,00	-6,55%
Recettes d'ordre	602 238,00	608 600,00	6 362,00	1,06%
Total recettes de fonctionnement	604 848,46	608 600,00	3 751,54	0,62%

Dépenses

	BP 2020	BP 2021	Evolution	
			en valeur	en %
002 Résultat de fonctionnement reporté	2 887,46	0,00	-2 887,46	NC
65 Autres charges de gestion courante	9,00	0,00	-9,00	NC
Dépenses de gestion courante	2 896,46	0,00	-2 896,46	NC
66 Charges financières	10 059,00	9 400,00	-659,00	-6,55%
Dépenses réelles de fonctionnement	12 955,46	9 400,00	-3 555,46	-27,44%
042 Opérations d'ordre (stocks)	581 834,00	589 800,00	7 966,00	1,37%
043 Opérations d'ordre (section de fonctionnement)	10 059,00	9 400,00	-659,00	-6,55%
Dépenses d'ordre	591 893,00	599 200,00	7 307,00	1,23%
Total dépenses de fonctionnement	604 848,46	608 600,00	3 751,54	0,62%

Section d'investissement

Recettes

		BP 2020	BP 2021	Evolution	
				en valeur	en %
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	NC
16	Emprunts et dettes assimilées	84 678,62	44 400,00	-40 278,62	-47,57%
Total des recettes financières		84 678,62	44 400,00	-40 278,62	-47,57%
Total des recettes réelles d'investissement		84 678,62	44 400,00	-40 278,62	-47,57%
040	Opérations d'ordre (stocks)	581 834,00	589 800,00	7 966,00	1,37%
Recettes d'ordre		581 834,00	589 800,00	7 966,00	1,37%
Total des recettes d'investissement		666 512,62	634 200,00	-32 312,62	-4,85%

Dépenses

		BP 2020	BP 2021	Evolution	
				en valeur	en %
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	NC
16	Emprunts et dettes assimilées	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00%
Total des dépenses financières		35 000,00	35 000,00	0,00	0,00%
001	Résultat d'investissement reporté	39 333,62	0,00	-39 333,62	NC
Total des dépenses réelles d'investissement		74 333,62	35 000,00	-39 333,62	-52,91%
040	Opérations d'ordre (stocks)	592 179,00	599 200,00	7 021,00	1,19%
Dépenses d'ordre		592 179,00	599 200,00	7 021,00	1,19%
Total des dépenses d'investissement		666 512,62	634 200,00	-32 312,62	-4,85%

L'encours de la dette

	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	647 500 €	612 500 €	577 500 €	542 500 €	507 500 €



La viabilisation des parcelles étant achevées, aucun nouvel emprunt n'est à envisager.

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

Objet de la délibération

N° 2021-32

Vote des taux
d'imposition 2021

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmoix** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Phillippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Fosse-magne** : M. Arnaud MIOTTE.

M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)

Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire - M. Jacques BONIN Vice-président

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)

Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars)

M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)

Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction des Affaires Générales

Références : JS/RB/CM
Code matière : 7.1

Objet : Vote des taux d'imposition 2021

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Suite à la fusion de la CAB et de la CCTB, le taux de CFE de Grand Belfort a été déterminé par le calcul du taux moyen pondéré, soit 29,56 %. Depuis 2018, le taux est harmonisé à 29,56 % sur l'ensemble du territoire du Grand Belfort.

En 2021, la valeur locative des établissements industriels sera réduite de moitié ce qui entraîne une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers (TFPB et CFE) dues par ces établissements.

Pour 2021, il est proposé de porter le taux de CFE au taux de 30,85 %.

Les taux de fiscalité des ménages (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti)

- Taxe d'Habitation

La réforme d'exonération de la taxe d'habitation va désormais s'appliquer à l'ensemble des contribuables à partir de 2021 et ceci progressivement jusqu'en 2023.

L'imposition sur les résidences secondaires n'entre pas dans le champ de la réforme et elles continueront à être taxées.



En contrepartie du produit fiscal perdu, les collectivités concernées recevront des recettes compensatoires. Les EPCI sont en effet compensés dès 2021 par une quote-part dynamique de la TVA. La fraction de la TVA dont bénéficieront les collectivités sera calculée à partir de la dynamique de la TVA de l'année en cours (évolution entre N et N-1).

Les collectivités pourront à nouveau appliquer leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation à partir de 2023 et

notamment sur la taxe d'habitation des résidences secondaires. Aussi, le taux de taxe d'habitation, actuellement de 10,41 % est maintenu pour les années 2021 et 2022.

- Taxe sur le Foncier Bâti

En 2020, le taux de foncier bâti a été fixé à 3% pour atteindre un produit de recettes fiscales nécessaires à l'équilibre budgétaire. Il est proposé de fixer le taux de taxe foncière à 4,5 % pour 2021.

- Taxe sur le Foncier Non Bâti

Pour la taxe sur le foncier non bâti, le taux moyen pondéré est de 5,17 %. L'ensemble du territoire de Grand Belfort est imposé au taux unique de 5,17 % depuis 2017. Il est proposé de reconduire ce taux pour 2021.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Depuis 2018, le régime de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire de Grand Belfort a été harmonisé au taux de 9,80 %. Il est proposé de reconduire ce taux pour 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de porter le taux de la cotisation foncière des entreprises à 30,85%,
de porter le taux de la taxe sur le foncier bâti à 4,5 %,
de reconduire le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 5,17 %,
de reconduire le taux de la TEOM à 9,80 % sur l'ensemble du territoire du Grand Belfort en 2021,

Pour	76	
Contre	9	Mme Corinne AYMONIER, M. Gérald LORIDAT, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, M. Eric GILBERT
Suffrages exprimés	85	
Abstentions	6	M. Michel NARDIN, M. Julien PLUMELEUR, Mme Martine PAULUZZI, M. Alain FOUSSERET, M. Jean-Claude MOUGIN, M. Bernard GUERRE-GENTON
Ne prend pas part au vote	1	Mme Hafida BERREGAD

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13353-DE-1-1

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

N° 2021-33

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Actualisation des tarifs
communautaires

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmoix** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Foussemagne** : M. Arnaud MIOTTE.

M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)

Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)

Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars)

M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)

Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction des Affaires Générales

Références : MM/JSRB/CNJMG:CM
Code matière : 7.10

Objet : Actualisation des tarifs communautaires

Les biens et les services rendus par Grand Belfort dans l'exercice de ses compétences font l'objet d'une tarification.

Ces tarifs concernent les prestations rendues par les services de l'eau, de l'assainissement, des déchets ménagers, des aires d'accueil des gens du voyage et des équipements sportifs et culturels.

Les tarifs en vigueur des piscines, de la patinoire et du conservatoire de musique sont rappelés pour mémoire et font l'objet chaque année de délibérations spécifiques.

Les principales modifications portent sur la progression de la redevance d'assainissement part fixe et part variable nécessaires au financement de l'activité du service.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'adopter les nouveaux tarifs communautaires à compter du 1^{er} mai 2021.

Pour	84	
Contre	0	
Suffrages exprimés	84	
Abstentions	5	M. Gérald LORIDAT, Mme Mathilde REGNAUD, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT
Ne prend pas part au vote	3	Mme Marie-José FLEURY, M. Julien PLUMELEUR, Mme Hafida BERREGAD

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme

Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 19 avril 2021
Date de télétransmission : 19 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-219000106-20210331-2021-35-DE

RECUEIL DES TARIFS
DES SERVICES PUBLICS
DE GRAND BELFORT
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



GRAND
BELFORT

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>		<u>Lignes</u>
EAU ET ASSAINISSEMENT			
Eau Consommation et abonnement	1	>	2
Eau potable - Prestations	1	>	36
Assainissement abonnement (TTC)	2	>	72
Redevance Assainissement (TTC)	2	>	74
Eau (HT) et assainissement (TTC) - Main d'œuvre	2	>	76
Eau (HT) et assainissement (TTC) - Véhicules	3	>	88
Eau (HT) et assainissement (TTC) - Fournitures et matériels	3	>	96
Assainissement (TTC) - Prestations lors des contrôles pour vente d'immeuble	3	>	103
Assainissement (TTC) - Participation pour le financement de l'assainissement collectif : PFAC Domestique	3	>	105
Assainissement (TTC) - Participation pour le financement de l'assainissement collectif : PFAC assimilé Domestique	3	>	109
Assainissement (TTC) - Prestations	3	>	111
Divers (TTC)	5	>	169
DECHETS MENAGERS			
	5	>	177
SPORTS			
Piscines	6	>	192
Patinoire	7	>	256
Stade Serzian	9	>	341
THEATRE GRANIT			
	9	>	352
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL			
	10	>	359
AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE			
	12	>	449
SURVEILLANCE DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES			
	12	>	455
GARDE CHAMPÊTRES			
	12	>	457
REGIE MONTREUX			
	12	>	466

Les tarifs de l'eau sont HT et ceux de l'assainissement TTC.

TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

N° ligne	Libellé	Unité	Anciens tarifs	Tarifs actualisés
1	EAU (Tarifs HT) ET ASSAINISSEMENT (Tarifs TTC)			
2	EAU CONSOMMATION ET ABONNEMENT (HT)			
3	Eau potable	m ³	1,33169 €	1,33169 €
4	Coopération décentralisée	m ³	0,00333 €	0,00333 €
5	Abonnement compteur individuel			
6	Diamètre 15	unité	31,00 €	31,00 €
7	Diamètre 20	unité	45,00 €	45,00 €
8	Diamètre 25	unité	60,00 €	60,00 €
9	Diamètre 30	unité	80,00 €	80,00 €
10	Diamètre 40	unité	90,00 €	90,00 €
11	Diamètre 50	unité	120,00 €	120,00 €
12	Diamètre 60	unité	150,00 €	150,00 €
13	Diamètre 80	unité	300,00 €	300,00 €
14	Diamètre 100	unité	500,00 €	500,00 €
15	Diamètre 120	unité	800,00 €	800,00 €
16	Diamètre 150	unité	1 500,00 €	1 500,00 €
17	Diamètre 200	unité	1 700,00 €	1 700,00 €
18	Abonnement compteur incendie			
19	Diamètre 100	unité	250,00 €	250,00 €
20	Diamètre 120	unité	400,00 €	400,00 €
21	Diamètre 150	unité	750,00 €	750,00 €
22	Diamètre 200	unité	850,00 €	850,00 €
23	Abonnement compteur habitat collectif			
24	Diamètre 15	unité	62,00 €	62,00 €
25	Diamètre 20	unité	90,00 €	90,00 €
26	Diamètre 25	unité	120,00 €	120,00 €
27	Diamètre 30	unité	160,00 €	160,00 €
28	Diamètre 40	unité	180,00 €	180,00 €
29	Diamètre 50	unité	240,00 €	240,00 €
30	Diamètre 60	unité	300,00 €	300,00 €
31	Diamètre 80	unité	600,00 €	600,00 €
32	Diamètre 100	unité	1 000,00 €	1 000,00 €
33	Diamètre 120	unité	1 600,00 €	1 600,00 €
34	Diamètre 150	unité	3 000,00 €	3 000,00 €
35	Diamètre 200	unité	3 400,00 €	3 400,00 €
36	EAU POTABLE - PRESTATIONS (HT)			
37	Utilisation du camion grue (hors déplacements)	heure	75,75 €	75,75 €
38	Prestation d'étalonnage de compteur (par le service)	unité	60,60 €	60,60 €
39	Prestation d'étalonnage de compteur (organisme agréé)	unité	au réel + frais envoi	au réel + frais envoi
40	Pose compteur DN 15 (hors compteur)	unité	45,00 €	45,00 €
41	Pose compteur DN 25 à 40 (hors compteur)	unité	90,94 €	90,94 €
42	Pose compteur DN 60 à 100 (hors compteur)	unité	136,40 €	136,40 €
43	Pose compteur DN 150 (hors compteur)	unité	227,33 €	227,33 €

TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

N° ligne	Libellé	Unité	Anciens tarifs	Tarifs actualisés
44	Forfait changement de diamètre du compteur à la demande de l'utilisateur comprenant petites fournitures et pose (hors compteur)	unité	95,00 €	95,00 €
45	Forfait changement compteur gelé (hors compteur)	unité	95,00 €	95,00 €
46	Pose regard de branchement AEP	unité	78,49 €	78,49 €
47	Pose support compteur équipé prémonté pour compteur DN 15 ou 20	unité	32,47 €	32,47 €
48	Pose collier ATLAS	unité	6,48 €	6,48 €
49	Pose de l'ensemble d'équipements de branchement DN 15 à 25	unité	25,99 €	25,99 €
50	Pose de l'ensemble d'équipements de branchement DN 32 à 40	unité	51,96 €	51,96 €
51	Percement branchement DN 25 ou 32 avec prise en charge	unité	129,92 €	129,92 €
52	Percement branchement DN 40 à 60 avec prise en charge	unité	194,87 €	194,87 €
53	Coupe hors fouille DN 60 à 100	unité	19,49 €	19,49 €
54	Coupe hors fouille DN 125 à 200	unité	39,62 €	39,62 €
55	Coupe hors fouille DN 250 à 300	unité	67,02 €	67,02 €
56	Coupe en fouille DN 60 à 100	unité	38,97 €	38,97 €
57	Coupe en fouille DN 125 à 200	unité	79,23 €	79,23 €
58	Coupe en fouille DN 250 à 300	unité	134,07 €	134,07 €
59	Pose poteau incendie / bouche incendie hors raccordement / coupes etc....	unité	136,40 €	136,40 €
60	Désinfection	m ³	64,95 €	64,95 €
61	Épreuve hydraulique (essai sous pression)	m ³	51,96 €	51,96 €
62	Déplacement pour ouverture ou fermeture de prise d'eau potable	unité	45,00 €	45,00 €
63	Frais ouverture/fermeture de compte client	unité	45,00 €	45,00 €
64	Déplacement pour ouverture ou fermeture de réseau d'eau potable	unité	84,39 €	84,39 €
65	Déplacement pour relève de compteur sur demande Grand Belfort ou de l'utilisateur	unité	45,00 €	45,00 €
66	Pose d'un analyseur de débit sur compteur abonné (main d'œuvre, déplacement et rapport compris)	unité	133,04 €	133,04 €
67	Pose après compteur abonné de 6 prélocalisateurs de fuites (main d'œuvre, déplacement et rapport compris)	unité	133,04 €	133,04 €
68	Pose après compteur de 12 prélocalisateurs de fuites (main d'œuvre, déplacement et rapport compris)	unité	212,96 €	212,96 €
69	Pose après compteur de 24 prélocalisateurs de fuites (main d'œuvre, déplacement et rapport compris)	unité	265,97 €	265,97 €
70	Recherche de fuites après compteur abonné par corrélation acoustique (hors main d'œuvre et déplacement)	unité	79,91 €	79,91 €
71	Part fixe pour location col de cygne, compteur de chantier, badge pour borne de puisage	mensuel	16,82 €	16,82 €
72	ASSAINISSEMENT ABONNEMENT (TTC)			
73	Service de l'assainissement - part fixe annuelle	unité	20,00 €	30,00 €
74	REDEVANCE ASSAINISSEMENT (TTC)			
75	Redevance d'assainissement	m ³	1,72213 €	1,91 €
76	EAU CHAUDE ET ASSAINISSEMENT (TTC) - MAIN D'ŒUVRE			
77	Adjoint technique 2ème classe	heure	21,29 €	21,29 €
78	Adjoint technique principal 2ème classe	heure	23,13 €	23,13 €
79	Adjoint technique principal 1ère classe	heure	23,38 €	23,38 €
80	Agent de maîtrise	heure	23,62 €	23,62 €
81	Agent de maîtrise principal	heure	26,21 €	26,21 €
82	Technicien	heure	27,39 €	27,39 €
83	Technicien principal 2ème classe	heure	29,83 €	29,83 €
84	Technicien principal 1ère classe	heure	33,39 €	33,39 €
85	Ingénieur	heure	38,95 €	38,95 €
86	Ingénieur en chef	heure	47,87 €	47,87 €
87	<i>Majoration ; 25 % le samedi, 100 % le dimanche et jours fériés, 250 % la nuit de 22 h à 7 h</i>			

TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

N° ligne	Libellé	Unité	Anciens tarifs	Tarifs actualisés
88	EAU (HT) ET ASSAINISSEMENT (TTC) - VEHICULES			
89	Berline	heure	2,74 €	2,74 €
90	Berline (à ajouter à la tarification horaire du véhicule)	km	0,40 €	0,40 €
91	Fourgons et fourgonnettes	heure	5,84 €	5,84 €
92	Fourgons et fourgonnettes (à ajouter à la tarification horaire du véhicule)	km	1,20 €	1,20 €
93	Camion grue, camion caméra ou véhicule hydrocureur avec chauffeur	heure	32,52 €	32,52 €
94	Camion grue, camion caméra ou véhicule hydrocureur avec chauffeur (à ajouter à la tarification horaire du véhicule)	km	3,50 €	3,50 €
95	Déplacement et prise en charge forfaitaire sans sortie camion grue	forfait	40,00 €	40,00 €
96	EAU (HT) ET ASSAINISSEMENT (TTC) - FOURNITURES ET MATERIELS			
97	Construction d'un branchement neuf d'assainissement ou d'eau potable (hors cas particulier décrit ligne 117)	le branchement (partie publique)	Tarif déterminé par application du BPU de l'entreprise effectuant les travaux majoré de 20 %	Tarif déterminé par application du BPU de l'entreprise effectuant les travaux majoré de 20 %
98	Caution de mise à disposition des clés des ouvrages de Grand Belfort (remboursée après restitution des clés)	ouvrage	131,93 €	131,93 €
99	Caution pour prêt de ballons obturateur et accessoires (remboursée après restitution en bon état)	unité	201,97 €	201,97 €
100	Non restitution ou détérioration d'un col de cygne, compteur de chantier	unité	285,80 €	285,80 €
101	Non restitution clé spécifique pour col de cygne	unité	74,32 €	74,32 €
102	Remplacement tête de radioreleve détériorée ou dérobée	unité	95,25 €	95,25 €
103	ASSAINISSEMENT (TTC) : PRESTATIONS LORS DES CONTROLES POUR VENTE D'IMMEUBLE			
104	Contrôle de conformité: avant vente d'immeuble (déplacement, main d'œuvre et prestation)	unité	155,00 €	155,00 €
105	ASSAINISSEMENT (TTC) : PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PFAC DOMESTIQUE			
106	Nouveau logement individuel	unité	910,00 €	910,00 €
107	Nouveau logement collectif	nouveau logement individuel + 450 € par logement	910 € pour le premier logement + 450 € par logement supplémentaire	910 € pour le premier logement + 450 € par logement supplémentaire
108	Réhabilitation de logement	par Équivalent Habitant supplémentaire	303,00 €	303,00 €
109	ASSAINISSEMENT (TTC) : PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : PFAC ASSIMILÉE DOMESTIQUE			
110	Activité non domestique (commerce, industrie, ...)	de 0 à 300 m2	1 530,00 €	1 530,00 €
		au-delà de 300 m2 et par tranche de 300 m2 supplémentaires	1530 € pour les 300 premiers m² + 1020 € par tranche de 300 m² supplémentaires	1530 € pour les 300 premiers m² + 1020 € par tranche de 300 m² supplémentaires
111	ASSAINISSEMENT (TTC) : PRESTATIONS			
112	Vidange d'un regard	unité	30,00 €	30,00 €
113	Première vidange de fosse septique lors du raccordement au réseau public	unité	Gratuit	Gratuit
114	Prestation de curage (véhicule, matériel, équipage, hors déplacements)	heure	101,44 €	101,44 €
115	Investigations par caméra vidéo ou sonde (hors déplacements)	heure	90,00 €	90,00 €

TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

N° ligne	Libellé	Unité	Anciens tarifs	Tarifs actualisés
116	Construction d'un branchement neuf d'assainissement lors d'une extension de réseau desservant une propriété existante et déjà équipée d'un système d'assainissement non collectif réalisé en même temps que la pose du réseau	le branchement (partie publique)	Tarif déterminé par application du BPU de l'entreprise effectuant les travaux de réseau plafonné à 1 300 € TTC	Tarif déterminé par application du BPU de l'entreprise effectuant les travaux de réseau plafonné à 1 300 € TTC
117	Dépotage des lixiviats et matière de vidange	tonne de matière brute	19,00 €	19,00 €
118	Dépotage des boues de station de dépollution et assimilé	tonne de matière sèche	750,00 €	750,00 €
119	Suivi de la conception et réalisation des installations neuves Assainissement Non Collectif	unité	155,00 €	155,00 €
120	Visite de Bon Fonctionnement ANC : contrôle réglementaire (en sus de la participation annuelle)	P.U.H.T.	51,00 €	51,00 €
121	Visite de Bon Fonctionnement ANC : participation annuelle	P.U.H.T. annuel	21,00 €	21,00 €
122	Tarifs filière ANC classique convention type 1 (ex-CAB) :			
123	Assistance technique, entretien et vidange des ANC de capacité inférieure ou égale à 1 500 litres	P.H.T. annuel	67,91 €	67,91 €
124	Assistance technique, entretien et vidange des ANC de capacité supérieure à 1 500 litres et inférieure ou égale à 2 500 litres	P.H.T. annuel	70,16 €	70,16 €
125	Assistance technique, entretien et vidange des ANC de capacité supérieure à 2 500 litres et inférieure ou égale à 3 500 litres	P.H.T. annuel	76,89 €	76,89 €
126	Assistance technique, entretien et vidange des ANC de capacité supérieure à 3 500 litres et inférieure ou égale à 4 500 litres	P.H.T. annuel	83,72 €	83,72 €
127	Assistance technique, entretien et vidange des ANC de capacité supérieure à 4 500 litres et inférieure ou égale à 5 500 litres	P.H.T. annuel	90,57 €	90,57 €
128	Assistance technique, entretien et vidange des ANC de capacité supérieure à 5 500 litres et inférieure ou égale à 6 500 litres	P.H.T. annuel	96,16 €	96,16 €
129	Assistance technique, entretien et vidange des ANC de capacité supérieure à 6 500 litres et inférieure ou égale à 10 000 litres	P.H.T. annuel	106,36 €	106,36 €
130	Assistance technique, entretien et vidange des ANC de capacité supérieure à 10 000 litres	P.H.T. annuel	151,65 €	151,65 €
131	Filière ANC classique type 2 (mesure niveau de boues fait par ex-CAB et facturé 25 €) convention type 3 (tarifs ex-CAB)			
132	Mesure niveau voile de boues	Unité net	25,38 €	25,38 €
133	Entretien vidange ANC < 1 500 litres	Unité net	263,91 €	263,91 €
134	Entretien vidange ANC 1 500 - 2 500 litres	Unité net	273,05 €	273,05 €
135	Entretien vidange ANC 2 500 - 3 500 litres	Unité net	299,44 €	299,44 €
136	Entretien vidange ANC 3 500 - 4 500 litres	Unité net	324,82 €	324,82 €
137	Entretien vidange ANC 4 500 - 5 500 litres	Unité net	352,22 €	352,22 €
138	Entretien vidange ANC 5 500 - 6 500 litres	Unité net	373,54 €	373,54 €
139	Entretien vidange ANC 6 500 - 10 000 litres	Unité net	413,13 €	413,13 €
140	Entretien vidange ANC > 10 000 litres	Unité net	589,74 €	589,74 €
141	Filière micro-station Oxyfix ou Picobell (Tarifs ex-CAB)			
142	Détail prestations : vidange compartiment primaire et remise en claire sur demande du propriétaire. Débouchage toutes canalisations. Nettoyage du poste relevage en même temps que vidange.			
143	Paiement à la prestations			
144	micro-station 4EH	Unité net	263,91 €	263,91 €
145	micro-station 5EH	Unité net	273,05 €	273,05 €
146	micro-station 6EH	Unité net	299,44 €	299,44 €
147	9EH	Unité net	324,82 €	324,82 €
148	21EH	Unité net	373,54 €	373,54 €
149	Contrat ex-Tilleul (signé avant fusion)	net annuel	0,50€/m3 eau	0,50€/m3 eau
150	Contrat ex-Bourbeuse (signé avant fusion)	net annuel	0,50€/m3 eau	0,50€/m3 eau
151	Contrat Tilleul-Bourbeuse		Coût réel selon BP entreprise + coût service 40€	Coût réel selon BP entreprise + coût service 40€
152	Assistance technique entretien vidange ANC < 2 000 litres (ex-CCTB)	Unité net Coût réel selon BP entreprise	176,75 €	176,75 €
153	Assistance technique entretien vidange ANC 2 000 - 6 000 litres (ex-CCTB)		225,74 €	225,74 €

TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

N° ligne	Libellé	Unité	Anciens tarifs	Tarifs actualisés
154	Assistance technique entretien vidange ANC > 6 000 litres : Prix par m3 supplémentaire (à ajouter au poste précédent) (ex-CCTB)		61,61 €	61,61 €
155	Nouvelles conventions Grand Belfort			
156	Filière classique		Coût réel de l'entreprise + coût service 40€	Coût réel de l'entreprise + coût service 40€
157	Entretien bac à graisses seul	Unité net	142,41 €	142,41 €
158	Prix supplémentaire pour vidange du bac à graisses dans le cadre de l'entretien de la fosse toutes eaux	Unité net	80,80 €	80,80 €
159	Entretien vidange ANC < 1 500 litres	Unité net	175,74 €	175,74 €
160	Entretien vidange ANC 1 500 - 3 000 litres	Unité net	214,12 €	214,12 €
161	Entretien vidange ANC 3 001 - 5 000 litres	Unité net	243,41 €	243,41 €
162	Entretien vidange ANC 5 001 - 7 000 litres	Unité net	366,63 €	366,63 €
163	Entretien vidange ANC 7 001 - 10 000 litres	Unité net	423,19 €	423,19 €
164	Entretien vidange ANC > 10 000 litres	Unité net	496,92 €	496,92 €
165	Microstation		Coût réel de l'entreprise + coût service 75 €	Coût réel de l'entreprise + coût service 75 €
166	Microstation 4-5-6 EH	Unité net	247,45 €	247,45 €
167	Microstation 7 à 10 EH	Unité net	277,75 €	277,75 €
168	Microstation 11 à 21 EH	Unité net	398,95 €	398,95 €
169	DIVERS (ITC)			
170		le ml canalisation	9,41 €	9,41 €
171		le regard	94,60 €	94,60 €
172	Indemnité servitude passage	le ml fourreaux télécom	9,41 €	9,41 €
173		la chambre de tirage	94,60 €	94,60 €
174	Prises d'eau illégale sur Poteau Incendie (forfait 500 m³)		713,85 €	713,85 €
175	Fraude sur compteur de distribution (forfait 250 m³)		356,92 €	356,92 €
176	Duplicata de documents (factures, contrat d'abonnement ...)		1,22 €	1,22 €
177	DECHETS MENAGERS			
178	incineration des déchets ménagers et assimilés (tarif fixé par le SERTRID)	tonne	Courant 2020	Courant 2021
179	Evacuation de dépôts non-conformes au règlement			
180	Frais fixes		104,00 €	104,00 €
181	Majoration par m3 enlevé	m 3	50,00 €	50,00 €
182	Conteneurs et pièces détachées			
183	Selon bordereau de prix du fournisseur attributaire avec une majoration pour frais généraux (arrondi à l'unité monétaire la plus proche)		15%	15%
184	Forfait intervention sur conteneur		17,00 €	17,00 €
185	Composteur individuel et pièces détachées			
186	Composteur		25,00 €	25,00 €
187	Pièces détachées: selon bordereau de prix du fournisseur attributaire avec une majoration pour frais généraux		15%	15%
188	Déchetteries			
189	Remplacement des badges de déchetterie		15,00 €	15,00 €
190	Accueil des professionnels			
191	Apport de 0 à 2 m3 (limité à deux passages par jour avec 2m3 maxi par apport)	m 3	59,00 €	59,00 €

TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

N° ligne	Libellé	Unité	Anciens tarifs	Tarifs actualisés
192	SPORTS - PISCINES (conformément à la délibération spécifique du 6 avril 2021)			
193	<u>Droits d'entrée</u>			
194	<u>Entrées individuelles</u>			
195	<u>Tarif normal</u>			
196	Adultes (à partir de 16 ans)		2,80 €	3,00 €
197	Carnet de 12 tickets (12 tickets pour le prix de 10)		28,00 €	30,00 €
198	Carte mensuelle		41,00 €	25,00 €
199	<u>Tarif réduit (sur présentation en caisse d'un justificatif ou d'une carte accréditive)</u>			
200	Enfants de moins de 16 ans, licenciés des clubs nautiques belfortains, membres de familles nombreuses, personnes handicapées, sur justificatifs scolaires et universitaires, chômeurs, personnes de plus de 60 ans		2,20 €	2,50 €
201	Carnet de 12 tickets (12 tickets pour le prix de 10)		22,00 €	25,00 €
202	Carte mensuelle		29,00 €	20,00 €
203	<u>Gratuité</u>			
204	Enfants de moins de 1 an, personnel Ville de Belfort et Grand Belfort Communauté d'Agglomération		Gratuit	Gratuit
205	Lors d'animations spécifiques, d'opérations promotionnelles, des entrées peuvent être offertes aux personnes, groupes participants ou partenaires		Gratuit	Gratuit
206	<u>Tarif été</u>			
207	A l'unité		3,00 €	3,00 €
208	Carnet de 12 tickets (12 tickets pour le prix de 10)		30,00 €	30,00 €
209	Carte mensuelle		0,00 €	25,00 €
210	Le ticket CE à la centaine		2,40 €	2,40 €
211	Groupes facturés		2,50 €	2,50 €
212	<u>Manifestations / Animations / Spectacles droit d'entrée individuel</u>			
213	Animation "A"		5,00 €	5,00 €
214	Animation "B"		8,00 €	8,00 €
215	Animation "C"		10,00 €	10,00 €
216	Animation "D"		14,00 €	14,00 €
217	<u>Entrées écoles et groupes (sur factures)</u>			
218	Etablissements scolaires de Grand Belfort Communauté d'Agglomération		Gratuit	Gratuit
219	Etablissements scolaires extérieurs à Grand Belfort Communauté d'Agglomération		1,90 €	2,00 €
220	Groupes organisés (par personne - minimum 10)		1,85 €	2,00 €
221	Le ticket CE, collectivités à la centaine, tarif normal		2,25 €	2,40 €
222	Le ticket CE, collectivités à la centaine, tarif réduit		1,75 €	1,90 €
223	<u>Enseignement</u>			
224	Aux établissements scolaires de Grand Belfort		Gratuit	Gratuit
225	Aux établissements extérieurs à Grand Belfort		20,00 €	20,00 €
226	<u>Aquagym</u>			
227	à l'unité		4,40 €	5,00 €
228	la période		44,00 €	50,00 €
229	<u>Aquabike</u>			
230	à l'unité			10,00 €
231	la période			100,00 €
232	<u>Jardin aquatique</u>			
233	à l'unité		6,20 €	7,00 €
234	Carte de 10 séances		62,00 €	70,00 €

TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

N° ligne	Libellé	Unité	Anciens tarifs	Tarifs actualisés
235	<u>Natation prénatale</u>			
236	à l'unité		6,50 €	7,00 €
237	<u>Tarif horaire de surveillance</u>			
238	Semaine		14,00 €	15,00 €
239	Dimanche et jours fériés		19,00 €	20,00 €
240	<u>Location des piscines</u>			
241	Associations sportives belfortaines et de Grand Belfort. Entraînement à la compétition, meetings, apprentissage, secourisme et sauvetage, dans le cadre des créneaux qui leur sont réservés		Gratuit	Gratuit
242	Activités de loisirs par heure, et par ligne d'eau (25m) en sus du prix d'entrée		35,50 €	20,00 €
243	Activités de loisirs par heure, et par ligne d'eau (50m) en sus du prix d'entrée		0,00 €	40,00 €
244	Organismes à but lucratif, et par ligne d'eau (25m) en sus du prix d'entrée par heure		320,00 €	320,00 €
245	Organismes à but lucratif, et par ligne d'eau (50m) en sus du prix d'entrée par heure		0,00 €	380,00 €
246	<u>Activités</u>			
247	Location Aqua Vélo, la séance de 30 minutes		2,00 €	2,00 €
248	Anniversaire pour enfant à partir de 6 ans minimum (minimum 8 enfants, maximum 12 enfants) avec un parent qui doit accompagner le groupe sur le bassin en tenue de bain avec un animateur diplômé à disposition pour une durée d'une heure,+ salle pour goûter gâteau et boissons à la charge des parents		5,00 €	5,00 €
249	Anniversaire pour enfant à partir de 6 ans minimum (minimum 8 enfants, maximum 12 enfants) avec deux parents qui doivent accompagner le groupe sur le bassin en tenue de bain, sans animateur, avec salle pour goûter gâteau et boissons à la charge des parents		3,00 €	3,00 €
250	Test natation, en sus du prix d'entrée et sur réservation		2,00 €	2,00 €
251	<u>BIEN ETRE</u>			
252	à l'unité pour 2h			12,00 €
253	Abonnement pour 10 séances			100,00 €
254	<u>Remplacement carte ou bracelet</u>			
255	Remplacement carte ou bracelet			5,00 €
256	SPORT - PATINOIRE (à compter du 1er septembre 2020 conformément à la délibération n°20-82)			
257	<u>Droits d'entrée</u>			
258	<u>Entrées individuelles Toutes séances publiques sauf manifestations</u>			
259	Tarif Normal		4,30 €	4,30 €
260	Tarif Réduit (enfant scolarisé, étudiant, demandeur d'emploi)		3,40 €	3,40 €
261	Tarif Vacances (tarif unique pour tous, le matin pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi)		3,40 €	3,40 €
262	Tarif pour le Personnel Ville de Belfort et de Grand Belfort		Gratuit	Gratuit
263	<u>Ecoles et Groupements</u>			
264	Etablissements publics scolaires préélémentaires et élémentaires de Grand Belfort dans le cadre des horaires qui leur sont réservés (forfait entrée et location de patins) et du projet pédagogique départemental avec l'IA 90		Gratuit	Gratuit
265	Autres scolaires pendant le temps scolaire (forfait entrée et location de patins) pour une séance de 50' sur place		2,90 €	2,90 €
266	Autres scolaires pendant le temps scolaire (forfait entrée et locations de patins) pour une demi-journée (2 fois 50' sur glace)		4,00 €	4,00 €
267	Autres groupes encadrés (forfait entrée + location)		5,00 €	5,00 €
268	Pour membre groupe ayant patins personnels		3,40 €	3,40 €
269	Pour membre groupe moins de 5 ans		3,40 €	3,40 €
270	<u>Le ticket collectivité ou licencié clubs sports de glace belfortains sur présentation en caisse d'une carte accréditive</u>			
271	droit d'entrée tarif normal		3,40 €	3,40 €
272	droit d'entrée tarif réduit		2,70 €	2,70 €
273	Le ticket anniversaire (animation en partenariat avec le Bar de la Patinoire) - forfait entrée + location matériel		3,00 €	3,00 €

TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

N° ligne	Libellé	Unité	Anciens tarifs	Tarifs actualisés
274	Abonnements (pour toutes séances, sauf manifestations) Carte de 12 entrées			
275	Tarif Normal		43,00 €	43,00 €
276	Tarif Réduit (enfant scolarisé, étudiant, demandeur d'emploi)		34,00 €	34,00 €
277	Entrées permanentes (pour toutes séances, sauf manifestations)			
278	Tarif unique		100,00 €	100,00 €
279	Manifestations / Animations / Spectacles			
280	<i>Droit d'entrée individuel Création de tarifs "Entrée Animation Grand Belfort"</i>			
281	Animation "A"		5,00 €	5,00 €
282	Animation "B"		8,00 €	8,00 €
283	Animation "C"		10,00 €	10,00 €
284	Animation "D"		14,00 €	14,00 €
285	Loisirs d'opérations promotionnelles			
286	Entrées et/ou locations de patins peuvent être offertes aux différents partenaires		Gratuit	Gratuit
287	Tarif unique		2,00 €	2,00 €
288	Location de patins		1,00 €	1,00 €
289	Location de patins			
290	A l'unité		3,00 €	3,00 €
291	Carnet de 12 locations		30,00 €	30,00 €
292	CE à l'unité		2,50 €	2,50 €
293	A l'unité, moins de 5 ans		Gratuit	Gratuit
294	"Toute la famille patine" (le père et/ou la mère et un ou plusieurs enfants) le dimanche toute la journée		Gratuit	Gratuit
295	Soirée spéciale "étudiants" (sur présentation en caisse d'une carte accréditive)		Gratuit	Gratuit
296	Vente de pants			
297	Vente d'une paire			2,50 €
298	Location de casque de protection et d'une charlotte jetable			
299	L'unité		0,70 €	0,70 €
300	Leçons de patinage			
301	La leçon individuelle (durée 30 mn)		22,00 €	22,00 €
302	Le carnet de 4 leçons individuelles (de 30 mn)		80,00 €	80,00 €
303	Le carnet de 5 leçons collectives (pour groupe de 5 à 10 - durée 30 mn) - par personne		25,00 €	25,00 €
304	Cours donnés aux groupes divers (durée 50 minutes) en dehors d'un cycle organisé, par groupe		26,00 €	26,00 €
305	Cours donnés aux établissements publics scolaires préélémentaires et élémentaires des communes membres de Grand Belfort dans le cadre des horaires qui leur sont réservés et du projet pédagogique départemental		Gratuit	Gratuit
306	Cours scolaires (durée 35 mn) entrant dans un cycle de séances, par groupe		15,00 €	15,00 €
307	Cours scolaires (durée 50 mn) entrant dans un cycle de séances, par groupe		21,00 €	21,00 €
308	Affûtage des patins			
309	Affûtage des lames de patins personnels		4,40 €	4,40 €
310	Tarif club (par 10)		35,00 €	35,00 €
311	Location de la Patinoire			
312	Caution pour utilisation des locaux		1 250,00 €	1 250,00 €
313	Location avec glace en saison			
314	Tarif horaire : Lundi, mardi et jeudi	Heure	260,00 €	260,00 €
315	Tarif horaire : Mercredi, vendredi, samedi et dimanche	Heure	460,00 €	460,00 €
316	Tarif par journée : Lundi, mardi et jeudi	Jour	2 460,00 €	2 460,00 €
317	Tarif par journée : Mercredi, vendredi, samedi et dimanche	Jour	4 200,00 €	4 200,00 €

TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

N° ligne	Libellé	Unité	Anciens tarifs	Tarifs actualisés
318	Semaine (lundi au dimanche)		20 800,00 €	20 800,00 €
319	Journée de préparation ou de remise en état		880,00 €	880,00 €
320	<u>Location avec glace hors saison</u>			
321	Forfait horaire stage de patinage d'été - Clubs de Belfort		76,00 €	76,00 €
322	Forfait horaire stage de patinage d'été - Clubs extérieurs		90,00 €	100,00 €
323	Forfait journalier - Spectacle		2 490,00 €	2 490,00 €
324	Journée de préparation ou de remise en état		880,00 €	880,00 €
325	<u>Location sans glace</u>			
326	Journée complète		1 500,00 €	1 500,00 €
327	Journée de préparation ou de remise en état		530,00 €	530,00 €
328	<u>Location dalles de moquettes de protection de sol</u>			
329	Communes membres de Grand Belfort		1,20 €	1,20 €
330	Clubs, associations ou organismes divers, la dalle de 2 m ²		1,20 €	1,20 €
	<i>Tout détérioration ou non-rendu de dalle pourra faire l'objet d'une facturation.</i>			
331	<u>Stages de patinage pendant les vacances scolaires</u>			
332	<u>La séance de 45' pour enfant de 5 et 6 ans (entrée + prêt des patins et du casque + encadrement)</u>			
333	Enfant habitant Grand Belfort		4,00 €	4,00 €
334	Enfant n'habitant pas Grand Belfort		8,00 €	8,00 €
335	<u>La séance de 1h30' pour enfant de 7 à 9 ans (entrée + prêt des patins et du casque + encadrement)</u>			
336	Enfant habitant Grand Belfort		5,50 €	5,50 €
337	Enfant n'habitant pas Grand Belfort		11,00 €	11,00 €
338	<u>La séance de 1h00' pour enfant de 10 à 12 ans débutants (entrée + prêt des patins et du casque + encadrement)</u>			
339	Enfant habitant Grand Belfort		5,00 €	5,00 €
340	Enfant n'habitant pas Grand Belfort		10,00 €	10,00 €
341	SPORT - STADE SERZIAN			
342	<u>Catégorie 1 : utilisation à des fins sportives par les associations et clubs sportifs de Grand Belfort (entraînements, matches, compétitions, réunions)</u>			
343	Piste d'athlétisme, terrain engazonné, terrain stabilisé, salle de musculation		Gratuit	Gratuit
344	<u>Catégorie 2 : utilisation à des fins sportives par des extérieurs : clubs sportifs hors Grand Belfort, ligues, comités départementaux, district, établissement d'éducation hors Grand Belfort</u>			
345	Piste d'athlétisme, terrain engazonné, terrain stabilisé, salle de musculation		15,00 €	15,00 €
346	<u>Catégorie 3 : collèges et lycées publics et privés, enseignement supérieur de Grand Belfort (tarif/heure/installation plafonné au montant du tarif catégorie 2)</u>			
347	Piste d'athlétisme, terrain engazonné, terrain stabilisé, salle de musculation		4,00 €	4,00 €
348	<u>Catégorie 4 : manifestation à caractère commercial organisée par des associations et clubs sportifs de Grand Belfort</u>			
349	Piste d'athlétisme, terrain engazonné, terrain stabilisé, salle de musculation		15,00 €	15,00 €
350	<u>Catégorie 5 : manifestation à caractère commercial organisée par des extérieurs et sociétés privées (2,5 x tarif catégorie 2)</u>			
351	Piste d'athlétisme terrain engazonné, terrain stabilisé, salle de musculation		38,00 €	38,00 €
352	THEATRE GRANIT			
353	<u>Location pour spectacle</u>			
354	Utilisation par entreprise ou pour activité à but lucratif	Jour	620,00 €	620,00 €
355	Utilisation pour activité à but non lucratif	Jour	320,00 €	320,00 €
356	<u>Location pour installation</u>			
357	Utilisation par entreprise ou pour activité à but lucratif	Jour	265,00 €	265,00 €
358	Utilisation pour activité à but non lucratif	Jour	140,00 €	140,00 €

TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

N° ligne	Libellé	Unité	Anciens tarifs	Tarifs actualisés
359	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL ET SERVICE ENSEIGNEMENT MUSICAL (année scolaire 2020/2021) d'après la délibération n°20-76			
360	<i>Réduction en fonction du nombre d'élèves (enfants et adultes) d'un même foyer fiscal fréquentant un ou plusieurs sites communautaires : 25 % sur le montant total acquitté pour 2 élèves inscrits, 40 % sur le montant total acquitté pour 3 élèves inscrits. Gratuité des cours pour le 4ème élève inscrit et les suivants</i>			
361	<i>Majoration application : les élèves habitant hors Grand Belfort : majoration de 50%. En cas d'inscription dans plusieurs activités hors cursus, l'usager acquittera autant de participations que de cours inscrits.</i>			
362	Droit d'inscription		25,00 €	25,00 €
363	Droit d'accès aux espaces de répétition ou de représentation pour personnes morales et physiques extérieures à l'Etablissement	/jour	257,00 €	257,00 €
364	Droit d'accès aux espaces de travail pour les élèves extérieurs à l'Etablissement	/an	106,50 €	106,50 €
365		/mois	11,00 €	11,00 €
366	Orchestre dans les quartiers (par enfant)		10,00 €	10,00 €
367	Location d'instrument			
368	Aux élèves	instrument/mois	12,50 €	12,50 €
369	Aux utilisateurs extérieurs au CRD			
370	Saxophone baryton, flûte alto, contrebasse	instrument/mois	22,00 €	22,00 €
371	Instrument nécessitant un transport particulier à la charge du locataire (piano numérique, harpe, clavecin...)	instrument/mois	53,00 €	53,00 €
372	Petits instruments et matériel divers (pupitres, petites percussions)	instrument/mois	5,50 €	5,50 €
373	<i>En cas de perte ou de non-restitution d'un instrument dans un délai de 15 jours après l'arrêt des cours, la valeur d'achat de l'instrument vous sera facturée.</i>			
374	Master class et stages			
375	Elèves inscrits au conservatoire	master class/stage	Gratuit	Gratuit
376	Elèves extérieurs	master class/stage	32,50 €	32,50 €
377	COURS DE FORMATION MUSICALE. EVEILS, CULTURE MUSICALE, MAO, PRATIQUE COLLECTIVE SEULE ET A TELIER SEUL : ENFANT (Tarif annuel/élève)			
378	Tranches de revenus (net imposable 2019)			
379	Inférieurs à 9 528 €		0,00 €	0,00 €
380	de 9 529 € à 16 198 €		12,50 €	12,50 €
381	de 16 199 € à 20 961 €		14,50 €	14,50 €
382	de 20 962 € à 28 584 €		27,00 €	27,00 €
383	de 28 585 € à 36 206 €		43,50 €	43,50 €
384	de 36 207 € à 41 923 €		73,00 €	73,00 €
385	de 41 924 € à 49 545 €		94,50 €	94,50 €
386	de 49 546 € à 57 168 €		127,00 €	127,00 €
387	de 57 169 € à 64 790 €		158,50 €	158,50 €
388	Supérieurs à 64 791 €		179,00 €	179,00 €
389	COURS D'INSTRUMENT, CHANT : ENFANT (Tarif annuel/élève)			
390	Tranches de revenus (net imposable 2019)			
391	Inférieurs à 9 528 €		0,00 €	0,00 €
392	de 9 529 € à 16 198 €		21,00 €	21,00 €
393	de 16 199 € à 20 961 €		43,50 €	43,50 €
394	de 20 962 € à 28 584 €		77,00 €	77,00 €
395	de 28 585 € à 36 206 €		128,00 €	128,00 €
396	de 36 207 € à 41 923 €		210,00 €	210,00 €
397	de 41 924 € à 49 545 €		295,50 €	295,50 €
398	de 49 546 € à 57 168 €		421,00 €	421,00 €

TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

N° ligne	Libellé	Unité	Anciens tarifs	Tarifs actualisés
399	de 57 169 € à 64 790 €		463,00 €	463,00 €
400	Supérieurs à 64 791 €		528,00 €	528,00 €
401	COURS DE THEATRE : ENFANT (Tarif annuel/élève)			
402	Tranches de revenus (net imposable 2019)			
403	Inférieurs à 9 528 €		0,00 €	0,00 €
404	de 9 529 € à 16 198 €		63,00 €	63,00 €
405	de 16 199 € à 20 961 €		83,00 €	83,00 €
406	de 20 962 € à 28 584 €		103,50 €	103,50 €
407	de 28 585 € à 36 206 €		127,00 €	127,00 €
408	de 36 207 € à 41 923 €		148,00 €	148,00 €
409	de 41 924 € à 49 545 €		178,50 €	178,50 €
410	de 49 546 € à 57 168 €		191,00 €	191,00 €
411	de 57 169 € à 64 790 €		213,00 €	213,00 €
412	Supérieurs à 64 791 €		233,50 €	233,50 €
413	COURS DE FORMATION MUSICALE, CULTURE MUSICALE, MAO, PRATIQUE COLLECTIVE SEULE OU ATELIER SEUL : ADULTE (Tarif annuel/élève)			
414	Tranches de revenus (net imposable 2019)			
415	Inférieurs à 9 528 €		0,00 €	0,00 €
416	de 9 529 € à 16 198 €		18,50 €	18,50 €
417	de 16 199 € à 20 961 €		20,50 €	20,50 €
418	de 20 962 € à 28 584 €		38,50 €	38,50 €
419	de 28 585 € à 36 206 €		61,00 €	61,00 €
420	de 36 207 € à 41 923 €		101,50 €	101,50 €
421	de 41 924 € à 49 545 €		132,00 €	132,00 €
422	de 49 546 € à 57 168 €		174,50 €	174,50 €
423	de 57 169 € à 64 790 €		218,00 €	218,00 €
424	Supérieurs à 64 791 €		248,50 €	248,50 €
425	COURS D'INSTRUMENT, CHANT : ADULTE (Tarif annuel/élève)			
426	Tranches de revenus (net imposable 2019)			
427	Inférieurs à 9 528 €		0,00 €	0,00 €
428	de 9 529 € à 16 198 €		28,50 €	28,50 €
429	de 16 199 € à 20 961 €		61,00 €	61,00 €
430	de 20 962 € à 28 584 €		107,50 €	107,50 €
431	de 28 585 € à 36 206 €		176,50 €	176,50 €
432	de 36 207 € à 41 923 €		292,50 €	292,50 €
433	de 41 924 € à 49 545 €		410,00 €	410,00 €
434	de 49 546 € à 57 168 €		581,50 €	581,50 €
435	de 57 169 € à 64 790 €		642,50 €	642,50 €
436	Supérieurs à 64 791 €		731,00 €	731,00 €
437	COURS DE THEATRE : ADULTE (Tarif annuel/élève)			
438	Tranches de revenus (net imposable 2019)			
439	Inférieurs à 9 528 €		0,00 €	0,00 €
440	de 9 529 € à 16 198 €		87,00 €	87,00 €
441	de 16 199 € à 20 961 €		116,00 €	116,00 €

TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

N° ligne	Libellé	Unité	Anciens tarifs	Tarifs actualisés
442	de 20 962 € à 28 584 €		145,00 €	145,00 €
443	de 28 585 € à 36 206 €		176,50 €	176,50 €
444	de 36 207 € à 41 923 €		206,00 €	206,00 €
445	de 41 924 € à 49 545 €		248,50 €	248,50 €
446	de 49 546 € à 57 168 €		266,00 €	266,00 €
447	de 57 169 € à 64 790 €		295,50 €	295,50 €
448	Supérieurs à 64 791 €		325,00 €	325,00 €
449	AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE			
450	Emplacement/nuitée		4,15 €	4,15 €
451	Electricité (kWh)		0,14 €	0,15 €
452	Eau (m3)		3,71 €	3,71 €
453	Caution		70,00 €	70,00 €
454	Forfait par mois (hors fluide) selon critères : résidence sur une aire de Grand Belfort depuis plus de 3 mois, sans interruption, dette éventuelle envers Grand Belfort apurée avant la mise en place du dispositif, respect du règlement intérieur. En cas d'impayés liés au forfait, retour à la tarification par nuitées.	Forfait/mois	40,00 €	40,00 €
455	SURVEILLANCE DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES			
456	Interventions de la société de surveillance en cas de déclenchement intempestif d'alarmes		45,00 €	45,00 €
457	GARDES CHAMPÊTRES (applicables aux communes)			
458	Gestion des chiens catégorisés et / ou mordeurs :	constitution du dossier initial	Acte	200,00 €
459		contrôle annuel	Acte	50,00 €
460		capture d'un chien catégorisé et / ou mordeur	Acte	50,00 €
461	Police funéraire		Acte	50,00 €
462	Urbanisme		Heure	50,00 €
463	Piégeage		/ chat	15,00 €
464			/ pigeon	3,00 €
465	Contrôle radar		Heure	75,00 €
466	REGIE MONTREUX			
467	Aire camping-cars			
468	Emplacement et électricité pour 24 heures		5,00 €	5,00 €
469	Eau et vidange pour 24 heures		5,00 €	5,00 €
470	Halte fluviale			
471	Amarrage, eau et électricité pour 24 heures		7,00 €	7,00 €

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

N° 2021-34

Taxe locale sur la
publicité extérieure

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmoix** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menencourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Phillippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vetrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Fosseemagne** : M. Arnaud MLOTTE.

M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)

Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

Mme Charène AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)

Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars)

M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)

Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction Générale des Services

Références : JS/RB
Code matière : 7.2

Objet : Taxe locale sur la publicité extérieure

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2333-6 à L2333-16 et R. 2333-10 à R. 2333-17 ;

Vu le décret n° 2013-206 du 11 mars 2013 relatif à la taxe locale sur la publicité extérieure ;

Vu l'actualisation des tarifs maximaux applicables en 2022.

Considérant,

- que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre compétents en matière de voirie, de zone d'aménagement concerté ou de zone d'activités économiques d'intérêt communautaire peuvent, par délibération prise avant le 1^{er} juillet de l'année précédant celle de l'imposition, décider d'instaurer, à la place de tout ou partie de leurs communes membres, la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) ;
- que cette décision est prise après délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI compétent et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'EPCI et après chaque renouvellement de l'organe délibérant de l'EPCI. (Il de l'article L. 5211-5 du CGCT) (*c'est-à-dire, par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population*). L'EPCI se substitue dans ce cas aux communes membres pour l'ensemble des délibérations relatives à la TLPE ;
- que la taxe s'applique à tous supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique, qui sont de 3 catégories selon l'article L.581-3 du code de l'environnement :
 - les dispositifs publicitaires,
 - les enseignes,
 - les préenseignes.
- que sont exonérés de droit les dispositifs ou supports suivants :
 - supports dédiés à l'affichage de publicités non commerciales,
 - dispositifs concernant des spectacles,
 - supports prescrits par une disposition légale ou réglementaire (panneaux électoraux par exemple) ou imposés par une convention signée avec l'État,
 - localisation de professions réglementées (plaques de notaires, de médecins, etc.),
 - panneaux de signalisation directionnelle apposés sur un immeuble ou installés sur un terrain et relatifs à une activité ou à un service qui y est proposé,
 - panneaux d'information sur les horaires, moyens de paiement ou tarifs de l'activité exercée (à condition que la superficie cumulée du support soit inférieure ou égale à 1 m² pour les tarifs),
 - enseignes de moins de 7 m² en surface cumulée, apposées sur un immeuble ou installées sur un terrain et relatives à une activité qui s'y exerce, sauf délibération contraire de la collectivité.

- que l'organe délibérant peut instaurer une exonération totale ou une réfaction de 50% sur certains supports.

Les exonérations totales ou partielles décidées par les collectivités locales s'appliquent à l'ensemble des commerces quel que soit leur secteur d'activité économique. Elles peuvent s'appliquer selon le tableau suivant :

		Exonération totale	Exonération partielle de 50% (réfaction)
Enseignes	Sommes des superficies correspondant à une même activité < 12m ²	X	X
	12m ² < somme des superficies < 20 m ²		X
Préenseignes	1,5 m ² < superficie	X	X
	1,5m ² > superficie	X	X
Dispositifs publicitaires	dépendant des concessions municipales d'affichage	X	X
	apposés sur du mobilier urbain ou des kiosques à journaux	X	X

- que le redevable de la taxe est l'exploitant du support publicitaire, c'est-à-dire :
 - l'afficheur pour les supports publicitaires,
 - les commerçants pour les enseignes et préenseignes.

En cas de défaillance de ce dernier, le redevable sera le propriétaire du support et en dernier recours, celui dans l'intérêt duquel le support a été réalisé.

- que les tarifs maximaux (tarifs de droits communs) applicables pour la TLPE en 2021 sont les suivants (tableaux ci-après) (article L.2333-9 du CGCT). Les tarifs qui seront appliqués en 2022 sont les tarifs 2021 sur lesquels sera appliquée une indexation annuelle automatique sur l'inflation – Article L.2333-12 du CGCT.

Pour le dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage non numérique)

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie < = 50 m²	Superficie > 50 m²
Moins de 50 000 hab	16,20 €	32,40 €
de 50 000 à 199 999 hab	21,40 €	42,80 €
plus de 200 000 hab	32,40 €	64,80 €

Pour le dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage numérique)

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie < = 50 m²	Superficie > 50 m²
Moins de 50 000 hab	48,60 €	97,20 €
de 50 000 à 199 999 hab	64,20 €	128,40 €
plus de 200 000 hab	97,20 €	194,40 €

Tarifs maximaux applicables aux enseignes

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie <= 12m²	12m² < Superficie <= 50 m²	Superficie > 50 m²
Moins de 50 000 hab	16,20 €	32,40 €	64,80 €
de 50 000 à 199 999 hab	21,40 €	42,80 €	85,60 €
plus de 200 000 hab	32,40 €	64,80 €	129,60 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

sous réserve de délibérations concordantes entre le conseil communautaire et les conseils municipaux des communes membres, se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI :

D'une part :

d'instaurer la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à compter du 1^{er} janvier 2022 sur les communes de l'agglomération ne l'ayant pas encore instaurée,

et, d'autre part, par voie de conséquence :

de fixer les tarifs selon les barèmes suivants (plus actualisation pour 2022) :

Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)		Enseignes		
Superficie ≤ à 50m ²	Superficie > à 50m ²	Superficie ≤ 50m ²	Superficie > à 50m ²	Superficie ≤12m ²	Superficie > à 12m ² et ≤ à 50m ²	Superficie > à 50m ²
21,40 €	42,80 €	64,20 €	128,40 €	21,40 €	42,80 €	85,60 €

de ne pas supprimer l'exonération des enseignes d'une surface inférieure à 7 m²,

d'appliquer l'exonération pour les enseignes dont la somme de la superficie est inférieure ou égale à 12 m².

Pour	84	
Contre	0	
Suffrages exprimés	84	
Abstentions	4	M. Gérald LORIDAT, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY
Ne prend pas part au vote	4	Mme Marie STABILE, Mme Corinne CASTALDI, M. Michel MERLET, Mme Hafida BERREGAD

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13148-DE-1-1

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

Objet de la délibération

N° 2021-35

Construction de 5
logements habitat
Seniors Rue du Docteur
Jacquot à Danjoutin -
Garantie d'emprunt de
50% sur prêts CDC
partagée avec le Conseil
départemental

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmoix** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Fousse-magne** : M. Arnaud MIOTTE.

M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)

Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire - M. Jacques BONIN Vice-président

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)

Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars)

M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)

Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction des Finances

Références : JS/RB/CN/BH
Code matière : 7.3

Objet : Construction de 5 logements habitat Seniors Rue du Docteur Jacquot à Danjoutin - Garantie d'emprunt de 50% sur prêts CDC partagée avec le Conseil départemental

Dans le cadre de l'opération de construction de 5 logements habitat Seniors Rue du Docteur Jacquot à Danjoutin, Territoire habitat sollicite la garantie d'emprunt de Grand Belfort pour le contrat de prêt qui sera contracté avec la Caisse des Dépôts et Consignations soit :

- 1 emprunt PLAI (ligne de prêt 5402597) de 179 189 €
- 1 emprunt PLAI foncier (ligne de prêt 5402598) de 77 370 €
- 1 emprunt PLUS (ligne de prêt 5402599) de 120 366 €
- 1 emprunt PLUS foncier (ligne de prêt 5402600) de 51 875 €
- 1 emprunt Prêt Booster à taux fixe (ligne de prêt 5402596) de 75 000 €

Les caractéristiques détaillées des emprunts qui seront mis en place figurent dans le contrat annexé à la présente.

Le montant de la garantie d'emprunt s'élève à 251 900 € représentant 50 % de l'emprunt.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 503 800 € (cinq cent trois mille huit cents euros) souscrit par Territoire habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°119165 constitué de 5 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Territoire habitat et dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Territoire habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Pour	89	
Contre	0	
Suffrages exprimés	89	
Abstentions	3	Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-Imc13009-DE-1-1



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Patrick, MARTIN
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Cacheté électroniquement le 04/02/2021 11:46:32

JEAN-SEBASTIEN PAULUS
DIRECTEUR GENERAL
TERRITOIRE HABITAT - OFFICE PUBLIC HABITAT SOCIAL TB
Signé électroniquement le 05/02/2021 08 57 :38

CONTRAT DE PRÊT

N° 119165

Entre

TERRITOIRE HABITAT - OFFICE PUBLIC HABITAT SOCIAL TB - n° 000232741

Et

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRÊT

Entre

TERRITOIRE HABITAT - OFFICE PUBLIC HABITAT SOCIAL TB, SIREN n°: 279000038, sis(e)
44 B RUE ANDRE PARANT BP 189 90004 BELFORT CEDEX,

Ci-après indifféremment dénommé(e) « **TERRITOIRE HABITAT - OFFICE PUBLIC HABITAT SOCIAL TB** » ou « **l'Emprunteur** »,

DE PREMIÈRE PART,

et :

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « **la Caisse des Dépôts** », « **la CDC** » ou « **le Prêteur** »

DE DEUXIÈME PART,

Indifféremment dénommé(e)s « **les Parties** » ou « **la Partie** »



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU PRÊT	P.4
ARTICLE 2	PRÊT	P.4
ARTICLE 3	DURÉE TOTALE	P.4
ARTICLE 4	TAUX EFFECTIF GLOBAL	P.4
ARTICLE 5	DÉFINITIONS	P.5
ARTICLE 6	CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT	P.8
ARTICLE 7	CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.9
ARTICLE 8	MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.9
ARTICLE 9	CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.11
ARTICLE 10	DÉTERMINATION DES TAUX	P.13
ARTICLE 11	CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS	P.14
ARTICLE 12	AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL	P.15
ARTICLE 13	RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES	P.15
ARTICLE 14	COMMISSIONS	P.15
ARTICLE 15	DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR	P.16
ARTICLE 16	GARANTIES	P.18
ARTICLE 17	REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES	P.19
ARTICLE 18	RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES	P.22
ARTICLE 19	NON RENONCIATION	P.22
ARTICLE 20	DROITS ET FRAIS	P.22
ARTICLE 21	NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	P.22
ARTICLE 22	ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE	P.23
ANNEXE	CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE	

L' ANNEXE EST UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRÉSENT CONTRAT DE PRÊT



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 1 OBJET DU PRÊT

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération DANJOUTIN 5 logts Séniors, Parc social public, Construction de 5 logements situés Rue du Docteur Jacquot 90400 DANJOUTIN.

ARTICLE 2 PRÊT

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum de cinq-cent-trois mille huit-cents euros (503 800,00 euros) constitué de 5 Lignes du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article « **Objet du Prêt** » et selon l'affectation suivante :

- PLAI, d'un montant de cent-soixante-dix-neuf mille cent-quatre-vingt-neuf euros (179 189,00 euros) ;
- PLAI foncier, d'un montant de soixante-dix-sept mille trois-cent-soixante-dix euros (77 370,00 euros) ;
- PLUS, d'un montant de cent-vingt mille trois-cent-soixante-six euros (120 366,00 euros) ;
- PLUS foncier, d'un montant de cinquante-et-un mille huit-cent-soixante-quinze euros (51 875,00 euros) ;
- Prêt Booster Taux fixe - Soutien à la production, d'un montant de soixante-quinze mille euros (75 000,00 euros) ;

Le montant de chaque Ligne du Prêt ne pourra en aucun cas être dépassé et il ne pourra pas y avoir de fongibilité entre chaque Ligne du Prêt.

ARTICLE 3 DURÉE TOTALE

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt.

ARTICLE 4 TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (TEG), figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », est donné en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature nécessaires à l'octroi du Prêt.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 5 DÉFINITIONS

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Les « **Autorisations** » désignent tout agrément, permis, certificat, autorisation, licence, approbation, notariation ou enregistrement.

Le « **Contrat** » désigne le présent Contrat de Prêt, son annexe et ses éventuels avenants.

La « **Courbe de Taux OAT** » désigne la courbe formée par la structure par termes des taux OAT publiée sur la page Bloomberg <YCGT0014> (taux « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask »). En cas d'absence de publication pour une maturité donnée, les taux seront déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du Taux OAT publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure. Sur Bloomberg, en cas d'indisponibilité, de la page pour la référence de marché susvisée, les Parties pourront convenir d'utiliser les différentes cotations publiées par la Banque de France.

La « **Courbe de Taux de Swap Euribor** » désigne la courbe formée par la structure par termes des taux de swap Euribor. Ces taux sont (i) publiés pour différentes maturités sur la page Bloomberg <IRSB 19> (taux de swap « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask »), taux composites Bloomberg pour la Zone euro, disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans, ou en cas de cessation de publication sur cette page, toute autre page Bloomberg [ou Reuters ou autres contributeurs financiers agréés] qui serait notifiée par le Prêteur à l'Emprunteur ou (ii), en cas d'absence de publication pour une maturité donnée, déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du taux de swap publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Courbe de Taux de Swap Inflation** » désigne la courbe formée par la structure par termes des taux de swap inflation. Ces taux sont (i) publiés pour différentes maturités sur les pages Bloomberg (taux de swap « mid » correspondant à la moyenne entre le taux demandé ou « bid » et le taux offert ou « ask ») à l'aide des codes <FRSW11 Index> à <FRSW150 Index> (taux London composite swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac, disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans) ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg [ou Reuters ou autres contributeurs financiers agréés] ; qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur ou (ii), en cas d'absence de publication pour une maturité donnée, déterminés par interpolation linéaire réalisée à partir du taux de swap publié pour une durée immédiatement inférieure et de celui publié pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Date de Début de la Phase d'Amortissement** » correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les « **Dates d'Echéances** » correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

La « **Date d'Effet** » du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » a (ont) été remplie(s).



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Date Limite de Mobilisation** » correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durée de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte une Phase de Préfinancement.

Le « **Droit Environnemental** » désigne (i) la législation de l'Union Européenne (en ce compris ses principes généraux et usages), (ii) les lois et réglementations nationales, ainsi que (iii) tous traités internationaux applicables.

La « **Durée de la Ligne du Prêt** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée totale du Prêt** » désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt** » désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Garantie** » est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « **Garantie publique** » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt en cas de défaillance de sa part.

L'« **Index** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« **Index Livret A** » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

A chaque Révision de l'Index Livret A, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine Date d'Echéance. En cas de disparition ou de non-publication de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause la Consolidation de la Ligne du Prêt ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement du Prêt, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel ; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

Le « **Jour ouvré** » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.

La « **Ligne du Prêt** » désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci. Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des Versements effectués pendant la Phase de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés liés aux Versements.

Caisse des dépôts et consignations
La City 4 rue Gabriel Plançon - 25044 Besançon cedex - Tél : 03 81 25 07 07
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr @BanqueDesTerr

6/23



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le « **Livret A** » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L. 221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

La « **Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant au premier jour du mois suivant la Date d'Effet, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « **Règlement des Echéances** », et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « **Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt sans Phase de Préfinancement** » désigne la période débutant dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant 2 mois avant la date de première échéance de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

Le « **Prêt** » désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article « **Prêt** ».

Le « **Prêt Locatif à Usage Social** » (**PLUS**) est défini à l'article R. 331-14 du Code de la construction et de l'habitation. Il est destiné à l'acquisition, à la construction et à l'amélioration de logements locatifs à usage social.

Le « **Prêt Locatif Aidé d'Intégration** » (**PLAI**) est défini à l'article R. 331-14 du Code de la construction et de l'habitation. Il est destiné à l'acquisition, la construction et l'aménagement de logements locatifs très sociaux.

Le « **Prêt Booster** » est destiné à soutenir la production nouvelle de logements sociaux.

La « **Révision** » consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'Index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La « **Double Révisibilité** » (**DR**) signifie que, pour une Ligne du Prêt, le taux d'intérêt actuariel annuel ainsi que le taux de progressivité des échéances sont révisés en cas de variation de l'Index.

Le « **Taux Fixe** » désigne le taux ni variable, ni révisable appliqué à une Ligne du Prêt.

Le « **Taux OAT** » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux de rendement (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) d'une obligation assimilable du Trésor à Taux Fixe (OAT) émise par l'Etat Français. Les Taux OAT utilisés sont ceux composant la courbe publiée sur la page Bloomberg <YCGT0014>. Sur Bloomberg, en cas d'indisponibilité, de la page pour la référence de marché susvisée, les Parties pourront convenir d'utiliser les différentes cotations publiées par la Banque de France.

Le « **Taux de Swap EURIBOR** » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'Index EURIBOR constaté. Les Taux de Swap EURIBOR sont publiés pour différentes maturités sur la page Bloomberg <IRSB 19> (taux swap « ask » pour une cotation, « bid » dans les autres cas), taux composites Bloomberg pour la Zone euro, disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans, ou en cas de cessation de publication sur cette page, toute autre page Bloomberg ou Reuters ou toute autre page publiée par un fournisseur de données financières qui serait notifiée par le Prêteur à l'Emprunteur.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le « **Taux de Swap Inflation** » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un Contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap (l'indice d'inflation est identique à celui servant de référence aux OATi, tel que publié sur les pages de l'Agence France Trésor). Les Taux de Swaps Inflation sont publiés pour différentes maturités sur les pages Bloomberg (taux de swap zéro coupon « ask » pour une cotation, « bid » dans les autres cas) à l'aide des codes <FRSW1 Index> à <FRSW150 Index> (taux London composite swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac, disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans) ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Reuters ou toute autre page publiée par un fournisseur de données financières qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

La « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » désigne, pour une Ligne du Prêt, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index l'Inflation ;
- sur une combinaison de la Courbe de Taux de Swap Euribor et de la Courbe de Taux de Swap Inflation, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

La « **Valeur de Marché sur Courbe de Taux OAT** » désigne, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux en principal et intérêts restant à courir, des montants concernés.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index l'Inflation ;
- sur une combinaison de la Courbe de Taux de Swap Euribor et de la Courbe de Taux de Swap Inflation, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du Taux Fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux OAT zéro coupon minorée de quinze (15) points de base.

Le « **Versement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.

ARTICLE 6 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et l'annexe devront être retournés signés au Prêteur

- soit par courrier : le Contrat devra alors être dûment complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;
- soit électroniquement via le site www.banquedesterritoires.fr si l'Emprunteur a opté pour la signature électronique : la signature sera alors apposée électroniquement sans qu'il soit besoin de parapher les pages.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le contrat prendra effet à la date de réception du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du **28/02/2021** le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenu.

La prise d'effet est subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat.

ARTICLE 7 CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- que l'autorisation de prélèvement soit retournée au Prêteur signée par un représentant de l'Emprunteur habilité ;
- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** » ;
- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** », ne soit survenu ou susceptible de survenir ;
- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;
- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article « **Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt** » ;
- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s) :
 - Contrat de prêt(s) signé de l'ensemble des parties
 - Garantie(s) conforme(s)

A défaut de réalisation des conditions précitées au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur sera dans l'impossibilité de procéder au Versement des fonds à cette date.

ARTICLE 8 MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article « **Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt** », à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, un échéancier de Versements pour chaque Ligne du Prêt est proposé par le Prêteur à l'Emprunteur. Cet échéancier est positionné à la Date Limite de Mobilisation des fonds.

Le premier Versement est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et le dernier Versement doit intervenir avant la Date Limite de Mobilisation.

Il appartient à l'Emprunteur de s'assurer que l'échéancier de Versements correspond à l'opération financée ou de le modifier dans les conditions ci-après :

toute modification du ou des échéanciers de Versements doit être :

- soit adressée par l'Emprunteur au Prêteur par lettre parvenue au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date de Versement prévue initialement,
- soit réalisée par l'Emprunteur directement sur le site : www.banquedesterritoires.fr en respectant un délai de trois (3) Jours ouvrés entre la date de demande et la nouvelle date de réalisation du Versement souhaitée.

Le Prêteur se réserve le droit de requérir de l'Emprunteur les justificatifs de cette modification de l'échéancier.

A la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt, si la somme des Versements est inférieure au montant de la Ligne du Prêt, le montant de la Ligne du Prêt sera ramené au montant effectivement versé dans les conditions figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

En cas de retard dans le déroulement de l'opération, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur et à adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décaissements liés à l'avancement des travaux.

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domiciliés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur l'accusé de réception transmis à l'Emprunteur à la prise d'effet du Contrat.

L'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agrèer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CAC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLAI foncier	PLUS	PLUS foncier
Enveloppe	-	-	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5402597	5402598	5402599	5402600
Montant de la Ligne du Prêt	179 189 €	77 370 €	120 366 €	51 875 €
Commission d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	0,3 %	0,3 %	1,1 %	1,1 %
TEG de la Ligne du Prêt	0,3 %	0,3 %	1,1 %	1,1 %
Prise d'amortissement				
Durée	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Marge fixe sur l'index	- 0,2 %	- 0,2 %	0,6 %	0,6 %
Taux d'intérêt	0,3 %	0,3 %	1,1 %	1,1 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR	DR	DR	DR
Taux de progressivité de l'échéance	- 0,5 %	- 0,5 %	- 0,5 %	- 0,5 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 0,5 % (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Offre CDC	
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	Prêt Booster
Enveloppe	Taux fixe - Soutien à la production
Identifiant de la Ligne du Prêt	5402596
Montant de la Ligne du Prêt	75 000 €
Commission d'instruction	0 €
Pénalité de dédit	Indemnité actuarielle sur courbe OAT
Durée de la période	Annuelle
Taux de période	0,63 %
TEG de la Ligne du Prêt	0,63 %
Phase d'amortissement	
Durée	30 ans
Index	Taux fixe
Marge fixe sur index	-
Taux d'intérêt	0,63 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe OAT
Modalité de révision	Sans objet
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'Emprunteur reconnaît que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionné, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établi à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt, que :

- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre indicatif ;
- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut, pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

Et, l'Emprunteur reconnaît avoir procédé personnellement à toutes les estimations qu'il jugeait nécessaires à l'appréciation du coût total de chaque Ligne du Prêt.

Les frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montage de garantie prévu à l'Article « **Garantie** ».

ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX

MODALITÉS DE DÉTERMINATION DU TAUX FIXE

Le Taux Fixe est déterminé par le Prêteur, pour chaque Ligne du Prêt. Sa valeur est définie à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

MODALITÉS D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt, l'actualisation du (ou des) taux applicable(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt et, le cas échéant, le taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », font l'objet d'une actualisation de leur valeur, à la Date d'Effet du Contrat, en cas de variation de l'Index.

Les valeurs actualisées sont calculées par application des formules de révision indiquées ci-après.

MODALITÉS DE RÉVISION DU TAUX VARIABLE



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Double Révisibilité », le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité (P) indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et actualisés, comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement puis à chaque Date d'Echéance de la Ligne du Prêt, dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne du Prêt est déterminé selon la formule : $I' = T + M$

où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur Index prévue à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du Prêt.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la Durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

- Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances, est déterminé selon la formule : $P' = (1+I') (1+P) / (1+I) - 1$

Les taux révisés s'appliquent au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

En tout état de cause, en Phase d'Amortissement ainsi qu'en Phase de Préfinancement éventuelle, le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt ne saurait être négatif et le cas échéant sera ramené à 0 %.

ARTICLE 11 CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

- Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « 30 / 360 » :

$$I = K \times [(1 + t) \text{ "base de calcul" } - 1]$$

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.

Pour chaque Ligne du Prêt, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

Pour chaque Ligne du Prêt ne comportant pas de Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de la première échéance seront déterminés prorata temporis pour tenir compte des dates effectives de Versement des fonds.

De la même manière, les intérêts dus au titre des échéances suivantes seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 12 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Pour chaque Ligne du Prêt, l'amortissement du capital se fera selon le ou les profils d'amortissements ci-après.

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « échéance prioritaire (intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité des échéances mentionnées aux Articles « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et « **Détermination des Taux** ».

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

ARTICLE 13 RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES

L'Emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts, calculée sur la base d'un Versement unique réalisé en Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation reçue par le Prêteur à cet effet.

Les sommes dues par les Emprunteurs ayant l'obligation d'utiliser le réseau des comptables publics font l'objet d'un prélèvement selon la procédure du débit d'office. Elles sont acquittées auprès de la Caisse des Dépôts à Paris.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au plus tard le jour de l'échéance ou le premier jour ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

ARTICLE 14 COMMISSIONS

Le présent Prêt n'est soumis à la perception d'aucune commission d'instruction.

L'Emprunteur sera redevable, pour chaque Ligne du Prêt le mentionnant dans l'Article « **Caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt** » d'une Pénalité de Dédit dans le cas où la somme des Versements est inférieure au montant mis à sa disposition.

Cette Pénalité de Dédit est calculée à la Date Limite de Mobilisation et correspond à une indemnité actuarielle sur courbe OAT sur la base du montant en principal non mobilisé par Ligne du Prêt. Cette indemnité sera égale à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « **Valeur de Marché sur Courbe de Taux OAT** » et le montant en principal non mobilisé par Ligne du Prêt.

Caisse des dépôts et consignations
La City 4 rue Gabriel Plançon - 25044 Besançon cedex - Tél : 03 81 25 07 07
bourgogne-franche-comte@caissedesdepots.fr
banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

15/23



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 15 DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

DÉCLARATIONS DE L'EMPRUNTEUR :

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le Contrat et les accepter ;
- qu'il a la capacité de conclure et signer le Contrat auquel il est Partie, ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet, ainsi que d'exécuter les obligations qui en découlent ;
- qu'il renonce expressément à bénéficier d'un délai de rétractation à compter de la conclusion du contrat ;
- qu'il a une parfaite connaissance et compréhension des caractéristiques financières et des conditions de remboursement du Prêt et qu'il reconnaît avoir obtenu de la part du Prêteur, en tant que de besoin, toutes les informations utiles et nécessaires ;
- la conformité des décisions jointes aux originaux et rendues exécutoires ;
- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;
- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;
- qu'il n'a pas déposé de requête en vue de l'ouverture d'une procédure amiable le concernant ;
- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'opération financée ;
- qu'il a été informé que le Prêteur pourra céder et/ou transférer tout ou partie de ses droits et obligations sans que son accord ne soit préalablement requis.

ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR :

Sous peine de déchéance du terme de remboursement du Prêt, l'Emprunteur s'engage à :

- affecter les fonds exclusivement au projet défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat. Cependant, l'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour un objet autre que celui défini à l'Article précité ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prêteur ;
- rembourser le Prêt aux Dates d'Echéances convenues ;
- assurer les immeubles, objet du présent financement, contre l'incendie et à présenter au Prêteur un exemplaire des polices en cours à première réquisition ;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de Garantie sur le foncier et les immeubles financés, pendant toute la durée de remboursement du Prêt, à l'exception de celles qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « **Garanties** » du Contrat ;
- obtenir tous droits immobiliers, permis et Autorisations nécessaires, s'assurer et /ou faire en sorte que celles-ci nécessaires ou requises pour réaliser l'opération sont délivrées et maintenues en vigueur ;



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- justifier du titre définitif conforme conférant les droits réels immobiliers pour l'opération financée dans les cas où celui-ci n'a pas été préalablement transmis et conserver, sauf accord préalable écrit du Prêteur, la propriété de tout ou partie significative des biens financés par le Prêt ;
- souscrire et maintenir, le cas échéant, pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'achèvement des ouvrages financés par le Prêteur, une police d'assurance tous risques chantier, pour son compte et celui de tous les intervenants à la construction, garantissant les ouvrages en cours de construction contre tous dommages matériels, ainsi que la responsabilité de l'Emprunteur comme de tous les intervenants pour tous dommages aux avoisinants ou aux existants ;
- entretenir, réparer et renouveler les actifs utilisés dans le cadre de l'opération ;
- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;
- informer préalablement (et au plus tard dans le mois précédant l'évènement) le Prêteur et obtenir son accord sur tout projet :
 - de transformation de son statut, ou de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée ;
 - de modification relative à son actionariat de référence et à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire ;
 - de signature ou modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, et plus spécifiquement s'agissant des SA d'HLM au sens des dispositions de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- maintenir, pendant toute la durée du Contrat, la vocation sociale de l'opération financée et justifier du respect de cet engagement par l'envoi, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité ;
- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ou tout ratio financier que le Prêteur jugera utile d'obtenir ;
- fournir à la demande du Prêteur, les pièces attestant de la réalisation de l'objet du financement visé à l'Article « **Objet du Prêt** », ainsi que les documents justifiant de l'obtention de tout financement permettant d'assurer la pérennité du caractère social de l'opération financée ;
- fournir au Prêteur, dans les deux années qui suivent la date d'achèvement des travaux, le prix de revient définitif de l'opération financée par le Prêt ;
- tenir des écritures comptables de toutes les transactions financières et dépenses faites dans le cadre de l'opération financée et conserver lesdits livres comptables ;
- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déférer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le recours au Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du Contrat ;



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de l'ouverture d'une procédure amiable à sa demande ou de l'ouverture d'une procédure collective à son égard, ainsi que de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;
- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout projet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout événement visé à l'article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** » ;
- informer le Prêteur dès qu'il en a connaissance, de tout événement susceptible de retarder le démarrage de l'opération financée, d'en suspendre momentanément ou durablement voire d'en annuler la réalisation, ou d'en modifier le contenu ;
- informer le Prêteur de la date d'achèvement des travaux, par production de la déclaration ad hoc, dans un délai maximum de trois mois à compter de celle-ci ;
- à ne pas céder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre du présent Contrat sans l'autorisation expresse du Prêteur ;
- respecter les dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux et transmettre au Prêteur, en cas de réalisation de logements locatifs sociaux sur le(s) bien(s) immobilier(s) financé(s) au moyen du Prêt, la décision de subvention ou d'agrément ouvrant droit à un financement de la Caisse des Dépôts ou d'un établissement de crédit ayant conclu une convention avec celle-ci ;
- réaliser au moyen des fonds octroyés une opération immobilière conforme aux exigences de l'un des référentiels suivants : PERENE pour la Réunion, ECODOM + pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique ou tout autre référentiel reconnu par la Caisse des Dépôts et présentant des niveaux d'exigences équivalents ou supérieurs aux référentiels précités.

ARTICLE 16 GARANTIES

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Collectivités locales	CA GRAND BELFORT	50,00
Collectivités locales	DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT	50,00

Les Garants du Prêt s'engagent, pendant toute la durée du Prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

Les engagements de ces derniers sont réputés conjoints, de telle sorte que la Garantie de chaque Garant est due pour la totalité du Prêt à hauteur de sa quote-part expressément fixée aux termes de l'acte portant Garantie au Prêt.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 17 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, des intérêts différés correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « **Calcul et Paiement des Intérêts** ».

Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.

L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son remplacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.

17.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES

17.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Échéance moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée. Les remboursements anticipés volontaires sont pris en compte pour l'échéance suivante si le Versement effectif des sommes est constaté dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au moins deux mois avant cette échéance.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie, selon les modalités définies à l'Article « **Notifications** », dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

17.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Les conditions financières des remboursements anticipés volontaires définies ci-dessous et applicables à chaque Ligne du Prêt sont détaillées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une Indemnité actuarielle sur courbe OAT dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la Valeur de Marché sur Courbe de Taux OAT et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

En cas de remboursement anticipé partiel, les échéances ultérieures sont recalculées, par application des caractéristiques en vigueur à la date du remboursement, sur la base, d'une part, du capital restant dû majoré, le cas échéant, des intérêts différés correspondants et, d'autre part, de la durée résiduelle du Prêt.

17.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES

17.2.1 Premier cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tout impayé à Date d'Echéance, ces derniers entraîneront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au Prêt ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au Prêt et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements ;
- non respect par l'Emprunteur des dispositions légales et réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux ;
- non utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du Prêt tel que défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat ;
- non respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** », ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :
 - dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
 - la(les) Garantie(s) octroyée(s) dans le cadre du Contrat, a(ont) été rapportée(s), cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une pénalité égale à 7 % du montant total des sommes exigibles par anticipation.

17.2.2 Deuxième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- cession, démolition ou destruction du bien immobilier financé par le Prêt, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou renonciation expresse du Prêteur ;
- transfert, démembrement ou extinction, pour quelque motif que ce soit, des droits réels immobiliers détenus par l'Emprunteur sur le bien financé ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition), de l'actionnaire de référence, du pacte d'actionnaires ou de la gouvernance de l'Emprunteur, n'ayant pas obtenu l'accord préalable du Prêteur ;
- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du Prêt en vigueur à la date du remboursement anticipé.

17.2.3 Troisième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

L'Emprunteur s'oblige, au plus tard dans les deux (2) années qui suivent la date de déclaration d'achèvement des travaux ou dans l'année qui suit l'élaboration de la fiche de clôture d'opération, à rembourser les sommes trop perçues, au titre du Contrat, lorsque :

- le montant total des subventions obtenues est supérieur au montant initialement mentionné dans le plan de financement de l'opération ;
- le prix de revient définitif de l'opération est inférieur au prix prévisionnel ayant servi de base au calcul du montant du Prêt.

A défaut de remboursement dans ces délais une indemnité, égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires, sera due sur les sommes trop perçues remboursées par anticipation.

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octroi de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements ;
- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

En tout état de cause, en cas de remboursement anticipé obligatoire d'une Ligne du Prêt, l'Indemnité Actuarielle sur courbe OAT prévue à l'Article « **Conditions financières des remboursements anticipés volontaires** » sera due quelle que soit la date du remboursement. Elle sera calculée à la date de ce dernier.

ARTICLE 18 RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Taux Fixe non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux de la Ligne du Prêt majoré de 5 % (500 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre du Contrat.

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant impayé, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1343-2 du Code civil.

ARTICLE 19 NON RENONCIATION

Le Prêteur ne sera pas considéré comme ayant renoncé à un droit au titre du Contrat ou de tout document s'y rapportant du seul fait qu'il s'abstient de l'exercer ou retarde son exercice.

ARTICLE 20 DROITS ET FRAIS

L'Emprunteur prend à sa charge les droits et frais présents et futurs qui peuvent résulter du Contrat et notamment les frais de gestion et les commissions prévues à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et, le cas échéant, à l'Article « **Commissions** ».

ARTICLE 21 NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toutes les communications entre l'Emprunteur et le Prêteur (y compris les demandes de Prêt(s)) peuvent être effectuées soit par courriel soit via le site www.banquedesterritoires.fr par un représentant de l'Emprunteur dûment habilité. A cet égard, l'Emprunteur reconnaît que toute demande ou notification émanant de son représentant dûment habilité et transmise par courriel ou via le site indiqué ci-dessus l'engagera au même titre qu'une signature originale et sera considérée comme valable, même si, pour la bonne forme, une lettre simple de confirmation est requise.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Par ailleurs, l'Emprunteur est avisé que les informations résultant de la législation et de la réglementation concernant les données personnelles, et notamment, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données, applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »), font l'objet d'une notice, consultable sur le site www.banquedesterritoires.fr/donnees-personnelles.

ARTICLE 22 ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort des juridictions du second degré de Paris.

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

N° 2021-36

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Méthode de calcul des
provisions pour risque
d'impayés sur compte de
tiers

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmoix** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Fousse-magne** : M. Arnaud MIOTTE.

M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)

Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

Mme Charlène AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)

Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars)

M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)

Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction des Finances

Références : JS/RB/CN/JMG
Code matière : 7.10

Objet : Méthode de calcul des provisions pour risque d'impayés sur compte de tiers

Selon les articles L.2321-2 et R.2321-2 du CGCT, les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants doivent constituer des provisions dans les cas suivants :

- dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune (en fonction du risque financier encouru),
- dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code de commerce (pour les garanties d'emprunts, les prêts et les créances, les avances de trésorerie et les participations en capital accordés par la commune à l'organisme faisant l'objet de la procédure collective),
- lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public. Une provision est alors constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public,
- en dehors de ces cas, la commune peut décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque avéré.

Pour l'ensemble des cas énoncés ci-dessus, Grand Belfort Communauté d'Agglomération peut décider de constituer la provision sur plusieurs exercices précédant la réalisation effective du risque. Elle est alors ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

La constitution d'une provision est obligatoirement autorisée de manière expresse par une délibération de l'autorité délibérante, qui se traduit par l'émission d'un mandat.

La constitution de provision pour risque est donc une étape indispensable dans le cadre de la démarche d'amélioration de la qualité des comptes initiée par la Grand Belfort Communauté d'Agglomération depuis ces dernières années.

S'agissant du point particulier de la constitution de provisions sur les risques d'impayés sur les comptes de tiers (titres de recettes émis par la collectivité), il convient de définir une méthode de calcul pour prendre en compte une estimation du risque avéré.

Sur la base des informations transmises par le comptable public et en se référant aux recommandations du comité national de fiabilité des comptes locaux, les règles retenues pour le calcul des provisions pourraient être les suivantes :

- Prise en compte des créances figurant dans les restes à recouvrer au 1^{er} septembre de l'année N pour les créances émises avant le 31 décembre N-1.
- Mise en place d'un taux de progressivité du risque pour les créances non recouvrées par exercice budgétaire :
 - taux de provision sur l'année N-2 : 10% des restes à recouvrer
 - taux de provision sur l'année N-3 : 30 % des restes à recouvrer
 - taux de provision sur l'année N-4 : 60 % des restes à recouvrer
 - taux de provision sur l'année N-5 : 90 % des restes à recouvrer
 - taux de provision sur les années N-6 et au-delà : 100 % des restes à recouvrer

En appliquant la méthode définie ci-dessus, les montants seraient pour :

- le Budget principal de Grand Belfort Communauté d'Agglomération de 142 205€.
- le Budget annexe Eau de 382 577€.
- le Budget Assainissement de 442 604€.

Afin de tenir compte des contraintes budgétaires du budget assainissement, il vous est proposé de constituer progressivement ces provisions sur 3 exercices :

	Budget primitif 2021	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
Budget annexe Assainissement	150 000€	150 000€	Ajustement selon le risque constaté fin 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver les modalités de calcul qui s'appliqueront à la constitution des provisions pour risque d'impayés pour les tiers.

d'approuver le montant de la provision pour risque d'impayé du budget principal à 142 205 € (cent quarante deux mille deux cent cinq euros) et de 382 577 € (trois cent quatre vingt deux mille cinq cent soixante dix sept euros) sur le budget annexe de l'Eau d'inscrire les crédits au Budget primitif 2021.

d'approuver le principe de la constitution progressive de ces provisions sur le budget annexe assainissement sur les exercices 2021 à 2023 et le principe de l'inscription des crédits selon le tableau figurant dans la délibération pour les exercices 2021 et 2022.

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document concernant ce dossier.

Pour	87	
Contre	0	
Suffrages exprimés	87	
Abstentions	1	Mme Marie-José FLEURY
Ne prend pas part au vote	4	Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Hafida BERREGAD

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13052-DE-1-1

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

Objet de la délibération

N° 2021-37

Examen du compte
rendu de la commission
de mutualisation des
services - Comptes 2019
et 2020

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Foussemagne** : M. Arnaud MIOTTE.

M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)

Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)

Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars)

M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)

Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction Générale des Services

Références : RB/FL
Code matière : 7.1

Objet : Examen du compte rendu de la commission de mutualisation des services - Comptes 2019 et 2020

Considérant, la commission de mutualisation des services qui s'est réunie les 16 décembre 2020 et 3 février 2021 et qui a procédé à l'examen des comptes 2019 et des comptes 2020.

Sous la présidence de Madame Marilyne MORALLET, les membres de la commission ont pu statuer sur les flux inhérents à l'organisation mutualisée des services entre la Ville de Belfort et le Grand Belfort Communauté d'agglomération après avoir validé plusieurs évolutions.

1. Présentation du rôle de la Commission de mutualisation des services

Cette commission est un groupe de travail interne chargé d'examiner annuellement, avant chaque régularisation, la répartition des charges. Elle veille au respect des règles de répartition. Elle propose, le cas échéant, des évolutions du dispositif ou de nouvelles clés de répartition.

Dans le cas des deux collectivités présentes, la Ville de Belfort et le Grand Belfort Communauté d'agglomération, cette mutualisation a pris forme il y a 20 ans.

A l'origine, la mutualisation des services de la Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'agglomération a été engagée dès la création de la Communauté de l'agglomération Belfortaine (CAB) en 2000 et s'est concrétisée par un organigramme commun au 1^{er} janvier 2002, en définissant deux types de services mutualisés : **les services communs** et **les services partagés**.

Cette construction réalisée dans un cadre juridique quasi vide, a nécessité la création d'outils adaptés : conventions de mise à disposition de services, de bureaux, clés de répartition des charges, mise en place d'une commission interne d'examen des comptes de la mutualisation des services.

Cette commission s'est réunie chaque année depuis lors et a validé les comptes présentés, ainsi que modifié quand il le fallait les clés de répartition.

Les **services mutualisés** du Grand Belfort Communauté d'Agglomération et de la Ville de Belfort sont des services mis à disposition.

- Ainsi pour les **services dits communs**, on parle de mutualisation descendante : l'EPCI met des moyens à disposition de la ville.
- Lorsque la ville met des moyens à disposition de l'EPCI, **les services dits partagés**, il s'agit d'une mutualisation ascendante.

La mutualisation, 20 ans après sa mise en place :

Si les définitions entre services communs et services partagés sont assez claires, leurs mises en œuvre et notamment le calcul des coûts partagés sont plus difficiles à appréhender et à mettre en action. Au fil du temps, les calculs se sont complexifiés et par le jeu des transferts de compétence, des réorganisations successives des services et du flux continu d'évolution des postes et des missions associées, il devient de plus en plus difficile de maintenir des règles de calcul fiables.

Il s'avère que beaucoup de services ne sont pas pris en compte dans le recensement des services mutualisés.

Il convient également de rappeler que la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport remis en 2019 a émis la recommandation suivante :

Recommandation n°1 :

« La chambre recommande à GBCA de fixer dans les conventions le remboursement des services communs mis à disposition et partagés avec la commune de Belfort, sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités, conformément aux dispositions de l'article D.5211-16 du CGCT »

Cette recommandation fait suite aux difficultés qu'a éprouvées la collectivité à pouvoir produire des éléments de calculs factuels en phase avec les conventions signées.

2. Présentation des nouvelles règles de calcul des charges mutualisées

Face aux constats énoncés ci-dessus, la commission de mutualisation s'est interrogée d'une part sur de nouvelles clés de répartition et d'autre part sur une nouvelle méthode de calculs des charges à répartir afin de garantir l'esprit du partage des coûts des services mutualisés.

Ces nouvelles dispositions entraîneront la refonte des conventions de mise à disposition des services et des locaux qui emportera résiliation des conventions suivantes :

- convention du 10 janvier 2002 de mise à disposition des services partagés (pour mémoire : avenant n°1 du 10/11/2005 - avenant n°2 du 06/01/2009 - avenant n°3 du 07/01/2014 - avenant n°4 du 27/11/2014) ;
- convention du janvier 2002 de mise à disposition des services communs (pour mémoire : avenant n°1 du 10/11/2005 - avenant n°2 du 22/12/2008) ;
- convention du 27 novembre 2014 de mise à disposition des locaux ;
- convention du 25 juin 2019 de mise à disposition de l'Hôtel du Gouverneur.

Les clés de répartition :

Les clés de calculs des flux étaient trop nombreuses, difficilement appréhendables et maîtrisables dans le temps. Un travail de remise à niveau a été engagé.

▪ SERVICES COMMUNS :

Ces services sont mis à disposition de la Ville de Belfort qui en contrepartie verse une participation à Grand Belfort Communauté d'agglomération, calculée selon les clés de répartition suivantes :

	Clé de répartition des charges
Direction de la communication	Nombre de publication de chaque collectivité
Cabinet du Maire/Président	Critère globalisé
Direction générale des services	Critère globalisé
Délégué à la protection des données	Critère globalisé
Direction des ressources humaines	Nombre annuel de paies
Direction des systèmes d'information	Nombre d'ordinateurs de chaque collectivité
Direction de l'eau et de l'environnement	Nombre d'agents permanents figurant au tableau des effectifs
Direction de l'aménagement et du développement	Quotité de travail
Direction des affaires juridiques	Critère globalisé
Mission mécénat	Critère globalisé
Direction des finances	Nombre de mandats et titres de chaque collectivité
Direction de la stratégie et du pilotage	Critère globalisé
Direction de la politique de la ville, de la citoyenneté et de l'habitat	Critère globalisé
Services Courrier, Assemblées, Reprographie, portail	Critère globalisé

Critère globalisé : cette clé de répartition s'applique lorsqu'il n'est pas possible de mesurer le temps de travail affecté à l'une ou l'autre des collectivités ; ceci pour plusieurs raisons comme la forte volatilité de l'action sur des périodes données ou encore un niveau de disponibilité permanente face aux tâches émergentes d'une ou l'autre des collectivités.

Quotité de travail : cette clé de répartition s'appuie sur une estimation du temps annuel partagé entre l'une ou l'autre des collectivités sans que cela puisse faire référence à des éléments chiffrés de type « comptabilité analytique ». La réflexion est quand même maintenue pour faire évoluer cette quotité de travail en critères mesurables.

▪ **SERVICES PARTAGES :**

En contrepartie de la mise à disposition, la collectivité bénéficiaire verse une participation en fonction des clés de répartition définies ci-dessous :

	Clé de répartition des charges
Direction de la communication	Nombre de publication de chaque collectivité
Evénements / protocole	Quotité de travail
Cabinet du Maire/Président	Critère globalisé
Direction de la sécurité et tranquillité publique	Nombre d'agents permanents figurant aux tableau des effectifs
Direction générale des services	Critère globalisé
Direction des affaires générales	Critère globalisé
Direction du cadre de vie	Nombre de m ² de surfaces d'espaces verts travaillées
Direction de l'action culturelle	Critère globalisé
Direction du patrimoine bâti, espaces publics	Critère globalisé
Service patrimoine bâti	Surfaces de plancher de chaque collectivité
Service espaces publics, mobilité	Kilomètres de voirie de chaque collectivité (voiries déclarées d'intérêt communautaire pour GBCA, voiries municipales pour la Ville)
Direction de l'urbanisme	Critère globalisé (Direction) et quotité de travail
Direction des fluides et énergie	Nombre de points de livraison de chaque collectivité
Direction de l'action culturelle	Critère globalisé
Services archives	Nombre de mètre linéaire d'archives de chaque collectivité
Direction des sports	Quotité de travail
Service environnement	Critère globalisé

Les charges à répartir :

Les charges à répartir, afférentes à chaque service, comprennent :

- **Les charges de personnel incluant**
 - le traitement indiciaire de base ;
 - la nouvelle bonification indiciaire ;
 - le supplément familial de traitement ;
 - les primes relatives au régime indemnitaire ;
 - la rémunération des heures supplémentaires ou complémentaires ;
 - les charges patronales.

Les charges de structure incluant le coût du loyer.

Désormais, un coût standard d'hébergement d'un agent est calculé.

Il englobe, en plus du coût du loyer, les charges normales d'utilisation d'un bureau équipé par les agents des services mutualisés à savoir : **consommation d'électricité-gaz, frais d'éclairage et de chauffage, eau, charges d'assurances.**

Pour information, les frais de photocopies, reprographies et d'affranchissement sont facturés au réel. Les frais de mobilier seront intégrés plus tard lorsqu'un inventaire physique aura été fait.

Enfin, le coût des charges informatiques sont complexes à appréhender. Un travail sera réalisé en 2021 pour une approche des coûts plus globale voire pour l'établissement d'un contrat de service.

Le coût standard est calculé pour chaque bâtiment appartenant soit à la Ville de Belfort soit au Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Les bâtiments concernés sont :

Propriété Ville de Belfort	Propriété GBCA
Hôtel de Ville-place d'Armes	Annexe Bartholdi
Annexe de l'hôtel de Ville-rue de l'ancien théâtre	
Annexe 4 place d'Armes-rue des Nouvelles	
Hôtel du Gouverneur	
Annexe rue Melville	

L'intégration du bâtiment de la rue des 4 Vents est en cours d'analyse.

Historiquement, la valeur locative était fixée à 70 €/m² sans revalorisation annuelle.

Lors de la réunion du 16 décembre 2020, la commission a décidé de fixer le coût du loyer à 80 €/m²/an et ce dès les comptes 2019 en retenant l'indice de référence des loyers (IRL) comme indice d'actualisation.

3. Examen des comptes 2019

La commission du 3 février 2020 a pris connaissance et a validé les comptes 2019 suivants :

Services communs :

Le coût total des services communs est de 5 777 973 €.

La part à la charge de la Ville s'élève à 3 217 211 € soit une hausse de 1,05 % par rapport aux flux 2018.

Les charges de structure pour les services communs s'élèvent à 140 876 €.

Services remboursés intégralement par la Ville de Belfort :

Le coût de l'enseignement musical scolaire et de la danse remboursé en totalité par la Ville à Grand Belfort Communauté d'agglomération est de 284 342 € en légère baisse par rapport à 2018.

Services partagés :

Le coût total des services partagés, pour l'année 2019, est de 3 666 369 €. Cela représente une hausse de 83,48 % par rapport en 2018 qui s'explique par la remise à plat complète de la liste des services mutualisés et des critères de répartition.

Les charges de structure pour les services partagés s'élèvent à 343 396 €.

Au total, les coûts des services mutualisés pour l'année 2019 se répartissent à 31,5 % pour la Ville et 68,5 % pour GBCA.

		2019
Remboursement de la VILLE à GBCA	<i>masse salariale</i>	3 217 211 €
	<i>100% ville (EMS, Danse)</i>	284 342 €
	<i>charges de structure</i>	140 876 €
	<i>(neutralisation des AC)</i>	<u>-3 000 000 €</u>
		642 430 €
Remboursement de GBCA à la VILLE	<i>masse salariale</i>	1 050 504 €
	<i>charges de structure</i>	<u>343 396 €</u>

4. Examen des comptes 2020

La commission a pris connaissance et a validé les comptes 2020 suivants :

Services communs :

Le coût total des services communs est de 5 930 577 €.

La part à la charge de la Ville s'élève à 3 253 142 € soit une hausse de 1,12 % par rapport à 2019.

Les charges de structure s'élèvent à 136 893 € soit une baisse de -2,83 %. L'année 2020 a été particulière en raison de la crise sanitaire et du confinement avec pour conséquence la baisse de la consommation des fluides.

Services remboursés intégralement par la Ville de Belfort :

Le coût de l'enseignement musical scolaire et de la danse remboursé en totalité par la Ville à Grand Belfort Communauté d'agglomération est de 327 458 € soit une hausse de 15,16% par rapport à 2019.

Services partagés :

Le coût total des services partagés, pour l'année 2020, est de 4 023 439 €. Cela représente une hausse de 9,53 % par rapport en 2019.

Les charges de structure s'élèvent à 341 863 € soit en légère baisse.

Au total, les coûts des services mutualisés pour l'année 2020 se répartissent à 32,5 % pour la Ville et 67,5 % pour GBCA.

		2020
Remboursement de la VILLE à GBCA	<i>masse salariale</i>	3 253 142 €
	<i>100% ville (EMS, Danse)</i>	327 458 €
	<i>charges de structure</i>	136 893 €
	<i>(neutralisation des AC)</i>	<u>-3 000 000 €</u>
		717 493 €
Remboursement de GBCA à la VILLE	<i>masse salariale</i>	1 150 820 €
	<i>charges de structure</i>	<u>341 863 €</u>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de mandater Monsieur le Président, ou son représentant, pour effectuer les flux financiers dégagés pour les exercices 2019 et 2020,

de résilier les conventions de mise à disposition des services et des locaux actuellement en vigueur,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition des services communs,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition des services partagés,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de l'annexe Bartholdi à la Ville de Belfort,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de mise à disposition des locaux par la Ville de Belfort.

Pour	84	
Contre	2	Mme Mathilde REGNAUD, Mme Zoé RUNDSTADLER
Suffrages exprimés	86	
Abstentions	5	M. Gérald LORIDAT, M. René SCHMITT, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY
Ne prend pas part au vote	1	M. David DIMEY

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13081-DE-1-1

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

Objet de la délibération

N° 2021-38

Fonds d'aides aux
communes - Attributions
de subventions

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmoix** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Foussemagne** : M. Arnaud MIOTTE.

M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)

Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire - M. Jacques BONIN Vice-président

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

Mme Charlène AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)

Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars)

M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)

Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction Générale des Services

Références : AM/JS/SB
Code matière : 7.5

Objet : Fonds d'aides aux communes - Attributions de subventions

Dans le cadre du fonds d'aides 2020-2026 mis en œuvre en direction des communes-membres, il est soumis à votre examen les demandes de subventions suivantes :

Communes (Dotation fonds d'aide encore disponible)	Intitulé de l'opération	Assiette de subvention (H.T.)	Subvention communautaire
Andelnans (150 000 €)	Réaménagement sécuritaire des voiries du Hameau de la Douce	422 727 €	100 000 € (24 %)
Bessoncourt (150 000 €)	Réhabilitation d'une ancienne ferme en 2 cabinets médicaux et 2 logements	389 660 €	150 000 € (38,50 %)
Buc (60 000 €)	Construction d'une cuisine aux normes pour la salle communale	90 750 €	18 150 € (20 %)
Eguenigue (60 000 €)	Mise en sécurité de deux carrefours rues Jean Moulin – Enclos et Saint Roch – la Creuse	54 260 €	27 130 € (50 %)
Frais (58 541,67 €)	Achat lame à neige et accessoires	2 145,75 €	1 072,87 € (50 %)
Méziré (150 000 €)	Renouvellement toitures mairie et ancien local périscolaire	83 200 €	15 000 € (18 %)
Montreux-Château (150 000 €)	Réhabilitation du gymnase	1 830 000 €	150 000 € (8,20 %)
Morvillars (80 400 €)	Aménagement d'une nouvelle voie publique dénommée « rue du Parc »	149 300 €	14 930 € (10 %)
Reppe (60 000 €)	Replantation de la forêt communale scolytée du Raybois	11 758,80 €	5 879,40 € (50 %)
Vézelois (120 000 €)	Achat d'un véhicule communal	15 972 €	7 986 € (50 %)
Total fonds d'aides			490 148,27 €

Je vous propose de réserver une suite favorable à ces demandes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'attribuer les subventions communautaires sollicitées, telles qu'elles figurent dans le tableau de la délibération,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, avec la commune bénéficiaire, la convention attributive correspondante, selon le modèle-type approuvé le 15 octobre 2020.

Pour	89	
Contre	0	
Suffrages exprimés	89	
Abstentions	2	Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT
Ne prend pas part au vote	1	M. Julien COULON

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13356-DE-1-1

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

N° 2021-39

ZAC des Tourelles -
cession du lot 16

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmoix** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Fosse-magne** : M. Arnaud MIOTTE.

M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)

Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)

Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars)

M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)

Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction des Affaires Générales

Références : RR/JS/RB/AM
Code matière : 8.6

Objet : ZAC des Tourelles - cession du lot 16

La ZAC des Tourelles à Morvillars est une zone d'activités économiques du Grand Belfort dont l'aménagement a été concédé à la SODEB par traité de concession qui court jusqu'au 19 janvier 2024. De par ses missions, la SODEB se charge de commercialiser les terrains qu'elle a aménagés pour le compte du Grand Belfort.

La société AutoJM, mandataire automobile, lui a fait part de son intérêt pour l'acquisition sur la ZAC des Tourelles du lot 16, d'une superficie de 40 520 m² (cf. plan de la ZAC ci-après). La société souhaite y implanter une concession de vente de véhicules neufs et d'occasion. Une soixantaine de personnes seront employées sur le site.



Après négociations, l'offre faite par la société est de 650 000 € HT.

Le montant de cession du lot 16 inscrit au bilan de la ZAC est de 688 840 € HT (40 520 m² x 17 € HT /m²). Une cession à 650 000 euros, soit 16,04 € HT /m², entraîne une réactualisation de - 38 840 € sur le bilan de la ZAC.

Au vu de la superficie très importante de ce lot et des prix actuels du marché, je vous propose d'accepter cette offre qui permettra l'implantation d'une nouvelle entreprise sur le territoire du Grand Belfort.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver le prix de vente de 650 000 € (six cent cinquante mille euros) HT pour le lot 16 à la société AutoJM,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document découlant de cette décision.

Pour	89	
Contre	0	
Suffrages exprimés	89	
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	3	Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13269-DE-1-1

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

N° 2021-40

Fonds régional des
territoires (FRT) -
attribution des aides

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechens** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Fousse-magne** : M. Arnaud MIOTTE.

M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)

Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée
Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président
Mme Charène AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)
M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)
Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)
Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars)
M. Frédéric VADOT (Essert)
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction du développement
économique

Références : RR/JS/RB/AM
Code matière : 7.4

Objet : Fonds régional des territoires (FRT) - attribution des aides

Vu le Règlement UE n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

Vu la délibération du Conseil Régional en date des 25 et 26 juin 2020, et du 16 novembre 2020, relative au Pacte régional des Territoires,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Belfort du 24 juillet 2020, relative à l'adhésion du Grand Belfort au Pacte régional des Territoires,

Considérant que, au regard de la crise sanitaire actuelle liée à la pandémie de COVID-19, l'économie de proximité doit être accompagnée au plus près du territoire afin de permettre la reprise d'activité, la pérennité et la transition des entreprises,

Considérant que la Région Bourgogne Franche-Comté a délégué au Grand Belfort l'octroi des aides au titre du Fonds Régional des Territoires délégué par la signature d'une convention en date du 6 octobre 2020,

Le Grand Belfort a été saisi de demandes d'aide au titre du Fonds Régional des Territoires (FRT) délégué, sur le volet « entreprises » et le volet « collectivité ».

1) Rappel des critères d'éligibilité du volet « entreprises »

Pour rappel, ce fonds vise à soutenir les entreprises de moins de 10 salariés, hors industrie, professions libérales dites réglementées et entreprises en cours de liquidation, dans leurs projets d'investissements matériels immobilisables et immatériels qui doivent concourir à :

- pérenniser les TPE bénéficiaires,
- favoriser les réorganisations à la suite de la crise des modes de production, d'échanges et des usages numériques,
- valoriser des productions locales et des savoir-faire locaux,
- favoriser la construction d'une économie locale durable, résiliente et vertueuse,
- contribuer à l'adaptation et à l'atténuation au changement climatique.

L'assiette éligible peut intégrer la part en capital des remboursements d'emprunts liés à des investissements. Ce soutien ne peut porter le financement public au-delà de la limite réglementaire de 80 % de subvention. Elle est attribuée au prorata des dépenses réalisées sans aller au-delà du montant proposé et dans la limite des budgets alloués.

Le montant de cette subvention d'investissement ne peut dépasser les plafonds de soutien maximum suivants :

- 10 000 € pour les projets créateur d'emploi,
- 5 000 € pour les projets de rénovation énergétique,
- 5 000 € pour les acquisitions à venir de matériel et process de production concourant à l'activité et/ou à son développement,

- trois mois d'annuité et dans la limite de 5 000 € pour la partie en capital restant dû des remboursements d'emprunt liés à des investissements.

Un acompte de 70% sera versé à la notification de l'aide. Le solde sera versé sur présentation des justificatifs attestant la réalisation du projet.

2) Rappel des critères d'éligibilité du volet « collectivité »

Il s'agit de subventions qui pourraient être versées aux communes, aux EPCI, aux chambres consulaires, aux associations et aux coopératives, pour soutenir les actions portées par elles concourant au redémarrage et au développement d'activités commerciales, artisanales et de services des TPE.

Sont éligibles les dépenses d'investissement matériels et immatériels, les dépenses de fonctionnement. Les dépenses de gestion interne (personnel) et celles liées aux aides à l'immobilier d'entreprise sont exclues.

Le soutien ne pourra porter le financement public au-delà de la limite réglementaire de 80 % de subvention. Le plafond de l'aide est fixé à 1 000 €.

L'instruction des dossiers est réalisée par la Direction du Développement économique qui vérifie leur éligibilité. 12 dossiers sont éligibles. La liste des dossiers retenus et la décision proposée au Bureau figurent en annexe.

Je vous propose de réserver une suite favorable à ces demandes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver l'attribution de la subvention au titre du FRT aux dossiers ayant reçu un avis favorable, pour un montant prévisionnel total de 44 177 € (quarante quatre mille cent soixante dix sept euros) en investissement, dont 8 835 € (huit mille huit cent trente cinq euros) sur les crédits du Grand Belfort et 35 342 € (trente cinq mille trois cent quarante deux euros) sur les crédits de la Région, et 3 000 € (trois mille euros) en fonctionnement sur l'enveloppe régionale,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec les bénéficiaires, la convention attributive correspondante, selon le modèle-type joint en annexe, et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour	86	
Contre	0	
Suffrages exprimés	86	
Abstentions	3	Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, M. Jean-Pierre CNUDDE
Ne prend pas part au vote	3	M. Philippe CHALLANT, M. Pierre FIETIER, M. Bernard GUERRE-GENTON

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13058-DE-1-1

Dénomination de l'entreprise/structure	Gérant	Activité	Coordonnées	Effectifs	Régime juridique	Projet	Investissement ou Fonctionnement	Montant total du projet	Montant assiette éligible	Taux d'intervention	Montant de l'aide prévu	Commentaires
volet "entreprise"												
LA TOUR PENCHÉE	BRUEZ Olivier	Restauration	2 rue de Delle 90400 SEVENANS	3	SARL	achat d'un distributeur pour la vente à emporter	Investissement	41 000,00 €	41 000,00 €	80%	5 000 €	plafond
SARL ASVEL HOLDING	VUILLEMOT Eric	Conseil et assistance aux entreprises	4 rue des Ecoles 90850 ESSERT	1	SARL	achat de matériel informatique	Investissement	5 242,99 €	5 093,99 €	80%	4 076 €	
Christelle BERLENDIS / FORMACOOOP	GIRARD Vincent	Formation	106 rue du Général de Gaulle 90850 ESSERT	1	Entrepreneur salarié	digitalisation de l'activité de formation	Investissement	5 502,00 €	5 502,00 €	80%	4 402 €	
TOITURE SEIGEOT	SEIGEOT Jean-Baptiste	isolation par l'extérieur	2 rue du Centre 90800 BANVILLARS	1	Entreprise Individuelle	achat d'un échafaudage	Investissement	10 665,46 €	10 665,46 €	80%	5 000 €	plafond
SIMIFA	GOUTFREIND William	services informatiques	16 rue du Ballon 90300 OFFEMONT	1	SARL	développement d'un site de e-commerce	Investissement	2 721,97 €	2 721,97 €	80%	2 178 €	
BEI-FC	GRANDMOTTET Philippe	expertises immobilières	13 avenue du Capitaine de la Laurence 90000 BELFORT	1	SAS	refonte complète du site Internet	Investissement	5 262,00 €	5 262,00 €	80%	4 210 €	
LA BRUNE ET LE BARBU / EURL FIORESE TISSERAND Clotilde	FIORESE TISSERAND Clotilde	Boutique pour le mariage	27 quai Vauban 90000 BELFORT	1	EURL	achat d'une machine à coudre	Investissement	1 540,83 €	1 540,83 €	80%	1 233 €	
MICROBRASSERIE ET COMPAGNIE / SAS L'ATELIER	CERF Grégory	Brasserie	20 rue Pierre et Michel Dreyfus Schmidt 90000 BELFORT	1	SASU	prise en charge des remboursements d'emprunt	Investissement	25 000,00 €	1 248,00 €	3 annuités dans la limite de 5000 €	1 248 €	
						achat de matériel de production et informatique	Investissement	3 322,00 €	3 322,00 €	80%	2 658 €	
L'ESCORNEIL / EURL Nat&Fil	SIMON Philippe	Restauration	6, rue de Charmols 90400 MEROUX	2	EURL	demande d'aide à la trésorerie	Fonctionnement	86 972,00 €	3 000,00 €	forfait	3 000 €	
CHALETANG / LOISIRS ET BIEN ETRE	THIEBAUD Marie-Paule	Location de gites et salle de réception	18 rue de Valdoie 90300 SERMAMAGNY	3	SARL	achat d'un sauna tonneau	Investissement	7 216,67 €	7 216,67 €	80%	5 000 €	plafond
GOUBERT Régis / BATICOOOP	GIRARD Vincent	Installateur de poêle bois et granulé, spécialiste énergies renouvelables	7ter rue des Vosges 90350 EVETTE-SALBERT	1	Entrepreneur salarié	aménagement d'un showroom, achat d'une caméra thermique et dépenses de signalétique	Investissement	10 406,07 €	3 966,84 €	80%	3 174 €	seules les dépenses de signalétique et d'acquisition de la caméra sont éligibles
FATI CAFE	FATI Yassin	bar / restaurant	Route de la Forge 90120 MEZIRE	2	SARL	aménagement d'une terrasse en extérieur	Investissement	97 193,52 €	20 477,00 €	80%	5 000 €	plafond
volet "collectivité"												
COOPILOTE	GIRARD Vincent	Accompagnement des entrepreneurs	antenne Belfort		Assoc.	achat de matériel de prises de vue pour diffusion sur site internet	Investissement	1 460,00 €	1 460,00 €	80%	1 000 €	plafond

TOTAL INVESTISSEMENT 44 177 €
part GBGA 8 835 €
part Région 35 342 €

TOTAL FONCTIONNEMENT 3 000 €
sur crédits de la Région



**REGION
BOURCOGNE
FRANCHE
COMTE**

**CONVENTION DE SOUTIEN AU TITRE DU FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES –
VOLET ENTREPRISES**

- [NOM ENTREPRISE] -

Entre :

Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération, sis 4 Place d'Armes – 90 020 BELFORT CEDEX, n° SIRET 200 069 052 00013, représenté par M. Damien MESLOT, Président, dûment habilité à l'effet de signer la présente par délibération du Conseil Communautaire du Grand Belfort en date du, ci-après désigné par le terme « Grand Belfort »,

d'une part,

Et :

La société dénommée, [forme juridique] sise à identifiée sous le numéro SIRET, représentée par M./Mme, en qualité de, ci-après dénommée « le bénéficiaire »,

d'autre part,

Vu le Règlement UE n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

Vu le dossier de demande de subvention émanant de M/Mme de la société, en date du, dont la réception complète a été confirmée par courrier en date du,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Belfort du,

Préambule :

Au regard de la crise sanitaire actuelle liée à la pandémie de COVID-19, l'économie de proximité doit être accompagnée au plus près du territoire afin de permettre la reprise d'activité, la pérennité et la transition des entreprises. Dans cet objectif, le Conseil Communautaire a délibéré le 24 juillet 2020 pour adhérer au Pacte régional des Territoires, dont le Fonds Régional des Territoires fait partie, afin de soutenir financièrement, aux côtés de la Région, les très petites entreprises (TPE).

La Région Bourgogne Franche-Comté a délégué au Grand Belfort l'octroi des aides relatives au Fonds Régional des Territoires délégué par la signature d'une convention en date du 6 octobre 2020.

Le Grand Belfort a été saisi d'une demande d'aide au titre du Fonds Régional des Territoires délégué – volet entreprises par M./Mme ..., de la société à, pour [description du projet].

Le Grand Belfort a décidé, par délibération du Conseil communautaire du de soutenir ce projet d'investissement.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de l'intervention financière du Grand Belfort auprès du bénéficiaire pour les investissements suivants :

.....

Article 2 : Nature et montant de l'aide

Le montant des investissements portés par le bénéficiaire s'élève à ... euros [HT ou TTC].

L'aide accordée au titre du Fonds Régional des Territoires délégué – volet entreprises est une subvention de ... euros (dont ... euros pour le compte du Grand Belfort et ... euros pour le compte de la Région).

Article 3 : Modalités de versement et de remboursement de l'avance

Le versement d'une avance de 70% de la subvention pourra intervenir dès la signature de la présente convention, puis 30% de solde sur justification par le bénéficiaire de l'utilisation des fonds.

Le solde, calculé au prorata des dépenses réalisées, est versé sur présentation :

- Du bilan financier de l'opération signé par la personne compétente ;
- Des justificatifs de dépenses tels que les factures acquittées.

Le bénéficiaire dispose d'un délai de 3 mois avant la fin de la convention pour produire sa demande de versement du solde accompagnée des pièces justificatives exigées. Passé ce délai, la subvention ne pourra plus faire l'objet d'aucun versement.

S'il s'avère, au terme de la convention, que les sommes utilisées soient inférieures au montant perçu lors de l'acompte, un reversement du trop-perçu sera demandé.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de la signature par la dernière des parties contractantes et jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 5 : Engagements du bénéficiaire et contrôle du Grand Belfort

Le bénéficiaire s'engage à :

- utiliser les fonds publics versés par la présente convention au profit de la réalisation du projet décrit dans l'article 1 ;
- fournir au Grand Belfort tout document attestant de la bonne réalisation du projet, ainsi que tout document qu'il jugera utile dans le cadre du contrôle de la bonne utilisation de l'aide allouée ;
- mentionner l'aide allouée par la Région Bourgogne Franche-Comté et le Grand Belfort lorsqu'il communique sur ce projet.

Article 6 : Résiliation

La convention sera résiliée de plein droit et sans indemnité par le Grand Belfort en cas de :

- Manquement total ou partiel du bénéficiaire à ses engagements ;
- Inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire au Grand Belfort.

Le remboursement total ou partiel de l'aide sera alors immédiatement exigible. Si la résiliation intervient avant le versement du solde, le Grand Belfort ne sera pas tenu de le verser.

Article 7 : Règlement amiable

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quel qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procèderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

Article 8 : Juridiction compétente

A défaut de règlement amiable, visé à l'article 7, le tribunal administratif de Besançon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Article 9 : Dispositions diverses

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant, sous réserve de l'absence de modification de l'économie générale de la convention. Celui-ci précisera les éléments modifiés mais qui ne pourront remettre en cause l'objet de la convention tel que défini à l'article 1^{er}.

Fait à, le
En trois exemplaires originaux.

Pour le Grand Belfort Communauté
d'Agglomération,
Le Président

Pour le bénéficiaire,

Damien MESLOT

[nom]

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

N° 2021-41

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Modalités de
fonctionnement et tarifs
de la nouvelle piscine du
Parc

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Foussemagne** : M. Arnaud MIOTTE.

M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)

Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

Mme Charlène AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)

Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars)

M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)

Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction des Affaires Générales

Références : FB/MR/OV
Code matière : 9.1

Objet : Modalités de fonctionnement et tarifs de la nouvelle piscine du Parc

Préambule :

D'une superficie bâtie d'un peu plus de 3 000 m², la nouvelle piscine du Parc remplacera la piscine couverte désormais obsolète, et offrira au public un espace aquatique moderne comprenant :

- un bassin sportif de 375 m²,
- un bassin loisirs de 140 m² disposant notamment d'une rivière à contre-courant et d'une zone de faible profondeur,
- un bassin d'apprentissage et d'activités de 160 m²,
- un espace « bien-être » de 105 m² avec un jacuzzi, un hammam, deux saunas, deux douches à jets, et un espace intérieur de repos.

Le site, trois fois plus grand que l'ancien équipement couvert, permettra aux publics de disposer d'un espace de loisirs complet avec la patinoire attenante, les courts de tennis, le nouveau boulodrome ou encore le Parc de la Douce.

Accessible directement et conjointement depuis le Boulevard Kennedy à Belfort ou la rue des carrières à Essert, la zone des loisirs dispose de liaisons routières d'importance, de dessertes par transport en communs (bus, stations de vélo à proximités immédiates) et de liaisons douces via les pistes cyclables et la coulée verte. L'arrivée à la piscine (et la patinoire) se fera depuis des allées piétonnes reliées aux parkings.

Concernant la piscine elle-même, l'accès des usagers sera désormais unique, quel que soit le moment de l'année, avec des zones d'accueil (une pour le public et une autre pour les pratiques scolaires et associatives), et des vestiaires adaptés et modulables selon la fréquentation.

A l'issue des travaux, l'ancienne piscine couverte issue de l'opération « mille piscine », devenue trop vétuste, sera démolie pour laisser place à des espaces verts.

La réalisation de ce projet a été mise en œuvre grâce à un travail important réalisé en amont par les services, ce qui a permis de fournir à la maîtrise d'œuvre un programme complet et précis des attentes et besoins pour un fonctionnement adapté de l'équipement avec :

- des zones de bassins distinctes et séparées, des bassins avec des profondeurs adaptées tenant compte des différents usages et du fonctionnement technique optimisé,
- des zones de vestiaires modulables selon la période et l'activité (avec un accès séparé et spécifique réservé aux scolaires et clubs),
- des zones de vie et des locaux pour le personnel permettant d'accéder facilement à tout l'équipement,
- divers procédés techniques et réalisations permettant un entretien et un fonctionnement optimisés, (économies d'énergie grâce aux échanges caloriques entre la patinoire et la piscine, modulations possibles au niveau des vestiaires et bassins permettant une ouverture différenciée selon l'activité, toiture terrasse végétalisée, ...)
- l'intégration de procédés techniques améliorant le confort et l'hygiène (déchloramineurs, récupérations de calories, ...).

1) Organisation du fonctionnement et des activités

Avec la nouvelle piscine du Parc et la piscine Pannoux, le Grand Belfort Communauté d'Agglomération disposera de deux sites distincts qui resteront accessibles au plus grand nombre et basés sur une complémentarité de l'offre aquatique.

Les deux équipements sont utilisés du lundi au dimanche par trois principaux segments d'utilisateurs :

- le public (lors de séances publiques et d'activités spécifiques dédiées),
- les scolaires,
- les clubs (ou structures collectives diverses).

a) Les séances ou activités publiques

Dès l'ouverture du nouvel équipement, le fonctionnement des séances ou activités publiques **durant les périodes scolaires** sera organisé de la façon suivante :

	Piscine du Parc	Piscine Pannoux
Lundi	11h15 - 13h30 / 16h30 - 19h	16h30 - 19h
Mardi	11h15 - 13h30 / 16h30 - 19h	16h30 - 19h
Mercredi	9h - 19h	10h - 12h
Jeudi	11h15 - 13h30 / 16h30 - 19h	16h30 - 19h
Vendredi	11h 15 - 13h30 / 16h30 – 20h	16h30 - 19h
Samedi	9h - 12h / 14h - 19h	Fermée sauf clubs
Dimanche	9h - 12h30	Fermée sauf clubs

Par rapport au fonctionnement actuel, cela représente trois principales modifications :

○ la permutation des ouvertures publiques entre les deux sites. La majeure partie des séances publiques se déroulera en effet sur le nouvel équipement du fait de l'offre plus adaptée à ce segment d'utilisateurs, des surfaces de plan d'eau plus importantes par rapport à la piscine Pannoux, mais aussi des possibilités multiples et diverses de pratique sur un même site et dans une même unité de temps. Cela favorisera également une meilleure fréquentation et la possibilité d'activités plurielles,

○ l'ouverture du samedi prolongée jusqu'à 19h00. Le public disposera d'une extension de l'horaire actuel d'une heure permettant non seulement de prolonger l'activité, de la décaler mais aussi d'offrir un créneau supplémentaire à l'espace bien être,

○ libre accueil des clubs sportifs les samedis et dimanches à la piscine Pannoux.

Même si les séances publiques ont été largement transférées à la piscine du Parc, une activité libre a été préservée dans l'équipement du centre-ville avec douze heures de séances publiques par semaine réparties du lundi au vendredi.

Durant les vacances scolaires, la piscine du Parc sera dédiée au public avec 56 h 30 hebdomadaires, et la piscine Pannoux aux clubs.

En période estivale, la piscine du Parc gardera un mode de fonctionnement identique, ainsi que les mêmes horaires, soit 58 heures hebdomadaires en juin, 70 heures en juillet et août.

Le nouvel **espace « bien-être »** du Parc sera quant à lui organisé afin de permettre une pratique dans des

conditions adaptées aux attentes de détente propres à ces activités. Accessible uniquement aux personnes majeures, et avec un effectif maximal de 19 personnes, il sera ouvert aux mêmes horaires que les séances publiques avec des plages d'accès de deux heures.

Le choix de fonctionner sur des tranches horaires a été guidé par :

- l'accessibilité à un public le plus large possible,
- la garantie hygiène possible grâce à un entretien régulier effectué entre chaque créneau et hors de la présence du public.

En ce qui concerne les activités aquatiques, elles se dérouleront toutes à la piscine du Parc sur les mêmes temps que les séances publiques.

Il sera proposé aux usagers :

- 4 séances d'**aquagym** (le lundi de 18 h 00 à 18 h 45, le mercredi de 18 h 00 à 18 h 45, le vendredi de 19 h 00 à 19 h 45, le samedi de 10 h 00 à 10 h 45). Le volume reste identique, mais le cadre est ajusté avec des horaires mieux adaptés aux rythmes de vie des pratiquants, tout en permettant d'accéder notamment aux bassins en amont ou aval des séances,
- 5 séances d'**aquabike** (le lundi de 12 h 30 à 13 h 15, le mardi de 18 h 00 à 18 h 45, le mercredi de 19h00 à 19h45, le jeudi de 18h00 à 18h45, le vendredi de 12h30 à 13h15).

Cette nouvelle activité est mise en place via des cours encadrés par le personnel de la piscine qui sera formé spécifiquement sur cette pratique très demandée (vingt vélos seront accessibles) : jusqu'à présent seule une formule de location existait avec deux vélos adaptés à la profondeur de la piscine Pannoux, mais qui ne permettait pas malgré tout l'organisation de séances collectives.

Le système de location sera préservé également.

- des séances de **jardin aquatique** le dimanche entre 10 h 00 et 12 h 00. Cette activité a été déplacée du samedi matin au dimanche matin afin d'améliorer les conditions d'accueil et de pratique, mais aussi de répondre mieux aux demandes exprimées des familles.
- des séances de **natation prénatale** le samedi de 9 h 00 à 10 h 00 (identique au cadre actuel, mais davantage adapté avec une extension de pratique sur le même lieu, ou une pratique familiale.

Les séances d'aquagym et d'aquabike seront désormais proposées sous la forme d'un abonnement par période (trois possibles dans l'année).

Au total, cela représente un total de onze créneaux d'activités contre six actuellement.

b) L'accueil des scolaires

Les temps scolaires à destination des établissements d'enseignement primaire seront identiques aux créneaux actuels avec un accueil possible de deux classes à la piscine du Parc et à la piscine Pannoux, sur chaque plage horaire les matins et après-midis. Il sera toujours proposé un cycle par année scolaire pour les classes du CP au CM1.

Concernant les établissements d'enseignement secondaire, les créneaux dédiés jusqu'à maintenant seront préservés (les matins de 8 h 00 à 8 h 45, 3 ou 4 jours dans la semaine du mardi au vendredi pour 2 à 3 classes) ; il sera également possible d'étendre leur accueil (pour une classe) sur les plages horaires des écoles primaires.

NB : la mise à disposition des créneaux de natation aux écoles est gratuite pour les écoles et établissements du Grand Belfort Communauté d'Agglomération. Il en est de même pour la mise à disposition d'éducateurs sportifs aux classes du primaire.

c) Les clubs sportifs, associations et structures

Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération favorise largement la pratique associative par la mise à disposition gratuite de créneaux à la piscine Pannoux et la piscine du Parc.

De manière globale, les clubs et structures bénéficient de créneaux sur l'ensemble des plages horaires autres que celles réservées aux séances publiques, activités publiques ou scolaires :

- les matins sur les deux sites,
- le midi à la piscine Pannoux,
- le soir sur les deux sites,
- le samedi midi à la piscine du Parc,
- le week-end à la piscine Pannoux.

La construction du nouvel équipement va permettre aux structures bénéficiaires de pouvoir développer leur pratique grâce aux superficies de plan d'eau supplémentaires, mais aussi par la possibilité de bénéficier de nouvelles plages horaires : cela représentera à minima six heures hebdomadaires en plus.

La répartition et l'établissement du planning d'occupation des clubs seront établis avec l'ensemble des entités concernées.

2) Tarifications

Chaque année est votée la grille tarifaire des équipements sportifs du Grand Belfort Communauté d'Agglomération pour une période allant de septembre à septembre.

L'ouverture du nouvel équipement nécessite aujourd'hui d'anticiper la tarification des piscines.

Le tableau des tarifs figure en annexe du présent rapport.

Le nouveau site permettra de proposer une offre nouvelle et élargie qui nécessite la création de nouvelles lignes concernant :

- l'aquabike avec un prix unitaire de 10 € (applicable sur les places restantes) et de 100 euros pour une période,
- le bien-être avec un tarif unitaire de 12 €, et une formule d'abonnement de 10 séances à 100 €,
- un tarif de remplacement des supports de cartes ou bracelets d'abonnement de 5 € en cas de perte,
- une formule d'abonnement mensuel lors de la période estivale au prix de 25 €,
- la location de lignes d'eau de 50 mètres pour les activités de loisirs et pour les organismes à but lucratif au prix de 40 €.

En parallèle, il est également proposé :

- la suppression du tarif de location des aquatrampos, lesquels n'ont jamais suscité d'intérêt auprès des usagers,
- la reconduction des différents tarifs d'été, des animations dénommées « A, B, C, D », le coût de la prestation d'enseignement aux établissements extérieurs au Grand Belfort Communauté d'Agglomération, la location de ligne d'eau de 25 mètres pour les organismes à but lucratif, la location d'aquabike, les formules d'anniversaires avec et sans animateur, et le passage de tests de natation,
- la diminution du tarif de la carte mensuelle d'abonnement au tarif normal et au tarif réduit, et de la location de ligne d'eau de 25 mètres pour les activités de loisirs,
- l'harmonisation pour : le tarif normal unitaire, l'abonnement de 12 entrées, le tarif réduit, l'abonnement de 12 entrées, les droits d'entrée pour les scolaires extérieurs au Grand Belfort Communauté d'Agglomération, pour les groupes organisés, les droits d'entrée pour les tarifs CE en tarif normal et en tarif réduit, les prestations d'aquagym, du jardin aquatique, de la natation prénatale, les tarifs de facturation horaire de surveillance de semaine et de dimanches et jours fériés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

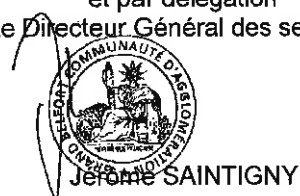
de valider les modalités de fonctionnement de nos équipements aquatiques,

de valider les tarifs à venir.

Pour	86	
Contre	1	Mme Mathilde REGNAUD
Suffrages exprimés	87	
Abstentions	2	Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY
Ne prend pas part au vote	3	Mme Françoise RAVEY, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13364-DE-1-1

PISCINES	TARIFS en € au 1/09/2020	Proposition TARIFS à l'ouverture de la nouvelle piscine
<u>A - Droits d'entrée</u>		
a) Entrées individuelles		
<u>Tarif normal</u>		
- Adultes (à partir de 16 ans)	2,80 €	3,00 €
- Carnet de 12 tickets (12 tickets pour le prix de 10)	28,00 €	30,00 €
- Carte mensuelle	41,00 €	25,00 €
 <u>Tarif réduit</u> (sur présentation en caisse d'un justificatif ou d'une carte accréditive)		
- Enfants de moins de 16 ans, licenciés des clubs nautiques belfortains, membres de familles nombreuses, personnes handicapées sur justificatif scolaires et universitaires, chômeurs, personnes de plus de 60 ans	2,20 €	2,50 €
- Carnet de 12 tickets (12 tickets pour le prix de 10)	22,00 €	25,00 €
- Carte mensuelle	29,00 €	20,00 €
 <u>Gratuité</u>		
- Enfants de moins de 1 an, personnel Ville de Belfort et de Grand Belfort Communauté d'Agglomération	gratuit	gratuit
- Lors d'animations spécifiques, d'opérations promotionnelles des entrées peuvent être offertes aux personnes, groupes participants ou partenaires	gratuit	gratuit
 <u>Tarif été</u>		
- A l'unité	3,00 €	3,00 €
- Carnet de 12 tickets (12 tickets pour le prix de 10)	30,00 €	30,00 €
- Carte mensuelle		25,00 €
- Le ticket CE à la centaine	2,40 €	2,40 €
- groupes facturés	2,50 €	2,50 €
 Manifestations, animations, spectacles : droit d'entrée individuel		
Animation "A"	5,00 €	5,00 €
Animation "B"	8,00 €	8,00 €
Animation "C"	10,00 €	10,00 €
"Animation "D"	14,00 €	14,00 €
 b) Entrées écoles et groupes (sur factures)		
- Etablissements scolaires de Grand Belfort Communauté d'Agglomération	gratuit	gratuit
- Etablissements scolaires extérieurs à Grand Belfort Communauté d'Agglomération	1,90 €	2,00 €
- Groupes organisés (par personne - minimum 10)	1,85 €	2,00 €
- Le ticket CE, collectivités à la centaine:		
- Le ticket CE, collectivités à la centaine, tarif normal	2,25 €	2,40 €
- Le ticket CE, collectivités à la centaine, tarif réduit	1,75 €	1,90 €
 c) Enseignement		
- aux établissements scolaires du Grand Belfort	gratuit	gratuit
- aux établissements extérieurs du Grand Belfort	20,00 €	20,00 €
 d) Aquagym		

- à l'unité	4,40 €	5,00 €
- la période	44,00 €	50,00 €
e) Aquabike		
- à l'unité		10,00 €
- la période		100,00 €
f) Jardin aquatique		
- à l'unité	6,20 €	7,00 €
- Carte de 10 séances	62,00 €	70,00 €
f) natation prénatale		
à l'unité	6,50 €	7,00 €
g) Tarif horaire de surveillance		
- Semaine	14,00 €	15,00 €
- Dimanche et jours fériés	19,00 €	20,00 €
<u>B - Location des piscines *</u>		
- Associations sportives belfortaines et de Grand Belfort Communauté d'Agglomération Entraînement à la compétition, meetings, apprentissage, secourisme et sauvetage, dans le cadre des créneaux qui leur sont réservés	gratuit	gratuit
- Activités de loisirs par heure, et par ligne d'eau (25m) en sus du prix d'entrée	35,50 €	20,00 €
- Activités de loisirs par heure, et par ligne d'eau (50m) en sus du prix d'entrée		40,00 €
- Organismes à but lucratif, et par ligne d'eau (25m) en sus du prix d'entrée par heure	320,00 €	320,00 €
- Organismes à but lucratif, et par ligne d'eau (50m) en sus du prix d'entrée par heure		380,00 €
* sous réserve de disponibilité des espaces		
<u>C - Activités</u>		
- location Aqua Trampo, la séance de 30 minutes	2,00 €	
- location Aqua Vélo, la séance de 30 minutes	2,00 €	2,00 €
- anniversaire pour enfants à partir de 6 ans minimum (minimum 8 enfants, maximum 12 enfants) avec un parent qui doit accompagner le groupe sur le bassin en tenue de bain un animateur diplômé à disposition pour une durée d'une heure, + salle pour goûter gâteau et boissons à la charge des parents	5,00 €	5,00 €
- anniversaire pour enfants à partir de 6 ans minimum (minimum 8 enfants, maximum 12 enfants) avec deux parents qui doivent accompagner le groupe sur le bassin en tenue de bain sans animateur, avec salle pour goûter, gâteau et boissons à la charge des parents	3,00 €	3,00 €
- test natation, en sus du prix d'entrée et sur réservation	2,00 €	2,00 €
<u>D - BIEN ETRE</u>		
A l'unité pour 2 h		12,00 €
Abonnement pour 10 séances		100,00 €
<u>E - REMPLACEMENT CARTE OU BRACELET</u>		
		5,00 €

VALIDITE DES TARIFS A DEUX ANS (billetterie)

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

Objet de la délibération

N° 2021-42

Créations et
suppressions de postes

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Étaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmoix** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Foussemagne** : M. Arnaud MIOTTE.
M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)
Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Étaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée
Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président
Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)
M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)
Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)
Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars)
M. Frédéric VADOT (Essert)
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction des Ressources Humaines

Références : JS/GN/LS/CT
Code matière : 4.1

Objet : Créations et suppressions de postes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 et l'article 3-3 ;

Vu le Décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du Comité Technique du 15 mars 2021 ;

Pour tenir compte des besoins des services, des mouvements de personnel et de l'évolution des fonctions confiées aux agents, il convient de créer et supprimer les emplois correspondant comme suit.

Direction	Création - Suppression	Motif	Type de poste	Catégorie	Grade	Temps de travail
Affaires juridiques	Création	Recrutement	Juriste	B	Rédacteur	35/35
Aménagement	Création	Recrutement	Chargé de mission	A	Attaché	35/35
	Création	Recrutement	Chargé de mission	A	Attaché	35/35
Déchets ménagers	Création	Recrutement	Agent de déchetterie	C	Adjoint technique	35/35
	Création	Recrutement	Chauffeur	C	Adjoint technique	35/35
	Création	Recrutement	2 Agents polyvalents	C	Adjoint technique	35/35
Finances	Création	Réussite à concours	Instructeur administratif	B	Rédacteur	35/35
	Suppression	Réussite à concours	Gestionnaire administratif	C	Adjoint administratif	35/35
Ressources humaines	Création	Recrutement	Instructeur administratif	B	Rédacteur	35/35
	Suppression	Départ	Gestionnaire administratif	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	35/35
Urbanisme	Création	Recrutement	Instructeur administratif	B	Rédacteur	35/35

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de valider les créations et suppressions de postes mentionnés.

Pour	82	
Contre	0	
Suffrages exprimés	82	
Abstentions	2	M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER
Ne prend pas part au vote	8	M. Jacques BONIN, M. Thierry BESANÇON, M. Joseph ILLANA, M. Gérald LORIDAT, Mme Mathilde REGNAUD, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13017-DE-1-1

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

Objet de la délibération

N° 2021-43

Avenant à la convention
de délégation de
compétence pour la
gestion des aides à la
pierre 2019-2024 :
programmation 2021

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmoix** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Egüenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Foussemagne** : M. Arnaud MIOTTE.
M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)
Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée
Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président
Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)
M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)
Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)
Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars)
M. Frédéric VADOT (Essert)
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction Politique de la ville et de
l'habitat

Références : SD/DGADUST/DPVCH/CL
Code matière : 8.5

Objet : Avenant à la convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre 2019-2024 : programmation 2021

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a ouvert la possibilité à l'Etat, sous certaines conditions, de déléguer aux EPCI dotés d'un Programme local de l'habitat (PLH), pour une durée de six ans renouvelable, les compétences d'attribution des aides à la pierre, destinées au logement social et au logement privé relevant de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Exercée depuis 2007 par la Communauté de l'agglomération belfortaine, puis par Grand Belfort Communauté d'Agglomération, cette délégation constitue pour l'agglomération un levier important d'une mobilisation cohérente et efficace des différents outils de mise en œuvre de la politique du logement à l'échelle intercommunale.

Annuellement, le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), présidé par le préfet de Région réparti, localement, les dotations nationales qui sont intégrées par avenant à la convention de délégation (avenant de début de gestion).

Le CRHH Bourgogne-Franche-Comté a validé, le 25 février 2021, la répartition des objectifs et des crédits entre les différents territoires de la Région.

I – Les objectifs et dotations 2021 pour le parc social

L'Etat a fixé comme objectifs au Grand Belfort Communauté d'Agglomération le financement de 17 logements locatifs très sociaux (PLAI), 32 logements locatifs sociaux (PLUS), et la démolition de 32 logements.

Cette répartition comporte une tranche ferme (7 PLAI et 18 PLUS) et une tranche conditionnelle (10 PLAI et 14 PLUS).

Les opérations programmées pour l'année 2021 sont les suivantes :

Pour Néolia :

- la construction neuve de 12 logements à Essert (4 PLAI et 8 PLUS),
- la construction neuve de 16 logements à Montreux-Château (6 PLAI et 10 PLUS),
- la construction en VEFA de 20 logements à Sermamagny (6 PLAI et 8 PLUS et 6 PLS),
- la construction en VEFA de 10 logements à Sevenans (10 PSLA),
- la construction en VEFA de 15 logements à Belfort (15 PSLA),
- la démolition de 32 logements à Valdoie.

Pour Territoire habitat :

- la construction en VEFA de 8 logements à Danjoutin (4 logements ANRU et 4 PLUS),
- la construction neuve de 8 logements à Belfort (8 PSLA),
- l'acquisition-amélioration de 3 logements à Reppe (1 PLAI et 2 PLUS).

De plus, cette année l'avenant de début de gestion comprend un volet plan de relance concernant la restructuration et la rénovation du logement locatif social.

Ainsi, afin d'accélérer la politique de rénovation du logement locatif social, le gouvernement a ouvert un volet spécifique du Plan de relance visant les opérations de restructuration lourde (modification des typologies de logement, changement des ascenseurs...) associées à des rénovations thermiques importantes. La priorité est donnée aux dossiers suffisamment mûrs pour être engagés avant le 1er juin, sur le territoire du Grand Belfort, il est programmé sur liste complémentaire l'opération suivante :

- la réhabilitation de 60 logements rue Charles Bohn par Territoire habitat

Le détail de la programmation envisagée figure dans le tableau en annexe 1.

II – Les objectifs et dotations 2021 pour le parc privé

Les objectifs d'amélioration de l'habitat privé du Grand Belfort sont :

- pour les propriétaires bailleurs (PB) : 13 logements (dont 10 logements pour des travaux d'économies d'énergie (Habiter Mieux))
- pour les propriétaires occupants (PO) : 72 logements
 - 2 logements au titre de la résorption de l'habitat indigne ou très dégradé (LHI/TD)
 - 25 logements concernant l'aide pour les travaux nécessaires à l'autonomie de la personne
 - 45 logements concernant l'aide pour les travaux d'économie d'énergie (Habiter mieux)
- pour les copropriétés : 139 logements correspondant à l'aide pour les travaux d'économie d'énergie (Habiter Mieux) dont 120 logements dans MaPrimeRénov copropriétés fragiles.

Les dotations des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) sont de : 889 306 €

III – Les avenants financiers 2021

Un avenant à la convention de délégation de compétence et un avenant à la convention de gestion des aides à l'habitat privé doivent être signés pour engager les aides de l'Etat et de l'Anah. Les deux projets d'avenants financiers sont annexés au présent rapport (annexes 2 et 3)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants 2021,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exercice de la délégation de compétence pour l'année 2021,

d'approuver le projet de programmation des aides à la pierre de 2021.

Pour	87	
Contre	1	Mme Mathilde REGNAUD
Suffrages exprimés	88	
Abstentions	3	Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY
Ne prend pas part au vote	1	Mme Zoé RUNDSTADLER

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13046-DE-1-1

Annexe 1
Grand Belfort
Programmation 2021 des aides à la pierre

Bailleur	Opérations		Commune							Subvention Etat	Subvention Grand Belfort	Date de clôture prévisionnelle		Remarques
	Construction neuve VEFA ou acquisitions améliorations	zone	QPV	PLAI	PLUS	PLS	P&SLAI	logements	Année			Mois		
Néolia	CN 12 logements	ESSERT	4		4	8			12	27 612 €	20 000 €			
	VEFA 10 logements	SEVENANS	5					10	10					Report 2020
	VEFA 20 logements	SERMAMAGNY	4		6	8	6		20	41 418 €	12 000 €			
	CN 16 logements	MONTREUX-CHÂTEAU	5		6	10			16	29 516 €	12 000 €			
	VEFA 15 logements	BELFORT	4					15	15					
Territoire habitat	VEFA 8 logements	DANJOUTIN	4			4			4					
	CN 8 logements	BELFORT	4					8	8					Report 2020
	AA 3 logements	REPPE	5		1	2			3	5 903 €	2 000 €			
	Réhabilitation de 60 logements (Plan de relance)	BELFORT	4						60	660 000 €				
					17	32	6	33	88	764 448 €	48 000 €			

Bailleur	Démolitions	Commune	Nombre de logements	Subvention Etat	Subvention Grand Belfort	Date de clôture prévisionnelle		Remarques
						Année	Mois	
Néolia	Démolitions 32 logements	VALDOIE	32	0 €				Report 2020

Avenant de début de gestion pour l'année 2021 à la convention 2019-2024 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre

Grand Belfort Communauté d'Agglomération, ayant son siège à Belfort (90000) en l'Hôtel de Ville, Place d'Armes, représenté par Monsieur Damien MESLOT, Président, habilité à agir aux présentes en vertu de la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 mars 2019,

Et

L'État, représenté par Monsieur Jean-Marie GIRIER, Préfet du Département du Territoire de Belfort,

Vu la convention de délégation de compétences pour la gestion des aides à la pierre, couvrant la période 2019 à 2024, signée le 27 mai 2019,

Vu la convention signée le 27 mai 2019, entre le Grand Belfort et l'Anah, pour la gestion des aides relatives à la rénovation à l'habitat privé ancien,

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Belfort communauté d'agglomération en date du 6 avril 2021 autorisant la signature du présent avenant.,

Vu les éléments de programmation présentés en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) le 25 février 2021,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de définir pour l'année 2021, les obligations réciproques de chacune des parties, concernant les modifications apportées à la délégation de compétence initiale susvisée du 27 mai 2019.

Les modifications portent sur les objectifs quantitatifs prévisionnels et les modalités financières relatifs au développement de logements sociaux et à la requalification du parc privé ancien et à la requalification des copropriétés.

Article 2 – RAPPEL DU BILAN DE 2020 ET DES PRINCIPES DE PROGRAMMATION 2021 (PARC PUBLIC)

Article 2.1 : Bilan 2020

Au titre de l'année 2020, ont été financés sur le territoire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération :

- **4 logements PLAi** (prêt locatif aidé d'intégration) ;
- **12 logements PLUS** (prêt locatif à usage social) ;
- **1 logement PLS** (Prêt locatif Social).

La totalité des crédits en autorisation d'engagement (AE) 2020 ont été engagés par le délégataire, il n'existe pas au 31 décembre 2020 de reliquat d'AE disponible.

Article 2.2 : Principes de programmation 2021

La programmation 2021 est, comme pour les années antérieures orientée en priorité vers :

- La satisfaction des obligations des communes soumises aux obligations de rattrapage découlant de l'article 55 de la loi SRU renforcé par la loi du 18 janvier 2013, afin de mettre en place la mixité sociale en tout point du territoire, mixité qui constitue une des priorités du gouvernement.
- Vers une limitation voire une interdiction de création d'une offre nouvelle de logements sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) généralement à forte proportion d'habitat social.
- L'offre nouvelle sur les territoires où l'accès au logement est le plus difficile du fait d'un niveau très élevé des loyers du parc privé et où les indicateurs du marché attestent de l'urgence des besoins soit principalement en zone 4 où les bailleurs sociaux doivent concentrer leurs efforts. La production de logements dans les zones plus détendues, quand les besoins en logements conventionnés ont été identifiés, est possible mais ne doit pas contribuer à augmenter la vacance du parc public ou à dégrader celle du parc privé.
- Respect d'un ratio de 30 % de PLAI (du total des PLUS/PLAI).
- Développement du Plai adapté.
- Le financement des démolitions introduit en 2018 est reconduit pour l'année 2021, avec les mêmes modalités d'utilisation de l'enveloppe dédiée aux démolitions (financement de démolitions exclusivement en zones détendues B2 et C et en dehors de toutes opérations localisées sur des périmètres PNRU et NPNRU, dans le respect de la circulaire 2001-77 du 15 novembre 2001 sur le financement des démolitions de logements locatifs sociaux).
- La programmation infrarégionale des objectifs et des crédits doit tenir compte de la nécessité de mettre en œuvre les différents plans et programmes d'action engagés par le gouvernement sur les 5 prochaines années, en particulier le plan Logement d'Abord, le « Plan 60 000 » (en faveur du logement étudiant et du logement des jeunes) et le plan « Action Cœur de Ville ».

Article 3 - LES OBJECTIFS QUANTITATIFS PRÉVISIONNELS POUR 2021 :

Article 3.1 : Le développement, l'amélioration et la diversification de l'offre de logements à loyer modéré :

Les objectifs prévisionnels pour le parc public pour l'année 2021 sur le périmètre du Grand Belfort sont les suivants :

- a) **la réalisation par construction neuve, par acquisition-amélioration ou acquisition en vente en l'état futur d'achèvement, d'un objectif de 25 logements à loyer modéré PLUS-PLAi, représentant 1,21% des objectifs de la région Bourgogne Franche-Comté, répartis comme suit et constituant la tranche ferme :**
- ➔ **7 logements PLAI** (prêt locatif aidé d'intégration) ;
 - ➔ **18 logements PLUS** (prêt locatif à usage social).
- b) **la réalisation par construction neuve, par acquisition-amélioration ou acquisition en vente en l'état futur d'achèvement, d'un objectif de 24 logements à loyer modéré PLUS-PLAi, répartis comme suit et constituant la tranche conditionnelle :**
- ➔ **10 logements PLAI** (prêt locatif aidé d'intégration) ;
 - ➔ **14 logements PLUS** (prêt locatif à usage social).

Ces chiffres ne comprennent pas les logements prévus par les conventions de rénovation urbaine de l'ANRU.

Le montant forfaitaire de subvention PLAI dépend de la zone dans laquelle se trouve la commune d'implantation du projet,

- Communes **zone 4** : Sermamagny, Evette-Salbert, Eloie, Valdoie, Cravanche, Offemont, Vétrigne, Essert, Belfort, Bavilliers, Argiésans, Danjoutin et Pérouse

⇒ Montant forfaitaire de subvention de **6 903 € par logement** .

- Communes **zone 5** : les autres communes de Grand Belfort Communauté d'Agglomération

⇒ Montant forfaitaire de subvention de **5 903 € par logement**.

Pour rappel, il n'y a pas de subvention pour les PLUS.

Par ailleurs, une **bonification du financement PLAI de 1 000 €** peut être accordée après examen du bilan financier du projet pour les opérations situées dans les communes mentionnées ci-après (zone frontalière) : Bourogne, Charmois, Méziré et Morvillars.

Les PLAI adaptés font également l'objet d'une **dotations de 5 600€ en logement foyer** (pension de famille ou résidence sociale) et de **13 980€ en logement ordinaire** (pour les opérations comportant de 1 à 3 PLAI Adaptés)

Enfin, au **30 juin 2021**, **50 % des dossiers PLUS et PLAI** devront être financés afin de pouvoir bénéficier des éventuels ajustements-redéploiements de programmation au second semestre.

c) la réalisation par construction neuve, par acquisition-amélioration ou acquisition en vente en l'état futur d'achèvement, d'un objectif de 0 logement à loyer modéré PLS (prêt locatif social)

→ **0** logement en PLS

La programmation des PLS logements doit être réalisée très prioritairement en zone 4, et en tout état de cause bien en deçà des loyers du marché local.

d) le développement de l'accession sociale à la propriété

→ **33** logements en PSLA

e) la démolition

→ **32** logements démolis (sur liste complémentaire régionale)

Le montant régional de subvention pour les démolitions est fixé à **4 100€** par logement démoli.

f) Plan de relance restructuration et rénovation du logement locatif social

Afin d'accélérer la politique de rénovation du logement locatif social, le gouvernement a ouvert un volet spécifique du Plan de relance visant les opérations de restructuration lourde (modification des typologies de logement, changement des ascenseurs...) associées à des rénovations thermiques importantes. A l'issue d'un recensement des projets existant dans la région Bourgogne-Franche-Comté, un premier tri a été établi afin de respecter les critères suivants :

- restructuration lourde,
- rénovation thermique permettant de traiter les logements en classe E,F et G,
- engagement comptable des dossiers avant le 1er juin 2021,
- ordre de service signé avant le 31 décembre 2021.

Compte tenu du circuit d'instruction identique à celui de l'offre nouvelle, soit en territoire délégué par les collectivités délégataires des aides à la pierre et du nombre important de dossiers remontés par les territoires, deux listes ont été établies (une principale, l'autre complémentaire). La première, cible les dossiers suffisamment mûrs pour être engagés avant le 1er juin, la seconde recense les dossiers qui pourront faire l'objet d'un redéploiement du niveau national si le niveau d'engagement de la liste principale est satisfaisant. Les territoires de programmation ont par ailleurs été alertés sur la nécessité de veiller à l'engagement effectif des travaux financés.

→ **60 logements** sont inscrits sur la liste complémentaire régionale

Le montant de la subvention estimée est de 660 000€ (soit 11 000 €/logement).

Article 3.2 : La requalification du parc privé ancien, des copropriétés et la production d'une offre en logements à loyers maîtrisés :

Les objectifs 2021 pour le parc privé concernent au total **224 logements** et sont répartis comme suit :

Propriétaires-bailleurs (PB) : 13 logements

Propriétaires-occupants (PO) : 72 logements

2 logements au titre de la résorption de l'habitat indigne ou très dégradé (LHI/TD)

25 logements concernant l'aide pour les travaux nécessaires à l'autonomie de la personne

45 logements concernant l'aide pour les travaux nécessaires à l'énergie

Copropriétés : 120 logements MaPrimeRénov ou lots traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires (copropriétés fragiles) et 19 logements MaPrimeRénov autres copropriétés

Soit un total de 196 logements (PB + PO + Copropriétés) relevant du programme Habiter Mieux.

Article 4 – MODALITÉS FINANCIÈRES POUR 2021 :

Il est rappelé que la fongibilité entre les crédits délégués pour le parc locatif public et la rénovation du parc privé ancien n'est pas possible.

Article 4.1 : Moyens mis à la disposition du délégataire par l'État pour le parc locatif social

Pour 2021, l'enveloppe prévisionnelle de droits à engagements pour la réalisation des objectifs mentionnés au 3.1 est fixée à **47 321 €**, elle est établie sur les prévisions de la **tranche ferme** et répartie comme suit :

- 41 418 € pour le financement de 6 logements PLAI situés en zone 4 et subventionnés à hauteur de 6 903 €/PLAI)
- 5 903 € pour le financement d'1 logement PLAI situé en zone 5

Article 4.2 : Répartition des droits à engagement pour l'habitat privé ancien

⇒ **889 306 € de crédits Anah**

Cette dotation prévisionnelle est composée d'une tranche ferme de 70 % de crédits et d'une tranche conditionnelle qui sera ouverte dans la limite de la dotation prévisionnelle dès lors que le taux de réalisation de l'objectif Habiter Mieux (hors copropriété) aura atteint 50 %.

Article 4.3 : Interventions propres du délégataire

Le montant des crédits que le Grand Belfort affecte sur son propre budget 2021 s'élève à :

- ⇒ Pour le logement locatif social : 46 000 € en autorisation d'engagements correspondant aux subventions allouées aux bailleurs pour les opérations de développement de l'offre et de réhabilitation.
- ⇒ pour la rénovation du parc privé ancien : 310 000 € en dépenses d'investissement (crédits de paiement) correspondant aux subventions versées aux propriétaires de logements anciens ayant réalisé des projets de réhabilitation agréés par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) et éligibles au règlement d'intervention communautaire ; 200 000 € en crédits de fonctionnement au titre de la rémunération ou de la participation au financement des opérateurs d'ingénierie (mission reconquête du parc privé ancien et dispositif de lutte contre le logement indigne).

Article 4.4 : Calcul et mise à disposition des droits à engagements

a) : Pour le logement locatif social

Les crédits seront mis à disposition par l'État dans la limite des disponibilités budgétaires et conformément aux dispositions énoncées à l'article II-5 de la délégation de compétence signée le 27 mai 2019.

b) : Pour le parc privé

L'avenant 2021 à la convention de gestion conclue entre l'Anah et le délégataire en vertu de l'article L321-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) fixe les modalités de financement et les conditions de gestion par l'agence ou, à sa demande, par le délégataire des aides destinées à l'habitat privé.

Article 5 – ACTUALISATION DE L'ANNEXE 1 :

Les tableaux de bords figurant en annexe 1 à la convention du 27 mai 2019 sont actualisés et joints au présent avenant tel que prévu par la convention initiale (article II.3).

Article 6 – PUBLICATION :

Le présent avenant fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture et du délégataire.

A Belfort, le

Le Préfet du Territoire de Belfort,

Jean-Marie GIRIER

Le Président de Grand Belfort Communauté
d'Agglomération,

Damien MESLOT

Annexe 1

(Objectifs de réalisation de la convention, parc public et parc privé – Tableau de bord)

	2019		2020		2021		2022		2023		2024		TOTAL	
	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés
		financés	mis en chantier	financés	mis en chantier	financés	mis en chantier	financés	mis en chantier	financés	mis en chantier	financés	mis en chantier	financés
PARC PUBLIC														
PLAI	2	2	0	4	4	7		15		15		17		79
PLUS	13	19	0	12	12	18		51		51		52		268
Total PLUS-PLAI	15	21	0	16	16	25		66		66		69		347
PLS	6	6	0	0	1	0		5		4		4		29
Accession à la propriété (PSLA)	0	0	0	18	0	33		6		6		6		30
Droits à engagements pour le parc public	40 156,00 €	10 196 €	26 292,00 €			47321€								
Droits à engagements délégataire pour le parc public (spécifique démolition)			61 500,00€	61 500,00€										
Droits à engagements délégataire pour le parc public			4 000,00€											
PARC PRIVE	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés	Prévus	Réalisés
Logements de propriétaires occupants	99	161	73	69	72		102		102		102		612	
<i>dont logements indignes ou très dégradés</i>	2	0	1	1	2		4		4		4		24	
<i>dont travaux de lutte contre la précarité énergétique</i>	61	137	46	45	45		62		62		62		372	
<i>dont aide pour l'autonomie de la personne</i>	36	24	26	23	25		36		36		36		216	
Logements de propriétaires bailleurs	13	19	13	35	13		37		31		31		186	
Logements traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires	81	43	90	0	139		10		10		10		311	
Total des logements Habiter Mieux	154	156	146	79	196		103		97		97		840	
<i>dont PO</i>	61	137	46	46			66		66		66		394	
<i>dont PB</i>	12	19	10	33			37		31		31		185	

<i>dont logements traités dans le cadre d'aides aux syndicats des copropriétaires</i>	81	43	90		139		0		0		0		261	
Total droits à engagements ANAH	1 361 262 €	1 344 084 €	698 745,00€	1 225 432 €	889 306 €									
dont programmes de revitalisation des centres-bourgs dont PNRQAD dont NPNRU dont QPV (hors NPNRU)														
Total droits à engagement programmes nationaux														
Total droits à engagement Etat/FART (indicatif)														
Total droits à engagements délégataire pour le parc privé	190 000	175 024 €	206 000€	201 296 €	310 000 €									
Total ingénierie (Aides propres du délégataire)		7 617 €												

Tableau de déclinaison locale avec :

- **Parc public**

Action n°3.5 : Territorialiser et produire un objectif de 350 logements par an pour répondre aux besoins de l'agglomération - Modifiée	
Détail de l'action	
<p>Dans la perspective d'une croissance démographique de +0,18 %, il est nécessaire de produire 350 logements par an afin de ne pas aggraver la situation du marché de l'habitat (zone détendue). Le suivi de cette production devra être intégré à l'observatoire.</p> <p>La production neuve devra se répartir de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 28 % de logement social (dont 20 % de PLAI, 50 % de PLUS, 5 % de PLS et 25 % de conventionnés Anah) - 72 % de logement privé (accession, locatif libre). <p>Pour permettre un développement cohérent et équilibré de l'agglomération et maintenir une ville centre forte, il est proposé la répartition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Belfort : 150 logements par an (43 %), - 1^{ère} couronne : 80 logements par an (23 %) <ul style="list-style-type: none"> Bavilliers : 15 logements par an (4,5 %) Cravanche : 7 logements par an (2 %) Danjoutin : 14 logements par an (4 %) Essert : 11 logements par an (3 %) Offemont : 12 logements par an (3,5 %) Valdoie : 21 logements par an (6 %) - Pôles intermédiaires et micro-pôles : 53 logements par an (15 %), - Communes péri-urbaines Nord : 21 logements par an (6 %), - Communes péri-urbaines Sud : 25 logements par an (7 %), - Communes péri-urbaines Est : 21 logements par an (6 %) 	
Porteur	Grand Belfort
Partenaires	Communes, promoteurs, bailleurs sociaux
Échelle	Grand Belfort
Calendrier	2016-2021
Indicateurs d'évaluation/ Objectifs à atteindre	Construction de 350 logements par an

Belfort

1^{ère} couronne : Bavilliers, Cravanche, Danjoutin, Essert, Offemont, Valdoie

Pôles locaux et micro-centres : Bessoncourt, Bourogne, Châtenois-les-Forges, Chèvremont, Fontaine, Montreux-Château, Morvillars, Roppe, Sevenans, Trévenans

Communes péri-urbaines nord : Denney, Eloie, Evette-Salbert, Pérouse, Sermamagny, Vétrigne,

Communes péri-urbaines sud : Andelnans, Argiésans, Banvillars, Bermont, Botans, Buc, Charmois, Dorans, Meroux, Méziré, Moval, Urcerey.

Communes péri-urbaine est : Angeot, Bethonvilliers, Cunelières, Eguenigue, Fontenelle, Foussemagne, Frais, Lacollonge, Lagrange, Larivière, Menoncourt, Novillard, Petit-Croix, Phaffans, Autrechêne, Reppe, Vauthiermont, Vézelois.

- **Parc privé**

Depuis le 15 décembre 2017, le Grand Belfort déploie une Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH RU) sur le quartier Belfort Nord et le secteur de l'avenue Jean Jaurès. Il s'agit du seul dispositif opérationnel présent dans l'agglomération.

Les objectifs ci-dessous correspondent à ceux de l'OPAH RU pour la période 2018-2022 :

- 200 logements (sans double compte), répartis comme suit :
 - o 130 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés ;
 - o 70 logements occupés par leur propriétaire.
- 145 immeubles, répartis comme suit :
 - o 65 immeubles collectifs réalisant des travaux de réfection de façade (non éligible Anah) ;
 - o 10 immeubles collectifs pour la réfection des parties communes sous arrêté ;
 - o 60 immeubles en copropriété pour la réfection des parties communes esthétique ou mises aux normes (non éligible Anah) ;
 - o 10 copropriétés accompagnées (non éligible Anah).

Pour le reste du territoire de l'Agglomération, le Programme local de l'habitat ne prévoit pas de répartition territoriale des objectifs.

Annexe 1bis

Comptes rendus de l'utilisation des crédits de paiement mis à la disposition du délégataire (ou état annexe au compte administratif)

Convention de délégation de compétences conclue avec le Grand Belfort le 27/05/2019

ÉTAT ANNEXE DES FONDS RECUS ET REVERSES PAR LE DELEGATAIRE (CREDITS DE PAIEMENT)

RECETTES (fonds versés par l'Etat OU l'Anah)

Organismes délégués	Reliquats des CP antérieurs	Montant versé lors de l'exercice 2019	Compte nature (a)	Montant total
Etat	0	0	1321	0
ANAH	0	0	0	0

DEPENSES VERSEES AU TITRE DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Bénéficiaire (b)	Nature de l'opération (c)	Nombre de logements concernés	Localisation de l'opération (commune)	Montant total de la subvention accordée (1)	Compte nature (a)	Dépenses des exercices antérieurs (2)	Dépenses de l'exercice (3)	Dépenses cumulées (4= 2+3)	Restes à payer (5=1-4)
Néolia	CN 8 logs – rue de l'école	8	Vezelois	10 196€	1321	0€	0€		10 196€
Néolia	CN 4 logs – chemin des chenevières	4	Perouse	6 573€	1321	0€	0€		6 573€
Néolia	CN 12 logs – La porte du Sud	12	Morvillars	19 719€	1321	0€	0€		19 719€
Néolia	Démolition 15 logements	15	Montreux-château	61 500€	1321	0€	0€		61 500€

Total				97 988€
--------------	--	--	--	----------------

(a) ouvert dans la nomenclature applicable aux EPCI (M14)

(b) y compris les prestations d'études et d'ingénierie

(c) codification des opérations (cf. annexe 1 – circulaire n° 2004-73 UC/IUH du 23 décembre 2004) : code 1 construction, acquisition-amélioration et surcharge foncière, code 2 réhabilitation et qualité de service, code 3 démolition et changement d'usage, code 5 études et prestations d'ingénierie

DEPENSES VERSEES AU TITRE DU PARC PRIVE (crédits hors FART)
En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

	Dépenses de l'exercice 2020
Aides aux propriétaires bailleurs et occupants	0
Prestations d'ingénierie	49 697 €
TOTAL	

Annexe 1ter

Comptes rendus de l'utilisation des crédits de paiement versés par le délégataire sur ses aides propres

Convention de délégation de compétences conclue avec le Grand Belfort le 27/05/2019 en application des articles L301-3, L301-5-1, L301-5-2, L321-1-1 du CCH

ÉTAT ANNEXE DES AIDES PROPRES VERSEES PAR LE DELEGATAIRE (CREDITS DE PAIEMENT)

DEPENSES VERSEES AU TITRE DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Bénéficiaire (b)	Nature de l'opération (c)	Nombre de logements concernés	Localisation de l'opération (commune)	Montant total de la subvention accordée (1)	Compte nature (a)	Dépenses des exercices antérieurs (2)	Dépenses de l'exercice (3)	Dépenses cumulées (4= 2+3)	Restes à payer (5=1-4)
Néolia	CN 19 logts – personnes âgées	19	Chèvremont	26 000,00 €	1321	0	0	0	26 000,00 €
Néolia	CN 8 logts – rue de l'école	8	Vezelois	2 000€	1321	0€	0€	0€	2 000€
Néolia	CN 4 logts – chemin des chenevières	4	Perouse	1 000€	1321	0€	0€	0€	1 000€
Néolia	CN 12 logts – La porte du Sud	12	Morvillars	3 000€	1321	0€	0€	0€	3 000€
Total									32 000€

(a) ouvert dans la nomenclature applicable aux EPCI (M14)

(b) y compris les prestations d'études et d'ingénierie

(c) codification des opérations (cf. annexe 1 – circulaire n° 2004-73 UC/IUH du 23 décembre 2004) : code 1 construction, acquisition-amélioration et surcharge foncière, code 2 réhabilitation et qualité de service, code 3 démolition et changement d’usage, code 5 études et prestations d’ingénierie

DEPENSES VERSEES AU TITRE DU PARC PRIVE

En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

	Dépenses de l'exercice 2020
Aides aux propriétaires bailleurs et occupants	50 521 €
Prestations d'ingénierie	191 679,09 €
TOTAL	

Annexe n°3 à la délibération n°2020-58 du Conseil d'administration du 2 décembre 2020 approuvant les clauses-types des conventions conclues en application de l'article L. 321-1-1 du code de la construction et de l'habitation (et leurs avenants)

Avenant à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé (*gestion des aides par l'Anah - instruction et paiement*)

Grand Belfort Communauté d'Agglomération, représenté par Damien MESLOT, Président,

et

L'Agence nationale de l'habitat, représentée par Monsieur Jean-Marie GIRIER, délégué de l'Anah dans le département,

Vu la convention de délégation de compétence, conclue en application de l'article L. 301-5-1 ou de l'article L. 301-5-2 du code de la construction et de l'habitation, en date du 27 mai 2019,

Vu la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Anah en date du 27 mai 2019,

Vu l'avenant pour l'année 2021 à la convention de délégation de compétence en date du 22 février 2021,

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Belfort communauté d'agglomération en date du 6 avril 2021 autorisant la signature du présent avenant,

Vu l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 25 février 2021 sur la répartition des crédits,

Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la région en date du

Il a été convenu ce qui suit :

A - Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de définir les obligations réciproques de chacune des parties concernant les modifications apportées à la convention de gestion des aides à l'habitat privé du 27 mai 2019 susvisée.

Ces modifications portent sur les objectifs quantitatifs, les modalités financières pour l'année 2021 et sur l'ensemble de la convention.

B - Objectifs pour l'année en cours

Sur la base des objectifs figurant au titre I de la convention de délégation de compétence, il est prévu, pour l'année 2021, la réhabilitation d'environ 224 logements privés en tenant compte des orientations et des objectifs de l'Agence nationale de l'habitat et conformément à son régime des aides, ainsi répartis par type de bénéficiaire :

- 72 logements de propriétaires occupants,
- 13 logements de propriétaires bailleurs,
- 120 logements ou lots traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires – MPR copros fragiles
- 19 logements MaPrimeRénov autres copropriétés

L'intégralité des logements des propriétaires bailleurs aidés est conventionnée (sauf exceptions précisées dans le régime des aides de l'Anah).

La mise à jour de la déclinaison annuelle des objectifs et la répartition par type d'intervention figure en annexe 1 (objectifs de réalisation de la convention et tableau de bord).

C - Modalités financières

C. 1. Montant des droits à engagement mis à disposition du délégataire par l'Anah

Pour l'année d'application de l'avenant, l'enveloppe des droits à engagement Anah destinée au parc privé est fixé à 889 306 €.

C. 2. Aides propres du délégataire

Pour l'année d'application du présent avenant, le montant des crédits que le délégataire affecte sur son budget propre à l'habitat privé s'élève à 310 000€.

D - Modifications apportées en 2021 à la convention de gestion

La convention de gestion, visée ci-dessus, est modifiée dans les conditions suivantes :

- 1) Le premier paragraphe de l'article 4 de la convention de gestion est ainsi rédigé : « Des subventions pour ingénierie des programmes (article R. 321-16 du CCH) peuvent être attribuées par le délégataire, soit à lui-même en tant que maître d'ouvrage d'une opération après avis du délégué de l'Anah dans le département soit à d'autres maîtres d'ouvrages ressortissant de son territoire ».
- 2) L'annexe 1 relative aux objectifs de réalisation de la convention est remplacée par l'annexe 1 jointe au présent avenant.
- 3) Le tableau fixé à l'annexe 2 est remplacé par l'annexe 2 jointe au présent avenant.

A Belfort le

Le Président du Grand Belfort
Belfort,
Communauté d'Agglomération,

Le Préfet du Territoire de

Damien MESLOT

Jean-Marie

GIRIER

ANNEXE 1 Objectifs de réalisation de la convention et tableau de bord

	2019		2020		2021		2022		2023		2024		TOTAL	
	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé	Prévu	Financé
PARC PRIVE														
Logements de propriétaires occupants :	99	161	73	69	72		102		102		102		612	
• dont logements indignes et très dégradés	2	0	1	1	2		4		4		4		24	
• dont travaux de rénovation énergétique globale	61	137	46	45	45		62		62		62		371	
• dont aide pour l'autonomie de la personne	36	24	26	23	25		36		36		36		216	
Logements de propriétaires bailleurs	13	19	13	35	13		37		31		31		186	
Logements traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires en difficultés														
Logements traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires fragiles	81	9	90	0	120		10		10		10		311	
Logements traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires (autres copropriétés)					19		0		0		0		261	
Total des logements Habiter Mieux :	154	156	146	79	196		103		97		97		840	
• dont PO		137	46	46			66		66		66		394	
• dont PB		19	10	33			37		31		31		185	
• dont logements traités dans le cadre d'aides aux SDC		0	90	0	139		0		0		0		261	
Total droits à engagements ANAH	1 361 162 €	1 344 084 €	1 414 425€	1 225 432 €	889 306€									
Total droits à engagements délégataire (aides propres)	190 000 €	175 024 €	206 000€	201 296 €	310 000€									

ANNEXE 2

Règles particulières de recevabilité et conditions d'octroi des aides de l'Anah et des aides attribuées sur budget propre du délégataire gérées par l'Anah

1 – Aides sur crédits délégués Anah (règles particulières prévues à l'article R. 321-21-1 du CCH)

Propriétaires Occupants					
	Plafond national	Plafond adapté	Taux national	Taux adapté	Observations
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	50 000 €		50% très modestes		
			50% modestes		
Projet de travaux de rénovation énergétique globale	30 000 €		50% très modestes		
			35% modestes		
Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	20 000 €		50% très modestes		
			50% modestes		
Travaux pour l'autonomie de la personne			50% très modestes		
			35% modestes		
Autres situations			35% très modestes		
			20% modestes		

Propriétaires bailleurs					
	Plafond national	Plafond adapté	Taux national	Taux adapté <i>Belfort</i>	Taux adapté <i>Grand Belfort (hors Belfort)</i>
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	1 000 €/m ²		35%	LI : 45% LS : 40% LCTS : 40%	LI : 35% LS : 40% LCTS : 45%
Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	750 €/m ²		35%	LI : 45% LS : 40% LCTS : 40%	LI : 35% LS : 40% LCTS : 45%
Travaux pour l'autonomie de la personne			35 %	LI : 45% LS : 40% LCTS : 40%	LI : 35% LS : 40% LCTS : 45%
Travaux pour réhabiliter un logement moyennement dégradé			25 %	LI : 35% LS : 30% LCTS : 30%	LI : 25% LS : 30% LCTS : 35%
Travaux de rénovation énergétique globale			25 %	LI : 35% LS : 30% LCTS : 30%	LI : 25% LS : 30% LCTS : 35%
Travaux suite à une procédure RSD ou un contrôle de décence			25 %	LI : 35% LS : 30% LCTS : 30%	LI : 25% LS : 30% LCTS : 35%
Travaux de transformation d'usage			25 %	LI : 35% LS : 30% LCTS : 30%	LI : 25% LS : 30% LCTS : 35%

2 – Aides attribuées sur budget propre du délégataire

Pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, le montant indiqué entre parenthèses est le montant d'aide maximum attribuée par logement.

	Propriétaire occupants		
	Ménages éligibles	Grand Belfort	
		Dans le diffus	En OPAH-RU
Travaux lourds dur des logements indignes et très dégradés	ANAH Très modeste		
	Modeste		15% (7500€/logt)
Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat (aide cumulable avec Habiter Mieux)	Très modeste		
	Modeste		10% (2000€/logt)
Travaux d'autonomie pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées (aide cumulables)	Très modeste		
	Modeste	15% (750€/logt)	15% (750€/logt)
Travaux thermiques Habiter Mieux	Très modeste	Si gain de 25% : 15% (1000€/logt) Si gain de 40% : 15% (2000€/logt)	Si gain de 25% : 15% (1000€/logt) Si gain de 40% : 15% (2500€/logt)
	Modeste		Si gain de 40% : 10% (1500€/logt)
Aide à l'accèsion à la propriété dans l'ancien avec travaux	Très modeste		
	Modeste		Prime 4000€/logt

Les propriétaires bailleurs

	Conventionnement ANAH	Grand Belfort	
		Dans le diffus	En OPAH-RU
Travaux lourds sur des logements indignes et très dégradés	Intermédiaire		10% (4 000€ / logt)
	Social		15% (8 000€ / logt)
	Très social		
Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	Intermédiaire		10% (4 000€ / logt)
	Social		15% (6 000€ / logt)
	Très social		
Travaux pour réhabiliter les logements dégradés	Intermédiaire		10% (3 000€ / logt)
	Social		15% (4 500€ / logt)
	Très social		
Travaux suite à une procédure RSD ou contrôle décence	Intermédiaire		10% (2 500€ / logt)
	Social		15% (3 750€ / logt)
	Très social		
Travaux d'autonomie pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées	Intermédiaire		25% (1 500€ / logt)
	Social		
	Très social		
Travaux de lutte contre la précarité énergétique (obligation de réaliser une grille de dégratdation + gain énergétique de 35%)	Intermédiaire		15% (4 500€ / logt)
	Social		
	Très social		
Projet de transformation d'usage	Intermédiaire		
	Social		
	Très social		
Prime de sortie de vacance	Intermédiaire	prime 2 000€ / logt	
	Social		
	Très social		
Favoriser la rénovation de grands logements	Intermédiaire	prime 4 000€ / logt	
	Social		
	Très social		

Cadre de vie et parties communes des copropriétés

	Ménages éligibles (sans conditions de ressources)	Grand Belfort	
		Dans le diffus	En OPAH-RU
Améliorer la qualité résidentielle des parties communes d'immeubles	Syndicat de copropriétaires		20% (2 000€ / immeuble)
Favoriser la rénovation et la sécurité des parties communes (mises aux normes)	Syndicat de copropriétaires		60% (8 000€ / immeuble)
Favoriser la rénovation des parties communes dégradées - aide aux syndicats	Propriétaire de l'immeuble Ou syndicat de copropriétaires (éligible aux aides de l'ANAH)		10% (7 500€ / immeuble)
Réfection des façades (Aide cumulable)	Propriétaire de l'immeuble Ou syndicat de copropriétaires		25% (3 000 € / immeuble) Abondement du droit commun de la Ville de Belfort
Favoriser la rénovation des toitures non étanches	Aide aux syndicats		80% du montant des travaux HT, plafonnée à 8000 € par immeuble

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

N° 2021-44

OPAH RU des quartiers
Belfort Nord et Jean
Jaurès : bilan annuel
2020

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Étaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmoix** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Foussemagne** : M. Arnaud MIOTTE.

M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)

Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Étaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)

Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatois-les-forges)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars)

M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)

Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction Politique de la ville et de
l'habitat

Références : SD/FB/DP/CHE
Code matière : 8.5

Objet : OPAH RU des quartiers Belfort Nord et Jean Jaurès : bilan annuel 2020

1. Contexte.

Une Opération programmée de l'amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) a démarré en décembre 2017 dans le secteur des quartiers Belfort Nord et Jean Jaurès. Ce dispositif de l'ANAH s'intègre dans le 3^{ème} Programme Local de l'Habitat du Grand Belfort dont l'enjeu est de renforcer la politique de l'agglomération en faveur du parc privé, et notamment la requalification de celui existant.

L'intervention publique dans le cadre de l'OPAH RU a pour enjeux :

- d'accompagner la revitalisation du secteur,
- de soutenir la requalification et l'adaptation de l'habitat privé aux normes actuelles de confort afin de proposer une offre de logements diversifiée et de qualité,
- de soutenir la requalification et l'adaptation de l'habitat privé dans le sens de la transition énergétique,
- de rechercher un équilibre entre le locatif et l'accession à la propriété,
- d'améliorer les conditions d'habitat des résidents.

Ce dispositif permet aux particuliers (propriétaires occupants et bailleurs) et aux copropriétés de bénéficier d'aides financières, d'un appui administratif et de conseils techniques pour l'amélioration de leurs logements. A l'issue d'une procédure d'appel d'offres, l'opérateur Urbanis a été retenu pour effectuer le suivi-animation du dispositif et accompagner les particuliers dans leurs projets de travaux.

2. Avancement du programme : bilan de la troisième année.

L'année 2020 marque un tournant décisif dans la réalisation du dispositif avec une activité soutenue :

- 13 logements de propriétaires occupants subventionnés générant 190 k € TTC de travaux et 123 k € de subventions ;
- 22 logements de propriétaires bailleurs subventionnés générant 1 M € TTC de travaux et 600 K € de subventions.

On relève que ces travaux subventionnés entraînent des performances énergétiques importantes ; le gain énergétique moyen est de 42% sur l'ensemble des projets des propriétaires occupants et de 63% sur l'ensemble des projets des propriétaires bailleurs.

Ces résultats montrent que le dispositif OPAH RU est aujourd'hui bien identifié et répond aux besoins des propriétaires. La communication régulière de la collectivité (articles dans le Belfort Mag, campagne publicitaire, mailing d'information à l'attention des propriétaires) engagée depuis 3 ans sur la promotion des aides a atteint les bénéficiaires du dispositif.

En 2020, 317 entretiens ont eu lieu avec la conseillère habitat de l'opérateur Urbanis et 43 nouveaux ménages se sont renseignés. Face à la situation sanitaire, Urbanis a mis en place un protocole respectant les gestes barrières qui permette de poursuivre l'accompagnement des particuliers dans leur projet d'amélioration

de leur logement. Lors des périodes de confinement, les entretiens ont eu lieu en visio-conférence quand cela était possible pour les propriétaires ou par téléphone.

L'année 2020 a aussi été marquée par des avancées concernant notamment :

- l'accompagnement des petites copropriétés désorganisées. Ainsi, suite à un appel à candidature, huit copropriétés ont été retenues à l'été 2019. Un diagnostic multi-critères a été réalisé pour chacune d'entre elles et des ateliers participatifs sur le fonctionnement d'une copropriété se sont tenus en 2020 ;
- le traitement de l'habitat indigne. Le comité de logement indigne qui a pour objet de repérer et traiter les situations, a ainsi suivi 11 situations ;
- l'étude approfondie sur 18 immeubles ciblés afin de mener une action renforcée pour la rénovation d'immeubles.

Depuis le début du dispositif, on dénombre :

- 811 entretiens en permanence ;
- 233 visites techniques (dont 149 logements locatifs et 41 logements occupés par leur propriétaire) ;
- 56 dossiers subventionnés dont 12 logements rénovés ;
- Plus de 2 millions d'euros de travaux générés ;
- 116 artisans ont été sollicités dont une majorité exerçant dans l'agglomération. Un euro de subvention a généré 1,60 € HT de travaux au profit des artisans locaux depuis le début de l'opération.

Un bilan détaillé de l'OPAH RU est joint à la présente délibération (annexe 1).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte du bilan de la troisième année de l'OPAH RU des quartiers Belfort Nord et Jean Jaurès.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13012-DE-1-1

/ Suivi-animation de
l'OPAH-RU des quartiers
Belfort Nord et Jean
Jaurès

Bilan de l'année 3 (de décembre
2019 à novembre 2020)

Établi Février 2021

1/ Contexte de l'opération

2/ Les évolutions réglementaires

3/ Une communication adaptée

4/ Une activité soutenue en 3ème année

5/ Les avancées liées aux volets complémentaires

6/ Les perspectives pour 2021

10

/ CONTEXTE DE L'OPÉRATION



2 625 500 €



195 000 €



61 500 €

OPAH-RU Belfort Nord et Jean Jaurès

Déc 2017 à Nov 2022



OPAH RU
Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat
BELFORT NORD A JEAN JAURÈS

- ❖ Plus de **4,2 millions d'euros d'aides** directes aux travaux, et plusieurs **partenariats complémentaires** ;
- ❖ Une **équipe d'animation** Urbanis et une **conduite de projet dédiée**.



GRAND BELFORT

1 404 000 €



près de 12 millions sur la région BFC



60 000 €

01/ PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION



2021 / LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

02

/ FINANCEMENTS ACTION LOGEMENT

Des financements exceptionnels en 2020
Plan d'investissement volontaire (PIV)

- Aides aux travaux “**rénovation énergétique**” et “**autonomie**”
⇒ des financements très incitatifs : 100% de 5 000€ jusqu'à 20 000€ TTC
- Dispositif ouvert aux **propriétaires occupants et bailleurs**
⇒ Sous conditions de ressources du propriétaire ou du locataire
- Obligation d'être **accompagné par un opérateur** financé par Action Logement
- Dispositif **cumulable avec les aides de l'ANAH**

=> **Epuisement des enveloppes** en décembre 2020.

=> Suspension également du **dispositif louer pour l'emploi** avec travaux

Action Logement 

Poursuite des dispositifs :

- PIV autonomie
- Action Coeur de Ville pour les monopropriétés locatives.



02

ÉVOLUTIONS DU DISPOSITIF HABITER MIEUX ET
EXPÉRIMENTATIONS

Evolution pour les propriétaires occupants au 01/01/2021

- Augmentation du gain énergétique minimum : **25 % => 35 %**
- Majoration du plafond de travaux : **20 000 € => 30 000 €**
- Majoration de la prime habiter Mieux :
 - jusqu'à 3 000 € pour les ménages Très modestes
 - jusqu'à 2 000 € pour les ménages modestes
- De nouvelles primes supplémentaires :
 - Prime de 1 500€/logement en cas de sortie d'étiquettes F ou G
 - Prime de 1 500€/logement si atteinte d'une étiquette A ou B



Une évolution réglementaire s'inscrivant dans un panel d'aides diverses :

- Ma prime rénov'
- Dispositif CEE
- Isolation des combles à 1€
- Coup de pouce
- ...

=> mesurer l'impact sur les résultats de l'OPAH ;

=> mesurer les besoins d'accompagnement des propriétaires s'inscrivant dans ces dispositifs hors OPAH

02/ AIDES COMPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DE L'ORT (Opération de Revitalisation de Territoire)

Axes expérimentaux : Aides façades et changement d'usage

- Conditions d'éligibilité :
 - Travaux de rénovation des façades pour les immeubles ne nécessitant pas de travaux lourds ;
 - Transformation d'un local commercial en copropriété en local commun.
- Bénéficiaires :
 - Façades : propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, syndicats de copropriétaires ;
 - Changement d'usage : syndicats de copropriétaires.
- Financement :
 - Façades : 25% dans la limite de 5 000€/logt
 - Changement d'usage : 25% de 50 000 € HT/immeuble

=> Définir un périmètre d'intervention et rédaction d'un avenant à la convention.



02

ÉVOLUTIONS DES FINANCEMENTS DU GRAND BELFORT

- Ouverture des aides à l'**accession aux propriétaires intermédiaires** sous conditions de travaux d'amélioration énergétique => prime de 4 000 € ;
- Aide à la **rénovation des toitures** => Jusqu'à 8 000 €/immeuble
- **Accompagnement des syndicats de copropriétaires** à la réalisation de travaux de rénovation énergétique :
 - Appui au recrutement de la maîtrise d'oeuvre ;
 - Enquêtes sociales en vue de réaliser le plan de financement individuel ;
 - Montage de la demande de subvention au nom du syndicat.



30 / ANIMATION ET COMMUNICATION

03

/ LES ACTIONS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

- Article dans le Belfort Mag (janvier 2020)
- Courrier de relance aux propriétaires ayant reçus une visite du technicien (automne 2020)
- Courrier de relance aux syndicats gérant des copropriétés souhaitant rénover les parties communes de leur immeuble
- Campagne publicitaire sur les panneaux Décaux (Automne 2020)
- Affichage de panneau sur les immeubles subventionnés
- Mailings d'information à l'attention des propriétaires

DES AIDES POUR RÉNOVER SON LOGEMENT

Dans le cadre de l'OPAH RU*, un accompagnement technique et financier est proposé aux propriétaires des quartiers Belfort-Nord et Jean-Jaurès pour la rénovation de leurs logements, afin de renforcer l'attractivité de ces secteurs. Témoignages.



VINCENT SENAC
PROPRIÉTAIRE-BAILLEUR

« Nous avons acheté avec ma compagne un appartement de 80 m² pour 70 000 € dans le secteur Jean-Jaurès 9 est et dans mon cas, c'est moi-même qui nous en sommes occupés. Nous avons financé une partie de nos travaux par un prêt à taux fixe de 4,99 % et nous avons également bénéficié de subventions de l'État et de la Région Grand Est. C'est très agréable car cela nous a permis d'acheter un logement de qualité sans trop de frais. »

« Nous sommes très satisfaits de nos travaux et nous sommes très fiers de notre investissement. Les aides de l'État et de la Région Grand Est ont été très précieuses pour nous permettre de réaliser nos travaux sans trop de frais. »

MARIE-THÉRÈSE MARTINET
PROPRIÉTAIRE-OCCUPANTE

« J'ai bénéficié d'aides pour adapter la salle de bain et de ma maison. Les travaux ont été réalisés en 2019 et j'ai pu bénéficier de 4 000 € d'aides sur un coût de 5 000 €. C'est très agréable car cela nous a permis d'acheter un logement de qualité sans trop de frais. »



OPAH RU*
URBANS
06 64 29 60 29 ou 03 80 71 17 12 - Belfort-Nord
154 avenue Jean Jaurès
90000 Belfort - de 14 h à 17 h

OPAH RU : un accompagnement technique et financier est proposé aux propriétaires des quartiers Belfort-Nord et Jean-Jaurès pour la rénovation de leurs logements, afin de renforcer l'attractivité de ces secteurs.

03

/ LES ACTIONS DE COMMUNICATION À VENIR

- Création de flyers thématiques :
 - Maintien à domicile
 - Rénovation énergétique
 - Accession à la propriété
- Information des professionnels de l'immobilier
- Articles dans le Belfort Mag
- Visite de fin de chantier (en fonction de l'amélioration du contexte sanitaire)
- Mobilisation des acteurs sociaux des Espaces des solidarités départementales (ESD) et CCAS



04

/ UNE ACTIVITÉ SOUTENUE

04

/ L'ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIÉTAIRES

Les contacts

420 personnes se sont renseignées sur le dispositif dont :

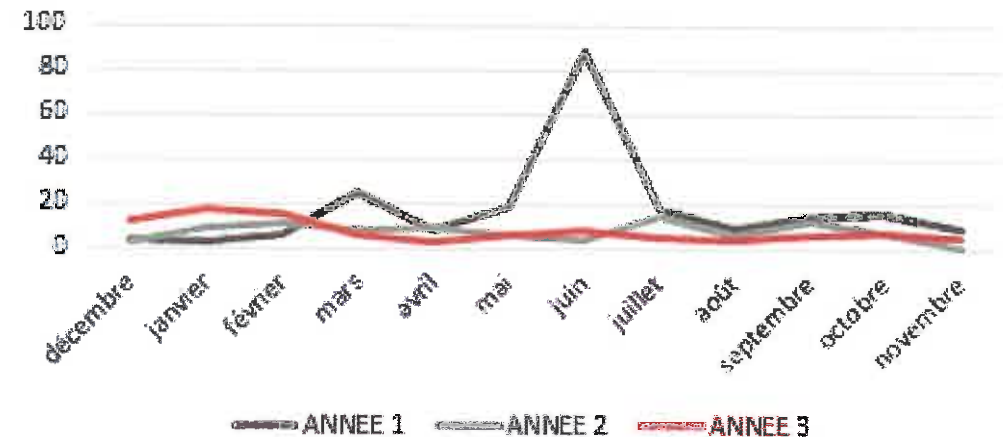
- 58% de personnes ou projets non éligibles au dispositif ou ne donnant pas suite à leur démarche
- **42% personnes ou projets éligibles**

Les raisons principales des personnes non éligibles :

- Propriétaires occupants hors plafonds de ressources (22%)
- Propriétaires hors périmètre (18%)
- Travaux non éligibles (16%)
- Abandon du projet (30%)

Depuis le début du dispositif (sur 3 années)

Evolution mensuelle du nombre de nouveaux contacts par année



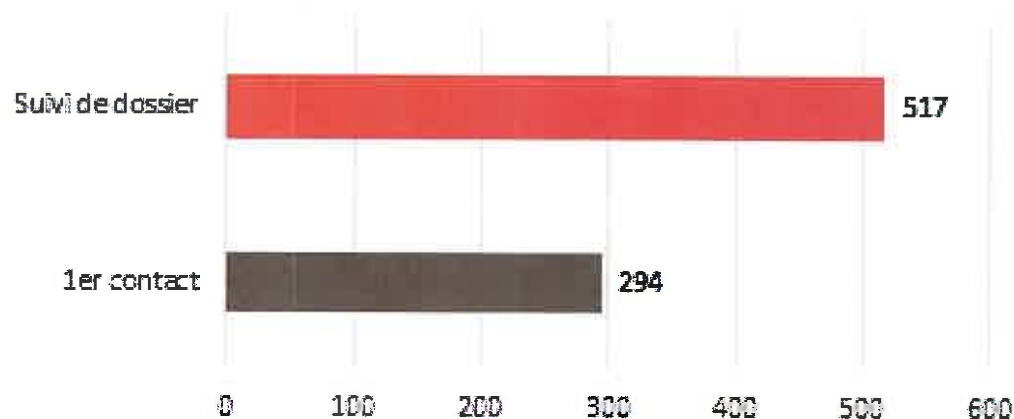
Les permanences

Depuis le début du dispositif (sur 3 années)

811 entretiens dont :

- 517 dans le cadre d'un suivi de dossier
- 294 nouveaux contacts

Répartition des entretiens en permanence par type d'accompagnement



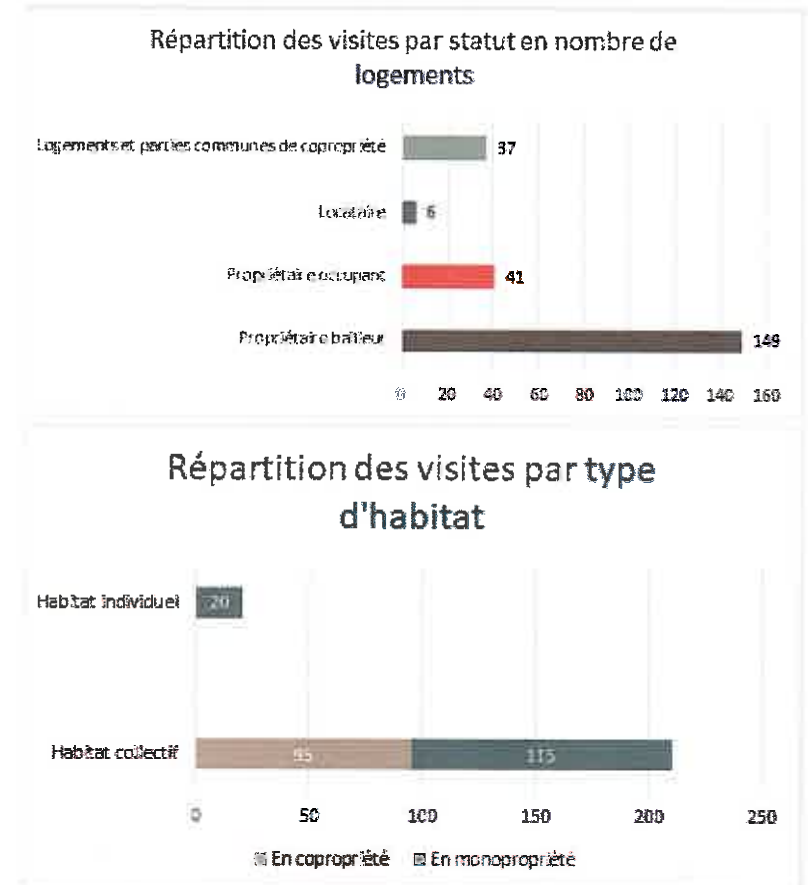
Les visites techniques

233 visites techniques ont été réalisées dont :

- 149 logements locatifs
- 41 logements occupés par leur propriétaire
- 6 logements locatifs (projets au nom du locataire)
- 37 logements - Parties communes de copropriété

Une part importante de projet au sein d'immeubles détenus par **des mono-proprétaires** dont plusieurs immeubles en cours d'acquisition => **des investisseurs intéressés par le dispositif.**

Depuis le début du dispositif (sur 3 années)



0

/ LES PROJETS

4

Zoom sur l'activité de la
troisième année

04/ LES PROJETS

Localisation des projets sur les 3 années d'opération



Les propriétaires occupants

Etat d'avancement de l'accompagnement

19 visites réalisées : propriétaires occupants et locataires

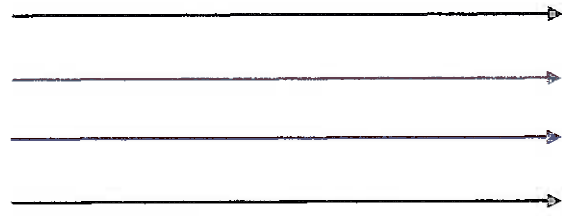
9 dossiers en cours de montage dont 5 dans le cadre de dossiers Habiter Mieux, 1 pour la lutte contre la forte dégradation et 4 pour le maintien à domicile (dont 2 locataires)



dépôt des dossiers projetés en 2021

11 dossiers agréés dont :

- > 4 dossiers Habiter Mieux
- > 6 dossier Autonomie
- > 1 dossier Très Dégradé
- > 1 dossier Primo-accédant



- dont 2 co- financé ANAH / AL
- dont 2 co-financés ANAH/AL et 1 financé par AL seul et primo-accédant, prime GB
- Prime GB seule

Les propriétaires occupants

> **Données d'occupation :**

4 pers. seule - Propriétaire **Modeste**

1 logement au 2e étage d'une copropriété

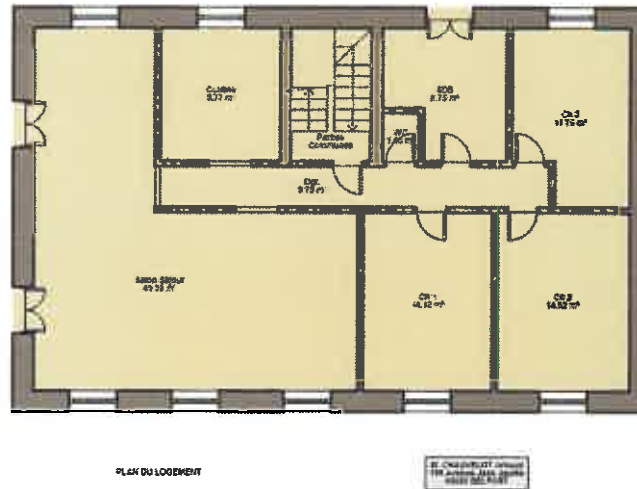
T5 - 118 m²

> **Projet de travaux :**

- Isolation des murs
- Pose d'une VMC

> **Gain énergétique : 54%**

Exemple de travaux de rénovation énergétique co-financé par Action Logement



Bilan financier

Montant travaux HT	Financeurs	Subventions	Reste à charge réel	Taux de subvention réel
33 k€	ANAH / GB	8 800 €	18%	82%
	AL	19 425 €		

Les propriétaires occupants

190 k€ TTC de travaux dont **74%** liés à des travaux d'économies d'énergie

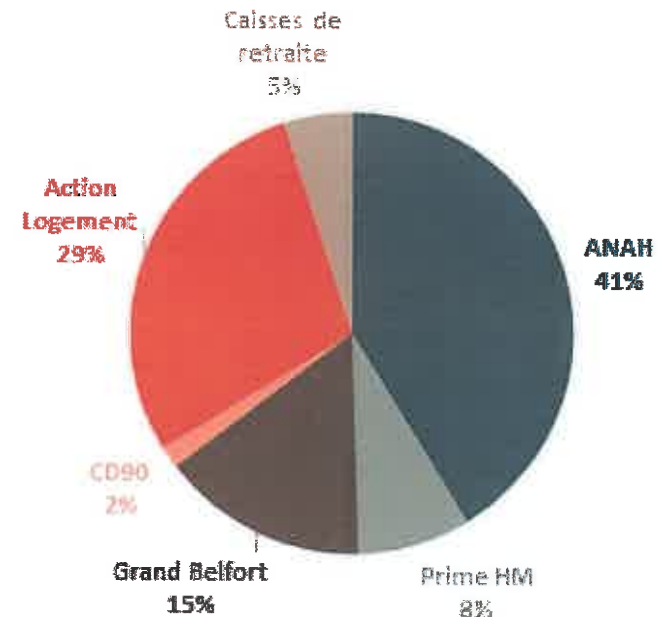
123 k€ de subventions mobilisées par l'ensemble des partenaires

La lutte contre la précarité énergétique en quelques chiffres :

Le **gain énergétique moyen est de 42%** sur l'ensemble des projets Propriétaires Occupants (projet générant **de 26% à 76% de gain énergétique**)

Impact économique et environnemental des projets de réhabilitation

SUBVENTIONS MOBILISEES POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS



Les propriétaires bailleurs

Etat d'avancement de l'accompagnement

47 logements locatifs visités (dont 36 vacants)
pour 21 propriétaires dont 17 mono-propriétaires
et 1 maison individuelle

7 dossiers pour **23 logements en cours de montage** dont 17 pour lutter contre de la forte dégradation et la précarité énergétique et 6 dans le cadre de dossiers Habiter Mieux seul

→ dépôt des dossiers projetés en 2021

4 dossiers sans suite pour 7 logements

Les propriétaires bailleurs

Projets de travaux planifiés

1 dossier déposé Action Logement seul - en cours d'instruction → possible re-basculement sur l'ANAH/GB en 2021

9 dossiers agréés pour 25 logements en cours de rénovation dont :

- > 17 logements dégradés et très dégradés → dont 2 co-financement ANAH/AL ACV pour 11 logements
- > 8 logements - Travaux d'économies d'énergie seuls → dont 1 co-financement ANAH/AL PIV pour 1 logement et 1 financé par AL PIV seul

Les propriétaires bailleurs

Projet de travaux :

Acquisition-Réhabilitation par un mono-propriétaire de **3 logements dégradés** dont 2 logements vacants et 1 logement occupé non décent (situation CLI).

Logement 1 - RDC (non décent) :

Etiquette après travaux : **C** Gain énergétique : **67%**
 T4 de 90m² Loyer LI : 733€ HC/mois

Logement 2 - R+1 :

Etiquette après travaux : **B** Gain énergétique : **81%**
 T4 de 90m² Loyer LI : 733€ HC/mois

Logement 3 - R+2 sous combles :

Etiquette après travaux : **D** Gain énergétique : **60%**
 T3 de 44m² Loyer LI : 358,6 € HC/mois

Rénovation globale de 3 logements



Bilan financier				
Montant travaux HT	Financeurs	Subventions	Reste à charge réel	Taux de subvention réel
80k€	ANAH / GB	50k€	42%	58%

AVANT

Remplacement de la cuisine et du système de plomberie

Remplacement du système de chauffage (chaudière à condensation)

APRES





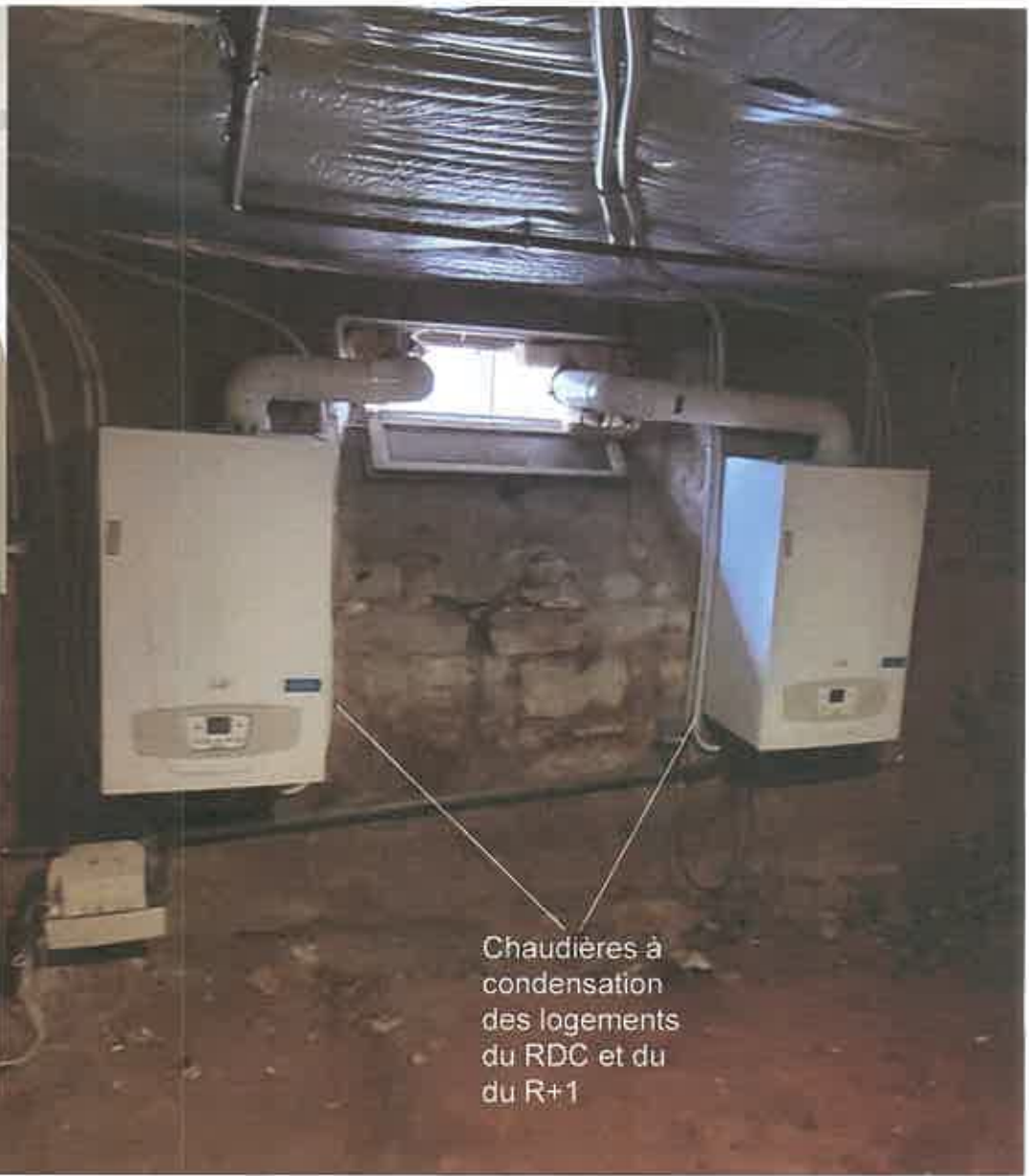
Mise au normes de
décence - Pose
d'une VMC -
Résorption des
problèmes
d'humidité



Remplacement
du système de
chauffage

Remplacement de
la fenêtre simple
vitrage

Reprise des
revêtements
dégradés



Chaudières à
condensation
des logements
du RDC et du
du R+1

Les propriétaires bailleurs

1 M€ TTC de travaux dont 80% de travaux de rénovation complète: lutte contre la forte dégradation et la précarité énergétique

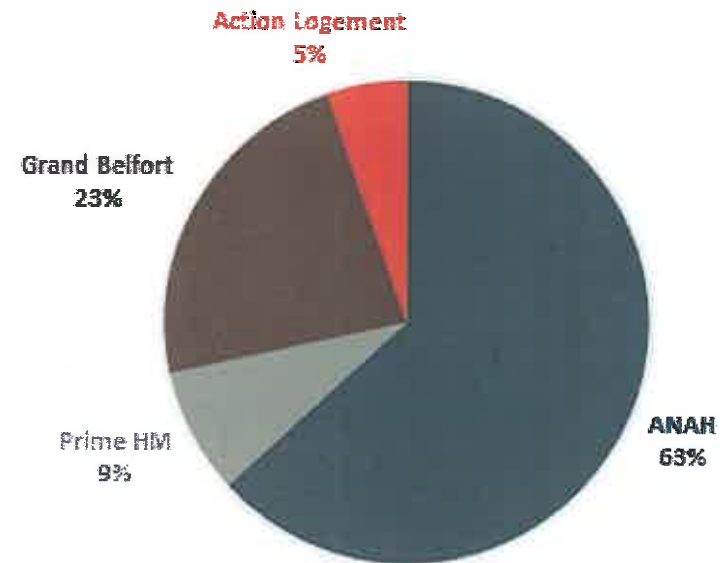
600 k€ de subventions mobilisées par l'ensemble des partenaires

La lutte contre la précarité énergétique en quelques chiffres :

- Le **gain énergétique moyen est de 63 %** sur l'ensemble des projets propriétaires bailleurs (projet générant de 35% à 88% de gain énergétique)

Impact économique et environnemental des projets de réhabilitation

SUBVENTIONS MOBILISEES POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS



Les parties communes de copropriété

16 copropriétés se sont renseignées sur les aides mobilisables dont :

- 6 gérées par un syndic professionnel
- 2 gérées par un syndic bénévole
- 7 gérées de manière informelle
- 1 actuellement non gérée

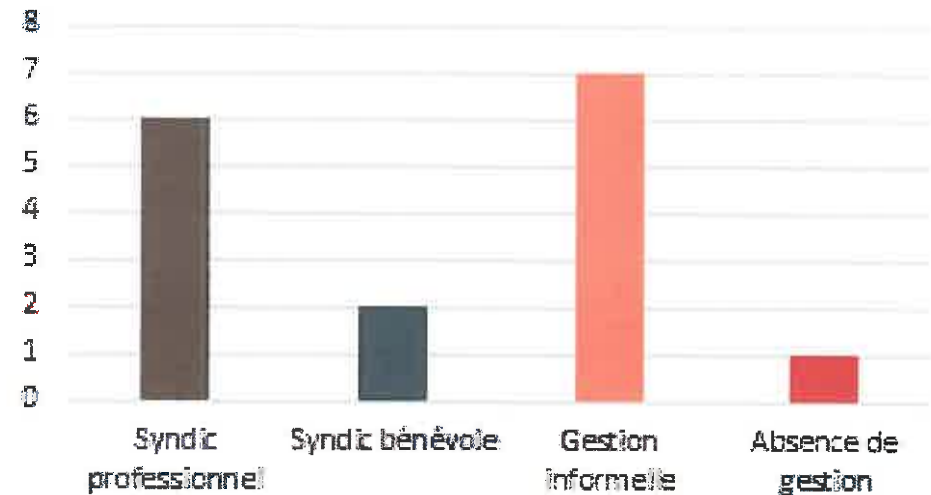
12 parties communes visitées

21 logements locatifs visités dans le cadre de la vérification du respect des normes de décence

2 copropriétés en abandon de projet

Etat d'avancement de l'accompagnement

Copropriétés par type de gestion



Les parties communes de copropriété

Les dossiers

1 dossier agréé dans le cadre de travaux de levé de péril : aide au syndicat ANAH et Grand Belfort avec engagement complémentaire suite à la découverte de mэрule :

- Une étude de maîtrise d'œuvre réalisée
- Coût total (travaux + MOE) : 83 k€ TTC
- Subventions sollicitées : 45 k€, soit 54% du coût total

4 dossiers en cours de montage dans le cadre d'une "Aide au syndicat du Grand Belfort" dont 2 pour le remplacement des portes d'entrée et 2 pour la réfection complète de la toiture

1 copropriété accompagnée dans le cadre d'une AMO complète : phase de recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre en cours

2 dossiers potentiels : un accompagnement AMO et un accompagnement dans le cadre du volet complémentaire "copropriété désorganisée"

04

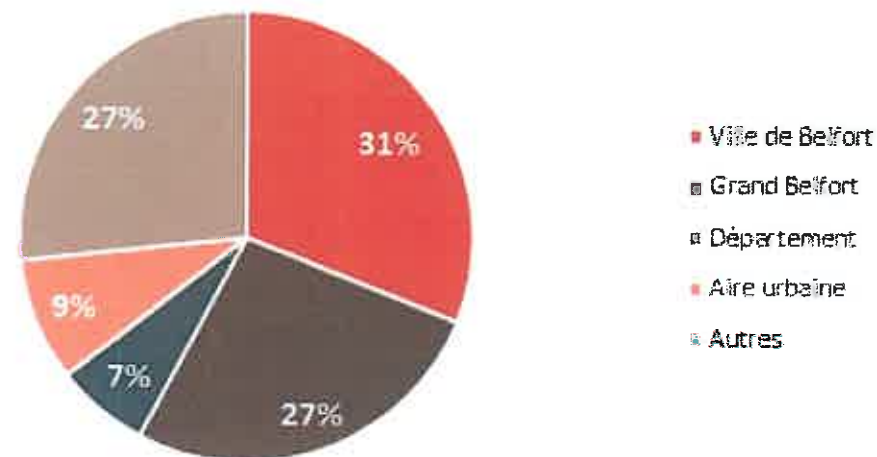
/ L'IMPACT SUR L'ÉCONOMIE LOCALE

**Plus de 2 M€ HT de travaux générés en 3 ans
dont 1,3 M€ en année 3**

**> 1 euro de subvention a généré 1,60 € HT de
travaux au profit des artisans locaux depuis
le début de l'opération**

**> 116 artisans ont été sollicités dont 60 en
année 3**

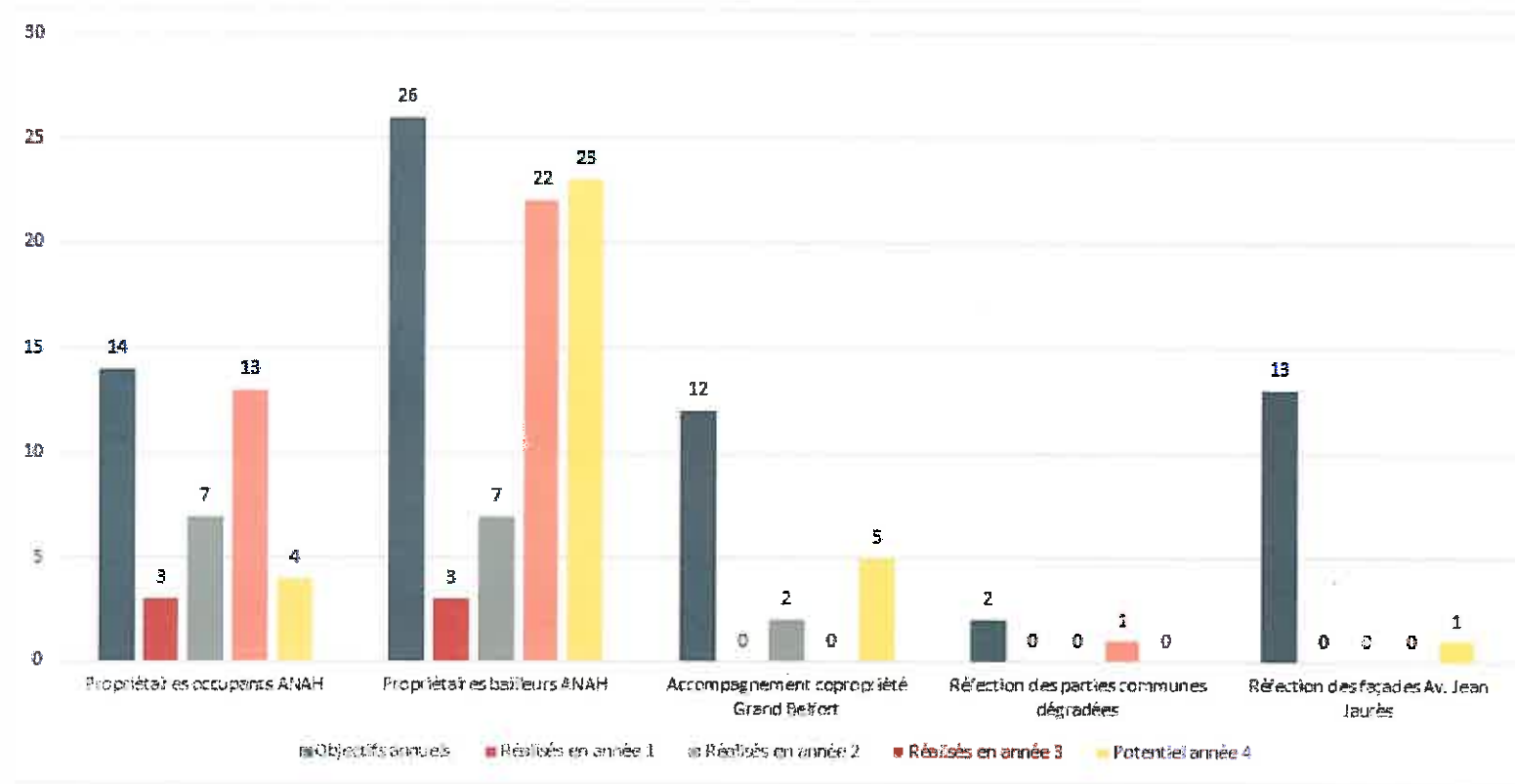
Répartition des artisans sollicités en année 3
par localisation géographique



04

/ PERSPECTIVES POUR LA SUITE DU DISPOSITIF

Une dynamique à la rénovation des logements dans le quartier



Objectif exprimé en nombre de logements.

Les points de vigilance

- Des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique se multipliant => favoriser les projets de rénovation ambitieux ;
- Veille sur les thématiques peu mobilisées => adaptation du règlement d'attribution des aides du Grand Belfort ;
- Nécessité de maintenir et développer les supports de communication.



500

/ LES VOILETS COMPLÉMENTAIRES

05

/ L'ACCOMPAGNEMENT DES PETITES
COPROPRIÉTÉS DÉSORGANISÉES

Accompagnement des 8 copropriétés lauréates

> 1 copropriété supplémentaire en année 4

> Lancement des ateliers participatifs :

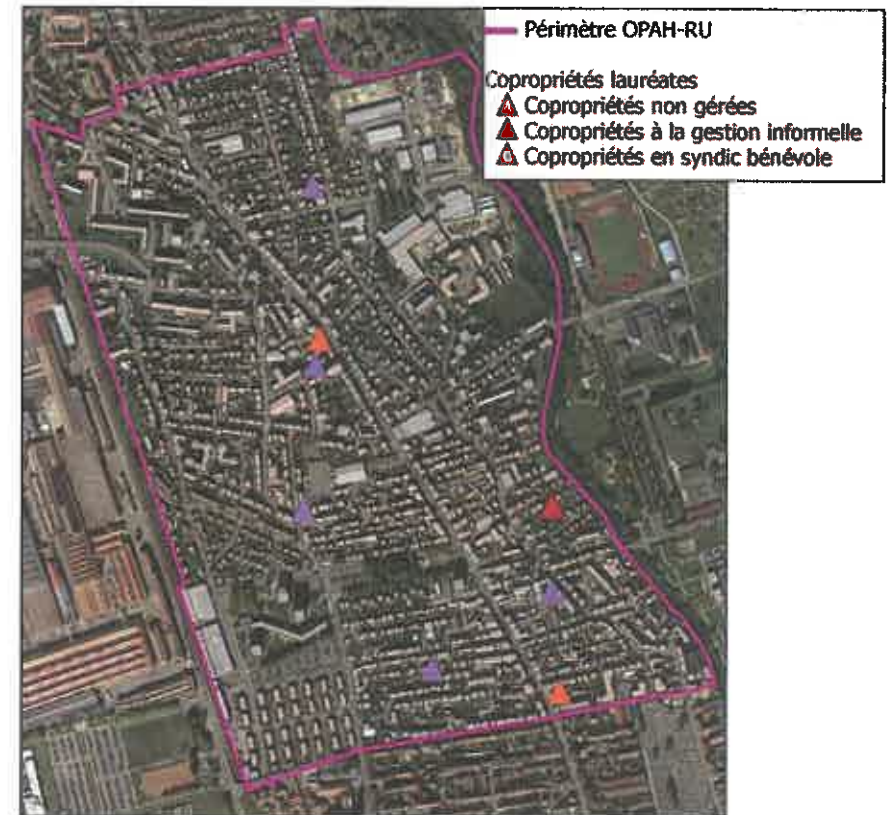
Atelier 1 : sept. 2020 - Fonctionnement et gestion en copropriété

Atelier 2 : févr. 2021 - L'assemblée générale

Atelier 3 : Les comptes de copropriété

Atelier 4 : Gérer les impayés

Atelier 5 : Réalisation de travaux en copropriété



05

/ LE COMITÉ LOGEMENT INDIGNE

Un travail partenarial pour la résolution de situation d'habitat indigne

- 5 réunions sur la troisième année d'OPAH-RU
14 depuis le début de l'opération
- Un travail partenarial fondé sur :
 - Le repérage des situations de mal-logement
 - Les échanges et analyses partagés des situations
 - La recherche de solutions collectives.
- La nécessité d'organiser une réunion avec les acteurs sociaux du territoire pour accompagner de nouvelle situation de mal-logement.



16 situations suivies dans le cadre du CLI depuis le lancement de l'OPAH-RU

- 11 situations suivies en 2020
2 classées en 2020

- Situations en cours :
 - Un nouvel acquéreur sur un immeuble avec un logement non décent qui finalise les travaux de rénovation ;
 - Deux copropriétés avec arrêté de péril ;
 - Situation d'un ménage fragile dans le cadre d'une procédure de péril ;
 - Une situation de ménage en perte d'autonomie ;
 - Deux projets de réhabilitation d'immeuble avec des situations d'occupation fragile ;
 - Une copropriétaire en situation d'impayé de charges de copropriété.



05

/ LE VOLET RENOUVELLEMENT URBAIN

Objectifs :

Mettre en œuvre les actions renforcées et/ou coercitives permettant d'aboutir à la rénovation des immeubles ou îlots dégradés (occupés ou vacants).

Enjeux :

Sélectionner des immeubles/îlots prioritaires pour lesquels une intervention de la collectivité sera nécessaire pour pallier à une carence de l'initiative privée :

- Contraindre (+ ou – fortement) le propriétaire à rénover son immeuble ;
- Se substituer au propriétaire pour porter des projets permettant d'apporter une plus-value au territoire.

Définition des stratégies opérationnelles et procédures mobilisables :

- 18 immeubles étudiés, les propositions d'Urbanis :
 - **8 immeubles ciblés en actions coercitives** (Opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) ou Opération de Restauration Immobilière (ORI)
 - 10 immeubles devant faire l'objet d'étude complémentaire (étude du Vélodrome) ou à accompagner dans le cadre de l'OPAH-RU.

- Réalisation du diagnostic de l'étude du Vélodrome

Suite à donner :

- Validation des orientations définies par le Grand Belfort ;

- Accompagnement à la mise en oeuvre des stratégies opérationnelles ;

- Planifier les études complémentaires (études de faisabilité/calibrage liées au financement RHI-THIRORI).

COO

/ PERSPECTIVES 2021

- Maintien des actions de communication et partenariales ;
- Accompagnement des propriétaires dans leur projet de réhabilitation ;
- Accompagnement à la gestion des copropriétés désorganisées repérées ;
- Poursuite du repérage et de l'accompagnement des ménages en situations d'habitat indigne ;
- Validation par le Grand Belfort du volet urbain et mise en oeuvre des stratégies définies ;
- Finalisation de l'étude pré-opérationnelle pour la restructuration de l'îlot Vélodrome.



Nous vous remercions pour votre attention.

Urbanis

Agir pour un habitat digne et durable

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

N° 2021-45

Programme opérationnel
de prévention et
d'accompagnement des
Résidences - Bilan
annuel.

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Étaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Fousse-magne** : M. Arnaud MIOTTE.

M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)

Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Étaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

Mme Charlène AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)

Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars)

M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)

Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction Politique de la ville et de
l'habitat

Références : SD/FB/DP/CHE
Code matière : 8.5

Objet : Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés des Résidences - Bilan annuel.

1- Contexte

Depuis plusieurs années, le Grand Belfort intervient en faveur de la réhabilitation énergétique des logements sociaux. Cette intervention publique sur le parc existant a été renforcée en faveur du parc privé et a été inscrite comme un axe fort du troisième Programme local de l'habitat (PLH) 2016-2021 du Grand Belfort.

En complément de l'accompagnement des particuliers pour favoriser la réalisation de travaux d'amélioration de leur logement, l'Agglomération a souhaité compléter son intervention en accompagnant les copropriétés fragiles et en difficulté.

Cette volonté s'est traduite, en novembre 2016, par la mise en œuvre du Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC) des Résidences. Le POPAC est un outil de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour accompagner les copropriétés fragiles ou en difficulté. Son objectif est de prévenir les processus qui mènent à l'endettement et à la dégradation des copropriétés par un accompagnement renforcé de ces copropriétés.

Le POPAC accompagne depuis quatre ans, après une année de prorogation, quatre copropriétés des Résidences (cf. plan de situation annexe 1) :

- Les Barres C – 17-33 boulevard Kennedy,
- Résidence X – 4 place Schuman,
- Résidence Z8 – 7 rue de Zaporojie,
- Résidence Z9 – 1 rue de Sofia.

Le groupement Soliha Doubs et Territoire de Belfort et l'Adil du Doubs a été missionné pour réaliser cette mission.

2- Bilan 2020

Cette quatrième année du POPAC avait pour objectif principal l'accompagnement des conseils syndicaux des copropriétés exceptées celle de la résidence X qui n'a pas souhaité bénéficier de cet accompagnement en 2020.

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les actions mises en œuvre en 2020 (un bilan complet des actions réalisées en 2020 est annexé au présent rapport) :

Actions	Détails
Préparation et participation aux Assemblées Générales	Appui au conseil syndical des Barres C et accompagnement renforcé (réunions mensuelles sur le premier trimestre, analyse des annexes comptables...) Participation aux AG des copropriétés Z8 et Z9.
Diagnostic multicritères	Réalisation pour la copropriété Z9 dans l'objectif de préparer le syndicat de copropriété à un projet de rénovation énergétique. L'enquête montre que le profil des ménages est à 50 % de retraités et que 83 % des sondés pensent qu'il est nécessaire de réaliser des travaux.
Restitution d'audits et diagnostics techniques globaux (DTG)	Production et distribution d'un document à la copropriété des Barres C en attendant une restitution en présentiel. Mobilisation de Gaïa Energie pour la restitution de l'audit de la copropriété Z 9
Accompagnement social	L'accompagnement social a été initié à partir des enquêtes socio-économiques réalisées sur les copropriétés des Barres C et Z9. 19 ménages potentiellement en situation de fragilité ont été identifiés. 12 entretiens ont été préalablement menés (avec rendez-vous à domicile) et 3 ont bénéficié d'un accompagnement renforcé (suivi budgétaire, suivi administratif...).
Ateliers de formation	Les formations n'ont pu se tenir en présentiel avec la crise sanitaire et ont été remplacées par l'élaboration de documents spécifiques. Quatre thèmes (nouveau rôle du conseil syndical relatif aux évolutions permises par l'ordonnance du 30 octobre 2019, assemblée générale, spécificité des AG « non présentes », modalités de vote).

En raison de la crise sanitaire, il restera encore quelques actions à achever au premier semestre 2021 (enquête socio-économique pour la copropriété Z8, la diffusion de la synthèse de l'audit –DTG de la copropriété Z9 et la programmation d'une restitution de l'audit et DTG pour la copropriété des Barres C).

3) Perspectives

Au vu des résultats, le POPAC aura permis le renforcement des compétences de tous les conseils syndicaux et pour les copropriétés Z8 et Z9 de s'engager vers des travaux de rénovation énergétique.

Une réflexion sera engagée au cours du premier semestre 2021 sur les suites à donner au POPAC et à l'accompagnement des copropriétés sortant du dispositif.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte du bilan présenté pour cette quatrième année de mise en œuvre du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC) des Résidences.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

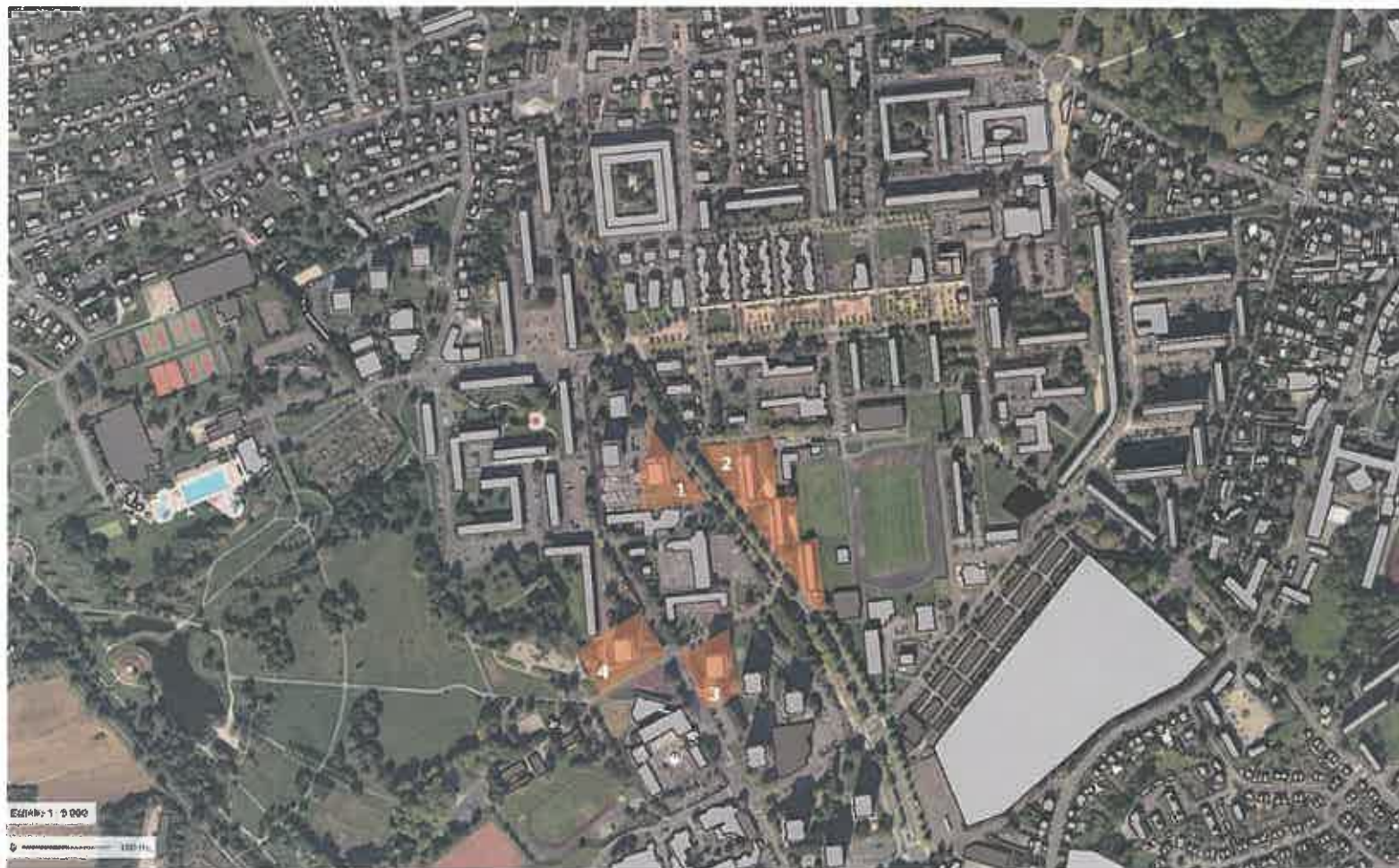
Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13033-DE-1-1

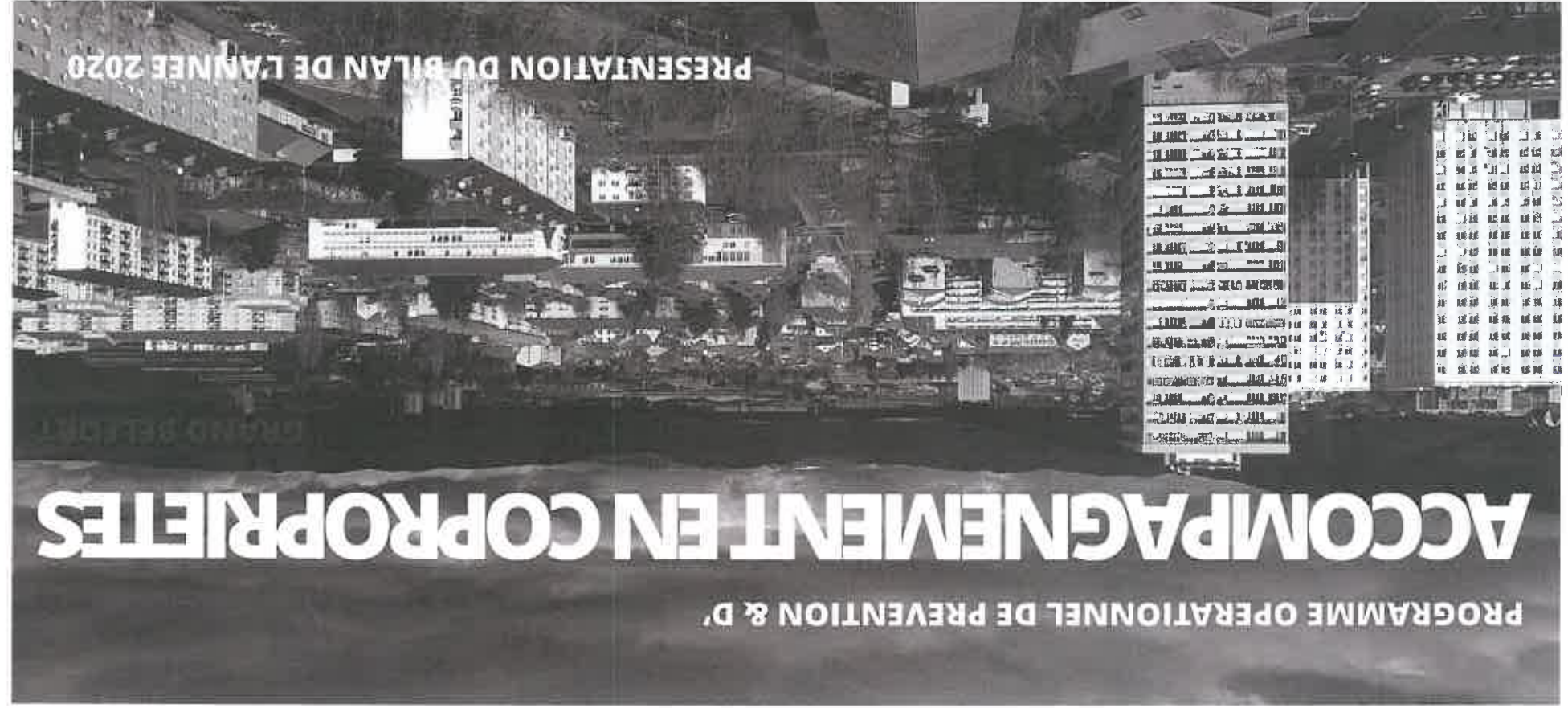
Annexe 1 – Localisation des copropriétés



Quartier des Résidences : localisation des copropriétés du POPAC

 Copropriétés accompagnées

- 1 : 4 place Schuman
- 2 : 17-33 boulevard Kennedy
- 3 : 7 rue de Zaporojie
- 4 : 1 rue de Sofia



SOIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

SOMMAIRE

- | | |
|------------------------------------------|-------------|
| 1. POPAC : RAPPELS | (3) |
| 2. ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2020 | (6) |
| 3. SITUATION DES COPROPRIETES | (17) |
| 4. QUELLES CONCLUSIONS ? | (26) |

1- POPAC : RAPPELS

1- POPAC : RAPPELS

Un accompagnement proposé par le Grand Belfort à l'attention de copropriétaires & de conseils syndicaux :

Information & sensibilisation,

Ateliers de formation,

Diagnostics,

Accompagnements,

➔ 4 copropriétés retenues
(3 pour 2020)

1- POPAC : RAPPELS



2 – ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2020

...un accompagnement perturbé
par la crise sanitaire...

2- ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2020

Préparation & participation aux AG :

Appui au conseil syndical Barres C vis-à-vis de plusieurs interrogations relatives à l'ordre du jour (résolutions du conseil syndical, employée...),

Participation aux AG Z8 et Z9, AG Barres C par correspondance,

➔ Mise à disposition de l'équipe POPAC auprès des conseils syndicaux & copropriétaires pour compenser l'annulation des permanences pré-AG

2- ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2020

Diagnostic multicritères Z9

Objectifs initiaux : rendre éligible la copropriété à Habiter Mieux copro' indépendamment du niveau d'impayés, préparer la copropriété à un projet de rénovation énergétique,

Ce qui ressort de l'enquête : quartier plutôt apprécié, des attentes vis-à-vis de commerces & services, des interrogations sur le niveau de fiscalité & l'évolution négative du quartier... Des tensions entre le conseil syndical & certains copropriétaires qui dégradent le cadre de vie... Des prix de vente très bas...

➔ Profil des ménages : 50% de retraités, 75% d'ANAH compatibles

➔ 83% pense qu'il est nécessaire de réaliser des travaux

2- ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2020

Restitution d'audits & Diagnostics Techniques Globaux :

Barres C : production & distribution d'un document dédié, programmation d'une réunion de restitution en mars... reportée en septembre...

Z9 : mobilisation de Gaïa Energie pour la restitution de l'audit

Un intérêt des copropriétaires dissout au fil du temps...

La question omniprésente du coût des travaux...

Un document à produire & à diffuser

2- ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2020

Les financements possibles :

Sont mentionnés ici les aides classiques collectives (Certificats d'Économies d'Énergie) et individuelles (AidAH, Grand Belfort, Département ; crédit d'impôt rénové), mobilisables en février 2020 selon vos ressources si vous êtes copropriétaire occupant (cf. plafond de ressources ci-dessous) ou celles de vos locataires et du montant du loyer si vous êtes copropriétaire bailleur.

Niveau de revenus	Aides collectives (certificats d'économies d'énergie)			Aides individuelles (AidAH, Grand Belfort, Département ; crédit d'impôt rénové)				
	Montant	Plafond de ressources	Plafond de travaux	Montant	Plafond de ressources	Plafond de travaux		
1	14 879	19 024	27 706	> 27 706	13 476	20 270	27 925	> 27 925
2	22 790	27 899	44 124	> 44 124	18 723	27 670	36 743	> 36 743
3	26 170	35 527	50 281	> 50 281	20 820	35 918	44 187	> 44 187
4	30 372	39 192	56 456	> 56 456	22 976	40 461	51 246	> 51 246
5	34 983	44 060	66 782	> 66 782	26 180	47 599	62 798	> 62 798
6	39 409	50 511	81 066	> 81 066	28 508	55 844	70 721	> 70 721
7	+ 4 412	+ 5 691	+ 12 534		+ 3 261	+ 5 985	+ 7 860	

Il existe d'autres aides individuelles cumulables (Action Logement, caisses de retraite...) ou non (Ma Prime Rénov...) dépendant des situations socio-économiques de chaque copropriétaire occupant. Les aides actuelles ne financent que les travaux d'économies d'énergie pour les copropriétaires occupants, les travaux d'économies d'énergie et quelques autres travaux pour les copropriétaires bailleurs.



Ce qu'il pourrait rester à la charge des copropriétaires :

Niveau de revenus	Aides collectives (certificats d'économies d'énergie)			Aides individuelles (AidAH, Grand Belfort, Département ; crédit d'impôt rénové)		
	Montant	Plafond de ressources	Plafond de travaux	Montant	Plafond de ressources	Plafond de travaux
42	18 890	20 248	2 953	- 15 900	- 15 900	- 15 900
50	24 104	24 104	3 515	- 18 590	- 18 590	- 18 590
59	28 443	28 443	4 248	- 22 500	- 22 500	- 22 500
4 395	3 034 500	2 118 760	300 000			

Niveau de revenus	Aides collectives (certificats d'économies d'énergie)			Aides individuelles (AidAH, Grand Belfort, Département ; crédit d'impôt rénové)		
	Montant	Plafond de ressources	Plafond de travaux	Montant	Plafond de ressources	Plafond de travaux
42	28 918	26 725	2 363	- 10 817	18 029	326
50	31 815	31 815	3 515	- 11 564	19 043	380
59	37 542	37 542	4 248	- 13 262	21 376	474
4 395	3 034 500	2 796 533	300 000			

Les restes à charge peuvent être financés par des emprunts collectifs (classique ou écofin) pour les travaux d'économies d'énergie ou individuels :

- Sans préfinancement des aides publiques : écofin de 1,75 à 2,65 €/mois (selon les appartements et le niveau d'aide, sur 10 ans) + prêt complémentaire de 82 à 120 €/mois (selon les appartements et le niveau d'aide, sur 10 ans) avec un taux estimé à 3%.
- Avec préfinancement des aides publiques : écofin de 1,15 à 2,45 €/mois (selon les appartements et le niveau d'aide, sur 10 ans) + prêt complémentaire de 64 à 100 €/mois (selon les appartements et le niveau d'aide, sur 10 ans) avec un taux estimé à 3%.

barres C
17-33 boulevard Kerandi
les pistes d'amélioration



Cher copropriétaire, ceci est une synthèse de l'audit thermique et du diagnostic technique global, deux prestations que vous avez votées lors de l'assemblée générale 2018.

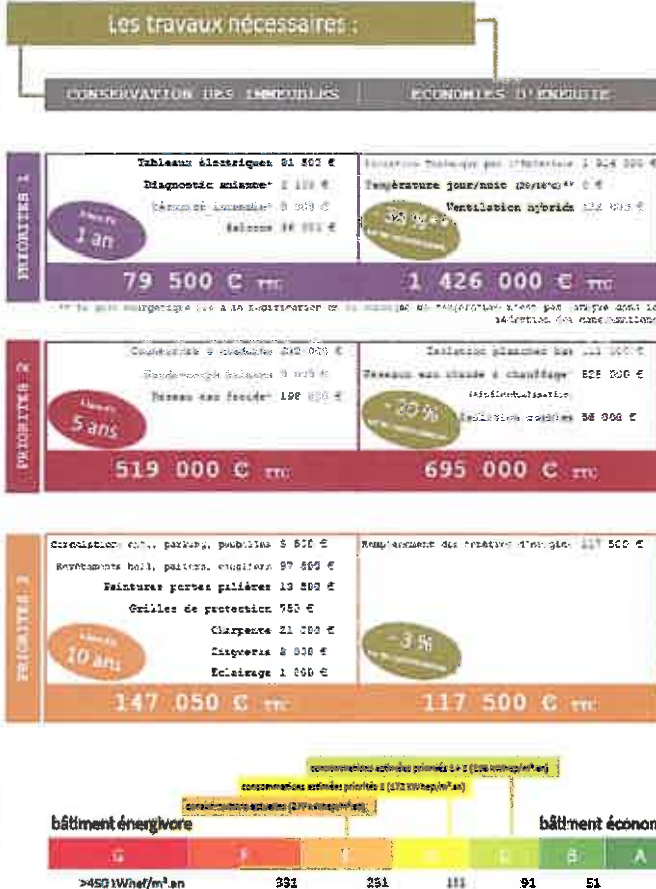
Les deux documents sont disponibles sur votre espace copropriétaire Citya, leur objectif est de vous permettre de connaître la nature et le coût des travaux nécessaires à la conservation et l'amélioration de votre copropriété pour les prochaines années, pour chaque immeuble.

Élaboré en 2020 par SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

2- ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2020

Avertissements :

Les informations sur les dépenses contenues dans le DPE et l'étude énergétique sont connues à titre indicatif et correspondent à la date de réalisation de ces documents ; elles n'ont ni été vérifiées ni contrôlées par des organismes publics ou privés (à l'exception des diagnostics obligatoires). Elles ne constituent pas une garantie de la fiabilité des données. Elles ne constituent pas une garantie de la fiabilité des données. Elles ne constituent pas une garantie de la fiabilité des données.



+ Dépenses d'ingénierie : 315 000 € TTC

Des réflexions complémentaires seront à engager : étude sur les balcons (réparation/démolition avec ou sans reconstruction), la sécurité incendie, l'état des réseaux intérieurs (eau chaude, froide, chauffage)...

Ces réflexions peuvent être confiées à un maître d'œuvre pour poursuivre et compléter le travail réalisé, préparer un programme de travaux avec le conseil syndical et disposer d'un chiffrage plus précis, correspondant aux souhaits de travaux des copropriétaires.

D'une manière générale, les prestations d'ingénierie permettent de finaliser (mission de maître d'œuvre et de bureau d'études thermiques) et de financer (mission d'assistance à maître d'ouvrage) au moins les projets de rénovation.

ESTIMATION DES DÉPENSES D'INGÉNIEURIE À PREVOIR :

Assurance à Maîtrise d'Ouvrage*	45 000 € TTC
Maîtrise d'Œuvre - Bureau d'Études Thermiques* (2%)	63 000 € TTC
ESR* (0,2%)	15 000 € TTC
Assurance Domage Ouvrage* (2%)	26 000 € TTC
Honoraires syndic* (2 à 4%)	50 000 € TTC

Rénover globalement la copropriété ?

3 M € TTC, soit 34 000 € par logement

(actions 1 + 2 chauffage & climatisation & électricité)

Réaliser simultanément plusieurs travaux prioritaires permet de valoriser rapidement la copropriété, d'y vivre en sécurité, de faire des économies sur les travaux (écarts de béton façades + isolation extérieure + balcons, toiture + isolation des combles etc.), d'évoluer dans un cadre de vie plus agréable, de se sentir davantage chez soi.

Cela permet aussi de faire des économies significatives sur les charges de chauffage et d'eau chaude, et de réduire le risque de sinistres liés à la vétusté des réseaux d'eau chaude, froide, et de chauffage.

- 37% sur les charges chauffage & eau chaude (régimes 2018)

= 800 € par logement

(au lieu de 1 600 € par an)

Et quels financements pour un tel projet ?

lexique

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) : Prestation qui consiste à accompagner une copropriété ou un copropriétaire dans la réalisation de son projet, avec une assistance technique financière et/ou administrative (recherche de financements collectifs et/ou individuels, montage de dossiers de subvention, vérification de la compatibilité des devis avec les critères des aides publiques...)

Assurance Domage Ouvrage : Assurance qui permet à un maître d'ouvrage (voir définition plus bas), en cas de sinistre, d'être remboursé réglementairement de la totalité des travaux de réparation des dommages couverts par la garantie décennale, sans attendre qu'intervienne une décision de justice. L'assurance dommages-ouvrage prend effet après l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement, soit après 1 an.

Maître d'Œuvre (MO) : Celui qui conçoit (plans, nature des travaux, choix de leur mise en œuvre, études thermiques ou structurelles...), prépare (instruction préalable de travaux, consultation d'entreprises, analyse des offres, organisation du chantier) et suit (réunions de chantier) un projet de rénovation avec un

Maître d'Ouvrage (MO) : Celui qui est propriétaire d'un bien et qui commande des prestations copropriétaires pour les travaux sur parties communes copropriétaires pour les travaux sur parties privatives. C'est le maître d'ouvrage qui prend les décisions relatives à son projet (choix des travaux et des entreprises, choix des financements). Un maître d'ouvrage peut-être représenté (conseil syndical) et/ou syndic pendant les réunions (soit au sein du conseil syndical) et accompagné par un assistant à maîtrise d'ouvrage (voir plus bas) pour l'aider dans ses décisions.

Coordination Sécurité Protection Santé (CSPS) : Prestation qui consiste à observer le déroulement d'un chantier et à s'assurer que toutes les règles sont bien respectées pour ne pas mettre en danger des ouvriers ou du public. Le coordinateur travaille avec le maître d'œuvre.

2- ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2020

Accompagnement social :

19 ménages identifiés comme étant potentiellement en situation fragile, 12 entretiens préalables menés,

3 accompagnements "renforcés" : 100% PO, 2 situations apurées (0 €), 1 ménage stabilisé à 18 000 €...

Fragilisation des ménages avec des changements de situation violents

Peu de perspectives : vente du logement, Fonds de Solidarité pour le Logement, Banque de France...

2- ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2020

Accompagnement renforcé du conseil syndical Barres C :

Réunions mensuelles sur le premier trimestre : point sur les actions en cours, l'élaboration du document de restitution de l'audit-DTG...

Transformation des réunions en points téléphoniques,

Analyse des annexes comptables : des interrogations sur les charges eau chaude/eau froide, les travaux de portes...

➔ **Organiser un échange dédié avec le conseil syndical & le syndic**

2- ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2020

Des ateliers de formation...

... transformés en supports spécifiques, à mettre à disposition sur les extranets de chaque copropriété,

4 thèmes identifiés, pour une pédagogie sur des enjeux importants & fréquents : les assemblées générales, nouveau rôle du conseil syndical, spécificités des AG "non présentesielles", modalités de vote & "passerelles";



Ordonnance du 30 octobre 2019


2- ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2020



adil
du Doubs

ADH. du Doubs
☎ 03.81.61.92.41
www.adil25.org
contact@adil25.fr

L'ASSEMBLEE GENERALE DE COPROPRIETE



Pourquoi participer à l'assemblée générale de la copropriété ?

L'assemblée générale est l'unique organe délibérant de la copropriété.
« Les décisions du syndicat sont prises en assemblée générale des copropriétaires » (art. 17 al. 1er loi du 10.7.65)

L'assemblée est l'occasion d'être ou rancarder le syndic et le conseil syndical, de valider le budget prévisionnel et les comptes de l'exercice, de voter les travaux...

Ne pas participer c'est ne pas prendre part aux débats, ne pas faire valoir sa voix, laisser les autres décider sans concertation, prendre le risque d'une mauvaise gestion et d'une détérioration de la situation de l'immeuble.

En participant, vous devenez acteur de votre copropriété, vous participez à la gestion et l'entretien de l'immeuble et vous vous intéressez à votre environnement et votre patrimoine.



2- ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2020

Quelques actions à achever :

Février 2021 : enquête socio économique Z8,

Février 2021 : diffusion de la synthèse audit-Diagnostic Technique Global Z9,

Mars 2021 : programmation d'une « nouvelle » restitution audit-Diagnostic Technique Global Barres C,

3- SITUATION DES COPROPRIETES

— 437 —

3- SITUATION DES COPROPRIETES

Barres C :

Plusieurs constats positifs vis-à-vis du conseil syndical : productions intéressantes (information, rapport CS, révision de contrats...), projets initiés & achevés (remplacement des portes d'entrée, chaudière), volonté de comprendre & donc d'apprendre...

... mais un désengagement de certains membres,

Une préparation d'AG délicate...

Des inquiétudes du conseil syndical avec la fin du POPAC

Epuisement du président

3- SITUATION DES COPROPRIETES

Barres C :

Une AG 2020 tenue par correspondance en décembre,

Des enjeux qui demeurent : besoins en travaux, résolution des impayés...

... et une forme de détachement / résignation des copropriétaires perçue par le conseil syndical...

→ Solliciter le « Pôle copro' » de l'ANAH pour disposer d'un point de vue d'expert

3- SITUATION DES COPROPRIETES

Z8 :

Mise en place d'une enquête socio-économique en février 2020 : objectif : réduire le coût d'une AMO en cas de projet de rénovation énergétique,

→ Echec, démarche non soutenue par le conseil syndical...

... mais vote d'une AMO et d'une MOe lors de l'AG 2020 & augmentation de la contribution au fonds travaux !

→ Première copro' à s'engager dans une rénovation énergétique

Statu quo : renouvellement partiel du conseil syndical, impayés maintenus & toujours concentrés sur « un seul » copropriétaire (identique à Z9),

3- SITUATION DES COPROPRIETES

Z9 :

Progression des impayés (copropriétaire identique à Z8),

... volonté du conseil syndical de s'engager dans une rénovation énergétique en accordant un temps dédié en dehors d'une AG,

Quelques décisions importantes lors de l'AG 2020 : vote de travaux (27 000 €), versement du loyer de l'antenne sur le fonds travaux (anticipation sur rénovation énergétique), arrivées au conseil syndical.

➔ Application de l'article 20 II loi 10/07/1965 ?

Report des résolutions AMO & MOe...

➔ Diffusion de la synthèse audit - Diagnostic Technique Global ;
attente éventuelle réunion ?

3- SITUATION DES COPROPRIETES

Evolution des charges :

Un niveau toujours inférieur à la moyenne nationale avec quelques disparités : augmentation progressive pour Z9, baisse pour Z8, charges contenues pour Barres C mais intégration des travaux,

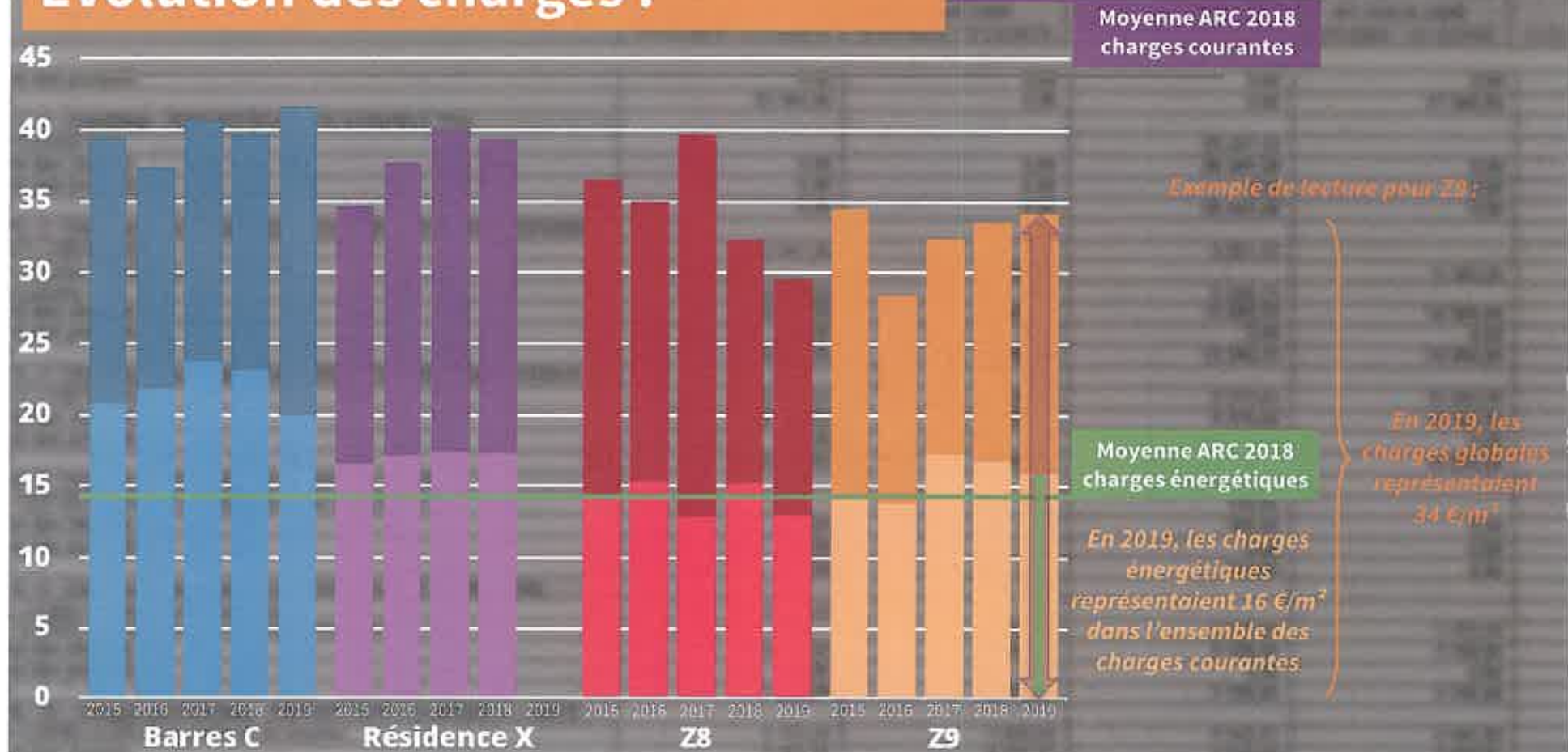
Utilisation des références de l'Association Responsables Copropriété

Au niveau des dépenses énergétiques, des écarts toujours présents mais plus faibles : $\bar{x} + 10\%$,

+ 37% pour les Barres C

3- SITUATION DES COPROPRIETES

Evolution des charges :



3- SITUATION DES COPROPRIETES

Evolution des impayés :

Statu quo : fragilité latente pour Z8 & Z9, augmentation continue pour les Barres C,

→ Seuil critique pour les Barres C : 40%...

Mettre en œuvre les leviers préventifs existants : déchéance du terme, blocage des acquisitions de propriétaires bailleurs "indélicats",

Mandataire ad hoc pour remise à plat comptable, administrateur provisoire, acquisitions amiables + état manifeste d'abandon ?

Envisager des procédures principalement pour les Barres C (curatif) & pour Z8/Z9 (préventif) ?



3- SITUATION DES COPROPRIETES

Evolution des impayés :



4- QUELLES CONCLUSIONS ?

4 – QUELLES CONCLUSIONS ?

Des objectifs atteints : renforcement des compétences des conseils syndicaux, principes de rénovation engagés, mise à disposition de supports spécifiques/grand public...

→ Satisfaction de 3 conseils syndicaux sur 4

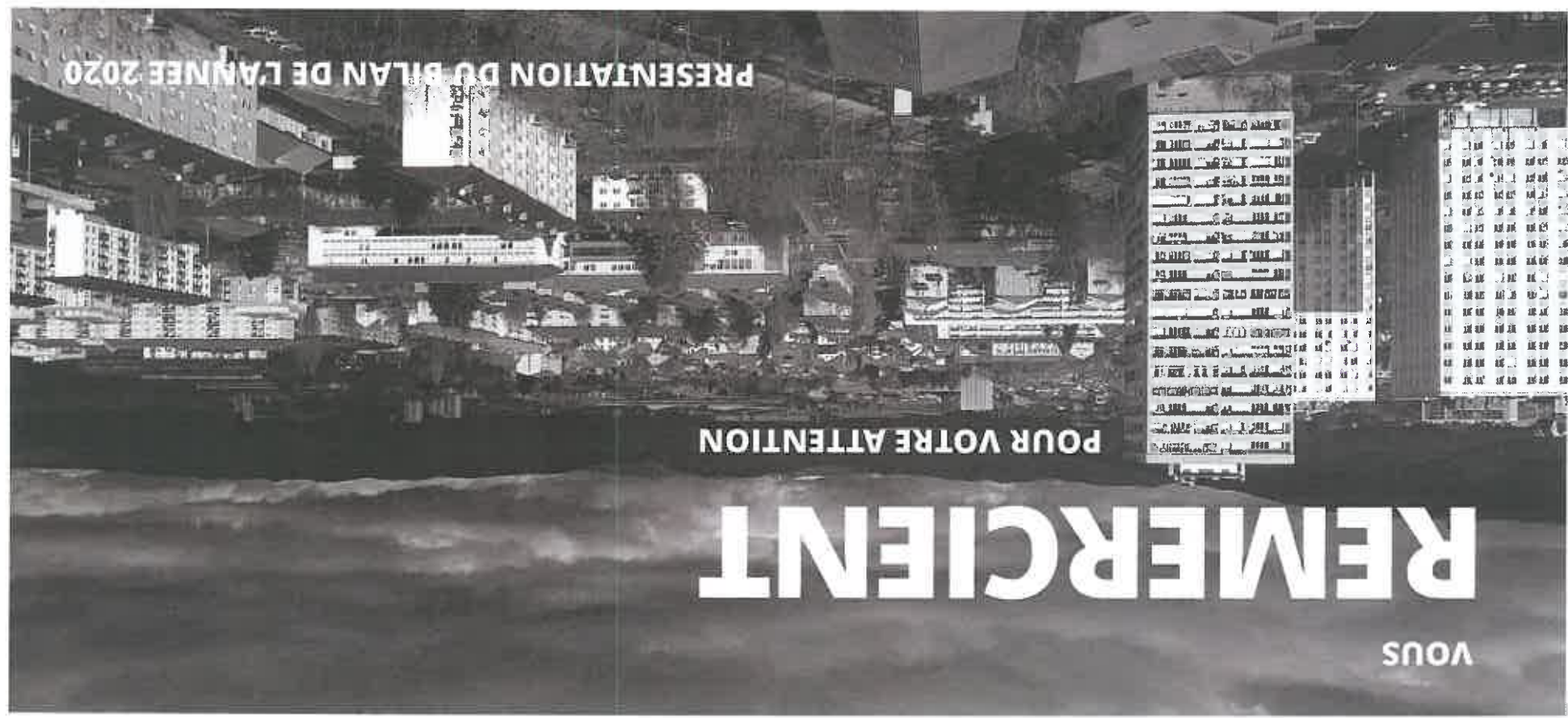
→ Crainte du conseil syndical Barres C d'être insuffisamment autonome

Des objectifs partiellement atteints : résorption des impayés, organisation des conseil syndicaux,

→ Outils de droit commun insuffisants ou inadaptés au statut de copropriétaire

Une nécessité de poursuivre un accompagnement : appui juridique, outil de veille, dispositions de traitement des impayés, processus de rénovation ...

→ Lever certains freins avec des aides financières collectives locales ?



SOIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

N° 2021-46

Election d'un membre du
Bureau

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Étaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche** : M. Julien COULON, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : Mme Hafida BERREGAD, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUDE, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, **Fousse-magne** : M. Arnaud MIOTTE.

M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN)

Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)

Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Étaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)

Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars)

M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)

Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)
M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

Direction des Affaires Générales

Références : LSe/MLu/MA
Code matière : 5.2

Objet : Election d'un membre du Bureau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-2 et L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 90-2019-09-17-003 en date du 17 septembre 2019 portant détermination et répartition des sièges du conseil communautaire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération n° 20-20 du 6 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau ;

Vu la délibération n° 20-21 du 6 juillet 2020 proclamant les résultats de l'élection des Vice-présidents et des autres membres du bureau et notamment l'élection de Madame Michèle JEANNENOT en qualité de 8^e Conseillère communautaire déléguée ;

Considérant qu'à la suite de l'élection partielle de la commune d'Evette-Salbert du 28 mars 2021, Madame Michèle JEANNENOT n'a pas été réélue Conseillère communautaire,

Considérant de ce fait qu'un siège de membre de bureau devient vacant et qu'il convient d'y pourvoir par l'élection d'un conseiller communautaire délégué ;

Considérant que l'élection a lieu au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu. Les règles relatives à la parité ne sont pas applicables aux établissements publics de coopération intercommunale.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	92
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	92
A déduire :	
bulletins blancs	14
Bulletins litigieux énumérés à l'article L 66 du Code Electoral	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	76
Majorité absolue	39
Monsieur Arnaud MIOTTE a obtenu	76 voix

Monsieur Arnaud MIOTTE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de proclamer Monsieur Arnaud MIOTTE, Conseiller communautaire délégué et le déclare installé.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 6 avril 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 14 avril 2021
Date de télétransmission : 13 avril 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210406-lmc13439-DE-1-1

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 mai 2021

**BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 25 MAI 2021
à 18h00**

ORDRE DU JOUR

2021-21	M. Damien MESLOT	Approbation du compte rendu du Bureau communautaire du 25 mars 2021
2021-22	Mme Delphine MENTRÉ	Coopération décentralisée Burkina Faso 2021
2021-23	M. Jacques BONIN	Programme des conteneurs enterrés 2021
2021-24	M. Philippe CHALLANT	Convention avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour participer à l'analyse comparative des services d'eau et d'assainissement
2021-25	Mme Marianne DORIAN	Convention annuelle avec le comité régional du tourisme

DÉLIBÉRATIONS

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

SÉANCE DU 25 MAI 2021

Objet de la délibération

N° 2021-21

Approbation du compte
rendu du Bureau
communautaire du 25
mars 2021

Le 25 mai 2021, à 18h00, les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 25, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Florence BESANCENOT, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Laurent DEMESY, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE.

Etaient absents :

M. Jacques BONIN - mandataire : Mme Maryline MORALLET
M. Eric KOEBERLÉ
M. Thierry BESANÇON
M. Bouabdallah KIOUAS

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h30.

Direction des Affaires Générales

Références : LSe/MLu/MA
Code matière : 5.2

Objet : Approbation du compte rendu du Bureau communautaire du 25 mars 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-25 ;

Vu le projet ci-annexé ;

Considérant que le compte rendu de la séance de Bureau communautaire du 25 mars 2021 a été affiché à la porte de l'hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération et publié sur le site internet du Grand Belfort en date du 31 mars 2021.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'adopter le compte-rendu du Bureau communautaire du 25 mars 2021.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 25 mai 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 31 mai 2021
Date de télétransmission : 28 mai 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210525-lmc13961-DE-1-1

**Compte rendu de la séance du Bureau communautaire
du 25 mars 2021**

Membres du Bureau présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, Mme Michèle JEANNENOT, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS.

Membres du Bureau absents :

Mme Delphine MENTRÉ
M. Alain PICARD
M. Bouabdallah KIOUAS
M. Joseph ILLANA

Observateurs présents :

M. Michel NARDIN, M. Roger LAUQUIN, Mme Corinne AYMONIER, M. Pascal GROSJEAN, M. Baptiste GUARDIA, M. Julien COULON, M. Emmanuel FORMET, M. Jean-Paul MORGEN, M. Daniel SCHNOEBELEN; M. Michel MERLET, M. Eric GILBERT, M. Arnaud MIOTTE, M. Marc BLONDÉ, M. Michaël JÄGER, Mme Martine GARNIAUX, Mme Pascale GABILLOUX, M. Jean-Pierre CNUUDE, M. Olivier CHRETIEN, M. Jean-François ROUSSEAU, M. Alain SALOMON, Mme Nicole DARÇOT.

M. Eric KOEBERLÉ, 6^{ème} Vice-président, quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 23.

La séance est ouverte à 17h00 et levée à 20h20.

I) DECISIONS DU BUREAU PAR DELEGATION

2021-11 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 FÉVRIER 2021

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président

Le Bureau communautaire, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'adopter le compte rendu du Bureau communautaire du 8 février 2021.

2021-12 : MISE EN VENTE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER APPARTENANT À ENGIE, SIS ANGLE RUE DEL'ETANG-8 AVENUE DES USINES - ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NÉGOCIATION EXCLUSIVE

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président

Le Bureau communautaire, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord de confidentialité et de négociation exclusive qui vous est présentée en annexe.

2021-13 : PARTENARIAT AVEC L'INCUBATEUR DECA BFC - ANNÉE 2021

Vu le rapport de M. Rafaël RODRIGUEZ, Vice-président

Le Bureau communautaire, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'approuver le partenariat du Grand Belfort avec DECA BFC pour l'année 2021,

d'inscrire un montant de 24 000 € (vingt quatre mille euros) au Budget Principal 2021 du Grand Belfort,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention 2021 jointe à ce rapport, sous réserve du vote du budget 2021.

2021-14 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE À L'IMMOBILIER - SOCIÉTÉ DETEC AUTOMATISMES

Vu le rapport de M. Rafaël RODRIGUEZ, Vice-président

Le Bureau communautaire À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'approuver le versement, le montant et les modalités de remboursement de l'avance remboursable consentie à la société DETEC AUTOMATISMES pour une acquisition immobilière à Belfort, à savoir 22 500 € (vingt deux mille cinq cents euros) sous forme d'avance remboursable à taux nul, les crédits nécessaires étant disponibles,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents afférents à cette délibération.

2021-15 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - SOCIÉTÉ LOISIRS ET BIEN ETRE

Vu le rapport de M. Rafaël RODRIGUEZ, Vice-président

Le Bureau communautaire À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'approuver le versement, le montant et les modalités de remboursement de l'avance remboursable consentie à la société LOISIRS ET BIEN ETRE pour la construction d'un chalet à Sermamagny, à savoir 5 777 € (cinq mille sept cent soixante dix sept euros) sous forme d'avance remboursable à taux nul, les crédits nécessaires étant disponibles,

d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents afférents à cette délibération.

2021-16 : SOUTIEN FINANCIER DU GRAND BELFORT À L'UTBM POUR LE PROJET CRUNCH LAB - ANNÉE 2021

Vu le rapport de M. Eric KOEBERLÉ, Vice-président

Le Bureau communautaire À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir et dont le projet est annexé au présent rapport.

2021-17 : SOUTIEN FINANCIER À L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ (UFC : UFR STGI) ANNÉE 2021

Vu le rapport de M. Eric KOEBERLÉ, Vice-président

Le Bureau communautaire À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir et dont le projet est annexé au rapport.

2021-18 : FEUILLE DE ROUTE "DÉCHETS"

Vu le rapport de M. Jacques BONIN, Vice-président

Le Bureau communautaire À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'approuver la feuille de route « déchets ménagers ».

2021-19 : TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPÉTENCE "DOCUMENT D'URBANISME" - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) - RAPPORT D'INFORMATION

Vu le rapport de Mme Françoise RAVEY, Conseillère communautaire déléguée

Le Bureau communautaire,

DECIDE

de prendre acte de ces informations.

2021-20 : PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET SNCF RÉSEAU DE RESTAURATION DE LA BOURBEUSE ENTRE AUTRECHÈNE ET CHARMOIS

Vu le rapport de M. Miltiade CONSTANTAKATOS, Conseiller communautaire délégué

Le Bureau communautaire À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

de se prononcer favorablement sur un accord de principe concernant la participation de Grand Belfort Communauté d'Agglomération à ce projet.

d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat annexée au présent rapport.

II) RAPPORTS A INSCRIRE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 AVRIL 2021

Le Bureau DECIDE, après examen, l'inscription au Conseil communautaire des dossiers qui suivent :

- 1) Stratégie territoriale 2021-2023
- 2) Information des élus non siégeant au Conseil communautaire et au SMGPAP
- 3) Adhésion à l'association Interligne TGV Belfort-Bienne et désignation d'un représentant
- 4) Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
- 5) Situation sur le développement durable
- 6) Adoption des Budgets primitifs 2021 de Grand Belfort : Budget Principal, Budget eau, Budget assainissement et Budget zone artisanale Les Errues
- 7) Vote des taux d'imposition 2021
- 8) Actualisation des tarifs communautaires
- 9) Taxe locale sur la publicité extérieure
- 10) Construction de 5 logements habitat Seniors Rue du Docteur Jacquot à Danjoutin - Garantie d'emprunt de 50 % sur prêts CDC partagée avec le Conseil départemental
- 11) Méthode de calcul des provisions pour risque d'impayés sur compte de tiers
- 12) Examen du compte rendu de la commission de mutualisation des services - Comptes 2019 et 2020
- 13) Fonds d'aides aux communes - Attributions de subventions
- 14) ZAC des Tourelles - cession du lot 16
- 15) Fonds régional des territoires (FRT) - attribution des aides
- 16) Modalités de fonctionnement et tarifs de la nouvelle piscine du Parc
- 17) Créations et suppressions de postes
- 18) Avenant à la convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre 2019-2024 : programmation 2021
- 19) OPAH RU des quartiers Belfort Nord et Jean Jaurès : bilan annuel 2020
- 20) Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés des Résidences - Bilan annuel.

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

SÉANCE DU 25 MAI 2021

Objet de la délibération

N° 2021-22

Coopération
décentralisée Burkina
Faso 2021

Le 25 mai 2021, à 18h00, les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 25, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Laurent DEMESY, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE.

Etaient absents :

Mme Florence BESANCENOT - mandataire : M. Damien MESLOT
M. Jacques BONIN - mandataire : Mme Maryline MORALLET
M. Eric KOEBERLÉ
M. Thierry BESANÇON
M. Bouabdallah KIOUAS

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h30.

DGA Culture, Sports et Attractivité

Références : Coop dec 2021
Code matière : 9.1

Objet : Coopération décentralisée Burkina Faso 2021

Vu, la Loi n°2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements,

Vu, la circulaire du 24 mai 2018,

Considérant les 17 objectifs de développement durable adopté par 193 pays le 25 septembre 2015 à l'organisation des Nations Unies pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité, d'ici à 2030.

I. Contexte

Le Conseil départemental du Territoire de Belfort (CD90), la Ville de Belfort et le Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA) sont en coopération décentralisée au Burkina Faso avec les communes de Tanghin-Dassouri et Komki-Ipala depuis 35 ans. Les deux collectivités belfortaines ont un **projet commun de mise en sécurité alimentaire des populations** et mettent leurs compétences respectives en eau – assainissement – agriculture au service des communes susmentionnées. Elles contribuent également au renforcement des capacités des administrations locales par la mise en œuvre du programme d'assistance technique.

Avec l'appui et l'expertise de nos opérateurs au Burkina Faso, la Société d'Ingénierie en Développement Rural (SIDR) et l'association cravannoise (Koassanga), les collectivités belfortaines ont soutenu financièrement, depuis 2011, un processus d'assainissement écologique qui participe à la mise en sécurité alimentaire des populations. Ce point d'entrée est le début d'un processus systémique qui favorise le développement « durable » individuel et collectif des communautés.

En 2019, avec l'appui financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, les collectivités belfortaines ont poursuivi la construction de 400 latrines sèches dans les communes susmentionnées. En effet, à la fin de ce programme plus de 5 000 personnes parviendront à la sécurité alimentaire et plus de 8 000 personnes seront en autosuffisance alimentaire.

Actuellement, les collectivités belfortaines collaborent avec Cités Unies France (CUF) afin de poursuivre le programme d'assainissement écologique dans le cadre de la mise à l'échelle dans la région du G5 Sahel. Il s'agit de déployer le processus d'assainissement écologique et de mise en sécurité alimentaire sur un territoire plus vaste et de générer des moyens financiers conséquents auprès des bailleurs de fonds.

Pour rendre compte des activités du processus d'assainissement écologique/mise en sécurité alimentaire, un film-documentaire est en cours de réalisation et sera présenté lors de la conférence qui aura lieu en décembre 2021 (voir point III).

II. Coopération décentralisée 2021

I.a) Assainissement écologique/mise en sécurité alimentaire

En 2020, les collectivités belfortaines ont apporté leur soutien financier à la mise en place d'une Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (GIFS).

Ce système innovant et performant contribue à optimiser la production agricole en vue de satisfaire les besoins de la population tout en maintenant et en améliorant la qualité de vie et de l'environnement. Afin de finaliser la formation des populations, le processus GIFS sera poursuivi dans les villages de Tintilou (Komki-*Ipala*) et de Zambanéga (Tanghin-Dassouri).

Les objectifs attendus sont :

- Favoriser l'autonomie des populations
- Aménager les terres dégradées
- Évaluer l'impact de la sécurité alimentaire et augmenter les revenus des populations rurales
- Réaliser une carte de la GIFS et suivre l'évolution des sols et des parcelles
- Former les animateurs endogènes
- Améliorer les rendements agricoles
- Respecter les itinéraires techniques et les reproduire dans le dispositif champs miroirs.

Le budget de l'action est 44 533 €, soit :

Grand Belfort CA	22 266,50 €
CD 90	22 266,50 €

I.b) Assistance technique

Les collectivités belfortaines participent au renforcement des capacités des administrations des communes de Tanghin-Dassouri et de Komki-*Ipala*. Cet accompagnement technique contribue au montage de projets de développements communaux et intercommunaux en vue d'obtenir des financements des bailleurs de fonds. Il est vivement souhaité par les maires de Tanghin-Dassouri et de Komki-*Ipala* et se fait en lien avec un référent technique.

En 2021, l'assistance s'orientera vers le renforcement du service état civil des communes.

Budget de l'action est de 16 000 €, soit :

Grand Belfort CA	8 000 €
CD 90	8 000 €

I.c) enquête sociologique

L'association Koassanga réalisera un état des lieux des activités assainissement écologique/sécurité alimentaire afin de vérifier la pertinence des outils et des processus mis en place. En complément, une enquête sociologique sera pilotée par une experte du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement. Elle permettra de mesurer l'impact du projet sur le développement social, culturel et économique des ménages.

Le budget de l'action est estimé à 2 745 €, soit :

Grand Belfort CA	1372,5 €
CD 90	1372,5 €

Récapitulatif budgétaire du programme de coopération décentralisée 2021

Les crédits seront inscrits au budget 2021 du GBCA

programme coopération décentralisée 2021			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
I.a) Assainissement écologique/mise en sécurité	44 533,00 €		
		contribution GBCA	31 639,00 €

alimentaire		contribution CD 90	31 639,00 €
I.b) Assistance technique	16 000,00 €		
I.c) enquête sociologique	2 745,00 €		
Total dépenses	63 278,00 €	Total Recettes	63 278,00 €

III. La Mise à l'échelle

En novembre 2019, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a indiqué aux techniciens des collectivités belfortaines que le financement des programmes d'assainissements écologiques se feraient uniquement dans le cadre d'une mise à l'échelle ou d'une incubation.

Le processus d'assainissement écologique/mise en sécurité alimentaire répond à 11 objectifs de développement durable sur 17. À l'issue des Assises du Sahel qui se sont déroulées à Poitiers, il a été retenu pour un programme de mise à l'échelle dans la région du G5 Sahel par Cités Unies France (CUF)

Cette perspective s'inscrit dans le cadre de « la feuille de route pour le Sahel » élaborée par la session spéciale de la commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) et de la mission de CUF « alliance des collectivités territoriales pour le Sahel ».

Les défis de la zone du Sahel, sont :

- La sécurité alimentaire et hydrique
- La réduction de la dégradation des sols
- La gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes
- La réduction de l'extrême pauvreté
- La lutte contre la désertification
- L'égalité des genres.

Les communes de Tanghin-Dassouri, Kombissiri, Partiaga et Téra (NIGER) ont manifesté leur intérêt pour la construction de latrines écologiques et pour l'application des sous-produits en agriculture.

Le budget de la mise à l'échelle sera coordonné et piloté par CUF. Il oscille entre 3 millions d'euros et 25 millions d'euros et dépend du bailleur de fonds (Union européenne Programme villes durables ou Fonds verts pour le climat ou Banque africaine de développement ou Initiative pour la Muraille verte au Burkina Faso).

La participation forfaitaire du GBCA sera inscrite en dépenses et recettes au Budget 2021.

Participation Grand Belfort CA	30 000 €
--------------------------------	----------

IV. La conférence

Une conférence sera organisée en collaboration avec le Conseil départemental du Territoire de Belfort et l'association Koassanga (Cravanche) en décembre 2021 (sous réserve de la situation sanitaire) dans les locaux du Novotel Atria.

Basé sur un processus systémique et endogène, le programme d'assainissement agroécologie mis en œuvre à Tanghin-Dassouri et Komki-Ipala permet de répondre aux différents défis majeurs de la zone sahélienne :

- Lutter contre l'extrême pauvreté,
- Assurer la sécurité alimentaire et hydrique,
- Gérer durablement les ressources naturelles et les écosystèmes,
- Réduire la dégradation des sols,
- Restaurer le lien entre le citoyen et l'administration.

Les objectifs de cette conférence seraient :

- De présenter aux experts et/ou aux intervenants les résultats et les impacts du projet d'assainissement écologique et de mise en sécurité alimentaire développé par les collectivités belfortaines.
- De promouvoir une agriculture raisonnée, respectueuse de l'environnement, et protectrice de la

ressource en eau potable et qui répond aux problématiques d'adaptation au changement climatique

- De mettre en valeur le modèle en matière d'assainissement écologique et sa contribution à diminuer la faim dans le monde. Il permet de répondre à 11 des 17 objectifs de développement durable (ODD).
- De faire la promotion touristique et économique du Territoire de Belfort.

Elle se déroulera sur deux journées :

- 1^{er} jour : ateliers auprès des différentes structures pédagogiques (maison de l'environnement, pavillon des sciences, écoles, collèges, lycées) afin de sensibiliser le plus grand nombre sur les enjeux de l'assainissement écologique et de la mise en sécurité alimentaire,
- 2^{ème} jour : la conférence plénière réunira des experts de différentes institutions, des organismes publics ou privés afin de leur présenter les résultats et impacts des outils élaborés par l'association Koassanga. Il s'agira également d'initier une réflexion avec les entreprises et/ou organismes publics pour la création d'une filière en agroécologie.

Public cible :

Représentants des Ministères de l'Europe et des Affaires Étrangères, de la transition écologique, de l'agriculture en France et/ou Burkina Faso ou zone du G5 Sahel, Ambassadeurs et membres de la FAO, des ONG, Collectivités territoriales engagées dans des actions de coopération décentralisée dans la région du G5 Sahel, étudiants, lycéens, collégiens, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'approuver les programmes de la coopération décentralisée 2021, de la conférence internationale et la participation forfaitaire du GBCA à la mise à l'échelle.

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer pour le Grand Belfort Communauté d'Agglomération les conventions qui seront conclues dans ce cadre et tout autre document s'y rapportant.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 25 mai 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 31 mai 2021
Date de télétransmission : 28 mai 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210525-lmc14322-DE-1-1



SECRETARIAT GENERAL



PREMIER MINISTRE

Paris, le 20 novembre 2018

Séance spéciale de la Commission nationale de la coopération décentralisée 20 novembre 2018

Feuille de route pour le Sahel

La CNCD s'est réunie le 20 novembre 2018 en session spéciale consacrée au Sahel, sous la présidence du Ministre M. Jean-Yves Le Drian et de M. François Rebsamen, avec la participation du Secrétaire d'Etat M. Jean-Baptiste Lemoyne, et de l'Envoyé spécial pour le Sahel, l'ambassadeur Jean-Marc Châtaigner.

Cette réunion faisait suite aux conclusions de la session plénière du 5 juillet 2018, qui avait reconnu le rôle spécifique et irremplaçable de la coopération décentralisée dans l'appui renforcé et accéléré que les membres de l'Alliance pour le Sahel ont convenu d'apporter au développement des cinq pays du G5 Sahel, en complément des efforts pour renforcer leur sécurité. La coopération décentralisée est notamment précieuse pour aider les collectivités des pays concernés à renforcer leurs capacités de gouvernance, ainsi que de gestion des projets de coopération ; pour mettre en œuvre des projets dans le domaine de l'agro-écologie en développant l'ensemble de la chaîne de la valeur ; pour mettre en œuvre les différentes composantes du développement durable.

La session spéciale a permis d'examiner, à partir de l'expérience acquise déjà significative en particulier au Burkina-Faso et au Mali, les moyens de structurer davantage la coopération décentralisée entre les collectivités territoriales françaises et les collectivités territoriales des cinq pays du G5 Sahel, afin de la faire monter en puissance, de la mettre à l'échelle, d'en assurer le rééquilibrage sur les pays moins bien couverts, le tout en complémentarité avec les programmes et les moyens financiers de l'Alliance Sahel. Elle a également examiné les obstacles entravant la réalisation de ces objectifs et fait des propositions pour les surmonter.

Elle a ainsi adopté la feuille de route suivante:

I- Objectifs stratégiques de la coopération décentralisée avec le Sahel :

La CNCD recommande aux collectivités territoriales françaises de concentrer la coopération sur les domaines suivants, en s'inscrivant autant que possible dans une démarche de mutualisation tant du côté français (regrouper l'offre) qu'africain (étendre le nombre de partenaires et de citoyens concernés):

A/ Appui à la décentralisation et renforcement de la gouvernance locale

L'accès aux services publics de base repose en grande partie sur le travail des collectivités territoriales, l'échelon administratif le plus proche de la population et de ses besoins, et souvent plus présent que les autorités nationales.

*Affaire suivie par Joël SAVARY
57 boulevard des Invalides 75007 Paris 07 SP – Tél. : 01 43 17 62 78
joel.savary@diplomatie.gouv.fr*

Le succès des importants programmes de coopération proposés aux pays du Sahel (notamment via l'Alliance Sahel) dépend de même de la capacité des autorités locales à présenter des projets susceptibles de bénéficier des fonds mis à disposition par les bailleurs.

Conscientes de l'effet de levier que constituent les techniques de planification, de programmation, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise technique des projets, les collectivités françaises considèrent comme **une priorité l'appui au montage de projets par les collectivités partenaires et l'appui à la maîtrise d'ouvrage.**

Elles ont déjà participé à plusieurs programmes dédiés, par exemple le programme fédérateur Cités Unies France (CUF)-Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) « accompagner la mise en œuvre du volet décentralisation de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali » (2016-2017), le programme de renforcement de capacités (en cours) visant trois régions du Burkina Faso, du Mali et du Niger mené par la région Auvergne Rhône-Alpes en liaison avec l'Association internationale des régions francophones (AIRF), et le programme en cours mené par la région Centre Val-de-Loire en Mauritanie.

L'objectif a été affirmé de **poursuivre ces programmes en en étendant la portée, en les mutualisant si possible et en les incluant dans la composante sectorielle « Décentralisation et Services de base » de l'Alliance Sahel** (sous coordination Allemagne/BMZ).

La participation des experts des collectivités territoriales aux programmes de formation et partage d'expérience menés par des tiers doit également pouvoir se développer et se renforcer.

Expertise France, qui en tant qu'opérateur de référence de l'expertise technique internationale sous tutelle du MEAE, intervient dans de nombreux projets de coopération technique sur la zone Sahel, exprime sa disponibilité pour porter la mutualisation et la coordination de l'offre française, en intégrant dans toute la mesure du possible d'autres acteurs, notamment allemands. La participation des collectivités françaises, particulièrement par les échanges entre pairs et la mobilisation de l'expertise publique, doit être renforcée et formalisée dans le cadre d'un travail de conventionnement d'Expertise France avec les principales associations faitières.

Afin de faciliter et généraliser cette démarche, **il est demandé à la DAECT de mettre en place un groupe de travail en vue de l'élaboration d'un document de référence sur les règles d'emploi de tels experts** en toute transparence et dans des conditions permettant aux collectivités de mettre en valeur leur expertise et leur engagement dans la solidarité internationale.

B/ Agro-écologie et chaîne de la valeur

80% de la population sahélienne vit en zone rurale et l'agriculture fait vivre près de 60% de la population d'Afrique subsaharienne. La petite agriculture familiale produit 80% de l'offre alimentaire. Cependant, elle est fragilisée par le changement climatique et la désertification, par la démographie dynamique et l'insécurité.

L'« **Initiative verte pour le Sahel** » lancée par la France en cohésion avec l'Alliance Sahel (composante « agriculture, développement rural, sécurité alimentaire » coordonnée par la Banque Africaine de Développement), vise à promouvoir le **développement de l'agroécologie**, mode de production basé sur l'exploitation familiale, respectueux de l'environnement, économiquement viable et socialement équitable. Le développement de **filières économiques rentables et génératrices de valeur ajoutée locale** y est associé.

Les collectivités territoriales françaises partagent cette démarche et sont **impliquées dans plusieurs coopérations visant ces objectifs**, par exemple celle menée par la région Bretagne pour le développement de la filière de maraîchage dans la région Centre au Burkina-Faso, ou l'implantation

d'une ferme-école de production vivrières au Niger, par le CD Côtes d'Armor. Quatre collectivités sont lauréates de projets au Sahel (2 au Mali, 2 au Niger) dans le cadre de l'appel à projets « Alimentation et agriculture durables » lancé par le MEAE/DAECT en 2018.

C/ Développement économique local durable

Le développement économique local et durable est la clé de la stabilisation des pays du Sahel et des perspectives d'avenir à donner à la jeunesse de ces pays. L'intervention du secteur privé est cruciale mais les collectivités territoriales ont également un rôle à jouer comme l'illustrent les exemples cités aux deux points précédents : les deux domaines de la gouvernance locale et des filières agricoles durables sont des composantes importantes du développement local durable.

Mais celui-ci embrasse d'autres objectifs comme l'eau et l'assainissement (37% des dépenses engagées par les collectivités françaises dans les 5 pays du Sahel) ou encore la production d'électricité solaire (projet développé par Nouvelle-Aquitaine sur le plateau central du Burkina-Faso). L'éducation et la formation (notamment des filles), la santé (notamment la santé maternelle et infantile), le soutien à l'égalité des femmes et des hommes et à l'intégration économique des femmes, la préservation de la culture et du patrimoine sont également des domaines structurants.

II - Outils méthodologiques et financiers

A/ Surmonter les contraintes de sécurité

Les restrictions d'accès imposés par la situation sécuritaire et le respect des consignes de sécurité données par le MEAE rendent nécessaire le recours à des **méthodes de travail alternatives** afin de poursuivre et développer malgré tout la coopération décentralisée.

Nos ambassades et le Centre de crise et de soutien du MEAE sont à même de fournir tout conseil utile pour l'organisation de missions (portail Ariane, liens avec les forces de Barkhane, utilisation de la voie aérienne, organisation de rencontres dans des lieux sécurisés...).

A l'instar du dispositif mis en place par Cités Unies France à Bamako en 2016-2017, et de la coopération menée par le CD d'Ille-et-Vilaine dans 10 communes en zone rouge de la région de Mopti (Mali), les collectivités sont invitées à **s'appuyer sur des experts locaux et/ou des associations locales, relais de confiance**. Il est demandé aux cinq ambassades de France de constituer un fichier des relais de confiance auxquels, par leur intermédiaire, les collectivités territoriales françaises peuvent faire appel. Les collectivités sont par ailleurs invitées à s'assurer autant que possible la coopération et la mobilisation de leurs **citoyens ou résidents originaires des pays concernés**.

Un certain nombre d'actions peuvent **se dérouler en France**, sous forme de **périodes d'insertion dans la collectivité partenaire** ou de **sessions collectives de formation** comme celles organisées par la Région Auvergne-Rhône Alpes. La coopération sud-sud et les coopérations dites triangulaires doivent également être encouragées à cet effet.

L'AFD continuera à financer des projets FICOL hors investissements en zone rouge, considérant comme dit précédemment que les actions de renforcement de capacité et d'appui aux maîtrises d'ouvrage locales peuvent être réalisées dans les capitales et en France.

B/ Clés de réussite

Les collectivités ont identifié comme facteurs garantissant les meilleures chances de succès :

- une **bonne articulation** entre leurs actions et celles des autres acteurs (ministères, ambassades, forces de sécurité, bailleurs de fonds, organisations internationales...);
- des échanges de pair à pair et une **approche partenariale** avec les autorités locales africaines et les autorités déconcentrées, ainsi que les sociétés civiles locales ; il s'agit de prendre en compte les besoins des partenaires et d'adapter les solutions proposées aux spécificités africaines ;
- une **approche pluri-acteurs** incluant selon le cas les associations, les entreprises, les RRMA, les établissements de santé et d'éducation etc... ;
- une **approche par territoire** pour tenir compte de l'environnement de la collectivité partenaire, en particulier du *nexus* ville-campagne, et des complémentarités possibles entre les rôles des différents niveaux de collectivités françaises.

Afin de favoriser la croissance et la mise à l'échelle, il est recommandé notamment de favoriser l'agrégation et la montée en puissance des projets existants quel que soit leur volume.

C/Action collective

Les projets menés par les collectivités territoriales au Sahel sont nombreux, comme l'a mis en évidence la session spéciale de la CNCD. Cependant, **une démarche collective est nécessaire pour :**

- **valoriser cet apport,**
- **cibler, par le dialogue avec les interlocuteurs africains et avec les autres intervenants, les besoins prioritaires,**
- **favoriser les mutualisations,**
- **mieux couvrir certaines zones,**
- **et enfin participer aux programmes menés par les bailleurs de fonds.**

La **création par Cités Unies France d'un groupe régional « Sahel »** à partir des groupes-pays existants est saluée, de même que la mise sur pied, par ce même groupe, d'un programme mutualisé pour la gestion des déchets dans la ville de Bamako.

La session spéciale de la CNCD **mandate le groupe Sahel de Cités Unies France** pour exposer le contenu de la présente feuille de route aux collectivités territoriales du G5 Sahel à l'occasion du Sommet « Africités » à Marrakech les 22/24 novembre puis auprès du Secrétariat permanent du G5 et de l'Alliance Sahel en marge du Sommet du G5 à Nouakchott les 6/7 décembre 2018 ; Cités Unies France en fera rapport lors de la session plénière de la CNCD le 13 décembre prochain.

La session spéciale de la CNCD prend note avec intérêt de la proposition de Cités Unies France, membre français de la CGLU (Cités et Gouvernements locaux unis), l'organisation internationale représentative des collectivités territoriales au niveau mondial, de lancer « **l'Alliance des collectivités territoriales pour le Sahel** » afin de mobiliser les collectivités d'Europe et d'Afrique sahélienne à s'engager ensemble dans des coopérations de solidarité.

D/ Accès aux programmes et aux financements

- programmes et financements du MEAE et de son opérateur l'AFD

Les collectivités territoriales se portent candidates aux appels à projets du MEAE, mis en œuvre par la DAECT. Pour 2019, elles auront la possibilité de déposer des dossiers concernant le Sahel sur les appels suivants :

- un AAP « généraliste » triennal (2019-2021) et un AAP « généraliste » annuel
- l'appel à projets « Alimentation et agriculture durables II »
- l'appel à projets « Jeunesse V »
- l'appel à projets triennal « ville durable en Afrique » destiné à accompagner le Sommet Afrique-France 2020 dédié à ce thème.

Pour les projets se situant en zone rouge, des financements de la Mission pour la stabilisation du Centre de crise et de soutien peuvent être sollicités, sous réserve de la présentation d'un plan de sécurité agréé par le MEAE.

L'AFD continuera de son côté à proposer son instrument FICOL.

Des représentants de la DAECT et de l'AFD siègent dans les comités de sélection de chacun des deux organismes, afin de mettre en œuvre la complémentarité recherchée. Plusieurs projets initiés grâce à un cofinancement de la DAECT ont été ensuite repris et élargis (sous forme notamment de mutualisation) dans le cadre d'une FICOL.

- programmes et financements européens

La Commission européenne a adopté en mai 2013 une communication au titre explicite : « accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement » ; le rôle des collectivités territoriales européennes dans la coopération au développement, notamment par le biais des « partenariats » de coopération décentralisée, est reconnu dans divers textes européens.

Dans le cadre financier pluriannuel 2014-2020, l'instrument ICD (instrument de coopération au développement) consacre une ligne spéciale ouverte aux autorités locales (la ligne AL). Sur les reliquats de ce programme, **un appel à projets est lancé par la Commission européenne pour un montant de 53M€ dont 20 M€ à destination de l'Afrique. Il est ouvert du 29 octobre au 6 décembre 2018 pour le dépôt d'une lettre d'intention.** Des appels à projets similaires sont annoncés en 2019 et en 2020.

Dans le futur cadre financier pluriannuel (2021-2027) en cours de discussion, l'approche adoptée par la Commission pour le futur instrument NDICI (instrument pour le voisinage, le développement et la coopération internationale) est pour l'essentiel géographique : les programmes se déclineront pays par pays. La CNCD appelle l'attention des ambassades et des bureaux de l'AFD sur la nécessité de veiller à ce qu'un dialogue sur les coopérations décentralisées, les incluant eux-mêmes ainsi que les autorités locales africaines, soit bien mené au niveau de la Délégation de l'Union européenne dans chaque pays.

- programmes et financements dans le cadre de l'Alliance Sahel

Avec un engagement total de 7,5 Mds €, l'Alliance Sahel est sans commune mesure avec les moyens engagés par les collectivités territoriales françaises sur le Sahel (9 M€ en 2017). Tout en ayant conscience de cette proportion, les collectivités sont convaincues de pouvoir apporter une contribution utile et spécifique, grâce aux effets directs des coopérations décentralisées sur les populations et au renforcement des capacités qui sont au cœur des coopérations décentralisées.

Les collectivités françaises expriment leur volonté d'agir en complémentarité avec l'Alliance Sahel et leur souhait d'informer et d'être informées et associées aux travaux de l'Alliance Sahel.

* * *

La présente feuille de route est adoptée par consensus par les participants à la séance spéciale de la CNCD consacrée au Sahel. Elle a été présentée à la session plénière du 13 décembre 2018 qui l'a validée.

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

SÉANCE DU 25 MAI 2021

Objet de la délibération

N° 2021-23

Programme des
conteneurs enterrés
2021

Le 25 mai 2021, à 18h00, les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 25, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Laurent DEMESY, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE.

Etaient absents :

Mme Florence BESANCENOT - mandataire : M. Damien MESLOT
M. Jacques BONIN - mandataire : Mme Maryline MORALLET
M. Eric KOEBERLÉ
M. Thierry BESANÇON
M. Bouabdallah KIOUAS

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h30.

Direction des Déchets Ménagers

Références : JB/JPC/FR
Code matière : 8.8

Objet : Programme des conteneurs enterrés 2021

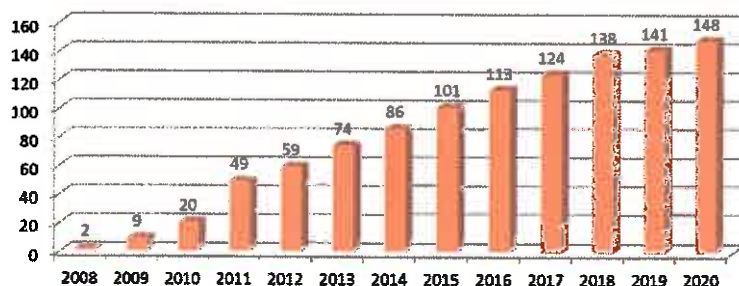
Grand Belfort Communauté d'Agglomération poursuit la mise en place de points de regroupement enterrés des déchets ménagers. Les conteneurs enterrés permettent d'améliorer le cadre de vie et l'accessibilité en supprimant les bacs des trottoirs tout en luttant contre le risque incendie sur l'habitat dense existant. Cela favorise aussi le tri des ordures par les habitants en présentant sur un même point les 3 flux de collecte verre, emballages recyclables, et ordures ménagères résiduelles.

Depuis 2014, 74 points de regroupements enterrés ont été mis en service sur l'agglomération. Près de 1,8 M€ ont ainsi été investis entre 2014 et 2020.

Un budget de 450 000 € TTC a été adopté en 2021, dont 300 000 € TTC pour la réalisation de nouvelles opérations.

Vous trouverez ci-dessous un tableau recensant les projets envisagés cette année et une perspective sur les années suivantes.

Evolution du nombre de points de regroupement enterrés



Pour mémoire, le financement de ces points de regroupement sur habitations existantes est partagé : Grand Belfort Communauté d'Agglomération fournit et pose les conteneurs, la commune d'accueil (maître d'ouvrage) partage le coût HT du génie civil avec le bailleur social.

Ces dernières années, le Conseil départemental avait voté une enveloppe permettant de financer en trois parts égales le génie civil des opérations sur l'habitat social dense (116 600 € HT sur ces 6 dernières années). Pour les prochains projets Territoire Habitat et NEOLIA, il serait intéressant de solliciter à nouveau la participation du Conseil départemental.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'approuver le programme de conteneurs enterrés présenté,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter l'accompagnement financier du Conseil départemental.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 25 mai 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 31 mai 2021
Date de télétransmission : 28 mai 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210525-lmc14172-DE-1-1

Projets de conteneurs enterrés GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Projets réalisés en 2020	nbre de logements	OM	Emb	Verre	€TTC	€TTC
					coût Grand Belfort CA	génie civil (estim.)
BELFORT 3 rue de Madrid (TH90)	152	4	3	1	48 407	25 105
BELFORT Saint Saëns, 97 logts TH, 3OM+2E+1V	97	3	2	1	36 466	18 575
BELFORT 4 au 14 rue Four à Chaux (NEOLIA)	81	2	1	1	24 524	18 782
BELFORT parking pompidou (complément)			1		6 364	5 434
BELFORT parking Thiers (regroupement Stractmann et Thiers)		3	2	1	36 466	15 000
BELFORT rue du Luxembourg (Monastère)		2	1	0	18 767	11 125
ARGIESANS lotissements rue du Tramway	32	1	1	1	18 323	12 000
MONTREUX CHÂTEAU Colruyt				3	17 767	12 000
VAUTHIERMONT : pav verre enterré				1	6 382	8 000
BAVILLIERS rue Pignot (renouvellement existant)		1	1	1	18 323	0
				total	231 787	126 021

Planning 2021-2023

mise à jour au 10 mai 2021

	nbre de logements	OM	Emb	Verre	€TTC	€TTC	budgets Grand Belfort CA		
					coût Grand Belfort CA	génie civil (estim.)	2 021	2 022	2 023
BELFORT 16 à 20 rue de la Paix (TH90)	16	1	1	1	18 323	12 000		18 323	
BELFORT 39 à 49 rue de la paix (TH90)	52	2	1	1	24 524	14 000	24 524		
BELFORT 35 rue de la Paix (TH90)	12	1	1	1	18 323	12 000		18 323	
BELFORT 12 à 18 frères Lumières (TH90)	40	1	1	1	18 323	12 000			18 323
BELFORT 20 à 30 frères Lumières, (TH90)	60	2	1	1	24 524	14 000			24 524
BELFORT 32 à 38 frères Lumières (TH90)	40	1	1	1	18 323	12 000	18 323		
BELFORT 40 à 44 frères Lumières (TH90)	18	1	1	1	18 323	12 000	18 323		
BELFORT 46 à 58 frères Lumières (TH90)	46	2	1	1	24 524	14 000			24 524
BELFORT 27,29 Barcot (TH90), 33 rue du Barcot (Neolia)	16+12	1	1	1	18 323	12 000			18 323
BELFORT 19 à 25 Barcot, 29 et 31 frères Lumières (TH90)	70	2	1	1	24 524	14 000			24 524
BELFORT 6 rue Blum (TH90)	70	2	1	1	24 524	14 000			24 524
BELFORT rue de Rome (TH90)	60	2	1	1	24 524	14 000			24 524
BELFORT bd Anatole France (TH90)	40	1	1	1	18 323	12 000			18 323
BELFORT Herriot (6 points) (TH90)	222	7	6	6	113 018	72 000	113 018		
BELFORT 36 Faubourg de Lyon (TH90)	82	2	1	1	24 524	14 000			24 524
BELFORT FJT Résidence Madrid (TH90)	130	2	1	1	24 524	12 000	24 524		
BELFORT Colette Langevin (TH90)	54	2	1	1	24 524	14 000		24 524	
BELFORT 2 à 12 rue Deferre (NEOLIA)	60	2	1	1	24 524	14 000		24 524	
BELFORT 2 à 8 rue Lescot (NEOLIA)	80	2	1	1	24 524	14 000	24 524		
BELFORT 31 rue du Barcot et 20/252 rue du Vieil Armand (NEOLIA)	28	2	1	1	24 524	14 000			24 524
BELFORT 2 au 8 rue Soufflot (copro)	80	2	2	1	30 264	14 000		30 264	
DANJOUTIN quartier Alsace Lorraine (3 points) (TH90)	116	4	3	3	59 922	38 000		59 922	
DANJOUTIN TH rue du Stand (2 points) (TH90)	92	3	2	2	42 223	25 000		42 223	
VALDOIE Paul Hueber (en 3 points) (TH90)	99	3	3	3	53 720	25 000		53 720	
VEZELOIS 304 rue de Brebotte (CGS)	35	1	1	1	18 323	12 000			
BELFORT 10 As de trèfle et rue Brossolette (TH90)	28	1	1	1	18 323	12 000			18 323
BELFORT rue de Ferrette (TH90)	52	2	1	1	24 524	12 000		24 524	
EGUENIGUE mairie				1	6 602		6 602		
BELFORT 9 au 27 rue Jean de la Fontaine (ICF HABITAT) 2 points (3+6)	110	4	3	2	54 788	24 000	54 788		
					TOTAL budget Grand Belfort en €TTC		284 628	296 348	244 962

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

SÉANCE DU 25 MAI 2021

Objet de la délibération

N° 2021-24

Convention avec la
Fédération nationale des
collectivités concédantes
et régies (FNCCR) pour
participer à l'analyse
comparative des services
d'eau et
d'assainissement

Le 25 mai 2021, à 18h00, les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 25, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Laurent DEMESY, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE.

Etaient absents :

Mme Florence BESANCENOT - mandataire : M. Damien MESLOT
M. Jacques BONIN - mandataire : Mme Maryline MORALLET
M. Eric KOEBERLÉ
M. Thierry BESANÇON
M. Bouabdallah KIOUAS

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h30.

Direction de l'Eau et de
l'Environnement

Références : DEE/AB/DL
Code matière : 8.8

Objet : Convention avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) pour participer à l'analyse comparative des services d'eau et d'assainissement

En 2001, la Communauté de l'Agglomération Belfortaine a adhéré à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) ; adhésion reprise par Grand Belfort Communauté d'Agglomération à sa création le 1er janvier 2017.

Cette fédération regroupe des collectivités territoriales et leurs établissements publics chargés de l'organisation et/ou de l'exploitation de certains services publics, regroupés dans trois secteurs d'activité principaux : énergie, cycle de l'eau, numérique.

Pour ce qui concerne le cycle de l'eau, la FNCCR intervient sur les différentes missions et compétences : eau potable, assainissement collectif et non collectif des eaux usées, gestion des eaux pluviales, GEMAPI, alimentation par le réseau public des points d'eau utilisés pour la défense extérieure contre l'incendie, etc.

Dans la continuité de la réglementation de 2007 relative à l'obligation de calculer des indicateurs de performance et de les publier annuellement dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS), la FNCCR propose une démarche d'analyse comparative de services d'eau potable et d'assainissement collectif.

Cette analyse comparative :

- Vise 3 objectifs principaux :
 - apporter un soutien méthodologique aux collectivités pour la valorisation des indicateurs de performance réglementaires ;
 - développer un référentiel facilement utilisable de données relatives à la performance des services d'eau et d'assainissement, ainsi qu'un outil simple permettant à chaque collectivité de situer son propre service dans ce référentiel, afin d'identifier plus aisément les axes de progression envisageables ;
 - produire des comparaisons et échanger entre collectivités en allant plus loin que le seul prix de l'eau, et en s'intéressant aux performances techniques et économiques ainsi qu'à la qualité du service rendu.
- Et porte sur :
 - cinq aspects de l'activité des services d'eau potable : gestion patrimoniale, qualité du service à l'utilisateur, gestion de la ressource en eau, aspects économiques et financiers, aspects sociaux ;
 - cinq aspects de l'activité des services d'assainissement collectif : gestion patrimoniale, qualité du service à l'utilisateur, efficacité de la collecte et du traitement, aspects économiques et financiers, aspects sociaux ;
 - l'analyse détaillée des coûts et des recettes des services publics d'eau et d'assainissement ;
 - quatre aspects de l'activité des services d'assainissement non collectifs : déroulement des contrôles, qualité du service à l'utilisateur, organisation du service, aspects économiques et financiers.

La convention est conclue de manière ferme et définitive pour un an, jusqu'à l'achèvement de l'analyse comparative portant sur les données de 2020 et se poursuit par tacite reconduction par périodes successives d'un an pour les analyses comparatives suivantes pour prendre fin définitivement à l'achèvement de l'analyse

comparative portant sur les indicateurs et données recueillis pour l'exercice 2024.

La contribution financière annuelle pour la participation de la collectivité à l'analyse comparative de services d'eau potable et/ou d'assainissement collectif, sur un périmètre choisi, est fixée à 3 800 € (montant ferme et définitif) pour les deux services, eau potable et assainissement collectif.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle relative à la réalisation d'analyses comparatives de services d'eau potable et de services d'assainissement avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 25 mai 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 31 mai 2021
Date de télétransmission : 28 mai 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210525-lmc14145-DE-1-1

Convention pluriannuelle relative à la réalisation d'analyses comparatives De services d'eau potable et/ou de services d'assainissement

Traitement des données des exercices 2020 à 2024

Entre :

(nom de la collectivité), dont le siège est situé ...

Représentée par ...

Ci-après dénommée « la Collectivité »

Et

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, dont le siège est situé 20 boulevard de Latour-Maubourg, 75007 Paris,

Représentée par son Président, M. Xavier PINTAT

Ci-après dénommée « la FNCCR »

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Dans la continuité de la réglementation de 2007 relative à l'obligation de calculer des indicateurs de performance et de les publier annuellement dans le RPQS, la FNCCR a lancé en 2009 la démarche d'analyse comparative de services d'eau potable et d'assainissement collectif, avec la participation d'une trentaine de collectivités sur chacune des compétences. Cette opération s'est ensuite poursuivie dans le cadre d'une convention quinquennale portant sur le traitement des données 2020 – 2024.

L'analyse comparative vise 3 objectifs principaux :

- apporter un soutien méthodologique aux collectivités pour la valorisation des indicateurs de performance réglementaires ;
- développer un référentiel facilement utilisable de données relatives à la performance des services d'eau et d'assainissement, ainsi qu'un outil simple permettant à chaque collectivité de situer son propre service dans ce référentiel, afin d'identifier plus aisément les axes de progression envisageables ;
- produire des comparaisons et échanger entre collectivités en allant plus loin que le seul prix de l'eau, et en s'intéressant aux performances techniques et économiques ainsi qu'à la qualité du service rendu.

Au cours des années, l'analyse comparative a évolué significativement sur plusieurs aspects :

- déploiement d'un outil de saisie et d'analyse en ligne des données, apportant ergonomie, sécurité et efficacité dans le traitement des informations fournies par les collectivités ;
- formation de groupes d'échanges sur les résultats de l'analyse comparative par grande famille de collectivités (à dominante urbaine, rurale ou intermédiaire) ;

- mise en œuvre de nouveaux indicateurs de contexte et de performance permettant de préciser les différences observées entre collectivités ;
- calcul des évolutions pluriannuelles sur les principaux indicateurs de performance ;
- réalisation de supports de restitution des résultats individuels aux collectivités sous un format directement réutilisable pour des présentations au sein de la collectivité – services et élus ;
- accès aux synthèses individuelles validées par les autres Collectivités qui participent à la même analyse comparative (eau et/ou assainissement sur les données de l'exercice en cours), avec un engagement de ne pas diffuser les documents correspondants (cf. articles 5, 6 et 7 de la convention) ;
- possibilité d'intervention de la FNCCR d'une demie journée (présence physique dans les locaux de la collectivité sur demande de celle-ci, ou à défaut par téléphone) pour :
 - présenter les résultats individuels et/ou collectifs de l'analyse comparative aux services [phase de restitution];
et/ou
 - présenter les résultats individuels et/ou collectifs de l'analyse comparative aux élus [phase de restitution] ;
et/ou
 - appuyer la collectivité dans la saisie des données et la compréhension des indicateurs [phase de saisie].
- Création d'un outil d'analyse des coûts et des recettes détaillée des services publics d'eau potable et d'assainissement : L'amélioration de la performance des services publics d'eau et d'assainissement est une priorité constante au niveau national, qui a été largement rappelée par le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et par l'inspection générale de l'administration (IGA) dans leur rapport de février 2016 intitulé « Eau potable et assainissement, à quel prix ? ». La capacité des collectivités à expliquer la formation du prix de leur service, à en justifier le niveau et à expliquer les différences entre services devient donc essentielle pour favoriser la compréhension des tarifs par les usagers. Ceci ne peut se faire que par le biais d'une analyse comparative des coûts des services via un référentiel commun. Ainsi, la FNCCR, a développé en partenariat avec le bureau d'études CITEXIA outil d'analyse des coûts et des recettes, financé par l'Organisme Français de la Biodiversité ainsi que par Performance Publique.

La FNCCR a donc acquis une expérience unique en France en matière d'évaluation et de comparaison de données relatives aux services d'eau et d'assainissement. L'objectif principal reste d'apporter des éléments de réflexion supplémentaires aux responsables des services d'eau potable et d'assainissement (élus et leurs collaborateurs) et à améliorer la gouvernance de ces services.

En outre, la FNCCR a proposé des évolutions de la démarche permettant de répondre encore mieux aux besoins et enjeux actuels des collectivités :

- maîtrise des coûts et de la structure des recettes : intégration pour les données correspondant aux exercices 2020 et suivants, des indicateurs économiques détaillés des coûts de fonctionnement et d'investissements des services;
- assainissement non collectif : Intégration d'un volet ANC à l'analyse comparative. Ce dernier s'articule autour de relation entre SPANC et usager. Il est ouvert aux participants à l'analyse comparative des services d'eau et d'assainissement et aux SPANC intéressés

Article 1^{er} – Objet de la convention

L'objet de la convention est la participation de la Collectivité aux travaux d'analyse comparative organisés par la FNCCR dans le domaine des services d'eau potable et/ou d'assainissement pour une

durée de cinq années à compter de l'analyse comparative portant sur les indicateurs et données recueillis pour l'exercice 2020.

L'analyse comparative porte :

a) Sur cinq aspects de l'activité des services d'eau potable :

- la gestion patrimoniale ;
- la qualité du service à l'utilisateur ;
- la gestion de la ressource en eau ;
- les aspects économiques et financiers ;
- les aspects sociaux.

b) Sur cinq aspects de l'activité des services d'assainissement collectif :

- la gestion patrimoniale ;
- la qualité du service à l'utilisateur ;
- l'efficacité de la collecte et du traitement ;
- les aspects économiques et financiers ;
- les aspects sociaux.

c) Sur l'analyse détaillée des coûts et des recettes des services publics d'eau et d'assainissement. Les matrices d'analyse de coûts seront remplies toutes les deux années (2020 et 2022 ou 2021 et 2023) à partir des comptes administratifs, compte de résultats, RQPS et de toute information nécessaire à la ventilation des charges et recettes du service. Les résultats obtenus permettront :

- d'expliquer de façon pédagogique aux usagers la composition du prix de l'eau et de l'assainissement
- de mettre à disposition des participants un outil de comparaison de la performance économique de leur service pondéré par les données contextuelles obtenues sur l'analyse comparative

d) Sur quatre aspects de l'activité des services d'assainissement non collectifs :

- le déroulement des contrôles
- la qualité du service à l'utilisateur
- l'organisation du service
- les aspects économiques et financiers

Article 2 – Durée de la convention

La présente convention est conclue de manière ferme et définitive pour un an, jusqu'à l'achèvement de l'analyse comparative portant sur les données de 2020

Elle se poursuit par tacite reconduction par périodes successives d'un an pour les analyses comparatives suivantes.

Elle prend fin définitivement à l'achèvement de l'analyse comparative portant sur les indicateurs et données recueillis pour l'exercice 2024.

Article 3 – Montant de la convention

La contribution financière annuelle pour la participation de la Collectivité à l'analyse comparative de services d'eau potable et/ou d'assainissement collectif, sur un périmètre choisi, est fixée à :

- 2 300 euros (montant ferme et définitif) pour un service d'eau potable ou un service d'assainissement des eaux usées : assainissement collectif et non collectif ;

- 3 800 euros (montant ferme et définitif) pour les deux services, eau potable et assainissement collectif.

La Collectivité peut participer à l'analyse comparative sur des périmètres complémentaires. La contribution annuelle pour le premier périmètre est celle mentionnée ci-dessus et est fixée à :

- 1 000 € (montant ferme et définitif) par compétence pour le deuxième périmètre
- 1 000 € (montant ferme et définitif) par compétence pour le troisième périmètre
- 500 € (montant ferme et définitif) par compétence pour les périmètres suivants

L'analyse comparative des services d'ANC est réalisée sans aucune contribution financière pour les collectivités souscrivant à l'analyse des services d'assainissement collectif.

La Collectivité déterminera le champ de sa participation à la démarche : une seule compétence (eau potable ou assainissement) ou les deux (ou trois) compétences eau potable et assainissement (collectif et/ou non collectif), ainsi que le nombre de périmètres d'analyse et en informera la FNCCR le plus tôt possible. Le tarif sera appliqué en fonction, conformément aux dispositions du présent article.

Article 4 – Modalités de versement

La contribution financière annuelle définie par l'article 3 sera versée par la Collectivité pour chaque analyse comparative, après réception d'un appel de cette contribution établi par la FNCCR en septembre de chaque année.

Le versement sera effectué au nom de la FNCCR, au compte indiqué ci-dessous :

- code banque : 20041
- code guichet : 00001
- numéro de compte : 5774226N020
- clé RIB : 65 Paris

Article 5 – Engagements de la FNCCR

Dans le cadre de la présente convention, la FNCCR s'engage, pour chaque analyse comparative, à :

- a) fournir à la Collectivité un outil de saisie en ligne de ses données et indicateurs pour les données relatives aux services eau et assainissement. Le questionnaire ANC sera proposé sous forme .xls dans un premier temps ;
- b) contrôler les données et indicateurs fournis par la Collectivité, et à apporter à celle-ci une assistance en cas de difficulté quelconque pour appliquer la définition des indicateurs ou de leur mode de calcul ;
- c) proposer une présentation et une interprétation des données recueillies sous forme d'un rapport final collectif (commun à toutes les collectivités participant à l'analyse comparative) ;
- d) assurer l'animation des réunions de restitution des résultats collectifs (sous forme de groupes d'échanges et/ou de réunions plénières), auxquels la Collectivité est systématiquement invitée à participer ;
- e) proposer une présentation et une interprétation des données recueillies auprès de la Collectivité sous forme d'une synthèse individuelle propre à la Collectivité ;
- f) transmettre à la Collectivité les synthèses individuelles validées par les autres collectivités qui participent à la même analyse comparative ;
- g) assurer une intervention en présentiel dans les locaux de la Collectivité (ou à défaut par téléphone) pour présenter les résultats de l'analyse aux services et/ou aux élus, ou appuyer les services dans la saisie et la compréhension des indicateurs.

Article 6 – Engagements de la Collectivité

Outre le versement de la contribution financière mentionnée aux articles 3 et 4, la Collectivité s'engage, pour chaque analyse comparative, à :

- a) transmettre à la FNCCR, avant le 30 septembre de chaque année de commencement de l'opération, les données et indicateurs prévus par l'outil de saisie et qui n'auraient pas déjà été saisis et publiés sur le Site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement ; en cas de difficulté ou de retard prévisible, la collectivité en informera le plus tôt possible la FNCCR, sans attendre l'expiration du délai, afin qu'une assistance puisse être apportée aux services de la Collectivité¹ ;
- b) répondre aux questions de la FNCCR concernant les données et indicateurs transmis, ainsi que leurs modalités de calcul ;
- c) participer aux réunions d'échanges et de restitution des résultats (sous forme de groupes d'échanges ou de réunions plénières) ;
- d) partager des données avec l'ensemble des participants à la démarche ;
- e) ne communiquer que sur les seules données et résultats la concernant ;
- f) se comparer uniquement à des services publics d'eau potable ou d'assainissement présentant des caractéristiques générales similaires, notamment en ce qui concerne la population desservie et l'urbanisme.

L'attention de la Collectivité est appelée sur le caractère nécessairement pluridisciplinaire de sa participation à l'analyse comparative. En effet, comme il est indiqué à l'article 1^{er}, celle-ci englobe les différents aspects de l'activité des services d'eau et d'assainissement. Des contributions des services techniques, financiers et chargés des ressources humaines sont donc nécessaires. Il est très souhaitable que ces différents services soient associés à l'analyse comparative dès sa première phase (c'est-à-dire la validation des données et indicateurs à recueillir) pour éviter des retards dus soit à une incompréhension des objectifs de l'analyse comparative par certains services, soit à la difficulté d'extraire des données dont le recueil n'avait pas été prévu à l'avance. Ceci n'empêche pas la Collectivité de désigner, si elle le juge utile, un service pilote pour l'analyse comparative, qui sera l'interlocuteur de la FNCCR et qui participera aux réunions. Mais, dans ce cas, le service pilote doit associer très en amont les autres services concernés.

Article 7 – Propriété et diffusion des résultats

Les données relatives aux services d'eau potable et d'assainissement de la Collectivité restent la propriété de la Collectivité, mais peuvent être utilisées par la FNCCR pour la réalisation des analyses, notamment pour l'élaboration des rapports finaux.

Le rapport final collectif et la synthèse individuelle mentionnés à l'article 5 sont la propriété de la FNCCR. La Collectivité a le droit d'utiliser et de diffuser librement les documents correspondants pour ses propres besoins.

Les autres collectivités qui participent à chaque analyse comparative auront accès à la synthèse individuelle de la Collectivité, après validation par celle-ci, mais elles ne pourront pas la diffuser à des organismes ou personnes étrangers à l'analyse comparative.

¹ Une personne est spécifiquement en charge de l'analyse comparative à la FNCCR et est présente à plein temps pour répondre à toute question par téléphone ou par mail, et peut, en cas de besoin, se déplacer dans les services de la Collectivité.

Article 8 – Modification de la convention

Toute modification des objectifs ou des modalités de l'analyse comparative, ou des clauses contenues dans la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 9 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Une part de la contribution financière mentionnée à l'article 3 reste due par la Collectivité en cas de résiliation anticipée. Cette part est proportionnelle à l'avancement des travaux d'analyse comparative réalisés par la FNCCR au moment où la résiliation anticipée intervient.

Article 10 : Litiges

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient survenir de l'interprétation ou de l'exécution des clauses de la présente convention.

En cas de divergences persistantes, le litige sera porté devant le tribunal administratif de

.....

.....

Fait à

Le

Pour la FNCCR

Pour la Collectivité

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

SÉANCE DU 25 MAI 2021

Objet de la délibération

N° 2021-25

Convention annuelle
avec le comité régional
du tourisme

Le 25 mai 2021, à 18h00, les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 25, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Laurent DEMESY, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE.

Etaient absents :

Mme Florence BESANCENOT - mandataire : M. Damien MESLOT
M. Jacques BONIN - mandataire : Mme Maryline MORALLET
M. Eric KOEBERLÉ
M. Thierry BESANÇON
M. Bouabdallah KIOUAS

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h30.

Direction du Développement
Touristique et Commercial

Références : MD/MR/MRe
Code matière : 9.1

Objet : Convention annuelle avec le comité régional du tourisme

Le Comité régional du tourisme (CRT) est une association loi de 1901 créée par la Région Bourgogne-Franche-Comté conformément aux articles L 131-4 et suivants du Code du tourisme. Il est né de la fusion des deux CRT de Bourgogne et de Franche-Comté le 17 juin 2016 afin d'organiser la nouvelle association dénommée Comité Régional du Tourisme de Bourgogne-Franche-Comté.

Les objectifs de cette structure sont de :

- *Penser clients* : prendre en compte au quotidien les attentes des clients, des opérateurs touristiques jusqu'aux clients finaux (touristes et habitants), en passant par les prescripteurs (presse...), sans omettre la Région,
- *Favoriser l'accroissement des flux et dépenses des visiteurs français et étrangers* afin d'augmenter le chiffre d'affaires des entreprises touristiques de Bourgogne-Franche-Comté et les retombées économiques sur les territoires,
- *Consolider et accroître la notoriété des destinations dans la région* en déployant des stratégies opérationnelles aptes à séduire et convaincre toutes les cibles.

Sur la période 2018-2020, Grand Belfort s'était engagé auprès du CRT par la ratification d'une convention de partenariat du fait qu'il s'agit d'un partenaire fondamental pour la promotion touristique. Les actions ont été nombreuses et pertinentes pour valoriser notre territoire. Pour exemple, la campagne d'affichage à Paris - Gare de Lyon de notre Lion belfortain.

Pour parvenir à atteindre les objectifs énoncés préalablement et prendre en considération les besoins actuels ainsi que la situation sanitaire, le CRT a initié début 2020 une réflexion sur sa stratégie marketing reposant sur 5 éléments :

1. Une région qui doit être unie sans être uniforme,
2. Coopérer avec les territoires infra-régionaux et mobiliser toutes les énergies locales pour émerger,
3. Se raconter autrement que comme une addition d'anciennes régions,
4. Passer d'un territoire désirable touristiquement à un territoire désirable globalement, en allumant le moteur des attractivités résidentielle et économique,
5. Devenir la région de référence autour du mode de vie sain et être un territoire accessible.

Cette réflexion a abouti à une nouvelle stratégie marketing qui s'articule autour de 3 axes :

- « Raconter » la nouvelle région avec des noms de destination touristiquement puissants et évocateurs,
- Réorienter les collectifs filières (patrimoine, itinérance, œnotourisme, tourisme d'affaires) vers une approche beaucoup plus marketing,
- Mettre en œuvre un plan marketing régional global articulant les plans marketing des destinations.

Cette nouvelle stratégie se concrétise par la proposition d'établir une convention annuelle entre le CRT et le Grand Belfort pour un coût de 13 712,50 € à la charge du Grand Belfort. Le Département du Territoire de

Belfort et l'association Belfort Territoire de Tourisme sont également signataires dudit document.

Le CRT s'engage à mettre en place des actions de développement, des actions de promotion/communication envers des cibles généralistes, des cibles d'experts et les habitants de la région sur les collectifs de destination et de filières.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'approuver le renouvellement de la convention avec le comité régional du tourisme,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents de ce partenariat avec le comité régional du tourisme et de prendre toute décision au nom de la collectivité dans le cadre des échanges avec le collectif.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 25 mai 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 31 mai 2021
Date de télétransmission : 28 mai 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210525-lmc14039-DE-1-1

CONVENTION DE PARTENARIAT Collectifs de destination et filières

Entre d'une part,

Le **Comité Régional de Tourisme Bourgogne-Franche-Comté**, BP 20623, 21006 Dijon Cedex, représenté par son Président,

Ci-après dénommé « **Bourgogne-Franche-Comté Tourisme** » ;

Et d'autre part,

- Le **Département du Territoire de Belfort**, Hôtel du Département, 6 place de la Révolution Française, 90020 Belfort Cedex, représenté par son/sa Président(e),

Ci-après dénommé « **le Département du Territoire de Belfort** » ;

- La **Communauté d'agglomération du Grand Belfort**, Hôtel de ville - Place d'armes, 90020 Belfort, représentée par son/sa Président(e),

Ci-après dénommée « **Grand Belfort** » ;

- L'**association Belfort Territoire de Tourisme**, en tant qu'Office de Tourisme et Comité Départemental du Tourisme, 2 place de l'Arsenal, 90000 Belfort, représentée par son/sa Président(e),

Ci-après dénommée « **Belfort Tourisme** ».

Appelées communément les Parties.

PREAMBULE :

Bourgogne-Franche-Comté Tourisme a initié début 2020 une réflexion sur sa stratégie marketing, pour donner suite à la validation par l'exécutif du Conseil régional de la stratégie d'attractivité pour la région Bourgogne-Franche-Comté, qui repose sur 5 éléments :

- 1- Une Région qui doit être unie sans être uniforme ;
- 2- Coopérer avec les territoires infras et mobiliser toutes les énergies locales pour émerger ;
- 3- Se raconter autrement que comme une addition d'anciennes régions ;
- 4- Passer d'un territoire désirable touristiquement à un territoire désirable globalement, en allumant le moteur des attractivités résidentielle et économique ;
- 5- Devenir la Région de référence autour du mode de vie sain et être un territoire accessible.

Cette réflexion, menée toute l'année 2020, a abouti à une nouvelle stratégie marketing qui s'articule autour de 3 axes stratégiques :

- 1- **« Raconter » la nouvelle Région avec des noms de destination touristiquement puissants et évocateurs**, pour rassembler l'ensemble des acteurs du territoire et séduire les clientèles visées. Cette clé d'entrée par destination – gérée chacune par un collectif ad hoc réunissant les destinations infra souhaitant collaborer – devient la pierre angulaire de la stratégie marketing, qui devra :
 - a. Décliner le positionnement de la stratégie d'attractivité sur son champ d'actions sur le territoire et ainsi avoir la capacité de créer un mouvement unitaire de l'ensemble des acteurs ;
 - b. Identifier la nature des cibles qu'elle veut cibler (en conquête et en fidélisation) ;
 - c. Définir les marchés émetteurs sur lesquels elle veut concentrer la majorité des moyens pour éviter toute dilution et piloter globalement les performances.

- 2- **Réorienter les collectifs filières** (patrimoine, itinérance, œnotourisme, tourisme d'affaires) vers une approche beaucoup plus marketing, pour qu'ils deviennent les « têtes de pont » sur les stratégies de contenu de produits pour chacune des thématiques et plus uniquement des instances pour initier des actions de communication : ainsi, l'offre de services de ces collectifs filières est revue autour de 4 axes : la veille et l'observation, l'organisation et la structuration de l'offre sur le territoire, la formation des acteurs et la promotion auprès des clientèles d'experts de ladite filière pour lesquelles la destination importe peu.

- 3- **Mettre en œuvre un plan marketing régional global articulant les plans marketing des destinations**, assorti d'un pilotage pour mesurer l'efficacité des actions et ainsi activer les leviers nécessaires pour optimiser la pertinence des actions engagées et mieux rationaliser les choix d'orientations.

Cette nouvelle stratégie se concrétise en 2021 par la signature de conventions entre Bourgogne-Franche-Comté Tourisme et les collectivités territoriales ou organismes institutionnels de la région, qui illustrent la volonté de Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, pour mutualiser les efforts de chacun afin de développer l'économie touristique de la région autour de 3 destinations (Bourgogne, Montagnes du Jura et Massif des Vosges) et 4 filières-produits prioritaires (patrimoine, itinérance, œnotourisme et tourisme d'affaires), d'un travail en partenariat avec les destinations intra.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente Convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties, dans le cadre de la mise en œuvre par Bourgogne-Franche-Comté Tourisme de sa stratégie marketing partagée, et notamment la mise en place :

- du **collectif Massif des Vosges/Vosges du sud**, afin de renforcer les actions de communication et de promotion de ce territoire en France et à l'international :
 - avec pour enjeu principal la conquête et la fidélisation de clientèles, ce collectif poursuit les objectifs suivants :

- contribuer à l'accroissement de la notoriété de la destination Massif des Vosges,
 - assurer une plus forte visibilité des offres du sud du massif situées en Bourgogne-Franche-Comté ;
- le tout en étroite relation avec en amont le collectif de destination Massif des Vosges - piloté par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges - et en aval les bassins touristiques « vosgiens » des départements de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort - animés respectivement par Destination 70 et Belfort Tourisme.
- des **collectifs filières Patrimoine, Itinérance et Tourisme d'affaires**, afin d'assurer le développement des offres des dites filières en Bourgogne-Franche-Comté et leur valorisation collective en France et à l'international :
 - avec pour enjeux principaux la montée en qualité des offres et la satisfaction des clients, ces collectifs poursuivent les objectifs suivants :
 - déployer un marketing à 360° mieux coordonné,
 - imaginer et mettre en marché des offres plus expérientielles et plus personnalisées, pour répondre aux attentes des différentes cibles (clientèles généralistes de la destination, clientèles expertes/affinitaires de la filière, habitants de la région Bourgogne-Franche-Comté).

TITRE 1 : CLAUSES RELATIVES AU PARTENARIAT AU SEIN DU COLLECTIF-SIGNATURE MASSIF DES VOSGES / VOSGES DU SUD

ARTICLE 2 : Engagements de Bourgogne-Franche-Comté Tourisme

Bourgogne-Franche-Comté Tourisme s'engage à :

2.1. S'appuyer sur la marque de destination Massif des Vosges pour des actions d'image et notoriété et décliner une signature – qui sera validée tant pour le nom que pour son expression graphique par le collectif – pour qualifier l'offre bourguignonne-franc-comtoise de cette destination.

2.2. Proposer et mettre en œuvre un plan d'actions en cohérence, complémentarité et synergie avec ceux de la destination Massif des Vosges et des partenaires du collectif :

- par marché prioritaire,
- cible par cible,
- avec des actions retenant le meilleur mix-média entre :
 - de la production de contenus,
 - de la publicité (achats médias),
 - de l'influence (relations grand public, presse, influenceurs et AGV/TO),
 - des réseaux sociaux (communautés).

2.3. Affecter les moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation du plan d'actions, au mieux des intérêts des partenaires, et utiliser le budget mobilisé uniquement pour la réalisation du plan d'actions.

2.4. Communiquer au Département du Territoire de Belfort, au Grand Belfort et à Belfort Tourisme toutes les informations et documentations utiles et assurer le bon fonctionnement des outils mis à leur disposition, notamment Décibelles Data.

ARTICLE 3 : Engagements du Département du Territoire de Belfort, du Grand Belfort et de Belfort Tourisme

Afin de contribuer au plan d'actions à co-construire avec Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, le Département du Territoire de Belfort, le Grand Belfort et Belfort Tourisme s'engagent à :

3.1. Assurer leur présence dans les instances de gouvernance du collectif et coopérer avec les autres adhérents pour la mise en œuvre et la bonne réalisation du plan d'actions.

3.2. Verser pour l'année 2021 une contribution de 17 425 TTC, répartie comme suit :

- 9 000 € de cotisation au titre du Département (montant forfaitaire)
- 8 425 € de cotisation au titre de l'Agglomération (montant proportionnel à la population du territoire : 105 310 habitants x 0,08 €)

Nota bene : cette contribution intègre l'adhésion à un collectif filière.

3.3. Communiquer à Bourgogne-Franche-Comté Tourisme toutes les informations et documentations utiles, saisir toutes les données nécessaires dans Décibelles Data, et fournir toute l'assistance raisonnablement nécessaire pour lui permettre d'exécuter, dans de bonnes conditions, les actions qui lui sont confiées aux termes de la présente convention.

3.4. Utiliser la signature Massif des Vosges/Vosges du sud pour les offres concernées du territoire sur leurs propres outils de communication et la relayer auprès des socios-pros de leur territoire.

ARTICLE 4 : Gouvernance

Une bonne gouvernance doit s'appuyer sur des principes de gestion et de coordination qui concilient efficacité et démocratie interne dans un esprit collégial qui doit prévaloir à la création de la signature Massif des Vosges/Vosges du sud.

La gouvernance s'exercera à deux niveaux :

- un comité stratégique,
- un comité opérationnel.

4.1. Le comité stratégique

Le comité stratégique garantit le pilotage politique et budgétaire de la signature Massif des Vosges/Vosges du sud.

En sont membres, outre chacune des Parties : Destination 70 et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges en tant que pilote du collectif de destination Massif des Vosges.

Bourgogne-Franche-Comté Tourisme anime le comité stratégique et en organise les réunions. Il se réunit une fois par an au minimum.

4.2. Le comité opérationnel

Le comité opérationnel assure le suivi des actions décidées au titre de la présente convention.

Les membres du comité opérationnel sont les référents techniques des mêmes organismes composant le comité stratégique, auxquels peuvent s'ajouter en fonction des thèmes abordés :

- les OTs de Belfort et de Luxeuil-les-Bains,
- un représentant par collectif filière.

Animé par Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, il se réunit autant que de besoin et garantit le pilotage technique des actions de la signature Vosges du sud.

Les missions du comité opérationnel sont de 4 ordres :

- force de proposition pour les plans d'action,
- appui à la mise en œuvre des actions,
- suivi budgétaire,
- évaluation des actions.

TITRE 2 : CLAUSES RELATIVES AU PARTENARIAT AU SEIN DES COLLECTIFS-FILIERES PATRIMOINE, ITINERANCE ET TOURISME D'AFFAIRES

ARTICLE 5 : Engagements de Bourgogne-Franche-Comté Tourisme

Bourgogne-Franche-Comté Tourisme s'engage à :

5.1. Proposer et mettre en œuvre des plans d'actions en concertation avec les partenaires des collectifs, en 4 axes :

- des actions de développement :
 - veille-observation : production de données-clés des filières, à la fois sur le territoire mais également au regard de l'univers concurrentiel, réalisation d'études de clientèles ou de marchés, mise à disposition d'outils, ...
 - ingénierie : accompagnement des membres à la segmentation de leurs offres en fonction des cibles, à la personnalisation des offres au fil du parcours-client, etc...
 - formation : webinaires d'information, ateliers de formation, journées d'échanges de bonnes pratiques, ... ;
- des actions de promotion/communication envers des cibles experts/affinitaires, avec le meilleur mix-média entre :
 - de la production de contenus,
 - de la publicité (achats médias),
 - de l'influence (relations grand public, presse, influenceurs et AGV/TO),
 - des réseaux sociaux et des plateformes communautaires ;
- des actions de promotion/communication envers des cibles généralistes :
 - sur proposition du collectif-signature Massif des Vosges/Vosges du sud, en fonction de sa stratégie marketing (cibles et marchés traités, mix-média privilégié),
 - avec un travail préalable pour les collectifs-filières de traduction dans les offres des promesses de la marque de destination Massif des Vosges et de la signature Vosges du sud ;
- des actions de promotion/communication envers les habitants de la région, sous la signature « Sortez chez vous en Bourgogne-Franche-Comté ».

5.2. Affecter les moyens humains et financiers nécessaires à la réalisation des plans d'actions, au mieux des intérêts des partenaires, et utiliser le budget mobilisé uniquement pour la réalisation des plans d'actions.

5.3. Communiquer au Département du Territoire de Belfort, au Grand Belfort et à Belfort Tourisme toutes les informations et documentations utiles et assurer le bon fonctionnement des outils mis à leur disposition, notamment Décibelles Data.

ARTICLE 6 : Engagements du Département du Territoire de Belfort, du Grand Belfort et de Belfort Tourisme

Afin de contribuer aux plans d'actions des collectifs Patrimoine et Itinérance à co-construire avec Bourgogne-Franche-Comté Tourisme, le Département du Territoire de Belfort, le Grand Belfort et Belfort Tourisme s'engagent à :

6.1. Assurer leur présence dans les instances des collectifs et coopérer avec les autres adhérents pour la mise en œuvre et la bonne réalisation des plans d'actions.

6.2. Verser pour l'année 2021 une contribution de 12 000 € TTC, répartie comme suit :

- pour le collectif Patrimoine :
 - 6 000 € pour le Lion et la Citadelle de Belfort (montant fonction de la fréquentation du site en 2020),
 - 4 000 € pour les Musées de Belfort (montant fonction de la fréquentation des musées en 2020).
- pour le collectif Tourisme d'affaires : 2 000 € en tant que destination affaires.

Nota bene : la contribution au collectif Itinérance (valeur : 2 000 €) est comprise dans l'adhésion au collectif-signature Massif des Vosges/Vosges du sud.

6.3. Communiquer à Bourgogne-Franche-Comté Tourisme toutes les informations et documentations utiles, saisir toutes les données nécessaires dans Décibelles Data, et fournir toute l'assistance raisonnablement nécessaire pour lui permettre d'exécuter, dans de bonnes conditions, les actions qui lui sont confiées aux termes de la présente convention.

ARTICLE 7 : Gouvernance

Une bonne gouvernance doit s'appuyer sur des principes de gestion et de coordination qui concilient efficacité et démocratie interne dans un esprit collégial qui doit prévaloir à la création des collectifs filières.

Pour chacun des collectifs-filières, la gouvernance s'exercera à trois niveaux :

- une instance plénière,
- un club de l'offre vitrine,
- des commissions thématiques.

7.1. L'instance plénière

L'instance plénière rassemble l'ensemble des membres d'un collectif.

Bourgogne-Franche-Comté Tourisme anime cette instance et en organise les réunions.

Elle se réunit deux fois par an au minimum :

- une réunion destinée à la présentation du bilan de l'année N et des budget et plan d'actions prévisionnels de l'année N+1, au plus tard le 10 décembre de l'année N,
- une réunion de suivi intermédiaire et de pré-bilan en cours d'année.

7.2. Le club de l'offre vitrine

Il réunit l'offre emblématique de la filière :

- pour la filière Patrimoine : les sites incontournables (parmi lesquels les biens UNESCO et les Grands sites de France), dont la Citadelle et le Lion de Belfort,
- pour la filière Itinérance : les itinéraires d'excellence définis par le Schéma régional de l'itinérance,
- pour la filière Affaires : les destinations affaires, dont Belfort.

Ces clubs se réunissent autant que de besoin, à l'initiative de Bourgogne-Franche-Comté Tourisme ou à la demande d'un de leurs membres, pour la réalisation d'une action ou le déploiement d'un dispositif les concernant exclusivement.

7.3. Les commissions thématiques

En fonction des plans d'actions, Bourgogne-Franche-Comté Tourisme initiera des commissions thématiques pour travailler sur tel ou tel sujet.

Ces commissions seront constituées sur la base du volontariat et des centres d'intérêt.

Elles se réuniront autant que de besoin et jusqu'à épuisement du sujet traité.

TITRE 3 : CLAUSES COMMUNES

ARTICLE 8 : Modalités financières

Au total, selon les termes de cette convention, les engagements financiers du Département du Territoire de Belfort et du Grand Belfort s'élèvent à 29 425 € TTC, répartis comme suit :

- 13 712,50 € à la charge du Département du Territoire de Belfort,
- 13 712,50 € à la charge du Grand Belfort,
- 2 000 € à la charge de Belfort Tourisme.

Ces sommes seront versées par virement à l'ordre de BFCT – Crédit coopératif – IBAN FR76 4255 9100 0008 0142 0446 293 après délibération des collectivités (Département du Territoire de Belfort et Grand Belfort) et réception des factures.

ARTICLE 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2021.

Toutefois, dans l'hypothèse où, pour quelque cause ou motif que ce soit, les plans d'actions du collectif Massif des Vosges/Vosges du sud et/ou des collectifs Patrimoine, Itinérance ou Tourisme d'affaires n'auraient pu aboutir à cette date, la présente convention pourra, d'un commun accord entre les Parties, être prorogée par voie d'avenant.

ARTICLE 10 : Evaluation du partenariat

Au terme de la convention, Bourgogne Franche-Comté Tourisme transmettra au Département du Territoire de Belfort, au Grand Belfort et à Belfort Tourisme un rapport de 3 à 4 pages synthétisant le bilan des travaux menés dans le cadre du collectif-signature Massif des Vosges/Vosges du sud et des collectifs Patrimoine, Itinérance et Tourisme d'affaires sur la durée du partenariat et les perspectives que ceux-ci auront ouvertes. Ce rapport fera également le bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.

ARTICLE 11 : Confidentialité

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées dans le cadre du projet, les Parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.

ARTICLE 12 : Résiliation

En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties, de l'une quelconque des dispositions de Convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre Partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

La présente convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des Parties se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente convention.

ARTICLE 13 : Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les Parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans un délai de deux mois.

A défaut, les litiges seront portés à la connaissance des tribunaux compétents de droit commun.

Fait en quatre exemplaires originaux.

A le

Pour
BFC Tourisme

Pour le
Département du Territoire de Belfort

Pour le
Grand Belfort

Pour
Belfort Tourisme

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 juin 2021

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 10 JUIN 2021
à 19h00**

ORDRE DU JOUR

2021-47	M. Damien MESLOT	Nomination du secrétaire de séance
2021-48	M. Damien MESLOT	Adoption du compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 6 avril 2021
2021-49	M. Damien MESLOT	Compte rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation qui lui a été accordée par délibération du Conseil communautaire du 6 juillet 2020, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, du 13 mars au 9 mai 2021
2021-50	M. Damien MESLOT	Compte rendu des décisions du Bureau communautaire du 25 mai 2021
2021-51	M. Damien MESLOT	Modification de la composition du Bureau
2021-52	M. Damien MESLOT	Election d'un Conseiller communautaire délégué
2021-53	M. Damien MESLOT	Désignation d'un représentant du Grand Belfort dans les organismes extérieurs
2021-54	M. Damien MESLOT	Elaboration du contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) et du projet de territoire - Installation du Conseil de Développement d'agglomération : méthode et calendrier
2021-55	Mme Maryline MORALLET	Approbation du compte de gestion 2020 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération : Budget principal, budget eau, budget assainissement et budget des zones artisanales de Senarmont et des Errues
2021-56	Mme Maryline MORALLET	Compte administratif 2020 de Grand Belfort : Budget principal, Budgets annexes eau, assainissement, lotissement artisanal Senarmont et lotissement artisanal Les Errues
2021-57	Mme Maryline MORALLET	Affectation des résultats de l'exercice 2020 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération : Budget principal, budget annexe eau, budget annexe assainissement et budgets zones artisanales Senarmont et Les Errues
2021-58	Mme Maryline MORALLET	TASCOM affectation d'un coefficient multiplicateur
2021-59	Mme Maryline MORALLET	Acquisition du bâtiment de Châtenois-les-Forges abritant le site du Conservatoire à rayonnement départemental (CRD)
2021-60	Mme Marie-Laure FRIEZ	Programme de travaux forestiers 2021 et état d'assiette

2021-61	M. Alexandre MANÇANET	Fonds d'aide aux communes - Attributions de subventions
2021-62	M. Rafaël RODRIGUEZ	Fabrique à Entreprendre : demande de subvention pour la période du 01/07/2021 au 31/12/2021
2021-63	M. Rafaël RODRIGUEZ	Fonds régional des territoires (FRT) - attribution des aides
2021-64	M. Rafaël RODRIGUEZ	Territoires d'innovation - Avenant 1 à la convention de reversement de la subvention plan d'investissement d'avenir (PIA)
2021-65	M. Rafaël RODRIGUEZ	Convention relative à l'action Smart Territoire du projet "Territoires d'innovation"
2021-66	M. Rafaël RODRIGUEZ	Soutien à l'action de communication de l'association de préfiguration de sociétés d'Intégration et d'Ingénierie Système.
2021-67	Mme Florence BESANCENOT	Tarifs 2021-2022 de la patinoire
2021-68	M. Jacques BONIN	Rapport d'activité 2020 déchets ménagers
2021-69	M. Jacques BONIN	Plan local de prévention des déchets ménagers
2021-70	Mme Loubna CHEKOUAT	Présentation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
2021-71	Mme Loubna CHEKOUAT	Créations et suppressions de postes
2021-72	Mme Marie-France CEFIS	Valorisation du patrimoine communautaire
2021-73	M. Samuel DEHMECHE	Politique de la ville : Rapport annuel 2020
2021-74	M. Samuel DEHMECHE	Accueil des gens du voyage : adoption du schéma départemental 2020-2025
2021-75	M. Samuel DEHMECHE	Programme de renouvellement urbain des Résidences : point d'étape
2021-76	M. Samuel DEHMECHE	Ouverture de l'aire de grand passage de Fontaine et bilan 2020
2021-77	M. Samuel DEHMECHE	Programme local de l'habitat 2016-2021 - Convention de partenariat avec Territoire habitat pour la prise en compte du vieillissement et de la perte d'autonomie
2021-78	M. Samuel DEHMECHE	Bilan 2020 du programme local de l'habitat
2021-79	Mme Françoise RAVEY	Transfert de la compétence du plan local d'urbanisme (PLU) à l'échelle intercommunale : bilan de la consultation des communes
2021-80	Mme Françoise RAVEY	Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme : rapport d'information
2021-81	Mme Marianne DORIAN	Instauration de la taxe de séjour intercommunale et fixation des tarifs 2022

DÉLIBÉRATIONS

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-47

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Nomination du secrétaire
de séance

Étaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Buc** : Mme Edith PETEY, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Evettesalbert** : M. Laurent DEMESY, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Petit-croix** : M. Alain FIORI, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Étaient absents :

Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente
M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)
M. Pascal GROSJEAN (Bermont)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
M. Jean-Paul MORGEN (Denney)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard)
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction des Affaires Générales

Références : DM/ML/MA
Code matière : 5.2

Objet : Nomination du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2125-15 ;

Au début de chacune de ses séances, le Conseil communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément à cette disposition,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

de désigner Madame Corinne AYMONIER pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14732-DE-1-1

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-48

Adoption du compte
rendu de la séance du
Conseil communautaire
du 6 avril 2021

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechene :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Buc :** Mme Edith PETEY, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelieres :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** M. Alain FOUSSERET, **Eguenigue :** M. Michel MERLET, **Eloie :** M. Eric GILBERT, **Evette-salbert :** M. Laurent DEMESY, **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse :** M. Jean-Pierre CNUUDE, **Petit-croix :** M. Alain FIORI, **Phaffans :** Mme Christine BAINIER, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Vetrigne :** M. Alain SALOMON, **Vezelois :** M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente
M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)
M. Pascal GROSJEAN (Bermont)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
M. Jean-Paul MORGEN (Denney)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard)
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction des Affaires Générales

Références : DM/ML/MA
Code matière : 5.2

Objet : Adoption du compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 6 avril 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-11 ;

Vu le projet ci-annexé ;

Considérant que le compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 6 avril 2021 a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération et publié sur le site internet du Grand Belfort en date du 14 avril 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'adopter le compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 6 avril 2021

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14734-DE-1-1



**GRAND
BELFORT**

**Compte rendu de la séance du Conseil communautaire
du 6 avril 2021**

Le 6 avril 2021, à 19h00, les membres du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, dont le nombre en exercice est de 96, se sont réunis au gymnase le Phare 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour jusqu'à la fin de la séance.

APPEL NOMINAL

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA,

Andelnans : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot :** M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechene :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** M. Gérard LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, Mme Corinne CASTALDI, M. David DIMEY, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. René SCHMITT, Mme Samia JABER, Mme Marie-José FLEURY **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Charmoix :** M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges :** M. Florian BOUQUET, **Chevremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cravanche :** M. Julien COULON, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** M. Alain FOUSSERET, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans :** M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue :** M. Michel MERLET, **Eloie :** M. Eric GILBERT, **Essert :** Mme Hafida BERREGAD, **Evettesalbert :** M. Laurent DEMESY, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, **Perouse :** M. Jean-Pierre CNUDE, **Phaffans :** Mme Christine BAINIER, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey :** Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie :** Mme Marie-Paule MERLET, **Vettrigne :** M. Alain SALOMON, **Vezelois :** M. Roland JACQUEMIN, **Foussemagne :** M. Arnaud MIOTTE.

M. Emmanuel DAVID (suppléant de M. Jean-Claude MOUGIN) - Mme Agnès LAMBERT (suppléante de Mme Pascale GABILLOUX)
Mme Isabelle SEGURA (suppléante de M. Alain FIORI)

Etaient absents :

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Jacques BONIN Vice-président

M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée

Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Damien MESLOT Président

Mme Charène AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort) - mandataire : M. Ian BOUCARD (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc) - mandataire : M. Alain TRITTER (Bethonvilliers)

Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Chatenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET (Chatenois-les-forges)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin) - mandataire : M. Alain FOUSSERET (Danjoutin)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie) - mandataire : Mme Marie-France CEFIS Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars)

M. Frédéric VADOT (Essert)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)

Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Jean-Claude MOUGIN (Fontenelle) - suppléé(e)

Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - suppléé(e)

M. Alain FIORI (Petit-croix) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

Ordre de passage des rapports : 1 à 26

Mme Marie-José FLEURY et Mme Zoé RUNDSTADLER entrent en séance à l'examen du rapport n° 3 (délibération 2021-23).

M. Olivier CHRÉTIEN, M. David DIMEY et M. Michel MERLET entrent en séance à l'examen du rapport n° 6 (délibération 2021-26).

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h00.

M. Laurent DEMESY, maire d'Evette-Salbert, est déclaré installé.

DELIBERATION N° 2021-21 : NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

de désigner Madame Corinne AYMONIER pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021-22 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FÉVRIER 2021

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'adopter le compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 25 février 2021.

DELIBERATION N° 2021-23 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION QUI LUI A ÉTÉ ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2020, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DU 1ER FÉVRIER AU 12 MARS 2021

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte du compte rendu des décisions prises sur la période du 1^{er} février au 12 mars 2021.

DELIBERATION N° 2021-24 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2021

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte du compte rendu des décisions du Bureau communautaire du 25 mars 2021.

DELIBERATION N° 2021-25 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : MODIFICATION DE SA COMPOSITION

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de désigner Monsieur Rafaël RODRIGUEZ en tant que titulaire de la Commission d'appel d'offres pour remplacer Monsieur Bernard MAUFFREY.

Par 82 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions, (M. Gérard LORIDAT, Mme Marie-José FLEURY), (Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT ne prennent pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-26 : STRATÉGIE TERRITORIALE 2021-2023

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Président du Grand Belfort à signer la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2021/2023,

d'autoriser Monsieur le Président du Grand Belfort à signer les conventions et les autres actes administratifs permettant la mise en œuvre des actions développées dans la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2021/2023.

Les demandes de subventions ayant été transférées au Président, ce dernier sollicitera, par voie de décision, les aides financières du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la mise en œuvre des actions développées dans la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2021/2023.

Par 83 voix pour, 1 voix contre (M. Gérard LORIDAT), 7 abstentions, (Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Martine PAULUZZI, M. Alain FOUSSERET, Mme Hafida BERREGAD, M. Bernard GUERRE-GENTON), (Mme Marie-José FLEURY ne prend pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-27 : INFORMATION DES ÉLUS NON SIÉGEANT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET AU SMGPAP

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte de ces nouvelles dispositions.

DELIBERATION N° 2021-28 : ADHÉSION À L'ASSOCIATION INTERLIGNE TGV BELFORT-BIENNE ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'adhérer à l'association Interligne TGV Belfort-Bienne,

de désigner Monsieur Stéphane GUYOD comme représentant de Grand Belfort Communauté d'Agglomération au sein de cette association.

Par 91 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, (Mme Marie-José FLEURY),

DELIBERATION N° 2021-29 : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Vu le rapport de Mme Loubna CHEKOUAT, Vice-présidente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

DELIBERATION N° 2021-30 : SITUATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Vu le rapport de Mme Marie-Laure FRIEZ, Vice-présidente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte de la situation sur le développement durable.

DELIBERATION N° 2021-31 : ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021 DE GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - BUDGET PRINCIPAL, BUDGET EAU, BUDGET ASSAINISSEMENT ET BUDGET ZONE ARTISANALE LES ERRUES

Vu le rapport de Mme Maryline MORALLET, 1^{ère} Vice-présidente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'adopter le Budget Primitif 2021 du Budget Principal de Grand Belfort et des Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement et du Lotissement Artisanal Les Errues

de voter les crédits par nature et pour chaque section au niveau du chapitre et en section d'investissement, sans chapitre opération retraçant les opérations d'équipement (à l'exception du PLH).

d'adopter le régime des provisions semi-budgétaire (pas d'inscriptions en recettes d'investissement).

d'approuver les ouvertures de crédits de paiement pour les AP-CP

d'approuver la répartition des crédits de subventions dont la liste est annexée au document budgétaire et d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'objectif et de moyen avec les associations et organismes, en fonction des seuils réglementaires et des modalités de versement.

de procéder à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil Communautaire, soit au sein de leur Conseil d'Administration, soit en qualité de salarié.

d'autoriser le versement des cotisations aux organismes auxquels la Grand Belfort est adhérent, selon les montants arrêtés par leurs organes délibérants.

d'approuver les ouvertures de crédits pour constater les provisions pour créances douteuses conformément à la délibération spécifique qui a été présentée.

Par 78 voix pour, 10 voix contre (Mme Corinne AYMONIER, M. Gérald LORIDAT, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, Mme Martine PAULUZZI, M. Alain FOUSSERET), 2 abstentions, (M. Michel NARDIN, M. Bernard GUERRE-GENTON), (Mme Hafida BERREGAD, M. Jean-Claude MOUGIN ne prennent pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-32 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Vu le rapport de Mme Maryline MORALLET, 1^{ère} Vice-présidente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de porter le taux de la cotisation foncière des entreprises à 30,85%,
de porter le taux de la taxe sur le foncier bâti à 4,5 %,
de reconduire le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 5,17 %,
de reconduire le taux de la TEOM à 9,80 % sur l'ensemble du territoire du Grand Belfort en 2021,

Par 76 voix pour, 9 voix contre (Mme Corinne AYMONIER, M. Gérald LORIDAT, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, M. Eric GILBERT), 6 abstentions, (M. Michel NARDIN, M. Julien PLUMELEUR, Mme Martine PAULUZZI, M. Alain FOUSSERET, M. Jean-Claude MOUGIN, M. Bernard GUERRE-GENTON), (Mme Hafida BERREGAD ne prend pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-33 : ACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUTAIRES

Vu le rapport de Mme Maryline MORALLET, 1^{ère} Vice-présidente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'adopter les nouveaux tarifs communautaires à compter du 1^{er} mai 2021.

Par 84 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, (M. Gérald LORIDAT, Mme Mathilde REGNAUD, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT), (Mme Marie-José FLEURY, M. Julien PLUMELEUR, Mme Hafida BERREGAD ne prennent pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-34 : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Vu le rapport de Mme Maryline MORALLET, 1^{ère} Vice-présidente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

sous réserve de délibérations concordantes entre le conseil communautaire et les conseils municipaux des communes membres, se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI :

D'une part :

d'instaurer la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à compter du 1^{er} janvier 2022 sur les communes de l'agglomération ne l'ayant pas encore instaurée,

et, d'autre part, par voie de conséquence :

de fixer les tarifs selon les barèmes suivants (plus actualisation pour 2022) :

Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)		Enseignes		
Superficie ≤ à 50m ²	Superficie > à 50m ²	Superficie ≤ 50m ²	Superficie > à 50m ²	Superficie ≤12m ²	Superficie > à 12m ² et ≤ à 50m ²	Superficie > à 50m ²
21,40 €	42,80 €	64,20 €	128,40 €	21,40 €	42,80 €	85,60 €

de ne pas supprimer l'exonération des enseignes d'une surface inférieure à 7 m²,

d'appliquer l'exonération pour les enseignes dont la somme de la superficie est inférieure ou égale à 12 m².

Par 84 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions, (M. Gérald LORIDAT, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY), (Mme Marie STABILE, Mme Corinne CASTALDI, M. Michel MERLET, Mme Hafida BERREGAD ne prennent pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-35 : CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS HABITAT SENIORS RUE DU DOCTEUR JACQUOT À DANJOUTIN - GARANTIE D'EMPRUNT DE 50% SUR PRÊTS CDC PARTAGÉE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu le rapport de Mme Maryline MORALLET, 1^{ère} Vice-présidente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 503 800 € (cinq cent trois mille huit cents euros) souscrit par Territoire habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°119165 constitué de 5 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Territoire habitat et dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Territoire habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Par 89 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions, (Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY),

DELIBERATION N° 2021-36 : MÉTHODE DE CALCUL DES PROVISIONS POUR RISQUE D'IMPAYÉS SUR COMPTE DE TIERS

Vu le rapport de Mme Maryline MORALLET, 1^{ère} Vice-présidente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver les modalités de calcul qui s'appliqueront à la constitution des provisions pour risque d'impayés pour les tiers.

d'approuver le montant de la provision pour risque d'impayé du budget principal à 142 205 € (cent quarante deux mille deux cent cinq euros) et de 382 577 € (trois cent quatre vingt deux mille cinq cent soixante dix sept euros) sur le budget annexe de l'Eau d'inscrire les crédits au Budget primitif 2021.

d'approuver le principe de la constitution progressive de ces provisions sur le budget annexe assainissement sur les exercices 2021 à 2023 et le principe de l'inscription des crédits selon le tableau figurant dans la délibération pour les exercices 2021 et 2022.

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document concernant ce dossier.

Par 87 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, (Mme Marie-José FLEURY), (Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Hafida BERREGAD ne prennent pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-37 : EXAMEN DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE MUTUALISATION DES SERVICES - COMPTES 2019 ET 2020

Vu le rapport de Mme Maryline MORALLET, 1^{ère} Vice-présidente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de mandater Monsieur le Président, ou son représentant, pour effectuer les flux financiers dégagés pour les exercices 2019 et 2020,

de résilier les conventions de mise à disposition des services et des locaux actuellement en vigueur,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition des services communs,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition des services partagés,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de l'annexe Bartholdi à la Ville de Belfort,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de mise à disposition des locaux par la Ville de Belfort.

Par 84 voix pour, 2 voix contre (Mme Mathilde REGNAUD, Mme Zoé RUNDSTADLER), 5 abstentions, (M. Gérald LORIDAT, M. René SCHMITT, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY), (M. David DIMEY ne prend pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-38 : FONDS D'AIDES AUX COMMUNES - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Vu le rapport de M. Alexandre MANÇANET, Vice-président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'attribuer les subventions communautaires sollicitées, telles qu'elles figurent dans le tableau de la délibération,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, avec la commune bénéficiaire, la convention attributive correspondante, selon le modèle-type approuvé le 15 octobre 2020.

Par 89 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions, (Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT), (M. Julien COULON ne prend pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-39 : ZAC DES TOURELLES - CESSION DU LOT 16

Vu le rapport de M. Rafaël RODRIGUEZ, Vice-président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver le prix de vente de 650 000 € (six cent cinquante mille euros) HT pour le lot 16 à la société AutoJM,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document découlant de cette décision.

Par 89 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, (Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT ne prennent pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-40 : FONDS RÉGIONAL DES TERRITOIRES (FRT) - ATTRIBUTION DES AIDES

Vu le rapport de M. Rafaël RODRIGUEZ, Vice-président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver l'attribution de la subvention au titre du FRT aux dossiers ayant reçu un avis favorable, pour un montant prévisionnel total de 44 177 € (quarante quatre mille cent soixante dix sept euros) en investissement, dont 8 835 € (huit mille huit cent trente cinq euros) sur les crédits du Grand Belfort et 35 342 € (trente cinq mille trois cent quarante deux euros) sur les crédits de la Région, et 3 000 € (trois mille euros) en fonctionnement sur l'enveloppe régionale,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec les bénéficiaires, la convention attributive correspondante, selon le modèle-type joint en annexe, et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Par 86 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions, (Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, M. Jean-Pierre CNUDE), (M. Philippe CHALLANT, M. Pierre FIETIER, M. Bernard GUERRE-GENTON ne prennent pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-41 : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT ET TARIFS DE LA NOUVELLE PISCINE DU PARC

Vu le rapport de Mme Florence BESANCENOT, Vice-présidente

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de valider les modalités de fonctionnement de nos équipements aquatiques,

de valider les tarifs à venir.

Par 86 voix pour, 1 voix contre (Mme Mathilde REGNAUD), 2 abstentions, (Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY), (Mme Françoise RAVEY, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT ne prennent pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-42 : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Vu le rapport de Mme Loubna CHEKOUAT, Vice-présidente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de valider les créations et suppressions de postes mentionnés.

Par 82 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions, (M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER), (M. Jacques BONIN, M. Thierry BESANÇON, M. Joseph ILLANA, M. Gérald LORIDAT, Mme Mathilde REGNAUD, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY ne prennent pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-43 : AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR LA GESTION DES AIDES À LA PIERRE 2019-2024 : PROGRAMMATION 2021

Vu le rapport de M. Samuel DEHMECHE, Vice-président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants 2021,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exercice de la délégation de compétence pour l'année 2021,

d'approuver le projet de programmation des aides à la pierre de 2021.

Par 87 voix pour, 1 voix contre (Mme Mathilde REGNAUD), 3 abstentions, (Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY), (Mme Zoé RUNDSTADLER ne prend pas part au vote).

DELIBERATION N° 2021-44 : OPAH RU DES QUARTIERS BELFORT NORD ET JEAN JAURÈS : BILAN ANNUEL 2020

Vu le rapport de M. Samuel DEHMECHE, Vice-président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte du bilan de la troisième année de l'OPAH RU des quartiers Belfort Nord et Jean Jaurès.

DELIBERATION N° 2021-45 : PROGRAMME OPÉRATIONNEL DE PRÉVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIÉTÉS DES RÉSIDENCES - BILAN ANNUEL.

Vu le rapport de M. Samuel DEHMECHE, Vice-président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte du bilan présenté pour cette quatrième année de mise en œuvre du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC) des Résidences.

DELIBERATION N° 2021-46 : ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

de proclamer Monsieur Arnaud MIOTTE Conseiller communautaire délégué et le déclare installé.

L'intégralité des débats peut être consultée sur le site Internet du Grand Belfort.

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-49

Compte rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation qui lui a été accordée par délibération du Conseil communautaire du 6 juillet 2020, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, du 13 mars au 9 mai 2021

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKOTOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechene :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELIČIĆ, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Buc :** Mme Edith PETEY, **Charmoix :** M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** M. Alain FOUSSERET, **Eguenigue :** M. Michel MERLET, **Eloie :** M. Eric GILBERT, **Evette-salbert :** M. Laurent DEMESY, **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse :** M. Jean-Pierre CNUUDE, **Petit-croix :** M. Alain FIORI, **Phaffans :** Mme Christine BAINIER, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Vetrigne :** M. Alain SALOMON, **Vezelois :** M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente
M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELIČIĆ (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)
M. Pascal GROSJEAN (Bermont)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
M. Jean-Paul MORGEN (Denney)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard)
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction des Affaires Générales

Références : DM/ML/MA
Code matière : 5.2

Objet : Compte rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation qui lui a été accordée par délibération du Conseil communautaire du 6 juillet 2020, en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, du 13 mars au 9 mai 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°20-23 en date du 6 juillet 2020 portant délégation d'une partie des compétences de l'organe délibérant à son Président et ses Vice-présidents ;

Vu les documents annexés au présent rapport portant sur la conclusion de marchés publics (annexe 1) et de conventions (annexe 2) ;

Considérant qu'à chacune des réunions du conseil communautaire, le président rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation ;

Considérant que les décisions prises en application de la délégation donnée peuvent être signées par les Vice-présidents et les Conseillers communautaires ayant reçu délégation en ce sens. Cette disposition s'applique également en cas d'empêchement du président.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte du compte rendu des décisions prises sur la période du 13 mars au 9 mai 2021.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14738-DE-1-1

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE (M.A.P.A)

N° Décision	Date	Société Adresse complète	Service	N° de marché, Objet et Lots détaillés Avenant détailler le motif	Procédure	Durée	Nombre de reconduction(s) éventuelle(s)	Montant total TTC	Accord-cadre Montant mini annuel TTC	Accord-cadre Montant max annuel TTC	Montant TTC de l'avenant (somme complémentaire)
21-0028	16/03/21	AMP ENVIRONNEMENT - 14 rue Pierre de Coubertin - 21000 Dijon	Direction de l'eau et de l'assainissement	21GB001 - FCS - Contrôle des dispositifs d'autosurveillance	Marché	12 mois	2	9 980,00 €			
21-0029	16/03/21	TELEREP EST - 48 route de Thionville - 57140 WOIPPY	Direction de l'eau et de l'assainissement	20GB074 - TX - Travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement par chemisage à Belfort : rue Dubel	Marché	3 semaines	0	101 820,00 €			
21-0030	16/03/21	ANDRITZ SAS - Allée de la Garenne - ZI le BUXERIOUS - BP 99 - 39002 CHATEAURoux	Direction de l'eau et de l'environnement	21GB013 - FCS - Maintenance de la centrifugeuse 2031 UD BELFORT	Marché	3 mois	0	15 521,44 €			
21-0031	16/03/21	ITEBYA - 3 route de Vème - 25110 AUTECHAUX	ASTAT	21GB012 - TX - Construction partie privée du branchement électrique tarif jaune UD Denney	Marché	3 mois	0	9 330,00 €			
21-0032	18/03/21	Cabinet CLERGET - 29 Faubourg de Montbéliard - 90000 BELFORT	Direction de l'eau et de l'environnement	20GB063 - FCS - Levés topographiques voirie et réseaux divers, récupération des ouvrages et réseaux d'eau potable assainissement et fibre optique du Grand Belfort Communauté d'agglomération	Marché	12 mois	2			48 000,00 €	
21-0033	19/03/21	SONOREST - 2 rue Bertholet - ZI Nord - 89000 COLMAR	Direction du patrimoine bâti, de l'espace Public et des mobilités	21GB018 - FCS - vérification réglementaire des installations de protection contre la foudre des bâtiments du grand Belfort.	Marché	1	2	1 521,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21-0035	24/03/21	HUBERT Technology - 10A allée de l'Europe - 67140 BARR	Direction de l'eau et de l'environnement	21GB011 - TVX - Travaux de maintenance des équipements	Marché	3 mois	0	45 975,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21-0038	29/03/21	APAVE - 6 rue du Rhône - 90000 BELFORT	Direction du patrimoine bâti	21GB015 - FCS - Vérification réglementaire en exploitation et contrôle technique quinquennale des ascenseurs - APAVE - 90000 - BELFORT	Marché	1	0	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21-0039	29/03/21	APAVE - 6 rue du Rhône - 90000 BELFORT	Direction du patrimoine bâti	21GB014 - FCS - Vérification réglementaire en exploitation des systèmes de sécurité incendie - APAVE - 90000 - BELFORT	Marché	1	0	720,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21-0041	07/04/21	Lot 1 (Robot de nettoyage bassin sportif) - HEXAGONE MANUFACTURE - 95100 - ARGENTEUIL Lot 2 (Robot de nettoyage bassin loisir) - HEXAGONE MANUFACTURE - 95100 ARGENTEUIL Lot 3 (Autolaveuses autoportées) - NILFISK ADVANCE - 91975 COURTABOEUF Lot 4 (Autolaveuse autotractée) - NILFISK ADVANCE - 91975 COURTABOEUF Lot 5 (Aquatiques) - SARL AQUA DIFFUSION - 11590 CUCAX D'AUDE Lot 6 (Équipements de bassin et matériels aquatiques) - LA MAISON DE LA PISCINE - 33610 CESTAS Lot 7 (Mobilier pour le poste de secours) - sans suite Lot 8 (Mobilier administratif) - WAGNER SAS - 90000 BELFORT	Service grands équipements sportifs communaux	21GB005 - FCS - Fourniture d'équipements pour la nouvelle piscine du Parc	Marché	1 mois		Lot 1 : 7 148,51 € Lot 2 : 5 994,20 € Lot 3 : 25 075,44 € Lot 4 : 11 743,68 € Lot 5 : 38 502,00 € Lot 6 : 11 498,04 € Lot 8 : 12 028,91 €			
21-0043	15/04/21	PTP INDUSTRY - 88110 RAON L'ETAPE	Service ASTAT	21GB024 - FCS - Fourniture d'un réducteur vis de relevage UDEP Belfort	Marché	10 semaines	0	16 884,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21-0045	22/04/21	ATELIER BONNE - ZI des Ajôles - BP 6 - 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE	Direction de l'eau et de l'environnement	21GB010 - Travaux de sécurisation du poste de refoulement des eaux usées Bessoncourt-Tennis	Marché			19 551,80 €			
21-0048	03/05/21	ONF DE BESANCON - 14 rue Piançon - 25010 BESANCON	Direction du cadre de vie	20GB07004 - FCS - Entretien des espaces verts et des surfaces minérales des sites sur Grand Belfort - Lot 4 : Entretien du patrimoine arboré du Grand Belfort -	Marché	12 mois	2		21 600,00 €	50 000,00 €	
21-0051	04/05/21	HACH LANGE Franche - 8 mail Barthélemy Thimonier - 77497 MARNE LA VALLE	Direction de l'eau et de l'environnement	21GB019 - FCS - Maintenance de l'instrumentation de process des UDEP de Grand Belfort	Marché			7 029,72 €			
21-0052	05/05/21	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - ALSACE FRANCHE COMTE - 90800 BAVILLIERS	Direction du patrimoine bâti	20GB001 - TX - Rénovation de l'éclairage du stade Serzian et de son installation électrique	Avenant						33 744,96 €
21-0053	06/05/21	SUEZ RV OSIS SUD EST - 32 route de Genas - 89120 Vaux-en-Yvelin	Service ARES	21GB026 - Curage débouchage des réseaux inaccessibles de Grand Belfort Communauté d'Agglomération	Marché	12 mois		7 200,00 €			
21-0054	07/05/21	Lot 1 (Distributeurs alimentaires) - PATOUILLET - 21110 GENLIS Lot 2 (Distributeurs de matériels de piscine) - TOPSEC France - 94400 VITRY SUR SEINE	Service grands équipements sportifs communaux	20GB069 - Installation et exploitation de distributeurs automatiques	Marché	3 ans	1	Redevance sur CA Lot 1 : 40% Lot 2 : 25%			
21-0055	07/05/21	Lot 1 (Contrôles électriques) - APAVE ALSACIENNE SAS - 90000 BELFORT Lot 2 (Lavage, chauffage), 3 portes et portails, 4 EPI, 6 équipements sous pression et 7 disconnecteurs - SAS SOCOTEC - 90000 BELFORT	Service eau et assainissement	21GB006 - FCS - Vérifications périodiques des installations et équipements techniques du service eau et assainissement du QBCA	Marché	12 mois	2				Lot 1 : 28 000 € Lot 2 : 11 520 € Lot 3 : 1 440 € Lot 4 : 1 440 € Lot 6 : 7 200 € Lot 7 : 1 440 €

RÉGIE

Décision n° 21-0046 du 03.05.2021 : Régie d'avances et de recettes – Aires d'accueil des gens du voyage – Nomination du régisseur et d'un mandataire suppléant

Madame Julia LAHAXE est nommée régisseur de la régie d'avances et de recettes des « Aires d'accueil des gens du voyage Bavilliers, Belfort, Valdoie et Aire de Grand passage de Fontaine » en remplacement de Monsieur Daniel MERGOLA, à compter du 3 mai 2021, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de la régie.

Madame Dominique DEGRELLE est nommée mandataire suppléant.

Madame Sarah Claudia ZENGA LUWA reste mandataire suppléant.

Madame Julia LAHAXE est astreinte à constituer un cautionnement de 300 euros.

Les autres articles de l'arrêté de création 170061 du 2 février 2017 restent inchangés.

LIGNES DE TRÉSORERIE

Décision n° 21-0049 du 04.05.2021 : Souscription d'une ligne de trésorerie de 6 000 000 euros auprès du Crédit Mutuel

Objet : Il est contracté auprès du Crédit Mutuel une ligne de trésorerie utilisable par tirages d'un montant de 6 000 000 € et donc les caractéristiques sont les suivantes :

Montant de la ligne de trésorerie : 6 000 000 €

Date de prise d'effet du contrat : 1^{er} juin 2021

Durée maximum : 1 an

Taux d'intérêt : l'EURIBOR 3 mois moyenne mensuelle + marge de 0.26% l'an

Commission de non-utilisation : néant

Base de calcul : exact/360 jours

Commission d'engagement : 2 250 €

Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts

Modalités d'utilisation : Date de réception de la demande avant 15h45 pour un traitement en J.

Décision n° 21-0050 du 04.05.2021 : Souscription d'une ligne de trésorerie de 6 000 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté

Objet : Il est contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté une ligne de trésorerie utilisable par tirages d'un montant de 6 000 000 € et donc les caractéristiques sont les suivantes :

Montant de la ligne de trésorerie : 6 000 000 €

Durée maximum : 1 an

Taux d'intérêt : €STR + marge de 0.23% l'an

Commission de non-utilisation : 0,0250%

Base de calcul : exact/360 jours

Commission d'engagement : 4 500 €

Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts

Modalités d'utilisation : Date de réception de la demande avant 16h30 pour un traitement en J+1.

SUBVENTIONS

Décision n° 21-0047 du 03.05.2021 : CRD Henri Dutilleux – Demande de subvention au Conseil départemental du Territoire de Belfort au titre de l'année 2021

Objet : Demande de subvention au Conseil départemental du Territoire de Belfort pour le conservatoire à rayonnement départemental Henri Dutilleux de Grand Belfort communauté d'agglomération

Montant de la demande de subvention : 204 165 €

DROIT DE DEFENDRE

Décision n° 21-0044 du 16.04.2021 : Saisine du Tribunal Administratif de Besançon – Référé mesures utiles – Expulsion d'une famille des gens du voyage de l'aire d'accueil de Belfort (emplacement n° 18)

Le Tribunal administratif de Besançon est saisi d'un recours en référé afin que soit prononcée en toute urgence l'expulsion de l'aire des gens du voyage sis sur le territoire communal de la ville de Belfort, des occupants de l'emplacement n°18 de ladite aire.

Maître Simon WILLIAMSON, dont le cabinet est sis 148 avenue de Wagram – 75017 Paris, est chargé de représenter Grand Belfort Communauté d'Agglomération dans le cadre de ce dossier.

AUTORISATIONS D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Décision n° 21-0034 du 24.03.2021 : Autorisation de mise en service d'une installation d'assainissement non collectif – DEPESME Rachel

Madame Rachel DEPESME est autorisée à mettre en service l'installation d'assainissement non collectif de la construction à usage d'habitation sise 4 bis route d'Eschêne à Autrechêne, cadastrée section B parcelles 247 et 258.

Décision n° 21-0040 du 04.04.2021 : Autorisation de mise en service d'une installation d'assainissement non collectif – PETEY Thibaud

Monsieur Thibaud PETEY est autorisé à mettre en service l'installation d'assainissement non collectif de la construction à usage d'habitation sise 4 rue Sous la Ville à Buc, cadastrée section AA parcelle 120.

Décision n° 21-0042 du 15.04.2021 : Autorisation de mise en service d'une installation d'assainissement non collectif – GREMAUX Simone

Madame Simone GREMAUX est autorisée à mettre en service l'installation d'assainissement non collectif de la construction à usage d'habitation sise 8 rue d'Autrage à Autrechêne, cadastrée section ZB parcelle 113.

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-50

Compte rendu des
décisions du Bureau
communautaire du 25
mai 2021

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Buc** : Mme Edith PETEY, **Charmoix** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Petit-croix** : M. Alain FIORI, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente
M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)
M. Pascal GROSJEAN (Bermont)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
M. Jean-Paul MORGEN (Denney)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard)
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction des Affaires Générales

Références : DM/ML/MA
Code matière : 5.2

Objet : Compte rendu des décisions du Bureau communautaire du 25 mai 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n° 20-47 du Conseil communautaire du 24 juillet 2020 portant délégation au bureau communautaire conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet ci-annexé ;

Considérant que le compte-rendu de la séance du Bureau communautaire du 25 mai 2021 a été affiché à la porte de l'hôtel de ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération et publié sur le site internet du Grand Belfort en date du 31 mai 2021.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte du compte rendu des décisions du Bureau communautaire du 25 mai 2021.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14743-DE-1-1



**GRAND
BELFORT**

**Compte rendu de la séance du Bureau communautaire
du 25 mai 2021**

Membres du Bureau présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Florence BESANCENOT, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE.

Membres du bureau absents :

M. Eric KOEBERLÉ
M. Thierry BESANÇON
M. Bouabdallah KIOUAS
M. Jacques BONIN (pouvoir à Mme Maryline MORALLET)

Observateurs présents :

M. Bernard MAUFFREY, M. Michel NARDIN, M. Roger LAUQUIN, M. Hervé UHL, M. Patrick CLEMENCE, M. Baptiste GUARDIA, Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Julien COULON, M. Emmanuel FORMET, M. Jean-Paul MORGEN, M. Daniel SCHNOEBELEN, M. Michel MERLET, M. Eric GILBERT, M. Frédéric VADOT, M. Laurent DEMESY, M. Michel BLANC, M. Bernard GUERRE-GENTON, M. Marc BLONDÉ, M. Michaël JÄGER, Mme Martine GARNIAUX, Mme Christine BAINIER, M. Olivier CHRÉTIEN, M. Jean-François ROUSSEAU, M. Pierre BARLOGIS, M. Alain SALOMON, M. Roland JACQUEMIN.

Mme Florence BESANCENOT, Vice-présidente, quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 5 et donne pouvoir à M. Damien MESLOT, Président.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h30.

I) DECISIONS DU BUREAU PAR DELEGATION

2021-21 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2021

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président

Le Bureau communautaire À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'adopter le compte-rendu du Bureau communautaire du 25 mars 2021.

2021-22 : COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE BURKINA FASO 2021

Vu le rapport de Mme Delphine MENTRÉ, Vice-présidente

Le Bureau Communautaire À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'approuver les programmes de la coopération décentralisée 2021, de la conférence internationale et la participation forfaitaire du GBCA à la mise à l'échelle.

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer pour le Grand Belfort Communauté d'Agglomération les conventions qui seront conclues dans ce cadre et tout autre document s'y rapportant.

2021-23 : PROGRAMME DES CONTENEURS ENTERRÉS 2021

Vu le rapport de M. Jacques BONIN, Vice-président, présenté par M. Damien MESLOT, Président

Le Bureau communautaire À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'approuver le programme de conteneurs enterrés présenté,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter l'accompagnement financier du Conseil départemental.

2021-24 : CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES (FNCCR) POUR PARTICIPER À L'ANALYSE COMPARATIVE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Vu le rapport de M. Philippe CHALLANT, Vice-président

Le Bureau communautaire À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle relative à la réalisation d'analyses comparatives de services d'eau potable et de services d'assainissement avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

2021-25 : CONVENTION ANNUELLE AVEC LE COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME

Vu le rapport de Mme Marianne DORIAN, Conseillère communautaire déléguée
Le Bureau Communautaire À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'approuver le renouvellement de la convention avec le comité régional du tourisme,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents de ce partenariat avec le comité régional du tourisme et de prendre toute décision au nom de la collectivité dans le cadre des échanges avec le collectif.

II) RAPPORTS A INSCRIRE AU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021

Le bureau DECIDE, après examen, l'inscription au Conseil communautaire des dossiers qui suivent :

- 1) Modification de la composition du Bureau et élection
- 2) Désignation d'un représentant du Grand Belfort dans les organismes extérieurs
- 3) Elaboration du contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) et du projet de territoire - Installation du Conseil de Développement d'agglomération : méthode et calendrier
- 4) Approbation du compte de gestion 2020 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération : Budget principal, budget eau, budget assainissement et budget des zones artisanales de Senarmont et des Errues
- 5) Compte administratif 2020 de Grand Belfort : Budget principal, budgets annexes Eau, assainissement, lotissement artisanal Senarmont et lotissement artisanal Les Errues
- 6) Affectation des résultats de l'exercice 2020 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération : Budget principal, budget annexe eau, budget annexe assainissement et budgets zones artisanales Senarmont et Les Errues
- 7) TASCOM affectation d'un coefficient multiplicateur
- 8) Acquisition du bâtiment de Châtenois-les-Forges abritant le site du Conservatoire à rayonnement départemental (CRD)
- 9) Programme de travaux forestiers 2021 et état d'assiette
- 10) Fonds d'aide aux communes - Attributions de subventions
- 11) Soutien à l'action de communication de l'association de préfiguration de sociétés d'Intégration et d'Ingénierie Système.
- 12) Fonds régional des territoires (FRT) - attribution des aides
- 13) Territoires d'innovation - Avenant 1 à la convention de reversement de la subvention Plan d'investissement d'avenir (PIA)
- 14) Convention relative à l'action Smart Territoire du projet "Territoires d'innovation"
- 15) Tarifs 2021-2022 de la patinoire
- 16) Rapport d'activité 2020 déchets ménagers
- 17) Plan local de prévention des déchets ménagers
- 18) Présentation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- 19) Créations et suppressions de postes
- 20) Valorisation du patrimoine communautaire
- 21) Politique de la ville : Rapport annuel 2020
- 22) Programme de renouvellement urbain des Résidences : point d'étape
- 23) Accueil des gens du voyage : adoption du schéma départemental 2020-2025
- 24) Ouverture de l'aire de grand passage de Fontaine et bilan 2020
- 25) Bilan 2020 du programme local de l'habitat
- 26) Programme local de l'habitat 2016-2021 - Convention de partenariat avec Territoire habitat pour la prise en compte du vieillissement et de la perte d'autonomie
- 27) Transfert de la compétence du plan local d'urbanisme (PLU) à l'échelle intercommunale : bilan de la consultation des communes
- 28) Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme : rapport d'information
- 29) Instauration de la taxe de séjour intercommunale et fixation des tarifs 2022

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-51

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Modification de la
composition du Bureau

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Buc** : Mme Edith PETEY, **Charmoix** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Petit-croix** : M. Alain FIORI, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Vétrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)
M. Pascal GROSJEAN (Bermont)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
M. Jean-Paul MORGEN (Denney)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard)
Mme Marie-France BONNANS-WEBER (Urcerey)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)

Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction des Affaires Générales

Références : DM/LS/ML
Code matière : 5.2

Objet : Modification de la composition du Bureau

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5211-2 et L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 90-2019-09-17-003 en date du 17 septembre 2019 portant détermination et répartition des sièges du Conseil communautaire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération n° 20-20 du 6 juillet 2020, fixant le nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau ;

Vu la délibération n° 20-21 du 6 juillet 2020 proclamant les résultats de l'élection des Vice-présidents et des autres membres du Bureau ;

Considérant que pour la bonne administration de la collectivité, il convient de désigner un Conseiller communautaire supplémentaire délégué au Conseil de développement,

Considérant que l'organe délibérant peut prévoir que d'autres conseillers soient membres du Bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de fixer le nombre de conseillers communautaires délégués à neuf.

Pour	80	
Contre	0	
Suffrages exprimés	80	
Abstentions	3	M. Pierre FIETIER, M. Arnaud MIOTTE, M. Olivier CHRETIEN
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jerôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14619-DE-1-1

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-52

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Election d'un Conseiller
communautaire délégué

Étaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Buc** : Mme Edith PETEY, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Petit-croix** : M. Alain FIORI, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN.

M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)

Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)

Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Étaient absents :

Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente
M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée

M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)

Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)

Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)

M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)

Mme Samia JABER (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort)

Mme Marie-José FLEURY (Belfort)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)

Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)

Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)

Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction des Affaires Générales

Références : DM/LS/ML
Code matière : 5.2

Objet : Election d'un Conseiller communautaire délégué

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5211-2 et L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 90-2019-09-17-003 en date du 17 septembre 2019 portant détermination et répartition des sièges du Conseil communautaire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération n° 20-20 du 6 juillet 2020, fixant le nombre de Vice-présidents et des autres membres du Bureau ;

Vu la délibération n° 20-21 du 6 juillet 2020 proclamant les résultats de l'élection des Vice-présidents et des autres membres du Bureau ;

Vu la délibération n° 2021-51 du 10 juin 2020 créant un 9^{ème} siège de conseiller communautaire délégué au bureau communautaire ;

Considérant que pour la bonne administration de la collectivité, il convient de désigner un Conseiller communautaire supplémentaire délégué au Conseil de développement,

Considérant que l'organe délibérant peut prévoir que d'autres conseillers soient membres du Bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents et les autres membres du bureau doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Considérant que l'élection a lieu au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu. Les règles relatives à la parité ne sont pas applicables aux établissements publics de coopération intercommunale.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	87
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	87
<i>A déduire :</i>	
bulletins blancs	6
Bulletins litigieux énumérés à l'article L 66 du Code Electoral	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	80
Majorité absolue	41
Monsieur Laurent DEMESY a obtenu	65 voix
Madame Zoé RUNDSTADLER a obtenu	15 voix

Monsieur Laurent DEMESY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de proclamer Monsieur Laurent DEMESY, Conseiller communautaire délégué et le déclare installé.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de cinq jours à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc15599-DE-1-1

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-53

Désignation d'un
représentant du Grand
Belfort dans les
organismes extérieurs

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechene :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Buc :** Mme Edith PETEY, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelieres :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** M. Alain FOUSSERET, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue :** M. Michel MERLET, **Eloie :** M. Eric GILBERT, **Evette-salbert :** M. Laurent DEMESY, **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse :** M. Jean-Pierre CNUDE, **Petit-croix :** M. Alain FIORI, **Phaffans :** Mme Christine BAINIER, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey :** Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne :** M. Alain SALOMON, **Vezelois :** M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

Mme Delphine MENTRÉ Vice-présidente - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT Vice-présidente
M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
Mme Charlene AUTHIER (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction des Affaires Générales

Références : DM/JS/LS/ML
Code matière : 5.3

Objet : Désignation d'un représentant du Grand Belfort dans les organismes extérieurs

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles, L. 1521-1, L. 2121-22, L. 2121-33, L. 5211-1, L. 5211-40-1, L. 5212-1 et suivants, L. 5711-1, L. 5731-3 et suivants ;

Vu la délibération n° 20-33 du Conseil communautaire du 24 juillet 2020, désignant Mme Michèle JEANNENOT dans les syndicats mixtes fermés et syndicats intercommunaux ;

Vu la délibération n° 20-38 du Conseil communautaire du 24 juillet 2020, désignant Mme Michèle JEANNENOT dans les différentes associations et organismes portant sur les domaines d'intercommunalité et d'environnement ;

Vu la délibération n° 20-39 du Conseil communautaire du 24 juillet 2020, désignant Mme Michèle JEANNENOT dans les organismes extérieurs portant sur les domaines de l'aménagement et du développement économique ;

Vu les statuts des organismes concernés ;

Considérant que suite aux élections partielles de la commune d'Evette-Salbert le 28 mars 2021, il convient de procéder au remplacement des représentations de Mme Michèle JEANNENOT, conseillère communautaire déléguée ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner ses représentants au sein des différents groupes de travail, commissions internes, ainsi qu'au sein des organismes extérieurs ;

Considérant qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation ;

Considérant que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Considérant que le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de procéder à un vote groupé de type pour/contre pour l'ensemble des désignations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de procéder par scrutin public à l'unanimité,

de procéder au vote groupé à la désignation d'un représentant dans les différents organismes listés ci-après :

Syndicat mixte d'études et de réalisation pour le traitement intercommunal des déchets (SERTRID)

- Suppléant : Monsieur Laurent DEMESY

Seul candidat.

Commission de mutualisation des services Ville de Belfort-Grande Belfort

Communes de 1001 à 3000 habitants

- Monsieur Laurent DEMESY

Seul candidat.

Commission de suivi d'activité des gardes-champêtres

- Mme Christine BAINIER
- Monsieur Laurent DEMESY

Seuls candidats.

Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

- Suppléant : Monsieur Miltiade CONSTANTAKATOS

Seul candidat.

Conseil d'administration de TANDEM

- Monsieur Arnaud MIOTTE

Seul candidat.

Pour	80	
Contre	0	
Suffrages exprimés	80	
Abstentions	5	Mme Françoise RAVEY, Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérard LORIDAT, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT
Ne prend pas part au vote	3	Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Jean-Paul MORGEN, M. Laurent DEMESY

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jerôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14746-DE-1-1

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-54

Elaboration du contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) et du projet de territoire - Installation du Conseil de Développement d'agglomération : méthode et calendrier

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Evette-salbert : M. Laurent DEMESY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONTIER, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charène AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Buc** : Mme Edith PETEY, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Phillippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Petit-croix** : M. Alain FIORI, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)

M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

DGA Développement Urbain et
Stratégie Territoriale

Références : DM/DGADUST
Code matière : 7.10

Objet : Elaboration du contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) et du projet de territoire - Installation du Conseil de Développement d'agglomération : méthode et calendrier

1) Le CRTE : un nouvel écrin pour la contractualisation entre l'Etat et les collectivités

La circulaire n° 6231/SG du 20 novembre 2020 définit les modalités d'un nouveau contrat qui régira dorénavant les relations entre les collectivités territoriales et l'Etat : le contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE).

Pour simplifier et unifier l'ensemble des dispositifs existants, il n'y aura dorénavant plus que deux niveaux de contractualisation : les contrats de plan Etat- région (CPER) et les CRTE pour toutes les autres collectivités. Le CRTE est donc amené à regrouper les nombreux contrats existants (contrat de ville, action cœur de ville, etc...).

Le CRTE est un cadre contractuel à court et moyen terme : à court terme, son protocole doit permettre le financement et la mise en œuvre rapide du Plan de relance (qui doit être signé dans le courant de l'été 2021) ; à plus long terme, il doit accompagner le Projet de territoire de l'agglomération pour la période 2021 – 2027.

Notons enfin que le périmètre d'élaboration et de mise en œuvre du CRTE sera celui de l'agglomération.

2) L'élaboration du CRTE : deux temps distincts mais complémentaires

2.1) à court terme : l'élaboration et l'approbation du protocole « Plan de relance » du CRTE d'ici l'été 2021

L'Etat souhaite faire du protocole du CRTE l'écrin de financement et de mise en œuvre du Plan de relance.

Les délais sont particulièrement serrés puisque le protocole doit être signé au plus tard dans le courant de l'été 2021 (la date plafond initiale ayant été fixée par l'Etat au 30 juin 2021).

Pour autant, et dans l'objectif que le protocole GBCA soit l'expression la plus exacte des enjeux de notre collectivité de projets et de destin, j'ai sollicité chacun des maires le 20 avril dernier afin qu'ils me fassent part des projets qu'ils souhaitent soumettre à l'instruction des services de l'Etat. X dossiers ont été proposés par les communes dont la liste est jointe en annexe (elle sera transmise à compter de la date de retour des communes, le 17 mai 2021). L'étendue et la diversité des projets proposés montrent le dynamisme développé par les communes de notre agglomération au service des habitants.

Sur ces bases, les prochaines étapes sont les suivantes :

- **Mai – juin 2021** : négociations avec les services de l'Etat sur la base des projets proposés par les communes et présentés au Bureau communautaire du 25 mai 2021;

- **21 juin 2021** : présentation du bilan de ces négociations et du projet de protocole lors du Bureau communautaire ;
- **15 juillet 2021** : présentation du projet de protocole du CRTE pour approbation du Conseil communautaire ;
- **Mi-juillet 2021** : signature du protocole de CRTE.

2.2) à plus long terme : le CRTE sera l'écrin de la mise en œuvre du projet de territoire de GBCA 2021 – 2030

Le CRTE s'inscrit également dans le temps long et sera l'écrin de mise en œuvre, opérationnelle et financière, du Projet de territoire de GBCA 2021 - 2030. Ce Projet de territoire déclinera l'ensemble des enjeux dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de transition écologique, de développement économique, d'aménagement du territoire, d'éducation, de sport, de santé, de culture etc...

GBCA doit donc se doter d'un Projet de territoire 2021 – 2030 et d'un conseil de développement dont l'avis est requis pour approuver ledit Projet.

Le Projet de territoire constitue le cadre pluriannuel et concerté dans lequel la collectivité inscrit son action. Ce document est de manière générale structuré autour d'éléments récurrents :

- Editorial
- Historique de l'agglomération
- Contexte territorial
- Diagnostic
- Enjeux du territoire, présentation de la stratégie et déclinaison d'un plan d'actions

Il est souhaitable que les maires des communes soient étroitement associés à l'élaboration de ce Projet de territoire. C'est pourquoi, il est proposé l'organisation de deux séminaires , à programmer à l'automne 2021, qui traiteraient :

- le premier : du diagnostic et des enjeux du territoire ;
- le second : de la stratégie et du plan d'actions.

Le principe est de convier chacun des maires, ou leur représentant, à deux demi-journées de travail, le samedi matin par exemple. L'animation de ces temps d'échanges sera confiée à un prestataire extérieur.

Ainsi, le calendrier prévisionnel d'élaboration et d'approbation du CRTE et du Projet de territoire pourrait être envisagé de la manière suivante :

- **Rentrée 2021** : présentation d'un projet de diagnostic et de premiers enjeux pour un échange en Bureau communautaire ;
- **Automne 2021**: séminaires des maires ;
- **Fin 2021** : approbation de la PPI, du Projet de territoire et du CRTE.

3) Pilotage

Il est proposé une gouvernance unique dédiée au pilotage de l'élaboration du CRTE et du Projet de territoire :

- **Un comité technique (COTECH)** composé du DGS, des DGA Développement Urbain et Stratégie Territoriale et Stratégie, Pilotage et Développement Economique, ainsi que de la directrice de l'agence d'urbanisme du Territoire de Belfort : son rôle est de piloter le projet, de s'adjoindre toute compétence nécessaire à la réalisation du projet et d'organiser les séances du comité de pilotage et de la Conférence des Maires ;
- **Un comité de pilotage (COFIL)** composé du Président et des membres de son cabinet, des Vices Présidents Maryline Morallet et Alexandre Mançanet, du futur conseiller communautaire délégué au conseil de développement d'agglomération et des membres du COTECH : son rôle est de donner son avis sur les propositions soumises par le COTECH et de préparer la Conférence des Maires ;
- **Une Conférence des Maires (CDM)**, instance qui prend la suite du groupe de travail constitué dans

le cadre de l'élaboration du pacte financier et fiscal, qui sera composée du Président, des Vice-Présidents et des Maires. Dans un souci de simplicité, il vous est proposé d'ériger, en tant que de besoin, le Bureau communautaire en Conférence des Maires. Son rôle sera de valider les orientations proposées à l'approbation du Conseil communautaire.

4) L'installation d'un Conseil de développement du Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Parallèlement au travail d'élaboration du CRTE et du Projet de territoire, il est proposé d'installer le conseil de développement (CODEV) de notre territoire. C'est dans cet esprit qu'il est envisagé la création d'un poste de Conseiller communautaire délégué chargé du conseil de développement, confié à Monsieur Laurent DEMESY, maire de la commune d'Evette-Salbert, dont la mission principale sera d'assurer le lien entre le Conseil communautaire et le CODEV.

Pour mémoire, le CODEV est une instance consultative qui émane de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire de 1999. Il a pour but d'enrichir l'action publique d'un dialogue régulier avec les acteurs non-institutionnels, la société civile, et plus généralement, les représentants des milieux sociaux, culturels, économiques, scientifiques, associatifs, environnementaux et éducatifs d'un territoire.

À l'échelle d'une agglomération, l'installation d'un CODEV est encadrée par l'article L.5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales dans les termes suivants :

- « [Le conseil de développement] est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public ;
- La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge ;
- Le conseil de développement s'organise librement. ».

Enfin, depuis 2009, notre agglomération ne dispose plus de CODEV.

Les modalités opérationnelles de l'installation du futur CODEV de notre territoire vous seront prochainement présentées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'élaboration et la mise en œuvre du protocole du CRTE, du Projet de territoire et de l'installation du CODEV du Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Pour	87	
Contre	0	
Suffrages exprimés	87	
Abstentions	1	Mme Mathilde REGNAUD
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14682-DE-1-1

N° 6231/SG

à

Mesdames et Messieurs les préfets de régions
Mesdames et Messieurs les préfets de
départements

Objet : Élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre dernier, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Il vous appartient à cet effet **d'engager, dès à présent, la formalisation de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE)**. La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales. Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Proposée aux élus de tous les territoires ruraux, urbains et métropolitains, ultramarins, cette nouvelle génération de contrats territoriaux doit répondre à trois enjeux :

1. Il s'agit à court terme d'associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2. Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

3. Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique doivent enfin **illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation**. Ils ont vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux.

I. Les CRTE doivent être l'outil privilégié de contractualisation de l'État dans les territoires

• Les CRTE ont vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes

La politique interministérielle de contractualisation avec les collectivités territoriales s'est au fil des années déployée en recourant à un nombre élevé d'outils : les contrats de plan État - Région, les pactes territoriaux de développement¹, les contrats de ruralité, les pactes État/métropole, les contrats de ville, les contrats de revitalisation bourg-centre, les contrats de transition écologique, les contrats de redynamisation des sites de défense, les contrats de station touristique...

Cette situation rend peu lisible l'action de l'État sur les territoires, qui éprouve des difficultés réelles à remettre en cohérence ces dispositifs. La création des CRTE est l'occasion de refonder la politique contractuelle sur deux niveaux de contractualisation : les contrats de plan État-région (CPER) (contrats de convergence et de transformation (CCT) pour }'outre-mer) et les contrats de relance et transition écologique (CRTE). Pour le niveau infrarégional, les CRTE sont donc appelés à remplacer progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques.

À cet effet, les CRTE devront également intégrer les programmes d'appui mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires (*Action cœur de ville, Petites villes de demain, France services, France Très Haut Débit, France mobilités*). Ils devront également reprendre les actions prévues dans les plans climat air-énergie territoriaux. D'autres programmes et projets pourront, le cas échéant, être valorisés dans le cadre des CRTE (*Territoires d'industrie, Agenda rural, opérations de revitalisation des territoires (ORT)*...)

Pour simplifier l'accès aux différentes aides et garantir la cohérence de l'intervention de l'État sur le territoire, lorsqu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat préexistant au CRTE, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. À titre d'exemple, une opération de revitalisation du territoire, une opération programmée d'amélioration de l'habitat ou un projet partenarial d'aménagement, s'intègrent dans le nouveau contrat. Les contrats de ville pourront de même constituer un volet spécifique des CRTE, en conservant leur fonctionnement propre.

Vous veillerez à ce que cette logique intégratrice ait pour effet de simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs, en favorisant notamment la logique du guichet unique.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique seront la première concrétisation des « contrats de cohésion territoriale » prévus par la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires.

¹ 12 contrats de ce type ont déjà été signés : Amiénois, Calaisis, Bassin minier, Châlons-en-Champagne, Strasbourg, Littoral 21, Sambre-Avesnois-Thiérache, Ardennes, Creuse, Nièvre, Bretagne, Pays de la Loire.

- **Simplifier et mettre en cohérence les différents programmes d'aide de l'État**

L'État a vocation, avec les contrats de relance et transition écologique, à contribuer à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire (de façon non limitative : accès aux services publics, accès à la santé, efficacité énergétique, accès à la culture, alimentation durable, développement économique, traitement des friches et des terrains pollués, lutte contre l'artificialisation, préservation de la biodiversité, soutien au commerce et à l'artisanat, économie circulaire, revitalisation urbaine, éducation, numérique, mobilité, réduction des inégalités sociales et territoriales). Plusieurs de ces priorités pourront être inscrites dès le début du contrat, ou être ajoutées au cours de son exécution.

II. Le contenu des CRTE

- **La priorité calendaire doit être donnée à la relance de l'activité du territoire**

Afin de maximiser l'impact de la relance en matière économique, sociale et environnementale, les CRTE pourront permettre de formaliser aux côtés des financements de l'État, des financements des collectivités signataires, voire des partenaires publics ou privés.

Si toutefois des projets susceptibles d'être financés par le plan de relance, en cofinancement avec des collectivités territoriales, sont prêts à être lancés avant ou après la signature de ces contrats, vous privilégieriez des conventions ad hoc par projet pour organiser les cofinancements.

Lorsqu'un accord de relance est signé par voie d'avenant à un contrat existant qui arrive prochainement à terme, les dispositions de cet accord sont intégrées dans le contrat de relance et de transition écologique.

- **La transition écologique doit être l'axe transversal des CRTE**

Dans un délai maximum de six mois à compter de la publication de cette circulaire, le projet de territoire, incluant la stratégie de transition écologique et de cohésion du territoire, ainsi que le plan d'actions correspondant devront être arrêtés. Ils déclinent, domaine par domaine, les priorités d'action et les projets du territoire pour conduire sa démarche de transformation à moyen-long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des différents partenaires publics et privés. Ils traduisent également la manière dont les moyens du volet territorial du CPER se déclinent concrètement dans le territoire sous contrat. Vous veillerez à ce que des indicateurs précis permettent, à partir d'un diagnostic partagé de la situation au moment de la signature, de mesurer l'atteinte des objectifs déterminés en commun. Ces travaux pourront utilement s'appuyer sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) élaboré par la collectivité signataire, lorsqu'il existe.

La grille de lecture indicative, en annexe de la présente circulaire, énumère un certain nombre d'items à partir desquels devra être dressé le bilan écologique du territoire et déterminés des objectifs concrets et mesurables pour l'améliorer.

Toutes les actions inscrites dans le contrat devront veiller à s'inscrire en conformité avec les orientations du Gouvernement en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore de la promotion des énergies renouvelables sur le territoire concerné.

Les projets sollicitant un soutien public devront faire l'objet d'un examen attentif quant à leur empreinte carbone et à leurs impacts sur la biodiversité conformément aux engagements de la France. Ainsi, vous veillerez à ne pas financer des projets fortement émetteurs de gaz à effet de serre (projets d'infrastructures ou industriels fortement émetteurs ou polluants, développement de transports polluants, construction de logements ne respectant pas les plus hautes normes énergétiques...), vous veillerez à ce qu'ils soient économes en matière de foncier conformément à la lutte contre l'artificialisation des sols et, plus généralement, qu'ils ne portent pas atteinte aux milieux naturels. Enfin, les CRTE sont susceptibles d'intégrer la mise en œuvre territorialisée des dispositions de la future loi issue des travaux de la convention citoyenne pour le climat.

III. Élaboration et gouvernance des CRTE

• Périimètre des CRTE

Avec les CRTE, le Gouvernement souhaite favoriser, avec les collectivités ou leurs groupements, la structuration de territoires de projets. Il vous appartient d'arrêter les périmètres de référence pour engager la démarche, en concertation avec les acteurs locaux et les collectivités déjà signataires de contrats territoriaux. Vous veillerez à associer les élus à la définition des périmètres de référence. Dans la mesure du possible, vous veillerez à articuler ces périmètres de référence avec les contrats existants, en particulier ceux des régions et des départements. Les parlementaires doivent être tenus informés.

Le périmètre des futurs CRTE ne peut être inférieur à la maille intercommunale, ni supérieur à la maille départementale. Sauf exception dûment motivée, les établissements publics de coopération intercommunale et leurs groupements sont l'échelle à privilégier pour la signature des CRTE et ce, même si la maîtrise d'ouvrage des projets inscrits dans le contrat, publique et/ou privée, est diversifiée (communale, intercommunale, départementale, régionale ou nationale). En effet, si la signature du contrat se fait à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités, en cohérence avec les orientations stratégiques qui figurent dans des documents de référence tels que les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), schémas de cohérence territoriale (SCOT) ou plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), programme local de l'habitat (PLH), charte de Parc naturel régional (PNR), etc., les projets ou actions pourront être portés en maîtrise d'ouvrage par des communes, notamment sur leur propre patrimoine, ou par d'autres acteurs publics et privés.

Vous préciserez, avant le 15 janvier 2021, les périmètres que vous aurez retenus en concertation avec les élus concernés, pour engager, avec les collectivités volontaires, l'élaboration des premiers CRTE. Les éléments sont à adresser à l'adresse contrats@anct.gouv.fr.

• Élaboration des CRTE

Lors de la phase d'élaboration du projet de territoire, l'ensemble des acteurs de la société civile, notamment les conseils de développement, les associations et les partenaires économiques, seront mobilisés. De même, les outils de participation citoyenne seront mis en œuvre.

Nous souhaitons que l'ensemble des collectivités se voient dès à présent proposer cette nouvelle démarche contractuelle, afin que tous les territoires puissent être couverts par un CRTE, signé ou sur le point de l'être, d'ici le 30 juin 2021.

Les contrats sont co-signés par le représentant de l'État dans le département et les élus locaux, en associant, dans la mesure du possible, les conseils régionaux et les conseils départementaux, qui pourront être parties au contrat. De même, ils peuvent associer des opérateurs de l'État tels que l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), des partenaires nationaux (Caisse des dépôts et ses délégations régionales) et locaux (chambres consulaires, associations ou entreprises).

Vous trouverez, en suivant le lien suivant: <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/CRTE>, un ensemble de ressources documentaires ainsi que les réponses aux principales questions que vous pourriez vous poser sur la mise en œuvre des CRTE.

Les nouveaux contrats seront évolutifs et s'échelonneront sur six années. Cette durée sera cohérente avec celle des fonds européens et des contrats de plan État-région, dont le volet territorial sera décliné à partir de ces nouveaux contrats de relance et de transition écologique.

Dans les territoires ruraux, les contrats porteront l'appellation de contrats de ruralité, de relance et de transition écologique.

IV. Les moyens apportés par l'État

- **Des moyens financiers renforcés pour soutenir les collectivités, notamment les plus fragiles**


Les CRTE formalisent des concours financiers de l'État aux collectivités locales (moyens financiers du plan de relance, dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), autres dotations des ministères...). Ils pourront être abondés en crédits par le volet territorial des fonds européens et des CPER, dont ils sont une déclinaison directe.

Les concours financiers de l'État aux collectivités locales sont dotés de moyens renforcés sur les deux premières années de déploiement des CRTE, dans le cadre de la relance. L'instruction du 30 juillet 2020 relative à la part exceptionnelle de la DSIL et à l'accompagnement de la relance dans les territoires (NOR : TERB2019408C) en précise le cadre d'emploi. En complément de cette instruction, vous pourrez mobiliser les crédits de la part exceptionnelle de la DSIL pour les contrats de relance et transition écologique. En outre, les dotations de DSIL et de DTER resteront, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021, à leur plus haut niveau historique (respectivement 570 M€ d'AE et 1 046 M€ d'AE).

- **Des moyens renforcés en matière d'ingénierie**

En matière d'ingénierie et d'animation, les CRTE permettront de mutualiser les moyens déjà mobilisés par les partenaires dans les différents contrats et programmes intégrés, comme Action cœur de ville ou Petites villes de demain. S'agissant des collectivités dont les capacités ne sont pas suffisantes, notamment dans le domaine de la transition écologique, elles pourront bénéficier d'un cofinancement de poste de chef de projet contractualisation dans le cadre du volet territorial du CPER ou d'un appui de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) en activant ses marchés nationaux d'ingénierie. L'ADEME pourra également, à travers ses actions territoriales, apporter des financements sur des postes d'ingénierie ou d'animation.

En outre, les crédits du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) peuvent, si nécessaire, contribuer au financement de l'ingénierie et de l'animation des projets de territoire à l'échelle de chaque contrat.


Jean CASTEX

État des lieux écologique du territoire

En matière de transition écologique, les signataires des contrats sont invités à réaliser ou à mettre à jour un état des lieux le plus exhaustif possible de la situation de leur territoire au regard d'un certain nombre d'indicateurs.

La liste suivante est indicative :

Mobilité

Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélos sécurisés;

Existence de pôle(s) multimodal (aux);

Existence de zone(s) à faible émissions;

Existence de voies réservées au covoiturage ;

Automobile:

- o Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités et dans le parc privé;

- o Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public ;

Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs ;

Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité.

Énergie et climat

Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant) ;

Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage) ;

Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.) ;

Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective);

Rénovation énergétique

- o Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises ;
- o Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE ;
- o Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée ;
- o Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire

État des systèmes de chauffage

- o Nombre estimé de chaudières à fioul

- o Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffages très émetteurs de particules fines (par exemple inserts, poêles, et chaudières à bois installés avant 2002)
- o Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)
- o Mode de chauffage des grands équipements collectifs de territoire (écoles, collèges, lycées...), établissements de santé, bâtiments publics...

Traitement des déchets/ Economie circulaire

Tonnage de déchets produits par le territoire

État des équipements de tri au regard des normes

Existence de tri à la source des bio-déchets dans structures de restauration collective, et pour logements collectifs

Taux de tri sélectif par filière

Agriculture et alimentation locale

Existence d'un projet alimentaire territorial;

Nombre d'exploitations agricoles;

Nombre de producteurs vendant en circuits courts/ de marchés de producteurs ou d'AMAP;

Surface agricole utile du territoire

Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale

Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire

Actions en matière de biodiversité

Surface des aires protégées: parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), aire de protection des captages, etc.

Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique);

Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés ;

Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable ;

Surfaces de haies ;

Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité ;

Label « Territoires engagés pour la nature » (OUI/NON/encours);

Label « terre saine » (OUI/NON).

Lutte contre l'artificialisation des sols

État d'avancement du PLUI;

Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme;

Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières ;

Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter) ;

Surfaces désartificialisées ;

Eau et assainissement :

Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes (OUI/NON);

Taux de fuite des réseaux du territoire ;

Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions ;

Couverture du territoire par un SAGE (oui/non/en cours d'élaboration).

Mi-janvier 2021

Définition du périmètre de contractualisation

Le plus rapidement possible

Accord local de relance, via des conventions ad hoc par projet

Projets par la commune

Projets par les entreprises

Projets par l'intercommunalité

Projets par ...

Projet de territoire 2020-2026

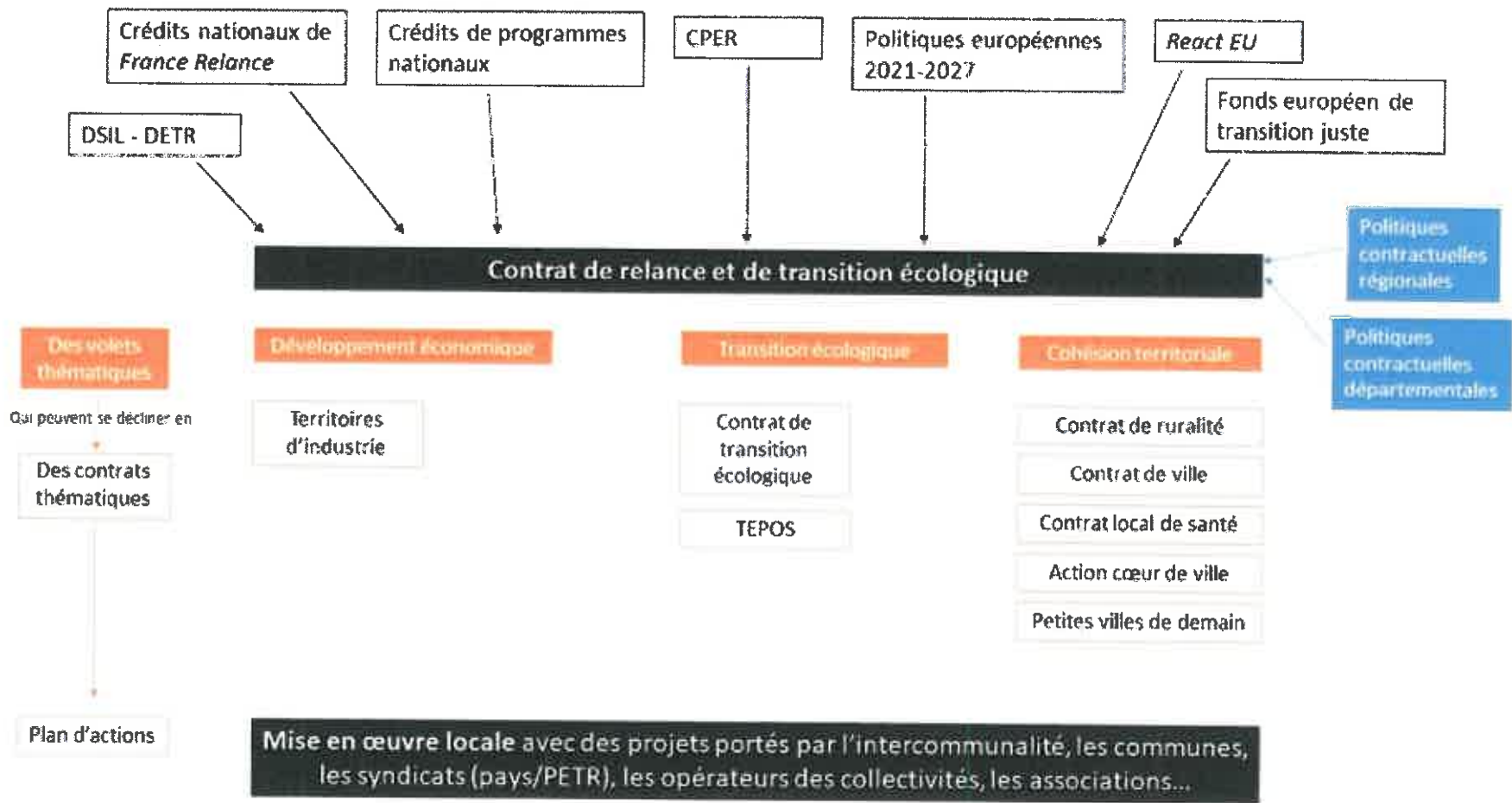
Si besoin, appui en ingénierie de l'ANCT

1^{er} semestre 2021 : rédaction du contrat et dialogue Etat - intercommunalité

Été 2021

Contrat de relance et de transition écologique

Projets proposés par les Communes le 17 05 2021



Source AdCF

ANNEXE AU RAPPORT N° 4

CRTE : projets proposés par les communes de GBCA au 21 mai 2021

Commune	Descriptif projet	coût global HT	coût global TTC	Date opération
Bavilliers	Modernisation de l'éclairage public rues diverses - LED		46 000,00 €	opération prévue en 2022
	Modernisation de l'éclairage public rues diverses et axes principaux - LED		75 901,32 €	opération engagée
Belfort	Rénovation énergétique de l'Annexe-Mairie rue de l'ancien Théâtre	365 000,00 €		2021-2022
	Rénovation énergétique de l'école maternelle René Rucklin rue de Rome	175 000,00 €		2021-2022
	Rénovation des installations de chauffage du bâtiment occupé par la protection civile, 23 rue de la Méchelle	44 000,00 €		2021-2022
	Mise en accessibilité des tennis - complexe sportif des Résidences	84 500,00 €	101 400,00 €	2021-2022
Bermont	Réfection de l'éclairage public pour réduire la consommation d'énergie Remplacement total en lampe LED		23 501,00 €	
	Enfouissement des réseaux secs secteur des "Cabris" par Territoire d'Energie 90		125 925,00 €	
	Continuité de la liaison douce pour la mobilité des piétons et cyclistes entre le secteur des "Cabris" et des "Œufs frais"		150 000,00 €	
Botans	Aménagement de la place du village et liaison piétonne	- €	- €	
Buc	Changement de la chaudière au fioul par une chaudière à granulés de bois (en attente de devis)		- €	
	Rehabilitation de la salle communale (isolation, changement des huisseries)		392 040,00 €	
Chevremont/Fontenelle	Réfection complète du plancher des combles et du plafond de l'église de Chevremont		505 200,00 €	
Cravanche	Maillage pistes cyclables Nord Territoire avec la coulée verte, liaison Cravanche-Essert		- €	
Denney	Piste cyclable entre rue des Terrières et Pont Bretelle A36		286 519,16 €	
Eguenigue	Mise en accessibilité de la salle polyvalente	150 000,00 €	- €	
Eloie	Création d'une piste cyclable entre Eloie et Valdoie	863 200,00 €	- €	
	Reforestation de la sapinière route de Sermamagny	59 000,00 €		
	Sécurisation des réseaux filaires aériens et éclairage public	607 000,00 €		
Evette-Salbert	Aménagement sécuritaire rue du Lac - 1ère tranche, prévue en 2021		163 990,00 €	
	Aménagement sécuritaire rue du Lac - 2ème tranche, prévue en 2022		en cours de chiffrage	opération 2022
	Etude pour réaliser des économies d'énergie en matière d'éclairage public		- €	
Foussemagne	Remplacement de toutes les portes du bâtiment de la mairie		30 056,00 €	
	Remplacement des portes de l'atelier communal		20 482,00 €	
Lacollonge	Mise en souterrain des réseaux secs, sécurisation et économie d'énergie avec éclairage led basse consommation		1 029 978,90 €	réalisation de ce projet 2021 et 2022
Larivière	Ravalement de la façade de la mairie		42 855,24 €	
	Etude d'avant projet pour la mise au norme de l'équipement sportif "terrain de foot"		7 200,00 €	
	Remplacement de l'éclairage public par de la LED		29 000,00 €	projet 2022
Menoncourt	Bâtiment communal phase 1 - isolation thermique RDC + étage		en cours de chiffrage	
	Bâtiment communal phase 2 - charpente toiture + isolation		en cours de chiffrage	
	Bâtiment communal phase 3 - aménagement RDC		en cours de chiffrage	
Mézière	Renouvellement des toitures de la mairie et de l'ancien local périscolaire (annexe du bâtiment périscolaire) - réalisation projetée sur 2021		85 440,00 €	
	Sécurisation routière de la rue de Fesches-le-Chatel par l'installation de dispositifs de ralentissement		65 000,00 €	projet 2022
	Remplacement des lumières classiques d'éclairage public de la rue de Fesches-le-Chatel par des luminaires LED		13 413,60 €	
	Remplacement de la chaudière de la mairie		23 000,00 €	
Montreux-Château	Construction de 2x 8 logements de colocation adaptés pour les personnes en perte d'autonomie avec la société Ages et vie		102 000,00 €	
	Rehabilitation d'un gymnase		2 196 000,00 €	
	Mise aux normes PMR du centre d'accueil aux enfants et leurs parents		52 036,76 €	
Morvillars	Rénovation thermique du bâtiment mairie		377 718,00 €	
	Aménagement "passage du Souvenir Français" et création d'une liaison douce entre la Nécropole et le "passage du Souvenir Français"		116 574,00 €	
	Aménagement d'une esplanade, centre bourg		203 500,00 €	
	Aménagement de la rue du Parc		179 160,00 €	
Perouse	Aménagement de cellules commerciales (construction + rénovation)		300 000,00 €	

Reppe	Amélioration énergétique par la réalisation de travaux d'isolation des combles d'un bâtiment communal		13 770,00 €	
	Réhabilitation d'un appartement situé dans le logement communal		103 651,64 €	
	Construction d'un atelier communal		211 000,00 €	
	Rénovation des ouvrants du logement communal sis 1 place de l'église		26 244,11 €	
Roppe	Changement de mode de chauffages du bâtiment de la maine-ecole		35 000,00 €	
Sevenans	Réhabilitation du bâtiment "école"		- €	projet 2022 à l'étude
	Voirie lotissement des vergers - réfection et mise aux normes		- €	projet 2022 à l'étude
Trevenans	Remplacement de luminaires d'éclairage public - Grande rue - passage aux LED		17 592,24 €	
	Réfection du parvis de l'église et réfection des escaliers		31 984,46 €	
Vauthiermont	Rénovation énergétique et thermique du bâtiment "Mairie" En priorité : remplacement de la chaudière fioul puis : changement des fenêtres et éventuellement : isolation des combles		36 000,00 €	opération prévue en 2022
Vétrigne	Extension de la salle du conseil municipal		232 320,00 €	

Projets structurants GBCA	Création d'une piste cyclable dans la Zone d'activité d'intérêt communautaire de Bourogne	105 000,00 €		
	Installation de variateurs électriques de vitesse sur les pompes de traitement d'eau du bassin olympique Parc de Loisirs - Belfort	62 500,00 €		
	Installation d'un système de couverture iso-thermique au bassin sportif extérieur de la piscine du Parc	250 000,00 €		

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-55

Approbation du compte
de gestion 2020 de
Grand Belfort
Communauté
d'Agglomération : Budget
principal, budget eau,
budget assainissement
et budget des zones
artisanales de
Senarmont et des Errues

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlene AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Buc** : Mme Edith PETEY, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Petit-croix** : M. Alain FIORI, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)

M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction des Finances

Références : JS/RB/CN/JMG/CM
Code matière : 7.1

Objet : Approbation du compte de gestion 2020 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération : Budget principal, budget eau, budget assainissement et budget des zones artisanales de Senarmont et des Errues

Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable Belfort 1, chargé de la comptabilité de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, nous a fait parvenir les comptes de gestion du Budget principal, du budget eau, du budget assainissement et des budgets des zones artisanales de Senarmont et des Errues pour l'exercice 2020.

Les opérations budgétaires décrites pour l'ensemble des comptes présentés concordent avec celles réalisées par Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Elles n'appellent ni observation, ni réserve de notre part.

Les résultats du Compte de Gestion sont identiques à ceux figurant au compte administratif pour chaque budget.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver le compte de gestion 2020 du Budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, et des deux lotissements artisanaux de Senarmont et des Errues,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les comptes de gestion 2020.

Pour	86	
Contre	0	
Suffrages exprimés	86	
Abstentions	1	M. Gérald LORIDAT
Ne prend pas part au vote	1	M. Michel MERLET

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14621-DE-1-1

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement				
Recettes	Chapitre	Compte Administratif	Compte de Gestion	ECART
	013	75 906,35 €	75 906,35 €	0,00 €
	70	4 009 707,05 €	4 009 707,05 €	0,00 €
	73	53 410 470,00 €	53 410 470,00 €	0,00 €
	74	16 688 426,42 €	16 688 426,42 €	0,00 €
	75	47 646,05 €	47 646,05 €	0,00 €
	76	291 443,83 €	291 443,83 €	0,00 €
	77	1 310 630,77 €	1 310 630,77 €	0,00 €
	042	1 285 592,17 €	1 285 592,17 €	0,00 €
	TOTAL	77 119 822,64 €	77 119 822,64 €	0,00 €
Dépenses	Chapitre	Compte Administratif	Compte de Gestion	ECART
	011	13 200 714,41 €	13 200 714,41 €	0,00 €
	012	18 582 036,95 €	18 582 036,95 €	0,00 €
	014	24 415 331,40 €	24 415 331,40 €	0,00 €
	65	10 530 356,63 €	10 530 356,63 €	0,00 €
	66	841 834,23 €	841 834,23 €	0,00 €
	67	271 105,62 €	271 105,62 €	0,00 €
	042	7 850 043,18 €	7 850 043,18 €	0,00 €
	TOTAL	75 691 422,42 €	75 691 422,42 €	0,00 €
Section d'investissement				
Recettes	Chapitre	Compte Administratif	Compte de Gestion	ECART
	10	1 587 041,87 €	1 587 041,87 €	0,00 €
	13	1 718 256,72 €	1 718 256,72 €	0,00 €
	16	11 000 000,00 €	11 000 000,00 €	0,00 €
	27	7 250,00 €	7 250,00 €	0,00 €
	040	7 850 043,18 €	7 850 043,18 €	0,00 €
	041	10 368 370,76 €	10 368 370,76 €	0,00 €
TOTAL	32 530 962,53 €	32 530 962,53 €	0,00 €	
Dépenses	Chapitre	Compte Administratif	Compte de Gestion	ECART
	10	66 429,69 €	66 429,69 €	0,00 €
	16	5 318 538,27 €	5 318 538,27 €	0,00 €
	20	483 553,65 €	483 553,65 €	0,00 €
	204	4 786 950,70 €	4 786 950,70 €	0,00 €
	PLH	461 277,58 €	461 277,58 €	0,00 €
	21	1 897 401,59 €	1 897 401,59 €	0,00 €
	23	6 927 419,38 €	6 927 419,38 €	0,00 €
	27	870 000,00 €	870 000,00 €	0,00 €
	Eco Campus	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €
	040	1 285 592,17 €	1 285 592,17 €	0,00 €
041	10 368 370,76 €	10 368 370,76 €	0,00 €	
TOTAL	32 505 533,79 €	32 505 533,79 €	0,00 €	

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section de fonctionnement				
Recettes	Chapitre	Compte Administratif	Compte de Gestion	ECART
	70	10 808 518,97 €	10 808 518,97 €	0,00 €
	75	0,85 €	0,85 €	0,00 €
	77	33 423,54 €	33 423,54 €	0,00 €
	78	145 611,00 €	145 611,00 €	0,00 €
	042	195 699,00 €	195 699,00 €	0,00 €
	TOTAL	11 183 253,36 €	11 183 253,36 €	0,00 €
	Dépenses	Chapitre	Compte Administratif	Compte de Gestion
011		3 094 403,81 €	3 094 403,81 €	0,00 €
012		2 426 283,22 €	2 426 283,22 €	0,00 €
014		1 000 434,00 €	1 000 434,00 €	0,00 €
65		375 002,36 €	375 002,36 €	0,00 €
66		271 339,14 €	271 339,14 €	0,00 €
67		173 865,68 €	173 865,68 €	0,00 €
042		1 740 016,15 €	1 740 016,15 €	0,00 €
TOTAL		9 081 344,36 €	9 081 344,36 €	0,00 €
Section d'investissement				
Recettes	Chapitre	Compte Administratif	Compte de Gestion	ECART
	10	795 315,49 €	795 315,49 €	0,00 €
	13	993 647,00 €	993 647,00 €	0,00 €
	16	1 930 000,00 €	1 930 000,00 €	0,00 €
	040	1 740 016,15 €	1 740 016,15 €	0,00 €
	041	21 109,75 €	21 109,75 €	0,00 €
	TOTAL	5 480 088,39 €	5 480 088,39 €	0,00 €
Dépenses	Chapitre	Compte Administratif	Compte de Gestion	ECART
	16	1 554 626,58 €	1 554 626,58 €	0,00 €
	20	131 959,33 €	131 959,33 €	0,00 €
	21	641 608,69 €	641 608,69 €	0,00 €
	23	2 643 115,17 €	2 643 115,17 €	0,00 €
	040	195 699,00 €	195 699,00 €	0,00 €
	041	21 109,75 €	21 109,75 €	0,00 €
TOTAL	5 188 118,52 €	5 188 118,52 €	0,00 €	

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement				
Recettes	Chapitre	Compte Administratif	Compte de Gestion	ECART
	70	9 658 260,54 €	9 658 260,54 €	0,00 €
	74	407 485,49 €	407 485,49 €	0,00 €
	75	4 516,38 €	4 516,38 €	0,00 €
	77	151 742,59 €	151 742,59 €	0,00 €
	78	99 000,00 €	99 000,00 €	0,00 €
	042	892 548,00 €	892 548,00 €	0,00 €
	TOTAL	11 213 553,00 €	11 213 553,00 €	0,00 €
Dépenses	Chapitre	Compte Administratif	Compte de Gestion	ECART
	011	2 994 776,14 €	2 994 776,14 €	0,00 €
	012	3 412 008,23 €	3 412 008,23 €	0,00 €
	014	511 454,00 €	511 454,00 €	0,00 €
	65	643 459,68 €	643 459,68 €	0,00 €
	66	564 210,18 €	564 210,18 €	0,00 €
	67	134 281,56 €	134 281,56 €	0,00 €
	042	2 496 327,23 €	2 496 327,23 €	0,00 €
TOTAL	10 756 517,02 €	10 756 517,02 €	0,00 €	
Section d'investissement				
Recettes	Chapitre	Compte Administratif	Compte de Gestion	ECART
	10	1 107 637,05 €	1 107 637,05 €	0,00 €
	13	520 027,00 €	520 027,00 €	0,00 €
	16	2 535 255,17 €	2 535 255,17 €	0,00 €
	27	37 558,45 €	37 558,45 €	0,00 €
	040	2 496 327,23 €	2 496 327,23 €	0,00 €
	041	106 504,90 €	106 504,90 €	0,00 €
TOTAL	6 803 309,80 €	6 803 309,80 €	0,00 €	
Dépenses	Chapitre	Compte Administratif	Compte de Gestion	ECART
	16	2 120 308,75 €	2 120 308,75 €	0,00 €
	20	125 940,52 €	125 940,52 €	0,00 €
	21	507 819,11 €	507 819,11 €	0,00 €
	23	1 948 906,41 €	1 948 906,41 €	0,00 €
	040	892 548,00 €	892 548,00 €	0,00 €
041	106 504,90 €	106 504,90 €	0,00 €	
TOTAL	5 702 027,69 €	5 702 027,69 €	0,00 €	

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT SENARMONT

Section de fonctionnement				
Recettes	Chapitre	Compte Administratif	Compte de Gestion	ECART
		75	31 938,49 €	31 938,49 €
	TOTAL	31 938,49 €	31 938,49 €	0,00 €
Dépenses	Chapitre	Compte Administratif	Compte de Gestion	ECART
		011	665,57 €	665,57 €
		65	0,27 €	0,00 €
	TOTAL	665,84 €	665,84 €	0,00 €
Section d'investissement				
Recettes	Chapitre	Compte Administratif	Compte de Gestion	ECART
		TOTAL	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Chapitre	Compte Administratif	Compte de Gestion	ECART
		TOTAL	0,00 €	0,00 €

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES ERRUES

Section de fonctionnement				
Recettes	Chapitre	Compte Administratif	Compte de Gestion	ECART
		042	589 759,82 €	589 759,82 €
	043	10 058,13 €	10 058,13 €	0,00 €
	TOTAL	599 817,95 €	599 817,95 €	0,00 €
Dépenses	Chapitre	Compte Administratif	Compte de Gestion	ECART
		66	10 058,13 €	10 058,13 €
	042	581 833,62 €	581 833,62 €	0,00 €
	043	10 058,13 €	10 058,13 €	0,00 €
	TOTAL	601 949,88 €	601 949,88 €	0,00 €
Section d'investissement				
Recettes	Chapitre	Compte Administratif	Compte de Gestion	ECART
		040	581 833,62 €	581 833,62 €
	TOTAL	581 833,62 €	581 833,62 €	0,00 €
Dépenses	Chapitre	Compte Administratif	Compte de Gestion	ECART
		16	35 000,00 €	35 000,00 €
	040	589 759,82 €	589 759,82 €	0,00 €
	TOTAL	624 759,82 €	624 759,82 €	0,00 €

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2020 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération : Budget principal, Budget Eau, Budget Assainissement et Budgets des Zones Artisanales de Senarmont et des Errues

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-56

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Compte administratif
2020 de Grand Belfort :
Budget principal,
Budgets annexes eau,
assainissement,
lotissement artisanal
Senarmont et
lotissement artisanal Les
Errues

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charène AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Buc** : Mme Edith PETEY, **Charmoix** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Petit-croix** : M. Alain FIORI, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 juin 2021

DELIBERATION N° 2021-56

de Mme Maryline MORALLET

Vice-présidente chargée des finances, des affaires juridiques, des assurances et du patrimoine

Direction des Affaires Générales

Références : JS/RB/CN/JMG/CM
Code matière : 7.1

Objet : Compte administratif 2020 de Grand Belfort : Budget principal, Budgets annexes eau, assainissement, lotissement artisanal Senarmont et lotissement artisanal Les Errues

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est tenu de se prononcer sur le compte administratif avant le 30 juin de l'exercice suivant.

La maquette retraçant les opérations comptables réalisées lors de l'exercice 2020 vous a été transmise. Vous y trouverez en annexe divers documents : il s'agit principalement de la présentation croisée par nomenclature fonctionnelle des administrations (NFA), des états de la dette et des garanties d'emprunts, des états de variation du patrimoine, de la liste des concours attribués à des tiers, en nature ou en subventions, des états des provisions...

Le rapport de synthèse ci-dessous a pour vocation de vous en présenter les chiffres et les faits marquants.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil communautaire de désigner un de ses membres pour présider la séance pendant l'examen du compte administratif et de procéder à son adoption, en dehors de la présence de Monsieur le Président.

Sous la présidence de Madame Maryline MORALLET, 1^{ère} Vice-présidente,

En dehors de la présence de Monsieur Damien MESLOT, Président, et après débat,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

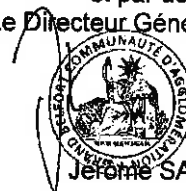
DECIDE

d'approuver le compte administratif 2020 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Pour	81	
Contre	1	Mme Marie-José FLEURY
Suffrages exprimés	82	
Abstentions	4	M. Gérald LORIDAT, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, M. Bernard GUERRE-GENTON
Ne prend pas part au vote	3	M. Damien MESLOT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Pierre BARLOGIS

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14957-DE-1-1

BUDGET PRINCIPAL

En 2020, le budget principal de Grand Belfort n'a pas connu de modification de son périmètre d'intervention.

Au cours de l'exercice 2020, les principales évolutions ont concerné :

- La hausse du produit sur le foncier bâti (+ 2,9 M€) lié à l'augmentation du taux ;
- La poursuite de la baisse du produit de la CVAE (- 949 K€).

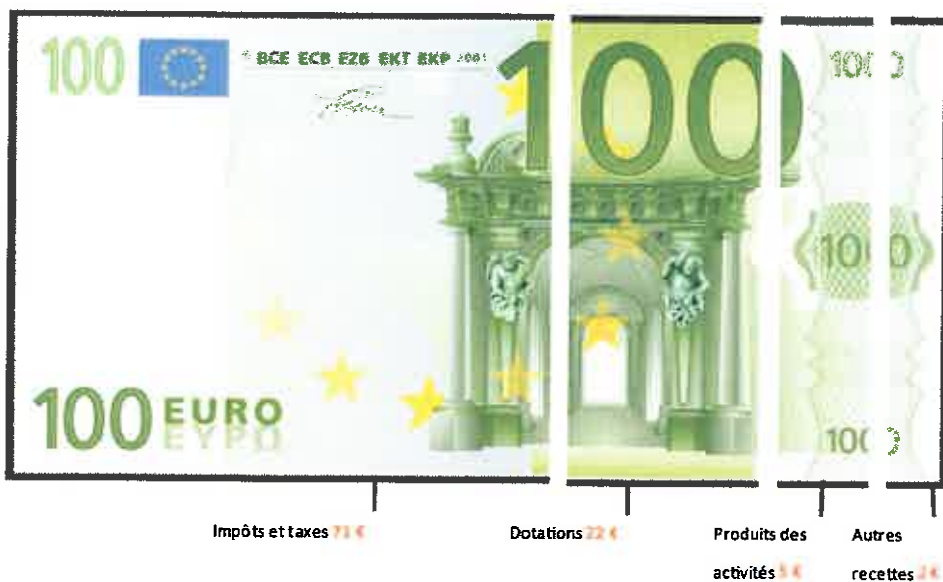
A la demande de la DDFIP, les frais d'entretien des véhicules (participation au SMGPAP) ont été transférés du chapitre des charges à caractère général (011) vers celui des charges de gestion courantes (65) pour un montant de 1 M€.

1. La détermination du résultat 2020

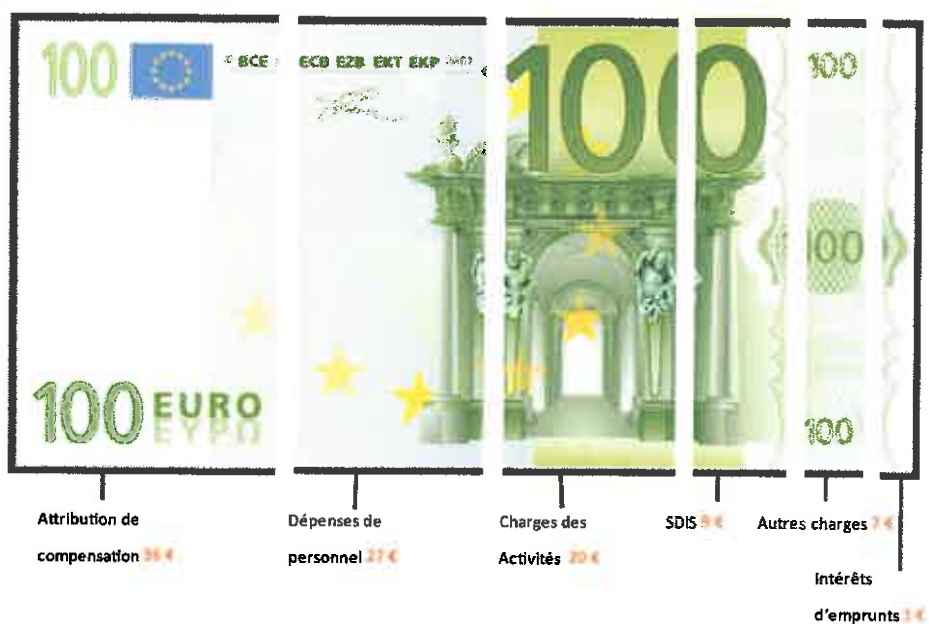
1.1 L'équilibre général

	CA 2019	CA 2020	Evolution	
Recettes réelles de fonctionnement	75 244 731,49 €	75 834 230,47 €	589 498,98 €	1
Impôts et taxes	51 185 839,38 €	53 410 470,00 €	2 224 630,62 €	
dont :				
Taxe d'habitation	13 709 904,00 €	13 956 717,00 €	246 813,00 €	
CFE	13 553 509,00 €	13 774 051,00 €	220 542,00 €	
TEOM	12 635 828,00 €	12 824 184,00 €	188 356,00 €	
CVAE	6 242 390,00 €	5 293 144,00 €	-949 246,00 €	
TASCOM	1 553 328,38 €	1 642 670,00 €	89 341,62 €	
Taxe foncier bâti	1 204 048,00 €	4 167 131,00 €	2 963 083,00 €	
FPIC	585 588,00 €	285 774,00 €	-299 814,00 €	
GEMAPI Taxe sur les milieux aquatiques	501 228,00 €	501 222,00 €	-6,00 €	
Rôles supplémentaires	660 883,00 €	413 864,00 €	-247 019,00 €	
IFER	379 786,00 €	395 974,00 €	16 188,00 €	
Taxe foncier non bâti	109 005,00 €	109 263,00 €	258,00 €	
Dotations et participations	16 858 174,71 €	16 688 426,42 €	-169 748,29 €	
dont :				
Dotation de compensation part salaires	10 139 598,00 €	9 954 961,00 €	-184 637,00 €	
Dotation d'intercommunalité	3 025 825,00 €	2 985 431,00 €	-40 394,00 €	
Aides éco-organismes	1 779 061,26 €	1 235 771,68 €	-543 289,58 €	
Etat compensation TH, TF, TP	1 137 235,00 €	1 025 190,00 €	-112 045,00 €	
FDTP	295 001,97 €	294 984,45 €	-17,52 €	
CAF, AGENCE DE L'EAU	182 850,67 €	122 899,00 €	-59 951,67 €	
Participation Département l'école de musique et CRD	207 912,00 €	213 735,00 €	5 823,00 €	
Produits des services	4 340 360,44 €	4 009 707,05 €	-330 653,39 €	
Autres recettes (dont cessions)	2 777 185,49 €	1 677 980,95 €	-1 099 204,54 €	
Autres produits de gestion courantes	83 171,47 €	47 646,05 €	-35 525,42 €	
Reprise du résultat de fonctionnement N-1	3 456 173,09 €	-4 740 063,98 €	-1 283 890,89 €	2
Recettes d'ordre de fonctionnement	18 108,40 €	1 285 592,17 €	1 267 483,77 €	3
Dépenses réelles de fonctionnement	68 964 379,59 €	67 841 379,24 €	-1 123 000,35 €	4
Atténuations de produits	24 389 471,97 €	24 415 331,40 €	25 859,43 €	
Charges de personnel	18 031 760,27 €	18 582 036,95 €	550 276,68 €	
Autres charges de gestion courante	9 072 174,27 €	10 530 356,63 €	1 458 182,36 €	
dont :				
service incendie	5 748 776,00 €	5 787 234,00 €	38 458,00 €	
Charges à caractère général	15 524 279,83 €	13 200 714,41 €	-2 323 565,42 €	
Charges financières	867 295,44 €	841 834,23 €	-25 461,21 €	
Charges exceptionnelles et provisions	1 079 397,81 €	271 105,62 €	-808 292,19 €	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	5 014 569,41 €	7 850 043,18 €	2 835 473,77 €	5
Solde d'exécution de fonctionnement	4 740 063,98 €	6 168 464,20 €	1 428 400,22 €	6=1+2+3-4-5
Recettes réelles d'investissement	15 641 998,96 €	14 312 548,59 €	-1 329 450,37 €	7
Recettes propres d'investissement	7 641 613,96 €	3 312 548,59 €	-4 329 065,37 €	
Emprunts réalisés (hors refinancements)	8 000 385,00 €	11 000 000,00 €	2 999 615,00 €	
Recettes d'ordre d'investissement	11 582 843,93 €	18 218 413,94 €	6 635 570,01 €	8
Reprise du résultat d'investissement N-1	2 820 533,26 €	574 076,06 €	-2 246 457,20 €	9
Dépenses réelles d'investissement	22 884 917,17 €	20 851 570,86 €	-2 033 346,31 €	10
Dépenses réelles d'équipement	17 542 751,82 €	14 556 602,90 €	-2 986 148,92 €	
Autres dépenses financières	508 000,00 €	976 429,69 €	468 429,69 €	
Rembt du capital hors refinancements	4 834 165,35 €	5 318 538,27 €	484 372,92 €	
Dépenses d'ordre d'investissement	6 586 382,92 €	11 653 962,93 €	5 067 580,01 €	11
Solde d'exécution d'investissement	574 076,06 €	599 504,80 €	25 428,74 €	12=7+8+9-10-11

Répartition pour 100€ des recettes réelles de fonctionnement



Répartition pour 100€ des dépenses réelles de fonctionnement



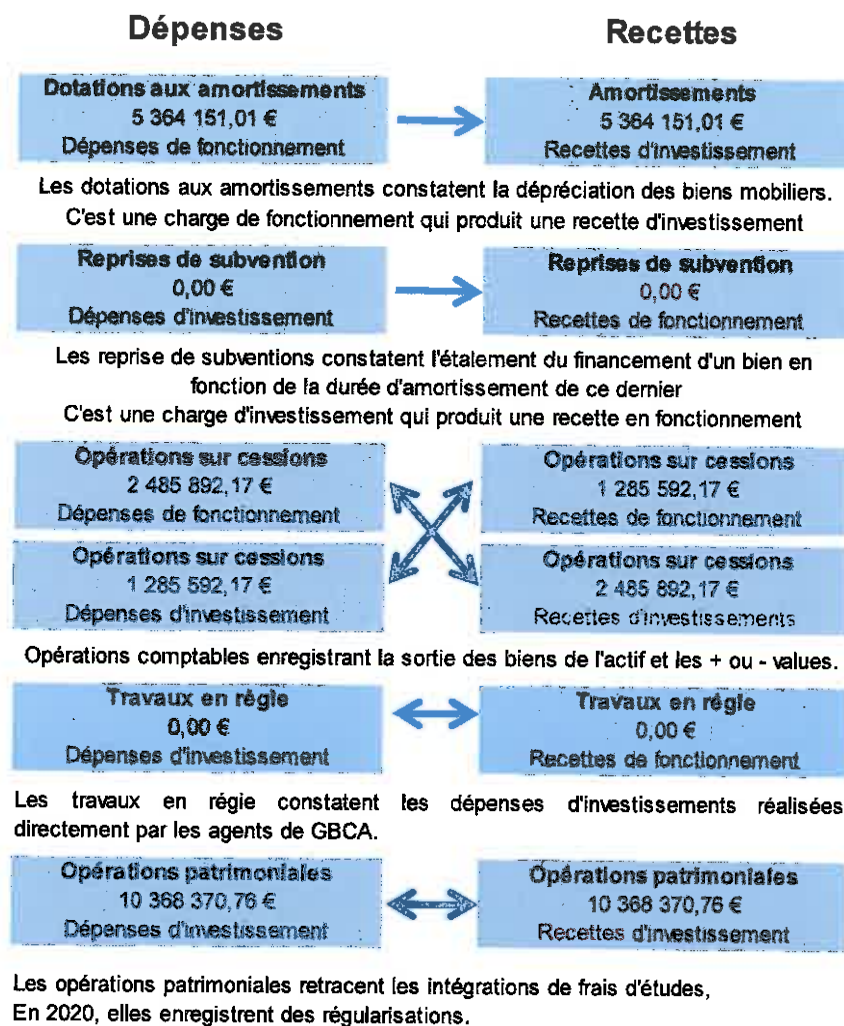
1.2 Le résultat de l'exercice 2020

Recettes de fonctionnement	81 859 886,62 €	}	solde d'exécution en fonctionnement	6 168 464,20 €
Dépenses de fonctionnement	75 691 422,42 €			
Recettes d'investissement	33 105 038,59 €	}	solde d'exécution en investissement	599 504,80 €
Dépenses d'investissement	32 505 533,79 €			
Restes à réaliser en recettes	6 766 114,34 €	}	solde des restes à réaliser	-3 874 641,09 €
Restes à réaliser en dépenses	10 640 755,43 €			
Solde d'exécution global				2 893 327,91 €

Objet : Compte Administratif 2020 de Grand Belfort : Budget Principal, Budgets Annexes Eau, Assainissement, zone artisanale Senarmont et zone artisanale Les Errues

Le Compte Administratif 2020 présente un excédent global de clôture de 2 893 327,91 € au titre du budget principal. L'affectation du résultat 2020 fera l'objet d'une délibération spécifique.

2. Détail sur les opérations d'ordre



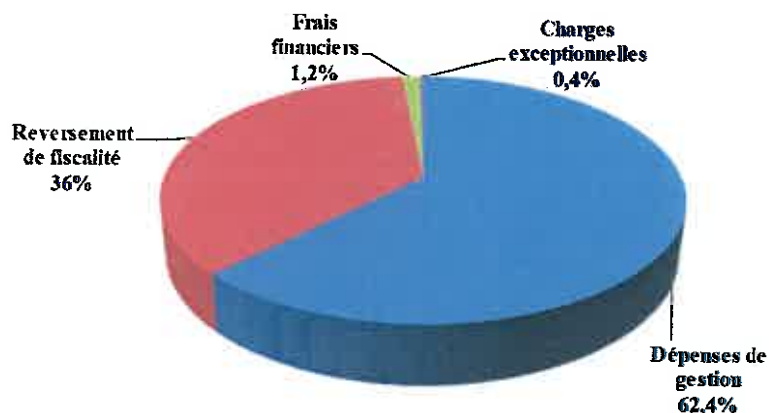
Total fonctionnement	7 850 043,18 €	1 285 592,17 €
Total investissement	11 653 962,93 €	18 218 413,94 €
Total Opérations d'ordre	19 504 006,11 €	19 504 006,11 €

3. La section de fonctionnement

3.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour l'exercice 2020, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 67 841 379,24 €. Elles diminuent de 1,12 M€, dont - 808 K€ de charges exceptionnelles en lien avec la liquidation du SMAGA.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Dépenses réelles de fonctionnement	2019	2020	Evolution
Dépenses de gestion	42 628 214,37 €	42 313 107,99 €	-315 106,38 €
Reversement de fiscalité	24 389 471,97 €	24 415 331,40 €	25 859,43 €
Frais financiers	867 295,44 €	841 834,23 €	-25 461,21 €
Charges exceptionnelles	1 079 397,81 €	271 105,62 €	-808 292,19 €
TOTAL	68 964 379,59 €	67 841 379,24 €	-1 123 000,35 €

Les reversements de fiscalité représentent 36% des dépenses de fonctionnement : ils correspondent principalement aux attributions de compensation (voir explication infra).

➤ Les dépenses de gestion sont réparties de la manière suivante :

Structure des dépenses de gestion	2019	2020	Evolution
Dépenses de personnel	18 031 760,27 €	18 582 036,95 €	550 276,68 €
<i>dont Déchets Ménagers</i>	3 763 678,10 €	3 919 472,27 €	155 794,17 €
Autres charges de gestion courante	9 072 174,27 €	10 530 356,63 €	1 458 182,36 €
<i>dont Déchets Ménagers</i>	85 571,85 €	1 112 087,73 €	1 026 515,88 €
<i>participation au SDIS</i>	5 748 776,00 €	5 787 234,00 €	38 458,00 €
<i>subvention aux RPI (ex-CCTB)</i>	163 479,00 €	163 479,00 €	0,00 €
<i>subventions et participations</i>	2 479 882,87 €	2 977 429,47 €	497 546,60 €
Charges à caractère général	15 524 279,83 €	13 200 714,41 €	-2 323 565,42 €
<i>dont Déchets Ménagers</i>	10 815 058,01 €	8 547 367,71 €	-2 267 690,30 €
<i>fluides</i>	1 028 368,90 €	894 317,74 €	-134 051,16 €
<i>frais d'entretien</i>	2 036 656,99 €	1 007 449,25 €	-1 029 207,74 €
<i>frais de maintenance</i>	743 176,03 €	694 391,71 €	-48 784,32 €
<i>primes d'assurance</i>	248 216,76 €	197 475,99 €	-50 740,77 €
TOTAL	42 628 214,37 €	42 313 107,99 €	-315 106,38 €

Les charges à caractère général sont en diminution de 2,3 M€, principalement par :

- L'entretien des véhicules qui est désormais imputé en charges de gestion courante (chapitre 65) à la demande de la DGFIP pour 1M€ ;
- Les frais de sous-traitance pour la collecte sélective et l'incinération des déchets qui diminuent de 2.2 M€ en raison de l'absence de rattachement des dépenses entre 2018 et 2019 suite à l'intégration de la compétence dans le Budget Principal.

Les dépenses de personnel sont augmentation de 550 K€ par rapport à 2019, soit une progression de 3 %.

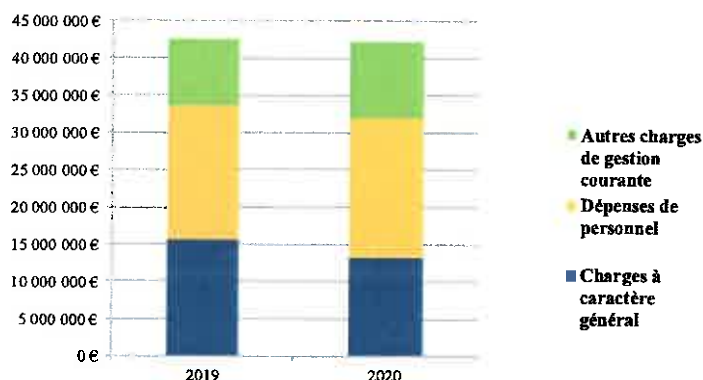
Les principales variations ont porté sur :

- La hausse du remboursement des charges du personnel mutualisé avec la Ville de Belfort,

- Les achats des masques et gels hydro-alcoolique en raison de la crise sanitaire.

Les autres charges de gestion courante progressent de 1,45 M€ entre 2019 et 2020 :

- Imputation de l'entretien des véhicules (1 M€) à la demande de la DGFIP (voir supra).
- Versement des subventions aux associations au niveau de 2018 (+ 497 K€).
- Prise en charge du déficit de clôture du budget de la zone artisanale de Senarmont pour 32 K€ (Voir ci-dessous la partie consacrée à ce budget).



- Les charges exceptionnelles s'élèvent à 271 105 €.

Elles sont composées des subventions d'équilibre versées dans le cadre des DSP et des annulations de titres sur exercices antérieurs. En 2019, les dépenses incluent la constatation de la participation dues par le Grand Belfort communauté d'agglomération aux opérations de liquidation du SMAGA. Cela explique la baisse de ce chapitre de 808 K€ d'un exercice à l'autre.

- Les reversements de fiscalité : s'élève à 24 415 331 € pour l'exercice 2020.

Articles	2019	2020	Évolution en €	Évolution en %
AUTRES RESTITUTIONS DE DEGREVEMENT	7 992,14 €	13 780,12 €	5 787,98 €	72,42%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	23 639 044,83 €	23 639 044,28 €	-0,55 €	0,00%
REVERSEMENT FNGIR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC
FPIC	742 435,00 €	762 507,00 €	20 072,00 €	2,70%
Total Atténuation de produits	24 389 471,97 €	24 415 331,40 €	25 859,43 €	0,11%

- A noter que Grand Belfort communauté d'agglomération prend à sa charge le montant de la contribution au FPIC du territoire conformément au pacte financier et fiscal voté en 2017.
- Le montant reversé aux communes au titre de l'attribution de compensation (23 639 044,28 €) représente 36% des dépenses réelles de fonctionnement.

COMMUNES	Montant 2019	Montant 2020
ANDELNANS	290 025 €	290 025 €
ANGEOT	65 687 €	65 687 €
ARGIESANS	141 091 €	141 091 €
AUTRECHENE	35 605 €	35 605 €
BANVILLARS	29 528 €	29 528 €
BAVILLIERS	364 232 €	364 232 €
BELFORT	16 565 907 €	16 565 907 €
BERMONT	37 093 €	37 093 €
BESSONCOURT	508 119 €	508 119 €
BETHONVILLIERS	97 763 €	97 763 €
BOTANS	74 614 €	74 614 €
BOUROGNE	843 592 €	843 592 €
BUC	24 633 €	24 633 €
CHARMOIS	1 040 €	1 040 €
CHATENOIS LES FORGES	266 199 €	266 199 €
CHEVREMONT	54 112 €	54 112 €
CRAVANCHE	457 773 €	457 773 €
CUNELIERES	43 727 €	43 727 €
DANJOUTIN	624 960 €	624 960 €
DENNEY	67 332 €	67 332 €
DORANS	45 184 €	45 184 €
EGUENIGUE	66 401 €	66 401 €
ELOIE	43 942 €	43 942 €
ESSERT	79 493 €	79 493 €
EVETTE-SALBERT	26 756 €	26 756 €
FONTAINE	80 682 €	80 682 €
FONTENELLE	10 950 €	10 950 €
FOUSSEMAGNE	158 683 €	158 683 €
FRAIS	43 001 €	43 001 €
LACOLLONGE	36 580 €	36 580 €
LAGRANGE	29 891 €	29 891 €
LARIVIERE	98 613 €	98 613 €
MENONCOURT	77 322 €	77 322 €
MEROUX-MOVAL	10 690 €	10 690 €
MEZIRE	49 495 €	49 495 €
MONTREUX-CHÂTEAU	163 510 €	163 510 €
MORVILLARS	372 298 €	372 298 €
NOVILLARD	44 701 €	44 701 €
OFFEMONT	311 069 €	311 069 €
PEROUSE	18 847 €	18 847 €
PETIT-CROIX	35 477 €	35 477 €
PHAFFANS	53 564 €	53 564 €
REPPE	37 216 €	37 216 €
ROPPE	58 068 €	58 068 €
SERMAMAGNY	92 062 €	92 062 €
SEVENANS	27 483 €	27 483 €
TREVENANS	130 284 €	130 284 €
URCEREY	20 875 €	20 875 €
VALDOIE	764 546 €	764 546 €
VAUTHIERMONT	35 990 €	35 990 €
VETRIGNE	11 599 €	11 599 €
VEZELOIS	10 741 €	10 741 €
TOTAL GENERAL	23 639 045 €	23 639 045 €

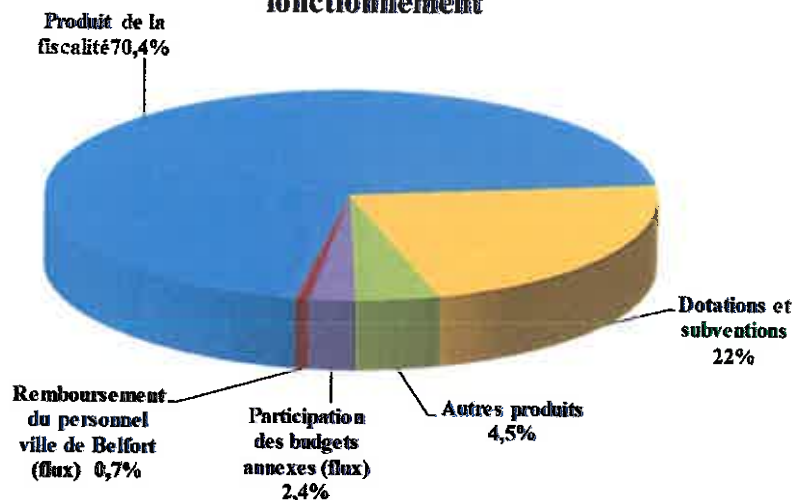
Objet : Compte Administratif 2020 de Grand Belfort : Budget Principal, Budgets Annexes Eau, Assainissement, zone artisanale Senarmont et zone artisanale Les Errues

3.2 Les recettes réelles de fonctionnement

Pour l'exercice 2020, elles s'élèvent à 75 834 230,47 €.

Recettes réelles de fonctionnement	2019	2020	Evolution
Produit de la fiscalité	51 185 839,38 €	53 410 470,00 €	2 224 630,62 €
Dotations et subventions	16 858 174,71 €	16 688 426,42 €	-169 748,29 €
Autres produits	4 820 742,66 €	3 358 950,63 €	-1 461 792,03 €
Participation des budgets annexes (flux)	1 745 552,93 €	1 830 150,00 €	84 597,07 €
Remboursement du personnel ville de Belfort (flux)	634 421,81 €	546 233,42 €	-88 188,39 €
Total	75 244 731,49 €	75 834 230,47 €	589 498,98 €

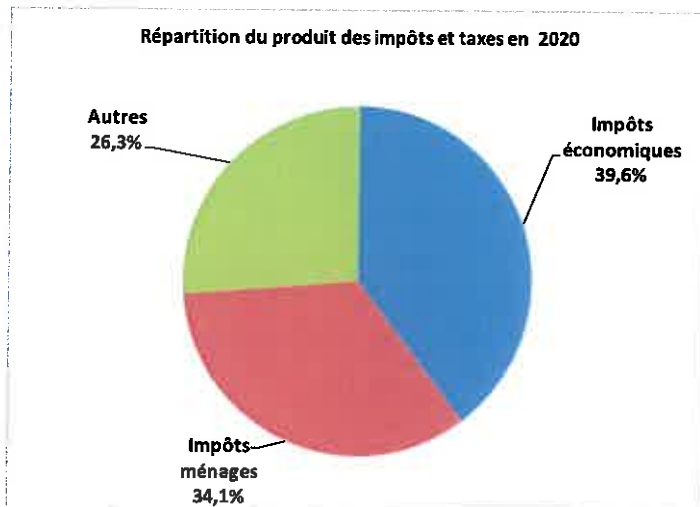
Répartition des recettes réelles de fonctionnement



La fiscalité directe locale représente 70,4 % des ressources de fonctionnement de la collectivité.

➤ Les recettes fiscales : 53 410 470 €

		CA 2019	CA 2020	Evolution
Impôts économiques	CFE	13 553 509 €	13 774 051 €	220 542 €
	CVAE	6 242 390 €	5 293 144 €	-949 246 €
	TASCOM	1 553 328 €	1 642 670 €	89 342 €
	IFER	379 786 €	395 974 €	16 188 €
	PNNGIR	50 342 €	46 476 €	-3 866 €
	TOTAL IMPOTS ECONOMIQUES	21 779 355 €	21 152 315 €	-627 040 €
Impôts ménages	TAXE HABITATION	13 709 904 €	13 956 717 €	246 813 €
	TAXE FONCIERE BATI	1 204 048 €	4 167 131 €	2 963 083 €
	TAXE FONCIERE NON BATI	109 005 €	109 263 €	258 €
	TOTAL IMPOTS MENAGES	15 022 957 €	18 233 111 €	3 210 154 €
Autres	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	12 635 828 €	12 824 184 €	188 356 €
	FPIC	585 588 €	285 774 €	-299 814 €
	ROLES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES	660 883 €	413 864 €	-247 019 €
	GEMAPI Taxe sur les milieux aquatiques	501 228 €	501 222 €	-6 €
	TOTAL AUTRES	14 383 527 €	14 025 044 €	-358 483 €
TOTAL GENERAL		51 185 839 €	53 410 470 €	2 224 631 €

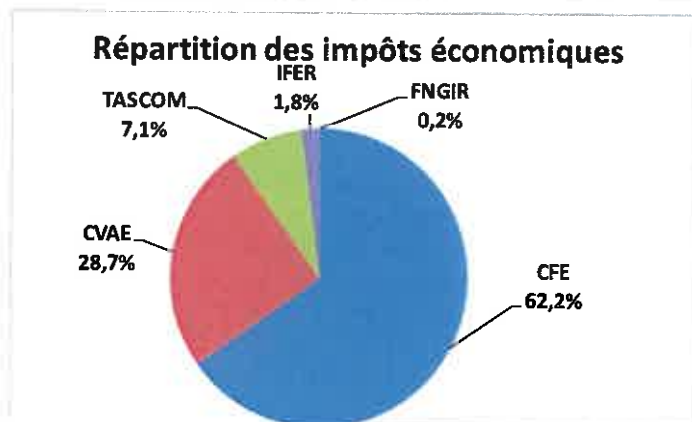
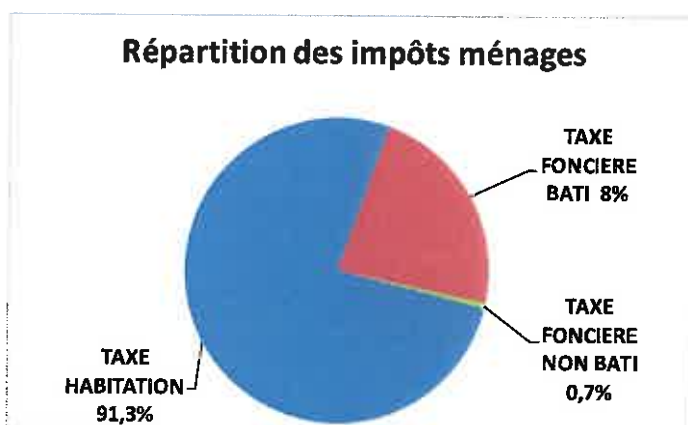


Les recettes fiscales de Grand Belfort communauté d'agglomération se décomposent en :

- Des impôts liés à l'activité économique (CFE, CVAE, TASCOM, IFER, FNGIR) représentant 39,6% des recettes fiscales ;
- Des impôts des ménages (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti) : 34,1% des recettes fiscales ;
- D'autres ressources fiscales correspondant aux recettes fiscales affectées (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la Taxe sur la GEMAPI), à l'attribution du FPIC, et au produit des rôles supplémentaires.

Les recettes fiscales progressent de 2,22 M€ entre 2019 et 2020. Cette évolution correspond à l'impact de la hausse du taux de la taxe sur le foncier bâti (+ 2,96 M€). A cela s'ajoute la revalorisation des bases sur la taxe d'habitation pour 247 K€.

Toutefois, le produit des impôts économiques est en diminution de - 627 K€ en raison de la poursuite de la baisse de la CVAE (- 949 K€). Dans le même temps, la revalorisation des bases permet une hausse du produit de CFE de 220 K€.



➤ **Les dotations et les participations : 16 688 426 €**

Dotation Globale de Fonctionnement	2019	2020	Evolution
Dotation de compensation part salaires	10 139 598,00 €	9 954 961,00 €	-184 637,00 €
Dotation d'intercommunalité	3 025 825,00 €	2 985 431,00 €	-40 394,00 €
TOTAL DGF	13 165 423,00 €	12 940 392,00 €	-225 031,00 €
Autres dotations et participations	2019	2020	Evolution
Aides CITEO	1 779 061,26 €	1 235 771,68 €	-543 289,58 €
Etat compensation TP. CFE. TH. TF	1 190 211,00 €	1 268 362,00 €	78 151,00 €
FDTP	295 001,97 €	294 984,45 €	-17,52 €
Subventions Etat, CAF, ANRU	186 115,48 €	648 487,79 €	462 372,31 €
Fonds d'amorçage réforme des rythmes scolaires	850,00 €	0,00 €	-850,00 €
Subventions et participations de la Région	9 000,00 €	86 693,50 €	77 693,50 €
Subventions et participations du Département	232 512,00 €	213 735,00 €	-18 777,00 €
Total autres dotations et participations	3 692 751,71 €	3 748 034,42 €	55 282,71 €

La Dotation Globale de Fonctionnement poursuit sa baisse constatée depuis plusieurs exercices. La Dotation de compensation demeure une variable d'ajustement pour l'Etat et poursuit régulièrement son érosion.

Les autres dotations et participations perçues par la collectivité sont globalement stables :

- L'aide versée par CITEO (- 543 K€) : le montant 2019 inclut le 4^{ème} trimestre 2018 qui n'a pu faire l'objet d'un rattachement suite à l'intégration de la compétence Déchets Ménagers au sein du budget principal.
- Le versement par l'Etat d'une avance sur la compensation pour pertes de recettes fiscales et domaniales liées à la crise sanitaire (+ 330 K€) ;
- La subvention reçue de l'Agence de l'Eau pour le projet de coopération internationale ECOSAN. Cette somme est la contrepartie d'une subvention versée par la collectivité ;
- La participation reçue de la Région dans le cadre du Fonds Régional des Territoires mis en place pour aider les entreprises et collectivités dans le cadre de la crise sanitaire. Ces fonds sont destinés être redistribués aux bénéficiaires en 2021.

➤ **Les autres recettes (chapitres 70, 75, 76, 77 et 013)**

	2019	2020	Evolution
Participation des budgets annexes	1 745 552,93 €	1 830 150,00 €	84 597,07 €
Vente du service Déchets Ménagers	612 041,33 €	340 299,62 €	-271 741,71 €
Produits d'exploitation	1 095 787,27 €	758 365,05 €	-337 422,22 €
Gardes Champêtres	127 423,00 €	130 292,00 €	2 869,00 €
Aires d'accueil	37 476,61 €	17 472,66 €	-20 003,95 €
Conservatoire à Rayonnement Départemental	469 241,62 €	328 038,36 €	-141 203,26 €
Patinoire	190 114,10 €	164 904,40 €	-25 209,70 €
Piscine du Parc	148 228,76 €	53 310,33 €	-94 918,43 €
Piscine Pannoux	123 303,18 €	64 347,30 €	-58 955,88 €
Produits financiers	771 502,89 €	291 443,83 €	-480 059,06 €
Produits exceptionnels	1 931 489,72 €	1 310 630,77 €	-620 858,95 €
liées à la liquidation du SMAGA	1 833 163,97 €	0,00 €	-1 833 163,97 €
Autres produits	1 044 343,26 €	1 204 444,78 €	160 101,52 €
TOTAL	7 200 717,40 €	5 735 334,05 €	-1 465 383,35 €

Les recettes de vente de marchandises liées à la compétence Déchets Ménagers baissent de 271 K€. Celle-ci est principalement liée à la baisse du prix de ventes de marchandises suite à la crise sanitaire.

Les recettes des services culturels et sportifs sont en forte baisse en raison des confinements et de la fermeture des équipements pendant la crise sanitaire. Le service des Gardes Champêtres voit ses recettes progresser en raison d'une revalorisation de la cotisation versée par les communes adhérentes au service.

Après un dividende exceptionnel en 2019, les produits financiers perçus de la SEM TANDEM sont revenus à leur niveau habituel (291 K€).

En ce qui concerne les produits exceptionnels :

- En 2019, leur montant est lié au reversement attendu du montant des parts détenues par les communes dans le cadre de la liquidation du SMAGA (1,8 M€).
- En 2020, le montant des recettes exceptionnelles résulte de la vente des anciens sièges de la CAB (boulevard Dunand à Belfort) et de la CCTB (rue des Bleuets à Bessoncourt) pour un total de 1,2 M€.

Bilan de la section de fonctionnement

Le solde de gestion courante correspond à la différence entre les recettes et les dépenses courantes de fonctionnement. Il mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante de la collectivité hors frais financiers et exceptionnels.

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio, qui intègre les opérations à caractère exceptionnel, peut varier de façon significative d'une année sur l'autre. L'épargne brute est prioritairement affecté au remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements par des ressources propres.

	CA 2019	CA 2020
recettes de gestion courantes	72 501 431,44	74 232 155,87
- dépenses de gestion courantes	67 017 686,34	66 728 439,39
= solde de gestion courante	5 483 745,10	7 503 716,48
recettes réelles de fonctionnement	75 244 731,49	75 834 230,47
- dépenses réelles de fonctionnement	68 964 379,59	67 841 379,24
= Epargne brute	6 280 351,90	7 992 851,23
- Remboursement du capital de la dette	4 834 165,35	5 318 538,27
= Epargne nette	1 446 186,55	2 674 312,96

L'amélioration du solde de gestion courante est principalement liée à la hausse de 2,9 M€ du produit de taxe foncière bâti, limitée en partie par la baisse de CVAE de 0,9 M€.

L'évolution tant de l'épargne brute que de l'épargne nette fait apparaître une amélioration des marges de manœuvre du budget général. Le budget principal dégage fin 2020, 2,67 M€ d'épargne nette.

4. La section d'investissement

4.1 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2020 s'établissent à 20,8 M€ dont près de 17 M€ de dépenses d'équipement.

	2019	2020	Evolution
Dépenses d'équipement	17 542 751,82 €	14 556 602,90 €	-2 986 148,92 €
<i>dont opération d'équipement PLH</i>	367 965,93 €	461 277,58 €	93 311,65 €
<i>dont Service Déchets Ménagers</i>	1 264 808,82 €	1 359 691,93 €	94 883,11 €
Échéance parts TANDEM	1 450 000,00 €	1 459 601,00 €	9 601,00 €
Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Emprunt	3 384 165,35 €	3 858 937,27 €	474 771,92 €
Autres dépenses	508 000,00 €	976 429,69 €	468 429,69 €
TOTAL	22 884 917,17 €	20 851 570,86 €	-2 033 346,31 €

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 se répartissent ainsi :

	CA 2020
PROJET INDIVIDUALISE	9 789 437,20 €
<i>dont construction nouvelle piscine</i>	4 592 493,51 €
ENVELOPPE PROJETS COURANTS	1 666 548,00 €
ENVELOPPE DECHETS MENAGERS	1 359 691,93 €
EAUX PLUVIALES	877 175,19 €
MOYEN DES SERVICES	622 932,57 €
GEMAPI	604 537,71 €
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	570 703,58 €
MAINTENANCE	453 399,81 €
AUTRES INVESTISSEMENTS	377 226,96 €
GRANDS EQUIPEMENTS	332 247,18 €
ENTRETIEN DES ZAC	165 762,96 €
SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE	74 600,00 €
DEFENSE INCENDIE	58 370,50 €
ECO CAMPUS	40 000,00 €
TOTAL	16 992 633,59 €

Les principales opérations réalisées sur 2020 sont les suivantes :

PROJET INDIVIDUALISE		9 789 437,20 €
Dont	TRAVAUX NOUVELLE PISCINE	4 592 493,51 €
	SUBVENTION CD68 TRAVAUX CONVOIS EXCEPTIONNELS	2 200 730,32 €
	ECHÉANCE PARTS TANDEM CD 90	1 459 601,00 €
	ZAC TECHN'HOM I - PART AMENAGEUR SODEB	800 000,00 €
	ZAC PLUTONS - PARTICIPATION DEFICIT	400 000,00 €
	GFU HAUT DEBIT	128 102,77 €
	TECHN HOM II ET III - PARTICIPATION AU DEFICIT	82 600,00 €
	AIDE A L'IMMOBILIER ENTREPRISE	70 000,00 €

ENVELOPPE PROJETS COURANTS		1 666 548,00 €
Dont	FONDS D'AIDES COMMUNES 2014-2020	880 926,25 €
	PLH ET PLHA	464 777,58 €
	RENOUVELLEMENT MATERIELS ECOLES	127 450,03 €
	E-ECOLES	119 016,00 €
	FONDS DE CONCOURS PAYSAGE ET VALORISATION PATRIMOINE	49 880,14 €
ENVELOPPE DECHETS MENAGERS		1 359 691,93 €
	ACQUISITION VEHICULES	599 444,18 €
	GARAGES RUE DES CARRIERES	254 283,86 €
	BACS ROULANTS BENNES ET COMPOSTEURS	167 730,84 €
	CONTENEURS ENTERRES	123 912,24 €
	NOUVEAU BATIMENT DECHETS MENAGERS REMB VILLE	100 000,00 €
	TRAVAUX DECHETTERIES	72 803,47 €
	ETUDE DECHETTERIE FONTAINE	18 626,44 €
	MATERIEL	14 644,69 €
	AMENGT AIRES RETOURNEMENT COMMUNES	4 886,21 €
	MODULES LOGICIEL GESBAC	3 360,00 €
EAUX PUVIALES		877 175,19 €
	EAUX PUVIALES TRAVAUX NEUFS MO COMMUNES	557 434,93 €
	TVX RESEAUX EAUX PUVIALES	266 763,66 €
	ETUDES DIVERSES	52 976,60 €
MOYEN DES SERVICES		668 692,72 €
Dont	MATERIEL INFORMATIQUE	195 592,56 €
	LOGICIEL INFORMATIQUE	178 162,57 €
	SIG ORTHO PHOTO PLAN PROJETS	109 283,59 €
	ENM MOBILIER ET INSTRUMENTS	50 482,70 €
	AUTRES	50 870,35 €
	MATERIELS GRANDS EQUIPEMENTS	38 540,80 €
GEMAPI		604 537,71 €
	SEUIL VALDOIE	478 175,31 €
	PARTICIPATION CONVENTION BASSIN PARTIE INV	75 000,00 €
	ETUDES DIVERSES	33 962,40 €
	MOE BARRAGE ETANG DES FORGES	17 400,00 €
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR		570 703,58 €
	SUB ECO CAMPUS EQUIP SCIENTIFIQUE	490 000,00 €
	OPEN LAB UTBM MATERIEL	44 503,58 €
	SOUTIEN UFR STGI INVESTISSEMENT	36 200,00 €
MAINTENANCE		507 005,24 €
	MAINTENANCE BATIMENTS	168 400,02 €
	ADAP PROGRAMMATION	89 448,74 €
	RESEAUX HAUT-DEBIT	67 726,22 €
	VOIRIE D' INTERET COMMUNAUTAIRE	55 425,43 €
	MAINTENANCE AUTES	72 399,40 €
AUTRES INVESTISSEMENTS		377 226,96 €
	AIDE A LA PIERRE ETAT 2011/2016	226 682,00 €
	REGUL CPTÉ 1069 POUR PASSAGE M57	66 429,69 €
	FRAIS D'ETUDES	32 396,00 €
	PEPINIERE ENTREPRISE	26 827,48 €

GRANDS EQUIPEMENTS	332 247,18 €
STADE SERZIAN TRAVAUX	247 248,03 €
VIDEOSURVEILLANCE	51 048,00 €
TRAVAUX AUTRES EQUIPEMENTS	33 951,15 €
ENTRETIEN DES ZAC	165 762,96 €
SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE	74 600,00 €
PARTICIPATION FINANCIERE DESSERTE CYCLABLE HNFC	38 600,00 €
SUBVENTION EQUIPEMENT THEATRE GRANIT	30 000,00 €
ASSOC JARDINS OUVRIERS SUBV EQUIPT	6 000,00 €
DEFENSE INCENDIE	58 370,50 €
ECO CAMPUS OP CPTE TIERS	40 000,00 €

L'année 2020 a vu la poursuite du projet le plus important du mandat, à savoir la construction du nouvel équipement aquatique. Toutefois, le retard pris dans l'exécution de ce projet, en raison de la crise sanitaire, a conduit à l'augmentation des dépenses reportées.

4.2 Les autorisations de programme et crédits de paiement

Programme : E-école			
AP	Montant AP	exercice ant.	2020
Voté antérieur	2 536 166,00 €	2 265 922,58 €	270 243,42 €
		Réalisé 2020	119 016,00 €
		non consommé 2020	151 227,42 €

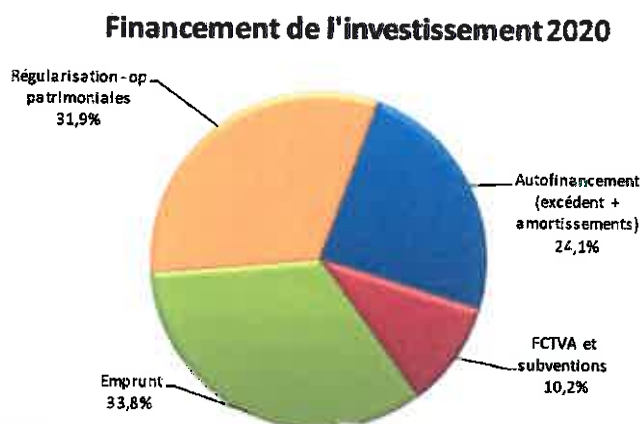
Programme : FONDS D'AIDE AUX COMMUNES			
AP	Montant AP	exercice ant.	2020
Voté antérieur	5 906 066,00 €	3 455 017,39 €	2 451 048,61 €
		Réalisé 2020	880 926,25 €
		non consommé 2020	1 570 122,36 €

Programme : PLH 2016 - 2021					
AP	Montant AP	Réalisé antérieur	CP 2020	Réalisé 2020	Non consommés 2020
3.2 Accompagner le développement de programmes de logts	600 000 €	104 800,00 €	135 400,00 €	70 000,00 €	65 400,00 €
3.3 Renouvellement urbain (démolition)	500 000 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3.4 Poursuivre le renouvellement urbain des autres quartiers politique de la ville	300 000 €	60 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €	0,00 €
4.1 Dispositif copropriétés fragiles	180 000 €	54 722,48 €	68 535,07 €	23 633,58 €	44 901,49 €
4.3 Réhabilitation parc privé	649 220 €	105 019,00 €	100 000,00 €	31 847,00 €	68 153,00 €
4.4 Lutte contre la vacance	150 000 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4.5 Dispositif de requalification et d'adaptation du parc ancien Belfort Nord	640 000 €	15 714,00 €	171 286,00 €	14 597,00 €	156 689,00 €
4.6 Favoriser l'accession à la propriété	280 000 €	12 000,00 €	24 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
4.7 Rééquilibrer la production de logement social	282 000 €	92 500,00 €	45 400,00 €	19 900,00 €	25 500,00 €
4.9 Favoriser la réhabilitation énergétique du parc social	375 280 €	254 200,00 €	91 900,00 €	79 300,00 €	12 600,00 €
4.12 A dapter les logement publics au maintien à domicile	720 000 €	354 076,78 €	136 500,00 €	70 000,00 €	66 500,00 €
	4 676 500 €	1 053 032,26 €	913 021,07 €	461 277,58 €	451 743,49 €

Objet : Compte Administratif 2020 de Grand Belfort : Budget Principal, Budgets Annexes Eau, Assainissement, zone artisanale Senarmont et zone artisanale Les Errues

Les crédits non consommés seront réaffectés lors du vote du budget supplémentaire.

4.3 Les recettes d'investissement



Afin de financer son programme d'investissements, Grand Belfort Communauté d'Agglomération a eu recours à l'emprunt à hauteur de 11 M€.

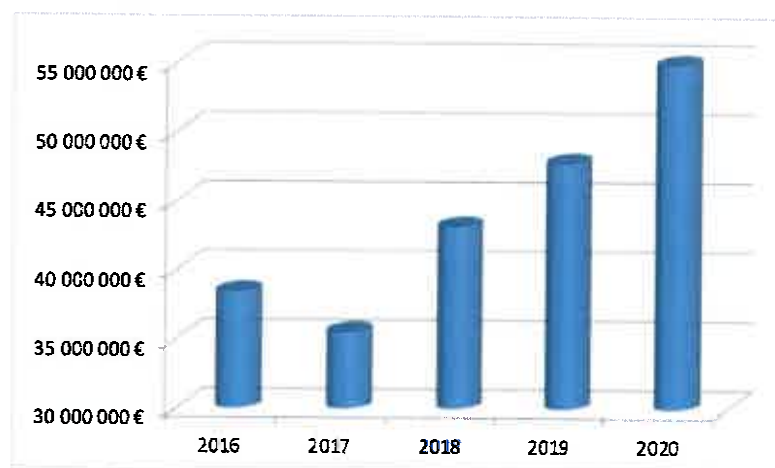
Il complète les subventions perçues pour 1,7 M€ :

- Travaux de la nouvelle piscine : 1 023 K€ (CADD (Region) et Agence Nationale du Sport)
- Région (Fonds Régional des Territoires) : 290 K€
- Dans le cadre de la GEMAPI : 252 K€ (Agence de l'Eau et DSIL).

5 La dette

5.1 L'encours de la dette

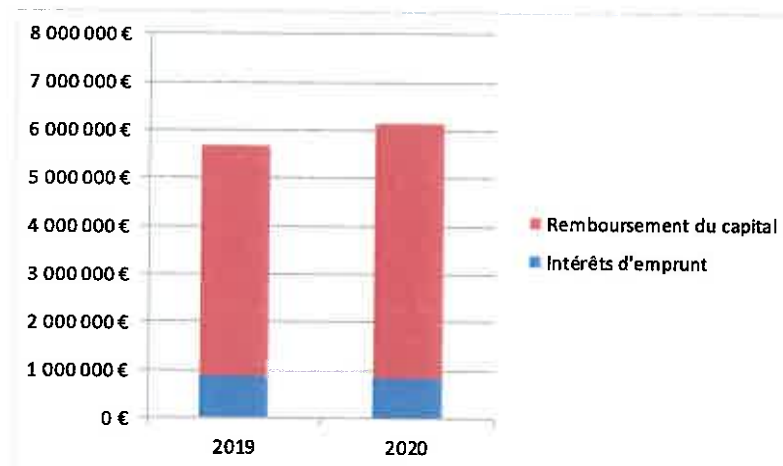
	2016	2017	2018	2019	2020
Evolution de l'encours de la dette au 31 décembre	38 427 062 €	35 524 328 €	43 135 818 €	47 752 691 €	54 893 754 €



La capacité de désendettement reste à un niveau acceptable de 6,8 ans, contre 7,6 ans au compte administratif 2019.

5.2 La charge de la dette :

	2019	2020
Intérêts d'emprunt	867 295 €	841 834 €
Remboursement du capital	4 834 165 €	5 318 538 €
Charge de la dette	5 701 460 €	6 160 372 €



Ces montants intègrent le paiement échelonné des actions TANDEM auprès du Conseil Départemental d'un montant global de 6,5 M € et dont le dernier versement a eu lieu sur 2020 (1,45 M€ de capital et 12 687 € d'intérêts).

6 Détail sur la compétence Déchets Ménagers

BILAN SUR LA TEOM

Section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation SERTRID (incinération des déchets)	5 271 300,00 €	TEOM	12 910 808,00 €
Dépenses de personnel	3 919 472,27 €		
Prestation de collecte sélective	1 095 926,43 €	Aides CITEO	1 235 771,68 €
Entretien des véhicules	1 057 555,00 €		
Flux pour adm générale	785 230,00 €	Produits des services	340 299,62 €
Sous traitance collecte	601 121,03 €		
Transport et traitement déchetteries	507 128,72 €	Autres produits	56 131,63 €
Autres charges	345 090,36 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	13 582 823,81 €	TOTAL FONCTIONNEMENT	14 543 010,93 €

Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Véhicules	599 444,18 €	FCTVA	105 641,64 €
Garage rue des Carrières	254 283,86 €		
Bacs, composteurs et bennes	167 730,84 €		
Conteneurs	123 912,24 €		
Nouveau Bâtiment (Remb ville)	100 000,00 €		
Travaux déchetteries	72 803,47 €		
Etude déchetterie Fontaine	18 626,44 €		
Matériels divers	14 644,69 €		
Subv aires retournement communes	4 886,21 €		
Modules logiciel GESBAC	3 360,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	1 359 691,93 €	TOTAL INVESTISSEMENT	105 641,64 €
TOTAL GENERAL	14 942 515,74 €	TOTAL GENERAL	14 648 652,57 €

La Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères est règlementairement affectée exclusivement au financement de la compétence Déchets Ménagers.

7 Détail sur la compétence GEMAPI
(Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations)

BILAN SUR LA GEMAPI

Section de fonctionnement :

DEPENSES 2020		RECETTES 2020	
Entretien des cours d'eau	705,60 €	Taxe sur les milieux aquatique	504 893,00 €
Dépenses de personnel	41 970,60 €	Subvention Agence de l'Eau	17 324,00 €
Participation convention bassin	25 000,00 €	TOTAL RECETTES 2020	522 217,00 €
TOTAL DEPENSES 2020	67 676,20 €		

Section d'investissement :

DEPENSES 2020		RECETTES 2020	
Etude barrage de l'Arсот	10 704,00 €	Subv Agence de l'Eau Travaux Seuil Valdoie	162 160,00 €
Etude topographique Morvillars	23 258,40 €	DSIL 2020 Travaux Barrage Etang des Forges	90 000,00 €
Participation convention bassin	75 000,00 €	TOTAL RECETTES 2020	252 160,00 €
Travaux Seuil Valdoie	478 175,31 €		
MOE barrage Etang des Forges	17 400,00 €		
TOTAL DEPENSES 2020	604 537,71 €		

DEPENSES 2020 REPORTEES SUR 2021		RECETTES 2020 REPORTEES SUR 2021	
Réfection seuil Valdoie	87 674,05 €	Conventions Agence de l'Eau	251 073,00 €
Etude barrage Arсот	4 656,00 €	Participation Région étude Morvillars	4 262,00 €
Frais étude digue Etang des Forges	4 800,00 €		
MOE barrage Etang des Forges	37 800,00 €		
Travaux barrage Etang des Forges	972 000,00 €		
MOE tronçon prioritaire Morvillars	17 046,00 €		
TOTAL REPORTS SUR 2021	1 123 976,05 €	TOTAL REPORTS SUR 2021	255 335,00 €

TOTAL INVESTISSEMENT	1 728 513,76 €	TOTAL INVESTISSEMENT	507 495,00 €
-----------------------------	-----------------------	-----------------------------	---------------------

Non consommés au titre du prélèvement de la taxe GEMAPI 2019	499 632,86 €
---------------------------------------------------------------------	---------------------

TOTAL GENERAL	1 796 189,96 €	TOTAL GENERAL	1 529 344,86 €
----------------------	-----------------------	----------------------	-----------------------

La taxe sur les milieux aquatiques est règlementairement affectée exclusivement au financement de la compétence de tout ou partie de la compétence GEMAPI.

L'exercice de la compétence GEMAPI est récente pour Grand Belfort. Ceci expliquait le décalage sur les deux premiers exercices entre les montants prélevés au titre de la taxe et les actions engagées.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget annexe de l'Eau n'a pas connu de modification de son périmètre d'intervention en 2020.

1. La détermination du résultat 2020

1.1 L'équilibre général

	CA 2019	CA 2020	Evolution	
Recettes réelles d'exploitation	10 631 404,11 €	10 987 554,36 €	356 150,25 €	1
Ventes d'eau	7 868 230,97 €	8 026 202,77 €	157 971,80 €	
dont : ventes d'eau hors abonnement	6 691 602,76 €	6 783 113,05 €	91 510,29 €	
abonnements eau	1 176 628,21 €	1 243 089,72 €	66 461,51 €	
Redevance et coopération	1 768 562,65 €	1 805 241,09 €	36 678,44 €	
Produits exceptionnels	38 631,84 €	33 423,54 €	-5 208,30 €	
Autres produits	955 978,65 €	1 122 686,96 €	166 708,31 €	
Recettes d'ordre de fonctionnement	255 389,33 €	195 699,00 €	-59 690,33 €	2
Reprise du résultat de fonctionnement N-1	597 454,59 €	1 647 643,50 €	1 050 188,91 €	3
Dépenses réelles d'exploitation	7 523 640,16 €	7 341 328,21 €	-182 311,95 €	4
Charges générales	3 030 826,93 €	3 094 403,81 €	63 576,88 €	
dont : achats d'eau	1 714 325,86 €	1 830 778,17 €	116 452,31 €	
redevances	361 371,79 €	408 138,14 €	46 766,35 €	
Charges de personnel	2 505 169,45 €	2 426 283,22 €	-78 886,23 €	
Atténuation de produits	1 322 266,00 €	1 000 434,00 €	-321 832,00 €	
Charges de gestion courantes	130 393,58 €	375 002,36 €	244 608,78 €	
Charges financières	295 116,99 €	271 339,14 €	-23 777,85 €	
Charges exceptionnelles	139 867,21 €	173 865,68 €	33 998,47 €	
Dotations aux provisions	100 000,00 €	0,00 €	-100 000,00 €	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 517 648,88 €	1 740 016,15 €	222 367,27 €	5
Solde d'exécution de fonctionnement	2 442 958,99 €	3 749 552,50 €	1 306 593,51 €	6=1+2+3-4-5
Recettes réelles d'investissement	3 586 267,43 €	3 718 962,49 €	132 695,06 €	7
Recettes propres d'investissement	1 686 267,43 €	1 788 962,49 €	102 695,06 €	
Emprunts réalisés	1 900 000,00 €	1 930 000,00 €	30 000,00 €	
Recettes d'ordre d'investissement	1 578 234,53 €	1 761 125,90 €	182 891,37 €	8
Dépenses réelles d'investissement	5 188 223,05 €	4 971 309,77 €	-216 913,28 €	9
Dépenses d'équipement	3 326 966,57 €	3 416 683,19 €	89 716,62 €	
Remboursement de la dette (hors refin.)	1 861 256,48 €	1 554 626,58 €	-306 629,90 €	
Dépenses d'ordre d'investissement	315 974,98 €	216 808,75 €	-99 166,23 €	10
Reprise du résultat d'investissement N-1	1 240 569,61 €	1 580 265,68 €	339 696,07 €	11
Solde d'exécution d'investissement	-1 580 265,68 €	-1 288 295,81 €	291 969,87 €	12=7+8-9-10-11

1.2 Le résultat de l'exercice 2020

Recettes de fonctionnement	12 830 896,86 €	}	Solde d'exécution en fonctionnement	3 749 552,50 €
Dépenses de fonctionnement	9 081 344,36 €			
Recettes d'investissement	5 480 088,39 €	}	Solde d'exécution en investissement	-1 288 295,81 €
Dépenses d'investissement	6 768 384,20 €			
Restes à réaliser en recettes	378 519,00 €	}	Solde des restes à réaliser	-187 358,62 €
Restes à réaliser en dépenses	565 877,62 €			
			Solde d'exécution global	2 273 898,07 €

Le compte administratif 2020 présente un excédent global de clôture de 2 273 898,07 € pour le budget annexe de l'eau. L'affectation du résultat 2020 fera l'objet d'une délibération spécifique.

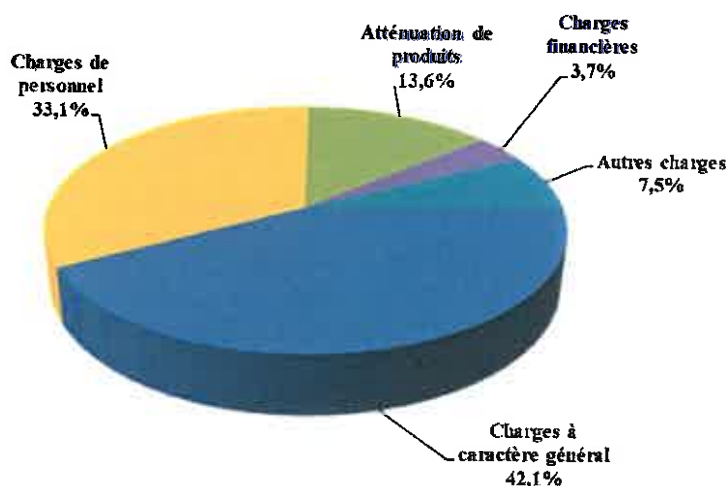
2. La section de fonctionnement

2.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

En 2020, elles s'élèvent à 7 341 328 € en diminution de 182 K€ par rapport à 2019, soit - 2,42%.

Dépenses réelles de Fonctionnement	2019	2020	Evolution
Charges à caractère général	3 030 826,93 €	3 094 403,81 €	63 576,88 €
Charges de personnel	2 505 169,45 €	2 426 283,22 €	-78 886,23 €
Agence de l'Eau : Redevance pollution domestique	1 322 266,00 €	1 000 434,00 €	-321 832,00 €
Autres charges de gestion courante	130 393,58 €	375 002,36 €	244 608,78 €
Charges financières	295 116,99 €	271 339,14 €	-23 777,85 €
Charges exceptionnelles	139 867,21 €	173 865,68 €	33 998,47 €
Dotations aux provisions	100 000,00 €	0,00 €	-100 000,00 €
TOTAL	7 523 640,16 €	7 341 328,21 €	-182 311,95 €

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2020



Les charges à caractère général augmentent de 63 K€ entre 2019 et 2020 soit + 2,09%

Cette évolution correspond à :

- La modification de l'imputation des coûts d'entretien des véhicules qui sont désormais comptabilisés en charges de gestion courantes (chapitre 65) (- 77 K€).

- L'augmentation des achats d'eau à Pays de Montbéliard agglomération et au syndicat des eaux de la Saint-Nicolas en raison de la sécheresse (+ 119 K€).

Répartition des charges à caractère général :

	2019	2020	Evolution
Achat d'eau	1 515 439,64 €	1 634 981,97 €	119 542,33 €
Participation au budget général (flux)	419 432,00 €	418 728,00 €	-704,00 €
Redevance prélèvement des eaux	361 371,79 €	408 138,14 €	46 766,35 €
Fluides	198 886,22 €	195 796,20 €	-3 090,02 €
Charges diverses	165 509,11 €	163 504,75 €	-2 004,36 €
Dépenses d'entretien	117 493,74 €	97 141,43 €	-20 352,31 €
Analyse des eaux	59 347,23 €	89 750,00 €	30 402,77 €
Produits de traitement des eaux	89 581,20 €	86 363,28 €	-3 217,92 €
Entretien des véhicules (SMGPAP)	103 766,00 €	0,00 €	-103 766,00 €
TOTAL	3 030 826,93 €	3 094 403,77 €	63 576,84 €

Les charges de personnels diminuent de 79 K€ (- 3,15%)

Cette évolution s'explique essentiellement par la diminution du montant des remboursements de frais du personnel mutualisé avec le budget annexe de l'assainissement.

Les autres charges de gestion courante progressent de 244 K€ entre 2019 et 2020 (+ 187%).

Cette évolution s'explique par :

- Les charges d'entretien des véhicules pour 129 K€. Les années précédentes, ces montants étaient constatés en charges générales (Voir supra).
- La constatation de créances éteintes (220 500 €) concernant le syndic ABC Immobilier suite à la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte à son encontre (délibération du 15 octobre 2020).

2.2 Les recettes réelles de fonctionnement

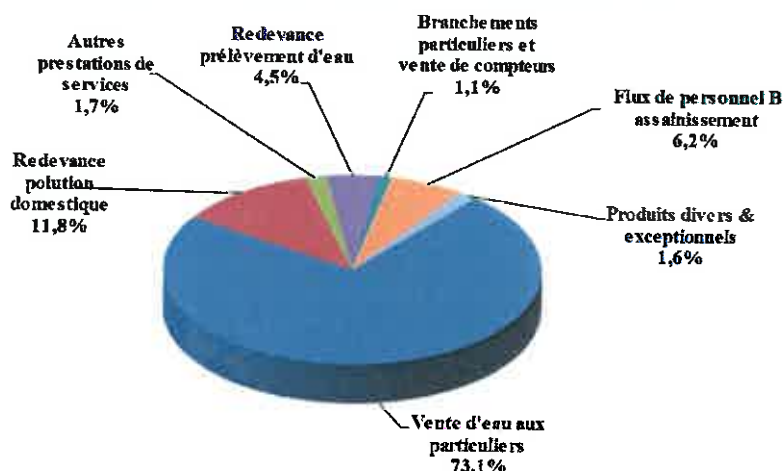
Pour l'exercice 2020 elles s'élèvent à 10 987 554 €.

Recettes réelles de fonctionnement	2019	2020	Evolution
Vente d'eau aux particuliers	7 868 230,97 €	8 026 202,77 €	157 971,80 €
Redevance pollution domestique	1 269 057,84 €	1 300 336,63 €	31 278,79 €
Autres prestations de services	168 350,20 €	185 382,90 €	17 032,70 €
Redevance prélèvement d'eau	482 672,61 €	487 923,39 €	5 250,78 €
Branchements particuliers	120 385,17 €	105 850,48 €	-14 534,69 €
Vente compteurs	23 549,70 €	17 728,80 €	-5 820,90 €
Vente d'eau industrielle	9 341,20 €	2 820,00 €	-6 521,20 €
Remb. Personnel B. Assainissement	546 161,00 €	682 274,00 €	136 113,00 €
Produits divers & exceptionnels	71 655,42 €	33 424,39 €	-38 231,03 €
Reprises sur provisions	72 000,00 €	145 611,00 €	73 611,00 €
TOTAL	10 631 404,11 €	10 987 554,36 €	356 150,25 €

L'augmentation des recettes réelles de fonctionnement de 356 K€ s'explique par :

- L'augmentation de 294 K€ des produits liés à l'activité du service (vente d'eau, redevances). Le produit de l'activité du service « vente d'eau » progresse de 2%.
- L'augmentation de 136 K€ des recettes liées au remboursement par le budget annexe assainissement des charges mutualisées entre les deux services (personnel, affranchissement...).

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2020



Abonnement et ventes d'eau :

Aucune modification de tarif n'a été appliquée en 2020 sur la part fixe et les volumes consommés.

Les produits liés à l'activité du service sont en progression de 2%.

	2019	2020	Evolution
Abonnements vente d'eau (Part fixe)	1 176 628,21 €	1 243 089,72 €	66 461,51 €
Vente d'eau aux abonnés (Part variable)	6 691 602,76 €	6 783 113,05 €	91 510,29 €
Total	7 868 230,97 €	8 026 202,77 €	157 971,80 €

Bilan de la section d'exploitation

Définitions du solde de gestion courante, de l'épargne brute et de l'épargne nette.

	CA 2019	CA 2020
recettes de gestion courantes	10 520 772,27	10 808 519,82
- dépenses de gestion courantes	6 988 655,96	6 896 123,39
= solde de gestion courante	3 532 116,31	3 912 396,43
recettes réelles de fonctionnement	10 631 404,11	10 987 554,36
- dépenses réelles de fonctionnement	7 523 640,16	7 341 328,21
= Epargne brute	3 107 763,95	3 646 226,15
- Remboursement du capital de la dette	1 861 256,48	1 554 626,58
= Epargne nette	1 246 507,47	2 091 599,57

L'activité du budget annexe de l'Eau a permis de dégager une épargne nette de 2 091 K€ pour financer les dépenses d'équipement, en progression de 68% par rapport à 2019. L'amélioration de l'épargne nette est

Objet : Compte Administratif 2020 de Grand Belfort : Budget Principal, Budgets Annexes Eau, Assainissement, zone artisanale Senarmont et zone artisanale Les Errues

permise par la combinaison de l'augmentation de l'épargne brute (fruit d'une hausse des recettes d'exploitation et d'une légère diminution des charges) et de la diminution du montant du capital de la dette à rembourser.

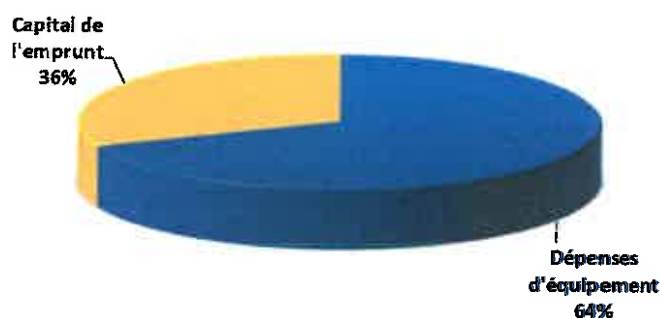
3. La section d'investissement

3.1 Les dépenses d'investissement

Pour l'exercice 2020, elles s'élèvent à 4 971 309 €. Elles sont en légère diminution par rapport à 2019, en raison de la baisse du capital des emprunts à rembourser.

	2019	2020	Evolution
Dépenses d'équipement	3 326 966,57 €	3 416 683,19 €	89 716,62 €
Capital de l'emprunt	1 861 256,48 €	1 554 626,58 €	-306 629,90 €
TOTAL	5 188 223,05 €	4 971 309,77 €	-216 913,28 €

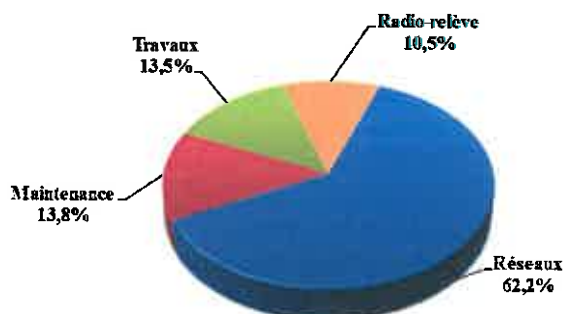
Dépenses réelles d'investissement 2020



Les dépenses d'équipement d'un montant total de 3 416 683 € sont réparties de la manière suivante :

	2020
Réseaux	2 125 642,69 €
Maintenance	470 900,39 €
Travaux	460 225,77 €
Radio-relève	359 914,34 €
TOTAL	3 416 683,19 €

Le programme d'investissement 2020 s'est porté sur l'amélioration de la qualité des réseaux d'eau potable et la maintenance des bâtiments et équipements connexes.



3.2 Les recettes d'investissement

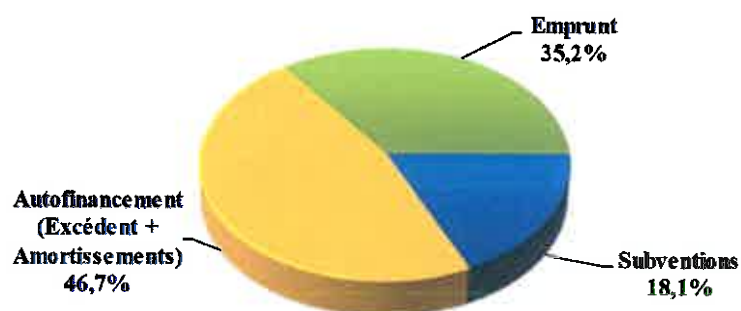
Pour 2020, elles s'élèvent à 5 480 088 € soit une augmentation de 325 K€ par rapport à 2019.

- L'autofinancement constitue la principale ressource d'investissement de la collectivité (2,5 M€).

- Le niveau des subventions perçues de l'Agence de l'Eau est en nette amélioration par rapport à 2019.
- Le financement a été complété par un recours à l'emprunt d'un niveau équivalent à celui de 2019.

Financement de l'investissement	2019	2020	Evolution
Subventions	256 456,00 €	993 647,00 €	737 191,00 €
Autofinancement (Excédent + Amortissement)	3 008 045,96 €	2 556 441,39 €	-451 604,57 €
Emprunt	1 900 000,00 €	1 930 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL	5 164 501,96 €	5 480 088,39 €	315 586,43 €

Financement des investissements 2020

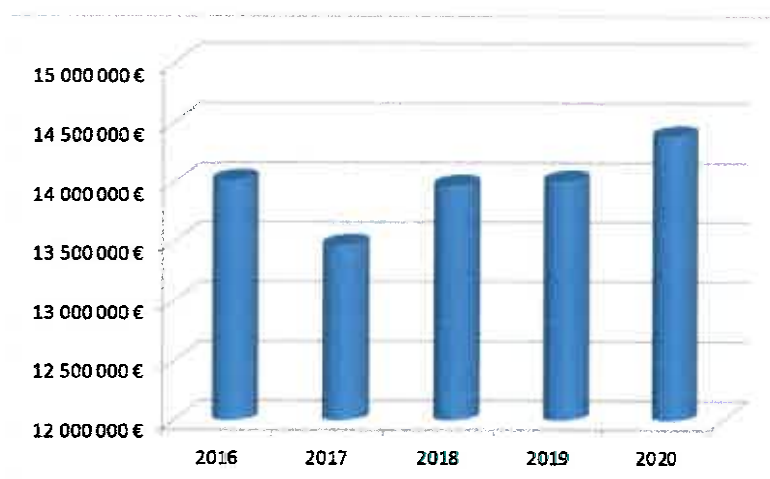


4. La dette

4.1 L'encours de la dette :

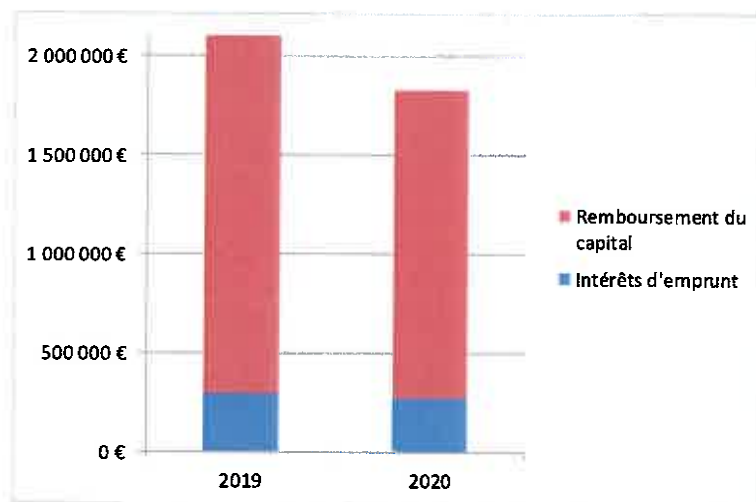
	2016	2017	2018	2019	2020
Evolution de l'encours de la dette au 31 décembre	14 019 037 €	13 476 194 €	13 972 701 €	14 011 445 €	14 386 816 €

Le niveau de l'encours de la dette est stabilisé depuis fin 2016 à hauteur de 14 M€.



4.2 La charge de la dette :

	2019	2020
Intérêts d'emprunt	295 117 €	271 339 €
Remboursement du capital	1 861 256 €	1 554 627 €
Charge de la dette	2 156 373 €	1 825 966 €



Le montant des intérêts de la dette baisse de 8% notamment en raison des montants souscrits limités et à l'impact des faibles taux actuels.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le budget annexe de l'Assainissement n'a pas connu de modification de son périmètre d'intervention en 2020.

1. La détermination du résultat 2020

1.1 L'équilibre général

	CA 2019	CA 2020	Evolution
Recettes réelles d'exploitation	10 159 380,03 €	10 321 005,00 €	161 624,97 € 1
Redevance assainissement collectif	7 660 233,66 €	7 763 384,06 €	103 150,40 €
Part fixe	564 350,82 €	554 912,91 €	-9 437,91 €
Autres recettes	1 282 733,67 €	1 331 621,11 €	48 887,44 €
<i>dont : Subventions et primes d'épuration</i>	523 470,23 €	407 485,49 €	-115 984,74 €
<i>Spanc</i>	77 356,03 €	97 043,10 €	19 687,07 €
<i>Branchements, raccords</i>	274 055,82 €	316 799,76 €	42 743,94 €
<i>Remboursement de frais de personnel</i>	198 714,00 €	99 976,00 €	-98 738,00 €
<i>Autres prestations</i>	155 022,99 €	216 910,04 €	61 887,05 €
<i>Produits de gestion courantes</i>	3,62 €	4 516,38 €	4 512,76 €
<i>Dépotage</i>	37 130,97 €	37 147,75 €	16,78 €
<i>Produits exceptionnels</i>	16 980,01 €	151 742,59 €	134 762,58 €
Redevance modernisation réseaux	652 061,88 €	671 086,92 €	19 025,04 €
Recettes d'ordre d'exploitation	882 035,00 €	892 548,00 €	10 513,00 € 2
Reprise du résultat d'exploitation N-1	578 992,39 €	890 344,82 €	311 352,43 € 3
Dépenses réelles d'exploitation	7 628 664,15 €	8 260 189,79 €	631 525,64 € 4
Charges à caractère général	3 204 876,74 €	2 994 776,14 €	-210 100,60 €
<i>dont SPANC</i>	117 060,57 €	20 461,40 €	-96 599,17 €
Reversement à l'Agence de l'Eau	471 862,00 €	511 454,00 €	39 592,00 €
Charges de personnel	3 024 999,40 €	3 412 008,23 €	387 008,83 €
Charges de gestion courantes	162 018,94 €	643 459,68 €	481 440,74 €
Charges financières	630 450,76 €	564 210,18 €	-66 240,58 €
Charges exceptionnelles	134 456,31 €	134 281,56 €	-174,75 €
Dépenses d'ordre d'exploitation	2 285 981,24 €	2 496 327,23 €	210 345,99 € 5
Résultat d'exploitation	1 705 762,03 €	1 347 380,80 €	-358 381,23 € 6 = 1+2+3-4-5
Recettes réelles d'investissement	2 821 989,03 €	4 200 477,67 €	1 378 588,64 € 7
Recettes propres d'investissement	1 421 889,03 €	1 665 222,50 €	243 333,47 €
<i>Dont Subventions d'investissement</i>	341 060,50 €	520 027,00 €	178 966,50 €
<i>Dont FCTVA</i>	1 055 342,67 €	292 219,84 €	-763 122,83 €
Emprunts réalisés	1 400 000,00 €	2 535 255,17 €	1 135 255,17 €
Recettes d'ordre d'investissement	2 285 981,24 €	2 602 832,13 €	316 850,89 € 8
Reprise du résultat d'investissement N-1	-2 484 656,77 €	128 568,61 €	-2 356 088,16 € 9
Dépenses réelles d'investissement	6 581 923,43 €	4 702 974,79 €	-1 878 948,64 € 10
Remboursement de la dette (hors refin.)	2 223 685,36 €	2 120 308,75 €	-103 376,61 €
Dépenses d'équipement	4 277 926,03 €	2 582 666,04 €	-1 695 259,99 €
Autres immobilisation financière	40 157,04 €	0,00 €	-40 157,04 €
Autres	40 155,00 €	0,00 €	-40 155,00 €
Dépenses d'ordre d'investissement	882 035,00 €	999 052,90 €	117 017,90 € 11
Solde d'exécution d'investissement	128 568,61 €	1 229 850,72 €	1 101 282,11 € 12=7+8+9-10-11

1.2 Le résultat de l'exercice 2020

Recettes de fonctionnement	12 103 897,82 €	}	solde d'exécution en fonctionnement	1 347 380,80 €
Dépenses de fonctionnement	10 756 517,02 €			
Recettes d'investissement	6 931 878,41 €	}	solde d'exécution en investissement	1 229 850,72 €
Dépenses d'investissement	5 702 027,69 €			
Restes à réaliser en recettes	249 686,00 €	}	solde des restes à réaliser	-1 153 645,05 €
Restes à réaliser en dépenses	1 403 331,05 €			
Solde d'exécution global				1 423 586,47 €

Le compte administratif 2020 présente un excédent global de clôture de 1 423 586,47 € au titre du budget annexe de l'assainissement. L'affectation des résultats 2020 fera l'objet d'une délibération spécifique.

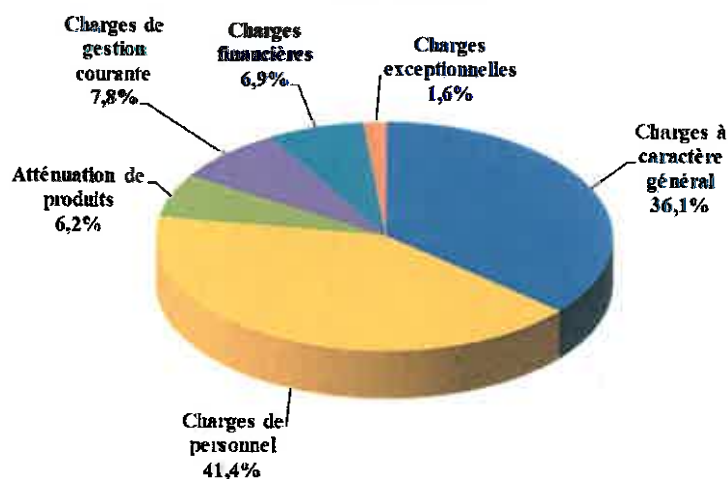
2. La section de fonctionnement

2.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour 2020, elles s'élèvent à 8 260 189 € en augmentation de 631 K€ par rapport à 2019 (+ 8,28%).

Dépenses réelles de Fonctionnement	2019	2020	Evolution
Charges à caractère général	3 204 876,74 €	2 994 776,14 €	-210 100,60 €
Charges de personnel	3 024 999,40 €	3 412 008,23 €	387 008,83 €
Agence de l'Eau : modernisation du réseau de collecte	471 862,00 €	511 454,00 €	39 592,00 €
Autres charges de gestion courante	162 018,94 €	643 459,68 €	481 440,74 €
Charges financières	630 450,76 €	564 210,18 €	-66 240,58 €
Charges exceptionnelles	134 456,31 €	134 281,56 €	-174,75 €
dont : Annulation de titres sur exercice antérieur	95 599,67 €	128 994,56 €	33 394,89 €
Subvention Burkina Fasso	20 000,00 €	5 287,00 €	-14 713,00 €
TOTAL	7 628 664,15 €	8 260 189,79 €	631 525,64 €
Dont SPANC	117 060,57 €	20 461,40 €	-96 599,17 €

Répartition des dépenses de fonctionnement 2020 hors SPANC



Les charges à caractère général diminuent de 210 K€ entre 2019 et 2020.

- Augmentation de la participation du budget annexe de l'assainissement aux charges générales de la collectivité (+ 108 K€).

- Augmentation du coût de transport et de traitement des boues (+ 90 K€).
- Frais d'honoraires lié au remboursement par l'Etat de la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (+ 24 K€).
- Diminution des dépenses de fluides (- 49 K€).
- A la demande de la DGFIP, l'entretien des véhicules du service (- 380 K€) a été comptabilisé en charges de gestion courantes (chapitre 65). Sans cette modification, les charges générales seraient en progression de + 170 K€

Répartition des charges à caractère général :

	2019	2020	Evolution
Fluides	930 086,86 €	881 099,94 €	-48 986,92 €
Participation au budget général (flux)	567 149,87 €	626 192,00 €	59 042,13 €
Transport et traitement des boues	529 778,43 €	714 368,84 €	184 590,41 €
Charges diverses	401 959,40 €	354 397,53 €	-47 561,87 €
Entretien des véhicules (SMGPAP) et du matériel	366 125,59 €	626,18 €	-365 499,41 €
Produits de traitement	210 300,71 €	226 378,94 €	16 078,23 €
Fournitures diverses	74 366,17 €	75 093,88 €	727,71 €
Contrats de maintenance et de gérance	106 116,32 €	87 814,97 €	-18 301,35 €
Remboursement au budget annexe eau (flux)	18 993,39 €	28 803,86 €	9 810,47 €
TOTAL	3 204 876,74 €	2 994 776,14 €	-210 100,60 €

Les charges de personnel progressent de 387 K€ entre 2019 et 2020.

Cette progression s'explique par l'augmentation du flux de remboursement des frais de personnel au budget annexe de l'eau.

Les autres charges de gestion courante progressent de 481 K€ entre 2019 et 2020.

Cette évolution s'explique par :

- Les charges d'entretien des véhicules du service (+ 379 K€). Les années précédentes, ces montants étaient constatés en charges générales (Voir supra).
- La constatation de créances éteintes (227 447 €) concernant le syndic ABC Immobilier suite à la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte à son encontre (délibération du 15 octobre 2020).

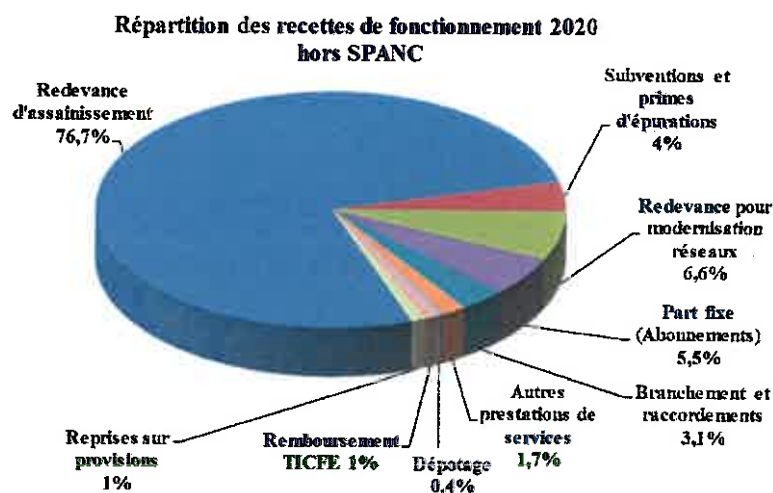
2.2 Les recettes réelles de fonctionnement

Pour 2020, elles s'élèvent à 10 321 005 €, en progression de 161 K€ (+ 1,59%).

Recettes réelles de fonctionnement	2019	2020	Evolution
Redevance d'assainissement	7 660 233,66 €	7 763 384,06 €	103 150,40 €
Subventions et primes d'épurations	523 470,23 €	407 485,49 €	-115 984,74 €
Redevance pour modernisation réseaux	652 061,88 €	671 086,92 €	19 025,04 €
Part fixe (Abonnements)	564 350,82 €	554 912,91 €	-9 437,91 €
Redevance d'assainissement non collectif SPANC, autres produits	276 070,03 €	197 019,10 €	-79 050,93 €
Branchement et raccordements	274 055,82 €	316 799,76 €	42 743,94 €
Autres prestations de services	94 006,62 €	172 973,01 €	78 966,39 €
Dépotage	37 130,97 €	37 147,75 €	16,78 €
Remboursement TICFE	0,00 €	101 196,00 €	101 196,00 €
Reprise sur provisions impavés	78 000,00 €	99 000,00 €	21 000,00 €
TOTAL	10 159 380,03 €	10 321 005,00 €	161 624,97 €

Cette évolution s'explique par :

- Une légère hausse (+ 1%) des produits d'exploitation du réseau (voir infra)
- Le remboursement par l'Etat de la Taxe Intérieur sur la Consommation Finale d'Electricité versées en 2017 pour des installations qui auraient dû être exonérées pour un montant de 101 196 €.
- Le remboursement par le SMGPAP d'un trop-perçu sur les participation 2019 de 46 519 €.



Les recettes liées à l'activité du service assainissement :

Aucune modification de tarif n'a été appliquée en 2020 sur la part fixe et la redevance d'assainissement.

Les évolutions des produits d'exploitations constatées sont très faibles (+ 1%). Elles correspondent principalement à des régularisations sur la facturation des usagers. Elles sont insuffisantes pour couvrir la hausse des charges.

	2019	2020	Evolution
Part fixe assainissement	564 350,82 €	554 912,91 €	-9 437,91 €
Redevances d'Assainissement collectif	7 660 233,66 €	7 763 384,06 €	103 150,40 €
Total	8 224 584,48 €	8 318 296,97 €	93 712,49 €

Bilan de la section d'exploitation

Définitions du solde de gestion courante, de l'épargne brute et de l'épargne nette.

	CA 2019	CA 2020
- recettes de gestion courantes	10 064 400,02	10 070 262,41
- dépenses de gestion courantes	6 863 757,08	7 561 698,05
= solde de gestion courante	3 200 642,94	2 508 564,36
- recettes réelles de fonctionnement	10 159 380,03	10 321 005,00
- dépenses réelles de fonctionnement	7 628 664,15	8 260 189,79
= Epargne brute	2 530 715,88	2 060 815,21
- Remboursement du capital de la dette	2 223 685,36	2 120 308,75
= Epargne nette	307 030,52	-59 493,54

En 2020, l'épargne nette issue de l'activité du budget de l'assainissement est négative.

3. La section d'investissement

3.1 Les dépenses réelles d'investissement

En 2020, hors reports, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 4 702 974 €, en recul par rapport à 2019 en raison de la crise sanitaire qui a ralenti l'exécution des chantiers.

Le remboursement du capital de l'emprunt représente 2,1 M€, soit près de la moitié des dépenses réelles de la section.

	2019	2020	Evolution
Dépenses d'équipement	4 277 926,03 €	2 582 666,04 €	-1 695 259,99 €
Capital de l'emprunt	2 223 685,36 €	2 120 308,75 €	-103 376,61 €
SPANC : Créances sur des particuliers	40 157,04 €	0,00 €	-40 157,04 €
Autres dépenses	40 155,00 €	0,00 €	-40 155,00 €
TOTAL	6 581 923,43 €	4 702 974,79 €	-1 878 948,64 €

Dépenses d'investissement 2020

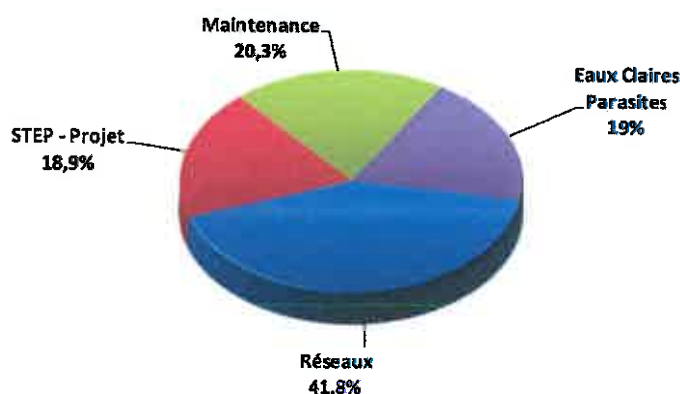


Les principales dépenses d'équipement sont réparties de la façon suivante :

	2020
Réseaux	1 080 060,70 €
Maintenance	523 627,23 €
Eaux Claires Parasites	490 766,97 €
STEP - Projet	488 211,14 €
TOTAL	2 582 666,04 €

Le programme d'équipement réalisé en 2020, dans la continuité des années précédentes, vise à améliorer la qualité de service rendu aux habitants en développant le réseau de collecte et en poursuivant la modernisation des sites de traitement des eaux usées.

Répartition des dépenses d'équipement 2020



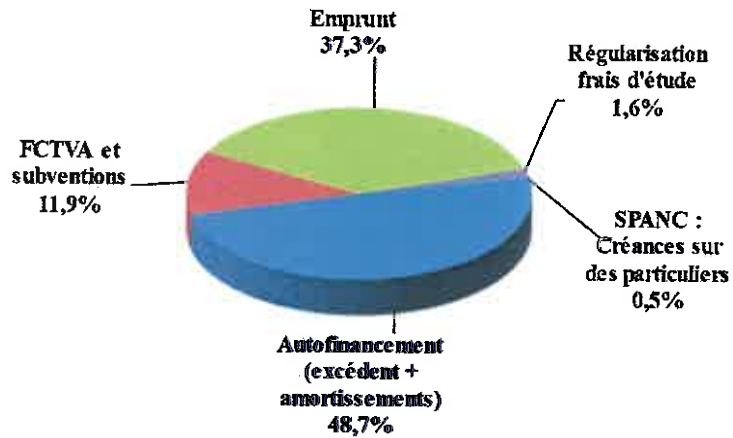
3.2 Les recettes d'investissement

En 2020, hors reports, elles s'élèvent à 6 803 309 € soit une augmentation de près de 1,7 M€ par rapport à 2019.

- L'autofinancement constitue la principale ressource d'investissement de la collectivité (3,3 M€).
- Les autres recettes sont constituées par le FCTVA et par les subventions versées par l'Agence de l'Eau. Le niveau de ces dernières est en constante diminution.
- Le financement est complété par un recours à l'emprunt plus important que lors des exercices précédents (+ 1,1M€).

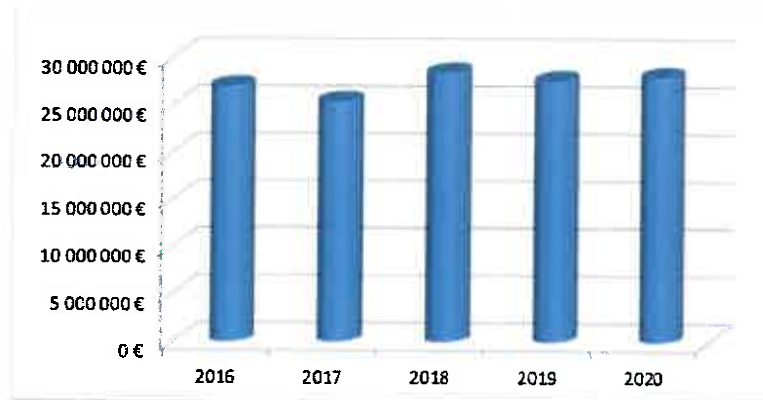
Financement de l'investissement	2019	2020	Evolution
Autofinancement (excédent + amortissements)	2 285 981,24 €	3 311 744,44 €	1 025 763,20 €
FCTVA et subventions	1 396 403,17 €	812 246,84 €	-584 156,33 €
Emprunt	1 400 000,00 €	2 535 255,17 €	1 135 255,17 €
Régularisation frais d'étude	0,00 €	106 504,90 €	106 504,90 €
SPANC : Créances sur des particuliers	25 485,86 €	37 558,45 €	12 072,59 €
TOTAL	5 107 870,27 €	6 803 309,80 €	1 695 439,53 €

Financement des investissements 2020



4. La dette

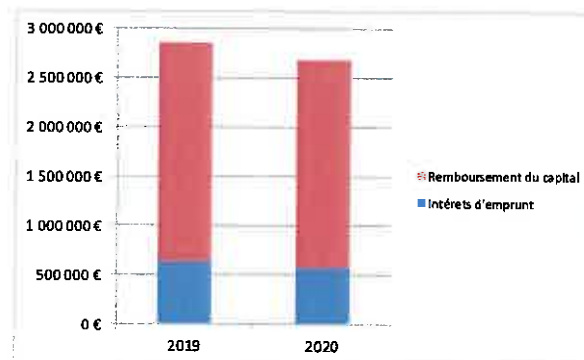
	2016	2017	2018	2019	2020
Evolution de l'encours de la dette au 31 décembre	26 974 224 €	25 399 202 €	28 433 594 €	27 609 909 €	28 024 858 €



La dette se stabilise autour de 28 M€ depuis trois ans.

La charge de la dette :

	CA 2019	CA 2020
Intérêts d'emprunt	630 451 €	564 210 €
Remboursement du capital	2 223 685 €	2 120 309 €
Charge de la dette	2 854 136 €	2 684 519 €



La charge de la dette diminue de 169 K€ d'un exercice sur l'autre. Cette évolution est liée au recours à des emprunts à taux bas.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARTISANAL SENARMONT

Le récapitulatif général :

	CA 2019	CA 2020	
Recettes réelles de fonctionnement	1,23 €	31 938,49 €	1
Recettes d'ordre de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	2
Résultat de fonctionnement N-1	0,00 €	0,00 €	3
Dépenses réelles de fonctionnement	16 521,80 €	665,84 €	4
Charges à caractère général	16 520,80 €	665,57 €	
Charges de gestion courante	0,00 €	0,27 €	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	5
Résultat de fonctionnement N-1	14 752,08 €	31 272,65 €	6
Solde d'exécution de fonctionnement	-31 272,65 €	0,00 €	7=1+2+3-4-5-6
Recettes d'investissement	0,00 €	0,00 €	8
Résultat d'investissement N-1	0,00 €	0,00 €	9
Dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	10
Résultat d'investissement N-1	0,00 €	0,00 €	11
Solde d'exécution d'investissement	0,00 €	0,00 €	12=8+9-10-11

Le résultat de l'exercice 2020 :

Recettes de fonctionnement	31 938,49 €	}	Solde d'exécution en fonctionnement	0,00 €
Dépenses de fonctionnement	31 938,49 €			0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €	}	Solde d'exécution en investissement	0,00 €
Dépenses d'investissement	0,00 €			0,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €	}	Solde des restes à réaliser	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €			0,00 €
			Solde d'exécution global	0,00 €

L'activité 2020 : Après le paiement des dernières factures de viabilisation, le budget annexe a pu être clôturé administrativement par la délibération 20-112 du 15 octobre 2020 constatant un déficit comptable global de 31 938,49 €. Cette somme a été prise en charge par le budget principal.

Le budget sera définitivement clos après l'approbation, par le Conseil communautaire, du compte de gestion de dissolution 2021 transmis par le Comptable public.

BUDGET ANNEXE

LOTISSEMENT ARTISANAL LES ERRUES

Le récapitulatif général :

	CA 2019	CA 2020	
Recettes réelles de fonctionnement	135 000,00 €	0,00 €	1
Recettes d'ordre de fonctionnement	592 556,75 €	599 817,95 €	2
Résultat de fonctionnement N-1	135 256,18 €	0,00 €	3
Dépenses réelles de fonctionnement	11 081,52 €	10 058,13 €	4
Autres charges de gestion courantes	358,39 €	0,00 €	
Charges financières	10 723,13 €	10 058,13 €	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	584 106,51 €	591 891,75 €	5
Résultat de fonctionnement N-1	135 256,18 €	2 887,46 €	6
Résultat de fonctionnement	-2 887,46 €	-5 019,39 €	7=1+2+3-4-5-6
Recettes d'investissement	573 383,38 €	581 833,62 €	8
Opérations d'ordre d'investissement	573 383,38 €	581 833,62 €	
Résultat d'investissement N-1	4 116,62 €	0,00 €	9
Dépenses d'investissement	616 833,62 €	624 759,82 €	10
Opérations d'ordre d'investissement	581 833,62 €	589 759,82 €	
Remboursement du capital hors refinancements	35 000,00 €	35 000,00 €	
Résultat d'investissement N-1	0,00 €	39 333,62 €	11
Solde d'exécution d'investissement	-39 333,62 €	-82 259,82 €	12=8+9-10-11

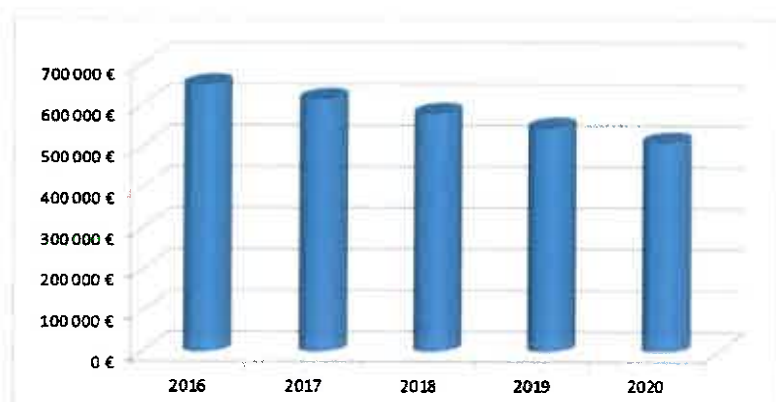
Le résultat de l'exercice 2020 :

Recettes de fonctionnement	599 817,95 €	} → Solde d'exécution en fonctionnement	-5 019,39 €
Dépenses de fonctionnement	604 837,34 €		
Recettes d'investissement	581 833,62 €	} → Solde d'exécution en investissement	-82 259,82 €
Dépenses d'investissement	664 093,44 €		
Restes à réaliser en recettes	0,00 €	} → Solde des restes à réaliser	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €		
Solde d'exécution global			-87 279,21 €

L'affectation du résultat 2020 fera l'objet d'une délibération spécifique.

La dette

	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	647 500 €	612 500 €	577 500 €	542 500 €	507 500 €



La charge de la dette

	2017	2018	2019	2020
Remboursement du capital de la dette	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
Intérêts de la dette	12 053 €	11 388 €	10 723 €	10 058 €

L'activité 2020 : Les seules opérations enregistrées en 2020 correspondent à la comptabilisation, réglementaires des stocks de terrains et au remboursement de l'emprunt souscrit pour financer les travaux de viabilisation. Les déficits constatés en section de fonctionnement et d'investissement s'expliquent par l'absence de vente de parcelle depuis l'opération de construction de la Maison de Santé.



Compte Administratif 2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - GRAND BELFORT CA (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006905200013

POSTE COMPTABLE : SGC BELFORT 1

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL GBCA (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	23
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	36
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	74
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	112
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	113
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	121
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	122
A4 - Etat des provisions	123
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	124
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	125
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	127
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	129
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	130
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	132
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	157
A10.3 - Opérations liées aux cessions	164
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	165
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	166
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	167
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	187
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	188

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	191
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	192
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	193
C1.2 - Actions de formation des élus	199
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	200
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	201
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	202
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	205
D2 - Arrêté et signatures	206

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	GRAND BELFORT CA BUDGET PRINCIPAL GBCA	CA 2020
------------	-------------------------------------------	------------

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	105 947
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	569
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
47 137 656		442,54	641,92

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	640,33	365
2	Produit des impositions directes/population	504,12	335
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	715,78	437
4	Dépenses d'équipement brut/population	137,40	87
5	Encours de dette/population	518,12	341
6	DGF/population	122,14	92
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	27,39 %	38,40%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	96,47 %	90,80%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	19,20 %	19,80%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	72,39 %	77,90%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	75 691 422,42	G	77 119 822,64
	Section d'investissement	B	32 505 533,79	H	32 530 962,53

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	4 740 063,98 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	574 076,06 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	108 196 956,21	= G+H+I+J	114 964 925,21
-------------------------------------------	-----------	----------------	-----------	----------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	10 640 755,43	L	6 766 114,34
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	10 640 755,43	= K+L	6 766 114,34

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	75 691 422,42	= G+H+K	81 859 886,62
	Section d'investissement	= B+D+F	43 146 289,22	= H+J+L	39 871 152,93
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	118 837 711,64	= G+H+I+J+K+L	121 731 039,55

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	10 640 755,43	L	6 766 114,34
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		4 068 114,34
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		2 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		496 459,68		0,00
204	Subventions d'équipement versées		1 591 402,93		0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	1 749 631,97	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 333 540,85	0,00
26	Participat° et créances rattachées	629 720,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00
45812	Opération pour compte de tiers n° 2 - ECO CAMPUS BAT C IUT (2)	310 000,00	0,00
45813	Opération pour compte de tiers n° 3 - ECO CAMPUS BAT F IUT (2)	130 000,00	0,00
45814	Opération pour compte de tiers n° 4 - ECO CAMPUS CHAUFFERIE IUT (2)	400 000,00	0,00
45822	Opération pour compte de tiers n° 2 - ECO CAMPUS BAT C IUT (2)	0,00	307 000,00
45823	Opération pour compte de tiers n° 3 - ECO CAMPUS BAT F IUT (2)	0,00	19 000,00
45824	Opération pour compte de tiers n° 4 - ECO CAMPUS CHAUFFERIE IUT (2)	0,00	372 000,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	14 624 692,00	11 601 037,15	1 599 677,26	0,00	1 423 977,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	18 597 100,00	17 856 354,99	725 681,96	0,00	15 063,05
014	Atténuations de produits	24 503 527,00	23 010 591,40	1 404 740,00	0,00	88 195,60
65	Autres charges de gestion courante	11 044 217,46	10 529 595,11	761,52	0,00	513 860,83
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		68 769 536,46	62 997 578,65	3 730 860,74	0,00	2 041 097,07
66	Charges financières	1 078 000,00	649 421,91	192 412,32	0,00	236 165,77
67	Charges exceptionnelles	491 085,00	-636 581,53	907 687,15	0,00	219 979,38
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		70 338 621,46	63 010 419,03	4 830 960,21	0,00	2 497 242,22
023	Virement à la section d'investissement (2)	2 962 687,52				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	5 600 000,00	7 850 043,18			-2 250 043,18
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 562 687,52	7 850 043,18			712 644,34
TOTAL		78 901 308,98	70 860 462,21	4 830 960,21	0,00	3 209 886,56
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		⁽³⁾ 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	20 000,00	75 906,35	0,00	0,00	-55 906,35
70	Produits services, domaine et ventes div	4 215 397,00	3 186 550,05	823 157,00	0,00	205 689,95
73	Impôts et taxes	52 790 912,00	53 410 470,00	0,00	0,00	-619 558,00
74	Dotations et participations	16 626 247,00	16 688 426,42	0,00	0,00	-62 179,42
75	Autres produits de gestion courante	75 160,00	47 646,05	0,00	0,00	27 513,95
Total des recettes de gestion courante		73 727 716,00	73 408 998,87	823 157,00	0,00	-504 439,87
76	Produits financiers	350 000,00	291 443,83	0,00	0,00	58 556,17
77	Produits exceptionnels	83 529,00	-522 533,20	1 833 163,97	0,00	-1 227 101,77
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		74 161 245,00	73 177 909,50	2 656 320,97	0,00	-1 672 985,47
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	1 285 592,17			-1 285 592,17
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	1 285 592,17			-1 285 592,17
TOTAL		74 161 245,00	74 463 501,67	2 656 320,97	0,00	-2 958 577,64
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		⁽³⁾ 4 740 063,98				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 473 400,09	483 553,65	496 459,68	493 386,76
204	Subventions d'équipement versées	8 489 295,41	4 786 950,70	1 591 402,93	2 090 941,78
21	Immobilisations corporelles	4 131 453,79	1 897 401,59	1 749 631,97	484 420,23
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 832 156,38	6 927 419,38	5 333 540,85	1 571 196,15
	Total des opérations d'équipement	913 021,07	461 277,58	0,00	451 743,49
	Total des dépenses d'équipement	28 819 326,74	14 556 602,90	9 171 035,43	5 091 688,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	66 429,69	66 429,69	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 569 601,00	5 318 538,27	0,00	251 062,73
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	650 000,00	0,00	629 720,00	20 280,00
27	Autres immobilisations financières	1 194 678,62	870 000,00	0,00	324 678,62
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	7 480 709,31	6 254 967,96	629 720,00	596 021,35
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	880 000,00	40 000,00	840 000,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	37 180 036,05	20 851 570,86	10 640 755,43	5 687 709,76
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	1 285 592,17		-1 285 592,17
041	Opérations patrimoniales (1)	10 626 493,00	10 368 370,76		258 122,24
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	10 626 493,00	11 653 962,93		-1 027 469,93
	TOTAL	47 806 529,05	32 505 533,79	10 640 755,43	4 660 239,83
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 804 778,38	1 718 256,72	4 068 114,34	18 407,32
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	18 935 775,09	11 000 000,00	2 000 000,00	5 935 775,09
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	24 740 553,47	12 718 256,72	6 068 114,34	5 954 182,41
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 380 219,00	1 587 041,87	0,00	-206 822,87
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	24 500,00	7 250,00	0,00	17 250,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 200 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	2 604 719,00	1 594 291,87	0,00	1 010 427,13
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	698 000,00	0,00	698 000,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	28 043 272,47	14 312 548,59	6 766 114,34	6 964 609,54
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	2 962 687,52			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	5 600 000,00	7 850 043,18		-2 250 043,18
041	Opérations patrimoniales (1)	10 626 493,00	10 368 370,76		258 122,24
	Total des recettes d'ordre d'investissement	19 189 180,52	18 218 413,94		970 766,58
	TOTAL	47 232 452,99	32 530 962,53	6 766 114,34	7 935 376,12

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 574 076,06			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1088 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	13 200 714,41		13 200 714,41
012	Charges de personnel, frais assimilés	18 582 036,95		18 582 036,95
014	Atténuations de produits	24 415 331,40		24 415 331,40
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 530 356,63		10 530 356,63
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	841 834,23	0,00	841 834,23
67	Charges exceptionnelles	271 105,62	2 485 892,17	2 756 997,79
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	5 364 151,01	5 364 151,01
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		67 841 379,24	7 850 043,18	75 691 422,42
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	66 429,69	0,00	66 429,69
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 318 538,27	0,00	5 318 538,27
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	461 277,58		461 277,58
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		1 285 592,17	1 285 592,17
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	483 553,65	0,00	483 553,65
204	Subventions d'équipement versées	4 786 950,70	152 866,49	4 939 817,19
21	Immobilisations corporelles (6)	1 897 401,59	9 960 805,82	11 858 207,41
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	6 927 419,38	254 698,45	7 182 117,83
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	870 000,00	0,00	870 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (règles)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	40 000,00	0,00	40 000,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		20 851 570,86	11 653 962,93	32 505 533,79
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	75 906,35		75 906,35
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 009 707,05		4 009 707,05
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	53 410 470,00		53 410 470,00
74	Dotations et participations	16 688 426,42		16 688 426,42
75	Autres produits de gestion courante	47 646,05	0,00	47 646,05
76	Produits financiers	291 443,83	0,00	291 443,83
77	Produits exceptionnels	1 310 630,77	1 285 592,17	2 596 222,94
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		75 834 230,47	1 285 592,17	77 119 822,64
Pour information				4 740 063,98
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 587 041,87	0,00	1 587 041,87
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	1 718 256,72	219,00	1 718 475,72
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	11 000 000,00	0,00	11 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		901,45	901,45
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	53 678,40	53 678,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	2 637 857,21	2 637 857,21
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	10 161 606,87	10 161 606,87
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 250,00	0,00	7 250,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		5 364 151,01	5 364 151,01
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		14 312 548,59	18 218 413,94	32 530 962,53
Pour information				574 076,06
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

III – VOTE DU BUDGET					III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES					A1	
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	14 624 692,00	11 601 037,15	1 599 677,26	0,00	1 423 977,59
60611	Eau et assainissement	276 800,00	163 794,95	5,00	0,00	113 000,05
60612	Energie - Electricité	837 268,40	729 859,34	658,45	0,00	106 750,61
60623	Alimentation	1 148,76	898,43	0,00	0,00	250,33
60628	Autres fournitures non stockées	1 300,00	1 279,78	0,00	0,00	20,22
60631	Fournitures d'entretien	24 500,00	21 920,31	1 521,13	0,00	1 058,56
60632	Fournitures de petit équipement	68 960,48	54 760,27	1 367,99	0,00	12 832,22
60633	Fournitures de voirie	8 000,00	6 588,24	0,00	0,00	1 411,76
60636	Vêtements de travail	48 448,00	38 492,11	1 172,96	0,00	8 782,93
6064	Fournitures administratives	57 500,00	30 406,99	8 099,30	0,00	18 993,71
6068	Autres matières et fournitures	161 126,29	132 967,62	2 605,55	0,00	25 553,12
611	Contrats de prestations de services	7 745 749,91	6 800 696,08	829 085,70	0,00	115 968,13
6132	Locations immobilières	31 600,00	1 251,20	0,00	0,00	30 348,80
6135	Locations mobilières	35 130,80	26 473,81	1 159,20	0,00	7 497,79
61521	Entretien terrains	670 142,71	583 660,47	51 873,42	0,00	34 608,82
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	109 490,26	67 404,62	12 996,19	0,00	29 089,45
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	3 500,00	1 417,92	0,00	0,00	2 082,08
615232	Entretien, réparations réseaux	105 759,14	48 922,75	17 868,67	0,00	38 967,72
61551	Entretien matériel roulant	5 247,00	5 246,37	0,00	0,00	0,63
61558	Entretien autres biens mobiliers	254 763,32	184 268,29	33 790,55	0,00	36 704,48
6156	Maintenance	791 432,35	584 247,03	110 144,68	0,00	97 040,64
6168	Autres primes d'assurance	220 000,00	195 845,73	1 630,26	0,00	22 524,01
617	Etudes et recherches	79 099,00	26 303,69	51 806,31	0,00	989,00
6182	Documentation générale et technique	25 500,00	17 552,58	0,00	0,00	7 947,42
6184	Versements à des organismes de formation	90 996,00	50 791,61	9 445,00	0,00	30 759,39
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
6188	Autres frais divers	85 937,86	6 291,21	6 600,00	0,00	73 046,65
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	10 900,00	389,43	0,00	0,00	10 510,57
6226	Honoraires	47 000,00	12 862,37	18 207,00	0,00	15 930,63
6227	Frais d'actes et de contentieux	14 402,93	0,00	0,00	0,00	14 402,93
6228	Divers	173 498,00	136 062,44	34 080,96	0,00	3 354,60
6231	Annonces et insertions	138 363,15	61 162,59	0,00	0,00	77 200,56
6232	Fêtes et cérémonies	34 345,00	31 805,46	0,00	0,00	2 539,54
6236	Catalogues et imprimés	61 576,30	27 374,07	434,40	0,00	33 767,83
6237	Publications	98 847,75	44 891,79	14 307,58	0,00	39 648,38
6238	Divers	91 320,00	89 347,94	0,00	0,00	1 972,06
6247	Transports collectifs	3 078,00	1 132,00	1 001,00	0,00	945,00
6251	Voyages et déplacements	42 000,00	6 620,55	5 000,00	0,00	30 379,45
6256	Missions	13 238,11	3 786,58	0,00	0,00	9 451,53
6257	Réceptions	13 500,00	9 855,09	0,00	0,00	3 644,91
6261	Frais d'affranchissement	239 000,00	120 233,61	30 000,00	0,00	88 766,39
6262	Frais de télécommunications	121 100,00	111 709,73	8 955,47	0,00	434,80
627	Services bancaires et assimilés	63 372,00	8 729,09	0,00	0,00	54 642,91
6281	Concours divers (cotisations)	65 800,00	59 677,82	0,00	0,00	6 122,18
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, ...)	-7 451,78	0,00	0,00	0,00	-7 451,78
6283	Frais de nettoyage des locaux	16 600,00	11 638,29	980,69	0,00	3 981,02
6284	Redevances pour services rendus	6 300,00	3 761,65	0,00	0,00	2 538,35
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	249 210,00	133 230,81	323 413,00	0,00	-207 433,81
62878	Remb. frais à d'autres organismes	900 585,00	785 810,83	0,00	0,00	114 774,17
6288	Autres services extérieurs	427 951,97	104 301,69	21 466,80	0,00	302 183,48
63512	Taxes foncières	40 000,00	37 035,00	0,00	0,00	2 965,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	9 500,00	9 184,76	0,00	0,00	315,24
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	9 955,29	9 092,16	0,00	0,00	863,13
012	Charges de personnel, frais assimilés	18 597 100,00	17 856 354,99	725 681,96	0,00	15 063,05
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	440 000,00	0,00	720 647,00	0,00	-280 647,00
6218	Autre personnel extérieur	1 238 990,00	1 199 473,96	0,00	0,00	39 516,04
6331	Versement de transport	164 900,00	160 260,71	0,00	0,00	4 639,29
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	48 200,00	47 135,54	0,00	0,00	1 064,46
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	139 600,00	118 403,53	0,00	0,00	21 196,47
64111	Rémunération principale titulaires	8 023 360,00	7 985 988,47	0,00	0,00	37 371,53
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	184 000,00	163 426,94	0,00	0,00	20 573,06
64118	Autres indemnités titulaires	1 713 700,00	1 672 523,58	0,00	0,00	41 176,42
64131	Rémunérations non tit.	1 993 000,00	1 970 160,20	0,00	0,00	22 839,80
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 570 000,00	1 551 137,99	0,00	0,00	18 862,01
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 553 500,00	2 529 298,59	0,00	0,00	24 201,41
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	11 000,00	9 281,82	0,00	0,00	1 718,18

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
64731	Allocations chômage versées directement	6 000,00	4 128,38	0,00	0,00	1 871,62
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	255 100,00	237 831,84	0,00	0,00	17 268,16
6475	Médecine du travail, pharmacie	249 350,00	204 997,04	4 794,96	0,00	39 558,00
6488	Autres charges	4 000,00	2 306,40	240,00	0,00	1 453,60
014	Atténuations de produits	24 503 527,00	23 010 591,40	1 404 740,00	0,00	88 195,60
7391178	Autres restitut* dégrèvt contrib. direct	101 975,00	13 780,12	0,00	0,00	88 194,88
739211	Attributions de compensation	23 639 045,00	22 234 304,28	1 404 740,00	0,00	0,72
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	762 507,00	762 507,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 044 217,46	10 529 595,11	761,52	0,00	513 860,83
6521	Déficit budgets annexes administratifs	34 600,46	31 938,49	0,00	0,00	2 661,97
6531	Indemnités	430 000,00	416 174,23	0,00	0,00	13 825,77
6532	Frais de mission	1 740,00	211,30	0,00	0,00	1 528,70
6533	Cotisations de retraite	28 000,00	27 658,62	0,00	0,00	341,38
6535	Formation	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	1 060,00	0,00	0,00	0,00	1 060,00
6541	Créances admises en non-valeur	12 605,44	8 515,95	0,00	0,00	4 089,49
6542	Créances éteintes	28 915,56	10 031,19	0,00	0,00	18 884,37
6553	Service d'incendie	5 787 234,00	5 787 234,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	1 278 734,00	1 277 355,96	0,00	0,00	1 378,04
6558	Autres contributions obligatoires	13 500,00	3 666,96	761,52	0,00	9 071,52
65733	Subv. fonct. Départements	25 000,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	94 000,00	88 204,00	0,00	0,00	5 796,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	6 765,00	6 763,96	0,00	0,00	1,04
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	35 000,00	30 914,04	0,00	0,00	4 085,96
65737	Autres établissements publics locaux	170 973,00	165 863,66	0,00	0,00	5 109,34
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	126 300,00	62 620,87	0,00	0,00	63 679,13
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	2 966 740,00	2 584 440,98	0,00	0,00	382 299,02
65888	Autres	50,00	0,90	0,00	0,00	49,10
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		68 769 536,46	62 997 578,65	3 730 860,74	0,00	2 041 097,07
66	Charges financières (b)	1 078 000,00	649 421,91	192 412,32	0,00	236 165,77
66111	Intérêts réglés à l'échéance	864 704,00	830 234,46	0,00	0,00	34 469,54
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	188 000,00	-195 841,93	188 912,32	0,00	194 929,61
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	5 296,00	1 795,83	3 500,00	0,00	0,17
6618	Intérêts des autres dettes	15 000,00	12 678,00	0,00	0,00	2 322,00
6688	Autres	5 000,00	555,55	0,00	0,00	4 444,45
67	Charges exceptionnelles (c)	491 085,00	-636 581,53	907 687,15	0,00	219 979,38
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	9 994,50	0,00	0,00	0,00	9 994,50
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5,50	5,50	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	90 000,00	9 205,72	0,00	0,00	80 794,28
67443	Subv. aux fermiers et concessionnaires	151 085,00	143 084,40	0,00	0,00	8 000,60
6745	Subv. aux personnes de droit privé	20 000,00	5 101,00	9 968,00	0,00	4 931,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	210 000,00	103 741,00	0,00	0,00	106 259,00
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	-897 719,15	897 719,15	0,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		70 338 621,46	63 010 419,03	4 830 960,21	0,00	2 497 242,22
023	Virement à la section d'investissement	2 962 687,52	0,00			2 962 687,52
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	5 600 000,00	7 850 043,18			-2 250 043,18
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	2 484 990,72			-2 484 990,72
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	901,45			-901,45
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	5 600 000,00	5 364 151,01			235 848,99
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 562 687,52	7 850 043,18			712 644,34
043	Opérat* ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 562 687,52	7 850 043,18			712 644,34
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		78 901 308,98	70 860 462,21	4 830 960,21	0,00	3 209 886,56
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Montant des ICNE de l'exercice	188 912,32
Montant des ICNE de l'exercice N-1	195 841,93
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-6 929,61

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	20 000,00	75 906,35	0,00	0,00	-55 906,35
6419	Remboursements rémunérations personnel	11 000,00	57 225,85	0,00	0,00	-46 225,85
6459	Rembours charges SS et prévoyance	9 000,00	18 680,50	0,00	0,00	-9 680,50
70	Produits services, domaine et ventes div	4 215 397,00	3 186 550,05	823 157,00	0,00	205 689,95
70323	Redev. occupat° domaine public communal	30 000,00	24 292,11	0,00	0,00	5 707,89
7035	Locations de droits de chasse et pêche	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	40 000,00	32 757,45	0,00	0,00	7 242,55
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	0,00	7 722,58	0,00	0,00	-7 722,58
7062	Redevances services à caractère culturel	275 500,00	294 815,14	0,00	0,00	-19 315,14
70631	Redevances services à caractère sportif	244 300,00	227 683,95	0,00	0,00	16 616,05
7066	Redevances services à caractère social	20 000,00	17 472,66	0,00	0,00	2 527,34
70688	Autres prestations de services	130 292,00	130 292,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	442 900,00	329 137,04	0,00	0,00	113 762,96
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	37 000,00	35 758,20	0,00	0,00	1 241,80
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	36 200,00	44 679,42	0,00	0,00	-8 479,42
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	1 200 000,00	1 044 920,00	0,00	0,00	155 080,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	613 705,00	7 513,71	823 157,00	0,00	-216 965,71
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 104 000,00	951 986,61	0,00	0,00	152 013,39
7088	Produits activités annexes (abonnements)	41 000,00	37 019,18	0,00	0,00	3 980,82
73	Impôts et taxes	52 790 912,00	53 410 470,00	0,00	0,00	-619 558,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	31 958 251,00	32 008 789,00	0,00	0,00	-50 538,00
73112	Cotisation sur la VAE	5 293 144,00	5 293 144,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	1 496 677,00	1 642 670,00	0,00	0,00	-145 993,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	383 590,00	395 974,00	0,00	0,00	-12 384,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	85 200,00	412 237,00	0,00	0,00	-327 037,00
73221	FNGIR	46 476,00	46 476,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	285 774,00	285 774,00	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	12 741 800,00	12 824 184,00	0,00	0,00	-82 384,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	500 000,00	501 222,00	0,00	0,00	-1 222,00
74	Dotations et participations	16 626 247,00	16 688 426,42	0,00	0,00	-62 179,42
74124	Dotations d'intercommunalité	2 985 431,00	2 985 431,00	0,00	0,00	0,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	9 954 961,00	9 954 961,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	5 233,00	9 866,80	0,00	0,00	-4 633,80
74712	Emplois d'avenir	1 648,00	7 383,28	0,00	0,00	-5 735,28
74718	Autres participations Etat	387 199,00	532 377,19	0,00	0,00	-145 178,19
7472	Participat° Régions	29 832,00	86 693,50	0,00	0,00	-56 861,50
7473	Participat° Départements	226 235,00	213 735,00	0,00	0,00	12 500,00
74741	Participat° Communes du GFP	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	22 000,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	1 454 180,00	1 309 654,20	0,00	0,00	144 525,80
748313	Dotat° de compensation de la TP	42 124,00	42 124,00	0,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	290 000,00	294 984,45	0,00	0,00	-4 984,45
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	199 353,00	201 048,00	0,00	0,00	-1 695,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	8 818,00	9 457,00	0,00	0,00	-639,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	1 015 733,00	1 015 733,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	2 000,00	1 478,00	0,00	0,00	522,00
75	Autres produits de gestion courante	75 160,00	47 646,05	0,00	0,00	27 513,95
752	Revenus des immeubles	70 200,00	47 644,35	0,00	0,00	22 555,65
757	Redevances versées par fermiers, conces.	4 950,00	0,00	0,00	0,00	4 950,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	10,00	1,70	0,00	0,00	8,30
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		73 727 716,00	73 408 998,87	823 157,00	0,00	-504 439,87
(a) = 70+73+74+75+013						
76	Produits financiers (b)	350 000,00	291 443,83	0,00	0,00	58 556,17
761	Produits de participations	350 000,00	291 443,83	0,00	0,00	58 556,17
77	Produits exceptionnels (c)	83 529,00	-522 533,20	1 833 163,97	0,00	-1 227 101,77
7714	Recouvré créances admises en non valeur	0,00	47,60	0,00	0,00	-47,60
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	12 915,58	0,00	0,00	-12 915,58
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	48 798,00	49 955,23	0,00	0,00	-1 157,23
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 200 300,00	0,00	0,00	-1 200 300,00
7788	Produits exceptionnels divers	34 731,00	-1 785 751,61	1 833 163,97	0,00	-12 681,36
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		74 161 245,00	73 177 909,50	2 656 320,97	0,00	-1 672 985,47
=a+b+c+d						
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	1 285 592,17			-1 285 592,17
	(5)					

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	1 285 592,17			-1 285 592,17
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	1 285 592,17			-1 285 592,17
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		74 161 245,00	74 463 501,67	2 656 320,97	0,00	-2 958 577,64
Pour information		4 740 063,98				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 473 400,09	483 553,65	496 459,68	493 386,76
2031	Frais d'études	874 998,60	296 080,28	92 023,00	486 895,32
2051	Concessions, droits similaires	598 401,49	187 473,37	404 436,68	6 491,44
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	8 469 295,41	4 786 950,70	1 591 402,93	2 090 941,78
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	2 314 330,32	2 314 330,32	0,00	0,00
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	45 802,00	355,00	26 181,00	19 266,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	3 152 231,72	1 152 779,80	362 260,77	1 637 191,15
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	439 000,00	0,00	427 431,20	11 568,80
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	243 745,06	226 682,00	4 959,66	12 103,40
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	626 200,00	570 703,58	0,00	55 496,42
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	709 146,84	0,00	709 146,84	0,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	31 000,00	0,00	31 000,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	414 489,47	36 000,00	24 673,46	353 816,01
20422	Privé : Bâtiments, installations	493 350,00	486 100,00	5 750,00	1 500,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	4 131 453,79	1 897 401,59	1 749 631,97	484 420,23
2111	Terrains nus	14 001,00	10 801,00	0,00	3 200,00
2118	Autres terrains	16 721,97	159,00	0,00	16 562,97
2128	Autres agencements et aménagements	113 000,00	20 920,46	9 767,95	82 311,59
21318	Autres bâtiments publics	708 465,37	306 166,87	361 302,32	40 996,18
2135	Installations générales, agencements	17 900,00	9 451,40	1 525,00	6 923,60
21533	Réseaux câblés	171 174,66	74 380,82	96 774,26	19,58
21568	Autres matériels, outillages incendie	32 842,02	18 864,39	4 953,31	8 824,32
2158	Autres inst, matériel, outill. techniques	278 642,00	179 015,54	67 152,00	32 474,46
21757	Matériel, outillage voirie (mise à dispo	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
2182	Matériel de transport	1 305 156,42	600 130,58	687 969,27	17 056,57
2183	Matériel de bureau et informatique	841 909,99	428 811,06	243 556,95	169 541,98
2184	Mobilier	47 763,92	22 475,83	7 459,28	17 828,81
2188	Autres immobilisations corporelles	579 076,44	226 224,64	269 171,63	83 680,17
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	13 832 156,38	6 927 419,38	5 333 540,85	1 571 196,15
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 381 220,00	151 123,78	1 140 163,22	89 933,00
2313	Constructions	8 414 002,53	4 850 700,09	2 960 263,40	603 039,04
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 865 557,39	1 097 316,81	968 480,43	799 760,15
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	568 190,19	393 556,94	124 211,47	50 421,78
2318	Autres immo. corporelles en cours	603 186,27	434 721,76	140 422,33	28 042,18
9000	Opération d'équipement n° 9000 (2)	913 021,07	461 277,58	0,00	451 743,49
Total des dépenses d'équipement		28 819 326,74	14 556 602,90	9 171 035,43	5 091 688,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	66 429,69	66 429,69	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	66 429,69	66 429,69	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 569 601,00	5 318 538,27	0,00	251 062,73
1641	Emprunts en euros	3 725 312,72	3 474 249,99	0,00	251 062,73
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	382 378,28	382 378,28	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	2 309,00	2 309,00	0,00	0,00
16873	Dettes - Départements	1 459 601,00	1 459 601,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	650 000,00	0,00	629 720,00	20 280,00
266	Autres formes de participation	650 000,00	0,00	629 720,00	20 280,00
27	Autres immobilisations financières	1 194 678,62	870 000,00	0,00	324 678,62
276358	Créance Autres groupements	84 678,62	0,00	0,00	84 678,62
2764	Créances sur personnes de droit privé	1 110 000,00	870 000,00	0,00	240 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		7 480 709,31	6 254 967,96	629 720,00	596 021,35
45812	ECO CAMPUS BAT C IUT (3)	330 000,00	20 000,00	310 000,00	0,00
45813	ECO CAMPUS BAT F IUT (3)	150 000,00	20 000,00	130 000,00	0,00
45814	ECO CAMPUS CHAUFFERIE IUT (3)	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		880 000,00	40 000,00	840 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		37 180 036,05	20 851 570,86	10 640 755,43	5 687 709,76
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	1 285 592,17		-1 285 592,17
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	1 285 592,17		-1 285 592,17
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	1 285 592,17		-1 285 592,17
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (7)	10 626 493,00	10 368 370,76		258 122,24
204412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	152 866,49	152 866,49		0,00
2111	Terrains nus	219,00	219,00		0,00
2128	Autres agencements et aménagements	3 258 009,97	3 258 009,97		0,00
21318	Autres bâtiments publics	3 033 592,25	2 822 687,23		210 905,02
2141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	2 421,84	2 421,84		0,00
2151	Réseaux de voirie	2 542 497,29	2 542 497,29		0,00
21538	Autres réseaux	98 287,34	98 287,34		0,00
21728	Autres agencements (mise à dispo)	1 149 815,07	1 149 815,07		0,00
21731	Bâtiments publics (mise à dispo)	83 300,00	82 404,38		895,62
2182	Matériel de transport	4 463,70	4 463,70		0,00
2313	Constructions	46 321,00	0,00		46 321,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	53 679,00	53 678,40		0,60
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	201 020,05	201 020,05		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		10 626 493,00	11 653 962,93		-1 027 469,93
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		47 806 529,05	32 505 533,79	10 640 755,43	4 660 239,83
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= Rf 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 804 778,38	1 718 256,72	4 068 114,34	18 407,32
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 149 417,60	445 843,48	619 692,00	83 882,12
1322	Subv. non transf. Régions	2 295 127,28	1 066 704,93	1 351 897,15	-123 474,80
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	300 233,50	145 708,31	96 525,19	58 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	18 935 775,09	11 000 000,00	2 000 000,00	5 935 775,09
1641	Emprunts en euros	18 935 775,09	11 000 000,00	2 000 000,00	5 935 775,09
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		24 740 553,47	12 718 256,72	6 068 114,34	5 954 182,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 380 219,00	1 587 041,87	0,00	-206 822,87
10222	FCTVA	1 380 219,00	1 587 041,87	0,00	-206 822,87
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	24 500,00	7 250,00	0,00	17 250,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	24 500,00	7 250,00	0,00	17 250,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 200 000,00		0,00	
Total des recettes financières		2 604 719,00	1 594 291,87	0,00	1 010 427,13
45822	ECO CAMPUS BAT C IUT (2)	307 000,00	0,00	307 000,00	0,00
45823	ECO CAMPUS BAT F IUT (2)	19 000,00	0,00	19 000,00	0,00
45824	ECO CAMPUS CHAUFFERIE IUT (2)	372 000,00	0,00	372 000,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		698 000,00	0,00	698 000,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		28 043 272,47	14 312 548,59	6 766 114,34	6 964 609,54
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 962 687,52			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	5 600 000,00	7 850 043,18		-2 250 043,18
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	901,45		-901,45
2111	Terrains nus	0,00	1 957,37		-1 957,37
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	39 441,18		-39 441,18
21318	Autres bâtiments publics	0,00	2 443 592,17		-2 443 592,17
2802	Frais liés à la réalisation des document	800,00	800,00		0,00
28031	Frais d'études	126 563,00	96 759,17		29 803,83
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	16 000,00	16 000,00		0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	1 500,00	1 500,00		0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	173 729,00	171 004,00		2 725,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	8 536,00	8 536,00		0,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	26 397,00	25 397,00		1 000,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	581 281,00	579 281,00		2 000,00
28041482	Subv. Cne : Bâtiments, installations	8 422,00	8 422,00		0,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	2 616,00	2 616,00		0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	80 000,00	30 778,00		49 222,00
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	133 946,00	133 945,29		0,71
28041642	IC : Bâtiments, installations	193 437,00	193 437,00		0,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	1 310,00	1 310,00		0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	388 848,00	383 063,31		5 784,69
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	89 368,00	89 368,00		0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	608 665,00	606 097,00		2 568,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	11 152,00	11 152,00		0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	39 401,00	39 401,00		0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	200 874,00	200 874,00		0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	62 597,00	62 597,00		0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat*	329,00	329,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	228 885,00	224 366,15		4 518,85
28128	Autres aménagements de terrains	25 000,00	609,00		24 391,00
281316	Equipements de cimetière	1 795,00	1 795,00		0,00
281318	Autres bâtiments publics	3 541,00	3 541,00		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	804,00	304,00		500,00
28151	Réseaux de voirie	6 384,00	5 945,00		439,00
281533	Réseaux câblés	78 854,00	78 853,80		0,20
281538	Autres réseaux	209,00	209,00		0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	158 706,00	61 819,15		96 886,85
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 845,00	1 845,00		0,00
28158	Autres installat*, matériel et outillage	210 220,00	210 106,84		113,16
281757	Matériel, outillage voirie (m. à dispo)	3 363,00	3 362,14		0,86
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	197,00	197,00		0,00
281784	Mobilier (m. à dispo)	8 722,00	8 643,99		78,01
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	5 328,00	3 809,40		1 518,60
28181	Installations générales, aménagt divers	333,00	333,00		0,00
28182	Matériel de transport	531 115,00	531 114,64		0,36
28183	Matériel de bureau et informatique	1 058 018,00	1 054 017,58		4 000,42
28184	Mobilier	54 934,00	51 933,10		3 000,90
28188	Autres immo. corporelles	465 976,00	458 679,45		7 296,55
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 562 687,52	7 850 043,18		712 644,34
041	Opérations patrimoniales (5)	10 626 493,00	10 368 370,76		258 122,24
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	219,00	219,00		0,00
2031	Frais d'études	67 133,51	53 678,40		13 455,11
2111	Terrains nus	152 866,49	152 866,49		0,00
2313	Constructions	1 433 975,47	1 375 076,31		58 897,16
2318	Autres immo. corporelles en cours	8 972 298,53	8 786 528,56		185 769,97
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		19 189 180,52	18 218 413,94		970 766,58
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		47 232 452,99	32 530 962,53	6 766 114,34	7 935 376,12
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		574 076,06			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9000 (1)
LIBELLE : PLH

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		913 021,07	A	461 277,58	0,00	451 743,49	B	3 150 203,56
20	Immobilisations incorporelles	68 535,07		23 633,58	0,00	44 901,49		156 712,12
2031	Frais d'études	68 535,07		23 633,58	0,00	44 901,49		156 712,12
204	Subventions d'équipement versées	844 486,00		437 644,00	0,00	406 842,00		2 993 491,44
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	65 400,00		0,00	0,00	65 400,00		209 600,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	413 800,00		309 200,00	0,00	104 600,00		2 251 275,44
20422	Privé : Bâtiments, installations	365 286,00		128 444,00	0,00	236 842,00		532 616,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	6 550,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		6 550,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00		6 550,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Soie du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-461 277,58	D - B	-3 143 653,56

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
 (5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	-------------------------------------------------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	5 424 968	1 594 584	87 858	817 170	287 955	4 963 281	10 643	0	691 460	5 476 078	1 497 575	20 851 571
- Equipements municipaux (2)		713 657	87 858	246 466	208 430	4 963 281	10 643	0	23 634	2 933 064	144 975	9 332 008
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		880 926	0	570 704	79 525	0	0	0	667 826	2 543 014	482 600	5 224 595
- Opérations financières	5 424 968											5 424 968
Dépenses d'ordre	11 653 963											11 653 963
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	17 078 931	1 594 584	87 858	817 170	287 955	4 963 281	10 643	0	691 460	5 476 078	1 497 575	32 505 534
Total recettes	31 512 757	0	0	0	0	1 023 535	15 334	0	93 529	162 160	297 725	33 105 039
Solde d'investissement	14 433 826	-1 594 584	-87 858	-817 170	-287 955	-3 939 747	4 691	0	-597 931	-5 313 918	-1 199 850	589 505
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	1 469 720	588 169	67 311	675 520	94 620	2 960 809	5 312	0	10 710	4 743 567	25 019	10 640 755
Total RAR recettes	2 794 525	0	0	0	0	3 698 331	0	0	0	273 259	0	6 766 114
SOLDE RAR Investissement	1 324 805	-588 169	-67 311	-675 520	-94 620	737 522	-5 312	0	-10 710	-4 470 308	-25 019	-3 874 641

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	9 463 606	35 541 615	5 888 444	543 632	4 420 648	2 573 598	74 387	0	16 776	15 535 551	1 633 166	75 691 422
Total recettes	61 378 091	4 569 934	130 292	30 332	618 107	303 300	17 473	0	49 870	14 605 039	157 449	81 859 887
Solde de fonctionnement	51 914 485	-30 971 681	-5 758 152	-513 300	-3 802 541	-2 270 298	-56 914	0	33 094	-930 512	-1 475 717	6 168 464
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	-------------------------------------------------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES											
Total dépenses d'investissement		18 548 651	2 182 752	155 169	1 492 690	382 575	7 924 090	15 954	0	702 169	10 219 644	1 522 594	43 146 289
Dépenses réelles		6 894 688	2 182 752	155 169	1 492 690	382 575	7 924 090	15 954	0	702 169	10 219 644	1 522 594	31 492 326
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	66 430	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66 430
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	66 430	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66 430
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	5 318 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 318 538
1641	Emprunts en euros	3 474 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 474 250
16441	Opérat* afférentes à l'emprunt	382 378	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	382 378
16818	Emprunts - Autres prêteurs	2 309	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 309
16673	Dettes - Départements	1 459 601	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 459 601
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	665 773	0	0	0	0	0	0	0	314 240	0	980 013
2031	Frais d'études	0	112 839	0	0	0	0	0	0	0	275 264	0	388 103
2051	Concessions, droits similaires	0	552 934	0	0	0	0	0	0	0	38 976	0	591 910
204	Subventions d'équipement versées	0	880 926	0	1 050 704	90 000	0	0	0	240 892	3 618 559	497 273	6 378 354
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 314 330	0	2 314 330
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 536	0	26 536
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0	880 926	0	0	60 000	0	0	0	0	574 114	0	1 515 041
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	427 431	0	427 431
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	231 642	0	0	231 642
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0	0	0	570 704	0	0	0	0	0	0	0	570 704
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat*	0	0	0	480 000	0	0	0	0	0	229 147	0	709 147
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 000	0	31 000
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	30 000	0	0	0	0	16 000	14 673	60 673
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	9 250	0	482 600	491 850
21	Immobilisations corporelles	0	441 460	47 704	441 986	60 537	46 012	4 080	0	0	2 590 516	14 739	3 647 034

- 632 -

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
2111	Terrains nus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 801	0	10 801
2118	Autres terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	159	0	159
2128	Autres agencements et aménagement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 688	0	30 688
21318	Autres bâtiments publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	667 469	0	667 469
2135	Installations générales, agencements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 976	10 976
21533	Réseaux câblés	0	171 155	0	0	0	0	0	0	0	0	0	171 155
21568	Autres matériels, outillages incendie	0	0	23 818	0	0	0	0	0	0	0	0	23 818
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	246 168	0	246 168
2182	Matériel de transport	0	19 988	0	0	0	0	0	0	0	1 267 425	686	1 288 100
2183	Matériel de bureau et informatique	0	227 022	0	441 986	0	0	0	0	0	3 360	0	672 368
2184	Mobilier	0	13 205	0	0	5 499	0	0	0	0	11 231	0	29 935
2188	Autres immobilisations corporelles	0	10 089	23 886	0	55 038	46 012	4 080	0	0	353 215	3 076	495 396
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	194 593	107 465	0	232 037	7 878 079	11 874	0	0	3 696 330	140 582	12 260 960
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	3 499	0	0	0	1 287 788	0	1 291 287
2313	Constructions	0	166 897	100 000	0	71 748	7 460 444	11 874	0	0	0	0	7 810 963
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0	23 484	0	0	0	87 696	0	0	0	1 840 863	113 754	2 065 797
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0	4 212	0	0	160 289	326 440	0	0	0	0	26 827	517 768
2318	Autres immo. corporelles en cours	0	0	7 465	0	0	0	0	0	0	567 679	0	575 144
26	Participat* et créances rattachées	629 720	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	629 720
266	Autres formes de participation	629 720	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	629 720
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	870 000	870 000
2764	Créances sur personnes de droit privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	870 000	870 000
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	461 278	0	0	461 278
9000	PLH	0	0	0	0	0	0	0	0	461 278	0	0	461 278
Opérations pour compte de tiers		880 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	880 000
45812	ECO CAMPUS BAT C IUT	330 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	330 000
45813	ECO CAMPUS BAT F IUT	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000
45814	ECO CAMPUS CHAUFFERIE IUT	400 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400 000
Dépenses d'ordre		11 653 963	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 653 963
040	Opérat* ordre transfert entre sections	1 285 592	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 285 592
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	1 285 592	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 285 592
041	Opérations patrimoniales	10 368 371	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 368 371

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
204412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	152 866	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	152 866
2111	Terrains nus	219	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	219
2128	Autres agencements et aménagement	3 258 010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 258 010
21318	Autres bâtiments publics	2 822 687	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 822 687
2141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	2 422	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 422
2151	Réseaux de voirie	2 542 497	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 542 497
21538	Autres réseaux	98 287	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	98 287
21728	Autres agencements (mise à dispo)	1 149 815	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 149 815
21731	Bâtiments publics (mise à dispo)	82 404	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82 404
2182	Matériel de transport	4 464	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 464
2315	Installat°, matériel et outillage techni	53 678	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 678
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	201 020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	201 020
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes d'investissement	34 307 282	0	0	0	0	0	4 721 865	15 334	0	93 529	435 419	297 725	39 871 153
Recettes réelles	15 514 792	0	0	0	0	0	4 721 865	15 334	0	93 529	435 419	297 725	21 078 663
010 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 587 042	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 587 042
10222 FCTVA	1 587 042	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 587 042
13 Subventions d'investissement	229 750	0	0	0	0	0	4 721 865	15 334	0	93 529	435 419	290 475	5 786 371
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	2 850	0	0	0	0	0	600 000	0	0	33 529	429 157	0	1 065 535
1322 Subv. non transf. Régions	0	0	0	0	0	0	2 121 865	0	0	0	6 262	290 475	2 418 602
1327 Subv. non transf. Budget communautaire	0	0	0	0	0	0	2 000 000	0	0	0	0	0	2 000 000
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000	0	0	60 000
1347 Dot. de soutien à l'investissement local	226 900	0	0	0	0	0	0	15 334	0	0	0	0	242 234
16 Emprunts et dettes assimilées	13 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 000 000
1641 Emprunts en euros	13 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 000 000
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^e publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat ^e et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 250	7 250
2764	Créances sur personnes de droit privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 250	7 250
Opérations pour compte de tiers		698 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	698 000
45822	ECO CAMPUS BAT C IUT	307 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	307 000
45823	ECO CAMPUS BAT F IUT	19 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 000
45824	ECO CAMPUS CHAUFFERIE IUT	372 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	372 000
Recettes d'ordre		18 218 414	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 218 414
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	7 850 043	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 850 043
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	901	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	901
2111	Terrains nus	1 957	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 957
2128	Autres agencements et aménagement	39 441	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 441
21318	Autres bâtiments publics	2 443 592	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 443 592
2802	Frais liés à la réalisation des document	800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	800
28031	Frais d'études	96 759	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	96 759
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	16 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 000
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	1 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	171 004	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	171 004
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	8 536	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 536
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	25 397	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 397
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	579 281	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	579 281
28041482	Subv. Cne : Bâtiments, installations	8 422	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 422
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	2 616	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 616
28041582	GFP : Bâtiments, installations	30 778	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 778
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	133 945	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	133 945
28041642	IC : Bâtiments, installations	193 437	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	193 437
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	1 310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 310
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	383 063	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	383 063

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publilques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	89 368	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	89 368
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat*	606 097	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	606 097
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int net.	11 152	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 152
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	39 401	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 401
280422	Privé : Bâtiments, installations	200 874	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 874
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat*	62 597	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 597
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat*	329	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	329
28051	Concessions et droits similaires	224 366	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	224 366
28128	Autres aménagements de terrains	609	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	609
281316	Equipements de cimetière	1 795	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 795
281318	Autres bâtiments publics	3 541	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 541
28135	Installations générales, agencements, ..	304	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	304
28151	Réseaux de voirie	5 945	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 945
281533	Réseaux câblés	78 854	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	78 854
281538	Autres réseaux	209	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	209
281568	Autres matériels, outillages incendie	61 819	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 819
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 845	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 845
28158	Autres installat*, matériel et outillage	210 107	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	210 107
281757	Matériel, outillage voirie (m. à dispo)	3 362	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 362
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	197	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	197
281784	Mobilier (m. à dispo)	8 644	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 644
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	3 809	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 809
28181	Installations générales, aménagt divers	333	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	333
28182	Matériel de transport	531 115	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	531 115
28183	Matériel de bureau et informatique	1 054 018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 054 018
28184	Mobilier	51 933	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 933
28188	Autres immo. corporelles	458 679	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	458 679
041	Opérations patrimoniales	10 368 371	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 368 371
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	219	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	219
2031	Frais d'études	53 678	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 678
2111	Terrains nus	152 866	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	152 866
2313	Constructions	1 375 078	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 375 078
2318	Autres immo. corporelles en cours	8 786 529	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 786 529
001	Solde d'exécution reporté de N-1	574 076	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	574 076

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	-------------------------------------------------------	---------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES											
Total dépenses de fonctionnement		9 463 606	35 541 615	5 888 444	543 632	4 420 648	2 573 598	74 387	0	16 776	15 535 551	1 633 166	75 691 422
Dépenses réelles		1 613 563	35 541 615	5 888 444	543 632	4 420 648	2 573 598	74 387	0	16 776	15 535 551	1 633 166	67 841 379
011	Charges à caractère général	44 664	2 012 197	51 206	391 011	147 357	866 921	74 387	0	1 707	9 065 662	545 602	13 200 714
60611	Eau et assainissement	0	38 498	0	1 734	2 502	120 665	0	0	0	402	0	163 800
60612	Energie - Electricité	0	80 400	0	58 389	51 308	452 671	0	0	0	87 770	0	730 518
60623	Alimentation	0	0	0	0	0	487	0	0	0	411	0	898
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	0	0	0	1 280	0	0	0	0	0	1 280
60631	Fournitures d'entretien	0	0	0	0	0	23 441	0	0	0	0	0	23 441
60632	Fournitures de petit équipement	0	20 013	0	0	13 782	23 522	0	0	0	0	-1 189	56 128
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	6 588	0	0	0	0	0	6 588
60636	Vêtements de travail	0	348	2 320	0	0	8 354	0	0	0	28 643	0	39 665
6064	Fournitures administratives	0	38 506	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 506
6068	Autres matières et fournitures	0	8 531	39 177	0	0	54 342	0	0	0	31 412	2 111	135 573
611	Contrats de prestations de services	0	10 755	0	75 000	648	0	67 902	0	0	7 475 476	0	7 629 782
6132	Locations immobilières	0	1 051	0	0	200	0	0	0	0	0	0	1 251
6135	Locations mobilières	0	2 885	0	0	983	0	0	0	0	23 765	0	27 633
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	9 332	0	0	0	205 675	420 528	635 534
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	46 742	0	0	14 111	13 063	6 484	0	0	0	0	80 401
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 418	0	1 418
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 111	1 680	66 791
61551	Entretien matériel roulant	0	5 246	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 246
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	127 152	0	0	14 876	17 090	0	0	0	58 940	0	218 059
6156	Maintenance	0	361 343	2 094	255 408	0	49 897	0	0	0	25 649	0	694 392
6168	Autres primes d'assurance	0	197 476	0	0	0	0	0	0	0	0	0	197 476
617	Etudes et recherches	44 309	20 790	0	0	0	0	0	0	87	12 924	0	78 110
6182	Documentation générale et technique	0	17 553	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 553
6184	Versements à des organismes de formation	0	47 306	0	0	4 928	0	0	0	0	8 003	0	60 237
6188	Autres frais divers	0	7 579	0	0	0	0	0	0	0	2 500	2 812	12 891
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0	0	0	0	9	380	0	0	0	0	0	389
6226	Honoraires	0	31 069	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 069
6228	Divers	0	650	7 435	0	0	0	0	0	0	162 058	0	170 143
6231	Annonces et insertions	0	60 807	0	0	0	0	0	0	0	108	248	61 163
6232	Fêtes et cérémonies	0	29 207	0	0	0	2 598	0	0	0	0	0	31 805

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6236	Catalogues et imprimés	0	5 538	0	0	14 072	8 199	0	0	0	0	0	27 808
6237	Publications	0	29 551	0	0	0	0	0	0	1 620	28 028	0	59 199
6238	Divers	0	88 482	0	0	739	0	0	0	0	0	128	89 348
6247	Transports collectifs	0	0	0	0	2 133	0	0	0	0	0	0	2 133
6251	Voyages et déplacements	0	8 469	0	0	2 797	0	0	0	0	355	0	11 621
6256	Missions	0	2 984	0	0	79	0	0	0	0	724	0	3 787
6257	Réceptions	0	8 255	0	0	1 600	0	0	0	0	0	0	9 855
6261	Frais d'affranchissement	0	150 234	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 234
6262	Frais de télécommunications	0	120 665	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 665
627	Services bancaires et assimilés	0	8 729	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 729
6281	Concours divers (cotisations)	0	17 529	0	500	0	350	0	0	0	16 597	24 702	59 678
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	0	0	0	12 619	0	0	0	0	0	0	12 619
6284	Redevances pour services rendus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 762	3 762
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0	336 180	0	0	1 810	0	0	0	0	39 359	79 294	456 644
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0	581	0	0	0	0	0	0	0	785 230	0	785 811
6288	Autres services extérieurs	0	36 897	180	0	1 938	72 169	0	0	0	3 257	11 527	125 768
63512	Taxes foncières	0	37 035	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 035
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	7 340	0	0	0	0	0	0	0	1 845	0	9 185
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	355	20	0	0	6 225	2 492	0	0	0	0	0	9 092
012	Charges de personnel, frais assimilés	720 647	8 235 615	0	0	3 451 291	1 702 248	0	0	0	4 471 943	293	18 582 037
6217	Personnel affecté par la commune membre	720 647	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	720 647
6218	Autre personnel extérieur	0	807 925	0	0	0	0	0	0	0	391 256	293	1 199 474
6331	Versement de transport	0	70 885	0	0	36 343	16 304	0	0	0	36 729	0	160 261
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	20 849	0	0	10 689	4 795	0	0	0	10 802	0	47 136
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	51 313	0	0	27 264	12 021	0	0	0	27 805	0	118 404
64111	Rémunération principale titulaires	0	2 916 987	0	0	1 852 377	966 598	0	0	0	2 250 026	0	7 985 988
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	51 563	0	0	21 325	27 628	0	0	0	62 911	0	163 427
64118	Autres indemnités titulaires	0	788 757	0	0	155 572	182 665	0	0	0	545 529	0	1 672 524
64131	Rémunérations non tit.	0	1 468 093	0	0	429 203	38 037	0	0	0	34 828	0	1 970 160
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	711 728	0	0	352 361	151 047	0	0	0	336 002	0	1 551 138
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	984 607	0	0	556 876	303 152	0	0	0	684 664	0	2 529 299
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	0	0	0	9 282	0	0	0	0	0	0	9 282
64731	Allocations chômage versées directement	0	4 128	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 128
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0	237 862	0	0	0	0	0	0	0	-30	0	237 832
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	118 372	0	0	0	0	0	0	0	91 420	0	209 792

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6488	Autres charges	0	2 546	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 546
014	Atténuations de produits	13 780	24 401 551	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 415 331
7391178	Autres restitué* dégrèvt contrib. direct	13 780	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 780
739211	Attributions de compensation	0	23 639 044	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 639 044
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0	762 507	0	0	0	0	0	0	0	0	0	762 507
65	Autres charges de gestion courante	0	775 833	5 837 238	152 621	822 000	4 428	0	0	0	1 994 050	944 187	10 530 357
6521	Déficit budgets annexes administratifs	0	31 938	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 938
6531	Indemnités	0	416 174	0	0	0	0	0	0	0	0	0	416 174
6532	Frais de mission	0	211	0	0	0	0	0	0	0	0	0	211
6533	Cotisations de retraite	0	27 659	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 659
6535	Formation	0	3 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000
6541	Créances admises en non-valeur	0	2 605	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 605
6542	Créances éteintes	0	4 109	0	0	0	0	0	0	0	5 911	0	8 516
6553	Service d'incendie	0	0	5 787 234	0	0	0	0	0	0	5 922	0	10 031
65548	Autres contributions	0	21 873	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 787 234
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	0	0	4 428	0	0	0	1 255 483	0	1 277 356
65733	Subv. fonct. Départements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 428
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	0	0	50 004	0	0	0	0	0	0	25 000	0	25 000
657358	Subv. fonct. Autres groupements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 200	0	88 204
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 764	6 764
65737	Autres établissements publics locaux	0	163 479	0	0	0	0	0	0	0	30 914	0	30 914
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0	0	0	62 621	0	0	0	0	0	0	0	62 621
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	0	104 783	0	90 000	822 000	0	0	0	0	632 620	935 038	2 584 441
65888	Autres	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	829 156	12 678	0	0	0	0	0	0	0	0	0	841 834
66111	Intérêts réglés à l'échéance	830 234	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	830 234
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-6 930	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-6 930
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	5 296	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 296
6618	Intérêts des autres dettes	0	12 678	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 678
6688	Autres	556	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	556
67	Charges exceptionnelles	5 315	103 741	0	0	0	0	0	0	15 069	3 896	143 084	271 106

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 310	0	0	0	0	0	0	0	0	3 896	0	9 206
67443	Subv. aux fermiers et concessionnaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	143 084	143 084
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0	0	0	0	0	0	0	0	15 069	0	0	15 069
6748	Autres subventions exceptionnelles	0	103 741	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103 741
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		7 850 043	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 850 043
042	Opérat* ordre transfert entre sections	7 850 043	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 850 043
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	2 484 991	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 484 991
6761	Différences sur réalisations (positives)	901	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	901
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	5 364 151	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 364 151
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		61 378 091	4 569 934	130 292	30 332	618 107	303 300	17 473	0	49 870	14 605 039	157 449	81 859 887
Recettes réelles		55 352 435	4 569 934	130 292	30 332	618 107	303 300	17 473	0	49 870	14 605 039	157 449	75 834 230
013	Atténuations de charges	47 676	28 230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 906
6419	Remboursements rémunérations personnel	41 958	15 268	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 226
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	5 718	12 963	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 681
70	Produits des services, du domaine, vente	0	2 838 766	130 292	0	335 552	287 270	17 473	0	0	364 592	35 762	4 009 707
70323	Redev. occupat* domaine public communal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 292	0	24 292
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0	500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500
70388	Autres redevances et recettes diverses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 757	32 757
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 723	0	7 723

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	294 815	0	0	0	0	0	0	294 815
70631	Redevances services à caractère sportif	0	0	0	0	0	227 684	0	0	0	0	0	227 684
7066	Redevances services à caractère social	0	0	0	0	0	0	17 473	0	0	0	0	17 473
70688	Autres prestations de services	0	0	130 292	0	0	0	0	0	0	0	0	130 292
7078	Autres marchandises	0	0	0	0	0	2 460	0	0	0	326 677	0	329 137
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0	201	0	0	0	35 557	0	0	0	0	0	35 758
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0	35 000	0	0	573	9 106	0	0	0	0	0	44 679
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	0	1 044 920	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 044 920
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0	823 157	0	0	7 514	0	0	0	0	0	0	830 671
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	934 988	0	0	0	11 099	0	0	0	5 900	0	951 987
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	0	0	0	32 650	1 364	0	0	0	0	3 005	37 019
73	Impôts et taxes	40 499 662	0	0	0	0	0	0	0	0	12 910 808	0	53 410 470
73111	Taxes foncières et d'habitation	32 008 789	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 008 789
73112	Cotisation sur la VAE	5 293 144	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 293 144
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	1 642 670	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 642 670
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	395 974	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	395 974
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	325 613	0	0	0	0	0	0	0	0	86 624	0	412 237
73221	FNGIR	46 476	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 476
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	285 774	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	285 774
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 824 184	0	12 824 184
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	501 222	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	501 222
74	Dotations et participations	14 513 605	441 546	0	30 332	282 555	0	0	0	49 870	1 273 508	97 011	16 688 426
74124	Dotation d'intercommunalité	2 985 431	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 985 431
74126	Dot. compensat* groupements de communes	9 954 961	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 954 961
744	FCTVA	9 867	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 867
74712	Emplois d'avenir	0	7 383	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 383
74718	Autres participations Etat	0	415 187	0	0	67 320	0	0	0	49 870	0	0	532 377
7472	Participat* Régions	0	0	0	8 332	0	0	0	0	0	0	78 362	86 694

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
7473	Participat* Départements	0	0	0	0	213 735	0	0	0	0	0	0	213 735
74741	Participat* Communes du GFP	0	0	0	0	1 500	0	0	0	0	0	0	1 500
74758	Participat* Autres groupements	0	0	0	22 000	0	0	0	0	0	0	0	22 000
7478	Participat* Autres organismes	0	17 498	0	0	0	0	0	0	0	1 273 508	18 649	1 309 654
748313	Dotat* de compensation de la TP	42 124	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 124
74832	Attribution du fonds départemental TP	294 984	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	294 984
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	201 048	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	201 048
74834	Etat - Compens. exonérat* taxes foncière	9 457	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 457
74835	Etat - Compens. exonérat* taxe habitat*	1 015 733	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 015 733
7488	Autres attributions et participations	0	1 478	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 478
75	Autres produits de gestion courante	0	6 940	0	0	0	16 030	0	0	0	0	24 676	47 646
752	Revenus des immeubles	0	6 938	0	0	0	16 030	0	0	0	0	24 676	47 644
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
76	Produits financiers	291 444	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	291 444
761	Produits de participations	291 444	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	291 444
77	Produits exceptionnels	48	1 254 452	0	0	0	0	0	0	0	56 132	0	1 310 631
7714	Recouvert créances admises en non valeur	48	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48
7718	Autres produits except. opérat* gestion	0	12 916	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 916
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	4 897	0	0	0	0	0	0	0	45 058	0	49 955
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	1 200 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200 300
7788	Produits exceptionnels divers	0	36 339	0	0	0	0	0	0	0	11 074	0	47 412
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>1 285 592</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 285 592</i>
042	Opérat* ordre transfert entre sections	1 285 592	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 285 592
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	1 285 592	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 285 592
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 740 064	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 740 064

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES		9 463 605,94	35 437 171,65	0,00	104 443,24	45 005 220,83
Réalisations		9 463 605,94	35 437 171,65	0,00	104 443,24	45 005 220,83
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	44 664,29	2 001 236,44	0,00	10 960,24	2 056 860,97
60611	Eau et assainissement	0,00	38 497,58	0,00	0,00	38 497,58
60612	Energie - Electricité	0,00	80 399,93	0,00	0,00	80 399,93
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	20 013,12	0,00	0,00	20 013,12
60636	Vêtements de travail	0,00	348,10	0,00	0,00	348,10
6064	Fournitures administratives	0,00	38 506,29	0,00	0,00	38 506,29
6068	Autres matières et fournitures	0,00	8 530,78	0,00	0,00	8 530,78
611	Contrats de prestations de services	0,00	10 755,29	0,00	0,00	10 755,29
6132	Locations immobilières	0,00	1 051,20	0,00	0,00	1 051,20
6135	Locations mobilières	0,00	2 885,15	0,00	0,00	2 885,15
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	46 742,12	0,00	0,00	46 742,12
61551	Entretien matériel roulant	0,00	5 246,37	0,00	0,00	5 246,37
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	127 152,39	0,00	0,00	127 152,39
6156	Maintenance	0,00	361 343,44	0,00	0,00	361 343,44
6168	Autres primes d'assurance	0,00	197 475,99	0,00	0,00	197 475,99
617	Etudes et recherches	44 309,00	20 790,00	0,00	0,00	65 099,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	17 552,58	0,00	0,00	17 552,58
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	47 305,55	0,00	0,00	47 305,55
6188	Autres frais divers	0,00	7 400,00	0,00	179,21	7 579,21
6226	Honoraires	0,00	31 069,37	0,00	0,00	31 069,37
6228	Divers	0,00	650,00	0,00	0,00	650,00
6231	Annonces et insertions	0,00	60 806,81	0,00	0,00	60 806,81
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	28 206,98	0,00	1 000,20	29 207,18
6236	Catalogues et imprimés	0,00	5 537,73	0,00	0,00	5 537,73
6237	Publications	0,00	29 551,07	0,00	0,00	29 551,07
6238	Divers	0,00	88 481,52	0,00	0,00	88 481,52
6251	Voyages et déplacements	0,00	3 468,74	0,00	5 000,00	8 468,74
6256	Missions	0,00	2 983,95	0,00	0,00	2 983,95
6257	Réceptions	0,00	8 254,97	0,00	0,00	8 254,97
6261	Frais d'affranchissement	0,00	150 233,61	0,00	0,00	150 233,61
6262	Frais de télécommunications	0,00	120 665,20	0,00	0,00	120 665,20
627	Services bancaires et assimilés	0,00	8 729,09	0,00	0,00	8 729,09
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	13 329,02	0,00	4 200,00	17 529,02
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	336 180,11	0,00	0,00	336 180,11
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	580,83	580,83
6288	Autres services extérieurs	0,00	36 697,37	0,00	0,00	36 697,37

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
63512	Taxes foncières	0,00	37 035,00	0,00	0,00	37 035,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	7 340,00	0,00	0,00	7 340,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	355,29	20,02	0,00	0,00	375,31
012	Charges de personnel, frais assimilés	720 647,00	8 235 614,98	0,00	0,00	8 956 261,98
6217	Personnel affecté par la commune membre	720 647,00	0,00	0,00	0,00	720 647,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	807 924,80	0,00	0,00	807 924,80
6331	Versement de transport	0,00	70 884,54	0,00	0,00	70 884,54
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	20 848,77	0,00	0,00	20 848,77
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	51 313,32	0,00	0,00	51 313,32
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	2 916 986,86	0,00	0,00	2 916 986,86
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	51 563,40	0,00	0,00	51 563,40
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	788 757,46	0,00	0,00	788 757,46
64131	Rémunérations non tit.	0,00	1 468 092,79	0,00	0,00	1 468 092,79
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	711 727,86	0,00	0,00	711 727,86
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	984 606,66	0,00	0,00	984 606,66
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	4 128,38	0,00	0,00	4 128,38
6474	Versement aux autres œuvres sociales	0,00	237 861,84	0,00	0,00	237 861,84
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	118 371,90	0,00	0,00	118 371,90
6488	Autres charges	0,00	2 546,40	0,00	0,00	2 546,40
014	Atténuations de produits	13 780,12	24 401 551,28	0,00	0,00	24 415 331,40
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	13 780,12	0,00	0,00	0,00	13 780,12
739211	Attributions de compensation	0,00	23 639 044,28	0,00	0,00	23 639 044,28
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	762 507,00	0,00	0,00	762 507,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	7 850 043,18	0,00	0,00	0,00	7 850 043,18
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	2 484 990,72	0,00	0,00	0,00	2 484 990,72
6761	Différences sur réalisations (positives)	901,45	0,00	0,00	0,00	901,45
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	5 364 151,01	0,00	0,00	0,00	5 364 151,01
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	682 349,95	0,00	93 483,00	775 832,95
6521	Déficit budgets annexes administratifs	0,00	31 938,49	0,00	0,00	31 938,49
6531	Indemnités	0,00	416 174,23	0,00	0,00	416 174,23
6532	Frais de mission	0,00	211,30	0,00	0,00	211,30
6533	Cotisations de retraite	0,00	27 658,62	0,00	0,00	27 658,62
6535	Formation	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	2 605,44	0,00	0,00	2 605,44
6542	Créances éteintes	0,00	4 108,97	0,00	0,00	4 108,97
65548	Autres contributions	0,00	21 873,00	0,00	0,00	21 873,00
65737	Autres établissements publics locaux	0,00	163 479,00	0,00	0,00	163 479,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	11 300,00	0,00	93 483,00	104 783,00
65888	Autres	0,00	0,90	0,00	0,00	0,90
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	829 156,23	12 678,00	0,00	0,00	841 834,23
66111	Intérêts réglés à l'échéance	830 234,46	0,00	0,00	0,00	830 234,46
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-6 929,61	0,00	0,00	0,00	-6 929,61
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	5 295,83	0,00	0,00	0,00	5 295,83
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	12 678,00	0,00	0,00	12 678,00
6688	Autres	555,55	0,00	0,00	0,00	555,55

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
67	Charges exceptionnelles	5 315,12	103 741,00	0,00	0,00	109 056,12
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5,50	0,00	0,00	0,00	5,50
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 309,62	0,00	0,00	0,00	5 309,62
6748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	103 741,00	0,00	0,00	103 741,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	REÇETTES	61 378 090,90	4 484 770,59	0,00	85 163,00	65 948 024,49
	Réalisations	61 378 090,90	4 484 770,59	0,00	85 163,00	65 948 024,49
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 740 063,98	0,00	0,00	0,00	4 740 063,98
013	Atténuations de charges	47 676,07	28 230,28	0,00	0,00	75 906,35
6419	Remboursements rémunérations personnel	41 958,07	15 267,78	0,00	0,00	57 225,85
6459	Rembours charges SS et prévoyance	5 718,00	12 962,50	0,00	0,00	18 680,50
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 285 592,17	0,00	0,00	0,00	1 285 592,17
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	1 285 592,17	0,00	0,00	0,00	1 285 592,17
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	2 838 766,11	0,00	0,00	2 838 766,11
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	201,10	0,00	0,00	201,10
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	0,00	1 044 920,00	0,00	0,00	1 044 920,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	823 157,00	0,00	0,00	823 157,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	934 988,01	0,00	0,00	934 988,01
73	Impôts et taxes	40 499 662,00	0,00	0,00	0,00	40 499 662,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	32 008 789,00	0,00	0,00	0,00	32 008 789,00
73112	Cotisation sur la VAE	5 293 144,00	0,00	0,00	0,00	5 293 144,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	1 642 670,00	0,00	0,00	0,00	1 642 670,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	395 974,00	0,00	0,00	0,00	395 974,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	325 613,00	0,00	0,00	0,00	325 613,00
73221	FNGIR	46 476,00	0,00	0,00	0,00	46 476,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	285 774,00	0,00	0,00	0,00	285 774,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	501 222,00	0,00	0,00	0,00	501 222,00
74	Dotations et participations	14 513 605,25	356 382,80	0,00	85 163,00	14 955 151,05
74124	Dotations d'intercommunalité	2 985 431,00	0,00	0,00	0,00	2 985 431,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	9 954 961,00	0,00	0,00	0,00	9 954 961,00
744	FCTVA	9 866,80	0,00	0,00	0,00	9 866,80
74712	Emplois d'avenir	0,00	7 383,28	0,00	0,00	7 383,28
74718	Autres participations Etat	0,00	330 024,00	0,00	85 163,00	415 187,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	17 497,52	0,00	0,00	17 497,52
748313	Dotat° de compensation de la TP	42 124,00	0,00	0,00	0,00	42 124,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	294 984,45	0,00	0,00	0,00	294 984,45
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	201 048,00	0,00	0,00	0,00	201 048,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	9 457,00	0,00	0,00	0,00	9 457,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	1 015 733,00	0,00	0,00	0,00	1 015 733,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	1 478,00	0,00	0,00	1 478,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	6 939,86	0,00	0,00	6 939,86
752	Revenus des immeubles	0,00	6 938,16	0,00	0,00	6 938,16

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,70	0,00	0,00	1,70
76	Produits financiers	291 443,83	0,00	0,00	0,00	291 443,83
761	Produits de participations	291 443,83	0,00	0,00	0,00	291 443,83
77	Produits exceptionnels	47,60	1 254 451,54	0,00	0,00	1 254 499,14
7714	Recouvert créances admises en non vateur	47,60	0,00	0,00	0,00	47,60
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	12 915,58	0,00	0,00	12 915,58
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	4 897,42	0,00	0,00	4 897,42
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 200 300,00	0,00	0,00	1 200 300,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	36 338,54	0,00	0,00	36 338,54
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	51 914 484,96	-30 952 401,06	0,00	-19 280,24	20 942 803,66

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administral° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetière et pompes funèbres	041 Subvention globale
	DEPENSES	35 226 817,74	0,00	0,00	161 890,91	37 163,00	11 300,00	0,00	0,00
	Réalisations	35 226 817,74	0,00	0,00	161 890,91	37 163,00	11 300,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 802 182,53	0,00	0,00	161 890,91	37 163,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	38 497,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	80 399,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 013,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	348,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	38 506,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	7 942,88	0,00	0,00	0,00	587,90	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	10 755,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	1 051,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	2 772,00	0,00	0,00	0,00	113,15	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	46 742,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	5 246,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	127 152,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	361 343,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	197 475,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	20 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	17 552,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	47 305,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	7 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat ^{on} générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act ^{es} de coopérat ^{ion} décentralisée
6226	Honoraires	31 069,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	26 922,60	0,00	0,00	33 884,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	28 206,98	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	5 537,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	29 551,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	88 481,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	3 468,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	2 983,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	8 254,97	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	150 233,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	120 665,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	8 729,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	13 329,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	336 180,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	32 910,99	0,00	0,00	3 786,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	37 035,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	7 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	20,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 235 614,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	807 924,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	70 884,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	20 848,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	51 313,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 916 986,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	51 563,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	788 757,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	1 468 092,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	711 727,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	984 606,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	4 128,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	237 861,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act ^o de coopérat ^o décentralisée
6475	Médecine du travail, pharmacie	118 371,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	2 546,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	24 401 551,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7391178	Autres restitut ^o dégrèvt contrib. direct	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739211	Attributions de compensation	23 639 044,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	762 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat^o ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	671 049,95	0,00	0,00	0,00	0,00	11 300,00	0,00	0,00	0,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	31 938,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	416 174,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	211,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	27 658,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 605,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	4 108,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	21 873,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	163 479,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 300,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	12 678,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	12 678,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat ⁿ générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act ⁿ de coopérat ⁿ décentralisée
67	Charges exceptionnelles	103 741,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	103 741,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réalliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 478 170,59	0,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		4 478 170,59	0,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	28 230,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	15 267,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	12 962,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opératⁿ ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opératⁿ ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	2 832 166,11	0,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	201,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	1 044 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	823 157,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	928 388,01	0,00	0,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act ^o de coopérat ^o décentralisée
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	356 382,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74124	Dotation d'intercommunalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74126	Dot. compensat ^o groupements de communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	7 383,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	330 024,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat ^o Autres organismes	17 497,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748313	Dotat ^o de compensation de la TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat ^o taxes foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat ^o taxe habitat ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	1 478,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	6 939,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	6 938,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 254 451,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvr ^t créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat ^o gestion	12 915,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	4 897,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 200 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	36 338,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-30 748 647,15	0,00	0,00	-155 290,91	-37 163,00	-11 300,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi qu'à des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES		5 855 516,85	32 927,20	5 888 444,05
Réalizations		5 855 516,85	32 927,20	5 888 444,05
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	18 278,85	32 927,20	51 206,05
60636	Vêtements de travail	2 319,84	0,00	2 319,84
6068	Autres matières et fournitures	6 429,66	32 747,20	39 176,86
6156	Maintenance	2 094,35	0,00	2 094,35
6228	Divers	7 435,00	0,00	7 435,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	180,00	180,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 837 238,00	0,00	5 837 238,00
6553	Service d'incendie	5 787 234,00	0,00	5 787 234,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	50 004,00	0,00	50 004,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		130 292,00	0,00	130 292,00
Réalizations		130 292,00	0,00	130 292,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	130 292,00	0,00	130 292,00
70688	Autres prestations de services	130 292,00	0,00	130 292,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	11	12	Total
		Sécurité intérieure	Hygiène et salubrité publique	
SOLDE (3)		-5 725 224,85	-32 927,20	-5 758 152,05

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		68 282,85	0,00	0,00	5 787 234,00	0,00
Réalizations		68 282,85	0,00	0,00	5 787 234,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	18 278,85	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	2 319,84	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	6 429,66	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	2 094,35	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	7 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50 004,00	0,00	0,00	5 787 234,00	0,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	0,00	5 787 234,00	0,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	50 004,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		130 292,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		130 292,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	130 292,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	130 292,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		62 009,15	0,00	0,00	-5 787 234,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES		315 511,18	0,00	0,00	228 120,87	0,00	0,00	543 632,05
Réalisations		315 511,18	0,00	0,00	228 120,87	0,00	0,00	543 632,05
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	315 511,18	0,00	0,00	75 500,00	0,00	0,00	391 011,18
60611	Eau et assainissement	1 734,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 734,03
60612	Energie - Electricité	58 369,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 369,19
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00
6156	Maintenance	255 407,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255 407,96
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	152 620,87	0,00	0,00	152 620,87
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	62 620,87	0,00	0,00	62 620,87
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	30 332,00	0,00	0,00	30 332,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	30 332,00	0,00	0,00	30 332,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	30 332,00	0,00	0,00	30 332,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	8 332,00	0,00	0,00	8 332,00
74758	Participat° Autres groupements	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	22 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-315 511,18	0,00	0,00	-197 788,87	0,00	0,00	-513 300,05

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES		3 495 827,69	841 081,75	738,50	83 000,00	4 420 647,94
Réalisations		3 495 827,69	841 081,75	738,50	83 000,00	4 420 647,94
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	53 818,47	92 799,93	738,50	0,00	147 356,90
60611	Eau et assainissement	2 501,58	0,00	0,00	0,00	2 501,58
60612	Energie - Electricité	51 307,72	0,00	0,00	0,00	51 307,72
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	13 781,90	0,00	0,00	13 781,90
611	Contrats de prestations de services	0,00	648,00	0,00	0,00	648,00
6132	Locations immobilières	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00
6135	Locations mobilières	0,00	982,80	0,00	0,00	982,80
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	14 111,07	0,00	0,00	14 111,07
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	14 876,00	0,00	0,00	14 876,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	4 927,90	0,00	0,00	4 927,90
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	9,17	0,00	0,00	0,00	9,17
6236	Catalogues et imprimés	0,00	14 071,60	0,00	0,00	14 071,60
6238	Divers	0,00	0,00	738,50	0,00	738,50
6247	Transports collectifs	0,00	2 133,00	0,00	0,00	2 133,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	2 796,61	0,00	0,00	2 796,61
6256	Missions	0,00	78,50	0,00	0,00	78,50
6257	Réceptions	0,00	1 600,12	0,00	0,00	1 600,12
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	12 618,98	0,00	0,00	12 618,98
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	1 810,00	0,00	0,00	1 810,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	1 938,40	0,00	0,00	1 938,40
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	6 225,05	0,00	0,00	6 225,05
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 442 009,22	9 281,82	0,00	0,00	3 451 291,04
6331	Versement de transport	36 342,54	0,00	0,00	0,00	36 342,54
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 689,00	0,00	0,00	0,00	10 689,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	27 264,30	0,00	0,00	0,00	27 264,30
64111	Rémunération principale titulaires	1 852 376,88	0,00	0,00	0,00	1 852 376,88
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	21 324,76	0,00	0,00	0,00	21 324,76
64118	Autres indemnités titulaires	155 572,14	0,00	0,00	0,00	155 572,14
64131	Rémunérations non tit.	429 202,59	0,00	0,00	0,00	429 202,59
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	352 360,68	0,00	0,00	0,00	352 360,68
6453	Cotisations aux caisses de retraites	556 876,33	0,00	0,00	0,00	556 876,33
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	9 281,82	0,00	0,00	9 281,82
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
65	Autres charges de gestion courante	0,00	739 000,00	0,00	83 000,00	822 000,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	0,00	739 000,00	0,00	83 000,00	822 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	618 107,07	0,00	0,00	618 107,07
	Réalisations	0,00	618 107,07	0,00	0,00	618 107,07
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	335 552,07	0,00	0,00	335 552,07
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	294 815,14	0,00	0,00	294 815,14
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	573,22	0,00	0,00	573,22
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	7 513,71	0,00	0,00	7 513,71
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	32 650,00	0,00	0,00	32 650,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	282 555,00	0,00	0,00	282 555,00
74718	Autres participations Etat	0,00	67 320,00	0,00	0,00	67 320,00
7473	Participat* Départements	0,00	213 735,00	0,00	0,00	213 735,00
74741	Participat* Communes du GFP	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-3 495 827,69	-222 974,66	-738,50	-83 000,00	-3 802 540,87

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	DEPENSES	212 358,92	0,00	628 722,83	0,00	0,00	0,00	738,50	0,00
	Réalisations	212 358,92	0,00	628 722,83	0,00	0,00	0,00	738,50	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	82 077,10	0,00	10 722,83	0,00	0,00	0,00	738,50	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	13 781,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	648,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
6135	Locations mobilières	982,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 386,24	0,00	10 722,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	14 876,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 927,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	14 071,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	738,50	0,00
6247	Transports collectifs	2 133,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 796,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	78,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	1 600,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	12 618,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	1 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 938,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	6 225,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	9 281,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	9 281,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	121 000,00	0,00	618 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	121 000,00	0,00	618 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réallier au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		618 107,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		618 107,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	335 552,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	294 815,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	573,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	7 513,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	32 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	282 555,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	67 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat* Départements	213 735,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participat* Communes du GFP	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	405 748,15	0,00	-628 722,83	0,00	0,00	0,00	-738,50	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES		2 277 032,33	296 461,59	103,85	2 573 597,77
Réalisations		2 277 032,33	296 461,59	103,85	2 573 597,77
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	574 784,03	292 033,11	103,85	866 920,99
60611	Eau et assainissement	120 664,54	0,00	0,00	120 664,54
60612	Energie - Electricité	452 671,10	0,00	0,00	452 671,10
60623	Alimentation	0,00	487,49	0,00	487,49
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	1 279,78	0,00	1 279,78
60631	Fournitures d'entretien	0,00	23 441,44	0,00	23 441,44
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	23 418,11	103,85	23 521,96
60633	Fournitures de voirie	0,00	6 588,24	0,00	6 588,24
60636	Vêtements de travail	1 068,13	7 285,95	0,00	8 354,08
6068	Autres matières et fournitures	0,00	54 342,32	0,00	54 342,32
61521	Entretien terrains	0,00	9 331,58	0,00	9 331,58
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	13 063,24	0,00	13 063,24
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	17 090,17	0,00	17 090,17
6156	Maintenance	0,00	49 897,07	0,00	49 897,07
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	380,26	0,00	0,00	380,26
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	2 598,28	0,00	2 598,28
6236	Catalogues et imprimés	0,00	8 199,14	0,00	8 199,14
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	350,00	0,00	350,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	72 168,50	0,00	72 168,50
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	2 491,80	0,00	2 491,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 702 248,30	0,00	0,00	1 702 248,30
6331	Versement de transport	16 304,41	0,00	0,00	16 304,41
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 795,38	0,00	0,00	4 795,38
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 020,69	0,00	0,00	12 020,69
64111	Rémunération principale titulaires	966 598,44	0,00	0,00	966 598,44
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	27 627,95	0,00	0,00	27 627,95
64118	Autres indemnités titulaires	182 665,12	0,00	0,00	182 665,12
64131	Rémunérations non tit.	38 036,92	0,00	0,00	38 036,92
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	151 047,29	0,00	0,00	151 047,29
6453	Cotisations aux caisses de retraites	303 152,10	0,00	0,00	303 152,10
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	4 428,48	0,00	4 428,48
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	4 428,48	0,00	4 428,48

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	303 300,03	0,00	303 300,03
	Réalisations	0,00	303 300,03	0,00	303 300,03
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	287 270,03	0,00	287 270,03
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	227 683,95	0,00	227 683,95
7078	Autres marchandises	0,00	2 460,00	0,00	2 460,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	35 557,10	0,00	35 557,10
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	9 106,20	0,00	9 106,20
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	11 098,60	0,00	11 098,60
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	1 364,18	0,00	1 364,18
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	16 030,00	0,00	16 030,00
752	Revenus des immeubles	0,00	16 030,00	0,00	16 030,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-2 277 032,33	6 838,44	-103,85	-2 270 297,74

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES	0,00	17 325,79	179 955,43	99 180,37	0,00	103,85	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	17 325,79	179 955,43	99 180,37	0,00	103,85	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	17 325,79	175 526,95	99 180,37	0,00	103,85	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	48,76	438,73	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	997,31	282,47	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	18 994,46	4 446,98	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	18 847,93	4 570,18	0,00	103,85	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	6 588,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	4 495,76	2 790,19	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1 405,97	28 454,84	24 481,51	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
61521	Entretien terrains	0,00	9 331,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	8 663,94	4 399,30	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	15 320,17	1 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	1 921,56	47 975,51	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	2 598,28	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	5 409,54	2 789,60	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	72 372,68	-204,18	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	2 491,80	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	4 428,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	4 428,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	4 708,00	117 657,63	180 934,40	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	4 708,00	117 657,63	180 934,40	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	4 708,00	117 657,63	164 904,40	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	4 708,00	107 187,25	115 788,70	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	2 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	35 557,10	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	9 106,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	11 098,60	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	1 364,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	16 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	16 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-12 617,79	-62 297,80	81 754,03	0,00	-103,85	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES		0,00	74 386,69	74 386,69
Réalizations		0,00	74 386,69	74 386,69
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	74 386,69	74 386,69
611	Contrats de prestations de services	0,00	67 902,31	67 902,31
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	6 484,38	6 484,38
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	17 472,66	17 472,66
Réalizations		0,00	17 472,66	17 472,66
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	17 472,66	17 472,66
7066	Redevances services à caractère social	0,00	17 472,66	17 472,66
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	-56 914,03	-56 914,03

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfance et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 386,69
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 386,69
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 386,69
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 902,31
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 484,38
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 472,66
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 472,66
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 472,66
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 472,66
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-56 914,03

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES		16 776,00	0,00	0,00	0,00	16 776,00
Réalisations		16 776,00	0,00	0,00	0,00	16 776,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 707,00	0,00	0,00	0,00	1 707,00
617	Etudes et recherches	87,00	0,00	0,00	0,00	87,00
6237	Publications	1 620,00	0,00	0,00	0,00	1 620,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	15 069,00	0,00	0,00	0,00	15 069,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	15 069,00	0,00	0,00	0,00	15 069,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		49 870,19	0,00	0,00	0,00	49 870,19
Réalisations		49 870,19	0,00	0,00	0,00	49 870,19
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	49 870,19	0,00	0,00	0,00	49 870,19
74718	Autres participations Etat	49 870,19	0,00	0,00	0,00	49 870,19
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		33 094,19	0,00	0,00	0,00	33 094,19

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi qu'à des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES		13 922 529,21	1 541 316,44	71 705,23	15 535 550,88
Réalisations		13 922 529,21	1 541 316,44	71 705,23	15 535 550,88
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	8 858 159,07	165 917,92	41 585,23	9 065 662,22
60611	Eau et assainissement	402,22	0,00	0,00	402,22
60612	Energie - Electricité	87 769,85	0,00	0,00	87 769,85
60623	Alimentation	410,94	0,00	0,00	410,94
60636	Vêtements de travail	28 643,05	0,00	0,00	28 643,05
6068	Autres matières et fournitures	31 412,11	0,00	0,00	31 412,11
611	Contrats de prestations de services	7 475 476,18	0,00	0,00	7 475 476,18
6135	Locations mobilières	23 765,06	0,00	0,00	23 765,06
61521	Entretien terrains	197 620,25	0,00	8 054,53	205 674,78
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	1 417,92	0,00	1 417,92
615232	Entretien, réparations réseaux	32 683,08	0,00	32 428,34	65 111,42
61558	Entretien autres biens mobiliers	58 404,28	0,00	536,00	58 940,28
6156	Maintenance	25 648,89	0,00	0,00	25 648,89
617	Etudes et recherches	12 924,00	0,00	0,00	12 924,00
6184	Versements à des organismes de formation	8 003,16	0,00	0,00	8 003,16
6188	Autres frais divers	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
6228	Divers	58,40	162 000,00	0,00	162 058,40
6231	Annonces et insertions	108,00	0,00	0,00	108,00
6237	Publications	28 028,30	0,00	0,00	28 028,30
6251	Voyages et déplacements	355,20	0,00	0,00	355,20
6256	Missions	724,13	0,00	0,00	724,13
6281	Concours divers (cotisations)	16 096,80	0,00	500,00	16 596,80
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	39 359,33	0,00	0,00	39 359,33
62878	Remb. frais à d'autres organismes	785 230,00	0,00	0,00	785 230,00
6288	Autres services extérieurs	3 191,08	0,00	66,36	3 257,44
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 844,76	0,00	0,00	1 844,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 919 472,27	552 470,56	0,00	4 471 942,83
6218	Autre personnel extérieur	391 256,36	0,00	0,00	391 256,36
6331	Versement de transport	31 661,92	5 067,30	0,00	36 729,22
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	9 312,16	1 480,23	0,00	10 802,39
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	23 988,65	3 816,57	0,00	27 805,22
64111	Rémunération principale titulaires	935 288,11	314 738,18	0,00	2 250 026,29
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	47 704,69	15 206,14	0,00	62 910,83
64118	Autres indemnités titulaires	478 156,84	67 372,02	0,00	545 528,86
64131	Rémunérations non tit.	34 480,46	347,44	0,00	34 827,90
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	288 082,04	47 920,12	0,00	336 002,16

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
6453	Cotisations aux caisses de retraites	588 150,94	96 512,56	0,00	684 663,50
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	-30,00	0,00	0,00	-30,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	91 420,10	0,00	0,00	91 420,10
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 141 001,77	822 927,96	30 120,00	1 994 049,73
6541	Créances admises en non-valeur	5 910,51	0,00	0,00	5 910,51
6542	Créances éteintes	5 922,22	0,00	0,00	5 922,22
65548	Autres contributions	1 057 555,00	197 927,96	0,00	1 255 482,96
65733	Subv. fonct. Départements	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	38 200,00	0,00	0,00	38 200,00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	30 914,04	0,00	0,00	30 914,04
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	2 500,00	625 000,00	5 120,00	632 620,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 896,10	0,00	0,00	3 896,10
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 896,10	0,00	0,00	3 896,10
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		14 567 303,04	0,00	37 736,00	14 605 039,04
Réalisations		14 567 303,04	0,00	37 736,00	14 605 039,04
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	364 591,73	0,00	0,00	364 591,73
70323	Redev. occupat* domaine public communal	24 292,11	0,00	0,00	24 292,11
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	7 722,58	0,00	0,00	7 722,58
7078	Autres marchandises	326 677,04	0,00	0,00	326 677,04
70878	Remb. frais par d'autres redevables	5 900,00	0,00	0,00	5 900,00
73	Impôts et taxes	12 910 808,00	0,00	0,00	12 910 808,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	86 624,00	0,00	0,00	86 624,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	12 824 184,00	0,00	0,00	12 824 184,00
74	Dotations et participations	1 235 771,68	0,00	37 736,00	1 273 507,68
7478	Participat* Autres organismes	1 235 771,68	0,00	37 736,00	1 273 507,68
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	56 131,63	0,00	0,00	56 131,63
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	45 057,81	0,00	0,00	45 057,81
7788	Produits exceptionnels divers	11 073,82	0,00	0,00	11 073,82
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		644 773,83	-1 541 316,44	-33 969,23	-930 511,84

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES		14 253,95	74 638,85	13 577 623,81	143 884,37	79 214,19	30 914,04	2 000,00
Réalisations		14 253,95	74 638,85	13 577 623,81	143 884,37	79 214,19	30 914,04	2 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	14 253,95	74 638,85	8 544 167,71	143 884,37	79 214,19	0,00	2 000,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	402,22	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	8 555,66	0,00	79 214,19	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	410,94	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	28 643,05	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	31 412,11	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	7 475 476,18	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	23 765,06	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	233,05	38 688,79	20 855,36	137 843,05	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	32 683,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	52 362,96	6 041,32	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	25 648,89	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	12 924,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Verséments à des organismes de formation	0,00	0,00	8 003,16	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	58,40	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	108,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	28 028,30	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	355,20	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	724,13	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	14 020,90	75,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	39 359,33	0,00	0,00	0,00	2 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	785 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	3 191,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	1 844,76	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	3 919 472,27	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	391 256,36	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	0,00	0,00	31 661,92	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	9 312,16	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	23 988,65	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	1 935 288,11	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	47 704,69	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	478 156,84	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	34 480,46	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	288 082,04	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	588 150,94	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00	-30,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	91 420,10	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	1 110 087,73	0,00	0,00	30 914,04	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	5 910,51	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	5 922,22	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	1 057 555,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65733	Subv. fonct. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	0,00	0,00	38 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 914,04	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	3 896,10	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	3 896,10	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	14 543 010,93	0,00	0,00	0,00	24 292,11
Réalisations		0,00	0,00	14 543 010,93	0,00	0,00	0,00	24 292,11
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	340 299,62	0,00	0,00	0,00	24 292,11
70323	Redev. occupat* domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 292,11

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Éclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	0,00	0,00	7 722,58	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	326 677,04	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	5 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	12 910 808,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	86 624,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	12 824 184,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	1 235 771,68	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	1 235 771,68	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	56 131,63	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	45 057,81	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	11 073,82	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-14 253,95	-74 638,85	965 387,12	-143 884,37	-79 214,19	-30 914,04	22 292,11

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES	1 228 191,52	0,00	0,00	0,00	313 124,92	602,36	25 705,60	32 222,74	13 174,53
	Réalisations	1 228 191,52	0,00	0,00	0,00	313 124,92	602,36	25 705,60	32 222,74	13 174,53
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	2 500,00	0,00	0,00	0,00	163 417,92	602,36	705,60	32 222,74	8 054,53
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 054,53
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 417,92	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	705,60	31 722,74	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	536,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	162 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66,36	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	552 470,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement de transport	5 067,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 490,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 816,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	314 738,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	15 206,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	67 372,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	347,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	47 920,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	96 512,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	673 220,96	0,00	0,00	0,00	149 707,00	0,00	25 000,00	0,00	5 120,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	48 220,96	0,00	0,00	0,00	149 707,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65733	Subv. fonct. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	625 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 120,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 736,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 736,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 736,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 736,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 228 191,52	0,00	0,00	0,00	-313 124,92	37 133,64	-25 705,60	-32 222,74	-13 174,53

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	DEPENSES	1 206 092,90	0,00	0,00	10 000,00	0,00	417 073,31	0,00	1 633 166,21
	Réalisations	1 206 092,90	0,00	0,00	10 000,00	0,00	417 073,31	0,00	1 633 166,21
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	499 821,90	0,00	0,00	0,00	0,00	45 780,51	0,00	545 602,41
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 188,72	0,00	-1 188,72
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 111,10	0,00	2 111,10
61521	Entretien terrains	420 527,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 527,53
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 680,00	0,00	1 680,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 812,00	0,00	2 812,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247,78	0,00	247,78
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127,92	0,00	127,92
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 702,00	0,00	24 702,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 761,65	0,00	3 761,65
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	79 294,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 294,37
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 526,78	0,00	11 526,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	292,80	0,00	292,80
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	292,80	0,00	292,80
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	563 186,60	0,00	0,00	10 000,00	0,00	371 000,00	0,00	944 186,60
657358	Subv. fonct. Autres groupements	6 763,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 763,96
65737	Autres établissements publics locaux	2 384,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 384,66
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	554 037,98	0,00	0,00	10 000,00	0,00	371 000,00	0,00	935 037,98
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	143 084,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 084,40
67443		143 084,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 084,40

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	Subv. aux fermiers et concessionnaires								
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	141 429,97	0,00	0,00	0,00	0,00	16 019,17	0,00	157 449,14
	Réalisations	141 429,97	0,00	0,00	0,00	0,00	16 019,17	0,00	157 449,14
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	32 757,45	0,00	0,00	0,00	0,00	3 005,00	0,00	35 762,45
70388	Autres redevances et recettes diverses	32 757,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 757,45
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 005,00	0,00	3 005,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	97 010,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 010,50
7472	Participat° Régions	78 361,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 361,50
7478	Participat° Autres organismes	18 649,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 649,00
75	Autres produits de gestion courante	11 662,02	0,00	0,00	0,00	0,00	13 014,17	0,00	24 676,19
752	Revenus des immeubles	11 662,02	0,00	0,00	0,00	0,00	13 014,17	0,00	24 676,19
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 064 662,93	0,00	0,00	-10 000,00	0,00	-401 054,14	0,00	-1 475 717,07

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		18 548 650,89	2 182 752,25	0,00	0,00	20 731 403,14
Réalizations		17 078 930,89	1 594 583,57	0,00	0,00	18 673 514,46
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 285 592,17	0,00	0,00	0,00	1 285 592,17
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	1 285 592,17	0,00	0,00	0,00	1 285 592,17
041	Opérations patrimoniales	10 368 370,76	0,00	0,00	0,00	10 368 370,76
204412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	152 866,49	0,00	0,00	0,00	152 866,49
2111	Terrains nus	219,00	0,00	0,00	0,00	219,00
2128	Autres agencements et aménagements	3 258 009,97	0,00	0,00	0,00	3 258 009,97
21318	Autres bâtiments publics	2 822 687,23	0,00	0,00	0,00	2 822 687,23
2141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	2 421,84	0,00	0,00	0,00	2 421,84
2151	Réseaux de voirie	2 542 497,29	0,00	0,00	0,00	2 542 497,29
21538	Autres réseaux	98 287,34	0,00	0,00	0,00	98 287,34
21728	Autres agencements (mise à dispo)	1 149 815,07	0,00	0,00	0,00	1 149 815,07
21731	Bâtiments publics (mise à dispo)	82 404,38	0,00	0,00	0,00	82 404,38
2182	Matériel de transport	4 463,70	0,00	0,00	0,00	4 463,70
2315	Installat°, matériel et outillage techni	53 678,40	0,00	0,00	0,00	53 678,40
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	201 020,05	0,00	0,00	0,00	201 020,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	66 429,69	0,00	0,00	0,00	66 429,69
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	66 429,69	0,00	0,00	0,00	66 429,69
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 318 538,27	0,00	0,00	0,00	5 318 538,27
1641	Emprunts en euros	3 474 249,99	0,00	0,00	0,00	3 474 249,99
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	382 378,28	0,00	0,00	0,00	382 378,28
16818	Emprunts - Autres prêteurs	2 309,00	0,00	0,00	0,00	2 309,00
16873	Dettes - Départements	1 459 601,00	0,00	0,00	0,00	1 459 601,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	296 952,61	0,00	0,00	296 952,61
2031	Frais d'études	0,00	112 839,24	0,00	0,00	112 839,24
2051	Concessions, droits similaires	0,00	184 113,37	0,00	0,00	184 113,37
204	Subventions d'équipement versées	0,00	880 926,25	0,00	0,00	880 926,25

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	880 926,25	0,00	0,00	880 926,25
21	Immobilisations corporelles	0,00	264 898,85	0,00	0,00	264 898,85
21533	Réseaux câblés	0,00	74 380,82	0,00	0,00	74 380,82
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	178 985,04	0,00	0,00	178 985,04
2184	Mobilier	0,00	11 439,99	0,00	0,00	11 439,99
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	93,00	0,00	0,00	93,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	151 805,86	0,00	0,00	151 805,86
2313	Constructions	0,00	124 109,64	0,00	0,00	124 109,64
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	23 484,00	0,00	0,00	23 484,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	4 212,22	0,00	0,00	4 212,22
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
45812	ECO CAMPUS BAT C IUT	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
45813	ECO CAMPUS BAT F IUT	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
45814	ECO CAMPUS CHAUFFERIE IUT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		1 469 720,00	588 168,68	0,00	0,00	2 057 888,68
RECETTES (2)		34 307 281,87	0,00	0,00	0,00	34 307 281,87
Réalisations		31 512 756,68	0,00	0,00	0,00	31 512 756,68
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	574 076,06	0,00	0,00	0,00	574 076,06
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	7 850 043,18	0,00	0,00	0,00	7 850 043,18
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	901,45	0,00	0,00	0,00	901,45
2111	Terrains nus	1 957,37	0,00	0,00	0,00	1 957,37
2128	Autres agencements et aménagements	39 441,18	0,00	0,00	0,00	39 441,18
21318	Autres bâtiments publics	2 443 592,17	0,00	0,00	0,00	2 443 592,17
2802	Frais liés à la réalisation des document	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
28031	Frais d'études	96 759,17	0,00	0,00	0,00	96 759,17
2804122	Subv.Régions : Bâtiments, installations	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	171 004,00	0,00	0,00	0,00	171 004,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	8 536,00	0,00	0,00	0,00	8 536,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	25 397,00	0,00	0,00	0,00	25 397,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	579 281,00	0,00	0,00	0,00	579 281,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	8 422,00	0,00	0,00	0,00	8 422,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	2 616,00	0,00	0,00	0,00	2 616,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
28041582	GFP : Bâtiments, installations	30 778,00	0,00	0,00	0,00	30 778,00
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	133 945,29	0,00	0,00	0,00	133 945,29
28041642	IC : Bâtiments, installations	193 437,00	0,00	0,00	0,00	193 437,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	1 310,00	0,00	0,00	0,00	1 310,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	383 063,31	0,00	0,00	0,00	383 063,31
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	89 368,00	0,00	0,00	0,00	89 368,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	606 097,00	0,00	0,00	0,00	606 097,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	11 152,00	0,00	0,00	0,00	11 152,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	39 401,00	0,00	0,00	0,00	39 401,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	200 874,00	0,00	0,00	0,00	200 874,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	62 597,00	0,00	0,00	0,00	62 597,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	329,00	0,00	0,00	0,00	329,00
28051	Concessions et droits similaires	224 366,15	0,00	0,00	0,00	224 366,15
28128	Autres aménagements de terrains	609,00	0,00	0,00	0,00	609,00
281316	Equipements de cimetière	1 795,00	0,00	0,00	0,00	1 795,00
281318	Autres bâtiments publics	3 541,00	0,00	0,00	0,00	3 541,00
28135	Installations générales, agencements, ..	304,00	0,00	0,00	0,00	304,00
28151	Réseaux de voirie	5 945,00	0,00	0,00	0,00	5 945,00
281533	Réseaux câblés	78 853,80	0,00	0,00	0,00	78 853,80
281538	Autres réseaux	209,00	0,00	0,00	0,00	209,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	61 819,15	0,00	0,00	0,00	61 819,15
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 845,00	0,00	0,00	0,00	1 845,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	210 106,84	0,00	0,00	0,00	210 106,84
281757	Matériel, outillage voirie (m. à dispo)	3 362,14	0,00	0,00	0,00	3 362,14
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	197,00	0,00	0,00	0,00	197,00
281784	Mobilier (m. à dispo)	8 643,99	0,00	0,00	0,00	8 643,99
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	3 809,40	0,00	0,00	0,00	3 809,40
28181	Installations générales, aménagt divers	333,00	0,00	0,00	0,00	333,00
28182	Matériel de transport	531 114,64	0,00	0,00	0,00	531 114,64
28183	Matériel de bureau et informatique	1 054 017,58	0,00	0,00	0,00	1 054 017,58
28184	Mobilier	51 933,10	0,00	0,00	0,00	51 933,10
28188	Autres immo. corporelles	458 679,45	0,00	0,00	0,00	458 679,45
041	Opérations patrimoniales	10 368 370,76	0,00	0,00	0,00	10 368 370,76
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	219,00	0,00	0,00	0,00	219,00
2031	Frais d'études	53 678,40	0,00	0,00	0,00	53 678,40
2111	Terrains nus	152 866,49	0,00	0,00	0,00	152 866,49
2313	Constructions	1 375 078,31	0,00	0,00	0,00	1 375 078,31
2318	Autres immo. corporelles en cours	8 786 528,56	0,00	0,00	0,00	8 786 528,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 587 041,87	0,00	0,00	0,00	1 587 041,87
10222	FCTVA	1 587 041,87	0,00	0,00	0,00	1 587 041,87
13	Subventions d'investissement	133 224,81	0,00	0,00	0,00	133 224,81
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	2 850,00	0,00	0,00	0,00	2 850,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	130 374,81	0,00	0,00	0,00	130 374,81
16	Emprunts et dettes assimilées	11 000 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000 000,00
1641	Emprunts en euros	11 000 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45822	ECO CAMPUS BAT C IUT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45823	ECO CAMPUS BAT F IUT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45824	ECO CAMPUS CHAUFFERIE IUT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		2 794 525,19	0,00	0,00	0,00	2 794 525,19
SOLDE (2)		15 758 630,98	-2 182 752,25	0,00	0,00	13 575 878,73

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		2 178 421,45	0,00	0,00	4 330,80	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		1 590 252,77	0,00	0,00	4 330,80	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(?)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act ^o de coopérat ^o décentralisée
2141	Construct ^o sol autrui - Bâtiments public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21728	Autres agencements (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21731	Bâtiments publics (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat ^o , matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat ^o afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16873	Dettes - Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat^o (BA, régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	292 621,81	0,00	0,00	4 330,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	112 839,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	179 782,57	0,00	0,00	4 330,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	880 926,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	880 926,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	264 898,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	74 380,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat ^g énérale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act ^e de coopérat ^e décentralisée
2183	Matériel de bureau et informatique	178 985,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	11 439,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	93,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	151 805,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	124 109,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat ⁿ , matériel et outillage techni	23 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	4 212,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participatⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45812	ECO CAMPUS BAT C IUT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45813	ECO CAMPUS BAT F IUT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45814	ECO CAMPUS CHAUFFERIE IUT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		588 168,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sectⁿ d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opératⁿ ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat* générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041482	Subv. Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041642	IC : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
281316	Equipements de cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281757	Matériel, outillage voirie (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281784	Mobilier (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetière et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act ^o de coopérat ^o décentralisée
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat^o (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45822	ECO CAMPUS BAT C IUT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45823	ECO CAMPUS BAT F IUT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45824	ECO CAMPUS CHAUFFERIE IUT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-2 178 421,45	0,00	0,00	-4 330,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité Intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		155 169,30	0,00	155 169,30
Réalizations		87 858,38	0,00	87 858,38
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	29 487,88	0,00	29 487,88
21588	Autres matériels, outillages incendie	18 864,39	0,00	18 864,39
2188	Autres immobilisations corporelles	10 623,49	0,00	10 623,49
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	58 370,50	0,00	58 370,50
2313	Constructions	50 905,29	0,00	50 905,29
2318	Autres immo. corporelles en cours	7 465,21	0,00	7 465,21
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réallser au 31/12		67 310,92	0,00	67 310,92
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	11	12	Total
		Sécurité intérieure	Hygiène et salubrité publique	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-155 169,30	0,00	-155 169,30

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		23 886,40	0,00	0,00	131 282,90	0,00
Réalizations		10 623,49	0,00	0,00	77 234,89	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 623,49	0,00	0,00	18 864,39	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	18 864,39	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 623,49	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	58 370,50	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	50 905,29	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	7 465,21	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	13 262,91	0,00	0,00	54 048,01	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-23 886,40	0,00	0,00	-131 282,90	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		441 986,05	0,00	0,00	1 050 703,58	0,00	0,00	1 492 689,63
Réalizations		246 466,03	0,00	0,00	570 703,58	0,00	0,00	817 169,61
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	570 703,58	0,00	0,00	570 703,58
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	570 703,58	0,00	0,00	570 703,58
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	246 466,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 466,03
2183	Matériel de bureau et informatique	246 466,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 466,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		195 520,02	0,00	0,00	480 000,00	0,00	0,00	675 520,02
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-441 986,05	0,00	0,00	-1 050 703,58	0,00	0,00	-1 492 689,63

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob. mat. études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		4 147,20	158 138,68	220 288,89	0,00	382 574,77
Réalizations		4 147,20	119 013,46	164 794,35	0,00	287 955,01
001	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	30 000,00	49 525,14	0,00	79 525,14
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	49 525,14	0,00	49 525,14
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 147,20	46 335,50	0,00	0,00	50 482,70
2184	Mobilier	0,00	5 499,00	0,00	0,00	5 499,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 147,20	40 836,50	0,00	0,00	44 983,70
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	42 677,96	115 269,21	0,00	157 947,17
2313	Constructions	0,00	42 677,96	0,00	0,00	42 677,96
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	115 269,21	0,00	115 269,21
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	39 125,22	55 494,54	0,00	94 619,76
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect ^e d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-4 147,20	-158 138,68	-220 288,89	0,00	-382 574,77

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		128 138,68	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 288,89
Réalizations		89 013,46	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 794,35
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 525,14
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 525,14
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	46 335,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	5 499,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	40 836,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	42 677,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 269,21
2313	Constructions	42 677,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 269,21
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		39 125,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 494,54
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-128 138,68	0,00	-30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-220 288,89

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	7 924 090,48	0,00	7 924 090,48
Réalisations		0,00	4 963 281,49	0,00	4 963 281,49
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	38 540,80	0,00	38 540,80
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	38 540,80	0,00	38 540,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	4 924 740,69	0,00	4 924 740,69
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	4 626 444,66	0,00	4 626 444,66
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	51 048,00	0,00	51 048,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	247 248,03	0,00	247 248,03
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	2 960 808,99	0,00	2 960 808,99
RECETTES (2)		0,00	4 721 865,28	0,00	4 721 865,28
Réalisations		0,00	1 023 534,73	0,00	1 023 534,73
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 023 534,73	0,00	1 023 534,73
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	247 304,60	0,00	247 304,60
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	776 230,13	0,00	776 230,13
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	3 698 330,55	0,00	3 698 330,55
SOLDE (2)		0,00	-3 202 225,20	0,00	-3 202 225,20

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	329 938,92	7 547 299,12	46 852,44	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		0,00	247 248,03	4 686 126,73	29 906,73	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	16 322,75	22 218,05	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	16 322,75	22 218,05	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	247 248,03	4 669 803,98	7 688,68	0,00	0,00	0,00	
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
2313	Constructions	0,00	0,00	4 618 755,98	7 688,68	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	51 048,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	247 248,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	82 690,89	2 861 172,39	16 945,71	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	4 721 865,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	1 023 534,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	1 023 534,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	247 304,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	776 230,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	3 698 330,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-329 938,92	-2 825 433,84	-46 852,44	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		4 080,00	11 874,39	15 954,39
Réalizations		4 080,00	6 562,54	10 642,54
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 080,00	0,00	4 080,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 080,00	0,00	4 080,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	6 562,54	6 562,54
2313	Constructions	0,00	6 562,54	6 562,54
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	5 311,85	5 311,85
RECETTES (2)		0,00	15 333,50	15 333,50
Réalizations		0,00	15 333,50	15 333,50
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	15 333,50	15 333,50
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	15 333,50	15 333,50

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-4 080,00	3 459,11	-620,89

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	4 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 874,39
Réalizations		0,00	0,00	4 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 562,54
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	4 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	4 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 562,54
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 562,54
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établi sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act* pour l'enfance et l'adolescence	523 Act* pour personnes en difficulté	524 Autres services
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 311,85
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 333,50
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 333,50
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 333,50
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 333,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-4 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 459,11

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		702 169,24	0,00	0,00	0,00	702 169,24
Réalizations		691 459,58	0,00	0,00	0,00	691 459,58
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	230 182,00	0,00	0,00	0,00	230 182,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	226 682,00	0,00	0,00	0,00	226 682,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		461 277,58	0,00	0,00	0,00	461 277,58
9000	PLH	461 277,58	0,00	0,00	0,00	461 277,58
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		10 709,66	0,00	0,00	0,00	10 709,66
RECETTES (2)		93 528,88	0,00	0,00	0,00	93 528,88
Réalizations		93 528,88	0,00	0,00	0,00	93 528,88
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	93 528,88	0,00	0,00	0,00	93 528,88

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accèsion à la propriété	Total
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	33 528,88	0,00	0,00	0,00	33 528,88
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-608 640,36	0,00	0,00	0,00	-608 640,36

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		5 648 344,31	3 078 711,99	1 492 588,00	10 219 644,30
Réalisations		2 724 691,52	2 454 294,15	297 092,13	5 476 077,80
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	62 315,04	42 879,60	81 406,40	186 601,04
2031	Frais d'études	58 955,04	42 879,60	81 406,40	183 241,04
2051	Concessions, droits similaires	3 360,00	0,00	0,00	3 360,00
204	Subventions d'équipement versées	104 886,21	2 247 833,92	190 293,60	2 543 013,73
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	2 239 330,32	75 000,00	2 314 330,32
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	355,00	0,00	355,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	104 886,21	8 148,60	109 293,60	222 328,41
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat*	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat*	0,00	0,00	0,00	0,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 232 819,28	10 960,00	6 452,31	1 250 231,59
2111	Terrains nus	0,00	10 801,00	0,00	10 801,00
2118	Autres terrains	0,00	159,00	0,00	159,00
2128	Autres agencements et aménagements	20 920,46	0,00	0,00	20 920,46
21318	Autres bâtiments publics	306 166,87	0,00	0,00	306 166,87
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	179 015,54	0,00	0,00	179 015,54
2182	Matériel de transport	599 444,18	0,00	0,00	599 444,18
2183	Matériel de bureau et informatique	3 359,99	0,00	0,00	3 359,99
2184	Mobilier	0,00	0,00	5 536,84	5 536,84
2188	Autres immobilisations corporelles	123 912,24	0,00	915,47	124 827,71
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
23	Immobilisations en cours	1 324 670,99	152 620,63	18 939,82	1 496 231,44
2312	Agencements et aménagements de terrains	132 352,84	18 770,94	0,00	151 123,78
2315	Installat*, matériel et outillage techni	846 495,68	71 355,43	0,00	917 851,11
2318	Autres immo. corporelles en cours	345 822,47	62 494,26	18 939,82	427 256,55
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		2 923 652,79	624 417,84	1 195 495,87	4 743 566,50
RECETTES (2)		50 000,00	2 000,00	383 418,60	435 418,60
Réalizations		0,00	0,00	162 160,00	162 160,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	162 160,00	162 160,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	162 160,00	162 160,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		50 000,00	2 000,00	221 258,60	273 258,60
SOLDE (2)		-5 598 344,31	-3 076 711,99	-1 109 169,40	-9 784 225,70

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	1 586 880,24	2 971 898,23	0,00	0,00	666 578,04	422 987,80
Réalizations		0,00	1 236 896,82	1 359 691,93	0,00	0,00	0,00	128 102,77
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	40 328,60	21 986,44	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	40 328,60	18 626,44	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	3 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	104 886,21	0,00	0,00	0,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	104 886,21	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 232 819,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	20 920,46	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	306 166,87	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	179 015,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	599 444,18	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	3 359,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- 712 -

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	123 912,24	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 196 568,22	0,00	0,00	0,00	0,00	128 102,77
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	132 352,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	718 392,91	0,00	0,00	0,00	0,00	128 102,77
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	345 822,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	349 983,42	1 612 206,30	0,00	0,00	666 578,04	294 885,03
RECETTES (2)		0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-1 536 880,24	-2 971 898,23	0,00	0,00	-666 578,04	-422 987,80

(1)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act* spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		92 791,20	2 780,09	2 692 175,50	58 747,94	231 217,26	125 880,21	298 031,17	66 860,00	1 001 816,62
Réalizations		71 409,60	0,00	2 293 115,75	20 790,94	68 977,86	51 061,79	206 557,68	32 396,00	7 076,66
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	21 849,60	0,00	21 030,00	0,00	0,00	23 258,40	25 752,00	32 396,00	0,00
2031	Frais d'études	21 849,60	0,00	21 030,00	0,00	0,00	23 258,40	25 752,00	32 396,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	38 600,00	0,00	2 200 730,32	355,00	8 148,60	9 487,92	180 805,68	0,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	38 600,00	0,00	2 200 730,32	0,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00
2041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	8 148,60	3 487,92	105 805,68	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
21	Immobilisations corporelles	10 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	915,47	0,00	0,00	5 536,84
2111	Terrains nus	10 801,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	159,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 536,84
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	915,47	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	71 355,43	20 435,94	60 829,26	17 400,00	0,00	0,00	1 539,82
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	18 770,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	71 355,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	1 665,00	60 829,26	17 400,00	0,00	0,00	1 539,82
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		21 381,60	2 780,09	399 059,75	38 957,00	162 239,40	74 818,42	91 473,49	34 464,00	994 739,96
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	363 233,00	15 923,60	0,00	4 262,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 160,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 160,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	162 160,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations Incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	201 073,00	15 923,60	0,00	4 262,00
SOLDE (2)		-92 791,20	-2 780,09	-2 692 175,50	-57 747,94	-231 217,26	237 352,79	-282 107,57	-66 860,00	-997 554,62

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufact. BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		1 507 855,23	0,00	0,00	0,00	0,00	14 738,74	0,00	1 522 593,97
Réalizations		1 484 361,18	0,00	0,00	0,00	0,00	13 213,74	0,00	1 497 574,92
001	Solde d'exécution sect ^a d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^a ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^a (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	482 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	482 600,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	482 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	482 600,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 213,74	0,00	13 213,74
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 451,40	0,00	9 451,40
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	686,40	0,00	686,40
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 075,94	0,00	3 075,94
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	131 761,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 761,18
2315	Installat ^a , matériel et outillage techni	104 933,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 933,70
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	26 827,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 827,48

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux Industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	870 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	870 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	870 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	870 000,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	23 494,05	0,00	0,00	0,00	0,00	1 525,00	0,00	25 019,05
	RECETTES (2)	297 724,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 724,80
	Réalisations	297 724,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 724,80
001	Solde d'exécution sect ^o d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	290 474,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 474,80
1322	Subv. non transf. Régions	290 474,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 474,80
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 250,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	7 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 250,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux Industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufac., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
	SOLDE (2)	-1 210 130,43	0,00	0,00	0,00	0,00	-14 738,74	0,00	-1 224 869,17

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
	03/06/2019	10 000 000,00	2 500 000,00	1 038,33	5 000 000,00	0,00
	22/05/2020	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	26/05/2020	6 000 000,00	9 000 000,00	757,50	5 000 000,00	4 000 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		22 000 000,00	11 500 000,00	1 795,83	10 000 000,00	4 000 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					79 656 979,91									
1641 Emprunts en euros (total)					74 356 979,91									
543-CCTB07143267	BANQUE POPULAIRE	02/09/2013	01/01/2017	13/03/2017	177 660,00	F	Taux fixe à 3.5 %	3,500	3,550	EUR	T	C	O	A-1
544-CCTB102780312100020185104	CREDIT MUTUEL	04/07/2014	01/01/2017	30/06/2017	648 132,59	F	Taux fixe à 3.2 %	3,200	3,200	EUR	A	P	O	A-1
545-CCTB8717865	CAISSE D'EPARGNE	11/10/2010	01/01/2017	15/02/2017	146 868,03	F	Taux fixe à 3.05 %	3,050	3,050	EUR	A	P	O	A-1
546-CCTB8709089	CAISSE D'EPARGNE	20/09/2010	01/01/2017	05/02/2017	135 359,61	F	Taux fixe à 3.21 %	3,210	3,210	EUR	A	P	O	A-1
547-CCTB8722415	CAISSE D'EPARGNE	21/10/2010	01/01/2017	25/02/2017	103 487,33	F	Taux fixe à 2.99 %	2,990	3,020	EUR	T	P	O	A-1
549-CCTB9827512	CAISSE D'EPARGNE	21/11/2016	01/01/2017	25/12/2017	300 000,00	F	Taux fixe à 1.04 %	1,040	1,040	EUR	A	P	O	A-1
581	SFIL CAFFIL	18/12/2017	18/04/2018	01/05/2019	2 000 000,00	V	(Euribor 12M + 0.17)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,170	0,170	EUR	A	P	O	A-1
582	CREDIT FONCIER DE FRANCE	18/12/2017	23/04/2018	25/07/2018	3 000 000,00	F	Taux fixe à 1.07 %	1,070	1,070	EUR	T	P	O	A-1
585	CREDIT FONCIER DE FRANCE	04/10/2018	25/12/2018	25/03/2019	7 000 000,00	F	Taux fixe à 1.09 %	1,090	1,090	EUR	T	C	O	A-1
588	SFIL CAFFIL	04/10/2018	07/03/2019	01/04/2020	1 000 000,00	V	(Euribor 12M + 0.27)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,270	0,270	EUR	A	C	O	A-1
589	SFIL CAFFIL	20/12/2018	27/08/2019	01/10/2019	3 000 000,00	F	Taux fixe à 1.32 %	1,320	1,330	EUR	T	C	O	A-1
590	SOCIETE GENERALE	02/10/2018	01/10/2019	01/01/2020	2 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.33)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,330	0,340	EUR	T	C	O	A-1
592	SOCIETE GENERALE	03/09/2019	15/01/2020	15/04/2020	2 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.37)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,370	0,380	EUR	T	C	O	A-1
592- Tirage EUR3M	SOCIETE GENERALE	03/09/2019	03/09/2019	30/12/2019	2 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.4)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,400	0,410	EUR	X	X	O	A-1
593	SFIL CAFFIL	24/07/2019	20/01/2020	01/05/2020	4 000 000,00	F	Taux fixe à 0.64 %	0,640	0,640	EUR	T	P	O	A-1
598	BANQUE POSTALE	03/12/2020	30/12/2020	01/10/2021	9 000 000,00	V	(eSTR(Postfixé) + 0.7)-Floor 0 sur eSTR(Postfixé)	0,700	0,710	EUR	X	C	O	A-1

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
CAB000428	CREDIT FONCIER DE FRANCE	29/12/2005	23/12/2005	25/04/2006	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.19 %	3,190	3,230	EUR	T	P	O	A-1
CAB000434	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	12/10/2006	12/10/2006	12/01/2007	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.86 %	3,860	3,920	EUR	T	C	O	A-1
CAB000436	CAISSE D'EPARGNE	25/11/2006	25/11/2006	25/02/2007	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3.9 %	3,900	3,960	EUR	T	C	O	A-1
CAB000471	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/07/2007	01/01/2009	01/04/2009	1 761 635,68	F	Taux fixe à 3.82 %	3,820	3,820	EUR	T	P	O	A-1
CAB000472	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	02/06/2008	01/01/2009	01/04/2009	2 383 669,27	F	Taux fixe à 3.94 %	3,940	3,940	EUR	T	P	O	A-1
CAB000473	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/06/2009	08/06/2009	01/10/2009	1 500 000,00	F	Taux fixe à 3.96 %	3,960	3,960	EUR	T	P	O	A-1
CAB000483	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/06/2010	01/06/2010	01/10/2010	1 300 000,00	F	Taux fixe à 3.28 %	3,280	3,280	EUR	T	P	O	A-1
CAB000493	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/06/2011	01/06/2011	01/10/2011	1 100 000,00	F	Taux fixe à 3.37 %	3,370	3,370	EUR	T	P	O	A-1
CAB000502	CAISSE D'EPARGNE	25/03/2013	25/03/2013	25/06/2013	1 500 000,00	F	Taux fixe à 3.68 %	3,690	3,740	EUR	T	P	O	A-1
CAB000509	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	07/11/2013	19/11/2013	01/11/2014	700 000,00	V	Livret A + 1	2,250	2,250	EUR	T	P	O	A-1
CAB000515	BANQUE POPULAIRE	11/12/2012	16/12/2013	09/03/2014	400 187,40	V	Euribor 3M + 2	2,290	2,310	EUR	T	P	O	A-1
CAB000516	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/09/2014	08/12/2014	01/07/2015	100 000,00	V	Livret A + 1	2,000	2,000	EUR	T	P	O	A-1
CAB000517	BANQUE POPULAIRE	02/01/2014	12/12/2014	12/03/2015	1 000 000,00	V	(Euribor 3M + 2) + Tunnel 0.5/3.25 sur Euribor 3M	2,500	2,520	EUR	T	P	O	A-1
CAB000518	CAISSE D'EPARGNE	17/12/2014	31/12/2014	25/04/2015	500 000,00	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	1,890	EUR	T	P	O	A-1
CAB000521	SFIL CAFFIL	16/12/2014	09/01/2015	01/05/2015	3 000 000,00	F	Taux fixe à 1.83 %	1,830	1,840	EUR	T	P	O	A-1
CAB000524	CAISSE D'EPARGNE	17/12/2014	25/03/2015	25/06/2015	500 000,00	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	1,890	EUR	T	P	O	A-1
CAB000525	SFIL CAFFIL	15/06/2015	17/07/2015	01/01/2017	2 600 000,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0.97)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,970	0,990	EUR	A	P	O	A-1
CAB000526	SFIL CAFFIL	15/06/2015	24/12/2015	01/01/2017	2 000 000,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0.97)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,970	0,990	EUR	A	P	O	A-1
CAB000527	CAISSE D'EPARGNE	03/07/2015	25/10/2015	25/01/2016	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.69 %	1,690	1,700	EUR	T	P	O	A-1
CAB000528	CAISSE D'EPARGNE	03/07/2015	25/10/2015	25/01/2016	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.69 %	1,690	1,700	EUR	T	P	O	A-1
CAB000531	CREDIT FONCIER DE FRANCE	08/12/2015	31/12/2015	08/07/2016	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.59 %	1,590	1,600	EUR	S	P	O	A-1
CAB000532	SFIL CAFFIL	08/12/2015	22/01/2016	01/05/2016	3 000 000,00	F	Taux fixe à 1.87 %	1,870	1,880	EUR	T	P	O	A-1
CAB000535	CREDIT MUTUEL	03/12/2015	30/06/2016	31/12/2016	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.6 %	1,600	1,610	EUR	S	P	O	A-1
CAB000536	CREDIT MUTUEL	03/12/2015	30/06/2016	31/12/2016	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.6 %	1,600	1,610	EUR	S	P	O	A-1
CAB523	CAISSE D'EPARGNE	17/12/2014	25/03/2015	25/06/2015	500 000,00	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	1,890	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					5 300 000,00									
CAB000440	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	28/12/2006	28/12/2006	28/03/2007	1 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.017 sur Euribor 3M) + 0.017	3,730	3,840	EUR	T	C	O	A-1
CAB000470	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	29/12/2008	29/12/2008	29/03/2009	3 300 000,00	V	(TAG 3M(Postfixé)-Floor -0.0295 sur TAG 3M(Postfixé)) + 0.0295	1,460	1,470	EUR	T	C	O	A-1
CAB000480	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	25/03/2010	29/03/2010	29/06/2010	1 000 000,00	F	Taux fixe à 2.72 %	2,720	2,790	EUR	T	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					14 552,00									
1681 Autres emprunts (total)					14 552,00									
540-CCTB CAF-30000€	Caisse Allocations Familiales	13/06/2003	01/01/2017	01/09/2017	9 460,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
541-CCTB CAF-3200€	Caisse Allocations Familiales	22/09/2004	01/01/2017	01/09/2017	1 172,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
542-CCTB CAF-10640€	Caisse Allocations Familiales	20/11/2003	01/01/2017	01/09/2017	3 920,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					79 671 531,91									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N						
						Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		54 888 438,39					3 856 628,27	830 234,46	0,00	188 882,91
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		54 210 305,75					3 474 249,99	798 569,11	0,00	188 748,33
543-CCTB07143267	N	0,00	A-1	117 180,00	7,70	F	Taux fixe à 1.99 %	1,980	15 120,00	2 519,94	0,00	110,12
544-CCTB102780312100020185104	N	0,00	A-1	534 060,58	13,50	F	Taux fixe à 3.2 %	3,190	29 879,23	18 046,07	0,00	8 544,97
545-CCTB8717865	N	0,00	A-1	86 464,26	4,12	F	Taux fixe à 3.05 %	3,040	15 788,14	3 118,70	0,00	2 307,52
546-CCTB8709089	N	0,00	A-1	95 807,31	7,10	F	Taux fixe à 3.21 %	3,200	10 361,52	3 408,02	0,00	2 776,41
547-CCTB8722415	N	0,00	A-1	36 563,13	1,90	F	Taux fixe à 2.99 %	2,980	17 480,68	1 421,12	0,00	106,29
549-CCTB8827512	N	0,00	A-1	244 860,73	15,98	F	Taux fixe à 1.04 %	1,040	13 999,48	2 692,15	0,00	35,37
581	N	0,00	A-1	1 809 996,61	12,33	V	(Euribor 12M + 0.17)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,170	97 318,81	3 296,48	0,00	2 085,52
582	N	0,00	A-1	2 532 788,61	12,32	F	Taux fixe à 1.07 %	1,070	188 383,61	28 362,35	0,00	4 893,21
585	N	0,00	A-1	6 066 666,64	12,98	F	Taux fixe à 1.09 %	1,090	466 666,68	69 305,83	0,00	918,43
588	N	0,00	A-1	933 333,33	13,25	V	(Euribor 12M + 0.27)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,270	66 666,67	2 932,50	0,00	1 918,00
589	N	0,00	A-1	2 750 000,00	13,50	F	Taux fixe à 1.32 %	1,320	200 000,00	37 950,00	0,00	8 974,17
590	N	0,00	A-1	1 866 666,64	13,75	V	(Euribor 3M + 0.33)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,330	133 333,36	6 542,25	0,00	1 557,11
592	N	0,00	A-1	1 899 999,98	14,04	V	(Euribor 3M + 0.37)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,380	100 000,02	5 538,01	0,00	1 503,64

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'Intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
592- Tirage EUR3M	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(Euribor 3M + 0.4)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,070	0,00	355,56	0,00	0,00
593	N	0,00	A-1	3 808 981,28	14,08	F	Taux fixe à 0.64 %	0,640	191 018,72	19 676,92	0,00	3 995,20
598	N	0,00	A-1	7 000 000,00	15,50	V	(ESTR(Postfixé) + 0.7)-Floor 0 sur ESTR(Postfixé)	0,000	0,00	0,00	0,00	131,99
CAB000428	N	0,00	A-1	62 608,83	0,07	F	Taux fixe à 3.19 %	3,190	245 521,29	6 911,75	0,00	360,70
CAB000434	N	0,00	A-1	599 999,84	20,78	F	Taux fixe à 3.86 %	3,860	28 571,44	23 914,61	0,00	5 076,17
CAB000436	N	0,00	A-1	133 333,52	0,90	F	Taux fixe à 3.9 %	3,890	133 333,32	8 450,00	0,00	505,56
CAB000471	N	0,00	A-1	1 373 320,77	21,50	F	Taux fixe à 3.82 %	3,760	40 102,99	52 674,13	0,00	12 787,74
CAB000472	N	0,00	A-1	1 893 229,88	22,50	F	Taux fixe à 3.94 %	3,870	50 939,79	74 758,05	0,00	18 174,74
CAB000473	N	0,00	A-1	1 215 943,47	23,50	F	Taux fixe à 3.96 %	3,890	30 568,24	48 201,60	0,00	11 731,29
CAB000483	N	0,00	A-1	1 056 623,60	24,50	F	Taux fixe à 3.28 %	3,230	27 442,27	34 796,97	0,00	8 464,63
CAB000493	N	0,00	A-1	919 801,29	25,50	F	Taux fixe à 3.37 %	3,320	22 248,86	31 077,82	0,00	7 568,24
CAB000502	N	0,00	A-1	827 856,93	7,23	F	Taux fixe à 3.69 %	3,680	97 849,16	32 814,92	0,00	424,28
CAB000509	N	0,00	A-1	526 681,14	13,83	V	Livret A + 1	1,510	29 926,91	8 479,89	0,00	1 287,54
CAB000515	N	0,00	A-1	275 262,35	12,94	V	Euribor 3M + 1.16	0,720	19 933,33	2 100,29	0,00	98,75
CAB000516	N	0,00	A-1	78 100,46	14,25	V	Livret A + 1	1,550	4 251,03	1 305,81	0,00	288,00
CAB000517	N	0,00	A-1	644 178,22	8,95	V	Euribor 3M + 2	1,560	63 058,98	10 713,19	0,00	467,03
CAB000518	N	0,00	A-1	324 752,47	9,07	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	31 851,20	6 480,48	0,00	1 102,36
CAB000521	N	0,00	A-1	1 945 935,86	9,08	F	Taux fixe à 1.83 %	1,830	191 354,32	37 804,24	0,00	5 836,19
CAB000524	N	0,00	A-1	324 752,47	9,23	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	31 851,20	6 480,48	0,00	84,80
CAB000525	N	0,00	A-1	2 135 398,51	15,00	F	Taux fixe à 1.38 %	1,380	118 549,04	31 104,48	0,00	29 386,64
CAB000526	N	0,00	A-1	1 642 614,20	15,00	F	Taux fixe à 1.38 %	1,380	91 191,58	23 926,52	0,00	22 605,11
CAB000527	N	0,00	A-1	694 346,46	9,82	F	Taux fixe à 1.59 %	1,690	63 209,76	12 403,52	0,00	2 118,72

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
CAB000528	N	0,00	A-1	694 346,46	9,82	F	Taux fixe à 1.69 %	1,690	63 209,76	12 403,52	0,00	2 118,72
CAB000531	N	0,00	A-1	1 449 048,93	10,02	F	Taux fixe à 1.59 %	1,590	125 848,97	24 542,61	0,00	11 007,94
CAB000532	N	0,00	A-1	2 385 347,28	15,08	F	Taux fixe à 1.87 %	1,860	133 965,31	46 175,37	0,00	7 310,43
CAB000535	N	0,00	A-1	1 449 350,62	10,50	F	Taux fixe à 1.6 %	1,600	125 801,56	24 701,24	0,00	0,00
CAB000536	N	0,00	A-1	1 449 350,62	10,50	F	Taux fixe à 1.6 %	1,600	125 801,56	24 701,24	0,00	0,00
CAB523	N	0,00	A-1	324 752,47	9,23	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	31 851,20	6 480,48	0,00	84,80
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		678 132,64					382 378,28	31 665,35	0,00	134,58
CAB000440	N	0,00	A-1	66 704,00	0,99	F	Taux fixe à 3.56 %	3,610	66 664,00	3 922,24	0,00	19,79
CAB000470	N	0,00	A-1	471 428,64	1,99	F	Taux fixe à 3.575 %	3,620	235 714,28	22 488,98	0,00	93,63
CAB000480	N	0,00	A-1	140 000,00	1,74	F	Taux fixe à 2.72 %	2,760	80 000,00	5 254,13	0,00	21,16
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		5 316,00					2 309,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		5 316,00					2 309,00	0,00	0,00	0,00
540-CCTB CAF-30000€	N	0,00	A-1	3 140,00	1,67	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 580,00	0,00	0,00	0,00
541-CCTB CAF-3200€	N	0,00	A-1	496,00	2,67	F	Taux fixe à 0 %	0,000	169,00	0,00	0,00	0,00
542-CCTB CAF-10640€	N	0,00	A-1	1 680,00	2,67	F	Taux fixe à 0 %	0,000	560,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		54 893 754,39					3 858 937,27	830 234,46	0,00	188 882,91

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	47	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	54 893 754,39	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délégation du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1 000 €			31/01/2019
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	5	31/01/2019
L	Véhicules légers	7	31/01/2019
L	Fourgons, camionnettes	8	31/01/2019
L	Camions et véhicules industriels	10	31/01/2019
L	Mobiliers	15	31/01/2019
L	Matériels de bureau et Matériels informatiques	5	31/01/2019
L	Autres installations, matériel et outillage technique	10	31/01/2019
L	Autres immobilisations corporelles	5	31/01/2019
L	Bâtiments productifs de revenus	30	31/01/2019
L	Biens de faible valeur < 1000 euros	1	31/01/2019
L	Matériels outillages incendie	10	31/01/2019
L	Réseaux cablés	15	31/01/2019
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	31/01/2019
L	Subventions d'équipement versées pour des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	31/01/2019
L	Subventions d'équipement versées pour des biens immobiliers ou des installations	15	31/01/2019
L	Subventions d'équipement versées pour des projets d'infrastructures d'intérêt national	30	31/01/2019
L	Frais des documents urbanisme	5	24/07/2020
L	Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10	24/07/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		265 000,00	265 000,00	0,00	265 000,00
DOSSIER FERET	0,00	24/09/2018	90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00
CONTENTIEUX AU TITRE DE LA REOM 2013 - 2014	0,00	24/09/2018	175 000,00	175 000,00	0,00	175 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		265 000,00	265 000,00	0,00	265 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		5 636 030,69	I 5 384 967,96
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		5 569 601,00	5 318 538,27
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 725 312,72	3 474 249,99
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	382 378,28	382 378,28
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	2 309,00	2 309,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	1 459 601,00	1 459 601,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		66 429,69	66 429,69
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	66 429,69	66 429,69
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	5 384 967,96	10 640 755,43	0,00	16 025 723,39

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		11 167 406,52	III 6 958 442,88
Ressources propres externes de l'année (a)		1 404 719,00	1 594 291,87
10222	FCTVA	1 380 219,00	1 587 041,87
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2764	Créances sur personnes de droit privé	24 500,00	7 250,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		9 762 687,52	5 364 151,01
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	800,00	800,00
28031	Frais d'études	126 563,00	96 759,17
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	16 000,00	16 000,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	1 500,00	1 500,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	173 729,00	171 004,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	8 536,00	8 536,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	26 397,00	25 397,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	581 281,00	579 281,00
28041482	Subv. Cne : Bâtiments, installations	8 422,00	8 422,00
28041581	GFP : Bien mobilier, matériel	2 616,00	2 616,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	80 000,00	30 778,00
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	133 946,00	133 945,29
28041642	IC : Bâtiments, installations	193 437,00	193 437,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	1 310,00	1 310,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	388 848,00	383 063,31
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	89 368,00	89 368,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	608 665,00	606 097,00
2804183	Autres org pub - Proj infrastruct int nat.	11 152,00	11 152,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	39 401,00	39 401,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	200 874,00	200 874,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	62 597,00	62 597,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	329,00	329,00
28051	Concessions et droits similaires	228 885,00	224 366,15
28128	Autres aménagements de terrains	25 000,00	609,00
281316	Equipements de cimetièrè	1 795,00	1 795,00
281318	Autres bâtiments publics	3 541,00	3 541,00
28135	Installations générales, agencements,	804,00	304,00
28151	Réseaux de voirie	6 384,00	5 945,00
281533	Réseaux câblés	78 854,00	78 853,80
281538	Autres réseaux	209,00	209,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	158 706,00	61 819,15
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 845,00	1 845,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	210 220,00	210 106,84
281757	Matériel, outillage voirie (m. à dispo)	3 363,00	3 362,14
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	197,00	197,00
281784	Mobilier (m. à dispo)	8 722,00	8 643,99

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	5 328,00	3 809,40
28181	Installations générales, aménagt divers	333,00	333,00
28182	Matériel de transport	531 115,00	531 114,64
28183	Matériel de bureau et informatique	1 058 018,00	1 054 017,58
28184	Mobilier	54 934,00	51 933,10
28188	Autres immo. corporelles	465 976,00	458 679,45
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 200 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 962 687,52	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	6 958 442,88	6 766 114,34	574 076,06	0,00	14 298 633,28

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 16 025 723,39
Ressources propres disponibles	IV 14 298 633,28
Solde	V = IV - II (3) -1 727 090,11

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	8 547 367,71
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	402,22
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	8 555,66
60623	ALIMENTATION	410,94
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	28 643,05
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	31 412,11
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	7 475 476,18
6135	LOCATIONS MOBILIERES	23 765,06
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	20 855,36
61558	ENTRETIEN-REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES	52 362,96
6156	MAINTENANCE	25 648,89
617	ETUDES ET RECHERCHES	12 924,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	8 003,16
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	0,00
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	0,00
6228	DIVERS	58,40
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	108,00
6237	PUBLICATIONS	28 028,30
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	355,20
6256	MISSIONS	724,13
627	SERVICE BANCAIRE ET ASSIMILE	3 200,00
62875	AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP	39 359,33
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D AUTRES ORGANISMES	785 230,00
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	1 844,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 919 472,27
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	391 256,36
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	31 661,92
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	9 312,16
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	23 988,65
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	1 935 288,11
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	47 704,69
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	478 156,84
64131	REMUNERATION	34 480,46
6451	COTISATIONS A L URSSAF	288 082,04
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	588 150,94
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	-30,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	91 420,10
65	Autres charges de gestion courante	1 112 087,73
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	5 910,51
6542	CREANCES ETEINTES	5 922,22
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	1 057 555,00
657341	COMMUNES MEMBRES DU GFP	38 200,00
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	4 500,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 896,10
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	3 896,10
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		13 582 823,81
042	Opérat° ordre transfert entre sections	885 039,06
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	885 039,06
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		885 039,06
TOTAL GENERAL		14 467 862,87

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		12 910 808,00
7318	AUTRES IMPÔTS LOCAUX OU ASSIMILÉS	86 624,00
7331	TAXE D ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	12 824 184,00
Dotations et participations reçues		1 235 771,68
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	1 235 771,68
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		396 431,25
70	Produits services, domaine et ventes div	340 299,62
70613	ABONNEMENT OU REDEVANCE POUR ENLEVEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	7 722,58
7078	AUTRES MARCHANDISES	326 677,04
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D AUTRES REDEVABLES	5 900,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	56 131,63
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN	45 057,81
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	11 073,82
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	0,00
Total des recettes réelles		14 543 010,93
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		14 543 010,93

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	1 359 691,93
2031	FRAIS D ETUDES	18 626,44
2041412	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	104 886,21
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	3 360,00
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	20 920,46
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	306 166,87
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	179 015,54
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	599 444,18
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	3 359,99
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	123 912,24
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des dépenses réelles	1 359 691,93
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	1 359 691,93

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	105 641,64
10222	FCTVA	105 641,64
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des recettes réelles	105 641,64
040	Opérat° ordre transfert entre sections	885 039,06
28.	AMORTISSEMENTS	885 039,06
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	885 039,06
	TOTAL GENERAL	990 680,70

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 2		Intitulé de l'opération : ECO CAMPUS BAT C IUT				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	0,00	330 000,00	20 000,00	310 000,00	0,00	20 000,00
45812 (2)	0,00	330 000,00	20 000,00	310 000,00	0,00	20 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	330 000,00	20 000,00	310 000,00	0,00	20 000,00
RECETTES (b)	0,00	307 000,00	0,00	307 000,00	0,00	0,00
45822 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	307 000,00	0,00	307 000,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	307 000,00	0,00	307 000,00	0,00	0,00

N° opération : 3		Intitulé de l'opération : ECO CAMPUS BAT F IUT				Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	
DEPENSES (a)	0,00	150 000,00	20 000,00	130 000,00	0,00	20 000,00
45813 (2)	0,00	150 000,00	20 000,00	130 000,00	0,00	20 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	150 000,00	20 000,00	130 000,00	0,00	20 000,00
RECETTES (b)	0,00	19 000,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00
45823 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	19 000,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	19 000,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00

N° opération : 4		Intitulé de l'opération : ECO CAMPUS CHAUFFERIE IUT				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
DEPENSES (a)	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	
45814 (2)	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	0,00	372 000,00	0,00	372 000,00	0,00	0,00	
45824 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	372 000,00	0,00	372 000,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	372 000,00	0,00	372 000,00	0,00	0,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
01/01/2020	COMPLEMENT ESCABEAU DE SECURITE ACCES 4M PL	936,00	0,00	1
01/01/2020	SIEGE POUR SYNDICAT GBCA	252,94	0,00	1
01/01/2020	TABLE POUR SERVICE PEP	202,76	0,00	1
01/01/2020	SIEGES POUR SYNDICAT CCAS GBCA	961,42	0,00	1
01/01/2020	FAUTEUIL POUR SERVICE FINANCES	236,16	0,00	1
01/01/2020	SAKPIPA 2019 NR 2020	888,00	0,00	1
01/01/2020	ACCESSOIRES RESEAUX INFORMATIQUE COMMUTEURS ET FOURNITURES	564,30	0,00	1
01/01/2020	FAUTEUILS EDGE REF DN21C1	472,32	0,00	1
01/01/2020	10 PUPITRES PETIT MODELE REF 90319	495,00	0,00	1
01/01/2020	EQUIPEMENT LAMPES KLARUS CG 022020 GARDES NATURE	345,00	0,00	1
01/01/2020	FOURNITURES PLATEFORME PLONGEE BELLERIVE	656,27	0,00	1
01/01/2020	FOURNITURES PLATEFORME PLONGEE BELLERIVE PANNEAUX SERRURIER	259,20	0,00	1
01/01/2020	HABILLEMENT GARDES CHAMPETRE AGENT MB 01/2020	439,81	0,00	1
01/01/2020	HABILLEMENT GARDES CHAMPETRE AGENT FS 01/2020	165,48	0,00	1
01/01/2020	FAUTEUIL EDGE SERVICE DAD	237,62	0,00	1
01/01/2020	LAMPE ET PORTEMANTEAU SERVICE DAD	129,84	0,00	1
01/01/2020	FAUTEUIL EDGE SERVICE REPROGRAPHIE	237,62	0,00	1
01/01/2020	MATERIELS TELEPHONIQUE PLANTRONICS	76,68	0,00	1
01/01/2020	MATERIELS TELEPHONIQUE SUPERTOOTH BUDDY	57,54	0,00	1
01/01/2020	DESTRUCTEUR DE DOCUMENTS SERVICE DRH SQVT	212,28	0,00	1
01/01/2020	9 CASQUES TELETRAVAIL	405,00	0,00	1
01/01/2020	HABILLEMENT BOTTES GARDES CHAMPETRE AGENT FS 01/2020	62,90	0,00	1
01/01/2020	HABILLEMENT BOTTES GARDES CHAMPETRE AGENT MB 01/2020	62,90	0,00	1
01/01/2020	EQUIPEMENT PACK GPB GARDES CHAMPETRE AGENT MB 01/2020	615,60	0,00	1
01/01/2020	EQUIPEMENT PACK GPB GARDES CHAMPETRE AGENT FS 01/2020	615,60	0,00	1
01/01/2020	TABLETTE LENOVO TAB M10 WF 64 GR	199,99	0,00	1
01/01/2020	UPGRADE PC PORTABLE + CASQUES TELETRAVAIL	135,00	0,00	1
01/01/2020	UPGRADE PC PORTABLE + CASQUES TELETRAVAIL	585,00	0,00	1
01/01/2020	VETEMENTS 1ER EQUIPT MK DEVIS 2020 15	648,00	0,00	1
01/01/2020	DIFFUS_OPAH_RU_JULLEROT	597,00	0,00	1
01/01/2020	MATERIEL INFORMATIQUE HP USB UNIVERSAL DOCK G2 REF 7209468	962,82	0,00	1
01/01/2020	FC ACCESSIBILITE PMR MONTREUX_CHATEAU	686,40	0,00	1
01/01/2020	NITEURS INFORMATIQUES REF 16014145	86,16	0,00	1
01/01/2020	ACHATS TROMBONE SIMPLE TB 501 BACH	458,00	0,00	1
01/01/2020	BG HALTE FLUVIALE MONTREUX	553,52	0,00	1
01/01/2020	MATERIEL INFORMATIQUE	102,06	0,00	1
01/01/2020	MATERIEL INFORMATIQUE	136,08	0,00	1
01/01/2020	MATERIEL INFORMATIQUE	102,06	0,00	1
01/01/2020	ACCESSOIRES VPI	418,56	0,00	1
01/01/2020	ORDINATEUR PORTABLE ECOLE ASUS SDRW_08D25_U_30_SOURIS_USB	422,88	0,00	1
01/01/2020	ORDINATEUR PORTABLE ECOLE ASUS SDRW_08D25_U	209,76	0,00	1
01/01/2020	WEBCAM ESSENTIEL B	899,64	0,00	1
01/01/2020	TABLEAU BLANC DIRECTION SYSTEMES D'INFORMATION	151,58	0,00	1
01/01/2020	DIVERSES BAGUETTES TM D 2020 09 18	291,00	0,00	1
01/01/2020	EQUIPEMENT GF DEVIS 2020 20 PACK GPB	648,00	0,00	1
01/01/2020	MODULE SPARE GPI CONTROLE D ACCES	846,00	0,00	1
01/01/2020	MATERIELS PERCUSSIONS	995,40	0,00	1
01/01/2020	BG HALTE CAMPING CARS MONTREUX REMPLACEMENT CARTE BARRIERE ELECTRONIQUE	354,96	0,00	1
01/01/2020	PANNEAUX DIBOND VC61 00140 1 G	208,80	0,00	1
01/01/2020	ESSES DE REGLAGE POUR POTEAU INCENDIE ES5	328,80	0,00	1
01/01/2020	REPOSE PIEDS POUR SVCE DAD	101,70	0,00	1

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
01/01/2020	2 BUREAUX POUR LA DSI REF AR981F	534,60	0,00	1
01/01/2020	FAUTEUILS PORTAIL TELEPHONIQUE BALLONS JMB	756,96	0,00	1
01/01/2020	TABLEAU BLANC POUR SVCE DRH SQVT CR0620790	88,74	0,00	1
01/01/2020	LAMPADAIRE SVCE DAD GMET 400090473	140,26	0,00	1
01/01/2020	2 ECRANS SEPARATION SVCE COMMUNICATION REF MO	433,62	0,00	1
01/01/2020	ACQUISITION D UN CORNET SIB BACH CR651	952,33	0,00	1
01/01/2020	ACHAT 9 ETUIS ET 1 ARCHET VIOLONS	670,00	0,00	1
01/01/2020	BG HALTE CAMPING CARS MONTREUX INTERVENTION BARRIERE SATUREE	612,00	0,00	1
01/01/2020	BG CRD MONTREUX BRULEUR CHAUFFAGE REMPLACEMENT MOTO VENTILATEUR	624,96	0,00	1
01/01/2020	NETTOYEUR VAPEUR SC3EASYFIX	124,00	0,00	1
01/01/2020	MICRO ONDE ET FRIGO PISCINE DU PARC GB120451062	474,70	0,00	1
01/01/2020	HABILLEMENT GARDES CHAMPETRE AGENT MB 01/2020 FAC5011-21-S	942,32	0,00	1
01/01/2020	2 CAGES ET 3 JUMELLES DEVIS 2020 25 FACT 1710-21-S	682,02	0,00	1
01/01/2020	SERRURES TRIANGLE POUR RESERVES INCENDIE	531,24	0,00	1
01/01/2020	BARRIERES EXTENSIBLES CHANTIER ROUGE BLANC 3M60	449,76	0,00	1
01/01/2020	ACCESSOIRES VPI EPSON CODE 613669740	523,20	0,00	1
01/01/2020	ACCESSOIRES VPI EPSON INTERACTIVE PEN B BLEU	209,28	0,00	1
01/01/2020	PANNEAU DIBOND REF VC61-00140.1G	278,40	0,00	1
01/01/2020	2 SIEGES BUREAU SVCE DAD EDGE EUROSIT	474,84	0,00	1
01/01/2020	MICRO ONDES MOULINEX	93,00	0,00	1
01/01/2020	15 ETUIS VIOLON	975,00	0,00	1
10/01/2020	SUB GBCA FONDS VALORISATION PATRIMOINE VITRAUX ET PORTE EGLISE COM DE BUC	1 520,00	0,00	15
10/01/2020	SUB GBCA FONDS VALORISATION PATRIMOINE PRESBYTERE EVETTE SALBERT	1 958,90	0,00	15
10/01/2020	SUB GBCA FONDS VALORISATION PATRIMOINE MONUMENT AUX MORTS EVETTE SALBERT	1 456,00	0,00	15
10/01/2020	SUB GBCA FONDS VALORISATION PATRIMOINE VITRAUX EGLISE PETIT-CROIX	4 872,00	0,00	15
10/01/2020	PARTICIPATION_2020_ZAC_PLUTON	400 000,00	0,00	15
11/01/2020	CONSTRUCTION A L ALSH ABRIBUS COM DE ROPPE	2 940,00	0,00	15
11/01/2020	DIVERS PROJETS SALLE COMMUNALE LA CHARBERETTE VAUTHIERMONT	5 374,27	0,00	15
11/01/2020	PIETONS ET PROPRIETES CENTRE DU VILLAGE BERMONT	6 173,50	0,00	15
11/01/2020	REFECTION ECLAIRAGE GRANDE RUE BERMONT	1 171,00	0,00	15
11/01/2020	REALISATION DE DEUX QUAIS BUS PMR BETHONVILLIERS	7 869,87	0,00	15
11/01/2020	EQUIPEMENT INT ET EXT SALLE POLYVALENTE EGUENIGUE	2 274,52	0,00	15
11/01/2020	REFECTION VOIRIES COMMUNALES SERMAMAGNY	1 652,84	0,00	15
11/01/2020	TRAVAUX REFECTION VOIRIES COMMUNALES SERMAMAGNY	30 000,00	0,00	15
11/01/2020	AMENAGEMENT SECURITE IMPLANTATION STOP PHAFFANS	1 324,02	0,00	15
11/01/2020	MONTREUX CHATEAU CONSTRUCTION VESTIAIRES FOOT	75 000,00	0,00	15
15/01/2020	ENFOUISSEMENT RESEAUX SECS AUTRECHENE	6 294,23	0,00	15
15/01/2020	CENTRE BOURG CHEMIN PIETON AUTRECHENE	10 886,53	0,00	15
15/01/2020	REMPLACEMENT DIX LUMINAIRES EGUENIGUE	2 290,71	0,00	15
15/01/2020	CONSTRUCTION LOCAL TECHNIQUE_GARAGE ACPT1 PETIT CROIX	7 781,40	0,00	15
15/01/2020	CONSTRUCTION BATIMENT PERISCOLAIRE ACPT1 PEROUSE	27 008,37	0,00	15
15/01/2020	CONSTRUCTION BATIMENT PERISCOLAIRE PEROUSE ACPT1 4	54 016,74	0,00	15
22/01/2020	BACS ROULANTS	36 366,00	0,00	10
23/01/2020	MANCHETTES POUR PI DN100 EN 15 ET 25 ST	2 641,92	0,00	10
24/01/2020	LOGICIEL GESTION ASSEMBLEES	35 509,19	0,00	5
24/01/2020	LOGICIEL GESTION ASSEMBLEES	8 128,13	0,00	5
24/01/2020	MODULE GESTION DES DONNEES RGPD_OFEA WEB	1 416,00	0,00	5
24/01/2020	MATERIEL INFORMATIQUE DIVERS DONT PC PORTABLES	19 613,33	0,00	5
24/01/2020	FAUTEUIL ET CHAISES POUR DGA	1 655,33	0,00	15
24/01/2020	FAUTEUIL ET CHAISES BUREAU DGA	1 655,33	0,00	15
24/01/2020	CLINIQUE FRAIS NOTAIRES ACQUISITION TERRAINS	10 800,00	0,00	0
25/01/2020	AMENAGEMENT DU REZ DE CHAUSSEE DE LA MAIRIE COM FONTAINE	2 303,28	0,00	15
25/01/2020	TH_ARGIESANS_TRAMWAY_ACPT1_1	5 146,20	0,00	15
25/01/2020	TH_ARGIESANS_TRAMWAY_ACPT1_1	6 654,80	0,00	15
25/01/2020	TH_CHATENOIS_GARE_ACPT1_1	4 246,20	0,00	15
25/01/2020	TH_CHATENOIS_GARE_ACPT1_1	5 485,80	0,00	15
29/01/2020	REFONTE DU SITE GRAND BELFORT VB	4 330,80	0,00	5
30/01/2020	MS6 TOUSSAINT 2019 MASKOTT GRAVEUR DVD WINDOWS 10	10 368,00	0,00	5
31/01/2020	CONV 49_51 ELOIE RUE DES GDS CHAMPS	10 219,69	0,00	15
31/01/2020	OPAH_RU_SCI_ZIEG	8 000,00	0,00	15
31/01/2020	DIFFUS_SOUIDI	1 000,00	0,00	15
31/01/2020	URBAM_GARESSUS	750,00	0,00	15
31/01/2020	URBAM_DACHY	1 000,00	0,00	15
04/02/2020	INTEGRATION DU PLU AU GEOPORTAIL COM FRAIS	1 980,00	0,00	15
04/02/2020	CONSTRUCTION BATIMENT PERISCOLAIRE PEROUSE SOLDE	20 181,40	0,00	15
04/02/2020	CONSTRUCTION BATIMENT PERISCOLAIRE SOLDE RESERVE PEROUSE	10 090,70	0,00	15
04/02/2020	ACHAT AUTOLAVEUSE POUR LA SALLE POLYVALENTE COM FONTAINE	1 724,00	0,00	15
05/02/2020	SOLDE_PHASE_1_AMENAGEMENT_ROUTIER_HAUT_RHIN	250 629,52	0,00	15

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
05/02/2020	TABLES DE LECTURE ETANG DES FORGES	1 300,00	0,00	15
05/02/2020	AVANCE REMBOURSABLE CCE	50 000,00	0,00	0
07/02/2020	SOUTIEN UFC FORMATION FEMTO INVESTISSEME	19 200,00	0,00	5
12/02/2020	KF DECHETTERIES AMENAGEMENTS CANIVEAUX	6 814,80	0,00	0
15/02/2020	SUB GBCA FONDS VALORISATION PATRIMOINE CHATENOIS LES FORGES	3 655,01	0,00	15
15/02/2020	TRAVAUX 2020 DECHETTERIE SERMAMAGNY	5 148,12	0,00	0
21/02/2020	CLEFS POTEAUX INCENDIE	2 418,90	0,00	10
21/02/2020	ACHAT COPIEUR TOSHIBA SERVICE DU GRAND BELFORT	3 359,99	0,00	5
22/02/2020	TRAVAUX 2020 DECHETTERIE DANJOUTIN	6 902,95	0,00	0
22/02/2020	RETROFIT CONTENEURS	6 880,80	0,00	5
25/02/2020	CONTENEURS ENTERRES RETROFIT	12 375,84	0,00	5
28/02/2020	COMPOSTEURS	5 045,58	0,00	10
29/02/2020	LF TOITURE GARAGE RUE DES CARRIERES PL SPS	456,00	0,00	0
29/02/2020	MATERIELS TELEPHONIQUE 8 CASQUES 4 KITS MAINS LIBRES 2 TALKIE WALKIE	1 255,50	0,00	5
03/03/2020	KF DECHETTERIE DANJOUTIN ESCALIER ET DIVERS	5 754,55	0,00	0
07/03/2020	DIFFUS_MATHIEU_SIMONE	750,00	0,00	15
07/03/2020	URBAM_BOISSON_MT	594,00	0,00	15
07/03/2020	DIFFUS_CHOULOT	303,00	0,00	15
07/03/2020	DIFFUS_GAVOILLE	1 000,00	0,00	15
07/03/2020	DIFFUS_MEBARKI	1 000,00	0,00	15
11/03/2020	VEHICULE NEUF PARTNER ASPHALTE_GBCA DECHETS PARC 2/399 FG-169-TH	13 440,13	0,00	8
17/03/2020	FRAIS NOTAIRES ACQUI TERRAINS VMC ET SARL LA CHATENAISE	159,00	0,00	0
17/03/2020	KF DECHETTERIE DANJOUTIN TRAVAUX DE MACONNERIE	961,48	0,00	0
17/03/2020	KF DECHETTERIE CHATENOIS FILTRE RECUP EP	612,00	0,00	0
17/03/2020	KF DECHETTERIE CHATENOIS REMPLACEMENT BACHE	9 834,00	0,00	0
20/03/2020	SUBV AMENAGEMENT AIRE RETOURNEMENT BANVILLARS	1 000,00	0,00	15
31/03/2020	LF REMPLACEMENT TOITURE GARAGE PL HOUZE	25 515,94	0,00	0
04/04/2020	ACHAT COPIEUR TOSHIBA POUR LE SERVICE DES ASSEMBLEES	3 359,99	0,00	5
04/04/2020	MAINTENANCE COPIEUR TOSHIBA 2020 ARCHIVES TOUR 46	3 359,99	0,00	5
04/04/2020	ACHAT COPIEUR TOSHIBA STEP DU GRAND BELFORT	3 359,99	0,00	5
07/04/2020	LF REMPLACEMENT TOITURE GARAGE PL HOUZE	42 045,34	0,00	0
08/04/2020	COMPLEMENTES VEEAM RENOUVELLEMENT LOGICIELS	6 007,86	0,00	5
10/04/2020	DIFFUS_CHIPPAUX_REHABILITATION_PARC_PRIVIE	1 000,00	0,00	15
10/04/2020	DIFFUS_GOLDMAN_REHABILITATION_PARC_PRIVIE	2 000,00	0,00	15
10/04/2020	BACS ROULANTS STANDARDS PEHD 240L WEBER	2 748,00	0,00	10
10/04/2020	BACS ROULANTS STANDARDS PEHD WEBER	29 544,00	0,00	10
10/04/2020	CONTENEURS ENTERRES ARGIESANS VERRES EMR OM	18 322,80	0,00	5
15/04/2020	BACS ROULANTS OPERCULES	7 014,00	0,00	10
18/04/2020	POSTES TELEPHONIQUES CISCO	12 302,99	0,00	5
24/04/2020	CAISSON DE CHATENOIS LES FORGES	4 680,00	0,00	10
24/04/2020	BENNE A FILETS HYDRAULIQUE	6 660,00	0,00	10
29/04/2020	ANGEOT REHABILITATION ET ACCESSIBILITE MAIRIE	20 736,32	0,00	15
29/04/2020	BACS ROULANTS OPERCULES	7 842,00	0,00	10
05/05/2020	DIFFUS_HAEFFLINGER	1 000,00	0,00	15
05/05/2020	DIFFUS_CAVAGNA	750,00	0,00	15
08/05/2020	TH_CARRES_V_VEZELOIS_SOLDE	700,00	0,00	15
08/05/2020	KF DECHETTERIES SIGNALISATION SERMAMAGNY DANJOUTIN CHATENOIS	3 999,85	0,00	0
13/05/2020	SUBV PLAN PAYSAGE COMMUNE DE FONTAINE	355,00	0,00	5
15/05/2020	NOVILLARD ACHAT DE JARDINIERE	406,00	0,00	15
15/05/2020	PETIT CROIX ABRI BUS ACPTTE 1	1 502,00	0,00	15
15/05/2020	PETIT CROIX LOCAL TECHNIQUE ACPTTE 2	4 937,83	0,00	15
16/05/2020	170 UPGRADE PC PORTABLE + 17 CASQUES TELETRAVAIL	7 601,04	0,00	5
19/05/2020	CONSTRUCTION NOUVEL EQUIPEMENT NAUTIQUE TRAVAUX 2019	7 080 439,08	0,00	0
21/05/2020	BESSONCOURT CONSTRUCTION ESPACE CULTUREL	150 000,00	0,00	15
21/05/2020	VETRIGNE ACHAT MATERIEL INFO	817,66	0,00	15
21/05/2020	BERMONT REMPLACEMENT LUMINAIRES CABRIS	990,00	0,00	15
21/05/2020	BUC ACHAT MATERIEL ATELIER COMMUNAL	2 753,39	0,00	15
21/05/2020	DENNEY AMENAGEMENT CHEMIN DE LA MECHE	17 031,90	0,00	15
21/05/2020	FONTAINE MISE AUX NORMES PMR MAIRIE	44 340,00	0,00	15
21/05/2020	DIFFUS_JACOULOT	1 000,00	0,00	15
21/05/2020	DIFFUS_LANE	1 000,00	0,00	15
26/05/2020	FOUSSEMAGNE CLOTURE MULTISPORT PHASE 2	9 688,48	0,00	15
26/05/2020	BETHOVILLIERS REHAB SYS ASSAINISSEMENT	2 287,80	0,00	15
30/05/2020	COMPOSTEURS 8L ET 280L	5 045,58	0,00	10
05/06/2020	MAITRISE D OEUVRE GIRATOIRE BESSONCOURT CCT	2 325,92	0,00	0
05/06/2020	AMENAGEMENT GIRATOIRE BESSON COURT CCT	52 342,70	0,00	0
05/06/2020	MAITRISE D OEUVRE GIRATOIRE BESSONCOURT CCT	3 036,92	0,00	0
05/06/2020	AMENAGEMENT GIRATOIRE BESSONCOURT CCT	89 996,61	0,00	0
05/06/2020	MAITRISE D OEUVRE GIRATOIRE RD 419 CCT	2 080,11	0,00	0
05/06/2020	AMENAGEMENT GIRATOIRE BESSONCOURT CCT	26 638,51	0,00	0
05/06/2020	AMENAGEMENT GIRATOIRE BESSONCOURT CCT	14 819,64	0,00	0

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
05/06/2020	AMENAGEMENT GIRATOIRE BESSONCOURT CCT	9 615,24	0,00	0
05/06/2020	AMENAGEMENT GIRATOIRE BESSONCOURT CCT	49 733,60	0,00	0
05/06/2020	AMENAGEMENT GIRATOIRE BESSONCOURT CCT	1 162,95	0,00	0
05/06/2020	MISSION MOE AMENAGEMENT GIRATOIRE CCT	3 488,88	0,00	0
05/06/2020	PANNEAU GIRATOIRE CCT	143,52	0,00	0
05/06/2020	AMENAGEMENT GIRATOIRE BESSONCOURT CCT	227 987,51	0,00	0
05/06/2020	MAITRISE D OEUVRE GIRATOIRE BESSONCOURT CCT	4 070,35	0,00	0
05/06/2020	IMPLANTATION SENS GIRATOIRE BESSONCOURT CCT	771,42	0,00	0
05/06/2020	AMENAGEMENT SENS GIRATOIRE BESSONCOURT CCT	5 931,10	0,00	0
05/06/2020	AMENAGEMENT SENS GIRATOIRE BESSONCOURT CCT	24 808,02	0,00	0
05/06/2020	DGD MAITRISE D OEUVRE AMENAGEMENT GIRATOIRE CCT	1 162,97	0,00	0
05/06/2020	DECOMPTE GENERAL AMENAGEMENT SENS GIRATOIRE CCT	37 856,21	0,00	0
05/06/2020	DECOMPTE GENERAL AMENAGEMENT SENS GIRATOIRE CCT	9 241,49	0,00	0
05/06/2020	TRANCHEE POUR NOUVELLE ALIMENTATION CCT	3 652,88	0,00	0
05/06/2020	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE DES COFFRETS CCT	12 093,35	0,00	0
05/06/2020	ALARME BATIMENT LARIVIERE CCT	4 664,40	0,00	0
05/06/2020	PAIX PARANT ETUDES ACCOMPTE 2	15 524,08	0,00	0
05/06/2020	LIAISON P PARANT PAYOT ETUDE	5 645,12	0,00	0
05/06/2020	LIAISON RUE DE LA PAIX RUE PARANT	3 528,20	0,00	0
05/06/2020	AVP RUE DE LA PAIX RUE PARANT 1ER ACPTTE MAITRISE OEUVRE	5 994,40	0,00	0
05/06/2020	AVP RUE DE LA PAIX RUE PARANT - IDESIA	7 690,28	0,00	0
05/06/2020	RUE DE LA PAIX RUE PARANT - TRAVAUX	7 634,82	0,00	0
05/06/2020	RUE DE LA PAIX RUE PARANT - PRO- IDESIA	3 312,92	0,00	0
05/06/2020	RUE LA PAIX RUE PARANT TOPO ROLLIN 1	221,26	0,00	0
05/06/2020	RUE DE LA PAIX RUE PARANT TOPO ROLLIN 2	478,40	0,00	0
05/06/2020	PAIX PART 6 PUBLI BOAMP - MARCHE DE TRAVAUX	681,21	0,00	0
05/06/2020	PAIX PARANT - REPRO DCE	907,93	0,00	0
05/06/2020	GLACIS LIAISON RUE PARANT RUE PAYOT MAITRISE D OEUVRE	2 736,94	0,00	0
05/06/2020	ACT - SOLDE DESENCLAVEMENT GLACIS	2 736,94	0,00	0
05/06/2020	GLACIS LIAISON RUE PARANT RUE PAYOT	1 094,77	0,00	0
05/06/2020	LIAISON PARANT PAYOT BOAMP	93,96	0,00	0
05/06/2020	GLACIS LIAISON PARANT PAYOT ABRIS BUS	2 109,74	0,00	0
05/06/2020	PRESTATION GTA ELEC	5 161,63	0,00	0
05/06/2020	GLACIS LIAISON RUE PARANT RUE PAYOT	1 217,53	0,00	0
05/06/2020	GLACIS LIAISON RUE PARANT RUE PAYOT	308,63	0,00	0
05/06/2020	GLACIS LIAISON RUE PARANT RUE PAYOT	22 032,34	0,00	0
05/06/2020	GLACIS LIAISON RUE PARANT RUE PAYOT SPS	783,44	0,00	0
05/06/2020	avance forfaitaire lot 4	21 999,20	0,00	0
05/06/2020	DEMOLITION PLACETTE LIAISON RUE PARANT	4 257,76	0,00	0
05/06/2020	PAREFEU	2 208,44	0,00	0
05/06/2020	FOURNITURE POSE GAINES RESERV. DE BOUROGNE	6 924,64	0,00	0
05/06/2020	DGD LIAISON RUE PARANT RUE PAYOT	804,91	0,00	0
05/06/2020	DGD ESP VERTS LIAISON RUE PARANT RUE PAYOT	310,19	0,00	0
05/06/2020	DGD ECLAIRAGE LIAISON RUE PARANT RUE PAYOT	1 014,93	0,00	0
05/06/2020	CONSTITUTION DE DOSSIERS	153,38	0,00	0
05/06/2020	CONSTITUTION D'UN DOSSIER	34,95	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX PEHD RUE DU RHONE	21 802,84	0,00	0
05/06/2020	TRAV. PEHD RESEAU F.O. RESERVOIR 3 BORNES	13 840,65	0,00	0
05/06/2020	LIAISON RUE PARANT RUE PAYOT	257,14	0,00	0
05/06/2020	AVIS ATTRIBUTION MARCHE ZAIC HAUT DEBIT	225,50	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX RUE DES CERISIERS	17 790,73	0,00	0
05/06/2020	LIAISON RUE PARANT RUE PAYOT	17 741,54	0,00	0
05/06/2020	LIAISON RUE PARANT RUE PAYOT TRAVAUX SOUS TRAITANT	20 989,80	0,00	0
05/06/2020	RESEAU HAUT DEBIT ZAC TECHNOPOLE	17 057,41	0,00	0
05/06/2020	PARC ACTIVITE DES HAUTS DE BELFORT	15 478,73	0,00	0
05/06/2020	LIAISON RUE PARANT RUE PAYOT MAITRISE D OEUVRE	1 505,31	0,00	0
05/06/2020	ZAIC IMPLANTATION HAUT DEBIT	826,20	0,00	0
05/06/2020	CISCO 2950 + SMARTNET 1 AN	5 083,78	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN RESEAU	817,71	0,00	0
05/06/2020	FOURNITURE POSE GAINES RESERV. BOUROGNE	5 611,63	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX PEROUSE	26 497,88	0,00	0
05/06/2020	ZAIC DE BOUROGNE	8 354,06	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX HAUT DEBIT TECHNOPOLE	8 354,06	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX HAUT DEBIT TECHNOPOLE	11 175,42	0,00	0
05/06/2020	INFRA HAUT DEBIT PAHB	8 354,06	0,00	0
05/06/2020	AVANCE FORFAITAIRE	12 595,08	0,00	0
05/06/2020	ZAIC TOURELLES DE MORVILLARS	8 354,06	0,00	0
05/06/2020	ZAC SEVENANS MOVAL MEMOIRE 1 TRANSFERT	6 875,82	0,00	0
05/06/2020	ETUDES PRELIMINAIRES ZAIC HT DEBIT	12 677,60	0,00	0
05/06/2020	MISSION ASSISTANCE DCE 4 ZONES	3 827,20	0,00	0
05/06/2020	REPRODUCTION DE PLANS	497,20	0,00	0
05/06/2020	SEVENANS MOVAL MEMOIRE TRANSFERT COMPTE TRAVAUX	14 119,16	0,00	0

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
05/06/2020	ENTRETIEN RESEAU	7 407,42	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN RESEAU	6 604,25	0,00	0
05/06/2020	ENROBES ZAIC DE BOURGNE	22 971,99	0,00	0
05/06/2020	PANNEAUX HAUT DEBIT ZAIC	3 851,12	0,00	0
05/06/2020	PRISE DRH	1 785,03	0,00	0
05/06/2020	LIAISON COM - LOCAL REPROGRAPHIE	1 766,49	0,00	0
05/06/2020	PRISE SERVICE DES ASSEMBLEES	591,42	0,00	0
05/06/2020	HAUT DEBIT ZAIC MISSION SPS	294,90	0,00	0
05/06/2020	INFRA HAUT DEBIT PAHB	14 310,04	0,00	0
05/06/2020	INFRA HAUT DEBIT BOURGNE	12 183,07	0,00	0
05/06/2020	INFRA HAUT DEBIT TOURELLES	2 753,18	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN RESEAU	2 854,33	0,00	0
05/06/2020	INFRA HAUT DEBIT PAHB	16 882,24	0,00	0
05/06/2020	ZI TOURELLES HAUT DEBIT	23 985,78	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX HAUT DEBIT TECHNOPOLE	107,42	0,00	0
05/06/2020	CONVERTISSEURS FO MONO SC	3 420,68	0,00	0
05/06/2020	CISCO SWITCH 2950 24 PORTS	616,24	0,00	0
05/06/2020	INTERCONNEXION FO VIA DES MORTS	2 518,49	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN DIVERS	15 924,22	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN DIVERS	1 204,61	0,00	0
05/06/2020	RETENUE DE GARANTIE EP BAVILLIERS	142,48	0,00	0
05/06/2020	SPS HAUT DEBIT ZAIC	665,42	0,00	0
05/06/2020	PONTAGES ZAICS ETE 2006	1 065,50	0,00	0
05/06/2020	GREP2006ZAICBOIS ARSOT 99B/12	1 098,10	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX SEVENANS	9 238,74	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX VOIRIE	16 573,78	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN DIVERS	2 662,83	0,00	0
05/06/2020	PUBLICATION MARCHÉ 2EME TRANCHE	1 282,11	0,00	0
05/06/2020	PRISE RJ45 IMP DVP ECONOMIQUE	753,05	0,00	0
05/06/2020	GREP2006 ANDELNANS ZAIC DES PRES	7 625,39	0,00	0
05/06/2020	CABLAGE	4 748,12	0,00	0
05/06/2020	PUBLICATION 2EME TRANCHE JO	481,28	0,00	0
05/06/2020	FIBRE OPTIQUE ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE	15 063,42	0,00	0
05/06/2020	ECF ZAIC	6 914,91	0,00	0
05/06/2020	ECF ZAIC	6 446,86	0,00	0
05/06/2020	ECF ZAIC	7 917,10	0,00	0
05/06/2020	RESEAU HAUT DEBIT	2 946,91	0,00	0
05/06/2020	GREP2006 ZAIC BOURGNE/MORVILLARS	318,81	0,00	0
05/06/2020	GREP2006 ZAIC BOURGNE MORVILLARS	16 169,92	0,00	0
05/06/2020	ESSAIS TRACAGE	3 348,80	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX BASSINS	7 367,42	0,00	0
05/06/2020	HAUT DEBIT LOT 3 POROLI	2 632,52	0,00	0
05/06/2020	RESEAU HAUT DEBIT	4 780,51	0,00	0
05/06/2020	RESEAU HAUT DEBIT	29 762,94	0,00	0
05/06/2020	HAUT DEBIT TECHNOPOLE	26 139,98	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX HAUT DEBIT TECHNOPOLE	5 355,32	0,00	0
05/06/2020	CONVERTISSEUR MS410513 VIA LES MORTS	2 536,00	0,00	0
05/06/2020	GC ZONE LOISIRS PARC	4 558,65	0,00	0
05/06/2020	GC ZONE LOISIRS PARC	2 733,53	0,00	0
05/06/2020	GC ZONE LOISIRS PARC	1 479,68	0,00	0
05/06/2020	GC ZONE LOISIRS PARC	3 798,66	0,00	0
05/06/2020	GREP06 ZAIC BAVILLIERS/ARGIESANS 008B29 008B23	615,41	0,00	0
05/06/2020	GREP2006 ZAIC BAVILLIERS/ARGIESANS 08B33	1 361,05	0,00	0
05/06/2020	GREP06 ZAIC BAVILLIERS ARGIESANS 08B/029	1 053,34	0,00	0
05/06/2020	GREP ZAIC BAVILLIERS ARGIESANS 008B/013	1 361,05	0,00	0
05/06/2020	POSE PEDH ZONE LOISIRS RESIDENCES	8 119,84	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	4 228,83	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	6 737,79	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	4 625,77	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	8 641,01	0,00	0
05/06/2020	TRANSFERT FRAIS ETUDES CT 23	33 649,36	0,00	0
05/06/2020	SITE ALSTOM MEMOIRE 7	550 355,75	0,00	0
05/06/2020	ALSTOM MEMOIRE 8	262 112,19	0,00	0
05/06/2020	ALSTOM MEMOIRE 9	328 553,38	0,00	0
05/06/2020	VOIRIE ALSTOM MEMOIRE 10	622 848,89	0,00	0
05/06/2020	TECHNOPOLE MEMOIRE 6	587,11	0,00	0
05/06/2020	PUBLICATION MARCHÉ HAUT DEBIT	133,12	0,00	0
05/06/2020	PANNEAUX	370,76	0,00	0
05/06/2020	FO PEROUSE-CHEVREMONT	15 243,02	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX BOTANS	4 077,45	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX CHATENOIS LES FORGES	25 707,05	0,00	0
05/06/2020	ZAIC BOURGNE HDT TPHR/COLAS	9 651,72	0,00	0

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
05/06/2020	AZ PUB ZAIC DE BAVILLIERS ARGIESANS	1 136,20	0,00	0
05/06/2020	SOUS TRAITANCE SOVEP - CEZANNE OFFEMONT	16 146,00	0,00	0
05/06/2020	OFFEMENT RUE CEZANNE	12 576,72	0,00	0
05/06/2020	CONTROLE GEOTECHNIQUE	3 776,97	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX BASSINS	37,86	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	2 996,68	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	2 818,74	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	615,63	0,00	0
05/06/2020	FONCAGE SOUS VOIE FERREE ZONE INDUSTRIELLE DE BOUROGNE	3 504,28	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX BASSINS	642,77	0,00	0
05/06/2020	PASSAGE SOUS VOIE FERREE COTE CANAL HTD	5 963,26	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX CHATENOIS LES FORGES	3 759,79	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX CHATENOIS LES FORGES	19 292,95	0,00	0
05/06/2020	GREP2007 BOIS ARSOT ARMOIRE 099B	3 090,38	0,00	0
05/06/2020	MISSION SPS	1 057,65	0,00	0
05/06/2020	VETRIGNE RETABLISSEMENT DE BORNAGE	454,48	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX BASSINS	1 091,47	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX BASSINS	13 904,32	0,00	0
05/06/2020	VEGETALISATION DES BASSINS	1 305,03	0,00	0
05/06/2020	BORNAGE CHEVREMONT	1 094,34	0,00	0
05/06/2020	AVANCE ANNEE 2007	3 750,00	0,00	0
05/06/2020	ZAIC BOUROGNE CANDE 4U	4 299,66	0,00	0
05/06/2020	GREP ZAIC DU BALLON	1 954,04	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN RESEAU VRD	345,57	0,00	0
05/06/2020	PEHD RUE DES CAPUCINS	4 807,92	0,00	0
05/06/2020	PA017A BT EDF	4 991,70	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	11 845,88	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	731,36	0,00	0
05/06/2020	REPARATION EP CHEVREMONT	5 810,13	0,00	0
05/06/2020	ETUDE	5 558,41	0,00	0
05/06/2020	CREATION TROTTOIR CARRIERE ESSERT	7 507,73	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN RESEAU VRD	2 565,60	0,00	0
05/06/2020	POTEAUX BOIS ET ABATTAGE BASSIN VETRIGNE	942,45	0,00	0
05/06/2020	REPRO DCE T3	244,32	0,00	0
05/06/2020	PUBLICATION MARCHÉ T3 MONITEUR	1 163,47	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX RUE DES PERCHES	19 626,22	0,00	0
05/06/2020	LIAISON VIA DES MORTS	20 602,30	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX BASSINS	4 026,31	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX BASSINS	727,65	0,00	0
05/06/2020	ZI BOUROGNE TRANCHE 4	9 449,53	0,00	0
05/06/2020	SECURISATION DE LA Z.A.I.C. DU PORT	1 425,13	0,00	0
05/06/2020	BAVILLIERS REFECTION REVETEMENT	1 696,62	0,00	0
05/06/2020	TEP07 ZAIC DU PORT	6 076,43	0,00	0
05/06/2020	GREP07 ZAIC DE BOUROGNE/MORVILLARS + TELEGESTION	11 263,65	0,00	0
05/06/2020	GAINÉ POUR WEBCAM ETANG DES FORGES	5 346,12	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	3 784,49	0,00	0
05/06/2020	BOTANS TRAVAUX EP RUE DE LA BOULOYE	17 392,30	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX DORANS	12 456,10	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	8 909,75	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	4 612,90	0,00	0
05/06/2020	TREVENANS - RACCORDEMENT	28 076,81	0,00	0
05/06/2020	SECURISATION DE LA Z.A.I.C. DU PORT	28 036,03	0,00	0
05/06/2020	SECURISATION DE LA Z.A.I.C. DU PORT	8 811,60	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX RUE DE VERSENNE	5 872,01	0,00	0
05/06/2020	PEHD RUE NOBLAT	11 409,84	0,00	0
05/06/2020	ZI BOUROGNE COURBE BUFFA+TERRE VEGETALE	15 418,83	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	1 431,38	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	796,49	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	796,31	0,00	0
05/06/2020	GROSSES REPARATIONS ECL DANS ZAIC	1 999,99	0,00	0
05/06/2020	AVANCE	3 588,00	0,00	0
05/06/2020	CRAVANCHE RUE MOULIN REVISION	2 948,87	0,00	0
05/06/2020	MISSION SPS	284,62	0,00	0
05/06/2020	GREP ZAIC BAVILLIERS/ARGIESANS POSE DE CANDELABRE	8 738,98	0,00	0
05/06/2020	TREVENANS - TRAVAUX INCENDIE SCHRAAG	9 296,19	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX SUR POSTE D INCENDIE	1 152,06	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX SUR POSTE D INCENDIE	7 446,03	0,00	0
05/06/2020	LEVE TOPO ETUDE EP SUD CHATENOIS LES FORGES	777,40	0,00	0
05/06/2020	BRANCHEMENT BT PA 032A DANJOUTIN	893,41	0,00	0
05/06/2020	MISSION SPS	284,62	0,00	0
05/06/2020	PANNEAUX FEDER HDT	1 937,52	0,00	0
05/06/2020	ZAIC JUSTICE POSE CANDELABRES	10 657,69	0,00	0

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
05/06/2020	MISE EN CONFORMIT2 ARMOIRES	5 118,61	0,00	0
05/06/2020	GREP08 ZAIC DU PORT POSE CANDELABRE	730,66	0,00	0
05/06/2020	SCHEMA ZAIC DU BALLON	730,06	0,00	0
05/06/2020	HAUT DEBIT TRANCHE 3	22 931,63	0,00	0
05/06/2020	HAUT DEBIT TRANCHE 3	14 094,86	0,00	0
05/06/2020	REFECTIONS ZAIC VALDOIE/DANJOUTIN	3 348,80	0,00	0
05/06/2020	ZI BOUROGNE COURBE BUFFA+TERRE VEGETALE	8 940,67	0,00	0
05/06/2020	CRAVANCHE RUE MOULIN REVISION	1 737,55	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	1 547,77	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	3 451,98	0,00	0
05/06/2020	PEHD ZAC DES PRES ANDELNANS	54 905,81	0,00	0
05/06/2020	GROSSES REPARATIONS ECL DANS ZAIC	1 339,10	0,00	0
05/06/2020	CABLAGE PISCINE PANNOUX	1 040,46	0,00	0
05/06/2020	PEHD PONT RN19	4 030,42	0,00	0
05/06/2020	AMENAGEMENT ZI DE BOUROGNE	287,04	0,00	0
05/06/2020	EVETTE RUE DU VERBOTE	7 113,51	0,00	0
05/06/2020	TREVENANS - TVX INCENDIE	1 913,60	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	8 939,36	0,00	0
05/06/2020	ETUDE EP CHATENOIS LES FORGES	3 073,72	0,00	0
05/06/2020	MEM 18-19 SITE ALSTOM	10 173,93	0,00	0
05/06/2020	BAVILLIERS- COTE A BOIS- ETUDE	2 577,38	0,00	0
05/06/2020	GREP09 ZAIC BAV/ARG 08B/26	345,93	0,00	0
05/06/2020	ZAIC ARGIESANS/BAVILLIERS 04A/008	338,59	0,00	0
05/06/2020	BOUROGNE - CLAPET AR RUE LAMPONOT	27 736,44	0,00	0
05/06/2020	ETUDE	4 275,70	0,00	0
05/06/2020	POSE PEHD RD25	6 090,75	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	9 377,49	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	674,28	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	2 607,22	0,00	0
05/06/2020	AMENAGEMENT ZI DE BOUROGNE	1 907,62	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	3 297,61	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	4 843,50	0,00	0
05/06/2020	ZAIC JUSTICE CANDELABRES	7 700,92	0,00	0
05/06/2020	HAUT DEBIT TRANCHE 3	2 595,73	0,00	0
05/06/2020	CRAVANCHE RUE JEAN MOULIN	1 614,60	0,00	0
05/06/2020	AMENAGEMENT ZI DE BOUROGNE	2 726,88	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	10 565,42	0,00	0
05/06/2020	PLATINE SHP 150 ZAIC BAVILLIERS/ARGIESANS	2 499,64	0,00	0
05/06/2020	ZAIC DES PRES POSE DE 4 CANDELABRES	4 262,16	0,00	0
05/06/2020	DEPLACEMENT CANDELABRE 010C/069	1 695,98	0,00	0
05/06/2020	ZAIC BAVILLIERS/ ARGIESANS 04A/008	1 681,35	0,00	0
05/06/2020	LEVETOPO RUES HERRIOT-LEVY BELFORT	772,20	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX IMPASSE COTE A BOIS	26 187,17	0,00	0
05/06/2020	PEHD MOVAL PHASE 2	18 717,40	0,00	0
05/06/2020	PEHD MOVAL PHASE 1	25 211,68	0,00	0
05/06/2020	MOVAL RUE DE LA LIBERTE AEP TERRASSEMENT	19 500,00	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	2 274,98	0,00	0
05/06/2020	EDF ZAIC DES PRES	980,30	0,00	0
05/06/2020	ETUDE EP CHATENOIS LES FORGES	3 542,55	0,00	0
05/06/2020	AMENAGEMENT ZI DE BOUROGNE	2 901,50	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	4 294,66	0,00	0
05/06/2020	TVX TERRASSEMENT BRANCHEMENT MOVAL	17 380,75	0,00	0
05/06/2020	ZAIC DANJOUTIN ARCEAUX	1 937,52	0,00	0
05/06/2020	HAUT DEBIT ZAIC TECHNOPOLE	10 150,22	0,00	0
05/06/2020	HAUT DEBIT ZAIC RAY	1 308,45	0,00	0
05/06/2020	ZAIC BAVILLIERS/ARGIESANS 08B/013	1 164,69	0,00	0
05/06/2020	ZAIC DES PRES CANDELADRE (KING JOUETS)	1 065,54	0,00	0
05/06/2020	TRAVAUX TERRASSEMENTS MOVAL PHASE 3	15 396,16	0,00	0
05/06/2020	MOVAL - RUE LIBERTE	1 502,18	0,00	0
05/06/2020	BUSAGE FOSSE SERMAMAGNY	1 671,05	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	5 486,64	0,00	0
05/06/2020	ESSERT - RUE DE GAULLE	10 942,70	0,00	0
05/06/2020	PRISE RESEAU COMMUNICATION	1 477,56	0,00	0
05/06/2020	PRISES RESEAUX CTM OM	1 913,73	0,00	0
05/06/2020	ARCEAU	645,84	0,00	0
05/06/2020	BELFORT - CLOTURE BO PAHB	1 435,20	0,00	0
05/06/2020	ZAIC BALLON 075A/03 ET 08	646,44	0,00	0
05/06/2020	TEP09 ZAIC JUSTICE SEPARATION DES RESEAUX	15 480,84	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	1 020,19	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	894,61	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	1 512,94	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	1 019,88	0,00	0

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
05/06/2020	ENTRETIEN VRD	3 745,87	0,00	0
05/06/2020	MEROUX RUE 15 JUILLET	19 762,11	0,00	0
05/06/2020	REFECTION TAMPONS ZAIC ANDELNANS ET PANNEAU	3 305,74	0,00	0
05/06/2020	RENOVATION CHAUSSEE DE BAVILLIERS	10 381,30	0,00	0
05/06/2020	ZAIC ANDELNANS REPRISE CHAUSSEE	19 378,67	0,00	0
05/06/2020	Déplacement candélabre 008B/01	1 167,58	0,00	0
05/06/2020	FOURNITURE ET POSE ENROCHEMENT ZAIC DE DANJOUTIN	332,49	0,00	0
05/06/2020	ESSERT - BUSAGE DE FOSSE	2 913,10	0,00	0
05/06/2020	ACTUA 2009 MODERNISATION	329,89	0,00	0
05/06/2020	CAMERA ZONE DE LOISIRS	6 709,56	0,00	0
05/06/2020	GREP09 VERONA 010D/015	1 005,12	0,00	0
05/06/2020	HAUT DEBIT ZAIC RAY	0,03	0,00	0
05/06/2020	SITE ALSTOM MEMOIRE 20	2 121,30	0,00	0
05/06/2020	SITE ALSTOM MEMOIRE 21	5 492,94	0,00	0
05/06/2020	SITE ALSTOM MEMOIRE 22	2 888,23	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD - ACPTÉ 08/2009	3 308,72	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD - ACPTÉ 08/2009	1 553,72	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD - ACPTÉ 08/2009	7 963,69	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD - ACPTÉ 01/2010	12 470,08	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD- ACPTÉ 02/10	5 977,34	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD - ACTUALISATION	136,51	0,00	0
05/06/2020	TERRASSEMENTS - RUE DE DELLE - SEVENANS	51 393,43	0,00	0
05/06/2020	BORNAGE AIRE D ACCUEIL DE VALDOIE	454,48	0,00	0
05/06/2020	RENOUVELLEMENT RESEAUX VRD	36 525,17	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD - ACPTÉ 05/2010	5 434,35	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD - ACPTÉ 05/2010	1 704,98	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD - ACPTÉ 05/2010	2 526,99	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD - ACPTÉ 06/10	5 434,54	0,00	0
05/06/2020	ENTRETIEN VRD - ACPTÉ 06/10	1 696,43	0,00	0
05/06/2020	TREVENANS - DECOUPAGE FONCIER	1 387,36	0,00	0
06/06/2020	VETEMENTS 1ER EQUIPT MK DEVIS 2020 13	1 504,99	0,00	5
06/06/2020	NON_PAIEMENT_RETENUE_GARANTIE_VEHICULE_DC_937_KH_PARC_344	4 827,20	0,00	8
06/06/2020	NON PAIEMENT RETENUE DE GARANTIE CF PJ VEHICULE DC 331 ML PARC 345	4 827,20	0,00	8
08/06/2020	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS TRAVA	2 178 738,25	0,00	0
08/06/2020	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS TRAVA	2 122 556,59	0,00	0
08/06/2020	TRAVAUX SUR BATIMENTS 2015 AJU	175 407,95	0,00	0
08/06/2020	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS TRAVA	1 986 844,15	0,00	0
08/06/2020	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE TERRAINS TRAVAUX 2017	104 895,10	0,00	0
08/06/2020	PISTE SERZIAN TRAVAUX 2017	38 089,78	0,00	0
08/06/2020	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS TRAVAUX 2017	738 681,38	0,00	0
08/06/2020	EAUX PLUVIALES - TRAVAUX 2017	423 358,65	0,00	0
08/06/2020	VIABILISATION PARCELLE ZD 406	16 504,08	0,00	0
08/06/2020	TRAVAUX FONDATION ZD 406 PARCELLE CCT	9 950,00	0,00	0
08/06/2020	CITERNE INCENDIE EGUENIGUE CCT	108 978,35	0,00	10
08/06/2020	CITERNE DE 240000ML CCT	160 568,55	0,00	10
08/06/2020	RELEVÉ DES RESEAUX	382,72	0,00	0
08/06/2020	ESSERT - BASSIN DE RETENTION	1 578,72	0,00	0
08/06/2020	REFECTION DE LA ZAIC D ANDELNANS VRD 2012	19 696,73	0,00	0
08/06/2020	ANNONCE J.O. MARCHE EXTENSION INFRASTRUCTURES	900,00	0,00	0
08/06/2020	CONCEPTION PANNEAU ACCUEIL MONCEAU	2 392,00	0,00	10
08/06/2020	BOUROGNE RUE MOZART	4 181,22	0,00	0
08/06/2020	CONTROLE OA PROGRAMME 2012	4 712,24	0,00	0
08/06/2020	MAITRISE D OEUVRE ESSERT	2 208,12	0,00	0
08/06/2020	BOUROGNE RUE DE LA GARE	7 416,75	0,00	0
08/06/2020	TREVENANS - TRAVAUX EU CHBM	116 693,12	0,00	0
08/06/2020	TRAVAUX INFILTRATION ESSERT	35 404,21	0,00	0
08/06/2020	CREATION CHEMIN ET PASSERELLE	167,44	0,00	0
08/06/2020	FOURNITURE ET POSE DE PASSERELLE	4 377,36	0,00	0
08/06/2020	TRAVAUX INFILTRATION ESSERT	408,45	0,00	0
08/06/2020	ETANCHEITE INFILTRATION ESSERT	19 600,62	0,00	0
08/06/2020	MAITRISE D OEUVRE ESSERT	1 766,49	0,00	0
08/06/2020	BOUROGNE RUE BASSE - TETE AQUEDUC	8 456,26	0,00	0
08/06/2020	BELFORT - LA FONTAINE FRAISAGE	7 546,76	0,00	0
08/06/2020	FOURNITURE PANNEAUX INFORMATIFS	4 780,08	0,00	10
08/06/2020	PRISES RESEAUX	986,09	0,00	0
08/06/2020	FOURNITURE ET POSE SERRURERIE	747,50	0,00	1
08/06/2020	VALDOIE RUE DU MONCEAU	4 772,04	0,00	0
08/06/2020	ANNONCE MARCHE GFU JOURNAUX OFFICIELS	538,20	0,00	0
08/06/2020	TRAVAUX DE VRD RUE DU GAL DE GAULLE ARGIESANS	485,58	0,00	0
08/06/2020	BELFORT - PLACE FORT HATRY	15 686,47	0,00	0
08/06/2020	TRAVAUX INFILTRATION ESSERT	25 568,87	0,00	0
08/06/2020	REMPLACEMENT DE CABLE ZAIC DES TOURELLES	9 973,66	0,00	0

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
08/06/2020	URCEREY RUE DU MONT VAUDOIS	3 677,70	0,00	0
08/06/2020	POSE FOURREAUX HD ENTRE 161 ET 210 AVENUE JEAN JAURES	4 891,32	0,00	0
08/06/2020	POSE DE CLOTURE SERMAMAGNY	1 444,06	0,00	0
08/06/2020	POSE RESEAU HD ECOLE MATERNELLE 9 VIA D AUXELLES	1 271,17	0,00	0
08/06/2020	CREATION 2 CHAMBRES A TREVENANS	6 827,96	0,00	10
08/06/2020	TREVENANS REHAUSSE CHAMBRE	2 375,26	0,00	10
08/06/2020	FOSSE ET BORNE	681,72	0,00	0
08/06/2020	MEROUX RUE DE BOUROGNE	1 913,60	0,00	0
08/06/2020	PANNEAUX 800 X 500 MM	222,46	0,00	1
08/06/2020	VERIFICATION ELECTRIQUE BO PAHB	215,28	0,00	0
08/06/2020	MAITRISE D OEUVRE ESSERT	1 766,49	0,00	0
08/06/2020	ZAIC PAHB ENROBES + K2C	2 978,04	0,00	0
08/06/2020	BLOWPACHER DIVERSES ZAIC	2 810,60	0,00	0
08/06/2020	ANNONCE JO	861,12	0,00	0
08/06/2020	ANNONCE MARCHE EXTENSION FO GFU	1 076,40	0,00	0
08/06/2020	EXTENSION INFRAS. F.O. DU GFU	4 558,86	0,00	0
08/06/2020	FIBRE BOULEVARD DUNANT	23 382,09	0,00	0
08/06/2020	EXTENSION INFRAS. F.O. DU GFU	4 558,86	0,00	0
08/06/2020	MARQUAGE PEINTURE ZAIC DE BOTANS	854,54	0,00	0
08/06/2020	BARRIERE TOURNANTE	2 176,72	0,00	0
08/06/2020	CLOTURE	1 291,68	0,00	0
08/06/2020	BLOWPACHER DIVERSES ZAIC	7 176,00	0,00	0
08/06/2020	NOUE D INFILTRATION LA GRANDE	5 880,01	0,00	0
08/06/2020	TRAFAX INFILTRATION ESSERT	109,44	0,00	0
08/06/2020	ETANCHEITE INFILTRATION ESSERT	4 770,60	0,00	0
08/06/2020	FOURNITURE ET POSE D EQUIPEMENT	1 046,50	0,00	10
08/06/2020	ANNONCE BOAMP	720,00	0,00	0
08/06/2020	ANNONCE MARCHE EXTENSION F.O. GFU	107,84	0,00	0
08/06/2020	POSE RESEAU HAUT DEBIT A BUC	29 223,06	0,00	0
08/06/2020	ACTUALISATION 2013	3 588,00	0,00	0
08/06/2020	EXTENSION RESEAU EP ESSERT	30 554,42	0,00	0
08/06/2020	VISITE DES OA 2013	1 447,16	0,00	0
08/06/2020	REEMPLACEMENT 10A/107->109	1 372,41	0,00	0
08/06/2020	CREATION PANNEAUX	4 425,20	0,00	10
08/06/2020	INTERVENTION ZAIC de DANJOUTIN	34 909,09	0,00	0
08/06/2020	REFECTION DE L ENTREE DE MOULIN/BOIS	30 111,93	0,00	0
08/06/2020	REFECTION DE L ENTREE DE MOULIN/BOIS	1 084,17	0,00	0
08/06/2020	DEMOLITION DE PILIERS - BOIS D ARSOT	535,45	0,00	0
08/06/2020	Réfection de l'entrée de Mouli	4 178,55	0,00	0
08/06/2020	MEROUX RUE DU LAVOIR	32 633,77	0,00	0
08/06/2020	FOURREAUX RUE BRIAND OFFEMONT	11 933,09	0,00	0
08/06/2020	TRAVAUX INFILTRATION ESSERT	16 637,56	0,00	0
08/06/2020	BERMONT RD 437	17 378,48	0,00	0
08/06/2020	BERMONT RD 437	731,23	0,00	0
08/06/2020	EXTENSION INFRASTRUCTURE F.O. DU GFU	9 877,54	0,00	0
08/06/2020	LIAISON TREVENANS SITE MEDIAN AEP 300	79 051,00	0,00	0
08/06/2020	FOURREAUX RUE BRIAND OFFEMONT	11 367,98	0,00	0
08/06/2020	MEROUX RUE DU LAVOIR	15 650,51	0,00	0
08/06/2020	INSTRUMENTATION BO	11 662,26	0,00	0
08/06/2020	CLOTURE SERMAMAGNY	2 064,64	0,00	10
08/06/2020	MARCHE EXTENSION FIBRES OPTIQUES	17 475,64	0,00	0
08/06/2020	BELFORT RUE LA FONTAINE TRAVAUX	1 835,86	0,00	0
08/06/2020	OFFEMONT RUE DES MAQUISARDS TRAVAUX	41 183,91	0,00	0
08/06/2020	ANNONCE JO MARCHE GFU	108,00	0,00	0
08/06/2020	ANNONCE JO MARCHE GFU	1 080,00	0,00	0
08/06/2020	AMENAGEMENT BUSSIÈRE	733,87	0,00	0
08/06/2020	MARCHE AEP SECTEUR SUD CLIMENT	23 146,79	0,00	0
08/06/2020	ANNONCES J. O. POUR LE MARCHE GFU	1 080,00	0,00	0
08/06/2020	PANNEAUX TABLE DE LECTURE	168,00	0,00	1
08/06/2020	PLANTATION INFILTRATION ESSERT	3 524,91	0,00	0
08/06/2020	EXTENSION INFRA F.O. GFU -AVENANT BEJ	5 880,00	0,00	0
08/06/2020	TRAVAUX INFILTRATION ESSERT	9 344,53	0,00	0
08/06/2020	EXTENSION INFRA F.O. GFU -AVENANT ATR	5 880,00	0,00	0
08/06/2020	CLOTURE ESSERT	9 809,74	0,00	10
08/06/2020	MODERNISATION ZA 99A	5 091,98	0,00	0
08/06/2020	75A ZAIC DU BALLON	6 876,36	0,00	0
08/06/2020	10B HAUTS DE BELFORT BI-PUISSANCE	20 088,00	0,00	0
08/06/2020	ESSERT - RUE DE GAULLE	5 091,36	0,00	0
08/06/2020	FOURNITURE ET POSE DE GRILLAGE	828,00	0,00	0
08/06/2020	OFFEMONT RUE DES CERISIERS	3 928,80	0,00	0
08/06/2020	MISE EN PLACE DE TABLES DE LECTURE	288,00	0,00	1
08/06/2020	ANDELNANS - ZAC DES PRES - PUIITS INFILTRATION	15 866,40	0,00	0

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
08/06/2020	FOURREAUX RUE BRIAND OFFEMONT	1 196,00	0,00	0
08/06/2020	STADE SERZIAN - TRAVAUX 2018	82 469,21	0,00	0
08/06/2020	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE TERRAIN - TRAVAUX 2018	13 705,80	0,00	0
08/06/2020	VOIRIES ET RESEAUX - DIVERS TRAVAUX 2018	1 081 571,83	0,00	0
08/06/2020	EAUX PLUVIALES - TRAVAUX 2018	335 241,42	0,00	0
08/06/2020	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS TRAVAUX 2019	1 049 982,09	0,00	0
09/06/2020	PATINOIRE TRAVAUX 2017	145 810,92	0,00	0
09/06/2020	ECOLE DE MUSIQUE DE BOUROGNE TRAVAUX 2017	12 762,58	0,00	0
09/06/2020	ECOLE DE MUSIQUE DE VALDOIE TRAVAUX 2017	7 837,51	0,00	0
09/06/2020	ANNEXE BARTHOLDI TRAVAUX 2017	30 613,65	0,00	0
09/06/2020	PISCINE DU PARC TRAVAUX 2017	71 744,17	0,00	0
09/06/2020	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL BELFORT TRAVAUX 2017	38 145,83	0,00	0
09/06/2020	AIRE ACCUEIL BELFORT PORTE METALIQUE TRAVAUX 2017	2 190,00	0,00	0
09/06/2020	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL - TRAVAUX 2018	84 255,46	0,00	0
09/06/2020	PATINOIRE - TRAVAUX 2018	53 687,13	0,00	0
09/06/2020	AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE BELFORT - TRAVAUX 2018	3 138,11	0,00	0
09/06/2020	ANNEXE BARTHOLDI - TRAVAUX 2018	9 127,47	0,00	0
09/06/2020	ECOLE DE MUSIQUE DE VALDOIE - TRAVAUX 2018	7 127,50	0,00	0
09/06/2020	ENM BOUROGNE ALARME INTRUSION	2 092,75	0,00	0
09/06/2020	AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE VALDOIE - TAMPONS REGARDS	9 705,10	0,00	0
09/06/2020	FONTELLE-REMPLACEMENT LUMINAIRES	4 062,10	0,00	15
09/06/2020	AUTRECHENE CHAUDIERE A GRANULES	6 735,00	0,00	15
10/06/2020	SMARTPHONES	3 979,92	0,00	5
12/06/2020	ANNONCE PROG CONSTRU EQ NAUTIQ	864,00	0,00	0
12/06/2020	NOUVELLE PISCINE MISSION PROG	8 550,00	0,00	0
12/06/2020	NOUVELLE PISCINE MISSION PROG	4 080,00	0,00	0
12/06/2020	NOUVELLE PISCINE MISSION PROG	13 500,00	0,00	0
12/06/2020	MISSION ETUDE HYDRO NOUVELLE P	108,00	0,00	0
12/06/2020	JO PISCINE	864,00	0,00	0
12/06/2020	KF NOUVELLE PISCINE MISSION PR	5 400,00	0,00	0
12/06/2020	KF NOUVELLE PISCINE MISSION PR	4 500,00	0,00	0
12/06/2020	PISCINE PANNOUX TRAVAUX 2017	96 369,36	0,00	0
12/06/2020	ECOLE DE MUSIQUE DE DANJOUTIN TRAVAUX 2017	9 198,35	0,00	0
12/06/2020	NOUVELLE PISCINE MEMOIRES D'HONORAIRES PHASE 3	1 020,00	0,00	0
12/06/2020	NOUVELLE PISCINE TC PROPOLIS	13 500,00	0,00	0
12/06/2020	NOUVELLE PISCINE JURY CONCOURS	1 041,60	0,00	0
12/06/2020	NOUVELLE PISCINE CONCOURS ARCHITECTE	35 004,00	0,00	0
12/06/2020	NOUVELLE PISCINE CONCOURS ARCHITECTE	35 004,00	0,00	0
12/06/2020	NOUVELLE PISCINE ETUDE SOL	10 704,00	0,00	0
12/06/2020	NOUVELLE PISCINE JURY CONCOURS MAITRISE D'OEUVRE	1 041,60	0,00	0
12/06/2020	NOUVELLE PISCINE MEMOIRES D'HONORAIRES PHASE 4	4 500,00	0,00	0
12/06/2020	NOUVELLE PISCINE MEMOIRES D'HONORAIRES PHASE 4	510,00	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT NAUTIQUE MARCHE MAITRISE D'OEUVRE ARCHITECTE	79 012,34	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT NAUTIQUE MARCHE MAITRISE D'OEUVRE ARCHITECTE	21 080,02	0,00	0
12/06/2020	NOUVELLE PISCINE DEMOLITION PISCINE COUVERTE ET BUVETTE	1 902,00	0,00	0
12/06/2020	DIAGNOSTIC IMMOBILIER			
12/06/2020	NOUVELLE PISCINE DEMOLITION PISCINE COUVERTE ET BUVETTE	2 112,00	0,00	0
12/06/2020	DIAGNOSTIC IMMOBILIER			
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE MARCHE MAITRISE D'OEUVRE	53 702,40	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT NAUTIQUE MAITRISE OUVRAGE CONSTRUCTION	3 825,00	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT NAUTIQUE MAITRISE OUVRAGE CONSTRUCTION	4 950,00	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT NAUTIQUE PASSAGE CAMERA	2 382,53	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE ARCHITECTE	36 564,10	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE MARCHE MAITRISE D'OEUVRE	84 375,55	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE ARCHITECTE	47 401,73	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE ARCHITECTE	58 839,10	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE ARCHITECTE	22 022,40	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE ETUDE DU SOL	14 244,00	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE RECONNAISSANCE GEOPHYSIQUE	4 800,00	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT NAUTIQUE JURY MAITRISE D'OEUVRE	600,00	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE MAITRISE D'OEUVRE MAITRYS	18 096,48	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE MAITRISE D'OEUVRE BVL ARCHITECTURE ET ETHIS	55 882,44	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE MAITRISE D'OEUVRE BVL ARCHITECTURE	91 480,68	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE CONCEPTION CONTROLE TECHNIQUE PHASE 1	7 440,00	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE TF PROPOLIS	4 050,00	0,00	0
12/06/2020	AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE BAVILLIERS TRAVAUX 2017	3 709,55	0,00	0
12/06/2020	NOUVELLE PISCINE DU PARC TRAVAUX 2017	2 988,00	0,00	0
12/06/2020	DEPLACEMENT LIGNE AUDITORIUM - ENM	345,48	0,00	0

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
12/06/2020	DOSSIER ECOLES DE MUSIQUE - ETUDES	37,33	0,00	0
12/06/2020	RESTRUCTURATION ENM- PUB MOE MONITEUR	535,81	0,00	0
12/06/2020	RESTRUCTURATION ENM-PUB MOE JO	519,91	0,00	0
12/06/2020	TOUR VENTILLATION-ENM	200,93	0,00	0
12/06/2020	SYSTEME ALCATEL VOICE HUB POUR ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE	6 744,94	0,00	0
12/06/2020	MAT ASCENCEUR CAGE B	2 915,90	0,00	0
12/06/2020	MISSION PROGRAMMISTE ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DE BELFORT	404,48	0,00	0
12/06/2020	AFL-DESEMFUMAGE ENM	10 590,58	0,00	0
12/06/2020	AFL. ENM DE FONTAINE	473,62	0,00	0
12/06/2020	GARAGE RUE DES CARRIERES TRAVA	10 195,20	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE SPS	2 058,00	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE IXO ESQ A PRO	5 558,90	0,00	0
12/06/2020	NOUVELLE PISCINE ASS M OUV STR CERI	2 975,00	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE MO ASSYSTEM	41 418,00	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE IXO ESQ A PRO	8 840,36	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIP AQUATIQUE IXO ESQ A PRO	4 716,26	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE IXO ESQ A PRO	98,58	0,00	0
12/06/2020	PATINOIRE RACCORDEMENT	15 800,60	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE ETHIS TF	9 793,44	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUA STR C2BI TC	1 752,14	0,00	0
12/06/2020	CONSTRUCTION EQUIPEMENT AQUATIQUE L1 ERM	41 841,37	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE IXO TF	7 846,08	0,00	0
12/06/2020	CONSTRUCTION EQUIPEMENT AQUATIQUE L1 ERM	65 664,94	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE BVL TF	19 440,00	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE IXO TC	637,67	0,00	0
12/06/2020	CONSTRUCTION EQUIPEMENT AQUATIQUE L1 ERM	81 746,45	0,00	0
12/06/2020	CONSTRUCTION EQUIPEMENT AQUATIQUE L1 STR ALBIZZATI	13 036,29	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE BVL TF	7 363,72	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUA STR C2BI TC	3 507,73	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUA STR C2BI TC	3 514,64	0,00	0
12/06/2020	NOUVELLE PISCINE CT	1 401,60	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE IXO TC	320,19	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE IXO TC	636,43	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE STR C2BI TC	3 524,99	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE IXO TC	639,54	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE IXO TF	3 770,99	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE IXO TF	5 358,04	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE IXO TF	5 388,58	0,00	0
12/06/2020	NOUVELLE PISCINE PASSAGE CAMERA	206,80	0,00	0
12/06/2020	NOUVEL EQUIPEMENT AQUATIQUE SPS	1 818,60	0,00	0
12/06/2020	CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT AQUATIQUE L1 ERM	83 029,57	0,00	0
12/06/2020	PISCINE PANNOUX - TRAVAUX 2018	185 774,00	0,00	0
12/06/2020	CRD JALONNEMENT CHEVREMONT MONTREUX FRAIS	2 790,00	0,00	0
12/06/2020	PISCINE DES RESIDENCES REMPLACEMENT TRANSFORMATEUR	409,76	0,00	0
12/06/2020	CONSTRUCTION EQUIPEMENT AQUATIQUE - TRAVAUX 2018	322 828,43	0,00	0
12/06/2020	AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE BELFORT - TRAVAUX 2018	12 847,24	0,00	0
12/06/2020	AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE BAVILLIERS - REMPLACEMENT SOUS COMPTEURS	1 526,00	0,00	0
12/06/2020	DECHETTERIE DANJOUTIN ALARME INTRUSION	1 344,00	0,00	0
12/06/2020	REMPLACEMENT TOITURE GARAGE POIDS LOURDS GBCA	2 016,00	0,00	0
12/06/2020	REMPLACEMENT TOITURE GARAGE POIDS LOURDS GBCA	4 032,00	0,00	0
12/06/2020	DECHETTERIE DANJOUTIN ESCALIER	6 334,22	0,00	0
12/06/2020	KF DECHETTERIE DANJOUTIN GRILLES PROTECTION	3 146,38	0,00	0
12/06/2020	PATINS ARTISTIQUE ET HOCKEY	4 800,00	0,00	5
12/06/2020	VETEMENTS 1ER EQUIPT FRESSE DEVIS 2020 14	1 178,14	0,00	5
15/06/2020	MISE EN OEUVRE ACCESSIBILITE AIRE D'ACCUEIL	516,72	0,00	0
15/06/2020	CREATION LIGNE STAGIAIRE	124,81	0,00	0
15/06/2020	DIVERS TRAVAUX POUR DECT	693,03	0,00	0
15/06/2020	INTERVENTION SUR TAXATION R011116	305,35	0,00	0
15/06/2020	PBX ALCATEL 4400 + ACCES. + M.O	19 977,53	0,00	0
15/06/2020	DIVERS TRAVAUX SUR INSTALLATIONS TELEPHONIQUES	358,64	0,00	0
15/06/2020	TERRAIN MULTISPORTS ET BEACH VOLLEY	29 897,06	0,00	0
15/06/2020	ZI BAVILLIERS - TRAVAUX FCIE	29 093,78	0,00	0
15/06/2020	DIVERS INSTALLATIONS TELEPHONIQUES	358,64	0,00	0
15/06/2020	INSTALLATIONS TELEPHONIQUES NO	2 062,00	0,00	0
15/06/2020	INSTALLATION PASSERELLE GSM	635,72	0,00	0
15/06/2020	DIVERS INSTALLATIONS TELEPHONIQUES	322,76	0,00	0
15/06/2020	DIVERS INSTALLATIONS TELEPHONIQUES	358,64	0,00	0
15/06/2020	DIVERS INSTALLATIONS TELEPHONIQUES	1 432,81	0,00	0
15/06/2020	ZI BAVILLIERS RUE DES BUCHETS	29 695,78	0,00	0
15/06/2020	DIVERS TRAVAUX CHANTIER R01209	2 870,40	0,00	0
15/06/2020	REPRO DCE HAUT DEBIT ZAIC 1	1 499,75	0,00	0

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
15/06/2020	PUBLI HAUT DEBIT ZAIC ER	936,76	0,00	0
15/06/2020	PUBLI HAUT DEBIT ZAIC	576,29	0,00	0
15/06/2020	INSTALLATIONS TELEPHONIQUES NOUVELLES	178,32	0,00	0
15/06/2020	DCE HAUT DEBIT	776,22	0,00	0
15/06/2020	INSTALLATIONS TELEPHONIQUES NOUVELLES	178,32	0,00	0
15/06/2020	REFECTION MOULIN SOUS BOIS	9 940,55	0,00	0
15/06/2020	REFECTION MOULIN SOUS BOIS	5 298,16	0,00	0
15/06/2020	DIVERS INSTALLATIONS TELEPHONIE	1 938,33	0,00	0
15/06/2020	TELEPHONIE CHANTIER R014393 INFO YCO	1 744,46	0,00	0
15/06/2020	AVIS AO VIDEO SURVEILLANCE ZONE DE LOISIRS	1 736,59	0,00	0
15/06/2020	PARAMETRAGE - MISE EN SERVICE MESSAGERIE	1 779,65	0,00	0
15/06/2020	CARTES ET LICENCES MESSAGERIE	6 216,39	0,00	0
15/06/2020	CARTE Z32 ET LICENCES + INSTALLATION	2 545,32	0,00	0
15/06/2020	CARTES INTOF-COST/MO + JARRETIERES	2 798,64	0,00	0
15/06/2020	SIGNALETIQUES ECOLES DE MUSIQUE	1 913,60	0,00	0
15/06/2020	TRANSFERT FRAIS ETUDES 2005 CT	9 830,41	0,00	0
15/06/2020	INSTALLATIONS NOUVELLES	277,40	0,00	0
15/06/2020	INSTALLATIONS NOUVELLES	1 075,93	0,00	0
15/06/2020	VIDEO SURVEILLANCE ZONE DES LOISIRS	6 685,65	0,00	0
15/06/2020	VIDEO SURVEILLANCE ZONE DES LOISIRS	574,08	0,00	0
15/06/2020	INSTALLATIONS NOUVELLES	214,41	0,00	0
15/06/2020	PUBLICATION MONITEUR	1 752,86	0,00	0
15/06/2020	ANNONCE MARCHÉ PUBLIC	507,00	0,00	0
15/06/2020	ANALYSE DES APPELS ENTRANTS	795,34	0,00	0
15/06/2020	INTERVENTION SUR STAND. PISCINE DU PARC	551,03	0,00	0
15/06/2020	DIVERSES INSTALLATIONS TELEPHONIQUES	1 289,52	0,00	0
15/06/2020	FOURNITURES DONNEES RESEAUX FT	4 869,09	0,00	0
15/06/2020	FOURNITURES DONNEES RESEAUX FT	15 996,79	0,00	0
15/06/2020	ACQUISITION D UN RECUEIL DE VOIRIE	8 000,00	0,00	0
15/06/2020	ETUDE PRELIMINAIRE LE MONT	2 033,20	0,00	0
15/06/2020	INSTALLATIONS TELEPHONIQUES	1 339,72	0,00	0
15/06/2020	INSTALLATION PILOTE BUSINESS	3 815,24	0,00	0
15/06/2020	CHANGEMENT MOTEUR	9 181,09	0,00	0
15/06/2020	BUREAUX ADMINISTRATIFS ORDURES MENAGERES CONSTRUCTION - TRAVAUX 2017	6 912,00	0,00	0
15/06/2020	GARAGE CTM RUE DES CARRIERES - MISE EN OEUVRE PLANCHER HAUT - TRAVAUX 2017	6 243,41	0,00	0
15/06/2020	PATINOIRE RACCORDEMENT	3 961,80	0,00	0
15/06/2020	TERMINAUX SMARTPHONE	3 483,12	0,00	0
15/06/2020	ENTRETIEN PATRIMOINE BATI GRAND BELFORT	362,30	0,00	0
15/06/2020	JALONNEMENT BOUROGNE	468,00	0,00	0
15/06/2020	STADE NAUTIQUE PARC CABLAGE	449,71	0,00	0
15/06/2020	TRAVAUX ECONOMIE D ENERGIE - COMPTAGE DEPARTS SPECIFIQUE	4 441,62	0,00	0
15/06/2020	CONSTRUCTION BUREAU ADMINISTRATIF OM	660,00	0,00	0
15/06/2020	GARAGE PL CTM RAAT	1 746,00	0,00	0
15/06/2020	PRELEVEMENTS SITE UIOM	2 070,83	0,00	0
15/06/2020	SURVEILLANCE PIEZOMETRIQUES 2E SITUATION	3 343,06	0,00	0
15/06/2020	FORAGE RUE DES CARRIERES	4 186,00	0,00	0
15/06/2020	ETUDES POLLUTION UIOM BELFORT	2 070,83	0,00	0
16/06/2020	LF MO TOITURE GARAGE PL CTM	1 263,36	0,00	0
18/06/2020	ESPACE MUTUALISE GARE TGV TRAV	33 457,92	0,00	0
18/06/2020	BESSONCOURT ALARME INTRUSION	1 219,20	0,00	0
18/06/2020	DEA SERVICE DES EAUX CITE DES ASSOCIATIONS TRAVAUX 2017	34 857,80	0,00	0
18/06/2020	ECOLE DE MUSIQUE MONTREUX CHATEAU TRAVAUX 2017	17 006,11	0,00	0
18/06/2020	MOBILIER URBAIN	1 370,64	0,00	5
18/06/2020	MOBILIER URBAIN	1 370,64	0,00	5
18/06/2020	FOURNITURE 5 PRESENTOIRS	2 875,00	0,00	5
18/06/2020	CHANGEMENT CONFIGURATION LIGNE TELEPHONIQUE	260,37	0,00	0
18/06/2020	LIGNE TELEPHONIQUE SERVICE ENVIRONNEMENT	124,81	0,00	0
18/06/2020	CREATION 2 POSTES DSI + ESSAI	606,37	0,00	0
18/06/2020	REMPACEMENT DE 2 POSTES TELEPHONIQUES	172,30	0,00	0
18/06/2020	INTERVENTION SUR LIGNES TELEPHONIQUES	358,64	0,00	0
18/06/2020	EQUIPEMENT AUDIO VIDEO	184,18	0,00	0
18/06/2020	AUDIO VIDEO SALLE HONNEUR	7 059,29	0,00	0
18/06/2020	ANNONCE SIGNALETIQUE ZAIC	2 258,05	0,00	5
18/06/2020	ANNONCE BOAMP SIGNALETIQUE ZAI	701,44	0,00	1
18/06/2020	ANNONCE MARCHÉ SIGNALETIQUE ZAIC	143,36	0,00	1
18/06/2020	AVIS D ENQUETE PUBLIQUE	2 787,88	0,00	5
18/06/2020	INDEMNITE COMMISSAIRE ENQUETEUR	3 649,40	0,00	5
18/06/2020	FOURNITURE MARCHÉ ETANG DES FORGES	50,54	0,00	1
18/06/2020	PARUTION EST REPUBLICAIN	521,73	0,00	1
18/06/2020	avis journal arrêté	202,60	0,00	1

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
18/06/2020	avis journal	128,47	0,00	1
18/06/2020	avis JO	465,92	0,00	1
18/06/2020	PANNEAUX DANGER	1 979,38	0,00	5
18/06/2020	LOCATION ECRAN	167,44	0,00	1
18/06/2020	impression	143,52	0,00	1
18/06/2020	DERATISATION RUE DE MARSEILLE	1 485,43	0,00	5
18/06/2020	PUBLICATION	348,16	0,00	1
18/06/2020	débroussaillage berges	277,23	0,00	1
18/06/2020	DEPOSE RIS CONSEIL GENERAL BOUROGNE	657,80	0,00	1
18/06/2020	ANNONCE	378,89	0,00	1
18/06/2020	ACHAT EAU	16 344,83	0,00	5
18/06/2020	ACHAT EAU	6 037,81	0,00	5
18/06/2020	DUPLICATION DE CLES	80,00	0,00	1
18/06/2020	ANNONCE	396,52	0,00	1
18/06/2020	ALIMENTATION EAU	2 251,14	0,00	5
18/06/2020	ALIMENTATION EAU	1 894,54	0,00	5
18/06/2020	DEPLACEMENT PALPLANCHES ETANG DES FORGES	633,93	0,00	1
18/06/2020	ECLAIRAGE TOTEM LUMINEUX VALDOIE	1 788,22	0,00	5
18/06/2020	PIQUTES ACACIA	60,00	0,00	1
18/06/2020	DEBROUSSAILLAGE SAULES ETANG DES FORGES	918,53	0,00	1
18/06/2020	ENSEMENCEMENT	4 305,60	0,00	5
18/06/2020	REFECTION HAIE	244,81	0,00	1
18/06/2020	ANNONCE BOAMP	737,00	0,00	1
18/06/2020	FOURNITURE D ARBUSTES ESPACES VERTS GBCA	3 984,63	0,00	5
18/06/2020	HAIES AJO	599,66	0,00	1
18/06/2020	PLANTATION SUR TALLUS ETANG DES FORGES	290,13	0,00	1
18/06/2020	CAMPAGNE DE SUIVI DES DEPOTS 2012	637,59	0,00	1
18/06/2020	ANNONCE LEGALE	720,00	0,00	1
18/06/2020	RESTRUCTURATION GAZON SPORTS MAI 2012	224,25	0,00	1
18/06/2020	MAISON A INSECTES ET NICOIRS	304,77	0,00	1
18/06/2020	QUINCAILLERIE POUR PONTONS DE PECHE	344,74	0,00	1
18/06/2020	JOURNAUX OFFICIELS ANNONCE LEGALE	861,12	0,00	1
18/06/2020	PANNEAUX DE CHANTIER	1 263,84	0,00	5
18/06/2020	PANNEAUX DE CHANTIER	4,22	0,00	1
18/06/2020	PANNEAUX DE CHANTIER	250,86	0,00	1
18/06/2020	PUB JOURNAL OFFICIEL	324,00	0,00	1
18/06/2020	PHASE TRAVAUX SITUATION 2	0,84	0,00	1
18/06/2020	OFFEMONT DEMOLITION MUR BETON	1 620,00	0,00	5
18/06/2020	REALISATION DU LEVE TOPOGRAPHIQUE	479,56	0,00	1
18/06/2020	PANNEAUX DE CHANTIER	4 736,16	0,00	5
18/06/2020	TRAVAUX DIVERS	321,25	0,00	1
18/06/2020	DEA RESTRUCTURATION SANITAIRE PLOMBERIE	9 167,74	0,00	0
18/06/2020	RESTRUCTURATION EX CCTB CONSERVATOIRE	8 366,40	0,00	0
18/06/2020	ECOLE DE MUSIQUE MONTREUX CHATEAU - TRAVAUX 2018	2 160,00	0,00	0
18/06/2020	HALTE CAMPING CAR MONTREUX LASURE MOBILIER URBAIN	5 910,89	0,00	0
18/06/2020	HALTE MONTREUX CHATEAU DEPOSE SIGNALETIQUE POSE DRAPEAU	720,00	0,00	0
18/06/2020	REHABILITATION BAT EX CCTB MONTREUX CHATEAU	538,01	0,00	0
18/06/2020	CRD MONTREUX - TRAVAUX 2018	22 534,73	0,00	0
18/06/2020	TSE EXPRESS MEDICAL POSE BARDAGE	2 103,42	0,00	0
18/06/2020	LES PTITS LOUP EGUENIGUE - TRAVAUX 2018	4 565,42	0,00	0
18/06/2020	CRD DANJOUTIN REPRISE PLACO VERS BAIE INFO	225,67	0,00	0
18/06/2020	AIRE TOURISTIQUE MONTREUX CHATEAU REMPLACEMENT BORNE	2 884,78	0,00	0
18/06/2020	SIGNALETIQUE SITE SOCLES TOTEM	1 113,29	0,00	0
18/06/2020	EGUENIGUE CREATION ACCES DESCENTE EAU PLUVIALE	264,98	0,00	0
18/06/2020	REHABILITATION BAT EX CCTB MENUISERIE - MONTREUX CHATEAU	5 100,22	0,00	0
18/06/2020	AIRE TOURISTIQUE MONTREUX CHATEAU SIGNALETIQUE	180,00	0,00	0
18/06/2020	RESTRUCTURATION EX CCTB CONSERVATOIRE	3 585,60	0,00	0
18/06/2020	AEROPARC FONTAINE CLERGET GEOMETRE PLAN INSTALLATION	576,00	0,00	0
18/06/2020	HALTE TOURISTIQUE MONTREUX SIGNALETIQUE	1 792,19	0,00	0
18/06/2020	AIRE DE MONTREUX CHATEAU REMPLACEMENT BORNE ELECTRICITE	3 423,77	0,00	0
18/06/2020	CRD MONTREUX ECLAIRAGE SECURITE	126,89	0,00	0
18/06/2020	AIRE TOURISTIQUE MONTREUX CHATEAU REMPLACEMENT BORNE GROS	3 448,34	0,00	0
18/06/2020	HALTE TOURISTIQUE MONTREUX SIGNALETIQUE	4 181,77	0,00	0
18/06/2020	PANNEAU CHANTIER ZAC BAVILLIERS	1 252,80	0,00	5
18/06/2020	COMPLEMENT INSTALLATION CONTENEURS	18 833,41	0,00	5
18/06/2020	ANNONCE MARCHÉ	501,76	0,00	1
18/06/2020	ECLAIRAGE	13 312,90	0,00	5
18/06/2020	PORTE BUNGALOW	2 543,89	0,00	5
18/06/2020	PREPARATION TERRAIN DEBROUSSAILLAGE	2 738,84	0,00	5
18/06/2020	NOTIF DECISION INDEMNISATION AFFAIRE BRETON	1 812,42	0,00	5
18/06/2020	POSE DE CONTENEURS	106,04	0,00	1
18/06/2020	POSE DE CONTENEURS	255,75	0,00	1

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
18/06/2020	POSE DE CONTENEURS	62,37	0,00	1
18/06/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	5 763,77	0,00	5
18/06/2020	ENSEMBLE ANTI-VORTEX POUR BACHE INCENDIE	980,72	0,00	1
18/06/2020	CLOTURE HERAS	600,53	0,00	1
18/06/2020	GENIE CIVIL LA DOUCE	11 826,05	0,00	5
18/06/2020	PLANTATION CONTENEURS ENTERRES	2 395,73	0,00	5
18/06/2020	REDEVANCE INSTALLATION CLASSEE	2 608,98	0,00	5
18/06/2020	CAMERAS DECHETTERIE DE DANJOUTIN	10 388,21	0,00	5
18/06/2020	PLATEFORME ECOPOINT VEZELOIS	1 080,02	0,00	5
18/06/2020	REPARATION PALISSADE A DORANS	644,50	0,00	1
18/06/2020	PANNEAUX	502,32	0,00	1
18/06/2020	BADGES DECHETTERIE	10 046,40	0,00	5
18/06/2020	PLANTATION CONTENEURS ENTERRES RUE SCHUMANN	322,00	0,00	1
18/06/2020	CAMERAS SERMAMAGNY	12 511,10	0,00	5
18/06/2020	EXTINCTEURS	337,98	0,00	1
18/06/2020	MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	167,44	0,00	1
18/06/2020	PEINTURE BARDAGE DECHETTERIE D	9 627,05	0,00	5
19/06/2020	MISE A JOUR ORTHOPHOTOGRAPHIE	14 880,00	0,00	5
19/06/2020	AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE BELFORT TRAVAUX 2019	38 098,27	0,00	0
19/06/2020	THEATRE GRANIT TRAVAUX 2019	114 455,66	0,00	0
19/06/2020	PISCINE PANNOUX TRAVAUX 2019	189 514,52	0,00	0
19/06/2020	PATINOIRE TRAVAUX 2019	133 220,57	0,00	0
19/06/2020	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE MONTREUX TRAVAUX 2019	4 315,52	0,00	0
19/06/2020	ANNEXE BARTHOLDI TRAVAUX 2019	29 623,34	0,00	0
19/06/2020	EAUX PLUVIALES TRAVAUX 2019	424 983,79	0,00	0
19/06/2020	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE CHEVREMONT TRAVAUX 2019	3 906,50	0,00	0
19/06/2020	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE BOUROGNE TRAVAUX 2019	3 472,99	0,00	0
19/06/2020	HALTE FLUVIALE DE MONTREUX TRAVAUX 2019	28 034,97	0,00	0
19/06/2020	AIRE DE CAMPING CAR DE MONTREUX CHATEAU TRAVAUX 2019	16 582,31	0,00	0
19/06/2020	ECOLE DE MUSIQUE DE VALDOIE TRAVAUX 2019	7 942,68	0,00	0
19/06/2020	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE VALDOIE TRAVAUX 2019	21 264,56	0,00	0
19/06/2020	PISCINE DU PARC TRAVAUX 2019	36 191,86	0,00	0
19/06/2020	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE TERRAINS DIVERS TRAVAUX 2019	15 960,18	0,00	0
19/06/2020	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT D	643,20	0,00	0
19/06/2020	AIRE D ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE BAVILLIERS TRAVAUX 2019	32 887,72	0,00	0
19/06/2020	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE BELFORT TRAVAUX 2019	17 442,74	0,00	0
19/06/2020	AIRE D ACCUEIL DES GENS DU VO	7 096,25	0,00	0
19/06/2020	COOPERATIVE TRAVAUX 2019	9 836,71	0,00	0
19/06/2020	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT D	34 717,97	0,00	0
19/06/2020	STADE SERZIAN TRAVAUX 2017	17 925,61	0,00	0
19/06/2020	DECHETTERIE SERMAMAGNY TRAVAU	528,00	0,00	0
19/06/2020	DECHETTERIE DE DANJOUTIN DIVERS TRAVAUX	209,03	0,00	0
19/06/2020	GARAGE CTM RUE DES CARRIERES TRAVAUX 2019	384,00	0,00	0
19/06/2020	CONVENTION EP 51/49 VALDOIE RUE MERCKLE	38 493,48	0,00	15
19/06/2020	NOVILLARD EXTENSION DU RESEAU RUE DES VERGERS	1 340,00	0,00	15
19/06/2020	DIFFUS_NALBANT	1 000,00	0,00	15
19/06/2020	OPAH_RU_HADJI	1 000,00	0,00	15
19/06/2020	DIFFUS_LAURENT	1 000,00	0,00	15
19/06/2020	TABLETTES ECOLES NUM	1 799,88	0,00	5
19/06/2020	DEVELOPPEMENT ENT	21 240,00	0,00	5
23/06/2020	DIFFUS_MARTINY	1 000,00	0,00	15
24/06/2020	SCODIFY KM	1 620,00	0,00	5
25/06/2020	TANDEM 806 PARTS AEROPARC DELIBERATION DU 30/03/2015	2 583 378,00	0,00	0
25/06/2020	TANDEM 306 PARTS	1 304 478,00	0,00	0
25/06/2020	LOGISSIM 1 PART	0,10	0,00	0
25/06/2020	SODEB 900 PARTS	30 600,00	0,00	0
26/06/2020	DIFFUS_MILLOTTE	743,00	0,00	15
30/06/2020	LIGNES TELEPHONIQUES TRAVAUX	717,29	0,00	0
30/06/2020	SALLE DES MAIRES - INSERTION LE PAYS	381,52	0,00	0
30/06/2020	VIDEO	399,13	0,00	0
30/06/2020	CREATION GRILLE - VEZELOIS	806,70	0,00	1
30/06/2020	DATA CENTER LOT ELECTRICITE	13 284,54	0,00	0
30/06/2020	DATA CENTER CLIMATISATION SERVEURS	5 865,53	0,00	0
30/06/2020	LIGNES D ENTRAINEMENT 50M	2 169,38	0,00	5
04/07/2020	PC PORTABLES 2EN1 ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUES DIVERS	24 516,66	0,00	5
11/07/2020	MISE A JOUR HOROQUARTZ ETEMPTATION	11 690,10	0,00	5
11/07/2020	POTEAU INCENDIE DN100 SAPHIR BRONZE	4 490,70	0,00	10

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
11/07/2020	POTEAU INCENDIE TREVENANS DN150	2 175,85	0,00	10
18/07/2020	MORVILLARS AM ESPACE CULTUREL ACPTÉ 1	16 903,81	0,00	15
21/07/2020	SMARTPHONES	4 579,92	0,00	5
21/07/2020	ACCORDEON BASSE CHROM	2 500,00	0,00	5
21/07/2020	CONTENEURS ENTERRES VERRE MONTREUX 4M3 BORNE MAINE	17 767,20	0,00	5
22/07/2020	MENONCOURT CARRELAGE SALLE COMMUNALE	2 726,75	0,00	15
22/07/2020	LF REMPLACEMENT TOITURE GARAGE PL MOE TO1	2 762,40	0,00	0
23/07/2020	SWITCH RESEAU	19 122,00	0,00	15
24/07/2020	CASQUE TELETRAVAIL DELL PRO UC150	1 575,00	0,00	5
28/07/2020	AVIS ER	6 954,58	0,00	5
29/07/2020	COMPOSTEURS THERMO 280L VERT 2 COUVERCLES	5 147,28	0,00	10
29/07/2020	REMISE EN ETAT DU COMPACTEUR PACKMAT PARC1/COMP03	27 450,93	0,00	10
29/07/2020	VPI EPSON EB-695WI PROJECTEUR LCD	9 900,00	0,00	5
01/08/2020	SUB GBCA VALORISATION PATRIMOINE LARIVIERE	2 540,25	0,00	15
01/08/2020	SUB GBCA VALORISATION PATRIMOINE EGUENIGUE	7 500,00	0,00	15
01/08/2020	SUB GBCA VALORISATION PATRIMOINE NOVILLARD	7 729,00	0,00	15
01/08/2020	SUB GBCA VALORISATION PATRIMOINE CHATENOIS LES FORGES	11 344,99	0,00	15
05/08/2020	FDS AIDES COMS INSTALLATION VIDEOSURVEILLANCE SERMAMAGNY	6 027,00	0,00	15
05/08/2020	FDS AIDES COMS MISE EN ACCESSIBILITE EGLISE DE BUC	3 521,86	0,00	15
08/08/2020	LF MO TOITURE GARAGE PL CTM	1 861,44	0,00	0
12/08/2020	ACHAT D_UN PANNEAU D_AFFICHAGE LUMINEUX BETHONVILLIERS	7 762,80	0,00	15
12/08/2020	SOLDE_RUE_EINSTEIN	12 600,00	0,00	15
12/08/2020	DEMOL_6_12_RUE_RENOIR_OFFEMONT_SOLDE_PLH	140 000,00	0,00	15
12/08/2020	DEMOL_6_12_RUE_RENOIR_OFFEMONT_ACPTÉ_1	187 616,00	0,00	15
12/08/2020	SOLDE_REHAB_2_4_8_RUE_RENOIR_OFFEMONT	53 200,00	0,00	15
12/08/2020	TH_GAL_GAULLE_ESSERT_PLH_SOLDE	3 600,00	0,00	15
12/08/2020	TH_GAL_GAULLE_ESSERT_PLH_SOLDE	4 800,00	0,00	15
12/08/2020	SUBV INVESTISSEMENT 2020 ASSOC JARDINS OUVRIERS	6 000,00	0,00	5
13/08/2020	SOLIHA_SUIVI_ANIMATION_POPAC	687,52	0,00	5
14/08/2020	PHAFFANS_ACHAT VEHICULE	5 897,00	0,00	15
15/08/2020	AMENAGEMENT RUE D_ARGIESANS	20 000,00	0,00	15
15/08/2020	BG HALTE CAMPING CAR MONTREUX ENSEMBLE MOTOREDUCTEUR	1 680,00	0,00	10
15/08/2020	MONITEURS INFORMATIQUE REF 619728267	4 512,25	0,00	5
15/08/2020	MATERIEL INFORMATIQUE INFOSEC REF 7125183	1 331,76	0,00	5
15/08/2020	DOCK PC 2EN1 REF 619270758	4 714,20	0,00	5
18/08/2020	TOUT MASKOTT MS7 15 ENCEINTES ET 45 KITS DE CABLES	25 123,20	0,00	5
19/08/2020	AMENAGEMENT DES AIRES DE JEUX	8 333,50	0,00	15
19/08/2020	TOUT MASKOTT MS7 VIDEO PROJECTEUR EB 695 WI	4 368,00	0,00	5
19/08/2020	ACHATS TROMBONES COMPLETS TB 502B BACH	2 367,00	0,00	5
22/08/2020	AMELIORATION PERFORMANCE ENERGETIQUE SALLE COMMUNALE REPPÉ	8 258,35	0,00	15
01/09/2020	ACQUISITION INFOWORKS ICM VIEWER	1 992,00	0,00	5
01/09/2020	TABLETTE LENOVO TAB M10+WF 64 GR	1 599,96	0,00	5
01/09/2020	CONTENEURS ENTERRES PIGNOT BAVILLIERS VERRE	18 322,80	0,00	5
02/09/2020	CALCUL MODELISATION 3D DEBITS BY-PASS BASSIN D'ORAGE UDEP DE BELFORT	11 040,00	0,00	5
02/09/2020	ADIL SUIVI ANIMATION POPAC	935,94	0,00	5
02/09/2020	ADIL SUIVI ANIMATION POPAC	936,83	0,00	5
02/09/2020	SOLIHA SUIVI ET ANIMATION POPAC	810,62	0,00	5
02/09/2020	SOLIHA SUIVI ANIMATION POPAC - QUARTIER DES RESIDENCES	176,17	0,00	5
02/09/2020	CONVENTION CHAMBRE AGRI 2016 2020 - ETUDE CAPTAGES MORVILLARS ET SERMAMAGNY	6 144,00	0,00	5
02/09/2020	MODELISATION DO BY PASS DU BASSIN D'ORAGE UDEP BELFORT	1 080,00	0,00	5
02/09/2020	SOLIHA SUIVI - MISE EN OEUVRE ET ANIMATION POPAC QUARTIER DES RESIDENCES	795,00	0,00	5
02/09/2020	SOLIHA SUIVI - MISE EN OEUVRE ET ANIMATION POPAC QUARTIER DES RESIDENCES	416,40	0,00	5
02/09/2020	MISE EN OEUVRE ET ANIMATION POPAC QUARTIER DES RESIDENCES	2 082,00	0,00	5
02/09/2020	FACTURATION ETUDE HYDROGENE	22 800,00	0,00	5
02/09/2020	FACTURATION SOUS TRAITANT ETUDE HYDROGENE	6 000,00	0,00	5
02/09/2020	RESTRUCTURATION DES PLU ET SUP POUR INTEGRATION DANS ARCOPOLE	5 988,00	0,00	5
02/09/2020	SOLIHA_SUIVI_ANIMATION_POPAC	1 473,00	0,00	5
02/09/2020	SOLIHA_SUIVI_ANIMATION_POPAC	1 861,33	0,00	5
02/09/2020	SOLIHA_SUIVI_ANIMATION_POPAC	566,04	0,00	5
02/09/2020	ANIMATION POPAC QUARTIER DES RESIDENCES	2 082,00	0,00	5
02/09/2020	SOLIHA_SUIVI_ANIMATION_POPAC	416,40	0,00	5
02/09/2020	ADIL_SUIVI_ANIMATION_POPAC	477,00	0,00	5
02/09/2020	ADIL_SUIVI_ANIMATION_POPAC	702,00	0,00	5
02/09/2020	ADIL_SUIVI_ANIMATION_POPAC	351,36	0,00	5
02/09/2020	ADIL_SUIVI_ANIMATION_POPAC	801,52	0,00	5
02/09/2020	SOLIHA MISE EN OEUVRE ET ANIMATION DU POPAC MARCHE 16C043	3 742,66	0,00	5
02/09/2020	ADIL SUIVI ANIMATION POPAC MARCHE 16C043	234,08	0,00	5
02/09/2020	ETUDE MISE EN OEUVRE VERSION 2018 SP3 GEOMAP TELECOM	4 080,00	0,00	5

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
02/09/2020	ETUDE QUALITE DE L AIR	7 975,00	0,00	5
02/09/2020	ADIL_SUIVI_ANIMATION_POPAC	467,60	0,00	5
02/09/2020	ADIL_SUIVI_ANIMATION_POPAC	1 756,37	0,00	5
02/09/2020	ADIL_SUIVI_POPAC_BON_CDE_GB11772003	3 693,09	0,00	5
02/09/2020	PARTICIPATION AMO MARCHE INITIAL	5 800,00	0,00	5
02/09/2020	PARTICIPATION AMO PRESTATIONS COMPLEMENT	20 580,00	0,00	5
04/09/2020	EQUIPEMENT GF DEVIS 2020 21 VETEMENTS HAUTS ET BAS	1 402,63	0,00	5
05/09/2020	REPRENDS_MANDAT_2564_VB_MONTREUX_HALTE_FLUVIALE_MARQUAGE_PP	1 218,00	0,00	10
05/09/2020	REPRENDS_MANDAT_2799_BG_HALTE_FLUVIALE_MONTREUX_CHATEAU	3 139,80	0,00	10
05/09/2020	FOURNITURE ET POSE DE 3 PRESENTOIRS A L ETANG DES FORGES	2 100,00	0,00	15
09/09/2020	RD23 RUE DE BELFORT MEROUX MOVAL AMENAGT SECURITAIRE	40 000,00	0,00	15
09/09/2020	DIFFUS_SALVI	694,00	0,00	15
09/09/2020	DIFFUS_DJEBOURI	1 000,00	0,00	15
09/09/2020	DIFFUS_LOREK	1 000,00	0,00	15
09/09/2020	DIFFUS_SCHUSTER	415,00	0,00	15
09/09/2020	DIFFUS_KIZILDAG	1 000,00	0,00	15
09/09/2020	DIFFUS_GEYER	1 000,00	0,00	15
09/09/2020	DIFFUS_SALVADOR	750,00	0,00	15
09/09/2020	URBAM_GASPARINI	1 000,00	0,00	15
09/09/2020	IDRUIDE QRCODE	8 760,00	0,00	5
12/09/2020	LF REMPLACEMENT TOITURE GARAGE	118 413,72	0,00	0
15/09/2020	RESTAURATION ET REHABILITATION PHAFFANS MAISON DU TERROIR	14 479,85	0,00	15
18/09/2020	FC DECHETTERIE DE SERMAMAGNY E	2 160,00	0,00	0
18/09/2020	FAUTEUILS POUR LE GRAND BELFORT	1 399,00	0,00	15
18/09/2020	2 VIOLONCELLES	3 710,00	0,00	5
22/09/2020	INSTALLATION ABRIBUS SOLDE PETIT CROIX	720,50	0,00	15
22/09/2020	REFECTION TOITURE SALLE COMMUNALE MONTREUX CHATEAU	15 000,00	0,00	15
23/09/2020	TH_VIVALDI_BOUROGNE_SOLDE	5 382,00	0,00	15
24/09/2020	ESSERT_CREATION VESTIAIRES FOOT	15 000,00	0,00	15
24/09/2020	SOLDE_POINCARE	1 772,00	0,00	15
24/09/2020	TH_GAL_GAULLE_CHATENOIS_1_SOLDE	876,40	0,00	15
24/09/2020	TH_JONXION_MOVAL_SOLDE	3 505,60	0,00	15
24/09/2020	DIFFUS_HUSEJNOVIC	2 000,00	0,00	15
24/09/2020	DIFFUS_TARIDEC	750,00	0,00	15
26/09/2020	ENSEMBLE CHAMPETRE POUR ETANG DES FORGES	1 649,64	0,00	15
26/09/2020	ACQUISITION MONITEUR 65 POUCES ET SUPPORT4K OLED	5 004,00	0,00	15
01/10/2020	MISE A JOUR HOROQUARTZ ETEMPTATION	11 690,10	0,00	5
02/10/2020	ORDINATEUR PORTABLE ECOLE DELL VOSTRO 3591 I5 1035G1	19 719,00	0,00	5
03/10/2020	SUB GBCA VALORISATION PATRIMOINE MONTREUX CHATEAU	1 948,99	0,00	15
06/10/2020	CONSTRUCTION LOCAL TECHNIQUE_GARAGE SOLDE PETIT CROIX	3 138,77	0,00	15
06/10/2020	AMENAGEMENT SECURITAIRE CARREFOUR RUE PRINCIPALE RUE DU CALVAIRE VAUTHIERMONT	6 272,43	0,00	15
06/10/2020	TH_GAL_GAULLE_CHATENOIS_2_SOLDE	4 200,00	0,00	15
06/10/2020	KF DECHETTERIE DANJOUTIN FENET	2 233,14	0,00	0
06/10/2020	EQUIPEMENTS RESEAU	5 216,40	0,00	15
06/10/2020	PC FOND DE CLASSE	2 133,12	0,00	5
06/10/2020	PC FOND DE CLASSE DELL OPTIPLEX 3070	7 369,20	0,00	5
06/10/2020	NETTOYEUR VAPEUR PATINOIRE	3 040,80	0,00	5
07/10/2020	SUB GBCA VALORISATION PATRIMOINE PEROUSE	5 000,00	0,00	15
07/10/2020	COMPLEMENT GESBAC	3 360,00	0,00	5
07/10/2020	VPI EPSON EB-695WI PROJECTEUR LCD	3 980,00	0,00	5
08/10/2020	BACS ROULANTS STANDARDS	19 332,00	0,00	10
09/10/2020	DIFFUS_DRAVIGNEY	2 000,00	0,00	15
09/10/2020	OPAH_RU_CARDOT	5 000,00	0,00	15
10/10/2020	TH_RUE_VESOUL_CRAVANCHE_PLH_ACPTE1	2 400,00	0,00	15
10/10/2020	TH_RUE_DR_JACQUOT_DANJOUTIN_PLH_ACPTE1	4 200,00	0,00	15
10/10/2020	BADGES DE CONTROLE D ACCES	1 374,00	0,00	5
10/10/2020	2 ALTOS ET 2 ARCHETS VIOLONS ET ACCESSOIRES	2 260,00	0,00	5
14/10/2020	SOL ET MURS LACOLLONGE REFECTION SALLE DE SPORTS	9 667,75	0,00	15
14/10/2020	AMENAGEMENT RUE DE L ETANG RUE ST NICOLAS SOLDE FRAIS	5 406,00	0,00	15
14/10/2020	LF REMPLACEMENT TOITURE GARAGE	59 513,82	0,00	0
14/10/2020	2 CORNEMUSES D ETUDE	2 200,00	0,00	5
16/10/2020	ANDELNANS SOLDE SUB PLU	4 568,60	0,00	15
17/10/2020	VERS. SOLDE 30POURCENT RESTANT SUB PLU ROPPE	2 320,00	0,00	15
17/10/2020	EGUENIGUE_CHAUSSEE CHEMIN DES MINES	3 364,13	0,00	15
17/10/2020	REMPLACEMENT MATERIEL INFO ACQUISITION MODULE DE RDV FONTAINE	3 198,00	0,00	15
17/10/2020	REAMENAGEMENT MAIRIE_MEDIATHEQUE VETRIGNE	5 303,00	0,00	15
17/10/2020	BERMONT_ACHAT COPIEUR	1 189,00	0,00	15
19/10/2020	PANNEAU DIBOND	302,40	0,00	5
19/10/2020	GRILLE	5 343,37	0,00	5
19/10/2020	ETUDE DECHETTERIE DE CHATENOIS LES FORGES	3 588,00	0,00	0
19/10/2020	ETUDE DECHETTERIE DE CHATENOIS LES FORGES	2 392,00	0,00	0

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
19/10/2020	ETUDE DECHETTERIE DE CHATENOIS LES FORGES	956,80	0,00	0
22/10/2020	TRAVAUX 2016 STADE SERZIAN	1 102 603,46	0,00	0
22/10/2020	STADE SERZIAN TRAVAUX 2017	1 048,80	0,00	0
22/10/2020	JGM BOITIER DE COMMANDE ET DE CONTROLE REMPLACEMENT STADE SERZIAN	1 052,27	0,00	0
22/10/2020	REPLACEMENT DES 6 ENCEINTES EXTERIEURES	9 104,24	0,00	0
22/10/2020	PENICHE MONTREUX - TRAVAUX 2018	4 207,70	0,00	10
22/10/2020	THEATRE GRANIT - TRAVAUX 2018	42 179,16	0,00	0
22/10/2020	STADE SERZIAN - TRAVAUX 2018	21 341,30	0,00	0
22/10/2020	GRANIT SSI SYSTEME DE DESENFUMAGE	2 457,60	0,00	0
22/10/2020	GRANIT - RESTAURATION ORCHESTRE	2 668,40	0,00	0
22/10/2020	REALISATION FRESQUE - STADE SERZIAN	1 320,00	0,00	0
22/10/2020	FRESQUES MURALES - STADE SERZIAN	7 800,00	0,00	0
22/10/2020	ENDUIT SUR MUR BETON - STADE SERZIAN	5 545,00	0,00	0
22/10/2020	THEATRE GRANIT - REFECTION ASSISE ET COUVERTURE CHAISES BALCON 1	2 668,40	0,00	0
22/10/2020	THEATRE GRANIT - TABLETTE ET REPARATION BORDURE BALCON	2 715,80	0,00	0
22/10/2020	THEATRE GRANIT - REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE DU HALL	6 925,01	0,00	0
22/10/2020	THEATRE GRANIT - RESTRUCTURATION DES SOLS FUMOIR	3 868,80	0,00	0
22/10/2020	THEATRE GRANIT - RESTRUCTURATION ET REPRISE INFILTRATION	4 708,74	0,00	0
22/10/2020	THEATRE GRANIT - TRAVAUX PORTES ACCES SCENE	400,80	0,00	0
22/10/2020	THEATRE GRANIT - RAVALEMENT FACADE EST	2 326,44	0,00	0
22/10/2020	THEATRE GRANIT - MISE AU NORME ARMOIRE ELECTRIQUE CHAUFFERIE SUD	834,43	0,00	0
22/10/2020	THEATRE GRANIT - ADAP	158,40	0,00	0
22/10/2020	LA COOPERATIVE ALARME	3 336,00	0,00	0
22/10/2020	THEATRE GRANIT CAILLEBOTIS	7 156,40	0,00	0
22/10/2020	PENICHE DE MONTREUX TRAVAUX 2019	256,00	0,00	10
23/10/2020	PHASES LEAU ET ETSOL - BARREAU	4 370,90	0,00	0
23/10/2020	AMENAGEMENT D UN BARREAU CYCLA	264,73	0,00	0
23/10/2020	MOE BARREAU CYCLABLE ZAC DES P	2 734,02	0,00	0
23/10/2020	PONT DE BAVILLIERS TRAVAUX 201	114 339,61	0,00	0
23/10/2020	SIGNALETIQUES ZAIC TRAVAUX 201	6 937,98	0,00	0
23/10/2020	EXTENSION RESEAUX EAUX PLUVIAL	33 234,47	0,00	0
23/10/2020	MAITRISE OEUVRE VELOURUTE	7 959,14	0,00	0
23/10/2020	MAITRISE D'OEUVRE BARREAU CYCL	329,46	0,00	0
23/10/2020	MAITRISE D'OEUVRE BARREAU CYCL	281,50	0,00	0
23/10/2020	MAITRISE D'OEUVRE BARREAU CYCL	1 689,02	0,00	0
23/10/2020	SIGNALETIQUES ESPACES VERTS ZA	542 139,00	0,00	0
23/10/2020	PONT DE BAVILLIERS TRAVAUX 201	8 920,80	0,00	0
23/10/2020	ENTRETIEN EAUX PLUVIALES TRAVA	7 701,00	0,00	0
23/10/2020	ENTRETIEN RESEAUX INCENDIE TRA	16 860,38	0,00	0
23/10/2020	ENTRETIEN RESEAUX INCENDIE TRA	62 777,21	0,00	0
23/10/2020	PONT DE BAVILLIERS TRAVAUX 201	9 873,81	0,00	0
23/10/2020	SIGNALETIQUES ESPACES VERTS ZA	682 856,25	0,00	0
23/10/2020	EO NOUVEAU DISPOSITIF BARRIERE	2 769,60	0,00	0
23/10/2020	ZAIC TRAVAUX DIVERS 2017	537 812,15	0,00	0
23/10/2020	REALISATION CHEMIN PMR	8 184,00	0,00	0
23/10/2020	TRAVAUX RESEAU INCENDIE 2016	3 784,02	0,00	0
23/10/2020	BELFORT AEP 2017	7 033,56	0,00	0
23/10/2020	SIGNALETIQUE TRAVAUX 2017	3 810,00	0,00	0
23/10/2020	TRAVAUX RESEAU INCENDIE 2017	39 606,07	0,00	0
23/10/2020	ENTRETIEN AEP 2017	5 442,43	0,00	0
23/10/2020	BELFORT AEP 2017	4 045,61	0,00	0
23/10/2020	SIGNALETIQUE DES ZAIC	17 786,58	0,00	0
23/10/2020	SIGNALISATION HORIZONTALE ZAIC VALDOIE	2 033,20	0,00	0
23/10/2020	MISE A JOUR DE LA SIGNALETIQUE DES ZAIC	7 962,21	0,00	0
23/10/2020	REFECTION DE LA RUE SOUS LA MIOTTE	4 641,90	0,00	0
23/10/2020	JALONNEMENT GENERAL ELECTRIC BOUROGNE	2 898,49	0,00	0
23/10/2020	ENTRETIEN AEP - ACPTTE 07/2009	14 803,30	0,00	0
23/10/2020	REFECTION DE LA RUE SOUS LA MIOTTE	22 529,73	0,00	0
23/10/2020	REFECTION DE LA RUE SOUS LA MIOTTE	13 205,37	0,00	0
23/10/2020	ENTRETIEN AEP - ACPTTE 08/2009	2 031,33	0,00	0
23/10/2020	BELFORT PI BD ANATOLE FRANCE	1 000,00	0,00	0
23/10/2020	ENTRETIEN AEP - ACPTTE 09/2009	1 500,00	0,00	0
23/10/2020	MISE A JOUR DE LA SIGNALETIQUE DES ZAIC	7 392,94	0,00	0
23/10/2020	TRAVAUX RUE SOUS LA MIOTTE	3 597,04	0,00	0
23/10/2020	SUPPORT VELO	1 064,44	0,00	0
23/10/2020	ABRI VELO SPACE MONO 3M	13 580,58	0,00	0
23/10/2020	REALISATION DALLE BETON	2 444,21	0,00	0
23/10/2020	ENTRETIEN VRD - ACPTTE 04/2010	1 539,62	0,00	0
23/10/2020	ARCEAUX VELOS	538,20	0,00	0
23/10/2020	POSE ABRIS VELOS + SUPPORTS	1 291,68	0,00	0
23/10/2020	ABRI VELO SPACE MONO 3 M MODULE DE BASE	17 194,89	0,00	0

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
23/10/2020	ARCEAUX VELOS	1 345,50	0,00	0
23/10/2020	POSE ABRIS VELOS	2 870,40	0,00	0
23/10/2020	REALISATION FOSSE DEPOT ROSELIERE	2 513,99	0,00	0
23/10/2020	TERRASSEMENT DEFENSE INCENDIE	13 042,99	0,00	0
23/10/2020	MISSIONS GEOTECHNIQUES PONT DE BAVILLIERS	6 314,88	0,00	0
23/10/2020	TOPO - PONT SUR CANAL - BAVILLIERS	1 291,68	0,00	0
23/10/2020	TERRASSEMENT POUR SERMAMAGNY DORANS VALDOIE	3 473,61	0,00	0
23/10/2020	ENTRETIEN AEP - ACPTÉ 02/13	8 551,44	0,00	0
23/10/2020	ENTRETIEN POSTE D INCENDIE - ACPTÉ 04/13	4 832,38	0,00	0
23/10/2020	TERRASSEMENT POSTE D INCENDIE - TRAVAUX OPTYMO	810,41	0,00	0
23/10/2020	PUBLICATION PONT DE BAVILLIERS	861,12	0,00	0
23/10/2020	ETUDE PONT DE BAVILLIERS	3 306,70	0,00	0
23/10/2020	ETUDE PONT DE BAVILLIERS	2 893,36	0,00	0
23/10/2020	Etude pont Bavilliers ACT(REPO	453,48	0,00	0
23/10/2020	IMPLANTATION PISTE CYCLABLE D OFFEMONT	621,92	0,00	0
23/10/2020	MISE A JOUR DES ZAIC	7 528,40	0,00	0
23/10/2020	ENTRETIEN AEP - ACPTÉ 07/2013	5 622,09	0,00	0
23/10/2020	MONTAGE ABRI VELO + SUPPORTS	1 495,00	0,00	0
23/10/2020	ETUDE PONT DE BAVILLIERS DET CONDITIONNELLE	1 191,51	0,00	0
23/10/2020	TOPO ZAC DU BOIS D ARSOT	1 495,00	0,00	0
23/10/2020	ETUDE PHASE EP - VELOURUTE	1 256,95	0,00	0
23/10/2020	ETUDE BARREAU CYCLABLE ZAC DES PRES	1 323,64	0,00	0
23/10/2020	DEVOIEMENT RESEAUX ORANGE PONT DE BAVILLIERS	837,79	0,00	0
23/10/2020	ENTRETIEN AEP - ACPTÉ 01/2014	7 065,16	0,00	0
23/10/2020	AVP VELOURUTE	2 017,84	0,00	0
23/10/2020	MISE A JOUR SIGNALETIQUE DES ZAIC	579,70	0,00	0
23/10/2020	TERRASSEMENT TRAVAUX INCENDIE	2 911,60	0,00	0
23/10/2020	SUBVENTION AIRE RETOURNEMENT C	1 000,00	0,00	0
23/10/2020	ZAIC ARGIESANS RUE AUSIERS	42 321,10	0,00	0
23/10/2020	MOE REFECTION SEUILS VALDOIE	3 240,00	0,00	0
23/10/2020	TERRASSEMENT DEFENSE INCENDIE - TRAVAUX 2018	15 433,56	0,00	0
23/10/2020	TERRASSEMENTS DEFENSE INCENDIE ERM - TRAVAUX 2018	46 281,67	0,00	0
23/10/2020	SEUILS VALDOIE - MISSION G2PRO	22 320,00	0,00	0
23/10/2020	MOE SEUILS VALDOIE TC3	1 800,00	0,00	0
23/10/2020	TOPO QUAI DEVERSEMENT	2 460,00	0,00	0
23/10/2020	ETUDE QUAI DEVERSEMENT	4 620,00	0,00	0
23/10/2020	MOE VALDOIE TF LOT 2	1 440,00	0,00	0
23/10/2020	PI PHAFFANS VAUTHIERMONT ANGEOT	15 929,87	0,00	0
23/10/2020	SEUIL ARSOT	4 524,20	0,00	0
23/10/2020	ZAIC BAVILLIERS MISSION SPS	357,60	0,00	0
23/10/2020	AMENAGEMENT ZAIC BAVILLIERS ARGIESANS	114 540,72	0,00	0
23/10/2020	DALLES ECOPOINTS	2 253,41	0,00	0
23/10/2020	DALLE ECOPOINT RUE DE LA VIERGE	2 183,57	0,00	0
23/10/2020	DALLES ECOPOINTS	2 183,57	0,00	0
23/10/2020	DALLE ECOPOINT RUE DES VERGERS	1 972,41	0,00	0
23/10/2020	DALLES ECOPOINTS	855,26	0,00	0
23/10/2020	DALLE ECOPOINT RUE HUEBER VALDOIE	1 740,01	0,00	0
23/10/2020	DALLE ECOPOINTS	481,35	0,00	0
23/10/2020	ETUDES DE SOL	6 460,79	0,00	0
23/10/2020	TRAVAUX ECOPOINT DORANS MEZIRE	1 485,73	0,00	0
23/10/2020	TRAVAUX ECOPOINT DORANS MEZIRE	444,88	0,00	0
23/10/2020	AMENAGEMENT SUR ECOPOINT DE BERMONT	411,56	0,00	0
23/10/2020	TRAVAUX ECOPOINT	374,06	0,00	0
23/10/2020	TRAVAUX ECOPOINT BERMONT	2 368,34	0,00	0
26/10/2020	BASE ET ETANG DES FORGES TRAVA	184 995,03	0,00	0
26/10/2020	ESPACES VERTS DIVERS TRAVAUX 2	92 479,55	0,00	0
26/10/2020	ETANG DES FORGES TRAVAUX 2014	414 288,65	0,00	0
26/10/2020	ETANG DES FORGES TRAVAUX 2015	1 180 593,98	0,00	0
26/10/2020	ETANG DES FORGES TRAVAUX 2016	204 586,25	0,00	0
26/10/2020	ETUDE EP	22 392,00	0,00	5
26/10/2020	ETUDE EP	26 169,06	0,00	5
26/10/2020	ETUDE DIAG EAUX PLUVIALES	9 468,10	0,00	5
26/10/2020	RESTAURATION CONTINUITE ECOLOGIQUE VALDOIE TRAVAUX 2016	6 480,00	0,00	0
26/10/2020	SUMI REFUGE LPO FORGES	1 134,00	0,00	0
26/10/2020	REPRISE GAZON ESSERT	584,00	0,00	0
26/10/2020	AMENAGEMENT D'UN JARDIN ACCESSIBLE ETANG	9 843,60	0,00	0
26/10/2020	DATA CENTER CHEVREMONT - TRAVAUX 2017	42 168,21	0,00	0
26/10/2020	ETUDE BROMONT ETANG DES FORGES	3 097,54	0,00	0
26/10/2020	ETUDE VASE	6 178,54	0,00	0
26/10/2020	ETUDE BROMONT	4 646,32	0,00	0
26/10/2020	ETUDE CHAMBRE AGRICULTURE BROMONT	3 588,00	0,00	0
26/10/2020	ANALYSES VASE	2 392,00	0,00	0

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
26/10/2020	ANALYSES VASE	4 784,00	0,00	0
26/10/2020	PROSPECTION GEOPHYSIQUE	4 616,56	0,00	0
26/10/2020	POSE CLOTURE ETANG DES FORGES	598,00	0,00	0
26/10/2020	FILM ETANG DES FORGES	10 820,21	0,00	0
26/10/2020	LEVE TOPO ETANG DES FORGES	358,80	0,00	0
26/10/2020	LEVE TOPOGRAPHIQUE ETANG DES FORGES	1 076,40	0,00	0
26/10/2020	SPS ETANG DES FORGES	2 107,95	0,00	0
26/10/2020	CONTROLE DE CUBATURES ET PRESTATION TOPO	1 674,40	0,00	0
26/10/2020	PARTIE 1ER ACOMPTE	4 784,00	0,00	0
26/10/2020	SUIVI AGRONOMIQUE	15 912,23	0,00	0
26/10/2020	ASSISTANCE ET CONTROLE ETANG DES FORGES	21 753,93	0,00	0
26/10/2020	REDEV 23913 T 2008-8320-1	1 545,32	0,00	0
26/10/2020	REDEV 23913 T 2008-8320-1	6 263,80	0,00	0
26/10/2020	REDEV 23913 T 2008-8320-1	28 018,94	0,00	0
26/10/2020	REDEV 23913 T 2008-8320-1	722,35	0,00	0
26/10/2020	REDEV 23913 T 2008-8320-1	15 964,70	0,00	0
26/10/2020	REDEV 23913 T 2008-8320-1	12 569,36	0,00	0
26/10/2020	ASSISTANCE ET CONSEIL	3 827,20	0,00	0
26/10/2020	FILM ETANG DES FORGES	22 439,95	0,00	0
26/10/2020	2E ACTE REVISE LOT 2 FORGES	27 239,25	0,00	0
26/10/2020	TOPO ETANG DES FORGES APRES TRAVAUX	2 392,00	0,00	0
26/10/2020	SPS ETANG DES FORGES	892,11	0,00	0
26/10/2020	CABLAGE FRANCE TELECOM VANNE ETANG DES FORGES	763,88	0,00	0
26/10/2020	BRANCHEMENT ERDF VANNES ETANG DES FORGES	6 319,71	0,00	0
26/10/2020	TRAVAUX ETANG DES FORGES	2 995,74	0,00	0
26/10/2020	PORTE MUR USINE ETANG DES FORGES	6 787,30	0,00	0
26/10/2020	TRAVAUX ETANG DES FORGES	16 708,50	0,00	0
26/10/2020	ANALYSES EAU ETANG DES FORGES	269,82	0,00	0
26/10/2020	FILM ETANG DES FORGES	21 583,02	0,00	0
26/10/2020	TRAVAUX ETANG DES FORGES	1 435,20	0,00	0
26/10/2020	TRAVAUX ETANG DES FORGES	17 877,26	0,00	0
26/10/2020	TRAVAUX ETANG DES FORGES	8 599,12	0,00	0
26/10/2020	TRAVAUX ETANG DES FORGES	3 986,27	0,00	0
26/10/2020	ANALYSES EAU ETANG DES FORGES	828,59	0,00	0
26/10/2020	SPS ETANG DES FORGES	828,28	0,00	0
26/10/2020	TRAVAUX ETANG DES FORGES	7 544,84	0,00	0
26/10/2020	TRAVAUX ETANG DES FORGES	18 402,02	0,00	0
26/10/2020	TRAVAUX LOT 2 RICHERT VIRY	6 025,78	0,00	0
26/10/2020	TRAVAUX ETANG DES FORGES	5 530,41	0,00	0
26/10/2020	POSE CLOTURE ETANG DES FORGES	6 271,03	0,00	0
26/10/2020	TRAVAUX ETANG DES FORGES	5 729,56	0,00	0
26/10/2020	CLOTURE BASSIN DEPOT DU BROMON ETANG DES FORGES	1 170,88	0,00	0
26/10/2020	DEGAGEMENT BERGES	1 196,00	0,00	0
26/10/2020	TRAVAUX SUR BERGES	1 196,00	0,00	0
26/10/2020	REALISATION ORTHOPHOTO NUM. COULEUR	96 218,20	0,00	0
26/10/2020	ASSISTANCE ET CONSEIL	2 392,00	0,00	0
26/10/2020	FILM ETANG DES FORGES	2 264,62	0,00	0
26/10/2020	MISE EN CULTURE	4 061,75	0,00	0
26/10/2020	CONTROLE DE CUBATURES ET PRESTATION	717,60	0,00	0
26/10/2020	ETUDES TRAVAUX VANNES ETANG DES FORGES	717,60	0,00	0
26/10/2020	RED DESANVASEMENT ETANG DES FORGES	139,71	0,00	0
26/10/2020	CAPTEUR DE PRESSION HYDROSTATIQUE	944,84	0,00	0
26/10/2020	TRAVAUX ETANG DES FORGES	22 806,99	0,00	0
26/10/2020	TRAVAUX ETANG DES FORGES	529,05	0,00	0
26/10/2020	TRAVAUX ETANG DES FORGES	566,98	0,00	0
26/10/2020	SUIVI AGRONOMIQUE	3 069,12	0,00	0
26/10/2020	SOL DIGUE DE L'ETANG DES FORGES	6 590,53	0,00	0
26/10/2020	MISE EN OEUVRE INTRANET CARTOGRAPHIQUE	16 385,20	0,00	0
26/10/2020	MARCHE REALISATION ORTHOPHOTOGRAPHIE	15 826,43	0,00	0
26/10/2020	ANALYSES D EAU	604,08	0,00	0
26/10/2020	SUIVI AGRONOMIQUE	4 108,26	0,00	0
26/10/2020	REFECTION PRAIRIE DU BROMONT	5 014,04	0,00	0
26/10/2020	SUIVI AGRONOMIQUE	2 978,84	0,00	0
26/10/2020	ANALYSES EAU DEPOT DE BROMONT	604,08	0,00	0
26/10/2020	DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENT ETANG DES FORGES	15 084,09	0,00	0
26/10/2020	TRAVAUX VERGER DE L ETANG DES FORGES	10 943,40	0,00	0
26/10/2020	ENGRAIS VERGER ECOLE ETANG DES FORGES	68,64	0,00	0
26/10/2020	CAMPAGNE DE SUIVI DES DEPOTS 2013	637,59	0,00	0
26/10/2020	ARBRES POUR VERGER DE L ETANG DES FORGES	858,72	0,00	0
26/10/2020	PLANTATION BASE NAUTIQUE	1 711,24	0,00	0
26/10/2020	TRAVAUX VERGER DE L ETANG DES FORGES	12 737,40	0,00	0
26/10/2020	ARBRES FRUITIERS VERGER DE L ETANG DES FORGES	751,41	0,00	0

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
26/10/2020	DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENT DE L ETANG DES FORGES	7 540,91	0,00	0
26/10/2020	LEVE TOPO ETANG DES FORGES RIVE NORD	3 564,08	0,00	0
26/10/2020	ANALYSES DEPOT DE BROMONT	637,59	0,00	0
26/10/2020	BOUEES ETANG DES FORGES	540,07	0,00	0
26/10/2020	ARBRES FRUITIERS VERGER DE L ETANG DES FORGES	909,51	0,00	0
26/10/2020	ANALYSES DEPOT DE BROMONT	637,59	0,00	0
26/10/2020	EQUIPEMENT VERGER DE L ETANG DES FORGES	391,68	0,00	0
26/10/2020	ARBRES POUR LE VERGER DE L ETANG DES FORGES	731,00	0,00	0
26/10/2020	REFUGE LPO 2012-2013	2 750,00	0,00	0
26/10/2020	MILIEU NATUREL DE L ETANG DES FORGES - PROGRAMME 2012	53 158,35	0,00	0
26/10/2020	ETANG DES FOGES - TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES	693,68	0,00	0
26/10/2020	FONDACTIONS PONTONS	11 468,97	0,00	0
26/10/2020	FONDACTIONS PONTONS DE L ETANG DES FORGES	11 468,97	0,00	0
26/10/2020	ARBRES FRUITIERS	1 076,95	0,00	0
26/10/2020	POTEAUX PECHE	466,34	0,00	0
26/10/2020	SUIVI AGRONOMIQUE ETANG DES FORGES	3 675,45	0,00	0
26/10/2020	MILIEUX NATURELS ETANG DES FORGES - MAI 2013	8 635,07	0,00	0
26/10/2020	MOEU RIVE NORD ETANG DES FORGES	16 361,28	0,00	0
26/10/2020	FOURNITURES PONTONS ETANG DES FORGES	6 109,17	0,00	0
26/10/2020	MOEU RIVE NORD ETANG DES FORGES	7 197,53	0,00	0
26/10/2020	MOEU RIVE NORD ETANG DES FORGES	11 569,06	0,00	0
26/10/2020	MOEU RIVE NORD ETANG DES FORGES	4 086,73	0,00	0
26/10/2020	MOEU RIVE NORD ETANG DES FORGES	1 445,96	0,00	0
26/10/2020	MOEU RIVE NORD ETANG DES FORGES	717,60	0,00	0
26/10/2020	MOEU RIVE NORD ETANG DES FORGES	13 428,45	0,00	0
26/10/2020	MOEU RIVE NORD ETANG DES FORGES	7 221,05	0,00	0
26/10/2020	MILIEUX NATURELS DE L ETANG DES FORGES - MAI 2013	16 978,71	0,00	0
26/10/2020	MILIEUX NATURELS DE L ETANG DES FORGES - MAI 2013	1 378,19	0,00	0
26/10/2020	TRAVAUX VERGER DE L ETANG DES FORGES	7 211,88	0,00	0
26/10/2020	MOEU RIVE NORD DE L ETANG DES FORGES	14 380,70	0,00	0
26/10/2020	ETANG DES FORGES PUBLICATION BOAMP	538,20	0,00	0
26/10/2020	RIVE NORD DE L ETANG DES FORGES - ETUDES DE SOL	4 209,82	0,00	0
26/10/2020	MOEU RIVE NORD DE L ETANG DES FORGES	3 595,18	0,00	0
26/10/2020	RESTRUCTURATION DU GAZON BORDURES STADE NAUTIQUE	310,72	0,00	0
26/10/2020	REFUGE LPO 2012 - 2013	2 750,00	0,00	0
26/10/2020	MOEU RIVE NORD DE L ETANG DES FORGES	1 794,00	0,00	0
26/10/2020	MOEU RIVE NORD DE L ETANG DES FORGES	1 096,49	0,00	0
26/10/2020	POSE DE BORDURES SUR PARKING DE LA BASE NAUTIQUE DES FORGES	7 545,56	0,00	0
26/10/2020	MOEU RIVE NORD ETANG DES FORGES	4 998,14	0,00	0
26/10/2020	MOEU RIVE NORD ETANG DES FORGES	4 998,14	0,00	0
26/10/2020	MOEU RIVE NORD ETANG DES FORGES	2 042,88	0,00	0
26/10/2020	MISSION SPS	717,60	0,00	0
26/10/2020	ESPACES NATURELS DES FORGES - AUTOMNE	13 377,60	0,00	0
26/10/2020	MISE EN VALEUR RIVE NORD ETANG DES FORGES	16 713,08	0,00	0
26/10/2020	MISE EN VALEUR RIVE NORD ETANG DES FORGES	27 307,07	0,00	0
26/10/2020	MISE EN VALEUR RIVE NORD ETANG DES FORGES	9 053,57	0,00	0
26/10/2020	ETANG DES FORGES / TRX REPRISE FOSSE	10 392,84	0,00	0
26/10/2020	MISE EN VALEUR RIVE NORD ETANG DES FORGES	25 062,41	0,00	0
26/10/2020	MISE EN VALEUR RIVE NORD ETANG DES FORGES	11 362,10	0,00	0
26/10/2020	LEVE TOPOGRAPHIQUE	1 020,00	0,00	0
26/10/2020	MISE EN VALEUR RIVE NORD ETANG DES FORGES	17 403,60	0,00	0
26/10/2020	MOEU RIVE NORD ETANG DES FORGES	4 236,60	0,00	0
26/10/2020	MOEU RIVE NORD ETANG DES FORGES	3 986,14	0,00	0
26/10/2020	MISE EN VALEUR RIVE NORD ETANG DES FORGES	84 117,99	0,00	0
26/10/2020	ETANG DES FORGES/PARCELLE ARCHERS TRAVAUX	15 185,26	0,00	0
26/10/2020	CONTROLE RAMPES HANDICAPES	806,40	0,00	0
26/10/2020	PLANTATION XAVIER BICHAT	12 000,18	0,00	0
26/10/2020	AMENAGEMENT JARDIN PMR ETANG DES FORGES	40 963,58	0,00	0
26/10/2020	EVALUATION ET ACCOMPAGNEMENT REFUGE LPO ETANG DES FORGES	2 646,00	0,00	0
26/10/2020	ETUDE HYDROMORPHOLOGIE SAVOUREUSE A VALDOIE	8 400,00	0,00	0
26/10/2020	TABLES DE LECTURE DU PAYSAGE	2 775,00	0,00	0
26/10/2020	SEUIL ARSOT	4 959,67	0,00	0
26/10/2020	CREATION DE DIX MASSIFS POUR LES POINTS DE VUES SUR LES VOSGES	2 814,55	0,00	0
26/10/2020	TABLES D'ORIENTATION - PANNEAU DIBOND	324,00	0,00	0
26/10/2020	ACCOMPAGNEMENT REFUGE LPO ETANG DES FORGES 2018	1 932,00	0,00	0
26/10/2020	ETANG DES FORGES - TRAVAUX DRAINAGE	1 600,80	0,00	0
26/10/2020	MOEU RIVE NORD ETANG DES FORGES	1 114,56	0,00	0
26/10/2020	POSE LIGNE DE VIE SECURISATION SAVOUREUSE	2 220,00	0,00	0
26/10/2020	REFECTION GAZON ENTREE ZAIC DE BOUROGNE	3 700,00	0,00	0
26/10/2020	FOUILLE	1 184,04	0,00	0
26/10/2020	TRAVAUX PREPARATOIRES	782,54	0,00	0
26/10/2020	ETUDES DE SOL	2 810,60	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
27/10/2020	AIRE D ACCUEIL DE BAVILLIERS T	4 830,00	0,00	0
27/10/2020	MOE REFECTION SEUIL STATION 2017	16 120,33	0,00	5
27/10/2020	SECURISATION PISCINE POTS	3 681,58	0,00	0
27/10/2020	TRANSFERT FRAIS ETUDES 2002 C23	20 056,19	0,00	0
27/10/2020	TRANSFERT FRAIS ETUDES 2003 C23	4 442,20	0,00	0
27/10/2020	TRANSFERT FRAIS ETUDES 2001 C203	18 469,93	0,00	0
27/10/2020	MAITRISE D OEUVRE	221,90	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX	1 031,37	0,00	0
27/10/2020	TERRASSEMENT BCHTS ERDF-FTL HUSSON	11 016,95	0,00	0
27/10/2020	JALONNEMENT AIRE D'ACCUEIL DE BAVILLIERS	12 904,37	0,00	0
27/10/2020	JALONNEMENT AIRE D'ACCUEIL DE BELFORT	2 328,65	0,00	0
27/10/2020	JALONNEMENT AIRE D'ACCUEIL DE VALDOIE	13 721,30	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX	1 076,40	0,00	0
27/10/2020	RESTRUCTURATION DU STADE NAUTIQUE	2 946,65	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION	9 701,47	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION	4 142,75	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION	2 782,85	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION	8 714,73	0,00	0
27/10/2020	PHASE TRAVAUX PATINOIRE SITUATION	3 528,20	0,00	0
27/10/2020	PHASE TRAVAUX SITUATION PISCINE PANNOUX	11 018,64	0,00	0
27/10/2020	PHASE TRAVAUX PISCINE PANNOUX SITUATION 4	20 523,14	0,00	0
27/10/2020	PHASE TRAVAUX PISCINE PANNOUX SITUATION 3	1 411,28	0,00	0
27/10/2020	CONTROLE EQUIPEMENT HANDICAP	806,40	0,00	0
27/10/2020	ERDF DEVOIEMENT DES RESEAUX	3 091,07	0,00	0
27/10/2020	CONTENEURS ENTERRES PARMENTIER	11 958,00	0,00	5
27/10/2020	CONTENEUR ENTERRE VERRE ELOIE	6 376,80	0,00	5
27/10/2020	CONTENEURS ENTERRES MEROUX	18 016,80	0,00	5
27/10/2020	DECHETTERIE DE CHATENOIS LES FORGES - TRAVAUX 2017	4 656,88	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY - TRAVAUX 2017	8 983,00	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE DANJOUTIN - TRAVAUX 2017	8 271,80	0,00	0
27/10/2020	DATA CENTER - TRAVAUX 2018	2 421,84	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DE PLANTATION	305,00	0,00	1
27/10/2020	JARDINIERES MONTREUX	2 595,02	0,00	5
27/10/2020	CREATION PRAIRIES FLEURIES CRD	6 165,60	0,00	5
27/10/2020	TRAVAUX GENIE CIVIL	11 696,88	0,00	0
27/10/2020	TRANSFERT FRAIS ETUDES 2004	4 341,48	0,00	0
27/10/2020	CLOTURE	10 764,00	0,00	0
27/10/2020	ETUDE DECHETTERIE DE CHATENOIS LES FORGES	2 128,88	0,00	0
27/10/2020	LEVE TOPO DECHETTERIE DE CHATENOIS LES FORGES	2 188,68	0,00	0
27/10/2020	RADIER BETON DECHETTERIE DE CHATENOIS LES FORGES	1 543,63	0,00	0
27/10/2020	VIDANGE RETENTION DECHETTERIE DE CHATENOIS LES FORGES	1 278,52	0,00	0
27/10/2020	COMPLEMENT CDE DECHETTERIE DE CHATENOIS LES FORGES	343,61	0,00	0
27/10/2020	RACCORDEMENT EDF	17 786,00	0,00	0
27/10/2020	ANALYSE DECHETTERIE	214,65	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX AMENAGEMENT DECHETTERIE	23 351,85	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX AMENAGEMENT DECHETTERIE	21 395,04	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES	1 758,12	0,00	0
27/10/2020	BATIMENTS DECHETTERIE	51 302,44	0,00	0
27/10/2020	COORDINATION SECURITE	529,92	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX AMENAGEMENT DECHETTERIE	53 726,05	0,00	0
27/10/2020	BATIMENTS DECHETTERIE	9 608,88	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE	4 697,25	0,00	0
27/10/2020	MAITRISE OEUVRE DECHETTERIE	16 601,58	0,00	0
27/10/2020	DECLARATION PREALABLE SERMAMAGNY	167,44	0,00	0
27/10/2020	RACCORDEMENT	202,72	0,00	0
27/10/2020	SPS DECHETTERIE	574,08	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE	6 887,67	0,00	0
27/10/2020	CLOTURE DECHETTERIE	3 013,92	0,00	0
27/10/2020	BATIMENTS DECHETTERIE	3 214,38	0,00	0
27/10/2020	CLOTURE DECHETTERIE DANJOUTIN	17 538,62	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE SERMAMAGNY	16 864,25	0,00	0
27/10/2020	MAITRISE OEUVRE DECHETTERIE	3 659,73	0,00	0
27/10/2020	CONTROLE TECHNIQUE DECHETTERIE	672,44	0,00	0
27/10/2020	REVISION POS SERMAMAGNY	868,06	0,00	0
27/10/2020	ETUDES DE SOL POUR CONSTRUCTION DECHETTERIE	6 422,52	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE CHATENOIS LES FORGES	6 206,94	0,00	0
27/10/2020	ESPACES VERTS DECHETTERIE DE CHATENOIS	1 251,85	0,00	0
27/10/2020	METALLERIE DECHETTERIE CHATENOIS LES FORGES	9 699,56	0,00	0
27/10/2020	ETUDE HYDRAULIQUE DECHETTERIE DE DANJOUTIN	1 483,04	0,00	0
27/10/2020	AVANCE SUR MARCHE DECHETTERIE DANJOUTIN	23 779,26	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX ISDI	4 596,77	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DANJOUTIN	772,59	0,00	0

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
27/10/2020	CONTROLE TECHNIQUE DECHETTERIE DE DANJOUTIN	847,25	0,00	0
27/10/2020	ACCES DECHETTERIE SERMAMAGNY	20 859,10	0,00	0
27/10/2020	MAITRISE OEUVRE DECHETTERIE DE DANJOUTIN	15 849,31	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE CHATENOIS LES FORGES	1 741,17	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	12 276,05	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	5 250,60	0,00	0
27/10/2020	CONTROLE TECHNIQUE DECHETTERIE DE DANJOUTIN	1 538,64	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE DANJOUTIN	463,92	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE DANJOUTIN	45 391,75	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE DANJOUTIN	28 291,43	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE DANJOUTIN	3 408,60	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE DANJOUTIN	90 526,76	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	23 666,66	0,00	0
27/10/2020	MISSION CONTROLE DE SECURITE DECHETTERIE DE SERMAMAGNY	373,15	0,00	0
27/10/2020	MAITRISE OEUVRE DECHETTERIE DE DANJOUTIN	9 660,62	0,00	0
27/10/2020	ALIMENTATION ELECTRIQUE DECHETTERIE DE DANJOUTIN	6 275,72	0,00	0
27/10/2020	MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE DECHETTERIE DE SERMAMAGNY	621,92	0,00	0
27/10/2020	PERMIS DE CONSTRUIRE DECHETERIE DE SERMAMAGNY	1 913,60	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE DANJOUTIN	22 062,28	0,00	0
27/10/2020	CONTROLE TECHNIQUE DECHETTERIE DE DANJOUTIN	958,23	0,00	0
27/10/2020	SPS DECHETTERIE DE DANJOUTIN	956,11	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	67 542,20	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	32 982,30	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	42 401,44	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	9 261,98	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	9 112,84	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	3 306,34	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE CHATENOIS LES FORGES	2 955,79	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE CHATENOIS LES FORGES	983,88	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE CHATENOIS LES FORGES	1 843,92	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	3 933,90	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	11 378,82	0,00	0
27/10/2020	CABLAGE DECHETTERIE DE DANJOUTIN	676,17	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX MODIF TEL DECHETTERIE DE CHATENOIS LES FORGES	8 797,82	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE SERMAMAGNY	1 626,56	0,00	0
27/10/2020	ALIMENTATION ELECTRIQUE DECHETTERIE DE DANJOUTIN	5 388,45	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	34 785,80	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	9 600,44	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	6 817,20	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	3 719,63	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	6 171,28	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	16 870,62	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	4 039,75	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	236 343,06	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	280 048,38	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	123 864,08	0,00	0
27/10/2020	BADGEAGE	3 229,20	0,00	0
27/10/2020	BADGEAGE	13 550,68	0,00	0
27/10/2020	SPS CONTENEURS ENTERRES	374,35	0,00	1
27/10/2020	MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	1 243,84	0,00	0
27/10/2020	BADGEAGE	27 525,94	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY	63 967,10	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY PATEFORME	161 241,78	0,00	0
27/10/2020	COMPACTEUR DANJOUTIN	79 414,40	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY PATEFORME	51 471,17	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	5 143,18	0,00	0
27/10/2020	RACCORDEMENT FT	1 278,19	0,00	0
27/10/2020	SPS DECHETTERIE	673,77	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX RAILS	4 700,28	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY TRAVAUX DIVERS	2 908,67	0,00	0
27/10/2020	MISSION SPS DECHETTERIE DE SERMAMAGNY	574,08	0,00	0
27/10/2020	ALIMENTATION TELECOM DECHETTERIE DE SERMAMAGNY	412,62	0,00	0
27/10/2020	BUTEE BOIS DECHETTERIE DE DANJOUTIN	1 279,17	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY TRAVAUX DIVERS	287,04	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY TRAVAUX	21 008,94	0,00	0
27/10/2020	TRZVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	1 450,77	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY TRAVAUX	168 500,02	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	11 946,53	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DANJOUTIN	7 007,53	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX DECHETTERIE DE DANJOUTIN	72 181,25	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY PANNEAUX	897,00	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY PLAN D IMPLANTATION	621,92	0,00	0

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY PUBLICATION	269,50	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY TRAVAUX	15 630,00	0,00	0
27/10/2020	PANNEAUX DECHETTERIE DE SERMAMAGNY	3 807,47	0,00	0
27/10/2020	AUVENT SUR LOCAL DDM	1 004,64	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY TOLE COUVRE JOINTS	1 399,32	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY GOULOTTE POUR GRAVATS	3 707,60	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY GOULOTTE POUR GRAVATS	3 707,60	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY TOLE MARCHÉ PIEDS	705,64	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY ESCALIER METALLIQUE	4 724,20	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY ELECTRIFICATION PORT TRAVAUX	2 560,64	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX	770,35	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY TRAVAUX	23 659,19	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY TRAVAUX	66 787,14	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY PROSOL	16 648,32	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY COLAS AXIMUM	4 974,28	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY TRAVAUX	5 675,02	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY TRAVAUX	2 081,04	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY ANALYSE OFFRE	478,40	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY TRAVAUX	51 523,05	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY TRAVAUX	21 608,00	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE BATIMENT MODULAIRE	2 275,87	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY GRILLES TOLES	741,52	0,00	0
27/10/2020	SPS DANJOUTIN	223,89	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY ALIMENTATION PORTAIL	1 315,60	0,00	0
27/10/2020	CONTROLE TECHNIQUE DECHETTERIE	97,68	0,00	0
27/10/2020	TRAVAUX VRD DECHETTERIE DE SERMAMAGNY	35 082,21	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY TRAVAUX VRD	20 459,85	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE DE SERMAMAGNY TRAVAUX	13 366,48	0,00	0
27/10/2020	JALONNEMENT DECHETTERIE DE SERMAMAGNY	3 628,15	0,00	0
27/10/2020	JALONNEMENT DECHETTERIE DE SERMAMAGNY	2 654,08	0,00	0
27/10/2020	BADGEAGE DECHETTERIE DE SERMAMAGNY	11 224,46	0,00	0
27/10/2020	MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	1 243,84	0,00	0
27/10/2020	JALONNEMENT DECHETTERIE DE DANJOUTIN	21 009,79	0,00	0
27/10/2020	DECHETTERIE BATIMENT MODULAIRE	9 103,47	0,00	0
27/10/2020	AMENAGEMENT ISDI(REPORT)	5 444,42	0,00	0
27/10/2020	AMENAGEMENT ISDI(REPORT)	15 722,93	0,00	0
28/10/2020	TERMINAUX DE BADGEAGE IT20 ET TETES LECTURE MIFARE	4 872,00	0,00	5
28/10/2020	INSTRUMENT ATELIER CHAM 2 AMPLIS 4 CABLES 2 SHURE SM57	1 346,00	0,00	5
29/10/2020	ACQUISITION_TERRAIN_MORVILLARS	220,00	0,00	0
30/10/2020	ACHAT PANNEAUX DE SIGNALETIQUE MULTIDIRECTIONNELLE NOVILLARD	1 525,00	0,00	15
30/10/2020	TRAVAUX D_ACHEVEMENT_ATELIER_COMMUNAL_EGUENIGUE	12 116,41	0,00	15
30/10/2020	ACHAT VEHICULE AUTRECHENE	5 773,50	0,00	15
30/10/2020	CREATION VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC PHAFFANS SECURISATION	3 239,52	0,00	15
30/10/2020	VIABILISATION TERRAIN AGRICOLE TREVENANS RESERVE	40 000,00	0,00	15
30/10/2020	CORRECTION DEFAUT RESEAU EAUX PLUVIALES MEZIRE LES RONDAGE RESERVE	7 481,97	0,00	15
30/10/2020	SUBVENTION PLU VALDOIE 2EME ACOMPTE	1 260,00	0,00	15
30/10/2020	ALAOUL_KINICAUBERT_KURT_PRIME_ACCESSION_PROPRIETE	12 000,00	0,00	15
30/10/2020	MATERIEL INFORMATIQUE ECOLES ECRANS LCD 1920X1080	3 929,76	0,00	5
30/10/2020	MATERIEL INFORMATIQUE ECOLES HP UNIVERSAL DOCK G2 USB	7 892,64	0,00	5
31/10/2020	OLPEO LICENSE PACKSUITES REF 0152108	38 930,89	0,00	5
31/10/2020	PC PORTABLE COM MSI PRESTIGE A105C 15.6" FHD 17-10710U	1 837,80	0,00	5
31/10/2020	TERMINAUX DE VERBALISATION GVE MOTOROLA MOTO G6	1 214,40	0,00	5
31/10/2020	ACQUISITION FLUTES JUPITER AD55161-AD55165 ET FLUTES TRAVERSIERE TREVOR JAMES	2 918,21	0,00	5
03/11/2020	CONV_VIEILLISSEMENT_ACPTE_1_CONV_11072018	70 000,00	0,00	15
03/11/2020	PATINS	7 098,24	0,00	5
03/11/2020	90 CASQUES ET 5 AFFUTEURS	2 538,00	0,00	5
04/11/2020	TH_GAL_GAULLE_CHATENOIS_OP2_ACPTE_2	5 997,00	0,00	15
04/11/2020	BG HALTE CAMPING CAR MONTREUX MOTO REDUCTEUR BARRIERE ACCES	1 268,16	0,00	10
07/11/2020	FIREPOWER MALWARE URL CISCO FPR2110	4 010,78	0,00	15
07/11/2020	FIREPOWER CISCO FPR2110	11 715,84	0,00	15
07/11/2020	FIREPOWER SNTC 8X5XNBD	4 044,00	0,00	15
07/11/2020	SOUFFLEUR ELECTRIQUE STIHL BGA86 ET BATTERIE CHARGEUR GB12030105	3 615,28	0,00	10
07/11/2020	BOM CHARGEMENT VERTICAL SUR PORTEUR SCANIA P370 8x4*4 PARC 2/407 FR-407-ZA	417 109,66	0,00	10
07/11/2020	CHASSIS RT D13_GRUE_BENNE_HAYON ELEVATEUR PARC 2/406 FR-066-JJ	131 789,06	0,00	10
07/11/2020	REMPLACEMENT LAVE VAISSELLE AU RESTAURANT LA PENICHE REF DEV-4562	3 075,94	0,00	5
07/11/2020	ACHAT VIOLONCELLES GB1204430100	3 860,00	0,00	5
10/11/2020	AMENAGEMENT DES ACCES ROPPE MAIRIE ECOLE	41 276,24	0,00	15
10/11/2020	AMENAGEMENTS INTERIEURS ESPACE CULTUTEL RESERVE MORVILLARS	2 052,19	0,00	15

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
10/11/2020	ACHAT MOBILIER ET MATERIEL MEDIATHEQUE MAIRIE ACPTÉ 1 VETRIGNE	6 230,80	0,00	15
10/11/2020	OPAH_BERMON	1 500,00	0,00	15
10/11/2020	DIFFUS_BOUVIER	219,00	0,00	15
10/11/2020	DIFFUS_BERGEROT	657,00	0,00	15
10/11/2020	DIFFUS_SCOTTO_DI_UCCIO	2 000,00	0,00	15
18/11/2020	HABILLEMENT GARDES CHAMPETRE AGENT FS 01/2020 FACT 4911-21-S	1 186,12	0,00	5
20/11/2020	VETRIGNE_INSTALLATION COLUMBARIUM	4 359,60	0,00	15
20/11/2020	POTEAUX ET BOUCHE D'INCENDIE	4 490,70	0,00	10
20/11/2020	POTEAUX ET BOUCHE D'INCENDIE	1 786,28	0,00	10
21/11/2020	MASKOTT MS7 TOUSSAINT VIDEO PROJECTEURS EPSON EB-695W/	12 264,00	0,00	5
21/11/2020	1 VISSEUSE 1 PERFO MULTI PATINOIRE HITWH36DBWRZ HITDH36DPAWVZ	1 558,61	0,00	5
24/11/2020	LF TOITURE GARAGE PL FACT 13	1 128,96	0,00	0
24/11/2020	MATERIEL INFORMATIQUE ECOLES LENOVO THINKCENTRE NANO CODE 10970420	14 350,32	0,00	5
24/11/2020	PC PORTABLE FLIP ASUS ZENBOOK CODE 10971039	40 471,60	0,00	5
25/11/2020	TRAVAUX PARVIS CIMETIERE MORVILLARS EAUX PLUVIALES	17 650,00	0,00	15
26/11/2020	SECURISATION FLUX MESSAGERIE	28 695,80	0,00	5
26/11/2020	CONTENEURS ENTERRES LUXEMBOURG GOULOTTES ET PLAQUES	18 766,80	0,00	5
26/11/2020	CONTENEURS ENTERRES POMPIDOU GOULOTTE ET PLAQUE	6 951,60	0,00	5
26/11/2020	CONTENEURS ENTERRES 4 RUE DU FOUR A CHAUX GOULOTTES ET PLAQUES	24 524,40	0,00	5
27/11/2020	PARTICIPATION CONV BASSINS VOLET INVEST	75 000,00	0,00	15
27/11/2020	SOUTIEN UTBM EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES SUB ECO CAMPUS	490 000,00	0,00	5
27/11/2020	SUBVENTION INVESTISSEMENT EQUIPEMENT GRANIT	30 000,00	0,00	5
01/12/2020	NETTOYEUR VAPEUR ET CHARIOT PATINOIRE	3 182,40	0,00	5
01/12/2020	1 STRUCTURE DEMI CERCLE ET 50 PALMES PISCINE PANNOUX	1 082,65	0,00	5
01/12/2020	OUTILLAGE BROSSES PISCINE DU PARC	1 774,64	0,00	5
01/12/2020	ACHAT PUPITRES TROMBONES ET CORNETS	2 418,76	0,00	5
01/12/2020	COMMANDE MICROS 07IPMI36-32	1 899,00	0,00	5
02/12/2020	POUR L_ECOLE NUMERIQUE FOUSSEMAGNE	2 000,00	0,00	15
02/12/2020	BETHONVILLIERS_RUE DU PETIT BOIS AMENAGEMENT	6 734,66	0,00	15
02/12/2020	LICENCES PANDORA FMS	12 263,00	0,00	5
02/12/2020	LICENCE SUPPORT MAINTENANCE A10	2 950,00	0,00	5
02/12/2020	FIREPOWER	1 140,00	0,00	15
02/12/2020	ABRI METALLIQUE LOGISTIQUE	3 408,00	0,00	10
02/12/2020	PORTE CINTRES DIRECTION SECURITE TRANQ PUB SACHA	1 317,35	0,00	15
02/12/2020	AS SER VIS AVANCE REMBOURSABLE	20 000,00	0,00	0
04/12/2020	BACS ROULANTS STANDARDS WEBER	38 306,40	0,00	10
04/12/2020	DISTRIBUTEURS GEL HYDROALCOOLIQUE SUR PIED PISCINE DU PARC	4 080,00	0,00	5
08/12/2020	PART ETUDES RESTRUCTURATION CTM BELFORT	100 000,00	0,00	15
08/12/2020	DIFFUS_BOURALY	750,00	0,00	15
08/12/2020	DIFFUS_LONGCHE	1 000,00	0,00	15
08/12/2020	DIFFUS_LEFEVRE	722,00	0,00	15
08/12/2020	EQUIPEMENTS RESEAU INDUS REF SM323 PERLE	2 046,00	0,00	15
08/12/2020	MATERIEL INFORMATIQUE LENOVO THINKCENTRE NANO 15-8365U	7 552,80	0,00	5
08/12/2020	MATERIEL INFORMATIQUE IYAMA X2283HS-B5	1 046,76	0,00	5
08/12/2020	ARMOIRE VESTIAIRE INDIVIDUELLE PISCINE PANNOUX	2 460,00	0,00	5
09/12/2020	BD SUVENTION DESSERTS CYCLABLE HOPITAL	38 600,00	0,00	15
09/12/2020	PART PPRT PHASE DEMOLITIONS BOUROGNE	3 487,92	0,00	15
09/12/2020	LICENCES KIAMO_MIGRATION VERSION 7.5 AVEC PORTAIL TELEPHONIQUE	4 979,60	0,00	5
09/12/2020	PLATEAU EN POLYESTER BLEU REF 8234/PLATEAU PISCINE PANNOUX	2 425,06	0,00	5
10/12/2020	LF GARAGE PL CONTREBRIDES GOUTTIERES	5 638,62	0,00	0
11/12/2020	SUBV AMENAGT AIRE RETOURNEMENT VEZELOIS	3 886,21	0,00	15
11/12/2020	SOUTIEN UTBM MATERIEL CRUNCHLAB	44 503,58	0,00	5
12/12/2020	NEOLIA_REHAB_FOUR_A_CHAUX_TR_1_ACPTE_1	13 500,00	0,00	15
12/12/2020	MISE A JOUR HOROQUARTZ ETEMPTATION	11 690,10	0,00	5
12/12/2020	EQUIPEMENT VISIOCONFERENCE 02312YNL HUAWAI	19 479,60	0,00	15
12/12/2020	POSTE COUPAGE PLASMA HYPERTHERM PMX30 AIR 057-18310	2 875,66	0,00	10
12/12/2020	ITOP IDRUIDE ENTAPOSO 1	108 648,00	0,00	5
12/12/2020	BATTERIE 3711718	2 752,60	0,00	5
12/12/2020	MATERIEL PISCINE DU PARC CHARIOTS ECHELLE	4 586,32	0,00	5
12/12/2020	ACHAT 1 PIANO ET 4 AMPLIS	1 630,00	0,00	5
12/12/2020	POMPE KORMRAN 200 AVEC FLOTTEUR PISCINE DU PARC	1 350,00	0,00	5
12/12/2020	ACHAT 2 FLUTES TRAV TREVOR JAMES	1 474,20	0,00	5
12/12/2020	ACHAT 5 VIOLONS ET ACCESSOIRES	4 291,00	0,00	5
15/12/2020	ACQUISITION_DEFIBRILLATEURS_CONSERVATOIRE	4 147,20	0,00	5
16/12/2020	SOLDE_AMENAGMNT_ROUTIER_HAUT_RHIN	1 950 100,80	0,00	15
16/12/2020	SOUTIEN UFR STGI INVESTISSEMENT	17 000,00	0,00	5
16/12/2020	TRAVAUX QUAI DECHETS VERTS LARIVIERE SITUATION 1	20 920,46	0,00	0
16/12/2020	SWITCH RESEAU COMMUTATEURS	7 266,00	0,00	15
16/12/2020	SWITCH RESEAU COMMUTATEURS	3 000,00	0,00	5
17/12/2020	TREVENANS AMENAGEMENT GRANDE RUE	39 242,51	0,00	15
23/12/2020	REEMIS A LA DDE TRESOR M3142	70 000,00	0,00	15

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
TOTAL GENERAL		48 628 975,86	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
08/12/2020	MANDAT-1101-1-2013-ATTESTATION	142 700,00	0	0,00	142 700,00	0,00	-142 700,00
08/12/2020	MANDAT-1163-1-2013-FACTURE 700	10 000,00	0	0,00	10 000,00	0,00	-10 000,00
08/12/2020	DECOMPTE DEFINITIF DU 18 FEVRI	166,49	0	0,00	166,49	0,00	-166,49
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
14/02/2020	ANNEXE CAB BOULEVARD DUNANT BE	747,56	0	0,00	747,56	0,00	-747,56
14/02/2020	ETAT DE FRAIS ECH. BD DUNANT C	1 957,37	0	0,00	1 957,37	2 000,00	42,63
14/02/2020	ANNEXE BD DUNANT	1 447 353,17	0	0,00	1 447 353,17	998 000,00	-449 353,17
14/02/2020	LIGNES TEL. COMBLES Bd DUNA	359,83	0	0,00	359,83	0,00	-359,83
14/02/2020	COORDINATION SECURITE PROTECTI	1 181,65	0	0,00	1 181,65	0,00	-1 181,65
14/02/2020	COMBLES ANNEXE DUNANT - L4 - A	6 852,48	0	0,00	6 852,48	0,00	-6 852,48
14/02/2020	COMBLES ANNEXE DUNANT -L4 - RG	360,66	0	0,00	360,66	0,00	-360,66
14/02/2020	COMBLES ANNEXE DUNANT - L6 - A	4 443,27	0	0,00	4 443,27	0,00	-4 443,27
14/02/2020	COMBLES ANNEXE DUNANT - L6 - R	233,86	0	0,00	233,86	0,00	-233,86
14/02/2020	COMBLES ANNEXE DUNANT - L7 - A	1 484,58	0	0,00	1 484,58	0,00	-1 484,58
14/02/2020	COMBLES ANNEXE DUNANT - L7 - R	78,14	0	0,00	78,14	0,00	-78,14
14/02/2020	COMBLES CAB BD DUNANT - L4 - W	1 713,12	0	0,00	1 713,12	0,00	-1 713,12
14/02/2020	COMBLES CAB - L4 -WILLIG -COMB	90,16	0	0,00	90,16	0,00	-90,16
14/02/2020	COMBLES BD DUNANT - L7 - DGD -	371,15	0	0,00	371,15	0,00	-371,15
14/02/2020	COMBLES BD DUNANT - L7 - RG -C	19,53	0	0,00	19,53	0,00	-19,53
14/02/2020	COMBLES BD DUNANT - L1 - DGD -	753,04	0	0,00	753,04	0,00	-753,04
14/02/2020	IMMEUBLE BOULEVARD DUNAND	774,77	0	0,00	774,77	0,00	-774,77
26/06/2020	SUBVENTION M BLONDEAU	250,00	15	96,00	154,00	0,00	-154,00
28/07/2020	COMPACTEUR MONOBLOC EMBARQUE(R	24 781,12	10	24 781,12	0,00	300,00	300,00
16/10/2020	batiment 10 rue des bleuets be	996 239,00	0	0,00	996 239,00	160 000,00	-836 239,00
19/10/2020	PARKING CCB	39 441,18	0	0,00	39 441,18	40 000,00	558,82
24/11/2020	ASSISTANCE ARCGIS SERVER	3 600,00	5	3 600,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ETUDE REPERAGE DES COPROPRIETE	288,00	5	288,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PARTICIPATION ETUDES PEM	7 912,50	5	7 912,50	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ETUDE COPROPRIETE	7 000,80	5	7 000,80	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ETUDE REPERAGE COPROPRIETES FR	24 750,00	5	24 750,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ETUDE ECONOMIE D ENERGIE PISCI	6 360,00	5	6 360,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ETUDE CAPTAGE CONVENTION CHAMB	2 976,00	5	2 976,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ETUDE REPERAGE COPROPRIETE	8 749,94	5	8 749,94	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	IMPRESSION PHOTOS AERIENNES	3 939,60	5	3 939,60	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ETUDE REHABILITATION PISCINE P	8 160,00	5	8 160,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ETUDE PRE-PROGRAMMATION REHABI	6 120,00	5	6 120,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ETUDE DE REHABILITATION PISCIN	8 820,00	5	8 820,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ETUDE REPERAGE COPROPRIETE ELA	672,00	5	672,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	MISE A JOUR ORTHOPHOTO	1 600,00	5	1 600,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ETUDE REPERAGE COPROPRIETES FR	8 250,00	5	8 250,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
24/11/2020	REALISATION D UNE ORTHOPHOTOGR	27 200,00	5	27 200,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	REALISATION D UNE ORTHOPHOTOGR	8 400,00	5	8 400,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	MISE A JOUR ORTHOPHOTO	1 440,00	5	1 440,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION PLAN PAYSAGE DANJOU	10 000,00	5	10 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION PLAN PAYSAGE VEZELO	801,00	5	801,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION PROGRAMME FILAUTO 2	10 000,00	5	10 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION ASSOCIATION DES JAR	4 000,00	5	4 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PARTICIPATION PLU COMMUNE DE D	2 627,25	5	2 627,25	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Subvention d'Equipement	8 035,00	5	8 035,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Publication JO Marché SD EP	864,00	5	864,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	DC PISCI PARC DIAG STRUCTUREL	7 440,00	5	7 440,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	BMP ETUDE PRE OP DISPO REQUALI	108,00	5	108,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PROJET USINE DU FUTUR PVF	5 000,00	5	5 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PHASE 1 PROJET MOBILHYTEST	50 000,00	5	50 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION PLAN PAYSAGE 2013 V	8 328,00	5	8 328,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION EQUIPEMENT AJO 2015	4 000,00	5	4 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	EVALUATION DES POLLUTIONS EAU/	7 500,00	5	7 500,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	CONVENTION CAB - CHAMBRE AGRIC	7 737,60	5	7 737,60	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION COMMISSION SYND FRO	2 060,00	3	2 060,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBV CSBI AUTRECHENE PATRIMOIN	1 829,00	5	1 829,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION BUDGET SPANC 70000	529 627,29	5	529 627,29	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME PROPRIETAIRE OCCUPANT 2	4 489,00	5	4 489,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME AMELIORATION HABITAT PRI	1 500,00	5	1 500,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME AMELIORATION HABITAT ABO	12 000,00	5	12 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME AMELIORATION HABITAT PRI	9 000,00	5	9 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME AMELIORATION HABITAT FON	5 000,00	5	5 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME AMELIORATION HABITAT PRI	1 000,00	5	1 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME AMELIORATION HABITAT ABO	4 605,00	5	4 605,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME AMELIORATION HABITAT PRI	1 000,00	5	1 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	VERSEMENT PRIME OPAH RAVALEMEN	800,00	5	800,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME PROPRIETAIRE OCCUPANT 20	10 627,00	5	10 627,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME AMELIORATION HABITAT PRO	3 183,00	5	3 183,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME AMELIORATION HABITAT PRI	1 000,00	5	1 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME AMELIORATION HABITAT MME	653,00	5	653,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME AMELIORATION HABITAT PRO	4 235,20	5	4 235,20	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME AMELIORATION HABITAT PRO	1 428,00	5	1 428,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME AMELIORATION HABITAT AID	500,00	5	500,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME AMELIORATION HABITAT ISO	742,00	5	742,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
24/11/2020	PRIME HABITAT SOLIDARITE ECOLO	1 000,00	5	1 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME AMELIORATION HABITAT AID	1 000,00	5	1 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME PROPRIETAIRE OCCUPANT 20	1 501,00	5	1 501,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME PROPRIETAIRE OCCUPANT 20	1 000,00	5	1 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ABONDEMENT CONVENTIONNEMENT PO	25 392,00	5	25 392,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME AMELIORATION HABITAT PRI	500,00	5	500,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME AMELIORATION HABITAT ABO	4 932,00	5	4 932,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME AMELIORATION HABITAT ABO	1 600,80	5	1 600,80	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME A L AMELIORATION DE L HA	1 000,00	5	1 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PRIME RAVALEMENT DE FACADE AND	1 000,00	5	1 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION AU TITRE COMPETENCE	3 694,50	5	3 694,50	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBV AMENAGEMENT ZONE PIETONNE	15 616,00	10	15 616,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	DEMOLITION ARSOT RUE COMMANDOS	40 191,72	10	40 191,72	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	VERSEMENT 1ERE TRANCHE	35 242,00	10	35 242,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SOLDE SUBV QUAI DE LA SAVOUREU	17 495,00	10	17 495,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	VERSEMENT 1ER ACOMPTE	44 600,00	10	44 600,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	VERSEMENT GLOBAL	2 875,08	1	2 875,08	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION	5 540,64	1	5 540,64	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	MEZIRE 6EME ACOMPTE	28 860,06	10	28 860,06	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	1ER ACOMPTE	5 701,52	10	5 701,52	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	VERSEMENT ACOMPTE PLU	13 141,50	10	13 141,50	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	VERSEMENT GLOBAL	73 474,00	10	73 474,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	BAVILLIERS RUE TUILERIE EP(REP)	20 562,60	10	20 562,60	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	VERSEMENT GLOBAL(REPORT)	20 000,00	10	20 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	3EME ACOMPTE SUBV ZONE PIETONN	80 281,00	10	80 281,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	OFFEMONT CENTRE DU VILLAGE(REP)	166 312,61	10	166 312,61	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBV 2EME ACOMPTE ZONE PIETONN	86 028,00	10	86 028,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Reports démolition rue de Brux	21 561,00	10	21 561,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	CHARMOIS RUE DE BOUROGNE EAUX	3 304,80	1	3 304,80	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	FDS CONCOURS TRAVAUX TREVENANS	54 096,00	10	54 096,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBV AMGT URBAIN CA(REPORT)	27 237,64	10	27 237,64	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ANDELNANS RUE DANJOUTIN(REPORT)	7 791,00	1	7 791,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Construction 23 log - 17 rue M	10 298,00	1	10 298,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Amélioratoin 6 log. rue de pro	6 400,00	1	6 400,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Amélioration du 19 rue S. Kest	34 172,00	10	34 172,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBV INVEST 1ER REGLEMENT SEMP	200 000,00	5	200 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	MEZIRE RTE DE LA FORGE EAUX PL	21 686,20	10	21 686,20	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Reports démolitions barres Lux	22 512,00	10	22 512,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SERMAMAGNY MODIF POS(REPORT)	1 655,00	1	1 655,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	MEROUX RUE DU RESERVOIR EAUX P	6 005,00	1	6 005,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SOLDE VERSEMENT AMGT ZONE PIET	10 383,00	1	10 383,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION LIAISON CYCLABLE SE	173 000,00	10	173 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	AIDE FINANCIERE CAB CONTRAT AG	60 980,00	10	60 980,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	topo - liaison routière nord(R	2 631,20	5	2 631,20	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
24/11/2020	ELOI CPER	29 500,00	10	29 500,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Reports Copropriété débrot(REP	296 000,00	10	296 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Reports Constructions Berront(11 549,00	1	11 549,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	BERMONT ACOMPTE CPER	23 442,65	10	23 442,65	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	INVEST. MODERNISAT* RESEAU BUS	40 000,00	10	40 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH CN 4PLAI rue Parmentier à B	23 823,30	10	23 823,30	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH CN 20PLUS rue Parmentier à	13 198,20	10	13 198,20	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH AA 7PLUS 42 rue de Brasse à	19 736,00	10	19 736,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SECOND ACOMPTE CONTRAT AGGLO O	24 187,39	10	24 187,39	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Reports TH démolition 18/24 ru	26 103,37	10	26 103,37	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Reports Constructions Chèvremo	25 745,00	10	25 745,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH AA 4PLUS 6 rue du Magasin à	4 314,90	1	4 314,90	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Reports démol 5.11 rue Debrot(13 145,00	1	13 145,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ROPPE TRAVERSEE(REPORT)	18 464,88	10	18 464,88	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH90 REHAB 24PALULOS 16 rue B	8 172,00	10	8 172,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	convention(REPORT)	28 502,00	10	28 502,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	MEROUX RUE DU RESERVOIR SOLDE	1 852,40	1	1 852,40	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH Réhab ascenseurs 2007 PALUL	27 722,12	10	27 722,12	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TECHNHOM SUBVENTION EQUIPEMEN	200 000,00	5	200 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	REVISION POS SERMAMAGNY	54,08	1	54,08	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	EVETTE SALBERT AMEGT URBAIN CA	3 650,84	1	3 650,84	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH Rehab 29PALULOS 2 rue MIRAB	7 997,00	10	7 997,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	BOTANS CPER	15 781,96	10	15 781,96	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	VALDOIE CPER(REPORT)	16 373,76	10	16 373,76	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	MEROUX PARTICIPATION AU PLU(RE	17 935,85	10	17 935,85	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH AA6PLUS 32 rue Cdos Afrique	8 044,50	10	8 044,50	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH90 AMEL 10PALULOS Gendarmeri	7 386,20	10	7 386,20	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH AA 4PLUS 117 av Jean Jaurès	5 212,20	10	5 212,20	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ZAC TGV PARTICIPATION 2008	500 000,00	10	500 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	NEOLIA CN 17PLUS rue Buhler à	14 559,60	10	14 559,60	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBV EQUIPEMENT GDE RUE BERMON	3 515,20	1	3 515,20	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	REAMENAGEMENT REGIE QUARTIER G	16 269,00	10	16 269,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	CHATENOIS CPER(REPORT)	29 958,88	10	29 958,88	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	CPER 2007-2013 VERTIGNE	24 802,63	10	24 802,63	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION SMT C PDU(REPORT)(RE	6 600,00	1	6 600,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION TH R. VIEUX MOULIN	20 596,00	10	20 596,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION TH ILOT MIELLET OFF	13 721,00	1	13 721,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBV EQUIPT RUE DE MARSEILLE E	8 529,75	1	8 529,75	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH AA 4PLUS 6 rue du Magasin à	7 191,50	1	7 191,50	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SOLDE CONTRAT D'AGGLO 2002-200	11 869,10	1	11 869,10	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH AA 4PLUS 117 av Jean Jaurès	8 686,80	1	8 686,80	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Néolia CN-Pré du Page 2 à Vald	16 941,00	10	16 941,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH -Réhab ascenseurs Belfort/B	5 100,00	1	5 100,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH90 AMEL 10PALULOS Gendarmeri	29 544,80	10	29 544,80	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH AA6PLUS 32 rue Cdos Afrique	17 798,46	1	17 798,46	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Reports-TH ANRU Démol 12/14 r	30 137,80	10	30 137,80	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION CG LIAISON BELFORT-	73 600,00	10	73 600,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH CN 20PLUS rue Parmentier à	21 997,00	10	21 997,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH CN 4PLAI rue Parmentier à B	13 023,40	1	13 023,40	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	MEZIRE PART CONTRAT AGGLO(REPO	29 112,30	10	29 112,30	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ADOMA - Implantation Maison Re	88 512,00	10	88 512,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH Réhab rue Paul Barret à Bav	31 227,35	10	31 227,35	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH AA - 26 av Jean Moulin à Be	18 596,70	10	18 596,70	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH Réhab 1rue Pierre Curie à B	8 800,00	1	8 800,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH AA - 5 rue Jeanne D'Arc à V	17 256,00	10	17 256,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	BELFORT FG DE FRANCE CPER	14 591,00	10	14 591,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Subv TH 27 logis rue Monet Val	25 745,00	10	25 745,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
24/11/2020	Subv TH Clos de la Roslière OF	41 192,00	10	41 192,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	VERST APPEL DE FONDS AOUT 2009	113 241,20	10	113 241,20	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	MEROUX IMP DE LA LOUVIERE(REPO	7 430,90	1	7 430,90	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Reports-TH 13/19 rue miellet à	17 569,00	10	17 569,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	MOVAL CPER	31 000,00	10	31 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	CPER 2007-2013 VERTIGNE(REPORT	4 697,37	1	4 697,37	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH AA - 26 av Jean Moulin à Be	30 994,50	10	30 994,50	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH rehab29PALULOS 2 rue Mirabe	14 353,50	1	14 353,50	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH - Réhab ascenseurs Belfort/	20 400,00	10	20 400,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	INVEST. MODERNISAT* RESEAU BUS	39 532,00	10	39 532,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBV 3E ACPTÉ ZONE PIETONNE	20 410,00	10	20 410,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SERMAMAGNY CPER	9 906,00	1	9 906,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	BOTANS CPER(REPORT)	13 718,04	1	13 718,04	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SERMAMAGNY CPER	6 140,00	1	6 140,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SOUTIEN TERRITOIRE MOBILE	13 984,00	1	13 984,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION TH 19 RUE DAUPHIN	10 298,00	1	10 298,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	CHATENOIS CPER(REPORT)(REPORT)	6 541,12	1	6 541,12	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH90 REHAB 24PALULOS 16 rue B	24 516,00	10	24 516,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	VERSEMENT APPEL DE FONDS NOVEM	199 776,69	10	199 776,69	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION ILOT DU CANAL/ERM/R	15 447,00	10	15 447,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SERMAMAGNY PARTICIPATION PLU/R	2 121,72	1	2 121,72	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	UTBM / PROJET VECOVIL(REPORT)(94 060,00	10	94 060,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	MEROUX CPER(REPORT)	32 240,00	10	32 240,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION TH VALDOIE RUE OSCA	30 894,00	10	30 894,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	AA de 12 Ipts 3 rue Carnot à V	45 000,00	5	45 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Pass Foncier - VEFA Les Savour	3 000,00	1	3 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	MEZIRE PARTICIPATION PLU(REPOR	1 809,25	1	1 809,25	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SERMAMAGNY CPER(REPORT)	3 098,00	1	3 098,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	BERMONT PARTICIPATION PLU(REPO	5 900,00	1	5 900,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PROJET TRAX(REPORT)	34 000,00	10	34 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH AA - 35 rue du Gal de Gaul	20 608,20	10	20 608,20	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ROPPE CPER(REPORT)	6 804,00	1	6 804,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ESSERT PARTICIPATION PLU(REPOR	2 097,60	1	2 097,60	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SERMAMAGNY CPER(REPORT)	6 926,00	1	6 926,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBV TH 13-19 RUE MIELLET	21 822,00	10	21 822,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH AA 4PLUS 117 av Jean Jaurès	3 475,00	1	3 475,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH AA 7PLUS 42 rue de Brasse à	4 934,00	1	4 934,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH CN 4PLAI rue Parmentier à B	26 682,10	10	26 682,10	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH AA - 5 rue Jeanne D'Arc à V	28 760,00	10	28 760,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH Réhab 1rue Pierre Curie à B	21 819,60	10	21 819,60	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Néolia CN-Pré du Page 2 à Vald	28 235,00	10	28 235,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	NEOLIA CN 17PLUS rue Buhler à	24 266,00	10	24 266,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	AA 12 LGTS 3 RUE CARNOT VALDOI	17 561,70	10	17 561,70	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ADOMA - Implantation Maison Re	7 488,00	1	7 488,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION CG LIAISON ANDELNAN	39 300,00	10	39 300,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	BOUROGNE RUE DE DELLE/EP SUB	17 602,45	1	17 602,45	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	BAVILLIERS PARTICIPATION PLU/R	6 000,00	1	6 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	VALDOIE PARTICIPATION PLU(REPO	614,00	1	614,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	KF/PUBLI PROGRAMMISTE	781,00	5	781,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TECHNHOM II SUBV SEMPAT	239 500,00	5	239 500,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH90 REHAB 24PALULOS 16 rue B	2 318,13	1	2 318,13	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH Réhab 29PALULOS 2 rue Mirab	7 069,80	1	7 069,80	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH AA 4PLUS 6 rue du Magasin à	2 399,16	1	2 399,16	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	CHEVREMONT CPER(REPORT)(REPORT	29 500,00	10	29 500,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ROPPE - SOUTIEN POS	734,53	1	734,53	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
24/11/2020	BOUROGNE R. DELLE ENTREE SUD T	8 881,40	1	8 881,40	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	INVEST. MODERNISAT* RESEAU BUS	40 412,00	10	40 412,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	EP SUBVENTION RUE DE GAULLE DA	8 677,27	1	8 677,27	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	TH AA - 35 rue du Gal de Gaulle	23 147,21	10	23 147,21	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	VEFA 8lgs rue Gal de Gaulle	140 000,00	10	140 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Pass Foncier - M Slimane MANCE	3 000,00	1	3 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Pass Foncier - Mme Sylvia ACC	3 000,00	1	3 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Pass Foncier - VEFA Les Savour	3 000,00	1	3 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Pass Foncier - M Nasser TAHIRI	3 000,00	1	3 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SERMAMAGNY CPER(REPORT)	1 618,00	1	1 618,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Rehab 36 igs 1-7-9 rue Langev	7 152,20	1	7 152,20	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION 51% EP RUE LILAS M	2 180,61	1	2 180,61	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	MEROUX PARTICIPATION PLU	1 351,55	1	1 351,55	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	DORANS CPER(REPORT)	29 500,00	10	29 500,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	MEROUX CPER(REPORT)	10 008,00	1	10 008,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ESSERT PARTICIPATION PLU(REPOR	2 176,80	1	2 176,80	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	OFFEMONT PARTICIPATION PLU(REP	1 836,00	1	1 836,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Construction 5lgs La Nayatte	7 738,50	10	7 738,50	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	KF/ETUDES PISCINE COUVERTE RES	1 734,20	5	1 734,20	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PASS FONCIER J. BEHR	3 000,00	1	3 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PASS FONCIER GIRARD MEYER	3 000,00	1	3 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PASS FONCIER MS MAGNIN	3 000,00	1	3 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PASS FONCIER M. DEVINAST	3 000,00	1	3 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PASS FONCIER FAIVRE SANTIN	3 000,00	1	3 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Subv CAB 2010 DENNEY	26 845,00	10	26 845,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Subv CAB 2010 CPER MEZIRE	29 500,00	10	29 500,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	EP SERMAMAGNY PLACE DE LA MAIR	6 815,59	1	6 815,59	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	KF/ETUDES PISCINE COUVERTE RES	4 784,00	5	4 784,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Projet F-CITY H2 (UTBM-PVF)	73 000,00	5	73 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	CCI - SOUTIEN FILIERE ENERGIE(18 750,00	5	18 750,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	UTBM - PROJET IC-5000	25 000,00	5	25 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	UTBM - Soutien projet DHYMONT	15 000,00	5	15 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PVF-soutien projet PGAM	21 065,00	5	21 065,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ZA DU BALLON OFFEMONT PARTICIP	170 942,46	5	170 942,46	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ZAC JUSTICE BELFORT PARTICIPAT	913 896,83	5	913 896,83	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PARTICIPATION EQUILIBRE ZA DU ROPPE	170 942,46	5	170 942,46	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ROPPE CPER(REPORT)(REPORT)(REP	6 300,00	5	6 300,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Subv 2010 CPER VT(REPORT)(REPO	760,00	5	760,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ETUDES PISCINE COUVERTE RESID(5 023,20	5	5 023,20	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Subv CAB VT-CPER 2011(REPORT)	3 174,65	5	3 174,65	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ETUDE PISCINE DU PARC	7 257,33	5	7 257,33	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Subvention d'équipement 2012	4 000,00	5	4 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	MEROUX CPER(REPORT)(REPORT)(RE	1 805,78	5	1 805,78	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Subv au titre du CPET VT(REPOR	62 000,00	5	62 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Subv exceptionnelle cuves à ea	1 836,00	5	1 836,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	VERSEMENT SOLDE REGION TGV	1 232,49	5	1 232,49	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	MEROUX CPER(REPORT)(REPORT)(RE	5 304,22	5	5 304,22	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	UTBM Fondation 2012	25 000,00	5	25 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ROPPE CPER(REPORT)(REPORT)(REP	4 267,00	5	4 267,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	VALDOIE CONTRAT PROJETS E/R(RE	20 126,24	5	20 126,24	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	CCI - SOUTIEN FILIERE ENERGIE(8 000,00	5	8 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Soutien Filière Energie	18 750,00	5	18 750,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	CHATENOIS LES FORGES PARTICIPA	1 760,00	5	1 760,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
24/11/2020	CPER	6 887,75	5	6 887,75	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	BAVILLIERS(REPORT)(REPORT						
24/11/2020	Subv CAB Centre comm Dardel(R	16 685,00	5	16 685,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Subv CAB VT-CPER 2011(REPORT)	2 864,10	5	2 864,10	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Subv aménagat bourg centre CPER	29 500,00	5	29 500,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Soutien projet FILAUTO 2015	10 000,00	5	10 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ETUDE SUR NORMALISATION DES PL	7 654,40	5	7 654,40	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Soutien projet FILAUTO 2015(RE	10 000,00	5	10 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Subv Equipement	10 000,00	5	10 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Financement du projet ALPSTORE	14 040,00	5	14 040,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	MAQUETTE 3D POUR LAITERIE	6 566,04	5	6 566,04	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Participation CAB	7 500,00	5	7 500,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Subv Equipement 2013	4 000,00	5	4 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PUBLI ETUDE PANNOUX	107,64	5	107,64	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Subv Plan Paysage 2012	4 817,00	5	4 817,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PLU VETRIGNE	1 540,00	5	1 540,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Subv° Equipt 2013 - Odyssée du	7 500,00	5	7 500,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Accompagnement mise à jour Bil	4 000,00	5	4 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ORTHOPHOTOGRAPHIE SOL. BASE &	21 408,40	5	21 408,40	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	PACT 90 - Repérage copros(REPO	480,00	5	480,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	HDL - Repérage copros(REPORT)	8 250,00	5	8 250,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Etude de réhabilitation piscin	7 260,00	5	7 260,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SMTc SUBVENTION 2014	38 734,52	5	38 734,52	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	Etude réhabilitation piscine T	9 960,00	5	9 960,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION POUR ACHAT BROYEUR	4 467,06	5	4 467,06	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION AIRE DE RETOURNEMEN	1 000,00	5	1 000,00	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	SUBVENTION BENNE DECHETS VERTS	15 321,60	5	15 321,60	0,00	0,00	0,00
24/11/2020	ETUDE CONTENEURISATION 3 COMMU	3 696,36	5	3 696,36	0,00	0,00	0,00
30/11/2020	ANNONCE MAITRISE D OEUVRE POLE	978,09	1	978,09	0,00	0,00	0,00
30/11/2020	ANNONCE MAITRISE D OEUVRE POLE	70,00	1	70,00	0,00	0,00	0,00
30/11/2020	ANNONCE MAITRISE D OEUVRE POLE	70,00	1	70,00	0,00	0,00	0,00
30/11/2020	ANNONCE MARCHE PUBLIC RAHABILI	878,46	1	878,46	0,00	0,00	0,00
30/11/2020	annonce marche public maison d	1 123,81	1	1 123,81	0,00	0,00	0,00
30/11/2020	ANNONCE MAITRISE D OEUVRE MAIS	70,00	1	70,00	0,00	0,00	0,00
30/11/2020	ANNONCE MARCHE PUBLIC MAISON D	1 038,13	1	1 038,13	0,00	0,00	0,00
30/11/2020	ANNONCE DELEGATION PUBLIC 7000	1 855,00	1	1 855,00	0,00	0,00	0,00
30/11/2020	ANNONCE DELEGATION PUBLIC 7000	1 500,38	1	1 500,38	0,00	0,00	0,00
30/11/2020	ANNONCE DSP 70000 CCT	1 315,60	1	1 315,60	0,00	0,00	0,00
30/11/2020	annonce accueil periscolaire 7	593,22	1	593,22	0,00	0,00	0,00
30/11/2020	annonce accueil periscolaire 7	841,98	1	841,98	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		10 619 437,14					-1 457 175,01

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	1 200 000,00

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	1 200 300,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	2 484 990,72

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
24/07/2019	Parcelles de terrain Section I n 813 Lieudit Grayler Duclos MORVILLARS	1,00	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		1,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
31/01/2020	Immeuble et terrain Section BM n 7 Boulevard Henri Dunant BELFORT	1 449 310,54	0	0,00	1 449 310,54	1 000 000,00	-449 310,54
04/08/2020	Batiment et Parking Section D n 585 Lieudit 10 rue des Bleuets BESSONCOURT	1 035 680,18	0	0,00	1 035 680,18	200 000,00	-835 680,18
Cessions à titre gratuit							
06/03/2020	Parcelles de terrain C281 C 363 C 364 PHAFFANS	152 866,49	0	0,00	152 866,49	1,00	-152 866,49
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		2 637 857,21					-1 437 856,21

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant Initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					47 903 098,81	21 696 557,00											222 765,99	3 095 083,10
ADOMA	2014	P	26 lgts au 2 rue de Marseille à Belfort	CDC	323 501,50	292 535,84	33,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,490	A-1	EUR	1 651,88	7 805,23
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2009	P	3 logts ANAH 57 rue Aristide Briand OFFEMONT	CDC	70 000,00	49 279,47	18,92	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,330	A-1	EUR	695,81	2 262,06
ICF NORD EST	2012	P	24 logts PLAI Jean de la Fontaine BELFORT	CDC	779 220,50	622 791,85	26,08	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,320	A-1	EUR	3 542,74	21 341,94
ICF NORD EST	2012	P	86 logts PLUS Jean de la Fontaine BELFORT	CDC	2 762 690,00	2 268 810,95	26,08	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,120	A-1	EUR	31 564,07	69 268,49
SODEB..	2015	C	ZAC TECHN'HOM	BANQUE POSTALE	3 200 000,00	640 000,00	0,04	A	F	Taux fixe à 1.51 %	1,510	F	Taux fixe à 1.51 %	1,510	A-1	EUR	19 328,00	640 000,00
SODEB..	2016	P	Aménagement de la ZAC des Plutons à Bourgogne	CREDIT MUTUEL	2 400 000,00	1 827 395,66	5,08	A	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	F	Taux fixe à 1.55 %	1,550	A-1	EUR	32 796,44	288 503,95
TANDEM	2001	P	SEMPAT - Technopôle - Bâtiment n°5 - GEEPE	Crédit Foncier	1 829 388,21	244 338,34	1,91	A	V	Euribor 12M + 0.29	3,610	V	Euribor 12M + 0.29	0,000	A-1	EUR	62,28	116 024,62

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TANDEM	2009	P	TECHN'HOM 3 bâtiment centre site	Crédit Foncier	4 131 850,80	1 159 615,60	4,00	A	F	Taux fixe à 4.59 %	4,590	F	Taux fixe à 4.59 %	4,580	A-1	EUR	66 532,95	289 903,90
TANDEM	2008	P	TECHN'HOM réalisation atelier peinture	Crédit Foncier	1 330 709,00	831 969,90	9,83	T	V	(Euribor 3M + 0.32)-Floor 0 sur Euribor 3M	5,360	V	(Euribor 3M + 0.32)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,320	A-1	EUR	2 833,80	62 115,25
TANDEM	2008	P	TECHN'HOM réhab bâtiment 41	Crédit Foncier	1 565 995,50	979 072,87	9,83	T	V	(Euribor 3M + 0.32)-Floor 0 sur Euribor 3M	5,360	V	(Euribor 3M + 0.32)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,320	A-1	EUR	3 334,84	73 098,02
TANDEM	2008	P	TECHN'HOM restruct locaux 66-67-68	Crédit Foncier	1 705 825,50	1 066 495,68	9,83	T	V	(Euribor 3M + 0.32)-Floor 0 sur Euribor 3M	5,360	V	(Euribor 3M + 0.32)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,320	A-1	EUR	3 632,60	79 625,05
TANDEM	2008	P	TECHN'HOM transformation bât 66-67-68	Crédit Foncier	8 993 508,50	5 622 812,84	9,83	T	V	(Euribor 3M + 0.32)-Floor 0 sur Euribor 3M	5,360	V	(Euribor 3M + 0.32)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,320	A-1	EUR	19 151,94	419 801,74
TANDEM	2008	P	Techn'hom 1	DEXIA CL	6 400 000,00	2 902 851,79	8,58	T	V	Euribor 3M + 0.45	4,990	V	Euribor 3M + 0.45	0,050	A-1	EUR	2 205,05	306 888,10
TANDEM	2008	C	Techn'hom	CREDIT AGRICOLE	4 000 000,00	1 636 363,66	8,21	A	V	(Euribor 12M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 12M	5,060	V	(Euribor 12M + 0.4)-Floor -0.4 sur Euribor 12M	0,090	A-1	EUR	5 379,09	181 818,18
TANDEM	2006	C	Financmt investismts Belfort Technopole	CE	2 000 000,00	525 000,00	5,01	T	V	Euribor 3M + 0.7	3,460	V	Euribor 3M + 0.7	0,290	A-1	EUR	1 821,26	100 000,00
TANDEM	2005	P	Financemt investismts Belfort Techno	DEXIA CL	1 000 000,00	347 408,36	4,33	A	V	Euribor 12M(Postfixé) + 0.65	4,020	V	Euribor 12M + 0.65	0,530	A-1	EUR	2 236,01	59 878,27
TANDEM	2004	P	travaux investissement site Belfort Technopole	CE	654 000,00	142 486,83	3,48	T	V	Euribor 3M + 0.7	2,870	V	Euribor 3M + 0.7	0,280	A-1	EUR	478,21	38 201,98
TANDEM	2002	P	SEMPAT - Technopôle - Bâtiment n°5 - GEEPE	CREDIT MUTUEL	853 714,48	117 268,97	2,00	A	V	Euribor 12M + 0.3	3,090	V	Euribor 12M + 0.3	0,060	A-1	EUR	105,32	55 384,70
TANDEM	2002	P	SEMPAT - Technopôle - Bâtiment n°5 - GEEPE	CREDIT MUTUEL	853 714,48	117 268,97	2,00	A	V	Euribor 12M + 0.3	3,090	V	Euribor 12M + 0.3	0,060	A-1	EUR	105,32	55 384,70

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TANDEM	2001	P	TECHN'HOH BATIMENT TERTIAIRE GEEPE	DEXIA CL	3 048 980,34	302 789,42	1,00	T	F	Taux fixe 5.58% à barrière 6% sur Euribor 3M (Marge de 0.15%)	5,780	F	Taux fixe 5.58% à barrière 6% sur Euribor 3M (Marge de 0.15%)	5,660	B-1	EUR	25 308,38	227 776,92
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					58 638 692,45	47 864 969,82											575 798,48	1 872 245,63
NEOLIA	2008	P	81 logts 2 à 8 rue Pierre Lescot	CDC	756 305,00	332 733,49	7,83	A	V	Livret A + 0.25	4,250	V	Livret A + 0.25	0,960	A-1	EUR	3 724,94	39 760,10
NEOLIA	2008	P	6 logts 108 avenue J.Jaurès	CDC	85 632,00	65 460,76	27,83	A	V	Livret A + 0.25	4,250	V	Livret A + 0.25	0,960	A-1	EUR	674,78	2 017,26
NEOLIA	2008	P	6 logts 108 avenue J.Jaurès	CDC	53 729,00	44 441,59	37,83	A	V	Livret A + 0.25	4,250	V	Livret A + 0.25	0,960	A-1	EUR	453,99	957,54
NEOLIA	2008	P	2 logts PLAI 108 avenue J.Jaurès	CDC	11 198,00	8 156,29	27,83	A	V	(Livret A + (-0.7))-Floor -0.7 sur Livret A	3,300	V	(Livret A + (-0.7))-Floor -0.7 sur Livret A	0,040	A-1	EUR	4,23	289,19
NEOLIA	2008	P	2 logts PLAI 108 avenue J.Jaurès (part foncière)	CDC	11 198,00	8 843,62	37,83	A	V	Livret A + (-0.7)	3,300	V	Livret A + (-0.7)	0,040	A-1	EUR	4,54	230,47
NEOLIA	2009	P	120 logts PLUS Le Pré du Page VALDOIE	CDC	1 200 414,00	1 035 975,77	38,75	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,290	A-1	EUR	14 256,82	20 085,16
NEOLIA	2009	P	3 logts PLAI Le Pré du Page VALDOIE	CDC	41 054,50	34 191,41	38,75	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,490	A-1	EUR	192,37	784,12
NEOLIA	2009	P	2 logts PRUCD Le Pré du Page VALDOIE	CDC	174 024,00	137 724,44	28,75	A	V	Livret A + 0.25	1,500	V	Livret A + 0.25	0,940	A-1	EUR	1 418,01	4 076,51
NEOLIA	2009	P	2 logts PRUCD Le Pré du Page VALDOIE	CDC	41 054,50	34 905,42	38,75	A	V	Livret A + 0.25	1,500	V	Livret A + 0.25	0,940	A-1	EUR	356,34	728,92
NEOLIA	2010	P	11 logts PLUS 3 rue Carnot à Valdoie	CDC	63 033,00	55 318,31	39,42	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,200	A-1	EUR	760,81	1 038,09
NEOLIA	2010	P	5 maisons PLUS lotissement de la Nayatte à Vétrigne	CDC	86 473,50	75 889,91	39,42	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,200	A-1	EUR	1 043,74	1 424,12
NEOLIA	2011	P	15 logts PLUS 141 avenue Jean Jaurès	CDC	319 718,50	267 523,75	30,58	A	V	Livret A + 0.6	2,600	V	Livret A + 0.6	1,250	A-1	EUR	3 704,90	6 913,55

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant Initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En Intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2011	P	15 logts PLUS 141 avenue Jean Jaurès	CDC	106 573,00	94 173,46	40,58	A	V	Livret A + 0.6	2,600	V	Livret A + 0.6	1,240	A-1	EUR	1 294,45	1 711,56
NEOLIA	2011	P	4 logts PLAI 141 Avenue Jean Jaurès BELFORT	CDC	88 874,00	72 132,52	30,58	A	V	Livret A + (-0.2)	1,800	V	Livret A + (-0.2)	0,450	A-1	EUR	408,44	2 128,80
NEOLIA	2011	P	4 logts PLAI 141 avenue Jean Jaurès BELFORT	CDC	29 624,50	25 426,45	40,58	A	V	Livret A + (-0.2)	1,800	V	Livret A + (-0.2)	0,450	A-1	EUR	142,88	551,52
NEOLIA	2011	P	Réaménagement de dette	CDC	214 148,52	172 670,91	30,93	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,530	A-1	EUR	977,72	5 095,91
NEOLIA	2012	P	REAMENAGEMENT EMPRUNT 18	CDC	689 831,44	443 494,77	11,17	A	F	Taux fixe à 0.84 %	0,840	F	Taux fixe à 0.84 %	3,350	A-1	EUR	15 563,23	31 934,54
NEOLIA	2012	P	14 logts PLUS rue Lucie Aubrac Belfort	CDC	600 300,00	510 450,94	31,83	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,310	A-1	EUR	7 062,37	12 687,86
NEOLIA	2012	P	14 logts PLUS rue Lucie Aubrac Belfort	CDC	202 292,50	180 319,81	41,83	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,310	A-1	EUR	2 477,19	3 175,87
NEOLIA	2012	P	6 logts PLAI rue Lucie Aubrac Belfort	CDC	214 444,50	177 455,66	31,83	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,510	A-1	EUR	1 003,83	5 059,17
NEOLIA	2012	P	6 logts PLAI rue Lucie Aubrac Belfort	CDC	74 420,50	64 633,52	41,83	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,510	A-1	EUR	362,99	1 364,69
NEOLIA	2013	P	Logts 20 et 20 bis rue de Giromagny à Belfort	CDC	43 453,00	36 800,19	32,50	A	V	Livret A + (-0.2)	1,550	V	Livret A + (-0.2)	0,430	A-1	EUR	207,98	1 014,50
NEOLIA	2013	P	Logts 20 et 20 bis rue de Giromagny à Belfort	CDC	19 616,00	17 309,97	42,50	A	V	Livret A + (-0.2)	1,550	V	Livret A + (-0.2)	0,430	A-1	EUR	97,17	355,97
NEOLIA	2014	P	logts 6 rue de Delle Bourgogne	CDC	48 100,00	41 679,85	33,00	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	235,36	1 112,07
NEOLIA	2014	P	1 logt 6 rue de Delle Bourgogne	CDC	16 034,00	14 380,74	43,00	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	80,68	288,19
NEOLIA	2015	P	Acquisition 6 lgts 16 rue de Bussang à Belfort PLAI	CDC	28 449,50	25 553,56	34,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,530	A-1	EUR	143,81	592,86
NEOLIA	2015	P	Acquisition 6 lgts 16 rue de Bussang à Belfort PLAI foncier	CDC	9 483,00	8 761,06	44,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,530	A-1	EUR	49,00	147,93
NEOLIA	2016	P	15 LGTS 37 RUE FROSSARD A CRAVANCHE	CDC	82 762,50	61 294,34	10,75	A	V	Livret A + (-0.75)	0,000	V	Livret A + (-0.75)	0,000	A-1	EUR	0,00	5 407,26

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En Intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2016	P	16 LGTS 20-22 RUE DU VIEIL ARMAND A BELFORT	CDC	88 000,00	65 173,26	10,58	A	V	Livret A + (-0.75)	0,000	V	Livret A + (-0.75)	0,000	A-1	EUR	0,00	5 749,45
NEOLIA	2016	P	24 LGTS 30 A 33 RUE DU BARCOT A BELFORT	CDC	144 000,00	117 051,27	15,58	A	V	Livret A + (-0.45)	0,300	V	Livret A + (-0.45)	0,200	A-1	EUR	371,62	6 820,96
NEOLIA	2016	P	21 LGTS "LES TERRASSES DU SALBERT" A CRAVANCHE	CDC	506 720,00	461 798,36	35,67	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,270	A-1	EUR	6 387,15	11 323,67
NEOLIA	2016	P	21 LGTS "LES TERRASSES D SALBERT" A CRAVANCHE	CDC	208 763,00	194 270,57	45,67	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,270	A-1	EUR	2 671,91	3 648,62
NEOLIA	2016	P	21 LGTS RUE PASTEUR A CRAVANCHE	CDC	282 546,00	259 672,87	35,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,470	A-1	EUR	1 460,21	5 819,51
NEOLIA	2016	P	21 LGTS "LES TERRASSES DU SALBERT" A CRAVANCHE	CDC	89 871,00	84 431,01	45,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,470	A-1	EUR	471,99	1 385,01
NEOLIA	2017	P	16 LGTS 20-22 RUE DU VIEIL ARMAND A BELFORT	CDC	25 801,00	21 364,71	16,08	A	V	Livret A	0,260	V	Livret A	1,040	A-1	EUR	231,31	1 200,06
NEOLIA	2017	P	24 LGTS 30 A 33 RUE DU BARCOT A BELFORT	CDC	51 479,50	42 627,98	16,08	A	V	Livret A	0,260	V	Livret A	1,040	A-1	EUR	461,51	2 394,41
NEOLIA	2017	P	REA 2017 N°2886 - BELFORT 10 PLUS AVENUE DE LA FERME	CDC	67 231,98	62 678,55	37,58	A	V	Livret A + 0.95	1,700	V	Livret A + 0.95	1,590	A-1	EUR	1 085,38	1 167,30
NEOLIA	2017	P	REA 2017 N°2910 TREVENANS 10 PLUS	CDC	118 372,91	112 207,97	37,08	A	V	Livret A + 0.95	1,700	V	Livret A + 0.95	1,470	A-1	EUR	1 943,06	2 089,72
NEOLIA	2017	P	REA 2017 N°2912 TREVENANS 10 PLUS	CDC	117 728,35	111 134,49	37,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,120	A-1	EUR	1 530,39	2 227,50
NEOLIA	2017	P	REA 2017 N°3304 BELFORT 4 PLS CHEMIN DU BERGER	CDC	111 110,56	105 755,74	39,17	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,540	A-1	EUR	1 882,51	1 816,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant Initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
NEOLIA	2017	P	REA 2017 N°3369 BELFORT 18 PLS	CDC	428 064,21	401 209,44	39,25	A	V	Livret A + 1	1,750	V	Livret A + 1	1,560	A-1	EUR	7 141,73	6 889,40
NEOLIA	2017	P	REA 2017 N°4526 PRÊT 1 REAMENAGE 2012	CDC	411 161,67	382 981,97	31,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,140	A-1	EUR	5 298,77	9 519,47
NEOLIA	2017	P	REA 2017 N°4540 PRÊT 15 REAMENAGE 2012	CDC	6 854 650,58	6 384 854,95	31,07	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	88 338,03	158 703,11
NEOLIA	2015	P	Acquisition 6 lgts 16 rue de Bussang à Belfort PLUS	CDC	94 686,50	88 408,34	36,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,330	A-1	EUR	1 221,92	2 104,18
NEOLIA	2015	P	Acquisition 6 lgts 16 rue de Bussang à Belfort PLUS foncier	CDC	46 274,00	43 870,38	46,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,330	A-1	EUR	603,12	804,92
NEOLIA	2017	P	24 LGTS 1/2/4 rue des 3 Dugois	CDC	138 000,00	111 219,70	11,58	A	V	(Livret A + (-0.75)-Floor -0.75 sur Livret A	0,000	V	(Livret A + (-0.75)-Floor -0.75 sur Livret A	0,000	A-1	EUR	0,00	8 971,33
NEOLIA	2017	P	24 LGTS 1/2/4 rue des 3 Dugois	CDC	24 925,00	21 076,73	12,42	T	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	F	Taux fixe à 1.21 %	1,200	A-1	EUR	265,59	1 553,23
NEOLIA	2017	P	36 LGTS 159 ave Jean Jaurès	CDC	225 000,00	200 984,88	21,75	A	V	Livret A + (-0.25)	0,500	V	Livret A + (-0.25)	0,440	A-1	EUR	1 045,38	8 090,30
NEOLIA	2017	P	36 LGTS 159 ave Jean Jaurès	CDC	232 066,00	215 053,09	22,58	T	F	Taux fixe à 1.75 %	1,750	F	Taux fixe à 1.75 %	1,730	A-1	EUR	3 822,22	7 643,35
NEOLIA	2018	P	Rehab 12 lgts Belfort Croizat	CDC	95 736,50	92 749,91	23,83	A	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	F	Taux fixe à 1.88 %	1,070	A-1	EUR	1 800,79	3 036,60
NEOLIA	2018	P	Rehab 12 lgts Belfort Croizat	CDC	87 000,00	87 000,00	24,83	A	V	Livret A + (-0.25)	0,500	V	Livret A + (-0.25)	0,080	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2018	P	Rehab 72 lgts Belfort	CDC	372 000,00	372 000,00	19,75	A	V	Livret A + (-0.45)	0,300	V	Livret A + (-0.45)	0,020	A-1	EUR	0,00	0,00
NEOLIA	2019	P	Rehab 45 lgts Belfort Four Ch	CDC	538 015,50	538 015,50	24,75	A	F	Taux fixe à 0.48 %	0,480	F	Taux fixe à 0.48 %	0,230	A-1	EUR	0,00	0,00
TERRITOIRE HABITAT 90	2007	P	2 logts 19 rue Scheurer Kestner	CDC	40 591,00	30 358,36	26,58	A	V	Livret A	2,750	V	Livret A	0,650	A-1	EUR	235,27	1 011,00
TERRITOIRE HABITAT 90	2007	P	2 logts 19 rue Scheurer Kestner part foncière	CDC	63 260,00	51 745,59	36,58	A	V	Livret A	2,750	V	Livret A	0,650	A-1	EUR	397,16	1 209,58
TERRITOIRE HABITAT 90	2007	P	Portes+Interphones rues Colette-Sangnier et Saint Saëns	CDC	25 000,00	3 818,58	1,58	A	V	Livret A + 0.45	3,200	V	Livret A + 0.45	1,120	A-1	EUR	68,33	1 875,39

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TERRITOIRE HABITAT 90	2008	P	Réhab 50 logts 1 à 9 rue Braille	CDC	55 750,00	25 331,97	7,00	A	V	Livret A + 0,45	3,450	V	Livret A + 0,45	1,200	A-1	EUR	339,98	2 999,89
TERRITOIRE HABITAT 90	2008	P	Réhab 32 logts 9/15 rue de Vienne	CDC	92 500,00	42 030,62	7,00	A	V	Livret A + 0,45	3,450	V	Livret A + 0,45	1,200	A-1	EUR	564,10	4 977,39
TERRITOIRE HABITAT 90	2008	P	55 logts ANRU 12/20 rue de Moscou	CDC	125 000,00	56 014,00	7,33	A	V	Livret A + 0,45	3,950	V	Livret A + 0,45	1,040	A-1	EUR	751,77	6 633,34
TERRITOIRE HABITAT 90	2008	P	2 à 14 rue Mansard 57 logts	CDC	57 454,00	12 698,97	2,75	A	V	Livret A + 0,25	4,250	V	Livret A + 0,25	0,950	A-1	EUR	168,48	4 149,45
TERRITOIRE HABITAT 90	2008	P	Avenue Roosevelt Berthelot 8 logts ANRU	CDC	154 357,00	118 432,56	27,75	A	V	Livret A + 0,25	4,250	V	Livret A + 0,25	0,940	A-1	EUR	1 220,82	3 649,65
TERRITOIRE HABITAT 90	2008	P	Avenue Roosevelt Berthelot 8 logts ANRU	CDC	151 084,50	125 460,14	37,75	A	V	Livret A + 0,25	4,250	V	Livret A + 0,25	0,940	A-1	EUR	1 281,63	2 703,17
TERRITOIRE HABITAT 90	2008	P	1 à 3 rue du 11 novembre 89 logts ANRU	CDC	265 000,00	116 949,56	7,75	A	V	Livret A + 0,25	4,250	V	Livret A + 0,25	0,940	A-1	EUR	1 309,24	13 974,93
TERRITOIRE HABITAT 90	2008	P	Ilôt Kennedy 68 logts ANRU	CDC	1 676 333,00	1 286 189,76	27,75	A	V	Livret A + 0,25	4,250	V	Livret A + 0,25	0,940	A-1	EUR	13 258,25	39 635,57
TERRITOIRE HABITAT 90	2008	P	Ilôt Kennedy 68 logts ANRU	CDC	473 603,00	393 278,59	37,75	A	V	Livret A + 0,25	4,250	V	Livret A + 0,25	0,940	A-1	EUR	4 017,62	8 473,60
TERRITOIRE HABITAT 90	2008	P	Fort Hatry rue du Gal Dubail 15 logts ANRU	CDC	268 669,50	206 140,39	27,75	A	V	Livret A + 0,25	4,250	V	Livret A + 0,25	0,940	A-1	EUR	2 124,93	6 352,48
TERRITOIRE HABITAT 90	2008	P	Fort Hatry rue Gal Dubail 15 logts ANRU	CDC	161 525,00	134 129,90	37,75	A	V	Livret A + 0,25	4,250	V	Livret A + 0,25	0,940	A-1	EUR	1 370,20	2 889,97
TERRITOIRE HABITAT 90	2008	P	Interphones/remplac portes halls	CDC	52 000,00	11 493,49	2,75	A	V	Livret A + 0,25	4,250	V	Livret A + 0,25	0,950	A-1	EUR	152,49	3 755,55
TERRITOIRE HABITAT 90	2008	P	Mise aux normes ascenseurs	CDC	125 000,00	55 164,90	7,75	A	V	Livret A + 0,25	4,250	V	Livret A + 0,25	0,940	A-1	EUR	617,57	6 591,95
TERRITOIRE HABITAT 90	2009	P	Rue Parmentier acquisition 4 logts PLAI	CDC	125 166,50	94 724,61	28,00	A	V	Livret A + (-0,7)	3,300	V	Livret A + (-0,7)	0,050	A-1	EUR	48,98	3 241,94
TERRITOIRE HABITAT 90	2009	P	Rue Parmentier acquisition 4 logts PLAI	CDC	23 130,50	18 811,79	38,00	A	V	Livret A + (-0,7)	3,300	V	Livret A + (-0,7)	0,050	A-1	EUR	9,64	477,55
TERRITOIRE HABITAT 90	2009	P	16-22 Rue Paul Barret/BAVILLIERS	CDC	162 000,00	47 506,63	3,00	A	V	Livret A + 0,25	4,250	V	Livret A + 0,25	1,000	A-1	EUR	590,91	11 584,14

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant Initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annulé garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TERRITOIRE HABITAT 90	2009	P	Rue du 1er mai Valdoie/réhabilitation 10 logts	CDC	166 191,00	81 301,94	8,25	A	V	Livret A + 0,25	2,750	V	Livret A + 0,25	0,820	A-1	EUR	898,94	8 592,28
TERRITOIRE HABITAT 90	2009	P	21 logts PRU 14 rue Oscar Ehret VALDOIE	CDC	543 834,50	427 376,25	28,58	A	V	Livret A + 0,25	2,000	V	Livret A + 0,25	0,900	A-1	EUR	4 400,26	12 649,93
TERRITOIRE HABITAT 90	2009	P	21 logts PRU 14 rue Oscar Ehret VALDOIE	CDC	271 476,50	229 072,48	38,58	A	V	Livret A + 0,25	2,000	V	Livret A + 0,25	0,900	A-1	EUR	2 338,56	4 783,67
TERRITOIRE HABITAT 90	2009	P	28 logts 14 rue Oscar Ehret VALDOIE	CDC	125 623,00	96 205,49	28,58	A	V	Livret A + (-0,3)	1,450	V	Livret A + (-0,3)	0,350	A-1	EUR	446,87	3 099,18
TERRITOIRE HABITAT 90	2009	P	Réhabilitation 100 logts 4-10 rue Parant	CDC	675 000,00	180 000,00	3,58	A	F	Taux fixe à 1,9 %	1,900	F	Taux fixe à 1,9 %	1,900	A-1	EUR	4 275,00	45 000,00
TERRITOIRE HABITAT 90	2009	P	2-8 rue du 11 novembre réhab 32 logts	CDC	81 500,00	23 815,31	3,83	A	V	Livret A + 0,25	1,500	V	Livret A + 0,25	0,960	A-1	EUR	296,23	5 807,19
TERRITOIRE HABITAT 90	2009	P	44 logts 2-10 rue de Moscou	CDC	87 250,00	25 495,53	3,83	A	V	Livret A + 0,25	1,500	V	Livret A + 0,25	0,960	A-1	EUR	317,12	6 216,90
TERRITOIRE HABITAT 90	2010	P	4 logts PLA1 5 rue Jeanne d'Arc Valdoie	CDC	92 219,00	79 593,33	39,25	A	V	Livret A + (-0,2)	1,050	V	Livret A + (-0,2)	0,360	A-1	EUR	447,52	1 773,47
TERRITOIRE HABITAT 90	2010	P	4 logts PLA1 5 rue Jeanne d'Arc Valdoie	CDC	5 273,00	4 267,70	29,25	A	V	Livret A + (-0,2)	1,050	V	Livret A + (-0,2)	0,360	A-1	EUR	24,19	130,45
TERRITOIRE HABITAT 90	2010	P	2 logts PLUS 5 rue Jeanne d'Arc Valdoie	CDC	46 109,50	41 169,32	39,25	A	V	Livret A + 0,6	1,850	V	Livret A + 0,6	1,160	A-1	EUR	566,19	770,93
TERRITOIRE HABITAT 90	2010	P	2 logts PLUS 5 rue Jeanne d'Arc Valdoie	CDC	11 941,00	10 009,92	29,25	A	V	Livret A + 0,6	1,850	V	Livret A + 0,6	1,160	A-1	EUR	138,76	268,84
TERRITOIRE HABITAT 90	2010	P	4 logts PLUS 21 rue du Tramway Belfort	CDC	33 414,50	19 909,18	29,25	A	V	Livret A + 0,6	1,850	V	Livret A + 0,6	1,160	A-1	EUR	275,99	534,71
TERRITOIRE HABITAT 90	2010	P	4 logts PLUS 21 rue du Tramway Belfort	CDC	101 345,00	90 486,87	39,25	A	V	Livret A + 0,6	1,850	V	Livret A + 0,6	1,160	A-1	EUR	1 244,45	1 694,44
TERRITOIRE HABITAT 90	2010	P	8 logts PLUS rue De Gaulle CHATENOIS LES FORGES	CDC	315 566,50	264 533,45	29,33	A	V	Livret A + 0,6	1,850	V	Livret A + 0,6	1,180	A-1	EUR	3 667,12	7 104,70
TERRITOIRE HABITAT 90	2010	P	8 logts PLUS rue De Gaulle CHATENOIS LES FORGES	CDC	47 566,00	42 469,76	39,33	A	V	Livret A + 0,6	1,850	V	Livret A + 0,6	1,180	A-1	EUR	584,08	795,28
TERRITOIRE HABITAT 90	2010	P	8 logts PLUS rue De Gaulle CHATENOIS LES FORGES	CDC	37 287,00	30 037,71	29,33	A	V	Livret A + (-0,3)	0,950	V	Livret A + (-0,3)	0,280	A-1	EUR	139,37	932,88

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En Intérêts (8)	En capital
TERRITOIRE HABITAT 90	2010	P	Réhab 33 logts 2-8 rue de Belgrade	CDC	71 854,00	26 428,66	4,42	A	V	Livret A + 0,25	1,500	V	Livret A + 0,25	0,860	A-1	EUR	315,58	5 128,98
TERRITOIRE HABITAT 90	2010	P	Réhab 40 logts 1-9 rue de Bucarest	CDC	97 500,00	35 861,52	4,42	A	V	Livret A + 0,25	1,500	V	Livret A + 0,25	0,860	A-1	EUR	428,21	6 959,61
TERRITOIRE HABITAT 90	2010	P	4 logts PLAI 35 rue Gén.de Gaulle ROPPE	CDC	83 746,50	72 099,78	39,83	A	V	Livret A + (-0,2)	1,550	V	Livret A + (-0,2)	0,510	A-1	EUR	405,38	1 606,50
TERRITOIRE HABITAT 90	2010	P	4 logts 35 rue du Général de Gaulle ROPPE	CDC	20 007,00	16 152,07	29,83	A	V	Livret A + (-0,2)	1,550	V	Livret A + (-0,2)	0,510	A-1	EUR	91,55	493,73
TERRITOIRE HABITAT 90	2010	P	5 logts PLUS 28 rue de Saverne	CDC	156 951,50	137 849,72	39,92	A	V	Livret A + 0,6	2,350	V	Livret A + 0,6	1,330	A-1	EUR	1 895,89	2 586,83
TERRITOIRE HABITAT 90	2010	P	5 logts PLUS 28 rue de Saverne	CDC	16 061,00	13 251,42	29,92	A	V	Livret A + 0,6	2,350	V	Livret A + 0,6	1,330	A-1	EUR	183,71	356,41
TERRITOIRE HABITAT 90	2011	P	2 logts 12 rue de la Fontaine MORVILLARS	CDC	76 055,00	45 529,55	30,08	A	V	Livret A + 0,6	2,350	V	Livret A + 0,6	1,120	A-1	EUR	630,53	1 176,61
TERRITOIRE HABITAT 90	2011	P	2 logts rue de la Fontaine MORVILLARS	CDC	10 920,00	6 678,20	40,08	A	V	Livret A + 0,6	2,350	V	Livret A + 0,6	1,120	A-1	EUR	91,79	121,38
TERRITOIRE HABITAT 90	2011	P	3 logts 3 rue Pasteur BELFORT	CDC	35 013,00	29 520,85	30,08	A	V	Livret A + 0,6	2,350	V	Livret A + 0,6	1,120	A-1	EUR	408,83	762,90
TERRITOIRE HABITAT 90	2011	P	3 logts PLUS 3 rue Pasteur BELFORT	CDC	114 386,00	101 852,37	40,08	A	V	Livret A + 0,6	2,350	V	Livret A + 0,6	1,120	A-1	EUR	1 400,00	1 851,13
TERRITOIRE HABITAT 90	2010	P	Réhab studios FJT 6 rue de Madrid Belfort	CDC	350 000,00	232 294,47	14,83	A	V	Livret A + 0,6	2,600	V	Livret A + 0,6	1,310	A-1	EUR	3 323,46	13 887,66
TERRITOIRE HABITAT 90	2011	P	5 logts PLUS 10 rue de la Fontaine Morvillars	CDC	188 231,00	158 360,67	30,42	A	V	Livret A + 0,6	2,600	V	Livret A + 0,6	1,200	A-1	EUR	2 193,12	4 092,48
TERRITOIRE HABITAT 90	2011	P	5 logts PLUS 10 rue de la Fontaine à Morvillars	CDC	18 354,00	16 303,80	40,42	A	V	Livret A + 0,6	2,600	V	Livret A + 0,6	1,200	A-1	EUR	224,10	296,32
TERRITOIRE HABITAT 90	2011	P	6 logts PLUS 2 bis rue du Stade Roppe	CDC	181 282,50	151 419,78	30,42	A	V	Livret A + 0,4	2,400	V	Livret A + 0,4	1,000	A-1	EUR	1 787,86	4 046,67
TERRITOIRE HABITAT 90	2011	P	6 logts PLUS BBC 2 bis rue du Stade Roppe	CDC	78 455,50	69 691,75	40,42	A	V	Livret A + 0,6	2,600	V	Livret A + 0,6	1,200	A-1	EUR	957,94	1 266,62
TERRITOIRE HABITAT 90	2011	P	REAMENAGEMENT DE LA DETTE	CDC	115 242,59	95 711,26	37,65	T	V	Livret A + (-0,2)	1,800	V	Livret A + (-0,2)	0,340	A-1	EUR	352,38	2 362,32
TERRITOIRE HABITAT 90	2011	P	Compactage n°6/3 contrats	CDC	152 524,54	52 836,47	4,17	A	F	Taux fixe à 0,71 %	0,710	F	Taux fixe à 0,71 %	2,830	A-1	EUR	1 705,82	11 535,60

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garant	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TERRITOIRE HABITAT 90	2010	P	Compactage 17 divers emprunts	CDC	6 986 521,03	5 740 829,04	29,92	A	V	Inflation INSEE hors tabac	1,350	V	Inflation INSEE hors tabac	1,970	A-2	EUR	120 300,87	137 137,81
TERRITOIRE HABITAT 90	2011	P	16 logts PLUS Les Carrés de la Miotte	CDC	567 797,50	472 801,63	30,75	A	V	Livret A + 0.4	2,650	V	Livret A + 0.4	1,090	A-1	EUR	5 582,53	12 635,55
TERRITOIRE HABITAT 90	2011	P	8 logts PLA1 1 rue Naegelen BELFORT	CDC	184 492,50	150 106,75	30,75	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,490	A-1	EUR	849,95	4 430,00
TERRITOIRE HABITAT 90	2011	P	4 logts PLUS Les Carrés des Hauts d'Evette	CDC	149 856,50	125 697,62	30,75	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,290	A-1	EUR	1 740,77	3 248,38
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	Réhabilitation 114 logts rue Payot BELFORT	CDC	330 000,00	165 611,35	6,08	A	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	A-1	EUR	3 563,24	21 927,43
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	7 logts 32 rue Commandos d'Afrique CRAVANCHE	CDC	249 730,00	213 174,82	31,08	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,120	A-1	EUR	2 949,39	5 298,71
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	7 logts 32 rue Commandos d'Afrique CRAVANCHE	CDC	55 326,00	49 493,97	41,08	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,120	A-1	EUR	679,94	871,71
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	3 logts 32 rue Commandos d'Afrique CRAVANCHE	CDC	91 189,50	75 789,07	31,08	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,320	A-1	EUR	428,72	2 160,71
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	3 logts 32 rue Commandos d'Afrique CRAVANCHE	CDC	20 958,50	18 278,50	41,08	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,320	A-1	EUR	102,65	385,94
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	8 logts Les Carrés de Belle Vue DANJOUTIN	CDC	291 274,00	248 637,65	31,08	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,120	A-1	EUR	3 440,04	6 180,19
TERRITOIRE HABITAT 90	2011	P	4 pavillons personnes âgées	CDC	35 638,00	30 047,81	30,08	A	V	Livret A + 0.6	2,350	V	Livret A + 0.6	1,120	A-1	EUR	416,13	776,52
TERRITOIRE HABITAT 90	2011	P	4 pavillons personnes âgées Pommes d'Or	CDC	110 004,00	89 963,89	30,08	A	V	Livret A + (-0.2)	1,550	V	Livret A + (-0.2)	0,320	A-1	EUR	509,40	2 655,04
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	72 logts 32 à 49 rue de la Paix BELFORT	CDC	450 000,00	225 833,68	6,25	A	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	F	Taux fixe à 1.9 %	1,900	A-1	EUR	4 858,96	29 901,04
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	13 logts rue des Rossignols MORVILLARS	CDC	392 054,00	334 665,61	31,25	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,160	A-1	EUR	4 630,29	8 318,51

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	5 logts rue des Rossignols MORVILLARS	CDC	126 572,50	105 196,46	31,25	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,360	A-1	EUR	595,08	2 999,10
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	5 logts rue des Rossignols MORVILLARS	CDC	41 041,00	35 792,98	41,25	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,360	A-1	EUR	201,02	755,74
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	125 studios FJT 6 rue de Madrid Belfort	CDC	10 000,00	7 277,00	16,25	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,160	A-1	EUR	103,35	378,58
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	4 logts 12 rue de Strasbourg BELFORT	CDC	29 502,00	25 086,32	31,58	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,250	A-1	EUR	347,08	623,55
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	4 logts 12 rue de Strasbourg BELFORT	CDC	35 182,50	31 361,02	41,58	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,240	A-1	EUR	430,83	552,35
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	3 logts 29 rue du Ballon	CDC	84 900,00	72 192,71	31,58	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,250	A-1	EUR	998,83	1 794,44
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	3 logts 29 rue du Ballon	CDC	48 300,00	43 053,74	41,58	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,240	A-1	EUR	591,46	758,28
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	20 logts ZAC du Parc à Ballons	CDC	500 000,00	425 163,19	31,67	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,270	A-1	EUR	5 882,37	10 567,94
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	12 logts ZAC du Parc à Ballons	CDC	234 642,50	194 169,78	31,67	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,470	A-1	EUR	1 098,38	5 535,68
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	12 logts ZAC du Parc à Ballons	CDC	104 498,50	90 755,98	41,67	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,470	A-1	EUR	509,70	1 916,25
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	6 logements PLUS 17 rue Basse Bourgogne	CDC	156 561,50	133 128,38	31,75	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,290	A-1	EUR	1 841,91	3 309,07
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	6 logements PLUS 17 rue Basse part foncière	CDC	70 512,50	62 853,53	41,75	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,290	A-1	EUR	863,47	1 107,01
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	1 logement PLAI 17 rue Basse Bourgogne	CDC	29 979,50	24 808,44	31,75	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,490	A-1	EUR	140,34	707,28
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	1 logement PLAI 17 rue Basse Bourgogne	CDC	13 834,50	12 015,13	41,75	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,490	A-1	EUR	67,48	253,69
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	4 logts PLUS 14 rue de Valenciennes Belfort	CDC	81 382,00	69 201,28	31,83	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,310	A-1	EUR	957,44	1 720,08
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	4 logts PLUS 14 rue de Valenciennes Belfort	CDC	71 065,50	63 346,49	41,83	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,310	A-1	EUR	870,24	1 115,68

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	2 logts PLAI 14 rue de Valenciennes Belfort	CDC	26 447,00	21 885,26	31,83	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,510	A-1	EUR	123,80	623,94
TERRITOIRE HABITAT 90	2012	P	2 logts PLAI 14 rue de Valenciennes Belfort	CDC	24 877,50	21 605,87	41,83	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,510	A-1	EUR	121,34	456,20
TERRITOIRE HABITAT 90	2013	P	Achat patrimoine SNI 35 lgts 4 à 9 rue Lavie Danjoutin	CDC	1 225 902,00	1 036 733,06	27,00	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	14 405,02	30 305,37
TERRITOIRE HABITAT 90	2013	P	Réhabilitation 18 logts 1 à 5 rue Colette Belfort	CDC	187 250,50	105 665,26	7,50	A	V	Livret A + 0.6	2,350	V	Livret A + 0.6	1,230	A-1	EUR	1 594,27	12 428,84
TERRITOIRE HABITAT 90	2013	P	4 logts les Carrés des Vosges rue de la 1ère Armée Belfort	CDC	140 599,00	121 470,64	32,67	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,270	A-1	EUR	1 679,10	2 906,83
TERRITOIRE HABITAT 90	2013	P	4 logts les Carrés des Vosges rue de la 1ère Armée Belfort	CDC	71 866,50	64 644,85	42,67	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,270	A-1	EUR	887,61	1 103,94
TERRITOIRE HABITAT 90	2013	P	6 logts 8 rue de Londres	CDC	64 075,00	55 357,66	32,67	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,270	A-1	EUR	765,21	1 324,73
TERRITOIRE HABITAT 90	2013	P	6 logts 8 rue de Londres	CDC	31 906,00	28 699,84	42,67	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,270	A-1	EUR	394,07	490,11
TERRITOIRE HABITAT 90	2013	P	6 logts 8 rue de Londres	CDC	111 231,50	93 801,79	32,67	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,470	A-1	EUR	530,13	2 585,89
TERRITOIRE HABITAT 90	2013	P	6 logts 8 rue de Londres	CDC	57 530,00	50 559,91	42,67	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,470	A-1	EUR	283,80	1 039,75
TERRITOIRE HABITAT 90	2013	P	24 logts 17-19-21 rue de la Poissonnerie Belfort	CDC	184 400,50	103 306,66	7,67	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,270	A-1	EUR	1 558,69	12 151,40
TERRITOIRE HABITAT 90	2013	P	logts les Carrés de la Baroche Roppe	CDC	91 681,50	79 208,31	32,67	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,270	A-1	EUR	1 094,90	1 895,48
TERRITOIRE HABITAT 90	2013	P	logts les Carrés de la Baroche Roppe	CDC	45 560,50	40 982,26	42,67	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,270	A-1	EUR	562,71	699,86
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	Logts 5 bis rue de Wissembourg Belfort	CDC	168 590,50	149 827,72	33,33	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,180	A-1	EUR	2 069,24	3 449,13
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	Logts 5 bis rue de Wissembourg Belfort	CDC	69 481,00	63 871,68	43,33	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,180	A-1	EUR	876,52	1 055,57
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	Logts 5 bis rue de Wissembourg Belfort	CDC	111 071,50	96 648,89	33,33	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,380	A-1	EUR	545,75	2 577,28
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	Logts 5 bis rue de Wissembourg Belfort	CDC	42 906,50	38 647,07	43,33	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,380	A-1	EUR	216,82	773,91

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	8 Logts 7 rue de Wissembourg Belfort	CDC	18 908,00	16 803,69	33,33	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,180	A-1	EUR	232,07	386,84
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	8 Logts 7 rue de Wissembourg Belfort	CDC	44 016,00	40 462,50	43,33	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,180	A-1	EUR	555,27	668,70
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	8 Logts 7 rue de Wissembourg Belfort	CDC	33 586,00	29 224,86	33,33	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,380	A-1	EUR	165,03	779,32
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	8 Logts 7 rue de Wissembourg Belfort	CDC	61 815,50	55 678,92	43,33	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,380	A-1	EUR	312,37	1 114,97
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	Logts 21 rue de Valenciennes Belfort	CDC	38 770,50	34 455,66	33,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	475,86	793,19
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	Logts 21 rue de Valenciennes Belfort	CDC	62 092,00	57 079,20	43,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	783,31	943,31
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	Logts 21 rue de Valenciennes Belfort	CDC	9 414,50	8 192,04	33,00	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	46,26	218,45
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	Logts 21 rue de Valenciennes Belfort	CDC	16 470,00	14 834,99	43,00	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	83,23	297,07
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	Logts les Carrés du Haut Plateau Essert	CDC	381 072,50	338 662,17	33,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	4 677,19	7 796,21
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	Logts les Carrés du Haut Plateau Essert	CDC	179 968,00	165 438,86	43,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	2 270,34	2 734,10
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	Logts les Carrés du Haut Plateau Essert	CDC	202 677,50	176 359,85	33,00	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	995,85	4 702,88
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	VEFA 16 LGTS 4-6-8-10 RUE DES PRES COUTRAI A ESSERT	CDC	94 282,00	84 922,39	43,00	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	476,43	1 700,57
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	Logts 8 rue Scheurer Kestner Belfort	CDC	213 335,50	189 592,95	33,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	2 616,43	4 364,55
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	logts 8 rue Scheurer Kestner Belfort	CDC	71 112,00	65 370,99	43,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	897,10	1 080,35
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	2 logts 14 rue Henriot Valdoie	CDC	61 500,00	54 655,54	33,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	754,84	1 258,21
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	2 logts 14 rue Henriot Valdoie	CDC	23 000,00	21 143,18	43,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	290,15	349,42
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	4 Logts ZAC les Grands Grosseillers Dorans	CDC	119 551,50	106 246,37	33,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 467,35	2 445,86
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	4 Logts ZAC les Grands Grosseillers Dorans	CDC	54 042,50	49 679,56	43,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	681,76	821,02

- 787 -

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant Initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En Intérêts (8)	En capital
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	4 Logts ZAC les Grands Groselliers Dorans	CDC	35 198,50	30 627,98	33,00	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	172,95	816,74
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	4 Logts ZAC les Grands Groselliers Dorans	CDC	16 207,50	14 598,55	43,00	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	81,90	292,34
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	4 logts 3 rue Koechlin Belfort	CDC	102 235,50	90 857,51	33,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	1 254,82	2 091,60
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	4 logts 3 rue Koechlin Belfort	CDC	42 265,00	38 852,87	43,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	533,18	642,10
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	4 logts 3 rue Koechlin Belfort	CDC	95 238,00	82 871,35	33,00	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	467,95	2 209,88
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	4 logts 3 rue Koechlin Belfort	CDC	38 726,50	34 882,03	43,00	A	V	Livret A + (-0.2)	1,050	V	Livret A + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	195,70	698,51
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	réhab 68 logts 10-12-14-16-18-20 et 17A-17B-17C-17D rue de la Paix	CDC	476 000,00	289 862,21	8,00	A	V	Livret A + (-0.25)	0,500	V	Livret A + (-0.25)	0,500	A-1	EUR	1 606,37	31 411,07
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	réhab 68 logts 10 rue de la Paix	CDC	350 000,00	220 049,51	8,00	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	3 279,04	22 842,28
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	40 logts 1-3 rue Joliot Curie et 52-58 rue Foltz Belfort	CDC	272 500,00	171 324,26	8,33	A	V	Livret A + 0.6	1,850	V	Livret A + 0.6	1,190	A-1	EUR	2 552,97	17 784,35
TERRITOIRE HABITAT 90	2015	P	3 Lgts 33 rue du Bosmont Danjoutin	CDC	49 341,50	42 951,34	34,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,340	A-1	EUR	243,35	1 293,60
TERRITOIRE HABITAT 90	2015	P	3 Lgts 33 rue du Bosmont Danjoutin	CDC	30 697,50	27 466,39	44,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,340	A-1	EUR	154,68	656,47
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	5 lgts ancien Presbytère Bernont	CDC	26 456,00	22 338,46	33,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,530	A-1	EUR	126,67	691,26
TERRITOIRE HABITAT 90	2014	P	5 lgts ancien presbytere Bernont	CDC	59 394,00	51 108,36	33,92	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	1,330	A-1	EUR	709,04	1 412,60
TERRITOIRE HABITAT 90	2015	P	Réhab lgts 1 au 13 et 2 rue Sangnier Belfort	CDC	678 255,00	459 016,56	9,50	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	1,230	A-1	EUR	6 798,80	44 597,95
TERRITOIRE HABITAT 90	2015	P	Réhab lgts 2 au 8 rue Saint Saens Belfort	CDC	953 250,00	708 121,26	14,50	A	V	Livret A + (-0.45)	0,550	V	Livret A + (-0.45)	0,160	A-1	EUR	2 271,43	49 019,65
TERRITOIRE HABITAT 90	2015	P	82 Logts 10-12-14-16 et 11-13-15 rue Dardel Belfort	CDC	676 500,00	457 828,85	9,17	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	1,140	A-1	EUR	6 781,21	44 482,55

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garant	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TERRITOIRE HABITAT 90	2015	P	36 LGTS 1-3-5-7 RUE SAINT SAENS ET 4-6 RUE SANGNIER A BELFORT	CDC	444 400,00	302 018,07	9,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,330	A-1	EUR	4 467,51	28 908,08
TERRITOIRE HABITAT 90	2016	P	106 LGTS QUARTIER PEPINIERE A BELFORT	CDC	795 000,00	577 121,74	10,00	A	V	Livret A + (-0.75)	0,000	V	Livret A + (-0.75)	0,000	A-1	EUR	0,00	54 060,71
TERRITOIRE HABITAT 90	2016	P	36 LGTS 1-3-5-7 RUE SAINT SAENS ET 4-6 RUE SANGNIER A BELFORT	CDC	683 000,00	508 601,61	10,00	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,350	A-1	EUR	7 481,36	44 091,46
TERRITOIRE HABITAT 90	2008	P	Berges de la Vaire/ZAC Rosemontoise	CDC	15 490,00	9 723,56	37,75	A	V	Livret A	4,600	V	Livret A	1,290	A-1	EUR	137,76	480,54
TERRITOIRE HABITAT 90	2008	P	Berges de la Vaire/ZAC Rosemontoise	CDC	54 215,00	34 032,44	37,75	A	V	Livret A	4,600	V	Livret A	1,290	A-1	EUR	482,15	1 681,88
TERRITOIRE HABITAT 90	2009	P	6 logts PLUS 14 rue Oscar Ehret VALDOIE	CDC	46 470,00	33 254,48	38,58	A	V	Livret A	2,350	V	Livret A	1,250	A-1	EUR	465,16	1 201,41
TERRITOIRE HABITAT 90	2011	P	4 pavillons personnes âgées Pomme d'Or	CDC	23 235,00	17 828,66	40,08	A	V	Livret A	2,350	V	Livret A	1,120	A-1	EUR	248,80	600,71
TERRITOIRE HABITAT 90	2011	P	4 pavillons personnes âgées Pommes d'Or	CDC	23 235,00	18 239,06	40,08	A	V	Livret A	1,550	V	Livret A	0,320	A-1	EUR	103,37	555,11
TERRITOIRE HABITAT 90	2016	P	32 LGTS 5-7-8-10 RUE JOLIOT CURIE A BELFORT	CDC	399 800,00	297 714,39	10,42	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,210	A-1	EUR	4 367,57	25 809,32
TERRITOIRE HABITAT 90	2017	P	222 LGTS 1-5, 9-17, 21-25, 27-39, 41-47, 49-53 RUE PAYOT A BELFORT	CDC	1 609 500,00	1 281 923,04	15,83	A	V	Livret A + (-0.45)	0,300	V	Livret A + (-0.45)	0,260	A-1	EUR	4 090,62	81 614,72
TERRITOIRE HABITAT 90	2017	P	222 LGTS 1-5, 9-17, 21-25, 27-39, 41-47, 49-53 RUE PAYOT A BELFORT	CDC	300 000,00	238 941,85	15,83	A	V	Livret A + (-0.45)	0,300	V	Livret A + (-0.45)	0,260	A-1	EUR	762,47	15 212,44

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En Intérêts (8)	En capital
TERRITOIRE HABITAT 90	2016	P	VEFA 2 LGTS VILLAS CASSIOPEE LE CLOS DE LA VIE TREVENANS	CDC	78 500,00	71 540,84	35,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,180	A-1	EUR	989,48	1 754,24
TERRITOIRE HABITAT 90	2016	P	VEFA 2 LGTS VILLAS CASSIOPEE LE CLOS DE LA VIE TREVENANS	CDC	39 500,00	36 757,89	45,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,180	A-1	EUR	505,55	690,36
TERRITOIRE HABITAT 90	2016	P	VEFA 8 LGTS RUE L'HERITIER A DORANS	CDC	242 908,50	221 374,23	35,42	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,200	A-1	EUR	3 061,83	5 428,27
TERRITOIRE HABITAT 90	2016	P	8 lgts VEFA Les Carrés des 5 fontaines Dorans	CDC	108 331,00	100 810,61	45,42	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,200	A-1	EUR	1 386,50	1 893,33
TERRITOIRE HABITAT 90	2016	P	8 lgts VEFA Les Carrés des 5 fontaines Dorans	CDC	73 235,00	65 882,02	35,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,410	A-1	EUR	372,45	1 836,70
TERRITOIRE HABITAT 90	2016	P	VEFA 2 GTS LE CLOS DE LA VIE A TREVENANS	CDC	33 050,50	30 381,82	45,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,400	A-1	EUR	170,76	666,35
TERRITOIRE HABITAT 90	2017	P	222 LGTS 1-5, 9-17, 21-25, 27-39, 41-47, 49-53 RUE PAYOT A BELFORT	CDC	2 457 500,00	2 061 964,26	16,33	A	V	Livret A	0,250	V	Livret A	0,990	A-1	EUR	21 256,10	114 419,31
TERRITOIRE HABITAT 90	2017	P	11 pavillons 1-3 à 10 -12-14 rue Vivaldi à BOUROGNE	CDC	94 704,00	89 784,77	46,42	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,200	A-1	EUR	1 234,33	1 647,34
TERRITOIRE HABITAT 90	2017	P	11 pavillons 1-3 à 10 -12-14 rue Vivaldi à BOUROGNE	CDC	177 879,50	166 085,24	36,42	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,200	A-1	EUR	2 295,52	3 952,95
TERRITOIRE HABITAT 90	2017	P	11 pavillons 1-3 à 10 -12-14 rue Vivaldi à BOUROGNE	CDC	60 783,00	57 100,51	46,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,400	A-1	EUR	320,80	1 226,46
TERRITOIRE HABITAT 90	2017	P	11 pavillons 1-3 à 10 -12-14 rue Vivaldi à BOUROGNE	CDC	95 014,50	87 857,73	36,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,400	A-1	EUR	496,33	2 384,22
TERRITOIRE HABITAT 90	2017	P	60 LGTS 7 rue de Giromagny	CDC	243 000,00	192 927,47	11,50	A	V	(Livret A + (-0.75))-Floor --0.75 sur Livret A	0,000	V	(Livret A + (-0.75))-Floor --0.75 sur Livret A	0,000	A-1	EUR	0,00	16 607,25
TERRITOIRE HABITAT 90	2017	P	40 LGTS 2-4-6-8 rue Massenet à Belfort	CDC	402 068,50	325 359,40	11,50	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,230	A-1	EUR	4 740,12	25 760,50

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TERRITOIRE HABITAT 90	2017	P	8 LGTS 66 Ave du Général de Gaulle à Roppe	CDC	32 662,00	30 683,19	46,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,490	A-1	EUR	172,38	659,05
TERRITOIRE HABITAT 90	2017	P	8 LGTS 66 Ave du Général de Gaulle à Roppe	CDC	51 827,00	47 923,24	36,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,490	A-1	EUR	270,73	1 300,51
TERRITOIRE HABITAT 90	2017	P	8 LGTS 66 Ave du Général de Gaulle à Roppe	CDC	215 359,50	201 080,14	36,75	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,290	A-1	EUR	2 779,19	4 785,85
TERRITOIRE HABITAT 90	2017	P	8 LGTS 66 ave du Général de Gaulle à Roppe	CDC	132 254,50	125 384,78	46,75	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,290	A-1	EUR	1 723,75	2 300,52
TERRITOIRE HABITAT 90	2018	P	acquisition 12 LGTS VEFA "Les carrés de la Jonxion" rue des Alisiers à Moval	CDC	139 067,50	132 082,17	37,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,380	A-1	EUR	745,66	3 491,63
TERRITOIRE HABITAT 90	2018	P	acquisition 12 LGTS VEFA "Les carrés de la Jonxion" rue des Alisiers à Moval	CDC	65 501,50	62 854,81	47,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,380	A-1	EUR	352,98	1 322,78
TERRITOIRE HABITAT 90	2018	P	acquisition 12 LGTS VEFA "Les carrés de la Jonxion" rue des Alisiers à Moval	CDC	146 645,00	141 578,63	47,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,180	A-1	EUR	1 945,59	2 538,98
TERRITOIRE HABITAT 90	2018	P	acquisition 12 LGTS VEFA "Les carrés de la Jonxion" rue des Alisiers à Moval	CDC	318 872,00	304 815,42	37,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,180	A-1	EUR	4 210,15	7 047,32
TERRITOIRE HABITAT 90	2017	P	92 LGTS 2à8 et 10à16 rue du Stand et 13à15 rue du Bosmont à Danjoutin	CDC	288 664,50	229 182,35	11,83	A	V	(Livret A + (-0.75))-Floor -0.75 sur Livret A	0,000	V	(Livret A + (-0.75))-Floor -0.75 sur Livret A	0,000	A-1	EUR	0,00	19 728,08
TERRITOIRE HABITAT 90	2018	P	3 LGTS ancien presbytère à Phaffans	CDC	117 330,50	112 158,31	37,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,120	A-1	EUR	1 549,14	2 593,10
TERRITOIRE HABITAT 90	2018	P	3 LGTS ancien presbytère à Phaffans	CDC	10 587,00	10 221,24	47,08	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,120	A-1	EUR	140,46	183,30

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant Initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annulé garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TERRITOIRE HABITAT 90	2018	P	Amélioration d'une ferme et création 3 lgts 66 rue De Gaulle à Chatenois les Forges	CDC	23 911,50	22 710,44	37,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,380	A-1	EUR	128,21	600,36
TERRITOIRE HABITAT 90	2018	P	Amélioration d'une ferme et création 3 lgts 66 rue De Gaulle à Chatenois les Forges	CDC	8 949,50	8 587,88	47,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,380	A-1	EUR	48,23	180,74
TERRITOIRE HABITAT 90	2018	P	Amélioration d'une ferme et création 3 lgts 66 rue De Gaulle à Chatenois les Forges	CDC	63 163,00	60 378,63	37,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,180	A-1	EUR	833,96	1 395,96
TERRITOIRE HABITAT 90	2018	P	Amélioration d'une ferme et création 3 lgts 66 rue De Gaulle à Chatenois les Forges	CDC	22 007,00	21 246,69	47,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,180	A-1	EUR	291,97	381,03
TERRITOIRE HABITAT 90	2018	P	Réhab 10 lgts + création 1 lgt 5-6 rue Poincaré	CDC	187 425,00	163 675,21	12,83	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,310	A-1	EUR	2 370,52	11 918,85
TERRITOIRE HABITAT 90	2018	P	Réhab 10 lgts + création 1 lgt 5-6 rue Poincaré	CDC	34 141,00	32 426,11	37,83	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,510	A-1	EUR	183,06	857,19
TERRITOIRE HABITAT 90	2018	P	Réaménagement en TLA non modifié - EMP 13 : 8 lgts 13/15 Grande Rue Bermont	CDC	22 294,94	20 962,86	35,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,330	A-1	EUR	289,07	449,99
TERRITOIRE HABITAT 90	2019	P	Vezelois Vefa 4 lgts	CDC	19 422,00	19 029,44	48,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,290	A-1	EUR	57,88	392,56
TERRITOIRE HABITAT 90	2019	P	Vezelois Vefa 4 lgts	CDC	30 932,00	30 154,92	38,25	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,290	A-1	EUR	92,17	777,09
TERRITOIRE HABITAT 90	2019	P	2 lgts 19 rue Schewrer Kestner	CDC	37 639,33	36 232,84	21,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,250	A-1	EUR	508,13	1 406,49
TERRITOIRE HABITAT 90	2019	P	2 lgts 19 rue Schewrer Kestner	CDC	50 812,80	49 780,60	36,58	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,240	A-1	EUR	685,97	1 032,20
TERRITOIRE HABITAT 90	2019	P	Chatenois Forges const 8 lgts	CDC	51 303,50	50 266,56	48,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,280	A-1	EUR	129,69	1 036,95

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garant	Organisme prêteur ou chef de file	Montant Initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux Initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TERRITOIRE HABITAT 90	2019	P	Denney AA 3 lgts	CDC	64 609,50	63 189,30	38,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,040	A-1	EUR	548,26	1 420,21
TERRITOIRE HABITAT 90	2019	P	Vezeleis Vefa 4 lgts	CDC	65 163,50	64 040,42	48,25	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,990	A-1	EUR	475,75	1 123,08
TERRITOIRE HABITAT 90	2019	P	Essert const 12 lgts	CDC	77 304,50	75 742,03	48,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,270	A-1	EUR	124,40	1 562,48
TERRITOIRE HABITAT 90	2019	P	Chatenois Forges const 8 lgts	CDC	77 925,50	76 582,47	48,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,920	A-1	EUR	482,46	1 343,03
TERRITOIRE HABITAT 90	2019	P	Chatenois Forges const 8 lgts	CDC	78 381,50	76 412,38	38,33	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,280	A-1	EUR	198,13	1 969,13
TERRITOIRE HABITAT 90	2019	P	Denney AA 3 lgts	CDC	89 614,50	87 383,18	38,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	310,27	2 251,33
TERRITOIRE HABITAT 90	2019	P	Vezeleis Vefa 4 lgts	CDC	106 823,50	104 475,37	38,25	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,990	A-1	EUR	779,90	2 348,14
TERRITOIRE HABITAT 90	2019	P	Essert const 12 lgts	CDC	112 414,00	109 589,90	38,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,270	A-1	EUR	180,90	2 824,11
TERRITOIRE HABITAT 90	2019	P	Chatenois Forges const 8 lgts	CDC	125 779,50	123 014,69	38,33	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,920	A-1	EUR	778,73	2 764,81
TERRITOIRE HABITAT 90	2019	P	Essert const 12 lgts	CDC	177 359,00	174 302,25	48,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,970	A-1	EUR	698,58	3 056,75
TERRITOIRE HABITAT 90	2019	P	8 lgts 13 à 15 Grande Rue Bermonf	CDC	220 668,00	204 065,06	20,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,330	A-1	EUR	2 867,70	8 357,13
TERRITOIRE HABITAT 90	2019	P	Rehab 36 lgts Belfort Faidherb	CDC	252 000,00	234 604,14	13,75	A	V	(Livret A + (-0.75))-Floor -0.75 sur Livret A	0,000	V	(Livret A + (-0.75))-Floor -0.75 sur Livret A	0,000	A-1	EUR	0,00	17 395,86
TERRITOIRE HABITAT 90	2019	P	Essert const 12 lgts	CDC	267 539,50	261 658,60	38,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	0,970	A-1	EUR	1 053,79	5 880,90
TERRITOIRE HABITAT 90	2019	P	Rehab 36 lgts Belfort Faidherb	CDC	500 000,00	466 968,95	13,75	A	F	Taux fixe à 0.13 %	0,130	F	Taux fixe à 0.13 %	0,090	A-1	EUR	379,21	33 031,05
TERRITOIRE HABITAT 90	2020	P	Chatenois 8 lgts VEFA	CDC	57 343,50	57 343,50	49,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,300	V	Livret A + (-0.2)	0,100	A-1	EUR	0,00	0,00
TERRITOIRE HABITAT 90	2020	P	Argiesans 8 lgts VEFA	CDC	57 954,00	57 954,00	49,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,300	V	Livret A + (-0.2)	0,100	A-1	EUR	0,00	0,00
TERRITOIRE HABITAT 90	2020	P	Chatenois 8 lgts VEFA	CDC	82 798,50	82 798,50	39,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,300	V	Livret A + (-0.2)	0,100	A-1	EUR	0,00	0,00
TERRITOIRE HABITAT 90	2020	P	Argiesans 8 lgts VEFA	CDC	103 552,00	103 552,00	39,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,300	V	Livret A + (-0.2)	0,100	A-1	EUR	0,00	0,00
TERRITOIRE HABITAT 90	2020	P	Chatenois 8 lgts VEFA	CDC	106 512,50	106 512,50	49,17	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	0,380	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En Intérêts (8)	En capital
TERRITOIRE HABITAT 90	2020	P	Arglesans 8 lgts VEFA	CDC	108 777,00	108 777,00	49,17	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	0,380	A-1	EUR	0,00	0,00
TERRITOIRE HABITAT 90	2020	P	Chatenois 8 lgts VEFA	CDC	160 768,50	160 768,50	39,17	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	0,380	A-1	EUR	0,00	0,00
TERRITOIRE HABITAT 90	2020	P	Arglesans 8 lgts VEFA	CDC	200 640,00	200 640,00	39,17	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	0,380	A-1	EUR	0,00	0,00
TOTAL GENERAL					106 541 791,26	69 561 526,82											798 564,47	4 967 328,73

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	3 317 849,09
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	100 325,22
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	6 160 372,50
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	9 578 546,81
Recettes réelles de fonctionnement	II	75 834 230,47

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	12,63
-------------------------------------------------------------------------------	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
AMICALE DES RETRAITES	8 300,00	
APAT	2 000,00	
ASSOC JARDINS OUVRIERS	6 000,00	
BALISAGE 90	3 120,00	
BONUS TRACK	1 000,00	
ESTA	90 000,00	
FESTIVAL DES TOURELLES MORVILLARS	3 000,00	
INSERVET	2 500,00	
MEDEF	8 750,00	
RESEAU ENTREPRENDRE FC	5 000,00	
RESTOS DU CŒUR	2 000,00	
TERRITOIRE DE MUSIQUES EUROCKEENNES	80 000,00	
VIVRE ENSEMBLE	1 000,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
ABAD CHRISTIAN	250,00	
ALOUATNI MALIKA	250,00	
BERGEROT OLGA	782,00	
BOISSON MARIE THERESE	762,00	
BOURALY ANNIE	875,00	
CARDOT SIMON	5 000,00	
CHOULOT GEORGES	428,00	
DACHY PASCAL	1 000,00	
DRAVIGNEY BERNARD	2 000,00	
GARESSUS ODETTE ET MICHEL	918,00	
GASPARINI JEANNINE	1 000,00	
GEYER AGNES	1 114,00	
GOLDMAN MAEL	2 000,00	
HADJI NAOUI	1 000,00	
HESSLER STEPHANIE	250,00	
JACOULOT DENIS	1 000,00	
JUILLEROT MARIE THERESE	597,00	
LANE JEAN MICHEL	1 000,00	
LAURENT PERRIN NELLY	1 127,00	
MABARKI SAID	1 127,00	
MEHIRIS ABDESSAMED	250,00	
PETITPERRIN ODETTE	125,00	
SCHUSTER RENEE	540,00	
SCOTTO DI UCCIO SOPHIE	2 000,00	
SOUIDI HAYAT	1 000,00	
TOUCHANE ABDELHAKIM	250,00	
<u>Autres</u>		
BELFORT TOURISME	371 000,00	
BGE	35 496,09	
GAIA ENERGIES	10 000,00	
NEOLIA	26 100,00	
OPH 90	579 782,00	
SCI GOUJON LARRIERE LORACH	12 000,00	
SCI ZIEG	8 000,00	
SOLIHA DOUBS ET TERRITOIRE DE BELFORT	20 400,00	
UTBM	566 024,45	
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE	103 741,00	
<u>Départements</u>		
DEPARTEMENT 68	2 200 730,32	
DEPARTEMENT 90	138 600,00	
<u>Communes</u>		
COMMUNE ANDELNANS	4 868,60	

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMMUNE ANGEOT	20 736,32	
COMMUNE ARGIESANS	400,00	
COMMUNE AUTRECHENE	29 689,26	
COMMUNE BANVILLARS	21 100,00	
COMMUNE BAVILLIERS	2 100,00	
COMMUNE BELFORT	166 004,00	
COMMUNE BERMONT	9 923,50	
COMMUNE BESSONCOURT	150 000,00	
COMMUNE BETHONVILLIERS	24 655,13	
COMMUNE BOTANS	100,00	
COMMUNE BOUROGNE	1 500,00	
COMMUNE BUC	7 995,25	
COMMUNE CHARMOIS	200,00	
COMMUNE CHATENOIS LES FORGES	16 100,00	
COMMUNE CHEVREMONT	800,00	
COMMUNE DANJOUTIN	2 300,00	
COMMUNE DENNEY	17 231,90	
COMMUNE DORANS	500,00	
COMMUNE EGUENIGUE	27 545,78	
COMMUNE ELOIE	10 519,69	
COMMUNE ESSERT	17 500,00	
COMMUNE EVETTE SALBERT	4 214,90	
COMMUNE FONTAINE	51 920,28	
COMMUNE FONTENELLE	4 062,10	
COMMUNE FOUSSEMAGNE	11 688,48	
COMMUNE FRAIS	7 386,00	
COMMUNE LACOLLONGE	9 667,75	
COMMUNE LARIVIERE	2 549,25	
COMMUNE MENONCOURT	2 726,75	
COMMUNE MEROUX MOVAL	49 433,50	
COMMUNE MEZIRE	8 281,97	
COMMUNE MONTREUX CHÂTEAU	91 948,99	
COMMUNE MORVILLARD	37 306,00	
COMMUNE NOVILLARD	11 000,00	
COMMUNE OFFEMONT	3 200,00	
COMMUNE PEROUSE	116 297,21	
COMMUNE PETIT CROIX	22 952,50	
COMMUNE PHAFFANS	24 940,39	
COMMUNE REPPE	8 258,35	
COMMUNE ROPPE	46 536,24	
COMMUNE SERMAMAGNY	38 179,84	
COMMUNE TREVENANS	80 342,51	
COMMUNE URCEREY	100,00	
COMMUNE VALDOIE	39 753,48	
COMMUNE VAUTHIERMONT	11 646,70	
COMMUNE VETRIGNE	17 211,06	
COMMUNE VEZELOIS	4 486,21	
<u>Établissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
CCN VIADANSE	120 000,00	
HOPE 87	93 483,00	
MICRO CRECHE DE FONTAINE	39 119,00	
PMA	20 500,00	
PPRT BOUROGNE	3 487,92	
RAM DE LARIVIERE	21 674,00	
RPI REPPE FOUSSEMAGNE	10 582,00	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BAROCHE	36 932,00	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TILLEULS	55 172,00	
<u>Autres</u>		
ADIE	2 097,95	
ADNFC	475 000,00	
AUTB	625 000,00	
CCI 90	797,68	
CHAMBRE METIER ARTISANAT	5 000,00	
CMAI	1 586,98	
COOPILOTE	4 795,31	
FRANCHE COMTE ACTIVE	799,22	
INITIATIVE 25 90	599,41	
MIFE	6 763,96	
SMTC	30 914,04	
THEATRE GRANIT	648 000,00	Locaux : 198 600 € ; Autres frais : 74 558,98 €
UFR STGI	36 200,00	
UNIV FRANCHE COMTE	27 100,00	
TOTAL GENERAL	7 814 644,22	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D 03 2017/1 3.2 ACCOMPAGNER DEVELOPPEMENT	600 000,00	0,00	600 000,00	104 800,00	135 400,00	70 000,00	0,00
D 03 2017/9 3.3 RENOUVELLEMENT URBAIN	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D 03 2017/10 3.4 POURSUIVRE RENOUVELLEMENT	300 000,00	0,00	300 000,00	60 000,00	140 000,00	140 000,00	0,00
D 03 2017/2 4.1 DISPOSITIF COPROPRIETES FRAGILES	180 000,00	0,00	180 000,00	54 722,48	68 535,07	23 633,58	0,00
D 03 2017/8 4.12 ADAPTER LES LGTS PUBLICS	720 000,00	0,00	720 000,00	354 076,78	136 500,00	70 000,00	0,00
D 03 2017/3 4.3 REHABILITATION PARC PRIVE	649 220,00	0,00	649 220,00	105 019,00	100 000,00	31 847,00	0,00
D 03 2017/11 4.4 LUTTE CONTRE LA VACANCE	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D 03 2017/4 4.5 DISPOSITIF REQUALIFICATION	640 000,00	0,00	640 000,00	15 714,00	171 286,00	14 597,00	0,00
D 03 2017/5 4.6 FAVORISATION ACCESSION	280 000,00	0,00	280 000,00	12 000,00	24 000,00	12 000,00	0,00
D 03 2017/6 4.7 REEQUILIBRER PRODUCTION	282 000,00	0,00	282 000,00	92 500,00	45 400,00	19 900,00	0,00
D 03 2017/7 4.9 FAVORISER REHABILITATION	375 280,00	0,00	375 280,00	254 200,00	91 900,00	79 300,00	0,00
D 01 2017/1 E-ECOLEES	2 536 166,00	0,00	2 536 166,00	2 265 922,58	270 243,42	119 600,00	0,00
D 02 2017/1 FONDS D AIDES AUX COMMUNES	5 906 066,00	0,00	5 906 066,00	3 455 017,39	2 451 048,61	880 926,25	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette : GEMAPI			
Reste à employer au 01/01/N :			499 632,86
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
13	1321	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	162 160,00
13	1347	DSIL 2020	90 000,00
73	7318	ROLES SUPPLEMENTAIRES	3 671,00
73	7346	TAXE SUR LES MILIEUX AQUATIQUES	501 222,00
74	7478	SUBVENTION AGENCE DE L EAU	17 324,00
Total recettes			774 377,00
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
20	2031	FRAIS D ETUDE	33 962,40
204	204132	SUBVENTION EQUIPEMENT DEPARTEMENT	75 000,00
23	2312	SEUIL VALDOIE	132 352,84
23	2318	SEUIL VALDOIE	345 822,47
23	2318	MOE BARRAGE ETANG DES FORGES	17 400,00
011	615232	ENTRETIEN COURS D EAU	705,60
012	64111	REMUNERATION	41 970,60
65	65733	SUBVENTION DEPARTEMENT	25 000,00
Total dépenses			672 213,91
Reste à employer au 31/12/N :			601 795,95

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		499 632,86
TOTAL Recettes	774 377,00	Total Dépenses
		672 213,91
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		601 795,95

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		100,00	19,00	119,00	91,00	17,00	108,00
Adjoint adm principal 1ère cl	C	14,00	7,00	21,00	18,00	0,00	18,00
Adjoint adm principal 2ème cl	C	16,00	1,00	17,00	15,00	0,00	15,00
Adjoint administratif	C	21,00	2,00	23,00	22,00	0,00	22,00
Administrateur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaches terr. hors classe	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Territorial	A	19,00	3,00	22,00	9,00	12,00	21,00
Attaché principal	A	9,00	0,00	9,00	5,00	1,00	6,00
Directeur Cabinet	A	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	14,00	2,00	16,00	12,00	4,00	16,00
Rédacteur principal 1ère cl	B	2,00	2,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur principal 2ème cl	B	2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		159,00	7,00	166,00	145,00	10,00	155,00
Adjoint technique	C	45,00	0,00	45,00	40,00	0,00	40,00
Adjoint technique princ 1è cl	C	30,00	1,00	31,00	30,00	0,00	30,00
Adjoint technique princ 2è cl	C	43,00	4,00	47,00	45,00	0,00	45,00
Agent de Maîtrise	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise principal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Directrice Adjointe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	6,00	1,00	7,00	4,00	3,00	7,00
Ingénieur chef hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal	A	10,00	0,00	10,00	8,00	1,00	9,00
Technicien principal 1ère cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 2ème cl	B	8,00	0,00	8,00	7,00	1,00	8,00
Technicien territorial	B	7,00	1,00	8,00	3,00	5,00	8,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		19,00	0,00	19,00	18,00	1,00	19,00
Conseiller Territorial APS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conseiller des APS principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Educat. territ.APS princ 2è cl	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Educat.territ.APS princ 1er cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Educateur des APS 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial APS	B	8,00	0,00	8,00	7,00	1,00	8,00
FILIERE CULTURELLE (h)		82,00	1,00	83,00	60,00	16,00	76,00
Assist ens artist princ 1è cl	B	23,00	1,00	24,00	22,00	0,00	22,00
Assist ens artist princ 2è cl	B	31,00	0,00	31,00	19,00	7,00	26,00
Assist ens artistique	B	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Directeur de 2ème Catégorie	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Professeur Hors Classe	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Professeurs Classe Normale	A	18,00	0,00	18,00	12,00	6,00	18,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		9,00	1,00	10,00	7,00	0,00	7,00
Garde champêtre chef	C	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Garde champêtre chef principal	C	5,00	1,00	6,00	5,00	0,00	5,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Collaborateur de Cabinet	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directeur Cabinet	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Directrice Adjointe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		372,00	28,00	400,00	321,00	47,00	368,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Assist ens artist princ 2è cl	B	CULT	362.0	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assist ens artist princ 2è cl	B	CULT	356.0	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assist ens artist princ 2è cl	B	CULT	356.0	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assist ens artist princ 2è cl	B	CULT	356.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Assist ens artist princ 2è cl	B	CULT	356.0	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assist ens artist princ 2è cl	B	CULT	390.0	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assist ens artist princ 2è cl	B	CULT	436.0	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Assist ens artistique	B	CULT	343.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Assist ens artistique	B	CULT	343.0	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	390.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	545.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	605.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	450.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché Territorial	A	ADM	410.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	545.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	575.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	513.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	390.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Attaché Territorial	A	ADM	390.0	0,00	3-2 CDD à objet défini	CDD
Attaché principal	A	ADM	640.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Collaborateur de Cabinet	A	OTR		0,00	110 Collaborateurs de groupe de cabinets	CDD
Directeur Cabinet	A	OTR		0,00	110 Collaborateurs de groupe de cabinets	CDD
Directrice Adjointe	A	OTR		0,00	110 Collaborateurs de groupe de cabinets	CDD
Educateur territorial APS	B	SP	349.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Ingénieur	A	TECH	540.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Ingénieur	A	TECH	685.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Professeurs Classe Normale	A	CULT	422.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Professeurs Classe Normale	A	CULT	395.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Professeurs Classe Normale	A	CULT	422.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Professeurs Classe Normale	A	CULT	395.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Rédacteur	B	ADM	415.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Rédacteur	B	ADM	415.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Rédacteur	B	ADM	349.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Rédacteur	B	ADM	415.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Technicien principal 2ème cl	B	TECH	436.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Technicien territorial	B	TECH	355.0	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien territorial	B	TECH	349.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Technicien territorial	B	TECH	343.0	0,00	3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDD
Technicien territorial	B	TECH	369.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Technicien territorial	B	TECH	361.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		

GRAND BELFORT CA - BUDGET PRINCIPAL GBCA - CA - 2020

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
BOUDEVIN Nathalie	La valorisation de l'action locale de l'élu
CASTALDI Corinne	La valorisation de l'action locale de l'élu
CHEKOUAT Loubna	La valorisation de l'action locale de l'élu
DEHMECHE Samuel	La valorisation de l'action locale de l'élu
DORIAN Marianne	La valorisation de l'action locale de l'élu
HERZOG Jean-Marie	La valorisation de l'action locale de l'élu
HORLACHER Rachel	La valorisation de l'action locale de l'élu
IVOL Marie-Hélène	La valorisation de l'action locale de l'élu
JOLY Claude	La valorisation de l'action locale de l'élu
KIOUAS Bouabdallah	La valorisation de l'action locale de l'élu
KNEIP Tony	La valorisation de l'action locale de l'élu
ROBET Marie-Thérèse	La valorisation de l'action locale de l'élu
VIVOT Sébastien	La valorisation de l'action locale de l'élu
VOLA Yves	La valorisation de l'action locale de l'élu

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
- affermage	DSP PEPINIERE ENTREPRISES	BGE FRANCHE COMTE	ASSOCIATION	143 084,40
Détention d'une part du capital				
-	SEM TANDEM	TANDEM EX SEMPAT	SOCIETE	14 384 022,41
-	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT	ASSOCIATION	5 000,00
-	SODEB	SODEB	SOCIETE	30 600,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	ADOMA	ADOMA	ASSOCIATION	292 535,84
-	ICF NORD EST	ICF NORD EST	SA HLM	2 891 602,80
-	NEOLIA	NEOLIA	SA HLM	14 625 294,03
-	TERRITOIRE HABITAT 90	TERRITOIRE HABITAT 90	SA HLM	33 239 675,17
-	FONCIERE D HABITAT ET HUMANISME	FONCIERE D HABITAT ET HUMANISME	SA HLM	49 279,47
-	SEM TANDEM	SEM TANDEM	SOCIETE	15 995 743,20
-	SODEB	SODEB	SOCIETE	2 467 395,66
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	ADNFC	AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU NORD FRANCHE COMTE	ASSOCIATION	475 000,00
-	AUTB	AGENCE URBANISME TERRITOIRE DE BELFORT	ASSOCIATION	625 000,00
-	POLE METROPOLITAIN	POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE COMTE	COLLECTIVITE TERRITORIALE	149 707,00
-	ESTA	ESTA	ASSOCIATION	90 000,00
-	ECO CAMPUS	ECO CAMPUS	COLLECTIVITE TERRITORIALE	490 000,00
-	UTBM	UTBM	ASSOCIATION	566 024,45
-	BELFORT TOURISME	BELFORT TERRITOIRE DE TOURISME	ASSOCIATION	371 000,00
-	THEATRE GRANIT	THEATRE GRANIT	ASSOCIATION	648 000,00
-	CCN VIADANSE	CCN VIADANSE	ASSOCIATION	120 000,00
-	EUROCKEENNE	TERRITOIRE DE MUSIQUE	ASSOCIATION	80 000,00
-	HOPE 87	HOPE 87 BURKINA FASO	ASSOCIATION	93 483,00
-	CD 68	DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN	COLLECTIVITE TERRITORIALE	2 200 730,32
-	COMMUNE DE BELFORT	COMMUNE DE BELFORT	COLLECTIVITE TERRITORIALE	100 000,00
-	REGION BFC	REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE	COLLECTIVITE TERRITORIALE	103 741,00
-	CD 90	DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT	COLLECTIVITE TERRITORIALE	138 600,00
Autres				
-	SODEB	SODEB ZAC PLUTONS	SOCIETE	400 000,00
-	SODEB	SODEB TECHNOM	SOCIETE	82 600,00

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
SCOT	01/01/2017	SANS FISCALITE PROPRE	48 220,96
SDIS	01/01/2017	SANS FISCALITE PROPRE	5 787 234,00
POLE METROPOLITAIN NORD FRANCHE COMTE	01/01/2017	SANS FISCALITE PROPRE	149 707,00
SMTC	01/01/2017	SANS FISCALITE PROPRE	30 914,04
SMGPAP	01/01/2017	SANS FISCALITE PROPRE	1 084 674,37
SIABEM	01/01/2017	SANS FISCALITE PROPRE	348,00
SERTRID	01/01/2017	SANS FISCALITE PROPRE	0,00
SYNDICAT MIXTE TERRITOIRE D ENERGIE 90	01/01/2017	SANS FISCALITE PROPRE	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	47 806 529,05	32 505 533,79	10 640 755,43	4 660 239,83
RECETTES	47 806 529,05	32 530 962,53	6 766 114,34	8 509 452,18
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	78 901 308,98	75 691 422,42	0,00	3 209 886,56
RECETTES	78 901 308,98	77 119 822,64	0,00	1 781 486,34

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : BUDGET ANNEXE EAU / N°SIRET : 20006905200096				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 444 794,49	5 188 118,52	565 877,62	2 690 798,35
RECETTES	8 444 794,49	5 480 088,39	378 519,00	2 586 187,10
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 587 763,50	9 081 344,36	0,00	3 506 419,14
RECETTES	12 587 763,50	11 183 253,36	0,00	1 404 510,14

BUDGET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT / N°SIRET : 20006905200070				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 768 816,82	5 702 027,69	1 403 331,05	1 663 458,08
RECETTES	8 768 816,82	6 803 309,80	249 686,00	1 715 821,02
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 345 022,82	10 756 517,02	0,00	1 588 505,80
RECETTES	12 345 022,82	11 213 553,00	0,00	1 131 469,82

BUDGET : BUDGET ANNEXE LOT. SENARMONT / N°SIRET : 20006905200047				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	32 000,00	665,84	0,00	31 334,16
RECETTES	32 000,00	31 938,49	0,00	61,51

BUDGET : BUDGET ANNEXE LOT. LES ERRUES / N°SIRET : 20006905200062				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	666 512,62	624 759,82	0,00	41 752,80
RECETTES	666 512,62	581 833,62	0,00	84 679,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	604 848,46	601 949,88	0,00	2 898,58
RECETTES	604 848,46	599 817,95	0,00	5 030,51

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	65 686 652,98	44 020 439,82	12 609 964,10	9 056 249,06
RECETTES	65 686 652,98	45 396 194,34	7 394 319,34	12 896 139,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	104 470 943,76	96 131 899,52	0,00	8 339 044,24
RECETTES	104 470 943,76	100 148 385,44	0,00	4 322 558,32
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	170 157 596,74	140 152 339,34	12 609 964,10	17 395 293,30
TOTAL GENERAL DES RECETTES	170 157 596,74	145 544 579,78	7 394 319,34	17 218 697,62

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	65 686 652,98	44 020 439,82	12 609 964,10	9 056 249,06
RECETTES	65 686 652,98	45 396 194,34	7 394 319,34	12 896 139,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	104 470 943,76	96 131 899,52	0,00	8 339 044,24
RECETTES	104 470 943,76	100 148 385,44	0,00	4 322 558,32
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	170 157 596,74	140 152 339,34	12 609 964,10	17 395 293,30
TOTAL GENERAL DES RECETTES	170 157 596,74	145 544 579,78	7 394 319,34	17 218 697,62

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	133 602 536,00	1,49	10,41	0,00	13 908 024,00	1,00
TFPB	138 653 319,00	1,93	3,00	235,20	4 159 600,00	242,00
TFPNB	792 764,00	1,28	5,17	0,00	40 986,00	1,00
CFE	46 576 895,00	1,69	29,56	0,00	13 768 130,00	2,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) :

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006905200096	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI GRAND BELFORT CA
---------------------------------------	---------------------------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE : SGC BELFORT 1

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : BUDGET ANNEXE EAU (2)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	
Modalités de vote du budget	4
II - Présentation générale du compte administratif	
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du compte administratif	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	24
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	25
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	29
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	31
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	32
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	36
A8.3 - Opérations liées aux cessions	37
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	38
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	41

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

43

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	9 081 344,36	G	11 183 253,36	G-A	2 101 909,00
	Section d'investissement	B	5 188 118,52	H	5 480 088,39	H-B	291 969,87

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 647 643,50 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 580 265,68 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	15 849 728,56	Q=	18 310 985,25	=Q-P	2 461 256,69
		A+B+C+D		G+H+I+J			

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement		F	565 877,62	L	378 519,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	565 877,62	= K+L	378 519,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	9 081 344,36	= G+I+K	12 830 896,86	3 749 552,50	
	Section d'investissement	= B+D+F	7 334 261,82	= H+J+L	5 858 607,39	-1 475 654,43	
	TOTAL CUMULE	=	16 415 606,18	=	18 689 504,25	2 273 898,07	
		A+B+C+D+E+F		G+H+I+J+K+L			

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	378 519,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	378 519,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE EAU - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	127 817,96	0,00
21	Immobilisations corporelles	60 795,17	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	377 264,49	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 673 725,00	2 827 849,37	266 554,44	0,00	579 321,19
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 720 790,00	2 426 283,22	0,00	0,00	294 506,78
014	Atténuations de produits	1 050 000,00	1 000 434,00	0,00	0,00	49 566,00
65	Autres charges de gestion courante	389 849,00	375 002,36	0,00	0,00	14 846,64
Total des dépenses de gestion courante		7 834 364,00	6 629 568,95	266 554,44	0,00	938 240,61
66	Charges financières	348 600,00	226 133,39	45 205,75	0,00	77 260,86
67	Charges exceptionnelles	182 500,00	173 865,68	0,00	0,00	8 634,32
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		8 365 464,00	7 029 568,02	311 760,19	0,00	1 024 135,79
023	Virement à la section d'investissement (4)	2 453 899,50				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 768 400,00	1 740 016,15			28 383,85
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		4 222 299,50	1 740 016,15			2 482 283,35
TOTAL		12 587 763,50	8 769 584,17	311 760,19	0,00	3 506 419,14
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	10 281 910,00	10 808 518,97	0,00	0,00	-526 608,97
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,85	0,00	0,00	9,15
Total des recettes de gestion courante		10 282 920,00	10 808 518,92	0,00	0,00	-525 599,82
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	24 389,00	33 423,54	0,00	0,00	-9 034,54
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	145 611,00	145 611,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		10 452 920,00	10 987 554,36	0,00	0,00	-534 634,36
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	487 200,00	195 699,00			291 501,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		487 200,00	195 699,00			291 501,00
TOTAL		10 940 120,00	11 183 253,36	0,00	0,00	-243 133,36
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 647 643,50				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	475 320,57	131 959,33	127 817,96	215 543,28
21	Immobilisations corporelles	905 043,09	641 608,69	60 795,17	202 639,23
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 216 965,15	2 643 115,17	377 264,49	196 585,49
	Total des opérations d'équipement	4 597 328,81	3 416 683,19	565 877,62	614 768,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 680 000,00	1 554 626,58	0,00	125 373,42
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	1 680 000,00	1 554 626,58	0,00	125 373,42
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 277 328,81	4 971 309,77	565 877,62	740 141,42
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	487 200,00	195 699,00		291 501,00
041	Opérations patrimoniales (2)	100 000,00	21 109,75		78 890,25
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	587 200,00	216 808,75		370 391,25
	TOTAL	6 864 528,81	5 188 118,52	565 877,62	1 110 532,67
	Pour information	1 580 265,68			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 374 919,00	993 647,00	378 519,00	2 753,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 952 260,50	1 930 000,00	0,00	22 260,50
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 327 179,50	2 923 647,00	378 519,00	25 013,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	795 315,49	795 315,49	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	795 315,49	795 315,49	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 122 494,99	3 718 962,49	378 519,00	25 013,50
021	Virement de la section d'exploitation (2)	2 453 899,50			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 768 400,00	1 740 016,15		28 383,85
041	Opérations patrimoniales (2)	100 000,00	21 109,75		78 890,25
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 322 299,50	1 761 125,90		2 561 173,60
	TOTAL	8 444 794,49	5 480 088,39	378 519,00	2 586 187,10
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces de la part de sa collectivité de rattachement et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 094 403,81		3 094 403,81
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 426 283,22		2 426 283,22
014	Atténuations de produits	1 000 434,00		1 000 434,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	375 002,36		375 002,36
66	Charges financières	271 339,14	0,00	271 339,14
67	Charges exceptionnelles	173 865,68	0,00	173 865,68
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 740 016,15	1 740 016,15
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	7 341 328,21	1 740 016,15	9 081 344,36

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
----------------------------------------------------	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 081 344,36
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	195 699,00	195 699,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 554 626,58	0,00	1 554 626,58
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	131 959,33	0,00	131 959,33
21	Immobilisations corporelles (6)	641 608,69	0,00	641 608,69
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 643 115,17	21 109,75	2 664 224,92
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	4 971 309,77	216 808,75	5 188 118,52

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	1 580 265,68
----------------------------------------------------	---------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	6 768 384,20
----------------------------------------------------	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	10 808 518,97		10 808 518,97
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,85		0,85
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	33 423,54	195 699,00	229 122,54
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	145 611,00	0,00	145 611,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		10 987 554,36	195 699,00	11 183 253,36

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	1 647 643,50
-----------------------------------------------------	---------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 830 896,86
---------------------------------------------------	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	993 647,00	0,00	993 647,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 930 000,00	0,00	1 930 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	21 109,75	21 109,75
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 737 085,15	1 737 085,15
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			2 931,00	2 931,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		2 923 647,00	1 761 125,90	4 684 772,90

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
-------------------------------------------------------	-------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	795 315,49
------------------------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 480 088,39
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	3 673 725,00	2 827 849,37	266 554,44	0,00	579 321,19
604	Achats d'études, prestations de services	6 000,00	4 050,00	0,00	0,00	1 950,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	2 098 297,21	1 640 621,57	190 156,60	0,00	267 519,04
6062	Produits de traitement	86 363,28	73 832,52	12 530,76	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	68 362,13	35 462,93	2 562,20	0,00	30 337,00
6064	Fournitures administratives	14 928,50	4 617,85	4 768,47	0,00	5 542,18
8068	Autres matières et fournitures	9 743,15	1 693,45	0,00	0,00	8 049,70
611	Sous-traitance générale	2 300,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	1 100,00	830,09	0,00	0,00	289,91
6135	Locations mobilières	5 867,85	4 474,68	427,80	0,00	965,37
6137	Redevances, droits de passage, servitude	6 000,00	756,51	550,00	0,00	4 693,49
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	770,64	0,00	0,00	-770,64
61523	Entretien, réparations réseaux	27 000,00	23 172,51	0,00	0,00	3 827,49
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	90 447,91	53 089,09	15 956,24	0,00	21 402,58
61551	Entretien matériel roulant	26 524,78	26 524,78	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	28 700,00	20 067,63	5 564,00	0,00	3 068,37
6156	Maintenance	26 200,00	7 865,55	0,00	0,00	18 334,45
618	Divers	18 282,40	0,00	0,00	0,00	18 282,40
6226	Honoraires	5 802,79	4 835,66	0,00	0,00	967,13
6228	Divers	91 065,00	72 271,48	17 653,71	0,00	1 139,81
6231	Annonces et insertions	22 500,00	3 690,00	0,00	0,00	18 810,00
6233	Foires et expositions	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00	2 461,00	0,00	0,00	3 539,00
6237	Publications	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6241	Transports sur achats	1 000,00	50,00	0,00	0,00	950,00
6251	Voyages et déplacements	1 250,00	249,52	0,00	0,00	1 000,48
6256	Missions	250,00	17,50	0,00	0,00	232,50
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	2 991,22	300,00	0,00	26 708,78
6262	Frais de télécommunications	28 000,00	16 292,60	3 160,55	0,00	8 546,85
627	Services bancaires et assimilés	15 000,00	4 082,37	0,00	0,00	10 917,63
6281	Concours divers (cotisations)	7 100,00	6 496,19	0,00	0,00	603,81
6287	Remboursements de frais	500 000,00	418 728,00	0,00	0,00	81 272,00
63512	Taxes foncières	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6356	Redevances occupat° domaine public	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6358	Autres droits	340,00	340,00	0,00	0,00	0,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	441 500,00	395 214,03	12 924,11	0,00	33 361,86
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 720 790,00	2 426 283,22	0,00	0,00	294 506,78
6218	Autre personnel extérieur	207 100,00	99 976,00	0,00	0,00	107 124,00
6331	Versement de transport	23 000,00	20 100,38	0,00	0,00	2 899,62
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 000,00	5 911,71	0,00	0,00	2 088,29
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	20 000,00	15 125,92	0,00	0,00	4 874,08
6411	Salaires, appointements, commissions	1 333 370,00	1 273 245,84	0,00	0,00	60 124,16
6414	Indemnités et avantages divers	451 390,00	401 261,89	0,00	0,00	50 128,11
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	210 000,00	183 776,27	0,00	0,00	26 223,73
6453	Cotisations aux caisses de retraites	402 000,00	377 244,28	0,00	0,00	24 755,72
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	34 230,00	32 865,77	0,00	0,00	1 364,23
6475	Médecine du travail, pharmacie	21 700,00	16 775,16	0,00	0,00	4 924,84
648	Autres charges de personnel	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
014	Atténuations de produits (4)	1 050 000,00	1 000 434,00	0,00	0,00	49 566,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	1 050 000,00	1 000 434,00	0,00	0,00	49 566,00
65	Autres charges de gestion courante	389 849,00	375 002,36	0,00	0,00	14 846,64
6541	Créances admises en non-valeur	23 583,60	8 745,17	0,00	0,00	14 838,43
6542	Créances éteintes	236 416,40	236 416,40	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	129 849,00	129 840,79	0,00	0,00	8,21
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		7 834 364,00	6 629 568,95	266 554,44	0,00	938 240,61
66	Charges financières (b) (5)	348 600,00	226 133,39	45 205,75	0,00	77 260,86
66111	Intérêts réglés à l'échéance	300 000,00	275 265,02	0,00	0,00	24 734,98
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	48 600,00	-49 131,63	45 205,75	0,00	52 525,88
67	Charges exceptionnelles (c)	182 500,00	173 865,68	0,00	0,00	8 634,32
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	160 060,56	152 966,32	0,00	0,00	7 094,24
678	Autres charges exceptionnelles	21 439,44	20 899,36	0,00	0,00	540,08
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE EAU - CA - 2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		8 365 464,00	7 029 568,02	311 760,19	0,00	1 024 135,79
023	Virement à la section d'investissement	2 453 899,50				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	1 768 400,00	1 740 016,15			28 383,85
6811	Dot. amort. immos incorp. et corporelles	1 765 400,00	1 737 085,15			28 314,85
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	3 000,00	2 931,00			69,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 222 299,50	1 740 016,15			2 482 283,35
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 222 299,50	1 740 016,15			2 482 283,35
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 587 763,50	8 769 584,17	311 760,19	0,00	3 506 419,14
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	45 205,75
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	49 131,63
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 925,88

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
64198	Autres remboursements	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	10 281 910,00	10 808 518,97	0,00	0,00	-526 608,97
70111	Ventes d'eau aux abonnés	7 912 000,00	8 036 733,72	0,00	0,00	-124 733,72
70118	Autres ventes d'eau	710,00	0,00	0,00	0,00	710,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	1 050 000,00	1 300 336,63	0,00	0,00	-250 336,63
70128	Autres taxes et redevances	496 000,00	504 904,46	0,00	0,00	-8 904,46
7068	Autres prestations de services	151 200,00	208 172,90	0,00	0,00	-56 972,90
7071	Compteurs	15 000,00	17 728,80	0,00	0,00	-2 728,80
7078	Autres marchandises	5 000,00	4 640,00	0,00	0,00	360,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	600 000,00	682 274,00	0,00	0,00	-82 274,00
7087	Remboursement de personnel	50 000,00	53 728,46	0,00	0,00	-3 728,46
7088	Autres produits activités annexes	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,85	0,00	0,00	9,15
7588	Autres	10,00	0,85	0,00	0,00	9,15
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		10 282 920,00	10 808 518,82	0,00	0,00	-525 599,82
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	24 389,00	33 423,54	0,00	0,00	-9 034,54
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	0,00	450,70	0,00	0,00	-450,70
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	24 389,00	24 389,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	150,00	0,00	0,00	-150,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	8 433,84	0,00	0,00	-8 433,84
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	145 611,00	145 611,00			0,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	145 611,00	145 611,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		10 452 920,00	10 987 554,36	0,00	0,00	-534 634,36
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	487 200,00	195 699,00			291 501,00
722	Immobilisations corporelles	291 501,00	0,00			291 501,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	195 699,00	195 699,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		487 200,00	195 699,00			291 501,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		10 940 120,00	11 183 253,36	0,00	0,00	-243 133,36
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 647 643,50				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
 (3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
 (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
 (6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	475 320,57	131 959,33	127 817,96	215 543,28
2031	Frais d'études	384 969,85	113 024,64	99 772,96	172 172,25
2051	Concessions et droits assimilés	90 350,72	18 934,69	28 045,00	43 371,03
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	905 043,09	641 608,69	60 795,17	202 639,23
2111	Terrains nus	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
2128	Aménagement Autres terrains	14 166,67	0,00	0,00	14 166,67
21531	Réseaux d'adduction d'eau	296 201,93	271 873,39	15 748,63	8 579,91
2154	Matériel industriel	96 215,93	61 520,96	30 357,46	4 337,51
21561	Service de distribution d'eau	388 335,43	241 305,80	12 063,76	134 965,87
2182	Matériel de transport	20 500,00	14 774,64	0,00	5 725,36
2183	Matériel de bureau et informatique	30 806,32	26 381,15	2 625,32	1 799,85
2184	Mobilier	2 483,71	89,84	0,00	2 393,87
2188	Autres immobilisations corporelles	41 333,10	25 662,91	0,00	15 670,19
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 216 965,15	2 643 115,17	377 264,49	196 585,49
2313	Constructions	465 819,07	345 874,81	59 669,21	60 275,05
2315	Installat ^o , matériel et outillage techni	2 751 146,08	2 297 240,36	317 595,28	136 310,44
Total des dépenses d'équipement		4 597 328,81	3 416 683,19	565 877,62	614 768,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 680 000,00	1 554 626,58	0,00	125 373,42
1641	Emprunts en euros	1 141 489,06	1 017 267,84	0,00	124 221,22
16441	Opérat ^o afférentes à l'emprunt	486 510,94	486 510,94	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	52 000,00	50 847,80	0,00	1 152,20
18	Compte de liaison : affectat^o (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		1 680 000,00	1 554 626,58	0,00	125 373,42
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		6 277 328,81	4 971 309,77	565 877,62	740 141,42
040	Opérat^o ordre transfert entre sections (5)	487 200,00	195 699,00		291 501,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	196 560,00	195 699,00		861,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	110 584,00	110 584,00		0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	7 236,00	7 236,00		0,00
13916	Sub. équipt cpte résult. Autres EPL	4 740,00	4 740,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	74 000,00	73 139,00		861,00
	Charges transférées	290 640,00	0,00		290 640,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	290 640,00	0,00		290 640,00
041	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00	21 109,75		78 890,25
2315	Installat ^o , matériel et outillage techni	100 000,00	21 109,75		78 890,25
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		587 200,00	216 808,75		370 391,25
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 864 528,81	5 188 118,52	565 877,62	1 110 532,67
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		1 580 265,68			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	1 374 919,00	993 647,00	378 519,00	2 753,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	1 374 919,00	993 647,00	378 519,00	2 753,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	1 952 260,50	1 930 000,00	0,00	22 260,50
1641	Emprunts en euros	1 952 260,50	1 930 000,00	0,00	22 260,50
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 327 179,50	2 923 647,00	378 519,00	25 013,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	795 315,49	795 315,49	0,00	0,00
1068	Autres réserves	795 315,49	795 315,49	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		795 315,49	795 315,49	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 122 494,99	3 718 962,49	378 519,00	25 013,50
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>2 453 899,50</i>			
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)/(5)</i>	<i>1 768 400,00</i>	<i>1 740 016,15</i>		<i>28 383,85</i>
28031	Frais d'études	41 740,00	17 167,40		24 572,60
28033	Frais d'insertion	3 420,00	3 420,00		0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	72 115,00	72 114,87		0,13
28121	Aménagement Terrains nus	2 000,00	1 506,00		494,00
28128	Aménagement Autres terrains	2 279,00	2 279,00		0,00
281311	Bâtiments d'exploitation	57 876,00	57 876,00		0,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	11 727,00	11 727,00		0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	932 104,23	931 434,23		670,00
281532	Réseaux d'assainissement	41 955,77	41 312,00		643,77
28154	Matériel industriel	99 657,04	99 579,24		77,80
281561	Service de distribution d'eau	241 980,00	241 979,76		0,24
281728	Autres terrains (mise à disposition)	176,00	176,00		0,00
2817315	Bâtiments administratifs (mise à dispo)	6 119,00	6 119,00		0,00
2817531	Réseaux d'adduction d'eau (mad)	18 000,00	17 472,00		528,00
281757	Aménagement matériel industriel (mad)	15 715,00	15 715,00		0,00
28182	Matériel de transport	29 160,67	29 160,67		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	10 487,29	10 487,29		0,00
28184	Mobilier	5 000,00	3 672,63		1 327,37
28188	Autres	173 888,00	173 887,06		0,94
4817	Pénalités de renégociation de la dette	3 000,00	2 931,00		69,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		4 222 299,50	1 740 016,15		2 482 283,35
041	<i>Opérations patrimoniales (6)</i>	<i>100 000,00</i>	<i>21 109,75</i>		<i>78 890,25</i>
2031	Frais d'études	100 000,00	21 109,75		78 890,25
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 322 299,50	1 761 125,90		2 561 173,60
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 444 794,49	5 480 088,39	378 519,00	2 586 187,10
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					28 460 095,26									
1641 Emprunts en euros (total)					22 443 428,50									
574	SFIL CAFFIL	18/12/2017	18/12/2017	01/05/2018	1 400 000,00	F	Taux fixe à 1.05 %	1,050	1,050	EUR	T	P	O	A-1
584	CAISSE D'EPARGNE	15/10/2018	25/12/2018	25/03/2019	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.09 %	1,090	1,090	EUR	T	C	O	A-1
586	SFIL CAFFIL	20/12/2018	29/01/2019	01/05/2019	900 000,00	F	Taux fixe à 1.25 %	1,250	1,260	EUR	T	C	O	A-1
591	SFIL CAFFIL	24/07/2019	09/09/2019	01/05/2020	1 000 000,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0.63)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,630	0,640	EUR	T	P	O/N	A-1
594	CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	04/06/2020	25/11/2020	05/03/2021	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0.62 %	0,620	0,620	EUR	T	C	O	A-1
597	CAISSE D'EPARGNE	19/11/2020	19/11/2020	25/05/2021	900 000,00	F	Taux fixe à 0.43 %	0,430	0,430	EUR	X	P	O	A-1
CAB000133	CREDIT FONCIER DE FRANCE	30/06/2001	30/06/2001	30/06/2002	22 410,01	F	Taux fixe à 0.25 %	0,250	0,250	EUR	A	P	O	A-1
CAB000410	SFIL CAFFIL	30/12/2004	30/12/2004	01/04/2005	1 500 000,00	F	Taux fixe à 3.66 %	3,660	3,770	EUR	T	C	O	A-1
CAB000426	CREDIT FONCIER DE FRANCE	29/12/2005	23/12/2005	25/04/2006	1 500 000,00	F	Taux fixe à 3.19 %	3,190	3,230	EUR	T	P	O	A-1
CAB000437	CAISSE D'EPARGNE	25/11/2006	25/11/2006	25/02/2007	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3.9 %	3,900	3,960	EUR	T	C	O	A-1
CAB000463	SFIL CAFFIL	01/07/2008	01/07/2008	01/08/2009	2 578 814,70	V	(TAG 1M(Postfixé)-Floor -0.35 sur TAG 1M(Postfixé)) + 0.35	4,600	4,770	EUR	A	P	O	A-1
CAB000464	SFIL CAFFIL	01/07/2008	01/07/2008	01/07/2009	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.82 %	4,820	4,910	EUR	A	P	O	A-1
CAB000487	SFIL CAFFIL	28/07/2010	20/08/2010	01/12/2010	250 000,00	F	Taux fixe à 2.31 %	2,310	2,330	EUR	T	P	O	A-1
CAB000489	SFIL CAFFIL	28/09/2010	29/10/2010	01/02/2011	1 400 000,00	F	Taux fixe à 3.2 %	3,200	3,240	EUR	T	P	O	A-1
CAB000504 Ream	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/12/2012	01/10/2015	01/10/2016	1 077 063,89	V	(Livret A + 1.73)-Floor 0 sur Livret A	2,480	2,480	EUR	A	P	O	A-1
CAB000510	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	31/12/2013	31/12/2013	01/04/2014	500 000,00	V	Livret A + 1	2,250	2,250	EUR	T	P	O	A-1
CAB000511	BANQUE POPULAIRE	11/12/2012	09/12/2013	09/03/2014	950 000,00	V	Euribor 3M + 2	2,260	2,270	EUR	T	P	O	A-1
CAB000513	BANQUE POPULAIRE	11/12/2012	16/12/2013	09/03/2014	549 812,34	V	Euribor 3M + 2	2,290	2,310	EUR	T	P	O	A-1

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE EAU - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
CAB000520	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/09/2014	08/12/2014	01/02/2016	635 000,00	V	Livret A + 1	2,000	2,000	EUR	T	C	O	A-1
CAB000534	CREDIT MUTUEL	03/12/2015	30/06/2016	31/12/2016	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.6 %	1,600	1,610	EUR	S	P	O	A-1
CAB000539	CREDIT MUTUEL	20/12/2016	30/06/2017	31/03/2018	800 000,00	F	Taux fixe à 1.2 %	1,200	1,200	EUR	A	P	O	A-1
CCTB SESN 569EAU	DEXIA CL	06/11/2000	01/01/2018	02/01/2018	4 094,30	F	Taux fixe à 6.15 %	6,150	6,150	EUR	A	P	O	A-1
SESN 576	BANQUE POPULAIRE	27/03/2014	01/01/2018	10/06/2018	379 447,47	F	Taux fixe à 3.4 %	3,400	3,400	EUR	A	P	O	A-1
SESN 578	CREDIT MUTUEL	07/06/2012	01/01/2018	31/03/2018	49 856,46	F	Taux fixe à 4.75 %	4,750	4,840	EUR	T	P	O	A-1
SESN 579	CREDIT MUTUEL	27/11/2013	01/01/2018	28/02/2018	46 929,33	F	Taux fixe à 3.5 %	3,500	3,550	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					6 016 666,76									
CAB000467	SOCIETE GENERALE	20/06/2008	18/11/2008	18/05/2009	1 583 333,34	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.0345)-Floor -0.0345 sur TAG 3M(Postfixé)	0,980	0,990	EUR	T	C	O	A-1
CAB000492	SOCIETE GENERALE	16/09/2011	16/09/2011	16/06/2011	2 000 000,00	V	(TAG 1M(Postfixé) + 0.0345)-Floor -0.0345 sur TAG 1M(Postfixé)	1,150	1,160	EUR	M	C	O	A-1
CAB000495	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	30/12/2011	30/12/2011	30/03/2012	1 133 333,42	F	Taux fixe à 3.36 %	3,360	3,450	EUR	T	C	O	A-1
CAB000503	SOCIETE GENERALE	28/12/2012	28/12/2012	28/01/2013	1 300 000,00	V	(TAG 1M(Postfixé) + 0.0345)-Floor -0.0345 sur TAG 1M(Postfixé)	0,110	0,110	EUR	M	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
158 Emprunts et dettes assimilés (Total)					524 781,00									
1681 Autres emprunts (total)					524 781,00									

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE EAU - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
CAB000522	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	20/12/2014	31/12/2014	10/02/2016	248 895,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
CAB000529	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	08/10/2015	09/12/2015	16/01/2018	64 044,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
CAB00530	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/11/2015	16/12/2015	16/02/2018	211 842,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					28 984 876,26									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		14 054 140,99					1 473 781,38	275 265,02	0,00	45 205,76
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		14 054 140,99					1 017 270,44	274 412,58	0,00	45 205,76
574	N	0,00	A-1	1 159 539,90	12,08	F	Taux fixe à 1.05 %	1,050	88 243,37	12 755,03	0,00	1 995,37
584	N	0,00	A-1	866 666,64	12,98	F	Taux fixe à 1.09 %	1,090	66 666,68	9 900,83	0,00	131,20
586	N	0,00	A-1	795 000,00	13,08	F	Taux fixe à 1.25 %	1,250	60 000,00	10 406,26	0,00	1 628,65
591	N	0,00	A-1	965 484,26	19,08	F	(EONIA(Postfixé) + 0.63)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé) Taux fixe à 0.85 %	0,840	34 515,74	7 436,47	0,00	1 344,97
594	N	0,00	A-1	1 000 000,00	14,93	F	Taux fixe à 0.62 %	0,610	0,00	172,22	0,00	430,56
597	N	0,00	A-1	900 000,00	15,15	F	Taux fixe à 0.43 %	7,020	0,00	0,00	0,00	10,75
CAB000133	N	0,00	A-1	5 172,88	10,50	F	Taux fixe à 0.25 %	0,250	463,27	14,09	0,00	6,47
CAB000410	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3.66 %	0,000	25 000,00	233,83	0,00	0,00
CAB000426	N	0,00	A-1	31 304,45	0,07	F	Taux fixe à 3.19 %	3,190	122 760,65	3 455,87	0,00	180,32
CAB000437	N	0,00	A-1	133 333,52	0,90	F	Taux fixe à 3.9 %	3,890	133 333,32	8 450,00	0,00	505,56
CAB000463	N	0,00	A-1	1 960 993,71	17,58	F	Taux fixe à 3.6 %	3,650	66 386,58	73 392,20	0,00	5 862,98
CAB000464	N	0,00	A-1	755 480,54	17,50	F	Taux fixe à 4.82 %	4,810	26 052,90	37 355,98	0,00	9 002,39
CAB000487	N	0,00	A-1	88 688,64	4,67	F	Taux fixe à 2.31 %	2,300	17 466,57	2 301,61	0,00	165,04
CAB000489	N	0,00	A-1	882 836,29	11,83	F	Taux fixe à 3.2 %	3,190	59 442,81	29 444,35	0,00	4 629,99

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE EAU - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
CAB000504 Ream	N	0,00	A-1	793 375,24	10,75	V	(Livret A + 1.73)-Floor 0 sur Livret A	2,420	60 140,50	21 167,19	0,00	4 410,95
CAB000510	N	0,00	A-1	399 056,77	18,00	V	Livret A + 1	1,550	16 254,59	6 614,99	0,00	1 471,59
CAB000511	N	0,00	A-1	653 136,09	12,94	V	Euribor 3M + 1.16	0,720	47 355,10	4 992,24	0,00	234,31
CAB000513	N	0,00	A-1	377 873,52	12,94	V	Euribor 3M + 1.16	0,720	27 421,77	2 891,95	0,00	135,56
CAB000520	N	0,00	A-1	508 000,00	19,83	V	Livret A + 1	1,510	25 400,00	8 143,69	0,00	1 241,87
CAB000534	N	0,00	A-1	724 675,30	10,50	F	Taux fixe à 1.6 %	1,600	62 900,78	12 350,62	0,00	0,00
CAB000539	N	0,00	A-1	691 821,58	16,25	F	Taux fixe à 1.2 %	1,200	36 490,46	8 739,74	0,00	6 226,40
CCTB SESN 569EAU	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 6.15 %	0,000	1 447,20	88,93	0,00	0,00
SESN 576	N	0,00	A-1	289 389,33	7,44	F	Taux fixe à 3.4 %	3,390	31 028,47	10 894,21	0,00	5 466,24
SESN 578	N	0,00	A-1	36 453,70	6,50	F	Taux fixe à 4.75 %	4,740	4 680,13	1 871,31	0,00	0,00
SESN 579	N	0,00	A-1	35 858,63	7,91	F	Taux fixe à 3.5 %	3,490	3 819,55	1 338,97	0,00	104,59
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					456 510,94	852,44	0,00	0,00
CAB000467	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.0345)-Floor -0.0345 sur TAG	0,000	134 751,92	0,00	0,00	0,00
CAB000492	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(TAG 3M(Postfixé) + 0.0345)-Floor -0.0345 sur TAG	0,000	92 592,44	0,00	0,00	0,00
CAB000495	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	1M(Postfixé) Taux fixe à 3.36 %	3,410	66 666,86	852,44	0,00	0,00
CAB000503	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(TAG 1M(Postfixé) + 0.0345)-Floor -0.0345 sur TAG	0,000	162 499,72	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE EAU - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		332 675,40					50 847,80	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		332 675,40					50 847,80	0,00	0,00	0,00
CAB000522	N	0,00	A-1	139 555,20	5,04	F	Taux fixe à 0 %	0,000	23 259,20	0,00	0,00	0,00
CAB000529	N	0,00	A-1	44 830,80	6,04	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 404,40	0,00	0,00	0,00
CAB00530	N	0,00	A-1	148 289,40	6,13	F	Taux fixe à 0 %	0,000	21 184,20	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		14 386 816,39					1 524 629,18	275 265,02	0,00	45 205,76

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les Intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de produits	32	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	14 386 816,39	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1 000 €	31/01/2019

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	5	31/01/2019
L	Véhicules légers	7	31/01/2019
L	Fourgons, camionnettes	8	31/01/2019
L	Camions et véhicules industriels	10	31/01/2019
L	Mobiliers	15	31/01/2019
L	Matériels de bureau et Matériels informatiques	5	31/01/2019
L	Autres immobilisations corporelles	5	31/01/2019
L	Bâtiments productifs de revenus	30	31/01/2019
L	Biens de faible valeur < 1000 euros	1	31/01/2019
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	31/01/2019
L	Matériel industriel	10	31/01/2019
L	Matériel spécifique d'exploitation - Service d'assainissement	10	31/01/2019
L	Installations à caractère spécifique - Réseau d'adduction d'eau	60	31/01/2019
L	Matériel spécifique d'exploitation - Service de distribution d'eau	15	31/01/2019
L	Installations, matériel et outillage techniques - Installations complexes spécialisées	30	31/01/2019
L	Bâtiments d'exploitation	30	31/01/2019
L	Installations à caractère spécifique - Réseau d'assainissement	60	31/01/2019
L	Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10	24/07/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		199 000,00	199 000,00	145 611,00	53 389,00
IMPAYES EAU 2016	0,00	01/12/2016	99 000,00	99 000,00	99 000,00	0,00
IMPAYES EAU 2018	0,00	19/11/2019	100 000,00	100 000,00	46 611,00	53 389,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		199 000,00	199 000,00	145 611,00	53 389,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 876 560,00	1 750 325,58
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 680 000,00	1 554 626,58
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 141 489,06	1 017 267,84
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	486 510,94	486 510,94
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	52 000,00	50 847,80
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		196 560,00	195 699,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	196 560,00	195 699,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 750 325,58	565 877,62	1 580 265,68	3 896 468,88

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 222 299,50	III 1 740 016,15
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		4 222 299,50	1 740 016,15
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	41 740,00	17 167,40
28033	Frais d'insertion	3 420,00	3 420,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	72 115,00	72 114,87
28121	Aménagement Terrains nus	2 000,00	1 506,00
28128	Aménagement Autres terrains	2 279,00	2 279,00
281311	Bâtiments d'exploitation	57 876,00	57 876,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	11 727,00	11 727,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	932 104,23	931 434,23
281532	Réseaux d'assainissement	41 955,77	41 312,00
28154	Matériel industriel	99 657,04	99 579,24
281561	Service de distribution d'eau	241 980,00	241 979,76
281728	Autres terrains (mise à disposition)	176,00	176,00
2817315	Bâtiments administratifs (mise à dispo)	6 119,00	6 119,00
2817531	Réseaux d'adduction d'eau (mad)	18 000,00	17 472,00
281757	Aménagement matériel industriel (mad)	15 715,00	15 715,00
28182	Matériel de transport	29 160,67	29 160,67
28183	Matériel de bureau et informatique	10 487,29	10 487,29
28184	Mobilier	5 000,00	3 672,63
28188	Autres	173 888,00	173 887,06
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	3 000,00	2 931,00
021	Virement de la section d'exploitation	2 453 899,50	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 740 016,15	378 519,00	0,00	795 315,49	2 913 850,64

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 3 896 468,88
Ressources propres disponibles	IV 2 913 850,64
Solde	V = IV – II (3) -982 618,24

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

<vide> (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	3 094 403,81
6137	REDEVANCES, DROITS DE PASSAGE ET SERVITUDES DIVERSES	1 306,51
6135	LOCATIONS MOBILIERES	4 902,48
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	830,09
61528	ENTRETIEN REPARATION AUTRES	69 045,33
61551	ENTRETIEN-REPARATIONS MATERIEL ROULANT	26 524,78
61521	ENTRETIEN REPARATION BATIMENTS PUBLICS	770,64
61523	ENTRETIEN REPARATION RESEAUX	23 172,51
618	DIVERS SERVICES EXTERIEURS	0,00
6226	HONORAIRES	4 835,66
61558	ENTRETIEN-REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES	25 631,63
6156	MAINTENANCE	7 865,55
604	ACHATS D ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	4 050,00
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	1 830 778,17
6062	PRODUITS DE TRAITEMENT	86 363,28
6063	FOURNITURES D ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	38 025,13
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	9 386,32
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 693,45
611	SOUS TRAITANCE GENERALE	2 300,00
6371	REDEVANCE VERSEE AUX AGENCES DE L EAU AU TITRE DES PRELEVEMENTS D EAU	408 138,14
6358	AUTRES DROITS	340,00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	6 496,19
6356	REDEVANCES	0,00
63512	TAXES FONCIERES	0,00
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	418 728,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	4 082,37
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	19 453,15
6261	FRAIS D AFFRANCHISSEMENT	3 291,22
6256	MISSIONS	17,50
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	249,52
6241	TRANSPORTS SUR ACHATS	50,00
6237	PUBLICATIONS	0,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	2 461,00
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	0,00
6228	DIVERS	89 925,19
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	3 690,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 426 263,22
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	16 775,16
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	0,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	377 244,28
6474	VERSEMENTS AUX OEUVRES SOCIALES	32 865,77
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	401 261,89
6451	COTISATIONS A L U.R.S.S.A.F.	183 776,27
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	1 273 245,84
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG	15 125,92
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	5 911,71
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	20 100,38
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	99 976,00
014	Atténuations de produits	1 000 434,00
701249	REVERSEMENT À L AGENCE DE L EAU REDEVANCE POUR POLLUTION D ORIGINE DOMESTIQUE	1 000 434,00
65	Autres charges de gestion courante	375 002,36
6542	COTISATIONS AUX MUTUELLES	236 416,40
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	129 840,79
6541	PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	8 745,17
66	Charges financières	271 339,14
66111	INTERETS REGLES A L ECHEANCE	275 265,02
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-3 925,88

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
67	Charges exceptionnelles	173 865,68
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	0,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	152 966,32
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 899,36
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		7 341 328,21
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 740 016,15
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	1 737 085,15
6862	CHARGES FINANCIERES A REPARTIR	2 931,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 740 016,15
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERALES DEPENSES		9 081 344,36

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
64198	AUTRES REMBOURSEMENTS	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	10 808 518,97
701241	REDEVANCE POUR POLLUTION D ORIGINE DOMESTIQUE	1 300 336,63
70128	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	504 904,46
70111	VENTES D EAU AUX ABONNES	8 036 733,72
70118	AUTRES VENTES D EAU	0,00
7078	AUTRES MARCHANDISES	4 640,00
7084	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	682 274,00
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	208 172,90
7071	COMPTEURS	17 728,80
7087	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	53 728,46
7088	AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,85
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,85
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	33 423,54
7714	RECouvreMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	450,70
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN	24 389,00
775	PRODUITS DES CESSIONS D ELEMENTS D ACTIF	150,00
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 433,84
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	145 611,00
7817	REPRISES SUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	145 611,00
Total des recettes réelles		10 987 554,36
042	Opérat° ordre transfert entre sections	195 699,00
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L EXERCIC	195 699,00
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		195 699,00
R 002 (5)		1 647 643,50
TOTAL GENERAL DES RECETTES		12 830 896,86

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

<vide>⁽¹⁾
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	131 959,33
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	641 608,69
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	2 643 115,17
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 554 626,58
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		4 971 309,77
040	Opérat° ordre transfert entre sections	195 699,00
041	Opérations patrimoniales	21 109,75
Total des dépenses d'ordre		216 808,75
D 001 (4)		1 580 265,68
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		6 768 384,20

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	993 647,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 930 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	795 315,49
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		3 718 962,49
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 740 016,15
041	Opérations patrimoniales	21 109,75
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		1 761 125,90
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		5 480 088,39

- (1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
- (3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
- (4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
01/01/2020	GMAO TC1 AEP SST SIT 2	760,40	0,00	1
01/01/2020	GMAO TC2 AEP	270,90	0,00	1
01/01/2020	GMAO TC2 AEP SST SIT 2	382,60	0,00	1
01/01/2020	GMAO TC3 AEP	658,80	0,00	1
01/01/2020	GMAO TC3 AEP SST SIT 1	519,50	0,00	1
01/01/2020	GMAO TC1 AEP	936,40	0,00	1
01/01/2020	VHM_BCDE00860_JG	382,00	0,00	1
01/01/2020	COMMANDE ELECTROMENAGER ESTAT 3 REFRIGERATEUR CURTISS	134,25	0,00	1
01/01/2020	COMMANDE ELECTROMENAGER ESTAT 2 CAFETIERE MICRO ONDES	133,31	0,00	1
01/01/2020	COMMANDE ELECTROMENAGER ANALYSES ESTAT REFRIGERATEUR ET CONGELATEUR	248,32	0,00	1
01/01/2020	JOINTS PLATS DN 400	194,10	0,00	1
01/01/2020	ACHAT ROBINETS AVANT COMPTEUR	808,10	0,00	1
01/01/2020	COMMANDE POMPE VIDE CAVE REGARD REGARD DE BOUROGNE	230,00	0,00	1
01/01/2020	ACHAT COMPTEURS D'EAU GROS DIAMETRE	870,00	0,00	1
01/01/2020	COMPLEMENT STOCK LAITON ERES HORS MARCHÉ	68,15	0,00	1
01/01/2020	STOCK FONTE ERES	810,00	0,00	1
01/01/2020	COMPLEMENT STOCK LAITON ERES HORS MARCHÉ	283,45	0,00	1
01/01/2020	STOCK LAITON ERES	158,00	0,00	1
01/01/2020	ACHAT COMPTEURS GROS DIAMETRE	535,00	0,00	1
01/01/2020	MATERIEL RESEAUX INFORMATIQUE BOBINES THERMIQUES	100,20	0,00	1
01/01/2020	STOCK FONTE ERES BRIDES CONVERSION DN 150	991,98	0,00	1
01/01/2020	ACHAT ROB. VANNES DN 80 ET DN 100	396,50	0,00	1
01/01/2020	EXTENSION ARRONDIE BUREAU REF BE371D SERVICE DES EAUX	89,84	0,00	1
01/01/2020	STOCK LAITON ERES	264,00	0,00	1
01/01/2020	VANNES COURTES DN125	435,80	0,00	1
01/01/2020	USINAGE BRIDE	500,00	0,00	1
01/01/2020	COMMANDE COMPENSATEUR DILATATION PS MORVILLARS	477,56	0,00	1
01/01/2020	COMMANDE CUVETTE RETENTION ANGEOT	394,00	0,00	1
01/01/2020	CLAPETS ANTI-RETOUR EAU INDUSTRIELLE BOUROGNE	732,64	0,00	1
01/01/2020	5_HYGIAPHONES_1_PANNEAU_BUREAU_ACCUEIL_GDU	743,00	0,00	1
01/01/2020	COMMANDE SURPRESSEUR SUP CHLORATION DAMBENOIS	974,13	0,00	1
01/01/2020	CLAPET DE DECHARGE ET PURGEURS	375,70	0,00	1
01/01/2020	BRIDES ET JOINTS DN350	370,32	0,00	1
01/01/2020	REGARD COMPTEUR REF UO1022065A	888,76	0,00	1
01/01/2020	COMMANDE POMPE EI BOUROGNE SUPPLEMENT CABLE	338,00	0,00	1
01/01/2020	PIEDS_HYGIAPHONES_ACCUEIL_GDU_180MMH195	319,30	0,00	1
01/01/2020	BRIDES ET MANCHONS	364,69	0,00	1
01/01/2020	ACHAT TUYAU PEHD ET GAINES	435,80	0,00	1
01/01/2020	TUYAU STANDARD FONTE DN 200	767,52	0,00	1
01/01/2020	VHM_BRIDE_REDUCT_ET_MAJOR	412,38	0,00	1
01/01/2020	TETE BOUCHE A CLE	655,00	0,00	1
01/01/2020	MEULEUSE PORTATIVE DM125MM 18V 5AH DGA508RTJ	469,42	0,00	1
01/01/2020	COMMANDE MATERIEL ELECTRIQUE ESTAT PUIITS ZC	439,09	0,00	1
01/01/2020	COMMANDE MATERIEL ELECTRIQUE ECLAIRAGE MONCEAU ZC	183,73	0,00	1
01/01/2020	RACCORDS EAU POTABLE	167,70	0,00	1
01/01/2020	REDUCT ET RAC SYM ALU	818,64	0,00	1
01/01/2020	VHM_BRIDE_REDUCT_ET_MAJOR	222,32	0,00	1
01/01/2020	ACHAT JOINTS GIBAULT	344,81	0,00	1
01/01/2020	KIT_JOINT_BRIDE_DN250	669,68	0,00	1
01/01/2020	KIT ET GARNITURES	763,50	0,00	1
01/01/2020	BOITES A CREPINE	752,64	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
01/01/2020	JOINT GIBAULT DN 300	115,42	0,00	1
01/01/2020	COMMANDE MATERIEL ELECTRIQUE ANALYSEUR PUIITS CHATENOIS	493,71	0,00	1
01/01/2020	ANNEAUX DE LEVAGE FEMELLE	688,16	0,00	1
01/01/2020	TRANSMETTEUR MAINTENANCE OZONEUR	435,20	0,00	1
01/01/2020	COMPENSATEUR DILATATION PS MORVILLARS 2	477,56	0,00	1
01/01/2020	CREPINE ET CLAPET PURGE P1 SERMAMAGNY	345,13	0,00	1
01/01/2020	VANNES PURGE CHAMP CAPTANT SERMAMAGNY	404,50	0,00	1
01/01/2020	CLAPETS ET RACCORDS REF 5402100	938,60	0,00	1
01/01/2020	CLAPETS ET RACCORDS SR6 PE 063 DN 050 060	136,60	0,00	1
01/01/2020	VITRE DE PROTECTION REF 3293199	303,57	0,00	1
01/01/2020	COMMANDE CONNECTIQUE ANALYSEUR PUIITS CHATENOIS	24,45	0,00	1
01/01/2020	COMMANDE RONDELLES INOX UPEP NFE 25513 D24	82,85	0,00	1
01/01/2020	TAMPONS DE REGARD ISOTER SRDC	650,00	0,00	1
01/01/2020	BRIDE_BAGUE__REGUL_BDCE_CHANTIER_3CHENES_JG_BPP40	327,08	0,00	1
01/01/2020	MATERIEL ELEC SECURISATION CAPOTS PETIT-CROIX GB2208850134	179,92	0,00	1
01/01/2020	PURGE P3 CHAMP CAPTANT SERMAMAGNY MARCHE C03162	264,96	0,00	1
01/01/2020	FONTAINERIE PURGE P1 CHAMP CAPTANT RACD SERMAMAGNY	277,00	0,00	1
01/01/2020	COMMANDE QUINCAILLERIE ANALYSEUR PUIITS MONCEAU	169,92	0,00	1
01/01/2020	MATERIEL POUR DEPORTATION EVACUATION EAU ANALYSEURS UPEP	120,25	0,00	1
01/01/2020	COMMANDE MATERIEL FIBRE SERMAMAGNY	150,28	0,00	1
01/01/2020	GMAO TC1 AEP MARCHE C02389	718,99	0,00	1
01/01/2020	GMAO TC4 AEP MARCHE C02389	643,20	0,00	1
01/01/2020	GMAO TC3 AEP MARCHE C02389	231,70	0,00	1
01/01/2020	TUBE CUIVRE REF P02005 5034805	198,00	0,00	1
01/01/2020	HYDROSTAB VOLANT REGB	129,56	0,00	1
01/01/2020	JONCTION LARGE PLATE ULP504 3061I	829,44	0,00	1
01/01/2020	COMMANDE SURPRESSEUR CHLORATION EVETTE	733,00	0,00	1
01/01/2020	MATERIEL ELEC SECURISATION CAPOTS PETIT-CROIX	479,83	0,00	1
01/01/2020	MATERIEL ELEC SECURISATION CAPOTS PETIT-CROIX	22,96	0,00	1
01/01/2020	REPLACEMENT VANNE PNEUMATIQUE STATION TRAITEMENT PETIT-CROIX	725,00	0,00	1
01/01/2020	COMMANDE ANALYSEUR D'OZONE LPV445.99.04A10	599,80	0,00	1
01/01/2020	CDE POMPE ANALYSEUR PUIITS MONCEAU 2900T	364,00	0,00	1
01/01/2020	MATERIEL POUR DEPORTATION EVACUATION EAU ANALYSEURS UPEP	32,00	0,00	1
01/01/2020	PANNEAU PLEXI POUR SIGNALISATION BUREAUX	183,40	0,00	1
01/01/2020	COMMANDE MATERIEL SECURISATION CAPOTS RESERVOIRS ET PUIITS	63,16	0,00	1
01/01/2020	COMMANDE MATERIEL COMPLEMENTAIRE SECURISATION CAPOTS ESTAT	102,18	0,00	1
01/01/2020	COMMANDE POMPE ANALYSEUR ZC PUIITS MONCEAU	182,00	0,00	1
01/01/2020	PIECES DIVERSES DE FONTAINERIE	748,80	0,00	1
01/01/2020	COMMANDE MATERIEL ELECTRIQUE GB2208850163	49,57	0,00	1
23/01/2020	RACCORDS LAITON	1 998,00	0,00	60
23/01/2020	VHM_BCDE_00859_JG_VALDOIELYS	2 830,35	0,00	60
23/01/2020	DATA LOGGERS SOFREL LS42 SECTORISATION	22 780,00	0,00	10
23/01/2020	AMENAGEMENT DE VEHICULES PEUGEOT BOXER 401 FJ-388-KW 402 FJ-526-PP 403 FJ-544-PP	18 731,10	0,00	5
24/01/2020	BALISES AERIENNES AVEC ACCESSOIRES	3 111,56	0,00	60
24/01/2020	COMMANDE MATERIEL ENTRETIEN OZONEUR UPEP	3 023,86	0,00	15
25/01/2020	MATERIEL INFORMATIQUE PC PORTABLES	4 903,33	0,00	5
29/01/2020	RENOUVELLEMENT INFORMATIQUE PC ET MONITEURS	7 693,00	0,00	5
31/01/2020	PIECES DE FONTAINERIE FEEDER	2 827,58	0,00	60
01/02/2020	GMAO TC4 AEP	1 199,10	0,00	5
01/02/2020	GMAO TC4 AEP SST SIT 1	1 738,50	0,00	5
05/02/2020	SUPPORT VANNE DECO UPEP	1 123,22	0,00	15
08/02/2020	MATERIEL REMPLACEMENT COMPRESSEUR EAU INDUSTRIELLE BOUROGNE	3 753,00	0,00	15
19/02/2020	HYDROSTABS AVAL D100XGS	2 250,17	0,00	60
19/02/2020	COMMANDE CHLOROMETRE POSTE DE CHLORATION EVETTE / LA FORET	2 636,00	0,00	15
21/02/2020	REGARD COMPTEUR COMPOSITE REF RMC1000C2	3 623,10	0,00	60
21/02/2020	STOCK FONTAINERIE ERES	2 899,48	0,00	60
26/02/2020	ACHAT ROBINETS AVANT COMPTEUR	4 616,40	0,00	60
10/03/2020	MATERIEL RESEAUX INFORMATIQUE MINIS PC ET AUTRES	1 944,70	0,00	5
14/03/2020	REGARDS CITERNUO 1160	6 916,00	0,00	60
17/03/2020	STOCK FONTE ERES	1 344,86	0,00	60
17/03/2020	ACHAT MANCHONS DE REPARATION CANALISATIONS	3 059,70	0,00	60
17/03/2020	STOCK LAITON ERES	2 409,80	0,00	60

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
19/03/2020	STOCK LAITON ERES	5 663,10	0,00	60
28/03/2020	ACHAT COMPTEURS D'EAU GROS DIAMETRE	2 500,00	0,00	15
28/03/2020	MATERIEL DE REMISE EN CONFORMITE OZONEUR UPEP	2 471,59	0,00	15
11/04/2020	VENTILATEUR DE CHANTIER	1 000,55	0,00	10
24/04/2020	MATERIEL RESEAU INFORMATIQUE MINI CONVERTISSEURS PERLE	1 687,70	0,00	5
07/05/2020	ACHAT COMPTEURS GROS DIAMETRE AQUILA	2 945,00	0,00	15
16/05/2020	PORTE ECHELLE DEVIS 3011-14	1 602,00	0,00	5
21/05/2020	DIEHL_COMPTEURS_2ND_SEMESTRE_2019	43 225,00	0,00	15
21/05/2020	DIEHL_COMPTEUR_OCEA_2020	7 710,00	0,00	15
26/05/2020	DIEHL_STOCK_COMPTEURS_ERES	18 382,00	0,00	15
26/05/2020	DIEHL_STOCK_COMPTEURS	97 064,00	0,00	15
29/05/2020	COMMANDE DEBIMETRE ADDUCTION 350 ZONE DE CAPTAGE	3 983,75	0,00	15
30/05/2020	VHM_BAGUE_ANTI_FRAUDE_OCEA	1 825,00	0,00	15
11/06/2020	SUPPORT COMPTEUR DN15	8 438,00	0,00	60
12/06/2020	ACHAT ROB VANNES DN 80 ET DN 100	1 918,00	0,00	60
20/06/2020	LES GRANDS PRES A BESSONCOURT	10 730,80	0,00	60
23/06/2020	COMMANDE SURPRESSEUR DE CHLORE EVETTE	1 117,00	0,00	10
23/06/2020	STOCK_COMPTEUR	2 950,00	0,00	15
26/06/2020	ACHAT REGARD COMPTEUR	3 800,00	0,00	60
27/06/2020	VANNE DE REGULATION DE PRESSION MONOSTAB BAYARD	2 077,37	0,00	60
30/06/2020	TRAVAUX OUVRAGES	4 780,84	0,00	5
30/06/2020	TRAVAUX OUVRAGES	4 217,54	0,00	5
30/06/2020	TRAVAUX OUVRAGES	1 812,80	0,00	5
30/06/2020	TRAVAUX OUVRAGES	1 996,27	0,00	5
30/06/2020	RESERVOIR BAS SERVICE	710,07	0,00	5
30/06/2020	TRAVAUX OUVRAGES	972,73	0,00	5
30/06/2020	ANNONCE	730,12	0,00	5
30/06/2020	TRAVAUX DRAIN	15 189,27	0,00	5
30/06/2020	BRIDES ET MANCHONS	3 228,79	0,00	60
30/06/2020	CANALISATIONS FONTE	3 609,36	0,00	60
04/07/2020	DIEHL_STOCK_BE_ALTair V4 3024028 IZAR RC868I R4	12 604,00	0,00	15
04/07/2020	PC PORTABLES 2EN1 ET EQUIPEMENT INFORMATIQUE DIVERS	8 172,22	0,00	5
22/07/2020	VANNE AERIENNE DN 300	1 309,97	0,00	60
22/07/2020	BRIDE_CONVERSION_3CHENES_JG	1 178,88	0,00	60
22/07/2020	COMPTEURS_CLASSE_C_DN15_BRANCHEMENTS_ARTICLE_3039337	2 360,00	0,00	15
22/07/2020	ACHAT COMPTEURS D'EAU DN15 ARTICLE 3039337	4 720,00	0,00	15
24/07/2020	BARRE A MINE	3 480,00	0,00	60
24/07/2020	COMMANDE POMPE EI BOUROGNE KSB UPA 200B 130/3 UMA 150E 22/21	3 980,00	0,00	10
25/07/2020	ACHAT TUBES DE BAC ET TABERNACLES	2 561,76	0,00	60
25/07/2020	ADDUCTION_500_CHANTIER_3_CHENES_JG	3 466,86	0,00	60
25/07/2020	BRIDES MAJOR BREV 122479	3 904,00	0,00	60
25/07/2020	CLAPETS ANTI-RETOUR BREV 122478	3 472,10	0,00	60
25/07/2020	CLAPETS ANTI-RETOUR BREV 122477	1 222,92	0,00	60
25/07/2020	TUBES ALLONGES BREV 122475	1 714,72	0,00	60
25/07/2020	VANNES COURTES DN125	2 489,90	0,00	60
25/07/2020	ROBINETS DE PRISE EN CHARGE BREV 122471	7 194,00	0,00	60
25/07/2020	NOURRICES ET COLLIERS BREV 122483	3 951,21	0,00	60
25/07/2020	RACCORDS LAITON BREV 122891	5 235,89	0,00	60
25/07/2020	RACCORDS EAU POTABLE BREV 122802	3 741,60	0,00	60
25/07/2020	KITS ET GARNITURES ISIFLO BREV/96265 16/07/2020	1 444,55	0,00	60
29/07/2020	VANNE PAPILLON DN500 ADDUCTION BELFORT REF 620207	2 964,27	0,00	60
29/07/2020	ANALYSEUR CHLORE CHATENOIS-LES-FORGES DEV20200049	3 208,15	0,00	15
29/07/2020	PORTE ECHELLE SYBILLE PREMIUM TYPE EDF POUR BOXER L2H-2 403 FJ_544_PP	2 288,00	0,00	5
05/08/2020	CLAPET DE DECHARGE ET PURGEURS	2 051,23	0,00	60
18/08/2020	VHM_STOCK_ERES__MATERIELS_DIVERS	7 363,40	0,00	60
29/08/2020	ACHAT TETES DE BOUCHES A CLES	3 930,00	0,00	60
29/08/2020	MANCHETTES COUDES ET TES	1 828,59	0,00	60
29/08/2020	PLAQUES TARAUEES	2 376,18	0,00	60
29/08/2020	MANCHONS JOINT EXPRESS ET BRIDE UNI	1 063,82	0,00	60
29/08/2020	ACHAT VANNES	3 897,30	0,00	60
29/08/2020	ACHAT TUYAU PEHD ET GAINES	1 118,06	0,00	60
29/08/2020	TETE BOUCHE A CLE	3 275,00	0,00	60
02/09/2020	DIAGNOSTIC CHATEAU EAU VEZELOIS	2 282,00	0,00	5
02/09/2020	DIAGNOSTIC CHATEAU EAU MORVILLARS	2 450,00	0,00	5
02/09/2020	RELEVE UPEP SOUS SOL	3 920,00	0,00	5
02/09/2020	RACCORDS LAITON	1 203,00	0,00	60
04/09/2020	DETECTEUR DE METAUX	2 120,00	0,00	10
05/09/2020	JOINT_MANCHON_TE_BRIDE	1 504,82	0,00	60
05/09/2020	JOINT_MANCHON_TE_BRIDE	1 916,81	0,00	60

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE EAU - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
05/09/2020	PURGE P3 CHAMP CAPTANT SERMAMAGNY	3 196,69	0,00	15
05/09/2020	COMPTEURS DN15	2 950,00	0,00	15
08/09/2020	REGARD COMPTEUR COMPOSITE	3 075,08	0,00	60
08/09/2020	FOURNITURE_COUDES_AEP	3 878,00	0,00	60
08/09/2020	FONTAINERIE PURGE P1 CHAMP CAPTANT SERMAMAGNY	3 197,92	0,00	15
11/09/2020	PRELOCALISATEURS FIXES POUR MAINTENANCE PARC	12 820,00	0,00	10
11/09/2020	FONTAINERIE PURGE MONTCEAU CHAMP CAPTANT SERMAMAGNY	3 440,78	0,00	15
12/09/2020	DISPOSITIFS DE FRANCHISSEMENT DE CANALISATIONS	2 898,00	0,00	10
15/09/2020	REGARDS DE BRANCHEMENT	3 800,00	0,00	60
22/09/2020	BOITES A CREPINE	2 190,11	0,00	60
22/09/2020	DETECTEURS 4 GAZ ALTAIR 4XR	1 120,12	0,00	15
25/09/2020	GMAO CARL	3 007,78	0,00	5
10/10/2020	DEBITMETRE SECTORISATION UDI PETIT-CROIX	2 492,83	0,00	10
13/10/2020	FOURNITURE_FONTE300_350_JG	3 880,00	0,00	60
13/10/2020	DISPOSITIF DE FRANCHISSEMENT DE CANALISATIONS	1 449,00	0,00	10
22/10/2020	CARL TOUCH	4 800,00	0,00	5
04/11/2020	MANCHONS FEEDER XMA600 MARCHE C03162	5 022,20	0,00	60
07/11/2020	RENOUVELLEMENT ALPHA SOLAR HS SECTORISATION GB2208840137	3 400,00	0,00	10
11/11/2020	GMAO TC2 AEP MARCHE 15C079	3 067,02	0,00	5
20/11/2020	REGARD COMPTEURS 1 88291T	3 800,00	0,00	60
28/11/2020	DEBITMETRE ADDUCTION 500 UPEP BL 190299244	3 987,80	0,00	15
02/12/2020	CUVE NUE REMORQUE 600 L 2-408	3 583,33	0,00	10
05/12/2020	HYDROSTAB VOLANT BYHYDRO100AV	1 914,67	0,00	60
08/12/2020	COMPTEURS DN15 110 MM ALTAIR V4 3024029	1 180,00	0,00	15
08/12/2020	VEHICULE PARTNER GRIP PURETECH 110 CH BLANC FS-417-VW PARC 2-REM-05	11 191,31	0,00	8
15/12/2020	REGARDS DE BRANCHEMENT MAEC RMCM1000C2	3 075,08	0,00	60
15/12/2020	PIECES DIVERSES DE FONTAINERIE	7 881,92	0,00	60
15/12/2020	PIECES DIVERSES POUR BRANCHEMENTS	3 006,60	0,00	60
15/12/2020	PIECES DIVERSES DE FONTAINERIE	1 858,20	0,00	60
15/12/2020	PIECES DIVERSES POUR BRANCHEMENTS	9 026,54	0,00	60
15/12/2020	PIECES DIVERSES POUR BRANCHEMENTS	4 508,85	0,00	60
15/12/2020	MANCHONS ET BRIDES DN 600	6 499,06	0,00	60
15/12/2020	MANCHONS DE REPARATION	3 967,98	0,00	60
15/12/2020	SWITCH RESEAU REFS 98010927 88035YSM JARRETIERES	1 880,00	0,00	5
17/12/2020	TREVENANS AMENAGEMENT GRANDE RUE SITUATION 7	29 976,00	0,00	60
TOTAL GENERAL		699 605,02	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
21/07/2020	SCHEMA DIRECTEUR ALIMENTATION	26 783,39	5	26 783,39	0,00	0,00	0,00
21/07/2020	AVIS ENQUETE PUBLIQUE	404,03	5	404,03	0,00	0,00	0,00
21/07/2020	INDEMNITES COMMISSAIRE ENQUETE	6 533,67	5	6 533,67	0,00	0,00	0,00
21/07/2020	REPROGRAPHIE DOSSIER ENQUETE P	75,05	5	75,05	0,00	0,00	0,00
21/07/2020	ANNONCE	404,48	5	404,48	0,00	0,00	0,00
21/07/2020	LEVE TOPO	711,62	5	711,62	0,00	0,00	0,00
21/07/2020	PERIMETRE DE PROTECTION	28 342,81	5	28 342,81	0,00	0,00	0,00
28/07/2020	FOURGONNETTE 7934 GV 90 PARC 2	9 792,00	8	9 792,00	0,00	150,00	150,00
14/08/2020	EQUIPEMENT VEHICULES 8570gs90	1 750,00	8	1 750,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2020	ANNONCE MARCHÉ TRX ESTENSION R	720,00	1	720,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2020	ANNONCE MARCHÉ FOURNITURE COMP	900,00	1	900,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2020	ANNONCE MARCHÉ RENOUVELLEMENT	720,00	1	720,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2020	ANNONCE MARCHÉ FOURNITURE POSE	720,00	1	720,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2020	ANNONCE MARCHÉ DEVIATION CANAL	90,00	1	90,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2020	AVIS ATTRIB MARCHÉ TRX EXTENSI	270,00	1	270,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		78 217,05					150,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	150,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		11,00	2,00	13,00	11,00	1,00	12,00
Adjoint adm principal 1ère cl	C	2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint adm principal 2ème cl	C	2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	4,00	0,00	4,00	2,00	1,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		38,00	3,00	41,00	37,00	0,00	37,00
Adjoint technique princ 1è cl	C	10,00	2,00	12,00	11,00	0,00	11,00
Adjoint technique princ 2è cl	C	8,00	0,00	8,00	7,00	0,00	7,00
Agent de Maîtrise	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise principal	C	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur chef hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal 1ère cl	B	4,00	1,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Technicien principal 2ème cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		49,00	5,00	54,00	48,00	1,00	49,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE EAU - CA - 2020

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

14

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Rédacteur	B	ADM	349.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	78 901 308,98	75 691 422,42	0,00	75 691 422,42
RECETTES	78 901 308,98	77 119 822,64	0,00	77 119 822,64
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	47 806 529,05	32 505 533,79	10 640 755,43	43 146 289,22
RECETTES	47 806 529,05	32 530 962,53	6 766 114,34	39 297 076,87

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET BUDGET ANNEXE EAU / Numéro SIRET : 20006905200096				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	12 587 763,50	9 081 344,36	0,00	9 081 344,36
RECETTES	12 587 763,50	11 183 253,36	0,00	11 183 253,36
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 444 794,49	5 188 118,52	565 877,62	5 753 996,14
RECETTES	8 444 794,49	5 480 088,39	378 519,00	5 858 607,39

BUDGET BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT / Numéro SIRET : 20006905200070				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	12 345 022,82	10 756 517,02	0,00	10 756 517,02
RECETTES	12 345 022,82	11 213 553,00	0,00	11 213 553,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 768 816,82	5 702 027,69	1 403 331,05	7 105 358,74
RECETTES	8 768 816,82	6 803 309,80	249 686,00	7 052 995,80

BUDGET BUDGET ANNEXE LOT. SENARMONT / Numéro SIRET : 20006905200047				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	32 000,00	665,84	0,00	665,84
RECETTES	32 000,00	31 938,49	0,00	31 938,49
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET BUDGET ANNEXE LOT. LES ERRUES / Numéro SIRET : 20006905200062				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	604 848,46	601 949,88	0,00	601 949,88
RECETTES	604 848,46	599 817,95	0,00	599 817,95
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	666 512,62	624 759,82	0,00	624 759,82

BUDGET BUDGET ANNEXE LOT. LES ERRUES / Numéro SIRET : 20006905200062				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
RECETTES	666 512,62	581 833,62	0,00	581 833,62

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	104 470 943,76	96 131 899,52	0,00	96 131 899,52
RECETTES	104 470 943,76	100 148 385,44	0,00	100 148 385,44
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	65 686 652,98	44 020 439,82	12 609 964,10	56 630 403,92
RECETTES	65 686 652,98	45 396 194,34	7 394 319,34	52 790 513,68
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	170 157 596,74	140 152 339,34	12 609 964,10	152 762 303,44
TOTAL AGREGE DES RECETTES	170 157 596,74	145 544 579,78	7 394 319,34	152 938 899,12

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006905200070	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI GRAND BELFORT CA
----------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE : SGC BELFORT 1

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2020

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 25

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 26

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 27

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 28

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 29

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 30

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 32

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 33

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 36

A8.3 - Opérations liées aux cessions 37

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 38

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 39

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 42

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 43

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

45

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	10 756 517,02	G	11 213 553,00	G-A	457 035,98
	Section d'investissement	B	5 702 027,69	H	6 803 309,80	H-B	1 101 282,11

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	890 344,82 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	128 568,61 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P=	16 458 544,71	Q=	19 035 776,23	=Q-P	2 577 231,52
		A+B+C+D		G+H+I+J			

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation		E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement		F	1 403 331,05	L	249 686,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	1 403 331,05	= K+L	249 686,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	10 756 517,02	= G+H+K	12 103 897,82	1 347 380,80	
	Section d'investissement	= B+D+F	7 105 358,74	= H+J+L	7 181 564,41	76 205,67	
	TOTAL CUMULE	=	17 861 875,76	=	19 285 462,23	1 423 586,47	
		A+B+C+D+E+F		G+H+I+J+K+L			

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		0,00		
70	Ventes produits fabriqués, prestations				0,00
73	Produits issus de la fiscalité				0,00
74	Subventions d'exploitation				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	1 403 331,05	L	249 686,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		249 686,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	220 697,40	0,00
21	Immobilisations corporelles	79 079,96	0,00
22	immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 103 553,69	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 272 400,00	2 872 203,10	122 573,04	0,00	277 623,86
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 414 950,00	3 412 008,23	0,00	0,00	2 941,77
014	Atténuations de produits	630 000,00	511 454,00	0,00	0,00	118 546,00
65	Autres charges de gestion courante	654 639,00	643 459,68	0,00	0,00	11 179,32
Total des dépenses de gestion courante		7 971 989,00	7 439 125,01	122 573,04	0,00	410 290,95
66	Charges financières	600 000,00	444 140,25	120 069,93	0,00	35 789,82
67	Charges exceptionnelles	171 000,00	134 281,56	0,00	0,00	36 718,44
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		8 742 989,00	8 017 546,82	242 642,97	0,00	482 799,21
023	Virement à la section d'investissement (4)	1 102 033,82				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	2 500 000,00	2 496 327,23			3 672,77
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 602 033,82	2 496 327,23			1 105 706,59
TOTAL		12 345 022,82	10 513 874,05	242 642,97	0,00	1 588 505,80
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 594 000,00	9 658 260,54	0,00	0,00	-64 260,54
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	419 214,00	407 485,49	0,00	0,00	11 728,51
75	Autres produits de gestion courante	14 010,00	4 516,38	0,00	0,00	9 493,62
Total des recettes de gestion courante		10 028 224,00	10 070 262,41	0,00	0,00	-42 036,41
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	146 254,00	151 742,59	0,00	0,00	-5 488,59
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	99 000,00	99 000,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		10 273 478,00	10 321 005,00	0,00	0,00	-47 527,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 181 200,00	892 548,00			288 652,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 181 200,00	892 548,00			288 652,00
TOTAL		11 454 678,00	11 213 553,00	0,00	0,00	241 125,00
Pour information		890 344,82				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	517 202,35	125 940,52	220 697,40	170 564,43
21	Immobilisations corporelles	647 091,46	507 819,11	79 079,96	60 192,39
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 131 561,01	1 948 906,41	1 103 553,69	1 079 100,91
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 295 854,82	2 582 666,04	1 403 331,05	1 309 857,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 185 257,00	2 120 308,75	0,00	64 948,25
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	2 185 257,00	2 120 308,75	0,00	64 948,25
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 481 111,82	4 702 974,79	1 403 331,05	1 374 805,98
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 181 200,00	892 548,00		288 652,00
041	Opérations patrimoniales (2)	106 505,00	106 504,90		0,10
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 287 705,00	999 052,90		288 652,10
	TOTAL	8 768 816,82	5 702 027,69	1 403 331,05	1 663 458,08
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	771 253,00	520 027,00	249 686,00	1 540,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 736 257,18	2 535 255,17	0,00	201 002,01
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	3 507 510,18	3 055 282,17	249 686,00	202 542,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	586 200,00	292 219,84	0,00	293 980,16
106	Réserves (5)	815 417,21	815 417,21	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	22 582,00	37 558,45	0,00	-14 976,45
	Total des recettes financières	1 424 199,21	1 145 195,50	0,00	279 003,71
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 931 709,39	4 200 477,67	249 686,00	481 545,72
021	Virement de la section d'exploitation (2)	1 102 033,82			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 500 000,00	2 496 327,23		3 672,77
041	Opérations patrimoniales (2)	106 505,00	106 504,90		0,10
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 708 538,82	2 602 832,13		1 105 706,69
	TOTAL	8 640 248,21	6 803 309,80	249 686,00	1 587 252,41
	Pour information	128 568,61			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 994 776,14		2 994 776,14
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 412 008,23		3 412 008,23
014	Atténuations de produits	511 454,00		511 454,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	643 459,68		643 459,68
66	Charges financières	564 210,18	0,00	564 210,18
67	Charges exceptionnelles	134 281,56	100,00	134 381,56
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	2 496 227,23	2 496 227,23
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		8 260 189,79	2 496 327,23	10 756 517,02

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
----------------------------------------------------	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 756 517,02
---------------------------------------------------	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	892 548,00	892 548,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 120 308,75	0,00	2 120 308,75
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	125 940,52	0,00	125 940,52
21	Immobilisations corporelles (6)	507 819,11	0,00	507 819,11
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 948 906,41	106 504,90	2 055 411,31
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		4 702 974,79	999 052,90	5 702 027,69

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
----------------------------------------------------	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	5 702 027,69
----------------------------------------------------	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 658 260,54		9 658 260,54
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	407 485,49		407 485,49
75	Autres produits de gestion courante	4 516,38		4 516,38
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	151 742,59	892 548,00	1 044 290,59
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	99 000,00	0,00	99 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	10 321 005,00	892 548,00	11 213 553,00

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	890 344,82
-----------------------------------------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 103 897,82
---------------------------------------------------	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	292 219,84	0,00	292 219,84
13	Subventions d'investissement	520 027,00	0,00	520 027,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 535 255,17	0,00	2 535 255,17
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	106 504,90	106 504,90
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	100,00	100,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	37 558,45	0,00	37 558,45
28	Amortissement des immobilisations		2 496 227,23	2 496 227,23
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	3 385 060,46	2 602 832,13	5 987 892,59

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	128 568,61
-------------------------------------------------------	-------------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	815 417,21
------------------------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 931 878,41
-----------------------------------------------------	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	3 272 400,00	2 872 203,10	122 573,04	0,00	277 623,86
604	Achats d'études, prestations de services	810 028,41	731 165,82	62 615,75	0,00	16 246,84
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	947 598,20	881 093,94	6,00	0,00	66 498,26
6062	Produits de traitement	238 648,24	206 264,77	18 849,60	0,00	13 533,87
6063	Fournitures entretien et petit équipt	72 165,60	52 859,99	4 558,30	0,00	14 747,31
6066	Carburants	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6068	Autres matières et fournitures	14 000,00	13 351,16	358,20	0,00	290,64
611	Sous-traitance générale	61 000,00	50 988,79	9 962,57	0,00	48,64
6132	Locations immobilières	3 000,00	2 634,01	0,00	0,00	365,99
6135	Locations mobilières	19 357,28	15 557,79	308,00	0,00	3 491,49
61523	Entretien, réparations réseaux	92 720,10	45 604,83	13 892,80	0,00	33 222,47
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	53 000,00	52 901,12	0,00	0,00	98,88
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	626,18	0,00	0,00	873,82
61558	Entretien autres biens mobiliers	64 433,20	40 172,67	5 750,10	0,00	18 510,43
6156	Maintenance	37 020,00	27 914,94	4 494,66	0,00	4 610,40
618	Divers	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6226	Honoraires	29 317,21	24 077,21	0,00	0,00	5 240,00
6228	Divers	500,00	58,40	0,00	0,00	441,60
6231	Annonces et insertions	10 000,00	7 452,00	0,00	0,00	2 548,00
6236	Catalogues et imprimés	4 300,00	1 206,00	0,00	0,00	3 094,00
6241	Transports sur achats	500,00	177,31	0,00	0,00	322,69
6251	Voyages et déplacements	1 350,00	21,51	0,00	0,00	1 328,49
6256	Missions	50,00	17,50	0,00	0,00	32,50
6262	Frais de télécommunications	23 380,00	21 601,89	1 777,06	0,00	1,05
627	Services bancaires et assimilés	6 500,00	1 804,32	0,00	0,00	4 695,68
6287	Remboursements de frais	775 000,00	694 355,19	0,00	0,00	80 644,81
6358	Autres droits	2 231,76	295,76	0,00	0,00	1 936,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 414 950,00	3 412 008,23	0,00	0,00	2 941,77
6218	Autre personnel extérieur	846 460,00	892 339,46	0,00	0,00	-45 879,46
6331	Versement de transport	22 000,00	21 422,58	0,00	0,00	577,42
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 400,00	6 350,45	0,00	0,00	49,55
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	18 000,00	16 256,58	0,00	0,00	1 743,42
6411	Salaires, appointements, commissions	1 358 100,00	1 345 789,18	0,00	0,00	12 310,82
6414	Indemnités et avantages divers	472 950,00	460 731,72	0,00	0,00	12 218,28
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	205 500,00	196 665,04	0,00	0,00	8 834,96
6453	Cotisations aux caisses de retraites	414 000,00	405 790,86	0,00	0,00	8 209,14
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	40 000,00	36 896,84	0,00	0,00	3 103,16
6475	Médecine du travail, pharmacie	31 540,00	29 765,52	0,00	0,00	1 774,48
014	Atténuations de produits (4)	630 000,00	511 454,00	0,00	0,00	118 546,00
706129	Reversé redevance modernisat° agence eau	630 000,00	511 454,00	0,00	0,00	118 546,00
65	Autres charges de gestion courante	654 639,00	643 459,68	0,00	0,00	11 179,32
6541	Créances admises en non-valeur	22 229,55	11 097,87	0,00	0,00	11 131,68
6542	Créances éteintes	252 770,45	252 770,45	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	379 639,00	379 591,36	0,00	0,00	47,64
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		7 971 989,00	7 439 125,01	122 573,04	0,00	410 290,95
66	Charges financières (b) (5)	600 000,00	444 140,25	120 069,93	0,00	35 789,82
66111	Intérêts réglés à l'échéance	600 000,00	578 957,44	0,00	0,00	21 042,56
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-134 817,19	120 069,93	0,00	14 747,26
67	Charges exceptionnelles (c)	171 000,00	134 281,56	0,00	0,00	36 718,44
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	150 000,00	128 994,56	0,00	0,00	21 005,44
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	20 000,00	5 287,00	0,00	0,00	14 713,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		8 742 989,00	8 017 546,82	242 642,97	0,00	482 799,21
023	Virement à la section d'investissement	1 102 033,82				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	2 500 000,00	2 496 327,23			3 672,77
675	Valeur comptable éléments d'actif cédés	100,00	100,00			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 499 900,00	2 496 227,23			3 672,77

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - CA - 2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 602 033,82	2 496 327,23			1 105 706,59
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	3 602 033,82	2 496 327,23			1 105 706,59
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	12 345 022,82	10 513 874,05	242 642,97	0,00	1 588 505,80
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	120 069,93
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	134 817,19
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-14 747,26

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 48.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
64198	Autres remboursements	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 594 000,00	9 658 260,54	0,00	0,00	-64 260,54
70611	Redevance d'assainissement collectif	8 150 000,00	8 318 296,97	0,00	0,00	-168 296,97
706121	Redevance modernisation des réseaux	800 000,00	671 066,92	0,00	0,00	128 913,08
7062	Redevances assainissement non collectif	111 000,00	97 043,10	0,00	0,00	13 956,90
7068	Autres prestations de services	338 000,00	471 857,55	0,00	0,00	-133 857,55
7084	Mise à disposition de personnel facturée	195 000,00	99 976,00	0,00	0,00	95 024,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	419 214,00	407 485,49	0,00	0,00	11 728,51
741	Primes d'épuration	400 000,00	386 154,49	0,00	0,00	13 845,51
748	Autres subventions d'exploitation	19 214,00	21 331,00	0,00	0,00	-2 117,00
75	Autres produits de gestion courante	14 010,00	4 516,38	0,00	0,00	9 493,62
754	Redevances défaut branchement égoût	14 000,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
7581	FCTVA	0,00	4 515,44	0,00	0,00	-4 515,44
7588	Autres	10,00	0,94	0,00	0,00	9,06
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		10 028 224,00	10 070 262,41	0,00	0,00	-42 038,41
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	146 254,00	151 742,59	0,00	0,00	-5 488,59
7714	Recouvrement créances admises en non valeur	0,00	1 033,47	0,00	0,00	-1 033,47
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	146 254,00	147 763,60	0,00	0,00	-1 509,60
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	2 845,52	0,00	0,00	-2 845,52
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	99 000,00	99 000,00			0,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	99 000,00	99 000,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		10 273 478,00	10 321 005,00	0,00	0,00	-47 527,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 181 200,00	892 548,00			288 652,00
722	Immobilisations corporelles	273 792,00	0,00			273 792,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	907 408,00	892 548,00			14 860,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 181 200,00	892 548,00			288 652,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		11 454 678,00	11 213 553,00	0,00	0,00	241 125,00
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		890 344,82				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DJ 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	517 202,35	125 940,52	220 697,40	170 564,43
2031	Frais d'études	422 796,29	110 001,72	192 424,88	120 369,69
2051	Concessions et droits assimilés	94 406,06	15 938,80	28 272,52	50 194,74
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	647 091,46	507 819,11	79 079,96	60 192,39
2154	Matériel industriel	483 510,66	418 265,13	18 439,29	46 806,24
21562	Service d'assainissement	96 745,30	50 522,50	45 640,67	582,13
2182	Matériel de transport	15 804,14	15 449,98	0,00	354,16
2183	Matériel de bureau et informatique	48 531,36	23 343,88	15 000,00	10 187,48
2184	Mobilier	2 000,00	237,62	0,00	1 762,38
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00	0,00	0,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	4 131 561,01	1 948 906,41	1 103 553,69	1 079 100,91
2313	Constructions	34 412,00	34 073,33	0,00	338,67
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 097 149,01	1 914 833,08	1 103 553,69	1 078 762,24
Total des dépenses d'équipement		5 295 854,82	2 582 666,04	1 403 331,05	1 309 857,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 185 257,00	2 120 308,75	0,00	64 948,25
1641	Emprunts en euros	1 820 555,53	1 755 607,78	0,00	64 947,75
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	307 669,15	307 669,15	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	57 032,32	57 031,82	0,00	0,50
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		2 185 257,00	2 120 308,75	0,00	64 948,25
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 481 111,82	4 702 974,79	1 403 331,05	1 374 805,98
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 181 200,00	892 548,00		288 652,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	896 747,00	892 548,00		4 199,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	268 590,00	268 590,00		0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	50 000,00	48 728,00		1 272,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	5 000,00	3 073,00		1 927,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	13 000,00	12 000,00		1 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	560 157,00	560 157,00		0,00
	Charges transférées	284 453,00	0,00		284 453,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	284 453,00	0,00		284 453,00
041	Opérations patrimoniales (7)	106 505,00	106 504,90		0,10
2313	Constructions	1 296,00	1 296,00		0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	105 209,00	105 208,90		0,10
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 287 705,00	999 052,90		288 652,10
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		8 768 816,82	5 702 027,69	1 403 331,05	1 663 458,08
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	771 253,00	520 027,00	249 686,00	1 540,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	761 253,00	520 027,00	249 686,00	-8 460,00
1318	Autres subventions d'équipement	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	2 736 257,18	2 535 255,17	0,00	201 002,01
1641	Emprunts en euros	2 719 589,18	2 518 588,50	0,00	201 000,68
1681	Autres emprunts	16 668,00	16 666,67	0,00	1,33
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 507 510,18	3 055 282,17	249 686,00	202 542,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 401 617,21	1 107 637,05	0,00	293 980,16
10222	FCTVA	586 200,00	292 219,84	0,00	293 980,16
1068	Autres réserves	815 417,21	815 417,21	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	22 582,00	37 558,45	0,00	-14 976,45
2764	Créances sur personnes de droit privé	22 582,00	37 558,45	0,00	-14 976,45
Total des recettes financières		1 424 199,21	1 145 195,50	0,00	279 003,71
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 931 709,39	4 200 477,67	249 686,00	481 545,72
021	Virement de la section d'exploitation	1 102 033,82			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	2 500 000,00	2 496 327,23		3 672,77
2157	Aménagements matériels industriels	100,00	100,00		0,00
28031	Frais d'études	12 864,00	12 863,42		0,58
2805	Licences, logiciels, droits similaires	16 818,70	16 818,70		0,00
28128	Aménagement Autres terrains	400,00	380,00		20,00
281311	Bâtiments d'exploitation	25 675,48	25 675,00		0,48
281315	Bâtiments administratifs	958,00	613,00		345,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	128 155,00	128 155,00		0,00
28151	Installations complexes spécialisées	435 470,00	435 470,00		0,00
281532	Réseaux d'assainissement	415 120,00	415 120,00		0,00
28154	Matériel industriel	253 029,88	253 029,88		0,00
28155	Outillage industriel	2 900,00	2 529,71		370,29
281562	Service d'assainissement	1 037 897,00	1 037 896,35		0,65
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	101 019,00	101 018,93		0,07
281757	Aménagement matériel industriel (mad)	5,00	5,00		0,00
28182	Matériel de transport	42 762,00	42 761,80		0,20
28183	Matériel de bureau et informatique	19 734,00	19 733,05		0,95
28184	Mobilier	4 000,00	3 589,34		410,66
28188	Autres	3 091,94	568,05		2 523,89
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 602 033,82	2 496 327,23		1 105 706,59
041	Opérations patrimoniales (6)	106 505,00	106 504,90		0,10
2031	Frais d'études	105 209,00	105 208,90		0,10
2033	Frais d'insertion	1 296,00	1 296,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 708 538,82	2 602 832,13		1 105 706,69
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 640 248,21	6 803 309,80	249 686,00	1 587 252,41
Pour information		128 568,61			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					41 810 305,09									
1641 Emprunts en euros (total)					37 979 764,99									
556-CCTB3235864	CAISSE D'EPARGNE	23/10/2006	01/01/2017	25/01/2017	304 830,54	F	Taux fixe à 3.94 %	3,940	3,940	EUR	A	P	O	A-1
557-CCTB3274254	CAISSE D'EPARGNE	14/10/2008	01/01/2017	25/01/2017	266 941,17	F	Taux fixe à 5.15 %	5,150	5,250	EUR	T	P	O	A-1
558-CCTB8700179	CAISSE D'EPARGNE	06/09/2010	01/01/2017	25/01/2017	68 619,04	F	Taux fixe à 3.68 %	3,680	3,680	EUR	A	P	O	A-1
559-CCTB9107277	CAISSE D'EPARGNE	17/10/2012	01/01/2017	25/01/2017	210 215,82	F	Taux fixe à 4.45 %	4,450	4,520	EUR	T	P	O	A-1
560-CCTB44277	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14/12/2015	01/01/2017	02/01/2017	520 000,00	V	(Livret A + 0.75)-Floor -0.75 sur Livret A	1,500	1,500	EUR	A	C	O	A-1
562-CCTBMON213056EUR	SFIL CAFFIL	24/07/2003	01/01/2017	02/01/2017	284 530,53	F	Taux fixe à 4.93 %	4,930	4,930	EUR	A	P	O	A-1
564-CCTBMON240713EUR	SFIL CAFFIL	16/06/2006	01/01/2017	01/07/2017	290 096,70	C	Taux fixe 3.59% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé) (Marge de 0.05%)	3,590	3,640	EUR	A	C	N	B-1
565-CCTB5010835501	SFIL CAFFIL	30/03/1998	01/01/2017	01/05/2017	27 710,38	F	Taux fixe à 5.9 %	5,900	5,900	EUR	A	P	O	A-1
566-CCTB5011025701	SFIL CAFFIL	30/04/1998	01/01/2017	01/05/2017	23 914,52	F	Taux fixe à 5.9 %	5,900	5,900	EUR	A	P	O	A-1
567-CCTB8700164	CAISSE D'EPARGNE	06/09/2010	01/01/2017	25/01/2017	41 470,46	F	Taux fixe à 2.62 %	2,620	2,620	EUR	A	P	O	A-1
570-CCTBMON204621EUR	SFIL CAFFIL	28/11/2002	01/01/2017	01/06/2017	269 274,71	F	Taux fixe à 5.45 %	5,450	5,450	EUR	A	P	O	A-1
571-CCTB5014825301	SFIL CAFFIL	06/12/2000	01/01/2017	01/04/2017	40 009,28	F	Taux fixe à 6.34 %	6,340	6,340	EUR	A	P	O	A-1
572-CCTB102780706100020152302	CREDIT MUTUEL	24/01/2007	01/01/2017	30/06/2017	153 785,24	F	Taux fixe à 4.03 %	4,030	4,030	EUR	A	P	O	A-1
573-CCTB9827538	CAISSE D'EPARGNE	21/11/2016	01/01/2017	25/12/2017	280 000,00	F	Taux fixe à 1.04 %	1,040	1,040	EUR	A	P	O	A-1
575	SFIL CAFFIL	18/12/2017	22/01/2018	01/05/2018	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.05 %	1,050	1,050	EUR	T	P	O	A-1
580	CAISSE D'EPARGNE	18/12/2017	17/04/2018	25/07/2018	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.07 %	1,070	1,070	EUR	T	P	O	A-1
583	CAISSE D'EPARGNE	04/10/2018	25/12/2018	25/03/2019	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.09 %	1,090	1,090	EUR	T	C	O	A-1
587	SFIL CAFFIL	20/12/2018	29/01/2019	01/05/2019	1 400 000,00	F	Taux fixe à 1.25 %	1,250	1,260	EUR	T	C	O	A-1
595	BANQUE POSTALE	16/11/2020	15/12/2020	01/04/2021	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0.39 %	0,390	0,390	EUR	T	C	O	A-1
596	BANQUE POSTALE	16/11/2020	05/01/2021	01/05/2021	1 500 000,00	F	Taux fixe à 0.39 %	0,390	0,390	EUR	X	C	O	A-1
CAB000416	CAISSE D'EPARGNE	22/04/2003	25/04/2004	25/04/2005	110 774,99	F	Taux fixe à 4.59 %	4,590	4,590	EUR	A	P	O	A-1
CAB000427	CREDIT FONCIER DE FRANCE	29/12/2005	23/12/2005	25/04/2006	3 500 000,00	F	Taux fixe à 3.19 %	3,190	3,230	EUR	T	P	O	A-1

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
CAB000435	CAISSE D'EPARGNE	25/11/2006	25/11/2006	25/02/2007	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3.9 %	3,900	3,960	EUR	T	C	O	A-1
CAB000453	SFIL CAFFIL	31/12/2007	31/12/2007	01/04/2008	2 500 000,00	V	(TAG 3M(Postfixé)-Floor -0.16 sur TAG 3M(Postfixé)) + 0.16	4,210	4,340	EUR	T	P	O	A-1
CAB000461	SFIL CAFFIL	01/07/2008	01/07/2008	01/08/2009	1 068 794,23	V	(TAG 1M(Postfixé)-Floor -0.35 sur TAG 1M(Postfixé)) + 0.35	4,600	4,770	EUR	A	P	O	A-1
CAB000462	SFIL CAFFIL	01/07/2008	01/07/2008	01/07/2009	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.82 %	4,820	4,910	EUR	A	P	O	A-1
CAB000488	SFIL CAFFIL	28/07/2010	20/08/2010	01/12/2010	250 000,00	F	Taux fixe à 2.31 %	2,310	2,330	EUR	T	P	O	A-1
CAB000499 Ream	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/04/2012	01/10/2015	01/10/2016	849 163,79	V	Livret A + 1.73	2,480	2,480	EUR	A	P	O	A-1
CAB000500 Ream	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/04/2012	01/10/2015	01/10/2016	849 163,79	V	(Livret A + 1.73)-Floor 0 sur Livret A	2,480	2,480	EUR	A	P	O	A-1
CAB000505 Ream	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13/12/2012	01/10/2015	01/10/2016	1 166 819,22	V	Livret A + 1.73	2,480	2,480	EUR	A	P	O	A-1
CAB000508	CAISSE D'EPARGNE	12/06/2013	25/09/2013	25/12/2013	3 731 000,00	F	Taux fixe à 3.49 %	3,490	3,540	EUR	T	P	O	A-1
CAB000512	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	07/11/2013	02/01/2014	01/04/2017	6 550 000,00	V	Livret A + 1	2,250	2,250	EUR	T	P	O	A-1
CAB000519	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/09/2014	08/12/2014	01/02/2016	920 000,00	V	Livret A + 1	2,000	2,000	EUR	T	C	O	A-1
CAB000533	CAISSE D'EPARGNE	07/12/2015	25/02/2016	25/05/2016	2 000 000,00	V	Livret A + 0.5	1,250	1,270	EUR	T	P	O	A-1
CAB000538	CAISSE D'EPARGNE	09/12/2016	25/06/2017	25/09/2017	800 000,00	F	Taux fixe à 1.15 %	1,150	1,160	EUR	T	P	O	A-1
CCTB SESN 569ASS	DEXIA CL	06/11/2000	01/01/2017	02/01/2017	2 650,78	F	Taux fixe à 6.15 %	6,150	6,150	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					3 830 540,10									
CAB000439	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	28/12/2006	28/12/2006	28/03/2007	2 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.017 sur Euribor 3M) + 0.017	3,730	3,840	EUR	T	C	O	A-1
CAB000494	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	30/12/2011	30/12/2011	28/01/2012	1 830 540,10	F	Taux fixe à 2.25 %	2,250	2,300	EUR	T	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					431 500,05									
1681 Autres emprunts (total)					431 500,05									
554-CCTB20022338	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	15/10/2002	01/01/2017	16/01/2017	15 874,38	F	Taux fixe à 0.5 %	0,500	0,500	EUR	A	P	O	A-1
CAB000401	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/06/2005	16/06/2005	16/06/2006	33 538,79	F	Taux fixe à 0.5 %	0,500	0,500	EUR	A	P	O	A-1
CAB000402	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/06/2005	16/06/2005	16/06/2006	131 563,50	F	Taux fixe à 0.5 %	0,500	0,500	EUR	A	P	O	A-1
CAB000403	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	16/06/2005	16/06/2005	16/06/2006	64 638,38	F	Taux fixe à 0.5 %	0,500	0,500	EUR	A	P	O	A-1
CAB000537	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	11/07/2016	18/11/2016	16/12/2018	185 885,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					42 241 805,14									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, Indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

- 877 -

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		27 894 738,87					2 046 607,66	578 858,12	0,00	120 522,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		27 499 881,15					1 738 938,51	562 541,15	0,00	119 436,42
556-CCTB3235864	N	0,00	A-1	261 128,33	15,07	F	Taux fixe à 3.94 %	3,930	11 566,77	10 744,19	0,00	9 573,98
557-CCTB3274254	N	0,00	A-1	237 827,16	17,82	F	Taux fixe à 5.15 %	5,140	7 846,33	12 502,27	0,00	2 211,46
558-CCTB8700179	N	0,00	A-1	60 888,78	19,07	F	Taux fixe à 3.68 %	3,670	2 038,55	2 315,73	0,00	2 085,11
559-CCTB9107277	N	0,00	A-1	145 299,58	6,82	F	Taux fixe à 4.45 %	4,440	17 321,66	6 950,26	0,00	1 167,44
560-CCTB44277	N	0,00	A-1	450 666,68	25,00	V	(Livret A + 0.75)-Floor -0.75 sur Livret A	1,500	17 333,33	7 020,00	0,00	6 741,22
562-CCTBMON213058EUR	N	0,00	A-1	236 830,51	12,00	F	Taux fixe à 4.93 %	4,920	12 799,11	12 306,74	0,00	11 643,31
564-CCTBMON240713EUR	N	0,00	B-1	232 077,38	15,50	C	Taux fixe 3.59% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé) (Marge de 0.05%)	3,640	14 504,83	8 999,84	0,00	4 235,22
565-CCTB5010835501	N	0,00	A-1	20 493,40	7,33	F	Taux fixe à 5.9 %	5,890	1 962,22	1 324,88	0,00	802,71
566-CCTB5011025701	N	0,00	A-1	17 686,12	7,33	F	Taux fixe à 5.9 %	5,890	1 693,44	1 143,39	0,00	692,75
567-CCTB8700164	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 2.62 %	2,660	10 773,20	282,28	0,00	0,00
570-CCTBMON204621EUR	N	0,00	A-1	221 664,13	11,42	F	Taux fixe à 5.45 %	5,440	12 866,17	12 781,90	0,00	7 013,52
571-CCTB5014825301	N	0,00	A-1	31 836,28	9,25	F	Taux fixe à 6.34 %	6,320	2 235,33	2 160,14	0,00	1 508,21
572-CCTB102780706100020152302	N	0,00	A-1	131 913,30	15,50	F	Taux fixe à 4.03 %	4,020	5 796,18	5 549,69	0,00	2 658,06

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
573-CCTB9827538	N	0,00	A-1	228 536,69	15,98	F	Taux fixe à 1.04 %	1,040	13 066,18	2 512,67	0,00	33,01
575	N	0,00	A-1	828 242,76	12,08	F	Taux fixe à 1.05 %	1,050	63 031,00	9 110,72	0,00	1 425,27
580	N	0,00	A-1	1 688 525,70	12,32	F	Taux fixe à 1.07 %	1,070	125 589,09	18 908,23	0,00	3 262,14
583	N	0,00	A-1	1 733 333,36	12,98	F	Taux fixe à 1.09 %	1,090	133 333,32	19 801,67	0,00	262,41
587	N	0,00	A-1	1 236 666,69	13,08	F	Taux fixe à 1.25 %	1,250	93 333,32	16 187,50	0,00	2 533,45
595	N	0,00	A-1	1 000 000,00	15,00	F	Taux fixe à 0.39 %	0,370	0,00	0,00	0,00	162,50
596	N	0,00	A-1	1 500 000,00	15,08	F	Taux fixe à 0.39 %	5,700	0,00	0,00	0,00	468,32
CAB000416	N	0,00	A-1	17 160,10	1,32	F	Taux fixe à 4.59 %	4,580	8 019,51	1 155,74	0,00	536,04
CAB000427	N	0,00	A-1	73 043,93	0,07	F	Taux fixe à 3.19 %	3,190	286 441,49	8 063,71	0,00	420,60
CAB000435	N	0,00	A-1	66 666,48	0,90	F	Taux fixe à 3.9 %	3,890	66 666,68	4 225,00	0,00	252,78
CAB000453	N	0,00	A-1	1 857 390,69	17,00	F	Taux fixe à 2.19 %	2,220	68 378,22	42 284,22	0,00	10 282,21
CAB000461	N	0,00	A-1	812 737,22	17,58	F	Taux fixe à 3.6 %	3,650	27 514,03	30 417,53	0,00	2 438,22
CAB000462	N	0,00	A-1	755 480,54	17,50	F	Taux fixe à 4.82 %	4,810	28 052,90	37 355,98	0,00	9 002,39
CAB000488	N	0,00	A-1	88 688,67	4,67	F	Taux fixe à 2.31 %	2,300	17 466,58	2 301,60	0,00	165,03
CAB000499 Ream	N	0,00	A-1	606 766,53	9,75	V	Livret A + 1.73	2,420	51 386,94	16 322,21	0,00	3 373,45
CAB000500 Ream	N	0,00	A-1	606 766,53	9,75	V	(Livret A + 1.73)-Floor 0 sur Livret A	2,420	51 386,94	16 322,21	0,00	3 373,45
CAB000505 Ream	N	0,00	A-1	859 489,85	10,75	V	Livret A + 1.73	2,420	65 152,21	22 931,12	0,00	4 778,53
CAB000508	N	0,00	A-1	2 685 949,76	12,73	F	Taux fixe à 3.49 %	3,480	163 329,96	96 619,76	0,00	1 292,25
CAB000512	N	0,00	A-1	5 848 023,85	21,00	V	Livret A + 1	1,550	194 865,86	96 487,70	0,00	21 565,49
CAB000519	N	0,00	A-1	736 000,00	19,83	V	Livret A + 1	1,510	36 800,00	11 798,71	0,00	1 799,24
CAB000533	N	0,00	A-1	1 569 174,71	15,15	V	Livret A + 0.5	1,050	92 834,57	17 605,28	0,00	1 569,17
CAB000538	N	0,00	A-1	672 925,44	16,48	F	Taux fixe à 1.15 %	1,150	36 829,65	8 003,75	0,00	107,48
CCTB SESN 569ASS	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 6.15 %	0,000	722,94	44,53	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		394 857,72					307 669,15	16 316,97	0,00	1 085,58
CAB000439	N	0,00	A-1	133 352,00	0,99	F	Taux fixe à 3.56 %	3,610	133 332,00	7 842,54	0,00	39,56
CAB000494	N	0,00	A-1	261 505,72	1,33	F	Taux fixe à 2.25 %	2,280	174 337,15	8 474,43	0,00	1 046,02
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		130 119,50					38 443,32	99,32	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		130 119,50					38 443,32	99,32	0,00	0,00
554-CCTB20022338	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0.5 %	0,510	3 998,35	19,97	0,00	0,00
CAB000401	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0.5 %	0,500	2 314,77	11,63	0,00	0,00
CAB000402	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0.5 %	0,500	9 080,40	45,42	0,00	0,00
CAB000403	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0.5 %	0,500	4 461,30	22,30	0,00	0,00
CAB000537	N	0,00	A-1	130 119,50	6,96	F	Taux fixe à 0 %	0,000	18 588,50	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		28 024 858,37					2 085 050,98	578 957,44	0,00	120 522,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
564-CCTBMON240713EUR	SFIL CAFFIL	290 096,70	232 077,38	1	17,00		Taux fixe 3.59% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé) (Marge de 0.05%)	Taux fixe 3.59% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé) (Marge de 0.05%)	78 411,71	Taux fixe 3.59% à barrière 5% sur Euribor 12M(Postfixé) (Marge de 0.05%)	3,640	8 999,84	0,00	0,83
TOTAL (B)		290 096,70	232 077,38						78 411,71			8 999,84	0,00	0,83
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		290 096,70	232 077,38						78 411,71			8 999,84	0,00	0,83

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - CA - 2020

- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	42	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,20	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	27 792 780,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,83	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	232 077,38	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1 000 €	31/01/2019

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	5	31/01/2019
L	Véhicules légers	7	31/01/2019
L	Fourgons, camionnettes	8	31/01/2019
L	Camions et véhicules industriels	10	31/01/2019
L	Mobiliers	15	31/01/2019
L	Matériels de bureau et Matériels informatiques	5	31/01/2019
L	Autres immobilisations corporelles	5	31/01/2019
L	Bâtiments productifs de revenus	30	31/01/2019
L	Biens de faible valeur < 1000 euros	1	31/01/2019
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	31/01/2019
L	Matériel industriel	10	31/01/2019
L	Matériel spécifique d'exploitation - Service d'assainissement	10	31/01/2019
L	Installations à caractère spécifique - Réseau d'adduction d'eau	60	31/01/2019
L	Matériel spécifique d'exploitation - Service de distribution d'eau	15	31/01/2019
L	Installations, matériel et outillage techniques - Installations complexes spécialisées	30	31/01/2019
L	Bâtiments d'exploitation	30	31/01/2019
L	Installations à caractère spécifique - Réseau d'assainissement	60	31/01/2019
L	Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10	24/07/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
CONTENTIEUX POLLUTION SAVOUREUSE	0,00	24/09/2018	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Dépréciations (2)	0,00		99 000,00	99 000,00	99 000,00	0,00
IMPAYES ASS 2016	0,00	01/12/2016	99 000,00	99 000,00	99 000,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		199 000,00	199 000,00	99 000,00	100 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		3 082 004,00	3 012 856,75
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 185 257,00	2 120 308,75
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 820 555,53	1 755 607,78
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	307 669,15	307 669,15
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	57 032,32	57 031,82
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		896 747,00	892 548,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	896 747,00	892 548,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 012 856,75	1 403 331,05	0,00	4 416 187,80

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 210 715,82	2 826 005,52
Ressources propres externes de l'année (a)		608 782,00	329 778,29
10222	FCTVA	586 200,00	292 219,84
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2764	Créances sur personnes de droit privé	22 582,00	37 558,45
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		3 601 933,82	2 496 227,23
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	12 864,00	12 863,42
2805	Licences, logiciels, droits similaires	16 818,70	16 818,70
28128	Aménagement Autres terrains	400,00	380,00
281311	Bâtiments d'exploitation	25 675,48	25 675,00
281315	Bâtiments administratifs	958,00	613,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	128 155,00	128 155,00
28151	Installations complexes spécialisées	435 470,00	435 470,00
281532	Réseaux d'assainissement	415 120,00	415 120,00
28154	Matériel industriel	253 029,88	253 029,88
28155	Outils industriel	2 900,00	2 529,71
281562	Service d'assainissement	1 037 897,00	1 037 896,35
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	101 019,00	101 018,93
281757	Aménagement matériel industriel (mad)	5,00	5,00
28182	Matériel de transport	42 762,00	42 761,80
28183	Matériel de bureau et informatique	19 734,00	19 733,05
28184	Mobilier	4 000,00	3 589,34
28188	Autres	3 091,94	568,05
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	1 102 033,82	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 826 005,52	249 686,00	128 568,61	815 417,21	4 019 677,34

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	4 416 187,80
Ressources propres disponibles	IV	4 019 677,34
Solde	V = IV – II (3)	-396 510,46

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

<vide> (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	2 994 776,14
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	23 378,95
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 804,32
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	694 355,19
6358	AUTRES DROITS	295,76
6063	FOURNITURES D ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	57 418,29
6062	PRODUITS DE TRAITEMENT	225 114,37
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	881 099,94
604	ACHATS D ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	793 781,57
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	2 634,01
611	SOUS TRAITANCE GENERALE	60 951,36
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	13 709,36
6066	CARBURANTS	0,00
61523	ENTRETIEN REPARATION RESEAUX	59 497,63
6135	LOCATIONS MOBILIERES	15 865,79
6241	TRANSPORTS SUR ACHATS	177,31
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	7 452,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 206,00
6226	HONORAIRES	24 077,21
6228	DIVERS	58,40
6156	MAINTENANCE	32 409,60
618	DIVERS	0,00
61551	ENTRETIEN-REPARATIONS MATERIEL ROULANT	626,18
61558	ENTRETIEN-REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	45 922,77
6256	MISSIONS	17,50
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	21,51
61528	ENTRETIEN REPARATION AUTRES	52 901,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 412 008,23
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	29 765,52
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	405 790,86
6474	VERSEMENTS AUX OEUVRES SOCIALES	36 896,84
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	892 339,46
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	21 422,58
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	6 350,45
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG	16 256,58
6411	SALAIRES, APPOINTEMENTS, COMMISSIONS DE BASE	1 345 789,18
6451	COTISATIONS A L U.R.S.S.A.F.	196 665,04
6414	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	460 731,72
014	Atténuations de produits	511 454,00
706129	REVERSEMENT AGENCE DE L EAU	511 454,00
65	Autres charges de gestion courante	643 459,68
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	379 591,36
6542	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	252 770,45
6541	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	11 097,87
66	Charges financières	564 210,18
66111	INTERETS REGLES A L ECHEANCE	578 957,44
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	-14 747,26
67	Charges exceptionnelles	134 281,56
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	0,00
6743	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT	5 287,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	128 994,56
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		8 260 189,79
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 496 327,23
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	2 496 227,23

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES	100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 496 327,23
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERALE DES DEPENSES		10 756 517,02

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
64198	AUTRES REMBOURSEMENTS	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 658 260,54
7084	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL FACTUREE	99 976,00
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	471 857,55
7062	REDEVANCES D ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	97 043,10
70611	REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	8 318 296,97
706121	REDEV MODERNISATION RESEAU COLLECTE	671 086,92
74	Subventions d'exploitation	407 485,49
741	PRIMES D EPURATION	386 154,49
748	AUTRES SUBVENTIONS D EXPLOITATION	21 331,00
75	Autres produits de gestion courante	4 516,38
7581	FCTVA	4 515,44
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,94
754	REDEVANCES POUR DEFAUT DE BRANCHEMENT A L EGOUT	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	151 742,59
775	PRODUITS DES CESSIONS D ELEMENTS D ACTIF	100,00
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 845,52
7714	RECouvreMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	1 033,47
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN	147 763,60
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	99 000,00
7817	REPRISES SUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	99 000,00
Total des recettes réelles		10 321 005,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	892 548,00
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L EXERCIC	892 548,00
722	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		892 548,00
R 002 (5)		890 344,82
TOTAL GENERAL DES RECETTES		12 103 897,82

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

<vide>(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	125 940,52
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	507 819,11
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 948 906,41
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 120 308,75
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		4 702 974,79
040	Opérat° ordre transfert entre sections	892 548,00
041	Opérations patrimoniales	106 504,90
Total des dépenses d'ordre		999 052,90
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		5 702 027,69

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	520 027,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 535 255,17
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	292 219,84
106	Réserves	815 417,21
18	Comptes liaison : affectat° BA, règles	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	37 558,45
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		4 200 477,67
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 496 327,23
041	Opérations patrimoniales	106 504,90
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		2 602 832,13
R 001 (4)		128 568,61
TOTAL GENERAL DES RECETTES		6 931 878,41

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
01/01/2020	GMAO TC1 ASS SST SIT 2	912,48	0,00	1
01/01/2020	GMAO TC2 ASSNT	325,08	0,00	1
01/01/2020	GMAO TC2 ASS SST SIT 2	459,12	0,00	1
01/01/2020	GMAO TC3 ASSNT	790,32	0,00	1
01/01/2020	GMAO TC3 ASS SST SIT 1	623,40	0,00	1
01/01/2020	PANNEAUX SIGNALISATION	193,90	0,00	1
01/01/2020	COMPL BROSSES CLARIF BELFORT	399,80	0,00	1
01/01/2020	BATTERIES MONOBLOC 12V 12AH PR SOFREL	626,40	0,00	1
01/01/2020	CHAUFFAGE AE20 LOCAL CENTRIF ET INTERRUPTEUR	210,36	0,00	1
01/01/2020	ONDULEUR PR TREVENANS	882,30	0,00	1
01/01/2020	UDEP MONTREUX COMPRESSEUR POUR PRESSE A BOUES	613,27	0,00	1
01/01/2020	FEU FLASH AE40 UD BELF	382,42	0,00	1
01/01/2020	OUTILLAGE FORETS	34,86	0,00	1
01/01/2020	OUTILLAGE FORETS TAILLE MEULES	207,53	0,00	1
01/01/2020	ROUES PONT CLARIFICATEUR UDEP BMM	278,64	0,00	1
01/01/2020	POIRES DE NIVEAU PR CONTROLEURS DE NIVEAU POUR EAUX USEES	710,40	0,00	1
01/01/2020	MOTEUR VIS RELEVAGE M2 UD BAVILLIERS	30,00	0,00	1
01/01/2020	MATERIEL AUTOSURVEILLANCE	636,00	0,00	1
01/01/2020	FAUTEUIL EDGE REF DN21C1 DEE SERVICE SPANC	237,62	0,00	1
01/01/2020	ACCOUPLLEMENT POMPE A SABLE UD BELFORT	362,40	0,00	1
01/01/2020	GRIFFE POUR POMPE CONCERTOR PR EVETTE VAL	170,44	0,00	1
01/01/2020	COMPRESSEURS PELLE UD TREVENANS	908,40	0,00	1
01/01/2020	COMPRESSEUR CENTRIF	745,20	0,00	1
01/01/2020	CHAUFFAGE AE20 LOCAL CENTRIF ET INTERRUPTEUR	948,28	0,00	1
01/01/2020	CONGELATEUR POUR LABORATOIRE UD BELFORT	599,00	0,00	1
01/01/2020	REPARATION REDUCTEUR SCARIFICATEUR UD MONTREUX	178,88	0,00	1
01/01/2020	PIECES POMPE GAVEUSE BOUE UD BELFORT	638,54	0,00	1
01/01/2020	POMPE EXTRACTION BOUES UD BELFORT	629,63	0,00	1
01/01/2020	COMPRESSEUR AE20 BELFOT	586,20	0,00	1
01/01/2020	CLAPETS SURPRESSEURS UD BAVILLIERS	605,18	0,00	1
01/01/2020	MOTEUR RACLEUR A GRAISSE UD TREVENANS	414,96	0,00	1
01/01/2020	MATERIEL BO DORANS FOUGERES	340,24	0,00	1
01/01/2020	MOTEUR TRANSLATION PONT DESSAB	402,04	0,00	1
01/01/2020	PALAN MANUEL A CHAINE COMPACT 500KG 5M	169,16	0,00	1
01/01/2020	POIRES DE NIVEAU PR	710,40	0,00	1
01/01/2020	REPARATION REDUCTEUR SCARIFICATEUR UD MONTREUX	492,58	0,00	1
01/01/2020	BARRIERES ARES REF IBAREXD	468,00	0,00	1
01/01/2020	LEROY_MERLIN_ESCABEAU_ALU_PROFISTEP XXL_5_MARCHES	79,90	0,00	1
01/01/2020	GMAO TC4 ASSNT MARCHE C02389	771,84	0,00	1
01/01/2020	GMAO TC3 ASSNT MARCHE C02389	278,04	0,00	1
01/01/2020	MANUTAN_LAMPE_TORCHE_RECHARGEABLE	245,50	0,00	1
01/01/2020	PROJECTEUR PORTABLE 00199363573	793,51	0,00	1
01/01/2020	ROTOR POMPE POLYMERE CENTRIF BELFORT	343,94	0,00	1
01/01/2020	MABEO_ODOMETRE_ROUE_300MM	115,19	0,00	1
01/01/2020	MABEO_ODOMETRE_ROUE_300MM	115,19	0,00	1
01/01/2020	VOLUTE POMPE RECIRCULATION BOUES UD BELFORT	504,37	0,00	1
01/01/2020	MABEO_PERCEUSE_VISSEUSE_GSR_12V_15FC	269,14	0,00	1
01/01/2020	PROJECTEUR PORTABLE 00199363573_1171430	793,51	0,00	1
01/01/2020	POMPE PR ZAC DES PRES ANDELNANS REF 05016790	77,89	0,00	1
01/01/2020	POMPES ARES EVACUATION SERWINS 18M3/H V3	159,80	0,00	1
01/01/2020	POMPES ARES STERWINS 18M3/H V3	159,80	0,00	1
01/01/2020	BATTERIES SOFREL MONOBLOC 12V 12AH	626,40	0,00	1
24/01/2020	MOTOREDUCTEUR BAUER VIS DECHETS UDEP BELFORT	4 542,00	0,00	10

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
24/01/2020	PANNEAUX SIGNALISATION	1 745,29	0,00	10
01/02/2020	GMAO TC1 ASSNT	1 123,68	0,00	5
01/02/2020	GMAO TC4 ASSNT	1 438,92	0,00	5
01/02/2020	GMAO TC4 ASS SST SIT 1	2 086,20	0,00	5
08/02/2020	STATOR POMPE GAVEUSE UDEP BELFORT	1 503,60	0,00	10
08/02/2020	ARBRES A PALETTES ET ACCESSOIRES POUR CENTRIF UDEP BELFORT	3 742,92	0,00	10
08/02/2020	COMPL BROSSES CLARIF BELFORT	2 372,40	0,00	10
08/02/2020	MATERIEL INFORMATIQUE PC PORTABLES HP PROBOOK	3 922,67	0,00	5
21/02/2020	PANNEAUX SIGNALISATION	1 378,21	0,00	10
21/02/2020	PIECES PR OFFEMONT CEZANNE	2 579,95	0,00	10
21/02/2020	POIRES DE NIVEAU PR CONTROLEURS DE NIVEAU POUR EAUX USEES	1 166,40	0,00	5
29/02/2020	PALIER VIS ARCHIMEDEE M4 UD BAVILLIERS	13 288,40	0,00	10
29/02/2020	ACCESSOIRES RESEAUX INFORMATIQUE ET MINIS PC	4 383,58	0,00	5
19/03/2020	ROUE PONT CLARIF UD BELFORT	2 873,60	0,00	10
19/03/2020	ROUES ET BAGUES USURE POMPE RELEVAGE UD PHAFFANS	2 522,18	0,00	10
11/04/2020	POMPE PR MOVAL SEVENANS	3 923,38	0,00	10
01/05/2020	ROUES POMPE RECIRCULATION BOUE UDEP BELFORT	2 841,60	0,00	10
08/05/2020	ROUES POMPE DE RECIRCULATION BOUES UD BELFORT 3003	3 583,20	0,00	10
08/05/2020	SONDE DE NIVEAU	4 030,80	0,00	10
19/05/2020	ACHAT VEHICULE NEUF PARTNER PREMIUM GBCA ASST PARC 2_398 FG_084_RW	15 449,98	0,00	8
03/06/2020	MOTEUR VIS RELEVAGE M2 UD BAVILLIERS	1 162,80	0,00	10
06/06/2020	ENSEMBLE POUR RECHARGE CONTRAT SEL SCHEIDER ELECTRIC	3 520,38	0,00	5
06/06/2020	TRIPODE DETECTEUR	1 002,00	0,00	10
10/06/2020	GARNITURE MECANIQUE 3127	1 198,72	0,00	10
17/06/2020	FOURNITURE POMPE CONCERTOR XYLEM EVETTE VAL	4 200,00	0,00	10
17/06/2020	POMPE ZAC DES PRES	4 586,40	0,00	10
30/06/2020	ETUDE HYDROGEGOTECHNIQUE	2 160,00	0,00	5
04/07/2020	REMPLACEMENT CARTES ANA CAPTEURS GAZ UD BEL	2 363,34	0,00	10
04/07/2020	PC PORTABLES 2EN1 ET EQUIPEMENT INFORMATIQUE DIVERS	4 903,33	0,00	5
10/07/2020	COMBINE HYDROCUREUR	243 800,00	0,00	10
11/07/2020	CHASSIS 32 T PTAC	4 019,76	0,00	10
17/07/2020	REVISION REDUCTEUR VIS RELEVAGE UDEP BELFORT	4 256,40	0,00	10
21/07/2020	REVISION MOTEUR ET REDUCTEUR VIS 2 UDEP BELFORT	5 131,20	0,00	10
25/07/2020	FOURNITURE D'UN BALLON SURPRESSION UDEP BELFORT	3 000,00	0,00	10
25/07/2020	FOURNITURE CARTE DE COMMUNICATION UD PHAFFANS	4 140,00	0,00	10
27/07/2020	DIAGNOSTIC RESEAU FONTAINE	26 275,63	0,00	5
01/08/2020	FOURNITURE REDUCTEUR DE PRESSION UD BELFORT	3 540,00	0,00	10
08/08/2020	VENTILATEUR AXIAL SURP BAVILLIERS	1 199,16	0,00	10
18/08/2020	POMPE FLOTTANT UD BELFORT	1 083,60	0,00	10
19/08/2020	RENOUVELLEMENT VANNAGE DESSABLAGE BELFORT	29 760,00	0,00	10
22/08/2020	AGITATEUR AERATION UDEP BAVILLIERS	7 013,76	0,00	10
02/09/2020	ANNONCE MARCHÉ RENOUVELLEMENT RESEAU ASST 17GB003	864,00	0,00	1
02/09/2020	ANNONCE MARCHÉ RENOUVELLEMENT RESEAU ASST 17GB033	108,00	0,00	1
02/09/2020	ANNONCE MARCHÉ RENOUVELLEMENT RESEAU ASST 17GB035	864,00	0,00	1
02/09/2020	ANNONCE MARCHÉ FOURNITURE BENNES AMPLIROLL 17G048	108,00	0,00	1
02/09/2020	AVIS ATTRIBUTION MARCHÉ TRX INTERCONNEXION RESEAUX EAUX USEES 15C	324,00	0,00	1
02/09/2020	AVIS ATTRIBUTION MARCHÉ TRX INTERCO RESEAUX EAUX USEES ET REMPLACEMENT	324,00	0,00	1
02/09/2020	ANNONCE LEGALES VETRIGNE	131,04	0,00	5
02/09/2020	REVISION ZONAGE ASSAINISSEMENT ARGIESANS / E18000039 / COLIN RENE	1 040,13	0,00	5
02/09/2020	VACATION COMMISSAIRE ENQUETEUR - E18000040 - DUPRE MARIE-PIERRE	1 059,94	0,00	5
02/09/2020	VACATION COMMISSAIRE ENQUETEUR ZONE ASSAINISSEMENT ESSERT - CHRISTIAN PAGANESSI	1 134,70	0,00	5
02/09/2020	REVISION ZONAGE ASSAINISSEMENT BUC -INDEMNITE COMMISSAIRE ENQUETEUR GILLES MAIRE	694,74	0,00	5
02/09/2020	REVISION ZONAGE ASSAINISSEMENT EVETTE-SALBERT - INDEMNITE COMMISSAIRE ENQUETEUR	1 125,02	0,00	5
02/09/2020	REVISION DU ZONAGE D ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE ROPPE /MR PAGANESSI	985,52	0,00	5
02/09/2020	ZONAGE ASSAINISSEMENT ANDELNANS DOSSIER E19000047 COLIN RENE	1 151,54	0,00	5
05/09/2020	PRELEVEUR ASP 2000	4 756,79	0,00	10
08/09/2020	POMPE DOSEUSE POLYMERE UD CHEVREMONT	1 830,00	0,00	10
09/09/2020	POMPE EXTRACTION BOUES 3EP200	1 113,76	0,00	10
12/09/2020	POMPE EAU INDUSTRIELLE UD BMM	1 200,00	0,00	10

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - CA - 2020

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
26/09/2020	GMAO CARL	3 609,34	0,00	5
02/10/2020	CARTES GSM CEII	2 100,00	0,00	5
09/10/2020	SONDE DE NIVEAU	4 030,80	0,00	10
20/10/2020	RELAIS DO DORANS FOUGERES	1 012,80	0,00	10
27/10/2020	MOTOREDUCTEUR VIS BOUES TD102 UD MONTREUX	2 125,43	0,00	10
28/10/2020	FOURNITURE SONDES PH UD GBCA	1 255,70	0,00	10
28/10/2020	FOURNITURE TRANSMETTEUR ET SONDE SURVERSE BO BOUJR V	1 640,98	0,00	10
30/10/2020	FOURNITURES TAMPON	18 183,96	0,00	10
31/10/2020	STATION DOSAGE CHLORURE FERRIQUE UD PHAFFANS GB3208830259	4 716,00	0,00	10
06/11/2020	DEBITMETRE GB320882092	4 200,00	0,00	10
10/11/2020	BALLONS AMORTISSEURS UD BELFORT 0.5L 437242A	3 225,82	0,00	10
17/11/2020	AGITATEUR RAPIDE UD BMM 1MIDB01	3 405,50	0,00	10
20/11/2020	MOTEUR POMPE A BOUE UD BAVILLIERS MOTEUR NORD 100LH4	1 167,60	0,00	10
24/11/2020	BARRIERES ARES IECOTP2	2 250,00	0,00	10
28/11/2020	MOTEUR POMPE A BOUE UD BAVILLIERS MONTAGE VARIATEUR	1 228,80	0,00	10
28/11/2020	DEBITMETRE ELECTROMAGNETIQUE BOUES FONTAINE 10L80-1D46/115	1 581,00	0,00	10
28/11/2020	AEROFLOT UD BAVILLIERS 10X01511030001	2 640,00	0,00	10
28/11/2020	COURONNE 120 M CURAGE 1 POUCE COUR25120	1 813,34	0,00	10
02/12/2020	POMPE PR FONTENELLE REF 30851601427	3 027,66	0,00	10
05/12/2020	RATEAUX SCARIFICATEUR UD MONTREUX AFFAIRES 36634-635	1 782,00	0,00	10
05/12/2020	MOTEUR SURPRESSEUR UD BAVILLIERS 062379D	3 921,12	0,00	10
05/12/2020	POMPE REF 30851601427	3 027,66	0,00	10
09/12/2020	AEROFLOT UD VEZELOIS X01511013001	2 640,00	0,00	10
15/12/2020	POMPES CHLOROSULFATE FERRIQUE UD BELFORT PD07160KD1600ND	2 178,00	0,00	10
15/12/2020	REPLACEMENT ONDULATEUR AE30 UD BELFORT 90 BE-168226-227	1 336,79	0,00	10
15/12/2020	SWITCH RESEAU COMMULATEURS	3 312,00	0,00	5
TOTAL GENERAL		562 088,17	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
16/10/2020	POTENCE DE LEVAGE	1 635,95	15	1 635,95	100,00	100,00	0,00
TOTAL GENERAL		1 635,95					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	100,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	100,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6743	1340	Subvention de fonctionnement	BURKINA FASO PROGR ASS	Association	5 287,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		55,00	2,00	57,00	49,00	1,00	50,00
Adjoint technique	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique princ 1è cl	C	17,00	0,00	17,00	14,00	0,00	14,00
Adjoint technique princ 2è cl	C	14,00	0,00	14,00	12,00	0,00	12,00
Agent de Maîtrise	C	7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
Agent de maîtrise principal	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieur	A	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal 1ère cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal 2ème cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien territorial	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		56,00	2,00	58,00	50,00	1,00	51,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - CA - 2020

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Technicien territorial	B	TECH	369.0	0,00	3-3-2° Emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services le justifient.	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie SPIC à seule autonomie financière	Service Assainissement	01/01/2017	90-2016-12-14-001 - 14/12/2016	20006905200070	Assainissement Non Collectif	Non

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	78 901 308,98	75 691 422,42	0,00	75 691 422,42
RECETTES	78 901 308,98	77 119 822,64	0,00	77 119 822,64
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	47 806 529,05	32 505 533,79	10 640 755,43	43 146 289,22
RECETTES	47 806 529,05	32 530 962,53	6 766 114,34	39 297 076,87

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET BUDGET ANNEXE EAU / Numéro SIRET : 20006905200096				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	12 587 763,50	9 081 344,36	0,00	9 081 344,36
RECETTES	12 587 763,50	11 183 253,36	0,00	11 183 253,36
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 444 794,49	5 188 118,52	565 877,62	5 753 996,14
RECETTES	8 444 794,49	5 480 088,39	378 519,00	5 858 607,39

BUDGET BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT / Numéro SIRET : 20006905200070				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	12 345 022,82	10 756 517,02	0,00	10 756 517,02
RECETTES	12 345 022,82	11 213 553,00	0,00	11 213 553,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 768 816,82	5 702 027,69	1 403 331,05	7 105 358,74
RECETTES	8 768 816,82	6 803 309,80	249 686,00	7 052 995,80

BUDGET BUDGET ANNEXE LOT. SENARMONT / Numéro SIRET : 20006905200047				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	32 000,00	665,84	0,00	665,84
RECETTES	32 000,00	31 938,49	0,00	31 938,49
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET BUDGET ANNEXE LOT. LES ERRUES / Numéro SIRET : 20006905200062				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	604 848,46	601 949,88	0,00	601 949,88
RECETTES	604 848,46	599 817,95	0,00	599 817,95
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	666 512,62	624 759,82	0,00	624 759,82

BUDGET BUDGET ANNEXE LOT. LES ERRUES / Numéro SIRET : 20006905200062				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
RECETTES	666 512,62	581 833,62	0,00	581 833,62

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	104 470 943,76	96 131 899,52	0,00	96 131 899,52
RECETTES	104 470 943,76	100 148 385,44	0,00	100 148 385,44
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	65 686 652,98	44 020 439,82	12 609 964,10	56 630 403,92
RECETTES	65 686 652,98	45 396 194,34	7 394 319,34	52 790 513,68
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	170 157 596,74	140 152 339,34	12 609 964,10	152 762 303,44
TOTAL AGREGE DES RECETTES	170 157 596,74	145 544 579,78	7 394 319,34	152 938 899,12

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
 A le
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant : .

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - GRAND BELFORT CA (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE GRAND BELFORT CA (2)

Numéro SIRET : 20006905200047

POSTE COMPTABLE : SGC BELFORT 1

M 14

Compte administratif
 voté par nature

BUDGET : BUDGET ANNEXE LOT. SENARMONT (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	21
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	24

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	GRAND BELFORT CA BUDGET ANNEXE LOT. SENARMONT	CA 2020
------------	--------------------------------------------------	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	665,84	G	31 938,49
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	31 272,65 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	31 938,49	= G+H+I+J	31 938,49
-------------------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	31 938,49	= G+H+K	31 938,49
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	31 938,49	= G+H+I+J+K+L	31 938,49

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE LOT. SENARMONT - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	726,35	665,57	0,00	0,00	60,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,00	0,27	0,00	0,00	0,73
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		727,35	665,84	0,00	0,00	61,51
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		727,35	665,84	0,00	0,00	61,51
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		727,35	665,84	0,00	0,00	61,51
Pour information		(3) 31 272,65				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	32 000,00	31 938,49	0,00	0,00	61,51
Total des recettes de gestion courante		32 000,00	31 938,49	0,00	0,00	61,51
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		32 000,00	31 938,49	0,00	0,00	61,51
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		32 000,00	31 938,49	0,00	0,00	61,51
Pour information		(3) 0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE LOT. SENARMONT - CA - 2020

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information				
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	665,57		665,57
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,27		0,27
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	665,84	0,00	665,84
	Pour information			31 272,65
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	0,00	0,00	0,00
	Pour information			0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	31 938,49	0,00	31 938,49
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		31 938,49	0,00	31 938,49
Pour information				0,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	726,35	665,57	0,00	0,00	60,78
605	Achats matériel, équipements et travaux	726,35	665,57	0,00	0,00	60,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,00	0,27	0,00	0,00	0,73
65888	Autres	1,00	0,27	0,00	0,00	0,73
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		727,35	665,84	0,00	0,00	61,51
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		727,35	665,84	0,00	0,00	61,51
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		727,35	665,84	0,00	0,00	61,51
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		31 272,65				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	32 000,00	31 938,49	0,00	0,00	61,51
7552	Prise en charge déficit BA administratif	32 000,00	31 938,49	0,00	0,00	61,51
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		32 000,00	31 938,49	0,00	0,00	61,51
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		32 000,00	31 938,49	0,00	0,00	61,51
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		32 000,00	31 938,49	0,00	0,00	61,51
Pour information		0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1 000 €			31/01/2019
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	5	31/01/2019
L	Véhicules légers	7	31/01/2019
L	Fourgons, camionnettes	8	31/01/2019
L	Camions et véhicules industriels	10	31/01/2019
L	Mobiliers	15	31/01/2019
L	Matériels de bureau et Matériels informatiques	5	31/01/2019
L	Autres installations, matériel et outillage technique	10	31/01/2019
L	Autres immobilisations corporelles	5	31/01/2019
L	Bâtiments productifs de revenus	30	31/01/2019
L	Biens de faible valeur < 1000 euros	1	31/01/2019
L	Matériels outillages incendie	10	31/01/2019
L	Réseaux cablés	15	31/01/2019
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	31/01/2019
L	Subventions d'équipement versées pour des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	31/01/2019
L	Subventions d'équipement versées pour des biens immobiliers ou des installations	15	31/01/2019
L	Subventions d'équipement versées pour des projets d'infrastructures d'intérêt national	30	31/01/2019
L	Frais des documents urbanisme	5	24/07/2020
L	Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10	24/07/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV - II (3) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	47 806 529,05	32 505 533,79	10 640 755,43	4 660 239,83
RECETTES	47 806 529,05	32 530 962,53	6 766 114,34	8 509 452,18
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	78 901 308,98	75 691 422,42	0,00	3 209 886,56
RECETTES	78 901 308,98	77 119 822,64	0,00	1 781 486,34

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : BUDGET ANNEXE EAU / N°SIRET : 20006905200096				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 444 794,49	5 188 118,52	565 877,62	2 690 798,35
RECETTES	8 444 794,49	5 480 088,39	378 519,00	2 586 187,10
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 587 763,50	9 081 344,36	0,00	3 506 419,14
RECETTES	12 587 763,50	11 183 253,36	0,00	1 404 510,14

BUDGET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT / N°SIRET : 20006905200070				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 768 816,82	5 702 027,69	1 403 331,05	1 663 458,08
RECETTES	8 768 816,82	6 803 309,80	249 686,00	1 715 821,02
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 345 022,82	10 756 517,02	0,00	1 588 505,80
RECETTES	12 345 022,82	11 213 553,00	0,00	1 131 469,82

BUDGET : BUDGET ANNEXE LOT. SENARMONT / N°SIRET : 20006905200047				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	32 000,00	665,84	0,00	31 334,16
RECETTES	32 000,00	31 938,49	0,00	61,51

BUDGET : BUDGET ANNEXE LOT. LES ERRUES / N°SIRET : 20006905200062				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	666 512,62	624 759,82	0,00	41 752,80
RECETTES	666 512,62	581 833,62	0,00	84 679,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	604 848,46	601 949,88	0,00	2 898,58
RECETTES	604 848,46	599 817,95	0,00	5 030,51

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réallser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	65 686 652,98	44 020 439,82	12 609 964,10	9 056 249,06
RECETTES	65 686 652,98	45 396 194,34	7 394 319,34	12 896 139,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	104 470 943,76	96 131 899,52	0,00	8 339 044,24
RECETTES	104 470 943,76	100 148 385,44	0,00	4 322 558,32
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	170 157 596,74	140 152 339,34	12 609 964,10	17 395 293,30
TOTAL GENERAL DES RECETTES	170 157 596,74	145 544 579,78	7 394 319,34	17 218 697,62

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	65 686 652,98	44 020 439,82	12 609 964,10	9 056 249,06
RECETTES	65 686 652,98	45 396 194,34	7 394 319,34	12 896 139,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	104 470 943,76	96 131 899,52	0,00	8 339 044,24
RECETTES	104 470 943,76	100 148 385,44	0,00	4 322 558,32
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	170 157 596,74	140 152 339,34	12 609 964,10	17 395 293,30
TOTAL GENERAL DES RECETTES	170 157 596,74	145 544 579,78	7 394 319,34	17 218 697,62

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - GRAND BELFORT CA (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE GRAND BELFORT CA (2)

Numéro SIRET : 20006905200062

POSTE COMPTABLE : SGC BELFORT 1

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : BUDGET ANNEXE LOT. LES ERRUES (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	22
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	23
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	24
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	25
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de groupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	26
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	29

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	GRAND BELFORT CA BUDGET ANNEXE LOT. LES ERRUES	CA 2020
------------	---------------------------------------------------	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	601 949,88	G	599 817,95
	Section d'investissement	B	624 759,82	H	581 833,62

		+			+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	2 887,46 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	39 333,62 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 268 930,78	= G+H+I+J	1 181 651,57
---------------------------------------	--	-----------	--------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	604 837,34	= G+I+K	599 817,95
	Section d'investissement	= B+D+F	664 093,44	= H+J+L	581 833,62
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 268 930,78	= G+H+I+J+K+L	1 181 651,57

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE LOT. LES ERRUES - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9,00	0,00	0,00	0,00	9,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9,00	0,00	0,00	0,00	9,00
66	Charges financières	10 059,00	10 058,13	0,00	0,00	0,87
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 068,00	10 058,13	0,00	0,00	9,87
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	581 834,00	581 833,62			0,38
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	10 059,00	10 058,13			0,87
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		591 893,00	591 891,75			1,25
TOTAL		601 961,00	601 949,88	0,00	0,00	11,12
Pour information		(3) 2 887,46				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 610,46	0,00	0,00	0,00	2 610,46
Total des recettes de gestion courante		2 610,46	0,00	0,00	0,00	2 610,46
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 610,46	0,00	0,00	0,00	2 610,46
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	592 179,00	589 759,82			2 419,18
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	10 059,00	10 058,13			0,87
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		602 238,00	599 817,95			2 420,05
TOTAL		604 848,46	599 817,95	0,00	0,00	5 030,51
Pour information		(3) 0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	592 179,00	589 759,82		2 419,18
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	592 179,00	589 759,82		2 419,18
	TOTAL	627 179,00	624 759,82	0,00	2 419,18
	Pour information	(2) 39 333,62			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	84 678,62	0,00	0,00	84 678,62
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	84 678,62	0,00	0,00	84 678,62
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	84 678,62	0,00	0,00	84 678,62
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	581 834,00	581 833,62		0,38
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	581 834,00	581 833,62		0,38
	TOTAL	666 512,62	581 833,62	0,00	84 679,00

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE LOT. LES ERRUES - CA - 2020

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		10 058,13	10 058,13
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	10 058,13	0,00	10 058,13
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		581 833,62	581 833,62
Dépenses de fonctionnement – Total		10 058,13	591 891,75	601 949,88
Pour information				2 887,46
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	35 000,00	0,00	35 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	589 759,82	589 759,82
Dépenses d'investissement –Total		35 000,00	589 759,82	624 759,82
Pour information				39 333,62
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A8).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		589 759,82	589 759,82
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		10 058,13	10 058,13
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	599 817,95	599 817,95
Pour information				0,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	581 833,62	581 833,62
Recettes d'investissement – Total		0,00	581 833,62	581 833,62
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	9,00	0,00	0,00	0,00	9,00
65888	Autres	9,00	0,00	0,00	0,00	9,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		9,00	0,00	0,00	0,00	9,00
66	Charges financières (b)	10 059,00	10 058,13	0,00	0,00	0,87
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 059,00	10 058,13	0,00	0,00	0,87
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		10 068,00	10 058,13	0,00	0,00	9,87
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	581 834,00	581 833,62			0,38
71355	Variat° stocks terrains aménagés	581 834,00	581 833,62			0,38
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		581 834,00	581 833,62			0,38
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	10 059,00	10 058,13			0,87
608	Frais accessoires sur terrains en cours	10 059,00	10 058,13			0,87
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		591 893,00	591 891,75			1,25
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		601 961,00	601 949,88	0,00	0,00	11,12
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		2 887,46				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	2 610,46	0,00	0,00	0,00	2 610,46
7552	Prise en charge déficit BA administratif	2 600,46	0,00	0,00	0,00	2 600,46
7588	Autres produits div. de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		2 610,46	0,00	0,00	0,00	2 610,46
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		2 610,46	0,00	0,00	0,00	2 610,46
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	592 179,00	589 759,82			2 419,18
71355	Varial° stocks terrains aménagés	592 179,00	589 759,82			2 419,18
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	10 059,00	10 058,13			0,87
796	Transferts charges financières	10 059,00	10 058,13			0,87
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		602 238,00	599 817,95			2 420,05
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		604 848,46	599 817,95	0,00	0,00	5 030,51
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		35 000,00	35 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		35 000,00	35 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	592 179,00	589 759,82		2 419,18
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	592 179,00	589 759,82		2 419,18
3555	Terrains aménagés	592 179,00	589 759,82		2 419,18
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		592 179,00	589 759,82		2 419,18
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		627 179,00	624 759,82	0,00	2 419,18
Pour information		39 333,62			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	84 678,62	0,00	0,00	84 678,62
168751	Dettes - GFP de rattachement	84 678,62	0,00	0,00	84 678,62
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		84 678,62	0,00	0,00	84 678,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		84 678,62	0,00	0,00	84 678,62
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	581 834,00	581 833,62		0,38
3555	Terrains aménagés	581 834,00	581 833,62		0,38
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		581 834,00	581 833,62		0,38
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		581 834,00	581 833,62		0,38
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		666 512,62	581 833,62	0,00	84 679,00
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A8 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					647 500,00									
1641 Emprunts en euros (total)					647 500,00									
551-CCTB102760312100020185106	CREDIT MUTUEL	27/05/2015	01/01/2017	28/02/2017	647 500,00	F	Taux fixe à 1,9 %	1,900	1,910	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE LOT. LES ERRUES - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					647 500,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		507 500,00					35 000,00	10 058,13	0,00	803,54
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		507 500,00					35 000,00	10 058,13	0,00	803,54
551-CCTB102780312100020185106	N	0,00	A-1	507 500,00	14,42	F	Taux fixe à 1.9 %	1,890	35 000,00	10 058,13	0,00	803,54
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		507 500,00					35 000,00	10 058,13	0,00	803,54

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

GRAND BELFORT CA - BUDGET ANNEXE LOT. LES ERRUES - CA - 2020

- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres Indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	507 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1 000 €			31/01/2019
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	5	31/01/2019
L	Véhicules légers	7	31/01/2019
L	Fourgons, camionnettes	8	31/01/2019
L	Camions et véhicules industriels	10	31/01/2019
L	Mobiliers	15	31/01/2019
L	Matériels de bureau et Matériels informatiques	5	31/01/2019
L	Autres installations, matériel et outillage technique	10	31/01/2019
L	Autres immobilisations corporelles	5	31/01/2019
L	Bâtiments productifs de revenus	30	31/01/2019
L	Biens de faible valeur < 1000 euros	1	31/01/2019
L	Matériels outillages incendie	10	31/01/2019
L	Réseaux cablés	15	31/01/2019
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	31/01/2019
L	Subventions d'équipement versées pour des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	31/01/2019
L	Subventions d'équipement versées pour des biens immobiliers ou des installations	15	31/01/2019
L	Subventions d'équipement versées pour des projets d'infrastructures d'intérêt national	30	31/01/2019
L	Frais des documents urbanisme	5	24/07/2020
L	Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10	24/07/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		35 000,00	35 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		35 000,00	35 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	35 000,00	35 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	35 000,00	0,00	39 333,62	74 333,62

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 74 333,62
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (3) -74 333,62

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	47 806 529,05	32 505 533,79	10 640 755,43	4 660 239,83
RECETTES	47 806 529,05	32 530 962,53	6 766 114,34	8 509 452,18
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	78 901 308,98	75 691 422,42	0,00	3 209 886,56
RECETTES	78 901 308,98	77 119 822,64	0,00	1 781 486,34

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : BUDGET ANNEXE EAU / N°SIRET : 20006905200096				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 444 794,49	5 188 118,52	565 877,62	2 690 798,35
RECETTES	8 444 794,49	5 480 088,39	378 519,00	2 586 187,10
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 587 763,50	9 081 344,36	0,00	3 506 419,14
RECETTES	12 587 763,50	11 183 253,36	0,00	1 404 510,14

BUDGET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT / N°SIRET : 20006905200070				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 768 816,82	5 702 027,69	1 403 331,05	1 663 458,08
RECETTES	8 768 816,82	6 803 309,80	249 686,00	1 715 821,02
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 345 022,82	10 756 517,02	0,00	1 588 505,80
RECETTES	12 345 022,82	11 213 553,00	0,00	1 131 469,82

BUDGET : BUDGET ANNEXE LOT. SENARMONT / N°SIRET : 20006905200047				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	32 000,00	665,84	0,00	31 334,16
RECETTES	32 000,00	31 938,49	0,00	61,51

BUDGET : BUDGET ANNEXE LOT. LES ERRUES / N°SIRET : 20006905200062				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	666 512,62	624 759,82	0,00	41 752,80
RECETTES	666 512,62	581 833,62	0,00	84 679,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	604 848,46	601 949,88	0,00	2 898,58
RECETTES	604 848,46	599 817,95	0,00	5 030,51

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	65 686 652,98	44 020 439,82	12 609 964,10	9 056 249,06
RECETTES	65 686 652,98	45 396 194,34	7 394 319,34	12 896 139,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	104 470 943,76	96 131 899,52	0,00	8 339 044,24
RECETTES	104 470 943,76	100 148 385,44	0,00	4 322 558,32
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	170 157 596,74	140 152 339,34	12 609 964,10	17 395 293,30
TOTAL GENERAL DES RECETTES	170 157 596,74	145 544 579,78	7 394 319,34	17 218 697,62

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	65 686 652,98	44 020 439,82	12 609 964,10	9 056 249,06
RECETTES	65 686 652,98	45 396 194,34	7 394 319,34	12 896 139,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	104 470 943,76	96 131 899,52	0,00	8 339 044,24
RECETTES	104 470 943,76	100 148 385,44	0,00	4 322 558,32
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	170 157 596,74	140 152 339,34	12 609 964,10	17 395 293,30
TOTAL GENERAL DES RECETTES	170 157 596,74	145 544 579,78	7 394 319,34	17 218 697,62

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

00100 - Grand Belfort Comm Agglomérat

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	574 076,06		25 428,74		599 504,80
Fonctionnement	4 740 063,98		1 428 400,22		6 168 464,20
TOTAL I	5 314 140,04		1 453 828,96		6 767 969,00
II - Budgets des services à caractère administratif					
00105-GBCA Lotissement le Séna					
Investissement					
Fonctionnement	-31 272,65		31 272,65		
Sous-Total	-31 272,65		31 272,65		
00106-GBCA Lotisst des Errues					
Investissement	-39 333,62		-42 926,20		-82 259,82
Fonctionnement	-2 887,46		-2 131,93		-5 019,39
Sous-Total	-42 221,08		-45 058,13		-87 279,21
TOTAL II	-73 493,73		-13 785,48		-87 279,21
III - Budgets des services à					

00100 - Grand Belfort Comm Agglomérat

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
caractère industriel					
et commercial					
00101-GBCA Service Eau					
Investissement	-1 580 265,68		291 969,87		-1 288 295,81
Fonctionnement	2 442 958,99	795 315,49	2 101 909,00		3 749 552,50
Sous-Total	862 693,31	795 315,49	2 393 878,87		2 461 256,69
00102-GBCA Service Assainissem					
Investissement	128 568,61		1 101 282,11		1 229 850,72
Fonctionnement	1 705 762,03	815 417,21	457 035,98		1 347 380,80
Sous-Total	1 834 330,64	815 417,21	1 558 318,09		2 577 231,52
TOTAL III	2 697 023,95	1 610 732,70	3 952 196,96		5 038 488,21
TOTAL I + II + III	7 937 670,26	1 610 732,70	5 392 240,44		11 719 178,00

00101 - GBCA Service Eau

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
GBCA Service Eau					
Investissement	-1 580 265,68		291 969,87		-1 288 295,81
Fonctionnement	2 442 958,99	795 315,49	2 101 909,00		3 749 552,50
Sous-Total	862 693,31	795 315,49	2 393 878,87		2 461 256,69
TOTAL III	862 693,31	795 315,49	2 393 878,87		2 461 256,69
TOTAL I + II + III	862 693,31	795 315,49	2 393 878,87		2 461 256,69

00102 - GBCA Service Assainissement

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
GBCA Service Assainissement					
Investissement	128 568,61		1 101 282,11		1 229 850,72
Fonctionnement	1 705 762,03	815 417,21	457 035,98		1 347 380,80
Sous-Total	1 834 330,64	815 417,21	1 558 318,09		2 577 231,52
TOTAL III	1 834 330,64	815 417,21	1 558 318,09		2 577 231,52
TOTAL I + II + III	1 834 330,64	815 417,21	1 558 318,09		2 577 231,52

00105 - GBCA Lotissement le Sénarmont

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
GBCA Lotissement le Sénarmont					
Investissement					
Fonctionnement	-31 272,65		31 272,65		
Sous-Total	-31 272,65		31 272,65		
TOTAL II	-31 272,65		31 272,65		
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-31 272,65		31 272,65		

00106 - GBCA Lotisst des Errues

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
GBCA Lotisst des Errues					
Investissement	-39 333,62		-42 926,20		-82 259,82
Fonctionnement	-2 887,46		-2 131,93		-5 019,39
Sous-Total	-42 221,08		-45 058,13		-87 279,21
TOTAL II	-42 221,08		-45 058,13		-87 279,21
III - Budgets des services à					
caractère industriel					
et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-42 221,08		-45 058,13		-87 279,21

**Etat des restes à réaliser
de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021**

	Dépenses	Recettes
Grand Belfort Budget Principal	10 640 755,43 €	6 766 114,34 €
Grand Belfort Budget Annexe Eau	565 877,62 €	378 519,00 €
Grand Belfort Budget Annexe Assainissement	1 403 331,05 €	249 686,00 €

A Belfort, le 24/01/2021

Signature de Madame la Vice-Présidente aux Finances

Maryline MORALLET



GRAND BELFORT CA
BUDGET PRINCIPAL GBCA
ETAT DES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2020 REPORTES SUR L'EXERCICE 2021

INVESTISSEMENT

DEPENSE : 10 640 755,43 €

CHAPITRE 20

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
2031	FRAIS D'ETUDES	92 023,00 €
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	404 436,88 €
	Total	496 459,68 €

CHAPITRE 204

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
2041411	BIEN MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	26 181,00 €
2041412	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	362 260,77 €
2041582	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	427 431,20 €
204172	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	4 959,66 €
204182	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	709 146,84 €
204183	PROJET D'INFRACTSTRURURES D'INTERET NATIONAL	31 000,00 €
20421	SUBVENTION EQUIPEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES	24 673,46 €

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	5 750,00 €
	Total	1 591 402,93 €

CHAPITRE 21

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	9 767,95 €
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	361 302,32 €
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGTS DES CONSTRUCTIONS	1 525,00 €
21533	RESEAUX CABLES	96 774,26 €
21568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DE DEFENSE CIVILE	4 953,31 €
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	67 152,00 €
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	687 969,27 €
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	243 556,95 €
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	7 459,28 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	269 171,63 €
	Total	1 749 631,97 €

CHAPITRE 23

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
2312	IMMOBILISATIONS EN COURS TERRAINS	1 140 163,22 €
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	2 960 263,40 €

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	968 480,43 €
2317	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	124 211,47 €
2318	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	140 422,33 €
	Total	5 333 540,85 €

CHAPITRE 26

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
266	AUTRES FORMES DE PARTICIPATION	629 720,00 €
	Total	629 720,00 €

CHAPITRE 45812

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
4581	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (DEPENSES)	310 000,00 €
	Total	310 000,00 €

CHAPITRE 45813

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
4581	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (DEPENSES)	130 000,00 €
	Total	130 000,00 €

CHAPITRE 45814

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
4581	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (DEPENSES)	400 000,00 €
	Total	400 000,00 €

RECETTE : 6 766 114,34 €

CHAPITRE 13

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
1321	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETAT & ETABLISSEMENTS NATIONAUX	619 692,00 €
1322	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES REGIONS	1 351 897,15 €
1327	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STRUCT	2 000 000,00 €
1347	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL	96 525,19 €
	Total	4 068 114,34 €

CHAPITRE 16

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
1641	EMPRUNTS EN EUROS	2 000 000,00 €
	Total	2 000 000,00 €

CHAPITRE 45822

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
4582	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (RECETTES)	307 000,00 €
	Total	307 000,00 €

CHAPITRE 45823

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
4582	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (RECETTES)	19 000,00 €
	Total	19 000,00 €

CHAPITRE 45824

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
4582	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (RECETTES)	372 000,00 €
	Total	372 000,00 €

**GRAND BELFORT CA
BUDGET ANNEXE EAU
ETAT DES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2020 REPORTEES SUR L'EXERCICE 2021**

INVESTISSEMENT

DEPENSE : 565 877,62 €

CHAPITRE 20

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
2031	FRAIS D'ETUDES	99 772,96 €
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	28 045,00 €
	Total	127 817,96 €

CHAPITRE 21

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	15 748,63 €
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	30 357,46 €
21561	SERVICE DE DISTRIBUTION	12 063,76 €
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	2 625,32 €
	Total	60 795,17 €

CHAPITRE 23

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	59 669,21 €
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	317 595,28 €
	Total	377 264,49 €

RECETTE : 378 519,00 €

CHAPITRE 13

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
13111	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX - AGENCE DE L'EAU	378 519,00 €
	Total	378 519,00 €

**GRAND BELFORT CA
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
ETAT DES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2020 REPORTES SUR L'EXERCICE 2021**

INVESTISSEMENT

DEPENSE : 1 403 331,05 €

CHAPITRE 20

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
2031	FRAIS D'ETUDES	192 424,88 €
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	28 272,52 €
	Total	220 697,40 €

CHAPITRE 21

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	18 439,29 €
21562	SERVICE D'ASSAINISSEMENT	45 640,67 €
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	15 000,00 €
	Total	79 079,96 €

CHAPITRE 23

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 103 553,69 €
	Total	1 103 553,69 €

RECETTE : 249 686,00 €

CHAPITRE 13

Nature	Nature (lib)	Montant reporté
13111	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX - AGENCE DE L'EAU	249 686,00 €
	Total	249 686,00 €

GRAND BELFORT : NOTE SYNTHETIQUE DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2020

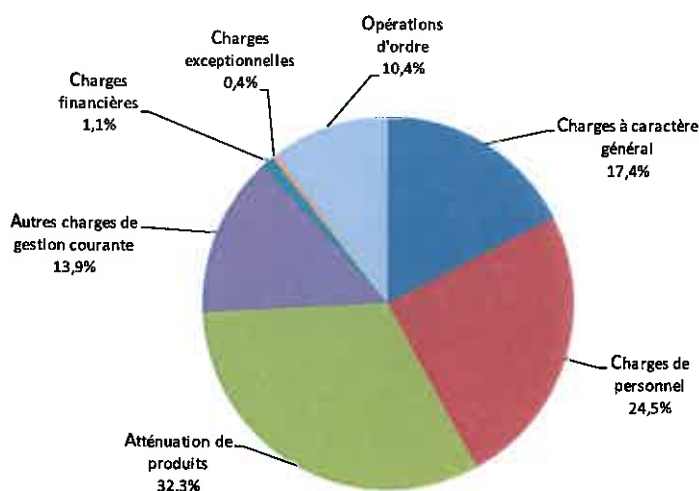
BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

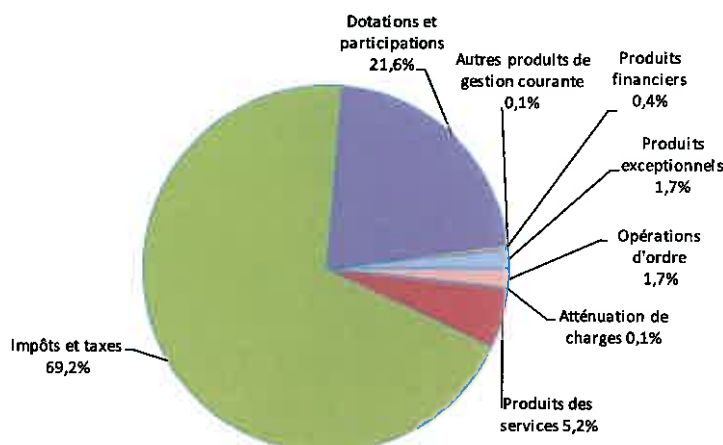
	CA GBCA 2019	CA GBCA 2020	évolution	
			en valeur	en %
011 Charges à caractère général	15 524 279,83 €	13 200 714,41 €	-2 323 565,42 €	-14,97%
012 Charges de personnel	18 031 760,27 €	18 582 036,95 €	550 276,68 €	3,05%
014 Atténuation de produits	24 389 471,97 €	24 415 331,40 €	25 859,43 €	0,11%
65 Autres charges de gestion courante	9 072 174,27 €	10 530 356,63 €	1 458 182,36 €	16,07%
dépenses de gestion courante	67 017 686,34 €	66 728 439,39 €	-289 246,95 €	-0,43%
66 Charges financières	867 295,44 €	841 834,23 €	-25 461,21 €	-2,94%
67 Charges exceptionnelles	1 079 397,81 €	271 105,62 €	-808 292,19 €	-74,88%
68 Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	N
dépenses réelles de fonctionnement	68 964 379,59 €	67 841 379,24 €	-1 123 000,35 €	-1,63%
042 Opérations d'ordre	5 014 569,41 €	7 850 043,18 €	2 835 473,77 €	56,54%
dépenses de fonctionnement	73 978 949,00 €	75 691 422,42 €	1 712 473,42 €	2,31%

	CA GBCA 2019	CA GBCA 2020	évolution	
			en valeur	en %
013 Atténuations de charges	33 885,44 €	75 906,35 €	42 020,91 €	124,01%
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 340 360,44 €	4 009 707,05 €	-330 653,39 €	-7,62%
73 Impôts et taxes	51 185 839,38 €	53 410 470,00 €	2 224 630,62 €	4,35%
74 Subvention d'exploitation	16 858 174,71 €	16 688 426,42 €	-169 748,29 €	-1,01%
75 Autres produits de gestion courante	83 171,47 €	47 646,05 €	-35 525,42 €	-42,71%
recettes de gestion courante	72 501 431,44 €	74 232 155,87 €	1 730 724,43 €	2,39%
76 Produits financiers	771 502,89 €	291 443,83 €	-480 059,06 €	-62,22%
77 Produits exceptionnels	1 931 489,72 €	1 310 630,77 €	-620 858,95 €	-32,14%
78 Reprises sur provisions	40 307,44 €	0,00 €	-40 307,44 €	-100,00%
recettes réelles de fonctionnement	75 244 731,49 €	75 834 230,47 €	589 498,98 €	0,78%
042 Opérations d'ordre	18 108,40 €	1 285 592,17 €	1 267 483,77 €	6999,42%
recettes de fonctionnement	75 262 839,89 €	77 119 822,64 €	1 856 982,75 €	2,47%

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Section d'investissement

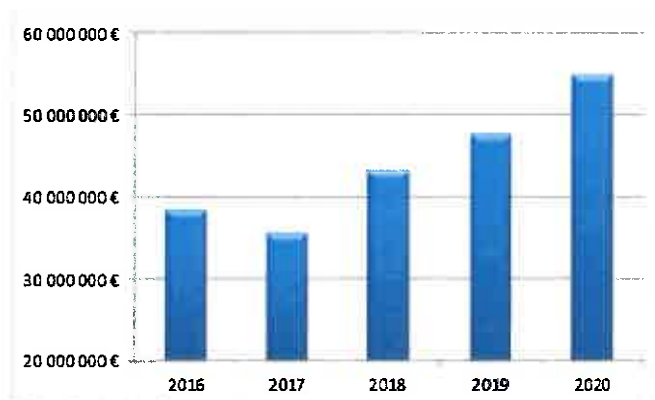
	CA GBCA 2019	CA GBCA 2020	évolution	
			en valeur	en %
20 Immobilisations incorporelles	470 307,47 €	483 553,65 €	13 246,18 €	2,82%
204 Subv d'équipement versées	2 770 882,16 €	4 786 950,70 €	2 016 068,54 €	72,76%
21 Immobilisations corporelles	4 240 307,56 €	1 897 401,59 €	-2 342 905,97 €	-55,25%
23 Immobilisations en cours	9 693 288,70 €	6 927 419,38 €	-2 765 869,32 €	-28,53%
Opérations d'équipement	367 965,93 €	461 277,58 €	93 311,65 €	25,36%
total des dépenses d'équipement	17 542 751,82 €	14 556 802,90 €	-2 986 148,92 €	-17,02%
10 Dotations, Fonds divers et réserves	0,00 €	66 429,69 €	66 429,69 €	N
16 Emprunts et dettes assimilées	4 834 165,35 €	5 318 538,27 €	484 372,92 €	10,02%
27 Autres immobilisations financières	508 000,00 €	870 000,00 €	362 000,00 €	71,26%
45 Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	N
total des dépenses financières	5 342 165,35 €	6 294 967,96 €	952 802,61 €	18%
total des dépenses réelles d'investissement	22 884 917,17 €	20 851 570,86 €	-2 033 346,31 €	-9%
040 opérations d'ordres et de transferts entre sections	18 108,40 €	1 285 592,17 €	1 267 483,77 €	6999,42%
041 opérations patrimoniales	6 568 274,52 €	10 368 370,76 €	3 800 096,24 €	57,86%
total des dépenses d'investissement	28 421 300,09 €	32 505 533,79 €	3 084 233,70 €	10,30%

	CA GBCA 2019	CA GBCA 2020	évolution	
			en valeur	en %
13 Subventions d'investissement reçues	1 198 440,85 €	1 718 256,72 €	519 815,87 €	43,37%
204 Subv d'équipement versées	9 328,00 €	0,00 €	-9 328,00 €	-100,00%
total des recettes d'équipement	1 207 768,85 €	1 718 256,72 €	510 487,87 €	42,27%
10 Dotations, Fonds divers et réserves	2 000 461,57 €	1 587 041,87 €	-413 419,70 €	-20,67%
1068 Excédent capitalisé	4 423 383,54 €	0,00 €	-4 423 383,54 €	-100,00%
16 Emprunts et dettes assimilées	8 000 385,00 €	11 000 000,00 €	2 999 615,00 €	37,49%
27 Autres immobilisations financières	10 000,00 €	7 250,00 €	-2 750,00 €	-27,50%
total des recettes financières	14 434 230,11 €	12 594 291,87 €	-1 839 938,24 €	-12,75%
total des recettes réelles d'investissement	15 641 998,96 €	14 312 548,59 €	-1 329 450,37 €	-8,50%
040 Opérations d'ordres et de transferts entre sections	5 014 569,41 €	7 850 043,18 €	2 835 473,77 €	56,54%
041 opérations patrimoniales	6 568 274,52 €	10 368 370,76 €	3 800 096,24 €	57,86%
total des recettes d'investissement	27 224 842,89 €	32 530 962,53 €	5 306 119,64 €	19,49%

Les dépenses d'investissement par axes :

	CA 2020
PROJET INDIVIDUALISE	9 789 437,20 €
<i>dont construction nouvelle piscine</i>	4 592 493,51 €
ENVELOPPE PROJETS COURANTS	1 666 548,00 €
ENVELOPPE DECHETS MENAGERS	1 359 691,93 €
EAUX PLUVIALES	877 175,19 €
MOYEN DES SERVICES	622 932,57 €
GEMAPI	604 537,71 €
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	570 703,58 €
MAINTENANCE	453 399,81 €
AUTRES INVESTISSEMENTS	377 226,96 €
GRANDS EQUIPEMENTS	332 247,18 €
ENTRETIEN DES ZAC	165 762,96 €
SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE	74 600,00 €
DEFENSE INCENDIE	58 370,50 €
ECO CAMPUS	40 000,00 €
TOTAL	16 992 633,59 €

Encours de la dette au 31 décembre



Résultat de l'exercice 2020

Recettes de fonctionnement	81 859 886,62 €	}	solde d'exécution en fonctionnement	6 168 464,20 €
Dépenses de fonctionnement	75 691 422,42 €			
Recettes d'investissement	33 105 038,59 €	}	solde d'exécution en investissement	599 504,80 €
Dépenses d'investissement	32 505 533,79 €			
Restes à réaliser en recettes	6 766 114,34 €	}	solde des restes à réaliser	-3 874 641,09 €
Restes à réaliser en dépenses	10 640 755,43 €			
Solde d'exécution global				2 893 327,91 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Section de fonctionnement

	CA GBCA 2019	CA GBCA 2020	évolution	
			en valeur	en %
011 Charges à caractère général	3 030 826,93 €	3 094 403,81 €	63 576,88 €	2,10%
012 Charges de personnel	2 505 169,45 €	2 426 283,22 €	-78 886,23 €	-3,15%
014 Atténuation de produits	1 322 266,00 €	1 000 434,00 €	-321 832,00 €	-24,34%
65 Autres charges de gestion courante	130 393,58 €	375 002,36 €	244 608,78 €	187,59%
dépenses de gestion courante	6 988 655,96 €	6 896 123,39 €	-92 532,57 €	-1,32%
66 Charges financières	295 116,99 €	271 339,14 €	-23 777,85 €	-8,06%
67 Charges exceptionnelles	139 867,21 €	173 865,68 €	33 998,47 €	24,31%
68 Dotations aux provisions	100 000,00 €	0,00 €	-100 000,00 €	-100,00%
dépenses réelles de fonctionnement	7 523 640,16 €	7 341 328,21 €	-182 311,95 €	-2,42%
042 Opérations d'ordre	1 517 648,88 €	1 740 016,15 €	222 367,27 €	14,65%
dépenses de fonctionnement	9 041 289,04 €	9 081 344,36 €	40 055,32 €	0,44%

	CA GBCA 2019	CA GBCA 2020	évolution	
			en valeur	en %
013 Atténuations de charges	1 982,90 €	0,00 €	-1 982,90 €	-100,00%
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 487 748,69 €	10 808 518,97 €	320 770,28 €	3,06%
74 Subvention d'exploitation	5 734,00 €	0,00 €	-5 734,00 €	-100,00%
75 Autres produits de gestion courante	25 306,68 €	0,85 €	-25 305,83 €	-100,00%
recettes de gestion courante	10 520 772,27 €	10 808 518,82 €	287 747,55 €	2,74%
77 Produits exceptionnels	38 631,84 €	33 423,54 €	-5 208,30 €	-13,48%
78 Reprises sur provisions	72 000,00 €	145 611,00 €	73 611,00 €	102,24%
recettes réelles de fonctionnement	10 631 404,11 €	10 987 554,36 €	356 150,25 €	3,35%
042 Opérations d'ordre	255 389,33 €	195 699,00 €	-59 690,33 €	-23,37%
recettes de fonctionnement	10 886 793,44 €	11 183 253,36 €	296 459,92 €	2,72%

Section d'investissement

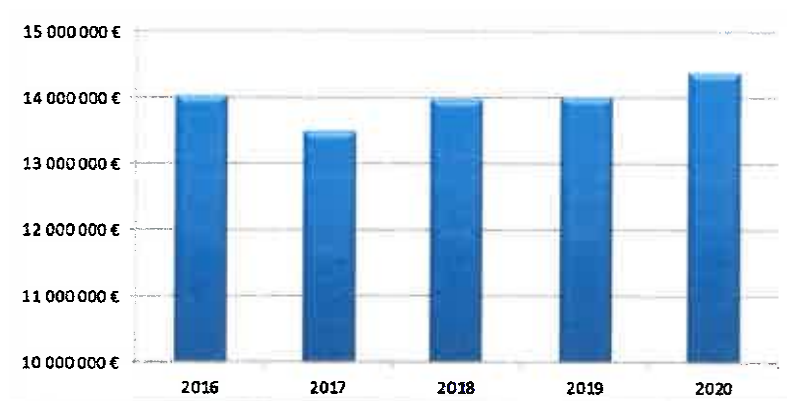
	CA GBCA 2019	CA GBCA 2020	évolution	
			en valeur	en %
20 Immobilisations incorporelles	72 408,52 €	131 959,33 €	59 550,81 €	82,24%
21 Immobilisations corporelles	782 860,81 €	641 608,69 €	-141 252,12 €	-18,04%
23 Immobilisations en cours	2 471 697,24 €	2 643 115,17 €	171 417,93 €	6,94%
total des dépenses d'équipement	3 326 966,57 €	3 416 683,19 €	89 716,62 €	2,70%
16 Emprunts et dettes assimilées	1 861 256,48 €	1 554 626,58 €	-306 629,90 €	-16,47%
total des dépenses financières	1 861 256,48 €	1 554 626,58 €	-306 629,90 €	-16,47%
total des dépenses réelles d'investissement	5 188 223,05 €	4 971 309,77 €	-216 913,28 €	-4,18%
040 opérations d'ordres et de transferts entre sections	255 389,33 €	195 699,00 €	-59 690,33 €	-23,37%
041 opérations patrimoniales	60 585,65 €	21 109,75 €	-39 475,90 €	-65,16%
total des dépenses d'investissement	5 904 198,03 €	5 188 118,52 €	-716 079,51 €	-12,13%

	CA GBCA 2019	CA GBCA 2020	évolution	
			en valeur	en %
13 Subventions d'investissement reçues	256 456,00 €	993 647,00 €	737 191,00 €	287,45%
total des recettes d'équipement	256 456,00 €	993 647,00 €	737 191,00 €	287,45%
10 Dotations, Fonds divers et réserves	1 429 811,43 €	795 315,49 €	-634 495,94 €	-44,38%
16 Emprunts et dettes assimilées	1 900 000,00 €	1 930 000,00 €	30 000,00 €	1,58%
total des recettes financières	3 329 811,43 €	2 725 315,49 €	-604 495,94 €	-18,15%
total des recettes réelles d'investissement	3 586 267,43 €	3 718 962,49 €	132 695,06 €	3,70%
040 Opérations d'ordres et de transferts entre sections	1 517 648,88 €	1 740 016,15 €	222 367,27 €	14,65%
041 opérations patrimoniales	60 585,65 €	21 109,75 €	-39 475,90 €	-65,16%
total des recettes d'investissement	5 164 501,96 €	5 480 088,39 €	315 586,43 €	6,11%

Les dépenses d'investissement par axes :

	2020
Réseaux	2 125 642,69 €
Maintenance	470 900,39 €
Travaux	460 225,77 €
Radio-relève	359 914,34 €
TOTAL	3 416 683,19 €

Encours de la dette au 31 décembre



Résultat de l'exercice 2020

Recettes de fonctionnement	12 830 896,86 €	}	Solde d'exécution en fonctionnement	3 749 552,50 €
Dépenses de fonctionnement	9 081 344,36 €			
Recettes d'investissement	5 480 088,39 €	}	Solde d'exécution en investissement	-1 288 295,81 €
Dépenses d'investissement	6 768 384,20 €			
Restes à réaliser en recettes	378 519,00 €	}	Solde des restes à réaliser	-187 358,62 €
Restes à réaliser en dépenses	565 877,62 €			
			Solde d'exécution global	2 273 898,07 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

	CA GBCA 2019	CA GBCA 2020	évolution	
			en valeur	en %
011 Charges à caractère général	3 204 876,74 €	2 994 776,14 €	-210 100,60 €	-6,56%
012 Charges de personnel	3 024 999,40 €	3 412 008,23 €	387 008,83 €	12,79%
014 Atténuation de produits	471 862,00 €	511 454,00 €	39 592,00 €	8,39%
65 Autres charges de gestion courante	162 018,94 €	643 459,68 €	481 440,74 €	297,15%
dépenses de gestion courante	6 863 757,08 €	7 561 688,05 €	697 940,97 €	10,17%
66 Charges financières	630 450,76 €	564 210,18 €	-66 240,58 €	-10,51%
67 Charges exceptionnelles	134 456,31 €	134 281,56 €	-174,75 €	-0,13%
dépenses réelles de fonctionnement	7 628 664,15 €	8 260 189,79 €	631 525,64 €	8,28%
042 Opérations d'ordre	2 285 981,24 €	2 496 327,23 €	210 345,99 €	9,20%
dépenses de fonctionnement	9 914 645,39 €	10 756 517,02 €	841 871,63 €	8,49%

	CA GBCA 2019	CA GBCA 2020	évolution	
			en valeur	en %
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 540 926,17 €	9 658 260,54 €	117 334,37 €	1,23%
74 Subvention d'exploitation	523 470,23 €	407 485,49 €	-115 984,74 €	-22,16%
75 Autres produits de gestion courante	3,62 €	4 516,38 €	4 512,76 €	124661,88%
recettes de gestion courante	10 064 400,02 €	10 070 262,41 €	5 862,39 €	0,06%
77 Produits exceptionnels	16 980,01 €	151 742,59 €	134 762,58 €	793,65%
78 Reprises sur provisions	78 000,00 €	99 000,00 €	21 000,00 €	26,92%
recettes réelles de fonctionnement	10 159 380,03 €	10 321 005,00 €	161 624,97 €	1,59%
042 Opérations d'ordre	882 035,00 €	892 548,00 €	10 513,00 €	1,19%
recettes de fonctionnement	11 041 415,03 €	11 213 553,00 €	172 137,97 €	1,58%

Section d'investissement

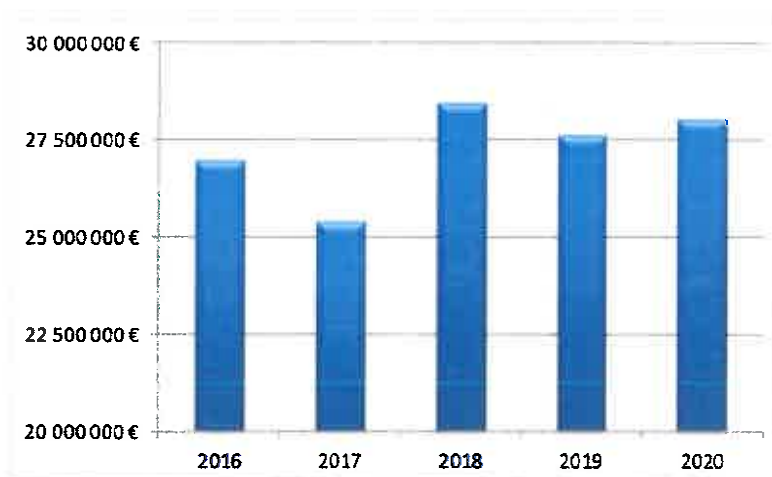
	CA GBCA 2019	CA GBCA 2020	évolution	
			en valeur	en %
20 Immobilisations incorporelles	121 544,59 €	125 940,52 €	4 395,93 €	3,62%
21 Immobilisations corporelles	426 151,32 €	507 819,11 €	81 667,79 €	19,16%
23 Immobilisations en cours	3 730 230,12 €	1 948 906,41 €	-1 781 323,71 €	-47,75%
total des dépenses d'équipement	4 277 926,03 €	2 582 666,04 €	-1 695 259,99 €	-39,63%
13 Subvention d'investissement	40 155,00 €	0,00 €	-40 155,00 €	-100,00%
16 Emprunts et dettes assimilées	2 223 685,36 €	2 120 308,75 €	-103 376,61 €	-4,65%
27 Autres immobilisations financières	40 157,04 €	0,00 €	-40 157,04 €	-100,00%
total des dépenses financières	2 303 997,40 €	2 120 308,75 €	-183 688,65 €	-7,97%
total des dépenses réelles d'investissement	6 581 923,43 €	4 702 974,79 €	-1 878 948,64 €	-28,53%
040 opérations d'ordres et de transferts entre sections	882 035,00 €	892 548,00 €	10 513,00 €	1,19%
041 opérations patrimoniales	0,00 €	106 504,90 €	106 504,90 €	N
total des dépenses d'investissement	7 463 958,43 €	5 702 027,69 €	-1 761 930,74 €	-23,61%

	CA GBCA 2019	CA GBCA 2020	évolution	
			en valeur	en %
13 Subventions d'investissement reçues	341 060,50 €	520 027,00 €	178 966,50 €	52,47%
total des recettes d'équipement	341 060,50 €	520 027,00 €	178 966,50 €	52,47%
10 Dotations, Fonds divers et réserves	1 055 342,67 €	292 219,84 €	-763 122,83 €	-72,31%
1068 Excédent capitalisé	0,00 €	815 417,21 €	815 417,21 €	N
16 Emprunts et dettes assimilées	1 400 000,00 €	2 535 255,17 €	1 135 255,17 €	81,09%
27 Autres immobilisations financières	25 485,86 €	37 558,45 €	12 072,59 €	47,37%
total des recettes financières	2 480 828,53 €	3 680 450,67 €	1 199 622,14 €	48,36%
4582 opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	N
total des recettes réelles d'investissement	2 821 828,53 €	4 200 477,67 €	1 378 649,14 €	48,85%
040 Opérations d'ordres et de transferts entre sections	2 285 981,24 €	2 496 327,23 €	210 345,99 €	9,20%
041 opérations patrimoniales	0,00 €	106 504,90 €	106 504,90 €	N
total des recettes d'investissement	5 107 809,77 €	6 803 309,80 €	1 695 499,93 €	33,19%

Les dépenses d'investissement par axes :

	2020
Réseau	1 080 060,70 €
STEP - Projet	488 211,14 €
Maintenance	523 627,23 €
Eaux Claires Parasites	490 766,97 €
TOTAL	2 582 666,04 €

Encours de la dette au 31 décembre



Résultat de l'exercice 2020

Recettes de fonctionnement	12 103 897,82 €	}	→ solde d'exécution en fonctionnement	1 347 380,80 €
Dépenses de fonctionnement	10 756 517,02 €			
Recettes d'investissement	6 931 878,41 €	}	→ solde d'exécution en investissement	1 229 850,72 €
Dépenses d'investissement	5 702 027,69 €			
Restes à réaliser en recettes	249 686,00 €	}	→ solde des restes à réaliser	-1 153 645,05 €
Restes à réaliser en dépenses	1 403 331,05 €			
Solde d'exécution global				1 423 586,47 €

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT SENARMONT

Résultat de l'exercice 2020

Recettes de fonctionnement	31 938,49 €	}	→ Solde d'exécution en fonctionnement	0,00 €
Dépenses de fonctionnement	31 938,49 €			0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €	}	→ Solde d'exécution en investissement	0,00 €
Dépenses d'investissement	0,00 €			0,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €	}	→ Solde des restes à réaliser	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €			0,00 €
<hr/>				
Solde d'exécution global				0,00 €

Le Budget a été clôturé par la délibération 20-112 du 15 octobre 2020.

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES ERRUES

Résultat de l'exercice 2020

Recettes de fonctionnement	599 817,95 €	}	→ Solde d'exécution en fonctionnement	-5 019,39 €
Dépenses de fonctionnement	604 837,34 €			-5 019,39 €
Recettes d'investissement	581 833,62 €	}	→ Solde d'exécution en investissement	-82 259,82 €
Dépenses d'investissement	664 093,44 €			-82 259,82 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €	}	→ Solde des restes à réaliser	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €			0,00 €
<hr/>				
Solde d'exécution global				-87 279,21 €



**GRAND
BELFORT**

Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort
Place d'Armes - 90020 BELFORT CEDEX
Tél : 03 84 54 24 24

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-57

Affectation des résultats
de l'exercice 2020 de
Grand Belfort
Communauté
d'Agglomération : Budget
principal, budget annexe
eau, budget annexe
assainissement et
budgets zones
artisanales Senarmont et
Les Errues

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlene AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Buc** : Mme Edith PETEY, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunellieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Petit-croix** : M. Alain FIORI, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vetrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction des Finances

Références : JS/RB/CN/JMG/CM
Code matière : 7.1

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2020 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération : Budget principal, budget annexe eau, budget annexe assainissement et budgets zones artisanales Senarmont et Les Errues

Le vote du Compte administratif constitue l'arrêt des comptes de Grand Belfort pour l'exercice 2020.

L'approbation de ce document a permis, pour chaque budget :

- de constater en section de fonctionnement, le résultat,
- de constater en section d'investissement, le solde d'exécution,
- de fixer le montant des restes à réaliser d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.

Le résultat excédentaire en section de fonctionnement doit servir en priorité à :

- couvrir un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (Ligne 002 négative).
- pour les budgets appliquant l'instruction budgétaire M4 à affecter le montant des plus-values nettes de cession au financement des dépenses d'investissement (compte 1064 réserves règlementées).
- couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068). Il correspond au solde d'exécution corrigé des restes à réaliser d'investissement en dépenses et en recettes.

Il appartient donc au Conseil communautaire, pour chaque budget, de se prononcer sur l'emploi des sommes restantes.

Vous trouverez en annexe, pour chaque budget, le détail du résultat, du solde d'exécution et des restes à réaliser et la proposition d'affectation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'adopter les affectations des résultats 2020 du Budget principal de Grand Belfort, du budget annexe de l'eau, du budget annexe de l'assainissement, et des budgets annexes des zones artisanales Senarmont et les Errues, soit :

Pour le Budget principal :

d'inscrire la somme de + 599 504,80 € (cinq cent quatre vingt dix neuf mille cinq cent quatre euros et quatre vingt centimes) en excédent d'investissement reporté (Ligne 001 en recette d'investissement),

de couvrir le besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser en prélevant 3 275 136,29 €

(trois millions deux cent soixante quinze mille cent trente six euros et vingt neuf centimes) sur le résultat à affecter de fonctionnement (compte 1068 en recette d'investissement),

d'inscrire la somme de **+ 2 893 327,91 €** (deux millions huit cent quatre vingt treize mille trois cent vingt sept euros et quatre vingt onze centimes) en excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 en recette de fonctionnement).

Pour le budget annexe de l'eau :

d'inscrire la somme de **- 1 288 295,81 €** (un million deux cent quatre vingt huit mille deux cent quatre vingt quinze euros et quatre vingt un centimes) en déficit d'investissement reporté (Ligne 001 en dépense d'investissement),

d'affecter en section d'investissement les plus-values nettes de cession pour **150 €** (cent cinquante euros), prélevés sur le résultat à affecter de fonctionnement (compte 1064 en recette d'investissement),

de couvrir le besoin d'investissement après prise en compte des restes à réaliser en prélevant **1 475 504,43 €** (un million quatre cent soixante quinze mille cinq cent quatre euros et quarante trois centimes) sur le résultat à affecter de fonctionnement (compte 1068 en recette d'investissement),

d'inscrire la somme de **+ 2 273 898,07 €** (deux millions deux cent soixante treize mille huit cent quatre vingt dix huit euros et sept centimes) en excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 en recette de fonctionnement).

Pour le budget annexe de l'assainissement :

d'inscrire la somme de **+ 1 229 850,72 €** (un million deux cent vingt neuf mille huit cent cinquante euros et soixante douze centimes) en excédent d'investissement reporté (Ligne 001 en recette d'investissement),

d'inscrire la somme de **+ 1 347 380,80 €** (un million trois cent quarante sept mille trois cent quatre vingts euros et quatre vingts centimes) en excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 en recette de fonctionnement).

Pour le budget annexe du Lotissement des Errues :

d'inscrire la somme de **- 82 259,82 €** (quatre vingt deux mille deux cent cinquante neuf euros et quatre vingt deux centimes) en déficit d'investissement reporté (Ligne 001 en dépense d'investissement),

d'inscrire la somme de **- 5 019,39 €** (cinq mille dix neuf euros et trente neuf centimes) en déficit de fonctionnement reporté (Ligne 002 en dépense de fonctionnement).

Pour	84	
Contre	1	Mme Marie-José FLEURY
Suffrages exprimés	85	
Abstentions	4	M. Gérald LORIDAT, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jerôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14624-DE-1-1

BUDGET PRINCIPAL

1. Situation issue du Compte Administratif 2020

Tableau des résultats de l'exercice 2020 Budget principal

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'exercice 2020	77 119 822,64 €	75 691 422,42 €	1 428 400,22 €
	Résultats antérieurs reportés	4 740 063,98 €		4 740 063,98 €
	Résultat à affecter			6 168 464,20 €
Section d'investissement	Résultats propres de l'exercice 2020	32 530 962,53 €	32 505 533,79 €	25 428,74 €
	Résultats antérieurs reportés	574 076,06 €		574 076,06 €
	Solde global d'exécution			599 504,80 €
Restes à réaliser au 31/12/2020		6 766 114,34 €	10 640 755,43 €	-3 874 641,09 €
Résultats cumulés 2020				2 893 327,91 €

2. Reprise des résultats de clôture

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 est donc le suivant :

- Section de fonctionnement : excédent de + 6 168 464,20 €
- Section d'investissement : excédent de + 599 504,80 €
- Les reports de la section d'investissement :
 - En recettes : + 6 766 114,34 €
 - En dépenses : - 10 640 755,43 €
 - Soit un solde de - 3 874 641,09 €

Soit un besoin de financement d'investissement à couvrir de - 3 275 136,29 € (= 599 504,80 - 3 874 641,09)

3. Affectation du résultat

Il vous est proposé l'affectation des résultats suivante :

- D'inscrire la somme de + 599 504,80 € en excédent d'investissement reporté (Ligne 001 en recette d'investissement),
- De couvrir le besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser en prélevant 3 275 136,29 € sur le résultat à affecter de fonctionnement (compte 1068 en recette d'investissement),
- D'inscrire la somme de + 2 893 327,91 € en excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 en recette de fonctionnement).

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

1. Situation issue du Compte Administratif 2020

Tableau des résultats de l'exercice 2020 Budget Eau

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'exercice 2020	11 183 253,36 €	9 081 344,36 €	2 101 909,00 €
	Résultats antérieurs reportés	1 647 643,50 €		1 647 643,50 €
	Résultat à affecter			3 749 552,50 €
Section d'investissement	Résultats propres de l'exercice 2020	5 480 088,39 €	5 188 118,52 €	291 969,87 €
	Résultats antérieurs reportés		1 580 265,68 €	-1 580 265,68 €
	Solde global d'exécution			-1 288 295,81 €
Restes à réaliser au 31/12/2020		378 519,00 €	565 877,62 €	-187 358,62 €
Résultats cumulés 2020				2 273 898,07 €

2. Reprise des résultats de clôture

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 est donc le suivant :

- Section de fonctionnement : excédent de + 3 749 552,50 €
- Section d'investissement : déficit de - 1 288 295,81 €
- Les reports de la section d'investissement :
 - En recettes : + 378 519 €
 - En dépenses : - 565 877,62 €
 - Soit un solde de - 187 358,62 €
- Le montant des plus-values nettes de cession :
 - Compte 675 (Valeur éléments actifs cédés) : 0 €
 - Compte 775 (Produits de cessions) : + 150 €
 - Soit un solde de + 150 € à inscrire au compte 1064

Soit un besoin de financement en section d'investissement, net des plus-values de cession, à couvrir de - 1 475 504,43 € (= - 1 288 295,81 - 187 358,62 + 150)

3. Affectation du résultat

Il vous est proposé l'affectation des résultats suivante :

- D'inscrire la somme de - 1 288 295,81 € en déficit d'investissement reporté (Ligne 001 en dépense d'investissement),
- D'affecter en section d'investissement les plus-values nettes de cession pour 150 €, prélevés sur le résultat à affecter de fonctionnement (compte 1064 en recette d'investissement),
- De couvrir le besoin d'investissement après prise en compte des restes à réaliser en prélevant 1 475 504,43 € sur le résultat à affecter de fonctionnement (compte 1068 en recette d'investissement),
- D'inscrire la somme de + 2 273 898,07 € en excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 en recette de fonctionnement).

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

1. Situation issue du Compte Administratif 2020

Tableau des résultats de l'exercice 2020 Budget Assainissement

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'exercice 2020	11 213 553,00 €	10 756 517,02 €	457 035,98 €
	Résultats antérieurs reportés	890 344,82 €		890 344,82 €
	Résultat à affecter			1 347 380,80 €
Section d'investissement	Résultats propres de l'exercice 2020	6 803 309,80 €	5 702 027,69 €	1 101 282,11 €
	Résultats antérieurs reportés	128 568,61 €		128 568,61 €
	Solde global d'exécution			1 229 850,72 €
Restes à réaliser au 31/12/2020		249 686,00 €	1 403 331,05 €	-1 153 645,05 €
Résultats cumulés 2020				1 423 586,47 €

2. Reprise des résultats de clôture

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 est donc le suivant :

- Section de fonctionnement : excédent de + 1 347 380,80 €
- Section d'investissement : excédent de + 1 229 850,72 €
- Les reports de la section d'investissement :
 - En recettes : + 249 686 €
 - En dépenses : - 1 403 331,05 €
 - Soit un solde de - 1 153 645,05 €
- Le montant des plus-values nettes de cession :
 - Compte 675 (Valeur éléments actifs cédés) : + 100 €
 - Compte 775 (Produits de cessions) : + 100 €
 - Soit un solde nul

Le solde global d'exécution d'investissement étant supérieur au solde des reports, il n'y a donc aucun besoin de financement à couvrir.

3. Affectation du résultat

Il vous est proposé l'affectation des résultats suivante :

- D'inscrire la somme de + 1 229 850,72 € en excédent d'investissement reporté (Ligne 001 en recette d'investissement),
- D'inscrire la somme de + 1 347 380,80 € en excédent de fonctionnement reporté (Ligne 002 en recette de fonctionnement).

BUDGET LOTISSEMENT SENARMONT

1. Situation issue du Compte Administratif 2020

Tableau des résultats de l'exercice 2020 Budget Senarmont

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'exercice 2020	31 938,49 €	665,84 €	31 272,65 €
	Résultats antérieurs reportés		31 272,65 €	-31 272,65 €
	Résultat à affecter			0,00 €
Section d'investissement	Résultats propres de l'exercice 2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultats antérieurs reportés		0,00 €	0,00 €
	Solde global d'exécution			0,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2020		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats cumulés 2020				0,00 €

2. Reprise des résultats de clôture

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 est donc le suivant :

- Section de fonctionnement : solde nul
- Section d'investissement : solde nul
- Les reports de la section d'investissement : aucun report

3. Affectation du résultat

Le Budget a été clôturé par la délibération 20-112 du 15 octobre 2020. Il n'y a donc aucune affectation de résultat à réaliser. Il restera toutefois à délibérer sur le Compte de Gestion de clôture qui reprendra les écritures de clôture réalisées à la seule initiative du comptable public sur l'exercice 2021.

BUDGET LOTISSEMENT LES ERRUES

1. Situation issue du Compte Administratif du Budget Principal 2020

Tableau des résultats de l'exercice 2020 Budget Errues

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres de l'exercice 2020	599 817,95 €	601 949,88 €	-2 131,93 €
	Résultats antérieurs reportés		2 887,46 €	-2 887,46 €
	Résultat à affecter			-5 019,39 €
Section d'investissement	Résultats propres de l'exercice 2020	581 833,62 €	624 759,82 €	-42 926,20 €
	Résultats antérieurs reportés		39 333,62 €	-39 333,62 €
	Solde global d'exécution			-82 259,82 €
Restes à réaliser au 31/12/2020		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats cumulés 2020				-87 279,21 €

2. Reprise des résultats de clôture

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 est donc le suivant :

- Section de fonctionnement : déficit de - 5 019,39 €
- Section d'investissement : déficit de - 82 259,82 €
- Les reports de la section d'investissement : aucun report

3. Affectation du résultat

Il vous est proposé l'affectation des résultats suivante :

- D'inscrire la somme de - 82 259,82 € en déficit d'investissement reporté (Ligne 001 en dépense d'investissement),
- D'inscrire la somme de - 5 019,39 € en déficit de fonctionnement reporté (Ligne 002 en dépense de fonctionnement).

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUN 2021

N° 2021-58

TASCOM affectation d'un
coefficient multiplicateur

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlene AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Buc** : Mme Edith PETEY, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Petit-croix** : M. Alain FIORI, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vetrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction de la Stratégie et du
Pilotage

Références : JS/RB/CM/EG
Code matière : 7.1

Objet : TASCOM affectation d'un coefficient multiplicateur

Depuis le 1^{er} janvier 2011 (article 77 de la loi de Finances pour 2010), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), prévue à l'article 3 de la loi n°72-657 du 13 juillet 1972, est perçue au profit de l'EPCI.

La TASCOM est due par tous les commerces exploitant une surface de vente au détail dépassant 400m² de surface de vente. Le montant de la TASCOM est déterminé par application à la surface totale de vente au détail de l'établissement d'un tarif qui varie en fonction du chiffre d'affaires annuel au m², de la superficie et de l'activité.

L'organe délibérant de l'EPCI affectataire de la taxe peut appliquer aux montants de la taxe, un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,3. Ce coefficient peut être revalorisé annuellement de 0,05 point au plus.

Le coefficient appliqué sur le territoire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération est actuellement de 1,05. Il est proposé de le porter à 1,1 au 1^{er} janvier 2022.

L'adoption de la revalorisation de 0,05 du coefficient de multiplicateur générerait un gain de 60 K€ pour une recette totale estimée à 1 705 K€.

A titre de comparaison, vous trouverez les coefficients multiplicateurs appliqués sur le territoire des EPCI voisins :

	Coefficient multiplicateur 2020
Pays de Montbéliard Agglomération	1,20
Mulhouse Alsace Agglomération	1,20
Grand Besançon Métropole	1,30
Colmar Agglomération	1,10
Grand Belfort CA	1,05

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'adopter pour la TASCOM un coefficient multiplicateur de 1,1 au 1^{er} janvier 2022.

Pour	87	
Contre	0	
Suffrages exprimés	87	
Abstentions	1	Mme Marie-José FLEURY
Ne prend pas part au vote	1	M. Jean-Pierre CNUDDE

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14716-DE-1-1

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-59

Acquisition du bâtiment
de Châtenois-les-Forges
abritant le site du
Conservatoire à
rayonnement
départemental (CRD)

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Étaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechene :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérard LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlène AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Buc :** Mme Edith PETEY, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** M. Alain FOUSSERET, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue :** M. Michel MERLET, **Eloie :** M. Eric GILBERT, **Evette-salbert :** M. Laurent DEMESY, **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse :** M. Jean-Pierre CNUDE, **Petit-croix :** M. Alain FIORI, **Phaffans :** Mme Christine BAINIER, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey :** Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne :** M. Alain SALOMON, **Vezelois :** M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Étaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction des Affaires Générales

Références : DM/MR/FD/PB/WJ/SG
Code matière : 3.1

Objet : Acquisition du bâtiment de Châtenois-les-Forges abritant le site du Conservatoire à rayonnement départemental (CRD)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2241-1 ;

Vu l'estimation domaniale en date du 28 mai 2021 ;

Depuis le 1er septembre 2019, le Conservatoire à Rayonnement Départemental Henri-Dutilleux (CRD) occupe à titre gracieux les locaux de l'ancienne école maternelle de Châtenois-les-Forges, 3 rue des Frères Bouquet, pour les activités auparavant enseignées au Château Vermot de la commune (parcelles cadastrées AE 67 et 223).

Le site du CRD de Châtenois-les-Forges compte cette année scolaire 50 élèves, contre 42 et 43 les années précédentes : 12 habitent la commune, 11 Belfort, 10 le sud du Territoire et les autres viennent de tout le Territoire.

Il accueille aussi 24 musiciens de l'Harmonie municipale composée par bon nombre d'élèves du CRD et qui permet à ces derniers de valider les pratiques collectives. Les effectifs de l'Harmonie municipale ont aussi augmenté depuis le déménagement dans ce bâtiment.

Ce site de plain-pied a par ailleurs vocation à se spécialiser dans l'accueil de personnes handicapées.

A ce jour, le CRD a ouvert en 2015 un Département Apprentissages artistiques et Handicaps, et propose plusieurs dispositifs pédagogiques et artistiques qui permettent à 45 élèves (38 musiciens et 7 danseurs) de suivre un parcours de formation entièrement adapté pour ces publics.

Ils sont répartis en quatre groupes : un groupe de percussions et un de parcours individuels à Danjoutin, où la présence d'escaliers n'est pas adaptée à ce public ; un à Valdoie (pratiques vocales) et un à Belfort (danse).

Deux projets sont en cours pour des écoles belfortaines : l'un avec l'Unité maternelle autisme à l'école maternelle Metzger, pour sept enfants, et l'autre avec l'ADAPEI pour une classe de Cours préparatoire de l'école Aubert spécialisée auprès d'élèves souffrant d'autisme.

La plupart de ces enseignements pourraient être centralisés à Châtenois-les-Forges.

L'acquisition du bâtiment permettrait donc de développer un pôle d'enseignement dédié aux apprentissages artistiques liés au handicap et maintiendrait une dynamique artistique dans le sud du Territoire.

Aussi, je vous propose que le Grand Belfort Communauté d'Agglomération s'engage sur l'acquisition du site, d'autant que sur le volet du handicap et de l'accès à la culture pour tous, le Département devrait soutenir le projet par le versement d'une subvention.

La commune propose la vente de ce bâtiment au Grand Belfort Communauté d'Agglomération au prix de 200 000 € soit inférieure de 74 000 € à l'estimation domaniale.

Des travaux urgents seraient à prévoir, qui porteraient surtout sur la rénovation des installations de chauffage, pour environ 60 000 € TTC, la transformation des toilettes existantes en bloc de 2 WC PMR et en petit local rangement, pour 15 000 € TTC, et l'installation d'un sol souple dans l'ancienne salle de motricité, avec ragréage et plinthes, pour 10 000 € TTC, soit un coût total de 85 000 € TTC.

Pour accompagner financièrement ces travaux, la collectivité sollicitera le Plan de relance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver les conditions de cette acquisition présentées à la commune de Châtenois-les-Forges,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes notariés à intervenir et tous autres documents concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour	87	
Contre	0	
Suffrages exprimés	87	
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	2	Mme Marie-France CEFIS, M. Alain FOUSSERET

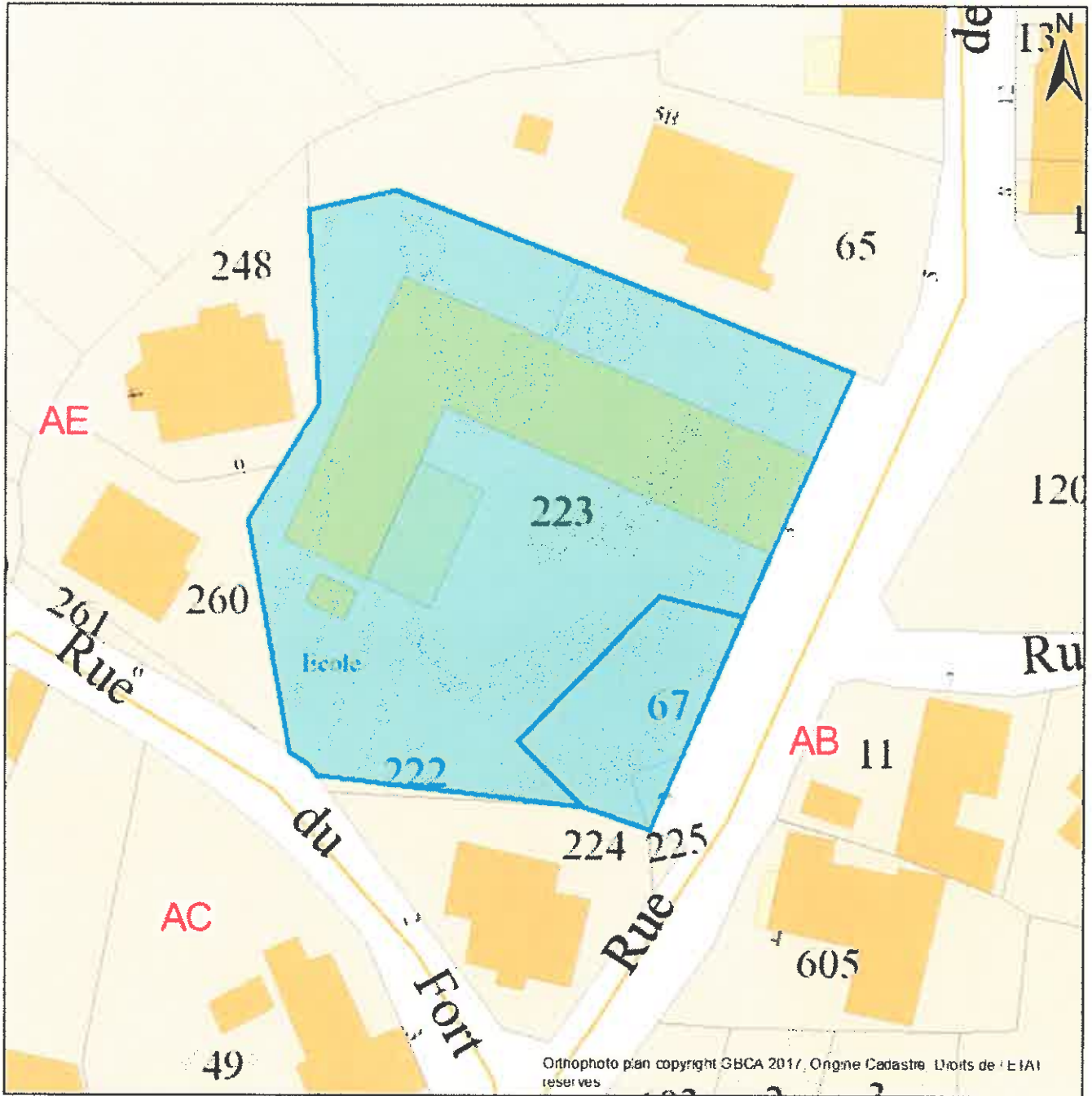
Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14726-DE-1-1



Légende

- Réseau hydrographique
- Sections
- habillage_lineaire
- Bâtiments durs
- Bâtiments légers
- Parcelles
- Département
- N° adresse
- Nom de Rue
- Contourparcelle

Copyright :
Document réalisé par la cellule SIG du Grand Belfort Agglomération. le. 18/05/2021



Direction départementale des Finances Publiques du Doubs
Pôle d'évaluation domaniale
17 rue de la préfecture
25043 BESANÇON CEDEX
téléphone : 03 81 65 36 50
mél. : ddfip25.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

le 28/05/2021

Le Directeur à

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Christiane FAIVRE

téléphone : 03 81 32 62 21/06 13 61 72 35
courriel : christiane.faivre@dgfip.finances.gouv.fr

Réf DS : 4463053
Réf OSE : 2021- 90 022-37391

GRAND BELFORT COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION

PLACE D ARMES

90 000 BELFORT

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : BÂTIMENT ÉCOLE MATERNELLE, PARCELLES AE 223 – AE 67

Adresse du bien : 3, rue des Frères Bouquet

Valeur vénale : **274 000€** HT et hors frais d'enregistrement avec une marge d'appréciation de 10 %.

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

Grand Belfort Communauté d'Agglomération
affaire suivie par : MME CUSENIER Maria

2 – DATE

de consultation : 17/05/2021
de réception : 17/05/2021
de visite extérieure : 04/01/2018 (précédente évaluation)
de dossier en état : 17/05/2021

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

En vue de son acquisition, demande par le consultant, de la valeur vénale, de l'ancienne école maternelle et de l'appartement 3 rue des frères Bouquet.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Sur les parcelles cadastrées AM 223 (1 969m²) et AM 67 (232m²), il s'agit d'un bâtiment abritant l'ancienne école maternelle et un logement.

Le bâtiment a été construit en 1962, il comporte les locaux de l'école maternelle en RDC, et à l'étage un appartement de type F6.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Commune de Châtenois-les-forges,
Origine : construction de 1962,
Les biens sont évalués libre de toute occupation.

6 – URBANISME – RÉSEAUX

PLU – Zone UA .

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

/

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Méthode par comparaison.

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

La valeur vénale du bien est estimée à **274 000€ HT et hors frais d'enregistrement.**

Une marge d'appréciation permettant d'admettre des conditions financières s'écartant de la valeur vénale retenue est fixée à 10 %.

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

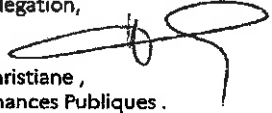
Un an.

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,


FAIVRE Christiane ,
Inspectrice des Finances Publiques .

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

N° 2021-60

Programme de travaux
forestiers 2021 et état
d'assiette

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Étaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechene :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlène AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Buc :** Mme Edith PETEY, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** M. Alain FOUSSERET, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue :** M. Michel MERLET, **Eloie :** M. Eric GILBERT, **Evette-salbert :** M. Laurent DEMESY, **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse :** M. Jean-Pierre CNUDE, **Petit-croix :** M. Alain FIORI, **Phaffans :** Mme Christine BAINIER, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey :** Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne :** M. Alain SALOMON, **Vezelois :** M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Étaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction de l'Eau et de
l'Environnement

Références : MLF/AB/CB/BJ
Code matière : 8.8

Objet : Programme de travaux forestiers 2021 et état d'assiette

Grand Belfort Communauté d'Agglomération est propriétaire de deux espaces forestiers :

- La forêt du Monceau, sur les communes de Valdoie et Sermamagny, et dont la surface couvre le périmètre de protection immédiate de la zone de captage des eaux ;
- La forêt du Thiamont, à Meroux-Moval, acquise en 2012 dans le cadre de mesures compensatoires environnementales liées à l'aménagement de la ZAIC des Plutons

Ces forêts représentent une surface totale de 89 hectares. Elles sont classées en régime forestier de l'Office National des Forêts.

Assiette des coupes – Programme 2021

Conformément au programme d'aménagement forestier, il est proposé de réaliser ces coupes :

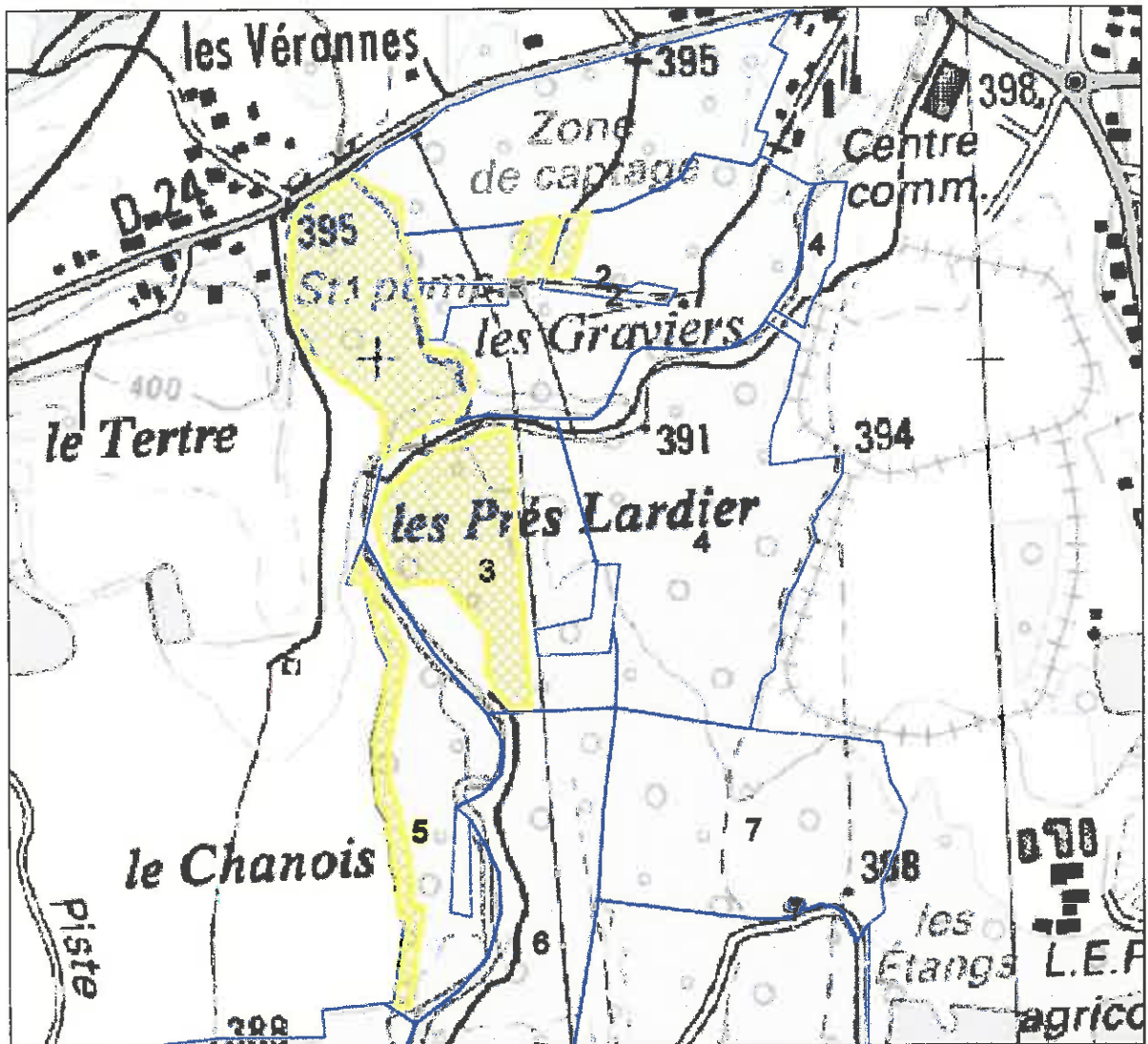
- Parcelle 1 : gros bois de frênes en dépérissement (chalarose*) → 70 m³
- Parcelle 2 : coupe d'emprise le long des accès et voies de circulation → 100 m³
- Parcelle 3 : frênes en dépérissement (chalarose) → 100 m³
- Parcelle 5 : coupe d'emprise le long des accès et voies de circulation → 200 m³

Il est important de noter que les 4 parcelles concernées par ces interventions sont situées dans la forêt du Monceau à Sermamagny, dans la zone de captage.

Ce qui représente un volume total de 470 m³ (Cf. Carte ci-dessous)

Le volume prélevé fournira des produits de bois de chauffage (sous forme de plaquettes forestières) qui seront mis en vente par les soins de l'ONF, en bloc et sur pieds au tarif en vigueur, de l'ordre de 7 € HT par mètre cube. Considérant le volume concerné, la recette escomptée est d'environ 3 290 € HT (ventes non soumises à la TVA).

Localisation des interventions en 2021



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de valider l'état d'assiette 2021.

Pour	86	
Contre	0	
Suffrages exprimés	86	
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	3	Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Rachel HORLACHER, Mme Edith PETEY

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14671-DE-1-1

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-61

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Fonds d'aide aux
communes - Attributions
de subventions

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONTIER, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlene AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Buc** : Mme Edith PETEY, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Phillippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : M. Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUDE, **Petit-croix** : M. Alain FIORI, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction Générale des Services

Références : AM/JS/SB
Code matière : 7.5

Objet : Fonds d'aide aux communes - Attributions de subventions

Dans le cadre du fonds d'aides 2020-2026 mis en œuvre en direction des communes-membres, il est soumis à votre examen les demandes de subventions suivantes :

Communes (Dotations fonds d'aide encore disponible)	Intitulé de l'opération	Assiette de subvention (H.T.)	Subvention communautaire
Angeot (60 000 €)	Rénovation toiture de la cure	18 533 €	4 633,25 € (25 %)
	Divers projets : Création d'un terrain de pétanque, Installation d'une douche dans un logement communal, achat d'une remorque et d'un ordinateur	8 868,29 €	4 434,14 € (50 %)
	Réhabilitation du bâtiment communal « la Cure »	32 438,30	9 969,15 € (30,73 %)
Argiésans (100 000 €)	Achat chargeuse Caterpillar pour le centre de stockage de déchets inertes	245 000 €	100 000 € (40,82 %)
Bavilliers (200 000 €)	Aménagement d'un terrain multisport rue de Délémont	54 774,75 €	21 910,37 € (40 %)
Bethonvilliers (60 000 €)	Equipement tracteur – Lame à neige	2 850 €	1 425 € (50 %)
	Aménagement et sécurisation rue des Champs de la Vigne (Phase 2)	23 194,91 €	11 597,45 € (50 %)
	Enrochement pour gestion des eaux pluviales	3 035 €	1 517,50 € (50 %)
	Création trottoir – Chemin du Haut du Mont	3 590,80 €	1 795,40 € (50 %)
	Aménagement rue des Champs de la Vigne (Complément)	19 675 €	9 837,50 € (50 %)
Fontaine (67 588,50 €)	Mise en conformité trottoirs rue du Tilleul (entre rue des Sources et boulangerie)	38 007,50 €	11 402,25 € (30 %)
Lacollonge (37 674,70 €)	Travaux de renforcement de voirie rue de Ridoles	41 278 €	20 639 € (50 %)
Menoncourt (56 090 €)	Remplacement porte de secours école	6 250 €	3 125 € (50 %)
Novillard (55 920,16 €)	Réfection des sols amortissants l'îlot z'Enfants	10 855 €	5 427,50 € (50 %)
Perouse (150 000 €)	Remplacement caissons toiture de la mairie	4 112,40 €	2 056,20 € (50 %)
Petit-Croix (47 619 €)	Réfection et mise en sécurité du parvis de l'église	21 350 €	10 675 € (50 %)

Valdoie (200 000 €)	Achat d'un camion	30 000 €	15 000 € (50 %)
Vézelois (112 014 €)	Sécurisation croisement rue de Brebotte/rue du Prairot – Implantation d'un feu tricolore	30 485 €	7 621,25 € (25 %)
	Achat d'un camion tri-benne d'occasion	5 000 €	2 500 € (50 %)
	Remplacement luminaires par des lampes leds	18 737,02 €	3 747,40 € (20 %)
Total fonds d'aides			249 313,36 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'attribuer les subventions communautaires énoncées,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer, avec la commune bénéficiaire, la convention attributive correspondante, selon le modèle-type approuvé le 15 octobre 2020.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14615-DE-1-1

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-62

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Fabrique à
Entreprendre : demande
de subvention pour la
période du 01/07/2021
au 31/12/2021

Étaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechene :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérard LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlene AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Buc :** Mme Edith PETEY, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** M. Alain FOUSSERET, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue :** M. Michel MERLET, **Eloie :** M. Eric GILBERT, **Evette-salbert :** M. Laurent DEMESY, **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse :** M. Jean-Pierre CNUDE, **Petit-croix :** M. Alain FIORI, **Phaffans :** Mme Christine BAINIER, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey :** Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne :** M. Alain SALOMON, **Vezelois :** M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Étaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction du développement
économique

Références : RR/JS/RB/MB/AM
Code matière : 7.5

Objet : Fabrique à Entreprendre : demande de subvention pour la période du 01/07/2021 au 31/12/2021

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 mars 2019,

Afin de renforcer l'accompagnement des créateurs d'entreprise issus des territoires fragiles, le Grand Belfort et Pays de Montbéliard Agglomération ont décidé de créer conjointement la « Fabrique à Entreprendre Belfort-Montbéliard ». Ce dispositif permet de rendre visible et réactive l'offre de services de la création d'activités, en particulier dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV), en mettant en œuvre avec les partenaires de l'accompagnement des parcours adaptés aux besoins des créateurs des quartiers.

Au côté des deux EPCI dont le Grand Belfort est chef de file, un consortium a été créé avec les opérateurs de la création d'entreprise du Nord Franche-Comté, à savoir :

- L'ADIE ;
- BGE ;
- La CCI du Territoire de Belfort ;
- La CCI du Doubs ;
- La Chambre des métiers et de l'artisanat de Région Bourgogne Franche-Comté ;
- Coopilote ;
- France Active Franche-Comté ;
- Initiative Doubs Territoire de Belfort ;
- La MIFE.

Dans le cadre de l'appel à projets « Initiatives structurantes pour l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles en Bourgogne Franche-Comté » lancé conjointement fin 2017 par La Région Bourgogne Franche-Comté, l'Agence France Entrepreneur (AFE) et la Caisse des Dépôts (CDC) (remplacée par BPI France depuis le 1^{er} janvier 2019), des subventions ont été obtenues auprès de ces 3 structures pour 2 années, avec une enveloppe de 80 000 € en année 1, et de 75 000 € en année 2.

Cette somme sert à financer les actions menées par les opérateurs de la création d'entreprise à destination majoritairement du public des QPV.

La deuxième année se terminant le 30 juin 2021, la Région et BPI France nous donne l'opportunité de demander des financements supplémentaires pour couvrir la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021, avant de repartir sur les bases d'un nouvel appel à projets à partir du 1^{er} janvier 2022.

En effet, jusqu'à présent, le dispositif a montré tout son intérêt et sa pertinence sur le bassin du Nord Franche-Comté.

Le programme d'actions pour cette période du second semestre 2021 vous est présenté en annexe du présent rapport.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à solliciter des financements, au nom du Consortium, pour un montant de 40 000 € (quarante mille euros), auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté et BPI France pour continuer les actions de la « Fabrique à Entreprendre Belfort-Montbéliard » sur la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021,

d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce dossier.

Pour	83	
Contre	0	
Suffrages exprimés	83	
Abstentions	1	Mme Marie-José FLEURY
Ne prend pas part au vote	5	M. Alexandre MANÇANET, Mme Delphine MENTRÉ, M. Philippe CHALLANT, M. Laurent DEMESY, M. Jean-François ROUSSEAU

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,


Jerôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14985-DE-1-1

FABRIQUE A ENTREPRENDRE BELFORT MONTBELIARD

période : du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021

Axes et actions	Acteurs concernés	Budget associé 2nd semestre 2021
Axe 1 : Développer la coopération entre les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise		
Améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre de services de la Fabrique à Entreprendre dont :		
Promotion, mise en avant des actions de la FAE	EPCI	4 150 €
Sous-total		4 150 €
Animation et coordination de la FAE dont :		
Comité de suivi (1x/an)	Tous	2 700 €
Comité de pilotage (1x/an)	Tous	2 700 €
Sous-total		5 400 €
TOTAL AXE 1		9 550 €
Axe 2 : Accueillir, sensibiliser pour permettre à chacun d'oser entreprendre		
Semaine de la création	BGE	5 000 €
Forum de la création (2 classiques et 2 en QPV)	CMAI	5 000 €
Rencontres éclairées	BGE / COOPILOTE	2 000 €
Sensibilisation en QPV dont :		
Point info micro-entrepreneurs	ADIE	750 €
Sensibilisation en QPV en temps collectifs	CMAI	750 €
Sensibilisation en rdv individuels	CMAI	750 €
Sensibilisation auprès d'un public féminin dont :		
Créatives	CMAI	1 000 €
Kréactris	CMAI	1 000 €
Etre femme et entreprendre	Coopilote	5 000 €
TOTAL AXE 2		21 250 €
Axe 3 : Accompagner vers la création et la pérennisation		
La Ruche / Créalab	COOPILOTE / BGE	5 000 €
Atelier collectif financement de la micro-entreprise	ADIE	1 000 €
Accompagnement et suivi post-crédation renforcé	BGE /CMAI	3 200 €
TOTAL AXE 3		9 200 €
TOTAL		40 000 €
<i>Pour chaque acteur, participation à l'axe 1</i>		600 €

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUN 2021

N° 2021-63

Fonds régional des
territoires (FRT) -
attribution des aides

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechene :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlene AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Buc :** Mme Edith PETEY, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** M. Alain FOUSSERET, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue :** M. Michel MERLET, **Eloie :** M. Eric GILBERT, **Evette-salbert :** M. Laurent DEMESY, **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse :** M. Jean-Pierre CNUDE, **Petit-croix :** M. Alain FIORI, **Phaffans :** Mme Christine BAINIER, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey :** Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne :** M. Alain SALOMON, **Vezelois :** M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction du développement
économique

Références : RR/JS/RB/MB/AM
Code matière : 7.5

Objet : Fonds régional des territoires (FRT) - attribution des aides

Vu le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

Vu la délibération du Conseil Régional en date des 25 et 26 juin 2020, et du 16 novembre 2020, relative au Pacte régional des Territoires,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Belfort du 24 juillet 2020, relative à l'adhésion du Grand Belfort au Pacte régional des Territoires,

Considérant que, au regard de la crise sanitaire actuelle liée à la pandémie de COVID-19, l'économie de proximité doit être accompagnée au plus près du territoire afin de permettre la reprise d'activité, la pérennité et la transition des entreprises,

Considérant que la Région Bourgogne Franche-Comté a délégué au Grand Belfort l'octroi des aides au titre du Fonds Régional des Territoires délégué par la signature d'une convention en date du 6 octobre 2020,

Le Grand Belfort a été saisi de demandes d'aide au titre du Fonds Régional des Territoires (FRT) délégué, sur le volet « entreprises ».

Rappel des critères d'éligibilité du volet « entreprises »

Pour rappel, ce fonds vise à soutenir les entreprises de moins de 10 salariés, hors industrie, professions libérales dites réglementées et entreprises en cours de liquidation, dans leurs projets d'investissements matériels immobilisables et immatériels qui doivent concourir à :

- pérenniser les TPE bénéficiaires,
- favoriser les réorganisations suite à la crise des modes de production, d'échanges et des usages numériques,
- valoriser des productions locales et des savoir-faire locaux,
- favoriser la construction d'une économie locale durable, résiliente et vertueuse,
- contribuer à l'adaptation et à l'atténuation au changement climatique.

L'assiette éligible peut intégrer la part en capital des remboursements d'emprunts liés à des investissements. Ce soutien ne peut porter le financement public au-delà de la limite réglementaire de 80 % de subvention. Elle est attribuée au prorata des dépenses réalisées sans aller au-delà du montant proposé et dans la limite des budgets alloués.

Le montant de cette subvention d'investissement ne peut dépasser les plafonds de soutien maximum

suivants :

- 10 000 € pour les projets créateurs d'emploi,
- 5 000 € pour les projets de rénovation énergétique,
- 5 000 € pour les acquisitions à venir de matériel et process de production concourant à l'activité et/ou à son développement,
- trois mois d'annuité et dans la limite de 5 000 € pour la partie en capital restant dû des remboursements d'emprunt liés à des investissements.

Un acompte de 70% sera versé à la notification de l'aide. Le solde sera versé sur présentation des justificatifs attestant la réalisation du projet.

L'instruction des dossiers est réalisée par la Direction du Développement économique qui vérifie leur éligibilité. 16 dossiers sont éligibles. La liste des dossiers retenus et la décision proposée au Bureau figurent en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver l'attribution de la subvention au titre du FRT aux dossiers ayant reçu un avis favorable, pour un montant prévisionnel total de 84 550 euros (quatre vingt quatre mille cinq cent cinquante euros) en investissement, dont 16 910 euros (seize mille neuf cent dix euros) sur les crédits du Grand Belfort et 67 640 euros (soixante sept mille six cent quarante euros) sur les crédits de la Région,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec les bénéficiaires, la convention attributive correspondante, selon le modèle-type annexé, et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour	83	
Contre	0	
Suffrages exprimés	83	
Abstentions	2	Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Alain FIORI
Ne prend pas part au vote	4	M. Pierre FIETIER, M. René SCHMITT, M. Florian BOUQUET, M. Eric GILBERT

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,


Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14690-DE-1-1

Annexe 1 à la délibération n° du Conseil communautaire du 10 Juin 2021

Désignation de l'entreprise/structure	Gérant	Activité	Coordonnées	Effectifs	Régime juridique	Projet	Investissement ou Fonctionnement	Montant total du projet	Montant assisté éligible	Taux d'intervention	Montant de l'aide prévue	Commentaires
volet "entreprise"												
URBAIN DES BOIS	FELTRE Samuel	Prestations de service sous forme de chantiers participatifs ou d'ateliers ouverts au public	27 Avenue Maréchal Juin 90000 BELFORT	2	Association	achat d'outillage	investissement	3 498,25 €	3 498,25 €	80%	2 799 €	
HANOK DESIGN / Laura LEPETIT	LEPETIT Laura	Designer d'espaces	24 rue des Prés 90300 VETRIEUNE	1	Microentreprise	achat d'un ordinateur et de logiciels pro	investissement	10 863,00 €	10 863,00 €	80%	5 000 €	plafond
ECO CONCEPT	KAYIR Fatih	Bâtiment : isolation, plâtrerie, peinture	ZI Le Grand Bois - rue des Nos BP16 90400 DANQUOTIN	6	SARL	acquisition matériel informatique et outillage	investissement	4 883,10 €	4 883,10 €	80%	3 906 €	
KISSEL FORMATION / SAS VITRUVÉ DEVELOPPEMENTS	RATTI Pierre-Yves	Formation continue pour adultes	6 rue du Rhône 90000 BELFORT	1	SAS	Acquisition d'écrans interactifs et supports mobiles	investissement	13 727,36 €	10 484,36 €	80%	5 000 €	plafond
LIBERTY GYM / ANDELNANS FITNESS	FREZARD Loïc	salle de sport	16 rue des Prés 90400 ANDELNANS	1	SAS	prise en charge des remboursements d'emprunt	investissement	40 490,00 €	2 740,52 €	3 annuités dans la limite de 5000 €	2 741 €	
LA FLEUR DE LYS	LEGROS William	restaurant	2 rue Christophe Keller 90000 BELFORT	2	SAS	Acquisition de matériel pour la cuisine et extérieur (stores)	investissement	14 382,64 €	14 382,64 €	80%	10 000 €	1 création d'emploi (cuisinier) = plafond haut
LA PERLA	LEGROS William	restaurant crêperie à emporter (création)	6 rue Pierre Proudhon 90000 BELFORT	2	SAS	Acquisition de matériel pour la cuisine	investissement	8 781,00 €	8 781,00 €	80%	7 025 €	1 création d'emploi (cuisinier)
PLC ACIERS	NAYNER Christian	négoce d'aciers	18 rue de Solsson 90000 BELFORT	4	SAS	acquisition de matériel pour aménager un showroom et un espace bureau	investissement	16 565,00 €	3 610,00 €	80%	2 888 €	structure métallique et panneaux isolation inéligibles (immobilier)
NUANCES FACTORY	BELLETTINI Céline	Organisation et décoration de marlages, création graphique	1 rue Wagner 90700 CHATENOIS-LES-FORGES	1	SAS	renouvellement des téléphones portables et acquisition d'un ordinateur portable	investissement	3 314,17 €	3 314,17 €	80%	2 651 €	
L'INSTITUT	OLEI Lou	institut de beauté (création)	56 Faubourg de France 90000 BELFORT	3	SAS	acquisition de matériel	investissement	41 198,27 €	33 190,00 €	80%	10 000 €	2 créations d'emploi = plafond haut
MEME UESSEL	LUDWIG Pauline et Nicolas	restaurant	51 avenue d'Alsace 90160 DENNEY	3	SARL	acquisition de matériel pour la création d'un poste "tartes flambées"	investissement	12 872,82 €	12 872,82 €	80%	10 000 €	1 création d'emploi (cuisinier) = plafond haut
NEO CENTER	MASMEJEAN David	Jeu laser, bowling, bar	5 route de Montbéliard	3	SARL	renouvellement du matériel de jeu laser	investissement	4 156,50 €	4 156,50 €	80%	3 325 €	
						prise en charge des remboursements d'emprunt	investissement	300 000,00 €	11 943,43 €	3 annuités dans la limite de 5000 €	5 000 €	plafond
NR THERM	COURTOT Sandrine	bureau d'études techniques fluides (code APE 7112B)	rue du Paquis 90400 SEVENANS	5	SARL	acquisition de matériel pour s'adapter à la RE2020 : informatique, équipements de mesures	investissement	3 961,36 €	3 961,36 €	80%	3 169 €	
EURL BEE	LAPREVOTTE Grégory	bureau d'études thermiques et fluides (code APE 7112B)	4 rue Marla Callas 90300 OFFEMONT	1	SARL unipersonnelle	prise en charge des remboursements d'emprunt	investissement	8 438,82 €	1 046,00 €	3 annuités dans la limite de 5000 €	1 046 €	
SAS Edith GRESET	GRESET Edith	design spécialisé architecture d'intérieur (code APE 7410Z)	BAVILLIERS	1	SASU	acquisition d'un logiciel informatique	investissement	6 345,00 €	6 345,00 €	80%	5 000 €	plafond
INOVSEV	SEVIMLI Umit	travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment	56B rue de Turenne 90300 VALDOIE	3	SAS	acquisition d'un véhicule utilitaire neuf	investissement	33 000,00 €	33 000,00 €	80%	5 000 €	plafond

TOTAL INVESTISSEMENT 84 550 €
 part GBCA 16 910 €
 part Région 67 640 €

**CONVENTION DE SOUTIEN AU TITRE DU FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES –
VOLET ENTREPRISES**

- [NOM ENTREPRISE] -

Entre :

Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération, sis 4 Place d'Armes – 90 020 BELFORT CEDEX, n° SIRET 200 069 052 00013, représenté par M. Damien MESLOT, Président, dûment habilité à l'effet de signer la présente par délibération du **Conseil Communautaire du Grand Belfort** en **date du**, ci-après désigné par le terme « **Grand Belfort** »,

d'une part,

Et :

La société dénommée, [forme juridique] sise à identifiée sous le numéro SIRET, représentée par M./Mme, en qualité de, ci-après dénommée « **le bénéficiaire** »,

d'autre part,

Vu le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

Vu le dossier de demande de subvention émanant de M/Mme de la société, en date du, dont la réception complète a été confirmée par courrier en date du

Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Belfort du

Préambule :

Au regard de la crise sanitaire actuelle liée à la pandémie de COVID-19, l'économie de proximité doit être accompagnée au plus près du territoire afin de permettre la reprise d'activité, la pérennité et la transition des entreprises. Dans cet objectif, le Conseil Communautaire a délibéré le 24 juillet 2020 pour adhérer au Pacte régional des Territoires, dont le Fonds Régional des Territoires fait partie, afin de soutenir financièrement, aux côtés de la Région, les très petites entreprises (TPE).

La Région Bourgogne Franche-Comté a délégué au Grand Belfort l'octroi des aides relatives au Fonds Régional des Territoires délégué par la signature d'une convention en date du 6 octobre 2020.

Le Grand Belfort a été saisi d'une demande d'aide au titre du Fonds Régional des Territoires délégué – volet entreprises par M./Mme ..., de la société à, pour [description du projet].

Le Grand Belfort a décidé, par délibération du Conseil communautaire du de soutenir ce projet d'investissement.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de l'intervention financière du Grand Belfort auprès du bénéficiaire pour les investissements suivants :

....

Article 2 : Nature et montant de l'aide

Le montant des investissements portés par le bénéficiaire s'élève à ... euros [HT ou TTC].

L'aide accordée au titre du Fonds Régional des Territoires délégué – volet entreprises est une subvention de ... euros (dont ... euros pour le compte du Grand Belfort et ... euros pour le compte de la Région).

Article 3 : Modalités de versement et de remboursement de l'avance

Le versement d'une avance de 70% de la subvention pourra intervenir dès la signature de la présente convention, puis 30% de solde sur justification par le bénéficiaire de l'utilisation des fonds.

Le solde, calculé au prorata des dépenses réalisées, est versé sur présentation :

- Du bilan financier de l'opération signé par la personne compétente ;
- Des justificatifs de dépenses tels que les factures acquittées.

Le bénéficiaire dispose d'un délai de 3 mois avant la fin de la convention pour produire sa demande de versement du solde accompagnée des pièces justificatives exigées. Passé ce délai, la subvention ne pourra plus faire l'objet d'aucun versement.

S'il s'avère, au terme de la convention, que les sommes utilisées soient inférieures au montant perçu lors de l'acompte, un reversement du trop-perçu sera demandé.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de la signature par la dernière des parties contractantes et jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 5 : Engagements du bénéficiaire et contrôle du Grand Belfort

Le bénéficiaire s'engage à :

- utiliser les fonds publics versés par la présente convention au profit de la réalisation du projet décrit dans l'article 1 ;
- fournir au Grand Belfort tout document attestant de la bonne réalisation du projet, ainsi que tout document qu'il jugera utile dans le cadre du contrôle de la bonne utilisation de l'aide allouée ;
- mentionner l'aide allouée par la Région Bourgogne Franche-Comté et le Grand Belfort lorsqu'il communique sur ce projet.

Article 6 : Résiliation

La convention sera résiliée de plein droit et sans indemnité par le Grand Belfort en cas de :

- Manquement total ou partiel du bénéficiaire à ses engagements ;
- Inexactitude sur les informations fournies et les déclarations faites par le bénéficiaire au Grand Belfort.

Le remboursement total ou partiel de l'aide sera alors immédiatement exigible. Si la résiliation intervient avant le versement du solde, le Grand Belfort ne sera pas tenu de le verser.

Article 7 : Règlement amiable

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quel qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procèderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

Article 8 : Juridiction compétente

A défaut de règlement amiable, visé à l'article 7, le tribunal administratif de Besançon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

Article 9 : Dispositions diverses

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant, sous réserve de l'absence de modification de l'économie générale de la convention. Celui-ci précisera les éléments modifiés mais qui ne pourront remettre en cause l'objet de la convention tel que défini à l'article 1^{er}.

Fait à, le
En trois exemplaires originaux.

Pour le Grand Belfort Communauté
d'Agglomération,
Le Président

Pour le bénéficiaire,

Damien MESLOT

[nom]

PROJET

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-64

Territoires d'innovation -
Avenant 1 à la
convention de
reversement de la
subvention plan
d'investissement d'avenir
(PIA)

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Étaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechene :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérard LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlène AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Buc :** Mme Edith PETEY, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** M. Alain FOUSSERET, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue :** M. Michel MERLET, **Eloie :** M. Eric GILBERT, **Evette-salbert :** M. Laurent DEMESY, **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse :** M. Jean-Pierre CNUDDE, **Petit-croix :** M. Alain FIORI, **Phaffans :** Mme Christine BAINIER, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey :** Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne :** M. Alain SALOMON, **Vezelois :** M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Étaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction du développement
économique

Références : RR/MB/EL
Code matière : 7.1

Objet : Territoires d'innovation - Avenant 1 à la convention de reversement de la subvention plan d'investissement d'avenir (PIA)

Vu la délibération n°19-202 du Conseil communautaire du 19 décembre 2019 concernant les conventions et groupement de commandes à intervenir pour le lancement des projets inhérents au programme « Territoires d'innovation »,

Considérant la validation des montants annuels de subvention au titre de l'année 2021 par le Comité de pilotage national de l'action « Territoires d'innovation » organisé le 10 décembre 2020,

Grand Belfort Communauté d'Agglomération est lauréat depuis 2019 du programme « Territoires d'innovation », en lien avec Pays de Montbéliard Agglomération, qui est désigné « chef de file ». A ce titre, Pays de Montbéliard Agglomération reçoit la subvention du Grand Plan d'Investissement 3 au titre de « Territoires d'innovation », qui reverse ensuite à chaque porteur de projet sa part de la subvention.

En tant que maître d'ouvrage du projet e-PERI&SCHOOL, Grand Belfort Communauté d'Agglomération perçoit une part de cette subvention jusqu'en 2024. Son montant est validé chaque année par un comité de pilotage national, et est susceptible d'être ajusté annuellement. Cet ajustement du montant de la subvention pour l'année 2021 est l'objet de l'avenant proposé. Le montant reversé est de 55 000€.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver l'avenant n°1 de la convention de reversement entre Grand Belfort Communauté d'Agglomération et Pays de Montbéliard d'Agglomération de la subvention 2021 du Grand Plan d'Investissement 3, dans le cadre du programme « Territoires d'innovation »,

d'autoriser la signature de l'avenant n°1 par le Monsieur le Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, ou son représentant.

Pour	84	
Contre	1	M. Pierre FIETIER
Suffrages exprimés	85	
Abstentions	2	M. Gérald LORIDAT, M. Alain FIORI
Ne prend pas part au vote	2	M. Philippe CREPIN, Mme Pascale GABILLOUX

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jerôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14696-CC-1-1

Avenant n°1 à la convention de reversement 20/123 A

dans le cadre du projet « Transformation d'un territoire industriel »

Entre

La Communauté d'Agglomération « Pays de Montbéliard Agglomération », dont le siège est situé 8 avenue des Alliés, MONTBELIARD (25200),
Représentée par son Président, Monsieur Charles DEMOUGE, dûment habilité à l'effet de la présente en vertu de la délibération C2021/35 du 11 mars 2021,
N° SIRET : 200 065 647 00014,

Ci-après désigné par « Porteur de projet »

D'une part,

Et

Grand Belfort Communauté d'Agglomération, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège est situé Place d'Armes à Belfort (90000),
Représentée par son Président, Damien MESLOT, dûment habilité à l'effet de la présente
N° SIRET : 200.069.052.00013,

Ci-après désigné par « Partenaire »

D'autre part,

Ci-après désignés collectivement par « Parties » et individuellement par « Partie ».

Préambule :

Pays de Montbéliard Agglomération, chef de file du projet « Transformation d'un territoire industriel » a conclu pour le compte du Consortium du projet et avec la Caisse des Dépôts et Consignations une convention attributive de la subvention allouée par l'Etat dans le cadre du programme « Territoires d'innovation ».

Le Comité de pilotage national de l'action « Territoires d'innovation » organisé le 10 décembre 2020, a, sur proposition du comité de suivi réuni le 28 septembre 2020 et du comité de pilotage régional réuni le 6 novembre 2020, validé les montants annuels de subvention au titre de l'année 2021.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de préciser les engagements respectifs des Parties dans le cadre de la convention de reversement 20/123 A entre les Parties signée le 15/06/2020.

Il est précisé que le présent avenant reprend uniquement les articles de la convention 20/123 A qui nécessitent une reformulation et/ou adaptation.

Il est expressément convenu que les autres articles de la convention initiale restent inchangés et conservent toute leur autorité dans les rapports entre les Parties.

ref : IG_988955

Article 2 : MONTANT DE LA PART DE LA SUBVENTION

Le montant pour l'année 2021 de la subvention allouée s'élève à 55 000,00 €.

Article 3 : DATE D'EFFET

Le présent avenant est conclu pour l'année 2021.

Il entre en vigueur au jour de sa signature et s'achèvera au moment de la parfaite exécution des obligations respectives des Parties.

Fait à Montbéliard, le
en 3 exemplaires originaux.

Pour le Porteur de projet

Pour le Partenaire

ACTION : Périscolaire numérique

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Dépenses de l'action (rythme prévisionnel)	0	180 000	220 000	180 000	180 000	80 000	0	0	0	0	840 000
<i>Volet Pays de Montbéliard</i>	0	110 000	90 000	90 000	90 000	40 000					420 000
<i>Volet Grand Belfort</i>		70 000	130 000	90 000	90 000	40 000					420 000
Appels de fonds PIA (rythme prévisionnel)	0	57 000	97 000	84 000	84 000	81 200	0	0	0	0	403 200
<i>Volet Pays de Montbéliard</i>	0	35 000	42 000	42 000	42 000	40 600					201 600
<i>Volet Grand Belfort</i>		22 000	55 000	42 000	42 000	40 600					201 600
Soit en part de la sub PIA	0%	14%	24%	21%	21%	20%	0%	0%	0%	0%	100%

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-65

Convention relative à
l'action Smart Territoire
du projet "Territoires
d'innovation"

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechene :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérard LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlene AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Buc :** Mme Edith PETEY, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** M. Alain FOUSSERET, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue :** M. Michel MERLET, **Eloie :** M. Eric GILBERT, **Evette-salbert :** M. Laurent DEMESY, **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Phillippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse :** M. Jean-Pierre CNUDDE, **Petit-croix :** M. Alain FIORI, **Phaffans :** Mme Christine BAINIER, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey :** Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne :** M. Alain SALOMON, **Vezelois :** M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction du développement
économique

Références : RR/MB/EL
Code matière : 7.1

Objet : Convention relative à l'action Smart Territoire du projet "Territoires d'innovation"

Considérant la signature le 10 juillet 2020 par Grand Belfort Communauté d'Agglomération de l'Accord de Consortium du projet « Transformation d'un territoire industriel » porté par Grand Belfort Communauté d'Agglomération, Pays de Montbéliard Agglomération et leurs Partenaires, dans le cadre du programme d'investissements d'avenir « Territoires d'innovation »,

Considérant la signature le 28 avril 2020 la Convention de financement entre la Caisse des Dépôts et la Communauté d'Agglomération « Pays de Montbéliard Agglomération » dans le cadre du programme d'investissements d'avenir « Territoires d'innovation », et plus particulièrement l'annexe 3 – fiche action 2.6. « Smart Territoire » détaillant les cofinancements de l'action,

L'action « Smart Territoire » a pour objectif d'impulser une dynamique économique par une modernisation de la performance énergétique des entreprises afin qu'elles développent des leviers de rentabilité par l'optimisation de leurs coûts d'exploitation et que la gestion de l'énergie devienne un outil de pilotage industriel.

L'action vise ainsi à accompagner la transition énergétique du territoire par trois actions :

- diminuer les besoins énergétiques : management de l'énergie,
- utiliser les surfaces (toitures, terrains) pour produire de l'énergie renouvelable,
- distribuer cette production pour une autoconsommation collective.

« Smart Territoire » permettra la réalisation de deux démonstrateurs dans les collectivités territoriales de Grand Belfort Communauté d'Agglomération et Pays de Montbéliard Agglomération, et qui seront répliquables sur d'autres territoires. Le démonstrateur côté Grand Belfort Communauté d'Agglomération est prévu sur le Techn'Hom et permettra de tester un modèle d'autoconsommation énergétique de bâtiments. Des énergies renouvelables seront produites en éolien et en photovoltaïque sur site (valorisation des toitures des bâtiments et des parkings, installation « d'arbres à vent »), pour être ensuite soit consommées sous forme d'électricité sur site, soit stockées sous forme d'hydrogène pour une consommation ultérieure sur site. L'énergie produite sera ainsi utilisée localement et son origine renouvelable sera garantie grâce à la maîtrise de son « cycle de vie », depuis la production jusqu'à la consommation.

L'UTBM a sollicité le soutien de Grand Belfort Communauté d'Agglomération pour la mise en œuvre de cette action à travers un co-financement, dans le cadre du projet « Transformation d'un territoire industriel », lauréat de « Territoires d'innovation ». Ce soutien est l'objet de la convention proposée, et concerne une subvention de 7 500€. Il est décomposé comme suit :

1	Pré Etudes	Préconisations et choix du type de structure adaptée aux activités visées Définition et phasage du projet Choix des Zones et information des entreprises Définition du modèle d'autoconsommation collective
2	Études 1	Accompagnement des entreprises et réalisation des audits et dimensionnement du potentiel de productions ENR
3	Étude 2	Étude du potentiel d'autoconsommation collective, de stockage et stock/déstockage d'énergie liée à la mobilité électrique
4	Technique	Analyse du réseau de distributions

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention relative à l'action Smart Territoire, du projet « Territoires d'innovation » à intervenir entre Grand Belfort Communauté d'Agglomération et l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard.

Pour	83	
Contre	0	
Suffrages exprimés	83	
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	6	M. Arnaud MIOTTE, Mme Corinne AYMONIER, Mme Mathilde REGNAUD, M. Daniel SCHNOEBELEN, M. Jean-Pierre CNUUDE, M. Alain FIORI

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14701-CC-1-1

Convention relative à l'action SMART TERRITOIRE du projet « Territoires d'Innovation »

Entre :

Grand Belfort Communauté d'Agglomération, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, sise Place d'Armes – 90020 Belfort Cedex, représenté par son Président en exercice, Monsieur Damien MESLOT,

Ci-après dénommée « Grand Belfort Communauté d'Agglomération » ou « la Communauté d'Agglomération »,

Et :

L'Université de Technologie Belfort Montbéliard, n° SIRET 199 003 567 00013, sise Rue du Château à Sévenans (90000), représentée par son directeur, dûment habilité à l'effet de la présente,

Ci-après dénommée « l'UTBM » ou « l'Université »

Et conjointement dénommées « les Parties »,

PREAMBULE

Le projet « Transformation d'un territoire Industriel », porté par Grand Belfort Communauté d'Agglomération et Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) est lauréat de l'appel à projet « Territoires d'Innovation » du Programme Investissements d'Avenir. Il est le fruit d'un processus d'élaboration partenariale de plus de deux ans entre les principaux acteurs publics, industriels et académiques du Nord-Franche-Comté.

L'UTBM, acteur majeur de ce projet, est maître d'ouvrage de plusieurs actions, dont l'action « Smart territoire ».

Cette initiative s'inscrit dans la politique stratégique de développement économique globale déployée par le territoire Nord-Franche-Comté pour **répondre aux problématiques posées par les profondes mutations actuelles**, qu'elles soient technologiques, énergétiques, sociales ou encore sociétales. L'objectif est d'**impulser une dynamique économique par une modernisation de la performance énergétiques des entreprises** afin qu'elles développent des leviers de rentabilité par l'optimisation de leurs coûts d'exploitation et que la gestion de l'énergie devienne un outil de pilotage industriel.

L'action vise ainsi à accompagner la transition énergétique du territoire par trois actions :

- Diminuer les besoins énergétiques : **management de l'énergie**
- Utiliser les surfaces (toitures, terrains) **pour produire de l'énergie renouvelable**
- Distribuer cette production pour une **autoconsommation collective**.

En effet le Nord-Franche-Comté se caractérise par des usines implantées en « cœur de ville ».

La finalité de l'action est d'accompagner le territoire dans sa mutation industrielle en liant les 3 composantes de la transition énergétique :

- Efficacité énergétique,
- Développement des énergies renouvelables,
- Intégration à des micro réseaux en autoconsommation collective.

Pour réaliser l'initiative « Smart Territoire », deux démonstrateurs seront mis en place dans les collectivités territoriales de Grand Belfort Communauté d'Agglomération et PMA, qui seront répliquables sur d'autres territoires.

Pour cela, un calendrier prévisionnel de pré-études, d'études et de réalisation est proposé.

L'UTBM a sollicité le soutien de Grand Belfort Communauté d'Agglomération pour la mise en œuvre de cette action à travers un co-financement, dans le cadre du projet « Transformation d'un territoire industriel », lauréat de « Territoires d'innovation ».

Grand Belfort Communauté d'Agglomération a décidé d'y répondre favorablement.

Ceci étant exposé, les Parties ont convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs de Grand Belfort Communauté d'Agglomération et de l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard pour la mise en œuvre de l'action « Smart Territoire » dans le cadre du projet « Transformation d'un Territoire Industriel » pour l'année 2021.

Ces engagements mutuels matérialisent ainsi le partenariat entre la Communauté d'Agglomération et l'UTBM.

Article 2 – Engagements de l'Université

Article 2.1. Activités

L'UTBM s'engage à conduire les pré-études et études suivantes :

1	Pré Etudes	Préconisations et choix du type de structure adaptée aux activités visées Définition et phasage du projet Choix des Zones et information des entreprises Définition du modèle d'autoconsommation collective
2	Études 1	Accompagnement des entreprises et réalisation des audits et dimensionnement du potentiel de productions ENR
3	Étude 2	Étude du potentiel d'autoconsommation collective, de stockage et stock/déstockage d'énergie liée à la mobilité électrique
4	Technique	Analyse du réseau de distributions

Ces études sont les préalables à la réalisation des 2 démonstrateurs attendus.

Il est précisé que l'Université est seule responsable de la gestion organisationnelle, administrative et financière de ses activités, ses personnels et biens ainsi que des personnels et/ou équipements mis à sa disposition. A ce titre, elle s'engage à respecter l'ensemble des lois et règlements en vigueur sans que la responsabilité de la Communauté d'Agglomération ne puisse être recherchée pour un motif d'une quelconque nature.

Article 2.2. Remise de documents

L'Université au titre de la présente convention s'engage à fournir à la Communauté d'Agglomération au plus tard pour le 30 juin 2022 :

- un bilan qualitatif et quantitatif, incluant une revue de presse de l'évènement,
- un bilan comptable et financier des dépenses réalisées relatives à l'action conduite.

L'ensemble de ces documents devra être certifié sincère et véridique par le Directeur de l'Etablissement pour le rapport d'activités et par son agent comptable pour les documents financiers.

Il est précisé que l'Université s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par Grand Belfort Communauté d'Agglomération de la réalisation des objectifs et actions visés à l'article 2.1 visé ci-dessus, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Article 2.3. Actions de communication

L'Université devra associer les membres du Consortium Territoires d'Innovation à toutes les opérations de relations publiques, relatives à la présente convention, qu'elle organise.

L'Université s'engage à faire figurer systématiquement le nom et le logo des financeurs sur tous les documents officiels qu'elle produit en vue de promouvoir les activités liées à la présente convention. Les supports visés sont notamment : affiches, programmes publicitaires, site Internet, annonces presses, chartes graphiques... Ils respecteront la charte graphique du Programme d'Investissements d'Avenir.

Article 2.4. Assurances

L'Université s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une assurance couvrant l'ensemble des risques liés à l'exercice de ses activités telles que visées à l'article 2.1 de la présente convention notamment mais non exhaustivement en matière de responsabilité civile.

Article 3 – Engagements de Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Article 3-1. Soutien financier

3.1.1 Subvention

Au titre de la présente convention, Grand Belfort Communauté d'Agglomération s'engage à soutenir financièrement l'UTBM au regard des activités visées à l'article 2 ci-dessus, via l'octroi d'une subvention de fonctionnement dont le montant est fixé par délibération de ses instances compétentes.

Le montant pour l'année 2021 de la subvention alloué par la Communauté d'Agglomération s'élève à 7500 € (sept-mille-cinq-cents euros).

Il est précisé que le versement de la subvention susvisée est lié à la réalisation de l'action « Smart Territoire » ; l'Université s'engageant, par ailleurs, à ne collecter aucun financement additionnel auprès des communes membres de la Communauté d'Agglomération.

3.1.2 Modalités de versement de l'aide financière – Eligibilité des dépenses

Considérant les engagements que l'Université a souscrits à l'article 2 ci-dessus et ses besoins en financement, le versement de l'aide financière prévue à l'article 3.1.1

- 50% du montant de la subvention de fonctionnement à la signature de la présente convention,
- Le solde de la subvention de fonctionnement sur présentation du rapport prévu à l'article 2.2 au plus tard le 30 juin de l'année n+1.

Les sommes ci-dessus visées seront versées par virement bancaire au compte mentionné sur le RIB au nom de l'Université.

Article 4 – Entrée en vigueur - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans.

Elle entre en vigueur au jour de sa signature et s'achèvera au moment de la parfaite exécution des obligations respectives des Parties.

Article 5 - Incessibilité des droits

La présente convention étant consentie intuitu personae et en considération des objectifs décrits ci-dessus, toute cession de droits en résultant est interdite.

Article 6 – Résiliation – non-respect du contrat

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect de l'une ou plusieurs de ses clauses ou des lois et règlements en vigueur en la matière.

La résiliation sera prononcée à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi à l'autre Partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter, restée infructueuse.

Les Parties peuvent également décider, sans qu'aucun manquement ne soit imputable à l'une ou à l'autre, de mettre fin à la présente convention avant son terme. En pareille hypothèse, un délai de préavis de 2 mois est, de même, à respecter par la partie concernée.

Dès que la résiliation deviendra effective, l'UTBM perdra tout droit à l'utilisation des moyens financiers mis à disposition, sans pouvoir prétendre à aucune indemnisation du préjudice qu'elle pourrait subir du fait de la résiliation.

La résiliation de la présente convention emporte de facto l'annulation de la subvention et le reversement de la partie déjà perçue, le cas échéant.

Article 7 - Annulation des actions

En cas d'annulation de certaines actions prévues et / ou programmées par l'Université, les Communautés d'Agglomération se réservent la possibilité de ne pas verser en totalité le montant de la subvention. Dans cette hypothèse, l'Université s'engage à reverser à chacune des Communautés d'Agglomération la fraction correspondante de l'avance éventuellement perçue en vue du financement des actions annulées.

Article 8 - Force majeure

S'il survient, en cours d'exécution de la présente convention, un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil, entraînant ainsi des conditions d'exécution particulièrement exceptionnelles, les obligations de la partie concernée seront suspendues à compter de la date de notification de ses difficultés d'exécution, de même que les obligations correspondantes des autres parties.

La partie dont l'exécution est affectée par le cas de force majeure, devra le notifier à l'autre partie dans les délais les plus brefs (compte tenu des circonstances), en décrivant l'événement et ses effets sur l'exécution du présent contrat.

Dans le cas où la force majeure durerait plus de 30 jours à compter de la date de la notification susvisée, la partie la plus diligente pourra à tout moment résilier le présent contrat par notification à l'autre partie, avec effet le quatre-vingt-dixième jour suivant la date de ladite notification. La résiliation effectuée en application du présent paragraphe ne confèrera aucun droit à indemnité à l'une quelconque des parties.

Article 9 – Ensemble contractuel

Les engagements entre les Parties sont portés par la présente convention. Elle annule et remplace les engagements contractuels antérieurs existants entre les Parties ayant trait au même objet, le cas échéant.

Article 10 – Droit applicable - Règlement des différends

Le droit applicable à la présente convention est le droit français.

Les Parties conviennent de tenter de régler à l'amiable tout litige, toute difficulté ou contestation qui s'élèverait à l'occasion de la validité, l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

En cas d'impossibilité de règlement amiable, le différend sera porté devant le tribunal territorialement compétent.

Article 11 – Nullité d'une clause

Si l'une ou l'autre des clauses de la présente convention s'avérait être déclarée invalide, les Parties se réuniront dans les plus brefs délais afin de la renégocier et la remplacer de façon expresse.

Article 12 – Modifications de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les Parties, fera l'objet d'un avenant express.

Article 13 – Indépendance des Parties

Grand Belfort Communauté d'Agglomération et l'UTBM, Parties à la convention, sont des personnes morales indépendantes l'une de l'autre.

Fait en 3 exemplaires originaux, à Belfort, le

Pour Grand Belfort
Communauté d'Agglomération,
Le Président,

Pour l'UTBM
Le Directeur,

ANNEXE 3 – FICHE ACTION 2.6 « SMART TERRITOIRE » PORTEE PAR L'UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBELIARD (UTBM)

Descriptif détaillé de l'action

Cette initiative s'inscrit dans la politique stratégique de développement économique globale déployée par le territoire Nord-Franche-Comté pour **répondre aux problématiques posées par les profondes mutations actuelles**, qu'elles soient technologiques, énergétiques, sociales ou encore sociétales. L'objectif est d'**impulser une dynamique économique par une modernisation de la performance énergétiques des entreprises** afin qu'elles développent des leviers de rentabilité par l'optimisation de leurs coûts d'exploitation et que la gestion de l'énergie devienne un outil de pilotage industriel.

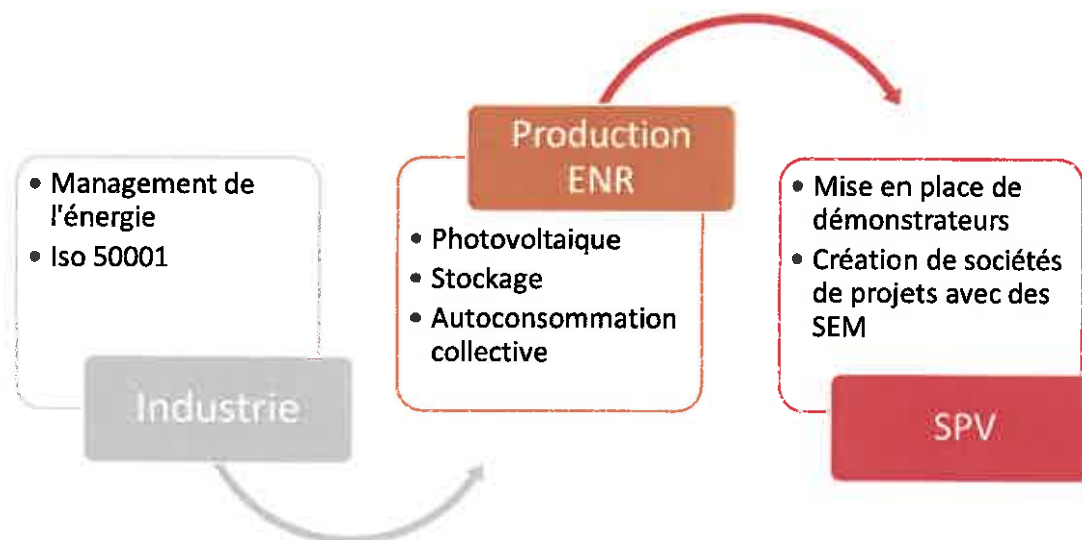
L'action vise ainsi à accompagner la transition énergétique du territoire par trois actions :

- Diminuer les besoins énergétiques : **management de l'énergie**
- Utiliser les surfaces (toitures, terrains) **pour produire de l'énergie renouvelable**
- Distribuer cette production pour une **autoconsommation collective**.

En effet le Nord-Franche-Comté se caractérise par des usines implantées en « cœur de ville » :

La finalité de l'action est d'accompagner le territoire dans sa mutation industrielle en liant les 3 composantes de la transition énergétique :

- Efficacité énergétique
- Développement des énergies renouvelables
- Intégration à des micro réseaux en autoconsommation collective



Pour réaliser l'initiative Smart Territoire, deux démonstrateurs seront mis en place dans les collectivités territoriales du Grand Belfort et de Pays Montbéliard Agglomération, qui seront répliquables sur d'autres territoires. Pour cela, un calendrier prévisionnel de pré-études, d'études et de réalisation est proposé.

Evaluation de l'action

Les indicateurs de réalisation de l'action sont les suivants :

- Taux d'utilisation des moyens alloués
- Taux de conformité au planning prévisionnel

Les livrables attestant de la réalisation de l'action seront les suivants :

- Pré-études
- Etudes et audit des entreprises
- Étude de dimensionnement ENR
- Création des SPV
- Lancement des projets de démonstrateurs dans le temps imparti

Les indicateurs de résultat de l'action sont les suivants et porteront sur l'analyse du fonctionnement des démonstrateurs :

- Taux d'amélioration de l'efficacité énergétique par rapport à l'existant (sur la base de l'évolution de la consommation énergétique des entreprises faisant partie de l'expérimentation, avec une valeur initiale qui sera définie dans les pré-études)
- Quantité d'énergie renouvelable générée (nombre de kWh d'ENR) avec une valeur initiale de 0.
- Taux d'autoconsommation de l'énergie renouvelable produite.

Calendrier prévisionnel de l'action

Études°	Domaine	Type d'étude	Date de lancement	Durée (en mois)
1	Pré Etudes	Préconisations et choix du type de structure adaptée aux activités visées Définition et phasage du projet Choix des Zones et information des entreprises Définition du modèle d'autoconsommation collective	09/20	03
2	Études 1	Accompagnement des entreprises et réalisation des audits et dimensionnement du potentiel de productions ENR	10/20	14
3	Étude 2	Étude du potentiel d'autoconsommation collective, de stockage et stock/déstockage d'énergie liée à la mobilité électrique	03/21	04
4	Technique	Analyse du réseau de distributions	07/21	03
5	Réalisation	Mise en place sur 2 démonstrateurs	12/21	07

Partenaires de l'action et contributions

Partenaire		Opération	Contribution en équivalent €
Sigle	Nom		
UTBM	Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	Porteur	15 000 €
EDF	EDF	Financeur	20 000 €
TANDEM	SEM TANDEM	Financeur	20 000 €
SEM PMIE	Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises	Financeur	20 000 €
Région BFC	Région Bourgogne-Franche-Comté	Financeur	10 000 €
GBCA	Grand Belfort Communauté d'Agglomération	Financeur	7 500 €
PMA	Pays de Montbéliard Agglomération	Financeur	7 500 €
TOTAL			100 000 €

Budget prévisionnel de l'action

Tableau de synthèse issu du fichier de détail des dépenses (€ HT)

Action	Opération			Bénéficiaire	Montant des dépenses	Financement		
	Descriptif	Date début	Date fin			PIA	Autre financement public	Financement privé
Préfiguration Smart Territoire	Etude	2020	2021	UTBM	100 000	25 000	25 000	50 000
	Réalisation de démonstrateurs	2021	2022	UTBM	50 000	25 000		25 000
TOTAL					150 000	50 000	25 000	75 000

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-66

Soutien à l'action de
communication de
l'association de
préfiguration de sociétés
d'Intégration et
d'Ingénierie Système.

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Étaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechene :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérard LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlene AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Buc :** Mme Edith PETEY, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** M. Alain FOUSSERET, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue :** M. Michel MERLET, **Eloie :** M. Eric GILBERT, **Evette-salbert :** M. Laurent DEMESY, **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse :** M. Jean-Pierre CNUDE, **Petit-croix :** M. Alain FIORI, **Phaffans :** Mme Christine BAINIER, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey :** Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne :** M. Alain SALOMON, **Vezelois :** M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Étaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction du développement
économique

Références : RR/JS/RB/MB/NP
Code matière : 7.5

Objet : Soutien à l'action de communication de l'association de préfiguration de sociétés d'Intégration et d'Ingénierie Système.

Le Grand Belfort a été sollicité pour apporter un soutien financier à l'Association de Préfiguration de Sociétés d'Intégration et d'Ingénierie Système (APSIIS).

Cette association a été créée en janvier 2021 par d'anciens salariés de la branche gaz de General Electric (GE Energy Product France). Son objectif est de maintenir à Belfort le savoir-faire des salariés et leurs compétences dans le domaine de l'intégration et de l'ingénierie qui sont déclinables à d'autres domaines d'activité comme l'hydrogène ou les petits réacteurs nucléaires modulaires (SMR).

Pour répondre à cet objectif, l'association souhaite développer l'activité économique et créer des emplois industriels dans le Nord Franche-Comté, en particulier sur le site du Techn'hom, en captant toutes les entreprises ayant un besoin d'accompagnement ou de prestations dans ses domaines de compétences.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'association doit pouvoir gagner en notoriété et en visibilité. Aujourd'hui, l'association souhaite développer puis gérer ses outils de communication (site internet, réseaux sociaux,...) mais aussi gérer les relations de presse, les relations publiques, préparer les interventions lors d'événements professionnels. Mais elle ne dispose pas des moyens permettant de développer son image et sa notoriété rapidement.

Aussi, il est proposé de verser une subvention de 32 042 € pour soutenir les actions de communication d'APSIIS (prestations de communications, outils et supports de communication, prospection et animation du réseau des partenaires).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver le versement d'une subvention du Grand Belfort à l'association APSIIS pour des actions de communication pour un montant de 32 042 € (trente deux mille quarante deux euros) pour l'année 2021-2022,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document et prendre toutes les mesures nécessaires découlant de ces décisions.

Pour	86	
Contre	0	
Suffrages exprimés	86	
Abstentions	1	M. Alain FIORI
Ne prend pas part au vote	2	M. Gérald LORIDAT, M. Jean-Pierre CNUDE

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14719-DE-1-1

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-67

Tarifs 2021-2022 de la
patinoire

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Étaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechene :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérard LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlène AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Buc :** Mme Edith PETEY, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** M. Alain FOUSSERET, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue :** M. Michel MERLET, **Eloie :** M. Eric GILBERT, **Evette-salbert :** M. Laurent DEMESY, **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse :** M. Jean-Pierre CNUDDE, **Petit-croix :** M. Alain FIORI, **Phaffans :** Mme Christine BAINIER, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey :** Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne :** M. Alain SALOMON, **Vezelois :** M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Étaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

DGA Culture, Sports et Attractivité

Références : FB/MR/OV/ELM
Code matière : 9.1

Objet : Tarifs 2021-2022 de la patinoire

Dans le cadre de l'élaboration des tarifs pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, je vous propose un objectif principal d'évolution mesurée de certains tarifs les plus appliqués. Pour mémoire, les dernières évolutions de tarifs ont été décidées entre 2015 et 2017.

EVOLUTION DE TARIFS

Les tarifs suivants sont augmentés :

Entrées individuelles

- Tarif normal : de 4,30 € à 4,40 €
- Tarif réduit de 3,40 € à 3,50 €
- Tarif vacances de 3,40 € à 3,50 €

Ecoles et groupements

- **Autre scolaire pendant le temps scolaire pour une demi-journée** : (2 fois 50 minutes sur glace) de 4 € à 4,20 €. Ce tarif est appliqué pour les écoles situées hors du Grand Belfort ou pour les classes hors projet pédagogique.
- **Autre groupes encadrés pour membre groupe ayant patins personnels ou moins de 5 ans** : de 3,40 € à 3,50 €
- **Ticket collectivité ou licencié clubs sports de glace belfortains** : Tarif normal de 3,40 € à 3,50 € et Tarif réduit de 2,70 € à 2,80 €.

Abonnements – Carte de 12 entrées

- **Tarif Normal** : de 43 € à 44 €
- **Tarif Réduit** : de 34 € à 35 €

Affûtage des patins

- **Affûtage des lames de patins personnels** : de 4,40 € à 4,50 €
- **Tarif club (par 10)** : de 35 € à 36 €

SUPPRESSION DE TARIF

Le tarif "cours scolaire" (durée 35 mn) est supprimé car il n'est plus utilisé du fait du changement de durée des séances des classes de maternelle (durée 45/50 mn). Le tarif "cours scolaire" (durée 50 mn) sera appliqué.

REMARQUE CONCERNANT LES ENTREES PERMANENTES

A la suite du contexte sanitaire et de la fermeture de la patinoire, il est proposé que le tarif « entrée permanente » passe d'un mode « saisonnier » (validité de septembre à mai) à un mode « annuel » (validité d'un an à la date d'achat).

Les autres tarifs sont maintenus à l'identique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'adopter les tarifs 2021-2022 de la patinoire.

Pour	79	
Contre	2	M. Alain FOUSSERET, M. Dominique RETAILLEAU
Suffrages exprimés	81	
Abstentions	3	Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Marie-José FLEURY
Ne prend pas part au vote	5	M. Pierre CARLES, Mme Corinne AYMONIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Jean-Pierre CNUUDE

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14627-DE-1-1

PATINOIRE	TARIFS au 1/09/2020	TARIFS au 1/09/2021
A - Droits d'entrée		
<i>a/. Entrées individuelles :</i>		
Toutes séances publiques sauf manifestations		
- Tarif Normal	4,30 €	4,40 €
- Tarif Réduit (enfant scolarisé, étudiant, demandeur d'emploi)	3,40 €	3,50 €
- Tarif Vacances (tarif unique pour tous, le matin pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi)	3,40 €	3,50 €
- Tarif pour le personnel Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération	gratuit	gratuit
<i>b/. Ecoles et Groupements :</i>		
- Etablissements publics scolaires préélémentaires et élémentaires de Grand Belfort Communauté d'Agglomération dans le cadre des horaires qui leur sont réservés (forfait entrée et location de patins) et du projet pédagogique départemental avec l'IA 90	gratuit	gratuit
- Autres scolaires pendant le temps scolaire (forfait entrée et location de patins) pour une séance de 50' sur glace	2,90 €	2,90 €
Autres scolaires pendant le temps scolaire (forfait entrée et location de patins) pour une demi-journée (2 fois 50' sur glace)	4,00 €	4,20 €
- Autres groupes encadrés (forfait entrée + location)	5,00 €	5,00 €
Pour membre groupe ayant patins personnels	3,40 €	3,50 €
Pour membre groupe moins de 5 ans	3,40 €	3,50 €
- Le ticket collectivité ou licencié clubs sports de glace belfortains		
droit d'entrée tarif normal	3,40 €	3,50 €
droit d'entrée tarif réduit	2,70 €	2,80 €
- Le ticket anniversaire (animation en partenariat avec le Bar de la Patinoire)	3,00 €	3,00 €
droit d'entrée anniversaire (forfait entrée + location matériel)		
<i>c/. Abonnements (pour toutes séances, sauf manifestations) :</i>		
Carte de 12 entrées		
- Tarif Normal	43,00 €	44,00 €
- Tarif Réduit (enfant scolarisé, étudiant, demandeur d'emploi)	34,00 €	35,00 €
<i>d/. Entrées permanentes (pour toutes séances, sauf manifestations) :</i>		
- Tarif unique valable 1 an à la date d'achat	100,00 €	100,00 €
<i>e/. Manifestations / Animations / Spectacles</i>		
Droit d'entrée individuel :		
Tarifs "Entrée Animation de Grand Belfort Communauté d'Agglomération"		
(tarif non assujéti aux hausses annuelles pour une meilleure communication)		
- Animation "A"	5,00 €	5,00 €
- Animation "B"	8,00 €	8,00 €
- Animation "C"	10,00 €	10,00 €
- Animation "D"	14,00 €	14,00 €
B - Lors d'opérations promotionnelles : (tarif non assujéti aux hausses annuelles pour une meilleure communication)		
- des entrées et/ou des locations de patins peuvent être offertes aux différents partenaires	gratuit	gratuit
- l'entrée est au tarif unique de	2,00 €	2,00 €
- la location de patins est au tarif unique de	1,00 €	1,00 €
C - Location de patins		
- A l'unité	3,00 €	3,00 €
- Carnet de 12 locations	30,00 €	30,00 €
- CE à l'unité	2,50 €	2,50 €
- A l'unité, moins de 5 ans	gratuit	gratuit
- "Toute la famille patine" (le père et/ou la mère et un ou plusieurs enfants) le dimanche toute la journée	gratuit	gratuit
- Soirée spéciale "étudiants" (sur présentation en caisse d'une carte accréditive)	gratuit	gratuit
D - Vente de gants		
- La paire	2,50 €	2,50 €
E - Location de casque de protection + charlotte jetable		
- L'unité	0,70 €	0,70 €
F - Leçons de patinage		
- La leçon individuelle (durée 30 mn)	22,00 €	22,00 €
- Le carnet de 4 leçons individuelles (de 30 mn)	80,00 €	80,00 €
- Le carnet de 5 leçons collectives (pour groupe de 5 à 10 - durée 30 mn) - par personne	25,00 €	25,00 €
- Cours données aux groupes divers (durée 50 minutes) en dehors d'un cycle organisé, par groupe	26,00 €	26,00 €
- Cours donnés aux établissements publics scolaires préélémentaires et élémentaires des communes membres de Grand Belfort Communauté d'Agglomération dans le cadre des horaires qui leur sont réservés et du projet pédagogique départemental	gratuit	gratuit
- Cours scolaires (durée 35 mn) entrant dans un cycle de séances, par groupe	15,00 €	Supprimé
- Cours scolaires (durée 50 mn) entrant dans un cycle de séances, par groupe	21,00 €	21,00 €

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUN 2021

N° 2021-68

Rapport d'activité 2020
déchets ménagers

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechene :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlène AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Buc :** Mme Edith PETEY, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelieres :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** M. Alain FOUSSERET, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue :** M. Michel MERLET, **Eloie :** M. Eric GILBERT, **Evette-salbert :** M. Laurent DEMESY, **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse :** M. Jean-Pierre CNUUDE, **Petit-croix :** M. Alain FIORI, **Phaffans :** Mme Christine BAINIER, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey :** Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne :** M. Alain SALOMON, **Vezelois :** M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction des Déchets Ménagers

Références : JB/JPC/FR
Code matière : 8.8

Objet : Rapport d'activité 2020 déchets ménagers

En application de l'article L2224-17-1 du code général des collectivités territoriales, un rapport d'information sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers doit être présenté, chaque année, par l'exécutif de la collectivité compétente en la matière.

Le rapport d'activité 2020 « déchets ménagers » est présenté dans son intégralité en annexe et vous en trouverez ci-dessous la synthèse.

I) Bilan 2020

1) Rappel

Le Grand Belfort exerce la compétence collecte pour les 52 communes qui le composent avec environ 105 000 habitants, dont 74 000 habitants domiciliés à Belfort et sa première couronne.

En 2020, l'activité du service s'est organisée autour de :

- 90 agents,
- 20 camions de collecte au quotidien,
- 3 déchetteries fixes et 1 déchetterie mobile,
- 372 points de collecte de verre,
- 162 points de regroupement enterrés

2) Les tonnages de déchets collectés

Malgré les fortes perturbations ressenties en 2020 dans le cadre de la pandémie, les écarts de tonnages collectés sont faibles.

Nous notons une légère diminution des ordures ménagères résiduelles de 1,3% et une baisse plus importante des recyclables collectés de 9%, tandis que le tonnage de verre collecté est stable. La fermeture des déchetteries durant plusieurs semaines n'a eu que peu d'influence sur le tonnage annuel collecté avec un fort effet de rattrapage à leur réouverture.

TONNAGE DECHETS COLLECTES

Ordures ménagères	22 573 tonnes (-1% / 2019)
Tri sélectif	5 698 tonnes (-9% / 2019)
Encombrants et déchets verts	24 530 tonnes (0% / 2019)
Verre	3 228 tonnes (+1% / 2019)
TOTAL	56 029 tonnes (-1% / 2019)

Par ailleurs, nous pouvons relever que 2 227 enlèvements ont été traités par le service encombrant à domicile proposé gratuitement par le Grand Belfort.

3) Investissements

- 7 nouveaux points de regroupements enterrés ont été mis en service (231 787 € TTC)
- mise en service du quai déchets verts à Larivière (coût global du projet de près de 100 000 € TTC).

En outre, nous pouvons également retenir que le Grand Belfort finance à destination des usagers, l'acquisition d'un composteur, pour un coût total à la charge de l'utilisateur égal à 25 €.

4) Le partenariat avec le secteur associatif

Afin de mieux envelopper chaque dimension du recyclage des déchets, le Grand Belfort entretient des partenariats avec le monde associatif.

A l'image de « La ressourcerie 90 », « Inservet », « Chamois environnement », qui ont collecté 373 tonnes de textile et 135 tonnes de meubles, avec l'objectif de les recycler.

Le Grand Belfort s'associe aussi à la récupération de vélos par l'intermédiaire de l'association « La clinique du cycle ».

Le partenariat avec les « Restos du cœur » pour inciter à la progression de la collecte du verre a également été reconduit. Un chèque de 2 000 € a été remis à l'association en 2020, ce qui représente autant de repas pour les bénéficiaires.

5) Sensibilisation et sanction des usagers

La politique menée par le Grand Belfort pour réduire la production de déchets ménagers et augmenter le recyclage se traduit par une meilleure organisation de la collecte, la mise en place de nouvelles filières de traitement, mais également par la sensibilisation des usagers.

En ce sens, 7 ambassadeurs du tri contrôlent les bacs de la collectivité et procèdent à la sensibilisation avant de sanctionner les usagers récalcitrants aux règles du tri des déchets ménagers.

Le contexte sanitaire a fortement impacté l'activité des ambassadeurs du tri en 2020, aussi les chiffres de l'année 2019 expriment plus justement l'ampleur de cette activité avec 25 898 bacs contrôlés et 3 916 logements sensibilisés.

II) PERSPECTIVES 2021

La politique volontariste du Grand Belfort continuera de se décliner autour des axes tracés dans la feuille de route du service :

- 1) réduction des émissions de déchets
- 2) amélioration du tri des déchets
- 3) amélioration du cadre de vie
- 4) qualité et sécurité de la collecte

Pour 2021, ces axes se traduiront concrètement selon les actions suivantes :

- la construction de la déchetterie fixe sur l'aéroparc de Fontaine,
- la refonte des circuits de collecte pour améliorer et sécuriser le service rendu,
- la mise à jour du plan local de prévention,
- l'étude sur la mise en œuvre des consignes de tri et emballages en plastique et de la collecte séparée des biodéchets,
- la promotion du compostage individuel,
- la modernisation de la gestion informatique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte du rapport d'activité 2020 du service de collecte des déchets ménagers.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14657-DE-1-1

RAPPORT D'ACTIVITÉ
SERVICE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS



Mai 2021

Sommaire

Synthèse	3
1. Présentation du Grand Belfort.....	4
Organisation du service.....	5
Fréquences de collecte	7
2. Indicateurs techniques.....	8
Prévention des déchets.....	9
La Collecte Sélective.....	10
Conteneurs enterrés	11
La collecte des encombrants sur rendez-vous.....	12
Les déchetteries	13
Le recyclage par des associations	15
Logistique conteneurs.....	16
Sensibilisation des usagers.....	17
3. Indicateurs financiers.....	18
4. Synthèse chiffres clés activités.....	22

Synthèse

Les principaux **faits marquants de 2020** pour le service de collecte des déchets ménagers de l'agglomération furent les suivants :

- Maintien de la collecte des bacs durant les confinements, et fermeture des déchetteries durant le premier confinement,
- Arrêt des contrôles de bacs systématiques par les ambassadeurs du tri du fait de la pandémie,
- Au final sur l'année, maintien de la performance de tri des emballages en verre (30,6 kg/hab/an), mais baisse de la collecte sélective (48,4 kg/hab/an, soit -9%) et stabilité du tonnage des ordures ménagères résiduelles avec 22 573 tonnes collectées en 2020 (214 kg/hab/an). La quantité totale de déchets collectés est stable à 56 000 tonnes.
- 7 nouveaux points de regroupement enterrés et 2 conteneurs à verre mis en service,
- Mise en service du quai à déchets verts de LARIVIERE.

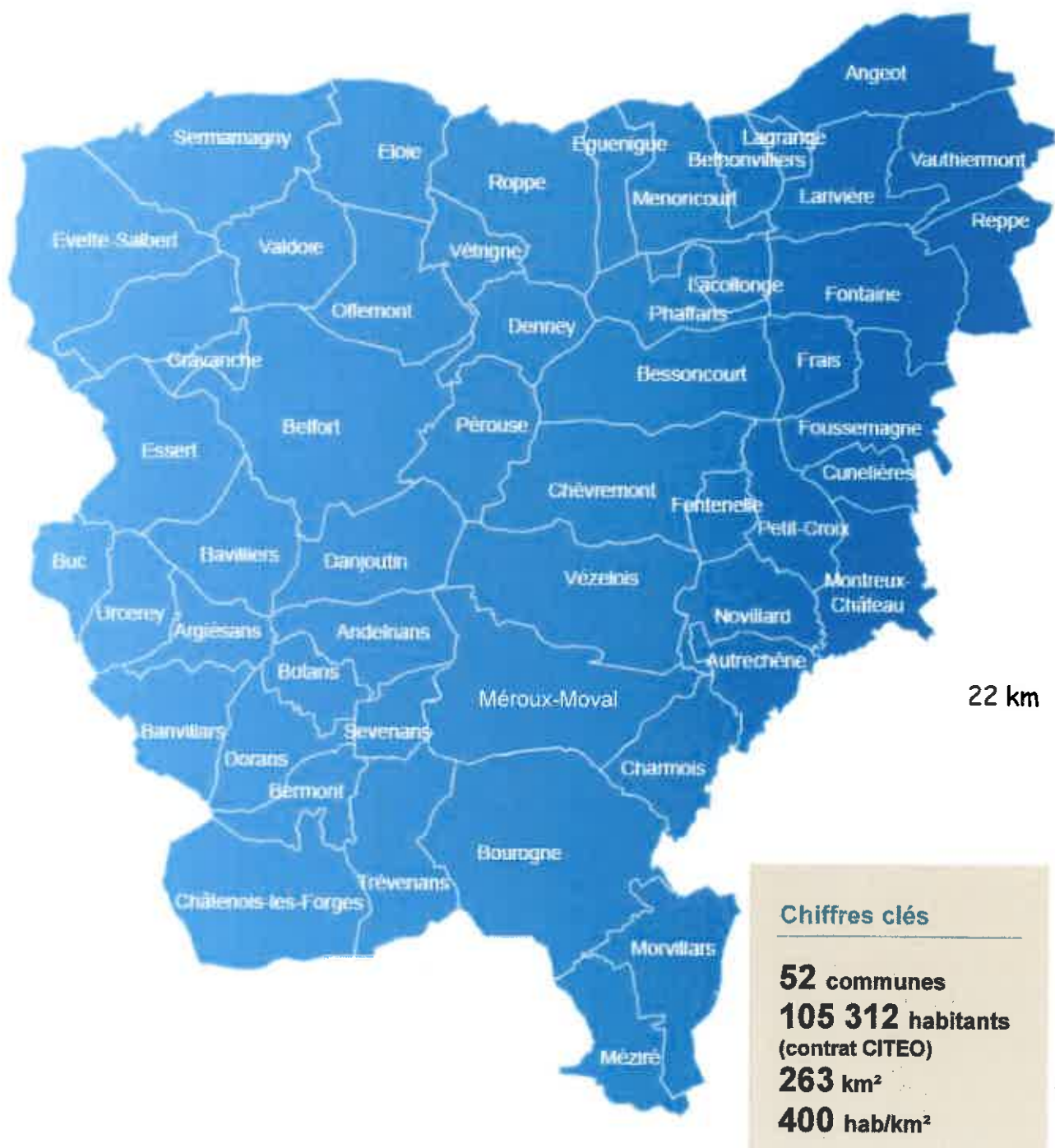
Les **perspectives pour 2021** sont les suivantes :

- Construction de la déchetterie fixe sur l'Aéroparc de FONTAINE,
- Refonte des circuits de collecte dans le cadre de l'amélioration de l'animation sécurité et qualité de service,
- Mise à jour du Plan Local de Prévention intégrant le plan régional déchets et les projets à venir,
- Etude sur la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri des emballages en plastique et de la collecte séparée des biodéchets,
- Campagne de promotion du compostage individuel,
- Modernisation de la gestion informatique des services avec Horoquartz,
- Aménagement des nouveaux bureaux du service au CTM.



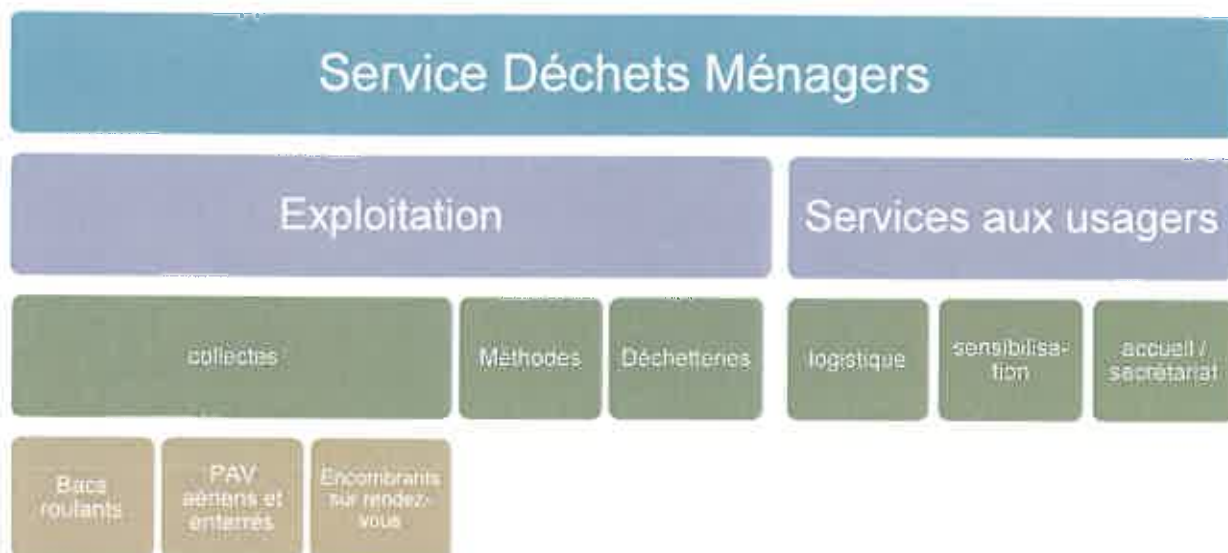
1. Présentation du Grand Belfort

Le Grand Belfort exerce la compétence collective pour les 52 communes qui le composent avec environ 105 000 habitants, dont 74 000 sont dans la ville centre et la première couronne. La compétence traitement est déléguée au SERTRID, syndicat regroupant les 3 collectivités exerçant la collecte sur le Territoire de Belfort, gérant l'usine d'incinération et la filière de transfert et traitement des déchets verts. Les indicateurs techniques et financiers du SERTRID sont disponibles sur le site internet www.sertrid.fr.



Organisation du service

Organigramme du service Déchets Ménagers en Régie



Le service Déchets Ménagers du Grand Belfort se compose de 90 agents titulaires à fin 2020, dont 8 encadrants. En 2020, 106 ETP (équivalent temps plein) ont été employés en comptant les vacataires, saisonniers et les heures supplémentaires.

Toute la collecte des déchets ménagers et assimilés s'effectue en régie sauf celle des bacs bruns (Ordures Ménagères Résiduelles) et jaunes (recyclables) des 18 communes de l'ex CCTB. 68 % de l'effectif direct quotidien est affecté à la collecte des bacs en porte à porte. Chaque jour, 12 Benne à Ordures Ménagères (BOM) collectent ces bacs roulants, 8 pour les bacs bruns et 4 pour les bacs jaunes. 4 camion-grues collectent les Points d'Apport Volontaire (PAV), 2 camion-grues collectent les encombrants sur rendez-vous du mardi au vendredi, et 2 camions équipés de compacteurs Packmat gèrent les bennes des déchetteries.

Chiffres clés

90 agents
20 camions de collecte au quotidien
3 déchetteries fixes et 1 déchetterie mobile



Chaque foyer du Grand Belfort est soit équipé d'un bac brun (ou gris) pour les OMR et d'un bac jaune pour les déchets recyclables (papiers/cartons, bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires), soit a à disposition des conteneurs en point de regroupement. La collecte du verre s'effectue en apport volontaire.

En 2020, près de 20 % de la population de l'agglomération a été desservie par des conteneurs enterrés en pied d'immeuble ou en entrée de lotissement, avec les trois flux de déchets : OMR, recyclables et verre. Les quartiers d'habitat dense n'ayant pas toujours suffisamment de place pour stocker des bacs jaunes en plus des bruns, de nombreuses adresses sont équipées en PAV jaune pour le tri des recyclables. Cela porte à près de 24 % la population desservie en apport volontaire pour le tri des emballages recyclables.

Les habitants des 18 communes de l'ex CCTB, anciennement collectées par le SMICTOM de la zone sous-vosgienne, sont restés en extension de consignes de tri des plastiques (bouteilles, flacons, pots, barquettes et films), alors que les autres communes de la collectivité sont à la consigne nationale (bouteilles et flacons).



Tous les habitants ont accès au réseau de trois déchetteries fixes, réparties du nord au sud, à SERMAMAGNY, DANJOUTIN et CHATENOIS-LES-FORGES, et à la déchetterie mobile à l'est sur la commune de FONTAINE. Ils ont la possibilité de prendre un rendez-vous pour faire collecter des gros encombrants (mobilier, électroménagers) devant chez eux. Ils peuvent aussi acquérir un composteur de 280 litres pour la moitié de son prix, soit 25 €. Des bennes à déchets verts dans certaines communes éloignées des déchetteries complètent le réseau de collecte.

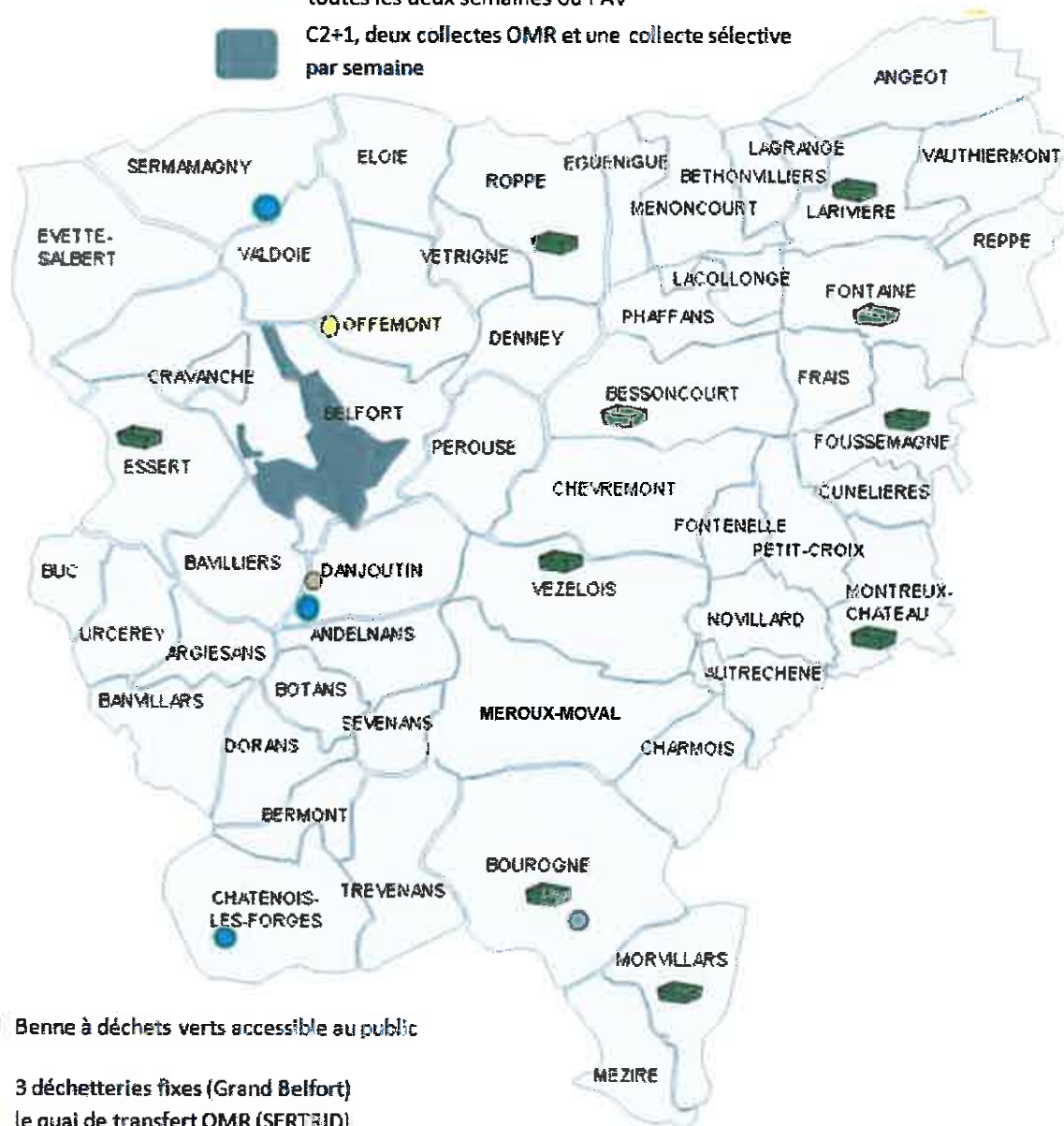
Le financement du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés est réalisé uniquement par le biais de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Son taux reste inchangé à 9,80%, prélevé sur la taxe foncière. Cet impôt prélevé avec la taxe foncière des propriétaires immobiliers est une charge récupérable en cas de location.



Fréquences de collecte

Sur la carte des fréquences de collecte ci-dessous, sont positionnés les sites techniques liés à la collecte, ainsi que les fréquences de collecte des bacs roullants :

-  C1+1/2, une collecte OMR (ordures ménagères résiduelles) par semaine, et une collecte sélective toutes les deux semaines ou PAV
-  C2+1, deux collectes OMR et une collecte sélective par semaine



 Benne à déchets verts accessible au public

 3 déchetteries fixes (Grand Belfort)

 Le quai de transfert OMR (SERTRID)

 La plateforme de transfert Collecte Sélective (Est Recyclage sous contractant de SCHROLL)

 L'UIOM (SERTRID), incinérateur à production d'électricité

 18 communes ex CCTB en extension de consigne de tri et dont les bacs sont collectés en prestation



2. Indicateurs techniques

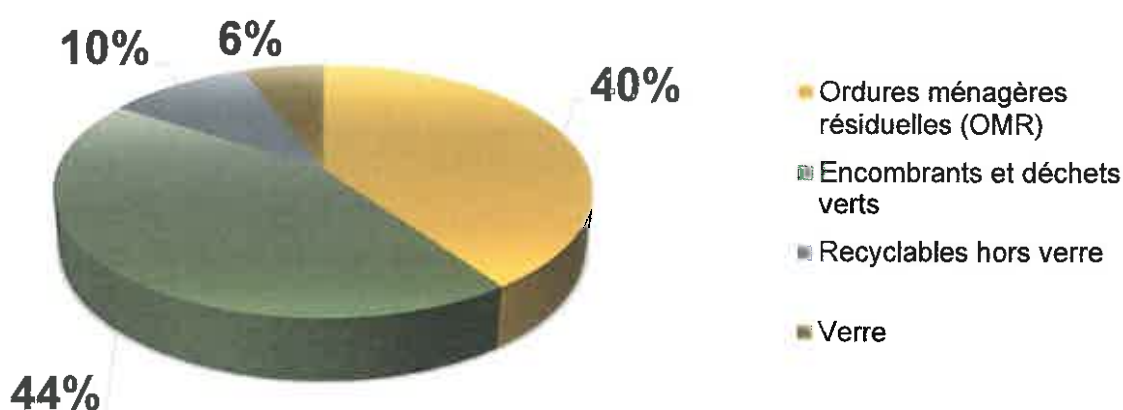
Les tonnages de déchets collectés en 2020 sont détaillés ci-après :

Evolution 2020 des tonnages sur le périmètre Grand Belfort

	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Evolution 2019 à 2020
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	25 942	25 158	22 876	22 573	↘ -1%
Encombrants et déchets verts	21 514	24 537	24 417	24 530	0%
Recyclables hors verre	6 078	6 209	6 260	5 698	↘ -9%
Verre	2 847	3 142	3 208	3 228	↗ +1%
Tonnage total	56 381	59 046	56 761	56 029	↘ -1%

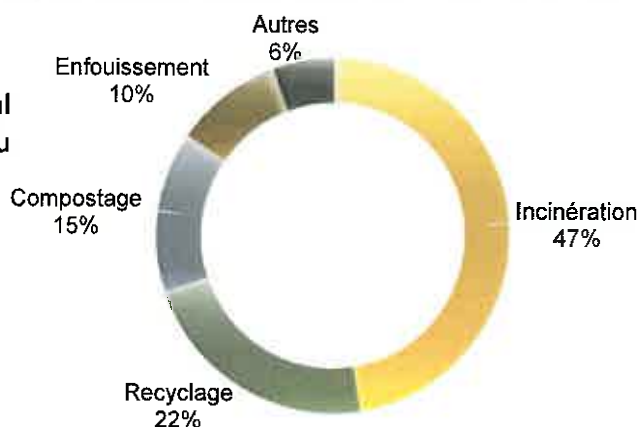
Malgré les fortes perturbations ressenties en 2020 dans le cadre des restrictions dues à la pandémie, les écarts de tonnages collectés sont faibles. On note une légère diminution des ordures ménagères résiduelles de 1,3% et une baisse plus importante des recyclables collectés de 9%, tandis que le tonnage de verre collecté est stable. La fermeture durant plusieurs semaines des déchetteries n'a eu que peu d'influence sur le tonnage annuel collecté avec un fort effet de rattrapage à leur réouverture.

Répartition des tonnages collectés



Répartition des modes de traitement

L'incinération reste le principal mode de traitement, suivi du recyclage et du compostage.



La composition des déchets collectés par la collectivité et ramenée à l'habitant du Grand Belfort en 2020 est au total de 532 kg/hab/an (547 kg/hab/an en Bourgogne-Franche-Comté en 2017). A noter que la part de déchets professionnels assimilés collectée par le Grand Belfort vient gonfler cet indicateur ramené à l'habitant.

Evolution des performances de collecte en comparaison à 2010

en kg/hab/an	collecte 2010*	collecte 2017	collecte 2018	collecte 2019	collecte 2020	par rapport à 2010
ordures ménagères résiduelles (OMR)	334	246	239	217	214	↘ -36%
encombrants et déchets verts	102	204	233	232	233	↗ +128%
recyclables hors verre	38	58	59	59	54	↗ +43%
verre	24	27	30	30	31	↗ +25%
tonnage total	498	535	561	538	532	↗ +7%

Prévention des déchets

En comparaison à l'exercice 2010 servant de référence au niveau national pour les objectifs de réduction des déchets (-10% en 2020 par rapport à 2010), l'agglomération a vu la répartition des flux fortement évoluer, avec -36% d'ordures ménagères résiduelles par habitant, mais une explosion de déchets occasionnels. Cela s'explique notamment par l'ouverture des déchetteries en 2011 en remplacement des collectes systématiques sur le trottoir.

Ainsi, l'indice de réduction des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 (indice 100) est calculé à 107.



Le Plan Local de Prévention prévoit la distribution de « stop pub ». Ceux-ci sont mis à disposition dans les mairies du Grand Belfort.

De même, le compostage individuel fait l'objet d'une promotion auprès des particuliers. 419 composteurs ont été vendus en 2020. Avec ces composteurs vendus à la moitié du prix coûtant (25€ pièce), les usagers participent à la prévention des déchets en diminuant le tonnage de déchets organiques emmenés à l'incinération.



La Collecte Sélective

Grand Belfort Communauté d'Agglomération est signataire d'un contrat de performance barème F avec l'éco-organisme CITEO. A ce titre, CITEO reverse à la collectivité une partie de la taxe perçue sur la mise en vente des produits emballés, en fonction des performances de recyclage. Une somme d'environ 1,2 M€ est ainsi perçue chaque année pour inciter au tri des emballages.



Le verre est collecté en point d'apport volontaire (PAV). Il y a 372 points de collecte de verre répartis sur le territoire du Grand Belfort. Les conteneurs métalliques de 3 à 4 m3 sont vidés en régie à l'aide d'un camion amplirol grue. Ce dernier déverse le verre dans une fosse de transfert située rue des Carrières à Belfort, en vue de sa reprise par le verrier. Des semi-remorques transportent ensuite le verre depuis la fosse à l'usine de recyclage à Gironcourt (88). Les tonnages collectés sont stables avec une performance de 30,6 kg/hab/an

ce qui est encore en dessous des 39 kg/hab/an de la région Bourgogne Franche-Comté en 2017, mais c'est mieux que la moyenne nationale en milieu semi urbain à 29 kg/hab/an.

Les autres emballages recyclables, ainsi que les papiers, sont collectés dans des bacs jaunes en porte à porte, ou dans les 222 PAV présents en pied d'immeubles ou en entrée de lotissements.

Jusqu'à fin octobre, les recyclables collectés étaient déversés sur une plateforme de transfert chez Est Recyclage à Offemont, puis transportés au centre de tri du prestataire SCHROLL à Pfastatt (68).



Depuis le 1^{er} novembre, le flux standard de recyclables est trié au centre du tri du SMICTOM d'Alsace Centrale (SMAC), après transfert chez PIETRA à BOUROGNE, dans le cadre d'une convention de coopération entre le SERTRID et le SMAC. Ceux du secteur en extension de consignes de tri étaient emmenés au centre de tri de COVED à ASPACH (68) pour tri et valorisation.

Conteneurs enterrés

La mise en place de conteneurs enterrés a deux objectifs principaux : ils améliorent le cadre de vie tout en luttant contre le risque incendie sur l'habitat dense existant, et ils permettent de limiter l'expansion des kilomètres de collecte dans le développement des gros lotissements. Enfin, ils favorisent le tri des ordures par les habitants en présentant sur un même point les 3 flux de collecte Verre, Emballages recyclables, et Ordures Ménagères Résiduelles.

En 2020, 7 nouveaux points de regroupement enterrés ont été mis en service :

- BAVILLIERS, rue Pignot (financé par le promoteur)
- BELFORT, rue Saint Saëns, rue du Four à Chaux, parking Janet, rue de Madrid, rue du Luxembourg (avec la participation de Territoire Habitat, de Néolia et du Conseil Départemental)
- MORVILLARS, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny (financé par le promoteur)

Un conteneur emballages a été ajouté sur le parking Pompidou à BELFORT, et des conteneurs à verre ont été enterrés à VAUTHIERMONT et à MONTREUX-CHATEAU.





La société SULO (ex Plastic Omnium) a réalisé en partie la prestation d'entretien des conteneurs enterrés (lavage, désinfection, graissage et remplacement de rivets), aidé par l'association d'insertion CHAMOIS.

La collecte des encombrants sur rendez-vous

Mise en service début janvier 2015, ce service a pour vocation d'aider les usagers à se débarrasser de leurs gros électroménagers et de leurs gros meubles ou literies.

Les usagers choisissent un rendez-vous sur le site internet, ou appellent le portail téléphonique de la Ville de Belfort et du Grand Belfort (03 84 90 11 71), et se voient proposer une date de collecte et un créneau horaire. Les déchets restent sur le domaine privé à proximité du domaine public pour l'heure de rendez-vous. Ils sont enlevés en présence de l'usager, par un équipage de deux agents sur un camion grue, puis déposés en déchetterie dans les filières appropriées.

2 227 enlèvements ont ainsi été traités en 2020.

Les déchetteries

Un réseau de 3 déchetteries et 1 déchetterie mobile est à la disposition des particuliers du Grand Belfort. Les usagers se voient attribuer un badge d'accès à la déchetterie sur présentation d'un justificatif de domicile.



Les horaires d'ouverture des déchetteries fixes sont les suivants :

Le lundi, seules les déchetteries de DANJOUTIN, et SERMAMAGNY sont ouvertes. L'ouverture de 17h à 18h est effective entre le 15 avril et le 14 octobre.

17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h	17h-18h
13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	9h-17h
9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	9h30-12h	
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi

La déchetterie mobile est implantée sur l'Aéroparc de FONTAINE aux horaires suivants :

- Jeudi et vendredi : 12h - 19h
- Samedi : 9h - 12h et 13h - 17h

Les encombrants collectés sur la déchetterie mobile sont ramenés sur celle de DANJOUTIN ou directement dans les filières de traitement.

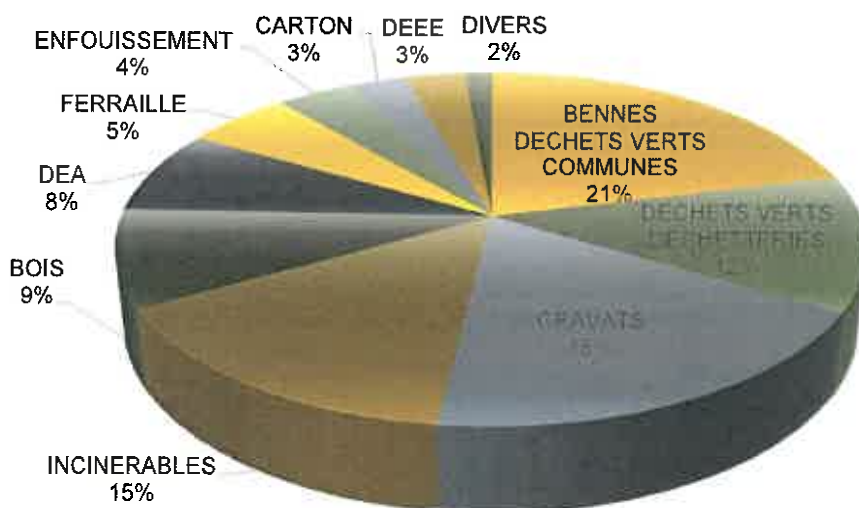


Tonnages par matériau collecté en déchetteries et bennes déchets verts

	2017	2018	2019	2020
BENNES DECHETS VERTS COMMUNES	5 084	5 153	5 049	5 171
DECHETS VERTS DECHETTERIES	3 423	3 521	3 254	3 045
GRAVATS	3 747	4 776	4 902	4 512
INCINERABLES	2 877	3 306	3 257	3 619
BOIS	1 749	2 349	2 269	2 182
DEA	1 155	1 721	1 916	1 886
FERRAILLE	859	1 140	1 072	1 311
ENFOUISSEMENT	830	995	991	990
CARTON	610	727	643	690
DEEE	585	709	778	767
DIVERS	596	140	284	353
TOTAL (tonnes)	21 515	24 537	24 415	24 530

(Les DEEE sont l'électroménager et les DEA les meubles.)

Répartition des déchets occasionnels collectés en 2020 :



En poids, la plus grosse proportion de déchets collectés est représentée par les déchets verts dont 37% seulement proviennent des déchetteries. Suivent les gravats, devant les incinérables et le bois. Dans les divers, se retrouvent les déchets toxiques (peintures, etc...), les pneus, les batteries, les huiles végétales, les piles.

Le recyclage par des associations

La RESSOURCERIE 90 située à BELFORT et à VALDOIE développe le concept dit « des 3R » : Réduire, Réutiliser et Recycler les déchets en lien avec le service déchets ménagers de Grand Belfort Communauté d'Agglomération. Elle met en œuvre des modes de collecte des déchets (encombrants, textiles, livres, ...) qui préservent leur état en vue de les valoriser prioritairement par réutilisation puis recyclage. Elle développe des emplois locaux et favorise l'insertion des personnes en difficulté. Au quotidien, INSERVET et CHAMOIS ENVIRONNEMENT qui composent RESSOURCERIE 90 donnent priorité à la réduction, à la réutilisation puis au recyclage des déchets en sensibilisant son public à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement. En 2020, la filière textile représente 296 tonnes de collecte dans les différents points mis en place sur le périmètre de la collectivité.

TEXTILES
373 tonnes
de vêtements collectés



215 tonnes CTFC*
27 tonnes vendues
71 tonnes non triés
24 tonnes vendues
en magasins



MEUBLES
135 tonnes
de meubles collectés

44 tonnes de meubles vendues
Plus de 51 débarras complet

En 2019, la récupération des livres en déchetteries a été mise en place en partenariat avec RESSOURCERIE 90 et l'association D2LA. De plus, une filière de destruction/recyclage des papiers confidentiels a été mise en œuvre sur les déchetteries par RESSOURCERIE 90.

RESSOURCERIE 90, via CHAMOIS ENVIRONNEMENT, est chargé de la collecte des cartons des commerçants de l'hyper centre de BELFORT chaque mardi soir. 108 tonnes de cartons ont ainsi été collectées en 2020.

RESSOURCERIE 90 réalise des débarras chez les particuliers et professionnels, et revend en partie le mobilier en état ainsi collecté dans son magasin de VALDOIE.

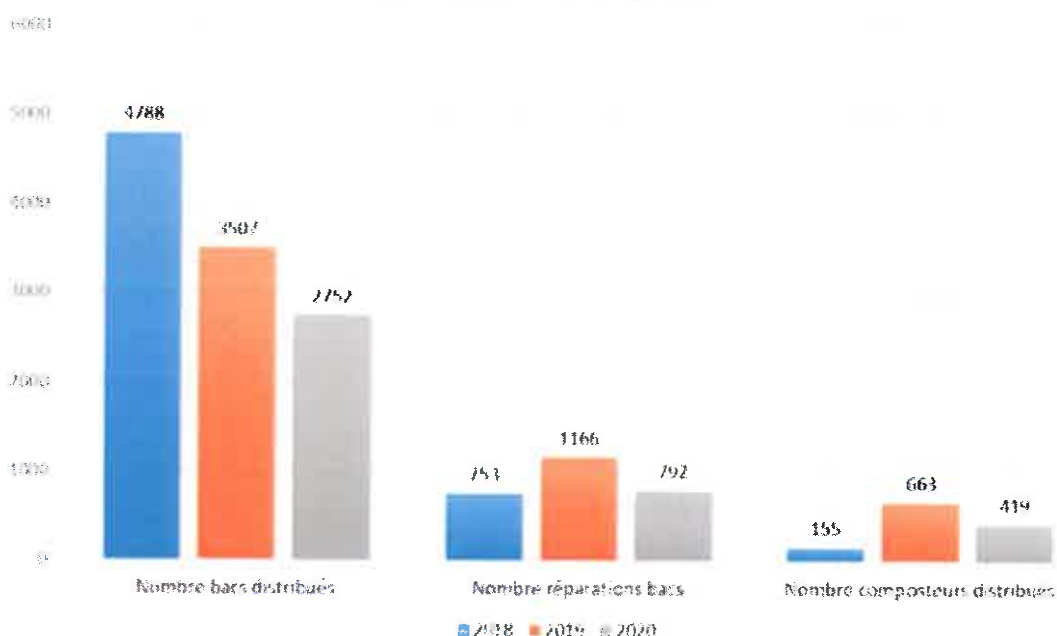
Grand Belfort Communauté d'Agglomération s'associe aussi à la récupération de vélos par l'intermédiaire de l'association la Clinique du Cycle. Elle a pour but d'échanger des connaissances dans un espace convivial où tout un outillage et des pièces d'occasions se trouvent à disposition pour remettre en état des vélos.

Logistique conteneurs

Le service logistique conteneurs a réalisé 4065 interventions sur un parc de plus de 58 000 bacs. 1911 bacs et 419 composteurs ont été distribués, et 791 réparations ont été réalisées en 2020.

Le service logistique répond sous 7 jours à un changement de bac OM et sous 15 jours à une réparation ou un changement de bac CS afin de permettre aux usagers de pouvoir présenter leurs déchets à la collecte suivante.

Bacs roulants et composteurs



Fin 2020, 465 points de collecte en Apport Volontaire accueillent 979 conteneurs enterrés ou aériens répartis sur le Grand Belfort (262 conteneurs d'ordures ménagères, 271 conteneurs de collecte sélective et 389 conteneurs de verre).

La maintenance des conteneurs enterrés est réalisée en interne par un agent ayant effectué 191 interventions durant l'année afin d'entretenir ou de remplacer les plus défectueux.

Le service logistique est en capacité de réaliser lui-même tous les travaux de serrurerie sur les conteneurs métalliques en répondant à la maintenance curative.



Une maintenance préventive est à l'étude afin d'allonger la durée de vie des PAV. Cette maintenance permettra de distiller l'achat de nouveaux conteneurs afin de renouveler le parc de point d'apport volontaire sur plusieurs années.

Sensibilisation des usagers

6 ambassadeurs du tri et une coordinatrice de l'équipe travaillent au quotidien à la sensibilisation des usagers sur le territoire du Grand Belfort.

Avec la pandémie, il n'y a pas eu de manifestations culturelles permettant au service de communiquer en direct avec le public. De même, les contrôles systématiques des bacs bruns et jaunes ont été stoppés.

L'activité des ambassadeurs du tri s'est recentrée sur le contrôle des bacs suite à signalement de non-conformité par les agents de collecte, l'amélioration du parc de bacs, et la préparation avec les syndicats des moyens de collecte des petits collectifs. Ils ont aussi participé au redémarrage des déchetteries après le 1^{er} confinement.

Parallèlement, les ambassadeurs du tri ont participé aux caractérisations en centres de tri de Pfastatt (SCHROLL) et d'Aspach-le-Haut (COVED). Ils ont mis en service les nouveaux points de regroupement enterrés, avec une sensibilisation en porte à porte avec distribution de sacs de pré-collecte et guides du tri.

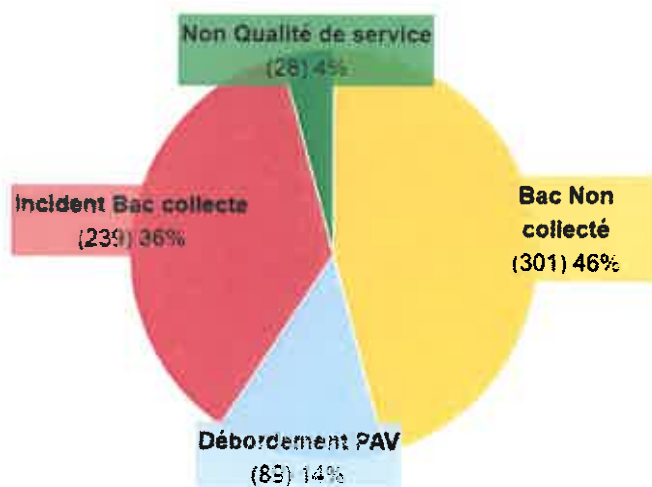
Le partenariat avec les restos du cœur sur la progression de la collecte du verre a été reconduit. Un chèque de 2 000 € a été remis à l'association en 2020, représentant autant de repas pour les bénéficiaires.

Répartition des réclamations

Sur 657 réclamations des usagers enregistrées en 2020, 46% correspondent à des bacs

déclarés non collectés (sur près de 2 millions de bacs vidés dans l'année). Ces « non collectés » sont rattrapés au besoin en accord avec l'utilisateur, que ce soit dû à un problème de présentation du bac ou à une erreur de collecte. L'utilisation des historiques GPS des circuits collectés facilite la prise en compte de ces réclamations.

Les incidents bac collecte sont principalement des casses de bacs lors de la collecte, ou bacs avalés par le camion.



3. Indicateurs financiers

Le budget du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés est intégré depuis 2019 dans le budget principal, tout en veillant à mettre en œuvre une comptabilité analytique permettant de séparer les dépenses et recettes de ce service.

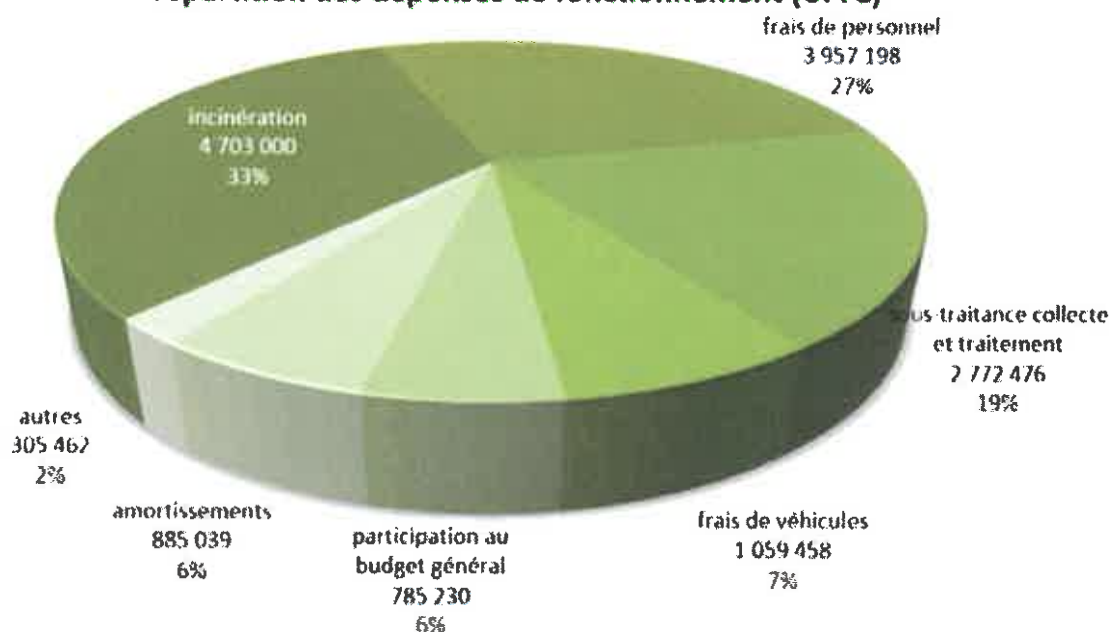
La participation des usagers au financement du service est uniquement basée sur la TEOM.

Les résultats financiers de l'exercice sont les suivants :

en €TTC	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	14 467 863*	14 497 953	30 090
Investissement	1 359 692	990 681	-369 011

* dont 885 039 € d'amortissements

répartition des dépenses de fonctionnement (€TTC)

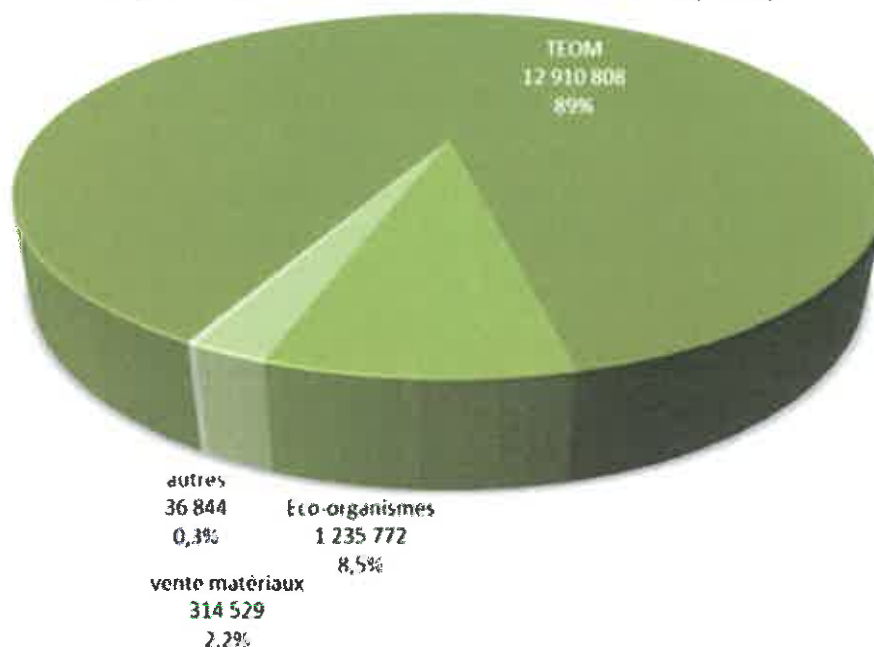


En 2020, l'ensemble des coûts de fonctionnement sur le périmètre Grand Belfort s'élevait à 14 468 k€TTC amortissements compris.

La principale dépense est l'incinération des ordures ménagères et d'une fraction des encombrants. La deuxième dépense concerne les frais de personnel.



répartition des recettes de fonctionnement (€TTC)



La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères prélevée sur l'assiette de la taxe foncière reste la principale recette du budget (84% des recettes). Le taux est de 9,80 depuis 2016. Les aides financières des éco-organismes sont la deuxième principale recette du service, dont 1 169 k€ perçus de CITEO (anciennement Eco-Emballages), représentant à lui seul 94% de ces aides. A noter un recul de 47% des ventes de matière par rapport à 2019 avec l'effondrement des cours des matériaux.

Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises sous contrat :

dépenses sur marchés 2020	en €HT	
SCHROLL	805 281	transfert et tri du flux multimatériaux (recyclables)
COVED	355 428	tri du flux multimatériaux en extension des consignes de tri, et déchetterie mobile de FONTAINE
ECO-DECHETS	260 491	collecte des bacs bruns et jaunes sur 18 communes
ONYX EST	118 535	enfouissement des déchets encombrants avec tri du plâtre, transfert et tri des cartons de déchetteries,
FERS ET METAUX	85 599	filère bois
ASTECH-ECO	103 260	Fourniture de conteneurs enterrés
CARMINATI FARINEY	94 666	transport de bennes de déchetterie
ALSADIS	32 097	filère traitement des Déchets Dangereux Spécifiques
SULO	28 817	lavage/entretien des conteneurs enterrés
MINERIS	33 998	grutage et transport du verre d'emballages
COLLECTAL	113 012	fourniture bacs roulants standards et pièces détachées
ESE France	12 380	fourniture des bacs roulants operculés et pièces détachées
CHAMOIS ENVIRONNEMENT	7 524	propreté des PAV
NATURE BUISSONNIERE	1 932	sensibilisation au tri des classes de CM1



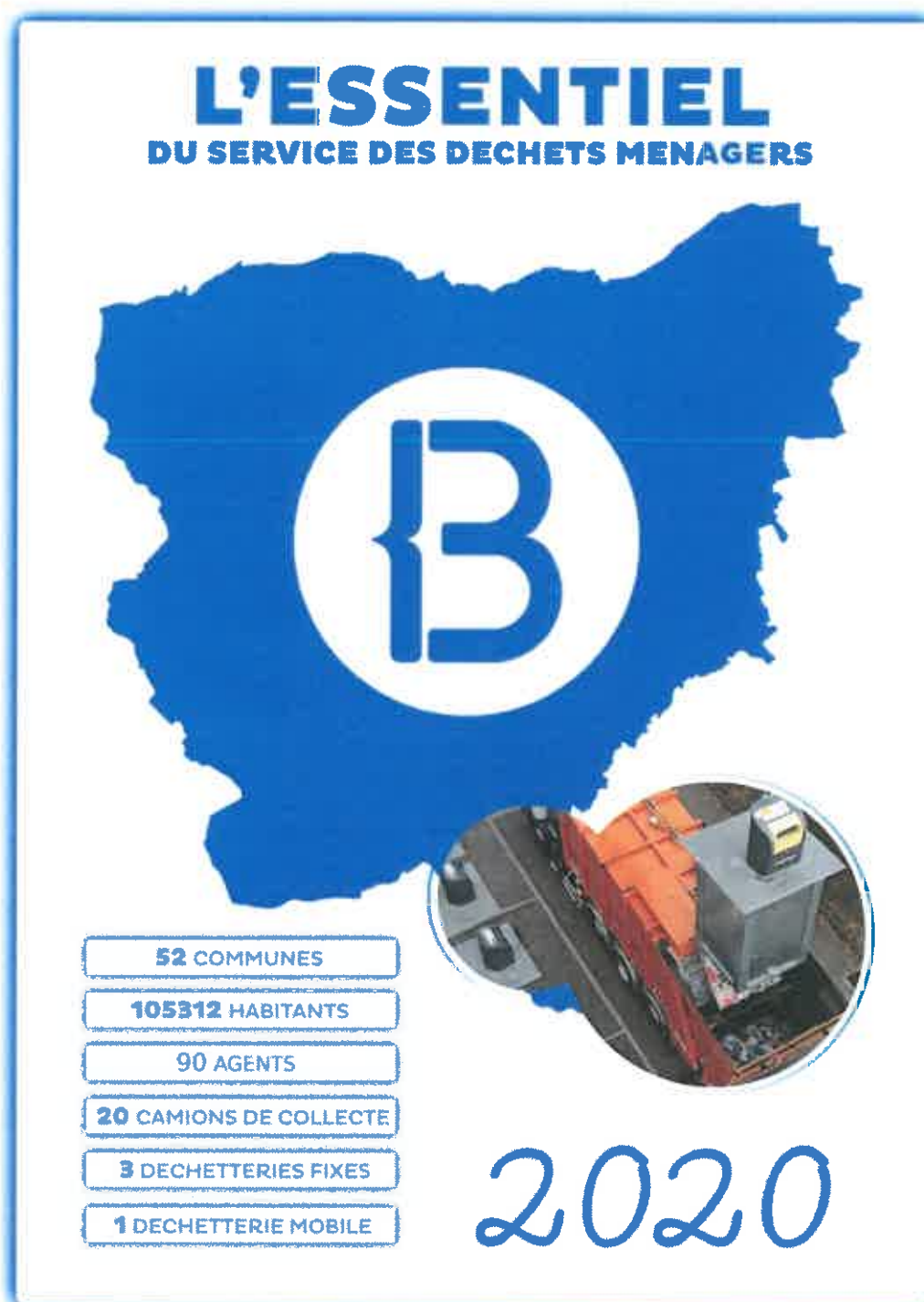
Détail de la structure de coût par flux de déchets :

	FLUX DE DECHETS							Total des flux
	Ordures ménagères résiduelles		Recyclables secs des OM (hors verre)		recyclables en extension de tri plastiques	verre	Déchetteries et autres bennes	
	Porte à Porte	PAV	Porte à Porte	PAV				
Tonnage (T)	18 782	3 791	4 231	863	604	3 228	24 530	56 029
coût complet (k€HT)	6 659	1 172	2 209	525	279	364	2 546	13 753
coût complet (k€TTC)	7 032	1 248	2 297	552	300	375	2 665	14 468
recettes (k€TTC) matériaux et éco-organismes	14	2	965	197	135	111	153	1 579
coût aidé à la tonne (€TTC/t)	374	329	315	411	272	82	102	230
coût aidé à l'habitant (€TTC/hab)*	83,7	58,0	18,9	13,1	21,2	2,5	23,9	122,4

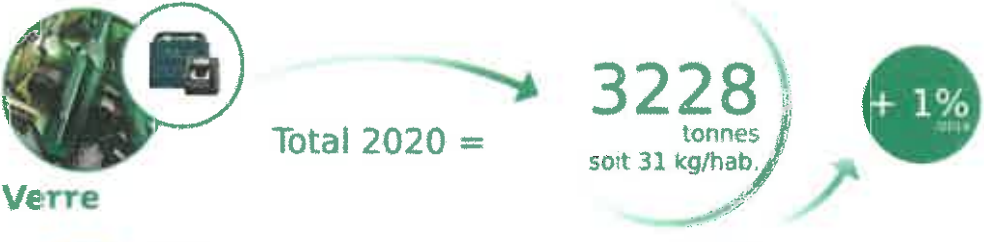
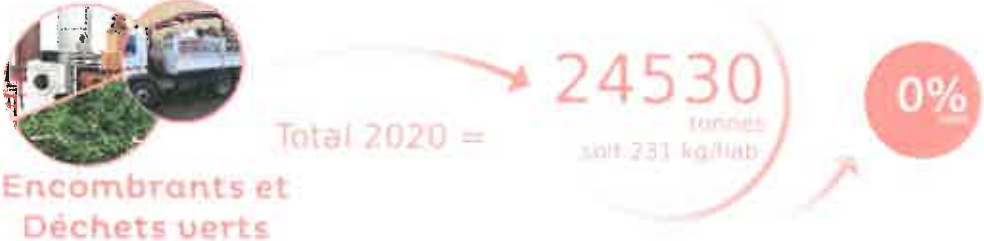
*Ratio au nombre d'habitants concernés par le flux

Ce tableau, extrait de la matrice des coûts présentée page suivante, récapitule les coûts de collecte et traitement de chaque flux de déchets. On peut noter une fois de plus au regard des coûts à la tonne que le tri des emballages reste plus intéressant financièrement que l'incinération des ordures.

4. Synthèse chiffres clés activités



Tonnages collectés



Le tri des recyclables

B 5803 tonnes
sorties des centres de tri



Papier		3080 t.
Brique alimentaire		74 t.
Carton		1742 t.
PLASTIQUES	Bouteilles PET clairs PB - BF	345 t.
	Bouteilles PET foncés PB - BF	126 t.
	Bouteilles PEHD - PP - PS	212 t.
	Film plastique	12 t.
Acier collecte sélective		187 t.
Aluminium collecte sélective		25 t.
Refus de tri		628 t.

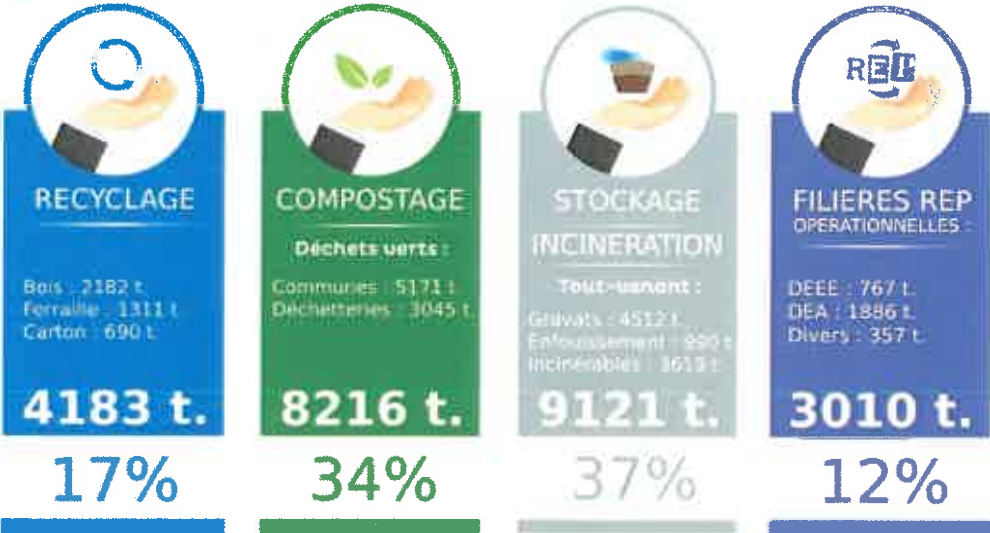
Y compris
les collectes en
extension de tri

Le
produit
du tri :
14€
*Eco-organisme 21650hab
vente numéro 2450hab

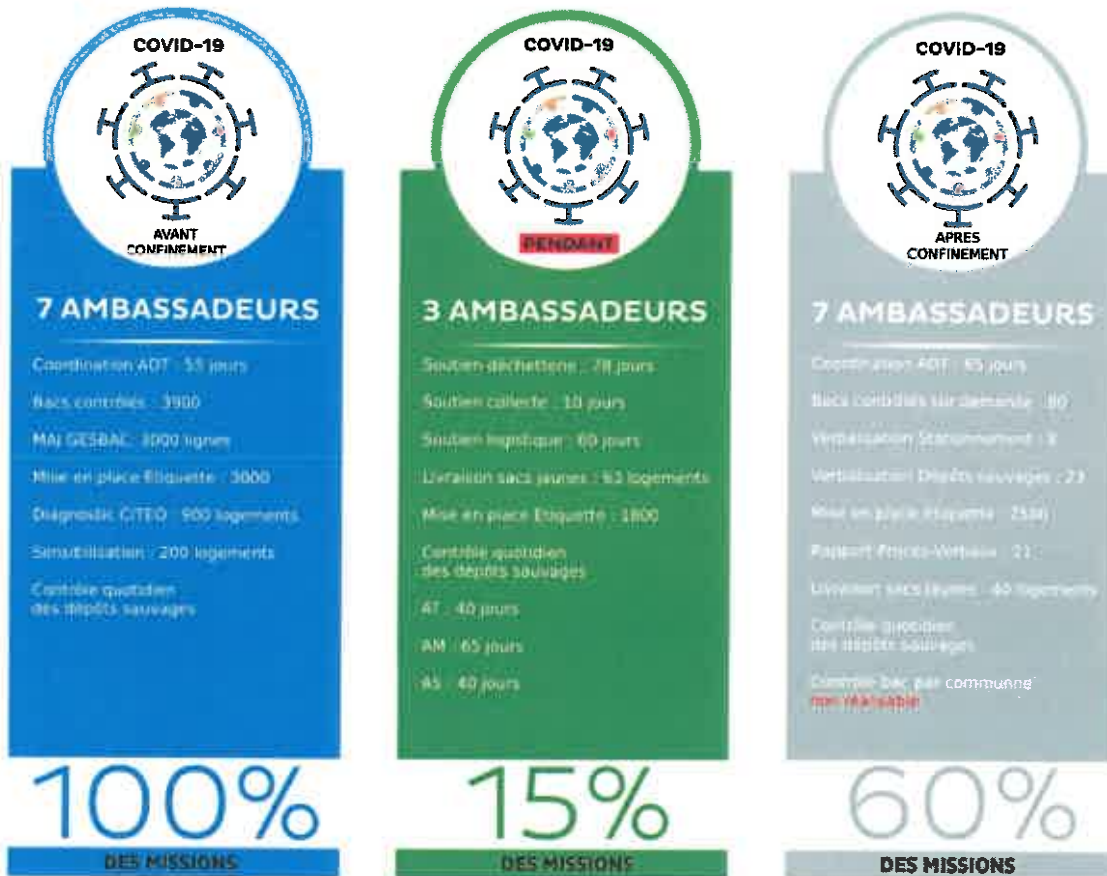


Verre
3228 t.

Bilan des déchetteries



Bilan police du tri



RAPPEL 2019



Entre les deux confinements, les ambassadeurs du tri ont poursuivi la mission de contrôle et de sensibilisation dans le quartier du centre-ville de Belfort en supplément des missions déjà réalisées.

Ce rapport est téléchargeable sur le site internet du Grand Belfort. Vous trouverez sur le site une section dédiée à la collecte des déchets, reprenant notamment les calendriers de collecte, toutes les informations nécessaires à l'utilisation des différents services de collecte. L'actualité du Grand Belfort, et notamment les rattrapages de collecte des jours fériés, y figure aussi.

Pour plus d'informations sur la collecte des déchets, rendez-vous aussi sur l'application : belfort-official.com/belfortdechets



En application du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, chaque maire doit présenter à son conseil municipal un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice (30 septembre 2018 pour l'exercice 2017). Chaque Président d'E.P.C.I. compétent en matière de collecte ou de traitement des O.M. est tenu de présenter le rapport propre à sa compétence à son assemblée délibérante avant le 30 juin. Ce document doit être disponible en lecture sur les sites internet des communes de l'EPCI. L'objectif de ce rapport est de favoriser la transparence de la gestion publique vis-à-vis des usagers. Il s'agit donc d'un document voué à l'information. Ainsi, le rapport doit être mis à disposition du public dans les mairies dans les 15 jours suivant son adoption par le conseil municipal (cette obligation incombe aux communes de plus de 3 500 habitants ou aux E.P.C.I. dont au moins une commune dépasse cette population). Sa diffusion doit être la plus large possible. Dans tous les cas, il doit être consultable par toute personne en faisant la demande.

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUN 2021

N° 2021-69

Plan local de prévention
des déchets ménagers

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechene :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlene AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Buc :** Mme Edith PETEY, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelieres :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** M. Alain FOUSSERET, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue :** M. Michel MERLET, **Eloie :** M. Eric GILBERT, **Evette-salbert :** M. Laurent DEMESY, **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse :** M. Jean-Pierre CNUUDE, **Petit-croix :** M. Alain FIORI, **Phaffans :** Mme Christine BAINIER, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey :** Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne :** M. Alain SALOMON, **Vezelois :** M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction des Déchets Ménagers

Références : JB/JPC/FR
Code matière : 8.8

Objet : Plan local de prévention des déchets ménagers

Le précédent Bureau Communautaire a validé la feuille de route du Grand Belfort en matière de politique de gestion des déchets ménagers. Cette feuille de route se traduit par l'adoption par le Grand Belfort Communauté d'Agglomération d'un Plan Local de Prévention des déchets ménagers (PLP), qui s'appuie sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Bourgogne-Franche-Comté réalisé en 2019, qui a donné lieu à une large concertation, ainsi que sur les articles R541-41-19 et suivants du Code de l'Environnement.

Le PLP présente les objectifs du service de collecte des déchets ménagers de Grand Belfort Communauté d'Agglomération en adaptant les objectifs régionaux. Ces objectifs sont adaptés à la situation de l'agglomération en pourcentage d'évolution.

En synthèse, le PLP retrace l'évolution des tonnages collectés sur une vingtaine d'années. Depuis 1999, la compétence de collecte et de traitement des déchets a considérablement évolué avec l'augmentation de la population et l'intégration de nouvelles communes (+ 22 000 habitants), la mise en service de bennes à déchets verts, la mise en service des déchetteries et la mise en place de nouvelles filières comme pour les déchets verts ou les gravats. L'évolution du périmètre de la compétence a été nécessaire pour prendre en compte des déchets qui étaient auparavant gérés directement par les communes ou les habitants, parfois à l'encontre du respect de l'environnement.

Ces évolutions ont conduit à une augmentation des tonnages collectés, qui sont de 56 761 tonnes en 2019 contre 35 000 tonnes en 1999.

Dans l'objectif de mieux gérer nos déchets, de nouvelles filières de traitement ont été créées et des actions de sensibilisation ont été développées. Cela a permis de réduire le tonnage d'ordures ménagères résiduelles (OMR) à un niveau inférieur à celui de 1999. Le tonnage de déchets recyclables (collecte sélective) est en augmentation chaque année sous l'effet d'actions de contrôle, de sensibilisation et de verbalisation. En 2014, les OMR représentaient 47 % des tonnages collectés, contre 40% en 2019.

Le Grand Belfort mène une politique volontariste et efficace sur de nombreux points. Ainsi, les niveaux atteints à ce jour par Grand Belfort en matière d'OMR, de verre et de recyclables sont encourageants et les objectifs fixés par le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) sont atteignables. Il est malgré tout nécessaire de mettre en place des actions pour améliorer encore la part de recyclables dans notre collecte.

En ce qui concerne les déchets occasionnels, collectés en déchetterie, des efforts importants sont à fournir, notamment pour ce qui concerne les déchets verts et les gravats.

Les actions proposées pour répondre aux objectifs sont classées en quatre thèmes :

1. **La réduction des émissions de déchets**, au moyen d'actions de prévention, de sensibilisation et de simplification (mise en place d'un guide des bonnes pratiques, accroître la promotion du compostage, promouvoir le STOP-PUB afin de réduire les déchets papiers, promouvoir le réemploi, réduire la production de déchets verts, etc.) ;
2. **L'amélioration du tri des déchets**, afin de prioriser le réemploi, le recyclage ou la valorisation (poursuite de la politique de sensibilisation puis de verbalisation par la police du tri ; extension des

consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques afin de faciliter le tri pour les usagers, tri des biodéchets et réduction de la fréquence de collecte du bac brun, développer les points d'apport volontaire, etc.) ;

3. **La mise en place de nouvelles filières de traitement** pour la gestion des plastiques, des biodéchets, mais aussi des déchets présents en déchetterie, et ainsi réduire la part de déchets incinérés ou enfouis ;
4. **L'amélioration du cadre de vie des usagers** en luttant contre la présence de bacs sur les trottoirs, en poursuivant le déploiement de conteneurs enterrés en pied d'immeuble et en étudiant le déploiement de camions de collecte à énergie propre.

Le Bureau communautaire compose la commission consultative de ce PLP. Ce document, une fois validé, sera mis à disposition en téléchargement sur le site internet de la collectivité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver la mise à jour du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Pour	78	
Contre	4	M. Roger LAUQUIN, M. Thierry PATTE, M. Alain FOUSSERET, M. Frédéric VADOT
Suffrages exprimés	82	
Abstentions	4	M. Michel NARDIN, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, M. Sylvain RONZANI
Ne prend pas part au vote	3	Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Alain TRITTER, M. Jean-Pierre CNUDE

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14664-DE-1-1



Plan Local de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers et assimilés

conformément au décret n°2015-662 du 10 juin 2015

Edition mai 2021

Préambule

Le présent document met à jour le PLP du Grand Belfort approuvé en 2015. Il s'appuie sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Bourgogne-Franche Comté réalisé en 2019 et sur les articles R541-41-19 et suivants du Code de l'Environnement.

Le Bureau du Grand Belfort compose la commission consultative de ce PLPGD.

Sommaire

Aspect réglementaire.....	3
Etat des lieux.....	3
Objectifs	8
Les mesures à mettre en œuvre.....	12
Le suivi du PLPGD	16

Aspect réglementaire

L'objet d'un PLP des déchets ménagers et assimilés est de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs définis à l'article L. 541 du Code de l'environnement, soit prévenir et réduire la production et la nocivité des déchets, mettre en œuvre une hiérarchie des modes de traitement des déchets en privilégiant certaines formes comme le recyclage, assurer que la gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, organiser le transport des déchets et de le limiter en distance et en volume, assurer l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et de gestion des déchets.

Le programme comporte un état des lieux (acteurs concernés, types et quantités de déchets...), les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (moyens, calendrier...), les indicateurs relatifs à ces mesures, la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

Il est soumis à avis de la commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, constituée par la collectivité ou le groupement, ces derniers en fixant la composition (art. R. 541-41-22 du C. env.).

Après cet avis, le projet de programme est arrêté par l'exécutif de la collectivité ou du groupement et mis à disposition du public. La commission précitée peut être consultée à l'issue de cette mise à disposition. Le programme est ensuite adopté par l'organe délibérant et mis à disposition du public (art. R. 541-41-25 du C. env.) Le préfet de région et l'ADEME sont informés de cette adoption dans les deux mois de la délibération.

Enfin, le programme doit faire l'objet d'un bilan annuel dans les conditions définies à l'article R. 541-41-27 du Code de l'environnement et d'une révision partielle ou globale tous les six ans.

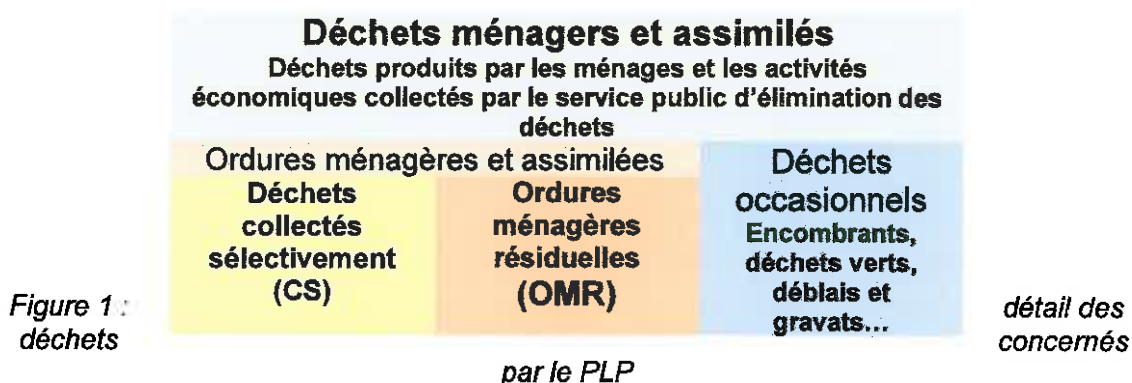
S'agissant de fixer les orientations de la politique Déchets à mettre en œuvre dans les prochains exercices, ce présent document regroupe les actions de prévention et plus largement les projets majeurs répondant à l'évolution souhaitée du service public de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, constituant ainsi le PLPGD (Plan Local de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers et assimilés) du Grand Belfort.

Etat des lieux

Le présent PLPGD concerne les déchets collectés par le Grand Belfort auprès de ses usagers (les habitants des 52 communes qui composent le Grand Belfort, ainsi que les commerces, les administrations et les petites entreprises). Ces utilisateurs financent le service par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) assise sur le foncier bâti. La Redevance Spéciale, à laquelle étaient assujetties les administrations exemptes de TEOM et les professionnels gros producteurs de déchets dépassant la franchise de 2250 litres hebdomadaires ou demandant des prestations spécifiques, a été arrêtée au 31 décembre 2018. Les gros producteurs font maintenant appel à des prestataires privés.

Les déchets concernés sont ceux détaillés dans la figure 1, majoritairement non dangereux.

Le PLP concerne aussi les déchets dangereux collectés en déchetterie, c'est-à-dire les produits chimiques issus du bricolage familial comme les peintures, solvants, phytosanitaire, etc...



Grand Belfort Communauté d'Agglomération exerce sa compétence collecte des déchets ménagers et assimilés principalement en régie :

- Une collecte en porte à porte des OMR en bacs bruns, et des emballages recyclables hors verre en bacs jaunes (18 communes sont collectées par un prestataire),
- Une collecte en conteneurs enterrés des OMR et des emballages recyclables, principalement en pied d'immeubles et en entrée de grands lotissements,
- Une collecte en apport volontaire du verre,
- Une collecte des encombrants sur 3 déchetteries fixe et 1 déchetterie mobile,
- Une collecte des gros encombrants en porte à porte sur rendez-vous.

Parallèlement, Grand Belfort Communauté d'Agglomération fait appel à l'association d'insertion CHAMOIS pour effectuer une collecte spéciale de cartons des commerçants sur l'axe principal du centre-ville belfortain, et à la Ressourcerie 90 (composée des associations CHAMOIS et INSERVET) pour détourner des encombrants réutilisables en déchetterie.

Grand Belfort Communauté d'Agglomération gère une Installation de Stockage de Déchets Inertes adossée à la déchetterie de CHATENOIS-LES-FORGES.

Grand Belfort Communauté d'Agglomération est aussi un des fondateurs du SERTRID exploitant l'usine d'incinération de BOUROGNE où sont emmenés l'ensemble des OMR et des encombrants incinérables. Les camions de collecte des OMR utilisent principalement le quai de transfert du SERTRID situé à DANJOUTIN (80% du tonnage d'OMR), ou vident directement à l'usine d'incinération de BOUROGNE.

Il n'y a pas de centre de tri sur le territoire du Grand Belfort. Le SMICTOM d'Alsace Centrale (SMAC) effectue le tri des emballages recyclables pour le compte de Grand Belfort Communauté d'Agglomération sur son centre de tri de SELESTAT (67), dans le cadre d'une coopération avec le SERTRID. Au préalable, les camions de collecte sélective vident leur chargement sur une plateforme de transfert implantée chez PIETRA à BOUROGNE. Les recyclables collectés sur les 18 communes en extension des consignes de tri des plastiques sont triés chez SCHROLL à CHAVELLOT (88).

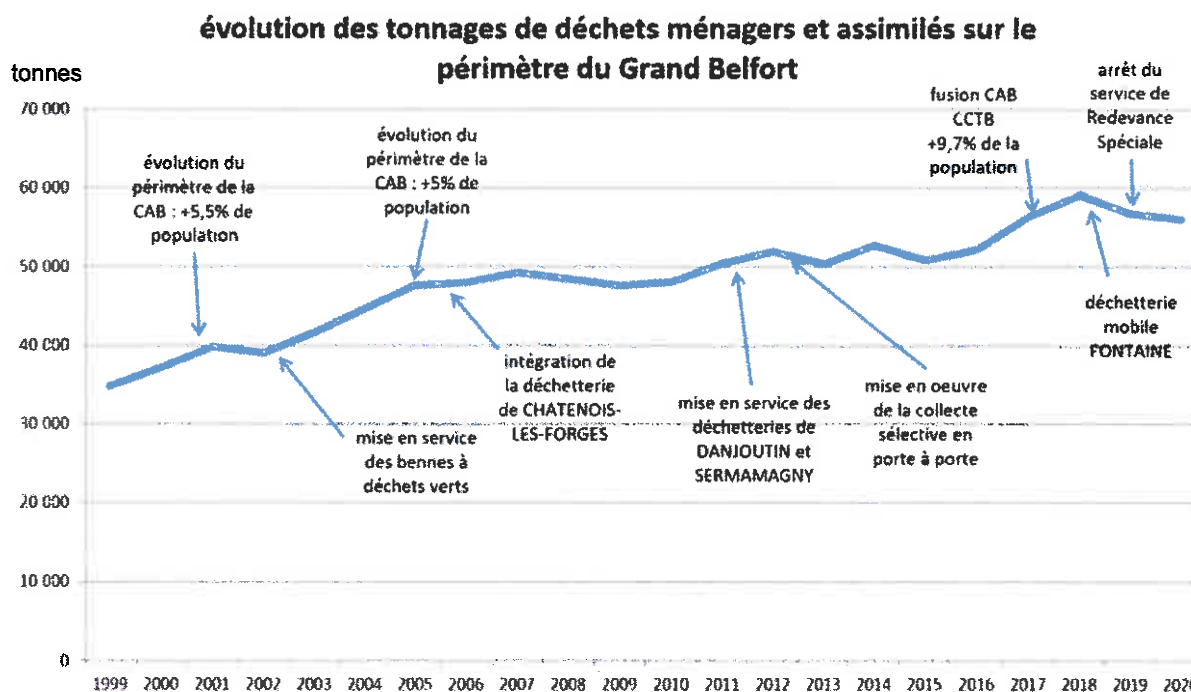
Les autres filières de traitement des déchets sont détaillées ci-dessous :

- Le verre est vidé dans une fosse aux ateliers municipaux de BELFORT, puis repris en semi-remorque avec grue pour être transporté jusque chez le verrier dans les

Vosges.

- Un marché de transport et traitement du bois avec Fers et Métaux permet sa valorisation en panneau de particules ou en énergie.
- Les matériaux type laine de verre ou fenêtres sont pris en charge par ONYX : la fraction de plâtre est triée et retraitée chez Rittleng (67) tandis que la fraction non valorisable est enfouie dans l'installation de stockage de Fontaine les Clerval (classe 2).
- Les meubles sont pris en charge par la filière ECOMOBILIER.
- Les autres déchets encombrants incinérables sont broyés chez PIETRA à BOUROGNE puis incinérés au SERTRID juste à côté.
- La ferraille est récupérée par PIETRA à BOUROGNE, et les batteries sont reprises par DERICHBOURG à HERICOURT.
- Les déchets verts sont compostés par SUNDGAU COMPOST à HIRSINGUE (68), cette filière étant gérée par le SERTRID.
- Les papiers/cartons de déchetteries sont triés chez ONYX EST à ETUPES (25).
- Les gravats sont déposés dans l'ancienne carrière d'ARGIESANS pour ceux des déchetteries de DANJOUTIN et SERMAMAGNY. Les gravats issus de la déchetterie de CHATENOIS-LES-FORGES sont stockés dans l'ISDI contigüe.
- Les DEEE (électroménagers et autres appareils électriques) sont pris en charge par ENVIE 2 E ainsi que les lampes dans le cadre de la filière ECOSYSTEM.
- Les textiles sont collectés et traités par INSERVET à BELFORT (90).
- Les déchets dangereux (peintures et autres produits toxiques) sont collectés par ALSADIS de CERNAY (68) dans le cadre de la filière ECODDS.
- Les pneumatiques sont pris en charge par la filière ALIAPUR
- Les huiles minérales sont collectées par GRANDIDIER (88).
- Les huiles végétales sont traitées par la société ANTIPOLEST - OLEO RECYCLING (67)

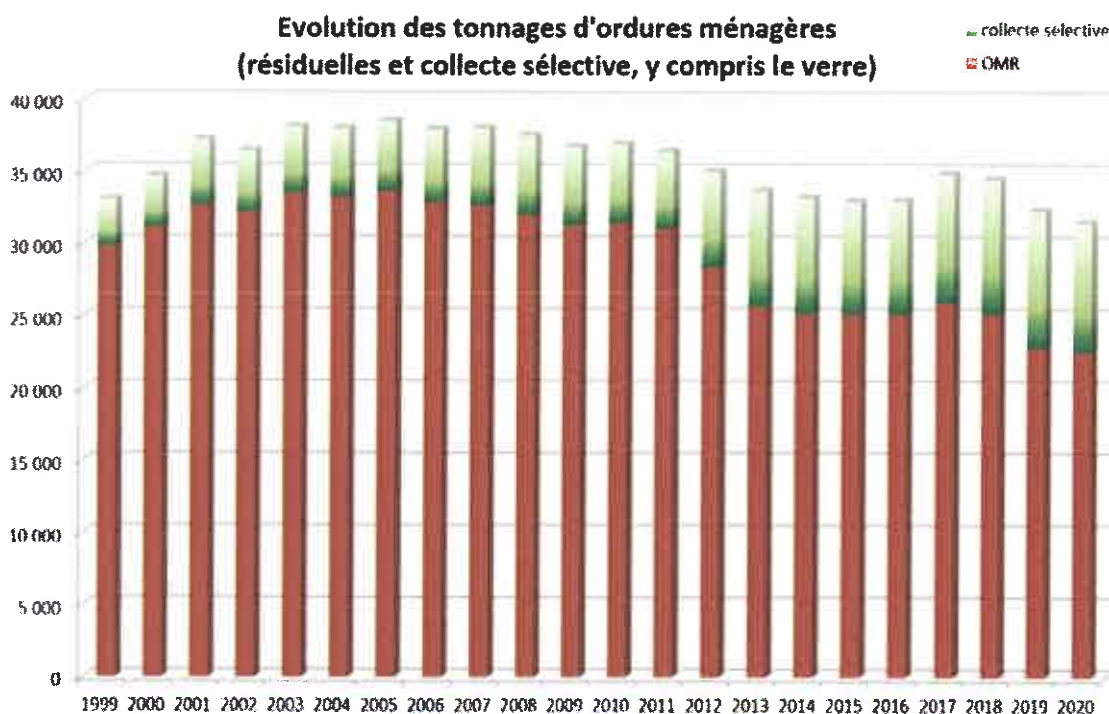
Evolution des tonnages de déchets :



Le graphique ci-dessus retrace l'évolution du tonnage total de déchets ménagers collectés par l'agglomération durant les 20 dernières années.

On peut noter l'influence des événements marquants successifs sur fond d'augmentation de la population. La figure suivante reprend cette évolution spécifiquement sur le tonnage des ordures ménagères et assimilées.

Ainsi la population de la CAB est passée de 83 500 habitants en 1999 à 105 312 habitants en 2019, soit +26%. Dans le même temps, le tonnage global des déchets ménagers et assimilés collectés sur l'agglomération a augmenté de +60% en atteignant 56 761 tonnes en 2019. Ce tonnage supplémentaire est dû notamment à la collecte des déchets verts à partir de 2003 et à l'ouverture des déchetteries en 2005 (intégration de CHATENOIS-LES-FORGES), en 2011 et en 2018, induisant un tonnage supplémentaire d'encombrants divers et de gravats.



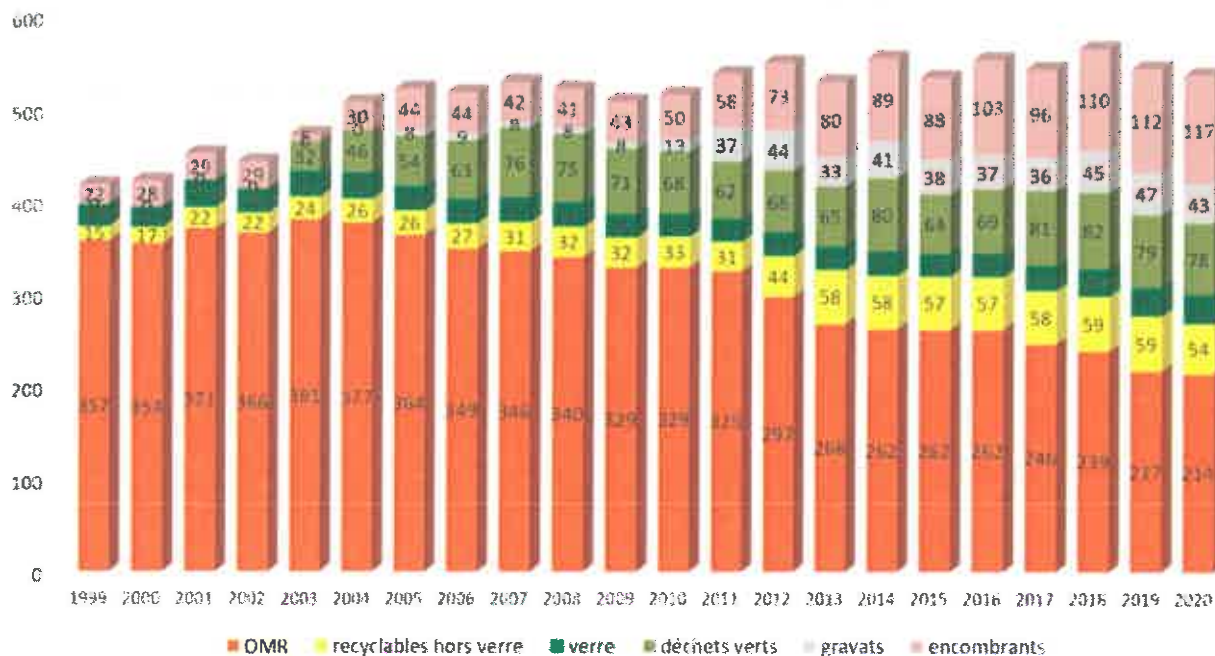
Le tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR) a progressé jusqu'en 2005, puis a diminué pour se retrouver à un niveau actuel bien inférieur à celui de 1999.

Avec la mise en service de la collecte sélective en porte à porte en 2012, le tonnage de recyclables a progressé de 50% entre 2011 et 2013 pour se stabiliser en 2014. Il continue de progresser légèrement chaque année avec les actions de contrôle/sensibilisation/verbalisation menées par l'équipe des ambassadeurs du tri assermentés.

La forte baisse en 2019 des OMR provient en majeure partie de la suppression du service de Redevance Spéciale utilisé par les gros producteurs de déchets, traduisant ainsi une baisse des déchets professionnels « assimilés » aux ordures.

Le graphique ci-après détaille l'évolution sur 20 ans de la collecte des déchets ménagers et assimilés, rapportée à la population (données en kilogrammes par habitant et par an).

évolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés sur le périmètre du Grand Belfort en kg/hab/an



On observe ainsi sur 20 ans une expansion du poids des déchets pris en charge par la collectivité. C'est principalement la création de nouvelles filières qui a permis l'accroissement de cette prise en charge. En effet, en prenant l'exemple des déchets verts ou des gravats, certains déchets étaient directement gérés par les communes ou les habitants, parfois à l'encontre du respect de l'Environnement.

Si cette évolution a permis une meilleure préservation du cadre de vie, il apparaît nécessaire maintenant de travailler en bonne intelligence sur la lutte contre le gaspillage, que ce soit au niveau des matériaux récupérés pour une meilleure valorisation, mais surtout en évitant de créer ou de jeter le déchet, ou en essayant de limiter son coût pour la collectivité, et donc pour les usagers.

Concernant les déchets verts, on note que la mise à disposition 7j/7j 24h/24h de bennes dans les communes rend un service indéniable aux usagers, mais permet aussi aux professionnels de passer outre le règlement de collecte et de les utiliser, augmentant artificiellement le tonnage de déchets ménagers et leur coût de gestion. D'autre part, on observe un fort tonnage dans les zones rurales alors que le bon sens voudrait que les déchets verts soient plutôt gérés sur les parcelles afin d'amender la terre dont ils sont issus. Il y a donc un travail d'incitation à faire auprès des usagers pour leur montrer les bonnes pratiques et diminuer la délocalisation des déchets verts.

Objectifs

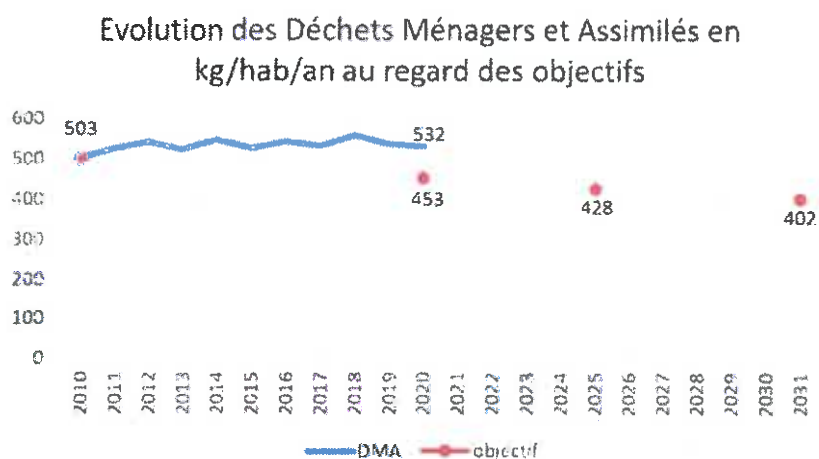
Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets adopté en 2019 détaille les objectifs suivants sur lesquels le Grand Belfort doit agir :

1. La prévention des déchets comme axe prioritaire

1.1. Réduire la production des déchets ménagers et assimilés (kg/hab) de :

- -10 % en 2020 par rapport à 2010
- -15% en 2025 par rapport à 2010
- -20 % en 2031 par rapport à 2010

A l'échelle de la collectivité, cette mesure de la production des déchets ménagers et assimilés repose sur les tonnes collectées par Grand Belfort Communauté d'Agglomération. Cela inclus tous les types de déchets collectés.



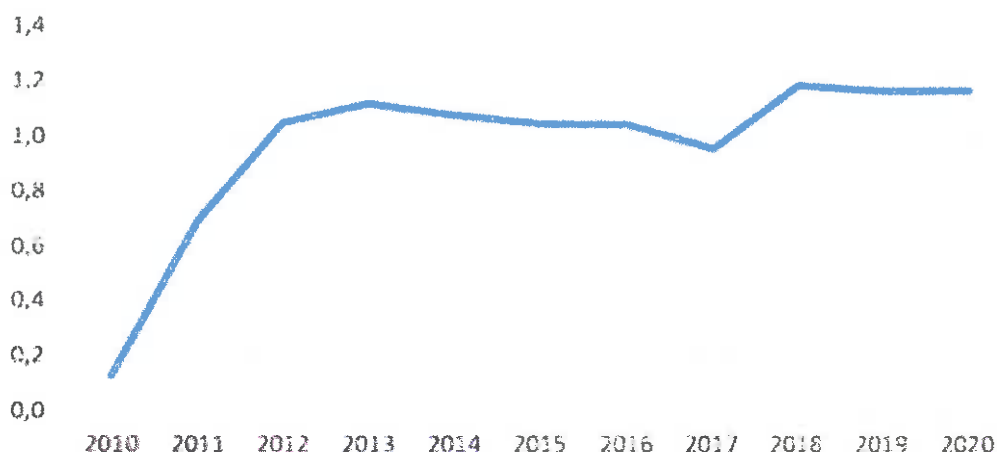
Pour atteindre cet objectif, le programme de prévention du plan régional comporte 7 thématiques privilégiées :

- La prévention des biodéchets
- La sensibilisation des publics
- La réparation et le réemploi
- L'éco-exemplarité des administrations
- La prévention des déchets d'activité économique
- Les autres actions comme le STOP PUB, les couches lavables, la consigne
- La prévention de la nocivité des déchets

1.2. Réduire la production de déchets dangereux (objectif non chiffré)

Ces tonnages de déchets dangereux collectés par la collectivité (déchets de peintures, de phytosanitaires, solvants et autres produits chimiques issus du bricolage familial) sont apparus dans les chiffres à partir de l'ouverture des déchetteries en 2011. Auparavant, ces déchets finissaient en incinération via le bac d'ordures ménagères.

Evolution des Déchets Dangereux collectés en kg/hab/an



On note une légère augmentation à l'ouverture de la déchetterie de FONTAINE en 2018, mais cela reste relativement stable. L'objectif de la collectivité est d'inciter les gens à moins utiliser de produits chimiques, à moins les gaspiller, mais surtout à ne pas les jeter n'importe où et donc de les ramener en déchetteries : un objectif chiffré n'a donc pas de sens puisque les actions sont antagonistes.

1.3. Réduire le stockage des déchets non dangereux

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe l'objectif national de diviser par 2 les quantités de déchets non dangereux non inertes stockés en 2025 par rapport à 2010 (-30% en 2020).

Pour le Grand Belfort, en 2010, il n'y avait pas de stockage de déchets puisque la plupart des déchets allaient en incinération. Avec l'ouverture des déchetteries en 2011, certains types de déchets non incinérables (laine de verre, fenêtre, sacs de ciment) ont été dirigés en centre de stockage. Cela représente en moyenne 1 000 tonnes annuelles enfouies, soit moins de 2% des déchets collectés. Cet objectif n'est donc pas une priorité pour le Grand Belfort, même si ce tonnage doit tendre à se réduire en cherchant de nouvelles filières de valorisation.

1.4. Réduire les Déchets d'Activité Economique (DAE)

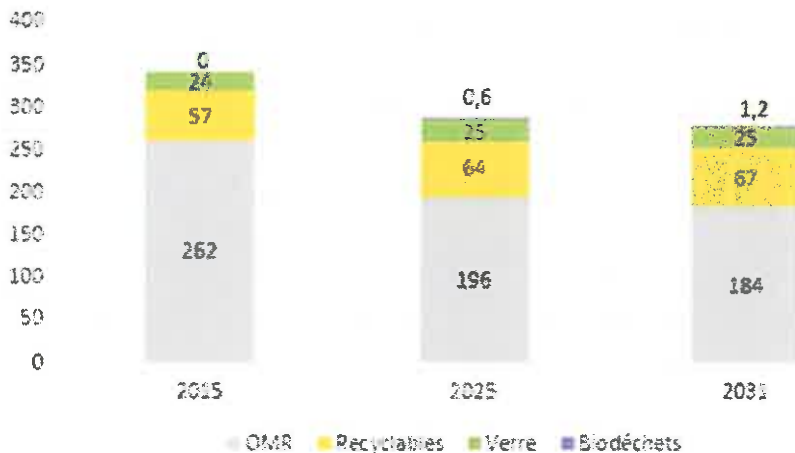
Ces DAE sont en partie présents dans les déchets ménagers assimilés car collectés en même temps que ceux des ménages. Cependant, il nous est impossible de les quantifier, et donc de fixer des objectifs chiffrés sur cette catégorie.

En même temps, les commerces et autres PME font partie des cibles de nos actions de sensibilisation.

2. Amélioration de la valorisation matière et organique

Les objectifs de réduction des ordures ménagères du plan régional se traduisent pour Grand Belfort Communauté d'Agglomération par les niveaux décrit sur le graphe suivant.

objectifs en kg/hab/an

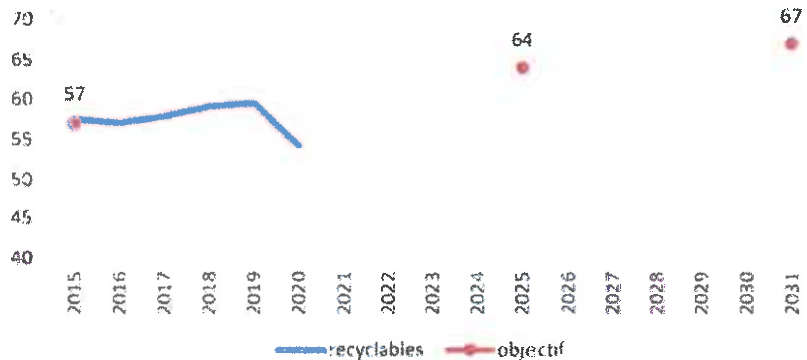


Concernant le verre, l'objectif est déjà dépassé avec l'atteinte de 30 kg/hab/an en 2020 mais reste inférieur à la valeur moyenne régionale fixée à 40 kg/hab/an.

Pour les recyclables, le graphique suivant montre le chemin à parcourir :

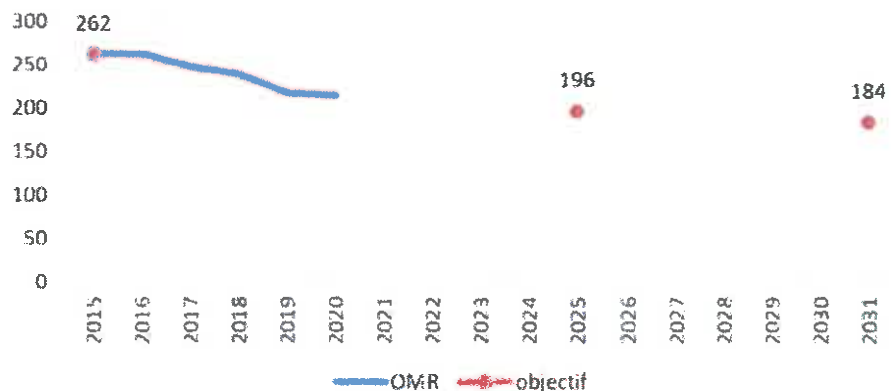
Evolution des RECYCLABLES en kg/hab/an au regard des objectifs

On note en 2020 une baisse significative de la performance de collecte des recyclables. Ce phénomène provient principalement de l'effet de la pandémie et des confinements qui ont provoqué des changements de comportement chez certains trieurs.



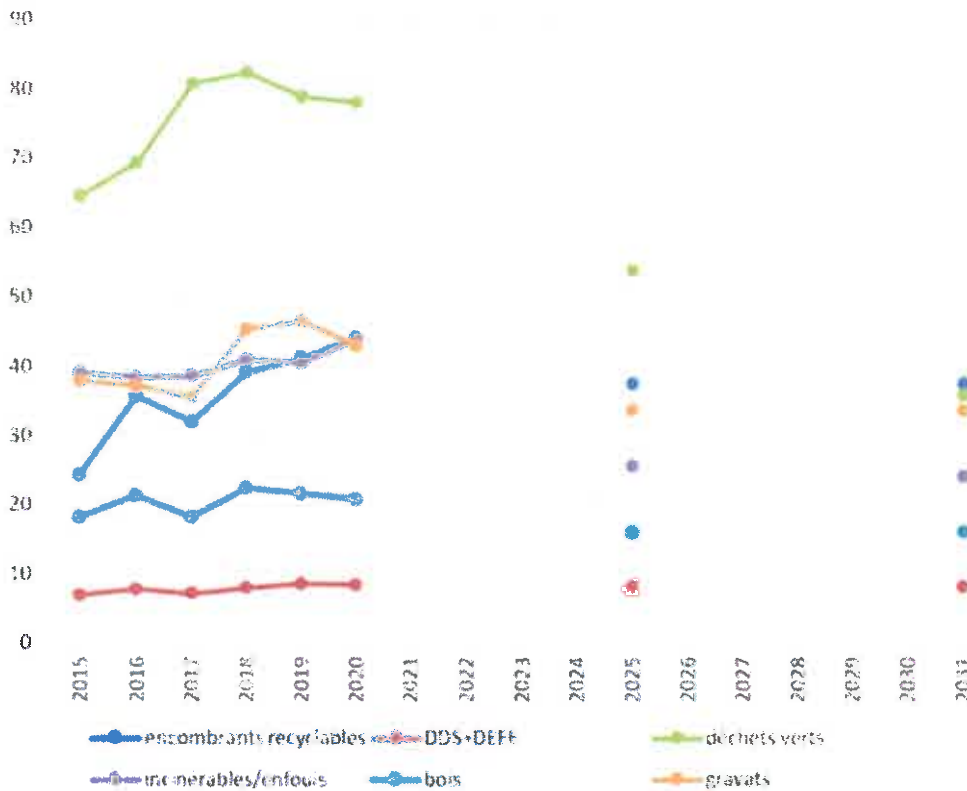
Evolution des OMR en kg/hab/an au regard des objectifs

Enfin, pour les ordures ménagères résiduelles (OMR) l'objectif est représenté sur le graphe ci-contre :



Concernant les déchets occasionnels emmenés en déchetteries, dans les bennes à déchets verts ou sur rendez-vous en porte-à-porte, les objectifs de réduction sont les suivants :

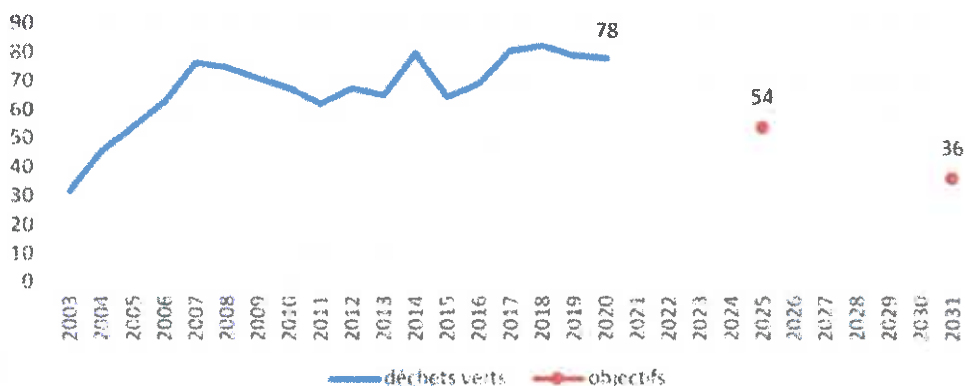
Evolution des déchets occasionnels au regard des objectifs en kg/hab/an



On note principalement un gros travail à réaliser sur le tonnage des déchets verts pour respecter les objectifs de réduction.

Le tonnage de déchets verts fluctue chaque année en fonction du climat. Il a de plus été orienté à la hausse avec l'interdiction de brûlage. De plus, les bennes à déchets verts disponibles 7j/7j dans certaines communes sont utilisées « frauduleusement » par des professionnels.

Evolution des Déchets Verts en kg/hab/an au regard des objectifs



3. Les évolutions réglementaires attendues

Parmi les objectifs réglementaires, certains impactent directement l'organisation du service. C'est le cas des deux points suivants issus de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, et de la loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire :

- Mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique des biodéchets au plus tard pour le 31 décembre 2023
- Etendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique sur l'ensemble du territoire avant fin 2022

Concernant la mise en œuvre d'une part incitative dans la facturation des déchets ménagers prônée par les institutions, celle-ci a fait l'objet d'une étude avec le cabinet INDDIGO en 2019. La conclusion de l'étude sur la faisabilité technico-financière est que si un tel projet peut se réaliser avec une augmentation globale du budget de l'ordre de 4€HT par habitant sur le périmètre de l'agglomération, plus de la moitié des foyers verraient leur facture augmenter, parfois fortement, tout en ayant le sentiment d'une diminution du service. Seuls des propriétaires à forte taxe foncière verraient leur facture diminuer. A cela s'ajouterait la nécessaire gestion des tentatives de dévoiement du système afin d'en diminuer la facture, avec son lot d'incivilités et les crispations entre usagers et envers la collectivité. Le choix a donc été fait d'inciter financièrement au tri et au respect de la réglementation en déployant une police du tri réalisant des contrôles pédagogiques des bacs, des sensibilisations en porte-à-porte et des verbalisations pour les mauvais trieurs récidivistes. En complément, un travail sur l'ajustement des fréquences de collecte à la mise en place de la filière biodéchets est à étudier pour inciter davantage au tri.

Enfin, la mise en conformité de l'application des statuts du SERTRID est requise par la Cour Régionale des Comptes concernant la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés. Cette compétence a été transférée au SERTRID en 2002, mais n'est exercée que très partiellement. Il conviendra de travailler avec le SERTRID sur cette thématique.

Les mesures à mettre en œuvre

Au regard des données détaillées précédemment et des préconisations du PRPGD, les actions retenues pour la prévention et la gestion des déchets ménagers sur le Grand Belfort sont détaillées ci-après.

1. Les actions de prévention

1.1. Accroître la promotion du compostage

Le Grand Belfort met déjà à disposition de ses usagers des composteurs de 280 litres à 25€ pièce, soit la moitié de leur coût d'achat, afin de favoriser le déploiement de la pratique du compostage individuel. 339 composteurs ont ainsi été vendus en 2020 par le Grand Belfort. Il s'agit maintenant de renforcer la communication de cette action de prévention visant à réduire la fraction organique présente dans les ordures ménagères incinérées.

Parallèlement, certains usagers dans les habitats collectifs souhaitent s'investir dans la mise

en œuvre d'un composteur collectif. Il s'agira de soutenir ces projets en vérifiant la motivation des usagers concernés et la durabilité des projets, en leur apportant la formation technique d'un maître composteur et des solutions pratiques. Ces projets seront encouragés mais pas portés par Grand Belfort Communauté d'Agglomération, afin de ne pas créer des opérations techniques coûteuses et inefficaces comme expérimentées dans d'autres collectivités.

1.2. Réduire la production de déchets verts

Il s'agit de communiquer auprès des usagers de l'agglomération pour leur donner les principes permettant de mieux gérer leur production de déchets verts et d'éviter de les transporter en déchetteries lorsqu'ils peuvent être facilement traités sur place (principe de gestion à la parcelle). C'est le cas du broyage des branches, permettant le paillage, donc l'économie d'arrosage et la limitation d'apparition des mauvaises herbes, etc...

Les techniques alternatives de jardinage encourageant l'espacement des tailles et tonte de végétation font partie des solutions pour réduire les déchets verts. Le choix des essences est également susceptible d'avoir un impact sur la fréquence d'entretien et sur les résidus finaux.

Des actions de promotion du broyage sont à mettre en œuvre auprès des habitants mais aussi des services techniques des communes pour limiter les apports dans les bennes à déchets verts.

Une surveillance et une verbalisation des contrevenants est à réaliser sur les bennes à déchets verts disposées dans les communes.

1.3. Promouvoir le STOP-PUB

Les sociétés locales de distribution des prospectus et autres courriers non adressés suivent de près les adresses clientes de leurs distributions. Elles mettent un point d'honneur à la qualité de leur service et notamment dans le respect des usagers ne désirant pas recevoir de publicités. Un autocollant STOP PUB est déjà mis à disposition des usagers pour apposer sur leur boîte aux lettres le message signifiant le désir de ne pas recevoir de publicité papier, mais d'être tout de même destinataires des publications des collectivités.

Une promotion de ces autocollants STOP-PUB est à mener. Un ciblage particulier pourra être réalisé durant les contrôles réalisés par les ambassadeurs du tri assermentés.

1.4. Promouvoir le réemploi

Plutôt que de recycler ou traiter les déchets, la priorité est à donner au réemploi pour prolonger la durée de vie des objets. Ainsi des partenariats ont déjà été conventionnés sur certaines filières comme les livres ou les vélos, et Ressourcerie 90 dispose de 2 magasins pour remettre en circulation les textiles et autres objets issus de débarras ou des déchetteries. Il s'agit donc de promouvoir cette filière du réemploi auprès du grand public et de faciliter le développement de Ressourcerie 90 sur le territoire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

2. Les actions d'amélioration de la valorisation matière et organique

2.1. Amélioration du recyclage

Améliorer l'attractivité des PAV

Il s'agit de favoriser l'acceptabilité et l'attractivité des PAV verre principalement, par l'amélioration de leur aspect visuel. En « customisant » les côtés des conteneurs avec de la

peinture (tag ou travail d'enfants), ou des adhésifs reprenant des photos touristiques locales ou esthétiques sur le thème des déchets, les usagers s'approprient mieux leur conteneur habituel. Cela s'accompagne bien évidemment d'un plan d'entretien permettant de garder propre les orifices de chargement et de régulièrement laver les surfaces.

Développer les PAV verre de proximité

Afin de faciliter l'accès aux conteneurs à verre dans les centres urbains, notamment là où il y a de grosses consommations (restaurateurs, bars), il s'agit d'ajouter des PAV de petites tailles, sur roulettes, manœuvrables à la main pour être positionnés dans des espaces discrets tout en permettant aux collecteurs d'aller les chercher à pied pour les rapprocher du camion-grue afin de les vider.

Exemplarité des collectivités

La gestion des déchets des municipalités doit répondre elle aussi à la réglementation et privilégier la prévention et le recyclage. Il s'agit d'accompagner les communes dans la maîtrise de la bonne gestion des déchets municipaux. Les communes respectueuses de cette bonne gestion peuvent alors communiquer sur ces bonnes pratiques auprès de leurs habitants et être exemplaires.

Recyclage des papiers confidentiels

Une convention a été signée avec Ressourcerie 90 pour broyer et recycler les papiers confidentiels des particuliers en mettant à disposition des bacs fermés pour y déposer leurs documents en déchetterie notamment. Ce partenaire étant professionnalisé dans cette filière, il s'agit de promouvoir cette opération de broyage/recyclage du papier pour capter le tonnage de papier qui termine encore dans l'incinération via les bacs bruns d'OMR ou via les refus de tri dans les bacs jaunes. En effet, le broyat de papier se trie très mal sur la chaîne de tri multimatériaux et finit donc presque en totalité dans les refus de tri et repart à l'incinération.

Lors des contrôles des bacs jaunes et bruns, le broyat de papier observé déclenchera donc une communication ciblée à l'usager pour un meilleur respect de la réglementation.

Police du tri

Le travail de la Police du tri composée des ambassadeurs du tri assermentés permet un contact en porte-à-porte des usagers afin de les sensibiliser à l'importance du changement de comportement pour une meilleure gestion des déchets ménagers et assimilés au regard des contraintes environnementales, économiques et réglementaires. Ce travail de contrôle / sensibilisation / verbalisation permet de mesurer le respect des consignes et de cibler les actions pour une meilleure efficacité. Cela permet d'obliger certains usagers à mieux respecter les consignes afin d'améliorer la qualité et les performances du tri. Cela crée un lien privilégié avec les habitants qui peuvent alors avoir des réponses directes et pédagogiques à leur questionnement sur la gestion des déchets.

Il s'agit de poursuivre le travail de cette équipe et de s'appuyer aussi sur elle pour mettre en œuvre les nouvelles filières de valorisation (biodéchets notamment).

Extension des consignes de tri

La consigne nationale du tri des emballages plastique depuis 1995 est ciblée sur les bouteilles et flacons. Ces emballages sont techniquement faciles à capter, à recycler et donc économiquement intéressants pour les industriels. Face à la pression médiatique sur la présence de déchets plastique dans l'environnement et la volonté industrielle de ne pas diminuer la production de ces plastiques, la réglementation cherche à favoriser l'émergence de nouvelles filières de recyclage des plastiques en s'appuyant sur le volume des emballages aujourd'hui encore incinérés dans les ordures ménagères. Ainsi la réglementation oblige les collectivités à mettre en œuvre l'extension des consignes de tri des emballages plastique afin de massifier ces futures matières premières secondaires et

motiver les industriels à trouver des débouchés à ces déchets.

Ainsi l'extension de tri des emballages plastique doit intervenir au plus tard fin 2022 : il s'agit simplement de communiquer aux usagers la consigne de trier aussi les autres emballages en plastique (pots, barquettes et films) en les déposant dans leurs bacs jaunes. C'est l'occasion pour Grand Belfort Communauté d'Agglomération de lancer une campagne de communication sur le tri des emballages en rappelant l'importance de ce geste de tri et en espérant qu'à terme le surcoût induit de ce tri après collecte puisse être économiquement absorbé avec l'aide financière des éco-organismes (de CITEO actuellement) et l'augmentation globale des performances de tri exigées.

2.2. Collecte des biodéchets et réduction de la fréquence de collecte OMR

L'étude menée en 2018/2019 sur la tarification du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que les moyens d'inciter les usagers à moins jeter et à mieux trier, a permis de faire ressortir la réduction de la fréquence de collecte des bacs bruns d'OMR comme un outil efficace d'incitation au tri.

Associée à la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets exigé réglementairement pour fin 2023, cette réduction des fréquences de collecte des bacs bruns devient acceptable car les usagers auront donc la possibilité d'extraire la fraction fermentescible de leurs bacs bruns : outre le volume diminuant, les nuisances olfactives étant supprimées, la collecte des bacs bruns peut être espacées.

En contrepartie, la collecte des biodéchets doit être organisée : il s'agit de mettre à disposition des usagers les moyens de trier les restes de repas et autres denrées non consommées. Cette collecte de biodéchets ne doit pas remplacer le compostage individuel ni la gestion des déchets verts (végétaux issus du jardinage).

3. Les actions sur les filières de traitement

La compétence traitement étant transférée depuis 2002 au SERTRID, il s'agira de convenir avec le SERTRID de l'évolution de la gestion des différentes filières de traitement des déchets ménagers en essayant d'en créer des nouvelles et en recherchant d'éventuelles économie d'échelle.

Afin de réduire la part d'encombrants incinérés ou enfouis, de nouvelles filières peuvent être mises en service en déchetterie, comme les huisseries par exemple, ou le polystyrène. Il faut cependant être vigilant à l'aspect économique en s'assurant que le coût de la nouvelle filière soit compétitif.

Le traitement de la filière biodéchets devra ainsi être étudié et mise en œuvre avec le SERTRID pour définir l'exutoire à la future collecte de biodéchets.

Au-delà de la gestion de cette compétence traitement au niveau du SERTRID, des coopérations avec d'autres collectivités locales régionales sont à rechercher pour mettre en commun et optimiser les installations locales de traitement des déchets ménagers.

4. Les actions d'amélioration du cadre de vie

Lutter contre les bacs sur les trottoirs

De nombreuses adresses, notamment sur Belfort, sont dans l'impossibilité de rentrer leurs bacs bruns. Cependant, la présence récurrente des bacs sur les trottoirs nuit au cadre de vie et à la circulation des piétons. Il s'agit donc de trouver des solutions au cas par cas pour créer des points de regroupement ou inciter les usagers à rentrer les bacs quand les critères définis seront réunis. Un compromis est alors à trouver entre l'offre de stationnement qui serait éventuellement amputée par la mise en place de points de regroupement, les contraintes de propreté à assurer sur ces points de regroupement qui ne manqueront pas de

focaliser les incivilités, et les contraintes à imposer aux habitants et syndics si l'obligation de rentrer les bacs est exigée et verbalisable.

Poursuivre le déploiement des conteneurs enterrés en pied d'immeuble

Il s'agit d'équiper les immeubles des quartiers d'habitat dense en points de regroupement enterrés. L'intérêt est de supprimer les vide-ordures et les locaux poubelles intérieurs et extérieurs, en les remplaçant par du mobilier visuellement plus discret, insensibles aux incendies, et plus facile à entretenir au quotidien. De plus l'apport des 3 flux de collecte (OMR, recyclables et verre) facilite le geste de tri.

Il reste environ 900 k€TTC d'investissement hors génie civil à réaliser (et 450 k€TTC pour le génie civil correspondant) pour équiper les adresses des grands bailleurs sociaux.

Camions de collecte à énergie propre

Lorsque la technologie sera éprouvée, en électrique ou autre, les camions de collecte devront évoluer vers cette nouvelle forme d'énergie. Il s'agit d'assurer une veille technique sur le sujet. L'intérêt est de gagner en émissions polluantes, voire en coût de fonctionnement.

Pour chaque mesure à mettre en œuvre, un plan d'actions précisant les modalités, coûts et délais est à bâtir, donnant lieu à une fiche action qui viendra compléter au fur et à mesure ce PLPGD.

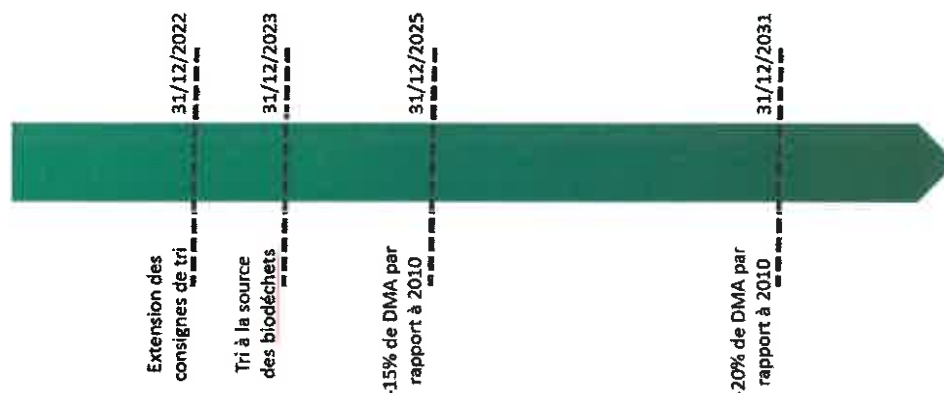
La fonction transversale de communication au Grand Public, mais aussi en interne aux élus et aux agents, est une fonction essentielle des différents projets listés : un plan de communication « déchets ménagers » devra donc compléter aussi ce PLPGD.

Le suivi du PLPGD

Le plan ainsi défini sera réévalué tous les ans, à l'occasion des rapports d'activités. Ce suivi s'appuiera sur l'évolution des indicateurs se rapportant à chaque action, liés directement à la réalisation de l'action (action réalisée oui ou non) ou aux tonnages des déchets concernés.

Un rapport détaillant l'avancée des actions et les résultats obtenus est à présenter chaque année au Bureau de Grand Belfort Communauté d'Agglomération. En fonction de ces résultats, de nouvelles actions pourront alors être intégrées au PLPGD.

Macro-planning des objectifs du PLPGD :



GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUN 2021

N° 2021-70

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Présentation du Régime
Indemnitaires tenant
compte des Fonctions,
des Sujétions, de
l'Expertise et de
l'Engagement
Professionnel (RIFSEEP)

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlène AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Buc** : Mme Edith PETEY, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Petit-croix** : M. Alain FIORI, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

11

Direction des Ressources Humaines

Références : JS/GN/LS/AB
Code matière : 4.5

Objet : Présentation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88 ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-1916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale intégrant de nouveaux cadres d'emplois au RIFSEEP ;

Vu les délibérations n° 16-113 du 13 octobre 2016 et 17-59 du 30 mars 2017 instaurant le RIFSEEP ;

Vu le défaut de quorum constaté à la séance du comité technique du 28 septembre 2020 ;

Vu l'avis réputé rendu en séance du comité technique du 8 octobre 2020 (avis défavorable du collège des représentants du personnel et avis favorable du collège des représentants de l'administration) ;

Vu la délibération n° 20-144 du 15 octobre 2020 portant mise à jour du dispositif RIFSEEP - régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 26 avril 2021 ;

Considérant que cette délibération mettait à jour le référentiel des métiers pour l'adapter à la pratique actuelle de la collectivité et permettre plus de clarté pour les intitulés des métiers et le positionnement des agents ;

Considérant que cette délibération mettait à jour le montant plancher individuel annuel de l'IFSE suite à

l'intégration de la prime de fin d'année ;

Considérant que les délibérations précédentes renvoyaient à des textes réglementaires pour les évolutions planchers et l'intégration des nouveaux cadres d'emploi ;

Considérant que pour faciliter la bonne lecture du dispositif, il convient de disposer d'une version unique dudit dispositif ;

La délibération du Conseil communautaire n° 20-144 du 15 octobre 2020 mettait à jour le référentiel des métiers pour l'adapter à la pratique actuelle de la collectivité et permettre plus de clarté pour les intitulés des métiers et le positionnement des agents. Elle mettait également à jour le montant plancher individuel annuel de l'IFSE à la suite de l'intégration de la prime de fin d'année.

La délibération précédente renvoyait à des textes réglementaires pour les évolutions planchers et l'intégration des nouveaux cadres d'emploi.

Pour faciliter la bonne lecture du dispositif, une version unique dudit dispositif est proposée à compter du 1^{er} juillet 2021.

1. Définition du RIFSEEP :

Ce régime indemnitaire tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Il est mis en place pour la fonction publique de l'Etat, et, est transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose :

a) d'une indemnité principale liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) assise sur :

- d'une part, le poste occupé, les fonctions occupées (critère objectif) ;
- d'autre part, l'expérience professionnelle (critère subjectif).

b) d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir versées antérieurement (circulaire du 5 décembre 2014) :

- l'indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) ;
- la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) ;
- la prime de rendement ;
- l'indemnité de fonctions et de résultats ;
- la prime de fonctions informatiques ;
- l'indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) ;
- la première part de l'indemnité représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires (article 4 décret n° 2002-1247 du 4 octobre 2002).

Sont explicitement maintenues les primes et indemnités mentionnées dans la circulaire du 5 décembre 2014 et l'arrêté du 27 août 2015 :

- indemnités afférentes aux sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail : heures supplémentaires, astreintes ;
- les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat : indemnité compensatrice ou différentielle, GIPA, etc. ;
- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (frais de déplacement, indemnité de mission, indemnité de stage, indemnité de mobilité) ;
- les dispositifs d'intéressement collectif ;
- la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction ;
- l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection (IFCE) ;
- les avantages collectivement acquis prévus par l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

2. Les cadres d'emplois éligibles

- Filière administrative
 - administrateurs,
 - attachés,
 - rédacteurs,
 - adjoints administratifs.

- Filière technique
 - ingénieurs en chef,
 - ingénieurs
 - techniciens,
 - agents de maîtrise,
 - adjoints techniques.

- Filière culturelle
 - conservateurs du patrimoine,
 - conservateurs des bibliothèques,
 - attachés de conservation du patrimoine,
 - bibliothécaires,
 - assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
 - adjoints du patrimoine,
 - directeurs des établissements territoriaux d'enseignement artistique.

- Filière sportive
 - conseillers des activités physiques et sportives,
 - éducateurs des activités physiques et sportives,
 - opérateurs des activités physiques et sportives.

- Filière animation
 - animateurs,
 - adjoints d'animation.

- Filière médico-sociale
 - Sous-filière sociale
 - conseillers socio-éducatifs,
 - assistants socio-éducatifs,
 - éducateurs de jeunes enfants,
 - moniteurs éducateurs et intervenants familiaux,
 - ATSEM,
 - agents sociaux.

 - Sous-filière médicale et paramédicale
 - cadres de santé paramédicaux,
 - cadres de santé infirmiers et techniciens paramédicaux,
 - psychologues,
 - sages-femmes,
 - puéricultrices,
 - infirmiers en soins généraux,
 - infirmiers,
 - techniciens paramédicaux,
 - auxiliaires de soins,
 - auxiliaires de puériculture.

Seuls deux cadres d'emplois demeurent non éligibles au RIFSEEP : les professeurs et assistants territoriaux d'enseignement artistique qui sont alignés sur le régime indemnitaire des professeurs certifiés de l'Education nationale.

Il est rappelé que la Filière Police Municipale n'est pas concernée par le RIFSEEP.

3. Les bénéficiaires :

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est applicable aux :

- Agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- Agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel recrutés sur des emplois permanents qui bénéficieront de l'IFSE correspondant au groupe de fonctions de leur emploi.

4. L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E) :

a) Le principe :

L'IFSE vise à valoriser l'exercice des fonctions. Cette indemnité repose, d'une part, sur une part fixe liée au poste et d'autre part, sur une part variable correspondant à la prise en compte de l'expérience professionnelle.

• Part fixe

Les postes sont répartis dans des groupes de fonctions déterminés à partir de critères professionnels tenant compte :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard des sous critères suivants :
 - encadrement hiérarchique ;
 - nature des missions ;
 - nombre d'agents en responsabilité.
- De la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions compte tenu des sous critères suivants :
 - niveau d'expertise ;
 - niveau de qualification requis ;
 - nécessité régulière de formation.
- Des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel :
 - relations avec les partenaires externes ;
 - relations avec les usagers ;
 - échéances impératives ;
 - ambiance de travail ;
 - risques chimiques ou biologiques ;
 - risque d'exposition substantiel ou intolérable ;
 - polyvalence ;
 - rythme de travail ;
 - responsabilité de matériel onéreux.

• Part variable

L'IFSE prend également en compte l'expérience professionnelle de l'agent, compte tenu des critères suivants :

- capacité à exploiter l'expérience acquise (notamment par l'atteinte des objectifs annuels),
- connaissance de son environnement (FPT, compréhension du fonctionnement de la collectivité, connaissance des procédures internes),
- enrichissement du parcours de formation initiale et continue (nombre de jours de formations suivies, de stages réalisés, diplôme supérieur à l'attendu),
- implication de l'agent dans sa carrière (préparation et réussite d'examens, de concours, VAE),
- implication de l'agent dans la collectivité (propositions d'évolution des procédures dans son

service, implication sans la vie du service, partage des connaissances avec ses pairs ou facilitateur, formateur dans ses domaines de compétences).

Lors des recrutements de collaborateurs, le montant plancher servira de première base d'échange à la proposition financière de la collectivité (annexe n° 2).

Pour autant, et selon les critères liés à l'expérience professionnelle du candidat suivants, une fourchette maximale pourra être retenue :

- **Candidat débutant** : candidat issu de formation initiale, pas d'expérience professionnelle dans le domaine ;
- **Candidat ayant une expérience intermédiaire** : candidat issu d'une formation initiale, ayant effectué des stages ou possédant une expérience professionnelle permettant une transférabilité des compétences ;
- **Candidat confirmé** : candidat ayant occupé des fonctions similaires, reconnu comme référent/facilitateur (fait partie de réseaux/club métier, anime des formations, tuteur ou maître d'apprentissage).

Profil du candidat	IFSE maximum
Débutant	1,5 * minimum
Intermédiaire	2 * minimum
Confirmé	Plafond légal

**Le plafond maximum ne pourra être dépassé lors de l'application du coefficient multiplicateur.*

b) La détermination des groupes de fonctions et du montant plancher et plafond :

Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions.

Le montant plafond individuel annuel de l'IFSE est fixé par décret (annexe n° 1).

La collectivité définit un montant plancher annuel individuel de l'IFSE par catégorie et groupe de fonctions (annexe n° 2).

c) Le réexamen du montant de l'IFSE :

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions,
- au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ...)
- en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

Le principe du réexamen n'implique pas pour autant une revalorisation automatiquement.

d) Modalité de versement de l'IFSE :

L'IFSE est versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

5. Le Complément Indemnitaires Annuel (CIA) :

a) Le principe :

Le complément indemnitaires annuel (CIA) est une part facultative liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Les critères retenus pour apprécier son versement sont les suivants :

- remplacement imprévu d'un supérieur hiérarchique ou d'un collègue pendant plus d'un mois, hors période de congés annuels ;
- portage et aboutissement d'un projet transversal, en respectant les jalons du projet, production ou engagement exceptionnels d'un agent.

b) Respect du montant plafond :

Le montant du CIA tiendra compte des plafonds légaux relatifs au montant de l'IFSE et du CIA pour chaque cadre d'emploi concerné. Ainsi la somme des deux parts (IFSE + CIA) n'excède pas le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat pris en référence (annexe n° 1).

C) Périodicité de versement du CIA :

Le versement du CIA est annuel. Il n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

6. La modulation du régime indemnitaire en cas d'absence :

Nature de l'absence	Effet sur le versement du régime indemnitaire
Congé de maternité, de paternité, accueil de l'enfant ou adoption	Maintien du régime indemnitaire
Maladie professionnelle / Accident de service	Maintien du régime indemnitaire
Congé de longue maladie, congé de longue durée	Suppression du régime indemnitaire
Maladie ordinaire	Suppression du régime indemnitaire après 30 jours d'absence continue
Accident de service, de trajet, maladie professionnelle	Maintien du régime indemnitaire
Congés annuels	Maintien du régime indemnitaire
Temps partiel thérapeutique	Maintien du régime indemnitaire
Absence de service fait	Suppression du régime indemnitaire

7. Clause de revalorisation du régime indemnitaire (IFSE + CIA) :

Les montants maxima (plafonds) et leurs revalorisations évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

8. Le référentiel des métiers :

Le référentiel des métiers est mis à jour et permet plus de clarté pour les intitulés des métiers et le positionnement des agents (annexe n° 3).

9. La date d'effet :

Les dispositions du présent document prendront effet au 1^{er} juillet 2021.

L'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA fera l'objet d'un arrêté individuel.

10. Crédits budgétaires :

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget, chapitre 012.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte de la mise à jour du le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) selon les principes consolidés décrits ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2021,

de prendre acte de cette version unique du RIFSEEP à compter du 1^{er} juillet 2021.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14604-DE-1-1

Cadre d'emplois	Groupe de fonction	Catégorie hiérarchique	Plafond individuel annuel IFSE réglementaire	Plafond individuel annuel CIA réglementaire	Plafond individuel annuel IFSE + CIA réglementaire
Filière Administrative					
Administrateurs	G1	A	49 980	8 820	58 800
	G2	A	46 920	8 280	55 200
	G3	A	42 330	7 470	49 800
Attachés	G1	A	36 210	6 390	42 600
	G2	A	32 130	5 670	37 800
	G3	A	25 500	4 500	30 000
	G4	A	20 400	3 600	24 000
Rédacteurs	G1	B	17 480	2 380	19 860
	G2	B	16 015	2 185	18 200
	G3	B	14 650	1 995	16 645
Adjoints administratifs	G1	C	11 340	1 260	12 600
	G2	C	10 800	1 200	12 000
Filière Technique					
Ingénieurs en chef	G1	A	57 120	10 080	67 200
	G2	A	49 980	8 820	58 800
	G3	A	46 920	8 280	55 200
	G4	A	42 330	7 470	49 800
Ingénieurs	G1	A	36 210	6 390	42 600
	G2	A	32 130	5 670	37 800
	G3	A	25 500	4 500	30 000
Techniciens	G1	B	17 480	2 380	19 860
	G2	B	16 015	2 185	18 200
	G3	B	14 650	1 995	16 645
Agents de maîtrise	G1	C	11 340	1 260	12 600
	G2	C	10 800	1 200	12 000
Adjoints techniques	G1	C	11 340	1 260	12 600
	G2	C	10 800	1 200	12 000
Filière Culturelle					
Conservateurs du patrimoine	G1	A	46 920	8 280	55 200
	G2	A	40 290	7 110	47 400
	G3	A	34 450	6 080	40 530
	G4	A	31 450	5 550	37 000
Conservateurs de bibliothèques	G1	A	34 000	6 000	40 000
	G2	A	31 450	5 500	36 950
	G3	A	29 750	5 250	35 000
Attachés de conservation du patrimoine	G1	A	29 750	5 250	35 000
	G2	A	27 200	4 800	32 000
Bibliothécaires	G1	A	29 750	5 250	35 000
	G2	A	27 200	4 800	32 000
Assistants de conservation du Patrimoine	G1	B	16 720	2 280	19 000
	G2	B	14 960	2 040	17 000
Adjoints du patrimoine	G1	C	11 340	1 260	12 600
	G2	C	10 800	1 200	12 000
Directeurs d'établissements Artistiques	G1	A	36 210	6 390	42 600
	G2	A	32 130	5 670	37 800
	G3	A	25 500	4 500	30 000
	G4	A	20 400	3 600	24 000
<i>Professeurs d'enseignement artistique</i>	<i>non éligible au RIFSEEP</i>				
<i>Assistants d'enseignement artistique</i>	<i>non éligible au RIFSEEP</i>				

Cadre d'emplois	Groupe de fonction	Catégorie hiérarchique	Plafond individuel annuel IFSE réglementaire	Plafond individuel annuel CIA réglementaire	Plafond individuel annuel IFSE + CIA réglementaire
Filière Sportive					
Conseillers des APS	G1	A	25 500	4 500	30 000
	G2	A	20 400	3 600	24 000
Educateurs des APS	G1	B	17 480	2 380	19 860
	G2	B	16 015	2 185	18 200
	G3	B	14 650	1 995	16 645
Opérateurs des APS	G1	C	11 340	1 260	12 600
	G2	C	10 800	1 200	12 000
Filière Animation					
Animateurs	G1	B	17 480	2 380	19 860
	G2	B	16 015	2 185	18 200
	G3	B	14 650	1 995	16 645
Adjoints d'animation	G1	C	11 340	1 260	12 600
	G2	C	10 800	1 200	12 000
Filière Médico - Sociale					
Sous-filière sociale					
Conseillers socio-éducatifs	G1	A	25500	4500	30000
	G2	A	20400	3600	24000
Assistants socio-éducatifs	G1	A	19480	3440	22920
	G2	A	15300	2700	18000
Educateurs de jeunes enfants	G1	A	14000	1680	15680
	G2	A	13500	1620	15120
	G3	A	13000	1560	14560
Moniteurs-éducateurs et IF	G1	B	9000	1230	10230
	G2	B	8010	1090	9100
Agents sociaux	G1	C	11340	1260	12600
	G2	C	10800	1200	12000
Agents spécialisés des EM (ATSEM)	G1	C	11340	1260	12600
	G2	C	10800	1200	12000
Sous-filière médicale et paramédicale					
Médecins	G1	A	43 180	7 620	50 800
	G2	A	38 250	6 750	45 000
	G3	A	29 495	5 205	34 700
Psychologues	G1	A	25 500	4 500	30 000
	G2	A	20 400	3 600	24 000
Sages-femmes	G1	A	25 500	4 500	30 000
	G2	A	20 400	3 600	24 000
Cadres de santé paramédicaux	G1	A	25 500	4 500	30 000
	G2	A	20 400	3 600	24 000
Puéricultrices	G1	A	19 480	3 440	22 920
	G2	A	15 300	2 700	18 000
Infirmiers en soins généraux	G1	A	19 480	3 440	22 920
	G2	A	15 300	2 700	18 000
Auxiliaires de puériculture	G1	C	11 340	1 260	12 600
	G2	C	10 800	1 200	12 000
Auxiliaires de soins	G1	C	11 340	1 260	12 600
	G2	C	10 800	1 200	12 000
Biologistes, vétérinaires et pharmaciens	G1	A	49 980	8 820	58 800
	G2	A	46 920	8 280	55 200
	G3	A	42 330	7 470	49 800
Techniciens paramédicaux	G1	B	9 000	1 230	10 230
	G2	B	8 010	1 090	9 100

Catégorie hiérarchique	Groupe de fonctions	Montant annuel minimum de l'IFSE *
A	1	6 420
	2	6 420
	3	5 820
	4	5 220
B	1	4 620
	2	4 020
	3	3 420
C	1	3 300
	2	3 060
	3	2 820

* montant correspondant à un temps plein

Gr de Fonction	Poste	Principaux métiers associés
A1	Directeur Général des Services	
	Directeur Général Adjoint des Services	
	Directeur Général des Services Techniques	
A2	Directeur	
	Directeur adjoint	
	Adjoint au Directeur	
A3	Directeur d'établissement	Directeur Bibliothèques, Musées, Piscines, Patinoire, CFA CRD Directeur Petite Enfance
	Directeur d'établissement adjoint	Directeur adjoint Musées, Piscines, Patinoire Directeur adjoint Petite Enfance
	Responsable de service	
	Responsable de service adjoint	
A4	Agent de développement social	
	Bibliothécaire	
	Chargé de mission	
	Chef de projet	
	Educateur de jeunes enfants	
	Enseignant	Professeur CFA
	Infirmier	
	Journaliste	
	Juriste	

Gr de Fonction	Poste	Principaux métiers associés
B1	Directeur d'établissement adjoint	Directeur adjoint Musées, Piscines, Patinoire, CFA,
	Responsable de service	
	Responsable de service adjoint	
B2	Chef de bassin	
	Concepteur	Concepteur paysagiste
	Coordinateur	
	Enseignant	
B2	Instructeur administratif	
	Responsable d'unité	Chef de service, Directeur périscolaire
	Responsable d'unité adjoint	
	Technicien	Technicien infra, maintenance, environnement, bureau d'études, géomaticien, ...
B3	Assistant bibliothécaire	
	Chargé d'accueil	
	Éducateur sportif	
	Maître-nageur	
C1	Chargé de programmation	chargé de programmation travaux,...
	Coordinateur	Coordinateur des collectes, jeunesse, dépôts sauvages
	Gestionnaire administratif	Gestionnaire achats, finances, RH,...
	Gestionnaire technique	Technicien de maintenance, informatique, environnement, contrôleur assainissement, ...
	Graphiste	
	Journaliste	
	Responsable d'unité	Chef d'équipe, Directeur périscolaire
	Responsable d'unité adjoint	

Gr de Fonction	Poste	Principaux métiers associés
C2	Agent administratif	Agent d'archive , agent de reprographie,
	Agent d'accueil	Agent d'accueil et de billetterie
	Agent d'animation, de médiation	
	Agent d'état civil	
	Agent de bibliothèque	
	Agent de maintenance	Equipements sportifs, eau et assainissement, mobilier urbain
	Agent de surveillance de la voie publique	
	Agent de vidéosurveillance urbaine	
	Agent spécialisé des écoles maternelles	
	Agent technique bâtiment	Chauffagiste, couvreur, électricien bâtiment, maçon, menuisier, peintre, plombier, serrurier...
	Agent technique espaces verts	Agent de production horticole, jardinier paysagiste
	Agent technique polyvalent	Agent d'exploitation, agent technique polyvalent, égoutier, électricien de maintenance, électromécanicien, électrotechnicien, mécanicien, machiniste, cuisinier, magasinier, peintre voirie, plombier fontainier
C2	Assistant administratif	Secrétaire, assistante de direction
	Auxiliaire de puériculture	
	Chargé de l'évènementiel	
	Chauffeur	Chauffeur livreur, chauffeur grutier
	Concierge	
	Conservateur de cimetière	
	Dessinateur	
	Régisseur technique	

Gr de Fonction	Poste	Principaux métiers associés
C3	Agent de déchetterie	
	Agent de propreté urbaine	
	Agent de restauration	
	Agent du courrier	
	Agent d'entretien	
	Agent d'entretien et d'accueil	
	Agent d'exploitation d'établissement	Agent d'exploitation des équipements sportifs, du CRD, ...
	Agent polyvalent	Releveur, agent chargé du classement....
	Agent polyvalent des crèches	
	Ambassadeur du tri	
	Ripeur	
Non éligible RIFSEEP	Enseignant artistique	
	Garde champêtre	
	Chef de Police municipale	
	Policier municipal	

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUN 2021

N° 2021-71

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Créations et
suppressions de postes

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlene AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Buc** : Mme Edith PETEY, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUDE, **Petit-croix** : M. Alain FIORI, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction des Ressources Humaines

Références : JS/GN/CT
Code matière : 4.1

Objet : Créations et suppressions de postes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 et l'article 3-3 ;

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du Comité Technique du 26 avril 2021 ;

Pour tenir compte des besoins des services, des mouvements de personnel et de l'évolution des fonctions confiées aux agents, il convient de créer et supprimer les emplois correspondant comme suit :

Direction	Création - Suppression	Motif	Type de poste	Catégorie	Grade	Temps de travail
Direction Déchets Ménagers	Création	Recrutement	Directeur Adjoint	A	Ingénieur	35/35
	Suppression (info)	Mobilité	Responsable de service	C	Adjoint administratif	35/35

Direction	Création - Suppression	Motif	Type de poste	Catégorie	Grade	Temps de travail
Direction Eau et Environnement	Création	Mobilité	Gestionnaire administratif	C	Adjoint administratif	35/35
	Suppression (info)	Départ	Responsable d'unité	B	Rédacteur	35/35
	Création	Evolution missions	Technicien EII	B	Technicien	35/35
	Suppression (info)	Evolution missions	Agent technique polyvalent	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	35/35
	Création	Evolution missions	Technicien EII	B	Technicien	35/35
	Suppression (info)	Evolution missions	Agent technique polyvalent	C	Agent de maîtrise principal	35/35
	Création	Recrutement	Technicien GEMAPI	B	Technicien	35/35
	Création	Mobilité	Responsable d'unité - égoutiers	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	35/35
	Suppression	Mobilité	Responsable d'unité - égoutiers	C	Agent de maîtrise	35/35
Direction Finances	Création	Mobilité	Instructeur administratif	B	Rédacteur	35/35
	Suppression (info)	Départ	Gestionnaire administratif	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	35/35
Direction Urbanisme	Création	Mobilité	Instructeur administratif	C	Adjoint administratif	35/35

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de valider les créations et suppressions de postes mentionnés.

Pour	80	
Contre	0	
Suffrages exprimés	80	
Abstentions	2	Mme Marie-José FLEURY, M. Alain FIORI
Ne prend pas part au vote	7	M. Samuel DEHMECHE, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, M. Florian BOUQUET, M. Jean-Claude MOUGIN, M. Jean-Pierre CNUUDE

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14714-DE-1-1

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUN 2021

N° 2021-72

Valorisation du
patrimoine
communautaire

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechene :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérard LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlene AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Buc :** Mme Edith PETEY, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelieres :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** M. Alain FOUSSERET, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue :** M. Michel MERLET, **Eloie :** M. Eric GILBERT, **Evette-salbert :** M. Laurent DEMESY, **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse :** M. Jean-Pierre CNUDE, **Petit-croix :** M. Alain FIORI, **Phaffans :** Mme Christine BAINIER, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey :** Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne :** M. Alain SALOMON, **Vezelois :** M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction de l'Action Culturelle

Références : DAC/MFC/MR/FD/SG
Code matière : 9.1

Objet : Valorisation du patrimoine communautaire

Dans le cadre du programme de valorisation du patrimoine de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, de nouveaux projets, qui mobiliseront pour la collectivité un crédit total de 8 454,99 € d'après devis, sont soumis à votre examen :

Commune	Intitulé de l'opération	Montant devis HT	Montant de la subvention GBCA
Meroux-Moval	Reprise d'étanchéité du lavoir communal (malgré la restauration de 2017, il persiste un problème d'étanchéité du bassin)	6 206,99 €	3 301,49 €
Petit-Croix	Remplacement des abats sons et mise en conformité de l'installation électrique des cloches de l'église (coffret du beffroi, câblage, tableau de commande des cloches)	8 897,00 €	4 448,50 €
Chèvremont	Déplacement de la stèle commémorative à la mémoire des Combattants tombés en Afrique du Nord ; réinstallation à côté de l'église et de la maison des associations, afin d'améliorer la sécurité sur son ancien lieu d'installation et de sécuriser la cérémonie de commémoration annuelle	1 410,00 €	705,00 €
TOTAL		16 513,99 €	8 454,99 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'attribuer les subventions aux communes de Meroux-Moval, de Petit-Croix et de Chèvremont sur la base respectivement de 3 301,49 € (trois mille trois cent un euros et quarante neuf centimes), 4 448,50 € (quatre mille quatre cent quarante huit euros et cinquante centimes) et 705 € (sept cent cinq euros),

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions attributives.

Pour	87	
Contre	0	
Suffrages exprimés	87	
Abstentions	0	
Ne prend pas part au vote	2	M. Arnaud MIOTTE, M. Jean-Pierre CNUUDE

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14634-DE-1-1

**FONDS DE VALORISATION DU PATRIMOINE – AIDE AUX
COMMUNES (2021-2025)
CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION**

Entre d'une part,

Grand Belfort Communauté d'Agglomération, représenté par le
Président du Conseil Communautaire, en vertu d'une délibération du

Et d'autre part,

La Commune de _____, ci-après dénommée « le bénéficiaire », représentée
par le Maire, en vertu d'une délibération du

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'attribution et de
versement du fonds de valorisation du patrimoine accordé par Grand Belfort
Communauté d'Agglomération au bénéficiaire pour la réalisation de :

Intitulé de l'opération

Article 2 : Calcul du fonds de concours

Assiette retenue (en HT) :

Montant accordé :

S'agissant d'une participation proportionnelle, le paiement du fonds de concours
par Grand Belfort Communauté d'Agglomération est effectué au prorata des
dépenses effectivement réalisées. La participation de Grand Belfort Communauté
d'Agglomération n'est pas révisable à la hausse.

Dans le cas où le coût définitif est inférieur au coût prévisionnel, la subvention
sera versée à hauteur du taux prévu.

Article 3 : Modalités de versement

Le versement du fonds de concours par Grand Belfort Communauté d'Agglomération est effectué à la demande du bénéficiaire, sur la base d'un état des dépenses HT réalisées, certifié conjointement par le Maire et le comptable public du Trésor.

Cet état devra notamment mentionner :

- l'intitulé de l'opération
- pour chaque dépense mandatée (la nature des travaux ; le fournisseur ; le montant HT ; la date et la référence du mandat).

Par conséquent, le versement par Grand Belfort Communauté d'Agglomération peut s'effectuer en plusieurs acomptes.

Le versement de la subvention communautaire est effectué à la demande du bénéficiaire, sur la base :

- d'une déclaration d'achèvement de l'opération établie par le maître d'ouvrage ;
- d'un état des dépenses HT réalisées, certifié conjointement par le Maire et le comptable public du Trésor ;
- du plan de financement définitif dûment signé par le Maire.

L'état financier devra notamment mentionner :

- l'intitulé de l'opération ;
- pour chaque dépense mandatée (la nature des travaux ; le fournisseur ; le montant HT ; la date et la référence du mandat).

Le versement de la subvention peut être sollicité en plusieurs acomptes. La demande devra comporter en pièce jointe un état des dépenses HT réalisées, certifié conjointement par le Maire et le comptable public du Trésor.

Article 4 : Conditions de validité ou de modification

Si l'opération n'a pas démarré dans un délai de deux ans suivant la décision de l'assemblée communautaire, le fonds de concours est réputé caduc.

La prorogation ou la réaffectation de la subvention fera pourra l'objet d'une nouvelle décision de l'assemblée communautaire et donnera lieu à la passation d'un avenant modificatif à la présente convention.

Article 5 : Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation du fonds de concours est effectué au vu des justificatifs produits à l'appui des appels de fonds. Toutefois, les services du Grand Belfort Communauté d'Agglomération sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle, notamment sur place.

Article 6 : Communication et information

Le bénéficiaire devra mentionner le concours financier du Grand Belfort Communauté d'Agglomération notamment en cas de publication de documents, d'organisation de manifestations publiques.

Cette convention est établie en 3 exemplaires originaux destinés à la Préfecture (contrôle de légalité), à la commune et à Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Fait à Belfort, le *(ne pas dater)*

Pour la commune de

Pour Grand Belfort

Le Maire

Le Président

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUN 2021

N° 2021-73

Politique de la ville :
Rapport annuel 2020

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechene :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérard LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlene AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Buc :** Mme Edith PETEY, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** M. Alain FOUSSERET, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue :** M. Michel MERLET, **Eloie :** M. Eric GILBERT, **Evette-salbert :** M. Laurent DEMESY, **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse :** M. Jean-Pierre CNUDDE, **Petit-croix :** M. Alain FIORI, **Phaffans :** Mme Christine BAINIER, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey :** Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne :** M. Alain SALOMON, **Vezelois :** M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction Politique de la ville et de
l'habitat

Références : SD/FB/DP/TR
Code matière : 8.5

Objet : Politique de la ville : Rapport annuel 2020

1) Le rapport annuel de la politique de la ville

La loi du 21 février 2014 et le code général des collectivités territoriales indiquent qu'un rapport annuel doit être élaboré et mis en débat sur la situation de la collectivité pilote du contrat de ville au regard de la politique de la ville menée. Le décret du 3 septembre 2015 a fixé les modalités de présentation du rapport annuel.

Nous vous présentons ci-joint le rapport de l'année 2020 qui synthétise la précédente année de vie du contrat de ville, de son animation partenariale, des actions mises en œuvre et des financements accordés.

Il concerne les cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de l'agglomération :

- Arsot Ganghoffer
- Bougenel-Mulhouse
- Dardel La Méchelle
- Glacis du Château
- Résidences Le Mont

2) Les actions et les financements de la politique de la ville

L'année 2020 a naturellement été marquée par une crise sanitaire sans précédent qui a conduit à l'annulation ou au report de nombreuses actions destinées aux habitants et ont limité fortement pendant toute l'année 2020 les possibilités d'organiser les temps habituels d'animation partenariale du contrat de ville.

Cependant les financements annuels prévus dans le contrat de ville ont été maintenus puisque les appels à projets de l'Etat, de la Ville et de la Région se sont déroulés comme une année normale, avec toutefois une possibilité offerte aux acteurs et partenaires pour reporter en 2021 les actions non réalisées en 2020.

Des crédits supplémentaires ont même été apportés par l'Etat pour financer les dispositifs estivaux destinés à rattraper l'interruption scolaire.

3) Le renouvellement urbain

S'agissant du programme de renouvellement urbain du quartier des Résidences, les différents chantiers engagés en 2019 ont pu se poursuivre sans retard exceptionnel, notamment ceux des équipements destinés aux habitants du quartier comme la Clé des Champs ou l'école élémentaire Rucklin par la Ville de Belfort, ainsi que la construction de la nouvelle piscine du Grand Belfort.

Le relogement des locataires de la tour du 3 rue Henri-Dorey par Territoire habitat s'est achevé en 2020 et aboutira à la démolition de la tour en 2021.

4) Le fait marquant de 2020 : le lancement de la Cité de l'Emploi et de la Cité Educative

Malgré un lancement contrarié par la crise sanitaire, 2020 a été l'année du lancement dans le Territoire de Belfort d'un nouveau dispositif, la « Cité de l'Emploi ». Elle a permis d'engager un travail commun de tous les partenaires de l'insertion et de l'emploi pour les habitants des QPV et notamment un travail spécifique sur trois cohortes identifiées comme prioritaires : les décrocheurs, les familles monoparentales et les jeunes diplômés.

Initié en 2020, le dispositif de « Cité Educative » verra son lancement en 2021 afin de fédérer et renforcer tous les dispositifs existants dans le domaine de la réussite éducative en quartier prioritaire de la politique de la ville.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte de la présentation du rapport 2020 joint en annexe.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14637-DE-1-1



Rapport 2020

« politique de la ville »

du Grand Belfort



Introduction

1. Analyse transversale

1.1 Inscription dans le projet de territoire

1.2 Approche intégrée

1.3 Gouvernance

1.4 Modalité de participation des habitants

1.5 Ingénierie

1.6 Outils mobilisés pour le pilotage et l'évaluation des actions prévues dans le contrat

1.7 Evolution de la situation dans les quartiers prioritaires

2. Renouvellement urbain

2.1 Renouvellement urbain du quartier des Résidences

2.2 Renouvellement urbain du quartier Ganghoffer

3. Actions financées en 2020

3.1 Appel à projets de la Ville de Belfort et de la Région 2020

3.2 Appel à projets de l'Etat

4. La Cité de l'Emploi et la Cité éducative

5. Les annexes du contrat de ville

6. Bilan/perspectives

Introduction

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit qu'un « débat sur la politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

Le présent rapport synthétise les actions menées en 2020 à l'échelle du Grand Belfort en faveur des cinq quartiers de l'agglomération concerné par le Contrat de ville unique et global (2015-2022) de leurs habitants :

- Arsot Ganghoffer
- Bougenel-Mulhouse
- Dardel La Méchelle
- Glacis du Château
- Résidences Le Mont

Le contenu du rapport politique de la ville a fait l'objet d'orientations méthodologiques publiées en mars 2017 par le commissariat général à l'égalité des territoires.

1. Analyse transversale

1.1 Inscription dans le projet de territoire

La politique de la ville s'inscrit dans le projet de territoire du Grand Belfort et de la Ville de Belfort qui vise notamment à réduire les déséquilibres sociaux et territoriaux d'une part entre la ville centre et le reste de l'agglomération et d'autre part entre les quartiers de Belfort.

La politique de la ville qui cherche à corriger les inégalités entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération s'inscrit dans cette dynamique.

Le droit commun et les politiques publiques sont mis en œuvre pour bénéficier à l'ensemble des habitants et quartiers de la ville et de l'agglomération. Des politiques spécifiques (appel à projets, politique d'aide à l'emploi, programme de renouvellement urbain) sont destinées à renforcer l'intervention publique en faveur des QPV dans les domaines où le droit commun est insuffisant.

1.2 Approche intégrée

La fusion des programmations urbaine et de cohésion sociale en un seul document a permis la mise en place d'une approche intégrée des enjeux urbains et humains. Au niveau des services du Grand Belfort, une même direction de la politique de la ville, de la citoyenneté et de l'habitat a été créée et fait partie de la direction générale adjointe éducation et solidarité urbaine. Cette organisation des services concrétise cette approche intégrée.

1.3 Gouvernance

Le comité de pilotage du contrat de ville, coprésidé par le Préfet du Territoire de Belfort et le Président du Grand Belfort, s'est réuni une fois : le 15 décembre 2020 en visioconférence. Cette instance de pilotage est l'occasion de réaliser un suivi au niveau politique de la mise en œuvre du contrat de ville et éventuellement de la réorienter. La task force s'est réunie précédemment le 24 septembre 2020.

Les groupes acteurs terrains rassemblent les acteurs institutionnels et associatifs intervenant sur les différents quartiers de Belfort. Ils sont animés par les agents de développement social de la Ville de Belfort.

Les restrictions sanitaires n'ont pas permis la réunion régulière des acteurs et des partenaires en 2020.

1.4 Modalité de participation des habitants

Les conseils citoyens

Les conseils citoyens ont été constitués en 2016 sur à partir des membres des bureaux des conseils de quartier. La faible mobilisation des conseils citoyens, depuis un cycle de qualification initial proposé en 2017, interroge sur le fonctionnement à terme des conseils citoyens, la plupart des membres désignés ne se sentant pas impliqués. La refonte des conseils citoyens n'a pas pu avoir lieu, les restrictions aux réunions n'ayant permis aucune nouvelle initiative en 2020. L'expérimentation engagée en 2019 dans le quartier des Glacis du Château par la maison de quartier a également été interrompue en 2020.

Les conseils de quartiers

Les conseils de quartiers de la Ville de Belfort se tiennent 2 fois par an dans chaque quartier de Belfort. Cependant, exceptionnellement en 2020 aucune réunion n'a pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.

Ces réunions permettent aux habitants de bénéficier d'une information complète sur les politiques de proximité menée dans leur quartier et d'interpeller les élus sur les difficultés rencontrées dans tous les domaines (Circulation, voirie, propreté, incivilités, habitat, etc.)

La participation des habitants pour le NPNRU

Le projet et les étapes de sa réalisation ont fait l'objet de plusieurs présentations lors du conseil de quartier des Résidences les 29 mai 2018 (projet de renouvellement urbain dans son ensemble), 28 novembre 2018 (projet d'extension de la Clé des Champs) et le 6 mai 2019 (démolition des tours), à chaque fois devant une soixantaine d'habitants. Une plaquette de présentation du projet dans son ensemble a été réalisée en 2019 et diffusée dans toutes les boîtes aux lettres du quartier.

Par ailleurs des moyens spécifiques de la Ville de Belfort sont utilisés pour continuer à associer les habitants tout au long du projet : équipe projet composée d'habitants, groupe acteurs terrains pour les partenaires institutionnels, exposition itinérante, travail sur la mémoire du quartier.

Dans le cadre de la démarche globale d'accompagnement des habitants du quartier aux transformations urbaines et en lien avec la Maison de quartier Jacques Brel, acteur moteur des dynamiques participatives dans le quartier des Résidences La Douce, plusieurs démarches de valorisation de la mémoire et de l'image du quartier ont été engagées.

Les actions de mise en valeur de la mémoire du quartier, l'association des habitants et l'information sur le déroulement des opérations se poursuivent tout au long de la mise en œuvre du projet, notamment par une réflexion sur la gestion d'attente et l'aménagement temporaire des espaces libérés.

Une équipe projet composée d'habitants et d'acteurs est réunie régulièrement par l'Agent de développement social du quartier des Résidences afin d'informer les habitants de l'avancement du projet, de travailler sur la mémoire du quartier, de préparer des outils de communication.

1.5 Ingénierie

L'ingénierie dédiée à la mise en œuvre du contrat de ville par le Grand Belfort et la Ville de Belfort comprend 3 agents de catégorie A :

- 1 chef de projet dédié au contrat de ville et au NPNRU
- 1 chargée de projet dédiée au NPNRU (depuis le 1^{er} juillet 2019)
- 2 agents de développement social de la Ville de Belfort

La direction de la politique de la ville, de la citoyenneté et de l'habitat ainsi que les autres directions thématiques agissent chacune dans leurs compétences pour la mise en œuvre du droit commun.

Par ailleurs, le centre de ressource Bourgogne Franche-Comté propose des formations pour les acteurs de la politique de la ville, un cycle de qualification pour les conseils citoyens et une assistance pour l'animation des groupes de travail et l'évaluation du contrat de ville.

1.6 Outils mobilisés pour le pilotage et l'évaluation des actions prévues dans le contrat

L'agence d'urbanisme du Territoire de Belfort produit régulièrement des publications statistiques sur le territoire en identifiant particulièrement les quartiers prioritaires de la politique de la ville, des portraits de quartiers sur les 5 QPV de l'agglomération publiés en 2017 ont été actualisés en 2020. Ils sont consultables en lignes sur le site de l'AUTB avec une cartographie dynamique :

1.7 Evolution de la situation dans les quartiers prioritaires

L'analyse de la situation se fonde sur l'évolution des statistiques démographiques, sociales et de l'emploi dans les quartiers prioritaires. Ces statistiques figurent dans le tableau ci-dessous :

		Résidences	Giacis	Arsot	Bougene	Darda	OPV	Belfort	Grand Belfort
POPULATION	population 2013	10 048	2 430	1 107	1 655	1 900	17 140	31%	16%
	part des femmes	52%	49%	51%	50%	53%	51%	50%	50%
	part des - de 15 ans	29%	26%	21%	19%	15%	23%	21%	21%
	part des - de 25 ans	39%	46%	35%	51%	27%	38%	34%	32%
	part des 60 ans et +	18%	16%	23%	10%	26%	18%	21%	22%
	Nbre de personnes / ménage	2,3	2,5	2,7	1,8	1,7	2,2	2	2,2
	part des personnes seules	35%	31%	28%	57%	57%	39%	48%	39%
	dont femmes seules	57%	54%	57%	39%	56%	55%	48%	50%
	part des ménages de 5 pers. Et +	12%	17%	16%	10%	5%	12%	6%	6%
	part des familles monoparentales	15%	16%	2%	nd	13%	14%	10%	10%
	dont femmes	91%	90%	100%	nd	90%	91%	86%	81%
	part de la pop. étrangère	19%	28%	15%	15%	11%	19%	10%	7%
	part des personnes ayant un diplôme < bac	76%	85%	86%	61%	78%	77%	60%	60%
	part des femmes ayant un diplôme < bac	77%	85%	86%	60%	77%	77%	62%	61%
	part des personnes ayant un diplôme >= bac+2	12%	7%	7%	25%	10%	11%	26%	25%
	taux de scolarisation 16-24 ans	53%	61%	53%	88%	nd	56%	65%	64%
	taux de scolarisation des femmes 16-24 ans	53%	65%	60%	85%	nd	58%	65%	64%
	taux d'emploi	42%	29%	40%	42%	52%	41%	55%	60%
	part d'emplois précaires parmi les emplois	25%	25%	26%	33%	19%	26%	19%	16%
	taux d'emploi des femmes	34%	22%	31%	39%	49%	35%	50%	55%
Bénéficiaires des prestations sociales	nombre total de foyers allocataires percevant au moins une prestation Caf	2525	645	306	344	626	732	12209	20385
	nombre de personnes couvertes par au moins une prestation Caf (allocataire + conjoint + enfants et autres personnes à charge)	6223	1572	766	978	1119	2036	25957	50720
	part de familles monoparentales (allocataires isolés avec enfant)	19%	13%	14%	15%	19%	19%	16%	16%
	part d'allocataires isolés sans enfant	42%	47%	40%	67%	59%	31%	53%	42%
	part de couples sans enfant	9%	9%	14%	3%	8%	6%	7%	6%
	part de couples avec enfant	30%	31%	32%	15%	15%	43%	24%	37%
	part de couples avec 3 enfant et plus	13%	14%	14%	6%	4%	14%	8%	11%
	nombre d'enfants couverts par au moins une prestations Caf	2691	657	312	336	359	952	9991	21905
	nombre d'enfants de moins de 3 ans couverts par au moins une prestations Caf	481	111	59	52	69	142	1716	3436
	Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales	1098	260	133	136	289	1916	3994	5459
	Nombre d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales	651	151	80	72	196	1150	2388	3205
	Nombre d'allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active y compris Revenu de S	1025	224	120	106	178	1733	3397	4866
	Nombre d'allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active sociale (Métropole)	821	189	98	85	231	1425	2720	3758
Dépendants à charge de la population	Estimation des personnes en âge de travailler (15-59 ans)	5 737	1 414	625	1 178	1 121	10 076	31288	62968
	DEFM	1485	343	176	185	330	2 519	5866	10295
	DEFM femmes	634	144	75	95	153	1 101	2818	5184
	DEFM hommes	851	199	101	90	177	1 418	3048	5111
	DEFM catégories ABC	1319	306	160	163	294	2 242	5189	9048
	DEFM femmes catégories ABC	566	128	66	82	128	950	2447	4476
	DEFM hommes catégories ABC	773	178	94	81	166	1 292	2742	4572
	DEFM catégories ABC bénéficiaires du RSA	448	81	49	54	102	734	1387	1859
	DEFM femmes catégories ABC bénéficiaires du RSA	191	34	19	27	49	320	652	855
	DEFM hommes catégories ABC bénéficiaires du RSA	257	47	30	27	53	414	735	1004
	DEFM catégories ABC moins de 26 ans	207	62	33	26	36	364	836	1549
	DEFM catégories ABC de 50 ans et plus	256	57	37	34	82	486	1102	2122
	DEFM catégories ABC nationalité française	948	200	119	129	243	1 638	4231	7864
	DEFM catégories ABC nationalité étrangère	367	104	41	34	51	597	948	1173
Bénéficiaires du régime général de l'assurance	Population couverte bénéficiaire de la CMU-C	2 631	619	265	248	473	4 236		
	Hommes bénéficiaires CMU-C	1 236	291	115	104	224	1 970		
	Femmes bénéficiaires CMU-C	1 395	328	150	144	249	2 266		

Les nouvelles populations de l'INSEE font apparaître une augmentation notable de la population des QPV, puisqu'elle passe de 14 972 habitants pour les 5 QPV du Grand Belfort à 17 140 habitants (INSEE 2013) sans que cette augmentation puisse être expliquée autrement que par un changement de méthode de calcul.

Les derniers indicateurs socio-démographiques disponibles sont toujours ceux de l'INSEE 2010, ils ne permettent pas de noter une évolution de la situation des quartiers, mais sans surprise ils indiquent une surreprésentation des indicateurs de fragilités sociales dans les quartiers prioritaires.

Les statistiques de l'INSEE font apparaître, comme c'est souvent le cas dans les quartiers politiques de la ville, une sur représentation dans les QPV belfortains certaines catégories démographiques ou socio-professionnelles par rapport au reste de la commune ou de l'agglomération. C'est notamment le cas pour :

- ☞ Les femmes seules
- ☞ Les familles nombreuses
- ☞ Les familles monoparentales
- ☞ Les populations étrangères

Du point de vue de la formation et de l'emploi, les QPV comptent d'avantage de personnes peu ou pas diplômées et de personnes sans emplois. Le taux d'emploi des QPV est de 41% contre 55% à Belfort et 60% dans le Grand Belfort. Et le taux d'emploi des femmes est de 35% en QPV contre 50% à Belfort et 55% dans le Grand Belfort.

Il existe toutefois de forts contrastes entre les QPV, notamment les Glacis du Château où le taux d'emploi est très inférieur à celui des autres QPV et Dardel La Méchelle où il est sensiblement le même que dans le reste de Belfort.

2. Renouveau urbain

Les actions de renouvellement urbain concernent principalement le NPNRU des Résidences dont le démarrage opérationnel a été lancé en 2019 et la convention pluriannuelle a été signée en 2020. Des actions de renouvellement urbain du quartier Ganghoffer ont également été réalisées en 2019 et 2020.

2.1 Renouveau urbain du quartier des Résidences

Le projet de renouvellement urbain du quartier des Résidences comprend un important programme d'environ 68 millions d'euros financés par le Grand Belfort, la Ville de Belfort, le Département du Territoire de Belfort, la Région Bourgogne Franche-Comté, Territoire habitat, Néolia, l'ANRU, Action Logement.

Il se déroule sur une période pluriannuelle (2019-2024) et comprend des opérations sur l'habitat social (démolition, réhabilitation, reconstitution de l'offre), la diversification de l'habitat, l'aménagement des espaces publics, les équipements publics et l'ingénierie et la conduite de projet. Il conduira à terme à la restructuration complète du secteur Dorey après démolition des tours et reconstruction de logements diversifiés.

Après les premières démolitions de trois tours par Territoire habitat en 2019, le projet est entré pleinement dans sa phase opérationnelle.

La Ville de Belfort a désigné l'opérateur chargé du réaménagement du secteur Dorey, la Sodeb, et le premier promoteur chargé de réaliser une opération de 16 logements en accession et de commerces en rez-de-chaussée avec Néolia.

Parallèlement Territoire habitat a terminé en 2020 de reloger les ménages du 3 rue Dorey, la dernière tour du secteur qui sera démolie en 2021 par verrinage, comme les trois premières tours.

Les premières opérations de Territoire habitat de reconstitution de l'offre hors site ont démarré en 2020 avec 5 logements sociaux à Danjoutin et 7 à Cravanche.

La Ville de Belfort a terminé en 2020 la rénovation et l'extension de la Clé des champs qui a permis à la maison de quartier Jacques Brel d'emménager dans des nouveaux locaux et de regrouper ses activités au sein d'un site unique.

La Ville de Belfort a livré pour la rentrée 2020 le nouveau bâtiment scolaire de l'école élémentaire René Rucklin, l'ancien bâtiment a été démoli et une extension pour la restauration scolaire et les activités périscolaires est en cours de construction.



Le chantier de la nouvelle piscine dans le quartier des Résidences s'est poursuivi en 2020 pour une livraison au printemps 2021.

Contrairement aux activités de cohésion sociale, les chantiers ont été moins impactés par la crise sanitaire et n'ont, pour la plupart, pas connu de retards significatifs.

Sur le plan administratif, la convention pluriannuelle de renouvellement urbain a été signée le 6 août 2020 par l'ANRU et tous les partenaires. Elle a permis de mobiliser 8,5 millions d'euros de subventions et 4,4 millions d'euros de prêts bonifiés pour le PRU des Résidences.

2.2 Renouvellement urbain du quartier Ganghoffer

Le quartier Ganghoffer, situé en marge du quartier de l'Arsot à Offemont, n'avait pas bénéficié du programme ANRU.

Suite aux démolitions et réhabilitations des immeubles de Territoire habitat en 2019, la Ville d'Offemont a présenté le projet de réaménagement des espaces publics du quartier qui devraient être réalisés à partir de 2021 pour environ 1,2 millions d'euros.

3. Actions financées en 2020

Les actions financées au titre de la politique de la ville (appels à projets Etat, Région et Ville de Belfort) sont détaillées dans le tableau ci-après. Les piliers cohésion sociale et développement économique sont les mieux représentés. Depuis 2018, la Région Bourgogne Franche-Comté participe également à l'appel à projet avec une enveloppe annuelle de 80 000 €.

3.1 Appels à projets de la Ville de Belfort et de la Région 2020

Tableau des projets « politique de la ville » soutenus par la Ville de Belfort et la Région Bourgogne Franche-Comté en 2020 :

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	Subvention Ville de Belfort	Subvention Région Bourgogne Franche-Comté
CDES	Quartiers verts	2 000,00 €	5 000,00 €
Mission Locale	Travailler dans l'animation	1 700,00 €	
Mission Locale	Rebondir après un bac pro tertiaire	700,00 €	
MIFE	Développement de la plateforme de mobilité en faveur de l'emploi	7 000,00 €	
CIDFF	Accès à l'emploi du public féminin	2 000,00 €	4 000,00 €
CIDFF	Favoriser l'accès au droit des femmes et des familles	3 400,00 €	
CIDFF	Toute Sport	2 000,00 €	
Solidarité femmes	Permanence d'accueil	3 000,00 €	
Collège Léonard de Vinci	Les Lionnes de Belfort	3 000,00 €	
Cultur'ELLES	Raccroche toi !	1 000,00 €	
Conservatoire Henri Dutilleul	Orchestre des quartiers	1 500,00 €	
Ateliers Polychromes	Quartiers livres	2 000,00 €	
Le Granit, scène nationale de Belfort	Projet école-enfants-parents	5 000,00 €	
Cafarnaüm	Ateliers théâtre et diffusion de spectacles	3 000,00 €	

Théâtre du pilier	Actions culturelles	3 000,00 €	
Belfort Boxing Glacis	Accompagnement à la citoyenneté et au respect des valeurs républicaines au travers de la pratique de la boxe, handiboxe	1 500,00 €	
SINAPS	Cydo danse	500,00 €	
SINAPS	Sport santé (handisport)	500,00 €	
Innov Sport	Sport pour tous	3 000,00 €	
Inter Actions	Sortons des clichés	5 000,00 €	
Permakids	Création et enseignement autour de jardin en permaculture	600,00 €	
Tour de stades	Solidarité, partage, découverte	1 000,00 €	
La Madrilène	Bien vieillir dans le quartier	1 500,00 €	
Oïkos - CCSBM	Centre et jeunes	1 500,00 €	
Oïkos - CCSBM	Mont CLAS	600,00 €	
Oïkos - CCSBM	Mont Environnement		4 000,00 €
Oïkos - CCSBM	Le numérique à tout âge	1 000,00 €	
Oïkos - CCSBN	Le jardin partagé	2 000,00 €	
Oïkos - CCSBN	Les mini-camps petite enfance et enfance	3 000,00 €	
Oïkos - CCSRB	Eudcation populaire à la culture	1 500,00 €	
Oïkos - CCSRB	Santé sport bien-être	1 000,00 €	
Oïkos - MQGC	Encourager le développement de pratiques éco-citoyennes et responsables pour un meilleur vivre ensemble		7 000,00 €
Oïkos - MQGC	Inclusion sociale	1 500,00 €	
Oïkos - MQGC	Jeunesse - accès à la culture et aux loisirs	1 000,00 €	
Oïkos - MQJB	Projet court métrage : Romain et Julie	2 500,00 €	
Oïkos - MQJB	Gestion de la frustration	1 000,00 €	
Oïkos - MQJB	Mobilier urbain temporaire	2 000,00 €	

Oïkos - MQJB	Osons l'égalité	1 500,00 €	
Oïkos - MQJB	Séjour et sorties culturelles à destination des seniors	3 000,00 €	
Oïkos	Une dynamique intergénérationnel pour un mieux vivre ensemble	3 000,00 €	
BGE	Elle Révèle		5 000,00 €
Oïkos - CCSRB	Une formation, un emploi pour une place dans la société		4 000,00 €
Oïkos - MQJB	Fête de la jeunesse		8 000,00 €
CLE d'Offemont	Divers projets		4 000,00 €
Ville d'Offemont	Chantiers éducatifs		5 000,00 €
Ville de Belfort	Chantiers d'insertion de proximité		17 000,00 €
Ville de Belfort	Chantiers jeunes		17 000,00 €
	Total	80 000,00 €	80 000,00 €

En raison de la crise sanitaire, les porteurs d'actions ayant bénéficié de subventions en 2020 ont été autorisés exceptionnellement à réaliser leurs actions en 2020 ou en 2021.

3.2 Appels à projets de l'Etat 2020

En 2020, l'Etat a consacré comme chaque année une enveloppe d'environ 700 000 € au financement d'actions en faveur des habitants des QPV entrant dans le cadre des objectifs du contrat de ville.

En complément, l'Etat a consacré des crédits d'enveloppes exceptionnelles pour financer des dispositifs faisant suite à la crise sanitaire et à l'interruption scolaire au printemps 2020 :

- ⇒ Quartiers d'été et colos apprenantes : 218 955 €
- ⇒ Quartiers solidaires : 152 372 €

4. La Cité de l'Emploi et la Cité éducative

Deux nouveaux dispositifs ont été initiés dans les QPV du Grand Belfort en 2020 :

- ⇒ La Cité de l'emploi dont Le Territoire de Belfort est un département pilote, qui vise à proposer des parcours d'accès à l'emploi renforcés et personnalisés pour les publics

identifiés comme prioritaires au sein des QPV : les décrocheurs, les parents isolés, les jeunes diplômés. La Cité de l'Emploi réunit l'ensemble des partenaires de l'emploi et de l'insertion qui coordonnent leurs propositions afin d'offrir des solutions aux habitants entrant dans le dispositif.

- La cité éducative coordonne et renforce les dispositifs de réussite éducative dans les établissements des QPV. La Cité Educative de Belfort a été initiée en 2020, sa labellisation a été annoncée suite au comité interministériel des villes du 29 janvier 2021.

5. Les annexes du contrat de ville et la convention régionale de cohésion urbaine et sociale

La loi de finances 2019 a prorogé les contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022. Afin de formaliser la prorogation du contrat de ville jusqu'en 2022, une annexe comprenant des engagements prioritaires des partenaires a été signée en 2020.

La convention régionale de cohésion urbaine et sociale (Crécus) entre le Grand Belfort, la Région Bourgogne Franche-Comté et les communes de Belfort et Offemont signé le 6 septembre 2017 a également été prorogée par un avenant jusqu'en 2022.

En 2020, les conventions d'abattement de taxe foncière qui porte sur le patrimoine des organismes HLM en QPV ont fait l'objet d'un nouveau conventionnement jusqu'en 2022. En contrepartie d'un abattement fiscal, Territoire habitat et Néolia s'engagent dans un programme d'actions renforcées pour leurs locataires en QPV.

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain du Grand Belfort a été élaborée en 2018 et 2019 en partenariat avec les services de l'Etat, de Territoire habitat et des autres partenaires. Elle a reçu l'autorisation de mise en signature de l'ANRU le 3 mars 2020. Elle a été signée le 6 août 2020.

Dispositif annexe du PRU, la convention intercommunale d'attribution a été approuvée en 2020. Une charte d'insertion réservant des heures de travail aux habitants des QPV en insertion professionnelle a été élaborée de façon partenarial en 2020. Ces deux documents seront signés en 2021.

6. Bilan/perspectives

Les données de l'INSEE sont assez peu récentes et peu évolutives pour tirer un bilan de la situation socio-démo-économique des QPV au sein de l'agglomération. Si les conditions sanitaires le permettent, de nouvelles formes d'animation et d'association des partenaires et des habitants pourront être mises en place à compter de 2021, notamment sur le modèle des ateliers thématiques de 2018 qui ont permis de relancer une dynamique.

Les programmes de renouvellement urbain des quartiers des Résidences et Ganghoffer sont lancés et se poursuivent sur une période pluriannuelle. Les appels projets annuels seront reconduits en 2021, tout comme les dispositifs exceptionnels (quartiers d'été et colos apprenantes). Les actions de la Cité de l'Emploi et la Cité Educative deviendront opérationnelles en 2021.

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-74

Accueil des gens du
voyage : adoption du
schéma départemental
2020-2025

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlene AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Buc** : Mme Edith PETEY, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Phillippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Petit-croix** : M. Alain FIORI, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

DGA Développement Urbain et
Stratégie Territoriale

Références : SD/DGADUST
Code matière : 8.5

Objet : Accueil des gens du voyage : adoption du schéma départemental 2020-2025

1) Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

La loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, prévoit la mise en œuvre dans chaque département d'un dispositif d'accueil des gens du voyage.

Elle confie au Préfet de département et au Président du Conseil départemental l'élaboration d'un schéma d'accueil des gens du voyage, après avis des collectivités territoriales concernées et de la Commission départementale consultative des gens du voyage.

Au vu d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante, notamment au regard de la fréquence et de la durée des séjours des gens du voyage, de l'évolution de leur mode de vie et de leur ancrage, des possibilités de scolarisation des enfants, d'accès aux soins et d'exercice des activités économiques spécifiques de « cette population », le schéma doit définir :

- les aires d'accueil et de grand passage,
- les emplacements susceptibles d'être occupés temporairement pour les grands rassemblements,
- leur capacité d'accueil (nombre d'emplacements dédiés aux voyageurs en fonction de l'offre et des besoins identifiés),
- le mode de gestion des aires,
- les secteurs géographiques sur lesquels elles sont implantées.

Le schéma doit également prendre en compte la nécessité de définir la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage en précisant les moyens à mettre en œuvre prioritairement pour le développement des actions socio-éducatives et l'accès aux soins.

2) La révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Territoire de Belfort

La Commission départementale consultative des gens du voyage (CDCGV), réunie le 17 décembre 2018, a officiellement lancé le processus de révision du document en vue de l'élaboration d'un nouveau schéma pour la période 2020-2025.

Afin de dresser le bilan de réalisation du schéma 2013-2018 et de définir les objectifs ainsi que le programme d'action du nouveau schéma, deux groupes de travail se sont réunis : le premier fut consacré aux aires d'accueil et de grand passage ainsi qu'à l'habitat adapté, le second s'est attaché à l'accompagnement socio-éducatif.

Ces réflexions et études ont permis d'élaborer le nouveau de schéma pour la période 2020-2025. Lors de sa séance du 17 février 2020, la CDCGV a émis un avis favorable à ce projet tout en préconisant :

- une évaluation des besoins ainsi qu'un recensement des gens du voyage sédentarisés ;
- une étude argumentée actant la fermeture de l'aire d'accueil de Valdoie ;
- une réflexion, à court et moyen termes, sur le devenir de l'aire de grand passage située à Fontaine.

La commission départementale consultative des gens du voyage, qui s'est déroulée en vision conférence le 14 avril dernier, a validé ces modifications et adopté, à l'unanimité, le projet de schéma révisé.

Au terme de cette démarche de révision, l'avis des exécutifs des communes et des EPCI concernés par le schéma est requis avant son approbation.

Le projet de schéma ci-joint est donc soumis à l'avis du conseil communautaire du Grand Belfort.

3) Bilan et perspectives pour le Grand Belfort

Depuis 2008, le Grand Belfort possède 3 aires permanentes d'accueil à Bavilliers, Belfort et Valdoie de 20 emplacements chacune ainsi qu'une aire de grand passage à Fontaine, qui sont gérées par un gestionnaire. Des familles de voyageurs, de passage ou plus ou moins sédentarisés dans la région, y séjournent régulièrement. Les taux d'occupation des aires de Bavilliers et Belfort sont relativement faibles, toujours inférieurs à 50%. L'aire d'accueil de Valdoie reste la plupart du temps inutilisée. Les bâtiments des sanitaires des aires de Bavilliers et Belfort ont fait l'objet de travaux d'adaptation en 2019. L'aire de grand passage de Fontaine accueille des grands rassemblements, de plusieurs dizaines de familles au printemps en été.

Par rapport au précédent schéma, quelques changements concernent le Grand Belfort. La principale évolution du schéma concerne l'aire de Valdoie qui n'était plus utilisée et pourra fermer définitivement. Enfin le principe d'une réflexion sur le devenir de l'aire de grand passage a été inscrit dans le schéma.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de valider le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Territoire de Belfort 2020-2025.

Pour	82	
Contre	1	Mme Mathilde REGNAUD
Suffrages exprimés	83	
Abstentions	5	M. Gérald LORIDAT, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, M. Alain FIORI
Ne prend pas part au vote	1	M. Jean-Pierre CNUDE

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jerôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14709-DE-1-1

Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Territoire de Belfort 2020 - 2025

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	5
CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE.....	7
I – Bilan du précédent schéma (2013-2018).....	10
A - Fréquentation et bilan financier des aires d'accueil et de grand passage.....	10
1 - Les aires d'accueil de Grand Belfort Communauté d'Agglomération.....	10
2 - Les aires d'accueil gérées par la Communauté de Communes du Sud Territoire.....	15
B – Accompagnement socio-éducatif.....	23
1 - L'accompagnement social.....	23
2 - L'accompagnement éducatif.....	23
II - Programme d'actions 2020/2025.....	25
A – L'accueil des gens du voyage.....	27
1- Synthèse du diagnostic de l'association Gadjé.....	27
2- Fermeture de l'aire de Valdoie.....	27
B - L'aire de grand passage de Fontaine.....	29
C- Rénovation et accessibilité.....	30
D- Rappel des évolutions réglementaires.....	30
1- Aires d'accueil.....	30
2- Aires de grand passage.....	31
E – L'habitat adapté pour les gens du voyage sédentarisés.....	32
1 - Définition de l'habitat adapté.....	33
2 - Préconisations.....	35
F – L'accompagnement médico-social et éducatif.....	36
1- L'accès aux droits et la domiciliation.....	36
2- La scolarisation.....	37
3- La santé.....	38
4- L'insertion professionnelle.....	40
III - Gouvernance, suivi et mise en œuvre du schéma.....	42
A – La gouvernance.....	42
B – Suivi et évaluation.....	43
ANNEXES.....	45
<u>Annexe 1 : arrêté du 04 juillet 2018 portant composition de la commission départementale consultative des gens du voyage</u>	<u>46</u>
<u>Annexe 2 : arrêté du 26 mars 2021 portant modification de la commission départementale consultative des gens du voyage.....</u>	<u>50</u>
<u>Annexe 3 : arrêté du 13 avril 2021 portant modification de la commission départementale consultative des gens du voyage.....</u>	<u>53</u>
Annexe 4 : arrêté portant approbation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage	55
Annexe 5 : procédure d'expulsion.....	56
Annexe 6 : restitution de l'étude GADJE.....	58
Annexe 7 : recensement terrains privés et communaux.....	73

PREAMBULE

La loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, prévoit la mise en œuvre dans chaque département d'un dispositif d'accueil des gens du voyage (GdV).

Elle confie au Préfet de département et au Président du Conseil départemental l'élaboration d'un schéma d'accueil des gens du voyage, après avis des collectivités territoriales concernées et de la Commission départementale consultative des gens du voyage.

Au vu d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante, notamment au regard de la fréquence et de la durée des séjours des gens du voyage, de l'évolution de leur mode de vie et de leur ancrage, des possibilités de scolarisation des enfants, d'accès aux soins et d'exercice des activités économiques spécifiques de « cette population », le schéma doit définir :

- les aires d'accueil et de grand passage ;
- les emplacements susceptibles d'être occupés temporairement pour les grands rassemblements
- leur capacité d'accueil (nombre d'emplacements dédiés aux voyageurs en fonction de l'offre et des besoins identifiés) ;
- le mode de gestion des aires ;
- les secteurs géographiques sur lesquels elles sont implantées.

Le schéma doit également prendre en compte la nécessité de « définir la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage » en précisant les moyens à mettre en œuvre prioritairement pour le développement des actions socio-éducatives et à l'accès aux soins.

Jusqu'au 31 décembre 2016, les communes de plus de 5 000 habitants avaient pour obligation de réaliser des aires d'accueil aménagées pour les gens du voyage et figuraient donc de fait au schéma départemental.

Or, la loi NOTRe du 7 août 2015 a confié de nouvelles compétences aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en matière d'accueil des gens du voyage. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage est transférée aux EPCI à fiscalité propre. Ces établissements se substituent désormais à leurs communes membres.

La loi du 28 janvier 2017 relative à l'Egalité et la Citoyenneté prévoit par ailleurs de mieux traduire les besoins en habitat adapté (terrains familiaux) des gens du voyage sédentarisés dans les documents de planification. Ainsi, les besoins d'accueil et d'habitat des gens du voyage vivant en résidence mobile, en fonction des besoins territorialement identifiés, doivent être inscrits au sein des programmes locaux de l'habitat et s'imposent aux plans locaux d'urbanisme.

Le schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Département du Territoire de Belfort a été établi pour la période 2013 à 2018. La Commission départementale consultative des gens du voyage, réunie le 17 décembre 2018, a officiellement lancé le processus de révision du document en vue de l'élaboration d'un nouveau schéma pour la période 2020-2025.

La loi du 5 juillet 2000 prévoit en effet que le schéma départemental doit être révisé au moins tous les 6 ans à compter de sa publication, à l'initiative du représentant de l'État dans le département ou du Président du Conseil départemental.

Par arrêté préfectoral du 4 juillet 2018 portant renouvellement de la Commission départementale consultative des gens du voyage du Territoire de Belfort, quatre représentants des EPCI désignés par l'assemblée des communautés de France ont été intégrés, conformément au décret du 9 mai 2017.

Afin de dresser le bilan de réalisation du schéma 2013-2018 et de définir les objectifs ainsi que le programme d'action du nouveau schéma, deux groupes de travail se sont réunis : le premier fut consacré aux aires d'accueil et de grand passage ainsi qu'à l'habitat adapté, le second s'est attaché à l'accompagnement socio-éducatif.

Cette actualisation vise ainsi à établir un bilan de la mise en œuvre du schéma départemental et à l'adapter aux besoins réels des gens du voyage.

Ce bilan doit prendre en compte :

- le recensement des points d'ancrage des populations sédentaires ;
- les « dysfonctionnements » éventuels constatés au niveau de la gestion des aires ou de leur utilisation ;
- le recensement des aires et leur adéquation par rapport à l'évolution des besoins des gens du voyage : nombre d'emplacements prévus, redimensionnement de certaines aires, transformation de places pour itinérants en terrain familial, renforcement de la capacité d'accueil des gens du voyage lors des grands rassemblements, et identification de nouveaux terrains susceptibles de recevoir des groupes temporairement ;

A ce titre, la loi Egalité et Citoyenneté permet de transformer des places pour itinérants en terrains familiaux aménagés au profit de gens du voyage en demande d'ancrage territorial.

CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

La législation relative à la population des gens du voyage est ancienne et n'a cessé d'évoluer au fil du temps :

Loi n°69-3, du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe :

- obligation d'être en possession d'un carnet, d'un livret spécial de circulation ou d'un livret de circulation en fonction du public concerné ;
- création de la déclaration d'une commune de rattachement ;
- l'inscription sur les listes électorales ne peut être effective qu'après trois années de rattachement ininterrompu dans une même commune.

Loi n°90-449, du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement, dite loi «Besson I» :

- instauration d'un schéma départemental prévoyant les conditions d'accueil, les conditions de scolarisation et l'exercice d'activités économiques des gens du voyage.
- obligation pour les communes de plus de 5 000 habitants de se doter d'une aire d'accueil et la possibilité pour les maires des communes concernées d'interdire le stationnement illicite.

Loi d'orientation n°98-657, du 25 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions : « tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance ».

Loi n°2000-614, du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, dite « Besson II » :

- réaffirmation de l'obligation pour les communes de plus de 5 000 habitants de construire une aire d'accueil ;
- le schéma départemental doit être élaboré et approuvé conjointement entre le représentant de l'État et du Président du Conseil départemental ;
- la révision du schéma est obligatoire tous les 6 ans.

Décret n°2001-540, du 5 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission départementale consultative des gens du voyage

Décret n°2001-569, du 29 juin 2001 relatif aux normes techniques applicables aux aires d'accueil des gens du voyage :

- définition d'une place de caravane ;
- chaque aire doit avoir un système de gestion et de gardiennage ;
- chaque année le gestionnaire doit adresser un rapport au représentant de l'État.

Circulaire n°2001-49, du 5 juillet 2001 en application de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage :

- en cas de non-respect par une commune de ses obligations légales, le Préfet peut, par son pouvoir de substitution, ordonner la réalisation d'une aire d'accueil ;
- pour réaliser le schéma deux étapes doivent être accomplies : évaluation des besoins et évaluation de l'offre existante ;
- la volonté de sédentarisation doit être prise en compte dans le schéma ;
- les modalités concernant l'interdiction de stationner prise par arrêté du maire lorsqu'il a rempli les conditions légales sont précisées.

Loi n°2003-239, du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure et la circulaire n°INTK0300039C, relative à l'application des dispositions du nouvel article 322-4-1 du code pénal réprimant

l'installation illicite en réunion : création d'une nouvelle infraction réprimant « l'installation illicite en réunion sur un terrain appartenant à autrui en vue d'y établir une habitation ».

Circulaires n°2003-43, du 8 juillet 2003, n°INTD0400MM4C du 13 septembre 2004, n°IOCD1208696C du 23 mars 2012, n°INTD1307138C du 23 avril 2013 relatives à la préparation des stationnements estivaux des grands groupes de caravanes des gens du voyage :

- attirer l'attention des Préfets de département et de région pendant l'été suite à des stationnements de grands groupes de caravanes ;
- une bonne anticipation de ces regroupements doit être fournie au niveau régional.

Décret n°2003-1120 du 24 novembre 2003 relatif à la Commission nationale consultative des gens du voyage : elle doit établir chaque année un bilan de son activité ainsi que le recensement de projets innovants visant l'intégration des gens du voyage.

Circulaire n°2003-76 du 17 décembre 2003, relative aux terrains familiaux permettant l'installation des caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs :

- les habitats familiaux sont les habitats privés qui peuvent être locatifs ou en pleine propriété ;
- pour les terrains pouvant accueillir plus de six caravanes, il faudra une autorisation d'aménager, contrairement à ceux de moins de six où il pourra être demandé une autorisation de stationner ou d'aménager.

Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales : prolongation d'un délai de deux ans du bénéfice d'une subvention de 70 % de l'État accordée à la commune ou à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour la réalisation des aires d'accueil et de grand passage, s'ils ont la volonté de se conformer aux prescriptions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Circulaire n°INTD0600074C du 3 août 2006 relative à la mise en œuvre des prescriptions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage :

- les aires doivent être situées dans des lieux garantissant l'hygiène et la sécurité et à proximité des zones urbaines ;
- la sédentarisation sur les aires n'est pas souhaitée, un maximum de cinq mois de résidence sur l'aire est préconisé, sauf pour les parents ayant des enfants du voyage scolarisés ;
- le subventionnement des aires peut être au maximum de 70% du total du coût de l'aire, le taux dépendant de l'assiette de la subvention ;
- la commission départementale consultative des gens du voyage doit établir un bilan de son activité et doit se réunir au minimum deux fois par an ;
- elle peut désigner un médiateur qui sera désigné au sein des services de la préfecture pour constater certaines difficultés et formuler des propositions pour les résoudre.

Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 relative à l'instauration du droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, article 51 : soumission des gens du voyage à l'obligation d'élection de domicile.

Décret n°2007-690 du 3 mai 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage : un emplacement provisoire d'accueil des gens du voyage peut être prévu par le Préfet pour une commune spécifique par décision d'agrément.

Circulaire du 27 novembre 2008 relative à la réglementation applicable en matière de délivrance de la carte nationale d'identité et du passeport aux personnes en possession d'un titre de circulation : les personnes justifiant de leur domicile ou de leur résidence (la commune de rattachement) par la production d'un livret spécial de circulation, d'un livret de circulation, ou d'un carnet de circulation, peuvent obtenir une carte d'identité ou son renouvellement.

Circulaire n°IOCA1022704C du 28 août 2010 relative à la révision des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage : la révision doit intervenir au plus tard à la date anniversaire des six ans de publication du précédent schéma. Un arrêté modificatif devra être approuvé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture dans un délai de dix-huit mois dès le commencement de la révision.

Circulaire n°2012-142, du 2 octobre 2012 relative à la scolarisation et la scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs : le but de la circulaire est de faciliter la fréquentation régulière des élèves issus de familles itinérantes et de familles sédentarisées depuis peu d'un établissement scolaire. Pour ce faire, elle rappelle l'obligation pour le maire d'accorder une admission provisoire à l'école, même si la famille n'a pas tous les documents nécessaires à l'inscription.

Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR : elle pose le principe que les documents d'urbanisme doivent tenir compte de tous les types d'habitat constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs : les aménagements de terrains destinés à l'installation de résidences démontables ou résidences mobiles sont soumis à permis d'aménager ou déclaration préalable.

Décret du 27 avril 2015 : il fixe des règles nouvelles en matière de droit des sols, en donnant notamment une définition juridique aux habitations démontables ou mobiles. Il soumet à déclaration préalable l'aménagement de terrains destinés aux aires d'accueil et terrains familiaux des gens du voyage.

Loi du 7 août 2015 (loi NOTRe) : elle pose le principe selon lequel les communautés de communes et communautés d'agglomération sont automatiquement compétentes en matière d'accueil des gens du voyage : compétence aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et de grand passage.

Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Egalité et la Citoyenneté : elle favorise la prise en compte de la sédentarisation comme mode de vie des gens du voyage par l'intégration des besoins au sein des Programmes locaux de l'habitat (PLH) et des Plans Départementaux d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), et des prescriptions inscrites au schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

La loi précise les contours de la compétence des EPCI en matière d'accueil des gens du voyage : la réalisation et la gestion des aires permanentes d'accueil mais aussi des aires de grand passage et des terrains familiaux locatifs incombent désormais aux communautés et aux métropoles.

Circulaire du 19 avril 2017 : elle précise les conditions de mise en œuvre des nouvelles dispositions introduites par la loi du 27 janvier 2017 : elle facilite l'exercice des pouvoirs de mise en demeure et d'évacuation forcée en cas d'occupations illégales troublant l'ordre public. Elle abroge par ailleurs la loi du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe.

Décret du 9 mai 2017 : il modifie la composition et le fonctionnement de la Commission Consultative en intégrant les Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Arrêté préfectoral du Territoire de Belfort du 4 juillet 2018 : il modifie la composition et le fonctionnement de la Commission Consultative départementale faisant suite au décret du 9 mai 2017.

Loi du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites : elle clarifie la loi de 2000 sur les compétences et les obligations entre les communes et EPCI :

- . obligations pour les représentants du groupe des gens du voyage de signaler tout stationnement d'un groupe de plus de 150 résidences mobiles au préfet de région, au Préfet

de département, et au Président du Conseil départemental trois mois au moins avant l'arrivée sur les lieux.

Le Préfet de département informe le maire de la commune et le président de l'EPCI sur le territoire desquels est située l'aire désignée pour cet accueil au moins deux mois avant son occupation, et en précise les conditions ;

un maire peut, par arrêté, interdire le stationnement sur son territoire de résidences mobiles en dehors des aires et des terrains familiaux, même si l'EPCI dont il est membre n'a pas respecté ses obligations.

Loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi Elan) : elle prévoit qu'à titre subsidiaire, les organismes HLM peuvent créer, aménager, entretenir et gérer des terrains familiaux locatifs.

Décret du 5 mars 2019 en application de la loi Egalité et Citoyenneté : il détermine les règles relatives à l'aménagement, l'équipement, la gestion et l'usage, les modalités de calcul du droit d'usage et de la tarification des prestations fournies ainsi que le règlement intérieur type des aires de grand passage.

Décret du 26 décembre 2019 : il fixe, pour les aires permanentes d'accueil, les règles applicables à leur aménagement, leur équipement, leur gestion, leur usage et les conditions de leur contrôle périodique, les modalités de coordination locales des périodes de fermeture temporaire, les modalités de calcul du droit d'usage et de la tarification des prestations fournies et le règlement intérieur type (abrogation du décret du 29 juin 2001 relatif aux normes techniques applicables aux aires d'accueil des gens du voyage). Il précise, s'agissant des terrains familiaux locatifs, les règles applicables à leur aménagement, leur équipement, leur gestion et leur usage.

I – Bilan du précédent schéma (2013-2018)

A - Fréquentation et bilan financier des aires d'accueil et de grand passage

1 - Les aires d'accueil de Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Le Grand Belfort est en charge de la gestion de 3 aires d'accueil :

L'aire d'accueil de Belfort « La Porte du Vallon »

L'aire de Belfort est située à la sortie de la ville, en direction de Denney. Située dans un cadre verdoyant, l'aire bénéficie de la proximité des commerces, des établissements et est accessible au réseau de transports en commun.

Mise en service en 1998 (gérée par le CCAS de 1998 à 2006), elle compte une capacité de 20 places de 90 m² chacune (correspondant au stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque).

L'aire d'accueil de Bavilliers

L'aire de Bavilliers est localisée à la sortie de la ville en direction de Froideval. Elle est située à proximité de deux centres de soins ainsi que du centre de maintenance des véhicules du Département du Territoire de Belfort.

Mise en service le 1^{er} avril 2008, elle compte une capacité de 20 places de 75m² chacune (correspondant au stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque).

L'aire d'accueil de Valdoie

L'aire de Valdoie est située à la sortie de la commune, à proximité d'un funérarium, d'un lotissement et d'un concessionnaire automobile.

Mise en service le 7 juillet 2008, elle compte une capacité de 20 places de 75m² chacune (correspondant au stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque).

Chaque aire comprend des bornes individuelles d'eau et d'électricité, des blocs sanitaires (4 douches, 8 toilettes à Bavilliers et Valdoie, 12 toilettes à Belfort dont 2 pour personnes handicapées) et sur chacun des sites un local technique.

Conformément à la nouvelle réglementation en matière d'accessibilité pour les Installations Ouvertes au Public (IOP), les aires de Belfort et de Bavilliers ont fait l'objet de travaux de réhabilitation dans le cadre du décret du 29 juin 2001 relatif aux normes techniques applicables aux aires d'accueil.

Par ailleurs, Grand Belfort Communauté d'Agglomération a fait le choix de confier la gestion de ses 3 aires d'accueil et de l'aire de grand passage à un prestataire extérieur. Cette externalisation est effective depuis le mois d'août 2018. La Société Gestion'Aire en a assuré la mission d'août 2018 à fin janvier 2019. La société VAGO en a repris la gestion depuis le 1^{er} février 2019.

Fréquentation

La fréquentation des aires gérées par Grand Belfort Communauté d'Agglomération est irrégulière. Ce constat est national, il s'explique par une moins grande mobilité des gens du voyage.

En raison d'une faible fréquentation, un dispositif a été mis en place pour rationaliser la gestion des aires : ouverture de l'aire de Belfort, puis si besoin, ouverture de l'aire de Bavilliers et enfin de l'aire de Valdoie.

Aire de Belfort

L'aire de Belfort accueille, depuis 2012, des familles quasi sédentarisées. La durée des séjours dépend des activités professionnelles des voyageurs, de leur moyen financier et des liens familiaux. Suite à un incendie, en septembre 2014, l'aire a fait l'objet d'une fermeture d'environ un an, d'où un faible taux de fréquentation au cours des années 2014/2015.

Aire de Bavilliers

La fréquentation de l'aire de Bavilliers reste constante. Les familles occupant l'aire reviennent régulièrement.

Aire de Valdoie

Au vu de la fréquentation, l'aire de Valdoie a été fermée entre 2012 et 2018, mais pouvait être ouverte si les aires de Belfort et de Bavilliers étaient occupées pleinement. Toutefois, malgré sa fermeture, l'aire a fait l'objet d'installations illicites en 2014, 2015 et 2017. Les voyageurs ont pénétré sur l'aire en forçant le portail et ont refusé de se rendre par la suite sur les aires ouvertes. Depuis le mois d'août 2018, l'aire est ouverte en continu et accueille les voyageurs, mais elle reste faiblement occupée.

Une aire, même fermée, engendre de nombreuses dépenses pour le maître d'œuvre : maintien des fluides, dégradations, assurance, maintenance.

D'importants travaux portant sur les équipements et le local du gardien sont à prévoir sur l'aire de Valdoie.

Taux d'occupation

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Belfort	15%	9%	4%	23%	17%	14%
Bavilliers	10%	16%	11%	10%	13%	31%
Valdoie*	0 %	5%	4%	0 %	2%	4%

* Pourcentages non significatifs, l'aire ayant été fermée entre 2012 et août 2018

Il est à noter qu'au cours de l'année 2018, le taux de fréquentation est en légère augmentation par rapport aux années précédentes.

Durée des séjours 2018 (données antérieures non disponibles)

Aire de Belfort	Nombre de voyageurs
Moins de 15 jours	67
1 mois	2
Entre 1 et 3 mois	4
Plus de 6 mois	15

Aire de Bavilliers	Nombre de voyageurs
Moins de 15 jours	18
1 mois	0
Entre 1 et 3 mois	18
Plus de 6 mois	0

Aire de Valdoie	Nombre de voyageurs
Moins de 15 jours	0
1 mois	0
Entre 1 et 3 mois (entre août et septembre)	23
Plus de 6 mois	0

Il convient de tenir compte des périodes de fermeture des aires pour analyser au mieux la durée des séjours : ainsi, l'aire de Belfort accueille une forte population de voyageurs itinérants ; quant aux gens du voyage sédentarisés, ils y ont séjourné pendant près de 6 mois, jusqu'à sa fermeture, pour se rendre ensuite sur l'aire de Valdoie (ré-ouverte en août 2018) et de Bavilliers.

Cette dernière accueille autant d'itinérants que de sédentaires.

Quant à l'aire de Valdoie, elle ne fut occupée que durant les mois d'août et de septembre 2018, majoritairement par des voyageurs ayant été contraints de quitter l'aire de Belfort pour cause de travaux.

Bilan financier

Une caution de 70 €, restituée en fin de séjour, est demandée aux voyageurs.

La redevance d'occupation est fixée (à la période d'élaboration du schéma) à 4,15 € par nuitée et par emplacement. Par décision du Conseil communautaire du 30 mars 2015, Grand Belfort a mis en place un forfait mensuel de 40 € appliqué de la manière suivante :

- résidence depuis plus de 6 mois sur les aires,
- pas de dette envers la collectivité,
- respect du règlement intérieur.

Les consommations d'eau et d'électricité sont facturées de façon hebdomadaire aux voyageurs (prix du mètre cube d'eau et du kilowattheure fixés par arrêté communautaire, revus annuellement).

Chaque année, la collectivité enregistre de nombreux impayés, en forte hausse depuis 2017 (plus de 5 000 € en 2018). Ces impayés peuvent s'expliquer par l'appauvrissement d'une partie de la

population des voyageurs, en raison notamment de la précarité des ressources liées à leurs activités professionnelles.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses de fonctionnement	118 851 €	89 226 €	87 767 €	91 020 €	110 506 €	98 244 €
Dépenses d'investissement	8 735 €	68 178 €	3 734 €	-	-	-
Total	127 586 €	157 404 €	91 501 €	91 020 €	110 506 €	98 244 €
Recettes CAF (ALT)	95 364 €	31 788 €	36 906 €	22 097 €	31 513 €	24 705,24 €
Recettes usagers	20 697 €	10 917 €	5 447 €	17 581 €	14 298 €	15 462,66 €
Total	116 061 €	42 705 €	42 353 €	39 678 €	45 811 €	40 167,90 €

Les dépenses d'investissement, élevées en 2014, sont justifiées par d'importants travaux de remise en état du bâtiment technique de l'aire de Belfort, incendié en 2014.

La baisse des dépenses de fonctionnement est consécutive à une baisse du coût du personnel (départs à la retraite, diminution du temps de travail de l'agent d'accueil).

En 2013, le montant des recettes (CAF et usagers) couvrait 91 % des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Depuis 2014, les recettes couvrent en moyenne 40 % des dépenses.

A noter l'impact de la réforme de «l'aide au logement temporaire 2» (ALT2) sur les recettes des gestionnaires des aires d'accueil : un décret du 31 décembre 2014 a modifié les modalités de calcul de l'ALT2 versée aux communes, EPCI ou organismes gérant des aires d'accueil des gens du voyage. Cette aide à la gestion des aires d'accueil découle de la loi du 5 juillet 2 000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. Ainsi, depuis 2015, l'ALT se compose d'un montant fixe déterminé en fonction du nombre de places effectivement disponibles et conformes aux normes techniques applicables aux aires d'accueil des gens du voyage et d'un montant variable déterminé en fonction de l'occupation effective de ces places.

L'ALT est donc en nette diminution depuis 2014, en raison de la fermeture des aires pour cause de travaux et de la modification des modalités de calcul de l'aide. Depuis août 2018, c'est le gestionnaire qui perçoit l'ALT2 dans le cadre de l'externalisation de la gestion des aires. S'agissant des recettes usagers, elles sont irrégulières car liées à la fréquentation et aux impayés. A noter une baisse significative en 2015 liée à un très faible taux d'occupation.

2 - Les aires d'accueil gérées par la Communauté de Communes du Sud Territoire

La Communauté de communes du Sud Territoire est en charge de la gestion de 3 aires d'accueil :

L'aire d'accueil de Grandvillars

Mise en service le 1er novembre 2007, elle compte une capacité de 5 emplacements, soit 10 places de caravane (correspondant au stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque).

L'aire d'accueil de Beaucourt

Mise en service le 1er décembre 2007, elle compte une capacité de 5 emplacements, soit 10 places de caravane.

L'aire d'accueil de Delle

Mise en service le 1er avril 2008, elle compte une capacité de 5 emplacements, soit 10 places de caravane.

Chaque aire comprend des bornes individuelles d'eau et d'électricité, 5 blocs sanitaires - dont un équipement pour personnes handicapées - comprenant douches, toilettes, robinets d'eau extérieurs, 2 prises électriques et un local technique.

Fréquentation

Il est constaté une occupation toujours aussi variable et imprévisible d'une semaine à l'autre et d'une année sur l'autre sur l'ensemble des 3 aires et ce depuis leurs mises en service.

L'aire de Grandvillars est régulièrement occupée par des familles sédentarisées originaires de la commune ; cette sédentarisation reste toutefois modeste et concerne deux emplacements soit trois personnes.

Des demandes de transformation en terrain familial sont émises régulièrement par leurs usagers afin de diminuer les coûts d'utilisation.

Plus des 2/3 des familles occupant les aires de la CCST y reviennent régulièrement, elles tournent sur l'Est de la France (Alsace, Franche-Comté notamment) ou la Suisse.

La fréquentation des aires de la CCST révèle un taux d'occupation moyen d'environ 50 % (54 % en 2018).. Toutefois, les données concernant l'aire de Grandvillars montre une forte fréquentation en raison de la sédentarisation de certaines familles sur ce site.

Taux d'occupation	Grandvillars	Beaucourt	Delle	Moyenne des aires
2013	93 %	36 %	48 %	59 %
2014	85 %	37 %	29 %	50 %
2015	84 %	30 %	40 %	51 %
2016	59 %	38 %	45 %	47 %
2017	80 %	29 %	44 %	51 %
2018	83 %	45 %	36 %	54 %

Durée des séjours

	Grandvillars	Delle	Beaucourt
Durée moyenne de séjours (en mois)	3	1	1
Nombre de personnes ayant quitté l'aire dans l'année, après un séjour de :			
- moins de 15 jours	15	88	30
- entre 15 jours et 6 mois	45	51	35
- entre 6 mois et un an	4	0	8
- plus d'un an	0	0	0

Très peu de dégradations sont constatées sur les aires aménagées. Cela peut s'expliquer par l'organisation et la structure même des aires :

- des aires de petite taille (peu de familles installées) ;
- des emplacements individualisés (douche et toilettes privatives) ;
- un système de paiement de l'occupation et des consommations d'eau et d'électricité par badge électronique avec pré-paiement ;
- une régie unique décentralisée et différenciée du gestionnaire technique.

Toutefois, malgré un entretien régulier de ces 3 aires, des travaux d'entretien rendus notamment nécessaires par l'âge des installations devront être réalisés ces prochaines années.

Installations illicites

6 installations illicites ont été recensées sur la commune de Delle :

- environ 50 caravanes en juin 2015. Arrêté d'expulsion préfectoral ;
- environ 10 caravanes en septembre 2016. Arrêté d'expulsion préfectoral ;
- environ 15 caravanes en mars-avril 2017. Arrêté d'expulsion préfectoral (recours en référé sur l'arrêté d'expulsion) ;
- environ 15 caravanes en mai 2017. Arrêté d'expulsion préfectoral ;
- environ 10 caravanes en juillet 2018. Arrêté d'expulsion demandé par la CCST mais non pris par la préfecture ;
- environ 15 caravanes en juillet 2018. Pas de demande d'expulsion.

L'année 2019 a été fortement marquée par des installations illicites sur le périmètre du Sud Territoire. Le travail collaboratif entre la Préfecture, la Gendarmerie, la CCST et les mairies concernées est donc fondamental. Réactivité et fermeté sont nécessaires dans la gestion des groupes se déplaçant d'un lieu à un autre et refusant de se rendre dans les aires d'accueil.

Dans la très grande majorité des cas, des branchements illicites en électricité et en eau potable sur les poteaux incendie sont constatés. Les terrains quittés sont aussi jonchés de déchets, nécessitant un nettoyage important et une remise en état ou sécurisation des lieux. Ces installations peuvent concerner des parcelles agricoles en site Natura 2000 avec :

- des conséquences sur les productions fourragères des exploitations concernées (d'autant que les sécheresses successives ont déjà induit des pertes de récolte de fourrages très impactantes pour les éleveurs) ;
- l'obligation (potentielle) pour les éleveurs de déposer un dossier d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 pour remettre en place leurs prairies ;
- un impact sur les sites Natura 2000 et donc sur la biodiversité.

Les installations illicites ont été constatées par les gendarmes sous la forme de renseignements administratifs et les dégâts occasionnés furent relevés par constat d'huissier, documents joints à

des dépôts de plainte des propriétaires et des exploitants. Un PV au titre du code de l'environnement a été dressé par la DDT en 2019. L'essentiel des faits est à la charge d'un groupe de familles qui avait une longue activité en Suisse et qui jouait avec les délais réglementaires pour quitter les lieux et s'installer immédiatement dans les communes voisines. Ce groupe refusait la séparation pour se rendre sur des aires disponibles et partiellement inoccupées.

Bilan financier

Une caution de 70 € par emplacement, restituée en fin de séjour, est demandée aux voyageurs. La redevance d'occupation est fixée (à la période d'élaboration du schéma) à 4 € par jour et par emplacement.

Les consommations d'eau et d'électricité sont facturées au fur et à mesure de la consommation grâce au système électronique de gestion (prix du mètre cube d'eau et du kilowattheure fixés par arrêté communautaire, revus annuellement).

Règlement de la redevance et des consommations par le biais de badges électroniques prépayés remis à chaque famille de voyageurs à leur arrivée.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses						
6041 Achat de prestations de services	0,00 €	360,00 €	1 777,19 €	368,40 €	374,44 €	240,60 €
60611 Eau et assainissement	5 277,80 €	3 419,09 €	3 337,19 €	4 531,43 €	5 576,05 €	1 970,17 €
60612 Énergie – Électricité	25 158,14 €	20 516,54 €	21 964,08 €	21 423,27 €	23 360,76 €	22 388,80 €
60622 Carburant	1 111,55 €	1 029,04 €	929,36 €	906,80 €	859,64 €	797,23 €
60631 Fourniture d'entretien	737,33 €	165,06 €	362,62 €	1 068,00 €	715,52 €	701,90 €
60632 Fourniture de petits équipements	127,83 €	687,45 €	0,00 €	0,00 €	326,14 €	208,29 €
60636 Vêtements de travail	185,21 €	119,90 €	134,81 €	538,03 €	0,00 €	713,38 €
6068 Autres matières et fournitures	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	102,27 €
61522 Entretien de bâtiments	516,18 €	7 400,04 €	1 266,78 €	518,00 €	12 211,24 €	830,64 €
61523 Entretien de voies et réseaux	2 390,63 €	0,00 €	0,00 €	3 145,59 €	1 625,70 €	759,04 €
61551 Entretien de véhicules	1 743,09 €	1 821,95 €	2 379,30 €	823,29 €	915,71 €	2 292,47 €
61558 Entretien autres	1 175,84 €	6 181,96 €	6 425,71 €	1 027,28 €	3 375,65 €	2 938,29 €
6156 Maintenance (informatique et logiciels)	1 033,34 €	1 036,80 €	1 036,80 €	1 036,80 €	1 036,80 €	1 092,87 €
616 Primes d'assurances (RC + immo. + mobiliers)	627,32 €	653,43 €	801,48 €	634,26 €	645,38 €	664,76 €
6184 Versements à des organismes de formation	0,00 €	1 610,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6225 Indemnités aux comptables et régisseurs	150,00 €	150,00 €	150,00 €	151,00 €	151,00 €	0,18 €
6226 Honoraires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6262 Frais de télécommunication	1 972,72 €	775,29 €	618,03 €	597,48 €	496,10 €	627,73 €
62848 Redevances ordures ménagères	9 265,02 €	11 220,95 €	9 621,72 €	9 405,27 €	8 771,95 €	9 752,47 €
63 et 64 Rémunérations et cotisations	28 321,77 €	28 663,85 €	29 540,36 €	29 189,43 €	29 969,16 €	34 700,24 €
658 Charges diverses de gestion courante *	14 004,05 €	14 090,07 €	15 254,74 €	21 208,18 €	22 432,47 €	20 946,79 €
6811 Dotations aux amortissements	45 486,06 €	44 977,10 €	44 325,46 €	44 325,42 €	44 268,08 €	44 268,03 €
Total en € TTC (y compris amortissements)	139 283,88 €	144 878,92 €	139 925,63 €	140 897,93 €	157 111,79 €	145 996,15 €
Recettes						
7488 Autres attributions et participations (CAF)	47 682,00 €	47 682,00 €	40 397,36 €	39 735,12 €	35 938,10 €	31 043,84 €
758 *Produit divers de gestion courantes	20 935,81 €	16 389,36 €	18 003,98 €	17 603,74 €	20 622,63 €	23 544,90 €
7718 et 7788 Produits exceptionnels divers	0,00 €	5 000,20 €	4 253,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total en € TTC	68 617,81 €	69 071,56 €	62 654,94 €	57 338,86 €	56 560,73 €	54 588,74 €

Il est ainsi constaté:

- des dépenses de fonctionnement et d'investissement contrôlées assez stables pour l'instant représentant en moyenne une dépense totale de 146 500 € par an (y compris amortissements à hauteur de 44 000 €) ;
- des recettes provenant des utilisateurs assez stables (moyenne de 20 000 € pour une occupation à hauteur de 50 %) mais indéniablement liées à l'occupation ;
- une aide de l'Etat en diminution depuis 2015 liée à l'ALT2 avec la mise en place d'une part proportionnelle à l'occupation (-8 000 € en 2015, -9 000 € en 2016, -12 000 € en 2017 et -12 000 € projeté en 2018 par rapport à la base 2009) soit environ -25 % des recettes ;
- un déficit moyen constaté de 82 000 € (amortissement inclus) chaque année à la charge de la collectivité représentant environ une dette annuelle de 3,5 € par habitant.

3 – L'aire de grand passage des gens du voyage de Fontaine

L'aire de grand passage a été créée le 11 août 2005 ; elle se situe sur le site de l'Aéroparc de Fontaine. Jusqu'en 2017, la Société d'Équipement du Territoire de Belfort a mis à disposition du Département un ensemble foncier d'environ 11,5 hectares (dont 5,3 ha de surface bétonnée) spécifiquement dédié à l'accueil des gens du voyage.

D'une capacité de 50 à 200 caravanes, ce site permet ainsi d'accueillir des groupes de taille moyenne qui ne peuvent stationner sur des aires d'accueil, évitant ainsi les occupations sauvages. Au-delà de 200 caravanes, c'est la Préfecture du Territoire de Belfort qui est chargée de la coordination des moyens en cas de grands rassemblements.

L'aire est située à proximité des grands axes de circulation et des services.

Elle était ouverte du 15 avril au 15 septembre.

L'ensemble des réservations étaient validées au préalable par les services de la Préfecture sur la base d'un calendrier partagé.

L'aire de grand passage est aujourd'hui gérée (depuis le 1^{er} janvier 2018) par Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

L'aire de Fontaine comprend 2 bornes d'eau, dont une borne incendie et une borne à destination des voyageurs. 4 sanitaires mobiles, dont un destiné à recevoir des personnes en situation de handicap, ainsi que 2 bennes à déchets ménagers sont installés chaque saison. Elle ne dispose pas de bornes électriques, mais il est possible de bénéficier d'un accès électrique en contactant un fournisseur d'énergie.

Fréquentation

Certains groupes reviennent régulièrement sur l'aire, mais le taux d'occupation est très variable et imprévisible d'une année sur l'autre.

L'une des problématiques des grands passages réside dans la difficulté de réguler les flux, notamment en cas d'arrivées de groupes n'ayant pas annoncé leur venue au préalable. Les conditions d'accueil peuvent être rendues difficiles par la présence de groupes n'acceptant pas la cohabitation avec d'autres familles de voyageurs.

Tout comme pour les aires d'accueil, des branchements illicites en électricité sont régulièrement constatés. Les terrains quittés sont parfois jonchés de déchets de tout type (bidons de javel, de peinture, pneus, matelas, déchets verts, etc.) nécessitant un nettoyage important des lieux.

Des groupes de travail sont organisés en présence des maires des communes avoisinantes, de la Préfecture et de la Gendarmerie, en amont de l'ouverture de l'aire de grand passage, afin de présenter les plannings de réservation et de préparer la période d'ouverture, ainsi qu'après sa fermeture, pour dresser le bilan et identifier les pistes d'amélioration.

Fréquentation	Nombre de groupes accueillis	Nombre de caravanes
Saison 2013	10	800
Saison 2014	9	650
Saison 2015	5	750
Saison 2016	9	840
Saison 2017	5	350
Saison 2018	9	830

Bilan financier

Le Département du Territoire de Belfort a pris en charge jusqu'en 2017 l'entretien du site (nettoyage, tonte, débroussaillage), la mise à disposition de 4 sanitaires mobiles, la distribution d'eau potable, ainsi que le ramassage et la collecte des ordures ménagères.

Les derniers travaux d'aménagement ont porté sur l'amélioration de la collecte et du stockage des ordures ménagères avant ramassage, via la création d'un quai de gestion des déchets accessible aux véhicules et aux piétons. Une rampe d'accès a ainsi été installée à proximité de l'entrée de l'aire permettant l'installation de deux bennes de 20 m³

L'entretien du site était assuré jusqu'en 2017 par l'ADAPEI du Territoire de Belfort, intégrant 3 types de prestation :

- la tonte et le débroussaillage,
- le ramassage, l'évacuation et le broyage des déchets,
- le nettoyage du site.

Une redevance d'occupation est demandée aux voyageurs, fixée jusqu'en 2017 à 10 € par famille de voyageurs et par semaine.

Saison	Dépenses annuelles fonctionnement	Recettes collectées
2013	30 000 €	3 070 €
2014	37 000 €	3 520 €
2015	40 000 €	1 840 €
2016	49 000 €	4 350 €
2017	45 000 €	1 790 €
2018	37 634 €	4 975 €

Les dépenses sont variables d'une saison à une autre, en fonction du taux d'occupation du site, mais aussi des conditions météorologiques.

Le coût de la collecte des déchets est de facto majoré selon leur poids et surtout leur nature, le quai de gestion des déchets ne faisant pas exclusivement fonction de dépôt d'ordures ménagères. Le Grand Belfort avait souhaité mener, de manière expérimentale, des actions de sensibilisation auprès des voyageurs, en partenariat avec les Gardes Nature du Territoire.

Quant aux recettes collectées par le régisseur de l'aire, elles sont elles aussi variables puisqu'elles dépendent du nombre de familles venues séjourner sur le site et de la durée d'installation, mais aussi de la somme réellement payée par les gens du voyage, et qui ne correspond pas toujours au montant de la redevance.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, conformément aux nouvelles compétences imposées par la loi NOTRe, Grand Belfort Communauté d'Agglomération assure la gestion et l'entretien de l'aire de grand passage de Fontaine.

Grand Belfort prend en charge l'entretien du site (nettoyage, tonte, débroussaillage), la mise à disposition de sanitaires mobiles, la distribution d'eau potable ainsi que le ramassage, la collecte et le traitement des ordures ménagères.

La gestion a été assurée, du 13 mai au 6 août 2018, par un agent du Grand Belfort, puis par un prestataire extérieur mandaté par la collectivité.

Les tarifs votés lors du Conseil communautaire du 22 mars 2018 sont les suivants :

- 15 €/semaine/caravane,
- 500 € de caution.

Il est constaté, lors de la fermeture de l'aire de grand passage, la présence d'encombrants et de déchets verts laissés par les voyageurs ou déposés par des personnes extérieures.

Les maires des communes environnantes déplorent régulièrement des incivilités commises par les voyageurs (dégradations sur des équipements communaux, déjections et détritiques jonchant les chemins situés en périphérie de l'aire).

Pour autant, très peu de plaintes sont enregistrées par les services de Gendarmerie.

4 – Synthèse des aires d'accueil

	Aires d'accueil – Données générales						Aire de grand passage
Localisation	Belfort Porte du Vallon	Valdoie	Bavilliers	Delle	Beaucourt	Grandvillars	Fontaine
Gestionnaire	Grand Belfort Communauté d'Agglomération			Communauté de Communes du Sud Territoire			GBCA
Externalisation	Prestataire extérieur (marché public) depuis août 2018			En régie			Prestataire extérieur (marché public) depuis août 2018
Année de mise en service	Été 2006	Juillet 2008	Avril 2008	Avril 2008	Décembre 2007	Novembre 2007	août 2005
Documents d'urbanisme	Zone Naturelle à vocation de loisirs PLU en cours de révision avec secteur STECAL préconisé	Relève du RNU Zone Urbaine voyage (POS caduc) PLU en cours de révision	Zone Urbaine Voyage	Zone Urbaine Voyage	Zone à urbaniser voyage	Zone à urbaniser voyage	Relève du RNU PLU en cours
Capacité d'accueil	20 places	20 places	20 places	10 places	10 places	10 places	De 50 à 200 caravanes
Superficie AGP							11,5 hectares
Ouverture annuelle	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	D'avril à septembre
Équipements en eau, électriques et sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - Bornes individuelles d'eau et d'électricité - Blocs sanitaires (4 douches, 12 toilettes) - 2 toilettes équipées PMR - Local technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Bornes individuelles d'eau et d'électricité - Blocs sanitaires (4 douches, 8 toilettes) - 2 toilettes équipées PMR - Local technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Bornes individuelles d'eau et d'électricité - Blocs sanitaires (4 douches, 8 toilettes) - 2 toilettes équipées PMR - Local technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Bornes individuelles d'eau et d'électricité - Blocs sanitaires (5 dont 1 équipé PMR) (douches, toilettes) - Robinets d'eau extérieurs - 2 prises électriques - Local technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Bornes individuelles d'eau et d'électricité - Blocs sanitaires (5 dont 1 équipé PMR) (douches, toilettes) - Robinets d'eau extérieurs - 2 prises électriques - Local technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Bornes individuelles d'eau et d'électricité - Blocs sanitaires (5 dont 1 équipé PMR) (douches, toilettes) - Robinets d'eau extérieurs - 2 prises électriques - Local technique 	<p>Equipement électrique non prévu à ce jour (à mettre aux normes suite décret du 5/3/2019)</p> <p>Location de 4 sanitaires mobiles (dont 1 adapté aux PMR)</p> <p>2 bornes d'eau</p>
Redevance d'occupation	<ul style="list-style-type: none"> - Caution de 70 euros - Redevance d'occupation fixe 4,15 €/nuitée/emplacement - forfait 40 €/mois 			<ul style="list-style-type: none"> - Caution de 70 euros - Redevance d'occupation fixe à 4 €/jour/emplacement 			<ul style="list-style-type: none"> - 15 euros /semaine/caravane - 500 € de caution
Consommations eau et électricité	Facturation hebdomadaire établie en fonction de la consommation			Badge prépayé	Badge prépayé	Badge prépayé	Consommation d'eau incluse dans le forfait Consommation électrique à la charge des GDV

Fréquentation et données financières

<i>En euros</i>												
	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	GBCA*	CCST	GBCA*	CCST	GBCA*	CCST	GBCA*	CCST	GBCA*	CCST	GBCA	CCST
Taux de fréquentation moyen	12,50 %	59,00 %	12,50 %	50	7,50 %	51,00 %	16,5	47,00 %	15,00 %	51,00 %	16,33 %	54,00 %
Total des dépenses de fonctionnement	118 851 €	139 284 €	89 226 €	144 879 €	87 767 €	139 926 €	91 020 €	140 898 €	110 506 €	157 112 €	98 244 €	145 996 €
Total des dépenses d'investissement	8 735	NR	68178	NR	3734	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Recettes	116061	68618	42705	69072	42353	62655	39678	57339	45811	56561	40168	54589
<i>Dont ALT</i>	<i>95364</i>	<i>47682</i>	<i>31788</i>	<i>47682</i>	<i>36906</i>	<i>40397</i>	<i>22097</i>	<i>39735</i>	<i>31513</i>	<i>35938</i>	<i>24705</i>	<i>31044</i>

* hors aire de Valdoie

B – Accompagnement socio-éducatif

1 - L'accompagnement social

L'accompagnement social est assuré dans le Territoire de Belfort par l'ensemble des travailleurs sociaux, qu'ils soient issus des Espaces de Solidarités Départementales (ex Points Accueil Solidarité) relevant du Département, des CCAS des communes ou de la CAF et permet d'aider toute personne dans ses démarches d'accès aux droits aux prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles.

En cas de difficultés sur une aire d'accueil ou de grand passage, les services de l'Etat ou départementaux peuvent se faire le relais auprès des associations représentatives des gens du voyage.

2 - L'accompagnement éducatif

Des ressources humaines et pédagogiques mobilisées pour proposer un parcours scolaire

- des ressources pédagogiques riches et un cadre d'action sont proposés grâce au centre académique pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés et des enfants du voyage (CASNAV) ;
- un inspecteur de l'éducation nationale est en charge du dossier des enfants de familles itinérantes et de voyage (EFIV) ;
- une antenne mobile (ASM) circule sur les différentes aires d'accueil du pôle métropolitain Nord Franche-Comté. Elle opère la médiation sur les aires d'accueil ;
- l'échange d'informations est soutenu entre les partenaires en charge du dossier scolaire.

Un tiers temps d'enseignant dédié à la coordination

- mise en place des actions de médiation. Sa connaissance des familles a permis de dénouer des situations tendues ;
- présence dans les collèges dynamise les unités pédagogiques spécifiques et noue des relations entre les familles, les enseignants et les élèves.

Des écoles et des collèges identifiés pour un accueil et un accompagnement spécifique

- les écoles repérées à proximité des aires d'accueil ont accueilli peu d'élèves (moins de 5 élèves) durant les cinq dernières années. C'est le cas des communes du Belfort, Bavilliers, Valdoie, Grandvillars, Delle et Beaucourt ;
- les élèves inscrits au centre national d'enseignement à distance (CNED) pour le second degré bénéficient d'un accueil d'une demi-journée hebdomadaire dans des unités pédagogiques spécifiques par des enseignants dans trois collèges (Morvillars, Rimbaud à Belfort, Rougemont-le- Château).

Une assiduité scolaire faible et des parcours scolaires fragmentés

En ce qui concerne l'assiduité scolaire, la situation reste très fragile même pour les familles qui se sédentarisent.

Pour l'acquisition des compétences du socle, il convient de noter que les élèves ne fréquentent pas suffisamment longtemps les différentes écoles et ne disposent pas, le plus souvent, du livret scolaire unique.

Les inscriptions au CNED, les unités pédagogiques spécifiques en collège et les inscriptions pour l'obtention de l'attestation scolaire de sécurité routière sont davantage visibles dans le second degré.

L'amélioration de la poursuite de scolarité au collège à l'issue de l'école élémentaire n'a pas donné lieu à des effets notables : dès 11 ans les élèves sont inscrits au CNED.

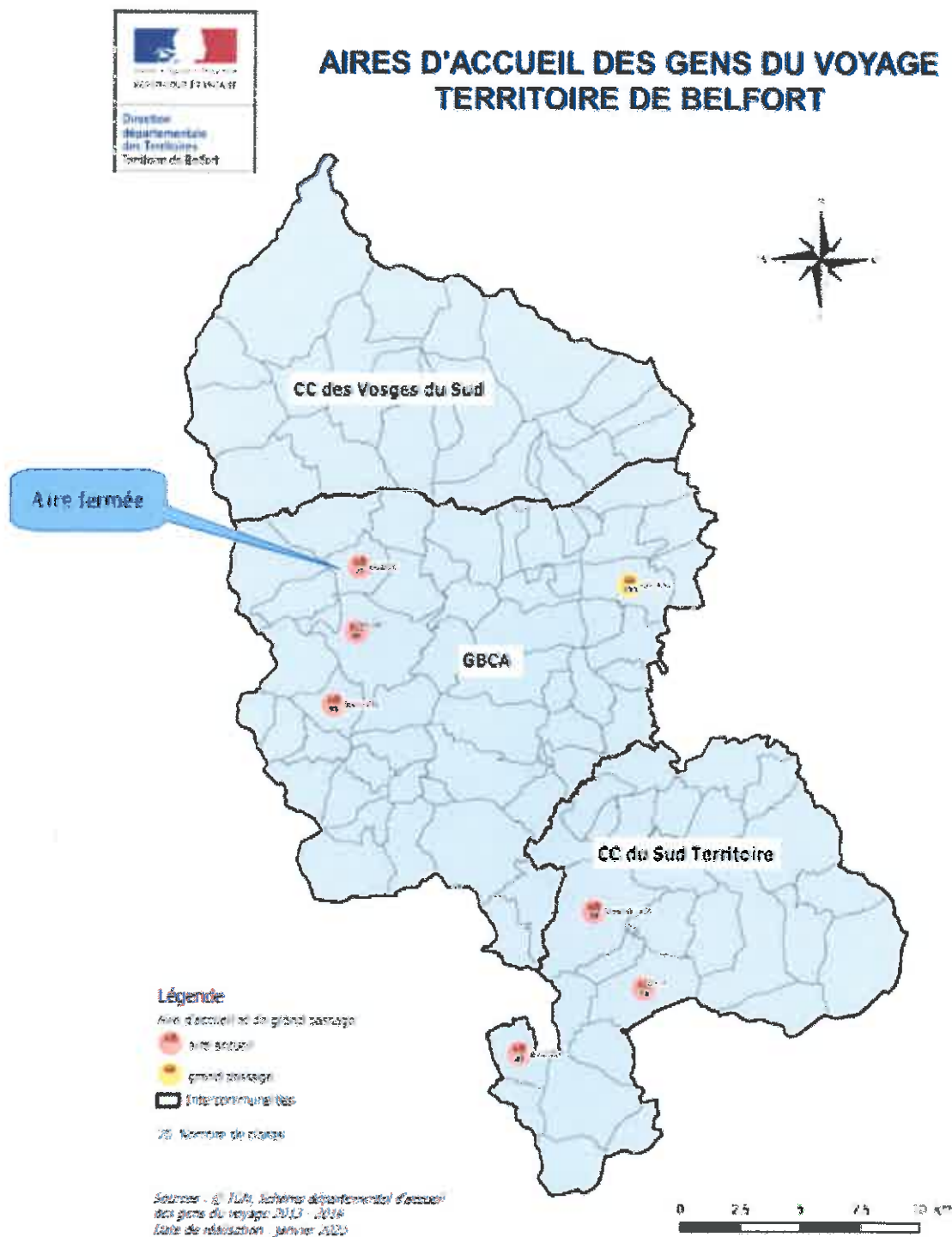
Bilan

Les services départementaux de l'éducation nationale accordent une attention soutenue aux parcours scolaires des enfants et adolescents des gens du voyage.

Quelques points de vigilance ont été identifiés dont la mise en œuvre devrait permettre d'améliorer la situation actuelle :

- assurer une meilleure communication avec les équipes d'école concernées pour les informer des évolutions des effectifs et assurer un accueil de meilleure qualité ;
- former les enseignants des écoles concernées à l'accueil, dans la classe, d'enfants vivant dans un contexte spécifique ;
- former les enseignants des réseaux d'aide dans les écoles aux besoins spécifiques des enfants du voyage ;
- renforcer les liens avec les partenaires du schéma afin de mieux identifier les besoins de scolarisation.

II - Programme d'actions 2020/2025



Aires existantes dans le département du Territoire de Belfort

Les aires relevant de Grand Belfort Communauté d'Agglomération :

- aire d'accueil de Belfort
- aire d'accueil de Bavilliers
- aire d'accueil de Valdoie (fermée)

- aire de grand passage de Fontaine

Les aires d'accueil relevant de la Communauté de Communes du Sud Territoire :

- Delle
- Beaucourt
- Grandvillars

Les objectifs du schéma révisé s'articuleront autour de 3 axes prioritaires :

- repenser la configuration du réseau des aires d'accueil et améliorer les conditions d'accueil ;
- développer l'habitat adapté afin de répondre aux situations d'ancrage sur le département du Territoire de Belfort ;
- poursuivre l'accompagnement socio-éducatif et développer le volet sanitaire.

Le bilan du schéma départemental 2013/2018 a été réalisé en lien avec les acteurs concernés : collectivités territoriales, associations représentatives des gens du voyage, services de l'État. Les propositions d'actions détaillées ci-après sont issues de l'analyse de ce bilan.

La commission consultative des gens du voyage réunie le 17 février 2020 a émis un avis favorable à la révision du schéma. Cependant, les membres de la commission ont souhaité :

- une étude concernant le recensement des gens du voyage sédentarisés / évaluation des besoins (cette dernière a été réalisée par l'association franc comtoise gens du voyage Gadjé) ;
- une réflexion sur la fermeture de l'aire de Valdoie (argumentaires présentés par le vice président en charge du logement, de l'habitat et de la rénovation urbaine).
- une réflexion à engager, à court et moyen terme, sur l'aire de grand passage de Fontaine.

A – L'accueil des gens du voyage

Le schéma précédent prévoyait « d'accompagner la création de projets d'habitat adapté et de terrains familiaux » ; aucun projet n'a été réalisé sur la période 2013/2018. Aucun besoin n'a en effet été exprimé auprès des EPCI.

La non production d'habitat adapté sur cette période semble avoir favorisé l'occupation par les familles des aires d'accueil en demande d'une autre solution d'habitat, détournant de fait la vocation initiale de ces équipements.

La réflexion se poursuivra sur la période du schéma 2020-2025.

1- Synthèse du diagnostic de l'association Gadjé

Le bilan du diagnostic d'évaluation des besoins en sédentarisation des gens du voyage ancrés sur le département du Territoire de Belfort est joint à l'annexe 6 du présent schéma.

Le décompte est ponctuel, réalisé en association avec les professionnels, et il s'appuie sur les déclarations des familles.

L'étude a montré que plus de 110 personnes (soit 38 familles) issues de la communauté des gens du voyage sont répartis ainsi :

- 16 familles sur les aires d'accueil pour environ 46 personnes (44%)
- 22 familles sur des terrains privés ou communaux pour environ 65 personnes (66%)

Deux tendances se dessinent :

- Certaines familles implantées sur les aires d'accueil auraient le souhait d'accéder à un terrain familial locatif
- Certaines familles ancrées sur des terrains familiaux privés ou communaux souhaiteraient une viabilisation (traitement d'eaux usées, accès à l'eau potable et plus généralement aux fluides)

Plus globalement, l'accompagnement social et sanitaire des gens du voyage mériterait d'être renforcé sur le département du Territoire de Belfort.

2- Fermeture de l'aire de Valdoie

La création de l'aire de Valdoie a représenté un coût d'investissement de 774 705 € HT, financé à l'époque par la CAB, le Conseil général, l'Etat et le FEDER.

Le choix du terrain fait par la Ville de Valdoie en 2007 a révélé plusieurs inconvénients majeurs. Il a notamment nécessité un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (zone inondable, mesures compensatoires pour la destruction d'une zone humide, présence du ZNIEFF de type I).

Il a ensuite conduit à des difficultés importantes avec le voisinage.

Un programme d'aménagement avait été envisagé en 2012 afin de créer des séparations entre l'aire d'accueil et le voisinage mais il a été abandonné en raison de son coût, de l'absence de financeurs et du scepticisme des riverains sur son efficacité.

L'aire d'accueil de Valdoie a été construite sur un terrain situé au cœur d'une zone résidentielle et artisanale.

Dès son ouverture en 2008, la présence de voyageurs a occasionné une vive protestation des riverains pour les raisons suivantes :

- nuisances sonores (personnes, animaux, musiques),
- menaces, intimidations, insultes,
- dépôts d'ordures, excréments,
- vols,
- perte de la valeur de leurs biens immobiliers.

A chaque appel des riverains, la collectivité les a invités à procéder à un dépôt de plainte à la gendarmerie. La collectivité a elle-même déposé des plaintes pour les installations illégales, la détérioration des équipements, les menaces sur ses agents et engagé des procédures de recouvrement pour les impayés.

Les appels des riverains reviennent à chaque occupation de l'aire.

Il apparaît également que l'analyse des données de fréquentation des aires montre que l'offre d'accueil proposée par le Grand Belfort est supérieure au besoin du territoire. De plus, le maintien de cette offre a des conséquences budgétaires non négligeable en terme de dépenses de fonctionnement (gestion, réparation et entretien des équipements) et d'investissement (travaux d'accessibilité, remise en état ou remplacement des équipements, ...).

Par conséquent, il est proposé de réduire la capacité d'accueil des gens du voyage en fermant une aire sur les trois.

Le choix de la fermeture s'oriente vers l'aire de Valdoie :

- du fait de sa situation géographique : l'aire est située à la sortie de la commune, à proximité d'un funérarium, d'un lotissement et d'un concessionnaire automobile. Cette proximité avec les habitations et les activités entraînent très régulièrement des conflits de voisinage. Les pratiques des uns et des autres rendent la cohabitation difficile ;

- et de l'état de l'aire et la nécessité, à très court terme, de réaliser des travaux pour garantir de bonnes conditions d'accueil et de travail : Devront être prévus des travaux de mise en accessibilité dans le cadre de l'Ad'Ap pour un montant d'environ 40 000€ et des travaux de réfection importante à hauteur de 20 000€.

L'aire devait rester ouverte jusqu'aux conclusions du diagnostic, mais suite à des problèmes, un arrêté communautaire a été pris le 14 août 2020 validant sa fermeture pour maintenance.

Au vu des éléments ci-dessus et des échanges entre les membres de la commission départementale consultative des gens du voyage, la fermeture de l'aire de Valdoie est actée.

Une attention particulière sera apportée lors des comités de suivi afin que la fermeture de l'aire de Valdoie n'impacte pas les autres aires du département et n'engendre pas de stationnements illicites.

B - L'aire de grand passage de Fontaine

L'aire de grand passage de Fontaine est destinée à l'accueil des gens du voyage se déplaçant collectivement à l'occasion des rassemblements traditionnels ou occasionnels. Il s'agit de l'unique lieu de grand transit dans le département (entre 50 et 200 caravanes). Cette aire est attractive en raison de sa localisation géographique, de la proximité des infrastructures et des services. La

problématique majeure de cette aire, comme pour l'ensemble des aires de grand passage, réside dans la difficulté de réguler les flux et de faire cohabiter des groupes de voyageurs.

Suite à la loi NOTRe de 2015, Grand Belfort Communauté d'Agglomération assure désormais l'aménagement et l'entretien de l'aire de grand passage, ainsi que la gestion du site confiée à un prestataire extérieur. Il a, dans ce cadre, conclu un contrat de bail par lequel la Société d'Équipement du Territoire de Belfort (SODEB), en sa qualité de délégataire de l'opération d'aménagement du site de l'Aéroparc, met à disposition de l'EPCI un terrain dédié à l'accueil des gens du voyage.

Depuis l'été 2020, s'agissant des groupes de plus de 200 caravanes, Grand Belfort Communauté d'Agglomération ne mettra plus à disposition de terrains sur la zone de l'Aéroparc, ce site étant destiné au développement d'aménagements à caractère industriel.

Les groupes de moins de 200 caravanes seront accueillis sur l'aire de grand passage.

Par ailleurs, la loi du 7 novembre 2018 introduit à un nouvel article à la loi du 5 juillet 2000 posant l'obligation pour les représentants de groupe de gens du voyage de signaler tout stationnement d'un groupe de plus de 150 résidences mobiles au Préfet dans la région de destination, au Préfet de département et au Président du Conseil départemental concernés, trois mois au moins avant l'arrivée sur les lieux pour permettre l'identification d'une aire de stationnement correspondant aux besoins exprimés. Le Préfet de département informe alors le maire de la commune et le président de l'EPCI sur le territoire desquels est située l'aire désignée pour cet accueil deux mois au moins avant son occupation.

Concernant les groupes de moins de 150 résidences mobiles arrivant dans une commune sans avoir prévenu au préalable les autorités compétentes, la loi ne prévoit pas de mise en demeure automatique. Toutefois la loi du 7 novembre 2018 permet à une collectivité de demander au représentant de l'État de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer l'ordre public.

Le décret du 5 mars 2019 régleme depuis le 8 mars 2019 les aires de grand passage. Jusqu'alors, ces aires ne faisaient l'objet que d'un encadrement para-réglementaire, via la circulaire du 13 avril 2010 relative à la préparation des stationnements estivaux des grands groupes de caravanes de gens du voyage et les instructions annuelles du Ministre de l'Intérieur.

Ce décret définit les caractéristiques de l'aire de grand passage et fixe le cadre juridique de son occupation. Les aires de grand passage réalisées avant l'entrée en vigueur du décret doivent être rendues conformes aux prescriptions techniques au plus tard le 1^{er} janvier 2022.

Une réflexion sur le devenir à moyen et long termes de cette aire de grand passage sera engagée durant la période du schéma 2020-2025.

C- Rénovation et accessibilité

Conformément à la nouvelle réglementation en matière d'accessibilité, renforcée par le décret cité précédemment, les aires permanentes d'accueil doivent répondre aux exigences applicables aux installations ouvertes au public (IOP).

Des travaux d'accessibilité ont ainsi été réalisés par les EPCI.

Un programme de rénovation a également été engagé par la CCST (changement du chauffage des blocs sanitaires, mise aux normes électriques et étanchéité des structures) au profit de ses 3 aires d'accueil. D'autres travaux sont également prévus sur la durée du schéma.

Conformément au décret du 5 mars 2019, l'EPCI devra mettre en conformité l'aire de Fontaine avant le 1^{er} janvier 2022 (installation d'alimentation électrique sécurisée, éclairage public à l'entrée de l'aire, recueil des eaux usées, système de récupération des toilettes individuelles, accès au service de collecte des encombrants et à la déchetterie). De même, l'EPCI devra élaborer un règlement intérieur sur la base du modèle annexé à ce même décret.

Le Grand Belfort devra, en outre, tenir compte des critères de fixation des redevances dues pour service rendu : le droit d'usage et la tarification des prestations sont calculés par caravane double essieu. Ils peuvent faire l'objet d'un forfait par semaine (article 5 du décret). L'EPCI pourra exiger le versement d'un dépôt de garantie dont le montant est calculé par caravane double essieu (montant maximal fixé par arrêté du ministre chargé du logement).

D- Rappel des évolutions réglementaires

1- Aires d'accueil

Un nouveau décret, publié le 26 décembre 2019, permet de sécuriser les relations entre les EPCI et les gens du voyage et d'améliorer les conditions de vie de ces derniers.

Il définit un ensemble de règles applicables aux aires permanentes d'accueil et apporte de nombreuses précisions complémentaires.

Il précise ainsi les modalités de fermeture des aires. Une aire doit être ouverte toute l'année. Si sa fermeture excède un mois, le gestionnaire doit demander au préfet un agrément pour un emplacement provisoire tel que prévu par le décret du 3 mai 2007.

Le gestionnaire a une obligation d'information à l'égard des occupants en cas de fermeture d'une aire.

Une aire est organisée en emplacements de deux places, d'une superficie minimum de 75 m² par place de résidence mobile (hors espaces collectifs, hors bâti, hors espace réservé au stationnement de véhicules et circulations internes de l'aire ou du terrain). Doivent être prévues la présence d'un espace réservé au stationnement contigu à chaque place (et d'une capacité d'au moins deux véhicules) et l'existence d'au moins un accès routier et d'une desserte interne. Les places et les espaces réservés au stationnement doivent disposer « d'un sol stabilisé, restant porteur et carrossable en cas d'intempérie et dont la pente permet d'assurer le stationnement sûr des résidences mobiles ».

Elle compte au moins un bloc sanitaire. Le décret prévoit que 20 % des blocs sanitaires soient accessibles aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'une individualisation des consommations. Chaque emplacement doit prévoir un "accès aisé à l'alimentation en eau potable et à l'électricité permettant d'individualiser les consommations".

La mise aux normes des aires n'est obligatoire que pour les futurs projets dont la déclaration préalable ou la demande de permis d'aménager a été déposée après le 31 décembre 2020.

La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés, mais aussi la collecte séparée des déchets et l'accès au service de collecte des encombrants et à la déchetterie doivent être assurés dans les mêmes conditions que pour les habitants par la commune ou l'EPCI.

L'aire d'accueil doit aussi être rattachée à un dispositif de gestion et de gardiennage permettant d'assurer notamment, grâce à une présence quotidienne d'au moins cinq jours par semaine et une astreinte technique téléphonique quotidienne, la gestion des arrivées et des départs, le bon fonctionnement de l'aire, l'entretien des espaces collectifs ou encore la perception des droits d'usage.

Le fonctionnement est régi par un règlement intérieur, établi par la commune ou l'EPCI. Il devra être mis en conformité avec le règlement type annexé au décret dans un délai de 6 mois à compter de la publication de ce dernier, soit avant le 28 juin 2020. Le séjour sur l'aire est conditionné à l'établissement d'un état des lieux d'entrée et à la signature d'une convention d'occupation temporaire (COT) entre le gestionnaire et le preneur (modèle fourni par un arrêté du ministre du Logement).

La durée de séjour est encadrée en opérant une conciliation entre l'objet de l'aire (accueil temporaire), les usages constatés (sédentarisation et manque d'habitat adapté) et les besoins (scolarisation, parfois salariat). La durée maximale de séjour est de trois mois consécutifs. Des dérogations peuvent toutefois être accordées sur justification par le gestionnaire, dans la limite de sept mois supplémentaires, "en cas de scolarisation des enfants, de suivi d'une formation, de l'exercice d'une activité professionnelle ou d'une hospitalisation".

Enfin, une convention relative à la gestion de l'aire d'accueil, signée entre l'État et le gestionnaire, fixe les modalités de calcul du droit d'usage perçu par ce dernier. Ce droit d'usage comprend le droit d'emplacement et la consommation d'eau et d'électricité.

En outre, un dépôt de garantie, d'un montant maximum équivalent à un mois de droit d'emplacement, est acquitté au gestionnaire à l'arrivée sur l'aire. Il fait l'objet d'une remise de récépissé.

2- Aires de grand passage

Les caractéristiques techniques des aires de grand passage

L'article 1^{er} du décret du 5 mars 2019 prévoit que le terrain de l'aire de grand passage dispose d'un sol stabilisé adapté à la saison d'utilisation définie par le schéma départemental, restant porteur et carrossable en cas d'intempérie, dont la pente permet d'assurer le stationnement sûr des caravanes.

La surface d'une aire de grand passage est d'au moins 4 hectares. Le Préfet, après avis du Président du Conseil départemental, peut y déroger pour tenir compte des disponibilités foncières, des spécificités topographiques ou des besoins particuliers définis par le schéma départemental.

L'article 2 du décret précise que l'aire de grand passage doit au moins comprendre :

- un accès routier permettant une circulation appropriée ainsi que l'intervention des secours et une desserte interne ;
- à l'entrée de l'aire, une installation accessible d'alimentation en eau potable satisfaisant aux normes techniques relatives aux bouches à incendie ;
- à l'entrée de l'aire, une installation d'alimentation électrique sécurisée comportant un tableau de 250 kVA triphasé. En aval du point de livraison, la répartition d'électricité relève de la responsabilité du signataire de la convention d'occupation ;
- à l'entrée de l'aire, un éclairage public ;
- un dispositif de recueil des eaux usées ;
- un système permettant la récupération des toilettes individuelles qui peut être complété par des cabines sanitaires mobiles autonomes non raccordées à un réseau d'assainissement ;
- l'installation, sur l'aire ou à sa proximité immédiate, de bennes pour les ordures ménagères dont le ramassage est assuré au moins une fois par semaine pendant la période d'ouverture ou d'occupation;

- un accès au service de collecte des encombrants et à la déchetterie dans les conditions prévues pour ses habitants par la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale.

Les conditions de l'occupation privative

L'article 3 du décret prévoit que le séjour du groupe sur l'aire est subordonné à la signature d'une convention d'occupation temporaire (COT) entre l'établissement public de coopération intercommunale et les preneurs ou leurs représentants. Un modèle de convention est établi par un arrêté du ministre chargé du logement. Le recours à la COT devient donc obligatoire alors qu'il était simplement suggéré par le droit para-réglementaire.

E – L'habitat adapté pour les gens du voyage sédentarisés

L'ancrage territorial est le fait de stationner régulièrement sur des périodes plus ou moins longues, sur un même lieu. Il s'est fortement développé au cours des dernières décennies.

Les gens du voyage ont pris l'habitude de s'arrêter plus longtemps sur des lieux où ils y ont développé des attaches.

Leur installation de manière durable s'opère sous différentes formes :

- sur les aires d'accueil ou de grand passage ;
- sur des terrains privés dont ils sont propriétaires ;
- sur des terrains privés ou publics « sans droits ni titres » ;
- dans des logements locatifs sociaux ou privés.

Les besoins de sédentarisation sont des besoins réels qui doivent être pris en compte pour éviter non seulement le blocage des aires d'accueil, mais surtout pour offrir des possibilités d'accueil adaptées aux familles qui ont choisi la « résidentialisation », tout en demeurant pour certaines encore itinérantes.

La sédentarisation n'implique en effet pas toujours un renoncement au voyage en raison de déplacements estivaux, culturels ou familiaux. Certaines familles souhaitent disposer d'un ancrage territorial et vivre dans de meilleures conditions. Mais leur installation sur des aires d'accueil peut générer des situations conflictuelles avec d'autres groupes, entravant ainsi le fonctionnement de ces équipements. Le développement de l'habitat adapté se présente alors comme l'une des réponses à ce besoin d'ancrage territorial.

1 - Définition de l'habitat adapté

Les modes de vie sédentaires ou semi-sédentaires nécessitent des modes d'habitat qualifiés d'habitat adapté. Ils recouvrent aussi bien le terrain familial sans construction d'habitation que l'habitat permettant de conserver la caravane en complément du logement. Les opérations d'habitat adapté sont réalisées par les collectivités territoriales pour des familles ou groupes familiaux souhaitant vivre dans un lieu fixe tout en gardant totalement ou partiellement leur mode de vie. Le terrain familial apporte ainsi une vraie réponse à la demande des gens du voyage souhaitant disposer d'un ancrage territorial à travers la jouissance d'un lieu stable aménagé et privatif.

Certaines familles ont ainsi pu accéder à des terrains, privés ou publics, qu'elles ont aménagés en fonction de leur mode de vie et de leur capacité financière.

La loi du 28 janvier 2017 relative à l'Egalité et la Citoyenneté prévoit par ailleurs de mieux traduire les besoins en habitat adapté des gens du voyage sédentarisés dans les documents de planification. Ainsi, les besoins d'accueil et d'habitat des gens du voyage vivant en résidence mobile, en fonction des besoins territorialement identifiés, devraient être inscrits au sein des programmes locaux de l'habitat et s'imposent aux plans locaux d'urbanisme.

Les terrains familiaux locatifs

Les terrains familiaux locatifs doivent être installés sur des zones constructibles. Contrairement aux aires d'accueil, ils ne sont pas un équipement public, mais sont assimilés à un habitat privé, qui peut être locatif ou en pleine propriété. Ils peuvent être réalisés à l'initiative de personnes physiques ou de personnes morales publiques ou privées (dont les collectivités) et constituent des opérations d'aménagement à caractère privé, réalisées selon les dispositions du Code de l'urbanisme. Ils permettent l'installation de caravanes, complétée de bâtiments en dur.

La loi Égalité et Citoyenneté intègre les terrains familiaux dans le décompte SRU, de façon à inciter les communes qui n'ont pas atteint leurs objectifs SRU à produire ce type d'habitat, si le besoin en est établi.

Les terrains familiaux locatifs relèvent, depuis cette loi, de la compétence des EPCI, au même titre que celle relative aux aires d'accueil des gens du voyage. Les collectivités territoriales peuvent ainsi être maîtres d'ouvrage de leur réalisation.

Il conviendra que les besoins de sédentarisation, au travers de ces nouvelles formes d'habitat, soient intégrés au PLH du Grand Belfort ou plus généralement aux règles d'urbanismes en vigueur sur la commune et l'EPCI.

Un EPCI compétent peut ainsi retenir un lieu d'implantation pour un terrain locatif situé sur le territoire d'une autre commune membre que celle figurant au schéma départemental, à la condition qu'elle soit incluse dans le même périmètre géographique prévu par le schéma, soit le territoire de l'EPCI.

Le décret du 26 décembre 2019 précise qu'un ménage ne peut se voir attribuer qu'un seul terrain familial locatif. Par ailleurs, toute construction ou transformation des locaux ou équipements par le locataire est soumise à un accord écrit du propriétaire.

En termes d'aménagement, le décret prévoit une superficie minimum de 75 m² par place de résidence mobile (hors espaces collectifs, hors bâti, hors espace réservé au stationnement de véhicules et circulations internes de l'aire ou du terrain). Doivent être prévues la présence d'un espace réservé au stationnement contigu à chaque place (et d'une capacité d'au moins deux véhicules) et l'existence d'au moins un accès routier et d'une desserte interne. Les places et les espaces réservés au stationnement doivent disposer « d'un sol stabilisé, restant porteur et carrossable en cas d'intempérie et dont la pente permet d'assurer le stationnement sûr des résidences mobiles ».

Le terrain doit être clôturé et raccordé à un système d'assainissement. Il doit disposer, au minimum, de deux emplacements et d'un espace réservé au stationnement, de points d'eau et de prises électriques extérieurs (avec compteurs individuels), d'une pièce de séjour (intégrant au moins un espace de cuisine aménagé pour recevoir un appareil de cuisson et comprenant un évier raccordé) et d'un bloc sanitaire pour une à six résidences mobiles intégrant au moins un lavabo, une douche et deux cabinets d'aisance.

À l'issue des travaux et avant la mise en location, le terrain familial locatif doit faire l'objet d'un contrôle - dont les modalités seront définies par arrêté - afin de vérifier qu'il est conforme aux prescriptions du décret.

La collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés, mais aussi la collecte séparée des déchets et l'accès au service de collecte des encombrants et à la déchetterie doivent être assurés dans les mêmes conditions que pour les habitants par la commune ou l'EPCI.

Les terrains sont attribués par le bailleur, qui doit procéder à des mesures de publicité pour en informer les gens du voyage, au moins par le biais d'un affichage en mairie, d'une information des associations de gens du voyage, ainsi que d'une mise en ligne sur le site de la commune ou de l'EPCI. Les demandes sont examinées par une commission d'attribution créée auprès du président de l'EPCI ou du maire, et comprenant outre ces deux derniers, le maire de la commune

d'implantation (si la commission est placée auprès du président de l'EPCI), le préfet, le bailleur (si la gestion n'est pas assurée par l'EPCI ou la commune), ainsi qu'une personnalité désignée par une association représentative des gens du voyage ou intervenant auprès d'eux, ou une personnalité qualifiée en raison de sa connaissance des gens du voyage.

Le décret du 26 décembre précise aussi les règles relatives au bail, calquées sur celles applicables à l'ensemble des baux, ainsi que les modalités de paiement du loyer (mensuellement à terme échu avec remise d'une quittance sans frais). Le loyer peut faire l'objet d'une révision annuelle, au 1^{er} janvier, en fonction du dernier indice de référence des loyers (IRL) publié. Enfin, le preneur doit verser au bailleur, à la signature du bail, un dépôt de garantie d'un montant maximum équivalent à un mois de loyer.

Les habitations adaptées locatives

Cet habitat adapté vise la réalisation de logements en dur, le plus souvent de type pavillonnaire, afin de permettre l'usage de la caravane.

Lorsque ces derniers appartiennent à des organismes HLM, ils sont éligibles à une subvention de l'Etat de type Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et à l'aide personnalisée au logement (APL).

Ces logements adaptés sont construits dans le respect des normes de construction du logement public.

2 - Préconisations

Dans le cadre d'une démarche de réponse d'habitat adapté, il apparaît indispensable de procéder à un recensement exhaustif des situations de sédentarisation sur des terrains non prévus à cet usage.

Pour cela, un diagnostic social concernant les gens du voyage non itinérants a été acté afin de mieux connaître leur situation et leurs besoins.

D'autres ménages ont investi des terrains non constructibles, dont ils sont propriétaires ou qu'ils occupent illégalement. Le diagnostic social a permis de réaliser un état des lieux précis qui permettra d'engager une réflexion visant à trouver des solutions de régularisation adaptées à chaque situation.

Il pourrait également être envisagé de recourir à une MOUS, maîtrise d'œuvre urbaine et sociale ayant pour objectif la réalisation d'opérations d'habitat adapté en faveur des gens du voyage sédentarisés.

La loi ELAN permet aux bailleurs sociaux de réaliser des terrains familiaux ou des logements adaptés locatifs. Ils seront alors intégrés au Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Territoire de Belfort.

Le présent schéma s'attachera à :

- mieux connaître les situations de sédentarisation dans le Territoire de Belfort afin de prendre en compte les besoins particuliers des gens du voyage « résidentialisés » dans le département ;
- accompagner la création de projets d'habitat adapté et de terrains familiaux, en lien avec les politiques locales d'aménagement et d'habitat (PLH et PLU) des communes et des EPCI concernés.

F – L'accompagnement médico-social et éducatif

L'hétérogénéité de la population des gens du voyage et la diversité de leurs modes de vie ne facilitent pas leur suivi.

Le présent schéma favorisera les contacts et les échanges entre les différents acteurs de l'accompagnement médico-social et éducatif, à savoir : le Département du Territoire de Belfort, au travers de ses Espaces de Solidarités Départementales (ex Points Accueil Solidarité), l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Direction des services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Territoire de Belfort, les centres communaux d'action sociale (CCAS) et les associations des gens du voyage. L'appui de ces dernières est fondamental grâce à leur connaissance du terrain, leur écoute et leur prise en compte des demandes des « voyageurs » ; il sera sollicité dans le cadre de l'établissement d'un diagnostic visant un recensement exhaustif de la population sédentarisée des gens du voyage qui permettra d'apporter des réponses spécifiques aux problématiques soulevées.

1- L'accès aux droits et la domiciliation

L'accès des gens du voyage aux dispositifs de droit commun apparaît à travers les 3 actions développées dans le schéma, à savoir la scolarisation, la santé et l'insertion professionnelle. Un accompagnement s'avère toutefois primordial, qui devra fondamentalement reposer sur une relation de confiance.

Concernant la domiciliation des gens du voyage, c'est un critère matériel qu'il convient d'appliquer : le fait d'être ou non sans domicile stable. Afin de supprimer les discriminations liées à l'ancienne législation applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe, la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 autorise les gens du voyage à élire domicile dans la commune de leur choix, notamment auprès des CCAS ou CIAS. Ils sont définitivement soumis au droit commun de la domiciliation à compter du 28 janvier 2019, à l'exception des personnes ayant un mode de vie sédentaire, qui n'ont pas vocation à être domiciliées. Ainsi, lorsqu'une demande de domiciliation leur est soumise, les CCAS ou CIAS ne contrôlent désormais plus la régularité d'occupation d'un terrain sur la commune pour déterminer si le demandeur peut ou non être domicilié par leur structure.

2- La scolarisation

Une coordination académique

Le rectorat propose des ressources riches grâce au Centre académique pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés et des enfants du voyage (CASNAV).

Au sein de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Territoire de Belfort, un inspecteur est en charge du dossier des Enfants de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV).

Une antenne scolaire mobile (ASM) circule sur les différentes aires d'accueil de l'aire urbaine, dont celles du Territoire de Belfort. Une enseignante à mi-temps assure le lien entre l'école et la famille et l'accueil des élèves dans les établissements. Son travail de médiation est essentiel.

L'échange d'informations est soutenu entre les partenaires en charge du dossier scolaire.

Etablissements accueillants

Les aires d'accueil dépendent des secteurs des écoles Jules Heidet à Belfort, Saint-Exupéry à Grandvillars, Louise Michel à Delle, Victor Frahier à Valdoie, Maurice Henry à Bavilliers et Bolle à Beaucourt.

Toutes les écoles du département sont susceptibles d'accueillir des enfants de familles itinérantes et de voyageurs et notamment les écoles de Danjoutin, Dreyfus-Schmidt à Belfort, Reppe, Fosse-magne, Meroux, Lachapelle-sous-Rougemont, Rougemont-le-Château, et Delle.

Trois collèges proposent des Unités pédagogiques spécifiques (UPS) encadrées par des enseignants volontaires : Lucie Aubrac à Morvillars, Arthur Rimbaud à Belfort, Michel Colucci à Rougemont-le-Château. Ces unités permettent aux élèves inscrits au Centre national d'enseignement à distance (CNED) d'être accompagnés sur la réalisation de leurs devoirs.

L'accompagnement socio-éducatif

Depuis la rentrée 2019, le temps de décharge d'une enseignante du premier degré a été augmenté, dans le but de permettre la mise en place d'actions de médiation, de créer et d'entretenir des liens avec les familles et les élèves dans les écoles et sur les aires d'accueil. Elle assure la coordination et l'accompagnement des élèves.

Des formations sont également dispensées à des directeurs nouvellement nommés ainsi qu'à des enseignants accueillants des EFIV et des membres du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

Priorité est donnée aux élèves entrant en CP et non scolarisés antérieurement par un accompagnement en classe.

En outre, le lien avec les UPS est renforcé (organisation, bilan, relation avec les familles) et des inclusions partielles d'élèves en collège ont été rendues possibles.

Enfin, un suivi des élèves inscrits au CNED pour qui le travail n'est pas suffisant a été instauré par la mise en place de rendez-vous trimestriels à la DSDEN.

Objectifs visés et points de vigilance

Pour les élèves de 3 à 12 ans :

- renforcer l'assiduité : la situation reste encore très fragile même pour des familles qui se sédentarisent. ;
- prendre en compte loi du 28 juillet 2019 et accompagner les familles et les élèves dès l'âge de 3 ans ;
- suivre les progrès des élèves et de l'acquisition des compétences du socle : les élèves ne fréquentent pas suffisamment longtemps les écoles, ils ne disposent pas, le plus souvent, de livret scolaire unique (LSU) ;
- poursuivre la formation des enseignants accueillant des EFIV et les enseignants du RASED ;
- renforcer le lien entre la famille et la classe en rapportant régulièrement un travail fait en classe dans la famille, afin que l'enfant puisse partager ses apprentissages ;
- renforcer le rôle du RASED dans toutes les écoles accueillant des EFIV ;
- mettre en place, en cours d'année de CM2, une rencontre entre l'équipe enseignante, la famille, l'élève et le coordonnateur afin de discuter des projets de poursuite de scolarité et ainsi assurer la liaison école-collège. Il est en effet important que les élèves ayant eu une scolarité plutôt régulière en primaire terminent le cycle 3 dans un collège.

Pour les élèves de 12 à 16 ans :

- pérenniser les UPS ;
- former les professeurs intervenants dans les UPS ;
- poursuivre le suivi des élèves ayant des résultats insatisfaisants au CNED à la DSDEN, en les invitant à se présenter 2 à 3 fois dans l'année scolaire afin de faire le point sur leurs apprentissages et les inciter à venir à l'UPS ;
- poursuivre et encourager les inclusions partielles ou totales en classe ordinaire ;
- proposer aux élèves âgés de 15 ans en situation de décrochage scolaire tous les dispositifs existants, notamment la construction de Parcours Aménagé de la formation initiale (PAFI).

Pour les jeunes de 16 à 18 ans :

- en s'appuyant sur la loi « école de la confiance » du 28 juillet 2019, informer, conseiller et accompagner les jeunes de 16 à 18 ans afin qu'ils accèdent à un parcours de formation qualifiante. Le CIO et la Mission Locale sont les relais incontournables et complémentaires pour le déploiement de cet axe en lien étroit avec les partenaires du Comité Local d'Aide à l'Insertion (CLAIN) dans le département ;
- rencontrer en cours d'année les différents partenaires du schéma départemental ;
- maintenir le lien avec les collectivités.

3- La santé

La population des gens du voyage n'est pas une priorité inscrite au Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) des personnes les plus démunies.

Ce programme, issu de la loi 98-657 du 29 juillet 1998, « s'attache à définir des actions pour lutter contre les pathologies aggravées par la précarité ou l'exclusion sous toutes leurs formes, notamment les maladies chroniques, les dépendances à l'alcool, à la drogue ou au tabac, les souffrances psychiques, les troubles du comportement et les déséquilibres nutritionnels ». Ils sont ainsi une interface entre les champs du sanitaire et du social pour favoriser l'accès aux droits et aux soins des plus démunis.

Les Praps, dans le cadre de leurs objectifs de santé publique, orientent leurs actions sur :

- les difficultés d'accès, de prévention et de continuité des soins ;
- les souffrances psychiques (troubles psychiques, violences subies et conduites à risque du type consommation de substances psychoactives) ;

- l'hygiène de vie (hygiène corporelle, santé bucco-dentaire, alimentation et nutrition...).

Or les gens du voyage connaissent de nombreuses difficultés liées à des problèmes d'addiction, d'hygiène et d'éducation à la santé, de déséquilibres alimentaires, d'habitat souvent inadapté pour les personnes âgées, malades ou handicapées et de salubrité sur les aires d'accueil.

Un projet de médiation sanitaire, porté par l'association Gadjé, va prochainement être mis en œuvre grâce au soutien financier de l'ARS pour une durée de 3 ans. Il s'adresse à la population des gens du voyage stationnant régulièrement sur les quatre départements de Franche-Comté, dont le Territoire de Belfort.

Objectifs du projet

- promouvoir et préserver la santé de la population des gens du voyage stationnant sur la Franche-Comté ;
- faciliter et développer la prévention dans toutes les actions visant à améliorer la santé des gens du voyage ;
- développer des actions de médiation pour favoriser l'accès à la santé, l'intégration dans le système de santé de droit et améliorer les connaissances des acteurs de santé vis-à-vis des gens du voyage.

Et ainsi répondre aux attentes suivantes

- renforcer l'action santé auprès de cette population en situation de vulnérabilité sociale ;
- être l'interface entre les différents acteurs de la santé et les gens du voyage ;
- être en capacité de répondre plus efficacement aux différentes orientations nationales.

Les gens du voyage, par le biais des actions de santé conduites par le Département, peuvent accéder au :

- centre de lutte anti-tuberculeux (CLAT) pour une prise en charge d'un bilan radiologique dans le cadre de la lutte contre la tuberculose, les gens du voyage faisant partie des populations à risque et la vaccination BCG pour les enfants ;
- centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic du VIH, des infections sexuellement transmissibles et des hépatites (CeGGID), pour des bilans VIH et hépatites.
- deux dermatologues assurant les consultations du CeGIDD peuvent recevoir les gens du voyage souffrant de problèmes dermatologiques ;
- centre de planification et d'éducation familiale, pour une prise en charge de tout problème gynécologique des femmes issues de la communauté des gens du voyage (contraception, test de grossesse, etc).

De plus, la Protection Maternelle et Infantile (PMI), également gérée par le Département, propose :

- un suivi de grossesse par des sages femmes,
- un entretien prénatal précoce,
- une consultation infantile et le suivi de la couverture vaccinale,
- un suivi à domicile d'accompagnement à la parentalité.

Face au constat d'une forte errance médicale et des difficultés pour les professionnels à suivre dans la durée ces familles, le projet de médiation sanitaire, tel que présenté précédemment, devrait permettre un accès plus facile aux soins et un meilleur suivi par les services de la PMI.

4- L'insertion professionnelle

L'accès des gens du voyage aux dispositifs de droit commun porte également sur l'insertion professionnelle.

Les gens du voyage sont, pour des raisons culturelles, rarement des personnes salariées. Ils sont le plus souvent micro-entrepreneurs. Les activités exercées sont diverses et multiples : vente ambulante non sédentaire de tous produits, équipement de la personne, maison, articles divers, vente et récupération métaux, ferrailles, voitures et travaux de jardinage.

Ils exercent dans plusieurs secteurs d'activité divers et variés relevant de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et/ou de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA).

Mais ils sont nombreux à exercer les mêmes métiers. Les bénéfices générés par leurs activités sont bien souvent faibles, d'où cette précarité persistante, renforcée par une réglementation encadrant leur statut professionnel de plus en plus contrainte et complexe.

L'accompagnement des gens du voyage peut ainsi être effectué :

- auprès des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active par les référents RSA, dont un nombre relativement élevé est allocataire ;
- auprès de travailleurs indépendants souhaitant créer leur entreprise ou être accompagnés pour assurer le maintien de leur activité.

La Direction de l'Insertion du Département du Territoire de Belfort, en charge du suivi des travailleurs non-salariés, est amenée à rencontrer ce public bénéficiaire de l'allocation RSA. Au cours des entretiens, des explications sur la tenue de leurs obligations en tant que travailleurs indépendants (tenue d'un livre-journal des recettes, conservation des factures fournisseurs, déclaration de leur chiffre d'affaires auprès de l'Urssaf...) sur la complétude de leurs déclarations trimestrielles de ressources à effectuer auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour le calcul de leurs droits RSA leur sont données. A l'issue de ces rendez-vous, le Pôle "Accès aux Droits" de la Direction de l'Insertion, en fonction de la nature de l'activité exercée et des difficultés rencontrées, peut les orienter sur l'un des deux dispositifs d'accompagnement subventionnés par le Département mis en place avec la CMA ainsi qu'avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).

Partenariat avec l'ADIE (non spécifique aux gens du voyage)

Une convention de partenariat intervient chaque année depuis 2016 entre le Département et l'ADIE qui vise l'accompagnement de bénéficiaires de l'allocation RSA, travailleurs indépendants : aide à la gestion comptable et administrative, conseil à la gestion commerciale, développement du chiffre d'affaires, diagnostics permettant d'évaluer les conditions et les besoins financiers nécessaires au développement de l'activité, recherche de solutions de financements (microcrédit – prêt d'honneur Adie ou autres réseaux), aide à la cessation d'activité et à la recherche de solutions de reconversion.

Les diagnostics et préconisations sont destinés à améliorer leur situation et apportent un complément d'informations pratiques lors des évaluations de ressources effectuées par la Direction de l'Insertion.

L'année 2019 s'est portée sur un quota de 10 nouvelles orientations (dont 3 bénéficiaires du RSA issus de la communauté des gens du voyage : 1 personne domiciliée au CCAS de Belfort et 2 personnes sédentarisées) et la poursuite des accompagnements pour les bénéficiaires du RSA orientés au titre des années précédentes pour lesquels les rendez-vous de suivi sont programmés.

Partenariat avec la CMA (non spécifique aux gens du voyage)

En ce qui concerne la CMA, l'opération intitulée "Accompagnement des travailleurs non-salariés bénéficiaires du RSA" a débuté en 2018. Au titre de cette première année, 25 bénéficiaires du RSA (dont une personne issue de la communauté des gens du voyage sédentarisée) ont été orientés aux fins d'accompagnement en vue du développement de leur activité ou le cas échéant, d'une réorientation vers le secteur salarié. Pour 2019, l'objectif final est d'accompagner également 25 bénéficiaires non-salariés.

Concernant les grands adolescents ou les jeunes adultes, nombreux sont ceux qui restent sur les aires d'accueil sans activité.

Certains souhaitent trouver un emploi durable, mais l'absence de formation et de qualification professionnelle rend difficile l'accès à un emploi durable. La notion de métier, de projet professionnel est peu présente au sein de la communauté des gens du voyage, ce qui induit un manque d'intérêt pour la formation professionnelle. Les jeunes ne sont pas prêts à s'inscrire dans un parcours de formation long qui leur permettrait d'obtenir un diplôme pour exercer un métier.

Le monde du travail salarié est méconnu. C'est pourquoi il est important de les conseiller et les accompagner afin de lever leurs craintes, leur redonner confiance et impulser une dynamique d'insertion professionnelle.

III - Gouvernance, suivi et mise en œuvre du schéma

A – La gouvernance

Durant les six prochaines années, l'État et le Département s'engagent à assurer le pilotage et le suivi du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Afin d'assurer la gouvernance du schéma dans le Territoire de Belfort, trois niveaux d'instance ont été déclinés :

- une commission départementale consultative des gens du voyage,
- un comité de suivi,
- des groupes de travail par thématique.

La commission départementale consultative des gens du voyage

Le précédent schéma prévoyait un dispositif de gouvernance articulé autour de la Commission départementale consultative des gens du voyage, qu'il est proposé de reconduire pour la période 2020/2025. Ce premier niveau de gouvernance est co-piloté par le Préfet et le Président du Département ou leurs représentants.

Sont réunis au sein de cette instance le Préfet ou ses représentants, le Président du Département ou ses représentants, ainsi que :

- un représentant des communes désignés par l'Association des maires du département du Territoire de Belfort ;
- des représentants des établissements publics de coopération intercommunale du département désignés par l'Assemblée des communautés de France ;
- des représentants des associations représentatives des gens du voyage et associations intervenant auprès des gens du voyage ;
- des représentants de la Caisse d'allocations familiales du Territoire de Belfort.

Associée à l'élaboration du schéma, la commission consultative doit émettre un avis sur ce document. Elle est également associée aux travaux de suivi du schéma et doit se réunir au moins deux fois par an pour effectuer un point d'étape des actions menées et dresser le bilan de la gestion des aires d'accueil et de grand passage.

Le comité de suivi

La commission consultative peut prendre l'initiative de créer un comité de suivi dédié à la préparation du travail de la commission et au suivi de la mise en œuvre du plan d'actions.

Ce comité de suivi, mis en place dans le cadre du précédent schéma, est co-piloté par le Service Habitat et Urbanisme de la Direction départementale des Territoires du Territoire de Belfort et la Direction de l'Aménagement, du Développement et des Partenariats territoriaux du Département du Territoire de Belfort. Il réunit les équipes techniques des partenaires membres de la commission consultative des gens du voyage.

La réflexion concernant l'avenir, à moyen et long terme, de l'aire de grand passage sera également abordée durant la période du schéma.

Groupes de travail

Afin d'assurer le suivi de l'évaluation des besoins et le recensement de la communauté des gens du voyage, un groupe de travail avait été mis en place et a généré une dynamique de travail très intéressante. Ce groupe de travail est à poursuivre, sous un format à définir, durant la période du schéma et pourra ainsi faire émerger des éventuels projets.

Chaque axe prioritaire du schéma pourra faire l'objet d'un groupe de travail pour sa mise en œuvre, réunissant un chef de file désigné et l'ensemble des partenaires concernés.

B – Suivi et évaluation

Suivi et bilans annuels

Le suivi du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage sera réalisé sur la base d'indicateurs dans chacun des axes prioritaires, mais aussi sur la base d'échanges entre les membres de la commission consultative et des partenaires concernés.

Les bilans annuels ainsi présentés feront état de ces éléments ainsi que des réflexions pour faire évoluer le schéma.

Les modalités d'évaluation s'appuieront sur des indicateurs proposés et construits à partir des trois axes prioritaires du schéma (cf page 43) :

- repenser la configuration du réseau des aires d'accueil et améliorer les conditions d'accueil ;
- développer l'habitat adapté afin de répondre aux situations d'ancrage sur le département du Territoire de Belfort ;
- poursuivre l'accompagnement socio-éducatif et développer le volet sanitaire.

Axes prioritaires	Actions	Pilote	Indicateurs	Echéance de mise en œuvre
Repenser la configuration du réseau des aires d'accueil	Affiner la durée des séjours pour déterminer les besoins	EPCI	Temps de présence établie sur 15 jours / 1 mois / 3 mois / 6 mois / 1 an	2020/2025
	Consolider les données relatives à la fréquentation des aires	EPCI	Taux de fréquentation par aire (accueil et grand passage)	2020/2025
	Elaborer un diagnostic concernant l'aire de Valdoie	Etat	Présentation en commission consultative d'une proposition concernant le maintien ou la fermeture de cette aire	Soldé le 14/04/2021
Améliorer les conditions d'accueil	Mise aux normes d'accessibilité Programmes de rénovation	EPCI	Réalisation des programmes de travaux	2020/2025
Développer l'habitat adapté	Réaliser un diagnostic social ou une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour caractériser les besoins éventuels d'habitat adapté	Etat	Nombre de familles sédentarisées Nombre de demandes pour une habitation adaptée	Diagnostic social restitué le 31/03/2021
Poursuivre l'accompagnement socio-éducatif et développer le volet sanitaire	Promouvoir la scolarisation des enfants du voyage	DSDEN	Nombre d'élèves inscrits en école maternelle, primaire et collèges	2020/2025
	Informier, conseiller et accompagner les jeunes de 16 à 18 ans	DSDEN	Nombre de jeunes suivis Nombre de rencontres	
	Développer des actions de médiation pour favoriser l'accès à la santé et l'intégration dans le système de santé de droit	Association Gadje	Mise en œuvre du projet de médiation sanitaire Nombre de personnes ou de familles suivies (échelle régionale)	
	Développer l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA « gens du voyage »	CD	Nombre de bénéficiaires « gens du voyage » accompagnés par les référents RSA Nombre d'entretiens	
	Accompagner les travailleurs indépendants	CD	Nombre de personnes suivies Nombre d'entretiens et d'évaluations réalisés	
	Accompagnement des gens du voyage résidant sur les terrains familiaux privés et terrains communaux	Groupes de travail collaboratifs	Nombre de personnes accompagnées	

ANNEXES

Annexe 1 : arrêté du 4 juillet 2018 portant renouvellement de la commission départementale consultative des gens du voyage



PRÉFÈTE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Cabinet
Services des libertés
Bureau de la sécurité publique

ARRÊTÉ

portant renouvellement de la commission départementale consultative des gens du voyage du Territoire de Belfort

**LA PRÉFÈTE DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, modifiée par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n°2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage, modifié par le décret n°2017-921 du 9 mai 2017 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 25 octobre 2017, paru au Journal officiel du 26 octobre 2017, nommant Mme Sophie ELIZEON préfète du Territoire de Belfort ;

VU la circulaire ministérielle n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 ;

VU la circulaire ministérielle n°NOR/IOCA/1022704C du 28 août 2010 relative à la révision des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage ;

VU l'arrêté n°2013162-0005 du 11 juin 2013 portant approbation de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;

VU l'arrêté préfectoral n°2008-11-25-1966 du 25 novembre 2008 portant renouvellement de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014192-0003 du 11 juillet 2014 modificatif de l'arrêté n°2008-11-25-1966 du 25 novembre 2008 portant renouvellement de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 août 2014 modificatif de l'arrêté n°2014192-0003 du 11 juillet 2014 ;

VU l'arrêté préfectoral n°95-2016-01-20-001 du 20 janvier 2016 modificatif de l'arrêté du 8 août 2014 ;

VU les propositions de l'Association des maires du département du Territoire de Belfort en date du 2 août 2017 ;

VU les propositions de l'Assemblée des communautés de France en date du 29 août 2017 ;

VU les propositions du conseil départemental du Territoire de Belfort en date du 5 janvier 2018 ;

VU les propositions de l'Association sociale nationale internationale tzigane (ASNIT) en date du 25 juin 2018 ;

VU les propositions de l'Association franco-comtoise des gens du voyage - Gadjé en date du 25 juin 2018 ;

VU les propositions de l'association Aide à la scolarisation des enfants tzigane (ASET) en date du 25 juin 2018 ;

VU les propositions de la Caisse d'allocations familiales du Territoire de Belfort en date du 27 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT que, en vue d'engager la procédure de révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, il convient de renouveler la commission départementale consultative des gens du voyage.

SUR proposition de monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Les arrêtés suivants sont abrogés :

- Arrêté préfectoral n°2008-11-25-1966 du 25 novembre 2008 portant renouvellement de la commission départementale consultative des gens du voyage du Territoire de Belfort ;
- Arrêté préfectoral n°2014192-0003 du 11 juillet 2014 modificatif de l'arrêté n°2008-11-25-1966 du 25 novembre 2008 ;
- Arrêté préfectoral du 8 août 2014 modificatif de l'arrêté n°2014192-0003 du 11 juillet 2014 ;
- Arrêté préfectoral n°90-2016-01-20-001 du 20 janvier 2016 modificatif de l'arrêté du 8 août 2014.

ARTICLE 2 :

La commission départementale consultative des gens du voyage du Territoire de Belfort est renouvelée comme suit :

Présidence conjointe :

Madame la préfète du Territoire de Belfort et monsieur le président du conseil départemental, ou leurs représentants.

Quatre représentants des services de l'État désignés par la préfète :

- Monsieur le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant ;
- Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale ou son représentant ;
- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale du Territoire de Belfort ou son représentant.

Quatre représentants désignés par le conseil départemental du Territoire de Belfort :

Titulaires	Suppléants
Maryline MORALIET, conseillère départementale	Frédéric ROUSSE, vice-président du conseil départemental
Marie-Hélène IVOL, vice-présidente du conseil départemental	Marie-Franca CEFIS, vice-présidente du conseil départemental
Isabelle MOUGIN, conseillère départementale	Karine CISZOWSKI, directrice de l'économie, de l'emploi, du logement, de l'enseignement supérieur et de la recherche au conseil départemental
Patrick FERRAIN, conseiller départemental	Delphine BOISSON, chargée de mission au pôle logement de la direction de l'économie, de l'emploi, du logement, de l'enseignement supérieur au conseil départemental

Un représentant des communes désigné par l'Association des maires du département du Territoire de Belfort :

Titulaires	Suppléants
Pierre REY, maire d'AUTRECHENE	Serge PICARD, maire de FOUSSEMAGNE

Quatre représentants des établissements publics de coopération intercommunale du département désignés par l'Assemblée des communautés de France sur proposition de l'Association des maires du département du Territoire de Belfort :

Titulaires	Suppléants
Pierre-Jérôme COLLARD, adjoint au maire de BELFORT, représentant de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	Pierre FETIER, maire de FONTAINE, représentant de GBCA
Jean-Jacques DUPREZ, maire de LEBETAIN, représentant de la Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	Monique DINET, maire de CHAVANATTE, représentante de la CCST
Jean-Claude HUNOLD, maire de LACHAPPELLE-SOUS-CHAUX, représentant de la Communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS)	André PICINELLI, maire de CHAUX, représentant de la CCVS
Maro ETTWILLER, maire de PHAFFANS, représentant de GBCA	Raphaël RODRIGUEZ, maire de MEZIRE, représentant de GBCA

Cinq représentants désignés par la préfète sur proposition des associations représentatives des gens du voyage et de la diversité de leurs modes d'habitat et de vie, ainsi que des associations intervenant auprès des gens du voyage présentes dans le département :

Titulaires	Suppléants
Association sociale nationale internationale tzigane (ASNIT)	
Sandro TSCHUDI	Désiré VERMEERSCH
Adolphe ANDRE	Grégory OJEDA

Association franc-comtoise des gens du voyage – Gadje	
Joseph APARICIO	Octave ADOLPHE
Philippe FRANCE	Bernard PORCHEROT
Aide à la scolarisation des enfants tziganes (ASET)	
Sylvie CORNEILLE	Jean-Louis CORNEILLE

Deux représentants désignés par la préfète sur proposition de la Caisse d'allocations familiales du Territoire de Belfort :

Titulaires	Suppléants
Evelyne CORATTE	Eric GROSJEAN
Zohra ARNAUD	Karine LEROUX

ARTICLE 3 :

Le mandat des membres de la commission est de six ans. Il peut être renouvelé. Il prend fin si son titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné. Celui-ci est alors remplacé dans un délai de trois mois pour la durée du mandat restant à courir. Il en va de même en cas d'empêchement définitif, de démission ou de décès d'un membre de la commission.

ARTICLE 4 :

La commission se réunit au moins deux fois par an sur convocation conjointe de ses présidents ou à l'initiative de l'un d'entre eux, ou sur demande d'un tiers de ses membres.

ARTICLE 5 :

La commission siège valablement si la moitié de ses membres sont présents. Ses délibérations sont adoptées à la majorité absolue des membres présents. En cas de partage égal des voix, l'avis ou la proposition est réputé avoir été adopté.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, une nouvelle réunion doit être convoquée dans un délai d'un mois. Dans ce cas, la commission siège valablement quel que soit le nombre de membres présents.

ARTICLE 6 :

La commission consultative établit chaque année un bilan d'application du schéma. Elle peut désigner un médiateur chargé d'examiner les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ce schéma et de formuler des propositions de règlement de ces difficultés. Le médiateur rend compte à la commission de ses activités.

ARTICLE 7 :

Conformément au décret n°2001-540 du 25 juin 2001 modifié, la commission peut créer en son sein un comité permanent chargé d'animer, de coordonner et de suivre l'élaboration et la mise en œuvre des prescriptions du schéma. Il prépare les réunions de la commission. La commission peut créer aussi un ou des groupes de travail thématiques qui peuvent porter sur un ou plusieurs domaines de compétence ou sur un territoire déterminé. Le comité permanent et chaque groupe de travail peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures à la commission.

ARTICLE 8 :

La commission peut entendre toute personne dont elle estime l'audition utile.

ARTICLE 9 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et notifié à chacun des membres de la commission.

Fait à Belfort, le **04 JUIL. 2010**

La préfète



Sophie ELIZON

Annexe 2 : arrêté n°90-2021-03-06-00001 du 26 mars 2021 portant modification de la commission départementale consultative des gens du voyage



**Direction départementale
des territoires**

ARRÊTÉ N°

90-2021-03-06-00001

portant modification de composition de la commission départementale consultative des gens du voyage du Territoire de Belfort

Le préfet du Territoire de Belfort

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, modifiée par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n°2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage, modifié par le décret n°2017-923 du 9 mai 2017 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant monsieur Jean-Marie GIRIER, préfet du Territoire de Belfort,

VU l'arrêté n°2013162-0005 du 11 juin 2013 portant approbation de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;

VU l'arrêté du 4 juillet 2018 portant renouvellement de la commission départementale consultative des gens du voyage du Territoire de Belfort ;

VU la circulaire ministérielle n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 ;

VU la circulaire interministérielle n°NOR/IOCA/1022704C du 28 août 2010 relative à la révision des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage ;

VU les propositions de l'Association des maires du département du Territoire de Belfort en date du 04/03/2021 ;

CONSIDÉRANT que, pour engager la procédure d'approbation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, il convient de modifier la commission départementale consultative des gens du voyage afin de tenir compte des résultats des dernières élections municipales,

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 4 juillet 2018 portant renouvellement de la commission départementale consultative des gens du voyage du Territoire de Belfort sont modifiées comme suit :

Un représentant des communes désignés par l'Association des maires du département du Territoire de Belfort :

Titulaire	Suppléant
Marc BLONDE, maire de Larivière	Claude MONNIER, maire de Croix

Quatre représentants des établissements publics de coopération intercommunale du département désigné par l'Association des communautés de France sur proposition de l'Association des maires du département du Territoire de Belfort :

Titulaires	Suppléants
Alexandre MANCANET, maire de Vauthiermont, représentant de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	Thierry BESANCON, maire de Bessoncourt, représentant de GBCA
Pierre FIETIER, maire de Fontaine, représentant de GBCA	Miltiades CONSTANTAKATOS, maire de Frais, représentant de GBCA
Jean - Jacques DUPREZ, maire de Lebetain, représentant de la communauté de communes Sud Territoire (CCST)	Monique DINET, maire de Chavanatte, représentante de la CCST
Christian CANAL, maire de Vescemont, représentant de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS)	Jacky CHIPEAUX, maire de Chaux, représentant de la CCVS

ARTICLE 2 :

Toutes les autres dispositions de l'arrêté du 4 juillet 2018 sont inchangées.

ARTICLE 3 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, Monsieur le directeur départemental des Territoires, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et notifié à chacun des membres de la commission.

Fait à Belfort, le 26 MARS 2021

le préfet


Jean-Marie GIRIER

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du Préfet du Territoire de Belfort.
- soit d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la transition écologique, ,

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite du recours formé. Un rejet est considéré comme implicite au terme du silence de l'administration gardé pendant deux mois.

- soit directement d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Besançon.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Annexe 3 : arrêté n° 90-2021-04-13-00002 du 13 avril 2021 portant modification de la commission départementale consultative des gens du voyage



Direction départementale
des territoires

ARRÊTÉ N° 90-2021-04-13-00002
portant modification de composition de la commission départementale
consultative des gens du voyage du Territoire de Belfort

Le préfet du Territoire de Belfort

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, modifiée par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n°2001-840 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage, modifié par le décret n°2017-921 du 9 mai 2017 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant monsieur Jean-Marie GRIER, préfet du Territoire de Belfort,

VU le décret du 1^{er} février 2021 nommant monsieur Christophe DUVERNE, sous préfet, directeur de cabinet du préfet du Territoire de Belfort,

VU l'arrêté n°2013162-0005 du 11 juin 2013 portant approbation de la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage,

VU l'arrêté du 4 juillet 2016, modifié le 26 mars 2021, portant renouvellement de la commission départementale consultative des gens du voyage du Territoire de Belfort ;

VU la circulaire ministérielle n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 ;

VU la circulaire interministérielle n°NCR/IOCA/1022704C du 28 août 2010 relative à la révision des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage,

VU les propositions de la Caisse d'allocations familiales de Territoire de Belfort, formulées lors de son conseil d'administration du 5 février 2021 ;

13

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du Préfet,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 4 juillet 2018 modifié, portant renouvellement de la commission départementale consultative des gens du voyage du Territoire de Belfort, sont modifiées comme suit :

Deux représentants désignés par le Préfet sur proposition de la Caisse d'allocations familiales du Territoire de Belfort :

Titulaire	Suppléant
David RANLUX	Eddy CARDOT

ARTICLE 2 :

Toutes les autres dispositions de l'arrêté du 4 juillet 2018 modifié sont inchangées.

ARTICLE 3 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, et Monsieur le directeur départemental des Territoires sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Territoire de Belfort et notifié à chacun des membres de la commission.

Fait à Belfort, le 13 Août 2020

le préfet

Jean-Marc GIRIER

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du Préfet du Territoire de Belfort,
- soit d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la transition écologique,

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite du recours formé. Un rejet est considéré comme implicite au terme du silence de l'administration gardé pendant deux mois

- soit directement d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Besançon.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Annexe 4 : arrêté du xx/xx/2021 portant approbation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2025

Annexe 5 : procédure d'expulsion

Dans une commune qui remplit ses obligations au regard de l'accueil des Gens du voyage, le maire peut, en application de l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000, interdire par arrêté le stationnement des résidences mobiles en dehors des aires d'accueil aménagées. En cas de violation de l'arrêté municipal, le maire, le propriétaire ou le titulaire du droit d'usage du terrain occupé peut demander au préfet de mettre en demeure les occupants de quitter les lieux. Depuis le 1er janvier 2017, les EPCI étant compétents et chargés de mettre en œuvre les dispositions du schéma départemental, l'appréciation de la réalisation des obligations du schéma départemental s'effectue donc au niveau de l'EPCI compétent et non de la commune membre. Dès lors, l'article 9 ne peut être enclenché par le titulaire du pouvoir de police que si les obligations ont été intégralement réalisées à l'échelle de l'EPCI.

La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté apporte trois améliorations à ce dispositif.

1°) Elle permet de traiter les situations dans lesquelles un groupe, après avoir commis un premier stationnement illicite, quitte les lieux et s'installe de manière tout aussi illégale sur un autre terrain, à proximité. Ainsi, la mise en demeure du préfet continue de s'appliquer lorsqu'une même caravane (ou un groupe de caravanes) procède à un nouveau stationnement illicite répondant à trois conditions cumulatives :

- être effectué dans un délai de sept jours à compter de la notification de la mise en demeure aux occupants illicites du premier terrain ;
- être en violation du même arrêté d'interdiction de stationnement – c'est-à-dire sur le territoire de la même commune, ou sur le territoire de l'EPCI lorsque celui-ci est compétent en la matière et que les maires des communes membres ne se sont pas opposés au transfert des pouvoirs de police au président de l'EPCI en application de l'article L. 5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- portant la même atteinte à l'ordre public.

Lorsque ces trois conditions sont remplies, il n'est pas nécessaire de notifier une seconde mise en demeure de quitter les lieux.

2°) La loi du 27 janvier 2017 réduit le délai laissé au juge administratif pour statuer sur les recours formés contre les mises en demeure. Le délai laissé au président du tribunal administratif ou à son délégué pour statuer sur un recours contre une mise en demeure est désormais fixé à 48 heures, au lieu de 72 heures précédemment.

3°) La loi clarifie également le cas des terrains affectés à une activité à caractère économique.

La loi du 5 juillet 2000, dispose, au IV de son article 9 qu'en cas d'occupation d'un terrain affecté à une activité à caractère économique de nature à entraver cette activité, le propriétaire ou le titulaire du droit réel d'occupation du terrain peut saisir le président du tribunal de grande instance aux fins de faire ordonner l'évacuation forcée. Cela n'exclut pas que la procédure administrative d'évacuation forcée puisse également être mise en oeuvre si l'occupation porte atteinte à la salubrité, la sécurité ou la tranquillité publique.

Une difficulté concernait toutefois le cas des communes de moins de 5 000 habitants. Dans sa rédaction antérieure à la loi du 27 janvier 2017, l'article 9-1 de la loi du 5 juillet 2000 excluait, dans les communes de moins de 5 000 habitants, la possibilité, pour les propriétaires et utilisateurs de terrain à caractère économique, de demander au préfet de mettre en demeure les occupants stationnant sans autorisation sur le terrain de quitter les lieux.

Cette limitation a été supprimée par la loi du 27 janvier 2017. Désormais, si le stationnement illicite est de nature à porter une atteinte à l'ordre public, le propriétaire ou le titulaire du droit réel d'usage d'un terrain affecté à une activité économique dans une commune non inscrite au schéma départemental (commune de moins de 5 000 habitants) peut demander au préfet de mettre en demeure les occupants d'un campement illicite d'évacuer les lieux.

Annexe 6 : restitution de l'étude GADJE (31/03/2021)

2021 21

Association FC Gens du voyage-Gadjé



"Santé, sécurité, formation, logement, accompagnement"

TELEPHONE: 03 84 76 17 97

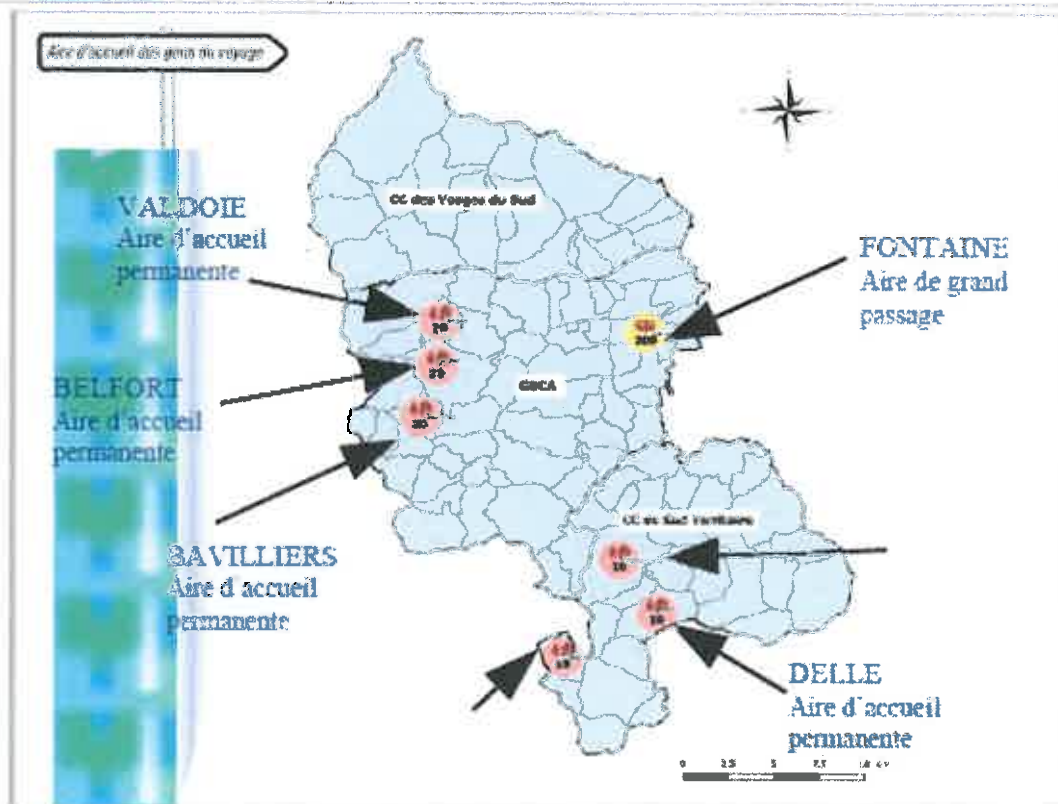


Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Territoire de Belfort 2020-2025



**DIAGNOSTIC D’EVALUATION
DES BESOINS EN SEDENTARISATION
DES GENS DU VOYAGE DU
DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE
BELFORT**

29.03.21

3

Sommaire

Préambule

1.Méthodologie

2.Diagnostic

3.Conclusion / Préconisations

29.03.21

4



Préambule

Les objectifs du nouveau schéma s'articuleront autour de trois axes prioritaires :

- Repenser la configuration du réseau des aires d'accueil et améliorer les conditions d'accueil ;
- Développer l'habitat adapté afin de répondre aux situations d'ancrage sur le département ;
- Poursuivre l'accompagnement socio-éducatif et développer le volet sanitaire.

25-03-21

5



Préambule

C'est en partie pour répondre à ces objectifs qu'un appel d'offre a été émis par la Direction départementale des territoires du Territoire de Belfort en date du 29 juillet 2020.

Il porte principalement sur : « La réalisation d'une évaluation des besoins et de l'offre existante, notamment au regard de la fréquence et de la durée des séjours des gens du voyage, de l'évolution de leur mode de vie et de leur ancrage, des possibilités de scolarisation des enfants, d'accès aux soins et d'exercice des activités économiques spécifiques de la population des gens du voyage ».

25-03-21

6




1/ Méthodologie

- **Constitution d'une équipe pilotage interne à l'association et mission du chargé de recueil de données**
- **Recueil de l'information par un éducateur spécialisé sur les aires d'accueil, terrains familiaux et stationnement illicite**
- **Recueil des informations complémentaires et des observations auprès des différents partenaires locaux institutionnels, sociaux, éducatifs, et sanitaires tels que : ASNIT, ASET, les gestionnaires des aires d'accueil ainsi qu'auprès des collectivités et du Conseil départemental**
- **Suivi de l'enquête et échanges au sein du Comité de pilotage mis en place par la Direction Départementale des Territoires**
- **Production d'un rapport final**

29/03/21

7



2/ Diagnostic/ Recensement des personnes et diagnostic social pour les aires d'accueil

Nous avons recensé 16 familles représentant une population de 46 personnes sur les aires d'accueil du département du Territoire de Belfort.

29/03/21

8

2/ Diagnostic/ Recensement des personnes et diagnostic social pour les aires d'accueil

Communauté de communes Sud Territoire	Aire de Beaucourt Inoccupée	Aire de Delle	Aire de Grandvillars	Total
Adultes (18 et +)		4	7	11
Enfants (- de 18 ans)		5	2	7
TOTAL POPULATION		9	9	18

29/03/21

9

2/ Diagnostic/ Recensement des personnes et diagnostic social pour les aires d'accueil Une population jeune

	Grand Belfort Agglomération		Communauté de Communes du Sud Territoire		Ensemble des sites
	Aire de Bavilliers	Aire de Belfort	Aire de Delle	Aire de Grandvillars	
Enfants - 3 ans					
Enfants 3 à 5 ans	1	1	1		3
Enfants 6 à 15 ans	4	2	3	1	10
Adultes 16 à 24 ans	5	2	1	2	10
Adultes 25 à 60 ans	5	6	4	3	18
Adultes + de 60 ans	2			3	5
Population	17	11	9	9	46

29/03/21

2/ Diagnostic/ Recensement des personnes et diagnostic social pour les aires d'accueil

Des familles tsiganes ancrées sur le territoire :

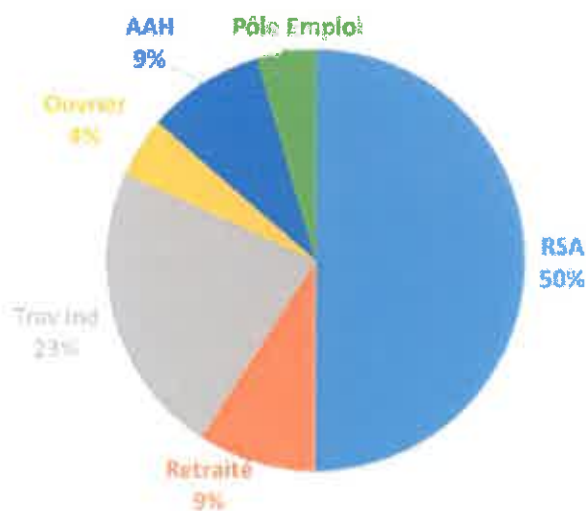
- Excepté sur l'aire de Delle, la majorité des Gens du voyage présents sur les aires de Bavilliers, Belfort et Grandvillars stationnent principalement sur celles-ci.
- Toutes les familles ne sont pas domiciliées sur le Département du Territoire de Belfort.
- Des familles sont domiciliées sur le Doubs, principalement via les CCAS ou les associations représentatives des Gens du voyage.
- Pour les familles restantes, elles sont domiciliées sur les départements limitrophes Moselle, Vosges, Bas Rhin, Haut Rhin, Haute Saône ou plus éloignés comme le Nord, la Savoie ou la région parisienne.
- La majorité des familles ne pratique plus ou peu le voyage si ce n'est pour des visites familiales ou pendant la période estivale durant les pèlerinages catholiques ou les conventions évangéliques.
- Ces familles se considèrent différentes des « Gadje » en maintenant des habitudes et des coutumes tsiganes.

29/03/21

11

2/ Diagnostic/ Recensement des personnes et diagnostic social pour les aires d'accueil

Situation par rapport à l'emploi



19/03/21

12

2/ Diagnostic/ Recensement des personnes et diagnostic social pour les aires d'accueil

Situation par rapport à l'emploi

- Il est à noter que la majorité des travailleurs indépendants bénéficient du RSA en complément de ressources à leur activité.
- Les jeunes générations n'ont pas su s'insérer professionnellement et elles n'ont que très rarement eu une activité salariée. Les jeunes sont freinés par la non maîtrise des savoirs de base, l'absence de formation professionnelle, des recherches d'emploi infructueuses et par des emplois ne correspondant pas à leurs aspirations

29/03/21

13

2/ Diagnostic/ Recensement des personnes et diagnostic social pour les aires d'accueil

L'école, des relations particulières

	Grand Belfort Agglomération		Communauté de Communes du Sud Territoire		Ensemble des sites
	Aire de Bavilliers	Aire de Belfort	Aire de Delle	Aire de Grandvillars	
Ecole maternelle	1	0	0	0	1
Ecole élémentaire	2	1	1	0	4
Collège	0	0	0	0	0
CNED	1	0	1	0	2
Autre : formation	0	0	1	0	1
Instruction à domicile	0	0	1	0	1
Population	17	11	9	9	46

29/03/21

2/ Diagnostic/ Recensement des personnes et diagnostic social pour les aires d'accueil

L'école, des relations particulières

- 69 % des enfants de moins de 16 ans sont scolarisés.
- 77% des enfants scolarisés sont à l'école primaire ou au CNED.

29/03/21

15

2/ Diagnostic/ Recensement des personnes et diagnostic social pour les aires d'accueil

Projet d'habitat

Au total **11 groupes familiaux** ont été recensés sur les aires d'accueil. Parmi ces groupes, **7 portent un intérêt à un projet d'habitat**, alors que le travailleur social en charge du recueil de données sur le terrain est resté très prudent sur cette question, ne voulant pas créer de faux espoirs.

Les informations suivantes lui ont néanmoins été fournies :

- Quand ils sont énoncés, la majorité des projets portent sur un terrain familial,
- Une demande a été formulée pour la création d'un terrain familial sur l'aire d'accueil de Valdoie qui est actuellement fermée,
- Plusieurs Voyageurs seraient propriétaires de terrains, mais non viabilisés,
- Les familles qui stationnent sur l'aire de Grandvillars ne souhaitent pas la quitter. Ils ont fait la demande d'une modernisation des équipements.

29/03/21

16



2/ Diagnostic / Recensement des personnes sur les terrains communaux et terrains privés

- **37 familles ont été repérées sur les différents terrains communaux et privés, 30 familles ont accepté d'échanger avec l'association et 22 familles représentant 11 groupes familiaux ont accepté de répondre au diagnostic.**

- **2 groupes familiaux représentant 6 familles stationnent sur des terrains communaux et 9 groupes familiaux représentant 16 familles stationnent sur des terrains privés.**

28/03/21

17



2/ Diagnostic / Recensement des personnes sur les terrains communaux et terrains privés

- **Sur les 22 familles rencontrées, de nombreuses familles souhaiteraient être accompagnées tant pour des besoins techniques d'aménagement de leur terrain que pour un accompagnement social complexe.**

- **Sur les 8 familles rencontrées et qui n'ont pas souhaité participer au diagnostic, les raisons invoquées étaient**
 - **le non besoin d'une intervention « tout se passe bien »,**
 - **se sont montrées discrètes,**
 - **et d'autres étaient absentes due à l'éloignement.**

28/03/21

18

2/ Diagnostic / Recensement des personnes sur les terrains communaux et terrains privés

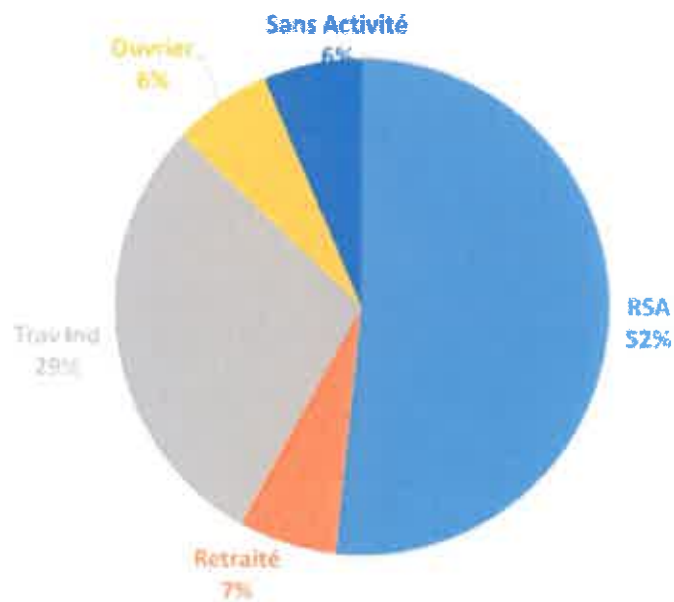
Une population jeune

	Terrains communaux	Terrains privés	Ensemble des terrains
Enfants – 3 ans	0	1	1
Enfants 3 à 5 ans	3	5	8
Enfants 6 à 15 ans	2	14	16
Adultes 16 à 24 ans	0	6	6
Adultes 25 à 60 ans	7	18	25
Adultes + de 60 ans	0	6	6
Population	12	50	62

29/03/21

terrains communaux et terrains privés

Situation par rapport à l'emploi



29/03/21

20

2/ Diagnostic / Recensement des personnes sur les terrains communaux et terrains privés

Situation par rapport à l'emploi

- Il est à noter que la majorité des travailleurs indépendants bénéficient du RSA en complément de ressources à leur activité.
- Deux personnes ont un CDI à temps plein: une femme est agent d'entretien, un homme est chauffeur poids lourd.

29/03/21

21

2/ Diagnostic / Recensement des personnes sur les terrains communaux et terrains privés

L'école, des relations particulières

	Terrains communaux	Terrains privés	Ensemble des terrains
Ecole maternelle	0	3	3
Ecole élémentaire	0	6	6
Collège	0	0	0
CNED	3	4	7
Autre : formation	0	1	1
Instruction à domicile	1	0	1
Population	12	50	62

- 62 % des enfants de moins de 16 ans sont scolarisés.
- 73% des enfants scolarisés sont en école primaire ou au CNED.

29/03/21

2/ Diagnostic / Problématique de santé

De nombreux problèmes de santé sont exprimés par les Gens du voyage :

- Diabète, Accident Vasculaire Cérébral, Infarctus, Cancer, Hernie discale, Sclérose en plaque, Déficience, Surdit , Cholest rol, Fragilit  psychologique, etc.
- Les mauvaises conditions d'hygi ne et l'insalubrit , le manque de s curit  et de confort sont des facteurs de risques importants sur les lieux d'accueil actuels.
- Sur le D partement du Territoire de Belfort : 10,37% de la population Gens du voyage a plus de 60 ans, alors qu'en France en 2021 (source Insee), 26,84% de la population   plus de 60 ans.

29/03/21

23

2/ Diagnostic / Peu d'implication dans la Ville

- Les familles Gens du voyage se consid rent diff rentes du reste de la population ne serait-ce que par leur mode de vie.
- Stationner sur une aire d'accueil ne facilite ni l'inclusion ni les  changes, malgr  des s jours de longue dur e.
- Il semblerait qu'une implantation plus durable sur des terrains communaux ou priv s n'am liore pas la situation: les Gens du voyage ne sont pas reconnus comme habitants d'un territoire.

29/03/21

24

2/ Diagnostic / Le stationnement illicite

Nous avons aussi à repérer des stationnements temporaires de Gens du voyage sur des terrains illicites de certaines communes du Département du Territoire de Belfort.

- Ces familles seraient de passage pour rencontrer des membres de la famille avant de se rendre à des pèlerinages.
- Les communes d'ANJOUTEY et de CHATENOIS LES FORGES ont été amenées à prendre des arrêtés d'interdiction de stationnement suite à différents incidents.
- Il est à noter la baisse des stationnements illicites en 2020 due à la Covid-19.

28/03/21

25

3/ Conclusion / Préconisations

Sur l'ensemble des personnes rencontrées, 22 groupes familiaux ont accepté de participer à ce diagnostic ce qui correspond à 50% sur les aires d'accueil et 50% sur les différents terrains du département du territoire de Belfort.

Les 22 groupes familiaux représentent :

- Une population de 111 personnes, 44% sur les aires d'accueil et 66 % sur les différents terrains.
 - 38 familles, soit 16 sur les aires d'accueil et 22 sur les différents terrains.
- Le diagnostic révèle que de nombreuses familles ont besoin d'être accompagnées dans leur projet d'habitat, qu'elles stationnent sur les aires d'accueil ou des terrains.
- Plus globalement, l'accompagnement social et sanitaire des Gens du voyage mériterait d'être renforcé sur ce département.

28/03/21

26

3/ Conclusion / Préconisations

Toutes les communes du Département du Territoire de Belfort ont été contactées, 70 % d'entre elles ont apportées leur contribution au diagnostic:

- Il est à signaler peu de stationnement illicite sur le Département du Territoire de Belfort
- Le diagnostic révèle des manques d'équipements et de mise en conformité sur des terrains familiaux
- Des élus ont apprécié d'avoir été contactés par l'association et de découvrir les actions développées par celle-ci.

Il est à noter que notre association a été bien accueillie sur le Département du Territoire de Belfort.

Pour autant, nous pensons que pour une pleine réussite d'ancrage et d'inclusion des Gens du voyage sur leurs territoires respectifs, il est indispensable d'associer davantage les familles.

19/03/21

27

3/ Conclusion / Préconisations

➤ Le Comité de pilotage mis en place pour le suivi du présent diagnostic a montré tout l'intérêt de réunir l'ensemble des partenaires concernés.

➤ Le groupe de travail ainsi constitué a permis de croiser les informations et les points de vue et de faire évoluer le regard porté sur les Gens du voyage.

➤ Il a montré tout l'intérêt de réfléchir collectivement aux réponses les plus adaptées aux besoins constatés sur le terrain.

➤ Il serait intéressant de continuer à le faire vivre sous une forme nouvelle.

19/03/21

28

3/ Conclusion / Préconisations

L'association FC Gens du voyage-Gadje est partie prenante pour poursuivre la dynamique engagée avec les partenaires, autour de trois objectifs stratégiques :

- Fédérer autour d'une structure de médiation,
- Accompagner les familles vers une inclusion sociale,
- Prendre en considération les orientations du nouveau schéma départemental, notamment pour l'amélioration des conditions de vie des Voyageurs.

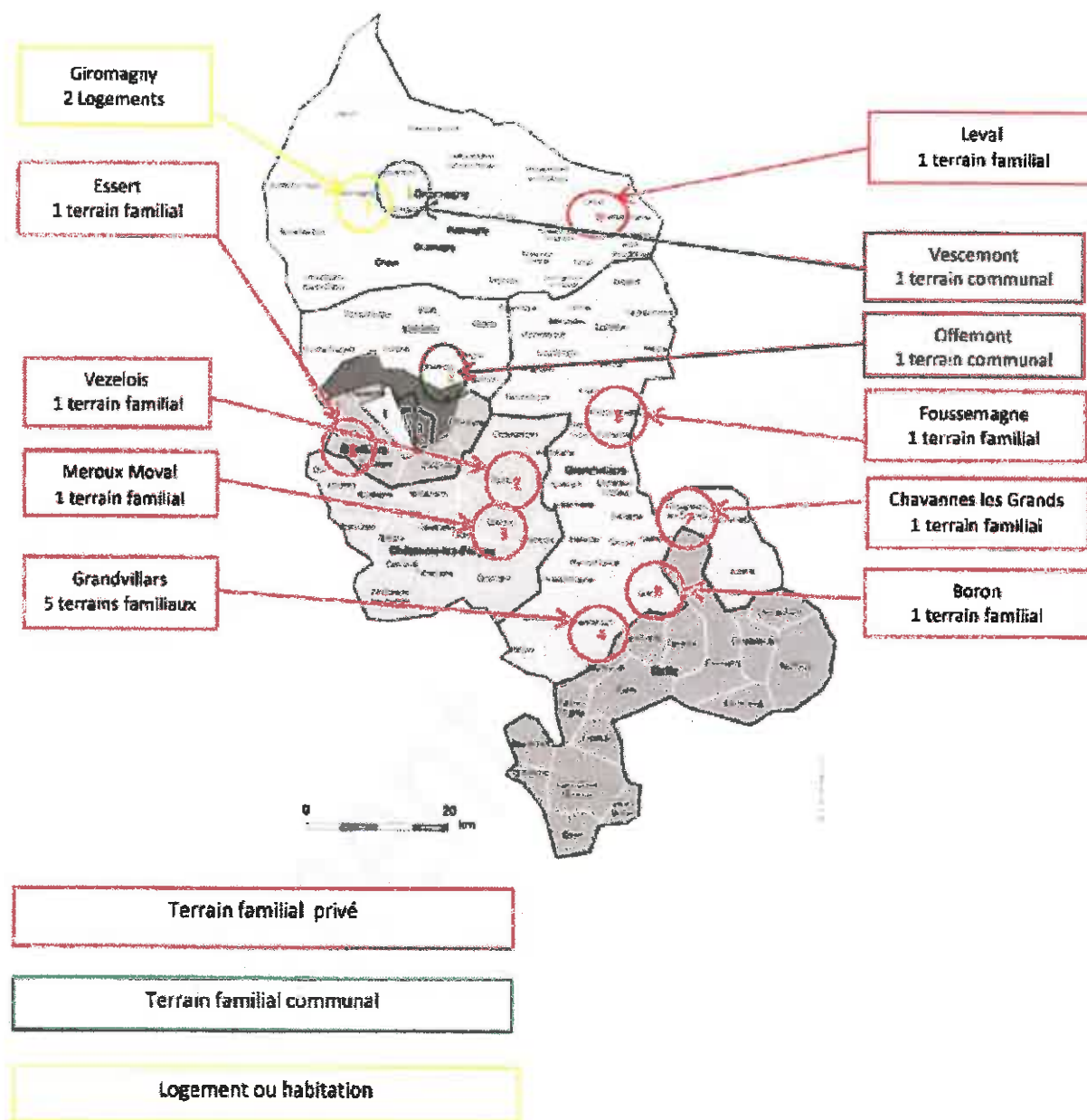
Un tel engagement suppose bien sûr des moyens financiers qu'il conviendra de rechercher, si ce projet rencontre l'adhésion des uns et des autres.

29/03/21

29

Annexe 7 : recensement terrains privés et communaux

- ❖ Population recensée sur terrains communaux, terrains privés, en logement ou habitation sur le Département du Territoire de Belfort :



La loi du 5 juillet 2000 (article 1 II 7ème alinéa) impose un recensement des terrains privés (voir ci-dessus), pas de recensement de terrains mis à disposition des gens du voyage par leurs employeurs.

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-75

Programme de
renouvellement urbain
des Résidences : point
d'étape

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechene :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlène AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Buc :** Mme Edith PETEY, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** M. Alain FOUSSERET, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue :** M. Michel MERLET, **Eloie :** M. Eric GILBERT, **Evette-salbert :** M. Laurent DEMESY, **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse :** M. Jean-Pierre CNUDE, **Petit-croix :** M. Alain FIORI, **Phaffans :** Mme Christine BAINIER, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey :** Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne :** M. Alain SALOMON, **Vezelois :** M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction Politique de la ville et de
l'habitat

Références : SD/FB/DP/TR
Code matière : 8.5

Objet : Programme de renouvellement urbain des Résidences : point d'étape

1) Avancement des opérations de renouvellement urbain

Le projet de renouvellement urbain du quartier des Résidences s'inscrit dans la longue durée du projet urbain belfortain. Après la transformation du secteur Baudin dans le quartier des Résidences Bellevue, le projet vise la transformation du secteur Dorey dans le quartier des Résidences La Douce. Pour un investissement d'environ 68 millions d'euros, il est prévu de démolir 4 tours de logements sociaux et de réaménager un quartier diversifié (logements privés, commerces). D'autres opérations sur les espaces publics, les équipements (bâtiment d'archives mutualisées) et l'habitat (528 logements sociaux de Territoire habitat bénéficieront d'une réhabilitation énergétique) viennent également améliorer le cadre de vie du quartier et des habitants.

Depuis la démolition des trois premières tours de Territoire habitat à l'été 2019 et la signature de la convention pluriannuelle à l'été 2020, nous souhaitons vous informer de l'avancement du projet de renouvellement urbain du quartier des Résidences.

Le réaménagement du secteur Dorey constitue l'élément central du projet suite aux trois premières démolitions intervenues en juin 2019 :

- La démolition de la quatrième tour (3 rue Dorey) est programmée le 1er juillet 2021. Territoire habitat a procédé au relogement des 62 ménages locataires qui s'est terminé en décembre 2020. Les travaux de démontage et désamiantage sont en cours.
- Un premier programme neuf est programmé par Néolia le long du boulevard Kennedy. Il comprendra 16 logements en accession à la propriété et trois locaux commerciaux dont un destiné à la pharmacie voisine. D'autres promoteurs immobiliers sont envisagés pour ré-urbaniser le secteur.
- S'agissant de l'aménagement des espaces publics, il a été confié par la Ville de Belfort à la Sodeb dans le cadre d'un mandat d'aménagement.

D'autres opérations sur l'habitat et les équipements sont prévues dans la convention et sont aujourd'hui engagées et pour certaines déjà terminées :

- La rénovation et extension de la Clé des Champs est terminée depuis décembre 2020 et la maison de quartier Jacques Brel dispose de nouveaux locaux pour ses activités culturelles et sociales.
- L'école élémentaire Rucklin a été profondément réhabilitée pour la rentrée 2020, l'ancien bâtiment inutilisé démolit. Une extension pour la restauration scolaire et les activités périscolaires est en cours de construction.
- La nouvelle piscine du Grand Belfort est terminée depuis ce printemps 2021, elle ouvrira au public en fonction des contraintes sanitaires.
- Territoire habitat va engager cette année la réhabilitation énergétique de 358 logements sociaux du quartier (rues Léon Blum, Louis Braille, Hardouin Mansart et Verdun).
- Territoire habitat a commencé la construction de nouveaux logements sociaux à Danjoutin et à Cravanche pour compenser les logements démolis, au total 65 logements sociaux seront construits en dehors du quartier.

Les opérations se déroulent selon le calendrier prévu.

2) Revue de projet

La convention pluriannuelle de renouvellement prévoit chaque année l'organisation d'une revue de projet afin de présenter à l'ANRU, aux partenaires et aux financeurs l'avancement des opérations, les bilans des dispositifs de suivi et d'éventuelles modifications du projet, du calendrier ou des financements à prévoir.

Il est convenu d'organiser cette réunion partenariale, début juillet 2021, en associant l'ensemble des maîtres d'ouvrage et des financeurs.

3) Abondement national de 2 milliards d'euros

Lors du comité interministériel des villes du 29 janvier 2021, le gouvernement a annoncé un abondement de 2 milliards d'euros du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Les porteurs de projets ont alors été sollicités par l'ANRU pour proposer de nouvelles opérations susceptibles de bénéficier de crédits issus de cet abondement.

Le Grand Belfort a adressé à l'ANRU trois opérations nouvelles susceptibles de démarrer à brève échéance :

- L'acquisition et la démolition des garages de la rue de Londres (Ville de Belfort).
- La restructuration de l'école maternelle René Rucklin (Ville de Belfort).
- La réhabilitation énergétique d'un immeuble de 40 logements sociaux situé au 20 boulevard Anatole France (Territoire habitat).

Ces propositions sont en cours d'analyse par l'ANRU, nous ne manquerons pas de vous informer des éventuels financements obtenus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte des informations présentées dans ce rapport.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14642-AU-1-1

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-76

Ouverture de l'aire de
grand passage de
Fontaine et bilan 2020

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Étaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechene :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlene AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Buc :** Mme Edith PETEY, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** M. Alain FOUSSERET, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue :** M. Michel MERLET, **Eloie :** M. Eric GILBERT, **Evette-salbert :** M. Laurent DEMESY, **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse :** M. Jean-Pierre CNUDDE, **Petit-croix :** M. Alain FIORI, **Phaffans :** Mme Christine BAINIER, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey :** Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne :** M. Alain SALOMON, **Vezelois :** M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Étaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction Politique de la ville et de
l'habitat

Références : SD/FB/DP/CR
Code matière : 8.5

Objet : Ouverture de l'aire de grand passage de Fontaine et bilan 2020

Grand Belfort Communauté d'Agglomération gère, depuis le 1^{er} janvier 2018, l'aire de grand passage des gens du voyage située sur la commune de Fontaine.

L'aire d'une capacité de 200 places est ouverte annuellement du 15 avril au 15 septembre.

1 - Bilan de la saison 2020 :

En raison de la pandémie de la Covid-19, l'organisation de la saison 2020 a été totalement remise en question.

En effet, par courrier en date du 27 avril 2020, l'association Action Grands Passages a informé le Grand Belfort, qu'en raison de la situation sanitaire, elle renonçait à l'organisation des grands passages.

Les 6 groupes initialement prévus ont donc annulé leur séjour.

Néanmoins, 3 groupes, soit 103 caravanes, dont l'arrivée n'avait pas été programmée, se sont installés sur l'aire durant la période d'août à octobre 2020.

Le coût de fonctionnement s'est élevé à 33 063 €.
Le montant des recettes perçues s'est soldé à 1 380 €.

2 – Organisation de la saison 2021 :

Comme l'an passé, l'aire a été préparée et équipée de manière provisoire (bennes à déchets ménagers, sanitaires mobiles) de manière à permettre l'accueil des voyageurs dans les meilleures conditions.

La Société VAGO, gestionnaire des aires, mandatée par le Grand Belfort, assurera l'organisation des arrivées et départs ainsi qu'un passage régulier lors de la présence des groupes. La médiation avec les groupes sera renforcée afin d'éviter tout débordement.

A ce jour, 6 groupes ont sollicité le Grand Belfort :

- 4 groupes coordonnés par l'association Action Grand Passage (AGP), soit 420 caravanes,
- 2 autres groupes qui ne font pas partie de l'AGP, soit 50 caravanes.

3 – Tarifs 2021 :

- participation forfaitaire aux frais de collecte et de tri des ordures ménagères et d'approvisionnement en eau = 15 € par semaine par caravane double essieu,
- caution = 500 €

Le référent du groupe assurera le versement de la participation ainsi que de la caution au titre de l'ensemble du groupe.

Le calendrier de réservation prévisionnel est joint au présent rapport (ANNEXE 1).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de valider le montant des tarifs de l'aire de grand passage de Fontaine au titre de l'année 2021.

Pour	81	
Contre	0	
Suffrages exprimés	81	
Abstentions	3	M. Gérard LORIDAT, Mme Marie-José FLEURY, M. Bernard GUERRE-GENTON
Ne prend pas part au vote	5	M. Samuel DEHMECHE, M. Brice MICHEL, M. Nikola JELICIC, M. Jean-Pierre CNUUDE, M. Alain FIORI

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14646-DE-1-1

AIRE DE GRAND PASSAGE DE FONTAINE
PLANNING 2021

Groupe	AVRIL				MAI				JUN				JUILLET				AOÛT				SEPTEMBRE			
	SEM 1	SEM 2	SEM 3	SEM 4	SEM 1	SEM 2	SEM 3	SEM 4	SEM 1	SEM 2	SEM 3	SEM 4	SEM 1	SEM 2	SEM 3	SEM 4	SEM 1	SEM 2	SEM 3	SEM 4	SEM 1	SEM 2	SEM 3	SEM 4
Groupe 1				35 caravanes 26 avril 30 mai																				
Groupe 2							15 caravanes 16-24 mai																	
Groupe 3											120 carav 27 juin- 4 juillet													
Groupe 4											120 carav 18 au 25 juillet													
Groupe 5												100 carav 25 juillet 1er août												
Groupe 6												100 carav 25 juillet 1er août	<i>à confirmer</i>											

NETTOYAGE
DÉLAI

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

N° 2021-77

Programme local de
l'habitat 2016-2021 -
Convention de
partenariat avec
Territoire habitat pour la
prise en compte du
vieillessement et de la
perte d'autonomie

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Étaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechene :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlene AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Buc :** Mme Edith PETEY, **Charmois :** M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** M. Alain FOUSSERET, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue :** M. Michel MERLET, **Eloie :** M. Eric GILBERT, **Evette-salbert :** M. Laurent DEMESY, **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse :** M. Jean-Pierre CNUUDE, **Petit-croix :** M. Alain FIORI, **Phaffans :** Mme Christine BAINIER, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey :** Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne :** M. Alain SALOMON, **Vezelois :** M. Roland JACQUEMIN, M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Étaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction Politique de la ville et de
l'habitat

Références : SD/FB/DP/CR
Code matière : 8.5

Objet : Programme local de l'habitat 2016-2021 - Convention de partenariat avec Territoire habitat pour la prise en compte du vieillissement et de la perte d'autonomie

Le vieillissement de la population constitue un enjeu majeur ; près d'un quart de la population du Grand Belfort a plus de 60 ans. L'adaptation du logement est une des conditions essentielles du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Dans le cadre de son troisième PLH 2016-2021, approuvé le 3 décembre 2015 par le Conseil Communautaire, Grand Belfort Communauté d'Agglomération avait décidé de renforcer sa politique dans ce domaine pour permettre à l'ensemble des locataires du parc social vieillissant et en perte d'autonomie de bénéficier d'un logement adapté.

Aussi, un partenariat, entre Grand Belfort Communauté d'Agglomération, Territoire habitat et le Conseil Départemental du Territoire de Belfort, a été engagé depuis le 19 décembre 2012 pour financer l'adaptation de logements.

1 – BILAN DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2020

La convention entre le Grand Belfort et Territoire habitat, renouvelée le 11 juillet 2018 pour une durée de trois ans, a conduit à financer :

- en 2018, 21 logements ayant bénéficié de travaux de prévention et 27 logements ayant bénéficié de travaux d'adaptation, soit 63 450 € de subvention versée par Grand Belfort,
- en 2019, 22 logements ayant bénéficié de travaux de prévention et 23 logements ayant bénéficié de travaux d'adaptation, soit 59 600 € de subvention versée par Grand Belfort,
- en 2020, 13 logements ayant bénéficié de travaux de prévention et 22 logements ayant bénéficié de travaux d'adaptation, soit 46 150 € de subvention versée par Grand Belfort.

Le bilan total du nombre de logements ayant bénéficié de travaux pour les trois exercices est de :

- 56 logements ayant bénéficié de travaux de prévention,
- 72 logements ayant bénéficié de travaux d'adaptation.

Le montant total des subventions versées par le Grand Belfort à Territoire habitat s'élève à 169 200 €.

2 – RENOUELEMENT DU PARTENARIAT

Il est proposé de renouveler le partenariat selon les conditions suivantes :

2.1- Nature des travaux subventionnables :

Les travaux financés sont distingués en deux catégories :

- S'agissant du volet prévention, les travaux portent essentiellement sur l'aménagement de salles de bain.
- S'agissant du volet adaptation, les travaux sont personnalisés en fonction du degré d'autonomie du locataire suite aux préconisations d'un ergothérapeute.

L'orientation des dossiers, dans l'un ou l'autre des dispositifs, est effectuée par les ergothérapeutes du Département.

2.2 – Conditions d'éligibilité :

Les locataires de Territoire habitat peuvent bénéficier de ce dispositif selon deux conditions :

Conditions d'âge :

- Pour la prise en charge des travaux d'adaptation, les occupants du parc de Territoire habitat doivent être âgés de plus de 60 ans et justifier d'une perte d'autonomie (GIR 1 à 4 ou invalidité de 80 %),
- Pour la prise en charge des travaux de prévention, les occupants du parc de Territoire habitat doivent être âgés de plus de 65 ans.
Ce critère connaît une évolution par rapport à la précédente convention.
En effet, Territoire habitat a fait le constat d'une baisse sensible des dossiers traités pour la tranche d'âge supérieure à 70 ans, cette tranche ayant été traitée au cours des précédents exercices.
Il a donc été convenu, en lien avec le bailleur, d'ouvrir le dispositif aux personnes âgées de plus de 65 ans.

Conditions liées au logement :

Le logement doit être identifié comme accessible, c'est-à-dire que l'immeuble doit disposer d'un ascenseur, s'il n'y a pas d'ascenseur, le logement ne peut pas être situé au-delà du 1^{er} étage. Il doit être, également, adapté à la composition familiale (la différence entre le nombre de pièces et le nombre d'occupants doit être inférieure ou égale à 2).

Toutefois, pour les personnes de 80 ans et plus, ces critères ne s'appliqueront pas, afin de leur éviter de changer de logement.

2.3 – Principes de financement des travaux :

Plan de financement :

Les travaux sont financés par le Département, Grand Belfort et Territoire habitat de la manière suivante :

- volet prévention : chaque partenaire prend en charge 1/3 du coût estimé des travaux (soit 4 050 € par dossier) correspondant à un montant forfaitaire de 1 350 €,
- volet adaptation :
 - . Le Grand Belfort prend en charge 25 % du coût estimé des travaux (soit 5 200 € par dossier) correspondant à un montant forfaitaire de subvention de 1 300 € par dossier,
 - . Le Département finance les travaux à hauteur de 50 %, soit un montant forfaitaire de subvention de 2 600 € par dossier,
 - . Territoire habitat finance le reste à charge.

Participation financière et modalités de versement :

Le Grand Belfort s'engage à verser, pour 2021, une subvention inscrite au BP 2021 d'un montant de 80 000 € maximum.

Le versement de la subvention s'effectuera de la manière suivante :

- 40 % à la signature de la convention,
- 60 % au regard du bilan produit par Territoire habitat, au plus tard au cours du 1^{er} semestre de l'année suivante.

Les conditions du partenariat sont formalisées au sein de la convention jointe en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver la participation de Grand Belfort Communauté d'Agglomération au financement des travaux permettant le maintien à domicile réalisés par Territoire habitat à hauteur de 80 000 € (quatre vingt mille euros) pour l'année 2021.

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le projet de convention.

Pour	81	
Contre	0	
Suffrages exprimés	81	
Abstentions	3	M. Gérald LORIDAT, Mme Marie-José FLEURY, M. Bernard GUERRE-GENTON
Ne prend pas part au vote	5	M. Samuel DEHMECHE, M. Brice MICHEL, M. Nikola JELICIC, M. Jean-Pierre CNUDE, M. Alain FIORI

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14651-DE-1-1



PROJET

Convention entre GRAND BELFORT Communauté d'Agglomération et Territoire habitat sur la prise en compte du vieillissement et de la perte d'autonomie

PREAMBULE

Dès 2012, le Département du Territoire de Belfort et Territoire habitat se sont engagés conjointement aux côtés du GRAND BELFORT Communauté d'agglomération d'abord, puis des Communautés de communes dans un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des personnes vieillissantes et des personnes en perte d'autonomie, locataires de Territoire habitat.

Les travaux réalisés par Territoire habitat sont cofinancés par le Département, Territoire habitat, GRAND BELFORT Communauté d'Agglomération et les Communautés de Communes.

Ce financement fait l'objet d'une convention entre le Département et Territoire habitat, d'une part, et d'autre part, Territoire habitat contractualise avec chaque établissement public de coopération intercommunale du Département.

ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ACCES AU DISPOSITIF

1.1 Conditions d'âge :

Tous les occupants du parc de Territoire habitat (personne titulaire du bail ou occupant déclaré) remplissant les conditions d'âge spécifique à chaque action, peuvent demander la réalisation de travaux sous réserve que leur logement corresponde aux critères figurant au paragraphe 1.2.

1.2 Conditions liées au logement :

- Situation du logement : le logement doit être situé dans immeuble équipé d'ascenseur. S'il n'est pas situé dans un immeuble équipé d'ascenseur, le logement doit être situé, au maximum, à l'équivalent d'un 1^{er} étage.

- Le logement de tout demandeur dont la durée d'occupation est inférieure à 10 ans, doit être adapté à la composition familiale :

Ce critère est satisfait si la différence entre le nombre de pièces (hors cuisine et salle de bain) et le nombre d'occupants est inférieure ou égale à 2.

A titre d'exemple, un appartement de type T4 avec un occupant n'est pas adaptable mais le même appartement occupé par un couple est adaptable.

Si l'un ou l'autre de ces critères n'est pas respecté, un relogement devra être travaillé avec le locataire.

Toutefois, pour les personnes de 80 ans et plus, ces critères ne s'appliqueront pas, ceci afin d'éviter de changer de logement.

ARTICLE 2 : ACTION DE PREVENTION DU VIEILLISSEMENT

2.1 Public concerné :

Les occupants du parc de Territoire habitat âgés de 65 ans et plus.

2.2 Nature des travaux :

Les travaux portent sur l'intérieur des logements et concernent essentiellement l'aménagement de la salle de bain avec notamment les éléments suivants :

- douche à la place de baignoire,
- receveur (extra-plat de préférence),
- mitigeur,
- barre et porte de douche,
- électricité, faïence, sols de la salle de bains.

Toute demande de travaux plus spécifique fera l'objet d'un examen préalable entre les partenaires.

ARTICLE 3 : ACTION D'ADAPTATION POUR PERTE D'AUTONOMIE

3.1 Public concerné :

Les occupants du parc de Territoire habitat âgés de 60 ans et plus, sur présentation d'un justificatif (GIR 1 à 4 ou invalidité de 80 %) et pour lesquels la nécessité de travaux a été évaluée par les ergothérapeutes du Département.

3.2 Nature des travaux :

Les travaux d'adaptation sont personnalisés en fonction du degré d'autonomie du locataire, suite aux préconisations d'un ergothérapeute.

ARTICLE 4 : PRINCIPES DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Les travaux sont financés par le Département, Territoire habitat et par GRAND BELFORT Communauté d'Agglomération sur son périmètre de compétence.

- Les travaux effectués au titre de la prévention du vieillissement sont financés par chaque partenaire à raison d'un montant forfaitaire de subvention par logement de 1 350 € pour le Département et pour GRAND BELFORT Communauté d'Agglomération,
- Les travaux effectués au titre de la perte d'autonomie sont financés par chaque partenaire à raison d'un montant forfaitaire de subvention par logement de 2 600 € pour le Département et 1 300 € pour GRAND BELFORT Communauté d'Agglomération,
- Pour 2021, GRAND BELFORT Communauté d'Agglomération participe à hauteur de 80 000 €. Un avenant financier précisera, chaque année, le budget alloué.

GRAND BELFORT Communauté d'Agglomération verse sa participation à Territoire Habitat en deux fois :

- 40 % à la signature de la convention puis, après signature de l'avenant financier,
- 60 % au regard du bilan produit par Territoire habitat, au plus tard au cours du 1^{er} semestre de l'année suivante.
- Territoire habitat s'engage à contractualiser avec le Département pour le financement des travaux aux conditions énoncées ci-dessus et à prendre en charge le solde du coût des travaux au-delà des forfaits susvisés.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

5.1 Traitement des dossiers :

L'orientation des dossiers dans l'un ou l'autre des dispositifs est effectuée par les ergothérapeutes du Département. L'évaluation des besoins dans le cadre de l'adaptation est de la responsabilité des ergothérapeutes. L'instruction des dossiers (faisabilité technique, établissement des devis, ...) et la réalisation des travaux sont de la responsabilité de Territoire habitat.

Les ergothérapeutes signaleront les dossiers devant être traités prioritairement au regard de la perte d'autonomie du demandeur.

Les travaux liés à la perte d'autonomie seront réalisés par le bailleur conformément aux cahiers des charges établis par les ergothérapeutes du Département en lien avec les techniciens de Territoire habitat et ceci pendant toute la durée du chantier.

Toute difficulté rencontrée dans l'exécution de la convention fera immédiatement l'objet d'un examen entre tous les partenaires.

5.2 Évaluation de l'action :

Territoire habitat s'engage à communiquer au GRAND BELFORT le bilan annuel des travaux réalisés sur l'ensemble de l'agglomération (liste des bénéficiaires, nature des travaux, coût des engagements).

5.3 Durée de la convention :

Cette convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an.

Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une période maximale de 3 ans.

5.4 Dénonciation :

La convention peut être dénoncée par courrier adressé avec un préavis de deux mois précédant l'échéance annuelle.

Fait à Belfort le

**Pour GRAND BELFORT
Communauté d'Agglomération,
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué**

**Pour Territoire habitat,
Le Directeur général,**

Samuel DEHMECHE

Jean-Sébastien PAULUS

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-78

Bilan 2020 du
programme local de
l'habitat

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérard LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlene AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Buc** : Mme Edith PETEY, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSERET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Phillippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUDE, **Petit-croix** : M. Alain FIORI, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN.
M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction des Affaires Générales

Références : SD/FB/DP/SP
Code matière : 8.5

Objet : Bilan 2020 du programme local de l'habitat

1- Rappels

Le programme local de l'habitat (PLH) 2016-2021 définit la politique habitat du Grand Belfort, dont les principaux outils de mise en œuvre sont la délégation des aides à la pierre, les aides du programme d'actions du PLH et le programme de renouvellement urbain du quartier des Résidences.

Par convention couvrant la période 2011-2018, le Grand Belfort était délégataire des aides à la pierre, c'est-à-dire que l'Agglomération attribue les aides au logement locatif social au nom de l'Etat et les aides à l'amélioration de l'habitat privé au nom de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Cette convention a été renouvelée pour la période 2019-2024.

Le Grand Belfort attribue également des aides sur ses crédits propres dans le cadre des actions du PLH. Un règlement des aides a été arrêté lors du conseil communautaire du 23 juin 2016 et modifié par le conseil communautaire du 19 décembre 2019 suite à l'évaluation à mi-parcours du PLH.

2- Bilan annuel du Programme local de l'habitat

Le Programme local de l'habitat du Grand Belfort a été approuvé lors du conseil communautaire du 3 décembre 2015 pour une durée de 6 ans, soit de 2016 à 2021.

Les articles L.302-3 et R.302-13 du Code de la construction et de l'habitation (CCH) prévoient qu'un bilan du PLH soit réalisé annuellement. « *L'Etablissement public de coopération intercommunale délibère au moins une fois par an sur l'état de réalisation du programme local de l'habitat et son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique* ».

Le bilan annuel détaillé de 2020 est annexé au présent rapport.

• **Bilan annuel 2020**

En 2020, le Grand Belfort s'est engagé à verser 422 743,63 € pour la mise en œuvre des actions du PLH 2016-2021.

Eléments clés pour l'année 2020 :

- Production neuve de 28 logements sociaux financés au titre du PLH,
- Rénovation de 102 logements sociaux financés au titre du PLH,
- Quatrième année de mise en œuvre du Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) des Résidences,

- Troisième année de mise en œuvre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH RU) des quartiers Belfort Nord et Jean Jaurès,
- Accompagnement financier des propriétaires occupants réalisant des travaux d'amélioration de l'habitat (économies d'énergie, autonomie)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte du bilan annuel 2020 du programme local de l'habitat.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14953-DE-1-1



Bilan de l'année n°5 du Programme local de l'habitat 2016-2021 du Grand Belfort *Année 2020*

Ce bilan annuel a pour objectif de mettre en avant de manière synthétique les points principaux sur lesquels ont portés les actions du Programme local de l'habitat (PLH) sur sa cinquième année de mise en œuvre.

Le Grand Belfort a mis en place un règlement des aides pour mettre en œuvre ces actions et permettre aux partenaires ou aux particuliers de bénéficier des aides de l'Agglomération.

L'année 2020 ayant été marquée par la crise sanitaire, la mise en œuvre des objectifs du PLH ont pu être perturbés par les périodes de confinement et les difficultés de mise en œuvre qui en ont découlées.

I- Actions en faveur du parc public

Actions du PLH concernées :

- **Action n°3.4** : *Poursuivre le renouvellement urbain des autres quartiers politique de la ville ;*
- **Action n°3.6** : *Mettre en place un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs ;*
- **Action n°3.7** : *Permettre de maintenir une diversité dans l'occupation sociale de certains quartiers ;*
- **Action n°4.6** : *Favoriser l'accession à la propriété des familles et primo-accédants ;*
- **Action n°4.7** : *Rééquilibrer la production de logement social sur l'agglomération ;*
- **Action n°4.10** : *Garantir les emprunts des bailleurs sociaux ;*
- **Action n°4.12** : *Adapter les logements sociaux pour le maintien à domicile des personnes âgées.*

S'agissant du parc public, les aides privilégient la réhabilitation énergétique dans les quartiers entrant dans la politique de la ville, la construction de pavillons à Belfort et un développement équilibré du logement social dans le reste de l'agglomération. Pour l'adaptation des logements au vieillissement, le soutien à Territoire habitat est poursuivi. L'aide en direction de Néolia sur cette thématique a été réorientée vers un projet de création de logements sociaux à destination des personnes âgées avec une offre de service.

1. Production neuve

Programmation 2020								
Bailleur	Opération	Commune	Nombre de logements	PLAI(*)	PLUS(**)	PLS(***)	Typologie	Subventions engagées Grand Belfort
Néolia	Construction neuve	Pérouse	4	1	3	0	2 T3 2 T4	1 000 €
	Construction neuve	Morvillars	12	3	9	0	6 T3 6 T4	3 000 €
Territoire habitat	Construction neuve (ANRU)	Danjoutin	5	3	2	0	2 T2 3 T3	14 000€
	Construction neuve (ANRU)	Cravanche	7	4	3	0	4 T2 3 T3	8 000€
Total			28 logements	11	17	0	6 T2 14 T3 8 T4	26 000 €

(*)PLAI = prêt locatif aidé d'intégration

(**)PLUS = prêt locatif à usage social

(***)PLS = prêt locatif social

2. Réhabilitation

Bailleur	Opération	Commune	Nombre de logements	Etiquette initiale	Etiquette après travaux	Subventions engagées Grand Belfort
Néolia	Réhabilitation	Belfort	102	D	C	90 000€

3. Adaptation du parc au vieillissement

- Territoire habitat

Depuis 2012, l'Agglomération participe aux opérations d'adaptation des logements des locataires vieillissants de Territoire habitat dans le cadre d'une convention tripartite Agglomération / Territoire habitat / Conseil départemental. Le Grand Belfort subventionne à hauteur de 33% les opérations de prévention (aménagement standard de la salle de bain, remplacement de la baignoire par une douche) et de 25% les opérations d'adaptation personnalisée pour les locataires âgés et dépendants.

Afin de financer la gestion de l'enveloppe dédiée, le financement des travaux a fait l'objet de conventions bipartites entre Territoire habitat et le Département, d'une part et d'autre part, avec le Grand Belfort et le bailleur.

Une participation forfaitaire de 100 000 € a été affectée, en 2020, par le Grand Belfort pour le financement des travaux.

Toutefois, au regard du faible volume de logements adaptés au cours de l'année, le montant de la participation 2020 s'est élevé à 46 150 €.

En effet, au cours de l'exercice 2020, seuls 35 dossiers ont été déposés et traités (13 Prévention – 22 Adaptation).

- **Néolia**

En 2016, l'Agglomération avait souhaité associer Néolia à ce dispositif en participant à hauteur d'un tiers du coût des travaux, le reste étant pris en charge par Néolia.

Toutefois, depuis 2018, Grand Belfort n'a reçu aucune sollicitation de Néolia.

Aussi, il a été décidé, en accord avec Néolia, que le partenariat ne serait pas poursuivi dans le cadre de ce dispositif.

4. Peuplement – politique d'attribution

Le travail entrepris en 2018 sur la rédaction d'une convention intercommunale d'attributions (CIA), a été finalisé en 2019. Présentée lors de la conférence intercommunale du logement (CIL) le 18 septembre 2019. Cette nouvelle CIA a permis d'actualiser les objectifs, engagements et modalités d'intervention du Grand Belfort, de l'Etat, des organismes HLM et des autres partenaires signataires. Cette nouvelle convention sera intégrée à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier des Résidences.

Après délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019, l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Sociale et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) est engagée. Parallèlement à ce sujet, une seconde délibération a également été prise lors du conseil communautaire du 15 octobre 2020 pour débiter le travail sur la cotation de la demande en logement social. Concrètement, la cotation permet d'attribuer un nombre de points à chaque demande de logement en prenant en considération de nombreux critères. Ces sujets feront l'œuvre d'une approbation par la CIL durant le second semestre 2021.

Enfin, le Grand Belfort a réuni en janvier et décembre 2020 la commission relogement pour le suivi du relogement de l'immeuble situé 3 rue Dorey qui sera démolie dans le cadre du PRU des Résidences. Le relogement s'est finalisé fin décembre 2020, avec le relogement de 61 ménages.

5. Bilan des garanties d'emprunts

Les bailleurs sociaux financent leurs opérations de construction neuve, acquisition-amélioration et réhabilitation par des subventions, des fonds propres et des emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Pour accorder ses prêts, la Caisse des dépôts et consignations exige des bailleurs qu'ils fassent garantir leurs emprunts par des collectivités locales, ou à défaut par la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS). La garantie par la CGLLS étant payante, la garantie par les collectivités constitue une aide indirecte au financement des opérations de logement social.

Dans le territoire du Grand Belfort, il est convenu que les emprunts des bailleurs sociaux soient garantis à 50% par le Conseil départemental du Territoire de Belfort et à 50% par le Grand Belfort. En contrepartie, ces derniers peuvent bénéficier d'une réservation sur 20% des logements, soit 10% pour le Conseil départemental et 10% pour le Grand Belfort (dans le cas de programmes de moins de 10 logements, un même logement réservé peut correspondre à la garantie de plusieurs opérations).

- **Garanties d'emprunts pour l'année 2020**

Au cours de l'année 2020, les emprunts de trois opérations ont été garantis, pour la moitié de leur montant, par le Grand Belfort.

Lors du Conseil communautaire du 24 juillet 2020 :

- L'acquisition en VEFA de 8 logements par Territoire habitat– Les carrés du TRAM – rue du Tramway à Argésians pour un montant de 470 923€.
- L'acquisition en VEFA de 8 logements par Territoire habitat – Les carrés d'Hortense – rue de la Gare à Châtenois-les-Forges pour un montant de 407 423€.

Lors du Conseil communautaire du 15 octobre 2020 :

- La réhabilitation de 39 logements par Néolia au 7 à 13 rue Lablotier et du 17 à 21 rue Louis Thomas à Bourogne pour un montant de 525 179 €.

Le montant total des emprunts garantis par le Grand Belfort en 2020 représente 1 403 525 €.

Ces garanties ont permis la production neuve de 16 logements sociaux et la réhabilitation de 39 logements sociaux.

- **Réservation de logements**

En contrepartie de ces garanties, le Grand Belfort dispose de logements réservés au sein de ces programmes, le nombre de logements correspond environ à 10% de l'opération. Ainsi, l'Agglomération a bénéficié de la réservation de 6 logements (2 Territoire habitat et 4 Néolia).

II- Actions en faveur du parc privé

Actions du PLH concernées :

- Action n°4.1 : Mettre en œuvre un dispositif préventif à l'égard des copropriétés fragiles ;
- Action n°4.3 : Améliorer la performance énergétique du parc privé dans le but de diminuer la précarité énergétique ;
- Action n°4.5 : Mettre en œuvre un dispositif (OPAH, OPAH RU, ORI) de requalification et d'adaptation du parc le plus ancien et vacant le quartier Belfort Nord Jean Jaurès ;
- Action n°4.11 : Adapter les logements privés pour le maintien à domicile des personnes âgées.

1. Bilan des aides octroyées en 2020

Dossiers Anah bénéficiant d'aides octroyées aux travaux du Grand Belfort – 2020 (secteur diffus)			
	PO Habiter Mieux	PO lutte contre l'habitat indigne	PO autonomie
Nombre de dossiers	28	1	18
Aides notifiées du Grand Belfort	38 559 €		11 644 €

PO : propriétaire occupant

2. Financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage

Le Grand Belfort a délibéré le 06 décembre 2018 pour financer le reste à charge des frais d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) des propriétaires occupants dans le cadre d'un dossier Anah.

Conditions d'éligibilités :

- Public cible : propriétaire occupant modeste ou très modeste éligible à l'Anah ;
- Thématiques des travaux :
 - o Lutte contre la précarité énergétique : Habiter Mieux sérénité ;
 - o Adaptation du logement ;
 - o Lutte contre l'habitat indigne ;
- Périmètre : communes du Grand Belfort, hors secteur de l'OPAH RU.

Le montant du complément d'AMO est calculé lors du passage en CLAH après déduction des autres financeurs :

- Anah : montant variable en fonction de la thématique ;
- Conseil départemental : forfait de 123 € pour les propriétaires occupants très modestes réalisant des travaux d'économies d'énergies.

Primes AMO octroyées par le Grand Belfort en 2020			
	PO Habiter Mieux	PO lutte contre l'habitat indigne	PO autonomie
Nombre de dossiers	28	1	12
Aides notifiées du Grand Belfort	4 913 €		1 537 €

3. Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC) des Résidences

En juillet 2013, l'Agglomération belfortaine a signé une première convention pour la mise en œuvre d'un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC). Ce premier POPAC a permis de mettre en exergue les caractéristiques des copropriétés situées dans la commune de Belfort et d'identifier les secteurs à fort enjeux.

Deux secteurs sont apparus comme particulièrement concernés par la problématique des copropriétés fragiles ou en difficultés :

- Les secteurs faubouriens, particulièrement les quartiers Belfort Nord et Jean Jaurès ;
- Les quartiers dits de grands ensembles des années 1970 ayant fait l'objet d'un programme de rénovation urbaine (ANRU), particulièrement le quartier des Résidences.

Le deuxième POPAC a été ciblé sur le quartier politique de la ville des Résidences Le Mont en complément de son programme de renouvellement urbain. La convention a été signée le 4 novembre 2016 pour une durée de trois ans. Ce POPAC devra permettre d'accompagner les copropriétés fragiles ou en difficulté.

Quatre copropriétés font l'objet du suivi proposé dans le cadre du POPAC :

- Les Barres C – 17-33 boulevard Kennedy ;
- Résidence X – 4 place Schuman ;

- Résidence Z8 – 7 rue de Zaporojie ;
- Résidence Z9 – 1 rue de Sofia.

Le groupement ADIL du Doubs et SOLIHA Doubs et Territoire de Belfort a été mandaté par l'agglomération le 4 novembre 2016 pour 3 ans avec une prorogation d'un an.

Cette quatrième et dernière année du POPAC avait pour objectif principal l'accompagnement des conseils syndicaux des copropriétés, excepté celle de la résidence X qui n'a jamais été partie prenante du dispositif. Les 6 prochains mois de 2021 permettront de finaliser le programme d'actions.

Le tableau ci-dessous présente les actions mises en œuvre en 2020 :

Actions	Détails
Préparation et participation aux Assemblées Générales	Appui au conseil syndical des Barres C et accompagnement renforcé (réunions mensuelles sur le premier trimestre, analyse des annexes comptables...) Participation aux AG des copropriétés Z8 et Z9.
Diagnostic multicritères	Réalisation pour la copropriété Z9 dans l'objectif de préparer le syndicat de copropriété à un projet de rénovation énergétique. L'enquête montre que le profil des ménages est à 50 % de retraités et que 83 % des sondés pensent qu'il est nécessaire de réaliser des travaux.
Restitution d'audits et diagnostics techniques globaux (DTG)	Production et distribution d'un document à la copropriété des Barres C en attendant une restitution en présentiel. Mobilisation de Gaïa Énergie pour la restitution de l'audit de la copropriété Z9
Accompagnement social	L'accompagnement social a été initié à partir des enquêtes socio-économiques réalisées sur les Barres et Z9. 19 ménages potentiellement en situation de fragilité ont été identifiés. 12 entretiens ont été préalablement menés (avec rendez-vous à domicile) et 3 ont bénéficié d'un accompagnement renforcé (suivi budgétaire, suivi administratif...).
Ateliers de formation	Les formations n'ont pu se tenir en présentiel avec la crise sanitaire et ont été remplacées par l'élaboration de documents spécifiques. Quatre thèmes (nouveau rôle du conseil syndical relatif aux évolutions permises par l'ordonnance du 30 octobre 2019, assemblée générale, spécificité des AG « non présentes », modalités de vote).

4. L'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH RU)

La requalification de l'habitat privé des quartiers Belfort Nord et Jean Jaurès est un axe majeur du programme local de l'habitat 2016-2021 du Grand Belfort. En novembre 2015, l'Agglomération lance une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un dispositif de requalification de l'habitat privé sur ces deux quartiers faubouriens.

Ces deux quartiers présentent des dysfonctionnements au niveau de l'habitat (une part importante de logements vacants, combinée à la présence de logements dégradés et à des problématiques d'occupation, accentuée par

l'inconfort et l'ancienneté du parc de logements), mais également des atouts à valoriser (*commerces, marché des Vosges, desserte en transport en commun, etc.*).

De plus, cette volonté d'agir sur l'habitat se fait en complément des autres actions menées par la Ville de Belfort pour redynamiser l'avenue Jean Jaurès, à savoir : les aides pour le ravalement des façades de l'avenue Jean Jaurès, le flochage des vitrines des commerces vacants, la délocalisation et le développement d'animation.

Les enjeux de l'OPAH RU sont :

- D'accompagner la revitalisation de ce secteur ;
- De soutenir la requalification et l'adaptation de l'habitat privé aux normes actuelles de confort afin de proposer une offre de logements diversifiée et de qualité ;
- De rechercher un équilibre entre le locatif et l'accession à la propriété ;
- D'améliorer les conditions d'habitat des résidents.

En 2020, plusieurs étapes importantes ont eu lieu pour la mise en œuvre de ce dispositif :

- Poursuite des actions de communication pour promouvoir le dispositif (article dans le Belfort Mag, campagne publicitaire sur les panneaux Decaux, affichage de panneau sur les immeubles subventionnés.....) ;
- Une activité soutenue des dossiers des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés ;
- Accompagnement des petites copropriétés désorganisées avec le lancement des ateliers (objectifs : informer, accompagner et coordonner les copropriétés désorganisées volontaires dans la mise en place d'une gestion à travers des ateliers collectifs pédagogiques et pratiques) ;
- Mise en œuvre du volet coercitif du dispositif avec l'identification de 18 immeubles cibles et la réalisation d'une étude patrimoniale ;
- Réalisation du diagnostic de l'étude du Vélodrome ;
- Poursuite de l'accompagnement social réalisé dans le cadre du volet « lutte contre l'habitat indigne » ;
- Afin de renforcer le dispositif, il a été apporté des évolutions au règlement des aides aussi bien en terme d'ingénierie que de subvention de travaux en proposant un accompagnement renforcé de 5 copropriétés souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique, la prise en charge de la réfection de la toiture pour les copropriétés (5 immeubles par an), une aide à la rénovation et la sécurisation des parties communes et une aide à l'accession à la propriété dans l'ancien avec travaux (cf. délibération du 15 octobre 2020).

Les dossiers Anah bénéficiant d'aides (octroyées) aux travaux du Grand Belfort en 2020 :

Statut	Nombre de dossiers (en nombre de logements)	Montant aides octroyées par le Grand Belfort
PO Habiter Mieux	8	15 676 €
PO Lutte contre l'habitat indigne	1	8 121 €
PO autonomie	5	2 903 €
PB logements dégradés	20	93 446 €
PB Habiter Mieux	4	26 670 €

III- Accueil des gens du voyage

1. Les missions assurées

Conformément à la loi du 5 juillet 2000, un Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage a été adopté dans le Département du Territoire de Belfort. Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération a pris la compétence « aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage », par délibération du Conseil Communautaire en date du 5 juin 2003. Trois sites sont ainsi gérés par le Grand Belfort, l'aire de Belfort opérationnelle depuis 1998, et les aires de Bavilliers et de Valdoie ouvertes en 2008.

Le règlement intérieur a été mis en conformité suite au décret n° 2019-1478 paru le 26 décembre 2019. Il a été adopté lors du conseil communautaire du 24 juillet 2020.

Le processus de révision du nouveau schéma pour la période 2020-2025 a été validé lors de la commission départementale consultative du 17 décembre 2018. Il devrait être validé courant 2021.

De plus, conformément à la loi NOTRe, le Grand Belfort a assuré, depuis 2018, ses obligations quant à la gestion de l'aire de grand passage de Fontaine.

Depuis 2018, l'Agglomération a fait appel à un prestataire extérieur pour assurer la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. La Société VAGO a été retenue pour assurer cette mission durant 3 ans.

2. Fréquentation des aires d'accueil en 2020

Aire d'accueil des gens du voyage	Fréquentation (en nombre d'emplacements occupés) <i>Les chiffres sont arrêtés au 31/12/2020.</i>	Taux d'occupation
Belfort	1 980	27%
Bavilliers	1 416	19%
Valdoie <i>(aire fermée depuis le 14/08/2020)</i>	655	9%

Aire de grand passage	Fréquentation (en nombre de groupes)	Nombre de caravanes
Fontaine* <i>(août à octobre 2020)</i>	3	104

**En raison de la pandémie liée au COVID 19, la plupart des groupes initialement prévus ont annulé leurs réservations.*

3. Coût de fonctionnement pour 2020

- Aires d'accueil des gens du voyage

Le coût de fonctionnement des équipements s'élève pour 2020 à 112 381,49€ : 63 708,05€ pour les fluides, 21 499,60 € de travaux de maintenance, 26 117,85 € pour les dépenses engagées par le service Espaces Vert et 1 056 € pour le balayage.

Le coût des prestations de la Société VAGO s'est élevé à 51 673,70 €.

- Aire de grand passage de Fontaine

Le montant des dépenses de fonctionnement, détaillé par poste, est le suivant :

Nature des dépenses	Montant
Collecte des déchets ménagers avec tri	4 107,60 €
Location et vidange de sanitaires mobiles	2 940 €
Prestataire	7 020 €
Balayage de l'aire	355 €
Nettoyage, tonte de l'aire	6 120 €
Eau	12 520,72€
TOTAL	33 063,32 €

Nature des recettes	Montants perçus
Groupe 1	0
Groupe 2	815 €
Groupe 3	565 €
TOTAL	1 380 €

IV-Partenariats développés

Actions PLH concernées :

- Action n°2.4 : réaliser le suivi et l'évaluation du PLH ;
- Action n°2.5 : Conforter et animer un réseau d'acteurs de l'habitat (parc public et parc privé) : la journée de l'habitat.

1. UNPI 90

Depuis 2017, le Grand Belfort apporte son soutien financier à la chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires de Belfort et environs (UNPI 90). Il s'agit d'un acteur important des politiques de l'habitat puisqu'elle conseille et informe les propriétaires privés : actualités législatives, consultations données par des spécialistes, renseignements en matière de locations, etc. L'UNPI 90 contribue donc à la mise en œuvre de l'habitat de l'Agglomération en faveur du parc privé.

Le partenariat entre le Grand Belfort et l'UNPI 90 est concrétisé annuellement par la signature d'une convention permettant de mieux répondre aux attentes des propriétaires, aux besoins des locataires et à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat.

2. Gaïa Energies

Gaïa Energies, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, est porteuse depuis 2002 de l'Espace info énergie (EIE) du Nord Franche-Comté en partenariat avec l'ADEME et la Région Bourgogne – Franche-Comté. L'association s'organise autour de 4 pôles de compétences principaux :

- Information / conseil ;
- Sensibilisation / animation ;

- Formation ;
- Accompagnement.

Ces quatre missions permettent à l'association de travailler auprès d'un large public : particuliers, associations, collectivités, entreprises, enseignants, animateurs, etc.

Gaïa Energies a commencé à initier un travail avec les copropriétés suite à plusieurs sollicitations sur le périmètre du Grand Belfort. Ainsi, un accompagnement est proposé aux copropriétés souhaitant réaliser un projet de maîtrise des charges énergétiques. Plusieurs niveaux d'intervention sont possibles :

- Information sur les aides existantes et sensibilisation sur la nécessité de réaliser des travaux à destination des syndics ;
- Accompagnement spécifique de copropriétés : mise en place d'un bilan énergétique simplifiée, réalisation de campagnes « Thermo Copro », relecture et analyse des offres de bureaux d'études, ainsi que des audits réalisés et participation à des réunions spécifiques, etc.

Cette action vient en complément des dispositifs portés par le Grand Belfort à destination des copropriétés, à savoir : le Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) des Résidences et l'OPAH RU du quartier Belfort Nord et du secteur de l'avenue Jean Jaurès. De plus, la thématique de la rénovation énergétique au sein des copropriétés est un axe majeur qui s'inscrit dans la loi de Transition énergétique.

Pour l'année 2020, le Grand Belfort a attribué une subvention de 10 000 € à l'association Gaïa Energies

3. Action Logement

L'Etat a engagé en décembre 2017 un nouveau programme dénommé « Action Cœur de Ville » dont l'objectif est de créer les conditions de renouveau et du développement des villes moyennes.

La Ville de Belfort, ville centre de l'agglomération, fait partie des 222 villes retenues au titre de ce programme national. Une convention cadre a été signée entre le Grand Belfort Communauté d'Agglomération, la Ville de Belfort ainsi que ses opérateurs (Caisse des dépôts, Anah, Action Logement), le 30 septembre 2018.

Dans le cadre de ce programme, Action Logement mobilise 1,5 milliard d'euros sur 5 ans à l'échelle nationale pour la restructuration d'immeubles entiers situés dans les périmètres définis dans les conventions Action Cœur de Ville.

Pour mobiliser les aides d'Action Logement, il est nécessaire de signer une convention immobilière entre Action Logement, la Ville de Belfort et le Grand Belfort en complément de la convention Action Cœur de Ville. Cette convention, signée en 2020, précise le volet habitat de la convention Action Cœur de Ville.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat et du renouvellement urbain (OPAH RU) des quartiers Belfort Nord et Jean Jaurès étant un axe majeur en matière de requalification de l'habitat de la convention Action Cœur de Ville de Belfort, les aides d'Action logement seront prioritairement mobilisées dans le périmètre de l'OPAH RU des quartiers Belfort Nord et Jean Jaurès.

Dans le cadre de cette convention, Action Logement s'engage à réserver 2 290 000 € pour accompagner les investisseurs dans la réhabilitation d'immeubles.

V- Animation du Programme local de l'habitat

Actions PLH concernées :

- Action n°1.2 : Réunir le comité partenarial de suivi du PLH ;
- Action n°2.2 : Animer l'observatoire ;
- Action n°2.4 : Réaliser le suivi et l'évaluation du PLH ;
- Action n°2.5 : Conforter et animer un réseau d'acteurs de l'habitat (parc public et parc privé) : la journée de l'habitat ;
- Action n°2.6 : Mettre en place un plan de communication.

1. Les indicateurs de l'habitat

« Les indicateurs de l'habitat » est une publication réalisée en partenariat avec l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort, qui s'inscrit dans les traductions opérationnelles du Programme local de l'habitat 2016-2021.

L'objet de cette brochure est de présenter de manière succincte les chiffres clés de l'agglomération tant sous l'angle de l'habitat que sous l'angle socio-démographique.

2. Communication

Pour promouvoir les aides aux travaux de l'Agglomération et améliorer la lisibilité pour les particuliers, des outils de communication ont été développés :

- L'élaboration d'un flyer et d'une affiche pour promouvoir les aides en faveur de la lutte contre la précarité énergétique dans le parc privé pour l'ensemble des communes du Grand Belfort. Ces outils ont été diffusés à l'ensemble des mairies et aux partenaires pour faire le relai auprès des habitants.
- Le visuel créé pour le flyer et l'affiche a également été inséré dans le magazine de la CAPEB à destination des artisans du Territoire de Belfort.
- La mise à jour du site internet du Grand Belfort pour donner les principales informations aux particuliers sur les aides aux travaux et l'OPAH RU du quartier Belfort Nord et du secteur de l'avenue Jean Jaurès.

3. Les rencontres des acteurs de l'habitat

La volonté du Grand Belfort est de mettre en œuvre le PLH dans un cadre partenarial où chaque acteur (professionnel de l'habitat et élus) pourra enrichir le débat, partager les enjeux et participer à la mise en œuvre de la politique de l'habitat. L'objectif est de développer une culture commune de l'habitat et d'enrichir les pratiques locales.

Ainsi, le Grand Belfort a souhaité, avec l'appui de l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort, dans le cadre de l'observatoire de l'habitat, organiser annuellement les rencontres des acteurs de l'habitat.

« Les rencontres des acteurs de l'habitat » est un rendez-vous annuel. L'objectif de ces rencontres est de développer un thème différent chaque année à travers la présentation d'études et de témoignages concrets de professionnels. Pour élargir les débats et la réflexion, le thème choisi est également positionné dans un contexte plus large que le champ de l'habitat.

En 2020, compte tenu du contexte sanitaire, les Rencontres des Acteurs de l'Habitat n'ont pas pu se tenir. Une réflexion sera engagée en 2021 pour proposer un format adapté aux contraintes sanitaires et intégrer cette journée de réflexion autour de l'habitat dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLH.

Suivi des actions du PLH – année n°5

N°	Actions	Grand Belfort s'est engagé à verser	Réalisation
1.1	Mettre en place une instance décisionnelle de la politique communautaire en matière d'habitat		
1.2	Réunir le comité partenarial de suivi et d'évaluation du PLH		Compte tenu du contexte sanitaire, les instances ne se sont pas réunies.
1.3	Réunir annuellement les Maires des communes		Compte tenu du contexte sanitaire, les instances ne se sont pas réunies.
1.4	Présenter, en conseil communautaire, un bilan annuel de l'état d'avancement du PLH et une programmation annuelle prévisionnelle des opérations aidées		Présentation du bilan annuel 2019 du PLH lors du conseil communautaire du 31 janvier 2020 (<i>délibération n°20-9</i>).
2.1	Faire évoluer l'observatoire vers un outil d'évaluation des politiques publiques et d'aide à la décision politique		
2.2	Animer l'observatoire		Publication des indicateurs de l'habitat dans le cadre du programme partenarial avec l'AUTB.
2.3	Réaliser des études thématiques		
2.4	Réaliser le suivi et l'évaluation du PLH		Bilan annuel 2019 : présentation lors du conseil communautaire du 30 janvier 2020.
2.5	Conforter un réseau d'acteurs de l'habitat (parc public et parc privé) : la journée de l'habitat		Pas lieu en 2020 en raison de la crise sanitaire

2.6	Mettre en place un plan de communication des politiques publiques		<p>Elaboration d'une plaquette d'information et d'une affiche pour promouvoir les aides en faveur de la lutte contre la précarité énergétique dans le parc privé pour l'ensemble des communes du Grand Belfort.</p> <p>Impression de la plaquette et de l'affiche pour diffusion dans l'ensemble des communes du Grand Belfort et auprès des partenaires.</p> <p>Insertion du visuel dans le guide de la CAPEB.</p> <p>Mise à jour du site internet du Grand Belfort.</p>
2.7	Créer un lieu d'information unique à destination des habitants		
3.1	Définir une stratégie foncière à l'échelle de l'agglomération		
3.2	Accompagner le développement de programmes de logements privés et sociaux		
3.3	Poursuivre le projet urbain et social du quartier des Résidences dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)		<p>Finalisation du relogement du 3 rue Dorey</p> <p>Signature de la convention pluriannuelle le 8 Août 2020</p> <p>Dépôt du permis de construire du 1^{er} programme immobilier (Néolia).</p> <p>Engagement des procédures d'aménagement (mandat d'aménagement, permis d'aménager).</p>
3.4	Poursuivre le renouvellement urbain des autres quartiers politique de la ville		
3.5	Territorialiser et produire un objectif de 350 logements par an pour répondre aux besoins de l'agglomération		

3.6	Mettre en place un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs		Délibération lors du conseil communautaire du 19 décembre 2019 pour lancer la démarche. Délibération lors du conseil communautaire du 15 octobre 2020 pour lancer la démarche sur la cotation de la demande
3.7	Permettre de maintenir une diversité dans l'occupation sociale de certains quartiers		
4.1	Mettre en œuvre un dispositif préventif à l'égard des copropriétés fragiles	31 124,63 €	Mise en œuvre du plan d'actions pour 2020.
4.2	Mettre en place des dispositifs plus incitatif, voire curatif		
4.3	Améliorer la performance énergétique du parc privé dans le but de diminuer la précarité énergétique (diffus)	Travaux : 38 559 € AMO : 4913 €	29 logements propriétaires occupants « Habiter Mieux ». Le Grand Belfort finance au dossier le reste à charge des propriétaires occupants pour l'AMO (délibération prise lors du conseil communautaire du 6 décembre 2018). 29 primes AMO attribuées en 2020.
4.4	Agir pour faire reculer la vacance des logements privés	26 000€	Action développée dans le cadre de l'OPAH RU avec le versement d'une prime pour les logements vacants depuis plus de deux ans : 2 000 € / logement. En 2020 : 13 primes vacance versées dans le cadre de l'OPAH-RU.

4.5	Mettre en œuvre un dispositif (OPAH, OPAH RU, ORI) de requalification et d'adaptation du parc le plus ancien et vacant dans le quartier Belfort Nord – Jean Jaurès	Travaux : 146 816 €	<p>Dossiers agréés : (chiffres arrêtés au 18/12/ 2020)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 dossiers PB agréés pour la rénovation de 24logements ; - 8 dossiers PO Habiter Mieux ; - 5 dossiers PO autonomie ; - 1 dossier PO LHI. <p>Communication autour du dispositif (conférence de presse, avec visite d'un immeuble rénové, articles dans la presse locale et Belfort Mag, sensibilisation des artisans, présentation en conseils de quartier).</p> <p>Montée en charge des dossiers des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétaires.</p> <p>Accompagnement des petites copropriétés désorganisées (8 copropriétés identifiées qui seront accompagnées).</p> <p>Volet LHI : organisation des comités de lutte contre l'habitat indigne (CLI), 5 commissions organisées en 2020.</p> <p>Volet renouvellement urbain : identification de 18 immeubles étudiés et 8 immeubles ciblés en actions coercitives. Réalisation du diagnostic de l'étude du Vélodrome.</p>
4.6	Favoriser l'accèsion à la propriété des familles et primo-accédants		Conseil communautaire du 27 mars 2019 : attribution des subventions des 6 ménages pour les pavillons rue Haxo. Les 3 derniers pavillons ont été vendus et les subventions versées.
4.7	Rééquilibrer la production de logement social sur l'agglomération	26 000 €	28 logements sociaux – 4 opérations.
4.8	Accompagner le développement d'offres de niches (habitat senior, accession)		
4.9	Favoriser la réhabilitation thermique du parc social	90 000 €	102 logements sociaux – 1 opération
4.10	Garantir les emprunts des bailleurs sociaux		Montant garanti par le Grand Belfort : 1 403 525 € ; Construction : 16 logements sociaux ; Réhabilitation : 39 logements sociaux.

4.11	Adapter les logements privés pour le maintien à domicile des personnes âgées (diffus)	Travaux : 11 644 € AMO : 1537 €	18 dossiers agréés propriétaires occupants autonomie. 12 primes AMO attribuées en 2020.
4.12	Adapter les logements sociaux pour le maintien à domicile des personnes âgées	46 150 €	Territoire habitat a réalisé 13 dossiers prévention et 22 adaptation.
4.13	Accompagner les actions du PDALHPD		
Total du budget		422 743,63€	

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-79

Transfert de la
compétence du plan
local d'urbanisme (PLU)
à l'échelle
intercommunale : bilan
de la consultation des
communes

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Autrechene** : Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers** : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlene AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Buc** : Mme Edith PETEY, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Chatenois-les-forges** : Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelieres** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : M. Alain FOUSSET, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Eloie** : M. Eric GILBERT, **Evette-salbert** : M. Laurent DEMESY, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Novillard** : Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse** : M. Jean-Pierre CNUUDE, **Petit-croix** : M. Alain FIORI, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne** : M. Alain SALOMON, **Vezelois** : M. Roland JACQUEMIN, M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

DGA Développement Urbain et
Stratégie Territoriale

Références : DGAFB/ATVC
Code matière : 2.1

Objet : Transfert de la compétence du plan local d'urbanisme (PLU) à l'échelle intercommunale : bilan de la consultation des communes

1) Quelques rappels préalables

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 27 mars 2014 a instauré un mécanisme de transfert de droit au profit des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU). La loi « ALUR » prévoyait initialement un transfert automatique de la compétence à toutes les intercommunalités au 1^{er} janvier 2021 sauf si « au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent ».

Le territoire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA), constitué de 52 communes, se couvre progressivement de documents d'urbanisme : 30 communes sont dotées d'un PLU, 8 d'une carte communale et 14 communes restent au règlement national d'urbanisme (RNU) mais sont engagées dans une démarche d'élaboration de PLU.

Pour mémoire, le transfert de la compétence à l'EPCI aurait pour conséquence l'élaboration du PLU à l'échelle de l'agglomération. Les dispositions des PLU et cartes communales resteraient applicables jusqu'à l'approbation du PLU.

2) Bilan de la consultation des communes du Grand Belfort Communauté d'Agglomération

L'entrée en vigueur de la loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire a modifié les délais d'expression de la « minorité de blocage ». Ainsi, les communes souhaitant s'opposer à ce transfert devaient prendre une délibération entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 juin 2021.

Les Conseils municipaux de l'agglomération, interrogés sur cette thématique, souhaitent dans leur grande majorité que cette compétence reste communale : au 3 mai 2021, 32 conseils municipaux représentant 64% des communes et 27,10% de la population se sont prononcés contre le transfert de la compétence.

La minorité de blocage étant atteinte, la compétence demeure communale.

Notons que le débat sur ce transfert se déroulera à nouveau lors du prochain renouvellement des Conseils municipaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

de prendre acte du bilan de la consultation des communes du Grand Belfort concernant le transfert de la compétence du plan local d'urbanisme (PLU) à l'échelle intercommunale.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14678-DE-1-1

Compétence PLU transfert à GBCA: bilan au 3 mai 2021

COMMUNES GBCA	Population totale au 1er janvier 2017	Date de Délibération	Décision du CM
Andelnans	1257		
Angeot	337	12/11/2020	CONTRE
Argiésans	424		
Autrechêne	297		
Banvillars	284	10/04/2021	CONTRE
Bavilliers	4979		
Belfort	50802		
Bermont	396	12/04/2021	CONTRE
Bessoncourt	1169	06/11/2020	CONTRE
Bethonvilliers	258		
Botans	284	14/10/2020	CONTRE
Bourogne	1968	13/04/2021	CONTRE
Buc	308	07/04/2021	CONTRE
Charmois	309		
Chatenois-Les-Forges	2800		
Chèvremont	1673		
Cravanche	2027	12/10/2020	CONTRE
Cunelières	339	27/10/2020	CONTRE
Danjoutin	3743	30/11/2020	CONTRE
Denney	803	27/11/2020	CONTRE
Dorans	711		
Eguenigue	294	30/10/2020	CONTRE
Eloie	687		
Essert	3297	26/11/2020	CONTRE
Evette-Salbert	2149		
Fontaine	632	06/11/2020	CONTRE
Fontenelle	151	09/04/2021	CONTRE
Fousseماغne	927	09/04/2021	CONTRE
Frais	221	09/04/2021	CONTRE
Lacollonge	251	08/10/2020	CONTRE
Lagrange	124		
Larivière	327	20/10/2020	POUR
Menoncourt	423	23/10/2020	CONTRE
Meroux-Moval	1301	04/11/2020	CONTRE
Méziré	1410		
Montreux-Château	1158	21/12/2020	CONTRE
Morvillars	1227	12/04/2021	CONTRE
Novillard	297	09/10/2020	CONTRE
Offemont	3776		
Pérouse	1176	23/10/2020	CONTRE
Petit-Croix	305		
Phaffans	425	08/03/2021	CONTRE
Reppe	336	23/10/2020	CONTRE
Roppe	984	13/11/2020	CONTRE
Sermamagny	826	10/11/2020	CONTRE
Sevenans	711	08/04/2021	CONTRE
Trevenans	1229	13/04/2021	CONTRE
Urcerey	217		
Valdoie	5610		
Vauthiermont	243		
Vétrigne	648	27/10/2020	CONTRE
Vézelois	958	13/10/2020	CONTRE
TOTAL	107488		

Population GBCA	Population ayant votée contre	% habitant	CM CONTRE	% des communes
107488	29130	27,10	32	64

N.B. : Refus de transfert si 25% des communes représentant au moins 20% de la population

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-80

Dématérialisation des
demandes d'autorisation
d'urbanisme : rapport
d'information

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechene :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlene AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Buc :** Mme Edith PETEY, **Chatenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelieres :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** M. Alain FOUSSERET, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue :** M. Michel MERLET, **Eloie :** M. Eric GILBERT, **Evette-salbert :** M. Laurent DEMESY, **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse :** M. Jean-Pierre CNUUDE, **Petit-croix :** M. Alain FIORI, **Phaffans :** Mme Christine BAINIER, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey :** Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne :** M. Alain SALOMON, **Vezelois :** M. Roland JACQUEMIN.

M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)

Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)

Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Etaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée

M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente

M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)

Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)

M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)

M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)

Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)

M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)

Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)

M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)

M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)

Mme Samia JABER (Belfort)

M. Bastien FAUDOT (Belfort)

M. Julien PLUMELEUR (Charmoix)

Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)

Mme Hafida BERREGAD (Essert)

M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)

Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)

Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)

M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)

M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)

M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction des Affaires Générales

Références : FR/DGADUST
Code matière : 2.1

Objet : Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme : rapport d'information

1) Une direction de l'urbanisme renouvelée et renforcée

Depuis 2017, Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA) met à la disposition de ses communes membres un service commun d'application du droit de sols qui instruit les autorisations d'urbanisme. Ce service fait partie de la direction mutualisée Ville/GBCA de l'urbanisme qui a connu des évolutions tant en terme de gouvernance qu'en terme d'organisation ces derniers mois.

Depuis la mise en œuvre du nouvel organigramme général le 1^{er} janvier 2021, la direction de l'urbanisme dépend d'une nouvelle direction générale adjointe – la DGA Développement Urbain et Stratégie Territoriale – qui regroupe, outre l'urbanisme, l'aménagement, la politique de la ville, l'habitat et le renouvellement urbain.

La direction de l'urbanisme connaît également un renouvellement profond de son équipe d'encadrement et d'agents instructeurs depuis le début de l'année 2021 :

- une nouvelle directrice, Madame De Stéfano, a été nommée le 1^{er} février 2021 ;
- e poste de responsable des instructeurs, vacant depuis fin décembre 2020, sera pourvu à compter de juillet prochain. Madame Kuznir, en poste jusqu'alors au sein de la Métropole de Bordeaux, assumera la responsabilité du service commun d'application du droit des sols Ville de Belfort et Grand Belfort ainsi que la fonction de directrice adjointe ;
- le déploiement d'un agent administratif sur un poste d'instructeur depuis le 1^{er} août 2020 est régularisé via la création d'un poste d'instructeur (C) au tableau des effectifs ;
- en raison du niveau d'activité du service, un nouveau poste d'instructeur a été créé et un nouvel agent a rejoint la direction le 3 mai 2021 ;
- enfin, le support de poste d'agent de catégorie A vacant, ex adjoint de direction, est conservé afin d'être redéployé sur des missions qui sont en cours de définition.

Ainsi, la direction de l'urbanisme peut s'appuyer aujourd'hui sur une équipe de 20 agents, dont 10 instructeurs (9 équivalents temps plein), contre 18 agents au 31 décembre 2020.

Cette nouvelle organisation, couplée à un renforcement des équipes, doit permettre à notre agglomération d'être mieux structurée pour affronter les défis qui sont devant elle en matière d'urbanisme notamment, à court terme, la dématérialisation de l'application du droit des sols (Démat.ADS).

2) La dématérialisation de l'application du droit des sols à compter du 1^{er} janvier 2022

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme, dit programme Démat.ADS, s'inscrit dans la logique de simplification et de modernisation des services publics.

Deux fondements juridiques encadrent le projet de dématérialisation, autour d'une même échéance, le 1^{er}

janvier 2022 :

- l'article L.423-3 du code de l'urbanisme, issu de la loi ELAN dans son article 62, qui prévoit que « les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3 500 disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme » ;
- l'article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration, qui dispose que toutes les communes (y compris celles de moins de 3 500 habitants) devront être en capacité de recevoir des saisines par voie électronique (SVE), selon les modalités mises en œuvre par ces dernières (courriel, formulaire de contact, télé services etc...).

Ces nouvelles obligations justifient la mise en place d'une solution numérique, sous la forme d'un guichet unique des autorisations d'urbanisme (GNAU). Cet outil devra permettre de raccorder le service instructeur de GBCA à la plateforme centralisée, développée par l'Etat, nommée PLAT'AU (Plateforme des Autorisations d'Urbanisme), qui doit permettre une connexion unique à l'ensemble de l'écosystème de l'instruction : services consultables de l'Etat, contrôle de légalité etc....

Notons que des fonds de France Relance pourront être débloqués pour soutenir les dépenses générées par la dématérialisation de l'application du droit des sols : un centre instructeur sera aidé à hauteur de 4000 € + 400 € par communes rattachées dans la limite d'un plafond de 16 000 €. Ainsi, Grand Belfort, centre instructeur, pourrait bénéficier du plafond d'aide soit 16 000 €.

3) La mise en œuvre de la dématérialisation de l'application du droit des sols au sein de Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Le second semestre 2021 doit nous permettre de préparer l'échéance du 1^{er} janvier 2022 tant pour les communes de moins de 3 500 habitants (mise en œuvre des SVE) que celles supérieures à 3 500 habitants (SVE et instruction dématérialisée pour les communes de Bavilliers, Belfort, Danjoutin, Offemont et Valdoie).

Pour ce faire, je vous propose la démarche et le calendrier, prévisionnel, suivants :

- **Printemps 2021** : expérimentation de la connectivité GNAU GBCA – plateforme PLAT'AU de l'Etat ;
- **Rentrée 2021** : séminaire de présentation du process aux maires, secrétaires et directeurs généraux des services des communes, ces dernières demeurant le guichet unique de toute demande d'autorisation ;
- **Automne 2021** : expérimentation de la dématérialisation auprès des professionnels (architectes, géomètres etc...) pour les communes de plus de 3500 habitants ;
- **Novembre - Décembre 2021** : évaluation de la phase expérimentale : séminaire avec les professionnels d'une part, les communes d'autre part ; et lancement d'une campagne de communication auprès du grand public ;
- **1^{er} janvier 2022** : mise en œuvre de la dématérialisation de l'application du droit des sols.

Je ne manquerai pas de revenir régulièrement vers vous pour vous faire part de l'état d'avancement de ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte relatif à ce dossier.

Pour	83	
Contre	0	
Suffrages exprimés	83	
Abstentions	3	M. Gérald LORIDAT, Mme Marie-José FLEURY, M. Alain FIORI
Ne prend pas part au vote	2	M. Michel MERLET, M. Jean-Pierre CNUUDE

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14816-AU-1-1



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DU LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MEMENTO TECHNIQUE
Mars 2021

DÉMATÉRIALISATION des demandes d'autorisation d'urbanisme

Permis de construire en ligne

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU) répondent aux enjeux de simplification et de modernisation de l'action publique, à l'heure où une grande majorité des services sont accessibles en ligne. Ils s'inscrivent pleinement dans la démarche Action publique 2022, qui vise à améliorer la qualité des services publics, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens.



L'État, avec l'ensemble des représentants des acteurs de l'instruction, au premier rang desquels, l'AdCF et l'AMF, ont lancé le **programme Démat. ADS** qui vise à coordonner l'ensemble des acteurs, préparer les échéances réglementaires du 1^{er} janvier 2022 et mettre en place les dispositifs afin d'obtenir les bénéfices attendus de la dématérialisation.

1. Fondements juridiques et schéma cible du processus d'instruction des demandes

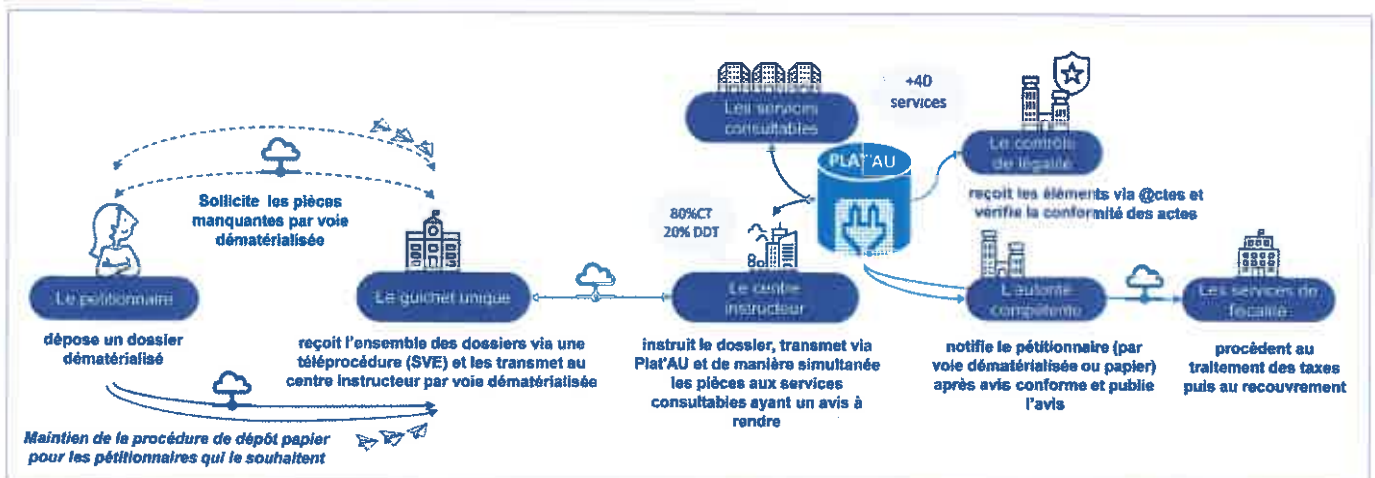
Deux fondements juridiques encadrent la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU), autour d'une même échéance, le 1^{er} janvier 2022 :

1^{er} janvier 2022

Toutes les communes devront être en capacité de recevoir des saisines par voie électronique (SVE)
(article L. 112-8 du Code des relations entre le public et l'administration)

Les communes de plus de 3 500 habitants devront quant à elles disposer d'outils numériques leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée
(article L. 423-3 du Code de l'urbanisme, issu de la loi ELAN dans son article 62)

Figure 1 : Schéma simplifié de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme **demain**



2. Bénéfices de la démarche

Les bénéfices de la dématérialisation sont multiples :

Pour les usagers (ou pétitionnaires)

- Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment ;
- Plus de souplesse, grâce à une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes ;
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier ;
- Des économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires.

Pour les services des collectivités

(guichets uniques, centres instructeurs, services consultables) :

- Une amélioration de la qualité des dossiers transmis aux services instructeurs, avec la suppression des étapes de ressaisie, sources d'erreurs ;
- Une meilleure traçabilité des dossiers et de leurs pièces et une coordination facilitée entre les services devant rendre un avis (administration et services consultés) ;
- Une réduction des tâches à faible valeur ajoutée et un recentrage sur des missions d'animation, d'ingénierie et de conseil ;
- Une meilleure résilience des services en cas de fermeture des guichets physiques.

Les autres acteurs de l'instruction

(services consultables publics et privés, contrôle de légalité, services de liquidation) bénéficient également de cette simplification grâce aux outils développés par l'État.

3. Dématérialisation de la chaîne d'instruction

Pour dématérialiser les DAU, les acteurs de la chaîne d'instruction, dont les collectivités, ont besoin de **faire évoluer leurs outils informatiques**.

- Les **collectivités soumises à la loi Elan** se dotent des outils disposant des fonctionnalités leur permettant, de manière dématérialisée, de :
 - recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme et gérer la relation avec le demandeur durant l'instruction ;
 - instruire ces demandes ;
 - solliciter les avis des services consultés (services locaux, gestionnaires de réseaux).
- Les **collectivités soumises à la seule SVE** se dotent d'une solution (boîte courriel, page web...) pour répondre à cette exigence.

L'État a décidé de jouer un rôle majeur en développant des outils non seulement pour ses services mais également afin **de raccorder les collectivités territoriales et les autres acteurs de l'instruction**.

En premier lieu, l'État développe actuellement une **plateforme centralisée, nommée PLAT'AU** (Plateforme des Autorisations d'Urbanisme), permettant le partage et la transmission des dossiers dématérialisés (ainsi que l'horodatage des flux entre les acteurs de la chaîne d'instruction).



Cette plateforme a été pensée comme un environnement **ouvert et gratuit, auquel les collectivités peuvent raccorder leurs outils d'instruction**, qui constitue une **opportunité unique d'améliorer l'efficacité des échanges entre tous les partenaires de l'instruction** via l'interopérabilité des systèmes d'information, notamment pour les communes de plus de 3 500 habitants ou leur centre d'instruction mutualisé souhaitant **bénéficier d'une connexion unique à l'ensemble de l'écosystème de l'instruction (services consultables de l'État, contrôle de la légalité, statistiques, fiscalité...)**.

En second lieu, l'État conçoit simultanément un ensemble d'autres solutions intégrées, à la suite logicielle « XX'AU », permettant cette dématérialisation :



AD'AU, pour Assistance aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme, interface utilisateur facilitant la constitution et le dépôt du dossier en ligne par le pétitionnaire (AD'AU est disponible sur Service-Public.fr).

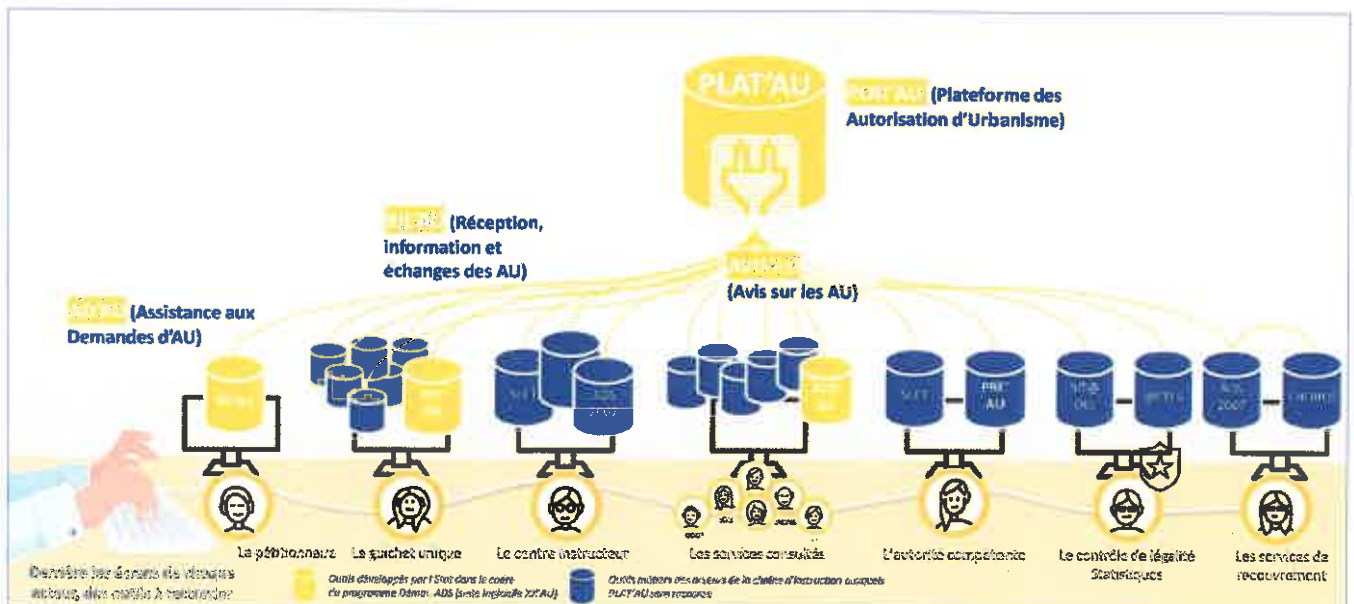


RIE'AU, pour Réception, Information et Échanges des Autorisations d'Urbanisme, interface utilisateur destinée aux communes au Règlement national d'urbanisme (RNU) ou disposant d'une mise à disposition d'agents de l'État pour l'instruction.



AVIS'AU, pour Avis sur les Autorisations d'Urbanisme, outil de gestion des avis pour les services consultables ne disposant pas de logiciels de consultation raccordables à PLAT'AU ou rendant peu d'avis.

Figure 2 : La suite logicielle XX'AU développée par l'État



4. Obligations des collectivités

L'obligation de dématérialisation qu'elle soit liée à la SVE ou à la loi ELAN, si elle oblige à faire évoluer les outils informatiques, ne modifie pas les compétences inhérentes à chaque acteur de la chaîne d'instruction.

À compter du 1^{er} janvier 2022
TOUTES LES COMMUNES
devront proposer un dispositif de saisine par voie électronique (SVE)
et promouvoir son usage auprès des usagers.

Communes de plus de 3 500 habitants	Communes de moins de 3 500 habitants
--------------------------------------------	---------------------------------------------

Instruction dématérialisée

Obligatoire

Communes **tenu**es de disposer d'une téléprocédure spécifique pour recevoir et instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022 (loi ELAN).

Optionnelle

Communes **pouv**ant, si elles le souhaitent, disposer d'une téléprocédure spécifique à la réception et à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Instruction en propre

- ▶ La commune dispose d'outils permettant la réception & l'instruction des DAU sous forme dématérialisée.
- ▶ Elle dispose des matériels informatiques (ordinateurs, écrans) permettant cette instruction sous forme dématérialisée. Elle vérifie sa capacité réseau.
- ▶ La commune organise ses services (formations, rôles et responsabilités).
- ▶ **La commune est encouragée à raccorder ses outils à Plat'AU.**

- ▶ Idem mais facultatif

Centre mutualisé

- ▶ Les obligations ci-dessus incombent au centre mutualisé pour les communes de plus 3 500 habitants de son périmètre.

- ▶ **La commune est encouragée à bénéficier des outils mis en œuvre par son centre d'instruction pour répondre aux obligations d'une commune de plus de 3 500 habitants.**

Instruction en DDT(M)

- ▶ La commune peut raccorder son logiciel d'instruction à **PLAT'AU** afin d'échanger des dossiers de compétence État avec le centre instructeur en DDT(M).
- ▶ Une commune bénéficiant d'une mise à disposition utilise les outils de l'État, en particulier **RIE'AU**, afin de communiquer et gérer les DAU avec la DDT(M) et le pétitionnaire.

- ▶ La commune non compétente ou bénéficiant de mise à disposition pourra utiliser les outils de l'État, en particulier **RIE'AU**, afin de communiquer et gérer les DAU avec la DDT(M).

Services consultables

Les services consultables, dont le périmètre dépasse celui d'une collectivité et qui ne bénéficient pas de logiciels de gestion des DAU raccordés à Plat'AU, peuvent utiliser l'outil AVIS'AU mis à disposition par l'État.



5. Plan d'action et appuis disponibles

Pour atteindre les objectifs de dématérialisation du 1^{er} janvier 2022, **les collectivités territoriales sont invitées à se doter des outils métiers leur permettant une gestion dématérialisée** et à anticiper les changements d'organisation interne induits par la dématérialisation.

Pour les collectivités bénéficiant d'un service d'instruction mutualisé, **une coordination sera nécessaire entre guichets uniques et centres instructeurs pour s'accorder sur ces différents chantiers** et pourra, selon les choix opérés, nécessiter une évolution des conventions de mutualisation.

Les collectivités sont notamment invitées à vérifier leurs capacités de réseau pour permettre la dématérialisation. Des solutions peuvent être envisagées dans le cadre du plan France Très Haut Débit.

Pour s'engager dans la démarche, **les collectivités peuvent prendre l'attache de leur direction départementale des territoires** (et de la mer le cas échéant), ou DDT(M), **chargée de piloter les actions de déploiement sur le territoire**, notamment la synchronisation des opérations de raccordement aux outils de l'État. Les DDT(M) sont le relais d'information des actions de conduite du changement.

Plusieurs ressources sont d'ores et déjà disponibles sur les réseaux suivants (liens d'inscription à retrouver sur la page web du ministère dédiée à la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme) :



OSMOSE – Démat. ADS

Une plateforme collaborative gratuite dédiée au programme
<https://osmose.numerique.gouv.fr/>



Radio Territoria

Un rendez-vous mensuel d'émissions pour faire le point sur la démat. ADS
<https://radioterritoria.fr/>



LinkedIn

L'actualité Habitat, Urbanisme, Rénovation en continue
<https://www.linkedin.com/showcase/dgaln-habitat-r%C3%A9novation-urbanisme/>

Selon leurs besoins, les collectivités peuvent solliciter d'autres formes d'accompagnement auprès :



du CNFPT, qui élabore une offre de formation dédiée à la dématérialisation, et donne accès aux collectivités à la e-communauté « Urbanisme et Aménagement » sur son site internet, où sont mises à disposition des ressources documentaires ;



de l'UGAP, qui propose un catalogue d'équipements matériels, de solutions informatiques et de prestations intellectuelles dédiées à la dématérialisation. À noter : tous les logiciels nécessaires à cette dématérialisation sont référencés au sein du catalogue UGAP, ce qui ne doit pas empêcher les collectivités de recourir librement à d'autres formes de marché public si elles souhaitent être accompagnées ;



des réseaux et opérateurs publics existants sur les territoires, susceptibles de soutenir les collectivités dans leur déploiement opérationnel, comme la Fédération nationale des communes concédantes et des régies (FNCCR) et l'association Déclic, regroupant les opérateurs publics de service numérique.



Par ailleurs, des modalités de financement dans le cadre du plan France Relance sont en cours de finalisation.



Les collectivités peuvent se rapprocher des réseaux territoriaux de **l'association des maires de France (AMF)** et de **l'assemblée des communautés de France (AdCF)** qui soutiennent le programme Démat. ADS.



Mise en page : www.laboiteaverbe.fr



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DU LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Objet de la délibération

SÉANCE DU 10 JUIN 2021

N° 2021-81

Instauration de la taxe de
séjour intercommunale et
fixation des tarifs 2022

Le 10 juin 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase le Phare, 1 rue Paul-Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Étaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE,

Angeot : M. Michel NARDIN, **Argiésans :** M. Roger LAUQUIN, **Autrechene :** Mme Corinne AYMONIER, **Bavilliers :** Mme Josiane HAASZ-JUILLARD, M. Gérald LORIDAT, **Belfort :** Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Charlene AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Marie-José FLEURY, **Bermont :** M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers :** M. Alain TRITTER, **Buc :** Mme Edith PETEY, **Chatenois-les-forges :** Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Florian BOUQUET, **Chevremont :** M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelieres :** M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin :** M. Alain FOUSSERET, **Denney :** M. Jean-Paul MORGEN, **Eguenigue :** M. Michel MERLET, **Eloie :** M. Eric GILBERT, **Evette-salbert :** M. Laurent DEMESY, **Fontenelle :** M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge :** M. Michel BLANC, **Lagrange :** M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt :** M. Michael JÄGER, **Montreux-château :** M. Philippe CREPIN, **Novillard :** Mme Pascale GABILLOUX, **Offemont :** Mme Marie-Line CABROL, M. Dominique RETAILLEAU, **Perouse :** M. Jean-Pierre CNUUDE, **Petit-croix :** M. Alain FIORI, **Phaffans :** Mme Christine BAINIER, **Reppe :** M. Olivier CHRETIEN, **Roppe :** M. Jean-François ROUSSEAU, **Trevenans :** M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey :** Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vettrigne :** M. Alain SALOMON, **Vezelois :** M. Roland JACQUEMIN.

M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)
Mme Nelly WISS (suppléante de M. Daniel SCHNOEBELEN)

Étaient absents :

M. Philippe CHALLANT Vice-président - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN
Conseillère communautaire déléguée
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - mandataire : Mme Maryline MORALLET Vice-présidente
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
Mme Rachel HORLACHER (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : Mme Marie STABILE (Belfort)
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)
Mme Parvin CERF (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)
M. Brice MICHEL (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)
M. Frédéric VADOT (Essert) - mandataire : M. Roger LAUQUIN (Argiésans)
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Michel NARDIN (Angeot)
Mme Samia JABER (Belfort)
M. Bastien FAUDOT (Belfort)
M. Julien PLUMELEUR (Charmois)
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)
Mme Hafida BERREGAD (Essert)
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)

M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - suppléé(e)

Secrétaire de séance : Mme Corinne AYMONIER

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h49.

Direction du Développement
Touristique et Commercial

Références : MM/MR/MRe
Code matière : 7.2

Objet : Instauration de la taxe de séjour intercommunale et fixation des tarifs 2022

Depuis le 1er janvier 2017, en application de la loi NOTRe, Grand Belfort Communauté d'Agglomération détient, au titre de ses compétences obligatoires, la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme ». Cette compétence était jusque-là assurée par chaque commune.

Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération a confié à l'association Belfort Territoire de Tourisme le soin de formaliser et de mettre en œuvre les mesures permettant de développer l'activité touristique du Grand Belfort en prenant appui sur la politique du tourisme définie par la collectivité.

Ce transfert de compétence nécessite des moyens financiers pour sa mise en œuvre. Il est donc proposé d'instaurer une taxe de séjour sur l'ensemble du territoire communautaire, avec un objectif d'équilibre financier et d'harmonisation de la politique touristique menée par l'agglomération.

Les communes qui ont déjà institué la taxe de séjour ou la taxe de séjour forfaitaire et dont la délibération est en vigueur, peuvent s'opposer à la décision de l'organe délibérant de l'EPCI dont elles sont membres par une délibération prise dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de l'affichage de la décision. Dans ce cas, les communes pourront continuer à percevoir la taxe sur leur territoire et les recettes qui en découlent. A ce jour, selon des informations à la disposition des services de GBCA, seules quatre communes ont institué une taxe de séjour : Andelnans, Bavilliers, Belfort et Danjoutin.

La taxe de séjour

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la taxe de séjour ou la taxe de séjour forfaitaire peut-être instituée par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI prise avant le 1^{er} juillet pour être applicable à compter du 1^{er} janvier suivant.

Plusieurs éléments doivent être précisés dans la délibération instituant la taxe de séjour :

- le périmètre,
- le régime d'imposition (forfaitaire ou réel),
- les tarifs applicables pour chaque nature et chaque catégorie d'hébergement,
- le taux applicable aux hébergements en attente de classement ou sans classement,
- la période de perception.

1. Le périmètre

Les communes concernées sont : Andelnans, Angeot, Argiésans, Autrechêne, Banvillars, Bavilliers, Belfort, Bermont, Bessoncourt, Bethonvilliers, Botans, Bourogne, Buc, Charmois, Châtenois-les-Forges, Chèvremont, Cravanche, Cunelières, Danjoutin, Denney, Dorans, Eguenigue, Eloie, Essert, Evette-Salbert, Fontaine, Fontenelle, Foussemagne, Frais, Lacollonge, Lagrange, Larivière, Menoncourt, Meroux-Moval, Méziré, Montreux-Château, Morvillars, Novillard, Offemont, Pérouse, Petit-Croix, Phaffans, Reppe, Roppe, Sermamagny, Sevenans, Trévenans, Urcerey, Valdoie, Vauthiermont, Vétrigne, Vézelois.

2. Le régime d'imposition

Pour chaque nature d'hébergement, il existe deux régimes d'imposition. La taxe peut en effet être recouvrée :

- au réel dite « taxe de séjour » : la taxe est établie directement sur les personnes hébergées qui ne sont pas domiciliées dans la commune. L'assiette de la taxe, qui correspond à la fréquentation réelle de l'hébergement ne peut donc être déterminée qu'à la fin de la période de perception.
- de manière forfaitaire dite « taxe de séjour forfaitaire » : elle est due par les logeurs. Son montant est calculé en fonction de la capacité d'accueil de l'hébergement et de sa période d'ouverture incluse dans la période de perception. L'assiette de la taxe est donc déterminée en amont de la période de perception.

Même s'il est possible d'adopter un régime de taxation différent en fonction de la nature de l'hébergement, il est proposé de retenir le régime d'imposition réel pour toutes natures d'hébergement (article R.2333-44 du CGCT) :

- les palaces, les hôtels de tourisme,
- les résidences de tourisme,
- les meublés de tourisme,
- les villages de vacances,
- les chambres d'hôtes,
- les emplacements dans les aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques,
- les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
- les ports de plaisance,
- les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement ou en attente de classement non listés ci-dessus.

Une plateforme de télé-déclaration existe pour obtenir les déclarations des hébergeurs. L'accès à ce support est gratuit pour ces derniers. Les mairies continueront à réaliser l'enregistrement des déclarations des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes.

3. Les tarifs applicables pour chaque nature et chaque catégorie d'hébergement

Le tarif de la taxe de séjour est fixé pour chaque nature et pour chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée de séjour, conformément au barème légal défini.

Le tarif retenu pour une des catégories d'hébergement ne peut excéder le tarif retenu pour une catégorie supérieure de même nature.

Par ailleurs, Grand Belfort se chargera de recouvrer la taxe de séjour additionnelle de 10% pour le compte du Département du Territoire de Belfort et la reversera à cette collectivité.

Les personnes exonérées de la taxe de séjour sont les suivantes (art L.2333-31 du CGCT) :

- les personnes mineures,
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans Grand Belfort Communauté d'Agglomération,
- les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 8 euros la nuitée,
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Catégories d'hébergement	Fourchette tarifaire légale par nuitée	Tarif proposé par personne et par nuitée	Tarif par nuitée part additionnelle départementale	Tarif total de la nuitée
Palaces	0,70 € - 4,20 €	4 €	0,40 €	4,40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 € - 3,00 €	2 €	0,20 €	2,20 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 € - 2,30 €	2 €	0,20 €	2,20 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 € - 1,50 €	1 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 € - 0,90 €	0,90 €	0,09 €	0,99 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 € - 0,80 €	0,75 €	0,075 €	0,83 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 € - 0,60 €	0,20 €	0,02 €	0,22 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air	0,20 €	0,20 €	0,02 €	0,22 €

4. Le taux applicable aux hébergements en attente de classement ou sans classement

Tout hébergement en attente de classement ou sans classement	1 % - 5 %	2 % du prix avec un plafonnement	10 %	
--------------------------------------------------------------	-----------	----------------------------------	------	--

5. La période de perception

En l'application de l'article L.2333-28 du CGCT, la durée de la période de perception est fixée librement par délibération. Elle peut couvrir toute l'année ou une partie seulement de celle-ci en une ou plusieurs périodes. Il est proposé de retenir une période de perception de la taxe de séjour annuelle (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Deux périodes de collecte pourraient être retenues :

- du 1^{er} janvier au 30 juin,
- du 1^{er} juillet au 31 décembre.

Pour information, les plateformes (opérateurs numériques) doivent reverser deux fois dans l'année la taxe de séjour collectée au cours de l'année.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

DECIDE

d'approuver les tarifs de la taxe de séjour au réel pour tous les hébergeurs comme indiqué dans le tableau précédent,

d'adopter le taux de 2% applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement à partir du 1^{er} janvier 2021,

d'approuver le loyer minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour proposée à 8 € (huit euros) la nuitée,

d'approuver le recouvrement de la taxe de séjour additionnel de 10% pour le compte du Département du Territoire de Belfort ainsi que son reversement à celui-ci,

de fixer la période de perception sur une année civile et le versement de cette taxe par les hébergeurs semestriellement, avec un premier versement pour la période allant du 1^{er} janvier jusqu'au 30 juin, et un second versement pour le deuxième semestre, du 1^{er} juillet au 31 décembre,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relevant de l'application de ces décisions et de procéder à la collecte de ladite taxe.

Pour	85	
Contre	0	
Suffrages exprimés	85	
Abstentions	2	M. Gérald LORIDAT, Mme Marie-José FLEURY
Ne prend pas part au vote	1	M. Jean-Pierre CNUDDE

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 10 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jerôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 16 juin 2021
Date de télétransmission : 16 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210610-lmc14611-DE-1-1

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 juin 2021

**BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 21 JUIN 2021
à 18h00**

ORDRE DU JOUR

2021-26	M. Damien MESLOT	•	Approbation du compte rendu du Bureau communautaire du 25 mai 2021
2021-27	M. Philippe CHALLANT		Recherche de nouvelles ressources en eau - Point d'étape et convention de partenariat avec le BRGM
2021-28	M. Stéphane GUYOD		Renouvellement des conventions de déneigement des ZAIC et des VIC

DÉLIBÉRATIONS

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

SÉANCE DU 21 JUIN 2021

Objet de la délibération

N° 2021-26

Approbation du compte
rendu du Bureau
communautaire du 25
mai 2021

Le 21 juin 2021, à 18h00, les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 25, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de Mme Maryline MORALLET, Vice-présidente.

Etaient présents :

Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY.

Etaient absents :

M. Damien MESLOT
M. Rafaël RODRIGUEZ
Mme Delphine MENTRÉ
M. Eric KOEBERLÉ
Mme Marie-France CEFIS
M. Pierre CARLES
M. Thierry BESANÇON
M. Bouabdallah KIOUAS

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h23.

Direction des Affaires Générales

Références : DM/ML/MA
Code matière : 5.2

Objet : Approbation du compte rendu du Bureau communautaire du 25 mai 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-25 ;

Vu le projet ci-annexé ;

Considérant que le compte rendu de la séance de Bureau communautaire du 25 mai 2021 a été affiché à la porte de l'hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération et publié sur le site internet du Grand Belfort en date du 31 mai 2021.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'adopter le compte-rendu du Bureau communautaire du 25 mai 2021.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 21 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 23 juin 2021
Date de télétransmission : 23 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210621-lmc15045-DE-1-1

**Compte rendu de la séance du Bureau communautaire
du 25 mai 2021**

Membres du Bureau présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Florence BESANCENOT, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE.

Membres du bureau absents :

M. Eric KOEBERLÉ
M. Thierry BESANÇON
M. Bouabdallah KIOUAS
M. Jacques BONIN (pouvoir à Mme Maryline MORALLET)

Observateurs présents :

M. Bernard MAUFFREY, M. Michel NARDIN, M. Roger LAUQUIN, M. Hervé UHL, M. Patrick CLEMENCE, M. Baptiste GUARDIA, Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI, M. Julien COULON, M. Emmanuel FORMET, M. Jean-Paul MORGEN, M. Daniel SCHNOEBELEN, M. Michel MERLET, M. Eric GILBERT, M. Frédéric VADOT, M. Laurent DEMESY, M. Michel BLANC, M. Bernard GUERRE-GENTON, M. Marc BLONDÉ, M. Michaël JÄGER, Mme Martine GARNIAUX, Mme Christine BAINIER, M. Olivier CHRÉTIEN, M. Jean-François ROUSSEAU, M. Pierre BARLOGIS, M. Alain SALOMON, M. Roland JACQUEMIN.

Mme Florence BESANCENOT, Vice-présidente, quitte la séance lors de l'examen du rapport n° 5 et donne pouvoir à M. Damien MESLOT, Président.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h30.

I) DECISIONS DU BUREAU PAR DELEGATION

2021-21 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2021

Vu le rapport de M. Damien MESLOT, Président

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'adopter le compte-rendu du Bureau communautaire du 25 mars 2021.

2021-22 : COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE BURKINA FASO 2021

Vu le rapport de Mme Delphine MENTRÉ, Vice-présidente

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'approuver les programmes de la coopération décentralisée 2021, de la conférence internationale et la participation forfaitaire du GBCA à la mise à l'échelle.

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer pour le Grand Belfort Communauté d'Agglomération les conventions qui seront conclues dans ce cadre et tout autre document s'y rapportant.

2021-23 : PROGRAMME DES CONTENEURS ENTERRÉS 2021

Vu le rapport de M. Jacques BONIN, Vice-président, présenté par M. Damien MESLOT, Président

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'approuver le programme de conteneurs enterrés présenté,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter l'accompagnement financier du Conseil départemental.

2021-24 : CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES (FNCCR) POUR PARTICIPER À L'ANALYSE COMPARATIVE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Vu le rapport de M. Philippe CHALLANT, Vice-président

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle relative à la réalisation d'analyses comparatives de services d'eau potable et de services d'assainissement avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

2021-25 : CONVENTION ANNUELLE AVEC LE COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME

Vu le rapport de Mme Marianne DORIAN, Conseillère communautaire déléguée

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'approuver le renouvellement de la convention avec le comité régional du tourisme,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents de ce partenariat avec le comité régional du tourisme et de prendre toute décision au nom de la collectivité dans le cadre des échanges avec le collectif.

II) RAPPORTS A INSCRIRE AU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 JUIN 2021

Le Bureau DECIDE, après examen, l'inscription au Conseil communautaire des dossiers qui suivent :

- 1) Modification de la composition du Bureau et élection
- 2) Désignation d'un représentant du Grand Belfort dans les organismes extérieurs
- 3) Elaboration du contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) et du projet de territoire - Installation du Conseil de Développement d'agglomération : méthode et calendrier
- 4) Approbation du compte de gestion 2020 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération : Budget principal, budget eau, budget assainissement et budget des zones artisanales de Senarmont et des Errues
- 5) Compte administratif 2020 de Grand Belfort : Budget principal, budgets annexes Eau, assainissement, lotissement artisanal Senarmont et lotissement artisanal Les Errues
- 6) Affectation des résultats de l'exercice 2020 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération : Budget principal, budget annexe eau, budget annexe assainissement et budgets zones artisanales Senarmont et Les Errues
- 7) TASCOM affectation d'un coefficient multiplicateur
- 8) Acquisition du bâtiment de Châtenois-les-Forges abritant le site du Conservatoire à rayonnement départemental (CRD)
- 9) Programme de travaux forestiers 2021 et état d'assiette
- 10) Fonds d'aide aux communes - Attributions de subventions
- 11) Soutien à l'action de communication de l'association de préfiguration de sociétés d'Intégration et d'Ingénierie Système.
- 12) Fonds régional des territoires (FRT) - attribution des aides
- 13) Territoires d'innovation - Avenant 1 à la convention de reversement de la subvention Plan d'investissement d'avenir (PIA)
- 14) Convention relative à l'action Smart Territoire du projet "Territoires d'innovation"
- 15) Tarifs 2021-2022 de la patinoire
- 16) Rapport d'activité 2020 déchets ménagers
- 17) Plan local de prévention des déchets ménagers
- 18) Présentation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- 19) Créations et suppressions de postes
- 20) Valorisation du patrimoine communautaire
- 21) Politique de la ville : Rapport annuel 2020
- 22) Programme de renouvellement urbain des Résidences : point d'étape
- 23) Accueil des gens du voyage : adoption du schéma départemental 2020-2025
- 24) Ouverture de l'aire de grand passage de Fontaine et bilan 2020
- 25) Bilan 2020 du programme local de l'habitat
- 26) Programme local de l'habitat 2016-2021 - Convention de partenariat avec Territoire habitat pour la prise en compte du vieillissement et de la perte d'autonomie
- 27) Transfert de la compétence du plan local d'urbanisme (PLU) à l'échelle intercommunale : bilan de la consultation des communes
- 28) Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme : rapport d'information
- 29) Instauration de la taxe de séjour intercommunale et fixation des tarifs 2022

GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

SÉANCE DU 21 JUIN 2021

Objet de la délibération

N° 2021-27

Recherche de nouvelles
ressources en eau -
Point d'étape et
convention de partenariat
avec le BRGM

Le 21 juin 2021, à 18h00, les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 25, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de Mme Maryline MORALLET, Vice-présidente.

Etaient présents :

Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY.

Etaient absents :

M. Damien MESLOT
M. Rafaël RODRIGUEZ
Mme Delphine MENTRÉ
M. Eric KOEBERLÉ
Mme Marie-France CEFIS
M. Pierre CARLES
M. Thierry BESANÇON
M. Bouabdallah KIOUAS

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h23.

Direction de l'Eau et de
l'Environnement

Références : PC/AB
Code matière : 8.8

Objet : Recherche de nouvelles ressources en eau - Point d'étape et convention de partenariat avec le BRGM

Comme vous le savez, la ressource en eau sur Grand Belfort Communauté d'Agglomération est fragile : située en tête de bassin versant elle se trouve fréquemment en quantité insuffisante lors des périodes de sécheresse. La tendance de ces dernières années semble même montrer une aggravation de ce phénomène avec un recours plus fréquent à la ressource en eau de Mathay (qui vient dans cette situation compléter nos ressources propres).

C'est pourquoi, Grand Belfort Communauté d'Agglomération a entrepris d'agir selon deux axes.

I. Une gestion de l'eau sobre et responsable

La première façon d'agir face à ce constat est d'utiliser l'eau de manière la plus économe possible, en évitant le gaspillage. Pour ce faire Grand Belfort a très nettement amélioré son rendement de réseau (84,3 % en 2020, ce qui permet d'économiser plus d'un million de mètres cubes par an) et cherche à promouvoir des actions pour éviter le gaspillage : alerte des usagers en cas de fuite, récupération d'eau, etc...

Cette recherche de sobriété est un élément important qui permet de limiter les impacts de la raréfaction de la ressource mais cela n'est pas suffisant compte tenu de la fragilité de cette dernière en période de sécheresse. C'est pourquoi, le Grand Belfort poursuit également un second axe.

II. La recherche de nouvelles ressources

Il vous avait été présenté lors d'un précédent Conseil Communautaire un plan d'action visant à diversifier et sécuriser l'approvisionnement en eau potable de Grand Belfort. Ce plan comprenait deux actions principales :

- Action externe : avec l'étude de la possibilité de mobiliser l'eau du barrage de Champagny.
- Action interne : consistant à étudier la possibilité de nouveaux forages sur le périmètre du Grand Belfort.

Vous trouverez en annexe au présent rapport les résultats de ces études. Les conclusions à ce stade sont les suivantes :

1. L'étude sur le barrage de Champagny.

Ce projet apparaît comme potentiellement réalisable, avec néanmoins des contraintes non négligeables. Il s'agit d'un projet de grande ampleur qu'il convient de replacer dans son contexte. Grand Belfort Communauté d'Agglomération, n'est pas la seule collectivité à connaître des difficultés d'approvisionnement en eau à l'échelle de l'Aire Urbaine. Actuellement il existe de nombreuses interactions et interconnexions entre collectivités compétentes, qui permettent des soutiens mutuels. C'est pourquoi, il a paru opportun à ce stade que le dossier soit porté à une échelle plus large pour un temps de maturation politique. Le dossier a ainsi été transféré au Pôle Métropolitain qui mène actuellement des rencontres entre les différents acteurs du secteur pour tenter de faire émerger un consensus autour de ce projet. Le Pôle Métropolitain fera un retour d'ici cet été sur les démarches entreprises.

En tout état de cause il s'agit d'un projet structurant majeur dont l'échéance se situe à moyen / long terme.

2. Recherche de ressources profondes.

Grand Belfort Communauté d'Agglomération a mené une première phase d'étude avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Cet organisme public de recherche a notamment pour vocation d'établir des actions de recherche partenariale dans ses domaines d'expertise.

L'objectif principal est de trouver une nouvelle ressource en eau, présentant le meilleur potentiel possible pour une exploitation en vue de l'utiliser pour l'alimentation en eau potable.

Dans un premier temps il s'agissait de faire un état des lieux des différents systèmes hydrogéologiques présents sur le secteur, en s'appropriant notamment les connaissances déjà acquises et ainsi cibler les aquifères les plus pertinents en vue de trouver une nouvelle ressource.

Cette phase est terminée et a conduit à cibler l'entité hydrogéologique des calcaires du Jurassique comme potentiellement la plus favorable. La compréhension du fonctionnement et l'estimation de l'exploitabilité de cette entité sont dépendantes de programmes d'acquisition de nouvelles connaissances. C'est l'objet de la convention de recherche et développement (annexée au présent rapport) qui vous est proposée et dont l'objet est la caractérisation de cette entité.

Précisons que sera également étudiée en parallèle la réactivation de forages autrefois utilisés mais actuellement fermés pour insuffisance sanitaire.

Cette étude durera environ un an et demi. **Son montant est de 89 800 € HT.** Le BRGM en prend une partie (20%) en charge au titre de ses subventions pour collectivités territoriales. **Le reste à charge pour le Grand Belfort est de 71 840 € HT.** Une demande d'aide sera déposée auprès de l'Agence de l'Eau et le dossier sera présenté en Commission Locale de l'Eau du SAGE Allan.

A noter qu'il faudra aussi lancer des procédures administratives (établissement de périmètres de protection...), probablement y associer une unité de traitement et construire des canalisations d'interconnexion avec les réseaux existants. A ce stade le coût global n'est pas évalué précisément mais l'ordre de grandeur du million d'euros est probable en fonction de la qualité/quantité d'eau trouvée et sa localisation.

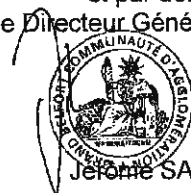
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) jointe en annexe.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 21 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 23 juin 2021
Date de télétransmission : 23 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210621-lmc15022-DE-1-1

**CONVENTION DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT
PARTAGÉS RELATIVE À LA CARACTERISATION
GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE DES
CALCAIRES DU JURASSIQUE DU GRAND BELFORT**

ENTRE

Le **BRGM**, Bureau de Recherches Géologiques et Minières, établissement public industriel et commercial, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans sous le numéro 582 056 149 (SIRET 582 056 149 00120), dont le siège se trouve 3, avenue Claude-Guillemin, BP 36009, 45060 Orléans Cedex 02, représenté par Patrick CHARBONNIER, Directeur adjoint des Actions Territoriales, ayant tous pouvoirs à cet effet,

Ci-après désigné par le « **BRGM** »,

D'une part,

ET

Grand Belfort Communauté d'Agglomération, dont le siège est domicilié Hôtel de Ville de Belfort et de Grand Belfort, Place d'Armes, 90 020 Belfort Cedex, (SIRET 200 069 052 00096), et représenté par Damien Meslot, Président, ayant tous pouvoirs à cet effet,

Ci-après désignée par « **Grand Belfort** »,

D'autre part,

Le BRGM et Grand Belfort étant ci-après désignés individuellement et/ou collectivement par la (les) « **Partie(s)** ».

VU,

- le décret n° 59-1205 du 23 octobre 1959 modifié relatif à l'organisation administrative et financière du BRGM ;
- le décret du 22 décembre 1967 portant regroupement du service de la carte géologique et du BRGM ;
- le Contrat d'objectifs et de performance Etat-BRGM 2018-2022 ;
- les orientations de service public du BRGM pour l'année 2021, adoptées par le « Comité National d'Orientations du Service public » le 19 mai 2020 et approuvées par le Conseil d'Administration du 25 juin 2020.

RAPPEL,

- le BRGM est un établissement public de recherche qui est aussi chargé d'une mission d'appui aux politiques publiques de collecte, de capitalisation et de diffusion des connaissances, dans le domaine des sciences de la Terre et en particulier des eaux souterraines ;
- il mène des actions de recherche partenariale avec des filières industrielles et des entreprises de toutes tailles. Il propose des solutions novatrices pour la gestion des sols et du sous-sol, des matières premières, des ressources en eau, de la prévention des risques naturels et environnementaux. Ces actions concernent globalement trois principaux marchés : Énergie & Ressources minérales ; Eau et Environnement ; Infrastructures et Aménagement ;
- Grand Belfort dispose notamment de la compétence Eau sur son territoire ;
- le BRGM et Grand Belfort ont décidé d'un commun accord de mener un programme de recherche et de développements partagés, tel que visé à l'article 4.1 infra, concernant la caractérisation géologique et hydrogéologique des calcaires du Jurassique, ci-après désigné par « le Programme » ;
- aussi, le BRGM et Grand Belfort ont décidé par la présente convention, ci-après désignée par « la Convention », de fixer les termes et conditions par lesquels ils s'associent afin de réaliser le Programme ;
- les Parties ont établi en commun le Programme qui répond à leurs besoins respectifs. Elles en exploiteront les résultats chacune pour son propre compte ;
- en outre, compte tenu du fait que (i) les Parties cofinancent le Programme et que (ii) la propriété des résultats issus du Programme, ci-après désignés par « les Résultats », sera partagée entre elles, la Convention est soumise aux dispositions de l'article L2512-5 du Code de la commande publique.

CECI ETANT RAPPELÉ, IL EST ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. OBJET

La Convention a pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels le BRGM et Grand Belfort s'engagent à réaliser le Programme.

Ce document reste la propriété du BRGM et ne saurait être utilisé en dehors du cadre contractuel pour lequel il a été rédigé.

ARTICLE 2. DURÉE

La Convention entre en vigueur à compter de la date de signature par la dernière des Parties et expirera lors de la réception du dernier paiement tel que prévu à l'article 8 infra.

En cas de circonstances imprévisibles lors de la conclusion de la Convention qui rendent l'exécution de la Convention excessivement onéreuse, les Parties peuvent se mettre d'accord par écrit sur le fait que la durée de la Convention sera prorogée de la durée équivalente à la durée de la suspension.

ARTICLE 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Sont également considérés comme étant des documents contractuels faisant partie de la Convention, les pièces suivantes, citées par ordre de prééminence :

- le présent document ;
- Annexe A1 : Programme ;
- Annexe A2 : annexe financière.

Les annexes précédentes forment un tout indissociable avec le présent document. En cas de contradiction entre les articles du présent document et les dispositions contenues dans les annexes précédentes, les articles du présent document prévaudront.

Le Programme reste la propriété du BRGM et ne saurait être utilisé en dehors du cadre contractuel pour lequel il a été rédigé.

ARTICLE 4. OBLIGATIONS DU BRGM

4.1. PROGRAMME D'ACTION

Le BRGM s'engage à réaliser, dans le respect des règles de l'art, les tâches prévues pour la réalisation du Programme, conformément aux dispositions des Annexes A1 et A2.

La durée prévisionnelle de réalisation du Programme est de quinze (15) mois à compter de l'entrée en vigueur de la Convention.

4.2. LIVRABLES

Conformément au Programme visé à l'Annexe A1, le BRGM s'engage à remettre à Grand Belfort les livrables suivants :

- Un rapport final avec une description détaillée de la ressource en eau circulant dans les formations calcaires du Jurassique affleurantes et sous couvertures ;
- Un cahier des charges technique retranscrivant les principes techniques de la future campagne géophysique ;
- Un Système d'Information Géographique (SIG), intégrant l'ensemble des données collectées.

Grand Belfort s'engage à valider chaque rapport dans un délai de trois (3) semaines maximum. Au-delà, le rapport sera considéré comme définitif.

Ce document reste la propriété du BRGM et ne saurait être utilisé en dehors du cadre contractuel pour lequel il a été rédigé.

4.3. OBLIGATIONS DE MOYENS

Il est rappelé que le contenu des documents visés à l'article 4.2 supra résulte de l'interprétation d'informations objectives ponctuelles et non systématiques (sondages, observations visuelles, analyses, mesures, ...), en fonction de l'état de la science et de la connaissance à un moment donné. Aussi, le BRGM est soumis par convention expresse à une obligation de moyens étant tenu au seul respect du Programme et des règles de l'art.

Grand Belfort s'engage à informer de cette limite de responsabilité tous tiers sous-utilisateurs éventuels des informations contenues dans les documents et se portera garant du BRGM en cas de recours exercé par l'un ou plusieurs d'entre eux et fondé sur une inexactitude, erreur ou omission dans le contenu des documents, sous réserve de l'absence de faute prouvée du BRGM.

4.4. FINANCEMENT

Le BRGM s'engage à participer au financement du Programme pour la part qui lui revient dans les conditions exposées à l'article 7 infra, sur la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) qui lui est attribuée par le Ministère chargé de la Recherche (Programme 172).

ARTICLE 5. OBLIGATIONS DU GRAND BELFORT

Grand Belfort s'engage à communiquer au BRGM toutes les données, informations et études qui sont en sa possession, et qui sont utiles à la réalisation du Programme. Grand Belfort garantit le BRGM de toute action relative aux droits de propriété desdites données, informations et études mises à sa disposition.

Grand Belfort s'engage à faciliter l'accès du BRGM aux informations détenues par ses soins, relatifs au Programme ou par tous tiers à la Convention.

Grand Belfort s'engage à participer au financement du Programme pour la part qui lui revient dans les conditions exposées à l'article 7 infra.

ARTICLE 6. NOTIFICATION ET ÉLECTION DE DOMICILE

Toute notification faite au titre de la Convention est considérée comme valablement faite si elle est effectuée par écrit aux adresses suivantes :

<p>Pour le BRGM :</p> <p>Manuel PARIZOT Directeur Régional 27, rue Louis de Broglie 21000 DIJON Tel : 03 80 72 90 40 E-mail : m.parizot@brgm.fr</p>	<p>Pour Grand Belfort:</p> <p>Antoine BURRIER Directeur Eau et Environnement Hôtel de ville de Belfort et du Grand Belfort Place d'Armes 90 020 BELFORT Tel : 03 84 90 11 20 E-mail : aburrier@grandbelfort.fr</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Tout changement d'adresse devra être notifié dans les meilleurs délais.

Ce document reste la propriété du BRGM et ne saurait être utilisé en dehors du cadre contractuel pour lequel il a été rédigé.

ARTICLE 7. FINANCEMENT DU PROGRAMME

7.1. MONTANT

Le montant du Programme est fixé à quatre-vingt-neuf mille huit cent euros Hors Taxes (89 800 € HT)

Le montant global de la Convention pourra être actualisé par avenant permettant une nouvelle programmation d'opérations.

7.2. RÉPARTITION

Le montant du Programme fait l'objet de la répartition financière suivante sur les montants définis dans l'Annexe A2 soit un total de 89 800 € HT :

- pour le BRGM, 20 % du montant Hors Taxes soit 17 960 € HT ;
- pour Grand Belfort, 80 % du montant Hors Taxes soit 71 840 € HT.

Le montant ci-dessus est indiqué Hors Taxes, la TVA au taux légal en vigueur au moment de la facturation étant en sus du prix.

Le BRGM cofinance le budget du Programme, dans le cadre de ses actions de service public.

ARTICLE 8. FACTURATION ET PAIEMENT

8.1. FACTURATION

Le BRGM étant tenu de réaliser le Programme, la part du montant lui revenant ne donnera lieu à aucune facturation.

Il sera facturé à Grand Belfort la part du montant visé à l'article 7.2 supra.

Les références nécessaires au dépôt de la facture dématérialisée dans le portail Chorus Pro sont :

- Identifiant Chorus de la ville de Belfort: SIRET 200 069 052 00096

Les factures seront libellées à l'adresse suivante :

Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Direction de l'Eau et de l'Environnement
Hôtel de ville de Belfort et du Grand Belfort
Place d'Armes
90 020 Belfort

Les versements seront effectués par Grand Belfort, au nom de l'Agent Comptable de BRGM, sur présentation de factures émises par BRGM et selon le cas accompagnées des documents précisés dans l'échéancier ci-dessous :

- 50 % du montant à la signature de la présente convention, soit 35 920 € HT, soit quarante-trois mille cent quatre Euros Toutes Taxes Comprises (43 104 € TTC) ;
- 50 % du montant à la remise du rapport final, soit 35 920 € HT, soit quarante-trois mille cent quatre Euros Toutes Taxes Comprises (43 104 € TTC).

Le taux de TVA en vigueur à la signature de la Convention est de 20 %. Toute modification du taux de TVA applicable, intervenant durant la période d'exécution de la Convention, sera répercutée dès la première échéance de facturation suivant la date d'entrée en vigueur du nouveau taux.

8.2. PAIEMENT

Les versements seront effectués par Grand Belfort, par virement bancaire dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de leur date d'émission augmenté de deux (2) jours ouvrés, à l'ordre de BRGM, sur présentation de factures émises par BRGM, au compte ouvert à :

TRESOR PUBLIC
Trésorerie générale du Loiret,
4 pl du Martroi, Orléans
Code Banque 10071
Code Guichet : 45000
Compte N° 00001000034
Clé : RIB 92
IBAN : FR7610071450000000100003492

À défaut de paiement intégral à la date prévue pour leur règlement, les sommes restant dues seront majorées de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable ou d'un rappel, de pénalités de retard dont le taux annuel est fixé au taux directeur de la Banque centrale européenne (BCE) augmenté de huit points. Ces pénalités s'appliqueront sur le montant toutes taxes comprises de la créance et seront exigibles à compter du jour suivant la date de règlement inscrite sur la facture, jusqu'à la date de mise à disposition des fonds par Grand Belfort.

ARTICLE 9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1. DROITS ET OBLIGATION DE L'AUTEUR

9.1.1. Droits de l'auteur

Dans l'hypothèse où les Résultats relèvent du droit d'auteur, le BRGM est l'auteur des Résultats, et notamment des livrables visés à son article 4.2 supra.

Le BRGM est titulaire des droits visés aux articles L. 111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, à savoir des droits patrimoniaux et moraux.

Ce document reste la propriété du BRGM et ne saurait être utilisé en dehors du cadre contractuel pour lequel il a été rédigé.

9.1.2. Garantie

Le BRGM garantit qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'exécution de la Convention.

9.2. CESSION DES DROITS D'AUTEUR

9.2.1. Co-titularité des droits patrimoniaux

Le BRGM cède à Grand Belfort les droits patrimoniaux qu'il détient sur les livrables visés à l'article 4.2 supra et sur tous les Résultats relevant du droit d'auteur de sorte qu'à l'issue de l'exécution de la Convention, les Parties en seront co-titulaires et Grand Belfort pourra notamment, sans l'autorisation du BRGM mais sous sa responsabilité exclusive :

- reproduire les documents sur tous supports connus et inconnus, quel que soit le nombre d'exemplaires ;
- représenter les livrables visés à l'article 4.2 supra pour tout type d'usage ;
- adapter, par perfectionnements, corrections, simplifications, adjonctions, intégration à des systèmes préexistants ou à créer, transcrire dans un autre langage informatique ou dans une autre langue et créer des œuvres dérivées pour ses besoins propres.

Cette cession est faite à titre gracieux pour le monde entier et pour une durée égale à la durée des droits du BRGM.

9.2.2. Droits moraux du BRGM

Par application des articles L. 121-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, Grand Belfort s'engage à respecter les droits moraux du BRGM sur les livrables visés à l'article 4.2 supra, et notamment à citer le BRGM en qualité d'auteur, sur chacune des reproductions ou représentations.

ARTICLE 10. DIFFUSION DES RÉSULTATS

10.1. PRINCIPE

Les Parties s'engagent à divulguer auprès du public le plus large les livrables visés à l'article 4.2 supra et tous les Résultats, selon les modalités de leur choix. Il est rappelé que le BRGM, dans le cadre de sa mission d'appui aux politiques publiques, pourra mettre les Résultats à disposition du public, notamment par le moyen de son site Internet.

Grand Belfort s'engage en outre à citer le BRGM en qualité d'auteur, sur chacun des documents produits, présentations ou communications faites sur le Programme.

De manière réciproque, le BRGM s'engage à citer Grand Belfort comme partenaire sur chacun des documents produits, présentations ou communications faites sur le Programme.

Dans le cas d'un intérêt commercial des Résultats au bénéfice de tiers, les Parties conviendront des conditions dans lesquelles cette commercialisation sera assurée.

Si une ou plusieurs inventions apparaissent au cours et/ou à l'occasion de l'exécution de la Convention, le BRGM en informera aussitôt Grand Belfort et les Parties conviendront de dispositions à prendre pour assurer le dépôt et la défense de toute demande de brevet correspondant, ainsi que la prise en charge des frais associés.

Ce document reste la propriété du BRGM et ne saurait être utilisé en dehors du cadre contractuel pour lequel il a été rédigé.

10.2. EXCEPTIONS

La diffusion visée à l'article 10.1 supra sera interdite dans les cas suivants :

- l'interdiction résulte d'obligations légales ou réglementaires ou du respect du droit des tiers ;
- une Partie a notifié à l'autre Partie son intention de restreindre la diffusion d'une information et l'autre Partie a accepté de manière expresse.

ARTICLE 11. CESSION, TRANSFERT

La Convention est conclue *intuitu personae*, les Parties s'engageant mutuellement en considération de leur identité respective.

Aucune des Parties ne peut sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie, céder tout ou partie de ses droits ou obligations découlant de la Convention à des tiers.

ARTICLE 12. RESPONSABILITÉ

Chaque Partie est responsable, tant pendant l'exécution de la Convention, des prestations et/ou travaux qu'après leur achèvement et/ou leur réception, de tous dommages, à l'exception d'éventuelles conséquences immatérielles, qu'elle-même, son personnel, son matériel, fournisseurs et/ou prestataires de service, pourraient causer à l'autre Partie dans la limite du montant du financement apporté par chacun et visé à l'article 7.2 supra.

ARTICLE 13. ASSURANCES

Chaque Partie, devra, en tant que de besoin souscrire et maintenir en cours de validité les polices d'assurance nécessaires pour garantir les éventuels dommages aux biens ou aux personnes qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution de la Convention.

ARTICLE 14. RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties d'une obligation inscrite dans la Convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la partie victime de ce non-respect à l'expiration d'un délai de trois (3) mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation est non rétroactif, ne produit d'effet que pour l'avenir et ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par la Partie plaignante du fait de la résiliation anticipée de la présente Convention.

En cas de résiliation anticipée de la Convention, le BRGM présentera à Grand Belfort un compte rendu détaillé et un bilan financier sur la base desquels Grand Belfort versera au BRGM les sommes dues au prorata des actions qui auront effectivement été réalisées.

Ce document reste la propriété du BRGM et ne saurait être utilisé en dehors du cadre contractuel pour lequel il a été rédigé.

ARTICLE 15. DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

La Convention est régie par la loi française.

Tout différend portant sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution de la Convention fera l'objet d'un règlement amiable entre les Parties. En cas d'impossibilité pour les Parties de parvenir à un accord amiable dans un délai de trois (3) semaines suivant sa notification, le différend sera soumis aux tribunaux administratifs compétents.

Fait à .Dijon, en deux (2) exemplaires,
Le

Pour le BRGM

Pour Grand Belfort

ANNEXE 1 :PROGRAMME

1. RAPPEL

En 2019, l'agglomération du Grand Belfort a sollicité la Direction Régionale du BRGM Bourgogne – Franche-Comté pour réaliser l'état des connaissances scientifiques des ressources en eau souterraines présentes sur son territoire et identifier celles qui pourraient être intéressantes pour son Alimentation en Eau Potable (A.E.P)..

Actuellement, l'eau utilisée pour l'alimentation du Grand Belfort provient à hauteur de 70 % des nappes alluvionnaires de la Savoureuse (Champ captant de Sermamagny) et de l'Allaine (Champ captant de Morvillars). Les 30 % restants proviennent de l'achat d'eau auprès des services de distribution d'eau voisins. Depuis ces dernières années, la tension sur les deux ressources alluvionnaires est de plus en plus forte, du fait des sécheresses de plus en plus longues et fréquentes. D'autre part, en contexte de changement climatique, une accentuation et une intensification des épisodes de sécheresse est très probable.

Le Grand Belfort est donc à la recherche de nouvelles ressources pour renforcer et diversifier sa capacité de production en eau potable, à partir des eaux souterraines.

Ce projet fait suite à l'étude **Connaissances de la ressource en eau souterraine du Grand Belfort et perspectives** (C.DONEY, 2020 - BRGM/RP-70184-FR) dans lequel, en plus des entités alluviales de l'Allaine et de la Savoureuse, 3 autres entités hydrogéologiques présentant un intérêt pour l'exploitation en eau potable ont été mises en avant:

- les cailloutis du Sundgau ;
- les calcaires du Jurassique affleurants ;
- les calcaires du Jurassique sous couverture.

Parmi ces trois entités, les calcaires du Jurassique (= aquifère des calcaires du Jurassique) est celle présentant le plus gros potentiel en termes de ressource en eau. Toutefois les systèmes calcaires peuvent avoir des comportements hautement non-linéaires qui sont généralement difficiles à caractériser. La compréhension de leur fonctionnement et l'estimation de leur potentiel en termes d'exploitation pour l'AEP nécessitent l'acquisition de nouvelles connaissances.

A la demande du Grand Belfort et dans le cadre de la prospection de nouvelles ressources en eau, le BRGM propose de caractériser le contexte géologique et hydrogéologique des calcaires du Jurassique.

2. ZONE D'ETUDE :

La zone d'étude concerne les formations calcaires du Jurassique affleurant et sous couverture du Territoire de Belfort. Elle correspond à une surface d'environ 190 km² (70 km² pour les calcaires affleurants et environ 120 km² pour les calcaires sous-couverture).

Les calcaires sont affleurants à l'est de la zone d'étude , en rive droite de la Savoureuse et en rive gauche de l'Allaine (Figure 1).

Ces terrains correspondent aux collines pré-jurassiennes qui s'étendent entre la région du Sundgau et la Haute-Chaîne plissée du Jura, au sud.

Les calcaires sont sous-couverture à l'est de la zone d'étude. Ils approfondissent en s'enfonçant d'Ouest en Est sous les formations marno-argileuses du Tertiaire grâce aux jeux de failles.

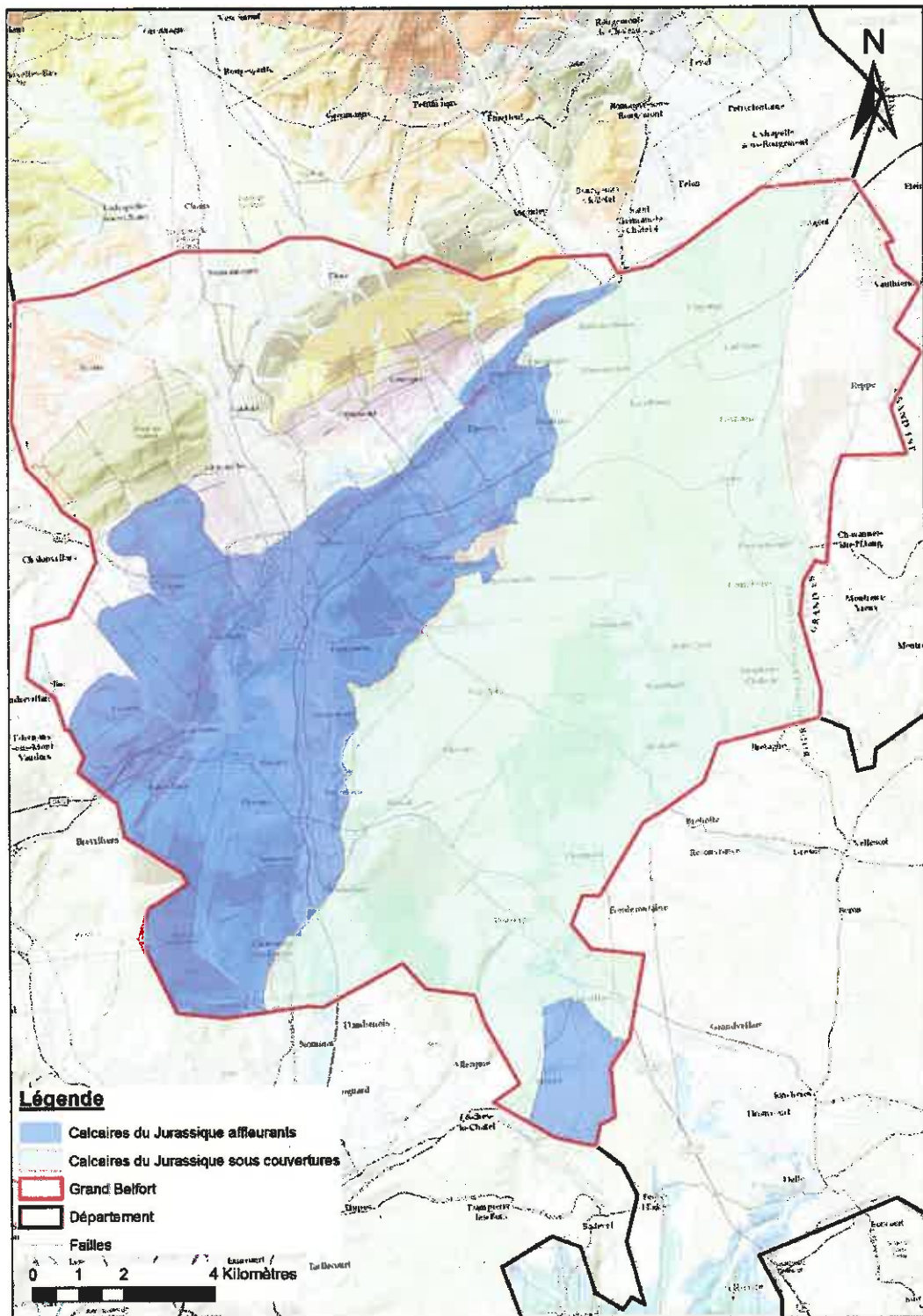


Figure 1 : Zone d'études : Calcaires du Jurassique affleurant et sous couverture

Les failles et les fissures entaillant les calcaires permettent l'infiltration des eaux de surface qui, une fois au contact d'une couche peu perméable (marne ou argile), donnent naissance à une nappe d'eau souterraine.

La capacité de stockage de cet aquifère est dépendante de la porosité de la roche calcaire qui est elle-même dépendante du taux de fracturation de la roche.

Ce document reste la propriété du BRGM et ne saurait être utilisé en dehors du cadre contractuel pour lequel il a été rédigé.

D'autre part, l'eau qui circule au sein du massif calcaire à la faveur des fissures et des fractures, peut former, par dissolution, un réseau karstique. Or, un réseau karstique bien développé au sein d'un aquifère calcaire favorisent le développement de nappes conséquentes et facilement exploitable.

Toutefois, la porosité, la perméabilité et le développement de réseau karstique ne sont pas uniformément répartis et présentent même une très forte hétérogénéité largement conditionnée par la nature de la roche et les fracturations impactant cette dernière.

De ce fait, le comportement des nappes d'eau souterraine circulant dans cet aquifère est difficile à apprécier.

La compréhension du fonctionnement et la définition de son exploitabilité passe par la mise en place d'investigations et d'outils spécifiques aux milieux calcaires (Guide Méthodologique – BRGM/RP-58237-FR – Dörfli N. – 2010), qui sont synthétisés dans le programme de travail suivant :

3. PROGRAMME DE TRAVAIL

3.1 Etape 1 : Caractérisation géologique de la zone d'étude

La connaissance du contexte géologique est un facteur déterminant pour la compréhension du fonctionnement hydrogéologique d'un aquifère.

L'alimentation et les écoulements souterrains au sein des aquifères calcaires sont directement liés à l'organisation des terrains, à leur structure et à la densité de fractures impactant la roche.

Une bonne connaissance de la géologie par l'étude de la structure des terrains, de la lithostratigraphie et de la tectonique permet d'appréhender le fonctionnement de cet aquifère et de préciser sa géométrie.

Ainsi, 3 actions sont proposées :

- 1) Définir l'histoire géologique locale en :
 - décrivant les formations calcaires ;
 - analysant l'organisation des différentes couches géologiques constituant les terrains calcaires ;
 - reconstituant l'histoire tectonique du territoire ;
 - identifiant les zones à forte fracturation potentiellement les plus perméables.
- 2) Définir la présence potentielle de zones karstiques en :
 - replaçant le système karstique dans un contexte géodynamique ;
 - déterminant les périodes favorables au développement de la karstification ;
 - classifiant les calcaires selon leur sensibilité à la dissolution.
- 3) Préciser/vérifier sur le terrain les zonages identifiés en localisant les manifestations des phénomènes tectoniques et karstiques tels que les zones de failles, les cavités, les pertes, les dolines et les exutoires (sources pérennes et temporaires) des systèmes aquifères des formations calcaires. Afin de mener à bien cette action, une campagne d'observations de terrain de 5 jours par un géologue est prévue.

La synthèse des données acquises se présentera sous la forme :

- D'une représentation du schéma structural sur laquelle seront localisés les principaux axes structuraux (synclinal, anticlinal), les failles principales et l'organisation des réseaux karstiques ;
- de coupes géologiques afin de présenter l'organisation et l'extension des formations

Ce document reste la propriété du BRGM et ne saurait être utilisé en dehors du cadre contractuel pour lequel il a été rédigé.

géologiques au sein desquelles se développent l'aquifère.

Résultats attendus : La réalisation de ces travaux permettra de proposer des limites des aquifères et d'identifier précisément les zones où les calcaires présentent des caractéristiques géologiques propices à la mise en place d'une nappe d'eau souterraine de grande importance. La délimitation des zones sera par la suite précisée à l'aide de l'étude hydrogéologique.

3.2 Étape 2 : caractérisation hydrogéologique des calcaires du jurassique du territoire de Belfort

Les connaissances sur le fonctionnement hydrogéologique au droit des calcaires du Jurassique sont très partielles. Cette ressource en eau est très peu exploitée malgré la présence des calcaires sur un tiers du département.

Nous proposons donc de développer les connaissances sur cet aquifère à travers notamment des investigations terrains permettant de décrire le cycle hydrogéologique complet (basses et hautes eaux).

Dans ce cadre, deux campagnes d'observations de terrain seront réalisées par un hydrogéologue. La durée prévisionnelle de ces campagnes est de 5 jours en période de basses eaux et de 5 jours en période de hautes eaux. Durant ces campagnes, les mesures suivantes seront réalisées :

a. Données hydrologiques

Dans les milieux calcaires, les cours d'eau sont en relation étroite avec les eaux souterraines. Ils en sont les exutoires au niveau des sources mais également des points d'alimentation des pertes affectent l'écoulement des cours d'eau. Leur prise en compte est donc essentielle pour le calcul d'un bilan hydrologique.

Des jaugeages au micro-moulinet liés à de mesures de conductivité de l'eau seront menés sur des tronçons de rivières. Ces investigations permettront de mettre en évidence le long de tronçons des cours d'eau:

- les augmentations et les baisses de débits ;
- les arrivées d'eau souterraine plus minéralisée.

Les zones d'apports de la nappe ou bien de pertes du cours d'eau, selon la période hydraulique, pourront ainsi être identifiées en fonction des tronçons.

b. Données hydrogéologiques

La caractérisation des aquifères calcaires peut être effectuée à partir des informations issues soit des sources, soit des forages, soit des points d'accès naturels (gouffre, grotte, aven...).

Plusieurs démarches seront entreprises :

- Des mesures de débits des sources connues seront effectuées afin d'obtenir des informations sur les disponibilités en eau dans les aquifères calcaires. Ces campagnes seront réalisées en période de hautes et basses eaux. Ces débits seront ensuite corrélés avec les données pluviométriques afin d'évaluer la réponse des aquifères calcaires aux variations pluviométriques et ainsi commencer à décrire le fonctionnement hydrogéologique des aquifères présents dans ces formations.

- Si des forages ou des puits implantés dans les formations calcaires sont identifiés lors de la campagne de terrain, alors ceux-ci feront l'objet d'une mesure piézométrique

Ce document reste la propriété du BRGM et ne saurait être utilisé en dehors du cadre contractuel pour lequel il a été rédigé.

pendant les campagnes de terrains des hautes et basses eaux. Ces mesures permettront de définir le battement de la nappe sur une année hydraulique et d'approcher le fonctionnement hydrodynamique de cette dernière.

Résultats attendus : Ces investigations permettront d'améliorer l'état des connaissances sur les points d'alimentation et sur les fuites du système aquifère calcaire, son degré de karstification et l'organisation des écoulements souterrains.

c. Bilan hydrologique

Le calcul du bilan hydrologique repose sur l'analyse de la cohérence qui existe entre les volumes d'entrée et les volumes de sortie à l'exutoire d'un aquifère. Il permet de caractériser globalement les limites de l'impluvium du système. La méthode consiste à évaluer pour une période donnée, le volume d'eau écoulé à l'exutoire et le volume des pluies qui renouvellent les réserves et entretiennent l'écoulement dans le système. Il repose ainsi sur la détermination des précipitations efficaces. Les pluies efficaces représentent la quantité d'eau fournie par les précipitations qui reste disponible pour le système, après soustraction des pertes par évapotranspiration réelle (ETR). La partie des précipitations qui ruisselle est considérée comme négligeable, dans le cas des systèmes karstiques.

Cette méthode permet d'approcher de façon théorique l'étendue du bassin d'alimentation d'une source ou d'un ensemble de sources ou de forages.

Résultats attendus : Le bilan hydrologique permettra d'obtenir une estimation de la ressource (recharge du système) et de la superficie du bassin d'alimentation ou des zones de recharge du ou des systèmes aquifères.

3.3 Modèle conceptuel de l'aquifère calcaire

L'analyse des résultats précédemment acquis permettra de présenter une première ébauche d'un schéma conceptuel global du fonctionnement hydrogéologique de la zone d'étude et d'identifier les zones où les potentialités hydrogéologiques seraient les plus fortes au sein des calcaires.

Résultats attendus : Les zones présentant le potentiel aquifère le plus important seront identifiées. Des zones à prospector seront ainsi proposées, où devront être poursuivies les démarches de recherche en eau, éventuellement par la réalisation de campagnes de géophysique.

3.4 cahier des charges des campagnes de géophysique

Grace aux schéma structural et au modèle conceptuel de l'aquifère calcaire, la ou les futures campagnes de géophysiques seront dimensionnées. Les grands principes seront retranscrits dans un cahier des charges techniques.

Le cahier des charges définira :

- La ou les zones à prospector qui correspondront aux zones où le potentiel aquifère est le plus important,
- La méthode géophysique la plus adaptée pour chaque zone sélectionnée : le choix de la méthode sera dépendante de la nature du sous-sol, des profondeurs à investiguer, de l'accessibilité du terrain...

Ce document reste la propriété du BRGM et ne saurait être utilisé en dehors du cadre contractuel pour lequel il a été rédigé.

- Le nombre, la longueur et les directions des profils géophysiques : proposition de tracés de profils afin de répondre au mieux à la recherche en eau et en fonction des contraintes logistiques de terrain,
- Les démarches administratives nécessaires pour la mise en place de la campagne : définition de la phase de permittage (demande des autorisations d'accès) et de la phase de layonnage (sur les portions de profil le nécessitant).

4. LIVRABLES

À l'issue de ce travail, il sera fourni au Grand Belfort :

Un rapport final en deux (2) exemplaires papier et sous format numérique, comprenant :

- Une synthèse des données collectées.
- Une description des principales caractéristiques géologiques et structurales de la zone d'étude.
- Un bilan hydrologique couvrant, à minima, la période d'étude.
- Un schéma conceptuel du fonctionnement hydrogéologique de la zone d'étude.

Un cahier des charges techniques détaillant les principes techniques de la future campagne géophysique à mettre en œuvre pour pouvoir ensuite implanter des ouvrages de reconnaissance.

Un Système d'Information Géographique (SIG), intégrant l'ensemble des données collectées, sera conçu de façon à faciliter leur archivage et leur actualisation et à permettre leur exploitation par l'intermédiaire d'analyses thématiques et/ou d'analyses multicritères.

Toutes les couches géographiques seront référencées dans le système RGF 93 et la projection Lambert-93.

En ce qui concerne les logiciels utilisés pour la construction du SIG, le BRGM propose deux options :

- ArcGis (©ESRI) version 10.5. En fonction du volume de données récupérées, le format geodatabase (.mdb ou .gdb) pourra être préféré au format shapefile ;
- QGIS (open source).

Enfin, le cas échéant, les référentiels et bases de données gérés par le BRGM seront actualisés / corrigés (ADES, BSS, etc.).

5. PILOTAGE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Le comité de pilotage (COPIL), constitué du Grand Belfort et du BRGM, aura la charge du suivi régulier des travaux de la présente étude dans le but de contrôler son avancée et le respect des objectifs initialement définis. Les échanges entre ces 2 partenaires pourront se faire sous la forme d'échanges électroniques ou téléphoniques.

En parallèle, un comité de suivi sera constitué à l'initiative concertée du Grand Belfort et du BRGM, et pourra associer les organismes suivants : AERMC, DDT90, DREAL, ARS90, ... Il veillera à la bonne réalisation de cette étude, et à l'identification des points de blocage éventuels.

Une réunion (1) de lancement sera organisée avec le comité de suivi au démarrage de l'étude afin de :

- Préciser et confirmer les objectifs attendus ;
- Organiser la collecte des données nécessaires à l'étude ;

Une réunion (2) de clôture en fin du projet, préparée par le COPIL, permettra la présentation au comité de suivi de l'ensemble des résultats de l'étude.

Chaque réunion fera l'objet d'un compte rendu rédigé par le BRGM.

6. CHRONOGRAMME PREVISIONNEL

Tâches	Mois														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Réunion de lancement (1)															
Acquisition données géologiques															
Acquisition données hydrologiques et hydrogéologiques															
Schéma structural des formations calcaires															
Bilan hydrologique															
Modèle conceptuel de l'aquifère calcaire															
Rédaction d'un cahier des charges pour la campagne de géophysique															
Rédaction d'un rapport final															
Réunion de restitution (2)															

ANNEXE 2 : ANNEXE FINANCIERE

Tâches	Montant
Acquisition de données géologiques, hydrogéologiques, hydrologiques et bilan	55 677 €
<i>Géologie</i>	16 073 €
<i>Hydrologie / Hydrogéologie</i>	30 225 €
<i>Schéma structural des formations calcaires</i>	5 156 €
<i>Bilan hydrologique</i>	4 223 €
Modèle conceptuel	9 379 €
Synthèse	16 018 €
<i>Rédaction d'un rapport final</i>	10 862 €
<i>Rédaction du cahier des charges de la campagne de géophysique</i>	5 156 €
Gestion de projet et réunions (2)	8 726 €
Total HT	89 800 €
<i>Part Grand Belfort 80% HT</i>	71 840 €
<i>Part BRGM 20% HT</i>	17 960 €
Total Grand Belfort TTC	86 208 €

Ce document reste la propriété du BRGM et ne saurait être utilisé en dehors du cadre contractuel pour lequel il a été rédigé.



Gestion Ressource en Eau Potable

Bureau du 21 Juin 2021

BILAN des ressources 2020

6 305 197 m³

100 %

Besoin total



Achat d'eau

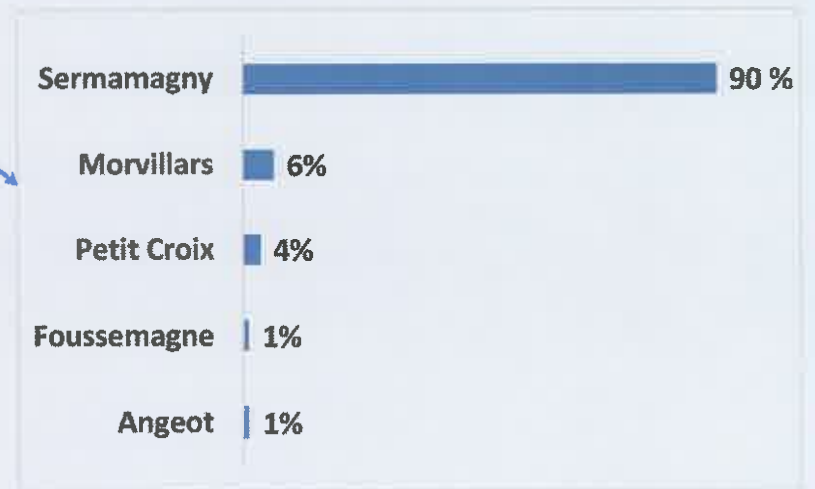
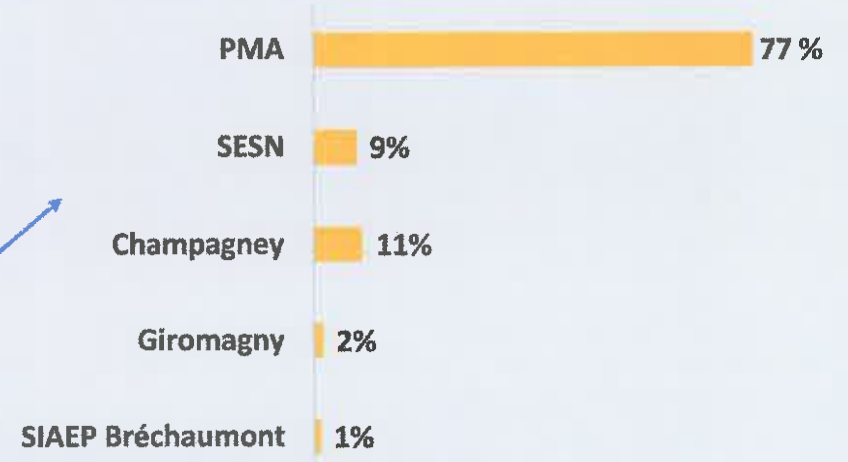
1 733 504 m³

27 %

Ressources propres

4 571 693 m³

73 %



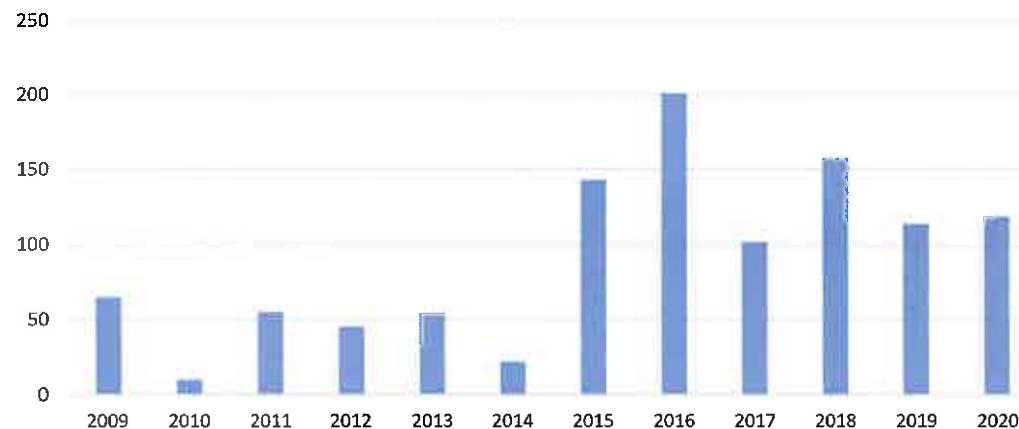
Période de sécheresse



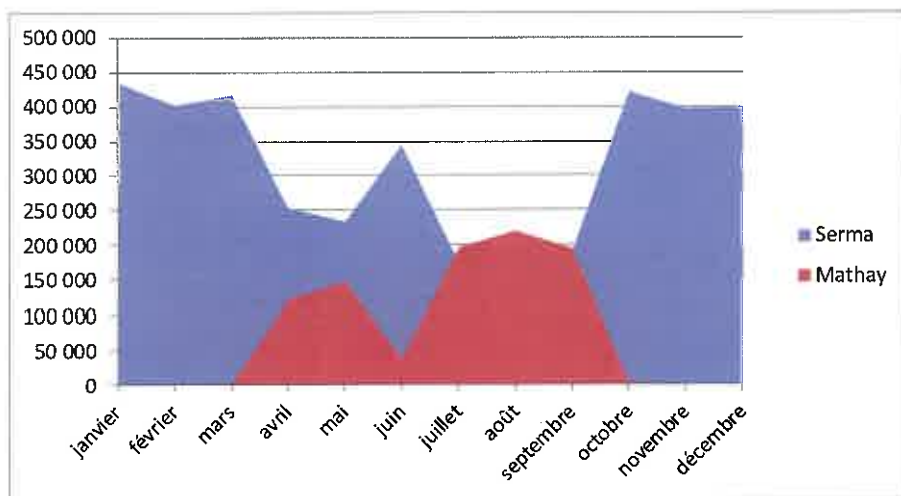
En période d'été :

- Limitation de la production de Sermamagny.
- Forte dépendance vis-à-vis de PMA

Nombre de jours de dépendance à PMA



Phénomène récurrent avec une nette tendance à la hausse ces dernières années



Utilisation des deux principales ressources

Diversification (court/moyen terme)

Axe externe

Bassin de
Champagney



Lancement d'une étude sur la faisabilité technique et financière de l'utilisation de l'eau du barrage de Champagney

Coopération avec VNF



Axe interne

Prospection pour rechercher de nouvelles ressources propres



Coopération avec BRGM

Point d'avancement Juin 2021

Etude de faisabilité

Utilisation de la ressource en eau du bassin de
Champagney en vue de sécuriser l'alimentation
en eau potable



Bassin de Champagney

Mise en service : 1932

Superficie : 2,28 km²

Volume : 13 Mm³

Alimentation :

- Bassin versant propre
- Rivière le Rahin

Exploitation / Gestion : VNF



Hypothèses prises en compte

1. Préservation de l'environnement

- Respect des débits réservés dans le Rahin

2. Climatologie – changement climatique

- Prise en compte des aléas climatiques, en particulier la multiplication des années sèches

3. Evolution du trafic fluvial

- Prise en compte d'une augmentation significatif du trafic fluvial selon les données de VNF

Solution envisageable en première approche

Servir en complément des ressources actuelles :
Sermamagny + Mathay + autres ressources

Besoin global de **2,1 Mm³/an**

Transfert de l'eau via une canalisation de **13 km** en **Ø400**

Besoin en eau, Grand Belfort + Collectivités voisines est **satisfait 80% du temps**.

Période d'indisponibilité lors des vidanges décennales.

Prise d'eau dans le Rahin

Strict respect des débits réservés dans le Rahin

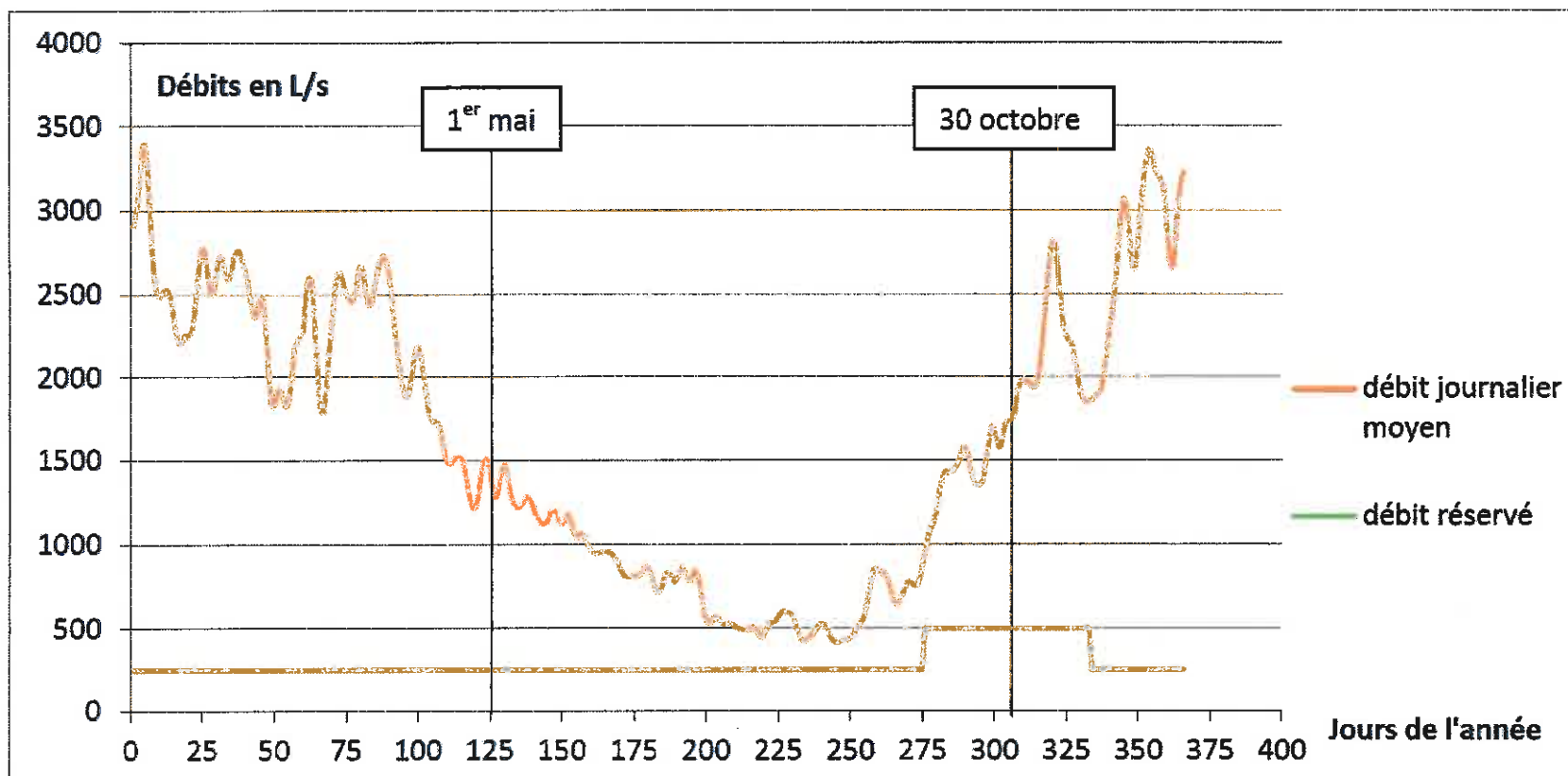
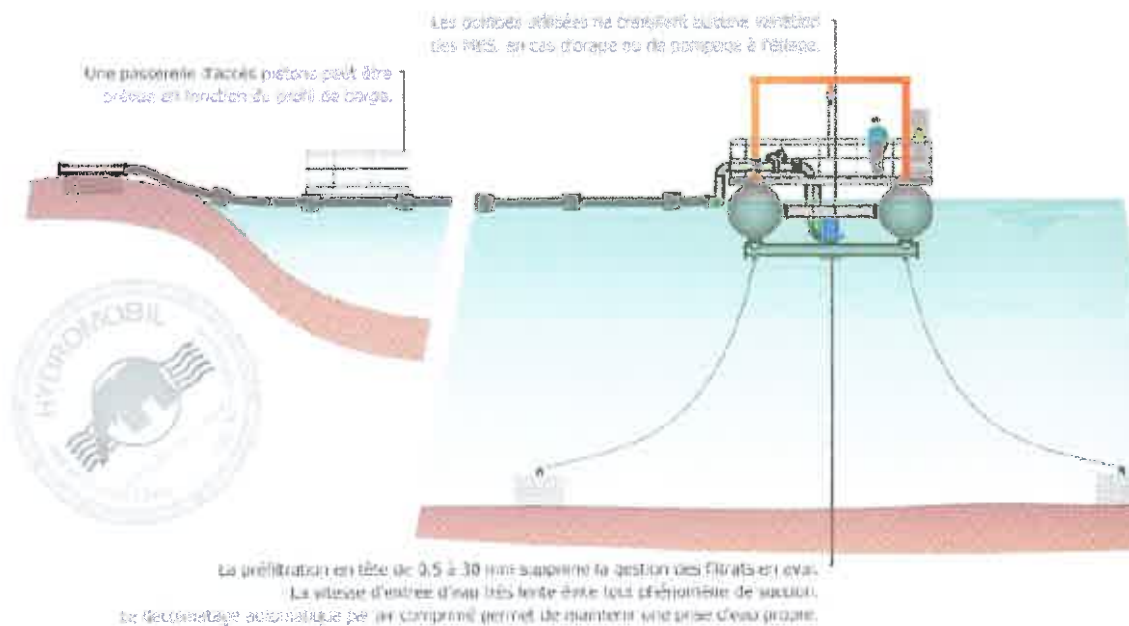


Figure 8- Evolution du débit journalier moyen entre 1968 et 2019 mesuré à la station de Plancher-Bas (source Banque Hydro)

Travaux nécessaires

Prise d'eau

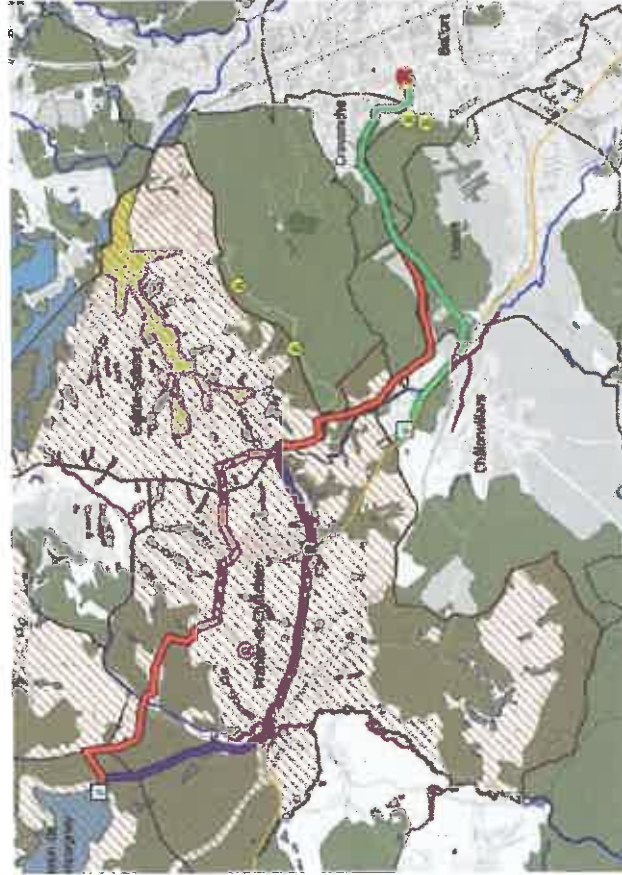
- Plus favorable dans le bassin lui-même pour éviter les pertes dans le canal amont.



Travaux nécessaires

Canalisation de transfert

(plusieurs scenarii possibles)



Station de traitement



Travaux pris en compte

- construction d'un merlon conformément à l'étude de sécurité du barrage permettant d'exploiter le barrage à sa côte normale (+1,1 Mm³ par rapport à la situation actuelle)
- Prise en compte du colmatage des fuites des canaux en aval du barrage pour économiser l'eau et permettre l'évolution du trafic fluvial VNF



Investissement : prise d'eau + canalisation de transfert + station de traitement... : **25 M€ HT**

Poursuite du projet

- **Transfert du projet au Pôle métropolitain**



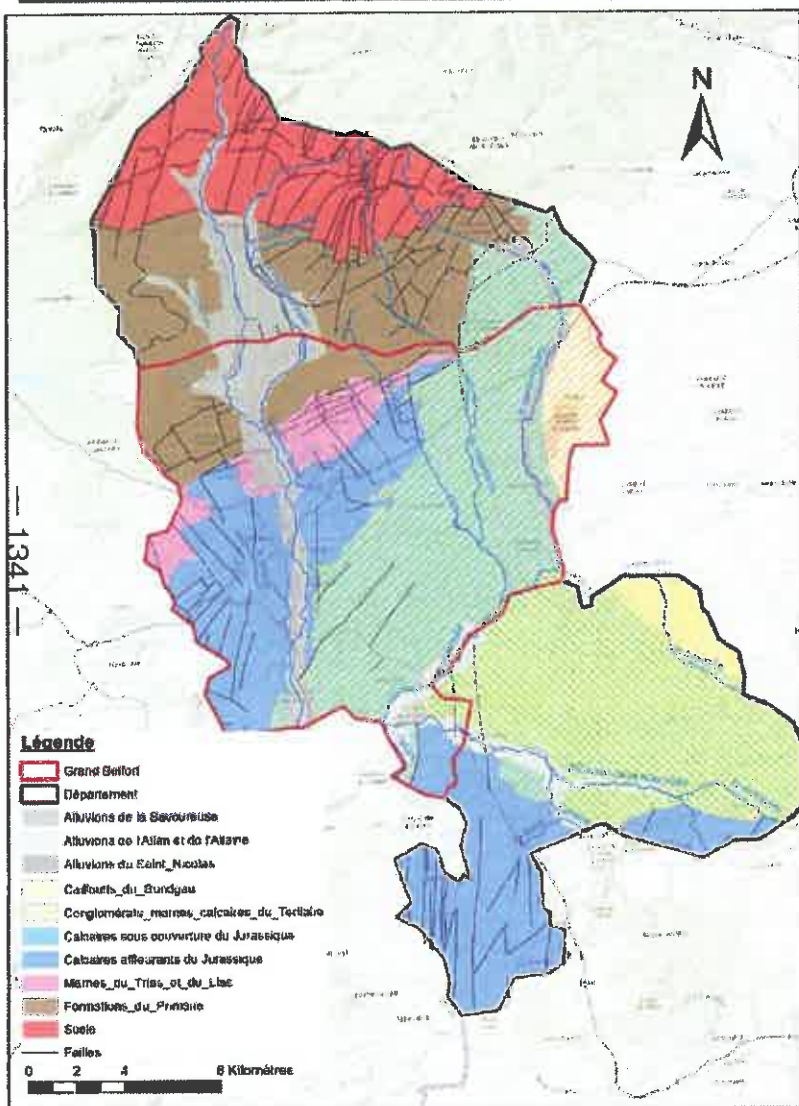
Faire émerger un consensus sur le projet : échelle, portage...



ÉTAT DES CONNAISSANCES DE LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE DU GRAND BELFORT



LES ENTITES HYDROGEOLOGIQUES DU TERRITOIRE DE BELFORT

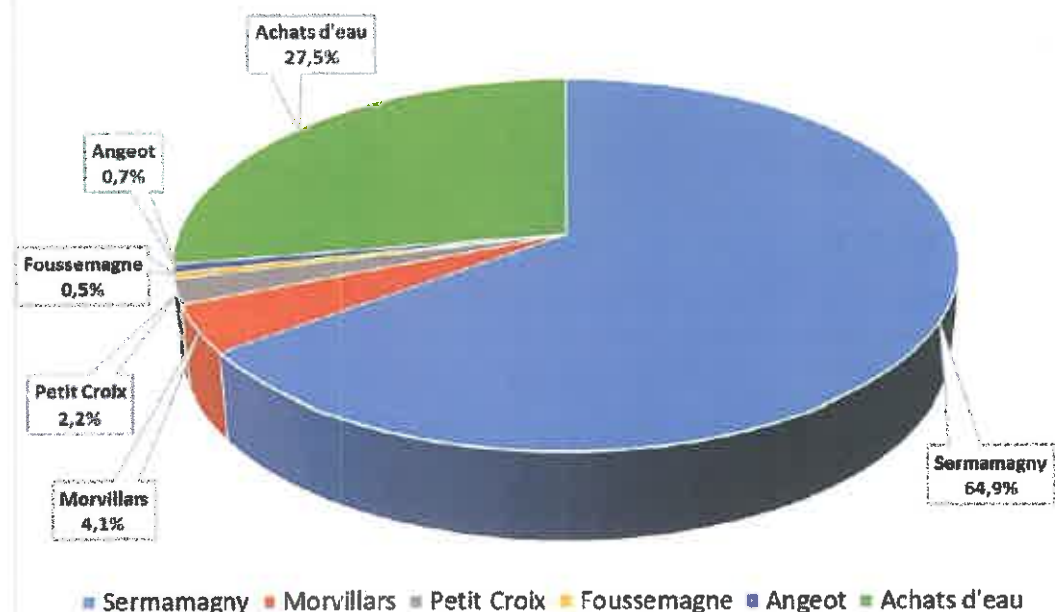


10 entités hydrogéologiques présentes sur le département.

=> 4 sont déjà exploitées pour l'alimentation en eau potable du Grand Belfort:

- Les alluvions de la Savoureuse (Champ captant de Sermamagny);
- Les alluvions du Saint-Nicolas (Champ captant d'Angeot);
- Les alluvions de l'Allaine (Champ captant de Morvillars);
- Les Cailloutis du Sundgau (Captages de Fousseماغne et de Petit-Croix).

Repartition de la production en eau du Grand Belfort



CONCLUSION

131 données bibliographiques analysées



=> identification de 5 entités hydrogéologiques présentent un intérêt pour l'exploitation en eau potable :

- les alluvions de l'Allaine ;
- les alluvions de la Savoureuse ;
- les cailloutis du Sundgau ;
- les calcaires du Jurassique affleurants ;
- les calcaires du Jurassique sous couverture.

= **Les entités présentant l'intérêt le plus fort sont: Les calcaires du Jurassique**



Les calcaires du Jurassique = parmi les milieux souterrains les plus difficiles à caractériser.



=> **Nécessité de réaliser un programme d'acquisition de nouvelles connaissances listées dans un plan d'action détaillé**

PERIMETRE DE L'ETUDE ET CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

Périmètre de l'étude:

Calcaires affleurants → en rive droite de la Savoureuse et en rive gauche de l'Allaine

Calcaires sous-couvertures → partie Est du Grand Belfort

Contexte hydrogéologique:

Les ressources en eau dans les calcaires:

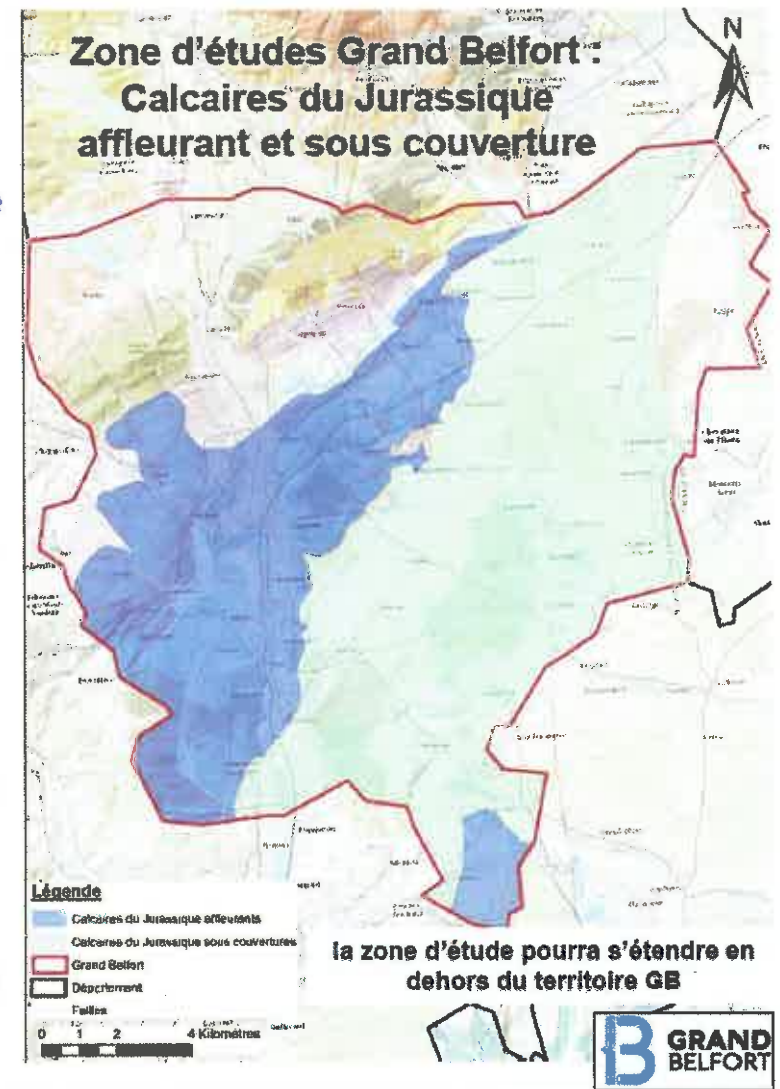
⇒ Naissance nappe d'eau souterraine au contact des calcaires avec des terrains peu perméables (marnes et argiles)

⇒ Infiltration + circulation eaux souterraines via les fissures/fractures/karst

+ les calcaires sont fissurés + nappe est importante et facilement

exploitable = hétérogénéité du milieu

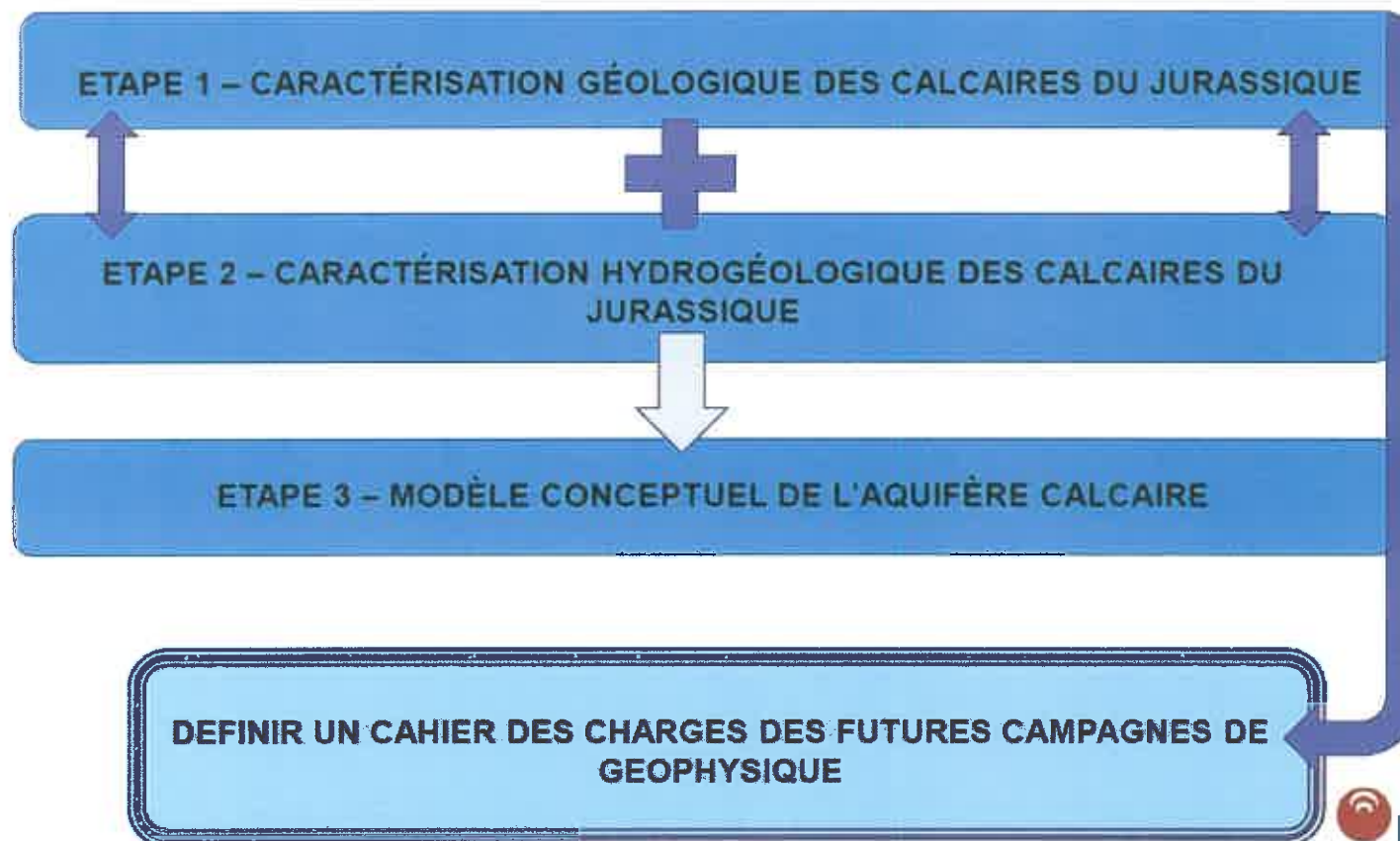
Comprendre le fonctionnement/Définir l'exploitabilité des calcaires nécessitent des investigations spécifiques aux milieux calcaires



Objectif

Délimiter précisément, au droit des calcaires du Jurassique, les zones présentant le plus fort potentiel aquifère au droit desquelles des campagnes géophysiques seront définies .

Programme



CARACTERISATION GEOLOGIQUE

Objectif: Evaluer la capacité des couches géologiques à laisser circuler l'eau



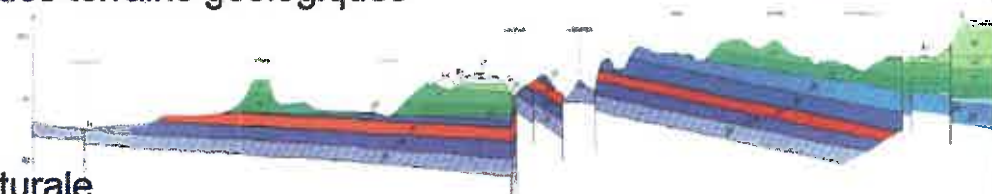
B GRAND BELFORT BRGM - BRGME GÉOLOGIQUE NATIONAL — WWW.BRGM.FR

1) Définir l'histoire géologique locale:

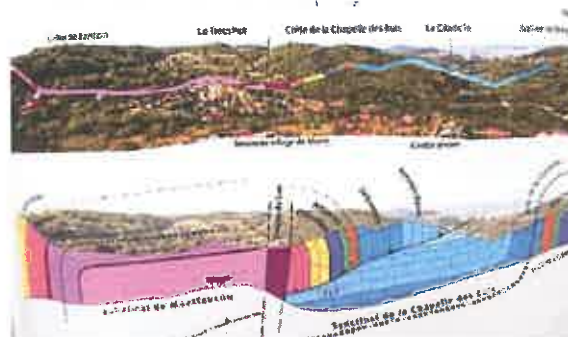
a. Description des différents types de roches



b. Organisation des terrains géologiques



c. Analyse structurale



CARACTERISATION GEOLOGIQUE

Objectif: Evaluer la capacité des couches géologiques à laisser circuler l'eau



2) Définir la présence potentielle de zones karstiques:

- a. Evaluer la période de formation des karst dans la zone d'étude
 - Contexte géodynamique;
 - Conditions favorables à la karstification.
- b. Classifier les terrains géologiques selon leur sensibilité au développement de réseaux karstiques

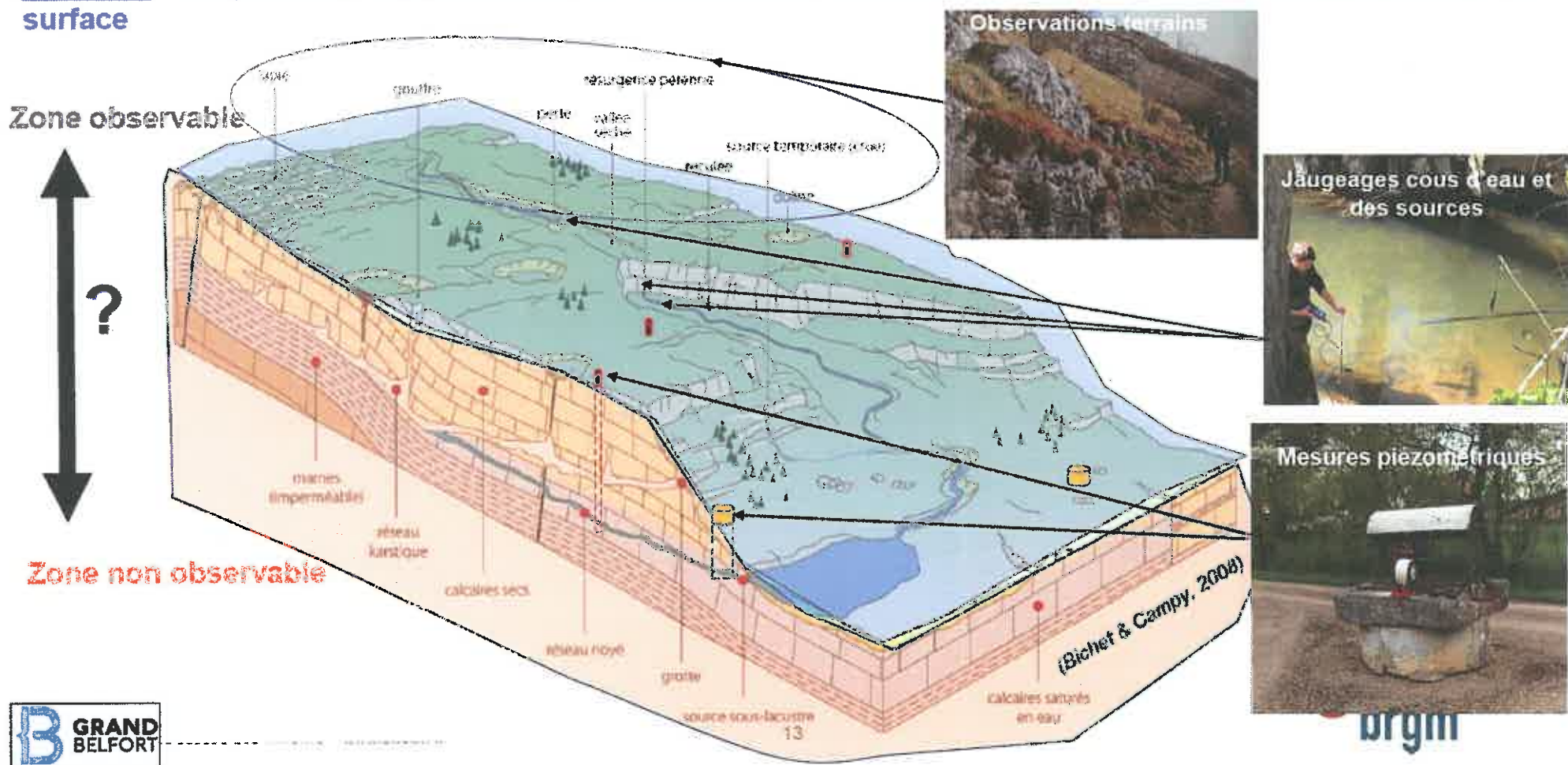
3) Campagne géologique de terrain pour préciser et valider:

- a. La géologie locale;
 - => localisant les manifestations des phénomènes tectoniques tels que les zones de failles
- b. Les zones identifiées comme potentiellement karstifiées:
 - => localisant les manifestations des phénomènes karstiques (cavités, dolines, pertes...)



CARACTERISATION HYDROGEOLOGIQUE (basses eaux – hautes eaux)

Objectif : Comprendre et appréhender les écoulements souterrains à partir des observations et mesures de surface



Bilan Hydrologique (basses eaux – hautes eaux)

Objectif : Estimer la ressource en eau (recharge du système)

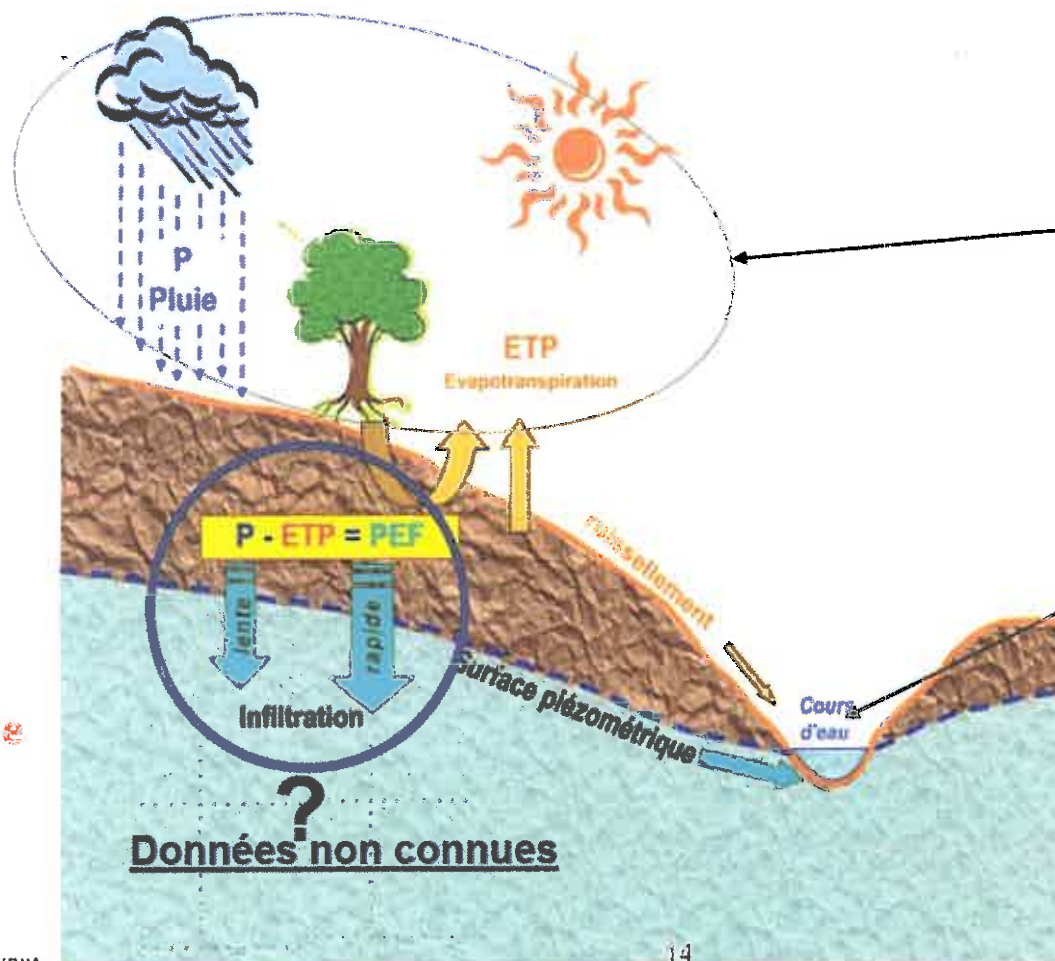
Données d'entrée disponible



Zone observable



Zone non observable



Données non connues



Le cycle de l'eau : corrélation entre pluie, débit et niveau de nappe

Etape 3 - Modèle conceptuel de l'aquifère calcaire (synthèse des étapes 1 & 2)

Objectif: Présenter les résultats des étapes 1&2 dans un même référentiel pour une meilleure compréhension

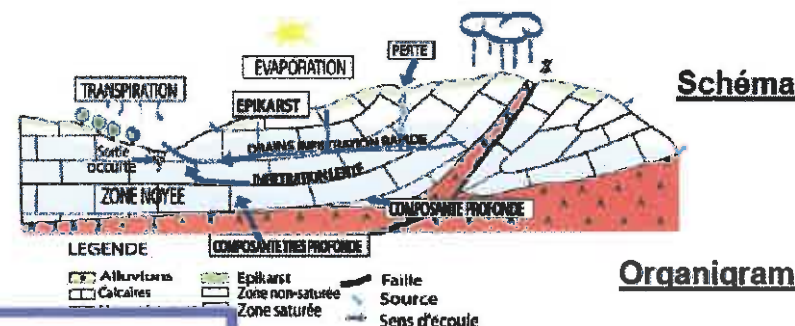
Etape1 : Résultats de la caractérisation géologique:

- Organisation des terrains
- Analyse structural
- Développement du karst

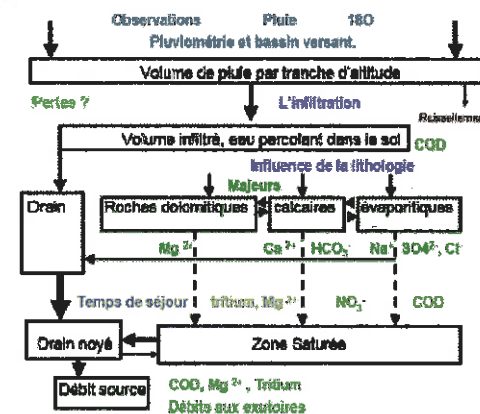
Etape2 : Résultats de la caractérisation hydrogéologique:

- Compréhension des écoulements souterrains
- Estimation de la ressource en eau

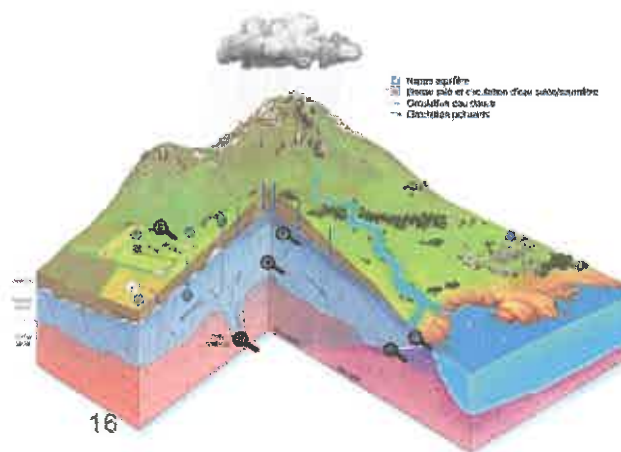
Modèle(s) conceptuel(aux) des aquifères calcaires du Grand Belfort



Organigramme



Bloc diagramme



Etape 3 – Modèle conceptuel de l'aquifère calcaire (Interprétation des résultats des étapes 1 & 2)

Objectif : Identifier précisément les zones présentant le meilleur potentiel aquifère où pourront être effectuées les campagnes de prospections géophysiques

Les paramètres pris en compte pour évaluer le potentiel:

- **Taux de fracturation;**
- **Taux de karstification;**
- **Epaisseur de l'aquifère;**
- **La disponibilité de la ressource en eau (bilan hydrologique, données de pompages,...)**

Les zones identifiées seront représentées sous forme :

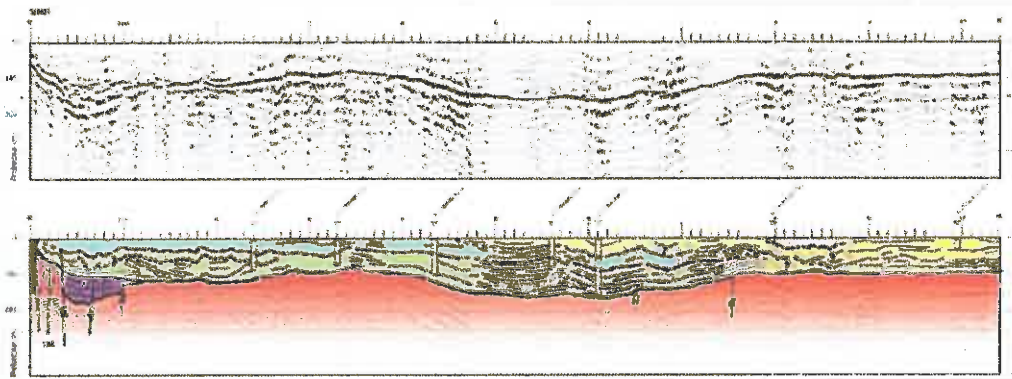
- **de cartes** = délimitation des zones aquifères à prospecter avec proposition des futurs profils géophysiques;
- **de fiches récapitulatives** = description des zones aquifères à prospecter / Définition des campagnes géophysiques à réaliser

CAHIER DES CHARGES DES FUTURES CAMPAGNES DE GEOPHYSIQUE

Objectif : Dimensionner les campagnes de géophysique au droit des zones aquifères les plus favorables
=> élaboration d'un cahier des charges technique

Le cahier des charges techniques définira :

1. La ou les zones à prospecter qui correspondront aux zones où le potentiel aquifère est le plus important ;
2. La méthode géophysique la plus adaptée pour chaque zone sélectionnée ;
3. Le nombre, la longueur et les directions des profils géophysiques ;
4. Les démarches administratives nécessaires pour la mise en place de la campagne.



GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

SÉANCE DU 21 JUIN 2021

Objet de la délibération

N° 2021-28

Renouvellement des
conventions de
déneigement des ZAIC
et des VIC

Le 21 juin 2021, à 18h00, les membres du Bureau, dont le nombre en exercice est de 25, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de Mme Maryline MORALLET, Vice-présidente.

Etaient présents :

Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY.

Etaient absents :

M. Damien MESLOT
M. Rafaël RODRIGUEZ
Mme Delphine MENTRÉ
M. Eric KOEBERLÉ
Mme Marie-France CEFIS
M. Pierre CARLES
M. Thierry BESANÇON
M. Bouabdallah KIOUAS

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h23.

Direction Patrimoine bati, Espace
Public, Mobilités

Références : AM/JMF/JP
Code matière : 8.3

Objet : Renouvellement des conventions de déneigement des ZAIC et des VIC

Depuis 2005, la Communauté de l'Agglomération Belfortaine (CAB) a en charge l'entretien des voies déclarées d'intérêt communautaire (VIC) et notamment des voiries des Zones d'Activités d'Intérêt Communautaire (ZAIC). Dans ce cadre, elle doit en assurer la viabilité hivernale.

Compte tenu de l'éloignement de ces ZAIC les unes des autres et de la nécessité de coordonner ces travaux hivernaux avec ceux des communes disposant de tels équipements sur leur territoire, le Grand Belfort Communauté d'Agglomération a fait appel au cours des derniers hivers aux compétences des services techniques des communes concernées pour assurer cette mission particulière de déneigement.

Les conventions mises en place en 2017, étant arrivée à leur terme, il y a lieu de les renouveler avec les communes qui comptent un linéaire de voiries des ZAIC et sur les VIC, afin d'y contractualiser les conditions d'interventions des communes concernées, selon le tableau présenté ci-dessous :

ZAIC et VIC	Commune	Linéaire de voirie concerné	Montant
Des Prés	Andelnans	1 035 m	3 040.83 €
De Bavilliers-Argiésans	Bavilliers	803 m	2 359.21 €
	Argiésans	1 540 m	4 524.52 €
De Bavilliers Accès Usine Dépollution des Eaux Potables	Bavilliers	244 m 180 m	1 245.72 €
De La Justice Du Parc d'activités des Hauts de Belfort Du Technopole Rue de la Découverte Rue de Copenhague Avenue des Sciences et de l'Industrie Parking des campings cars – EPIDE Avenue du Maréchal Juin – accès Zac du Techn'Hom	Belfort	2 016 m 1 817 m 3 242 m 490 m 290 m 815 m 350 m 1 160 m	29 908.84 €
Accès surpresseur AEP	Bermont	70 m	205.67 €
La porte de Belfort Sénarmont Rue du Fort (en partie)	Bessoncourt	1 500 m 212 m 150 m	5 470.56 €
Des Saules	Botans	285 m	837.33 €
De Bourogne Accès Usine Dépollution des Eaux Potables	Bourogne	2 145 m 250 m	7 036.51 €
Accès réservoir AEP du Pâquis	Buc	900 m	2 644.20 €

Accès réservoir AEP Accès déchetterie	Châtenois les Forges	100 m 700 m	2 350.40 €
Accès Usine Dépollution des Eaux Potables	Chèvremont	300 m	881.40 €
Le Grand Bois Rue du 21 novembre (VIC)	Danjoutin	1 245 m 250 m	4 392.31 €
Du Port Rues du Port et des Carrières (VIC)	Essert	374 m 242 m	1 809.81 €
Accès réservoir AEP	Evette-Salbert	100 m	293.80 €
Aéroparc	Fontaine	3 070 m	9 019.66 €
La Glacière	Foussemagne	146 m	428.95 €
Rue de l'étang (voie d'accès réserve incendie)	Frais	200 m	587.60 €
Au clair Chinois	Lagrange	91 m	267.36 €
Des Errues Impasse de la Meltière (voie d'accès réserve incendie)	Menoncourt	390 m	1 145.82 €
Parking des campings cars Parking de l'Office de Tourisme Parking de l'école de musique Voie d'accès Usine Dépollution des Eaux Potables Voie d'accès poste de refoulement-assainissement	Montreux Chateau	655 m	1 924.39 €
De Morvillars Voie d'accès aux puits de pompage	Morvillars	1 060 m	3 114.28 €
Du Ballon	Offemont	760 m	2 232.88 €
Accès Usine Dépollution des Eaux Potables	Phaffans	150 m	440.70 €
Accès bassin d'orage / poste de refoulement	Sevenans	200 m	587.60 €
Accès UDEP - Sud Savoureuse Réservoir AEP	Trevenans	400 m	1 175.20 €
Du Moulin sous Bois Du Bois d'Arsot	Valdoie	375 m 529 m	2 655.95 €
Accès Usine Dépollution des Eaux Potables	Vézelois	200 m	587.60 €
Linéaire total		31 031 ml	91 169.10 €

Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération rémunère cette prestation sur la base d'un montant forfaitaire appliqué à chaque kilomètre de voirie entretenu. Pour rappel, le forfait de la précédente convention était fondé sur l'analyse du nombre de sorties réellement effectuées lors des derniers hivers et s'élevait à 2 836 €/km.

L'actualisation du forfait doit, dans cette nouvelle convention, prendre en compte l'évolution des coûts de cette activité mécanisée que l'on peut assimiler à des travaux publics et le nombre moyen d'interventions au cours des trois derniers hivers (de 2018 à 2021). Ainsi, le nouveau forfait peut donc être actualisé avec une légère hausse compte tenu de la variation de l'indice TP01 (travaux publics) entre janvier 2018 et janvier 2021 et prendre en compte une moyenne de 14 interventions annuelles (13 interventions en 2018/2019, 11 interventions en 2019/2020 et 18 interventions en 2020/2021).

Compte tenu de ces données, le forfait que je vous propose d'appliquer s'élèvera à la somme arrondi de 2 938 € par kilomètre de voirie pris en charge ($2\,836\text{ €} \times 1.036 \times 14/14 = 2\,938.09\text{ €}/\text{km}$).

Cette actualisation élève le coût annuel des opérations de déneigement des ZAIC à la somme de 91 169.10 €. Cet ajustement représente, pour l'ensemble du patrimoine communautaire, une hausse des dépenses correspondantes à la somme de 3 168.21 € par rapport aux dernières conventions appliquées de 2018 à 2021.

La convention type, dont vous trouverez le modèle joint au rapport, conservera les termes identiques à la précédente.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

d'adopter le mode de calcul du remboursement des frais de déneigement des ZAIC,

de valider la convention type annexée,

d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 21 juin 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté d'Agglomération
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 23 juin 2021
Date de télétransmission : 23 juin 2021
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210621-lmc14795-DE-1-1



CONVENTION

ENTRE LE GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

ET

LA COMMUNE DE.....

POUR :

LE DENEIGEMENT DE LA VOIRIE DECLAREE D'INTERET COMMUNTAIRE

INITULEE : _____

PREAMBULE

A l'occasion des conseils communautaires des 19 février et 17 décembre 2004, il a été décidé que la Communauté de l'Agglomération Belfortaine prendrait en charge l'entretien des voies déclarées d'intérêt communautaire et notamment des voiries des Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C).

Compte tenu de l'éloignement de ces Z.A.C. les unes des autres et de la nécessité de coordonner ces travaux hivernaux avec ceux des communes disposant de Z.A.C. sur leur territoire, le Grand Belfort Communauté d'Agglomération fait appel aux compétences des services techniques de ces communes pour assurer cette mission particulière de déneigement.

Dans ces conditions, il est nécessaire de contractualiser les conditions d'interventions, de la commune de qui interviendra pour le compte du Grand Belfort Communauté d'Agglomération en matière de viabilité hivernale de la situé sur la commune de.....

ENTRE

Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération, représentée par son Président, Hôtel de VILLE DE BELFORT et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération Place d'Armes – 90020 Belfort Cedex – autorisé à signer la présente par délibération en date du 15 Juillet 2021, ci-après dénommé le « GBCA » ;

D'une part,

ET

La Commune de....., représentée par son Maire, Mme / M.
ci-après dénommée « la Commune » ;

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'interventions de la commune de..... en matière de viabilité hivernale (dénéigement et traitement fondant) dans la

ARTICLE 2 – PERIMETRE D'INTERVENTION

La zone d'intervention des services municipaux sera celle figurée sur le plan annexé ci-joints (annexe x).

Le linéaire des voies considérées est de..... kms dans la

ARTICLE 3 – TRAVAUX DE VIABILITE HIVERNALE

Ils comprennent :

Le traitement de ces espaces au moyen d'un fondant routier qui pourra être du sel (NaCl), de la bouillie de sel ou d'autres produits déverglaçant agréés par les services compétents du Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Les services de la commune de Fontaine s'engagent à intervenir sur les voiries désignées à l'article 2, avec le même niveau de service que pour leur patrimoine communal et selon un degré de proximité permettant le traitement des voies dans un délai de 3h00 suivant les chutes de neige ou l'évènement météorologique entre 8h00 et 20h00 et pour 8h00 du matin au plus tard pour les évènements nocturnes.

Ils s'engagent également à tenir constamment informé, le représentant du Grand Belfort Communauté d'Agglomération des difficultés rencontrées à l'occasion des travaux.

Les dépenses relatives aux fournitures, aux matériels et à la main-d'œuvre utilisée pour les interventions de la commune de seront à la charge de la commune qui sera rémunérée par le Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

ARTICLE 4 – ASSURANCES

Chaque partie fera son affaire d'assurer ses propres biens et responsabilités.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Le GBCA rémunèrera la prestation de déneigement à la commune au prix forfaitaire, défini par le Conseil Communautaire de 2 938 € par kilomètre traité, sur la base de 14 interventions par an, soit :

2 938 € x kms = €.

ARTICLE 6 – CONTROLES DU GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

La commune de devra remettre au Grand Belfort Communauté d'Agglomération toutes informations et documents existants nécessaires à son droit de contrôle sur son patrimoine.

ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour l'hiver 2021/2022. Elle sera reconductible 4 fois par reconduction tacite, sur une durée totale de 4 ans, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée avec préavis de 3 mois. Dans ce cas, il sera précisé la date du terme des interventions des services municipaux et il sera procédé au décompte des sommes dues à la commune de..... du fait du niveau d'avancement des opérations.

La reconduction concernera les hivers 2022/2023 – 2023/2024 – 2024/2025 – 2025 puis de janvier à avril 2026. La dernière année de reconduction, la présente convention ne dépassera pas le 30 mai 2026.

Chaque année, la convention pourra faire l'objet d'une révision à la demande de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 8 – AVENANTS

Les parties se réservent la possibilité de modifier d'un accord commun les dispositions de la présente convention par avenant.

ARTICLE 9 – RESILIATION

En cas d'inexécution par l'une des deux parties de ses obligations et après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception, de remédier aux causes de ladite inexécution restée sans effet 15 jours après sa notification, l'autre partie pourra résilier de plein droit la présente convention.

ARTICLE 10 – REGLEMENT ES DIFFERENTS

Les parties s'engagent à régler de manière amiable tous différends relatifs à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention. A défaut d'accord amiable, la partie la plus diligente saisira le Tribunal administratif de Besançon.

Fait en deux exemplaires,

Le Président du Grand Belfort
Communauté d'Agglomération
Fait à :
Le

Le Maire de la Commune
de.....
Fait à :
Le

M. Damien MESLOT

Mme / M.

ARRETES DU PRESIDENT

Date	N°	Objet
12/04/2021	21-0009	Délégation de signature à Monsieur Maxime BEJUIT, Directeur du développement économique
12/04/2021	21-0010	Répartition des fonctions entre les membres du bureau – Monsieur Arnaud MIOTTE, Conseiller communautaire délégué en charge de la Gestion et du développement des Zones d'Activités Industrielles et Commerciales (ZAIC)
28/04/2021	21-0011	Renouvellement des Membres du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.) de Grand Belfort Communauté d'Agglomération
03/05/2021	21-0012	Délégation de signature à Monsieur Thierry ROUSSEAU, Chef de projet contrat de ville et NPNRU au sein de la direction de la politique de la ville, de la citoyenneté et de l'habitat - signature des demandes de subventions, via le système dématérialisé IODA, au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour les opérations conventionnées avec l'ANRU
03/05/2021	21-0013	Délégation de signature à Madame Célia LERLEY, Chargée de mission NPNRU et parc de logement social au sein de la direction de la politique de la ville, de la citoyenneté et de l'habitat - signature des demandes de subventions, via le système dématérialisé IODA, au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour les opérations conventionnées avec l'ANRU
03/05/2021	21-0014	Délégation de signature à Madame Tania de Stefano, Directrice de l'Urbanisme - signature des bons de commande
03/05/2021	21-0015	Délégation de signature à Madame Delphine PATRICIO, Directrice de la politique de la ville, de la citoyenneté et de l'habitat - signature des demandes de subventions, via le système dématérialisé IODA, au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour les opérations conventionnées avec l'ANRU
10/05/2021	21-0016	Direction de la politique de la ville, de la citoyenneté et de l'habitat - Désignation des membres de la commission locale d'amélioration et de l'habitat (CLAH) - Modification
07/06/2021	21-0017	Arrêté portant règlement intérieur de la piscine du Parc du Grand Belfort Communauté d'Agglomération
18/06/2021	21-0018	Absence de M. Jacques BONIN, 8e Vice-président - Délégation de signature donnée à M. Philippe CHALLANT, 10e Vice-président - du 26 juin au 4 juillet 2021 inclus
25/06/2021	21-0019	Répartition des fonctions entre les membres du bureau - Monsieur Laurent DEMESY, Conseiller communautaire délégué en charge de la mise en place et du suivi du Conseil de développement



ARRETE DU PRESIDENT

Direction des Affaires Juridiques
Initiales : GW
Code matière : 5.5

Objet : Délégation de signature à Monsieur Maxime BEJUIT, Directeur du développement économique

Le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 autorisant le Président à donner délégation de signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, aux directeurs et responsables de services communaux ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L.2125-1-1° portant sur les accords-cadres ;

Vu la délibération n° 20-19 du Conseil Communautaire du 6 juillet 2020 désignant Monsieur Damien MESLOT en qualité de Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération n° 20-23 en date du 6 juillet 2020 portant délégation générale donnée au Président en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et autorisant le Président à confier les prérogatives relevant de l'alinéa 4 à certains agents de la collectivité ;

Considérant l'importance de Grand Belfort Communauté d'Agglomération et le nombre d'actes dont il a la responsabilité, qu'il est de bonne gestion, afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement des services communautaires, de donner délégation de signature à certains agents pour les catégories d'actes qui relèvent de la gestion quotidienne d'une collectivité ;

Considérant que les bons de commandes émis dans le cadre de l'article susvisé au code de la commande publique sont des mesures d'exécution du marché ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Maxime BEJUIT, Directeur du développement économique, aux fins de signer les bons de commande émis :

- ✓ Soit dans le cadre d'un marché passé sous la forme d'un accord-cadre dans la limite du montant autorisé du marché,
- ✓ Soit pour les prestations de travaux, fournitures et services passées sur simple bon de commande dont le seuil est inférieur à 4.000 euros H.T.

Objet : Délégation de signature à Monsieur Maxime BEJUIT, Directeur du développement économique

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité. Il sera ainsi transcrit au recueil des actes administratifs et affiché.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois de sa publicité. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

ARTICLE 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont copie sera transmise au contrôle de légalité.

Belfort, le **12 AVR. 2021**

Le Président,
Damien MESLOT





ARRETE DU PRESIDENT

Direction des Affaires juridiques
Direction des Affaires générales
Initiales : GW/MLu
Code matière : 5.5

Objet : Répartition des fonctions entre les membres du bureau – Monsieur Arnaud MIOTTE, Conseiller communautaire délégué en charge de la Gestion et du développement des Zones d'Activités Industrielles et Commerciales (ZAIC)

Le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 autorisant le Président à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Vice-Président-e-s et à des membres du Conseil communautaire ;

Vu la délibération n° 20-19 du Conseil Communautaire du 6 juillet 2020 désignant Monsieur Damien MESLOT en qualité de Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération n° 20-20 du Conseil Communautaire du 6 juillet 2020 fixant le nombre de vice-président-e-s et des autres membres du bureau ;

Vu la délibération n° 20-21 du Conseil Communautaire du 6 juillet 2020 procédant à l'élection des Vice-Président-e-s et des autres membres du bureau ;

Vu la délibération n° 20-23 en date du 6 juillet 2020 portant délégation générale donnée au Président en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et autorisant le Président à confier les mêmes prérogatives aux Vice-Président-e-s et Conseiller-e-s communautaire-s ayant reçu délégation en ce sens, y compris en cas d'empêchement du Président ;

Vu l'arrêté communautaire n°200116 du 9 juillet 2020 désignant Madame Michèle JEANNENOT Conseillère communautaire déléguée pour exercer les attributions relevant de la gestion et développement des zones d'activités industrielles et commerciales (ZAIC) ;

Vu les élections partielles communale et communautaire de la commune d'Evette-Salbert intervenues le 28 mars 2021 ;

Considérant que Madame Michèle JEANNENOT n'est plus titulaire du mandat de conseillère communautaire suite aux élections de la commune d'Evette-Salbert du 28 mars 2021 et que Monsieur Arnaud MIOTTE a été élu conseiller communautaire délégué par délibération n° 2021-46 du Conseil communautaire du 6 avril 2021,

Objet : Répartition des fonctions entre les membres du bureau – Monsieur Arnaud MIOTTE, Conseiller communautaire délégué en charge de la Gestion et du développement des Zones d'Activités Industrielles et Commerciales (ZAIC)

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 200116 du 9 juillet 2020 est abrogé.

ARTICLE 2 : Monsieur Arnaud MIOTTE, Conseiller communautaire délégué, est désigné pour exercer, sous ma surveillance et ma responsabilité, en mes lieu et place ou conjointement avec moi, toutes les attributions relevant du secteur : **gestion et développement des zones d'activités industrielles et commerciales (ZAIC).**

ARTICLE 3 : Monsieur Arnaud MIOTTE est habilité à délivrer et à signer tous arrêtés, décisions, documents comptables, administratifs et courriers courants se rapportant à sa délégation, à savoir :

- Accueil, accompagnement et soutien à l'implantation de nouvelles entreprises ou de structures associatives qui interviennent ou ont vocation à intervenir dans le secteur économique,
- Relations avec les concessionnaires,
- Planification des zones commerciales,
- Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC).

Ces attributions pourront se faire par voie dématérialisée le cas échéant.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité. Il sera ainsi transcrit au recueil des actes administratifs et affiché.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois de sa publicité. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

ARTICLE 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont copie sera transmise au contrôle de légalité.


Belfort, le **12 AVR. 2021**


Le Président,

Reçue la présente notification en date du

.....

Signature


Damien MESLOT



Objet : Répartition des fonctions entre les membres du bureau – Monsieur Arnaud MIOTTE, Conseiller communautaire délégué en charge de la Gestion et du développement des Zones d'Activités Industrielles et Commerciales (ZAIC)



**GRAND
BELFORT**

Date affichage

- 4 MAI 2021

ARRETE DU PRESIDENT

Direction : Direction de la Sécurité et de la tranquillité publique

Initiales : DM/TK/JJL/MM – 2021/85

Code matière :

6.1

Objet : Renouvellement des Membres du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.) de Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération,

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5216-5 et L5211-59,
- le Code de la Sécurité Intérieure,
- la délibération du Conseil Communautaire en date du 3 juillet 2008, décidant la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine,
- l'arrêté n° 190083 du 9 mai 2019 portant sur le Renouvellement des Membres du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.) de Grand Belfort Communauté d'Agglomération,

ARRETE

Article 1 : Composition

La composition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Grand Belfort Communauté d'Agglomération est arrêtée comme suit :

Objet : Renouvellement des Membres du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.) de Grand Belfort Communauté d'Agglomération

I

FORMATION RESTREINTE

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance comprend une formation restreinte, dénommée Bureau, réunissant :

- le Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération,
- le Préfet du Territoire de Belfort,
- le Procureur de la République,
- le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,
- le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départemental,
- le Président du Conseil Départemental,
- le Président de Territoire habitat,
- le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

ou leurs représentants,

FORMATION PLENIERE

Le Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, Président du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, ou son représentant,

Le Préfet du Territoire de Belfort, ou son représentant,

Le Procureur de la République, ou son représentant,

Le Sous-Préfet du Territoire de Belfort,

Communes

Commune d'ANDELNANS

Commune d'ANGEOT

Commune d'ARGIESANS

Commune d'AUTRECHENE

Commune de BAVILLIERS

Commune de BANVILLARS

Commune de BELFORT

- Adjoint en charge de la sécurité et du devoir de mémoire
- Adjoint en charge de l'attractivité commerciale
- Adjoint en charge de l'apprentissage, de la formation et de l'insertion
- Adjoint en charge de la famille, de l'éducation et de l'égalité sociale
- Adjoint en charge de la citoyenneté et de la promotion du civisme
- Adjoint en charge de la solidarité et de la cohésion sociale
- Conseiller municipal délégué en charge de la jeunesse
- Conseiller municipal délégué en charge du Droit des femmes, du camping municipal et du petit train touristique
- Conseiller municipal délégué en charge de la protection des animaux

Commune de BERMONT
Commune de BESSONCOURT
Commune de BETHONVILLIERS
Commune de BOTANS
Commune de BOUROGNE
Commune de BUC
Commune de CHARMOIS
Commune de CHATENOIS LES FORGES
Commune de CHEVREMONT
Commune de CRAVANCHE
Commune de CUNELIERES
Commune de DANJOUTIN
Commune de DENNEY
Commune de DORANS
Commune d'EGUENIGUE
Commune d'ELOIE
Commune d'ESSERT
Commune d'EVETTE-SALBERT
Commune de FONTAINE
Commune de FONTENELLE
Commune de FOUSSEMAGNE
Commune de FRAIS
Commune de LACOLLONGE
Commune de LAGRANGE
Commune de LARIVIERE
Commune de MENONCOURT
Commune de MEROUX-MOVAL
Commune de MEZIRE
Commune de MONTREUX-CHÂTEAU
Commune de MORVILLARS
Commune de NOVILLARD
Commune d'OFFEMONT
Commune de PEROUSE
Commune de PETIT-CROIX
Commune de PHAFFANS
Commune de REPPE
Commune de ROPPE
Commune de SERMAMAGNY
Commune de SEVENANS
Commune de TREVENANS
Commune d'URCEREY
Commune de VALDOIE
Commune de VAUTHIERMONT
Commune de VETRIGNE
Commune de VEZELOIS

Département

Le Président

Le Vice-Président en charge du Logement et de l'Habitat, des relations avec Centres socio-culturels, de la Vie associative, et du Fonds départemental d'aide aux associations locales (FDAAL)

Le Vice-Président en charge de l'Action sociale territoriale, de l'Enfance et de la famille, des Actions de santé et de la Protection Maternelle et Infantile

Le Vice-Président en charge des Transports et Déplacements, du Développement économique, de la Ruralité, de la Prévention de la délinquance et de l'Insertion

Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Le Vice-Président en charge des transports, voiries et accessibilité intercommunale

Le Vice-Président en charge de logement, habitat et renouvellement urbain

Le Conseiller Communautaire délégué en charge des Gardes Champêtres

Les représentants des services de l'Etat, ou leurs représentants,

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique

Le Commandant du Groupement Départemental de la Gendarmerie Nationale

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale auquel est rattaché le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports créé par le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, nouvelle direction départementale interministérielle instaurée par le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020

Les représentants de la justice, ou leurs représentants,

Le Président du Tribunal de Grande Instance

Le Directeur Départemental du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

Le Juge de l'Application des Peines

Le Juge des enfants

Le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Les représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques, ou leurs représentants.

Association Centre éducatif et professionnel de la Douce (ASEANCF)

Le Président

Association d'aide aux victimes et d'accès au droit

Le Président

Chambre de Commerce et de l'Industrie

Le Président

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Le Président

Confédération Nationale du Logement

Le Président

F.C.P.E (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves)

Le Président

P.E.E.P (Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public)

Le Président

Mission Locale Espace Jeunes

Le Directeur

Néolia

Le Président

Le Responsable Territorial Patrimoine Locatif

Syndicat Mixte des Transports en Commun (S.M.T.C)

Le Président

Le Responsable Prévention-Sécurité

Solidarité Femmes

Le Président

Objet : Renouvellement des Membres du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.) de Grand Belfort Communauté d'Agglomération

4

SNCF

Le Dirigeant de l'Unité Opérationnelle service Nord Franche-Comté
Le Responsable Régional Sûreté
L'Assistant Dirigeant de Proximité à Belfort

Territoire Habitat

Le Président ou son représentant
Le Directeur Général des Services
Le Directeur des Services de Proximité

Les représentants des collectivités territoriales ou établissements publics et les personnes qualifiées associées aux travaux du CISPD, ou leurs représentants.

Département

Le Directeur Général des Services Départementaux
Le Directeur Général Adjoint de la Solidarité et du Développement Humain

Commune de Belfort et Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Le Directeur de Cabinet
Le Directeur Général des Services
Le Directeur de la Sécurité et de la Tranquillité Publique

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Article 2 :

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 28 avril 2021 et abroge l'arrêté n° 190083 en date du 9 mai 2019.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois de sa publicité. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de Grand Belfort Communauté d'Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise aux différents intéressés.

Belfort, le 28 AVR. 2021

Le Président


Damien MESLOT



Objet : Renouvellement des Membres du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D.) de Grand Belfort Communauté d'Agglomération



ARRETE DU PRESIDENT

Date affichage

le - 3 MAI 2021

Direction des Affaires Juridiques

Initiales : GW

Code matière : 5.5

Objet : Délégation de signature à Monsieur Thierry ROUSSEAU, Chef de projet contrat de ville et NPNRU au sein de la direction de la politique de la ville, de la citoyenneté et de l'habitat – Signature des demandes de subventions, via le système dématérialisé IODA, au titre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) pour les opérations conventionnées avec l'ANRU

Le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 autorisant le Président à donner délégation de signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, aux directeurs et responsables de services communaux ;

Vu la délibération n° 20-19 du Conseil Communautaire du 6 juillet 2020 désignant Monsieur Damien MESLOT en qualité de Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération n° 19-55 en date du 27 mars 2019 portant sur le programme de renouvellement urbain du quartier des Résidences ;

Considérant le règlement financier de l'ANRU relatif au NPNRU, adopté le 6 octobre 2020, et notamment ses articles 2.3, 3.3.1.2, 3.3.2 et 5.1 du règlement financier de l'ANRU relatif au NPNRU portant sur la capacité à agir au nom de l'organisme demandeur ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry ROUSSEAU, Chef de projet contrat de ville et NPNRU, aux fins de signer par voie dématérialisée l'ensemble des dossiers de demandes de subventions déposé au titre du NPNRU, y compris les pièces justificatives portant sur :

- les demandes de contractualisation,
- les demandes d'engagement,
- les comptes-rendus d'exécution annuels (CREA),
- les demandes de paiement complémentaire et de solde,

pour les opérations conventionnées avec l'ANRU.

Objet : Délégation de signature à Monsieur Thierry ROUSSEAU, Chef de projet contrat de ville et NPNRU au sein de la direction de la politique de la ville, de la citoyenneté et de l'habitat – Signature des demandes de subventions, via le système dématérialisé IODA, au titre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) pour les opérations conventionnées avec l'ANRU

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité. Il sera ainsi transcrit au recueil des actes administratifs et affiché.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois de sa publicité. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

ARTICLE 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont copie sera transmise au contrôle de légalité.

Belfort, le 3 MAI 2021



Le Président,
Damien MESLOT

Objet : Délégation de signature à Monsieur Thierry ROUSSEAU, Chef de projet contrat de ville et NPNRU au sein de la direction de la politique de la ville, de la citoyenneté et de l'habitat – Signature des demandes de subventions, via le système dématérialisé IODA, au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour les opérations conventionnées avec l'ANRU



**GRAND
BELFORT**

ARRETE DU PRESIDENT

Date affichage

le 3 MAI 2021

Direction des Affaires Juridiques

Initiales : GW

Code matière : 5.5

Objet : Délégation de signature à Madame Célia LERLEY, Chargée de mission NPNRU et parc de logement social au sein de la direction de la politique de la ville, de la citoyenneté et de l'habitat – Signature des demandes de subventions, via le système dématérialisé IODA, au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour les opérations conventionnées avec l'ANRU

Le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 autorisant le Président à donner délégation de signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, aux directeurs et responsables de services communaux ;

Vu la délibération n° 20-19 du Conseil Communautaire du 6 juillet 2020 désignant Monsieur Damien MESLOT en qualité de Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération n° 19-55 en date du 27 mars 2019 portant sur le programme de renouvellement urbain du quartier des Résidences ;

Considérant le règlement financier de l'ANRU relatif au NPNRU, adopté le 6 octobre 2020, et notamment ses articles 2.3, 3.3.1.2, 3.3.2 et 5.1 du règlement financier de l'ANRU relatif au NPNRU portant sur la capacité à agir au nom de l'organisme demandeur ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Célia LERLEY, Chargée de mission NPNRU et parc de logement social, aux fins de signer par voie dématérialisée l'ensemble des dossiers de demandes de subventions déposé au titre du NPNRU, y compris les pièces justificatives portant sur :

- les demandes de contractualisation,
- les demandes d'engagement,
- les comptes-rendus d'exécution annuels (CREA),
- les demandes de paiement complémentaire et de solde,

pour les opérations conventionnées avec l'ANRU.

Objet : Délégation de signature à Madame Célia LERLEY, Chargée de mission NPNRU et parc de logement social au sein de la direction de la politique de la ville, de la citoyenneté et de l'habitat – Signature des demandes de subventions, via le système dématérialisé IODA, au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour les opérations conventionnées avec l'ANRU

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité. Il sera ainsi transcrit au recueil des actes administratifs et affiché.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois de sa publicité. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

ARTICLE 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont copie sera transmise au contrôle de légalité.

Belfort, le - 3 MAI 2021



Le Président,
Damien MESLOT

Objet : Délégation de signature à Madame Célia LERLEY, Chargée de mission NPNRU et parc de logement social au sein de la direction de la politique de la ville, de la citoyenneté et de l'habitat – Signature des demandes de subventions, via le système dématérialisé IODA, au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour les opérations conventionnées avec l'ANRU



ARRETE DU PRESIDENT

Date affichage

le 3 MAI 2021

Direction des Affaires Juridiques

Initiales : GW

Code matière : 5.5

Objet : Délégation de signature à Madame Tania DE STEFANO, Directrice de l'Urbanisme – Signature des bons de commande

Le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 autorisant le Président à donner délégation de signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, aux directeurs et responsables de services communaux ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L.2125-1-1° portant sur les accords-cadres ;

Vu la délibération n° 20-19 du Conseil Communautaire du 6 juillet 2020 désignant Monsieur Damien MESLOT en qualité de Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération n° 20-23 en date du 6 juillet 2020 portant délégation générale donnée au Président en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et autorisant le Président à confier les prérogatives relevant de l'alinéa 4 à certains agents de la collectivité ;

Considérant l'importance de Grand Belfort Communauté d'Agglomération et le nombre d'actes dont il a la responsabilité, qu'il est de bonne gestion, afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement des services communautaires, de donner délégation de signature à certains agents pour les catégories d'actes qui relèvent de la gestion quotidienne d'une collectivité ;

Considérant que les bons de commandes émis dans le cadre de l'article susvisé au code de la commande publique sont des mesures d'exécution du marché ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Tania DE STEFANO, Directrice de l'Urbanisme, aux fins de signer les bons de commande émis :

- Soit dans le cadre d'un marché passé sous la forme d'un accord-cadre dans la limite du montant autorisé du marché,

21004

- Soit pour les prestations de travaux, fournitures et services passées sur simple bon de commande dont le seuil est inférieur à 4.000 euros H.T.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité. Il sera ainsi transcrit au recueil des actes administratifs et affiché.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois de sa publicité. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

ARTICLE 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont copie sera transmise au contrôle de légalité.

Belfort, le 3 MAI 2021



Le Président,
Damien MESLOT



**GRAND
BELFORT**

ARRETE DU PRESIDENT

Date affichage

le 3 MAI 2021

Direction des Affaires Juridiques

Initiales : GW

Code matière : 5.5

Objet : Délégation de signature à Madame Delphine PATRICIO, Directrice de la politique de la ville, de la citoyenneté et de l'habitat – Signature des demandes de subventions, via le système dématérialisé IODA, au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour les opérations conventionnées avec l'ANRU

Le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 autorisant le Président à donner délégation de signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, aux directeurs et responsables de services communaux ;

Vu la délibération n° 20-19 du Conseil Communautaire du 6 juillet 2020 désignant Monsieur Damien MESLOT en qualité de Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération n° 19-55 en date du 27 mars 2019 portant sur le programme de renouvellement urbain du quartier des Résidences ;

Considérant le règlement financier de l'ANRU relatif au NPNRU, adopté le 6 octobre 2020, et notamment ses articles 2.3, 3.3.1.2, 3.3.2 et 5.1 du règlement financier de l'ANRU relatif au NPNRU portant sur la capacité à agir au nom de l'organisme demandeur ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Delphine PATRICIO, Directrice de la politique de la ville, de la citoyenneté et de l'habitat, aux fins de signer par voie dématérialisée l'ensemble des dossiers de demandes de subventions déposé au titre du NPNRU, y compris les pièces justificatives portant sur :

- les demandes de contractualisation,
- les demandes d'engagement,
- les comptes-rendus d'exécution annuels (CREA),
- les demandes de paiement complémentaire et de solde,

pour les opérations conventionnées avec l'ANRU.

Objet : Délégation de signature à Madame Delphine PATRICIO, Directrice de la politique de la ville, de la citoyenneté et de l'habitat – Signature des demandes de subventions, via le système dématérialisé IODA, au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour les opérations conventionnées avec l'ANRU

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité. Il sera ainsi transcrit au recueil des actes administratifs et affiché.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois de sa publicité. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

ARTICLE 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont copie sera transmise au contrôle de légalité.

Belfort, le – 3 MAI 2021



Le Président,
Damien MESLOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Damien Meslot", is written over a horizontal line.

Objet : Délégation de signature à Madame Delphine PATRICIO, Directrice de la Politique de la ville, de la citoyenneté et de l'habitat – Signature des demandes de subventions, via le système dématérialisé IODA, au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour les opérations conventionnées avec l'ANRU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

090-200069052-20210510-210016-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2021

N° 210016

Date affichage

10 MAI 2021

**GRAND
BELFORT**

ARRETE DU PRESIDENT

Code Matière : 8.5

OBJET : Direction de la Politique de la Ville, de la Citoyenneté et de l'Habitat –
Désignation des membres de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH)
- Modification

Le Président de GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION,

V U

- L'article 61 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- Le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), notamment l'article R.321-10,
- La délibération du Conseil Communautaire en date du 6 avril 2021 portant sur la délégation de compétences des aides de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah),
- La convention de délégation de compétence du 27 mai 2019 conclue entre le délégataire et l'Etat en application de l'article L. 301-5-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH),
- L'avenant modificatif n°1 à la convention de délégation de compétence signée le 27 mai 2019 entre Grand Belfort Communauté d'Agglomération et l'Etat en application de l'article L. 301-5-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) signé le 5 décembre 2019,
- La convention de gestion conclue entre l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) et Grand Belfort Communauté d'Agglomération le 27 mai 2019 en application de l'article L.321-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation pour la gestion des aides destinées aux propriétaires privés.

ARRETE

ARTICLE 1 – L'arrêté n° 180179 du 15 novembre 2018 portant modification des membres de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) est abrogé.

Personnes qualifiées dans le domaine social :

Titulaire : Monsieur le Président du Conseil Départemental du Territoire de Belfort
ou son représentant

Suppléant : Monsieur le Vice-Président en charge de l'action sociale

Titulaire : Monsieur Alain PICARD, Vice-président chargé de la politique de santé

Suppléante : Madame Evelyne CALOPRISCO, Conseillère communautaire

Personnes qualifiées dans le domaine du logement :

Titulaire : Monsieur Jean-Sébastien PAULUS, Directeur Général de Territoire
habitat

Suppléante : Madame Florence DUGA, Directrice Générale Adjointe de Territoire
habitat

ARTICLE 3 – Les membres de la présente commission sont désignés pour la durée de la convention de délégation de compétences des aides à la pierre.

ARTICLE 4 – La présidence de la commission est assurée par Monsieur Samuel DEHMECHE.


ARTICLE 5 – Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité.

ARTICLE 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois de sa publicité.

ARTICLE 7 – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté dont un exemplaire est adressé à chacun des membres.

Belfort, le 10 MAI 2021

Le Président


Damien MESLOT





ARRETE DU PRESIDENT

Direction : Grands Equipements Sportifs
Initiales : FB/MR/OV/SF
Code matière : 6.1

Objet : Arrêté portant règlement intérieur de la piscine du Parc du Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code civil, et notamment ses articles 1240 et suivants,

Vu le Code du sport, et notamment ses articles L. 322-7 à L.322-9, et A.322-6,

Vu l'arrêté préfectoral n°90-2018-12-21-001 en date du 21 décembre 2018, portant modification des statuts de Grand Belfort Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération n°20-19 du Conseil Communautaire en date du 6 juillet 2020 portant élection du Président,

Vu le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) établi pour cet équipement,

Considérant que la piscine fait partie des équipements déclarés d'intérêt communautaire et sont gérés, à ce titre, par le Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Considérant qu'il appartient à ce titre à l'autorité gestionnaire de cet équipement d'adopter le règlement intérieur régissant l'accès et l'utilisation de ces sites par le public.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté porte sur la mise en œuvre du règlement intérieur de la piscine du Parc du Grand Belfort Communauté d'Agglomération joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération prendra les mesures de police et les fera exécuter selon les dispositions du règlement intérieur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} juin 2021.

Objet : Arrêté portant règlement intérieur de la piscine du Parc du Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois de sa publicité. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

ARTICLE 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par affichage et dont copie sera transmise à Monsieur Le Préfet. Il sera également affiché et à disposition à la piscine du Parc du Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Belfort, le - 7 JUIN 2021

Florence BESANCENOT,
Vice-Présidente chargée des grands
équipements communautaires



Objet : Arrêté portant règlement intérieur de la piscine du Parc du Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Date affichage

18 JUIN 2021

ARRETE DU PRESIDENT

Direction : des Affaires Générales
 Initiales : MG
 Code matière : 5.5

Objet : Absence de M. Jacques BONIN, 8e Vice-président – Délégation de signature donnée à M. Philippe CHALLANT, 10e Vice-président du - 26 juin au 4 juillet 2021 inclus.

Le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération,

Vu l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20-19 du 6 juillet 2020 désignant M. Damien MESLOT en qualité de président ;

Vu la délibération n° 20-20 du Conseil communautaire du 6 juillet 2020 fixant le nombre de vice-président-e-s et des autres membres du Bureau ;

Vu la délibération n° 20-21 du Conseil communautaire du 6 juillet 2020 procédant à l'élection des vice-président-e-s et des autres membres du Bureau ;

Vu l'arrêté communautaire n° 20-0103 du 9 juillet 2020, portant délégation de fonctions à M. Jacques BONIN,

Considérant que M. Jacques BONIN, 8e Vice-président, sera absent du 26 juin au 4 juillet 2021 inclus.

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée, pendant cette période à M. Philippe CHALLANT, 10^{ème} Vice-président, sous ma responsabilité et ma surveillance, pour le règlement des affaires concernant : **la sécurité civile et la protection contre les incendies.**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois de sa publicité. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, publié par affichage et dont copie sera transmise à M. le Préfet.

Transmise
18 JUIN 2021
à Préfecture du Territoire de Belfort

Belfort, le **18 JUIN 2021**

Le Président,


 Damien MESLOT



Objet : Absence de M. Jacques BONIN, 8e Vice-président – Délégation de signature donnée à M. Philippe CHALLANT, 10e Vice-président du - 26 juin au 4 juillet 2021 inclus.



ARRETE DU PRESIDENT

Date affichage

le 25 JUIN 2021

Direction des Affaires juridiques
Direction des Affaires générales
Initiales : LS
Codé matière : 5.5

Objet : Répartition des fonctions entre les membres du Bureau – Monsieur Laurent DEMESY, Conseiller communautaire délégué en charge de la mise en place et du suivi du Conseil de développement

Le Président du Grand Belfort Communauté d'Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9 autorisant le Président à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Vice-présidents et à des membres du Conseil communautaire ;

Vu la délibération n° 20-19 du Conseil communautaire du 6 juillet 2020 désignant Monsieur Damien MESLOT en qualité de Président de Grand Belfort Communauté d'Agglomération ;

Vu la délibération n° 20-20 du Conseil Communautaire du 6 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau ;

Vu la délibération n° 2021-51 du Conseil communautaire du 10 juin 2021 modifiant la composition du Bureau ;

Vu la délibération n° 2021-52 du Conseil communautaire du 10 juin 2021 procédant à l'élection d'un Conseiller communautaire délégué ;

Vu la délibération n° 20-23 en date du 6 juillet 2020 portant délégation générale donnée au Président en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et autorisant le Président à confier les mêmes prérogatives aux Vice-présidents et Conseillers communautaires ayant reçu délégation en ce sens, y compris en cas d'empêchement du Président ;

ARRETE

ARTICLE 1 : M. Laurent DEMESY, Conseiller communautaire délégué, est désigné pour exercer, sous ma surveillance et ma responsabilité, en mes lieu et place ou conjointement avec moi, toutes les attributions relevant du secteur : mise en place et suivi du Conseil de développement.

Objet : Répartition des fonctions entre les membres du Bureau – Monsieur Laurent DEMESY, Conseiller communautaire délégué en charge de la mise en place et du suivi du Conseil de développement

ARTICLE 2 : M. Laurent DEMESY est habilité à délivrer et à signer tous arrêtés, décisions, documents comptables, administratifs et courriers courants se rapportant à sa délégation, à savoir :

- Mise en place et suivi du Conseil de développement

Cette attribution pourra se faire par voie dématérialisée le cas échéant.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa publicité. Il sera affiché, notifié à l'intéressé et transmis au contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois de sa publicité. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.

ARTICLE 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Belfort, le 25 JUIN 2021

Le Président,


Damien MESLO



Reçue la présente notification en date du Signature

Objet : Répartition des fonctions entre les membres du Bureau – Monsieur Laurent DEMESY, Conseiller communautaire délégué en charge de la mise en place et du suivi du Conseil de développement